

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME SEPTIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGE' HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME SEPTIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.



C. Eisen in. A.C. Boucher. f.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE SEIZIEME,

Contenant les Regnes d'EDOUARD VI. & de MARIE.

EDOUARD VI.

Vingt & unieme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

EDOUARD VI., Fils unique & Successeur de Henri VIII., étoit dans sa dixieme année, depuis le mois d'Octobre, lorsque la mort du Roi son Pere le fit monter sur le Trône. Sa Majorité étoit fixée à l'âge de dix-huit ans, par le Testament du feu Roi; mais il mourut avant que de l'avoir atteinte, après un court Regne de six ans & quelques mois. Ainsi, on peut aisément juger, que l'Histoire de ces six années est moins celle du Roi même, que celle de ses

EDOUARD VI. 1547.

EDOUARD VI. 1547.

Qualités d'Edouard VI. *Hayward.*

Gouverneurs & de ses Ministres. Il y avoit lieu d'esperer beaucoup de ce jeune Prince, s'il eût plu à Dieu de lui donner une plus longue vie. Il avoit une mémoire excellente, un esprit d'une merveilleuse solidité; & avec cela, il étoit laborieux, & n'épargnoit ni peines ni soins pour se rendre capable de bien gouverner son Royaume. A l'âge de huit ans, il écrivoit déja des Lettres en Latin, au Roi son Pere. Le François lui étoit aussi familier que l'Anglois. Il apprit aussi le Grec, l'Espagnol, & l'Italien. Ensuite, il s'attacha aux Sciences, & y fit des progrès qui tenoient du prodige. *Cardan*, qui le vit à l'âge de quatorze ans, en parloit comme d'une merveille de son Siecle. Le témoignage de ce Philosophe étoit d'autant moins suspect, que c'étoit après la mort du jeune Prince qu'il publioit ses louanges en Italie même, où sa mémoire étoit odieuse.

On lui annonce la mort du Roi son Pere, & on le mene à la Tour de Londres.

Dès que Henri VIII. eut rendu le dernier soupir, le Conseil députa le Comte de Hardford & le Chevalier Thomas Brawn, pour aller notifier sa mort au jeune Edouard, & pour le mener à Londres. Il étoit alors avec la Princesse Elisabeth sa Sœur, à *Hartford*, d'où les Députez le conduisirent à *Endfeld*. Ce fut là qu'ils l'informerent de la mort du Roi, & qu'ils lui rendirent leurs respects comme à leur Souverain. Ensuite, ils l'accompagnerent jusqu'à la Tour de Londres, où il fut reçu par le Conseil en Corps, qui le fit proclamer le même jour, 31 de Janvier 1547.

Dès le lendemain, le Conseil s'assembla, pour règler la forme du Gouvernement pendant la Minorité du Roi. Il n'y avoit pas beaucoup à délibérer sur ce sujet. Le Parlement avoit donné au feu Roi le pouvoir, non seulement de règler la Succession par son Testament, mais encore de marquer la forme du Gouvernement qu'il jugeroit la plus convenable, jusqu'à ce que son Successeur fût en état de gouverner par lui-même. Il n'y avoit donc qu'à ouvrir son Testament, pour voir ce qu'il avoit ordonné, & à s'y conformer. On y trouva que Henri avoit fait choix de seize personnes, pour être Exécuteurs de son Testament, Régens du Royaume, & Tuteurs du Roi. Ces seize Régens étoient :

Le Testament de Henri VIII. est ouvert.

Régens nommez par Henri. *Hist. de la Reformat.* *Act. Publ. T. XV. pag.* 110.

Thomas Cranmer, Archevêque de Cantorberi.
Le Lord Wriothesley, Grand Chancelier.
Le Lord Saint Jean, Grand Maitre de la Maison du Roi.
Le Lord Russel, Garde du Sceau Privé.
Le Comte de Hartford, Grand Chambellan.
Le Vicomte de Lisle.
Cuthbert Tonstal, Evêque de Durham.
Le Chevalier Antoine Brawn, Grand Ecuyer.
Le Chevalier Guillaume Paget, Secretaire d'Etat.
Le Chevalier Edouard North, Chancelier de la Cour des Augmentations.

Le Chevalier Edouard Montaigu, Premier Juge des Plaids communs.
Mr. Bromley, l'un des douze Juges du Royaume.
Le Chevalier Antoine Deny. } Premiers Gentilshommes de la
Le Chevalier Guillaume Herbert. } Chambre.
Le Chevalier Edouard Wotton, Trésorier de Calais.
Le Docteur Wotton, Doyen de Cantorberi & d'Yorck.

Quant à Etienne Gardiner Evêque de Winchester, j'ai dit dans le Regne précedent, qu'encore qu'il eût été d'abord du nombre des Régens, il en avoit été rayé.

Pouvoir des Régens, par le Testament.

Le Roi donnoit à ces seize, ou à la plus grande partie d'entre eux, le pouvoir de règler & d'administrer les affaires du Royaume, ainsi qu'ils le jugeroient à propos. Ce fut sur cette clause générale, qui donnoit aux Régens un pouvoir sans bornes, qu'on appuya dans la suite plusieurs changemens qui paroissoient opposez à ce que Henri avoit ordonné. Au reste, non seulement il ne leur donnoit pas le pouvoir de remplir les Places qui deviendroient vacantes par la mort de quelques-uns d'entre eux, mais il paroissoit, au contraire, que son intention étoit qu'elles ne fussent jamais remplies. Cette conséquence se tiroit naturellement, de ce qu'il défendoit aux Princesses ses Filles, de se marier sans le consentement par écrit de ceux des Exécuteurs qui seroient alors en vie. On pouvoit aussi conclure de là, qu'il ne prétendoit pas qu'aucun des Régens pût être privé de sa Dignité.

Conseil de la Régence nommé par Henri.

Outre ces seize, qui devoient exercer l'Autorité Souveraine pendant la Minorité du Roi, Henri avoit fait choix de douze autres, pour former leur Conseil, savoir :
Le Comte d'Arundel.
Le Comte d'Essex.
Guillaume Petre, Secretaire d'Etat.
Richard Riche.
Jean Baker.
Raphaël Sadler.
Thomas Seymour.
Richard Southwel,
Edmond Peckham.
Thomas Cheyne.
Jean Gage.
Antoine Wingfield.

Caractéres de quelques-uns des Régens & des Conseillers.

La volonté du feu Roi étant ainsi connue, le Conseil résolut de s'y conformer; & dès ce même jour, les Régens, aussi bien que les Conseillers, prirent possession de leurs Charges. J'ai déja dit, que c'est ici moins l'Histoire d'Edouard VI. que celle de ses Gouverneurs ; c'est pourquoi, il est nécessaire de faire connoitre un peu plus particuliérement ceux d'entre les Régens & les Conseillers qui ont eu le plus de part aux affaires de ce Regne.

EDOUARD VI. 1547.

De Cranmer.

Le caractere de *Cranmer* Archevêque de Cantorberi est assez connu, par ce qui en a été dit dans le Regne précedent. Il faut seulement ajouter deux choses. La premiere, qu'il n'aimoit pas beaucoup à se mêler des affaires politiques, auxquelles même il étoit peu propre, à cause de certaines maximes de droiture qu'il suivoit, & qui se trouvoient trop opposées à celles qui s'observent, la plupart du tems, dans le Gouvernement des Etats. La seconde chose que j'ai à dire au sujet de Cranmer, c'est qu'il avoit un zèle extrême pour l'avancement de la Reformation. Depuis qu'il ne fut plus gêné par un Maitre tel que Henri VIII. non seulement il ne se donna plus la peine de cacher ses sentimens sur la Religion, mais même, il travailla de tout son pouvoir à les faire établir par autorité publique. Il étoit comme le premier mobile de tout ce qui se faisoit par rapport à la Reformation. Mais son zèle étoit temperé par une maxime qu'il croyoit absolument nécessaire. C'est qu'il falloit aller pied-à-pied, & retrancher premierement les abus grossiers, afin d'accoutumer peu-à-peu le Peuple à ces changemens, avant que de toucher aux Dogmes d'une plus grande conséquence. Outre que cet ordre lui sembloit le plus naturel, il se fondoit sur une autre raison qui n'étoit pas moins importante, & qu'il est bon d'expliquer en deux mots.

On a vu dans le Regne précedent, que Henri VIII. n'avoit pas laissé à ses Sujets la liberté d'accepter ou de rejetter les changemens qu'il avoit jugé à propos de faire dans la Religion. Il falloit absolument s'y conformer, ou se résoudre à perdre les biens, la liberté, & la vie même. Par-là, l'Eglise d'Angleterre se trouvoit remplie d'une infinité de gens, qui ayant reçu extérieurement ce qui avoit été établi par l'autorité publique, n'en étoient pourtant pas persuadez dans le cœur. Il y avoit plusieurs Evêques de ce caractere, & beaucoup des principaux Membres du Clergé. Mais c'étoit principalement le bas Clergé, qui se trouvoit infecté de cette Hypocrisie. La plupart des Ecclésiastiques du dernier rang n'étoient autres que des Moines, auxquels la Cour des Augmentations, & les possesseurs des Terres des Monasteres avoient fait donner des Bénéfices, pour se décharger de la subsistance qui leur avoit été adjugée, lorsqu'ils avoient été supprimez. Ces gens-là étoient encore attachez aux erreurs qu'on avoit dessein de reformer. Cranmer croyoit donc qu'il falloit gagner un peu de tems, afin de pouvoir changer le Clergé, en remplissant les places vacantes de gens affectionnez à la Reformation. En cela, il trouvoit de grandes oppositions de la part des zèlez, qui souhaitoient que la Reformation se fît tout d'un coup, sans s'arrêter à cette prudence mondaine, qu'ils croyoient peu conforme à l'esprit de la vraye Religion.

De Wriothesley Chancelier. *Hayward.*

Le Lord *Wriothesley*, Grand Chancelier, étoit d'un caractere directement opposé à celui de Cranmer, & de plus, ses sentimens sur la Religion étoient entierement contraires à la Reformation. C'étoit un homme plein d'ambition, fort prévenu de son propre mérite, hau-

tain; impérieux, & trouvant fort mauvais qu'on ne fût pas toujours de son avis. Par là, il se rendoit très incommode dans le Conseil, où personne ne pouvoit choquer ses sentimens sans s'exposer à entendre de lui des paroles aigres & offensantes. Mais c'étoit principalement au sujet de la Religion qu'il faisoit paroitre son emportement. Quoiqu'il se fût conformé extérieurement aux changemens que le feu Roi avoit faits, il ne laissoit pas d'être fortement attaché à la Religion Romaine. Il en avoit donné des marques sensibles dans l'affaire d'*Anne Askew*, dans le projet qu'il avoit fait pour ruïner la Reine, & en plusieurs autres rencontres. Ainsi, ceux d'entre les Régens qui souhaitoient d'avancer l'ouvrage de la Reformation, pouvoient s'attendre à trouver en lui un opposant perpétuel. Depuis que le Duc de Norfolck étoit en prison, le Chancelier étoit regardé comme le Chef des partisans de l'Eglise Romaine. Aussi regardoit-il les Reformateurs, & Cranmer en particulier, comme ses ennemis; ainsi que de leur côté, ils ne pouvoient sans un chagrin extrême le voir dans un poste qui le mettoit en état de contrequarrer leurs desseins. Par bonheur pour eux, leur Parti étoit le plus fort parmi les Régens, & dans le Conseil.

Du Comte de Hartford. *Hist. de la Reformat.*

Edouard Seymour, Comte de Hartford, étoit d'une noble & ancienne famille, venue de Normandie avec Guillaume le Conquerant. Henri VIII. ayant épousé Jeanne Seymour après la mort tragique d'Anne de Bollen, le Chevalier Edouard Seymour, Frere de la nouvelle Reine, fut bien-tôt après créé Baron Seymour, & Vicomte de Beauchamp, & ensuite Comte de Hartford. Depuis ce tems-là, il occupa toujours un poste honorable à la Cour, tant pendant la vie de la Reine sa Sœur, qu'après sa mort. Henri VIII. témoigna toujours beaucoup d'estime pour lui, & l'employa diverses fois à des Expéditions militaires, dont il s'acquitta d'une maniere qui lui attira de plus en plus l'estime & l'affection de son Maitre. Il étoit doux, affable, civil, honnête envers tout le monde, & suivant, dans la conduite de sa vie, des principes d'honneur, de vertu, de Religion, qui se trouvent rarement dans les gens du monde. En un mot, il avoit beaucoup de belles qualitez, & peu de défauts. Entre ceux-ci, quelques-uns lui ont reproché une ambition immodérée. Mais il y a beaucoup d'apparence, que cette ambition étoit plutôt un effet de son zèle pour la Religion, qu'un défaut qui lui fût naturel, ainsi qu'on le verra dans la suite. On a dit aussi, que son esprit n'avoit pas beaucoup d'étendue, & que c'étoit ce qui le faisoit regarder comme un homme plus propre pour l'exécution que pour le Conseil. Pendant le dernier Regne, il s'étoit accommodé à la Religion de Henri VIII., parce qu'il étoit trop dangereux de s'y opposer. Il n'étoit pas le seul qui eût pris ce parti-là. C'est un reproche qu'on peut faire à tous les Anglois qui ont vêcu sous ce Regne, si l'on en excepte quelques-uns des deux Partis, qui souffrirent la mort pour avoir voulu résister à la volonté de cet impérieux Monar-

EDOUARD VI. 1547.

que. Quoi qu'il en soit, le Comte de Hartford étoit dans son ame un parfait Reformé, & par conséquent, un grand ami de Cranmer. C'étoit ce qui lui attiroit la haine de tout le Parti contraire, & particulierement du Chancelier, qui avoit déja fait quelque tentative pour le perdre. Il témoigna toujours un très grand zèle pour la Reformation; & c'est proprement à lui & à Cranmer, qu'est due la gloire de tout ce qui s'est fait d'avantageux à la Religion sous le Regne d'Edouard VI. A la mort de Henri VIII., il se trouvoit revêtu de la Charge de Grand Chambellan. Il fut un des Régens nommez dans le Testament de ce Prince; &, ce qui augmentoit encore plus son crédit, il étoit Oncle du nouveau Roi.

De Dudley Vicomte de Lisle. *Hayward.*

Jean Dudley, Vicomte de Lisle, étoit Fils d'Edmond Dudley, que Henri VIII. avoit fait exécuter au commencement de son Regne, pour avoir servi d'instrument aux vexations dont Henri VII. avoit affligé son Peuple. Henri VIII. sentant dans son ame quelques scrupules sur la mort de Dudley, se fit un plaisir, & peut-être un devoir, d'en faire une espece de reparation à son Fils, avant même que d'en avoir reçu aucun service, en le créant Baron Dudley, & ensuite Vicomte de Lisle. Ainsi la disgrace du Pere fut la cause de la fortune du Fils. Depuis que Henri VIII. eut fait paroitre de la bonne volonté pour lui, il fit à la Cour une figure considérable. Il fut honoré de divers Emplois, dont il s'acquitta toujours à la satisfaction du Roi. Principalement, il se distingua dans les armes, par sa valeur & par sa conduite. Il servit deux fois comme Lieutenant Général, sous le Comte de Hartford, en Ecosse & en Picardie; & il eut la gloire, qu'on lui attribua une bonne partie des heureux succès, quoiqu'il ne commandât pas en Chef. Ensuite, étant Gouverneur de Boulogne, il repoussa, par une vigoureuse sortie qu'il fit de la Ville haute, les François qui s'étoient déja rendus maitres de la Ville basse. L'année suivante, il commanda, en qualité d'Amiral, la Flotte destinée contre la France; & après que les François eurent refusé le combat qu'il leur présenta, il fit une descente sur les côtes de France, & en emporta un grand butin. En un mot, il étoit regardé comme un des meilleurs Généraux qu'il y eût alors en Angleterre. Selon les apparences, si Henri VIII. eût vécu plus longtems, il auroit poussé encore plus loin sa fortune, puisqu'avec les qualitez d'un homme de Guerre, il avoit encore celles d'un bon Courtisan. Mais d'un autre côté, pour ce qui regarde ses mœurs, il n'avoit rien qui méritât des louanges. Il aimoit les plaisirs avec excès, & se plongeoit même quelquefois dans une sordide débauche. Quant au reste, il étoit peu scrupuleux par rapport à l'honneur & à la vertu. Comme il avoit une ambition démesurée, il ne faisoit aucune difficulté de se servir de toutes sortes de moyens, pourvu qu'ils fussent propres à le faire parvenir à son but. On peut bien juger qu'un homme de ce caractere, n'avoit pas les interêts de la Religion fort à cœur. Pendant

la vie de Henri VIII., il se tint exactement dans les bornes que ce Prince avoit marquées. Ensuite, sous le Regne d'Edouard VI., il se déclara ouvertement pour la Reformation, parce que c'étoit alors l'unique moyen de plaire au Roi, & d'avancer sa fortune. Néanmoins, il falloit bien que quand il étoit parmi les partisans de l'Eglise Romaine, il ne témoignât pas qu'il étoit leur ennemi, puisque la Cour de France fut persuadée qu'il n'étoit rien moins que Reformé. C'est du moins ce que Mr. de Thou assure dans son Histoire. Cela donne lieu de juger, qu'il ne regardoit la Religion que comme un moyen de s'avancer, & qu'il s'étoit fait un plan de suivre celle qui étoit la plus à la mode. Aussi, quelque zèlé qu'il parût pour la Reformation, il ne fut jamais regardé sur le pied d'un de ses Protecteurs, parce qu'on étoit persuadé qu'il n'agissoit que par politique. La figure que ce Seigneur a faite pendant le Regne d'Edouard VI. m'a engagé à faire connoitre particulierement son caractere. EDOUARD VI. 1547.

Cuthbert Tonstal, Evêque de Durham, passoit pour un habile homme. Il avoit été employé par Henri VIII. en diverses Ambassades, Commissions, & Négociations, & enfin, recompensé de l'Evêché de Londres, & ensuite de celui de Durham, le plus riche & le plus considerable du Royaume, à cause de la dignité de Palatin qui y étoit attachée. Pendant la vie de Henri VIII, Tonstal se conforma, comme les autres, à la Religion du Prince: mais on s'appercevoit que ce n'étoit qu'à regret qu'il voyoit peu à peu changer celle qu'il avoit professée depuis sa jeunesse. Il auroit volontiers consenti qu'on eût reformé quelques abus des plus grossiers; mais il croyoit que le Roi alloit trop loin. Cependant, de peur de s'exposer à la colere de ce Prince, il se soumettoit à ce qui étoit ordonné. Il étoit pourtant regardé comme un des principaux fauteurs de la vieille Religion, & d'autant plus redoutable aux Reformateurs, qu'il étoit habile & savant. Cela n'empêchoit pas que Cranmer n'eut de l'amitié pour lui, à cause de son humeur douce & paisible, qui faisoit esperer qu'il pourroit être ramené. De Tonstal.

Le Chevalier *Guillaume Paget*, Secretaire d'Etat, étoit très entendu dans les affaires politiques, & par rapport à la Religion, il étoit dans les principes des Reformateurs. C'étoit par là qu'il avoit lié une étroite amitié avec Cranmer, & avec le Comte de Hartford. De Paget.

Il n'est pas fort nécessaire de parler du Lord *St. Jean*, du Lord *Russel*, ni des autres Régens du nombre des seize, parce qu'ils ne firent que suivre les directions d'autrui. Mais il y en a quelques-uns de ceux qui composoient le Conseil de la Régence dont il est nécessaire de dire un mot.

Le Comte d'*Arundel*, Seigneur d'une ancienne Maison, n'étoit pas trop content de n'être que du nombre des Conseillers, pendant qu'il voyoit tant de gens qui lui étoient inferieurs, revêtus de la Dignité de Régens. D'un autre côté, il n'étoit pas porté pour la Reformation, Du Comte d'Arundel.

EDOUARD VI. 1547.

Ces deux raisons furent cause qu'il se mêla volontiers dans toutes les intrigues qui tendoient à produire quelque changement, ou dans la Religion, ou dans le Gouvernement de l'Etat. Mais il eut le malheur de ne travailler jamais que pour autrui.

Du Comte d'Essex.

Guillaume Parr, Comte d'Essex, Frere de la Reine Douairiere, n'avoit qu'un mérite médiocre. Il ne laissa pourtant pas de faire une assez grande figure sous ce Regne, & d'être souvent employé, parce qu'il avoit l'adresse de se tenir attaché au Parti qui dominoit.

De Petre.

Guillaume Petre, Sécretaire d'Etat, étoit habile dans les fonctions de sa Charge. On ne pouvoit presque se passer de lui; & par cette raison, il avoit beaucoup de part aux résolutions les plus secretes qui se prenoient à la Cour.

De Riche.

Richard Riche, homme de Robe, étoit un Courtisan, qui, par la souplesse de son esprit, trouva le moyen de devenir Grand Chancelier.

De Thomas Seymour.

Thomas Seymour, Oncle maternel du Roi & Frere cadet du Comte de Hartford, se trouvoit malheureux, à cause de la distinction que le feu Roi avoit faite entre lui & son Frere, qui étoit du nombre des Régens, pendant qu'il n'étoit lui-même que simple Conseiller. Il croyoit, que sa qualité d'Oncle du Roi auroit dû lui procurer plus d'honneur. Il avoit une ambition démesurée, jointe à une haute opinion de son propre mérite. Aussi le rang que le feu Roi lui donnoit par son Testament, n'étant pas capable de le satisfaire, il voulut monter plus haut; & ce fut ce qui causa sa ruïne, ainsi qu'on le verra dans la suite.

On propose d'élire un Protecteur. 1. Fevrier.

La forme du Gouvernement ne fut pas plutôt règlée conformément à la derniere volonté de Henri, qu'on proposa d'y faire un changement. Quelques-uns des Régens firent remarquer, qu'il ne pouvoit qu'être embarrassant pour le Peuple, & particulierement pour les Ministres étrangers, d'avoir à s'adresser à seize personnes d'une égale autorité; & proposerent d'élire quelqu'un d'entre eux pour Chef & pour Président, sous le titre de *Protecteur*. Ils ajouterent, que par ce moyen, les affaires en seroient plutôt expédiées; & que néanmoins, il n'y auroit rien de changé dans la forme du Gouvernement qu'on avoit établie, parce qu'on n'éliroit un Protecteur que sous la condition expresse qu'il ne pourroit rien faire sans le consentement des autres Régens.

Le Chancelier s'y oppose en vain. *Hist. de la Reformation.*

Le Chancelier *Wriothesley* comprit aisément, que cette proposition étoit faite à son préjudice. Comme par sa Charge, il se trouvoit le premier après l'Archevêque de Cantorberi, qui ne se méloit gueres des affaires politiques, il avoit esperé de devenir le Chef de la Régence. Mais il voyoit bien que si on élisoit un Protecteur, le choix ne tomberoit pas sur lui; & qu'au contraire, cette Dignité seroit conferée au Comte de Hartford Oncle du Roi, qui n'étoit pas de ses amis.

Par

Par cette raison, il s'y opposa de tout son pouvoir, en faisant valoir le Testament du feu Roi, autorisé par un Acte de Parlement, dont il soutenoit que les Régens n'avoient pas le pouvoir de s'écarter. Mais la partie étoit si bien liée par avance, que, malgré ses oppositions, il fut résolu sur le champ qu'on éliroit un Protecteur du Royaume, qui seroit en même tems Gouverneur de la personne du Roi. Ce fut pourtant sous la condition expresse, *qu'il ne pourroit rien faire sans le consentement des autres Régens*. Ensuite, le choix tomba, comme il avoit été facile de le prévoir, sur le Comte de Hartford, qui vraisemblablement avoit fait faire cette proposition par ses amis. EDOUARD VI. 1547. Le Comte de Hartford est élu.

Véritablement, il étoit assez naturel de choisir pour Protecteur un Oncle maternel du Roi, & l'homme de tout le Royaume le plus interessé à sa conservation. Mais cela n'empêcha pas que plusieurs ne jugeassent que les Régens avoient fait un faux pas, dès le commencement de leur Administration, par la raison que le Chancelier avoit alleguée. On pouvoit pourtant les excuser par deux considerations. La premiere qu'ils n'avoient donné aucune autorité particuliere au Protecteur, & que par conséquent, la forme du Gouvernement établie par le feu Roi n'étoit point changée. La seconde, que le Testament donnant pouvoir aux Régens, ou à la plus grande partie d'entre eux, d'administrer les affaires du jeune Roi comme ils le jugeroient à propos, tout ce qu'ils résolvoient à la pluralité des voix, étoit censé conforme à la volonté du feu Roi. Raisons pour & contre l'élection d'un Protecteur.

Pendant qu'on préparoit tout ce qui étoit nécessaire pour les funerailles de Henri VIII. & pour le Couronnement du nouveau Roi, les Régens travaillerent à une affaire qui les regardoit en particulier, ou du moins les principaux d'entre eux. Henri avoit résolu, avant sa mort, de conferer de nouvelles Dignitez à plusieurs personnes qui étoient du nombre des Régens ou des Conseillers. Il avoit même règlé les revenus ou les pensions qu'il vouloit donner à ces nouveaux Seigneurs, afin qu'ils pussent soutenir leurs Dignitez. Mais comme quelques-uns les avoient refusées, parce que ces pensions leur paroissoient trop petites, cette affaire avoit été suspendue, tant à cause de cette difficulté, que par la maladie, & ensuite, par la mort du Roi. Cependant, il avoit ordonné par son Testament, qu'on exécutât tout ce à quoi il s'étoit engagé. C'en fut assez pour faire juger aux Régens, qu'ils devoient accomplir l'engagement dont je viens de parler, d'autant plus qu'ils y avoient eux-mêmes le principal interêt. Mais comme la volonté du feu Roi ne paroissoit pas par écrit, il fallut avoir recours au témoignage de quelques-uns d'entre-eux, auxquels il s'étoit ouvert sur cette matiere, qui déposerent ce qu'ils avoient appris de sa bouche. Ce fut donc sur leur témoignage, que le Comte de Hartford fut fait *Duc de Sommerset*, le Comte d'Essex, *Marquis de Northampton*, le Vicomte de Lisle, *Comte de Warwick*, le Chancelier Wriothesley, *Comte* Nouvelles Dignitez conferées.

EDOUARD VI. 1547.

de Southampton, le Chevalier Thomas Seymour, *Baron de Sudley: Riche*, *Willowgby*, & *Sheffield*, eurent le titre de Barons, en conservant leurs noms de famille (1).

Alienation des biens d'Eglise.

Comme Henri VIII. n'avoit pas laissé ses coffres remplis, il fallut avoir recours à des expédiens, pour trouver les revenus & les pensions assignées aux nouveaux Seigneurs. On n'en trouva point de meilleur, que d'aliener pour cinq ou six-mille livres sterling de revenus des Terres destinées à l'entretien des Chantres. Ces promotions, avec les pensions qui y étoient attachées, ne furent pas approuvées de tout le monde, parce qu'elles étoient toutes en faveur des Régens mêmes, ou des Conseillers. Plusieurs croyoient, que ces Seigneurs marquoient trop d'avidité au commencement de leur Régence, & qu'ils auroient dû attendre la Majorité du Roi. Sur-tout le Protecteur s'exposa beaucoup à l'envie, en se faisant donner, dans le même tems, les deux Charges de Grand Trésorier & de Grand Maréchal, vacantes par la condamnation du Duc de Norfolck. La premiere lui fut conferée le 10. de Fevrier, & l'autre le 17. du même mois (2).

Le Protecteur est fait Grand Trésorier, & Grand Maréchal.
Act. Publ. T. XV. pag. 124. Pag. 130.

(1) Le Chevalier *Guillaume Paget*, le Chevalier *Antoine Denny*, & le Chevalier *Guillaume Herbert*, ayant été priés de dire ce qu'ils savoient de la volonté du feu Roi; *Paget*, en qui ce Prince avoit eu le plus de confiance, déclara, que lorsque les Témoins comparurent contre le Duc de *Norfolck* & son Fils, le Roi avoit dessein de partager leurs Terres entre de nouveaux Pairs qu'il avoit eu dessein de créer; qu'il ordonna à *Paget* d'écrire ceux qu'il trouva le plus à propos, à qui il assigna une portion tirée des Biens du Duc de *Norfolck*, telle qu'il jugea convenable. *Paget* lui dit que c'étoit trop peu, & ayant eu ordre d'informer de cela ceux qui devoient entrer en possession de ces Biens, la plupart dirent de même, que c'étoit trop peu, & demanderent de demeurer au même état. Le Duc de *Norfolck* ayant appris ce qui se passoit, & craignant que si ses Biens étoient partagés, ils ne retournassent jamais plus dans sa famille, envoya prier le Roi qu'il eût la bonté de mettre tous ses Biens sur la tête du Prince, parce, disoit-il, selon la façon de parler de ce tems-là, *que ces Biens étoient bons, & d'étoffe forte*. Sur quoi le Roi résolut de recompenser ses Créatures d'une autre façon, & voulut que le Regître en fût chargé de cette maniere. Le Comte de *Hertford* devoit être Comte-Maréchal, & Trésorier, & être de plus Duc de *Sommerset*, d'*Exeter*, ou *Hertford*. Son Fils devoit être Comte de *Wiltshire*, avec 800 livres sterling de revenu en fond de Terre, & 300 livres de revenu qu'on tireroit des prémiers fonds de l'Evêque qui venoient d'échoir au Roi. Le Comte d'*Essex* devoit être Marquis d'*Essex*; & ainsi du reste, avec des revenus annuels à proportion. Tout cela fut certifié par *Denny* & *Herbert*, qui servoient dans la Chambre; & lorsque *Paget* fut sorti, le Roi dit à *Denny* de lire ce qui étoit dans le Livre; & *Herbert* ayant remarqué que le Secretaire s'étoit souvenu de tout, excepté de lui, le Roi ordonna à *Denny* d'y mettre 400 livres sterling de revenu pour lui. *Burnet*. TINDAL.

(2) Le 6 de Fevrier, le Protecteur fit le Roi Chevalier, autorisé à cela par Lettres-Patentes. Ainsi il semble que les Loix de la Chevalerie exigeoient que le Roi reçût l'Ordre de Chevalerie de la main d'un Chevalier. Mais en même tems on auroit regardé comme une trop grande présomption à un Sujet, de le donner à son Souverain, sans un ordre sous le Grand-Sceau. Le Roi en même tems fit Chevalier *Jean Hablethorn*, Lord-Maire de Londres. TIND.

Le même jour que sa derniere Patente fut expédiée, Thomas Seymour son Frere, qui venoit d'être créé Baron de Sudley, fut fait Grand Amiral d'Angleterre. Ainsi, environ quinze jours après la mort de Henri, on vit la Famille de Seymour monter à une si haute fortune, qu'il ne paroissoit presque pas possible d'y rien ajouter. Heureuse, si elle eût pu s'en contenter! Mais on verra dans la suite, que pour vouloir s'élever encore plus haut, les deux Freres tomberent successivement dans des gouffres qu'un peu plus de moderation auroit pu leur faire éviter.

EDOUARD VI. 1547. Thomas Seymour est fait Grand Amiral. *Ibid. Pag.* 127.

Les funerailles de Henri VIII. se firent avec beaucoup de magnificence, à Windsor. C'étoit là qu'il avoit lui-même choisi sa sepulture. Le jour auparavant, on porta son Corps à Richemont (1), & comme le mouvement du chariot fit couler quelque eau à travers le cercueil, quelques-uns firent courir le bruit que c'étoit du sang, & qu'un chien l'avoit leché. C'étoit en vue de faire valoir la prédiction du Cordelier, qui avoit dit à Henri dans un Sermon, que les chiens lecheroient son sang, comme ils avoient autrefois leché celui d'Achab. Mais outre que plusieurs assuroient que ce qui avoit coulé du cercueil n'étoit pas du sang, le bruit qu'on repandoit qu'un chien l'avoit leché, n'avoit aucun fondement.

Funerailles de Henri VIII.

Après qu'on se fut acquitté de ce devoir, il fallut proceder au Couronnement d'Edouard, qui se fit le 20. de Fevrier avec les formalitez ordinaires. Mylord Russel y fit la Charge de Grand Senéchal (2), en vertu d'une Patente qui ne l'autorisoit à l'exercer que pour ce jour-là seulement. Henri Gray, Comte de Dorset, avoit fait le jour auparavant celle de Grand Connétable, en vertu d'une semblable Patente qui en bornoit les fonctions au 19. de Fevrier, jour qui précéda celui du Couronnement, depuis le Soleil levant jusqu'au Soleil couchant. Apparemment, la Charge de Grand Connétable n'étoit nécessaire que pour certains préparatifs, puisqu'elle devoit finir avant la cérémonie du Couronnement.

Edouard VI. est couronné. *Act. Publ. T. XV. pag.* 129. *Ibid.*

Le même jour que le Roi fut couronné, on publia une Amnistie dont le Duc de Norfolck, le Cardinal Polus, Edouard Courtney, Fils ainé du Marquis d'Excester, & trois autres furent exclus (3).

Amnistie.

J'ai déja dit, que le Chancelier Wriothesley, nouveau Comte de Southampton, étoit un homme ambitieux, fier & hautain, très incommode dans le Conseil, & de plus, grand ennemi de la Reformation & des Reformez. Toutes ces raisons faisoient souhaiter au Protecteur, & à la plupart des autres Régens, de se délivrer de lui. Ils furent assez heureux, pour qu'il en fournît lui-même un pretexte plausible. Dans le dessein où il étoit de s'appliquer principalement aux af-

Disgrace du Chancelier. *Hayward. Hist. de la Reformat.*

(1) A *Sion*, où ils coucherent la prémiere nuit. Tind.
(2) *Burnet* dit que le Protecteur y servoit en cette qualité. Tind.
(3) Le Docteur *Pates*, Mr. *Fortescue*, & Mr. *Throgmorton*. Tind.

EDOUARD VI. 1547.

faires du Gouvernement, il avoit scellé, le 18 de Février, une Patente par laquelle il se faisoit nommer des Substituts, pour se décharger sur eux de ce qu'il y avoit de plus pénible dans la Charge de Chancelier, c'est à dire du Jugement des Causes dépendantes de la Chancelerie. Il avoit fait cette démarche de sa simple autorité, sans avoir demandé le consentement du Roi, ni des autres Régens. Sur cela, ses ennemis ne laisserent pas échaper cette occasion de le ruïner. La plainte de ce qu'il avoit fait ayant été portée au Conseil, il fut ordonné que les Juges du Royaume donneroient leurs avis par écrit sur cette matiere. Leur réponse fut, que le Chancelier n'étant que le dépositaire de sa Charge, n'avoit pas pu en commettre l'exercice à d'autres, sans le consentement du Roi ou de la Régence. Que, selon les Loix, il pouvoit en être dépouillé, mis en prison, & condamné à l'amende. Cet avis lui ayant été communiqué en plein Conseil, il s'emporta beaucoup contre les Juges, & parla même aux Régens, au Conseil, au Protecteur, avec beaucoup de fierté. Il dit en particulier à celui-ci, qu'il possedoit sa Charge de Chancelier avec un droit incontestable, puisqu'il la tenoit du Roi même; au-lieu qu'il y avoit beaucoup à douter s'il possedoit lui-même légitimement celle de Protecteur. Mais cette hauteur, bien loin d'accommoder son affaire, ne fit que la rendre plus mauvaise. Sa soumission auroit pu faire modérer sa peine; mais par son emportement, il donnoit lieu au Conseil de le traiter à toute rigueur.

Il est privé de sa Charge & relegué dans sa maison.

D'abord, il fut confiné dans sa maison, avec défense d'en sortir jusqu'à nouvel ordre. Ensuite, on délibéra sur la punition qu'il méritoit. On ne fit nul doute qu'il ne pût être dépouillé de sa Charge de Chancelier. Mais à l'égard de la Régence, on y trouva plus de difficulté, parce qu'il étoit incertain si le feu Roi l'avoit mis au nombre des Régens en qualité de Chancelier, ou comme Particulier, ainsi que quelques autres qui ne possedoient aucune Charge de la Couronne. Par cette raison, on ne jugea pas à propos de le dépouiller de sa qualité de Régent; mais pour la lui rendre inutile, on le laissa aux arrêts, & on lui ôta le Grand Sceau, dont on donna la garde au Lord *Saint Jean*, en attendant qu'on eût fait un autre Chancelier. Ainsi le Comte de Southampton demeura confiné dans sa maison jusqu'au 19 de Juillet (1) suivant, qu'il obtint la permission d'en sortir, en donnant caution pour l'amende à laquelle il seroit condamné.

Ambition du Protecteur.

Depuis que le Protecteur se fut délivré de cet ennemi qui l'incommodoit beaucoup, il ne pensa plus qu'à se rendre seul maitre du Gouvernement, & à se faire Protecteur en effet, au-lieu que jusqu'alors ce n'étoit qu'un vain titre qui ne lui donnoit aucune autorité particuliere. Pour parvenir à son but, il représenta aux Régens & au Conseil, que plusieurs personnes doutoient s'ils avoient pu, de leur simple autorité,

(1) De Juin, TIND.

nommer un Protecteur : que même l'Ambassadeur de France lui avoit insinué qu'il ne croyoit pas pouvoir traiter surement avec lui, sans savoir premierement s'il étoit duement autorisé, puisque le titre qu'il portoit pouvoit être contesté, par le défaut d'autorité de ceux qui le lui avoient conféré. Sur ce fondement, il demanda qu'il lui fût permis de se faire expédier des Lettres Patentes du Roi sous le Grand Sceau, par lesquelles il fût établi Protecteur du Royaume, & Gouverneur du Roi. Sa demande ayant été trouvée raisonnable, on lui accorda ce qu'il souhaitoit, & vrai-semblablement, on lui laissa le soin de faire dresser sa Patente, dans laquelle il est très apparent qu'il usa de quelque supercherie. Ce qui donne lieu à ce soupçon, c'est que la Patente qu'il se fit expédier lui attribuoit des droits auxquels les Régens n'avoient jamais pensé, quand ils l'avoient nommé pour Protecteur. Il n'y étoit fait aucune mention de la condition sous laquelle il avoit été élu. Au contraire, le Roi lui donnoit une pleine autorité d'agir selon ses lumieres, pour le bien & pour l'avantage de sa personne & de son Royaume. De plus, il lui nommoit un Conseil, & lui accordoit le pouvoir de casser & d'annuller tout ce qu'il jugeroit avoir été mal fait, en s'associant ceux des Conseillers qu'il trouveroit à propos, limitant leurs droits à n'agir que par les ordres du Protecteur. Il est vrai que ce Conseil étoit composé des mêmes personnes qui composoient auparavant la Régence & le Conseil, à l'exception du Comte de Southampton. Mais, au-lieu qu'auparavant quinze d'entre eux étoient Régens du Royaume, Exécuteurs du Testament de Henri & Tuteurs du jeune Roi, ils n'étoient plus par cette Patente que simples Conseillers du Protecteur, chacun selon le rang que sa Charge ou sa naissance lui donnoient, sans que le Protecteur fût obligé de se conformer à leurs avis.

Le Roi le nomme Protecteur par Patente.

Act. Publ. T. XV. pag. 174.

Remarque sur cette Patente.

Les autres Régens deviennent de simples Conseillers du Protecteur.

J'ai dit, qu'il y a beaucoup d'apparence que le Protecteur usa de quelque supercherie en cette occasion. En effet, il n'est nullement vrai-semblable, que tous les autres Régens eussent voulu consentir si légèrement à être dépouillez de toute leur autorité. On verra même dans la suite une preuve manifeste, qui fera voir que ce n'avoit pas été leur intention. Ceux d'entre les Historiens qui ont pris à tâche d'excuser toutes les actions du Duc de Sommerset, afin de lui conserver le caractere qui convient à un véritable Reformateur, ont passé fort légerement sur cet Article ; & au contraire, ses ennemis y ont fort insisté, afin de faire comprendre qu'il étoit possedé par l'ambition. Quoi qu'il en soit, comme le fait est certain, les conjectures ne peuvent rouler que sur le motif qui le fit agir ; les uns n'en voulant point reconnoitre d'autre que son ambition immodérée, les autres se persuadant, qu'il n'aspiroit à se rendre maitre du Gouvernement, que pour se mettre mieux en état d'avancer la Reformation. Il y a du moins beaucoup d'apparence que Cranmer, & ceux d'entre les Régens qui

Remarque sur la démarche du Protecteur.

favorisoient la Reformation, étoient convaincus que l'élévation du Duc seroit fort avantageuse à la Religion.

Il se rend maitre absolu du Gouvernement.

Depuis que cette Patente fut expédiée & scellée, le Protecteur devint tout-puissant. Il gouvernoit avec une autorité absolue, sans être gêné par les avis du Conseil, puisqu'il n'étoit obligé de consulter que ceux d'entre les Conseillers qui lui étoient dévouez. Mais, d'un autre côté, cette démarche, & quelques autres à peu près semblables qu'il fit ensuite, lui attirerent l'envie & la haine de beaucoup de gens, & particulierement de la Noblesse, qui lui en fit enfin sentir les effets. Il est certain qu'il y avoit beaucoup à dire contre cette Patente, qui détruisoit la forme du Gouvernement que Henri VIII. avoit établie, en vertu d'un Acte de Parlement que le Roi lui-même n'avoit pas le droit d'annuller.

Traitez avec la France. *Act. Publ. T. XV. p. 135. 139.*

Le jour précédent, on avoit conclu deux nouveaux Traitez avec la France. Le premier étoit un renouvellement d'Alliance entre François I. & Edouard VI., sans préjudice de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse, & des Traitez entre l'Empereur & l'Angleterre. Le second regardoit les Articles qui n'avoient pas été expliquez dans le dernier Traité de Paix, savoir, les limites du Territoire de Boulogne, & les fortifications que les deux Rois faisoient faire aux environs de la Place. A l'égard des limites, on n'eut pas beaucoup de peine à en convenir, parce que comme l'Angleterre ne devoit garder Boulogne que huit ans, il étoit peu important que son Territoire fût un peu plus, ou un peu moins étendu. Quant aux fortifications, il y eut plus de difficulté. Dans le tems que la derniere Paix se négocioit, Henri VIII. comprenant qu'il seroit à peu près le maitre des conditions, avoit donné ordre au Gouverneur de Boulogne de faire commencer à fortifier *Boulemberg*, *Blackness*, & *Ambleteuse*. En même tems, il donna pour instruction à ses Plénipotentiaires, de faire insérer dans le Traité, qu'il ne seroit permis à aucun des deux Rois de faire de nouvelles fortifications à Boulogne ou aux environs, mais seulement de faire continuer celles qui se trouveroient commencées. Cela fut fait comme il l'avoit souhaité. Cependant, depuis le Traité, les François avoient entrepris de fortifier *St. Etienne*, *Portet*, & la *Pointe*. Sur cela, il y eut quelques disputes entre les Ambassadeurs commis pour règler les limites de Boulogne. Mais comme les deux Cours souhaitoient également d'éviter tout sujet de rupture, il fut enfin convenu, que les Anglois pourroient continuer les ouvrages commencez : Que les François auroient la même liberté à l'égard de ceux de *St. Etienne*; mais qu'ils discontinueroient ceux qu'ils faisoient à *Portet* & à *la Pointe*. Ce Traité, & celui qui renouvelloit l'Alliance entre les deux Couronnes, furent signez à Londres, le 11. de Mars. Mais François I. mourut le 31 du même mois, avant que de les avoir ratifiez, laissant Henri II. pour son Successeur.

Mort de François I.

Dès que la mort de François I. fut sue à Londres, on dépêcha un Exprès à *Nicolas Wotton* Ambassadeur en France, avec une Commission pour recevoir les ratifications du nouveau Roi, & pour lui voir jurer les Traitez. Mais la Cour de France se trouvoit entierement changée par l'avenement de Henri II. à la Couronne. Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise son Frere y étoient tout-puissans, & leur interêt ne demandoit pas que leur Maitre s'entretînt en bonne intelligence avec l'Angleterre. Outre qu'ils étoient fort attachez à la Religion Romaine & au Pape, ils cherchoient les moyens d'empêcher que l'Angleterre n'employât ses armes à faire exécuter le Mariage entre Edouard & la jeune Reine d'Ecosse leur Niece. Ils persuaderent donc à Henri II., qu'il avoit principalement interêt de recouvrer Boulogne à quelque prix que ce fût, de peur que les Anglois ne se servissent de cette Place pour déconcerter les projets qu'il pourroit faire dans la suite. Henri approuvant leur Politique, refusa de ratifier les derniers Traitez, & désavoua l'Ambassadeur que le Roi son Pere avoit envoyé à Londres pour les conclure. Ainsi, non seulement, il restoit un sujet de differend entre les deux Couronnes, par rapport aux limites du Territoire de Boulogne, & aux nouvelles fortifications qui se faisoient aux environs; mais même, en refusant de confirmer l'Alliance, Henri témoignoit qu'il avoit intention de rompre la Paix.

EDOUARD VI. 1547.

Henri II. refuse de ratifier les Traitez

Act. Publ. T. XV. pag. 149.

Ce fut là le premier mauvais effet que produisirent la mort de François I. & celle de Henri VIII. Mais ce ne fut pas le seul. L'Allemagne, aussi bien que l'Angleterre, souffrit de la perte de ces deux Rois. Les Protestans, qui avoient été mal-menez par l'Empereur dans la derniere Campagne, se virent absolument privez du secours qu'ils attendoient de la France & de l'Angleterre. Les Ministres de Henri II. ne trouvoient pas à propos qu'il s'engageât dans une Guerre contre l'Empereur, pour soutenir la Religion Protestante. Mais comme la Politique sembloit demander qu'il s'opposât aux progrès de l'Empereur, ils lui firent entendre qu'il falloit premierement recouvrer Boulogne, après quoi il seroit toujours à tems de protéger l'Allemagne, si l'Empereur y devenoit trop puissant. Quant à la Cour d'Angleterre, il n'y avoit pas d'apparence que, pendant une Minorité, elle s'engageât à soutenir les Protestans, sur-tout la France refusant de se mettre de la partie. Cependant, les Princes de la Ligue ayant fait demander du secours à Edouard, on leur fit compter secrettement cinquante-mille écus, avec de grandes précautions, de peur d'offenser l'Empereur. Il est bien vrai, que le Protecteur étoit assez porté à les proteger: mais il n'étoit pas encore tems de le faire ouvertement. Il falloit avoir mis la Reformation sur un bon pied en Angleterre, avant que de penser à la soutenir dans les Païs étrangers.

Affaires d'Allemagne.

La mort de Henri VIII. fut une espece de crise pour l'Angleterre, par rapport à la Religion. On a vu dans l'Histoire de son Regne, qu'il

Affaires qui regardent la Reformation en Anglet.

EDOUARD VI. 1547. avoit tenu une espece de milieu à cet égard. Il avoit reformé certaines choses, & en avoit laissé d'autres sans y toucher. En général, on peut dire que la Reformation qu'il avoit commencée ne regardoit que les articles qui se trouvoient directement ou indirectement opposez à sa Souveraineté temporelle, ou à sa Suprémacie Ecclésiastique. Il avoit été si rigoureux sur ce sujet, qu'il n'avoit jamais voulu permettre que ses Sujets eussent d'autres sentimens que les siens, ou du moins, qu'ils le témoignassent publiquement. Ainsi tout le monde étoit dans la gêne, n'y ayant presque personne qui ne crût plus ou moins que lui. Dès qu'il fut mort, chacun se donna la liberté de dire ce qu'il pensoit sur la Religion, quoique les Loix faites sous son Regne subsistassent toujours. Mais on s'attendoit à quelque changement sur ce sujet. Si d'un côté, les Reformez appuyoient leurs espérances sur le crédit de Cranmer & du Comte de Hartford; le Parti contraire se promettoit bien que le Chancelier Wriothesley, Tonstal, & quelques autres, feroient tous leurs efforts pour remettre la Religion sur l'ancien pied, ou que du moins, ils empêcheroient que la Reformation ne fît de plus grands progrès. L'élevation du Comte de Hartford à la Dignité de Protecteur, & la disgrace du Chancelier, donnerent tout l'avantage aux Reformez, qui, se trouvant appuyez du Protecteur & de l'Archevêque de Cantorberi, conçurent de grandes espérances que l'ouvrage de la Reformation s'avanceroit à vue d'œil. C'est ce qui leur donnoit la hardiesse de faire paroitre ouvertement leurs sentimens & de les prêcher même publiquement. D'un autre côté, le Parti contraire voyant que le tems ne lui étoit pas favorable, s'efforçoit de persuader qu'il falloit laisser la Religion en l'état où elle se trouvoit, jusqu'à la Majorité du Roi. Ils disoient, que puisqu'on ne pouvoit faire des changemens qu'au nom du Roi, comme suprême Chef de l'Eglise Anglicane, il falloit du moins attendre qu'il fût en âge d'en pouvoir juger lui-même. Mais les Reformateurs ne demeuroient pas d'accord de ce principe. Ils soutenoient au contraire, que l'Autorité Royale étoit la même, soit que le Roi fût mineur ou qu'il fût majeur. C'étoit avec d'autant plus d'ardeur qu'ils combattoient la maxime de leurs adversaires, qu'elle influoit non seulement sur les affaires de la Religion, mais sur le Gouvernement même.

Le Parti des Reformateurs étoit si puissant, qu'il étoit bien difficile à ses ennemis de lui résister. Le Roi lui-même étoit à la tête. Quoiqu'il fût encore dans un âge où les hommes commencent à peine à faire usage de leur Raison, il avoit fait des progrès très considérables dans l'étude de la Religion, par les soins du Docteur *Coxe* son Précepteur, qui étoit dans les sentimens des Reformateurs. Le Duc de *Sommerset*, *Cranmer* Archevêque de Cantorberi, *Holgate* Archevêque d'Yorck, *Holbech* Evêque de Lincoln, *Greodrick* Evêque d'Ely, le Docteur *Ridley*, *Latimer* qui étoit sorti de prison, étoient les principaux Arcboutans

tans de ce Parti. Ce font ceux-là proprement, que le Docteur Burnet appelle dans son Histoire, *les Reformateurs*. Dans l'autre Parti étoient la Princesse *Marie*, *Wriothesley* Comte de Southampton, *Tonstal* Evêque de Durham, *Bonner* de Londres, *Gardiner* de Winchester, beaucoup d'autres Evêques, & la plus grande partie du bas Clergé, qui, comme je l'ai déja dit, étoit composé de Moines supprimez auxquels on avoit procuré des bénéfices. Mais il est certain, qu'encore que ce dernier Parti ne fût pas moins nombreux que l'autre, il n'en approchoit pas par rapport à la science & à la capacité. Outre cela, le Gouvernement étoit entre les mains de ses adversaires. Il y avoit encore une chose qui diminuoit beaucoup la force de ce Parti. C'est que la plupart de ceux qui le composoient avoient pour maxime, de s'opposer, autant qu'il étoit possible, aux changemens qu'on vouloit faire, & de s'y soumettre ensuite extérieurement quand ils étoient faits. Cette conduite, quoique salutaire aux Particuliers, étoit pourtant préjudiciable à tout leur Parti, en ce qu'ils faisoient comprendre qu'ils n'aimoient leur Religion que quand elle étoit accompagnée de biens temporels. Les Evêques & les autres Ecclésiastiques étoient proprement ceux qui avoient établi cette maxime, par la peur qu'ils avoient de perdre leurs Bénéfices.

EDOUARD VI. 1547.

Résolution prise de pousser la Reformation. *Hist. de la Reformat.*

Les conjonctures se trouvant si favorables pour la Reformation, le Protecteur, & ceux du Conseil qui étoient dans les mêmes sentimens que lui, résolurent d'en profiter. Pour cet effet, ils ordonnerent une Visite générale de toutes les Eglises, & nommerent des Visiteurs, auxquels ils donnerent pouvoir d'abolir certains abus grossiers qui s'étoient introduits dans le Culte Divin, & particulierement par rapport aux Images (1). Ce fut par cette Visite, qu'on commença l'exécution du dessein qu'on avoit déja formé d'achever la Reformation, qui n'avoit été proprement qu'ébauchée sous le dernier Regne. Comme le Docteur Burnet, qui a été depuis Evêque de Salisburi, a donné sur cette matiere tous les éclaircissemens qu'on peut souhaiter, dans son excellente Histoire de la Reformation d'Angleterre, il seroit superflu d'entrer ici dans un détail, qu'on pourra voir avec bien plus de satisfaction dans l'Ouvrage de cet illustre Auteur. Ainsi, sans parler desormais de la Religion, qu'autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire, je m'attacherai principalement aux affaires politiques de ce Regne. La premiere qui s'offre dans l'année 1547., est la Guerre d'Ecosse.

Suite des affaires de l'Angleterre avec l'Ecosse.

Henri VIII. avoit laissé ses affaires avec l'Ecosse dans une telle situation, qu'il falloit se désister du Mariage accordé entre Edouard &

(1) Les Dioceses furent partagez en six Ressorts ou Jurisdictions, & pour chaque Ressort il y avoit deux Visiteurs, l'un Jurisconsulte & l'autre Theologien; avec un Greffier. Ils commencerent leur Visite au mois d'Août, à peu près au même tems que le Protecteur fit son Expédition en Ecosse. *Burnet*. Tind.

EDOUARD VI. 1547.

la jeune Reine d'Ecosse, ou faire exécuter le Traité par la voye des armes. Le parti de ceux qui rejettoient le Mariage en Ecosse étoit si puissant, que les autres n'osoient presque faire connoitre qu'ils fussent d'un autre sentiment. Si l'affaire avoit dû être vuidée entre les deux Royaumes, selon les apparences, l'Ecosse auroit été obligée de plier. Mais le Roi de France n'avoit garde d'abandonner les Ecossois. Il avoit trop d'interêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre ne devînt maitre de l'Ecosse. En cela ses sentimens se trouvoient conformes à ceux des deux Princes Lorrains, Freres de la Reine Douairiere d'Ecosse. C'étoit là ce qui faisoit le plus de peine au Protecteur, d'autant plus que Henri II. avoit déja déclaré, qu'il assisteroit les Ecossois de tout son pouvoir. Cependant, le Mariage projetté étoit si avantageux à l'Angleterre, qu'il valoit bien la peine qu'on fît quelques efforts pour l'accomplir. D'ailleurs, Henri VIII. avoit si expressément ordonné, avant que de mourir, qu'on fît tout ce qui seroit possible pour le faire réussir, que le Protecteur ne crut pas pouvoir se dispenser de faire quelque démarche, pour témoigner qu'il vouloit exécuter ses ordres. Il résolut donc de porter la Guerre en Ecosse. Véritablement, c'étoit une maniere bien extraordinaire de rechercher la jeune Reine pour Edouard. Mais en cela le Protecteur & le Conseil suivoient le principe de Henri VIII., qui s'étoit toujours flatté que les incommoditez & les dangers de la Guerre obligeroient enfin les Ecossois à exécuter le Traité. Ce fut donc dans cette vue qu'ils résolurent de faire la Guerre à l'Ecosse, & non pas pour conquerir ce Royaume.

Hayward.

Résolution de porter la Guerre en Ecosse.

Conference pour la Paix fort inutile.

Tous les préparatifs étant faits, & le Protecteur étant prêt à partir pour aller commander l'Armée, l'Ambassadeur de France le pria de consentir à une négociation pour tâcher de faire la Paix, avant qu'on recommençât les hostilitez. Le Protecteur, qui vouloit ménager la France, lui accorda sa demande, & les Conferences commencerent le 4. d'Août. *Tonstal*, qui étoit le premier des Plenipotentiaires d'Angleterre, avoit ordre de ceder tout, pourvu que ceux d'Ecosse eussent pouvoir de consentir au Mariage, sans quoi, il devoit rompre la Conference. Cette condition rendit la négociation inutile, parce que les Instructions des Ecossois ne portoient rien d'approchant. Ainsi, le Protecteur étant parti au mois d'Août, entra dans les Terres d'Ecosse le 3 de Septembre, avec une Armée de quinze-mille hommes de pied, & de trois-mille Chevaux, ayant le Comte de WARWICK pour Lieutenant Général. Il s'empara dans sa marche de quelques Châteaux, & particulierement de celui de *Browghti* (1) situé à l'embouchure du *Tay*, où il laissa une Garnison de deux-cens hommes. Peu de jours après, il se trouva en présence de l'Armée d'Ecosse forte de trente-mille hommes, & ayant trente pieces de Canon, qui

Le Protecteur entre en Ecosse.

(1) *Brochty-Crag*, Forteresse dans le Comté d'*Angus*. Camden. TIND.

l'attendoit dans la plaine de *Pinkey* tout proche de *Musselburg*. EDOUARD VI. 1547.

Le Duc de Sommerset, ainsi que je l'ai déja dit, n'avoit entrepris cette Guerre qu'à contre-cœur, & uniquement pour éviter le blâme de n'avoir pas fait quelques efforts pour procurer à son jeune Maitre un Mariage avantageux. La vue d'une Armée ennemie fort superieure à celle qu'il commandoit, n'augmenta pas en lui l'envie de terminer cette affaire par la voye des armes. Ainsi, pour tâcher d'éviter une décision si dangereuse, il écrivit au Comte d'Aran Régent d'Ecosse, pour le prier de faire attention à la quantité de sang innocent qui s'alloit répandre. Mais pour lui faire voir, qu'il étoit prêt lui-même à entrer dans des voyes d'accommodement, il lui fit cette proposition: Qu'il se retireroit en Angleterre avec son Armée, si les Ecossois vouloient consentir que la jeune Reine fût élevée en Ecosse jusqu'à sa Majorité, & que jusqu'à ce tems-là, ils donneroient des assurances qu'elle ne seroit promise en Mariage à aucun Etranger. Cette offre pouvoit bien être acceptée sans aucun préjudice, ni de la Reine ni du Royaume d'Ecosse. Premierement, cette condition n'empêchoit pas la Reine de prendre un Seigneur Ecossois pour Epoux. En second lieu, le pis qui pouvoit arriver aux Ecossois, étoit de se trouver, lorsque la Reine seroit Majeure, dans la même situation où ils se trouvoient alors. Enfin, le Roi d'Angleterre, ou la Reine, pouvoient mourir dans cet intervalle, & la mort de l'un ou de l'autre terminoit naturellement cette querelle. Mais la Faction de France dominoit tellement dans le Conseil d'Ecosse, que cette offre, toute avantageuse qu'elle étoit, fut rejettée avec hauteur. On fit même courir le bruit parmi les Troupes Ecossoises, que le Protecteur d'Angleterre ne vouloit point entendre parler de Paix, à moins qu'on ne lui mît la Reine entre les mains.

Il propose la Paix au Régent d'Ecosse. *Hayward.*

Ses offres sont rejettées.

Les deux Armées étoient séparées par la Riviere d'*Esk*. L'Angloise étoit campée à environ deux mille en-deça du côté du Midi, & l'Ecossoise sur le bord de la Riviere, de l'autre côté. Ainsi, si les Ecossois eussent voulu éviter la Bataille, vrai-semblablement les Anglois n'auroient jamais entrepris de passer cette Riviere à leur vue. Cependant, le Protecteur ayant formé le dessein de s'approcher des Ecossois, & de gagner une hauteur sur sa gauche, qui commandoit leur Camp, se mit en marche avec toute l'Armée. Mais les Ecossois, qui en étoient avertis, passerent incontinent la Riviere & s'emparerent de ce poste. Le Protecteur ayant manqué son coup, marcha vers la droite, du côté de la Mer, pour camper sur une Colline qui n'étoit pas éloignée de la Riviere. Cette marche fit croire aux Ecossois, qu'il ne s'approchoit de la Mer que pour charger son canon & son bagage sur la Flotte Angloise qui étoit entrée dans le *Frith*, afin de pouvoir se retirer plus aisément. Toute l'Armée d'Ecosse se trouva tellement prévenue de cette pensée, qu'elle regardoit l'Armée Angloise comme

Disposition des deux armées.

Marche du Protecteur.

EDOUARD VI. 1547.

déja vaincue par la peur. Cependant, le Protecteur s'étoit posté sur la Colline, & avoit fait faire quelques retranchemens devant son Camp. Cela confirma les Ecossois dans leur opinion, que ce n'étoit qu'une feinte pour pouvoir se retirer pendant la nuit. Ainsi, voulant empêcher les Anglois d'exécuter ce prétendu dessein, ils s'avancerent en bon ordre, afin d'engager le combat. Dès que le Protecteur eut reçu l'avis de leur marche, il rangea son Armée en Bataille, partie sur la Colline, & partie dans la plaine, & les attendit de pied-ferme. Il avoit placé son Artillerie dans un endroit avantageux qui commandoit toute la plaine, & d'un autre côté, sa Flotte se trouvoit assez près, pour pouvoir tirer en flanc sur les ennemis. Il y avoit même une Galiote qui étant plus legere que les autres Vaisseaux, s'avança fort proche de la terre, & incommoda beaucoup l'Armée Ecossoise.

Bataille de *Pinkey* ou de *Musselburgh* gagnée par les Anglois.

Ce fut le 10. de Septembre, que les deux Armées en vinrent aux mains. Je ne m'engagerai point à faire le détail de cette Bataille. Outre que les Historiens ne conviennent pas des principales circonstances, il n'y a que peu de gens qui soient en état de raconter comme il faut ce qui se passe dans ces occasions, & de faire remarquer les principales causes du gain ou de la perte d'une Bataille. Il n'appartient qu'aux Généraux mêmes, d'être de bons Historiens sur de pareils sujets. Je me contenterai donc de rapporter le succès de celle-ci. Après un combat fort opiniâtre, les Ecossois furent mis en fuite, laissant quatorze-mille morts sur le champ de Bataille, & quinze-cens prisonniers, dont huit-cens étoient Gentilshommes, entre les mains des Anglois.

Perte des Ecossois.

Grande consternation en Ecosse.

Cette grande perte jetta toute l'Ecosse dans la derniere consternation. Le Régent & la Reine se retirerent à Sterling, avec le débris de leur Armée, après avoir mis Garnison dans le Château d'Edimbourg, abandonnant ainsi les frontieres aux ravages des Anglois. Peu de jours après, le Protecteur s'empara de *Leith*, & la Flotte Angloise commandée par Mylord *Clinton*, brûla plusieurs Villes maritimes de la Province de Fyffe, avec tous les Vaisseaux qui se trouverent dans leurs Ports. Ensuite, l'Armée Angloise marcha vers Edimbourg, y entra sans trouver aucune résistance, & pilla la Ville. La terreur étoit si grande dans toute l'Ecosse, que si le Protecteur eût poussé sa pointe, en assiegeant le Château d'Edimbourg, il n'y a presque point de doute qu'il n'eût obligé le Régent d'Ecosse à lui livrer la jeune Reine, ou qu'il n'eût conquis le Royaume. Mais des affaires qui le regardoient en particulier, lui firent abandonner son entreprise, dans le tems qu'il étoit sur le point de recueillir le fruit de sa victoire. Pendant qu'il étoit occupé en Ecosse, l'Amiral son Frere cabaloit contre lui en Angleterre, & avoit déja fait de si grands progrès, que le Protecteur se trouvoit sur le point d'être ruïné, dans le tems même qu'il faisoit triompher les armes du Roi. L'avis qu'il en reçut, lui fit juger qu'il ne pouvoit trop

Le Protecteur ne profite pas de sa victoire.

tôt s'en retourner à la Cour, pour rompre les mesures de son Frere. Ce fut là le véritable motif de son retour précipité, qui fut pourtant caché sous d'autres prétextes. EDOUARD VI. 1547.

Le 18. de Septembre, il reprit la route d'Angleterre, n'ayant employé à son Expédition que seize jours, depuis son entrée en Ecosse; & si l'on en croit les Relations Angloises, n'ayant perdu en tout que soixante & deux hommes. En s'en retournant, il prit sa route par les Provinces de *la Marche* & de *Tiviotdale*, & après avoir laissé Garnison dans le Château de *Hum*, il fit commencer à reparer *Roxsborowgh*, où il laissa *Palmer* pour Gouverneur (1). Il s'en retourne en Angleterre.

La glorieuse Campagne que le Protecteur venoit de faire en Ecosse, rappella dans le souvenir du Public, plusieurs belles actions qu'il avoit faites sous le dernier Regne. Tout cela lui attira de grandes louanges de la part du Peuple, & en même tems l'envie des Grands, qui, si l'on en croit le Chevalier Hayward, n'avoient pas beaucoup d'estime pour lui. Ce contraste entre les Grands & le Peuple lui fut très préjudiciable. Par là il se laissa engager à s'appuyer trop sur la faveur du Peuple, & à s'élever au-dessus du reste de la Noblesse, tant par un faste exterieur, qu'en se chargeant seul du Gouvernement du Royaume. Comme par la Patente qu'il avoit reçue du Roi, il n'étoit pas restreint à suivre les avis du Conseil, il ne consultoit ordinairement que ceux qui lui étoient dévouez, & laissoit les autres Conseillers comme dans l'oubli. Cette conduite paroit d'abord un peu étrange dans un homme tel que lui, qui, bien loin d'être naturellement fier & hautain, étoit au contraire, humble, modeste, & civil. On n'en peut point trouver d'autre raison, que l'extrême desir qu'il avoit d'avancer la Reformation. C'étoit, sans doute, ce qui lui faisoit juger, qu'il étoit nécessaire d'éloigner de l'administration des affaires, ceux qui n'étoient pas portez du même zèle que lui, afin de diminuer les oppositions autant qu'il étoit possible. Dailleurs, il avoit passé la meilleure partie de sa vie à la Cour de Henri VIII., où il avoit vu l'Autorité Royale portée au plus haut degré; & comme Henri avoit réussi par la voye de la rigueur, il jugeoit qu'il devoit suivre à peu près les mêmes maximes. Il est certain que la Reformation étoit le seul objet que le Protecteur avoit en vue, & que toutes ses démarches, dans les affaires tant étrangeres que domestiques, ne tendoient proprement qu'à ce but. Le Peuple le loue, & les Grands lui portent envie.

Les Commissaires qui avoient été chargez de visiter les Eglises, ayant fait leur rapport, il se trouva que tous les Evêques s'étoient conformez aux ordres du Conseil, excepté *Bonner* de Londres, & *Gardiner* de Winchester. Ceux-ci avoient donné quelque prise sur eux, non par des oppositions directes, mais par des chicanes qui faisoient assez comprendre, combien toute sorte de Reformation leur Bonner & Gardiner sont mis en prison. *Hist. de la Reformat.*

(1) Le Chevalier *Rodolphe Palmer*. Burnet. Tind.

EDOUARD VI. 1547.

étoit désagreable. Ils insistoient principalement sur la maxime dont j'ai déja parlé, qu'il n'étoit pas permis de faire aucun changement dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Comme ce principe pouvoit avoir de fâcheuses conséquences par rapport au Gouvernement, on prit prétexte là-dessus, pour les envoyer en prison, malgré leur soumission apparente, mais pleine d'équivoques. La verité est, que comme on avoit dessein de faire passer divers Actes favorables à la Reformation, dans le prochain Parlement qui étoit convoqué pour le 4. de Novembre, on étoit bien aise de se délivrer des oppositions importunes de ces deux Prélats. La Princesse Marie se trouva aussi choquée des Instructions qu'on avoit données aux Visiteurs, & du dessein qu'on avoit de pousser plus loin la Reformation. Elle écrivit sur ce sujet au Protecteur une Lettre, dans laquelle elle témoignoit son chagrin contre tous les changemens qu'on faisoit, & contre ceux qu'on se proposoit de faire pendant la Minorité du Roi. Le Protecteur lui fit une réponse assez vigoureuse, & ne se crut pas obligé de se conformer à ses sentimens.

La Princesse Marie se plaint des démarches qu'on fait pour la Reformation.

Riche est fait Chancelier.

Quelques jours avant que le Parlement s'assemblât, le Lord *Riche* fut revêtu de la Charge de Grand Chancelier. Le 3. de Novembre, jour qui précéda celui de l'ouverture du Parlement, le Roi signa une Patente par laquelle il accordoit au Protecteur son Oncle, la prérogative de s'asseoir seul dans le Parlement, sur le milieu du banc qui est à la droite du Trône, soit en présence du Roi, soit en son absence. De plus, il ordonnoit que le Protecteur jouïroit à l'avenir, de toutes sortes de privileges, prérogatives, & prééminences, dont avoient joui avant lui les Oncles des Rois, tant paternels que maternels, & tous ceux qui avoient jusqu'alors possédé la Dignité de Protecteur. Cette démarche fit aisément connoitre que l'intention du Duc de Sommerset étoit, non-seulement de se mettre hors du pair, mais même de faire perdre peu à peu la mémoire de la forme de Gouvernement établie par Henri VIII. Quoiqu'il n'eût pas négligé de faire approuver cette Patente par le Conseil, avant que de la faire expédier, cela ne suffisoit pas pour le justifier entierement. On savoit bien que le Roi ne faisoit rien que par sa direction : qu'il étoit le maitre du Conseil, & qu'il auroit été trop dangereux pour les Conseillers, de s'opposer directement à cette Patente qui le regardoit en particulier.

Prérogative accordée par le Roi au Protecteur. *Act. Publ. T. XV. pag.* 164.

Observation sur ce sujet.

Parlement.

Le Parlement s'étant assemblé le 4. de Novembre, fit divers Actes importans, dont quelques-uns regardoient l'Etat & les autres la Religion. Il est bien certain que le nombre des gens qui souhaitoient la Reformation, étoit fort grand dans le Royaume. Cependant, il ne faut pas s'imaginer qu'alors, non plus qu'aujourd'hui, tout ce que le Parlement faisoit fût conforme au sentiment universel de la Nation. Les Députez des Communes étoient élus, ainsi qu'ils le sont à présent,

Remarque sur ce Parlement.

sans qu'on leur donnât aucune instruction sur les matieres qui devoient être traitées dans le Parlement, & même, sans que le Peuple en fût informé. Ainsi, les Membres des Communes avoient, pour ainsi dire, un pouvoir illimité, de décider à la pluralité des voix, avec la concurrence de la Chambre Haute, & l'approbation du Roi, ce qu'ils jugeoient convenable au bien du Royaume. Il n'étoit donc pas nécessaire, pour obtenir ce que la Cour souhaitoit, d'avoir le consentement universel du Peuple, mais seulement, la pluralité des voix dans les deux Chambres. Par là, il est aisé de comprendre, que la Cour ne négligeoit pas d'employer tous les moyens imaginables pour faire élire des Députez qui eussent des sentimens conformes aux siens. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui, & qui se pratiquera toujours de même, jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque remede à cet inconvénient. Je l'appelle inconvénient, parce qu'il arrive quelquefois, que le Parlement fait des Actes contraires à l'opinion universelle du Peuple. On peut aisément s'en convaincre, par ce qui se passa dans les Parlemens tenus sous Edouard VI. & sous la Reine Marie sa Sœur. Sous le Regne d'Edouard, on détruisit le Papisme de fond en comble, & sous celui de Marie, on le rétablit en son entier. Il faut donc que sous l'un ou l'autre de ces deux Regnes, le Parlement ait agi contre les sentimens de la Nation, puisqu'il n'est pas possible de se persuader que tout un Peuple ait ainsi changé, comme dans un instant, du blanc au noir. Au reste, je ne prétens pas, par cette réflexion, infirmer ce que le Parlement d'Edouard VI. a fait en faveur de la Reformation : ce que j'avance, porte autant sur celui de Marie, que sur celui-ci. Mon dessein est seulement de faire observer, que la décision d'un Parlement n'est pas toujours une preuve assez forte de l'approbation de toute la Nation Angloise. Ainsi, les raisons qu'on peut tirer de ce prétendu consentement de la Nation, représentée par le Parlement, ou pour ou contre la Reformation, me paroissent d'une très petite importance. Chacun des deux Partis dira toujours, & peut-être avec assez de fondement, que le Parlement qui lui a été contraire, a été un Parlement dévoué au Roi & aux Ministres.

EDOUARD VI. 1547.

Celui dont je viens de parler, étoit dirigé, selon toutes les apparences, par le Duc de Sommerset, puisqu'il entra si bien dans toutes ses vues. Je me contenterai de rapporter la substance des Actes importans qui furent faits pendant cette Séance, sans m'y arrêter beaucoup, parce que le Docteur Burnet en a parlé d'une maniere si précise, & les a si bien expliquez dans son Histoire de la Reformation, qu'il seroit superflu de repeter ici ce qu'il a dit.

Statut pour en revoquer plusieurs autres.

Le premier Statut qui fut fait, en revoquoit plusieurs autres passez sous Henri VIII. & sous quelques uns des Rois précedens, & premierement :

Tous les Actes qui déclaroient crimes de Haute Trahison ceux qui

EDOUARD VI. 1547.

n'étoient pas contenus dans l'Acte passé la quinzieme année d'Edouard III. Cet Acte d'Edouard avoit longtems servi de règle sur ce sujet, jusqu'à ce que durant les Guerres Civiles entre les Maisons de Lancastre & d'YORCK, & particulierement sous Henri VIII., la Liste des crimes de Trahison s'étoit extraordinairement accrue. Ainsi, ce fut avec beaucoup de raison que le Parlement reduisit ces sortes de crimes à la même règle, pour ne pas laisser les Sujets exposez à tant de rigueurs.

En second lieu, ce Statut revoquoit tous les Actes qui qualifioient crimes de Felonie, ceux qui ne l'étoient pas avant la rupture avec le Pape.

En troisieme lieu, l'Acte qui donnoit aux Proclamations du Roi la même force qu'aux Actes du Parlement. Si ce Statut eût subsisté, les Parlemens seroient devenus inutiles.

Quatriemement, deux Actes passez contre les Lollards.

La Loi des six Article, est revoquée.

Enfin, par le même Acte, la Loi des six Articles fut aussi revoquée.

Par un autre, la Primauté Ecclésiastique du Roi fut confirmée de nouveau, avec de grandes peines contre ceux qui la mettroient en question.

Statuts par rapport au Gouvernement.

Il déclara aussi coupables de Haute Trahison, ceux des Héritiers de la Couronne nommez dans le Testament de Henri VIII., qui s'efforceroient de troubler l'ordre de la Succession marqué par ce Prince, & leurs adhérans furent compris dans la même peine.

Le Bénéfice du Clergé (1) & les Privileges des Azyles furent aussi rétablis : mais on en exclut les Assassins, les Empoisonneurs, & quatre sortes de Voleurs.

On expliqua aussi un Acte passé sous Henri VIII., qui donnoit pouvoir à son Successeur d'annuller les Loix faites durant sa Minorité, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans ; & on déclara que cet Acte n'auroit lieu que pour l'avenir, & non pas pour ce qui avoit été déja fait.

Statuts par rapport à la Religion.

A l'égard de la Religion, on fit aussi divers Actes qui produisirent

(1) C'est-à-dire l'exemption de certaines peines pour ceux qui savoient lire. RAPIN THOYRAS.

C'étoit un ancien Privilege de l'Eglise, confirmé par plusieurs Actes du Parlement : lorsqu'un Prêtre, ou autre homme dans les Ordres, étoit accusé d'un Crime capital, à la réserve des Crimes d'Etat, devant le Juge Laïque, il pouvoit lui demander son renvoi devant l'Ordinaire, pour se justifier du Crime dont on l'accusoit. Mais l'esprit de cette Loi à l'égard du Clergé, est fort changé en ce point. Les hommes dans les Ordres ne sont plus renvoyez à leur Ordinaire, pour s'y purger des Accusations ; mais à présent un Accusé, quel qu'il soit, quoiqu'il ne soit point dans les Ordres, est reçu à lire à la Barre, lorsqu'il est convaincu du Crime pour lequel le Bénéfice du Clergé est accordé, & est ensuite brulé à la main pour la prémiere fois, si le Député de l'Ordinaire, qui se tient debout près de l'Accusé, dit, *Legit ut Clericus*. TIND.

des

des changemens considerables. Premierement, on abolit les Messes privées, & on rendit la Coupe au peuple dans la Communion. EDOUARD VI. 1547. La Coupe est rendue au Peuple.

Un autre Acte revêtit le Roi du pouvoir de nommer aux Evêchez vacans, & on abolit ainsi les prétendues élections, qui depuis long-tems n'étoient que de pures momeries, puisqu'il ne s'en faisoit aucune que par la direction de la Cour. Pouvoir donné au Roi de nommer aux Evêchez.

On resserra aussi beaucoup la jurisdiction des Cours Ecclésiastiques, en leur ôtant la connoissance des Causes Matrimoniales & Testamentaires, qui furent renvoyées aux Cours Royales (1).

Ensuite, le Parlement fit un Acte fort singulier contre les Vagabonds. Il étoit ordonné par ce Statut, que si un homme du commun demeuroit trois jours sans travailler, ou sans s'offrir à travailler, il seroit marqué au visage avec un fer chaud de la lettre V., & qu'il seroit esclave de celui qui le meneroit devant un Juge de Paix. Cette Loi fut trouvée très rigoureuse dans un Païs comme l'Angleterre, où l'esclavage paroit incompatible avec les privileges des Sujets. Mais en cela, la Cour, qui dirigeoit le Parlement, n'avoit en vue que les Moines qui étant sortis de leurs Monasteres, peu accoutumez au travail, ne pouvoient se résoudre à gagner leur vie en travaillant. Ces gens-là employoient tout leur tems à s'en aller de maison en maison, cabaler contre le Gouvernement, & inspirer au Peuple un esprit de rebellion. Ainsi la Cour jugeant que c'étoit un effet de leur oisiveté, & que s'ils se rangeoient dans quelque profession, ils pourroient enfin perdre cette habitude, voulut les faire travailler malgré qu'ils en eussent. Cependant, comme la Loi étoit générale, elle causa beaucoup de murmures parmi le Peuple. Aussi ne fut-elle jamais exécutée à la rigueur & même, un autre Parlement la revoqua. Statut contre les vagabonds.

Enfin, ce Parlement donna au Roi tous les fonds affectez à l'entretien des Chantres, toutes les fondations faites pour les Chapelles & pour les Colleges dont Henri VIII. n'avoit pas encore pris possession, tous les Legs faits pour les *Obits*, pour les *Anniversaires*, pour l'entretien des Lampes dans les Eglises, & tous les fonds des Confrairies destinez au même usage. Ce dernier Acte ne passa pas sans de grandes difficultez. Cranmer même s'y opposa de tout son pouvoir, non par l'envie de conserver ces fonds pour les usages auxquels les Donateurs les avoient destinez, mais parce qu'il esperoit de trouver quelque occasion favorable pour les faire convertir à d'autres usages avanta- Plusieurs fonds d'Eglise donnez au Roi.

(1) D'autant, dit l'Acte, que les Evêques exercent leur autorité, & jugent les Procès, en leur nom; & parce que toute Jurisdiction, tant au Spirituel qu'au Temporel, est dérivée du Roi; ainsi leurs Cours & Procedures doivent dorênavant être faites au nom du Roi, & scellées de son Sceau, comme il s'est fait aux Cours ordinaires; à la réserve seulement de la Cour de l'Archevêque de *Canterbery*, & de toutes les Collations, Présentations ou Lettres d'Ordres, qui devoient passer sous le Sceau du Prélat, comme auparavant. Tind.

EDOUARD VI. 1547.

geux à la Religion; au-lieu qu'étant entre les mains du Roi, l'Eglise en étoit privée pour jamais. Mais toutes les oppositions furent inutiles. La Noblesse abboyoit, pour ainsi dire, après les biens d'Eglise, qu'elle obtenoit assez aisément de la Cour. D'ailleurs, les Exécuteurs du Testament du feu Roi, avoient besoin de ces fonds pour payer ses dettes, & les Legs qu'il avoit faits. Il est vrai qu'on mit dans l'Acte une clause, qui portoit que ces fonds seroient employez à entretenir des Ecoles & des Prédicateurs: mais elle ne fut jamais exécutée.

Amnistie dont Gardiner profite.

Le Parlement finit par une Amnistie, dont les prisonniers de la Tour & ceux qui s'étoient absentez du Royaume furent exceptez. Comme Gardiner n'étoit pas en prison à la Tour, il jouït du bénéfice de l'Amnistie.

J'ai déja dit un mot de la cause qui obligea le Protecteur à quitter l'Ecosse, pour retourner à la Cour avec une précipitation qui fit du tort aux affaires du Roi. Mais il est nécessaire présentement d'en parler un peu plus au long, avant que de finir l'année 1547., parce que ce fut pendant la Séance du Parlement que cette affaire éclata.

Cabales de l'Amiral contre le Protecteur son Frere. *Hist. de la Reformat.* *Hayward.*

Entre tous les envieux du Protecteur, il n'y en avoit point de plus passionné contre lui, que l'Amiral *Thomas Seymour* son Frere. C'étoit un homme fier, orgueilleux & emporté. Il est vrai, qu'on croyoit qu'il avoit plus d'esprit que son Frere, & qu'il étoit plus capable de manier les grandes affaires. Mais cette opinion pouvoit bien être un effet du parti qu'il s'étoit fait parmi la Noblesse, qui n'aimoit pas le Protecteur. Quoi qu'il en soit, l'Amiral ne pouvoit endurer la distinction que le Roi avoit mise entre lui & le Duc de Sommerset, quoiqu'ils fussent tous deux Oncles du jeune Roi. Il se croyoit, & par sa naissance & par ses qualitez naturelles, aussi digne que son Frere, d'avoir part à l'administration du Gouvernement. Immédiatement après la mort de Henri, il donna des marques de son ambition, en adressant ses vœux à la Princesse Elisabeth. Mais s'étant apperçu qu'il ne réussiroit pas dans son projet, il se tourna du côté de *Catherine Parr* Reine Douairiere, & sut si bien gagner son cœur, qu'il l'épousa secretement, sans en rien communiquer au Duc son Frere, qui étoit déja revêtu de la Dignité de Protecteur. Ce Mariage se fit si-tôt après la mort de Henri, que si la Reine étoit devenue enceinte aussi-tôt qu'elle auroit pu l'être, il y auroit eu lieu de mettre en question, si l'Enfant étoit du Roi ou de l'Amiral. Après avoir tenu quelque tems son Mariage secret, il trouva le moyen d'obtenir, à l'insu du Protecteur, une Lettre du Roi, par laquelle ce jeune Prince témoignoit qu'il seroit bien aise que l'Amiral épousât la Reine. Dès qu'il eut cette Lettre, il rendit son Mariage public, sans se mettre en peine de garder aucun ménagement avec son Frere. Ce fut par là qu'ils commencerent à se brouiller. Mais le Protecteur, qui étoit extremement moderé, empêcha que leur brouillerie n'éclatât, quoiqu'il demeurât

toujours très mécontent de son Frere. La jalousie de l'Amiral s'accrut considerablement par l'élevation du Duc son Frere, qui de Protecteur de nom, devint Protecteur en effet. Cette passion, jointe à la disposition naturelle de son esprit, le porta enfin à former le projet de le supplanter, en s'insinuant dans les bonnes graces du Roi, & en formant un Parti parmi la Noblesse. Il n'y a point de doute, que les ennemis secrets du Protecteur ne fomentassent l'ambition de l'Amiral par les louanges qu'ils lui donnoient, en le confirmant dans la mauvaise opinion qu'il avoit du Duc son Frere. Il commença ses cabales environ les fêtes de Pâque, en mettant les Domestiques du Roi dans ses interêts, afin qu'ils entretinssent ce jeune Prince dans une bonne opinion de lui. Par le moyen de ceux qu'il avoit gagnez, il faisoit ensorte que le Roi venoit souvent chez lui, rendre visite à sa Belle-Mere. C'étoit là qu'il faisoit sa Cour avec soin, & qu'il lui fournissoit même de l'argent pour ses menus plaisirs, & pour faire de petits présens à ses Domestiques (1). Cela plaisoit beaucoup au jeune Roi, qui se voyoit par là déchargé de la peine de demander de l'argent à son Gouverneur, & de lui rendre compte de ce qu'il en faisoit. Tout cela ne pouvoit se faire si secretement, que le Protecteur n'en eût connoissance. Il en fit des reproches à son Frere, qui nia tout; mais ce fut avec tant de hauteur, qu'il étoit facile au Protecteur de comprendre, qu'il ne se soucioit pas beaucoup de le ménager. Il ne voulut pourtant pas faire d'éclat, esperant qu'avec le tems il pourroit le ramener.

Le Protecteur ne fut pas plutôt parti pour l'Ecosse, que l'Amiral recommença ses cabales, avec moins de retenue qu'auparavant. Il distribua de l'argent à diverses personnes, & continua sans relâche à faire sa Cour au Roi. Il obtint même, à l'insu de son Frere, une seconde Patente pour la Charge d'Amiral, plus ample que la précedente, avec une augmentation de deux-cens marcs d'appointemens. Le Chevalier Paget, qui étoit dévoué au Protecteur, & qui peut-être avoit ordre d'épier l'Amiral, voyant les progrès qu'il faisoit dans l'esprit du Roi, se crut obligé de lui parler sur ce sujet. Mais la réponse de l'Amiral ne l'ayant pas satisfait, il en donna promptement avis au Protecteur, & ce fut sur cet avis que celui-ci finit si promptement sa Campagne en Ecosse, afin de se rendre à la Cour, pour y rompre les mesures de son Frere.

Act. Publ. T. XV. pag. 157. 30 Août.

L'arrivée du Protecteur ne fut pas capable d'interrompre les desseins de l'Amiral. Au contraire, il en hâta d'autant plus l'exécution, pour ne pas donner à son Frere le tems de le traverser. Il avoit déja

L'Amiral tâche de supplanter son Frere, & met le Roi dans ses interêts.

(1) En particulier. La prémiere fois que *Latimer* prêcha à la Cour, le Roi envoya demander à l'Amiral, quel présent il pouvoit faire à *Latimer*. *Seymour* lui fit tenir 40 livres sterling, disant pourtant, qu'il croyoit que c'étoit assez de lui donner vingt livres, & que le Roi pouvoit disposer du reste à sa volonté. *Burnet*, Tom. II. p. 54. Tind.

EDOUARD VI. 1547.

mis dans son parti quelques-uns des Conseillers Privez, plusieurs Seigneurs de distinction, & beaucoup de Membres de la Chambre des Communes. Enfin, il persuada au Roi, que les deux Charges de Protecteur & de Gouverneur de sa personne donnoient trop d'autorité au Duc de Sommerset, & qu'il étoit à propos de les séparer, en lui donnant à lui-même la seconde, afin de balancer le pouvoir du Protecteur. Le jeune Roi trouvoit bien mieux son compte à avoir pour Gouverneur, un Oncle qui avoit pour lui toute la complaisance possible, qu'un autre qui étoit un peu plus difficile, & qui le tenoit plus de court. Ainsi, son âge ne lui permettant pas de faire d'autres réflexions sur ce sujet, il écrivit au Parlement une Lettre de sa propre main, par laquelle il le prioit de nommer l'Amiral pour son Gouverneur. L'Amiral devoit porter lui-même cette Lettre à la Chambre Basse: mais son intrigue fut découverte, avant qu'il pût exécuter son dessein Le Conseil en ayant été informé, lui députa certains Seigneurs, pour lui faire des remontrances, & pour le porter à se désister de son projet. Mais les Députez n'en rapporterent pas la satisfaction qu'on en avoit attendue. Au contraire, bien loin d'avoir égard à leurs remontrances, il n'y répondit que par des menaces (1). Cela fut cause qu'on lui fit dire de se rendre le lendemain au Conseil: mais il refusa d'obeïr. Enfin, on le fit menacer de le dépouiller de ses Charges, de l'envoyer à la Tour, & de le poursuivre en vertu de l'Acte de Parlement, qui condamnoit à une peine capitale, ceux qui entreprendroient de troubler l'ordre du Gouvernement. Cette menace l'effraya. Il comprit bien, qu'encore qu'il eût le Roi pour lui, ce jeune Prince, qui ne venoit que d'entrer dans sa onzieme année, n'auroit pas assez de fermeté pour le soutenir, contre les avis du Protecteur & du Conseil. On lui fit même entendre, qu'il n'y avoit pas d'apparence que le Parlement fît attention à une Lettre d'un Roi Mineur, & qu'on supposeroit sans doute, qu'il avoit été surpris. Il prit donc le parti de s'humilier devant le Protecteur son Frere & devant le Conseil, & de se reconcilier avec le premier, qui ne demandoit autre chose que de pouvoir le ramener par la douceur. Ce ne fut pourtant qu'exterieurement. Bien-tôt après, il fit connoître qu'il n'avoit pas abandonné son dessein, mais seulement, qu'il en avoit remis l'exécution à un tems plus convenable. En effet, il ne cessa jamais de faire ses efforts, tant par lui-même que par ceux qu'il avoit gagnez, pour dégouter le Roi du Protecteur & de ses autres Ministres. Cela fut cause que le Protecteur mit des espions auprès de lui, afin d'être informé de ses démarches, le regardant comme un ennemi très dangereux.

Son dessein est découvert. *Le Conseil le menace.* *Il se reconcilie exterieurement avec son Frere.*

Affaires d'Allemagne.

Dans cette même année, les affaires d'Allemagne changerent entie-

(1) Il leur dit, que s'il étoit traversé dans son dessein, il rendroit cette Assemblée du Parlement la plus informe qu'il y eût jamais en Angleterre. *Burnet*, Tom. II. p. 55. TIND.

rement de situation. L'Empereur battit & fit prisonnier *Jean Frideric* Electeur de Saxe, & déclara Electeur *Maurice* son Cousin, qui en même tems s'empara des Terres de l'Electorat. Après ce désastre, le Landgrave de Hesse se voyant hors d'état de soutenir la Guerre, fit ses conditions avec l'Empereur, & l'alla trouver sur la foi d'un Sauf-conduit, qui portoit expressément, qu'il ne seroit sujet à aucune prison. Mais par une supercherie grossiere, au-lieu du mot Allemand *einige* qui veut dire *aucune*, on mit celui d'*ewige* qui veut dire *perpétuelle*. Sur ce mauvais prétexte, il fut arrêté prisonnier, l'Empereur se réservant de le relâcher quand il le jugeroit à propos.

La prison des deux Chefs rendit le Parti des Protestans fort foible, & celui de l'Empereur triomphant. L'Archevêque de Cologne, qui avoit embrassé la Religion Protestante, se vit obligé à renoncer à ses deux Dignitez d'Archevêque & d'Electeur de l'Empire. Depuis ce tems-là, l'Empereur fit divers changemens tendans à détruire la Reformation, ou plutôt à se rendre absolu en Allemagne, sous ce prétexte. Cela fut cause que le Pape même devint jaloux de lui. Comme depuis sa victoire, ses Ambassadeurs vouloient trop faire les maitres à Trente, le Pontife fit transferer le Concile à Bologne, sous le faux prétexte que la peste étoit à Trente.

Plusieurs Savans d'entre les Protestans d'Allemagne se refugient en Angleterre. *Act. Publ. T. XV. pag.* 170. 192. 193.

Jusqu'alors, l'Allemagne avoit servi d'azyle à beaucoup de Protestans persécutez dans d'autres Païs. Mais depuis la victoire de l'Empereur, il n'étoit plus possible pour eux d'y trouver de sureté. Cela fut cause que plusieurs d'entre eux se transporterent en Angleterre, où ils voyoient que la Reformation prenoit un bon train. De ce nombre furent *Pierre Martyr* (1), *Bucer*, *Ochin*, *Fagius*, auxquels Edouard donna des pensions & des Bénéfices, ainsi qu'on le peut voir dans le Recueil des Actes Publics.

Affaires avec la France.

Quoique Henri II. eût refusé de ratifier les deux Traitez conclus à Londres au mois de Mars, les Anglois ne laissoient pas de continuer les fortifications de *Bullenberg*, fondez sur un Article du Traité de Paix, ainsi qu'il a été dit. Mais après plusieurs plaintes de la part de la France sur ce sujet, Henri en fit parler si fortement par son Ambassadeur, que le Protecteur, plutôt que de risquer une rupture avec la France, fit discontinuer l'ouvrage, avant que le Fort eût été mis dans sa perfection.

Progrès de la Reformation. *Hist. de la Reformat.*

Au commencement de l'année 1548, le Conseil fit divers changemens par rapport à la Religion. Il défendit certaines Cérémonies qui se pratiquoient le jour de la Chandeleur, le premier jour du Carême,

(1) Il fut invité au nom du Roi à passer en Angleterre, par *Cranmer*. Il étoit né à *Florence*. Il eut une Pension de 40 Marcs l'année, comme avoit eu *Ochin*, qui fut fait Chanoine de *Cantorbery*, avec dispense de résider. *Fagius* fut Professeur en Hébreu à *Cambridge*; *Pierre Martyr* eut la Chaire de Théologie à *Oxford*; & *Bucer* celle de *Cambridge*. TIND.

EDOUARD VI. 1548.

le Dimanche des Rameaux, le Vendredi Saint, & le jour de Pâque. De plus, il laissa au Peuple la liberté ou de se confesser, ou de négliger cette pratique, qui avoit passé jusqu'alors pour un devoir indispensable. Quelques jours après, il ordonna que toutes les Images, généralement, fussent ôtées des Eglises. Comme l'Angleterre étoit alors divisée en deux Partis, les uns approuvoient les changemens, & les autres les blâmoient. Mais le Conseil ne laissa pas, malgré les oppositions, de faire confirmer ses Ordonnances par une Proclamation du Roi, en vertu de sa Suprémacie. Gardiner, Evêque de Winchester, fut le seul qui s'opposa ouvertement à ces changemens, fondé sur la maxime, qu'on ne pouvoit faire légitimement aucun changement dans la Religion, jusqu'à la Majorité du Roi. Il n'étoit pas le seul qui tâchoit d'inspirer cette opinion au Peuple: tous ceux de son Parti y travailloient comme lui; mais ils n'étoient pas assez hardis pour le faire publiquement. Sur cela, ce Prélat fut mandé pour comparoitre devant le Conseil; & comme il offrit de se soumettre à tout ce qui lui seroit prescrit, on lui ordonna de prêcher (1) à Saint-Paul sur certains articles, dont un des principaux étoit, que l'autorité du Roi étoit la même pendant sa Minorité, que pendant sa Majorité. Il prêcha, mais avec si peu de satisfaction pour le Conseil, qu'il fut jugé à propos de l'envoyer à la Tour. Cette séverité produisit un grand effet, en ce que tous les Partisans de l'Eglise Romaine résolurent de se conformer, du moins extérieurement, à ce qui seroit ordonné par autorité publique, quand ils virent qu'un de leurs Chefs principaux n'avoit pas été épargné.

Gardiner est mis à la Tour.

Le Protecteur tâche en vain de faire une Treve avec l'Ecosse.

Cependant la Guerre d'Ecosse causoit beaucoup d'inquietude au Protecteur. Il sentoit bien qu'il y avoit du ridicule, à vouloir faire accomplir le Mariage du Roi avec la Reine d'Ecosse par la voye des armes, malgré la Reine Douairiere, le Régent & le Conseil. D'ailleurs, il savoit que la France se préparoit à les secourir puissamment. Par cette raison, il voyoit bien qu'il y auroit trop de difficulté à réussir dans cette entreprise; outre qu'il y avoit beaucoup d'apparence que cette Guerre produiroit une rupture avec la France. Enfin, rien n'étoit plus contraire que la Guerre, au dessein qu'il avoit formé d'achever l'ouvrage de la Reformation. Il auroit bien souhaité que le Régent d'Ecosse eût accepté une Treve de dix ans, qu'il lui fit offrir. Mais les Ecossois n'en vouloient point entendre parler, parce que la France leur avoit promis un puissant secours. Il fallut donc que le Protecteur se résolût, comme malgré lui, à continuer cette Guerre. Mais comme il ne vouloit pas aller lui-même commander l'Armée, il en donna la

Il se résout à continuer la Guerre.

(1) *Burnet* dit que *Gardiner*, lorsqu'il parut devant le Conseil, demanda qu'on lui permît de se justifier de tous les faux rapports qu'on avoit faits de lui, dans un Sermon qu'il prêcheroit devant le Roi, dans lequel il déclareroit combien il étoit content de sa maniere d'agir. Mais il étoit bien éloigné de faire cela. TIND.

conduite au *Comte de Shrewsbury*, qu'il nomma pour son Lieutenant. EDOUARD VI. 1548.

En cette occasion, il donna une marque sensible qu'il prétendoit porter les prérogatives du Protectorat aussi loin qu'elles pouvoient aller, puisqu'il voulut que ce Comte prît sa Commission de lui. Cependant, comme la Patente qu'il avoit obtenue en l'année précédente, ne lui accordoit pas d'une maniere assez claire le pouvoir de nommer des Lieutenans, il s'en fit expédier une seconde, où ses prérogatives étoient mieux expliquées & plus étendues. Dans celle-ci, le Roi disoit, qu'ayant par ses Lettres Patentes du 12 de Mars, nommé le Duc de Sommerset son Oncle, Protecteur du Royaume, & Gouverneur de sa personne, son intention étoit que les clauses qui y étoient contenues fussent entendues dans le sens le plus ample & le plus favorable au Duc, qu'il étoit possible : Que néanmoins, comme la généralité des termes pourroit faire naitre quelques doutes, il déclaroit qu'il le faisoit son Lieutenant Général, & Capitaine Général dans tous les lieux de sa domination, avec pouvoir de faire prendre les armes à ses Sujets, toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, & de nommer des Lieutenans pour commander en sa place, tant par Mer que par Terre. On ne peut disconvenir que tout cela ne fût très opposé à l'établissement du feu Roi, & par conséquent, à l'Acte du Parlement qui l'avoit autorisé par avance. Toutes les graces que le Roi accordoit à d'autres qu'au Protecteur, pouvoient être justifiées par les avis du Protecteur & du Conseil. Mais celles qu'il faisoit au Protecteur même, ne pouvoient être attribuées qu'aux avis & aux persuasions de celui qui les recevoit. Dans les graces même un peu extraordinaires, cela répandoit un certain ridicule sur les Patentes du Roi, à qui on faisoit dire qu'il les accordoit au Protecteur, par l'avis du Protecteur même.

Patente qui étend les Prérogatives du Protecteur.

Cependant, dès le commencement du Printems, pendant que la Cour d'Angleterre déliberoit si elle continueroit la Guerre d'Ecosse, le Régent du Royaume avoit ouvert la Campagne par le Siege du Château de *Browghti*, qui l'occupa trois mois inutilement, quoique ce ne fût qu'une bicoque. D'un autre côté, pendant qu'il employoit toutes ses forces à ce Siege, les Anglois s'emparerent du Château d'*Hadington*, & le firent fortifier en diligence. Par le moyen de cette Place, située dans une des plus fertiles Provinces d'Ecosse, ils faisoient des courses jusqu'aux portes d'Edimbourg, qui n'en étoit qu'à douze milles. Ils se saisirent aussi de *Lauder*, & y firent quelques ouvrages.

Le Régent d'Ecosse assiege Browghti. *Buchanan. Hist. de la Reformat.*

Les Anglois s'emparent d'Hadington.

Vers la fin du mois de Mai, les Ecossois reçurent un secours de France, consistant en six-mille hommes François ou Allemans, & commandé par *Dessé d'Epanvilliers*. Après que ces nouvelles Troupes se furent un peu reposées, le Régent y joignit huit-mille Ecossois, & avec ces forces, les deux Généraux allerent assieger *Hadington*. Ce-

Les Ecossois reçoivent du secours de France.

Ils assiegent

EDOUARD VI. 1548. Hadington. Ils prennent la résolution d'envoyer la Reine en France. *Buchanan.*

fut pendant ce Siege, qu'après diverses Conférences entre les François & les Ecossois, la résolution fut prise d'envoyer la jeune Reine d'Ecosse en France. Plusieurs Ecossois trouvoient pourtant fort mauvais qu'on prît ce parti-là. Ils disoient que, quand la Reine seroit en France, il n'y auroit plus aucun moyen de faire la Paix avec les Anglois; au-lieu que, sans aucun préjudice ni de la Reine ni du Royaume, on pouvoit accepter la Trève de dix ans que l'Angleterre offroit. Cette raison étoit combattue par d'autres, qui soutenoient, que les Anglois ayant pour but dans cette Guerre, de marier la Reine avec Edouard, ils n'auroient plus aucune raison de la continuer, dès que cette espérance leur seroit ôtée. Cependant, il étoit aisé de juger qu'en livrant la Reine au Roi de France, on alloit se faire un Maitre de cet Allié. Mais, outre que les François faisoient sentir que ce n'étoit qu'à ce prix que la France vouloit s'engager à secourir l'Ecosse, la Reine Mere souhaitoit passionnément que la Reine sa Fille fût à la Cour de France, où les Princes de Lorraine ses Freres étoient tout-puissans. D'ailleurs, tous les Ecclésiastiques pressoient de tout leur pouvoir l'envoi de la Reine en France, par la peur qu'ils avoient qu'on ne fût enfin obligé de la livrer aux Anglois, & que leur Religion ne fût ruïnée par son Mariage avec Edouard. Enfin, pour se rendre le Régent favorable, le Roi de France s'étoit engagé à lui donner le Titre de Duc de Châteleraut, avec un revenu de douze-mille livres en Terres. Tout cela fut cause que la résolution fut prise d'envoyer la Reine en France, sur les mêmes Vaisseaux qui avoient amené les Troupes du secours. Mais afin d'éviter la rencontre de la Flotte Angloise, ces Vaisseaux allerent faire le tour de l'Ecosse, du côté du Nord (1), & conduisirent la Reine dans la Province de Bretagne. Pendant ce tems-là, l'Amiral Seymour, qui commandoit lui-même l'Armée Navale, fit diverses descentes en Ecosse, d'où il fut toujours repoussé avec perte; & enfin, il retourna en Angleterre sans avoir beaucoup endommagé les Ecossois.

Le Comte de Shrewsbury fait lever le Siege d'Hadington,

Enfin, l'Armée Angloise, forte de dix-sept mille hommes, entra en Ecosse, sous la conduite du Comte de Shrewsbury. A son approche, les François & les Ecossois leverent le Siege d'Hadington, & se retirerent. Ainsi, le Général n'eut aucune peine à ravitailler la Place. Cela fait, il marcha aux ennemis qui s'étoient retranchez dans un poste avantageux, & leur présenta la Bataille. Mais après s'être tenu environ une heure en leur présence, voyant qu'ils ne vouloient point sortir de leurs retranchemens, il ramena ses Troupes en Angleterre. Il est difficile de comprendre quel pouvoit être le motif de cette retraite précipitée, qui donna aux Ecossois la facilité de faire de grands

& se retire en Angleterre.

(1) Par les *Orcades* ou Iles d'*Orkney*; & ils allerent à *Dunbritton*, où la Reine fut reçue à bord. TIND.

progrès

progrès pendant tout le reste de la Campagne. L'Armée Angloise ne fut pas plutôt retirée, que *Dessé* tenta de surprendre Hadington. Il étoit déja aux portes & sur le point d'entrer dans la Place, lorsqu'un Déserteur François qui s'y étoit retiré, mit le feu à une piece de canon, qui donnant dans le plus épais des Troupes Françoises, leur fit perdre courage, de sorte qu'elles se retirerent avec précipitation. Ensuite Dessé alla fortifier le village de *Leith*, qui est devenu depuis une Ville très considérable. Son dessein étoit de reprendre le Château de *Browghti*: mais ayant reçu des ordres exprès de faire une irruption en Angleterre, il poussa jusqu'à Newcastle, sans rencontrer aucune opposition, & emporta un grand butin de ce païs-là. On ne sait point ce qu'étoit devenue l'Armée Angloise que le Comte de Shrewsbury avoit menée en Ecosse, & qui étoit composée, partie d'Anglois, & partie de Landsquenets. Ceux-ci étoient des Troupes Allemandes qui avoient servi l'Electeur de Saxe, & le Landgrave de Hesse, & qui n'ayant plus de Chef dans l'Empire, avoient offert leurs services au Protecteur, qui les avoit acceptez. Par-là il avoit excité beaucoup de murmures contre lui, les Anglois ne voyant pas volontiers dans le Royaume, des Troupes étrangeres, qui pour l'ordinaire sont trop dévouées au Roi. Il étoit aisé de comprendre, que le but du Protecteur étoit de se fortifier personnellement du secours de ces Etrangers.

EDOUARD VI 1548. Dessé Général François entre en Angleterre.

Landsquenets au service de l'Angleterre.

Avant la fin de l'année, la Reine Douairiere d'Ecosse s'étant plainte à la Cour de France, de la conduite de Dessé, qui agissoit avec trop de hauteur & qui maltraitoit les Ecossois (1), le fit rappeller, & *de Thermes* fut envoyé en sa place. Ce nouveau Général fut accompagné de *Montluc* Evêque de Valence, qui étant de retour de son Ambassade de Constantinople, étoit envoyé en Ecosse pour y exercer la charge de Chancelier. Mais les Ecossois furent si mécontens de voir cette Dignité entre les mains d'un Etranger, que le Roi de France le rappella. Ils commençoient à se repentir d'avoir envoyé leur Reine en France, depuis qu'ils voyoient que les François commençoient à les moins ménager.

Suite des affaires d'Ecosse.

Pendant cette année 1548, le Pape & l'Empereur eurent ensemble de grands démêlez touchant la translation du Concile. L'Empereur, ainsi qu'il a été déja remarqué, se servoit du prétexte de la Religion pour se rendre absolu dans l'Empire. Le Concile assemblé à Trente Ville d'Allemagne, comme les Protestans l'avoient demandé, lui fournissoit un prétexte de les contraindre de se soumettre à ses décisions. Il n'étoit pas fâché qu'ils refusassent de s'y conformer: mais il souhai-

Démêlez entre l'Empereur & le Pape.

(1) Lorsque *Dessé* vint de *Hadington* à *Edimbourg*, il voulut mettre ses gens en quartier dans la Ville: mais le Prévôt s'y opposa. Sur quoi les François y entrerent par force, & tuerent le Prévôt & ses Fils, avec tout ce qu'ils trouverent dans les rues, Hommes, Femmes, & Enfans. *Dessé* refusa aussi de faire aucune part aux Ecossois, des dépouilles qu'ils avoient gagnées en Angleterre. Tind.

EDOUARD VI. 1548.

toit qu'ils n'en eussent pas d'autres raisons que celles qu'ils tiroient du fond même de la Religion, parce qu'alors le prétexte de la contrainte subsistoit en son entier. Mais par la translation du Concile à Bologne Ville d'Italie, & où le Pape étoit maitre, ce même prétexte lui étoit ôté, parce que les Protestans avoient lieu de se plaindre que les Décrets des Dietes n'étoient pas exécutez. D'un autre côté, le Pape voyant que, par le succès d'une seule Campagne, l'Empereur s'étoit rendu comme absolu dans l'Empire, étoit devenu jaloux de sa puissance, dans la crainte où il étoit qu'elle ne s'étendît aussi sur toute l'Italie, & que le Siege Pontifical n'en reçût beaucoup de dommage. Par cette raison, il étoit bien aise qu'il demeurât toujours brouillé avec les Protestans d'Allemagne, afin que les affaires de ce païs-là l'empêchassent de former de nouveaux projets. Ces divers interêts furent cause que l'Empereur & le Pape ne purent s'accorder. Le premier protesta contre la translation du Concile à Bologne, & le Pape rejetta sa Protestation.

Interim accordé aux Protestans.

Quelque tems après, l'Empereur voulant faire voir au Pape qu'il pouvoit se passer de lui, fit dresser des Articles d'accommodement, qui furent nommez l'*Interim*, parce que cette espece de Règlement qu'ils contenoient, ne devoit durer que jusqu'à ce qu'il y eût un Concile assemblé dans quelque Ville d'Allemagne. Ceux qui dresserent ces Articles (1), par ordre de l'Empereur, prirent soin d'en adoucir les expressions autant qu'il fut possible. Mais au fond, ils contenoient les Dogmes de l'Eglise Romaine, quoiqu'un peu déguisez. Les seuls adoucissemens considerables qui s'y trouvoient, étoient, que le Mariage ne seroit pas un obstacle pour ceux qui voudroient recevoir l'Ordre de Prêtrise, & qu'on ne refuseroit pas la Communion sous les deux Especes à ceux qui la demanderoient. Cet Ouvrage étant achevé, l'Empereur fit assembler à Augsbourg une Diete, où l'*Interim* fut présenté. L'Electeur de Mayence en remercia l'Empereur au nom de la Diete, quoiqu'il n'en eût pas reçu la Commission; & l'Empereur prenant ce remerciment comme s'il venoit de la Diete en Corps, ne voulut pas même recevoir les Protestations de plusieurs Villes de l'Empire contre l'*Interim*. La Cour de Rome même en étoit très mécontente, parce que, sans la consulter, l'Empereur avoit entrepris d'accorder le Mariage aux Prêtres, & la Coupe au Peuple. Cela causa beaucoup de troubles en Allemagne, & obligea plusieurs Théologiens & autres, qui n'approuvoient pas l'*Interim*, à se cacher, ou à se retirer ailleurs, pour ne pas s'exposer à la colere de l'Empereur victorieux, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, que son *Interim* fût généralement reçu.

(1) Les personnes qui y furent employées, étoient *Julius Flugius*, ou *Jules Flugg*, Evêque de *Naumbourg*, *Michiel Sidonius*, & *Islebinus Agricola* qui avoit été Protestant, mais que l'on crut qui avoit été gagné par l'Empereur, afin qu'à la vue du nom d'un des Membres de la Confession d'*Augsburg*, ce qu'ils règleroient passât avec plus de facilité. *Burnet*. TIND.

Dans cette même Diete, Maurice de Saxe fut solemnellement revêtu de l'Electorat dont Jean Frideric avoit été dépouillé. EDOUARD VI. 1548.

Pendant que l'Empereur s'efforçoit de détruire la Reformation en Allemagne, elle faisoit tous les jours de nouveaux progrès en Angleterre. Le Parlement qui s'assembla le 24 de Novembre, ne fut presque occupé qu'à cela (1). Par un Statut qui fut fait pendant cette Séance, on permit le Mariage aux Prêtres. Un autre confirma la nouvelle Liturgie, à laquelle des Commissaires nommez pour corriger les divers Offices avoient été occupez pendant tout l'Eté. Cette nouvelle Liturgie retranchoit divers abus, tant dans l'Office de la Communion, que dans tous les autres, & tournoit tout du côté de la Reformation. C'est la même dont l'Eglise Anglicane se sert encore aujourd'hui, à quelques changemens près (2).

Parlement qui avance la Reformation. *Hist. de la Reformat.*

C'étoient le Protecteur & l'Archevêque de Cantorberi, qui servoient de principaux appuis à la Reformation, & qui la poussoient toujours avec ardeur, quoiqu'en suivant toujours la maxime qu'ils

1549. Le Protecteur & Cranmer sont blâmez par les zéles de leur parti.

(1) Il avoit été prorogé depuis le 15 d'Octobre, jusqu'à ce jour-là, à cause de la Peste qui étoit alors à Londres. Tind.

(2) Le Comité des Evêques & des Théologiens qu'on avoit nommés pour reformer les Offices, étoit composé des deux Archevêques, des Evêques de *Londres* de *Durham*, de *Worcester*, de *Norwich*, de *S. Asaph*, de *Salisbury*, de *Coventry* & *Lichfield*, de *Carlisle*, de *Bristol*, de *S. Davids*, d'*Ely*, de *Lincoln*, de *Chichester*, de *Hereford*, de *Westminster*, & de *Rochester*; avec les Docteurs *Cox*, *May*, *Taylor*, *Heins*, *Robertson*, & *Redmain*. La prémiere chose qu'ils examinerent, fut le Sacrement de l'*Eucharistie*, Article dans lequel il y avoit le plus de corruption à l'égard du Culte; après quoi ils travaillerent à la Compilation de tous les Offices, depuis les Prieres du Matin jusqu'aux Prieres du Soir: ils les mirent dans la même forme où l'on les voit; à la réserve qu'il n'y avoit ni Confession, ni Absolution; l'Office commençoit par la Priere Dominicale. Dans les Prieres de la Communion, on ne disoit pas les Commandemens, comme à présent; mais à l'égard des autres choses, c'étoit à peu près de même. L'Office de la Communion commençoit par une courte Exhortation, une Confession des Péchés, & une Absolution, la même que les Anglois observent encore. On lisoit ensuite, comme aujourd'hui, les mêmes Textes de l'Ecriture, suivis de la Priere; *Nous ne croyons pas être dignes*, &c. L'Offertoire devoit être fait de Pain, & de Vin mêlé d'eau. Dans la Priere de la Consécration, on supprima dans la suite ces paroles: *Daigne avec ton S. Esprit bénir ✠ & sanctifier ✠ ces dons de Pain & Vin, afin qu'ils deviennent en nous le Corps & le Sang de ton Fils bien-aimé &c.* Dans le Batême, il y avoit, outre les formalités que l'Eglise Anglicane retient encore, un Signe de Croix qu'on faisoit au commencement sur le front & sur la poitrine de l Enfant; avec une Adjuration faite au Diable, d'en sortir, & de n'y plus retourner. Ils mirent à tout cela une Préface au sujet des Cérémonies, la même qu'on met encore aujourd'hui à la tête du Livre des *Communes Prieres*. Il est dit dans le Préambule de l'Acte: « Qu'afin qu'il y eût un Formulaire de Culte uniforme dans » tout le Royaume, le Roi, de l'avis du Protecteur & de tout son Conseil, avoit » nommé l'Archevêque de *Cantorberi* &c. pour dresser un Règlement sur le Culte » Divin &c. lequel, avec l'aide du S. Esprit, ils avoient achevé d'un consente» ment unanime. C'est pourquoi le Parlement, après avoir examiné le Livre,

EDOUARD VI. 1549.

avoient établie, de n'avancer que par degrez. Quelques raisons qu'ils eussent d'agir de cette maniere, les zèlez d'entre les Reformez n'en étoient pas contens, parce qu'ils craignoient que, par quelque revolution subite & non attendue, l'ouvrage ne demeurât imparfait. Ils savoient que le Protecteur s'étoit fait beaucoup d'ennemis & d'envieux parmi la Noblesse, & que tous les partisans de l'Eglise Romaine le haïssoient mortellement. C'en étoit assez pour leur faire craindre qu'il ne succombât enfin sous les efforts de ses ennemis, l'administration dont il étoit chargé étant d'une telle nature, qu'il étoit presque impossible qu'il ne donnât quelque prise sur lui. Ils eurent d'autant plus de sujet de s'allarmer, quand ils le virent obligé de faire arrêter son propre Frere, qui avoit déja formé un Parti pour le supplanter.

Projets de l'Amiral contre le Protecteur. *Hist. de la Reformat.* *L'Evêque de Hereford.*

Quoique l'Amiral eût déja souffert une assez grande mortification, il ne discontinuoit point ses pratiques contre le Protecteur, malgré les avertissemens qu'on lui donnoit de tems en tems, qu'elles causeroient enfin sa ruine. La Reine son Epouse étant morte au mois de Septembre de l'année précedente 1548., il voulut reprendre son premier dessein d'épouser la Princesse Elisabeth. Mais il ne trouva pas dans cette Princesse, la correspondance dont il s'étoit flatté. Au fond, quand même il auroit pu obtenir son consentement, cela n'auroit pas suffi, s'il n'eût eu aussi celui du Protecteur & du Conseil. Le Testament du feu Roi l'excluoit expressément de la Succession, si elle se marioit sans l'approbation des Exécuteurs. Ainsi, l'Amiral n'ayant pas beaucoup d'esperance de réussir dans ce projet, tourna ses pensées d'un autre côté, pour tâcher de contenter son ambition. On prétend, qu'il forma le dessein d'enlever le Roi, de chasser le Protecteur, de s'emparer lui-même du Gouvernement; & que dans ce dessein, il avoit déja enrolé deux mille hommes (1), en divers endroits. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il parloit hautement contre le Protecteur, l'accusant qu'il réduisoit le Royaume en servitude, par le moyen des Troupes étrangeres qu'il entretenoit. On prétend encore, que le Protecteur étant informé de toutes ses démarches, usa d'une extrême patience envers lui, & qu'il ne se résolut à le pousser à bout, que quand il connut clairement, qu'il falloit nécessairement que l'un ou l'autre pérît. Mais pour dire la vérité, on ne peut nullement compter sur ce que les Historiens disent des desseins particuliers de l'Amiral, ou de la patience du Protecteur. La raison en est, que comme quelques-

» ordonnoit &c. » Cet Acte fut diversement critiqué par ceux à qui il déplut. Quelques-uns dirent que c'en étoit trop, de dire que le Livre avoit été dressé *par l'aide du S. Esprit.* D'autres le censurerent, à cause qu'on disoit qu'il avoit été fait d'un commun consentement, quoique quatre des Evêques nommés pour le dresser eussent protesté contre, savoir, ceux de *Norwich*, de *Hereford*, de *Chichester*, & de *Westminster.* Voyez *Burnet*, Tom. II. p. 61. . . 95. TIND.

(1) Dix mille. *Burnet.* TIND.

uns se sont efforcez de noircir la reputation de celui-ci, autant qu'il leur a été possible, d'autres aussi ont pris à tâche d'excuser toutes ses actions. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Amiral n'étoit pas content de sa condition, & qu'il cherchoit à supplanter son Frere & à se mettre en sa place. Mais on ne peut pas s'assurer aussi positivement des moyens qu'il prétendoit employer pour exécuter son dessein.

EDOUARD VI. 1549.

Enfin, le Conseil ayant été informé qu'il tramoit quelque chose contre le Gouvernement, signa un Ordre pour le faire mettre à la Tour. Ensuite, il nomma des Commissaires pour recevoir les dépositions de ceux qui voudroient témoigner contre lui. Ces Commissaires rapporterent au Conseil, que l'Amiral étoit chargé d'avoir formé, avec plusieurs autres, une Conspiration contre le Gouvernement, & d'avoir commis beaucoup de malversations dans l'exercice de la Charge d'Amiral : Qu'il étoit accusé d'avoir protegé des Pirates (1), & de n'avoir rendu aucune justice soit aux Particuliers, soit aux Princes mêmes qui s'étoient plaints à lui de ces violences, par où il avoit engagé le Roi dans le risque d'une Guerre. On dit qu'avant que de le faire juger, le Protecteur fit divers efforts pour le porter à se défaire volontairement de sa Charge, & à s'éloigner de la Cour; mais qu'ils furent tous inutiles. Ainsi, son accusation fut redigée en trente-trois Chefs, sur lesquels certains Membres du Conseil furent chargez de l'aller interroger. Mais il refusa de répondre: demandant à être jugé selon les Loix, & qu'on lui produisît ses accusateurs. Le lendemain le Conseil se rendit en Corps à la Tour pour l'examiner. Mais il refusa encore de répondre, insistant toujours sur sa premiere demande, qu'on ne jugea pas à propos de lui accorder. C'est une chose assez étrange, que ses crimes étant clairement prouvez, si l'on en croit les Regîtres du Conseil, tant par ses propres Lettres que par les dépositions des témoins, on lui ait pourtant refusé de le juger selon les Loix du Royaume, & de lui confronter ceux qui déposoient contre lui. C'étoit pourtant un Pair du Royaume, revêtu d'une des principales Charges de l'Etat, & qui de plus étoit Oncle du Roi. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit point obtenir cette faveur ou cette justice, il demanda qu'on lui laissât les articles de son accusation, & dit qu'il y repondroit après les avoir examinez. Mais cela même lui fut refusé. J'ignore si les Loix permettoient alors de laisser à un accusé les articles dont il étoit chargé, & de lui donner le tems de les examiner. Mais pour ce qui regarde la confrontation des témoins, il est manifeste qu'on ne pouvoit la refuser sans injustice, quoique cette pernicieuse coutume se fût introduite sous le dernier Regne. Il semble même qu'elle auroit dû être abolie pendant une Minorité, ou être moins pratiquée contre un Oncle du Roi, que contre tout autre.

Il est mis à la Tour.

Informations contre lui.

Il refuse de répondre.

(1) *Burnet* ajoute qui partageoient le butin avec lui. TIND.

EDOUARD VI. 1549.

Son accusation est portée au Parlement.

Quoiqu'il en soit, le Conseil ayant fait son rapport au Roi, il fut déliberé, si l'affaire de l'Amiral seroit portée au Parlement, afin qu'il fût jugé par un Acte d'*Attainder* (1); & tous les Membres furent de cet avis, sans en excepter le Protecteur. En cela, on avoit sans doute pour but de ménager la réputation du Roi, & de rejetter sur le Parlement ce qu'il y avoit d'odieux dans cette poursuite. Le Roi, qui croyoit son Oncle coupable, consentit aussi qu'il fût livré à la justice du Parlement. Avant que les deux Chambres procedassent contre lui, elles nommerent des Commissaires pour aller recevoir ses défenses. Il répondit sur les trois premiers articles, après quoi il s'arrêta tout court, sans vouloir passer plus avant. Les Commissaires ayant fait leur rapport, l'Acte de conviction passa fort facilement dans la Chambre Haute. Mais les Communes firent beaucoup plus de difficulté. Elles ne pouvoient s'empêcher de se recrier contre cette maniere irréguliere de juger les accusez, sans leur confronter les temoins & sans les ouïr dans leurs defenses. Peut-être même auroient-elles rejetté l'Acte par cette seule considération, si le Roi ne leur eût fait dire qu'il ne croyoit pas la présence de l'Amiral nécessaire, & qu'il suffisoit qu'elles examinassent les dépositions qui avoient été produites dans la Chambre Haute (2). Après que le Roi eut ainsi fait connoitre sa volonté, la Chambre Basse, composée de quatre-cens Députez, passa l'Acte sans d'autre opposition, que seulement de dix ou douze de ses Membres. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle étoit convaincue de la vérité des Dépositions, & que ne s'agissant que d'une irrégularité qui étoit même tournée en coutume, elle ne crut pas que ce fût un tems propre pour en arrêter le cours. Quoi qu'il en soit, le Roi ayant donné son consentement à l'Acte, l'Amiral eut la tête tranchée le 10. de Mars (3).

Il refuse encore de répondre.

Il est condamné.

Et décapité.

La conduite du Protecteur est fort censurée.

Cette Tragédie ne se passa pas, sans donner lieu à de severes réflexions sur la conduite du Protecteur. On disoit, que si l'Amiral étoit coupable, ce n'étoit que contre son Frere qu'il vouloit supplanter; & selon les apparences c'étoit ce même Frere qui avoit été sa partie, & qui lui avoit fait porter sa tête sur l'échafaut. On ajoutoit, que jamais le Conseil n'auroit procedé si rigoureusement contre l'Amiral, s'il n'eût pas cru faire plaisir au Duc son Frere, ou s'il n'eût pas craint de l'offenser en le refusant. Le jeune Roi lui-même, qui n'étoit alors âgé

(1) Par lequel quelqu'un est atteint & convaincu du crime dont il s'agit. RAP. TH.

(2) Le 4 de Mars, le Roi envoya un Messager, pour dire qu'il ne croyoit pas nécessaire de mander l'Amiral; que les Seigneurs pouvoient descendre à la Chambre Basse, & faire apparoir de nouveau les Témoignages qu'ils avoient produits dans leur propre Chambre: ce qui fut ainsi fait. *Burnet*. TIND.

(3) Il fut décapité le 20 de Mars. On ignore de quelle maniere il se comporta lorsqu'il fut sur l'Echafaut. La signature de *Cranmer* se voyoit à l'Ordre de son Exécution. *Burnet*. TIND.

que de douze ans, ne se seroit jamais porté à contraindre, pour ainsi dire, la Chambre Basse, de passer par-dessus l'irrégularité de la procedure, s'il n'eût pas été sollicité par le Protecteur à faire cette démarche, qui d'ailleurs étoit assez extraordinaire. Il est donc assez difficile d'excuser le Duc de Sommerset, de ce qu'il poursuivit son propre Frere jusqu'à la mort, pour des crimes commis contre sa seule personne. En effet, il ne fut jamais bien prouvé qu'il eût formé aucun mauvais dessein, ni contre le Roi, ni contre l'Etat, ainsi qu'il le protesta, jusqu'à son dernier moment. Mais ce n'est pas la seule fois que des complots faits uniquement contre les Ministres, ont passez pour crimes de Leze-Majesté. Pour moi, je ne puis m'empêcher de soupçonner, que ceux qui pensoient alors à ruïner le Protecteur, feignant d'être de ses amis, le poussérent de tout leur pouvoir à se venger de son Frere, & qu'ils voulurent bien servir d'instrumens à sa vengeance, afin de le rendre odieux. Quelques-uns ont dit, que la premiere cause de la querelle entre les deux Freres, venoit de la jalousie que la Duchesse de Sommerset avoit conçue contre la Reine Douairiere Femme de l'Amiral, qu'elle prétendoit préceder en qualité de femme du Protecteur. Mais il n'y a aucune apparence, qu'elle fût assez dépourvue de jugement, ou assez ignorante des coutumes d'Angleterre, pour vouloir disputer le rang à la Reine Douairiere (1).

Argent accordé au Roi.

Avant que le Parlement se séparât, il accorda un Subside (2) au Roi pour lui aider à conquérir l'Ecosse, qu'il appelloit dans l'Acte une partie de ses Etats. Ensuite, il le remercia de la tranquillité dont il jouïssoit sous son Regne, & de ce qu'il donnoit tous ses soins à l'avancement de la vraye Religion. Le Clergé lui accorda aussi un Subside; après quoi le Parlement fut prorogé le 14. de Mars, jusqu'au 4. de Novembre.

La nouvelle Liturgie est établie par-tout. *Hist. de la Reformat.* La Princesse Marie la refuse.

Immédiatement après le Conseil nomma des Commissaires, pour aller établir dans toutes les Eglises la nouvelle Liturgie. Elle fut reçue par-tout sans opposition, excepté chez la Princesse Marie, qui ne voulut jamais se soumettre à ce changement. Le Roi & le Conseil paroissoient résolus de l'y vouloir contraindre. Mais l'Empereur ayant intercedé pour elle, on se vit obligé par des raisons de Politique, de lui promettre qu'on la laisseroit tranquille pendant quelque tems. Il prétendit depuis, qu'on lui avoit fait cette promesse sans restriction.

En ce tems-là, le Conseil ayant eu avis que divers *Anabaptistes* d'Allemagne s'étoient retirez en Angleterre, & craignant qu'ils n'y répandissent leurs Erreurs, fit expédier une Commission à Cranmer & à plu-

(1) Cette Histoire fut controuvée prémierement par *Sanderus*, d'où *Hayward* la tira; car on ne la trouve point dans *Stow*, ni dans *Hollingshead*, ni dans le *Journal* du Roi. Tind.

(2) Le Clergé lui accorda six deniers pour livre, payables en trois ans; & les Laïques deux deniers pour livre, payables dans le même tems. Tind.

EDOUARD VI. 1549.

Une femme Anabaptiste est condamnée au feu. *Act. Publ. T. XV. pag.* 181. 22. Avril.

sieurs autres, pour faire des informations touchant ces gens-là (1), & pour les juger. Une malheureuse Angloise, nommée *Jeanne Bocher*, autrement *Jeanne de Kent*, qui s'étoit laissé séduire, ayant témoigné une opiniâtreté invincible, fut déclarée Hérétique & comme telle, livrée au bras séculier; qui la condamma au feu. Mais quand on présenta au Roi l'ordre pour la faire exécuter, il refusa de le signer. Il étoit persuadé, qu'il y avoit trop d'injustice & trop de barbarie dans cette Sentence. Il fallut pour le persuader, employer l'Archevêque Cranmer, qui avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Enfin, le jeune Roi, embarassé plutôt que convaincu par les raisons du Prélat (2), signa l'ordre en pleurant, & lui dit qu'il se laissoit conduire par lui, mais que s'il faisoit mal, c'étoit à lui à en répondre devant Dieu. Quelles que fussent les raisons de l'Archevêque, on peut assurer que ce n'est pas là un des beaux endroits de sa vie. Il auroit mieux fait sans doute de ne pas s'employer à une telle chose, qui convenoit si peu à un Evêque Reformé. Aussi cette démarche lui a-t-elle été souvent réprochée, & a même servi de fondement aux jugemens désavantageux qu'on a portez sur ce sujet contre la Reformation; & contre les Reformez. Deux ans après, il y eut encore un Allemand brûlé pour la même cause (3).

Le Roi signe en [illegible]urant l'ordre [illegible] l'exécuter, [illegible]n charge la conscience de Cranmer.

Pendant que toute l'Angleterre paroissoit recevoir avec soumission, tout ce qui venoit de la Cour, il se formoit dans le Royaume un levain de mécontentement, qui fut sur le point de produire de grands changemens. Le principal sujet venoit de ce que le Peuple ne trouvoit plus à gagner sa vie avec la même facilité qu'auparavant. Cela

Plaintes du Peuple contre la Noblesse.

(1) Il y avoit deux especes de ces Anabaptistes, qui se distinguoient le plus; les Mitigés, qui croyoient seulement que le Batême ne devoit être donné qu'aux Adultes, & non aux Enfans; l'autre espece étoit composée d'Enthousiastes furieux, qui nioient presque tous les Principes du Christianisme. Ils s'étoient soulevés dans toute l'Allemagne, & y avoient allumé la Guerre nommée *la Guerre des Paisans*; & s'étant rendus maitres de *Munster*, ils élurent pour Roi un de leurs Docteurs nommé *Jean de Leyde*, sous le Titre de *Roi de la nouvelle Jerusalem*. Il y en avoit entre eux qui parloient de la Religion d'une maniere fantasque & inintelligible, tournant tout en allégorie. Ces derniers, confondus avec les autres sous le même nom d'*Anabaptistes*, firent regarder les prémiers de mauvais œil. *Burnet.* TIND.

(2) Il tiroit ses conséquences de la Loi de *Moïse*, qui condamnoit les Blasphémateurs à être lapidez. Il dit qu'il faisoit une difference entre les Erreurs sur les autres Points de la Théologie, & celles qui attaquoient directement le Symbole des Apôtres; que c'étoit-là des Impietés qu'un Souverain, qui est le Lieutenant de Dieu en Terre, est obligé de punir. Terribles Argumens, pour autoriser la Doctrine monstrueuse de la Persécution! TIND.

(3) *George van Pare*, accusé d'avoir dit *que le Dieu le Pere étoit le seul Dieu, & que J. C. n'étoit pas le vrai Dieu*, fut brulé au Marché de *Smithfield*. Sur quoi les Papistes disoient avec raison, qu'il étoit clair que les Reformateurs ne combattoient les Loix qui condamnoient au feu, que lorsqu'ils le craignoient pour eux-mêmes. Ce *Pare* étoit un homme d'une pieté exemplaire, & souffrit le supplice avec beaucop de résignation & de tranquillité d'esprit. *Burnet*, *Echard*. TIND.

regardoit

regardoit tout le Peuple en général, tant de l'une que de l'autre Religion. Mais les Prêtres, les Moines supprimez, & ceux qui étoient encore attachez à la Religion Romaine, en prirent occasion de fomenter le mécontentement qui étoit universellement répandu parmi le petit Peuple, afin de le porter à la révolte. D'ailleurs, les ennemis du Duc de Sommerset n'étoient pas fâchez qu'il parût que le Peuple étoit mal satisfait du Gouvernement. Mais avant que de parler des Soulevemens qu'il y eut en divers endroits du Royaume pendant le cours de cette année, il est nécessaire d'en faire connoitre les causes.

EDOUARD VI. 1549. *Hayward. L'Evêque de Herrford. Hist. de la Reformat.*

Sujet de ces plaintes.

Depuis que les Monasteres avoient été supprimez, il y avoit une prodigieuse quantité de Moines répandus dans le Royaume, qui étoient obligez de gagner leur vie par leur travail, les pensions qu'on leur avoit assignées étant mal payées, ou ne suffisant pas pour leur subsistance. Ainsi, le travail étant partagé entre plus de personnes, le profit se trouvoit moindre qu'auparavant. De plus, pendant que les Monasteres subsistoient, leurs Terres étoient données à ferme à un prix modique, à des Fermiers qui, pour les faire valoir, étoient obligez d'employer beaucoup de monde. Mais depuis que ces Terres furent tombées entre les mains de la Noblesse, le prix des fermes étoit beaucoup augmenté; d'où il étoit arrivé que les Fermiers, pour y trouver mieux leur compte, avoient été obligez d'emploier moins d'ouvriers, & de diminuer le salaire. D'un autre côté, les possesseurs de ces Terres voyant que, depuis la derniere Paix avec la France, le commerce des Laines étoit devenu florissant, s'aviserent de nourrir beaucoup de bétail, parce que les laines rapportoient plus que les grains. Pour cet effet, ils firent enfermer leurs Terres avec des palissades. De là étoient nés divers inconvéniens. Premierement, le prix du grain étoit augmenté, au grand préjudice du menu Peuple. En second lieu, les Seigneurs ou leurs Fermiers n'avoient plus besoin que d'un petit nombre de gens pour prendre soin de leurs Troupeaux dans ces Clos. Par conséquent, il y avoit beaucoup de personnes auxquelles on ôtoit par là les moyens de gagner leur vie par leur travail. Ainsi le profit des Terres, qui se répandoit auparavant sur beaucoup de gens, venoit presque tout entier entre les mains de la Noblesse. Cela causa beaucoup de plaintes & de murmures parmi le petit Peuple, qui se voyoit menacé de tomber dans une extrême pauvreté. On publia même sur ce sujet divers écrits, qui en faisoient voir les inconvéniens. Mais la Noblesse ne laissa pas d'aller toujours son même train, sans se mettre en peine de ce qui en arriveroit. Le Protecteur prit ouvertement le parti du Peuple, soit pour mortifier la Noblesse dont il n'étoit pas aimé, soit qu'il prévît les inconvéniens qui pouvoient naitre du mécontentement des petits. En 1548., les habitans des environs de Hamptoncourt ayant porté leurs plaintes au Conseil, touchant un Parc que Henri

EDOUARD VI. 1549.

tre les mains de ceux qui les possedoient, & adjugées à deux des principales Abbayes de cette Province; & que ce qui se retiroit des troncs des Eglises servît à entretenir pendant sept ans, dans ces Maisons Religieuses, des personnes dévotes qui priassent Dieu pour le Roi & pour le Royaume.

XV. Qu'on rendît justice aux Particuliers d'entre eux sur leurs griefs, dont *Humphroy Arundel* & le Maire de Boodmyn informeroient le Roi & le Conseil.

Elles sont rejettées.

Ces demandes extravagantes furent rejettées avec indignation. Cependant, afin d'en faire voir l'injustice, l'Archevêque de Cantorberi eut ordre d'y répondre en détail. Il le fit avec beaucoup de solidité, non sans reprocher à ces gens-là, qu'ils se laissoient conduire par des ignorans. Alors les Revoltez, voyant que la Cour ne leur accordoit pas une seule de leurs demandes, les réduisirent à huit, qui n'étoient pas plus convenables que les premieres. Néanmoins, pour convaincre le Peuple de la justice de ce refus, le Conseil jugea qu'il étoit à propos de répondre à ces demandes au nom du Roi même. Mais cela ne fut pas capable de ramener les Revoltez, dont l'opiniâtreté devenoit d'autant plus dangereuse, que dans le même tems, il y avoit de pareils soulevemens dans les Provinces de Norfolck & d'Yorck, & que le Roi de France entroit avec une Armée dans le Boulonnois. Je parlerai des Revoltes des autres Provinces, après avoir achevé ce qui regarde celle de Devon.

Ils assiegent Excester. *Hayward.*

La négociation s'étant rompue au mois de Juillet, les Rebelles assiegerent Excester, où ils trouverent plus de résistance qu'ils n'en avoient attendu d'une Ville gardée par les seuls Bourgeois. Comme ils n'avoient point d'Artillerie, ils s'aviserent de mettre le feu à une des portes, à dessein de l'attaquer dès que la violence du feu seroit passée. Mais les habitans, au-lieu de l'éteindre, y jetterent beaucoup de matieres combustibles pour l'entretenir, jusqu'à ce qu'ils eussent fait un bon retranchement derriere la porte. Ce coup ayant manqué aux assiegeans, ils se réduisirent à faire des mines : mais les assiegez trouverent le moyen de les éventer. Enfin, voyant que tous leurs efforts étoient inutiles, ils changerent le Siege en blocus, dans l'esperance que la faim obligeroit les assiegez à se rendre. Mais ceux-ci souffrirent pendant douze jours, avec une constance invincible, toutes les incommoditez d'une terrible Famine (1).

Le Lord Russel bat les Revoltez & délivre Excester.

Pendant ce tems-là, le Lord Russel, qui n'avoit que peu de Troupes, se trouvant trop proche des Revoltez, voulut se retirer plus loin,

(1) Ils furent réduits à manger leurs Chevaux, & à faire du pain du Son le plus grossier. Ils étoient fort encouragés par un Vieillard qui leur apporta toutes ses provisions, & leur dit que pour lui, il vouloit vivre de la chair d'un de ses bras, & combattre de l'autre, avant que de consentir qu'on livrât la Ville aux Séditieux. *Hayward*, p. 295. de l'*Histoire complette*, Tom. II. Tind.

de peur d'être envelopé. Mais il trouva qu'ils s'étoient déja saisis d'un pont qui étoit derriere lui, & sur lequel il devoit nécessairement passer pour pouvoir se mettre hors de danger. Comme il n'y avoit point d'autre chemin, il attaqua brusquement ce pont gardé par deux-mille des ennemis, & après un assez leger combat, il se rendit maitre du passage. Cette épreuve lui ayant fait connoitre qu'ils n'étoient pas aussi redoutables qu'il se l'étoit imaginé, il se résolut de les attaquer aussi-tôt qu'il auroit reçu un renfort, qu'il attendoit de Bristol. Peu de tems après, le Lord Gray l'ayant joint avec quelques Troupes, & *Spinola* avec un Corps de Landsquenets, il marcha droit aux Rebelles. Il en trouva un Corps posté sur le bord d'une Riviere dont ils vouloient lui disputer le passage, & les ayant attaquez sans balancer, il en tua plus de mille, après quoi il continua sa route vers Exceter. A son approche, les Rebelles leverent le blocus, & se partagerent en divers Corps, qui furent aisément dissipez les uns après les autres. Arundel leur Chef, le Maire de Boodmyn (1), & quelques autres, furent pendus quelque tems après. C'est ainsi que finit la Revolte de la Province de Dévon.

EDOUARD VI. 1549.

Revolte en Norfolck sous *Ket*.

Celle de Norfolck ne fut pas moins dangereuse. Un Tanneur nommé *Ket*, se mit à la tête des Revoltez, qui se trouverent bien-tôt au nombre de vingt mille. Le Marquis de Northampton fut envoyé contre eux avec onze-cens hommes seulement, Troupe trop petite pour leur inspirer de la terreur. Aussi lui avoit-on donné ordre de se tenir à quelque distance d'eux, & de tâcher seulement de leur couper les vivres. Ket ayant marché du côté de Norwick, s'étoit avancé jusqu'à une montagne, tout proche de cette Ville, où il avoit érigé une espece de Tribunal pour y rendre la justice comme Souverain, sous un Chêne qui à cause de cela fut appellé *Le Chêne de la Reformation.* C'étoit parce que ceux-ci ne parloient que de reformer l'Etat, la Religion n'étant ni la cause ni le prétexte de leur Revolte. Leur dessein étoit d'exterminer la Noblesse, & de mettre quelques-uns d'entre eux auprès du Roi pour le gouverner.

Le Marquis de Northampton ne réussit pas contre eux.

Le Marquis de Northampton, négligeant d'observer ses ordres, marcha droit à Norwich, & entra même dans la Ville. Mais comme les Rebelles y avoient des intelligences, il y fut attaqué dès le len-

(1) On en usa d'une maniere un peu incivile à l'égard de *Boyer*, Maire de *Boodmyn*. Le Chevalier *Antoine Kingston*, Prévôt-Maréchal de l'Armée du Roi, lui envoya dire qu'il iroit dîner avec lui, un jour marqué. Le Maire le reçut, & toute sa Compagnie, avec toutes les cérémonies d'un homme qui veut donner un régal. Un peu avant dîner, le Chevalier *Kingston* tira le Maire à part, & lui dit de faire dresser un Gibet avant le dîner, parce qu'on devoit faire une Exécution ce jour-là. Ses ordres furent suivis, & après dîner le Maire lui montrant la Potence, le Chevalier lui demanda s'il la croyoit assez forte; & sur ce qu'il lui dit qu'oui, le Chevalier lui ordonna de l'aller essayer, & le fit ainsi pendre. *Hayward.* TIND.

EDOUARD VI. 1549.

demain, & enfin, il se trouva trop heureux d'en pouvoir sortir, après y avoir laissé cent de ses gens morts (1), & une trentaine de prisonniers. Cet échec obligea la Cour à faire marcher de ce côté-là l'Armée destinée contre l'Ecosse, sous le commandement du Comte de Warwick. Elle étoit composée de six-mille hommes de pied, & de quinze-cens chevaux. Avec ce Corps considerable, le Comte de Warwick entra dans Norwich, où il attendit une occasion favorable pour attaquer les Revoltez. Enfin, comme ils avoient eux-mêmes ruïné le païs des environs, & que le Comte leur coupoit incessamment leurs Convois, ils se virent obligez de décamper. Ce fut alors que le Comte de Warwick les suivit en queue, & sans leur donner le tems de se reconnoitre, il les attaqua, leur tua deux mille hommes, & fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouva Ket leur Général, qui expia son crime à Norwich, à un gibèt.

Le Comte de Warwick bat & dissipe les Rebelles.

Dans le tems que les Mécontens de Norfolck commençoient à s'assembler, ceux d'Yorck prirent aussi les armes; mais leur nombre ne fut jamais au-delà de trois-mille. Ils commirent d'abord quelques violences. Mais enfin, ils accepterent une Amnistie qui leur fut offerte. Quelques-uns des plus mutins ayant voulu dans la suite renouveller la sédition, furent saisis & pendus à Yorck.

Les soulevez d'Yorck acceptent une amnistie.

Durant tous ces troubles, le Protecteur fit voir par toutes ses démarches, qu'il souhaitoit qu'on n'en vînt point aux extrêmitez avec les Rebelles, soit qu'il fût persuadé que le Peuple avoit raison de se plaindre, ou qu'il voulût acquerir sa faveur, à cause qu'il se voyoit haï de la Noblesse. Après même que tous les troubles furent finis, il proposa dans le Conseil, de donner une abolition générale de tout ce qui s'étoit passé, afin de rétablir la tranquillité dans le Royaume. Mais il y trouva de fortes oppositions. Plusieurs des Seigneurs du Conseil vouloient qu'on se servît de cette occasion pour reprimer l'insolence du Peuple. Mais le Protecteur n'étant pas de cet avis, fit, de sa seule autorité, publier une Amnistie pour tout ce qui s'étoit passé jusqu'au 21 d'Août, & n'en excepta qu'un petit nombre des Rebelles prisonniers. Il pouvoit agir de cette maniere, en vertu de sa Patente. Mais cela lui attira de plus en plus la haine de la Noblesse, aussi bien que d'une bonne partie des Conseillers Privez, qui voyoient avec chagrin, qu'ils n'étoient consultez que pour la forme, & que leurs avis n'étoient d'aucun poids.

Conduite du Protecteur pendant ces troubles.

Dans le tems que la Cour étoit occupée à reprimer les revoltes dont je viens de parler, il lui survenoit d'autres affaires ailleurs. Henri II. voyant que cette conjoncture lui étoit favorable, entra dans le

Le Roi de France entre dans le Boulonnois.

(1) Entre lesquels étoit le Lord *Sheffield* (créé Baron l'an 1. d'*Edouard VI.*) Prédécesseur du Duc de *Buckingham* d'aujourd'hui. Son cheval étant tombé dans un fossé avec le Maitre, celui-ci fut tué par un Boucher, d'un coup de massue. *Dugdale.* TIND.

Boulonnois à la tête d'une Armée, quoiqu'il n'y eût aucune déclaration de Guerre entre les deux Couronnes, depuis le dernier Traité de Paix. Rien n'étoit plus exprès que ce Traité, dans lequel François I. & Henri VIII. étoient convenus que Boulogne seroit rendue à la France dans huit ans, moyennant deux millions d'écus d'or qui devoient être payez au Roi d'Angleterre. Mais Henri II. ne fut pas plutôt sur le Trône de France, qu'il forma le dessein de recouvrer Boulogne avant le tems marqué, & sans payer la somme qui avoit été stipulée. Il se fondoit sur ce que Henri VIII. avoit fait la Guerre à François I. sans aucune cause légitime, dans le tems que François étoit occupé contre l'Empereur. Il inferoit de là, qu'il pouvoit lui-même se servir d'une occasion favorable, pour reparer le dommage que le Roi son Pere avoit souffert. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici le fondement sur lequel Henri s'appuyoit, je veux dire la prétendue injustice faite à son Prédécesseur. Il suffit de remarquer que, selon cette maxime, les Traitez les plus solemnels ne doivent être comptez pour rien. Cependant, elle n'est que trop suivie; & comme si elle étoit d'une vérité incontestable, elle est une source inépuisable de Guerres entre les Souverains. EDOUARD VI. 1549.

Quoi qu'il en soit, Henri voyant que les troubles d'Angleterre lui offroient une bonne occasion pour exécuter ses desseins sur Boulogne, s'empara de divers Châteaux du Boulonnois. Ensuite, il fit attaquer le Fort de *Bullenberg*, où ses Troupes furent vigoureusement repoussées. Dans le même tems, il se donna tout proche de l'Isle de Jersey, un Combat naval entre les Flottes Françoise & Angloise, dont chacune s'attribua l'avantage, comme il arrive assez souvent aux Combats sur Mer. Enfin, Henri assiegea Boulogne au mois de Septembre, & les Anglois ne croyant pas pouvoir garder Bullenberg, en retirerent l'Artillerie, & en firent sauter le Fortifications. La Peste qui se mit dans l'Armée de France ayant obligé Henri à la quitter, il laissa la conduite du Siege à Gaspar de Coligny Seigneur de Châtillon, qui, après quelques efforts inutiles, se vit enfin contraint de le changer en blocus. Ses Troupes sont repoussées au Fort de Bullenberg. Combat naval Siege de Boulogne. Changé en blocus.

La Guerre d'Ecosse ne fut pas favorable aux Anglois pendant cette Campagne. *De Thermes*, qui avoit succedé à *Dessé*, s'empara du Château de *Browghti*. D'un autre côté, le Protecteur se voyant obligé d'employer contre les Rebelles de Norfolck, l'Armée destinée pour l'Ecosse, & n'osant pas même éloigner cette Armée du centre du Royaume, se détermina enfin à faire raser *Hadington*. Cette résolution fut exécutée le 15. de Septembre. Guerre d'Ecosse. Hadington est rasé.

Cependant, la Guerre que le Roi de France avoit commencée, causoit beaucoup d'inquietude au Protecteur. Il avoit des avis certains que Henri II. étoit entré en Traité avec les Protestans d'Allemagne, & qu'il s'étoit engagé à leur donner un puissant secours, dès qu'il au- Le Protecteur pense à rendre Boulogne. Ses raisons.

EDOUARD VI. 1549.

roit recouvré Boulogne. Par là, il étoit aisé de comprendre que ce Monarque feroit un puissant effort dans la prochaine Campagne, & que pour lui résister, l'Angleterre seroit obligée de faire un armement considerable. Mais les coffres du Roi étoient vuides, & il étoit dangereux d'émouvoir encore le Peuple, en demandant de nouveaux Subsides au Parlement. D'un autre côté, comme le Protecteur étoit extremement zèlé pour la Reformation, il voyoit bien que rien ne pouvoit lui être plus avantageux, que l'union de la France avec les Protestans d'Allemagne. Mais il étoit fâcheux qu'il en dût couter Boulogne aux Anglois. Le Protecteur consideroit encore, que si la Guerre avec la France duroit quelque tems, il y avoit quelque chose à craindre du côté des partisans de l'Eglise Romaine, qui pourroient, pendant ce tems-là, exciter des troubles dans le Royaume. En ce cas-là, il prevoyoit combien difficilement il pourroit soutenir trois Guerres à la fois. (1). Enfin, il y avoit encore une raison qui le regardoit en particulier, & qui lui faisoit souhaiter de faire la Paix avec la France. C'étoit, que la Guerre pourroit donner trop d'avantage à ses ennemis, à cause des fâcheux accidens qu'elle pouvoit produire; au lieu que la Paix le mettoit en état de parer leurs coups. Il n'ignoroit pas qu'il y avoit une puissante Faction déja formée contre lui, tant à cause de l'envie qu'on portoit à son élevation, & de ce qu'il avoit mécontenté la Noblesse dans l'affaire des Clos, qu'à cause du tort qu'il avoit fait à beaucoup de Membres du Conseil, en les privant de la Dignité de Régens, & en les réduisant à la simple qualité de Conseillers privez. Entre ceux-ci, les principaux étoient, le Comte de Southampton, qui avoit repris sa place dans le Conseil, & le Comte de Warwick. Celui-ci étoit extremement ambitieux: il portoit envie au Protecteur, & avoit peu d'estime pour lui. Comme entre tous les Seigneurs qui avoient le plus d'accès à la Cour, il se croyoit le seul propre à lui succeder dans l'administration du Gouvernement, il comptoit que s'il pouvoit le ruïner, il profiteroit infalliblement de sa disgrace. C'étoit dans cette vue qu'il avoit formé dans le Conseil même un puissant Parti, dont le Protecteur avoit bien quelque connoissance, mais qu'il ne se sentoit pas en état de pouvoir ruïner tout d'un coup.

Il le propose au Conseil.

Toutes ces considerations firent prendre au Protecteur la résolution de proposer au Conseil la restitution de Boulogne à la France. Il appuya sa proposition de toutes les raisons qu'il crut les plus plausibles; & ajouta, qu'en faisant la Paix avec la France, on se délivroit en même tems de la Guerre onereuse qu'on faisoit inutilement à l'Ecosse,

(1) Le mauvais état des Affaires, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, donna lieu au changement de l'Office des Prieres journalieres, où la Réponse à la Demande, *Donne nous la Paix en notre tems*, ô *Seigneur*, qui est continuée de même, étoit alors ainsi conçue: *A cause qu'il n'y a aucun qui combatte pour nous, mais seulement, toi, ô Dieu.* Burnet, Tom. II. p. 129. TIND.

puisqu'il

puisqu'il n'étoit pas possible d'obtenir le but qu'on s'étoit proposé en la commençant. Cette proposition fut reçue par le Conseil avec des marques d'indignation, & regardée comme une véritable lâcheté. C'étoit une affaire trop délicate, pour que le Protecteur voulût la conclure de sa simple autorité. Ainsi, quoiqu'il s'apperçût bien que la Faction contre lui l'emporteroit, il voulut qu'on déliberât dans les formes sur sa proposition. Le résultat de cette déliberation fut, qu'on ne rendroit point Boulogne, & qu'on tenteroit de faire une Alliance avec l'Empereur pour la sureté de cette Place. *Paget* fut nommé pour cette Ambassade, parce qu'étant dévoué au Protecteur, on avoit dessein de rejetter sur lui le peu de succès qu'on attendoit de cette négociation, afin de noircir le Protecteur même.

EDOUARD VI. 1549. qui en paroit indigné.

Paget est envoyé à l'Empereur.

Les ennemis du Duc de Sommerset ayant résolu d'exécuter le complot qu'ils avoient fait contre lui, commencerent par des accusations qu'ils firent semer dans le Public, pour ruïner sa reputation. On disoit qu'il n'y avoit point de bête féroce qui fût plus cruelle que lui, puisqu'il n'avoit pas craint de sacrifier son propre Frere à son ambition démesurée : Qu'il avoit été la cause des soulevemens qu'il y avoit eu cette année, en prenant le parti du Peuple, & en lui faisant entendre qu'il le croyoit justement opprimé : Qu'ensuite, il avoit favorisé les mécontens de tout son pouvoir, pendant leur rebellion actuelle, & que quand leur fureur avoit été reprimée, il leur avoit accordé une Amnistie, contre l'avis du Conseil : Que pour se maintenir dans le poste qu'il occupoit injustement, il entretenoit un Corps de Troupes étrangeres, ayant extorqué pour cela, le consentement du Conseil : Qu'il faisoit bâtir un Palais bien plus grand & plus superbe que celui du Roi, & qu'il avoit ruïné plusieurs Eglises pour en tirer des matériaux, & aliené des biens Ecclesiastiques pour fournir à cette dépense (1) : Qu'il avoit la témerité de se qualifier *Duc de Sommerset par la grace de Dieu*, comme s'il étoit Souverain : Qu'il avoit seul profité de la vente des fonds destinez à l'entretien des Chantres : Qu'il avoit violé l'établissement fait par le feu Roi, en s'emparant seul de la Régence, à l'exclusion des autres Exécuteurs qui n'avoient pas moins de droit que lui : Qu'il avoit mal pourvu les Forts du Boulonnois, afin que leur perte rendît la Paix avec la France absolument nécessaire : Qu'il avoit fait raser Hadington en Ecosse, pour une raison semblable : Que par une insigne présomption, il s'étoit emparé du Gouvernement du Royaume, & avoit exigé du Roi des Lettres Patentes

On répand divers bruits contre le Protecteur. *Hayward.*

(1) C'étoit l'Hôtel de *Sommerset* dans le *Strand*, qui porte encore le même nom. Pour avoir du terrain, il fit abattre les maisons qui appartenoient aux Evêques de *Worcester*, de *Litchfield*, & de *Landaff*, avec l'Eglise Paroissiale ; & pour avoir plus de pierre, de charpente, de plomb & de fer, il supprima au Cloitre de *S. Paul* deux Chapelles & un Charnier, & la plus grande partie de l'Eglise de *S. Jean de Jerusalem* près de *Smithfield*. Tind.

pour favoriser son ambition : Que d'ailleurs, il usoit tiranniquement de son autorité, en rejettant les avis du Conseil, & en faisant tout à sa tête. Enfin, Paget, étant de retour de son Ambassade, sans avoir réussi dans sa négociation, on fit courir le bruit qu'il avoit ordre du Protecteur, de représenter l'impossibilité qu'il y avoit d'engager l'Empereur à la défense de Boulogne, afin de se servir de ce prétexte pour vendre honteusement cette Place.

Il prend des précautions qui servent de prétexte à ses ennemis.

Comme il étoit impossible que tous ces bruits se répandissent dans le Public sans que le Duc en fût informé, & qu'il en connoissoit assez les Auteurs, tout le mois de Septembre se passa en disputes & en aigreurs, ses ennemis ne cherchant qu'une occasion de querelle pour exécuter ce qu'ils avoient résolu. Cependant, le Protecteur voyant que ses ennemis agissoient presque ouvertement, craignit qu'ils n'eussent formé le dessein d'enlever le Roi, & que pour cet effet, ils n'eussent gagné ceux qui le servoient. Cela fut cause que pour s'assurer contre ce complot, il mit plusieurs de ses propres Domestiques auprès du Roi, avec ordre d'observer ce qui se passoit. Cette démarche fournit à ses ennemis le prétexte qu'ils cherchoient.

Le Président du Conseil & divers des Conseillers se retirent dans la Cité de Londres.

Le 6 d'Octobre, le Lord *St. Jean* Président du Conseil, les Comtes de *Southampton*, de *Warwick*, & d'*Arundel*, *North*, *Southwell*, *Peckam*, & les deux *Wottons*, se retirerent dans la maison de l'Evêque d'Ely située au quartier d'Holborne, & y tinrent le Conseil comme s'ils en eussent été les seuls Membres. Le Roi leur ayant envoyé le Secretaire *Petre*, pour en savoir la raison, ils le forcerent de demeurer avec eux.

Ils prennent des résolutions contre le Protecteur.

Dans ce Conseil, ils examinerent l'état du Royaume, & rejetterent sur le Protecteur, tout le prétendu désordre qui s'y trouvoit, & les pertes qui s'étoient faites en France, supposant que cela n'étoit arrivé, que parce qu'il n'avoit pas voulu suivre les avis du Conseil. Ensuite, ils déclarerent que ce jour-là-même, ils avoient eu dessein de conferer avec lui sur ce sujet ; mais qu'ayant appris qu'il avoit fait armer ses domestiques, & beaucoup d'autres gens qu'il avoit placez auprès du Roi, ils n'avoient pas cru devoir s'exposer à ses violences. Cela fait, ils envoyerent chercher le Maire, les Aldermans & le Commun Conseil de Londres, avec le Lieutenant de la Tour, & leur défendirent expressément de reconnoitre le Duc de Sommerset pour Protecteur. Le Lieutenant de la Tour promit de leur obeïr. Le Maire & les Aldermans garderent quelques ménagemens dans leur réponse. Mais, selon les apparences, la plupart d'entre eux étoient déja gagnez, comme il parut bien deux jours après.

Le Protecteur mene le Roi à Windsor.

Les Conseillers de Londres s'en plaignent.

A la premiere nouvelle que le Protecteur eut de l'entreprise des Conseillers, il fit partir le Roi pour Windsor, & donna des armes à tout ce qu'il put assembler de gens à Windsor & à Hamptoncourt. Par là, il fournit à ses ennemis un nouveau sujet de se plaindre, qu'il avoit mené le Roi dans un lieu, où il n'y avoit point de provisions, & ils

prirent soin d'y en envoyer. Ce même jour, qui étoit le lendemain de leur retraite, sept autres Conseillers, savoir, le *Chancelier Riche*, *le Marquis de Northampton*, *le Comte de Shrewsburi*, *Cheyney*, *Gage*, *Sadler*, & *Montaigu*, allerent les joindre. Quand ils se virent ainsi renforcez, ils écrivirent au Roi, pour lui donner des assurances de leur fidelité, & pour se plaindre de ce que le Duc de Sommerset refusoit de suivre leurs avis: Qu'en mettant des gens armez auprès de sa personne, son but étoit de lui faire accroire qu'ils avoient de mauvais desseins contre lui, quoiqu'ils ne pensassent qu'à son bien & à sa conservation. En même tems, ils écrivirent à l'Archevêque de Cantorberi & à Paget, pour leur ordonner de faire ensorte que le Roi fût servi par ses propres domestiques, & non pas par ceux du Duc de Sommerset.

EDOUARD VI. 1549. Sept autres Conseillers se joignent à eux. Ils écrivent au Roi.

Le 8 d'Octobre, ils se rendirent en Corps à l'Hôtel de Ville, où la Bourgeoisie étoit assemblée. Ils y déclarerent, que, bien loin d'avoir aucune mauvaise intention contre le Roi, leur unique but étoit de le tirer d'entre les mains du Duc de Sommerset, qui ne pensoit qu'à ses interêts particuliers. Sur cela, les Bourgeois de Londres dirent hautement, qu'ils étoient prêts à les soutenir de tout leur pouvoir.

Ils mettent les Magistrats de Londres dans leur parti.

Le Duc n'eut pas plutôt appris que la Ville de Londres & le Lieutenant de la Tour l'avoient abandonné, qu'il perdit entierement courage. Il assembla les Membres du Conseil qui étoient encore auprès du Roi, & après leur avoir protesté qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaise intention contre aucun des Membres du Conseil, il offrit de subir le Jugement de deux d'entre eux, & de deux de ceux qui étoient à Londres. Cette démarche lui fit perdre encore cinq des Conseillers, qui le voyant ainsi mollir, ne crurent pas devoir s'exposer pour un homme qu'ils croyoient déja perdu. Ainsi, quoiqu'ils n'approuvassent pas la conduite de ceux de Londres, ils ne laisserent pas de s'aller joindre à eux le lendemain, qui étoit le 9. d'Octobre. Ces cinq Conseillers étoient le *Lord Russel*, *Brawn*, *Wingfield*, *Wentworth*, & *Baker*, Orateur de la Chambre des Communes.

Le Protecteur perd courage.

Cinq autres Conseillers l'abandonnent.

Depuis ce jour-là, les affaires du Duc de Sommerset allerent toujours de mal en pis, chacun lui tournant le dos, quand on vit qu'il désesperoit lui-même de pouvoir se soutenir. Il arriva même que sur un rapport qui fut fait aux Conseillers Privez ses ennemis, qu'il avoit dit que si on prétendoit le faire mourir, le Roi mourroit avant lui, & qu'il s'étoit vanté qu'il étoit en son pouvoir de transporter le Roi hors du Royaume, ils le déclarerent indigne de la Charge de Protecteur, quoiqu'ils n'eussent aucune preuve de la vérité de ce fait. Après cela, ils publierent un Manifeste, pour informer le Public des raisons de leur conduite. Cela fait, ils écrivirent au Roi, que le feu Roi son Père les ayant nommez Exécuteurs de son Testament, & Régens du Royaume, ils avoient élu le Duc de Sommerset pour exercer la

Le Conseil le déclare indigne d'être Protecteur.

Ils publient un Manifeste & écrivent au Roi pour justifier leur conduite.

EDOUARD VI. 1549.

Charge de Protecteur, sous la condition expresse, qu'il ne feroit rien sans leur approbation. Mais qu'il avoit violé cette condition, & qu'il s'étoit rendu maitre absolu du Gouvernement. Qu'à cause de cela, ils le croyoient indigne de cet honneur. Qu'ils prioient Sa Majesté de leur permettre de s'acquitter de la Charge que le feu Roi leur avoit confiée, & de congedier les Troupes que le Duc de Sommerset avoit assemblées auprès de sa personne.

Le Roi approuve la conduite du Conseil,

De tous les Conseillers Privez, il n'étoit demeuré auprès du Roi que l'Archevêque de Cantorberi & Paget, qui voyant l'impossibilité de résister au Parti contraire, conseillerent au Roi & au Duc de donner au Conseil la satisfaction qu'il demandoit. Le Roi y ayant consenti, on en informa les Conseillers de Londres par un Exprès. Comme ils avoient bien prévu que le Duc seroit obligé d'en passer par là, ils avoient déja fait partir des Députez pour Windsor (1), avec ordre de prendre garde que le Duc de Sommerset ne s'évadât, & pour mettre aux arrêts quelques-uns de ses confidens (2). Le 12. les Conseillers Privez ennemis du Duc se rendirent en Corps auprès du Roi, qui les reçut favorablement, & leur témoigna qu'il prenoit en bonne part ce qu'ils avoient fait. Le lendemain, ils procederent à l'interrogatoire des amis du Duc qui au sortir du Conseil furent envoyez à la Tour excepté Cecil à qui on donna la liberté. Le 14. le Conseil se fit amener le Duc de Sommerset, & fit lire devant lui son accusation comprise en plusieurs articles, dont voici les principaux.

qui se rend à Windsor.

Le Duc de Sommerset est accusé.

I. Qu'il avoit violé la condition sous laquelle il avoit été élu Protecteur.

II. Qu'il avoit traité avec des Ambassadeurs, sans en avoir donné avis au Conseil, & de sa seule autorité avoit disposé des Gouvernemens & des Evéchez.

III. Qu'il avoit tenu la Cour des Requêtes dans sa propre maison.

IV. Qu'il avoit falsifié la Monnoye.

V. Qu'il avoit publié des Proclamations contraires aux déliberations du Conseil, touchant la clôture des Terres.

VI. Qu'il avoit négligé d'étouffer les soulevemens de plusieurs Provinces, & qu'il les avoit même appuyez & favorisez.

VII. Qu'il avoit été cause de la perte des Forts du Boulonnois, en négligeant de les pourvoir de vivres & de munitions.

VIII. Qu'il avoit tâché de donner au Roi de sinistres impressions contre les Membres du Conseil, en lui faisant entendre qu'ils avoient dessein de lui ôter la vie: Qu'il avoit même ordonné à certaines gens, d'en faire continuellement souvenir le Roi de peur qu'il ne l'oubliât.

(1) Les Chevaliers *Antoine Wingtfield*, *Antoine S. Liege*, & *Jean Williams*. TIND.

(2) Savoir, le Secretaire *Smith*, le Chevalier *Michel Stanhope*, le Chevalier *Jean Thynn*, *Edouard Wolfe*, & *Guillaume Cecil*. TIND.

IX. Qu'il avoit fait proclamer Traitres les Seigneurs du Conseil.

EDOUARD VI. 1549.

X. Qu'il avoit malicieusement allarmé le Roi, en le faisant partir subitement pour Windsor, & que par là, il l'avoit mis en risque de tomber dans quelque grande maladie.

XI. Qu'il avoit fait prendre les armes à ses Amis & à ses Domestiques, dans le tems qu'il laissoit les Domestiques du Roi désarmez; & qu'il avoit résolu de s'enfuir à *Jersey* ou à *Guernesey*.

Il est envoyé à la Tour.

Sur ces accusations, dont il n'étoit pas alors tems de se défendre, il fut envoyé à la Tour, ceux qu'il avoit pris tant de soin d'abaisser étant devenus ses propres Juges. Il est bien vrai, qu'il ne pouvoit pas disconvenir que la plupart des faits contenus dans cette accusation ne fussent vrais. La question étoit si c'étoient des crimes; car on ne l'accusoit ni de fraude, ni de rapine, ni de concussion. Mais cela ne devoit être décidé que par les Pairs du Royaume, ou par le Parlement. Dès que le Duc fut à la Tour, le Conseil nomma six Seigneurs pour être Gouverneurs du Roi dont deux devoient être continuellement auprès de sa personne (1). Ce fut alors qu'on s'apperçut aisément, que le Comte de Warwick avoit été le principal promoteur de la ruïne du Protecteur, puisque tous les autres Membres du Conseil permirent sans opposition, qu'il se chargeât de la principale administration du Gouvernement, quoique sans aucun Titre qui lui donnât cette autorité particuliere.

Le Conseil nomme six Gouverneurs au Roi.

Le Comte de Warwick s'empare de toute l'autorité.

Les ennemis de la Reformation triompherent de la ruïne du Protecteur. Ils étoient persuadez que le Comte de Warwick étoit dans son cœur plus Catholique que Reformé, & son étroite liaison avec le Comte de Southampton les confirmoit dans cette pensée. Aussi, Bonner & Gardiner qui étoient alors à la Tour, lui écrivirent incontinent pour le féliciter de ce qu'il avoit délivré le Royaume du Tiran. On crut même pendant quelque tems, qu'on alloit tirer le Duc de Norfolck de la Tour. Mais on ne connoissoit pas encore bien le Comte de Warwick. Ce Seigneur, qui n'avoit que l'ambition en tête, n'étoit proprement, ni de l'une ni de l'autre Religion. Il n'avoit donc garde d'entreprendre de détruire la Reformation, qui avoit trop de Partisans dans le Royaume. Au contraire, sachant combien le jeune Roi souhaitoit de l'établir de plus en plus, il se déclara hautement en sa faveur. Ainsi, les Partisans du Pape & de l'ancienne Religion, n'eurent pas longtems sujet de se réjouïr de la revolution qui venoit d'arriver à la Cour.

Les partisans de l'Eglise Romaine ne profitent pas de cette revolution.

Bonner, Evêque de Londres, avoit été déposé & mis en prison, quelque tems avant ce changement. On savoit que dans son ame, il étoit fortement attaché à la Religion Romaine, & que ce n'étoit qu'ex-

Bonner est déposé.

(1) C'étoit le Marquis de *Northampton*, les Comtes de *Warwick* & d'*Arundel* & les Lords *S. Jean* & *Wenworth*. TIND.

EDOUARD VI. 1549.

terieurement qu'il se conformoit à ce qui étoit établi par autorité publique, dans le tems même que, par une conduite équivoque, il faisoit assez connoitre qu'il désapprouvoit ces changemens. Ceux qui gouvernoient alors, resolurent donc de le mettre à une épreuve qui ne pouvoit manquer, ou de donner prise sur lui, ou de lui faire perdre l'estime & la confiance de son Parti. Il fut cité devant le Conseil, & après qu'on lui eut exposé les sujets de plainte qu'on avoit contre lui, on lui ordonna de prêcher un Dimanche dans l'Eglise de St. Paul, & d'établir dans son Sermon certains principes, dont celui-ci étoit un des principaux: *Que l'autorité d'un Roi Mineur n'est pas moindre que celle d'un Roi Majeur*. Il prêcha le 1. de Septembre en présence d'un nombreux Auditoire, & parla de tous les articles qui lui avoient été ordonnez, hormis du dernier. D'ailleurs, il mêla dans son Sermon certaines choses qui offenserent la Cour. Sur cela, le Roi nomma des Juges pour lui faire son procès (1). Le Docteur Burnet assure, qu'il se défendit d'une maniere qui tenoit de l'extravagance. Quoi qu'il en soit, il fut déposé, & envoyé à la Tour. On fut sans doute bien aise de trouver un prétexte pour se defaire d'un tel Evêque, qui embarassoit les Reformateurs.

Act. Publ. T. XV. pag. 191.

8 Septembre.

Le Comte de Southampton quitte la Cour & meurt.

Le Comte de Southampton ne fut pas moins trompé dans ses esperances, que le reste de son Parti. Il s'étoit imaginé qu'ayant été un des principaux instrumens de la ruïne du Duc de Sommerset, il seroit recompensé de ce service par la Charge de Grand Trésorier, ou du moins, qu'on lui rendroit celle de Grand Chancelier. Mais il trouva qu'il s'étoit beaucoup abusé. *Riche* garda toujours le Grand Sceau, & la Charge de Trésorier fut donnée au Lord St. Jean, qui, quelque tems après, fut aussi créé Comte de *Wiltshire*. Ce n'étoit pas l'interêt du Comte de WARWICK, d'avancer dans les grands Emplois un homme aussi intriguant que le Comte de Southampton, qui d'ailleurs étoit regardé comme le Chef du Parti contraire à la Reformation. Il se seroit par là perdu dans l'esprit du Roi, à qui il étoit important de persuader que la Religion n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à l'égard du Duc son Oncle. Ainsi sans balancer un moment, il tourna le dos, non seulement au Comte de Southampton, mais encore à tous les partisans de l'Eglise Romaine, qui s'étoient flatté de voir arriver quelque grand changement par rapport à la Religion. Southampton eut tant de dépit de se voir ainsi négligé, qu'il ne put s'em-

(1) La Commission fut expédiée, & adressée aux deux Secretaires d'Etat, *Cranmer* & *Ridley*, & au Docteur *Day* Doyen de *S. Paul*. Elle portoit, qu'eux ensemble, ou l'un deux, avoit plein-pouvoir de suspendre, d'emprisonner, ou de dépouiller l'Accusé, en cas qu'ils y trouvassent une juste cause. Lorsque *Bonner* fut appellé devant eux, il dit des Témoins, que l'un parloit *comme un Oison*, l'autre *comme une Becasse*; & que *Hooper* avoit mal rapporté ce qu'il avoit dit, *comme un Ane* qu'il étoit. Voyez le procès au long dans *Burnet*, Tom. II. p. 123. TIND.

pêcher de cabaler contre le Comte de Warwick. Mais ayant su que ce Seigneur étoit informé de ses démarches, & n'ignorant pas combien il étoit vindicatif, il abandonna ses projets. Peu de tems après, il se retira de la Cour sans prendre congé, pour aller demeurer dans une de ses Terres, où il mourut de chagrin & de désespoir. Quelques-uns même ont avancé, qu'il s'empoisonna lui-même (1).

La Guerre de France embarrasse les nouveaux Ministres.

Cependant, la Guerre de France causoit beaucoup d'inquietude au Conseil. On voyoit Henri II. dans la résolution d'assieger Boulogne, & l'on craignoit avec raison de n'être pas en état de sauver cette Place. Pendant que le Duc de Sommerset étoit seul chargé de cet embarras, ses ennemis trouvoient qu'il y avoit de la lâcheté à la ceder volontairement, pour éviter une Guerre dans laquelle ils esperoient de trouver une occasion de le perdre. Mais dès qu'ils eurent le Gouvernement entre les mains, ils trouverent dans cette affaire des difficultez qu'ils n'avoient pas voulu reconnoitre lorsqu'ils croyoient qu'il seroit chargé du succès. Ils résolurent donc d'envoyer une seconde Ambassade à l'Empereur, pour l'engager à prendre Boulogne en sa protection, s'imaginant que Paget leur avoit fait les difficultez plus grandes qu'elles n'étoient. Mais les Ambassadeurs trouverent l'Empereur extrêmement froid, & se retranchant toujours sur ce qu'il étoit en Paix avec la France. Il leur fit même entendre, que pendant que la Religion resteroit en Angleterre sur le pied qu'elle étoit, les Anglois ne pouvoient attendre de lui que des secours fort médiocres. Cette réponse détermina le Conseil à faire la Paix avec la France. Nous verrons bien-tôt les effets de cette résolution.

L'Empereur refuse d'assister l'Angleterre.

Le Conseil se détermine à la Paix.

Parlement.

Le Parlement se rassembla le 4 de Novembre, sans que la disgrace du Duc de Sommerset causât aucun changement dans les affaires de Religion. C'étoit toujours le même Parlement que le Duc de Sommerset avoit assemblé, & le Conseil avoit toujours les mêmes maximes par rapport à la Reformation, la Politique du Comte de Warwick ne lui permettant pas de rien changer sur ce sujet. D'abord, le Parlement fit un Acte fort sévere pour défendre toutes sortes d'Assemblées illicites, afin de prévenir par là des soulevemens semblables à ceux qu'on avoit vus depuis peu. Mais par un autre Acte, il revoqua celui qui avoit été fait contre les Vagabonds, comme trop rigoureux, & contraire à la liberté de la Nation. Il se contenta d'en renouveller un qui avoit été fait sous le dernier Regne, sur le même sujet.

Statuts contre les Assemblées.

Autre qui revoque le Statut contre les Vagabonds.

1550.

Acte d'*Attainder* contre le Duc de Sommerset.

Le 2 de Janvier de l'année 1550. on lut dans la Chambre Haute, un projet d'Acte de conviction contre le Duc de Sommerset, fondé sur sa Confession signée de sa propre main. Mais comme quelques-uns

(1) Il mourut dans sa Maison, nommée le Palais de *Lincoln*, (qu'on a depuis nommé l'Hôtel de *Southampton*) dans la rue de *Holborn*, le 30 de Juillet 1550, & fut enterré à *S. André*, où on lui érigea un beau Monument. *Description de Stow*, p. 418. Tind.

EDOUARD VI. 1550.

des Seigneurs soupçonnerent qu'on lui avoit extorqué cette Confession, on lui députa des Membres de la Chambre pour en savoir la vérité de sa bouche. Les Députez rapporterent, que le Duc remercioit la Chambre de sa bonté, & qu'il avouoit cet Ecrit comme l'ayant signé volontairement, après avoir confessé ce qu'il contenoit en présence du Roi & du Conseil. Il protestoit néanmoins, qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaise intention, ni contre le Roi ni contre l'Etat. Sur cela, il fut condamné à une amende de deux-mille livres sterling de revenu en fonds de Terre, outre tous ses biens mobiliaires qui furent confisquez au profit du Roi, & à être dépouillé de toutes ses Charges. Plusieurs trouverent l'aveu qu'il avoit fait, fort étrange, & firent sonner bien haut la bassesse d'un tel procedé. Mais c'étoit sans doute parce qu'ils auroient souhaité qu'il eût pris une autre route, qui n'auroit pas manqué de lui être funeste. Il est certain que parmi les Articles de son accusation, il y en avoit plusieurs qui ne pouvoient être excusez que par l'intention, ce qui ne lui auroit gueres servi dans la Cour des Pairs, dont la plupart n'étoient pas portez à le favoriser. Par exemple, pour nous borner au principal, pouvoit-il nier, que contre la condition sous laquelle il avoit été élu Protecteur, il n'eût comme dégradé les autres Régens, & ne les eût réduit à être simplement ses Conseillers? Il est vrai qu'il auroit pu alleguer la Patente du Roi. Mais c'étoit une Patente d'un Roi Mineur, âgé seulement de dix à onze ans, qui le regardant comme son Gouverneur, ne faisoit rien que par son avis, ainsi qu'il étoit dit dans la Patente même qui lui conferoit son autorité. Ainsi, le Duc n'auroit jamais pu se justifier sur cet article, non plus que sur plusieurs autres. Par conséquent, la seule ressource qui lui restoit, étoit de se déclarer coupable sur tous, & d'avoir recours à la clémence du Roi. D'ailleurs, son grand interêt étoit de se tirer de prison, s'il étoit possible, à quelque prix que ce fût, puisqu'il étoit trop dangereux pour lui, de demeurer plus longtems au pouvoir de ses ennemis. Cela lui réussit parfaitement. Ceux qui souhaitoient sa perte, voyant que le Roi avoit eu de la peine à consentir qu'il fût jugé, ne crurent pas qu'il fût encore tems de pousser leur haine plus loin, jusqu'à ce qu'ils l'eussent ruïné dans l'esprit du Roi. Il sortit donc de la Tour le 6 de Fevrier, après avoir donné caution pour sa conduite à venir, & dix jours après, le Roi lui donna des Lettres d'abolition. Ainsi, sa chute ne fut pas si terrible que ses ennemis l'avoient esperé. Il ne laissa pourtant pas de perdre beaucoup de l'estime qu'il avoit acquise parmi le Peuple, qui, ne pénétrant pas les raisons de sa conduite, ne pouvoit s'empêcher de le croire coupable, puisqu'il avoit tout avoué. Mais le Roi n'en fit pas le même jugement, puisque le 6. d'Avril suivant, il lui redonna une place dans son Conseil.

Le Duc se remet à la clémence du Roi. *Il est condamné à diverses peines.* *Raisons pour justifier sa conduite en cette occasion.* *Il sort de la Tour.* *Le Roi lui accorde un pardon. Act. Publ. T. XV. pag. 205. 16 Fevrier.*

Cependant, le Parlement sachant que les partisans de l'Eglise Romaine tiroient de la chute du Duc de Sommerset des conséquences qui

Le Parlement confirme la nouvelle Liturgie,

qui pourroient produire de mauvais effets, jugea qu'il étoit à propos de confondre leurs esperances. Pour cet effet, il fit un Acte qui confirmoit la nouvelle Liturgie, & ordonnoit de mettre entre les mains de certains Commissaires, tous les anciens Offices, Missels, Bréviaires &c., & de rayer dans tous les Livres imprimez sous Henri VIII. toutes les Prieres qui étoient adressées aux Saints. De plus, que ceux qui avoient en leur possession des Images tirées des Eglises, les brûlassent, ou envoyassent leur déclaration dans un certain tems. Ensuite, il fut prorogé le 2 de Fevrier, après avoir accordé au Roi un Subside, qui fut suivi d'une Amnistie, dont les prisonniers de la Tour furent exceptez. Ce fut pendant cette Séance qu'on permit pour la premiere fois, aux Fils ainez des Seigneurs, d'avoir place comme Députez, dans la Chambre Basse (1).

Et fait brûler les Images.

Après la revolution qui venoit d'arriver à la Cour par la disgrace du Duc de Sommerset, le Comte de Warwick ne s'étoit pas oublié. Dès le 28. d'Octobre précédent, il avoit été fait Grand Amiral, & le 20. de Fevrier, il fut revêtu de la Charge de Grand Maitre d'Hôtel de la Maison du Roi, Titre nouveau que Henri VIII. avoit substitué à la place de celui de Grand Sénéchal de sa Maison, en donnant cette Charge au Duc de Suffolck. Mais ce n'étoit pas tant par ses Charges, que le Comte de Warwick étoit puissant & considerable, que parce qu'il avoit trouvé le moyen de se rendre le Directeur du Conseil, qui ne faisoit rien que par son avis. Quelques-uns des Conseillers le regardoient comme leur ami, d'autres comme le Chef de leur Parti, & d'autres enfin craignoient de l'offenser. Ce qu'il venoit de faire à l'égard du Duc de Sommerset, leur faisoit assez comprendre combien il étoit dangereux de l'avoir pour ennemi.

Le Comte de Warwick est fait Grand Amiral, & Grand Maitre. Act. Publ. T. XV. pag. 194. 208.

Il dirige toutes les affaires.

Malgré toute sa fortune, ce Seigneur ne se trouvoit pas peu embarrassé de l'affaire de Boulogne. C'étoit lui qui avoit le plus crié contre le Duc de Sommerset, parce qu'il avoit proposé de rendre cette Place, & qui avoit traité ses raisons de ridicules. Cependant, ce fut par ces mêmes raisons qu'il se détermina enfin à faire ce qu'il avoit tant blâmé dans autrui. Mais afin de ne pas paroitre directement contraire à soi-même, il prit le parti de faire agir le Conseil, d'y faire résoudre la restitution de Boulogne, & de ne paroitre y avoir d'autre part, que celle de se conformer au sentiment du plus grand nombre. Il n'est pas bien difficile à un homme qui dirige une Assemblée, d'y

Il prend la résolution de rendre Boulogne.

(1) Le Chevalier *François Russel* étant devenu, par la mort de son Frere, Héritier présomptif du Lord *Russel*, il fut arrêté le 21 de Janvier, après que la chose eut été débattue, qu'il *entreroit dans la Chambre des Communes, comme auparavant*. C'est ainsi que cela fut enregîtré dans la Minute du Journal de la Chambre Basse, communiquée au Docteur *Burnet* par Mr. *Surle* & Mr. *Clarke*, entre les mains de qui il se trouvoit alors; & c'est le prémier Journal qu'on ait tiré de cette Chambre. Voyez l'*Histoire de la Reformation*, Tom. II. p. 143. TIND.

EDOUARD VI. 1550.

faire prendre les résolutions qu'il trouve à propos, sans agir ouvertement. Mais la difficulté consistoit, en ce qu'il étoit deshonorable de faire la premiere démarche, & dangereux de témoigner l'envie qu'on avoit de faire la Paix avec la France. Le Comte de Warwick trouva bien-tôt un moyen pour éviter cet inconvénient. Ce fut de faite agir un Marchand Italien nommé *Guidotti*, qui demeuroit à Southampton. Cet homme s'étant rendu à Paris sous quelque prétexte, s'insinua dans la Maison du Connêtable, qui étoit le principal Favori du Roi. Dans les conversations qu'il eut avec quelques-uns des Officiers de ce Ministre, il dit qu'il étoit persuadé que la Cour d'Angleterre n'auroit pas beaucoup de peine à rendre Boulogne, pourvu qu'on donnât au Roi une recompense en argent. Le Connêtable, à qui on en fit le rapport, comprit à demi mot ce qu'on vouloit lui faire entendre. Il parla lui-même à *Guidotti*, & le chargea d'insinuer à quelqu'un du Conseil d'Angleterre, que le Roi de France aimeroit mieux terminer l'affaire de Boulogne par un accommodement, que par la voye des armes. Sur cela, *Guidotti* fit divers voyages à Londres & à Paris. Enfin, il mit l'affaire dans un tel train, que les deux Cours, qui souhaitoient également d'en voir la fin, convinrent d'envoyer des Plénipotentiaires en quelque endroit de Picardie, pour traiter de la Paix & de la restitution de Boulogne.

Guidotti est employé à cette Négociation. *Hayward. Act. Publ. T. XV. pag. 185.*

Plénipotentiaires des deux Cours.

Monsieur *de la Rochepot* de la Maison de Montmorenci, *Gaspar de Coligny* qui fut ensuite Amiral, & deux autres, furent nommez de la part de la France; & la Cour d'Angleterre fit choix de Mylord *Russel*, de Mylord *Paget* qui venoit d'être fait Baron, du Secretaire *Petre*, & de Mr. *Masson*. Les instructions de ces derniers faisoient voir manifestement, que le Conseil vouloit la Paix à quelque prix que ce fût. Elles portoient:

Instructions données aux Ambassadeurs d'Angleterre *Hist. de la Reformat.*

I. Qu'à l'égard du lieu de la Conference, ils ne devoient pas paroitre trop difficiles. Mais que, s'il étoit possible, ils devoient faire ensorte que ce fût à Calais ou à Boulogne.

II. Qu'ils pouvoient offrir la restitution de cette derniere Ville.

III. Qu'ils demandassent que la jeune Reine d'Ecosse fût renvoyée en Ecosse, pour y accomplir son Mariage avec le Roi d'Angleterre.

IV. Que les fortifications de Blackness & de Newhaven fussent démolies.

V. Que la pension que François I. s'étoit engagé à payer à Henri VIII. fût continuée, & qu'on en payât les arrerages. Mais que, s'ils ne pouvoient obtenir la continuation de la pension, ils se contentassent des arrerages.

VI. Qu'à l'égard de l'Ecosse, ils assurassent que l'Angleterre ne pouvoit traiter qu'avec la concurrence de l'Empereur. Mais, que si l'Empereur y consentoit, le Roi d'Angleterre rendroit les Places qu'il tenoit en Ecosse, à l'exception d'*Aymouth* & de *Roxborowgh*.

VII. Que si on leur proposoit le Mariage du Roi avec une Fille de Henri II., ils répondissent, qu'ils n'avoient aucune instruction là-dessus, & qu'ils se retranchassent sur le bas âge du Roi. EDOUARD VI. 1550.

Conference pour la Paix.

Les Plénipotentiaires s'étant assemblez proche de Boulogne, ceux de France dirent nettement, qu'on ne devoit point s'attendre que le Roi leur Maitre renvoyât la Reine Marie en Ecosse, puisqu'il la destinoit au Dauphin son Fils. Que pour ce qui regardoit la pension, François I. s'y étoit engagé dans un tems où ses affaires le demandoient ainsi; mais que le Roi son Fils ne prétendoit pas être tributaire du Roi d'Angleterre. Que néanmoins, si on vouloit convenir de la restitution de Boulogne, pour une somme payée une fois, ils étoient prêts à traiter à ce sujet. Que de plus, le Roi leur Maitre ne prétendoit pas que les Anglois gardassent une seule Place en Ecosse. C'étoit parler d'un ton de Maitre. Mais Henri II. avoit assez bien pénétré les intentions du Conseil d'Angleterre, & il vouloit profiter de l'occasion, pour faire évanouïr, s'il étoit possible, ce droit importun que les Rois d'Angleterre prétendoient avoir sur la Couronne, ou du moins, sur la pension perpétuelle que François I. s'étoit engagé à leur payer à la place de ce droit. Quelque tems après, les Ambassadeurs d'Angleterre reçurent de nouvelles Instructions, qui leur donnerent pouvoir de conclure la Paix sous des conditions moins difficiles à obtenir que celles qu'ils avoient d'abord demandées. Cependant, comme la Cour d'Angleterre ne vouloit pas absolument se désister de la pension, on trouva un expédient dont elle se contenta. Ce fut que les deux Rois se reservassent réciproquement toutes leurs prétentions, excepté seulement celles qui seroient réglées par ce Traité, qui fut enfin signé le 24. de Mars, & qui portoit en substance :

Traité entre les deux Couronnes. *Act. Publ. T. XV. pag. 211.*

I. Que la Ville de Boulogne seroit rendue à la France, avec toute l'Artillerie & toutes les munitions qui s'y étoient trouvées lorsque Henri VIII. s'en étoit mis en possession.

II. Qu'en considération des améliorations que Henri y avoit faites, & des dépenses à quoi il avoit été engagé pour y faire transporter des vivres & des munitions, le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre la somme de quatre-cens-mille écus d'or (1), savoir deux-cens mille le jour de la restitution, & l'autre moitié avant le 15. d'Août.

Il est à remarquer sur cet article, que le Roi de France évitoit avec grand soin de faire aucune mention ni de la pension stipulée dans le dernier Traité de Paix, ni même de ce qui étoit dû à la Couronne d'Angleterre depuis le tems de Charles VIII., qui s'étoit toujours augmenté depuis par divers Traitez.

III. Que pour la sureté du payement des deux-cens-mille écus payables au mois d'Août, la France donneroit six Otages, & que l'An-

(1) Ils valoient alors autant que les Nobles d'Angleterre, savoir, six sols huit deniers sterling. Tind.

EDOUARD VI. 1550.

faire prendre les résolutions qu'il trouve à propos, sans agir ouvertement. Mais la difficulté consistoit, en ce qu'il étoit deshonorable de faire la premiere démarche, & dangereux de témoigner l'envie qu'on avoit de faire la Paix avec la France. Le Comte de Warwick trouva bien-tôt un moyen pour éviter cet inconvénient. Ce fut de faire agir un Marchand Italien nommé *Guidotti*, qui demeuroit à Southampton. Cet homme s'étant rendu à Paris sous quelque prétexte, s'insinua dans la Maison du Connêtable, qui étoit le principal Favori du Roi. Dans les conversations qu'il eut avec quelques-uns des Officiers de ce Ministre, il dit qu'il étoit persuadé que la Cour d'Angleterre n'auroit pas beaucoup de peine à rendre Boulogne, pourvu qu'on donnât au Roi une recompense en argent. Le Connêtable, à qui on en fit le rapport, comprit à demi mot ce qu'on vouloit lui faire entendre. Il parla lui-même à *Guidotti*, & le chargea d'insinuer à quelqu'un du Conseil d'Angleterre, que le Roi de France aimeroit mieux terminer l'affaire de Boulogne par un accommodement, que par la voye des armes. Sur cela, *Guidotti* fit divers voyages à Londres & à Paris. Enfin, il mit l'affaire dans un tel train, que les deux Cours, qui souhaitoient également d'en voir la fin, convinrent d'envoyer des Plénipotentiaires en quelque endroit de Picardie, pour traiter de la Paix & de la restitution de Boulogne.

Guidotti est employé à cette Négociation. *Hayward. Act. Publ. T. XV. pag. 185.*

Plénipotentiaires des deux Cours.

Monsieur *de la Rochepot* de la Maison de Montmorenci, *Gaspar de Coligny* qui fut ensuite Amiral, & deux autres, furent nommez de la part de la France; & la Cour d'Angleterre fit choix de Mylord *Russel*, de Mylord *Paget* qui venoit d'être fait Baron, du Secretaire *Petre*, & de Mr. *Masson*. Les instructions de ces derniers faisoient voir manifestement, que le Conseil vouloit la Paix à quelque prix que ce fût. Elles portoient:

Instructions données aux Ambassadeurs d'Angleterre. *Hist. de la Reformat.*

I. Qu'à l'égard du lieu de la Conference, ils ne devoient pas paroitre trop difficiles. Mais que, s'il étoit possible, ils devoient faire ensorte que ce fût à Calais ou à Boulogne.

II. Qu'ils pouvoient offrir la restitution de cette derniere Ville.

III. Qu'ils demandassent que la jeune Reine d'Ecosse fût renvoyée en Ecosse, pour y accomplir son Mariage avec le Roi d'Angleterre.

IV. Que les fortifications de Blackness & de Newhaven fussent démolies.

V. Que la pension que François I. s'étoit engagé à payer à Henri VIII. fût continuée, & qu'on en payât les arrerages. Mais que, s'ils ne pouvoient obtenir la continuation de la pension, ils se contentassent des arrerages.

VI. Qu'à l'égard de l'Ecosse, ils assurassent que l'Angleterre ne pouvoit traiter qu'avec la concurrence de l'Empereur. Mais, que si l'Empereur y consentoit, le Roi d'Angleterre rendroit les Places qu'il tenoit en Ecosse, à l'exception d'*Aymouth* & de *Roxborowgh*.

VII. Que si on leur proposoit le Mariage du Roi avec une Fille de Henri II., ils répondissent, qu'ils n'avoient aucune instruction là-dessus, & qu'ils se retranchassent sur le bas âge du Roi.

Conference pour la Paix.

Les Plénipotentiaires s'étant assemblez proche de Boulogne, ceux de France dirent nettement, qu'on ne devoit point s'attendre que le Roi leur Maitre renvoyât la Reine Marie en Ecosse, puisqu'il la destinoit au Dauphin son Fils. Que pour ce qui regardoit la pension, François I. s'y étoit engagé dans un tems où ses affaires le demandoient ainsi; mais que le Roi son Fils ne prétendoit pas être tributaire du Roi d'Angleterre. Que néanmoins, si on vouloit convenir de la restitution de Boulogne, pour une somme payée une fois, ils étoient prêts à traiter à ce sujet. Que de plus, le Roi leur Maitre ne prétendoit pas que les Anglois gardassent une seule Place en Ecosse. C'étoit parler d'un ton de Maitre. Mais Henri II. avoit assez bien pénétré les intentions du Conseil d'Angleterre, & il vouloit profiter de l'occasion, pour faire évanouïr, s'il étoit possible, ce droit importun que les Rois d'Angleterre prétendoient avoir sur la Couronne, ou du moins, sur la pension perpétuelle que François I. s'étoit engagé à leur payer à la place de ce droit. Quelque tems après, les Ambassadeurs d'Angleterre reçurent de nouvelles Instructions, qui leur donnerent pouvoir de conclure la Paix sous des conditions moins difficiles à obtenir que celles qu'ils avoient d'abord demandées. Cependant, comme la Cour d'Angleterre ne vouloit pas absolument se desister de la pension, on trouva un expédient dont elle se contenta. Ce fut que les deux Rois se reservassent réciproquement toutes leurs prétentions, excepté seulement celles qui seroient réglées par ce Traité, qui fut enfin signé le 24. de Mars, & qui portoit en substance :

Traité entre les deux Couronnes. *Act. Publ. T. XV. pag. 211.*

I. Que la Ville de Boulogne seroit rendue à la France, avec toute l'Artillerie & toutes les munitions qui s'y étoient trouvées lorsque Henri VIII. s'en étoit mis en possession.

II. Qu'en consideration des améliorations que Henri y avoit faites, & des dépenses à quoi il avoit été engagé pour y faire transporter des vivres & des munitions, le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre la somme de quatre-cens-mille écus d'or (1), savoir deux-cens mille le jour de la restitution, & l'autre moitié avant le 15. d'Août.

Il est à remarquer sur cet article, que le Roi de France évitoit avec grand soin de faire aucune mention ni de la pension stipulée dans le dernier Traité de Paix, ni même de ce qui étoit dû à la Couronne d'Angleterre depuis le tems de Charles VIII., qui s'étoit toujours augmenté depuis par divers Traitez.

III. Que pour la sureté du payement des deux-cens-mille écus payables au mois d'Août, la France donneroit six Otages, & que l'An-

(1) Ils valoient alors autant que les Nobles d'Angleterre, savoir, six sols huit deniers sterling. TIND.

EDOUARD VI. 1550.

gleterre en donneroit six de son côté pour la sureté de la restitution de Boulogne.

IV. Par rapport à l'Ecosse, il fut convenu, que le Roi d'Angleterre rendroit à la Reine d'Ecosse les deux Forts de Lauder & de Douglas, avec toute l'Artillerie, excepté celle qui y avoit été transportée d'Hadington.

V. Que si ces deux Forts n'étoient pas en la puissance du Roi d'Angleterre, il seroit obligé de faire raser les fortifications d'Aymouth & de Roxborowgh, qui ne pourroient plus être rétablies, ni par l'Angleterre ni par l'Ecosse. Mais que s'il rendoit Lauder & Douglas, il seroit pourtant obligé de raser Aymouth & Roxborowgh, pourvu que la Reine d'Ecosse fît aussi démolir Lauder & Douglas; & qu'aucune de ces quatre Places ne pourroit plus être rétablie.

VI. Que le Roi d'Angletere ne pourroit plus faire la Guerre à l'Ecosse, à moins qu'il n'en eût quelque nouveau sujet. [C'est-à-dire, qu'Edouard se désistoit de son Mariage.]

VII. Que le Roi d'Angleterre reservoit toutes ses actions, demandes & prétentions, tant contre la France que contre l'Ecosse; & que le Roi de France & la Reine d'Ecosse se reservoient toutes celles qu'ils pouvoient avoir contre l'Angleterre.

Ainsi toutes les peines que Henri VIII. avoit prises pour s'assurer une pension, ou plutôt un tribut annuel, à la place des droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne de France, furent rendues inutiles par ce Traité, qui ne contenoit en faveur de l'Angleterre qu'une simple reserve vague de ses droits, qui avoient fait répandre tant de sang, depuis le Regne d'Edouard III. Il n'en est demeuré aux Rois d'Angleterre que le simple Titre de *Roi de France*, aucun des Successeurs d'Edouard VI. n'ayant jamais pensé sérieusement à faire valoir ses droits prétendus.

Le Comte de Warwick se dispense de signer la Ratification du Traité. Hayward.

Ce Traité ayant été porté à Londres pour y être ratifié, le Comte de Warwick supposa une maladie, pour n'être pas obligé de signer une Paix contre laquelle il avoit fait tant de bruit. Mais ce n'étoit que pour en imposer au Public, puisqu'il avoit signé tous les Ordres & toutes les Instructions, en vertu desquelles les Ambassadeurs l'avoient conclue.

La conduite du Conseil est censurée.

La reddition de Boulogne fit un peu ouvrir les yeux au Peuple, par rapport à la conduite de ceux qui gouvernoient l'Etat. Ceux qui venoient de rendre la Place pour quatre-cens-mille écus, au-lieu de deux millions que François I. s'étoit engagé à payer, étoient les mêmes qui, quelques mois auparavant, avoient déchiré la reputation du Protecteur, pour avoir eu la simple pensée de la rendre. Le Comte de Warwick, qui avoit la principale direction des affaires, & qui avoit interêt de ménager l'affection du Peuple, le voyant un peu ému, jugea qu'il étoit à propos de faire une diversion, en lui donnant quelque satisfaction d'ailleurs. Pour cet effet, il fit rechercher ceux qui avoient

Recherche des

manié les deniers du Roi, ou qui avoient commis des malverſations dans l'exercice de leurs Charges. Il avoit encore en cela un autre motif. C'étoit de payer les dettes du Roi, qui étoient conſiderables. Dans cette recherche, ſes principaux amis, qui lui avoient ſervi d'inſtrumens pour ruïner le Duc de Sommerſet, furent les moins épargnez. Il fit condamner le Comte d'Arundel à une groſſe amende; *Southvell* fut mis en priſon; & les autres ſe racheterent le mieux qu'ils purent, en compoſant avec la Cour. Comme il y avoit peu de gens qui ne fuſſent coupables de quelque malverſation, cette recherche affermit le Comte de Warwick, chacun craignant qu'il ne trouvât trop de moyens pour ſe venger de ceux qui ne témoigneroient pas aſſez de ſoumiſſion (1).

EDOUARD VI. 1550. malverſations.

Dans le cours de cette année, il y eut quelques changemens par rapport aux Evêchez. Celui de Weſtminſter, vacant par la reſignation de *Thirleby*, fut réuni à celui de Londres, qui fut donné à *Ridley*, Evêque de Rochreſter. Thirleby eut celui de Norwich, *Poinet* celui de Rocheſter, & le 3. de Juillet, *Jean Hooper* fut fait Evêque de Gloceſter.

Changemens dans les Evêchez. *Act. Publ. T. XV. p. 222.*

Cette même année, *Polydore Vergile*, Italien, qui avoit ſéjourné quarante ans en Angleterre, eut la permiſſion d'aller paſſer le reſte de ſes jours dans ſon Païs. Le Roi lui conſerva ſes Bénéfices (2), en conſideration de ce qu'il avoit employé la meilleure partie de ſa vie à écrire l'Hiſtoire d'Angleterre.

Polydore Vergile ſe retire en Italie. *Ibid. Pag. 234.*

Avant que de paſſer à une autre année, il ne ſera pas hors de propos de dire un mot de ce qui s'étoit paſſé pendant celle-ci dans les Païs étrangers.

Paul III. étant mort le 10. de Novembre 1549., les Cardinaux qui étoient entrez dans le Conclave le 29. du même mois, convinrent peu de jours après, d'élever le Cardinal Polus ſur le Trône Pontifical, & ſe rendirent même pendant la nuit dans ſa Chambre, pour l'adorer ſelon la coutume. Mais il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, en leur diſant que ce ne devoit pas être une œuvre de ténebres. Ce ſcrupule, inouï juſqu'alors, leur parut ſi extraordinaire, que quelques-uns d'entre eux le regarderent comme une ſtupidité. D'autres craignirent que ſi Polus étoit Pape, il ne lui prît envie de reformer la Cour de Rome, & le College des Cardinaux en particulier. Quoi qu'il en ſoit, depuis ce moment, ils penſerent à élire quelque autre Pontife. Enſuite, s'étant diviſez en trois Factions, ils ne purent convenir d'un ſujet pour le faire Pape, qu'au mois de Fevrier ſuivant, qu'ils élurent le Cardinal de *Monte*, qui prit le nom de *Jules III* (3).

Mort de Paul III. *Sponde.*

Polus perd le Pontificat par ſa délicateſſe.

Affaires d'Allemagne.

(1) Les Chevaliers *Thomas Smith*, *Michel Stanhope*, *Thomas Fiſher*, & *Guillaume Grey*, ſe déclarerent chacun redevables au Roi de la ſomme de 3000 livres ſterling; & le Chevalier *Jean Thynn* s'obligea de celle de 6000: après quoi ils furent renvoyez quittes. TIND.

(2) Son Archidiaconé de *Wells*, & ſa Prébende de *Nonnington*. TIND.

(3) Il donna une étrange idée des Promotions qu'il avoit deſſein de faire, lorſ-

EDOUARD VI. 1550. Affaires d'Allemagne.

En Allemagne, l'Empereur ayant ouvert la Diete de l'Empire à la fin du mois de Juillet, voulut obliger tous les Protestans à se soumettre aux décisions du Concile qui avoit été renvoyé à Trente. Maurice Electeur de Saxe s'y opposa fortement, mais avec tant de circonspection & de ménagement pour l'Empereur, qu'il n'en perdit pas ses bonnes graces. Au contraire, l'Empereur consentit que la Diete lui conferât le Généralat de l'Armée de l'Empire, pour finir la Guerre par le Siege de Magdebourg, la seule Ville Protestante qui tenoit encore bon. Maurice avoit de grands desseins, que l'Empereur ne connut que quand il ne fut plus tems d'en arrêter l'exécution.

Affaires d'Ecosse.

L'Ecosse étoit dans une grande tranquillité, depuis la conclusion de la Paix. Jaques Hamilton, Comte d'Aran en Ecosse, & Duc de Châteleraut en France, gouvernoit toujours le Royaume en qualité de Régent. Mais il se laissoit gouverner lui-même par l'Archevéque de Saint André son Frere bâtard, homme plongé dans les plus infames débauches. Retournons présentement en Angleterre, & voyons ce qui s'y passa pendant l'année 1551.

1551. Affaires de Religion. *Hist. de la Reformat.*

Depuis qu'on avoit conclu la Paix avec la France & avec l'Ecosse, la principale affaire qu'il y eût dans le Royaume, étoit celle de la Reformation, que le jeune Roi souhaitoit de porter au plus haut degré de perfection qu'il seroit possible. Il étoit entretenu dans cette disposition par Cranmer, & par les autres Reformateurs. Le Comte de Warwick paroissoit aussi plein d'ardeur pour finir enfin cet ouvrage, parce que par là, il s'insinuoit de plus en plus dans l'esprit de son jeune Maitre. La maxime constante des partisans de l'Eglise Romaine, étoit de s'opposer, autant qu'il leur étoit possible, aux changemens qu'on vouloit faire, avant qu'ils eussent passé en Loi. Mais ils s'y conformoient, du moins exterieurement, dès qu'il n'y avoit plus de remede, en attendant que le tems leur fournît quelque occasion de se déclarer ouvertement. Il n'étoit pas possible de se défaire tout à la fois de ces Hypocrites, parce que leur conduite exterieure ne donnoit aucune prise sur eux. Mais on les faisoit soigneusement épier, afin de profiter des fausses démarches qu'ils pourroient faire. C'étoit par ce moyen qu'on s'étoit délivré de Bonner l'année précedente, & ce fut par la même voye que le 18. d'Avril de celle ci, on fit deposer Gardiner.

Gardiner est déposé.

On travaille à

Pendant tout le reste de cette année, des Commissaires choisis tra-

qu'il donna son Chapeau, selon la coutume des Papes qui le donnent au sortir du Conclave, lorsqu'il le donna, dis-je, à un de ses bas Domestiques qui avoit soin de son Singe. Et sur ce qu'on lui demanda ce qu'il avoit trouvé dans ce Jeune-homme qui méritât qu'on le fit Cardinal, il répondit, qu'il y avoit trouvé autant qu'eux Cardinaux avoit fait en lui, quand ils l'avoient élu Pape. On disoit pourtant à l'oreille, que cela venoit d'une passion criminelle qu'il avoit pour ce Garçon. *Burnet*, Tom. II. p. 147. TIND.

vaillerent à une Confession de Foi (1), qui étoit comme le dernier coup mortel qui devoit être porté à la vieille Religion. On corrigea aussi quelques endroits de la nouvelle Liturgie (2). Mais la Princesse Marie ne voulut jamais se soumettre aux changemens qui s'étoient faits, ou qui se faisoient encore. Elle continuoit toujours à faire dire la Messe dans sa maison. Par là, elle s'attira de grandes mortifications de la part du Conseil, & du Roi même, qui sembloient avoir pris la résolution de la forcer à l'obeïssance. Elle en fut si allarmée, qu'elle forma le projet de se retirer hors du Royaume, par le moyen de certains Vaisseaux que la Gouvernante des Païs-Bas devoit envoyer sur les côtes d'Angleterre. Mais ce dessein ayant été découvert, on en empêcha l'exécution, quoiqu'il semblât que cette Princesse auroit causé moins de peine & d'embarras si elle eût été hors du Royaume. Apparemment le projet de l'exclure de la Succession n'étoit pas encore formé, & l'on ne croyoit pas que la mort du Roi fût aussi prochaine qu'elle l'étoit.

EDOUARD VI. 1551. On dresse une Confession de Foi. Marie la rejette, & reçoit quelques mortifications.

Elle veut sortir du Royaume & en est empêchée. *Hayward.*

L'obstination de cette Princesse lui attira la colere du Roi son Frere, qui, depuis ce tems-là, perdit beaucoup de l'estime & de l'affection qu'il avoit pour elle. Vrai-semblablement, ce fut ce qui fit naitre au Comte de WARWICK, la pensée de la faire exclure de la Succession, & de former pour sa propre Famille le projet dont il sera parlé dans la suite. Il est pourtant nécessaire de dire ici en deux mots, que ce projet étoit de faire ensorte que la Princesse Elisabeth fût mariée dans un Païs étranger, de faire exclure Marie de la Succession, & de marier un de ses Fils avec *Jeanne Gray*, Fille ainée du Comte de Dorset & de Françoise Brandon, qui se trouvoit la plus prochaine dans le rang de la Succession, après les deux Filles de Henri VIII.

Projet ambitieux du Comte de Warwick.

Dans ce même tems, la maladie de la Sueur faisoit des ravages extraordinaires en Angleterre, emportant en vingt & quatre heures ceux qui en étoient atteints, sans qu'on pût y trouver de remede (3). S'il en faut croire les Historiens, cette maladie étoit particuliere à la Nation Angloise. Elle ne s'attachoit point aux Etrangers qui étoient en

Maladie de la Sueur.

(1) On ne sait point qui furent les Compilateurs de ces Articles de l'Eglise Anglicane, au nombre de quarante-deux; ni quelle méthode on suivit à les arranger. *Burnet* croit qu'ils furent dressés par *Cranmer* & *Ridley*, & qu'ils furent envoyés à d'autres personnes pour y corriger ou ajouter ce qu'ils trouveroient à propos. Le Lecteur peut les voir dans le Recueil de *Burnet*, N°. 55. Tom. II. avec les différences entre ceux-ci, & ceux qui furent publiez sous le Regne de la Reine *Elisabeth*, marquées à la marge. TIND.

(2) On y ajouta la Confession générale, & l'Absolution. A l'égard du Chrême, des Signes de Croix dans la Consécration de l'Eucharistie, des Prieres pour les Morts, &c. tout cela en fût ôté. TIND.

(3) Cette maladie commença cette année à *Shrewsbury*, au mois d'Avril, & se répandit dans le Nord, où elle finit au mois d'Octobre. RAP. TH.

EDOUARD VI. 1551.

Angleterre; & dans les autres Païs, les seuls Anglois en étoient attaquez. C'est ce qui lui a fait donner le nom de *la Sueur Angloise*. On peut observer à peu près la même chose à l'égard des Polonois, qui sont seuls sujets à une maladie qu'on nomme *la Plique*, inconnue, comme on l'assure, en tout autre Païs. Le Duc de Suffolck, Fils de Charles Brandon & de sa seconde Femme, fut emporté par la maladie de la Sueur; & deux jours après, son Frere qui lui avoit succedé, mourut aussi du même mal. Ainsi, le Titre de Duc de Suffolck étant vacant, le Comte de Warwick résolut de le faire donner au Comte de Dorset, Pere de Jeanne Gray, laquelle il destinoit à un de ses Fils. Il avoit besoin de la concurrence de ce Seigneur, pour faire tomber la Couronne sur la tête de sa Fille, à laquelle il falloit d'ailleurs que la Mere cedât ses droits. Il est pourtant bien difficile de comprendre que dès ce tems-là, le Comte de Warwick ait formé ce projet, puisqu'Edouard étoit plein de vie, qu'il n'étoit que dans sa quinzieme année, & qu'il n'étoit nullement hors d'apparence qu'il dût avoir une nombreuse posterité. Il auroit fallu pour cela, que le Comte de Warwick eût su que le Roi devoit mourir bien-tôt. C'est aussi ce que veulent insinuer ceux qui lui font former ce projet dès le tems dont je parle présentement, & avant que le Roi fût attaqué de sa derniere maladie, afin de le faire regarder comme l'Auteur de sa mort. Quoi qu'il en soit, on prétend, que toutes les démarches de ce Seigneur, depuis la mort des deux Freres de Jeanne Gray jusqu'à la fin de ce Regne, étoient relatives à ce projet, comme par exemple, le Mariage de la Princesse Elisabeth avec le Fils ainé du Roi de Danemarc, qu'il fit négocier secretement, mais qui n'eut aucune suite.

Deux Ducs de Suffolx en meurent.

Le Comte de Warwick s'unit étroitement avec le Comte de Dorset.

Dessein de marier la Princesse Elisabeth en Danemarc.

Le Mariage du Roi même avec une Fille de Henri II. Roi de France, qui fut négocié & conclu cette même année, paroit directement contraire aux desseins du Comte de Warwick, supposé qu'il les eût déja formez. Aussi, le Docteur Burnet dit-il en passant, que ce Mariage n'étoit que pour amuser le jeune Roi. *Hayward*, qui a écrit l'Histoire d'Edouard VI. dit aussi, qu'après que ce Mariage fut conclu, Edouard se croyoit dans une parfaite sureté, quoiqu'en effet il fût dans un extreme danger. Quoi qu'il en soit, & quel que pût être le motif du Comte de Warwick, il fit envoyer en France le Marquis de Northampton, l'Evêque d'Ely, & quelques autres Ambassadeurs, avec un superbe train, pour porter l'Ordre de la Jarretiere à Henri II., & pour négocier le Mariage de la Princesse Elisabeth sa Fille avec Edouard. Henri étant alors à Châteaubriant, les Ambassadeurs Anglois se rendirent à Nantes, d'où ils furent conduits à la Cour. Le Marquis de Northampton, comme Chef de l'Ambassade, présenta au Roi le Colier de l'Ordre. Ensuite, l'Evêque d'Ely le pria de leur donner des Commissaires pour traiter avec eux sur une affaire qui tendoit au bien commun des deux Royaumes. Les Commissaires ayant

Négociation pour le Mariage du Roi avec une Fille de Henri II. Roi de France.

Edouard envoye une Ambassade en France sous prétexte de porter la Jarretiere au Roi.

ayant été nommez, les Ambassadeurs proposerent le Mariage d'Edouard avec la Princesse Elisabeth, & le Traité en fut signé à Angers le 19. de Juillet. La Dot de la Princesse devoit être de deux-cens-mille écus, & son Douaire aussi grand qu'aucune Reine d'Angleterre l'eût jamais eu. Mais le Mariage ne devoit être contracté par paroles de présent, qu'un mois après que la Princesse seroit parvenue à sa douzieme année. Ce fut ce qui en empêcha l'accomplissement, parce qu'Edouard mourut avant ce tems-là. Quelque tems après, Henri II. envoya au jeune Roi une magnifique Ambassade, dont le Maréchal de Montmorenci étoit le Chef, pour lui porter l'Ordre de St. Michel.

EDOUARD VI. 1551. Traité sur le Mariage du Roi. *Act. Publ. T. XV. pag. 273.*

Les affaires étrangeres étant finies, le Comte de Warwick s'attacha aux domestiques, ou plutôt, aux siennes propres. Il fit donner le Titre de Duc de Suffolck au Lord Gray Marquis de Dorset, & à lui-même celui de Duc de Northumberland (1). Guillaume Pawlet, Comte de Wiltshire, & Grand Trésorier, fut fait Marquis de Wiltshire (2); & le Chevalier Guillaume Herbert, Comte de Pembrock (3). Ceux qui en cette occasion furent honorez de nouvelles Dignitez, étoient des amis intimes du Comte de Warwick, nouveau Duc de Northumberland, qui cherchoit de s'affermir de plus en plus dans le poste qu'il occupoit à principal Directeur des affaires publiques, quoique sans aucune Patente qui lui attribuât cette autorité.

Le Comte de Warwick est fait Duc de Northumberland.

Autres Créations. Octobre.

Ce Seigneur ne pouvoit pourtant jouïr d'un repos parfait, pendant qu'il voyoit encore un Rival tel que le Duc de Sommerset, qui pouvoit un jour regagner la faveur du Roi, & qui effectivement travailloit à se rétablir dans le poste qu'il avoit autrefois occupé. Edouard approchoit du terme de sa Majorité, & se fortifioit tous les jours dans la connoissance des affaires. Il étoit donc à craindre pour le Duc de Northumberland, que quand le Roi compareroit son administration à celle du Duc de Sommerset, il ne s'apperçût que c'étoit à tort que celui-ci avoit été privé de sa Dignité. D'ailleurs, Edouard témoignoit toujours avoir beaucoup d'estime pour son Oncle, & lui en donnoit souvent des marques publiques. Tout cela causoit de l'inquietude au Duc de Northumberland, qui comprenoit bien qu'il lui seroit comme impossible d'exécuter ses projets, pendant qu'il auroit un surveillant tel que le Duc de Sommerset. Il resolut donc de se

La ruine du Duc de Sommerset est résolue.

(1) *Henry Piercy*, dernier Comte de *Northumberland*, mourut sans Enfans; ses plus proches Héritiers étoient les Fils de *Thomas Piercy*, qui avoit été convaincu sous le Regne précédent d'avoir part à la Rebellion du Comté d'*Torck*. Tind.

(2) Marquis de *Winchester*. Tind.

(3) Le Lord *Russel* avoit été fait en dernier lieu Comte de *Bedford*, & le Chevalier *Thomas Darcy* avoit aussi été fait Lord *Darcy*. Tind.

Moyens employez pour y parvenir.

défaire à quelque prix que ce fût de ce Rival incommode, & pour cet effet, il se servit de deux voyes. La premiere fut de le détruire dans l'esprit du Roi, par le moyen de certains Emissaires qui l'obsedoient continuellement. La seconde fut, de causer à son ennemi des mortifications capables de le porter à faire de fausses démarches, qui donnassent prise sur lui. Ces deux moyens lui réussirent parfaitement. Le Roi se dégouta peu à peu de son Oncle, & par là, son esprit se trouva plus disposé à recevoir les mauvaises impressions qu'on voulut lui donner sur son sujet. D'un autre côté, le Duc de Sommerset ne pouvoit, sans une extrême impatience, se voir tous les jours exposé à des affronts d'autant plus piquans, qu'on les lui faisoit exprès pour l'irriter. Il y a peu de gens assez sages ou assez moderez, pour se garder de semblables pieges. On prétend que ce Seigneur se voyant ainsi poussé à bout, prit la résolution de tuer le Duc de Northumberland, dans une visite qu'il devoit lui faire. D'autres disent, qu'il devoit le faire inviter à un festin par Mylord Paget, & que là, il devoit ou l'assassiner, ou l'empoisonner. Du moins, c'est ainsi que les Historiens en parlent, parce que ce bruit fut semé dans le public, avant & après sa disgrace, & que le Roi même en fut imbu. Cependant, son accusation ne porta rien de tel, mais seulement, qu'il avoit voulu s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'il n'eût tramé quelque complot pour tâcher de se rétablir dans son poste, & qu'il n'eût imaginé, & peut-être communiqué à ses Confidens, divers moyens dont on lui fit ensuite autant de crimes, quoiqu'il n'en eût exécuté aucun. Un de ces Confidens fut celui qui le ruïna, étant, selon les apparences, gagné par son ennemi. Cet homme, nommé *Palmer*, ayant été secretement introduit auprès du Roi, lui déclara tout ce qu'il savoit, & apparemment tourna ses discours d'une maniere à faire croire au Roi, que de simples projets ou de simples pensées étoient des desseins fixes & déterminez. Quoi qu'il en soit, le Roi étant persuadé que le Duc son Oncle avoit voulu assassiner le Duc de Northumberland, le Marquis de Northampton, & le Comte de Pembrock, consentit qu'il fût livré à la Justice. Ainsi, le 17. d'Octobre, le Duc fut arrêté, & conduit à la Tour, avec beaucoup d'autres gens accusez d'être ses complices. Le lendemain, la Duchesse de Sommerset, avec deux de ses Femmes, furent aussi arrêtées; & dans la suite, le Comte d'Arundel & le Lord Paget subirent aussi le même sort.

Le Duc de Sommerset donne prise sur lui.

Bruits répandus contre ce Seigneur.

On prévient le Roi contre son Oncle.

Le Duc est mis à la Tour.

Dès que le Duc de Sommerset fut en prison, le bruit de ses crimes prétendus se répandit par-tout, avec des circonstances capables d'en imposer au Public. C'est proprement sur ces accusations en l'air, que les Historiens, excepté le Docteur Burnet, ont appuyé les récits qu'ils ont fait de cet évenement. Ce qu'il y a de plus apparent, c'est que le Duc prisonnier avoit projetté de se faire déclarer Protecteur au Par-

Remarque sur les accusations portées contre lui.

lement, puisque Mylord Rutland le déclara sous serment. Quant aux moyens dont il prétendoit se servir pour parvenir à ce but, il y a beaucoup d'apparence qu'il en avoit imaginé plusieurs, mais qu'il n'en avoit encore déterminé aucun, excepté, peut-être, celui de s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Comme depuis quelque tems on avoit perdu la coutume de confronter les témoins aux accusez, il faut se contenter de savoir ce que les témoins déposerent contre lui, sans que pourtant on puisse tirer de là une preuve indubitable de la vérité des faits. Personne n'ignore combien la confrontation est capable de produire de grands changemens, dans les dépositions qui paroissent les plus positives.

Les témoins ne lui sont pas confrontez.

Palmer déposa, que le Chevalier *Vane* devoit se mettre à la tête de deux-mille hommes, pour soutenir les desseins du Duc de Sommerset, qui, avec cent Cavaliers, devoit se jetter sur la Garde du Roi. Qu'ensuite, le Duc avoit dessein de traverser la Ville de Londres en criant, *Liberté*; & que s'il n'avoit pas réussi à émouvoir le Peuple, il se seroit retiré dans l'Isle de Wight. Un nommé *Crane* déposa la même chose, & ajouta, que le Comte d'Arundel & le Lord Paget étoient du complot.

Dépositions des témoins.

Sur ces dépositions, le Duc comparut en Jugement devant les Pairs, le premier jour de Décembre, les chefs de son accusation ayant été réduits à trois, savoir:

Chefs d'accusation.
Hist. de la Reformat.

1. Qu'il avoit voulu se rendre maitre de la personne du Roi, & de l'administration des affaires du Royaume.

2. Qu'il avoit formé le dessein d'arrêter & de mettre en prison le Duc de Northumberland, avec le secours de gens armez.

3. Qu'il avoit projetté d'exciter un soulevement dans Londres.

Ces trois articles, à quoi se réduisit l'accusation du Duc de Sommerset, font voir manifestement qu'on n'avoit aucune preuve qu'il eût voulu tuer ou empoisonner les trois Seigneurs dont il a été parlé, quoiqu'on l'eût fait accroire au Roi, & qu'on en eût imbu le Public. De ces trois articles que contenoit son accusation, le premier & le troisieme étoient des crimes de Trahison, & le deuxieme, qui regardoit le Duc de Northumberland, étoit de simple Felonie. Il nia positivement ceux de Trahison; & quant au troisieme, qui étoit le second en ordre dans l'accusation, il avoua, qu'il avoit dit certaines choses qui pouvoient faire juger qu'il avoit de mauvais desseins contre le Duc de Northumberland, le Marquis de Northampton, & le Comte de Pembroock; mais qu'il n'en avoit jamais eu la pensée, & moins encore de les exécuter, quand même il les auroit formez.

Il faut avouer, qu'il y a ici une difficulté qui n'est pas facile à résoudre. Le Duc de Sommerset n'est pas accusé d'avoir voulu tuer ces Seigneurs; & neanmoins, il se justifie sur cet article. Cela semble insinuer qu'il y avoit quelque article dans l'accusation, qui y avoit du

EDOUARD VI. 1551.

rapport. Cependant, le Docteur Burnet, Historien exact s'il en fut jamais, & qui assure qu'il a tiré cette accusation des Regîtres du Conseil, ne met que trois articles, parmi lesquels il n'y en a aucun où il soit fait mention de ces trois Seigneurs, qui même étoient du nombre des Juges. D'un autre côté, on va voir que le Duc fut condamné pour crime de Felonie, ce qui étoit étendre la rigueur de la Loi aussi loin qu'elle pouvoit aller, s'il n'étoit coupable que d'avoir formé le dessein d'arrêter le Duc de Northumberland; au-lieu que s'il avoit véritablement voulu tuer ces trois Seigneurs, il n'y avoit rien dans sa condamnation, qui ne fût conforme à un Acte de Parlement. Il faut donc dire, ou que le célebre Historien dont je viens de parler, n'a pas exactement rapporté les articles d'accusation, ou que les Pairs condamnerent ce malheureux Duc sur un crime dont il n'étoit pas juridiquement chargé. La vertu & l'exactitude dont le Docteur Burnet a fait profession, ne permet pas qu'on l'accuse de cette supercherie. Mais le caractere du Duc de Northumberland, & de la plupart des Pairs qui jugerent le Duc de Sommerset, & qui pour la plupart étoient ses ennemis déclarez, ne donnent que trop de lieu de soupçonner que la crainte d'offenser le Duc de Northumberland, ou d'autres motifs, prévalurent sur la justice (1).

Il est absous du crime de Haute Trahison, & condamné à mort pour Felonie.

Après que les Pairs eurent entendu les preuves & les témoignages qu'on produisit contre le Duc, & ses réponses, ils déclarerent unanimement qu'il n'étoit pas coupable de Haute Trahison. Mais ils le condamnerent à mort pour crime de Felonie. Ils se fonderent apparemment sur un Statut fait du tems de Henri VII., qui déclaroit Felonie la simple pensée de vouloir ôter la vie à un Membre du Conseil Privé. C'étoit étendre bien loin cette rigoureuse Loi, qui peut-être n'avoit jamais été exécutée auparavant, sur-tout, contre un Duc, Pair du Royaume & Oncle du Roi. D'ailleurs, son accusation ne portoit pas qu'il eût eu la pensée de tuer ces trois Conseillers, mais seulement d'avoir voulu s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Mais ce qu'il y a de plus étrange dans ce Jugement, c'est que ces trois Seigneurs y assisterent comme Juges. Sa Sentence lui ayant été prononcée, il demanda pardon au Duc de Northumberland, au Marquis de Northampton, & au Comte de Pembrock, des mauvaises intentions qu'il avoit eues contre eux. C'est sur cela que plusieurs se sont fondez, pour le croire coupable. Mais c'est une

(1) Le Marquis de *Winchester* étoit sur le Tribunal, en qualité de Grand-Senéchal; & les Juges, au nombre de 27, étoient les Ducs de *Suffolk*, & de *Northumberland*; les Comtes de *Derby*, *Bedford*, *Huntington*, *Rutland*, *Bath*, *Sussex*, *Worcester*, *Pembroke*, & le Vicomte de *Hereford*; les Lords *Abergavenny*, *Audley*, *Wharton*, *Evers*, *Latimer*, *Borough*, *Souch*, *Stafford*, *Wentworth*, *Darcy*, *Stourton*, *Windsor*, *Cromwel*, *Cobham*, & *Bray*. Le Chancelier ne fut point compris dans ce nombre, à cause qu'il étoit soupçonné de favoriser le Duc de *Sommerset*. Burnet. TIND.

question, de savoir, si par ces mauvaises intentions on doit nécessairement entendre qu'il avoit eu dessein de les assassiner. Quand le Peuple qui assistoit au Jugement, vit qu'il avoit été absous du crime de Haute Trahison, il fit un cri de joye, qui passant des uns aux autres, se répandit bien-tôt dans toute la Ville. Mais cette joye fut changée en tristesse, quand on sut qu'il avoit été condamné comme coupable de Felonie.

On persuade au Roi que le Duc est coupable.

Tout le monde croyoit que le Duc obtiendroit son pardon, parce que son exécution fut differée près de deux mois. Mais on avoit pris tant de soin de prevenir le Roi contre lui, que ce jeune Prince, qui avoit en horreur les crimes de la nature de ceux dont il le croyoit coupable, ne pensoit à rien moins qu'à lui accorder sa grace. On voit dans son Journal, qu'un certain *Bartuile* avoit affirmé sous serment, que le Duc de Sommerset l'avoit gagné pour assassiner le Duc de Northumberland. Que le Duc lui-même l'avoit avoué en entrant dans la Tour, quoiqu'il l'eût d'abord nié. Mais il est bien étrange, qu'on n'ait pas produit ce témoignage dans le Jugement. Rien n'insinue mieux son innocence à cet égard, que l'accusation même, qui portoit, non pas qu'il eût eu dessein d'assassiner le Duc de Northumberland, mais seulement qu'il avoit eu la pensée de l'arrêter & de le mettre en prison. Cependant, on ne peut disconvenir que le Roi ne le crut coupable du premier de ces crimes, puisqu'on voit dans une de ses Lettres écrite à *Fitz-Patrick* son Favori, qui étoit alors en France, que le Duc l'avoit avoué depuis sa condamnation, quoiqu'il l'eût d'abord nié avec serment. Mais la persuasion du Roi ne prouve nullement le fait. Elle prouve tout aussi bien qu'on avoit surpris ce jeune Prince, qui même dans la suite, témoigna un extrême repentir d'avoir consenti à la mort de son Oncle. Le Duc de Sommerset esperoit pourtant de désabuser le Roi. Il avoit déja mis dans ses interêts le Lord Riche Grand Chancelier, qui, par une méprise dans la suscription d'un billet qu'il écrivoit au Duc, éventa le dessein qu'il avoit de travailler pour lui. Cela fut cause qu'on lui ôta le Grand Sceau, qui fut commis à la Garde de l'Evêque d'Ely (1).

Le Chancelier entre dans les interêts du Duc de Sommerset & est privé de sa charge.

Buchanan.

21. Decembre.

Dès que le Duc eut reçu sa Sentence, on prit un soin extrême de procurer au Roi beaucoup de divertissemens, afin d'éloigner de son

(1) Le Chancelier voulant faire tenir au Duc de *Sommerset* un avis sur quelque chose qu'on comploroit contre lui dans le Conseil, & se trouvant pressé, écrivit seulement au dos de la Lettre, *Au Duc ;* & dit à un de ses Domestiques de la porter a la Tour, sans lui donner d'adresse particuliere pour le Duc de *Sommerset.* Le Domestique s'étant imaginé que la Lettre étoit pour le Duc de *Norfock*, la lui porta. Celui-ci, pour faire sa cour au Duc de *Northumberland*, lui envoya la Lettre. *Rich* ayant appris la méprise de son Domestique, alla au-devant de la découverte : il fut sur le champ trouver le Roi, & supposant une indisposition, il demanda d'être déchargé de son Emploi, & s'alla mettre au lit. Ainsi on crut qu'il y auroit de la cruauté, à pousser la chose plus avant contre lui. *Burnet.* TIND.

EDOUARD VI. 1551.

esprit les réflexions qu'il pourroit faire sur cette étrange condamnation. En même tems, on prenoit un grand soin d'empêcher qu'aucun ami du Duc son Oncle ne pût l'approcher. Enfin, le 22. de Janvier 1552. il signa un ordre pour le faire exécuter. Le Duc parut sur l'échafaut, sans trouble & sans émotion, & y fit un discours au Peuple. Il assûra, qu'il n'avoit jamais offensé le Roi, ni par ses paroles ni par ses actions. Il rendit graces à Dieu de ce qu'il l'avoit fait servir d'instrument pour avancer la Reformation, & exhorta le Peuple à y persister. En cet endroit il fut obligé de s'arrêter, à cause d'un grand bruit qui se fit parmi le Peuple, & qui dura même assez longtems. Un homme arrivant à cheval d'un côté, & criant qu'on lui fit place, donna lieu de croire à plusieurs qu'on portoit la grace au Duc. D'un autre côté, une troupe de gens armez qui avoient été mandez pour se trouver à l'exécution, & qui venoient trop tard, fit croire à d'autres qu'on venoit les massacrer. Cela causa un désordre terrible, & funeste à quelques-uns des assistans, qui en furent étouffez. Quand le bruit eut cessé, le Duc continua tranquillement son discours, & dit qu'il avoit eu beaucoup de zèle pour le service du Roi, & qu'il n'en avoit pas eu moins pour le Public. En cet endroit, il fut encore interrompu par le Peuple, qui s'écria que ce qu'il disoit étoit vrai. Ensuite, il pria Dieu pour le Roi: il demanda pardon à tous ceux qu'il avoit offensez: il pardonna sans exception à tous ses ennemis, & prit le Peuple à témoin qu'il mouroit dans la foi de Jesus-Christ. Quand il eut achevé de parler au Peuple, il fit sa priere en particulier, après quoi il mit sa tête sur le billot pour recevoir le coup mortel.

Le Roi signe l'Ordre pour l'exécution du Duc.
Act. Publ. T. XV. pag. 294.
Discours du Duc sur l'échafaut.
Accident arrivé pendant son Discours.

C'est ainsi que mourut le Duc de Sommerset, au sujet de qui les sentimens ont été fort partagez. Les uns ont voulu le faire regarder comme un très méchant homme, capable de commettre les plus grands crimes; & les autres, comme un très bon Chretien. Il est aisé de comprendre, que la Religion a été l'unique cause de cette diversité. Sans les préjugez qu'elle donne à la plupart des hommes, on n'auroit pas tant exageré ses défauts, qui, dans le fond, étoient des moindres qui se trouvent dans les hommes. D'un autre côté, sans ces mêmes préjugez, on n'auroit pas pris tant de soin de pallier son ambition, qui sans doute alloit un peu dans l'excès. Ceux qui ont pris à tâche de justifier toutes ses actions, ont aussi passé fort légerement sur les vastes richesses qu'il avoit acquises pendant son Administration. Le Palais de Sommerset, qui subsiste encore à Londres, en est une preuve authentique. Mais aussi, ses ennemis ont fait passer de simples accusations, adroitement répandues dans le Public & dans les oreilles du Roi, pour des crimes averez, quoiqu'il paroisse manifestement, par les Articles mêmes de son accusation, qu'il ne fut condamné que pour la seule pensée de commettre un crime, non pas à l'égard du Roi & de l'Etat, mais de quelques Particuliers. On peut donc assurer, que

Caractère du Duc de Sommerset.

les fautes dont il obtint le pardon après sa premiere condamnation, étoient beaucoup plus considerables que celle qui lui fit perdre la vie. Le Peuple, qui ne se trompe gueres dans le Jugement qu'il porte des Grands, étoit si généralement persuadé de son innocence, que plusieurs personnes allerent tremper leurs mouchoirs dans son sang, le regardant comme une espece de Martyr. Il arriva même au commencement du Regne de Marie qu'une femme voyant mener le Duc de Northumberland à la Tour, alla lui présenter un de ces mouchoirs, en lui disant, que ce sang qu'il avoit injustement fait répandre, commençoit à être vengé sur lui.

Exécution de ses prétendus complices. *Act. Publ. T. XV. pag. 296. Hayward.*

Environ un mois après cette exécution, le Chevalier *Vane*, *Patrigge*, *Stanhop*, & un nommé *Arundel*, qu'on prétendoit être les principaux complices du Duc de Sommerset, furent aussi exécutez. Mais ils protesterent tous, qu'ils n'avoient jamais eu la pensée de former aucun complot, ni contre le Roi, ni contre aucun Membre du Conseil. Le Chevalier Vane ajouta, qu'il ne doutoit point que sa mort n'empêchât le Duc de Northumberland de reposer sur son chevet. Pour *Palmer*, *Crane*, & *Banuille*, qui avoient servi de témoins contre le Duc de Sommerset, ils se tirerent aisément d'affaire. On remarqua même qu'il y eut depuis une étroite liaison entre Palmer & le Duc de Northumberland, ce qui donna lieu de juger que Palmer s'étoit laissé corrompre, pour trahir le Duc de Sommerset, qui l'honoroit de son amitié.

Affaires d'Allemagne.

Pendant l'année 1551. les affaires de l'Empereur changeoient de face, en Allemagne, dans le tems qu'il s'en doutoit le moins. Maurice Electeur de Saxe ayant formé le dessein de rendre la liberté à sa Patrie, avoit déja négocié secretement une Ligue avec la France, & avec les Princes Protestans d'Allemagne. Mais avant que de se déclarer ouvertement, il voulut savoir ce qu'il pourroit attendre de l'Angleterre. Dans cette vue, il envoya des Ambassadeurs à Edouard, pour tâcher de le mettre dans ses interêts, & d'en tirer une somme de quatre-cens-mille écus, en lui faisant entendre que c'étoit pour l'interêt de la Reformation. On répondit aux Ambassadeurs, que le Roi entreroit volontiers dans une Ligue de Religion: mais qu'il ne prétendoit point se laisser engager sous ce prétexte, dans une Guerre pour des interêts politiques. Que si l'Electeur de Saxe vouloit conferer plus particulierement avec les Princes Protestans, & ensuite envoyer au Roi des Ambassadeurs bien instruits & suffisamment autorisez, on lui rendroit une réponse plus positive. Jusqu'alors, Maurice avoit pressé fort mollement le Siege de Magdebourg. Mais quand ses affaires secretes furent réglées, il fit ensorte, par le moyen des Confidens qu'il avoit dans la Ville, que les habitans se rendirent par Capitulation. Ensuite il congédia son Armée, qui s'étant separée en divers Corps, alla brouter les Etats de plusieurs Princes Catholiques, & en tira de grosses Contributions. Les Catholiques se plaignirent beaucoup de ce qu'ils étoient

EDOUARD VI. 1551.

exposez à ces violences. L'Empereur seul demeura dans une entiere securité, sans avoir le moindre soupçon contre l'Electeur.

& du Concile de Trente.

Le Concile ayant été rétabli à Trente, rouvrit ses Séances au mois de Mai 1551. Mais une rupture entre la France & le Pape les ayant interrompuës, elles recommencerent au mois de Septembre. Quoique Henri II. eût protesté contre le Concile, les Légats ne laisserent pas de le continuer, & d'y faire décider diverses Questions qui ne sont point de mon sujet.

1552. Parlement.

Le Parlement se rassembla le 23. de Janvier de l'année 1552. La Chambre des Communes voyant combien, depuis quelque tems, on abusoit de la pernicieuse coutume de faire juger les gens sans leur confronter les témoins, voulut en arrêter le cours. Pour cet effet, elle prépara un Bill qui condamnoit à diverses peines, ceux qui écriroient, ou parleroient contre le Roi; mais elle y insera cette Clause, qu'à l'avenir, aucun accusé ne pourroit être condamné que sur la déposition de deux témoins qui lui seroient confrontez, à moins qu'il n'avouât lui-même son crime. La Chambre Haute eut bien de la peine à consentir à cette Clause, comme si elle avoit eu moins d'interêts que les Communes à se délivrer de l'oppression. Mais enfin l'Acte passa, tel qu'il avoit été dressé par les Communes.

Statut qui ordonne la confrontation des témoins aux accusez. *Hist. de la Reformat.*

Le Mariage des Prêtres est déclaré légitime.

On fit encore dans cette Séance, quelques progrès dans la Reformation. Entre autres choses, on déclara bons & légitimes les Mariages des Ecclesiastiques, qui depuis quelque tems n'étoient regardez par le Peuple que comme simplement tolerez.

Tentative pour noircir la mémoire du Duc de Sommerset.

La Séance du Parlement étant prête à finir, & les Députez des Communes n'étant plus qu'au nombre de cent-trente-sept, on présenta un Bill, dans la Chambre des Seigneurs, pour casser la substitution que le Duc de Sommerset avoit faite de ses biens à ses Enfans du second Lit. On avoit inseré dans ce Bill, une Clause qui en étoit comme le fondement, que le Duc de Sommerset & ses complices avoient été justement condamnez. Mais la Chambre Basse, en consentant au reste du Bill, en rejetta cette Clause. Cela fait voir l'opinion qu'elle avoit de l'innocence du Duc.

Autre inutile pour faire condamner l'Evêque de Durham.

Dans cette même Séance, le Duc de Northumberland fit une tentative pour faire condamner *Tonstal*, Evêque de Durham, accusé de n'avoir pas découvert certains complots contre le Gouvernement. Les Seigneurs consentirent sans peine à l'Acte d'*Attainder* qui leur étoit proposé. Mais les Communes n'en voulurent point entendre parler, parce qu'on prétendoit condamner ce Prélat sans lui confronter les témoins. Le but du Duc de Northumberland étoit de se faire revêtir de la dignité de Palatin de Durham, qui étoit annexée à l'Evêché. On verra dans la suite, que son projet lui réussit mieux une autre fois. Cependant, voyant que les Communes n'avoient pas beaucoup de complaisance pour lui, parce que le Parlement avoit été convoqué pendant l'administration

l'administration du Duc de Sommerset, il résolut d'en avoir un autre qui fût plus à sa disposition. Ainsi celui-ci, qui avoit duré cinq-ans, fut dissous à la fin de la Séance. Ensuite, le Conseil prit la résolution d'en convoquer un autre, pour l'année suivante seulement, afin d'avoir le tems de prendre les mesures nécessaires, pour faire élire des Députez plus favorables à la Cour.

EDOUARD VI. 1552. Le Parlement est dissous.

On vit pendant cette année, deux changemens considerables, par rapport aux Evêques. Premierement, *Heath* & *Day* Evêques de Worcester & de Chester, furent déposez, parce qu'ils s'opposoient trop ouvertement à la Reformation (1). Le second changement fut plus considerable. Depuis que le Parlement avoit accordé au Roi le pouvoir de nommer aux Evêchez vacans, ses Patentes portoient, qu'il nommoit un tel pour être Evêque d'un tel lieu, *pendant sa vie naturelle*. Mais dans le tems dont je parle, il fut jugé à propos de changer cette Clause en celle-ci, *pendant qu'il se conduira bien dans l'administration de cet Evêché* (2). Ainsi, les Evêques faits par ces Patentes, pouvoient être dépouillez de leurs Evêchez, par un simple Acte de la volonté du Roi, sans qu'on fût obligé d'observer les formalitez ordinaires dans les dépositions.

Changement par rapport aux Evêques.

Le Duc de Northumberland dirigeoit toujours les affaires du Gouvernement, quoiqu'il n'eût point de Commission qui le distinguât des autres Conseillers. La maniere dont il avoit traité le Duc de Sommerset, faisant craindre à chacun de se voir exposé à sa vengeance, personne n'osoit lui résister ouvertement. On a vu que, dans le dernier Parlement, il avoit tenté de rendre la mémoire du Duc de Sommerset odieuse, en faisant approuver la Sentence par les deux Chambres. Ce projet ne lui ayant pas réussi, il s'y prit d'une autre maniere. Il fit faire une recherche rigoureuse de ceux qui s'étoient enrichis des biens destinez à l'entretien des Chœurs, & qui avoient été donnez au Roi pendant l'administration du Duc de Sommerset. Il s'en trouva un assez grand nombre, dont les uns furent condamnez à de grosses amendes, les autres trouverent des moyens pour se rendre le Duc de Northumberland favorable. Mais il ne fut pas possible au Lord Paget de conjurer l'orage qui fondit sur lui, le Duc de Northumberland ayant conçu une haine mortelle contre lui, parce qu'il avoit été dévoué au Duc de Som-

Le Duc de Northumberland est tout-puissant.

Recherche de ceux qui ont profité des biens d'Eglise.

Le Lord Paget est dégradé.

(1) Le Livre des *Communes Prieres*, selon les changemens dont on étoit convenu l'année précédente, avec le Formulaire de la Consécration des Evêques, des Prêtres & des Diacres, fut déterminé pour être reçu par-tout, après la Fête prochaine de la Toussaints. Par un autre Acte, l'Evêché de *Westminster* fut supprimé, & uni à celui de *Londres* ; mais l'Eglise Collégiale fut conservée, avec sa Jurisdiction privilegiée. Tind.

(2) La premiere Commission qui se trouve avec cette clause dans les Actes Publics, est celle de *Jean Hoper*, *durante vitâ naturali*, *si tamdiu se bene gesserit in eodem*. Act. Publ. Tom. XV. Pag. 298. 20. Mai. Rap. Th.

EDOUARD VI. 1552.

merset (1). Non seulement, il fut condamné à une amende très considérable, mais encore, sous prétexte qu'il n'étoit pas Gentilhomme, on le dégrada de l'Ordre de la Jarretiere, qu'il avoit reçu de Henri VIII., comme si ce Prince, en le lui donnant, avoit ignoré ce qu'il étoit. Outre le motif de haine & de vengeance qui faisoit agir le Duc de Northumberland, il en avoit encore un autre: c'étoit de procurer à Mylord Warwick son Fils ainé, la Jarretiere vacante; à quoi il réussit aisément.

La Societé des Marchands Allemans est supprimée. *Hist. de la Reformat.*

Environ le même tems, la Compagnie des Marchands Allemans, qu'on nommoit du *Still-Yard*, fut supprimée, parce qu'elle étoit devenue à charge à l'Angleterre, en s'emparant de tout le Commerce des Draps (2). Il fut vérifié, que dans l'année 1551. elle avoit fait transporter quarante-quatre-mille pieces de Drap hors du Royaume, & que tous les Anglois ensemble n'en avoient débité hors du païs que onze-cens pieces. La Gouvernante des Pais-Bas, & la Ville de Hambourg, se donnerent de grands mouvemens pour faire rétablir cette Compagnie; mais ce fut inutilement. La Cour fit encore un projet pour l'avantage du Commerce d'Angleterre, de faire deux Ports libres de *Hull* & de *Southampton*. Mais on n'eut pas le tems de l'exécuter.

Projet de faire deux Ports libres en Angleterre.

Cardan en Angleterre.

Cardan, fameux Philosophe Italien, passa cette année par l'Angleterre, en s'en retournant d'Écosse, où il étoit allé travailler à la guérison de l'Archevêque de St. André, qui étant malade l'avoit fait appeller. Il avoit réussi dans cette cure: mais il avoit prédit à l'Archevêque, qu'il seroit pendu. En passant par l'Angleterre, il eut l'honneur de saluer le jeune Edouard, & en demeura si charmé, qu'il en parloit partout comme d'un prodige. On prétend qu'il tira son Horoscope, & qu'il lui prédit une longue vie avec de grandes prospéritez. Mais pour cette fois, les règles de son Art ne se trouverent pas justes (3).

(1) Il avoit été Chancelier du Duché de *Lancastre*, & accusé de plusieurs malversations dans cet Emploi. TIND.

(2) *Henri III* avoit reçu des secours considerables dans ses Guerres, des *Villes Libres* d'Allemagne; en récompense de quoi il leur accorda de grands Privileges en Angleterre. Les Marchands qui formoient un Corps, demeuroient ensemble dans le Quartier de *Still-Yard*, près du Pont. Ils s'étoient quelquefois émancipez au-delà de leurs Privileges, qu'ils perdirent par les Procès qu'on leur fit: mais ils trouverent le moyen d'avoir une nouvelle Chartre, à force de présens. Ils négocioient en Corps, & ruïnoient les autres Marchands, en donnant à meilleur marché. Le Commerce étoit alors devenu florissant; la magnificence s'étoit introduite dans les Cours, de sorte qu'il se faisoit une plus grande consommation de Draps qu'auparavant. *Anvers & Hambourg* étoient alors en possession du Commerce de l'Europe; & leurs Facteurs dans *Still-Yard* étoient en possession de tous les Marchez d'Angleterre, & mettoient le prix à toutes les Marchandises qu'ils y portoient ou qu'ils en transportoient; & traversoient ainsi les autres Marchands particuliers, qui s'en plaignirent: & après diverses Audiences, il fut jugé que ces Marchans Etrangers avoient perdu leur Chartre de Privilege, & que leur Societé étoit dissoute & mise à néant. TIND.

(3) Après la mort de ce Prince, lorsqu'il n'y avoit rien à gagner par la flaterie,

Affaires d'Ecosse. Buchanan.

Les affaires d'Ecosse souffrirent cette année quelque changement. La Reine Douairiere étoit allée en France, sous prétexte d'y voir la Reine sa Fille, & en avoit obtenu de la Cour, la Régence d'Ecosse, à la place du Comte d'Aran. Au mois de Novembre 1551. elle étoit retournée en Ecosse par l'Angleterre, où elle avoit été magnifiquement reçue & défrayée jusqu'à la frontiere des deux Royaumes. Dès qu'elle fut arrivée en Ecosse, elle disposa doucement le Comte d'Aran à lui céder la Régence, selon le desir de Henri II. & de ses Ministres, le Comte voyant bien qu'il ne pouvoit pas la garder contre leur volonté. L'Archevêque de St. André n'approuvoit pas que son Frere se fût démis de sa Dignité. Il cabala contre la Régente, qui eut l'adresse de s'appuyer du secours des Reformez, en leur promettant la liberté de prier Dieu à leur maniere dans leurs maisons. Par ce moyen, elle s'affermit dans le Gouvernement, malgré les efforts de l'Archevêque.

Revolution en Allemagne.

La Revolution qui arriva, cette même année, dans les affaires d'Allemagne, fut bien plus considerable. L'Electeur de Saxe fit enfin éclorre le projet qu'il avoit formé : mais ce ne fut qu'après que le Roi de France eut déclaré la Guerre à l'Empereur, & que le Connétable de Montmorency se fut emparé de Metz par surprise. Alors Maurice ayant assemblé ses Troupes, marcha droit à Inspruck où Charles-Quint se trouvoit, & fut sur le point de le faire prisonnier. La déclaration de Maurice obligea enfin l'Empereur à donner quelque satisfaction aux Pro-

voici le témoignage que *Cardan* lui rendit.

« Toutes les graces se trouvoient en lui. Il possedoit plusieurs Langues, lorsqu'il n'étoit encore qu'Enfant. Sans compter l'*Anglois*, sa Langue naturelle, il savoit le *Latin* & le *François*; & j'ai appris qu'il n'ignoroit pas le *Grec*, l'*Italien*, & l'*Espagnol*, & peut-être quelque autre Langage. A l'égard de l'*Anglois*, du *François* & de l'*Italien*, il les possedoit en perfection, & étoit propre à apprendre tout. Il avoit une teinture de la Logique, & des principes de la Philosophie naturelle. Il avoit toute la douceur que peut avoir un Mortel, & toute la gravité qui convient à un Roi; caractere tout-à-fait convenable dans un Poste si éminent. Enfin, l'éducation de cet auguste Enfant étoit telle, & ses talens merveilleux en faisoient concevoir une si grande esperance, qu'il paroissoit la merveille du Genre-humain ». Il ajoute ensuite: « C'étoit un merveilleux Jeune-homme. Lorsque j'étois près de lui, il étoit à sa quinzieme année, & parloit alors Latin aussi poliment, & avec autant de facilité, que moi-même. Il aima les Arts-liberaux avant que de les connoitre, & les sut avant que de pouvoir s'en servir. La Nature en avoit fait un si grand chef-d'œuvre, que non seulement l'Angleterre, mais le monde entier a lieu de déplorer sa perte dans le commencement de son Printems. — Lorsqu'il faloit avoir la gravité d'un Monarque, il se comportoit comme un homme avancé en âge, sans perdre l'affabilité & les graces de son âge. Il jouoit du Luth, & se mêloit d'Affaires d'Etat. Il tâchoit d'égaler son Pere à l'égard de la bonté, quoique *Henri VIII*, quelques efforts qu'il eût faits pour se rendre bon, ait dû paroître mauvais; mais il n'y avoit pas lieu de craindre la même chose pour le Fils, dont l'esprit étoit cultivé par l'étude de la Philosophie ». Voyez cela dans l'Original, au Recueil de l'*Histoire de la Reformation* par *Burnet*, Tom. II. Tind.

EDOUARD VI. 1552. testans, en leur accordant le célebre *Edit de Passau*. Ce Monarque eut bien-tôt un autre grand sujet de mortification. Il voulut assieger Metz; mais par la brave résistance du Duc de Guise qui défendoit la Place, il se vit obligé de lever le Siege. Retournons présentement aux affaires d'Angleterre.

1553. Parlement favorable au Duc de Northumberland. La mémoire du Duc de Sommerset est flétrie.

Le nouveau Parlement s'étant assemblé le 1. de Mars l'année 1553., la Chambre des Communes se trouva composée de Députez dont la plupart étoient disposez à faire ce que la Cour trouveroit à propos. Elle accorda au Roi un secours d'argent très considerable, fondé sur la grande dissipation des Finances qui s'étoit faite pendant l'administration du Duc de Sommerset. Cela marquoit assez combien le Duc de Northumberland avoit de pouvoir dans la Chambre (1). Ce Seigneur obtint aussi la suppression de l'Evêché de Durham, après avoir fait déposer *Tonstal*. Cet Evêché étant supprimé, le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham, & l'autre à Newcastle. Mais la Dignité de Palatin qui avoit été annexée au premier Evêché de Durham, fut conferée au Duc de Northumberland. Selon les apparences, la déposition de Tonstal, & la suppression de son Evêché, n'avoient point d'autre motif.

Tonstal est déposé. L'Evêché de Durham supprimé. Le Duc de Northumberland est fait Palatin de Durham.

Le Parlement est cassé.

Le Parlement ne dura qu'un mois. Il fut cassé le 31 de Mars, après que le Duc de Northumberland en eut tiré un Subside pour le Roi, & une flétrissure pour la mémoire du feu Duc de Sommerset. La Cour n'avoit plus besoin de Parlement, & les interêts du Duc de Northumberland ne demandoient pas qu'il y eût un Parlement, dans le tems qu'il se préparoit à exécuter ses desseins.

Maladie du Roi. *Hist. de la Reformat.* On tire l'argenterie des Eglises.

Le jeune Roi étoit attaqué, depuis le mois de Janvier, d'une maladie qui le conduisit enfin au tombeau. Cela n'empêcha pas qu'on ne lui fit signer un ordre pour faire la visite des Eglises, & pour en tirer toute l'argenterie & tous les ornemens qui n'y étoient pas nécessaires. On fit aussi des enquêtes fort rigoureuses, des malversations qui s'étoient commises sur ce sujet. Tout cela se fit sous prétexte d'en gratifier les Pauvres, qui en eurent pourtant la moindre portion (2).

(1) Le Parlement accorda au Roi deux Dixiémes, & deux Quinziémes, payables en deux années. Lorsque le Bill passa, il y eut un grand débat sur ce sujet dans la Chambre des Communes, apparemment sur le Préambule, contenant une Accusation contre le Duc de *Sommerset*, d'avoir engagé le Roi dans des Guerres ruïneuses, qui avoient dissipé ses Finances & grossi ses dettes; d'avoir alteré la Monnoye; & d'avoir été cause d'une très dangereuse Revolte. Cela y avoit été inseré par le Duc de *Northumberland*, pour faire connoitre au Roi combien lui & son Parti devoient être agréables à ce Monarque, & combien le Duc de *Sommerset* avoit été odieux. Le Clergé donna aussi au Roi six sols pour livre du revenu des Bénéfices. TIND.

(2) On nomma des Visiteurs, pour examiner quelle étoit l'Argenterie, les Bijoux, & autres Meubles des Eglises; & pour en comparer l'Inventaire avec ceux qu'on en avoit dressez aux Visites précédentes, pour voir combien on pou-

Les progrès que la France faisoit en Allemagne, commençant à causer quelque inquietude en Angleterre, le Conseil voulut prendre quelques mesures pour les arrêter. Il sembla même d'abord, qu'il avoit dessein de faire une Ligue avec l'Empereur contre la France. Mais tout cela se réduisit enfin à une Médiation, qui ne produisit aucun fruit. EDOUARD VI. 1553. Le Conseil est jaloux des progrès de la France.

Cependant, Edouard étoit toujours malade d'une fluxion sur la poitrine, qui le minoit peu à peu, & qui devenoit de jour en jour plus dangereuse. Quelques-uns ont dit sans détour, qu'on lui avoit donné un poison lent, & en ont jetté le soupçon sur le Duc de Northumberland. D'autres se sont contentez de l'insinuer, sans le dire positivement. Mais au fond, les uns & les autres n'en ont parlé que par conjecture, sans en donner aucune preuve. Le jeune Roi voyoit approcher la mort sans crainte, par rapport à soi-même. Mais il ne pouvoit penser, sans une extrême inquietude, à l'état où la Religion se trouveroit, sous le Regne de Marie sa Sœur, qui devoit lui succeder. Il est très apparent, que le Duc de Northumberland, qui, depuis sa maladie, ne le quittoit presque point, prenoit soin de fortifier sa crainte sur ce sujet, afin de le faire venir plus aisément au point où il le souhaitoit. On n'avoit pourtant pas perdu toute esperance que le Roi revînt de sa maladie, jusques vers le milieu du mois de Mai, que, selon les apparences, les Medecins avertirent le Duc de Northumberland qu'il n'y avoit plus rien à attendre. Ce fut alors qu'il fit le Mariage du Lord Guilford Dudley son quatrieme Fils, le seul qui ne fût pas marié, avec *Jeanne Gray*, Fille ainée du nouveau Duc de Suffolck, & de Françoise Brandon appellée par le Testament de Henri VIII. à la succession de la Couronne, après la Princesse Elisabeth. En même tems, les deux Sœurs de Jeanne furent aussi mariées. Catherine, qui étoit la seconde, épousa le Lord Herbert Fils ainé du Comte de Pembrook, & Marie fut donnée à un Gentilhomme nommé *Key*. Ces Mariages se firent vers la fin du mois de Mai, dans le tems qu'on ne pouvoit plus esperer la guérison du Roi. Enfin, un jour que ce jeune Prince témoignoit l'excessive douleur qu'il ressentoit en pensant que la Princesse Marie sa Sœur feroit tous les efforts possibles pour ruïner la Reformation, le Duc de Northumberland rompit la glace. Il représenta au Roi, qu'il n'y avoit qu'un

La maladie du Roi devient très dangereuse.

Il craint pour la Religion après sa mort.

On désespere de sa guérison.

Mariage d'un Fils du Duc de Northumberland avec Jeanne Gray.

Le Duc persuade

voit en avoir détourné, & comment. Ces Commissaires étoient chargés de laisser dans chaque Eglise un ou deux Calices d'argent, avec le Linge nécessaire pour la Table de la Communion, & pour les Surplis. Ils devoient apporter tous les autres Effets précieux au Trésor de la Maison du Roi, & vendre le reste du Linge, des Chapes & autres Habillemens de l'Autel, pour en donner l'argent aux Pauvres. *Heylin* & quelques autres Ecrivains concluent de là, que le Roi avoit de mauvais principes sur les Affaires de l'Eglise, à cause qu'il étoit alors dans la seizieme année de son âge. Mais *Burnet* remarque, que dans le fond, ce n'étoit que supprimer l'Argenterie superflue, qui étoit plutôt dans les Eglises pour la pompe, que pour le besoin; & que peut-être, comme il étoit malade, il ne pouvoit gueres examiner quels Ecrits le Conseil lui faisoit signer. TIND.

EDOUARD VI. 1553. au Roi de transporter la Couronne à Jeanne Gray.

seul moyen pour prévenir les malheurs dont l'Angleterre étoit menacée, si la Princesse Marie montoit sur le Trône après lui. C'étoit, de transporter la Couronne à Jeanne Gray, sa Belle-Fille. Véritablement, il étoit naturel, en excluant Marie, de faire tomber la Couronne sur la tête d'Elisabeth sa Sœur, que le Roi aimoit tendrement, & qui étoit très attachée à la Reformation. Mais, selon les apparences, le Duc représenta au Roi, que ne pouvant exclure Marie, que sur le prétexte spécieux qu'elle n'étoit pas légitime, la même raison subsistoit à l'égard d'Elisabeth, puisque les Mariages de leurs Meres avoient été également cassez. Que par cette raison, il falloit ou laisser la Succession en l'état que le feu Roi l'avoit ordonnée, ou exclure les deux Princesses à la fois. Vraisemblablement, le jeune Roi, qui se sentoit mourir, & qui ne pensoit qu'à sauver la Reformation du naufrage dont elle étoit menacée, se laissa porter par cette raison, à sacrifier Elisabeth. D'ailleurs, il avoit beaucoup d'estime & d'affection pour Jeanne Gray, qui étoit une personne accomplie de corps & d'esprit.

Les Juges refusent d'en dresser l'Acte. *Hist. de la Reformat.*

Quoi qu'il en soit, le Roi ayant pris la résolution que le Duc de Northumberland lui avoit inspirée, trois des Juges du Royaume (1) furent mandez pour dresser l'Acte du transport de la Couronne à Jeanne Gray. Ces Juges demanderent un peu de tems pour y penser. Enfin, ils répondirent qu'ils ne pouvoient se charger de dresser cet Acte, sans se rendre coupables de Haute Trahison. Ils ajouterent, que tous les Conseillers Privez qui consentiroient à ce transport, ne pourroient éviter de tomber dans les peines portées par l'Acte de Parlement fait sur ce sujet. Cette réponse mit le Duc de Northumberland dans une telle fureur, qu'il fut sur le point de les battre; & néanmoins, ils tinrent bon. Le 15 de Juin, ils furent encore mandez; & enfin, à force de menaces, & en leur fournissant l'expédient de leur faire expédier des Lettres de pardon, ils se laisserent porter à dresser l'Acte de transport, qui fut signé de tous les autres Juges, à la reserve de *Halles* qu'on ne put jamais gagner. Tous les Membres du Conseil le signerent aussi, le 21 du même mois. Cranmer s'étoit absenté exprès ce jour-là, pour s'en dispenser: mais le Roi le pressa tant, qu'il signa enfin, en qualité de témoin, comme on le prétend, & non pas comme Conseiller Privé (2).

Ils y sont comme forcez.

L'Acte est signé de tout le Conseil.

Un femme promet de guérir le Roi, & ne peut réussir.

Cependant, la maladie du Roi allant toujours en empirant, sans qu'on y pût trouver aucun remede, le Conseil trouva bon de congédier

(1) C'étoit *Montague*, Président des *Plaidoyers communs*; *Baker* & *Bromley*. TIND.

(2) *Burnet* dit qu'il ne sait point si l'Archevêque se servit de cette distinction, quoiqu'il soit probable qu'il le fit, vû qu'on laissa cette liberté à *Cecil*. Celui-ci, dans une relation qu'il fit écrire de ce qui s'étoit passé, afin de se justifier dans la suite, dit que lorsqu'il ouït dire à *Hales* combien cela étoit contraire à la Loi, lui *Cecil* refusa sa signature en qualité de Jurisconsulte, & qu'il signa uniquement comme Témoin à la Souscription du Roi. TIND.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le Tableau que *Sanderus*, dans son *Historire du Schisme d'Angleterre*, fait de la conduite du Duc de *Northumber-*

les Medecins, & de le mettre entre les mains d'une certaine Femme qui promit de le guérir. Quelques-uns ont pretendu, que cela se fit par l'avis du Duc de Northumberland, & que cette Femme avança les jours du Roi. Mais il étoit déja si mal, qu'il n'étoit nullement nécessaire d'user de ce moyen pour le faire mourir. Il est vrai que, bien loin de le guérir, cette Femme ne fit que le travailler inutilement par les remedes qu'elle lui donna; & cela fut suffisant pour jetter dans l'esprit du Peuple, de violens soupçons contre le Duc de Northumberland, qui n'étoit pas aimé, & qu'on croyoit capable de tout. Enfin, on remit le Roi entre les mains des Medecins. Mais il ne leur fut pas possible d'arrêter la force du mal, qui l'emporta le 6 de Juillet, après avoir donné des marques sensibles d'une véritable pieté (1). Quelques jours avant sa mort, le Duc de Northumberland avoit envoyé aux Princes-

EDOUARD VI. 1553.

Soupçons contre le Duc de Northumberland.

Mort du Roi.

Le Duc de Northumberland tâche de se saisir de

land. « Après que *Dudley*, même malgré le Roi, comme on le disoit, se fût défait du Protecteur *Seymour* qui gouvernoit le Roi lui-même; tout le monde » tint aisément pour certain, que *Seymour*, dont l'ame avoit si peu de grandeur, » n'avoit jamais acquis cette haute Dignité par son esprit ou son adresse; » mais bien plutôt qu'il avoit du son élévation à la finesse de *Dudley*, qui, lui » voïant l'esprit bas & plus occupé du soin d'accumuler des richesses, que d'établir » sa réputation, pensoit qu'il en feroit sans peine servir le nom à l'exécution de » tout ce qu'il projettoit lui-même, & qu'ensuite il l'écraseroit à sa volonté. L'intérêt de *Dudley*, dont le crédit n'étoit pas fort considérable à la mort de *Henri* » *VIII.*, demandoit que par le moïen d'un autre, dont l'autorité fût plus grande » que la sienne, il pût se défaire de ceux qui devoient s'opposer à ses desseins, & » qu'ensuite il pût aisément renverser celui par lequel il auroit perdu tous les autres. C'est pourquoi trouvant *Edouard Seymour*, Oncle du Roi, très propre à » ses vues, il contribua d'abord de tout ce qu'il put à l'élever. Ensuite il s'en servit » pour ruïner son Frère *Thomas Seymour*, homme d'un grand courage; après » quoi s'étant attaché le Duc de *Suffolck*, le plus grand Seigneur du Roïaume » après le Protecteur, il ruina celui-ci lui-même. Enfin comme si ç'eut été peu » pour lui d'avoir aspiré d'une médiocre naissance à la plus haute des Dignitez; » au titre de Duc, il voulut s'emparer aussi du Trône. Car, faisant attention (en » 1552) qu'*Edouard VI.* étoit attaqué d'une maladie de langueur, considérant » qu'il restoit deux Filles de *Henri VIII.*, *Marie* née de *Catherine d'Arragon*, *Elisabeth* née d'*Anne de Bolen*, & ne doutant point qu'après elles on ne pût faire » tomber la Couronne à *Françoise* (*Brandon*), Duchesse de *Suffolk* (car il ne tenoit » aucun comte des droits de *Marie* Reine d'Ecosse); il mit d'abord *Edouard* dans » la résolution de déshériter *Marie* & *Elisabeth*, en partie comme nées de mariages » illégitimes (ce qu'on ne devoit cependant penser en aucune manière de toutes » les deux) en partie comme devant être mariées à quelque Etranger, à qui l'Angleterre ne voudroit pas se soumettre; enfin de peur aussi que les dogmes Calvinistes, après avoir pullulé pendant son enfance, ne fussent extirpez par les soins » de *Marie*. Ensuite il obtint du Roi, qu'il institueroit pour son Heritière, *Jeanne* » (*Gray*) l'une des Filles de la Duchesse de *Suffolck*. Tout étant disposé comme il » le vouloit, il fit au mois de Maï (1553) épouser cette *Jeanne* à *Guilford Dudley* » son Fils, espérant sous son nom s'assurer le Gouvernement du Roïaume ».

(1) *Sanderus*, cité dans la Note précédente, remarque qu'*Edouard* mourut le même jour du mois que *Henri VIII.* son Père avoit fait couper la tête à *Thomas Morus*, quelques années auparavant: ce que cet Historien, Catholique très zélé,

EDOUARD VI. 1553. Marie & d'Elisabeth.

ses Marie & Elisabeth, un ordre du Conseil, pour se rendre auprès du Roi, afin de l'assister dans sa maladie. Son but étoit de les avoir en sa puissance, afin qu'elles ne missent point d'obstacle à l'élévation de Jeanne Gray sa Belle-Fille. Ces deux Princesses ne croyant pas que le Roi fût si proche de sa fin, s'étoient déja mises en chemin. Mais ayant appris qu'il étoit à l'agonie, elles s'en retournerent, & le Duc demeura frustré de son attente (1).

Elles évitent le piége.

veut pieusement que l'on regarde comme un effet de la vengeance divine. *At Rex quidem* Edouardus, dit-il, *pridiè nonas Julii ex hac vita migravit, eo ipso mensis die, quo pater ejus* Thomam Morum *integritatis & justitiæ caput capite feriendum ante aliquot annos curaverat; ut omnes qui recte rationes rerum inirent, facile perspicerent* Henricum *tanti viri cædem morte primogeniti sui luisse, nec tamen expiasse, quia pœnitentiam de peccato suo secundum Deum non egit.*

(1) Le Corps de ce Prince fut enterré le 9 d'Août, dans la Chapelle de *S. Pierre* de *Westminster*, auprès de celui de *Henri VII* son Ayeul. Il mourut entre les bras du Chevalier *Henri Sidney*, Gendre du Duc de *Northumberland*. On a dit que le Roi *Edouard* étoit beau, d'une physionomie douce; & sur-tout, que ses yeux étoient pleins de feu, & brillans comme des Etoiles. Il avoit un Livre dans lequel il écrivoit le Caractere de tous les Principaux de la Nation, Juges, Lieutenans & Juges de Paix, dans toute l'étendue du Royaume. Il y écrivoit leur maniere de vivre, & leur zèle pour la Religion. Il avoit étudié les Affaires des Monnoyes, avec les Changes & leur valeur intrinseque. Il entendoit les Fortifications, & dessinoit fort bien. Il connoissoit tous les Ports & Bayes de ses Etats, avec la profondeur de l'eau, & leurs entrées. Il étoit si bien instruit des Affaires étrangeres, que les Ambassadeurs envoyez en Angleterre, de retour chez eux, disoient des merveilles de ce Prince dans toutes les Cours de l'Europe. Il notoit tout ce qu'il entendoit dire, l'écrivoit prémierement en Caracteres Grecs, afin que ceux qui l'approchoient n'y connussent rien, & le mettoit ensuite au net dans le Journal qu'il en tenoit. Ce Journal, écrit de sa propre main, est encore conservé dans la fameuse Bibliotheque du Chevalier *Cotton*, où le savant Prélat *Burnet* le copia, & le publia dans son second Tome de l'*Histoire de la Reformation.* C'est là que les plus considerables évenemens de son Regne sont peut-être aussi bien marquez, dit l'Evêque *Nicholson*, par le jeune Roi lui-même, que par aucun autre Historien. Tind.

MARIE



MARIE,

Reine d'Angleterre,

Vingt & deuxieme depuis la Conquête.

LEs Divorces de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon & Anne de Bollen; les Actes du Parlement qui les avoient confirmez; d'autres Actes subséquens, qui sembloient revoquer ce que les premiers avoient statué; le pouvoir donné au Roi de nommer lui-même ses Successeurs & de les mettre dans le rang qu'il trouveroit à propos; enfin, le Testament même de ce Prince, avoient tellement embrouillé l'affaire de la Succession, qu'on n'y voyoit que contradictions & obscuritez. Il n'auroit pas été possible de décider par les anciennes Loix, & par les Coutumes du Royaume, les questions qui pouvoient naitre de tant d'Actes contraires les uns aux autres, parce que ceux qui avoient fait ces nouvelles Loix, n'avoient pas eu en vue la justice & l'équité, mais uniquement de plaire à un Prince à qui il étoit dangereux de rien refuser. Henri VIII. avoit prévu les difficultez & les embarras que ses deux Divorces pouvoient produire un jour, & il sembla même avoir envie de les prévenir. Mais il ne fit que les augmenter par les nouveaux Statuts qu'il obtint du Parlement, dans lesquels il avoit eu moins pour but de procurer le bien du Royaume, que de suivre son caprice, & de faire passer sa volonté en Loi. Pour MARIE. 1553.

MARIE. 1553. mettre cette matiere dans tout son jour, il ne sera pas inutile de faire ici une courte recapitulation des démarches que ce Monarque fit, par rapport à sa Succession.

On a vu dans l'Histoire de son Regne, qu'après avoir vécu dix-huit ans avec Catherine d'Arragon sa premiere Femme, & en avoir eu plusieurs enfans dont il restoit une Princesse en vie, il voulut s'en séparer. Il prétendit que ce Mariage étoit nul; & parce que la Cour de Rome, par des raisons de politique, ne voulut pas avoir la complaisance de le casser, il fit prononcer une Sentence de Divorce par l'Archevêque de Cantorberi, avant que d'avoir aboli l'autorité du Pape dans son Royaume. Par là, il donna un prétexte assez plausible de contester l'autorité du Prélat qui avoit donné la Sentence. Il fit plus; il prit une seconde Femme, avant que d'avoir été juridiquement séparé de la premiere, & par cette précipitation, il fournit un nouveau sujet de lui disputer la validité de son second Mariage. Voilà déja deux contradictions, dans ces deux premieres démarches. Il s'adresse au Pape commme à son Juge, & avant que d'avoir solemnellement renoncé à son autorité, il la foule aux pieds; & malgré le Pape, dont l'autorité étoit encore reconnue en Angleterre, il se fait séparer de Catherine. D'un autre côté, il reconnoit qu'il a besoin d'une Sentence juridique pour autoriser son Divorce; & néanmoins, il prévient cette Sentence, en passant à un second Mariage, avant qu'elle soit prononcée.

En second lieu, il fit couper la tête à sa seconde Femme pour cause d'Adultere; & néanmoins, avant l'exécution, il prétendit qu'elle n'avoit pas pû être sa Femme, & se fit séparer d'avec elle sur un prétexte frivole. Ces deux Divorces furent confirmez par un Acte de Parlement, passé en 1536., dans lequel il y avoit encore une contradiction manifeste. L'Acte déclaroit Marie & Elisabeth nées des deux premiers Mariages, Bâtardes & incapables de succéder à la Couronne; & néanmoins, il accordoit au Roi le pouvoir de les faire monter sur le Trône, puisque, sans aucune limitation, il le revêtoit de toute l'autorité nécessaire pour régler la Succession comme il le trouveroit à propos.

On voyoit encore une autre contradiction dans un Statut de l'année 1540., où il étoit déclaré, qu'un Mariage consommé ne pouvoit être dissous pour raison d'un engagement antécedent. Cependant, le Divorce de Henri avec Anne de Bollen n'avoit point eu d'autre motif. Par là, le Roi & le Parlement reconnoissoient qu'ils avoient fait tort à Elisabeth, en la déclarant Bâtarde. On dira peut-être, que cet Acte ne devoit pas avoir un effet rétroactif. Mais il est certain, qu'il ne fut fait qu'en vue de favoriser Elisabeth. Malgré tout cela, cette Princesse n'étoit pas réhabilitée par cet Acte, & il dépendoit toujours du Roi de la mettre dans le rang de la Succession, ou de l'en exclure.

Dans un autre Acte fait en 1554., la contradiction n'étoit pas moins manifeste. Par cet Acte, le Parlement même plaçoit dans la Ligne de

la Succession, Marie & Elisabeth, après Edouard leur Frere. Ne sembloit-il pas que par là, il leur faisoit une reparation authentique, & qu'il les reconnoissoit pour légitimes? En effet, on n'avoit jamais vu jusqu'alors, des Bâtards sur le Trône d'Angleterre. On pouvoit même douter, s'il étoit au pouvoir du Parlement de les y placer. Du moins, il auroit fallu pour cela, faire une Loi bien expresse & bien authentique. Cependant par une Clause particuliere de ce même Acte, on laissoit au Roi la liberté d'imposer à ces deux Princesses, des conditions sans lesquelles elles n'auroient aucun droit de succeder; ce que le Parlement n'auroit pas fait, & n'auroit pas même pu faire, s'il les eût reconnues pour légitimes. Ce n'étoit donc pas en vertu du Droit naturel, mais par pure grace, qu'on les mettoit en état de succeder à la Couronne.

Henri suivit le même plan, dans son Testament. Il rangea Marie & Elisabeth dans la Ligne de la Succession après Edouard leur Frere, de telle maniere pourtant, qu'il leur faisoit sentir que ce n'étoit que par grace, puisqu'il les astreignoit à certaines conditions, sans quoi elles devoient perdre leur droit. Cette difference qu'il mettoit entre elles & Edouard, faisoit voir qu'il ne les reconnoissoit pas pour légitimes, & par là, il fournissoit un prétexte de leur contester le droit qu'il leur accordoit. Mais ce qui aida encore plus à brouiller l'affaire de la Succession, ce fut que ce même Testament, passant sous silence la posterité de Marguerite Reine d'Ecosse, qui étoit la Sœur ainée de Henri plaçoit après Elisabeth la posterité de Marie Reine Douairiere de France & Duchesse de Suffolck, qui étoit la cadette. C'étoit abuser manifestement du pouvoir que le Parlement lui avoit accordé, & par conséquent, fournir à la Reine d'Ecosse, un prétexte très plausible de demander la cassation de ce Testament, qui renversoit les Loix les plus constantes du Royaume.

Edouard VI. acheva de mettre l'affaire de la succession dans un extrême désordre, en transportant la Couronne à *Jeanne Gray*, au préjudice de Marie & d'Elisabeth. C'étoit un Acte de Souveraineté absolue, qui convenoit peu à un Roi d'Angleterre, & qui mouroit en âge de minorité. Mais de plus, il y avoit dans cet Acte de transport, des contradictions qui n'étoient pas moins palpables que celles où Henri VIII. étoit tombé. Edouard reconnoissoit pour bon & valable, l'Acte qui avoit déclaré Marie & Elisabeth illégitimes. Mais dans le même tems, il annulloit de sa seule autorité, celui qui avoit accordé au Roi son Pere, le pouvoir de règler sa Succession. D'un autre côté, il suivoit le Testament du Roi son Pere, en donnant la préference aux Enfans de la Sœur cadette; mais en même tems, il annulloit ce Testament, en excluant Marie & Elisabeth.

Cette courte déduction peut faire aisément comprendre, quelles sources de divisions & de Guerres intestines, Henri VIII. & son Suc-

MARIE. 1553

Quatre Princesses pouvoient prétendre à la Couronne.

cesseur avoient ouvertes. Par tous les Actes dont je viens de parler ; quatre Princesses, savoir Marie, Elisabeth, la Reine d'Ecosse, & Jeanne Gray, pouvoient prétendre à la Couronne après la mort d'Edouard ; & chacune pouvoit trouver dans ces Actes mêmes, des raisons pour combattre les droits de ses adversaires.

Examen des droits de Marie ;

Marie se fondoit sur le Testament du Roi son Pere. Mais elle tiroit une raison qu'elle croyoit bien plus forte, quoiqu'elle n'osât pas bien la faire valoir ouvertement, du Droit naturel, & du défaut d'autorité de ceux qui avoient cassé le Mariage de sa Mere. D'un autre côté, on pouvoit lui opposer, qu'ayant été déclarée Bâtarde par un Acte de Parlement, cet Acte n'avoit jamais été revoqué, & qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de mettre des Bâtards sur le Trône, à l'exclusion des Enfans légitimes : Que d'ailleurs, il étoit connu de tout le Royaume, que le Parlement n'étoit rien moins que libre, lorsqu'il l'avoit mise dans le rang de la Succession après Edouard ; & qu'en tout cas, cet Acte auroit dû être précedé d'une revocation expresse de celui qui l'avoit déclarée incapable de succeder.

d'Elisabeth ;

On pouvoit alleguer la même chose contre Elisabeth. Mais elle pouvoit répondre, que le divorce de sa Mere n'avoit été fondé que sur une Clause qui avoit été ensuite déclarée insuffisante, & que par l'Acte de l'année 1540., elle étoit rétablie dans ses droits. Que par conséquent, c'étoit à elle que la Couronne étoit dévolue, si Marie sa Sœur étoit incapable de succeder.

de Marie Reine d'Ecosse ;

La Reine d'Ecosse pouvoit faire valoir l'illégitimation de Marie & d'Elisabeth, & soutenir que c'étoit à elle à monter sur le Trône d'Angleterre, comme petite-Fille de la Sœur ainée de Henri VIII. Quant à ce que quelques-uns lui objectoient, qu'elle étoit née hors du païs, c'étoit une chicane mal fondée, puisque les Princes du Sang d'Angleterre ne sont jamais censez étrangers, quoique nez hors du Royaume.

de Jeanne Gray.

Jeanne Gray avoit pour elle l'Acte de transport qu'Edouard avoit fait en sa faveur, approuvé de tous les Membres du Conseil, & des Juges du Royaume. Mais il faut avouer, que c'étoit un droit bien mal fondé. Il est certain qu'en cela, le Roi, le Conseil, & les Juges, avoient entrepris une chose qui excedoit leur pouvoir. D'ailleurs, tout le monde savoit que le Duc de Northumberland tenoit le Conseil dans la servitude, & il auroit été facile de prouver que les Juges avoient été forcez à dresser & à signer l'Acte.

Marie & Jeanne demeurent seules en concurrence.

Si cette affaire avoit dû être décidée par les Loix, & par des Juges impartiaux, on y auroit sans doute trouvé beaucoup de difficultez. D'un autre côté, si chacune des quatre Princesses qui pouvoient prétendre à la Couronne, avoit voulu soutenir son droit, & que chacune eût eu des forces suffisantes pour appuyer ses prétentions, à quelles calamitez le Royaume n'auroit-il pas été exposé ? Mais l'affaire prit un

autre tour, parce qu'Elisabeth & la Reine d'Ecosse ne firent aucune démarche pour tâcher d'occuper le Trône. Ainsi, Marie & Jeanne demeurerent les deux seules Concurrentes. C'est ce qui fut très avantageux à Marie, parce que par là, son droit ne fut plus mis en balance qu'avec celui de Jeanne, qui étoit le plus foible de tous. Il est indubitable, que c'est ce qui a porté tous les Historiens à se déclarer pour le droit de Marie, parce qu'ils ne l'ont comparé qu'à celui de sa Concurrente. Mais si Elisabeth & la Reine d'Ecosse avoient eu chacune une bonne Armée pour soutenir leurs droits, peut-être auroit-on fait plus de difficulté de donner tout l'avantage à Marie. Après avoir vu les fondemens de cette querelle, il faut voir présentement quelle en fut la décision. MARIE. 1553.

Le Duc de Northumberland prit un soin extrême de cacher la mort d'Edouard, parce qu'il attendoit que Marie vînt se jetter entre ses mains. Il faut avouer que ce Ministre, tout habile qu'il étoit, fit une faute bien grossiere, en négligeant de s'assurer de Marie & d'Elisabeth, immédiatement après qu'Edouard eut signé l'Acte de transport en faveur de Jeanne Gray. Il l'auroit pu aisément, pendant la vie du Roi. Mais au-lieu de prendre promptement une précaution si nécessaire, il attendit qu'elles vinssent d'elles-mêmes se jetter dans le piege qu'il leur avoit tendu, en leur faisant ordonner de venir assister leur Frere dans sa maladie. Marie avoit pourtant donné dans ce piege. Elle n'étoit plus qu'à une demie journée de Londres, lorsqu'elle fut avertie, de la part du Comte d'Arundel, de la mort du Roi, de l'Acte de transport, & du dessein qu'on avoit sur sa personne. Cette nouvelle l'ayant obligée à prendre d'autres mesures, elle rebroussa chemin sur le champ, & se rendit au Château de *Keningshall*, dans la Province de Norfolck. Ce fut de là qu'elle écrivit au Conseil (1) une Lettre, qui marquoit assez qu'elle étoit instruite de ce qu'on avoit voulu lui cacher. Elle disoit aux Conseillers, qu'elle étoit dans la derniere surprise de n'avoir pas été informée de la mort du Roi son Frere, arrivée depuis trois jours, puisqu'ils ne pouvoient pas ignorer le droit légitime qu'elle avoit à la Couronne. Que leur négligence à cet égard, lui faisoit comprendre qu'ils avoient formé quelque mauvais dessein contre elle: mais qu'elle étoit disposée à prendre tout en bonne part, & à pardonner à ceux qui auroient recours à sa bonté. Que cependant elle leur ordonnoit de la faire proclamer Reine. Après avoir écrit cette Lettre, elle partit de *Keningshall*, pour se rendre au Château de *Flamlingham* dans la Province de Suffolck. Deux raisons l'obligerent à choisir cette retraite. La premiere que le Duc de Northumberland étoit extrêmement haï dans ces quartiers-là, depuis les exécutions qu'il y avoit fait faire, après avoir dissipé les Rebelles qui s'étoient mis sous la con-

Faute du Duc de Northumberland.

Marie se retire dans la Province de Norfolck.

Elle écrit au Conseil.

Elle va dans la Province de Suffolck.

(1) Le 9 de Juillet. RAP. TH.

MARIE. 1553.

duite de *Ket*. La seconde, que le Château de Flamlingham étant proche de la Mer, elle pourroit se sauver en Flandre avec plus de facilité, si le mauvais succès de ses affaires l'y obligeoit. Dès qu'elle fut arrivée en ce lieu elle y prit le Titre de Reine, & après s'être fait proclamer à Norwich, elle écrivit une Lettre circulaire à toute la Noblesse du Royaume, pour la requérir de venir lui aider à soutenir ses droits. Voyons présentement ce qui se passoit à Londres.

Elle prend le titre de Reine, & appelle la Noblesse à son secours.

Il a été déja remarqué dans le Regne précédent, que le Duc de Northumberland s'étoit rendu maitre du Conseil, de telle maniere qu'il n'y avoit pas un des Membres qui osât s'opposer à sa volonté. Il sembloit que la mort d'Edouard auroit dû les délivrer de la servitude. Mais comme vrai-semblablement, le Duc devoit avoir plus d'autorité sous le Regne de Jeanne sa Belle-Fille, que sous celui d'Edouard, chacun craignoit de s'en faire un ennemi. C'est donc moins au Conseil qu'il faut attribuer tout ce qui se fit en faveur de Jeanne, depuis la mort d'Edouard, qu'au Duc de Northumberland qui en dirigeoit les résolutions. Ce Ministre s'apperçut bientôt qu'il n'étoit pas possible de cacher longtems la mort du Roi. Deux jours après, la nouvelle en étoit déja publique dans Londres. D'ailleurs, la retraite de Marie faisoit assez voir l'inutilité des soins qu'on s'étoit donnez à cet égard. Ainsi le Duc jugeant qu'il n'étoit plus tems de tenir ses desseins secrets, se fit députer avec le Duc de SUFFOLCK, pour aller annoncer à Jeanne, qu'elle devoit monter sur le Trône, en vertu de l'Acte d'Edouard qui lui transportoit la Couronne. Jeanne n'étoit alors que dans sa seizieme année. Mais dans cet âge, où le jugement commence à peine à se former, le sien avoit acquis un degré de perfection, qui ne se trouve que bien rarement dans une si grande jeunesse. Tous les Historiens conviennent que la solidité de son esprit, à quoi elle joignoit une étude continuelle, la rendoit une des merveilles de son siecle. Elle entendoit parfaitement le François, le Latin, & le Grec, & se servoit de ces Langues pour s'instruire de ce qu'il y avoit de plus relevé dans les Sciences (1). En cela, elle ressembloit beaucoup au Roi son Cousin qui avoit une tendre amitié pour elle, comme de son côté, elle avoit beaucoup d'estime pour lui. Elle parut fort touchée de sa mort, à laquelle pourtant elle devoit s'être attendue, puisque déja depuis quelque tems on avoit désesperé de sa guerison. Mais comme

Le Duc de Northumberland est maitre du Conseil.

Il annonce à Jeanne qu'elle est Reine.

(1) *Roger Ascham*, Précepteur de la Princesse *Elisabeth*, étant allé voir *Jeanne Gray* à la Maison de campagne de son Pere dans le Comté de *Leycester*, la trouva occupée à lire les Oeuvres de *Platon* en Grec, tandis que tout le reste de la Maison chassoit dans le Parc. Il lui demanda comment elle pouvoit se priver d'un si agreable divertissement. Elle répondit, que les amusemens du Parc n'étoient qu'une ombre, en comparaison du plaisir qu'elle prenoit à lire le *Phedon* de *Platon*, qu'elle lisoit alors. Quel modele ne voit-on pas là pour l'éducation des Filles de qualité; & qu'il est different de la méthode avec laquelle on les éleve! TIND.

elle ne savoit pas que cette mort dût lui procurer la Couronne, elle fut très surprise de la nouvelle que le Duc son Pere & le Duc de Northumberland lui annonçoient. Bien loin de la recevoir avec avidité, comme ils l'avoient sans doute esperé, elle leur répondit, qu'elle ne prétendoit pas s'élever aux dépens d'autrui. Que la Couronne appartenoit à la Princesse Marie, & après elle, à la Princesse Elisabeth; & qu'étant instruite comme elle étoit du Testament du Roi Henri, elle n'avoit garde d'aspirer au Trône avant son rang. Ces raisons furent combattues par l'autorité du Roi Edouard, par celle du Conseil, & par l'approbation des Juges; & on s'efforça de lui faire comprendre, que cette unanimité prouvoit manifestement, qu'en cela, il n'y avoit rien de contraire aux Loix du Royaume. Elle se sentit ébranlée par ces raisons, & les importunitez de Guilford Dudley son Epoux, acheverent de la déterminer à recevoir la Couronne qu'on lui offroit. Ce fut pourtant d'une maniere qui fit juger aux deux Députez du Conseil, que c'étoit moins par la persuasion de la justice de son droit, que par complaisance, & pour n'avoir pas assez de fermeté. Aussi, le Duc de Northumberland déclara en faisant son rapport au Conseil, que bien loin que Jeanne eût aspiré à la Couronne, il avoit fallu lui faire une espece de violence pour lui persuader de l'accepter.

Elle n'accepte la Couronne qu'avec peine.

Dès que le Duc de Northumberland eut obtenu le consentement de Jeanne, il fit résoudre que le Conseil se retireroit à la Tour avec elle, & qu'on la feroit proclamer. Cette résolution étant prise, on envoya chercher le Maire de Londres, & après l'avoir informé de la mort du Roi, & du transport en faveur de la Reine Jeanne, on fixa pour la cérémonie de la Proclamation, le lendemain qui étoit le 10. de Juillet, & le cinquieme après la mort d'Edouard. Cependant, le Conseil fit réponse à la Lettre qu'il avoit reçue de Marie. Cette réponse, qui fut signée de 21. Conseillers (1), portoit en substance, que Marie ne pouvoit prétendre à la Couronne, puisqu'elle étoit née d'un mariage illégitime, cassé par une Sentence juridique, confirmée plus d'une fois par le Parlement. Qu'elle devoit donc se désister de ses prétentions & reconnoitre pour sa Souveraine la Reine Jeanne, qui étoit sur le Trône en vertu des Lettres Patentes du feu Roi. Qu'en se tenant dans le devoir d'une Sujette, elle trouveroit les Conseillers disposez à lui rendre service, autant que leur attachement à la Reine Jeanne le pourroit permettre.

Elle se retire à la Tour, avec le Conseil.

Elle est proclamée à Londres.

Réponse du Conseil à Marie.

La Proclamation de Jeanne se fit dans Londres avec les formalitez

(1) L'Archevêque de *Canterberi*, le *Chancelier*, les Ducs de *Suffolk* & de *Northumberland*; les Marquis de *Winchester*, & de *Northampton*; les Comtes d'*Arundel*, de *Shrewsbury*, de *Huntington*, de *Bedford* & de *Pembroke*; les Lords *Cobham* & *Darcy*; les Chevaliers *Thomas Cheney*, *Robert Cotton*, *Guillaume Petre*, *Guillaume Cecil*, *Jean Check*, *Jean Mason*, *Edouard North* & *Robert Bowes*. Burnet. Tind.

MARIE. 1553.

Le Peuple ne témoigne aucune joye de la Proclamation de Jeanne.

ordinaires. Mais on n'y entendit point les cris de joye qu'on a coutume de faire en ces occasions, tant le Peuple étoit étourdi de voir proclamer une Reine à laquelle il n'avoit point pensé. D'ailleurs, comme le Duc de Northumberland étoit fort haï, & que Jeanne étoit sa Belle-Fille, en entendant proclamer celle-ci Reine, on s'imaginoit entendre proclamer le Duc pour principal Gouverneur, ce qui ne plaisoit nullement au Peuple. Il arriva même en cette occasion, un accident qui fut de mauvais augure, & qui confirma le Peuple de Londres dans la prévention où il étoit contre le Duc de Northumberland. Un Garçon de cabaret ayant fait quelques railleries sur cette Proclamation, fut arrêté sur le champ, condamné à être mis au Pilori, & à y avoir les oreilles coupées; & la Sentence fut exécutée sans remission. Cette exécution, dont on rejetta la haine sur le Duc, fit juger ce qu'on devoit attendre de son Gouvernement, puisque ce nouveau Regne commençoit par un Acte de séverité.

Un homme est puni pour s'en être moqué.

Raisons du Duc de Northumberland pour tenir le Conseil enfermé dans la Tour.

Le Duc de Northumberland n'avoit eu garde de négliger la coutume introduite depuis longtems, que les nouveaux Souverains se retiroient à la Tour avec le Conseil, au commencement de leur Regne. Il ne pouvoit pas douter que Marie ne prétendît à la Couronne, & qu'elle ne fît tous les efforts possibles pour s'en mettre en possession, & il n'ignoroit pas quelle étoit la disposition des Grands & du Peuple, par rapport à la situation où l'Etat se trouvoit alors. C'étoit par cette raison, qu'il étoit bien aise d'avoir les Conseillers dans la Tour, afin d'en être le maitre, & de leur faire prendre des résolutions conformes à ses interêts. Comme c'est de la disposition des divers Membres de l'Etat que dépendit le changement qui arriva peu de tems après, il est absolument nécessaire d'en avoir une idée distincte, afin de pouvoir bien comprendre les causes de cette Revolution.

Disposition des divers Membres de l'Etat.

Du Conseil.

Le Conseil étoit composé de vingt & un Conseillers, parmi lesquels, il y en avoit peu qui fussent véritablement amis du Duc de Northumberland: mais il n'y en avoit pas un qui ne le craignit. Quelques-uns, comme le Comte d'Arundel, étoient toujours attachez à la Religion Romaine, quoiqu'exterieurement ils se fussent conformez aux nouvelles Loix. D'autres, comme l'Archevêque de Cantorberi, étoient véritablement Reformez. Mais le plus grand nombre étoit de ceux qui sans aucun attachement réel pour la Religion, suivoient aveuglément celle qui se trouvoit dominante. Comme ils avoient sans peine embrassé celle de Henri VIII., ils avoient avec la même facilité suivi celle qu'Edouard avoit établie, étant prêts à prendre la Religion Romaine si elle s'accommodoit mieux avec leurs interêts temporels. C'étoit en particulier le caractere du Duc de Northumberland. Ainsi, quoïqu'il fît profession de la Religion Reformée, les Protestans même en avoient très mauvaise opinion. Ils étoient persuadez, que son zèle prétendu pour l'avancement de la Religion n'étoit que pure grimace, & que la Politique

Politique en étoit le seul fondement. Cette disposition de ceux qui composoient le Conseil, fait voir manifestement que le seul zèle de Religion n'étoit pas capable de les maintenir dans les interêts de Jeanne. Il auroit fallu qu'une raison plus puissante les eût arrêtez dans son parti. Mais au-lieu de cela, il y en avoit une qui les en détachoit entierement. C'étoit la servitude où le Duc de Northumberland les tenoit. Ce Seigneur, qui étoit d'un orgueil insupportable, ne pouvoit souffrir la contradiction. Il sembloit que le Conseil n'eût autre chose à faire, qu'à suivre ses directions sans examen. Au reste, c'étoit un de ces esprits difficiles, avec qui on perd tout le fruit des services passez, quand on vient à manquer en une seule occasion. Le Comte d'Arundel, en particulier, en avoit fait une fâcheuse expérience. Quoique le Duc se fût utilement servi de lui pour ruïner le Duc de Sommerset, parce que dans la suite il ne le trouva pas assez souple à ses volontez, il trouva le moyen de l'en punir, en le faisant condamner à une grosse amende, sous prétexte qu'il avoit dissipé les deniers du Roi. Cet outrage demeuroit encore imprimé dans le cœur du Comte, qui ne cherchoit que l'occasion de s'en venger. Les autres Conseillers ne souhaitoient pas avec moins d'ardeur de se délivrer du joug que le Duc leur avoit imposé. Mais ils étoient comme prisonniers à la Tour, où ils craignoient que la moindre fausse démarche ne leur coûtât la vie, avant que la querelle entre Jeanne & Marie fût décidée. C'étoit pour cela qu'ils approuvoient tout ce qu'il plaisoit au Duc d'ordonner, & que les résolutions qui tendoient à l'affermissement de Jeanne sur le Trône, étoient prises au nom du Conseil, quoique le Duc seul en fût l'auteur. MARIE, 1553.

Les autres Grands qui n'avoient point de part au Gouvernement, étoient à peu près dans les mémes sentimens que les Conseillers. Pendant que le Duc de Sommerset étoit Protecteur, il étoit haï de la Noblesse, ainsi qu'on l'a vu dans le Regne précédent. Ce fut pour cela qu'elle aida de tout son pouvoir au Comte de Warwick à le ruïner. Mais quand cela fut fait, elle s'apperçut bien-tôt que ce changement ne lui étoit pas avantageux, & qu'elle s'étoit donné un maitre bien plus orgueilleux & plus redoutable, que celui dont elle s'étoit délivrée. Ce nouveau Ministre la traita dans la suite avec tant de hauteur, qu'elle eut sujet de regretter le Duc de Sommerset. Par conséquent elle desiroit avec ardeur de le voir ruïné; ce qu'elle ne pouvoit attendre pendant que sa Belle-Fille seroit sur le Trône. C'est ce qui la faisoit pencher du côté de Marie, quoiqu'au fond cette Princesse fût peu aimée dans le Royaume. De la Noblesse.

Le Duc de Northumberland avoit été le principal auteur de la ruïne du Duc de Sommerset, qui étoit l'idole du Peuple. C'en étoit assez pour le rendre odieux. D'ailleurs, on le regardoit comme un homme dur & cruel, dont les conseils alloient toujours à la rigueur. Du Peuple.

MARIE. 1553.

Après qu'il eut dissipé les Rebelles de Norfolck sous le dernier Regne, il fit faire des exécutions qui lui attirerent la haine de cette Province & de celle de Suffolck. Cette haine s'étoit ensuite répandue dans tout le reste du Royaume, depuis que ce Seigneur s'étoit mis à la tête des affaires. Ainsi, tout le Peuple en général souhaitoit de se voir délivré de ce Ministre odieux; & cela ne pouvoit arriver que par la ruïne du parti de Jeanne. Les habitans de Londres en particulier, le haïssoient mortellement, parce qu'ils le croyoient coupable de la mort d'Edouard.

Des Catholiques Romains.

Considerons présentement le Peuple Anglois par rapport aux deux Religions. Jeanne faisoit profession ouverte de la Religion Protestante, & témoignoit être entierement convaincue de la vérité de ses Dogmes. Marie au contraire, étoit entierement attachée à l'Eglise Romaine; & quoique, pendant le Regne d'Edouard, elle eût toujours prétendu s'en tenir à la Religion établie sous Henri VIII., on savoit bien, que ce n'étoit qu'en vue de fermer la bouche à ceux qui gouvernoient pendant la Minorité du Roi son Frere. Non seulement, on la croyoit devouée au Pape, mais on étoit encore persuadé qu'elle donnoit dans les excès les plus outrez de la Religion Romaine. On peut aisément comprendre que ceux qui retenoient encore cette Religion dans le cœur, souhaitoient passionnément que cette Princesse montât sur le Trône. Ce n'étoit que par cet endroit qu'ils pouvoient esperer de voir rétablir leur Religion; au-lieu que si Jeanne regnoit, ils ne pouvoient attendre que la continuation des mesures qu'on avoit prises pour l'abolir. Le Duc de Northumberland, qui vrai-semblablement devoit être le Premier Ministre de Jeanne, avoit même paru zèlé pour la Reformation. Ainsi, à en juger par sa conduite passée, les partisans de la vieille Religion ne pouvoient rien attendre de bon de sa part. Quelques-uns d'entre eux, qui le connoissoient mieux que les autres, savoient pourtant bien, qu'il n'étoit rien moins que bon Reformé. Mais ils savoient aussi, que quand même il auroit eu de bons sentimens pour leur Religion, ils ne pouvoient rien esperer de lui que ce qui feroit convenable à ses interêts temporels, & que ces interêts devoient naturellement le tenir attaché au parti des Protestans. Ainsi, sans aucune exception, les Catholiques Romains étoient du parti de Marie, & se trouvoient disposez à lui prêter secours pour la faire monter sur le Trône.

Des Reformez.

Pour bien comprendre la disposition où les Reformez se trouvoient dans ce même tems, il faut considerer, qu'à regarder l'Angleterre en général, on peut dire qu'elle étoit toute Protestante. A peine se trouvoit-il quelqu'un qui ne se fût soumis, du moins exterieurement, aux Loix qui avoient été faites sur ce sujet sous le Regne d'Edouard. Mais parmi ce grand nombre de gens qu'on regardoit comme Protestans, il y en avoit beaucoup qui ne l'étoient que de nom. Quelques-uns.

flottoient encore entre les deux Religions; d'autres étoient Papistes dans l'ame; & il y en avoit un grand nombre qui ne regardant qu'à des avantages temporels, n'avoient embrassé la Reformation que pour avancer leur fortune. Le plus petit nombre étoit de ceux qui, sincerement convaincus des Dogmes de la nouvelle Religion, étoient disposez à lui sacrifier toutes choses. Il n'y avoit donc que ceux-ci qui fussent véritablement du parti de Jeanne. Quant aux autres, il y en avoit plusieurs qui souhaitoient à la vérité que la Reformation prévalût, & qui regardoient comme un malheur que Marie montât sur le Trône, mais qui n'étoient pas d'humeur à risquer leurs biens & leurs vies pour l'en empêcher. Mais il y avoit une chose dans laquelle tous les Reformez, tant les zèlez, que les tiedes & les timides, se réunissoient. C'étoit la haine qu'ils avoient pour le Duc de Northumberland, & la crainte où ils étoient de retomber sous son Gouvernement tirannique. Ces deux passions leur faisoient regarder le Regne de Jeanne, comme un malheur pour eux & pour le Royaume. Ils s'affermissoient d'autant plus dans ce sentiment, que, ne prévoyant pas ce qui devoit arriver sous le Regne de Marie, ils se flatoient que cette Princesse, contente d'exercer sa Religion, laisseroit la Protestante sur le pied où elle se trouvoit, ou que tout au plus elle se contenteroit d'accorder à ceux de son Parti la liberté de conscience. C'étoit aussi ce que ses partisans prenoient grand soin d'insinuer en tous lieux, & en toutes occasions. Ainsi, la cause de Jeanne devoit naturellement être mal soutenue, d'autant plus que comme Marie n'avoit pas d'autre concurrente, les Anglois ne croyoient pas que, par un principe de Religion, ils dussent s'éloigner des maximes de la Justice & de l'Equité, en privant de la Couronne celle qui y avoit le plus de droit. Si leurs descendans n'ont pas persisté dans la même opinion, on ne doit l'attribuer qu'aux violences qui s'exercent contre les Protestans, dans les lieux où la Religion Romaine domine.

La haine publique contre le Duc de Northumberland est favorable à Marie.

Il est certain, qu'encore que Marie eût pour elle tous ceux qui avoient de bons sentimens pour la vieille Religion, ce Parti-là n'auroit pas été capable de la placer sur le Trône, si la haine du Peuple pour le Duc de Northumberland n'eût pas déterminé les Protestans mêmes à se déclarer pour elle. La plupart des Historiens Anglois se donnent beaucoup de peine pour prouver la justice du droit de Marie, afin d'inferer de là, que les Protestans préfererent la justice à leurs propres interêts. Je ne veux pas nier que plusieurs n'agissent par ce principe. Mais il est très vrai-semblable que la crainte qu'on eut de retomber sous la domination du Duc de Northumberland, donna plus de Partisans à Marie, que la justice de son droit; d'autant plus que ce droit même n'étoit pas si clair, qu'il ne fût sujet à beaucoup de difficultez. Quoiqu'il en soit, Marie ayant été proclamée Reine à Norwich, les Provinces de Norfolck & de Suffolck se déclarerent pour elle, & lui four-

Les Provinces de Norfolck & de Suffolck se déclarent pour elle.

MARIE. 1553.

nirent des Troupes. Celle de Suffolck se distingua particulierement en cette occasion, quoique les Habitans fussent attachez fortement à la Religion Protestante. Il est vrai, qu'ils lui demanderent si elle vouloit bien leur promettre de laisser la Religion dans l'état où elle se trouvoit; à quoi elle s'engagea positivement, se réservant pourtant la liberté, pour sa propre personne, de professer sa Religion. Ce fut sur cette promesse, qu'ils résolurent de hazarder leurs biens & leurs vies pour soutenir sa querelle. D'un autre côté, beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes accoururent à Flamlingham pour lui offrir leurs services; & les Comtes de *Bath* & de *Sussex*, le *Lord Mordant* (1), le Fils du Comte de *Warton*, & quelques autres, leverent des troupes pour elle.

Elle s'engage à laisser la Religion sur le pied où elle se trouve.

Pendant ce tems-là, le Conseil étoit occupé à dresser des Instructions pour *Shelley*, qui devoit aller informer l'Empereur de ce qui se passoit en Angleterre. C'étoit de ce côté-là qu'on croyoit qu'il y avoit le plus à craindre. Shelley partit effectivement; mais l'Empereur refusa de lui donner audience, & de recevoir la Lettre que Jeanne lui écrivoit pour lui notifier son avenement à la Couronne, & pour lui demander son amitié.

Jeanne envoye à l'Empereur un Ambassadeur, qui ne peut obtenir audience.

Cependant, le Conseil recevoit des avis de tous côtez, que le Parti de Marie se fortifioit, qu'elle avoit été proclamée en divers lieux, & qu'elle avoit déja une Armée qui se renforçoit tous les jours. Ces mauvaises nouvelles, qui arrivoient coup sur coup, obligerent les Ministres à lever des Troupes, pour les opposer à celles que Marie préparoit. Incontinent, ils donnerent ordre à celles qui étoient déja sur pied, de s'assembler à Newmarket, & ils y joignirent quelques Régimens levez à la hâte dans Londres. En même tems, ils envoyerent le Chevalier Hastings, Frere du Comte de Huntington, dans la Province de Buckingham, pour y faire des levées; & le Comte de Northampton se chargea aussi d'en faire dans la Province de Hereford. Le Duc de Suffolck fut nommé pour aller commander l'Armée, parce que le Duc de Northumberland ne vouloit pas s'éloigner, de peur que son absence ne produisît de mauvais effets. Mais le Comte d'Arundel, qui souhaitoit de trouver l'occasion d'agir pour Marie, voyant que la présence du Duc de Northumberland étoit un obstacle invincible à l'exécution de ses desseins, trouva le moyen de rompre ses mesures. Il fit entendre à Jeanne, que le Duc son Pere seroit beaucoup exposé; qu'il étoit plus à propos que le Duc de Northumberland allât se mettre à la tête de l'Armée; & que le Duc de Suffolck demeurât auprès d'elle. D'un autre côté, il insinuoit, ou faisoit insinuer au Duc de Northumberland, que c'étoit beaucoup hazarder que de mettre l'Armée sous la conduite du Duc de Suffolck, qui n'avoit jamais été fort heureux dans ses Expéditions: Qu'en une occasion si importante, il ne devoit pas

Le Conseil leve une Armée dont le commandement est destiné au Duc de Suffolck.

Le Comte d'Arundel prend des mesures contre le Duc de Northumberland.

Il fait en sorte que le Duc de Northumberland va se mettre à la tête de l'Armée.

(1) C'est une méprise de l'Historien; c'étoit le Chevalier *Mordant*, son Fils. TRAD.

balancer à s'aller mettre lui-même à la tête des Troupes; & que sa seule réputation étoit capable d'inspirer de la terreur, à celles que Marie avoit assemblées dans une Province où il avoit déja donné des preuves singulieres de sa conduite & de sa valeur. La tendresse que Jeanne avoit pour le Duc son Pere, lui fit embrasser avec tant d'ardeur le conseil qu'on lui donnoit, que tous les efforts du Duc de Northumberland furent inutiles pour lui faire changer de résolution. MARIE. 1553.

Dans une occasion si délicate, le Duc de Northumberland ne se trouva pas peu embarrassé. Véritablement, il se sentoit bien plus propre que le Duc de Suffolck à commander l'Armée qui devoit marcher contre Marie, & il savoit bien que tout dépendoit de là. Mais d'un autre côté, il craignoit de laisser la jeune Reine entre les mains du Conseil, auquel il ne se fioit pas beaucoup, & que la seule crainte tenoit attaché à ses interêts : d'autant plus que le Duc de Suffolck, Pere de la Reine, ne passoit pas pour un grand génie. Cependant, comme il n'avoit pas tout-à-fait le choix d'accepter ou de refuser, & que d'ailleurs, tout dépendoit du succès qu'on auroit contre l'Armée de Marie, il se resolut à marcher. Ce fut le 14. de Juillet qu'il partit de Londres, sans que le Peuple, qui s'y étoit assemblé pour le voir passer, fit des vœux en sa faveur, comme c'est la coutume en semblables occasions; & il alla se mettre à la tête de six mille hommes qui s'étoient assemblez à Newmarket (1).

Le Duc part de Londres.

Quoique la plupart des Membres du Conseil n'eussent pas beaucoup de penchant à favoriser les desseins du Duc de Northumberland, ils avoient pourtant beaucoup de ménagemens à garder. Ils se trouvoient comme Prisonniers à la Tour, sous la direction du Duc de Suffolck, interessé à prévenir toutes les démarches qui pourroient se faire contre sa Fille. Il falloit donc qu'ils feignissent d'être zèlez pour les interêts de Jeanne, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présentât de se déclarer pour Marie. Pour cet effet, ils ordonnerent à *Ridley* Evêque de Londres, de prêcher à St. Paul, & d'instruire le Peuple des droits de Jeanne, & des dangers où il seroit exposé si Marie montoit sur le Trône. Ridley s'acquitta de sa Commission en homme qui étoit persuadé, que la Réformation souffriroit beaucoup sous le Gouvernement de Marie. Par cette raison, il insista beaucoup sur l'attachement que Marie avoit pour la Religion Romaine, & informa ses Auditeurs de certaines choses qui s'étoient passées entre elle & lui, & qui marquoient manifestement la haine qu'elle avoit conçue contre la Réformation & contre les Reformez. Marie ne lui pardonna pas ce Sermon, qui dans cette conjoncture étoit capable de lui faire beaucoup de tort. En effet, c'é-

Disposition des Membres du Conseil.

Sermon de Ridley à Londres, en faveur de Jeanne.

(1) Il sortit de Londres à la tête de 2000 chevaux & de 6000 hommes de pied, & en passant par la Porte de l'Evêque, & par *Shoreditch*, aucune personne d'entre la foule qui le regardoit passer, ne lui souhaita un bon succès; ce qui fut un signe de mauvais augure, & fit voir le peu d'inclination qu'on avoit pour lui. TRAD.

MARIE. 1553.

toit dans un tems où ses Partisans faisoient tous leurs efforts pour persuader au Peuple, qu'elle n'étoit pas si zèlée pour la Religion Romaine qu'on la représentoit, & qu'elle ne changeroit rien dans celle qui étoit établie par les Loix. *Sands*, Sous-Chancelier de Cambridge, & qui fut ensuite Archevêque de Cantorberi (1), sous le Regne d'Elisabeth, ayant reçu le même ordre du Duc de Northumberland, l'exécuta plus adroitement. Il choisit si bien ses termes & ses expressions, qu'aucun des deux Partis n'en fut mécontent.

Autre de Sands à Cambridge.

Désertion dans l'Armée du Duc de Northumberland.

Pendant ce tems-là, le Duc de Northumberland se trouvoit dans un terrible embarras. Il avoit marché Cambridge avec six mille hommes, & de là, il s'étoit avancé vers St. Edmond-Buri. Mais, au-lieu de voir renforcer son Armée sur sa route, comme il l'avoit esperé, il la voyoit diminuer tous les jours par des désertions. D'un autre côté, il apprenoit les progrès que Marie faisoit dans les Provinces de Suffolk & de Norfolck. Pour comble de malheur, on lui porta la nouvelle que le Chevalier *Hastings*, qui devoit le venir joindre avec quatre mille hommes qu'il avoit assemblez, s'étoit déclaré pour Marie, & l'avoit fait proclamer à Buckingham. Enfin, il apprit encore que six Vaisseaux de Guerre qu'il avoit envoyez croiser sur les côtes de Suffolck, pour empêcher l'évasion de Marie, avoient suivi l'exemple de Hastings. Tout cela lui fit prendre la résolution de retourner à Cambridge, d'où il écrivit au Conseil pour lui demander un prompt renfort. Mais les Conseillers étoient alors occupez à tout autre chose.

Hastings se déclare pour Marie avec 4000. hommes.

Six Vaisseaux de Guerre prennent aussi son parti.

Le Duc demande du secours.

Quelques-uns des Conseillers se déterminent à agir pour Marie.

Les nouvelles qui leur venoient de tous côtez du bon état où les affaires de Marie se trouvoient, avoient déja déterminé quelques-uns d'entre eux à pourvoir à leur sureté, en changeant de Parti, pendant qu'ils pouvoient encore se faire un mérite de leur changement. Selon les apparences, le Comte d'Arundel avoit déja travaillé à détacher quelques-uns de ses Collegues, du Parti de Jeanne. Le Marquis de Winchester, à qui le changement n'avoit jamais beaucoup couté, se laissa aisément persuader. Le Comte de Pembrook avoit été un des plus ardens pour Jeanne, parce que son Fils avoit épousé la Sœur cadette de cette nouvelle Reine. Mais voyant que ses affaires prenoient un mauvais train, il résolut, ou de lui-même, ou par les sollicitations du Comte d'Arundel, de se mettre à couvert de l'orage qui le menaçoit, en rendant à Marie quelque service signalé. Ces trois Seigneurs mirent encore quelques autres Conseillers dans leur parti, & ils résolurent tous ensemble de se déclarer pour Marie, aussi-tôt qu'il leur seroit possible. Toute la difficulté consistoit à sortir de la Tour, sans causer aucun soupçon au Duc de Suffolck. Si le Duc de Northumberland eût été présent, ils auroient eu de la peine à y réussir : mais il s'en falloit bien que le Duc de Suffoclk eût autant de pénétration que lui. La Lettre

Ils trouvent le moyen de sortir de la Tour.

(1) Il étoit Archevêque d'*Yorck*, & non de *Cantorberi*. TIND.

qu'ils venoient de recevoir du Duc de Northumberland, leur fournit le prétexte qu'ils cherchoient. Ils représenterent au Duc de Suffolck, que le plus court moyen pour trouver le renfort qu'on leur demandoit, étoit de s'adresser au Maire de Londres; & que, pour cet effet, il étoit à propos que le Conseil s'assemblât quelque part dans la Ville, afin de conferer plus aisément avec le Maire sur les moyens d'assembler promptement un Corps de Troupes: que la Maison du Comte de Pembroock étoit propre pour ce dessein, & que là, on avanceroit plus l'affaire en deux heures, qu'on ne feroit en deux jours à la Tour. Mais comme on pouvoit leur opposer, qu'il n'étoit pas difficile de faire venir le Maire & les Aldermans à la Tour, ils ajouterent, qu'on pourroit en même tems donner audience aux Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient difficulté de la recevoir dans la Tour. Soit que le Duc de Suffock ne les soupçonnât d'aucun mauvais dessein, ou qu'en une semblable conjoncture, il n'osât leur faire connoitre ses soupçons, il permit que le Conseil s'assemblât chez le Comte de Pembrook qui ne lui étoit pas suspect (1). MARIE. 1553.

Dès qu'ils furent assemblez, le Comte d'Arundel leur fit un discours où il leur représenta, qu'il étoit tems, ou jamais, de se délivrer de la tirannie du Duc de Northumberland: Qu'ils avoient assez éprouvé combien il étoit arrogant, injuste, cruel, infidele à ses amis; & que s'ils étoient assez imprudens pour maintenir Jeanne sur le Trône, ils ne feroient par là, qu'appesantir le joug que ce Duc avoit déja mis sur leurs têtes: Qu'il n'y avoit point d'autre moyen que de se déclarer pour Marie, & que quand le Peuple verroit le Conseil prendre ce parti, il ne se trouveroit plus personne qui voulût suivre la fortune du Duc de Northumberland. La prompte résolution qui fut prise dans le Conseil, de suivre les avis du Comte qui venoit de parler, fait voir que cette affaire avoit été déja résolue entre les principaux Membres. Après une courte déliberation, ils envoyerent querir le Maire & les Aldermans de Londres, & leur ayant communiqué la résolution qu'ils venoient de prendre, ils partirent ensemble pour aller proclamer Marie dans les principaux endroits de la Ville. Ensuite, ils se rendirent à l'Eglise de St. Paul, où ils firent chanter le *Te Deum*. On ne peut attribuer la prompte obeïssance des Magistrats de Londres, qu'à leur haine contre le Duc de Northumberland. Qu'on dise tant qu'on voudra, que ces Magistrats soupiroient après le rétablissement de l'ancienne Religion, & que cela fut cause qu'ils embrasserent avec joye l'occasion qui se présenta de mettre Marie sur le Trône; il n'y a aucune apparence que des gens placez dans leurs postes sous le Regne d'Edouard, eussent assez de penchant pour la vieille Religion, pour leur faire prendre une résolution si subite dans cette vue, s'ils n'en avoient pas eu quelque

Ils se déclarent pour Marie.

Ils la font proclamer Reine.

(1) Le 19 de Juillet. RAP. TH.

MARIE. 1553.

Le Duc de Suffolck leur remet la Tour.

autre sujet. Quoi qu'il en soit, dès qu'on fut sorti de l'Eglise, le Conseil fit sommer le Duc de Suffolck, de lui remettre la Tour, & fit dire à Jeanne qu'elle eût à quitter le titre de Reine, & à se désister de ses prétentions. Le Duc obeït sur le champ, ne voyant aucune apparence de pouvoir garder la Tour dans cette triste conjoncture.

Jeanne se démet de sa Dignité.

Quant à Jeanne, elle se vit dépouillée de sa Dignité, qu'elle n'avoit gardée que neuf jours, avec plus de joye qu'elle ne s'en étoit vu revêtir.

Le Conseil ordonne au Duc de Northumberland de licencier son Armée.

Cela fait, le Conseil envoya ordre au Duc de Northumberland de licencier son Armée, & de se conduire en Sujet fidele de la Reine Marie. En même tems, le Comte d'Arundel & le Lord Paget partirent, pour aller informer Marie de ce qui venoit de se passer.

Ces fâcheuses nouvelles arriverent au Duc de Northumberland, avant qu'il eût reçu l'ordre du Conseil de licencier ses Troupes; & comme il jugea bien qu'il ne lui seroit pas possible de les retenir sous son commandement, il prévint l'ordre, & obeït par avance.

Il cherche à se sauver.

Sa premiere pensée fut de se sauver hors du Royaume. Mais on prétend qu'il en fut empêché par la Garde des Gentilshommes Pensionnaires, qui lui dirent nettement qu'ils avoient besoin de son témoignage pour justifier leur conduite. Depuis ce tems-là, il ne pensa plus qu'à gagner la faveur de Marie, en témoignant du zèle pour son service, comme s'il eût été possible de la tromper par quelques actes exterieurs.

Il fait proclamer Marie à Cambridge.

Pour cet effet, il se rendit dans la Grande Place de Cambridge, où il la fit proclamer, jettant lui-même son bonnet en l'air, en signe de joye. Mais tout cela ne lui servit de rien.

Il est arrêté avec ses enfans, & plusieurs autres.

Dès le lendemain, le Comte d'Arundel l'arrêta par ordre de la Reine. On vit alors cet esprit superbe & hautain, s'abaisser autant qu'il s'étoit élevé pendant sa fortune. Il se jetta aux genoux du Comte d'Arundel, pour le prier de lui être favorable, & donna beaucoup d'autres marques de crainte, de bassesse, & de pusillanimité. C'est le caractere ordinaire des gens que la Fortune éleve au-dessus de leur naissance & de leur mérite. Trois de ses Fils, savoir le Comte de Warwick qui étoit l'ainé, *Ambroise*, & *Henri*, le Chevalier *André Dudley* son Frere, *Jean* & *Henri Gates*, *Thomas Palmer*, & le Docteur *Sands*, furent arrêtez avec lui, & conduits à la Tour de Londres (1). Ce fut en cette occasion, qu'une femme voyant passer le Duc de Northumberland qu'on menoit en prison, lui alla présenter un mouchoir teint du sang du Duc de Sommerset, en lui reprochant que c'étoit lui qui l'avoit fait injustement répandre.

Tout le Royaume se déclare pour Marie.

Dès que le Duc de Northumberland fut en prison, Marie ne trouva plus de résistance. Chacun de ceux qui avoient suivi le parti de Jeanne, tâcha d'expier sa faute par une prompte soumission, & en implorant la clémence de la nouvelle Reine. Elle reçut assez favorablement ceux qui allerent lui rendre leurs devoirs, quoiqu'elle eût résolu de sacrifier à

(1) Le 25 de Juillet. RAP. TH.

ſa ſureté ou à ſa vengeance, quelques-uns de ceux qu'elle regardoit comme ſes principaux ennemis. De ce nombre étoient *Jeanne Gray*, le Duc de *Suffolck*, le Marquis de *Northampton*, *Ridley* Evêque de Londres, *Check* qui avoit été Précepteur d'Edouard, *Robert Dudley* Fils du Duc de Northumberland, *Guilford Dudley* Mari de Jeanne, *Chomley*, & *Montaigu*, Juges. Tous ceux-ci furent envoyez ou retenus à la Tour, par un ordre exprès de la Reine. Mais trois jours après, elle fit mettre en liberté le Duc de Suffolck, l'ayant choiſi pour donner une marque de ſa clémence, parce qu'elle ne le crut pas capable de lui cauſer aucun embarras.

MARIE. 1553.

Elle fait grace au Duc de Suffolk.

Le 3 d'Avril, elle ſe rendit à Londres, accompagnée d'Eliſabeth ſa Sœur qui l'avoit jointe ſur ſa route avec un Corps de mille Chevaux, qu'elle avoit aſſemblez pour ſon ſervice. En entrant dans la Tour, elle accorda la liberté au Duc de Norfolck, à *Gardiner*, à *Bonner*, à la Ducheſſe de *Sommerſet*, au *Lord Courtney* Fils ainé du Marquis d'Excester; & peu de tems après, elle créa celui-ci Comte de Devonshire. C'eſt ainſi que, ſans être obligée de faire tirer l'epée pour ſa querelle, elle ſe vit dans une poſſeſſion paiſible de la Couronne, malgré les efforts qu'on avoit faits pour l'en priver. Elle fut redevable de cet heureux ſuccès, à la haine que tout le monde avoit pour le Duc de Northumberland. On peut dire avec vérité, que comme ſans ce Seigneur, Jeanne Gray n'auroit jamais porté le Titre de Reine, elle l'auroit ſans doute conſervé ſans lui. Au reſte, il y a beaucoup d'apparence, que la principale choſe que Marie ſe propoſa en montant ſur le Trône, fut de rétablir la Religion ſur le même pied qu'elle étoit avant les changemens que les deux derniers Rois avoient faits, & peut-être, de ſe venger de ſes ennemis. Du moins, on ne verra aucun autre projet dans le cours de ſon Regne.

Elle fait ſon entrée à Londres, & met en liberté les priſonniers de la Tour.

Comme la nouvelle Reine n'avoit autre choſe en tête que le rétabliſſement de ſa Religion, un de ſes premiers ſoins fut de conſulter quelques-uns de ſes Confidens ſur la maniere dont il falloit travailler à ce changement. Son penchant la portoit à ne garder point de meſures, & à faire promptement rentrer le Royaume dans l'unité de l'Egliſe; c'eſt ainſi qu'elle s'exprimoit. Pour cet effet, elle avoit déja réſolu de faire venir le Cardinal Polus en qualité de Légat, afin de reconcilier l'Angleterre avec le Pape. Mais Gardiner, qui étoit regardé comme un homme d'une grande expérience, fut d'un autre avis. Il ſavoit qu'il falloit détruire la Réformation de la même maniere qu'elle s'étoit établie, c'eſt-à-dire par degrez, & que, pour cet effet, il ſuffiſoit de remettre d'abord la Religion ſur le pied qu'elle étoit à la mort de Henri VIII. Ce conſeil étoit plus prudent, & en même tems plus convenable aux interêts de celui qui le donnoit. Il ſavoit que la Reine avoit beaucoup d'eſtime & d'affection pour Polus, & il craignoit que ce Cardinal étant en Angleterre, ne lui enlevât la premiere place dans

Conſeil touchant la Religion.

Avis de Gardiner.

MARIE. 1553.

la faveur de la Reine, ou même qu'il ne le ruinât auprès d'elle, parce qu'il n'étoit pas de ses amis. Cependant, comme cet avis n'étoit pas trop du gout de la Reine, il couroit risque d'être rejetté, si Gardiner n'eût employé d'autres moyens pour parvenir à son but. Ce fut d'envoyer un Exprès à l'Empereur, pour lui représenter, que ce que la Reine proposoit étoit trop dangereux, & que si Polus arrivoit si tôt en Angleterre, son zèle pour le Siege Romain étoit capable de tout gâter, parce que les Anglois n'étoient pas encore disposez à se remettre sous le joug du Pape. Qu'au contraire, par la voye qu'il proposoit lui-même, tout réussiroit à la satisfaction de la Reine, & à l'avantage de la Religion, pourvû que la Reine le voulût faire Chancelier, afin de lui donner l'autorité nécessaire pour conduire cette affaire délicate. Vraisemblablement, ce fut en ce tems-là que l'Empereur forma le projet du Mariage de Philippe son Fils, avec Marie, soit que ce fût de lui-même, ou que Gardiner lui en eût fait naître la pensée. Quoiqu'il en soit, ce Monarque entrant dans les vues de Gardiner, écrivit diverses Lettres à Marie pour l'exhorter à moderer son zèle, de peur qu'une trop grande précipitation ne nuisît à ses desseins. Comme elle avoit beaucoup de déference pour ses Conseils, elle s'engagea peu à peu à se conformer aux projets de l'Evêque, à qui enfin elle donna le Grand Sceau.

Ses intrigues avec l'Empereur.

Funerailles d'Edouard.

Les funerailles d'Edouard se firent à Westminster le 12. d'Août (1). Les nouveaux Ministres vouloient qu'on se servît pour cela du vieux Office qui avoit été aboli : mais Cranmer s'y opposa fortement, étant appuyé sur les Actes de Parlement qui étoient encore en vigueur. Il célébra lui-même le Service selon la nouvelle Liturgie, & donna la Communion à ceux qui voulurent la recevoir. Mais la Reine fit dans sa Chapelle, un Service solemnel sur le même sujet, avec toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine.

La Reine déclare qu'elle ne veut point forcer les consciences.

Ce même jour, la Reine étant au Conseil, y déclara qu'elle ne vouloit point forcer les consciences, par rapport à la Religion. On prit d'abord un grand soin de répandre cette déclaration dans le Public & de la faire valoir comme une grande marque de la génerosité de la Reine. Mais les Protestans s'apperçurent sans peine de la difference qu'il y avoit, entre ce qu'elle avoit dit au Conseil, & ce qu'elle avoit promis aux Habitans de Suffolck. Elle s'étoit engagée avec ceux-ci à laisser la Religion au même état où elle se trouvoit à la mort d'Edouard ; & par cette derniere Déclaration, elle se contentoit d'assurer qu'elle ne forceroit point les Protestans à suivre la Religion Romaine : car c'étoit-là le sens le plus naturel de ses expressions. Cette restriction à sa premiere promesse, ne pouvoit que les allarmer beaucoup.

Les Catholiques

Les Partisans de l'Eglise Romaine étoient si persuadez que la Reine

(1) *Baker* dit qu'il fut enseveli le 9; & *Echard* prétend que ce fut le 8 du mois. TIND.

MARIE. 1553. ſe prévalent de la faveur de la Reine.

alloit rétablir leur Religion, qu'ils ne faiſoient aucune difficulté de le dire publiquement, & d'invectiver même contre la Religion Proteſtante, quoique les Loix qui l'avoient établie fuſſent encore dans toute leur force. Le jour d'après que la Reine eut fait cette déclaration (1) dans ſon Conſeil, Bonner ſe rendit à l'Egliſe de St. Paul, pour y entendre le Sermon de *Bourn* ſon Chapelain. Ce Prédicateur parla de Bonner avec de ſi grands éloges, qu'il excita l'indignation de ſon Auditoire. Enſuite, exagerant les prétenduës perſécutions que ce Prélat avoit ſouffertes ſous le dernier Regne, il parla du Roi Edouard en termes ſi offenſans (2), que les Auditeurs perdirent patience. Quelques-uns lui dirent des injures, d'autres lui jetterent des pierres. Il ſe trouva même un homme qui lui lança un couteau pointu, qu'il eut le bonheur d'éviter, & qui s'attacha fortement au bois de la chaire. Enfin, le Peuple étoit dans une telle fureur, que vrai-ſemblablement le Prédicateur auroit été mis en pieces, ſi *Bradford* & *Rogers*, deux Miniſtres Proteſtans fort eſtimez, ne ſe fuſſent expoſés eux-mêmes pour le tirer de ce danger, en le conduiſant dans une maiſon voiſine. On verra dans la ſuite, comment ce ſervice fut recompenſé.

Le Chapelain de Bonner prêche à St. Paul.

Il ſe trouve dans un grand danger dont il eſt délivré par deux Miniſtres.

Proclamation qui découvre les deſſeins de la Reine.

Les Proteſtans ſe flatoient encore, que la Reine tiendroit ſa parole; & quoiqu'elle y eût depuis apporté quelque reſtriction par la déclaration qu'elle avoit faite au Conſeil, ils tâchoient encore d'y donner un ſens favorable. Mais on ne les laiſſa pas longtems dans cette eſperance. Peu de tems après (3), la Reine publia une Proclamation, qui ne fut que trop capable de les déſabuſer de leur erreur. Les termes en étoient ſi bien ménagez, qu'ils faiſoient entendre beaucoup plus que ce qu'ils ſembloient exprimer. La Reine y diſoit d'abord, qu'elle avoit la même créance dans laquelle elle avoit été élevée dès le berceau, & que ſon intention étoit d'y perſiſter tout le reſte de ſa vie: Qu'elle ſouhaitoit paſſionnément que tous ſes Sujets ſuiviſſent ſon exemple: mais qu'elle ne contraindroit perſonne, *juſqu'à ce que tout fût réglé par l'autorité du Parlement*. Cela faiſoit aſſez comprendre, qu'elle avoit deſſein de faire changer la Religion par le Parlement, & qu'alors elle ne ſe croiroit plus engagée à la promeſſe qu'elle faiſoit de ne pas forcer les conſciences. Enſuite, elle défendoit à ſes Sujets de ſe donner réciproquement

(1) Le 13 d'Août. Rap. Th.

(2) Ni *Burnet*, ni aucun autre Hiſtorien que j'aye vu, ne diſent rien des invectives de ce Prédicateur contre la mémoire d'*Edouard*. *Bonner* avoit été mis en priſon à cauſe d'un Sermon qu'il avoit prêché quatre ans auparavant, au même endroit & ſur le même Texte. Ce Chapelain, nommé *Bourn*, exagera cela comme la plus grande injuſtice du monde, faite contre ſon Patron; & comme cela arriva ſous le Regne d'*Edouard*, on ne pouvoit l'en blâmer ſans que cela retombât ſur le Gouvernement de ce Prince: cela ſuffiſoit pour exciter la fureur du Peuple, qui avoit une ſi juſte vénération pour la mémoire de cet excellent Roi. Tind.

(3) Le 18 d'Août. Rap. Th.

MARIE. 1553. les noms odieux de *Papistes* & d'*Hérétiques*. Les Protestans regarderent cette défense, comme faite uniquement contre eux, parce qu'ils comprirent bien qu'ils seroient punis s'ils y contrevenoient, & que leurs adversaires ne le seroient pas. Après cela, toutes sortes d'Assemblées illicites étoient défendues, & cet article fut regardé sur le même pied que le précedent. Par un autre article de la Proclamation, il étoit défendu de prêcher sans une permission expresse. Il auroit fallu s'aveugler volontairemenr, pour ne pas voir que cette défense n'avoit pour but que d'exclure les Protestans de toutes les Chaires. Enfin, la Reine disoit qu'elle n'entendoit point qu'on punît personne pour la derniere Rebellion, *sans son ordre*. Par là, elle laissoit tout le monde dans la crainte. La Proclamation finissoit par ce trait, que la Reine étoit résolue de punir séverement tous ceux qui fomenteroient des desseins pernicieux, & qu'elle esperoit qu'on ne lui donneroit pas occasion de faire valoir la rigueur des Loix. Cet article devoit naturellement inspirer la terreur dans les ames des Protestans. Il leur étoit aisé de prévoir, que les Loix sur la Religion alloient être changées, & que ceux qui ne se soumettroient pas aveuglément aux nouveaux Statuts, seroient regardez comme des Rebelles.

Le Duc de Northumberland est condamné à mort.

Le même jour que cette Proclamation fut publiée (1), on proceda au jugement du Duc de *Northumberland*, du Marquis de *Northampton*, du Comte de *Warwick*, des Chevaliers *André Dudley*, *Jean* & *Henri Gate*, & *Thomas Palmer*. C'étoit sur le témoignage de ce dernier, & d'un des deux *Gates*, qu'Edouard s'étoit porté à consentir à l'exécution du Duc de Sommerset son Oncle, & ces deux hommes étoient devenus les principaux confidens du Duc de Northumberland. La Reine avoit nommé le Duc de Norfolck pour présider au Jugement de ces trois Seigneurs, sous le titre de Grand Senéchal. Il étoit encore sous condamnation, puisque l'Acte d'*Attainder* (2) passé contre lui n'avoit pas été revoqué: mais la Reine lui avoit accordé un pardon, qui, véritablement, ne fut expédié que onze jours après. On jugea sans doute, que la parole de la Reine étoit suffisante. Sans cela, il seroit difficile de comprendre, par quelle sorte de droit un homme condamné à mort pouvoit présider à un Jugement criminel, ou même y donner sa voix.

Le Duc de Northumberland ayant été conduit devant les Pairs, demanda d'abord d'être éclairci sur deux questions, avant que de répondre aux accusations intentées contre lui. La premiere des questions étoit, si un homme qui avoit agi par le commandement du Conseil, & sous l'autorité du Grand Sceau, pouvoit être poursuivi pour ce qu'il avoit fait en conséquence. La seconde, si des gens qui avoient agi avec

(1) Le 18 d'Août. RAP. TH.

(2) C'est un Acte de Parlement, par lequel quelqu'un est déclaré atteint & convaincu de certain crime. RAP. TH.

lui dans la même affaire, & qui avoient eu part à la direction, pouvoient être ses Juges. Celle-ci se raportoit sans doute au Comte d'Arundel, au Marquis de Winchester, & au Comte de Pembrook, qui étoient actuellement Membres du Conseil lorsque Jeanne fut proclamée, & qui avoient donné l'ordre pour la faire proclamer. Après une courte consultation, on lui répondit, que le Grand Sceau d'un Usurpateur n'avoit aucune vertu, & ne pouvoit pas empêcher que ceux qui s'y appuyoient ne fussent sujets aux poursuites de la Justice. Quant à la seconde question, on lui dit, qu'aucun des Pairs qui assistoient au Jugement n'ayant été ni condamné, ni même accusé du même crime, un simple bruit ne pouvoit pas les empêcher d'être Juges. C'est aux Jurisconsultes à voir, si ces deux Réponses sont bien solides. Il semble quant à la premiere, que si cette maxime avoit lieu dans toute son étendue, elle tireroit après soi de très dangereuses conséquences. Supposons, par exemple, un Usurpateur sur le Trône d'Angleterre : il est certain que ceux qui seront fideles au Roi légitime, ne pourront éviter un grand danger, de quelque côté qu'ils se tournent. S'ils obeïssent à l'Usurpateur, ils seront coupables de Trahison lorsque le véritable Roi sera sur le Trône; & s'ils refusent d'obeïr à l'Usurpateur, ils seront punis pour leur désobeïssance. Il semble que la maxime, qui établit que tout Sujet doit être fidele à celui qui est actuellement sur le Trône, & qui exerce la Souveraineté, soit sujette à moins d'inconvéniens. Quant à la seconde, on avoit beau s'appuyer sur les privileges des Pairs, il est contre le bon-sens & l'équité, que des complices d'un crime soient Juges de celui qui l'a commis avec eux, quand il est de notorieté publique qu'ils y ont eu part aussi bien que lui. Du moins, il y a peu d'apparence que les Juges du Royaume approuvassent cette maxime, s'il y avoit la moindre occasion de croire que les complices donnassent leur voix en faveur de l'Accusé, comme il pourroit très aisément arriver.

Le Duc voyant que ces deux questions avoient été décidées contre lui, se désista de ses défenses, s'avoua coupable, & se remit à la clémence de la Reine. Les deux autres Seigneurs suivirent son exemple; & ils furent tous trois condamnez comme coupables de Haute Trahison. De ces sept condamnez, la Cour résolut d'en faire exécuter trois, savoir le Duc de Northumberland *Jean Gate*, & *Thomas Palmer*. L'Evêque de Worcester ayant été envoyé au Duc pour lui annoncer qu'il falloit mourir, il se confessa au même Evêque, & avoua qu'il avoit toujours conservé la créance de l'Eglise Romaine dans le fond du cœur. Il fit la même confession étant sur l'échafaut : mais cela n'empêcha pas qu'on ne doutât encore si c'étoit dans l'esperance du pardon, ou s'il avoit dissimulé pendant toute sa vie. On prétend que, pour l'engager à faire publiquement cet aveu, on lui avoit fait esperer sa grace, quand même il auroit la tête sur le billot. Il mourut sans être regretté de per-

Condamnation des Comtes de Northampton & de Warwick.

Le Duc de Northumberland est exécuté.

Il se déclare Catholique.

MARIE. 1553. ſonne, ſa conduite paſſée n'ayant donné lieu à qui que ce fût de l'aimer. Ses deux compagnons furent exécutez le même jour, qui fut le 22. d'Août.

La Proclamation que la Reine venoit de publier au ſujet de la Religion, faiſoit aſſez comprendre dans quel eſprit elle prétendoit agir. Mais bien-tôt après, on en eut des preuves plus convainquantes. Les habitans de la Province de SUFFOLCK s'aſſurant ſur la promeſſe de la Reine, & n'ayant pas obſervé fort exactement les défenſes contenues dans la Proclamation, la Cour envoya ordre aux Magiſtrats de cette Province de tenir la main à l'exécution, & de punir rigoureuſement les contrevenans. Sur cela, les habitans ne pouvant ſe perſuader que la Reine voulût leur manquer de parole, après le grand ſervice qu'ils lui avoient rendu, lui envoyerent des Deputez pour la prier de ſe ſouvenir de ce qu'elle leur avoit promis de ſa propre bouche. Cette Requête fut rejettée avec beaucoup de hauteur, & trouvée d'autant plus choquante, qu'elle reprochoit juſtement à la Reine ſon manquement de parole. On leur répondit, que ce n'étoit pas à des Sujets à contrôler les actions de leur Souveraine; & ſur ce que *Dolbe* l'un d'entre eux repliqua un peu trop hardiment, on le fit mettre au Pilori.

Les Députez de Suffolck ſont maltraitez à la Cour.

Peu de jours après, *Bradford*, l'un des deux Miniſtres qui avoient ſauvé *Bourn*, fut mis en priſon, & *Rogers* ſon compagnon eut ordre de demeurer dans ſa maiſon ſans en ſortir. Enſuite, il fut auſſi reſſerré dans une priſon publique. Les grands changemens à quoi la Cour avoit réſolu de travailler, lui faiſoient craindre de trouver des obſtacles de la part de ceux qui avoient du crédit parmi le Peuple; & c'étoit pour cela qu'elle étoit bien aiſe de s'aſſurer d'eux, ſous divers prétextes. Toutes ces démarches firent juger aux Proteſtans, qu'ils alloient eſſuyer une rude tempête.

Les deux Miniſtres qui avoient ſauvé Bourn ſont mis en priſon.

Dans le même tems, tous les Evêques qui avoient été dépoſez ſous le Regne d'Edouard, furent rétablis par des Commiſſaires que la Reine avoit nommez pour examiner les cauſes de leur dépoſition. Par là, cinq Evêques Catholiques Romains, ſavoir, *Bonner*, *Gardiner*, *Tonſtal*, *Heath*, & *Day*, furent ſubſtituez à la place de cinq Reformez (1). Gardiner fut fait Chancelier dans ce même tems; & peu de jours après, la Reine lui fit expédier un ordre qui l'autoriſoit à donner ſeul des licences pour prêcher, en conſéquence de ce qu'elle avoit ordonné par ſa Proclamation. Quelques Eccléſiaſtiques Proteſtans n'ayant pas jugé à propos de ſe ſoumettre à cet ordre, furent envoyez en priſon. *Hooper* Evêque de Glocester, & *Coverdale* d'Exceter, furent de ce nom-

Les Evêques dépoſez ſous le Regne d'Edouard ſont rétablis. *Act. Publ. T. XV. pag.* 334. *Ibid. Pag.* 337.

Autres Evêques

(1) Les Evêques Reformés qui furent dépoſés, étoient *Ridley* de *Londres*, *Scory* de *Chicheſter*, *Coverdale* d'*Exceter*, *Hooper* de *Worceſter* : je ne ſaurois dire ſi les Sieges de *Wincheſter* & de *Durham* vaquerent par la mort, ou par la dépoſition des derniers Poſſeſſeurs. TIND.

bre. Le premier fut emprisonné; l'autre eut ordre de ne pas sortir de chez lui sans permission. MARIE. 1553. emprisonnez.

Dès que les Catholiques Romains eurent vû manifestement où alloient les desseins de la Reine; ils n'eurent pas la patience d'attendre que leur Religion fût rétablie par autorité publique. Ils se hâterent de faire célébrer le Service divin en divers lieux, sur le pied qu'il avoit été avant la Reformation; & quoiqu'en cela, ils agissent contre les Loix, la Cour fermoit les yeux à leurs attentats, & les approuvoit par son silence. Le service de l'Eglise Romaine est rétabli.

On vit encore en ce même tems un effet de la partialité de la Reine & de ses Ministres, contre les Protestans, & en faveur de ceux qui adheroient à l'Eglise Romaine. Le Juge *Halles*, qui étoit le seul qui avoit refusé de signer l'Acte de transport de la Couronne à Jeanne Gray, fut condamné à mille livres sterling d'amende, pour avoir ordonné aux Juges de Kent, de se conformer aux Loix d'Edouard qui n'avoient pas été revoquées, ou plutôt parce qu'il étoit Protestant (1). Par la même raison, *Montaigu*, qui avoit été forcé à dresser l'Acte de transport, fut démis de sa charge, pour mettre en sa place *Bromley*, qui l'avoit dressé & signé sans aucun scrupule. Injustices faites aux Protestans.

Enfin, depuis le peu de tems que la Reine étoit sur le Trône, on voyoit par-tout les Protestans opprimez & injuriez, sans que les Magistrats osassent ou voulussent les proteger. *Pierre Martyr*, qui étoit Professeur en Théologie à Oxford, se trouvant exposé aux insultes des ennemis de sa Religion, fut enfin obligé de quitter cette Ville pour aller se refugier dans le Palais de l'Archevêque de Cantorberi. Mais Cranmer n'étoit gueres en état de le proteger, puisque la Cour avoit déja résolu sa ruïne. En attendant que cette résolution s'exécutât, Bonner se répandoit en outrages & en railleries contre *Monsieur de Cantorberi*, c'est ainsi qu'il nommoit Cranmer, & publioit par-tout, que ce Prélat étoit si soumis à la Reine, qu'il lui avoit promis d'abjurer solemnellement ses Erreurs. Cranmer en ayant été informé, fit un Ecrit pour refuter cette calomnie. Il prenoit la Reine même à témoin, qu'il n'avoit jamais rien promis, & offroit de soutenir publiquement la vérité dont il faisoit profession, si la Reine le lui permettoit. Cet Ecrit ayant été rendu public, Cranmer fut cité à la Chambre Etoilée. Il avoua qu'il en étoit l'Auteur, quoiqu'il eût été publié sans aveu; & contre l'attente de tout le monde, il fut renvoyé sans aucune peine. Mais la Reine n'en fut pas contente, quoique quelques-uns lui conseillassent de traiter Cranmer avec moderation, en consideration de celle dont il avoit usé lui-même pendant qu'il avoit été en crédit. La Reine même lui avoit obligation de la vie, puisque ce n'avoit été qu'à sa sollicitation, que Henri VIII. son Pere s'étoit désisté du dessein qu'il avoit formé de Pierre Martyr quitte Oxford. On attaque Cranmer. Il est absous.

(1) *Hales* tomba ensuite dans une mélancolie noire, & se noya de desespoir. TIND.

MARIE. 1553.

la faire mourir. A cela d'autres oppofoient, que fi on traitoit doucement le Chef des Hérétiques, c'étoit le moyen de les rendre tous opiniâtres & infolens; & qu'il falloit, au contraire, faire de Cranmer un exemple qui fut capable d'intimider ceux qui oferoient défendre publiquement l'Héréfie. Ce dernier avis flatoit beaucoup plus la paffion de la Reine, qui avoit conçu une haine mortelle contre l'Archevêque, à caufe de la Sentence de Divorce qu'il avoit prononcée contre la Reine fa Mere, cette injure faifant plus d'impreffion fur elle, que le fervice qu'elle en avoit reçu dans la fuite. Ainfi, trois jours après, Cranmer ayant été cité devant le Confeil, fut envoyé à la Tour, étant accufé de Trahifon, & d'avoir publié des Libelles féditieux. Le vieux *Latimer* qui avoit été Evêque de Worcefter fous le Regne de Henri VIII., y avoit été déja envoyé dès le jour précédent.

Il eft envoyé à la Tour avec Latimer.

On permet aux Reformez étrangers de fortir du Royaume.

Peu de tems après, la Cour prit la réfolution de laiffer fortir du Royaume tous les Etrangers qui y étoient venus fur la foi publique. *Pierre Martyr*, & un Profeffeur Polonois nommé *Jean à Lafco* (1), furent de ce nombre. Ce fut là le feul acte de douceur & d'équité qui fut fait fous ce Regne, par rapport à la Religion. Mais cela même marquoit affez les deffeins qu'on avoit formez contre les Proteftans Anglois. Les démarches que la Cour faifoit tous les jours, avant même qu'il y eût aucune Loi de revoquée, intimiderent tellement ceux qui avoient la Religion à cœur, qu'il y en eut un grand nombre qui quitterent l'Angleterre, en paffant pour François, pour fe retirer dans les Païs étrangers. Ceux qui fe hâterent de fe mettre à couvert de l'orage qui les menaçoit, furent les plus fages & les plus heureux. Bien-tôt après, on arrêta ceux qui pouvoient avoir pris la même réfolution, en envoyant des ordres dans tous les Ports, de ne laiffer fortir perfonne fous le nom de François, fans un Paffeport de l'Ambaffadeur de France.

Mais on le défend aux Anglois.

Créations de divers Pairs.

Il étoit tems que la Reine recompenfât ceux qui lui avoient rendu fervice. Elle fit le Comte d'Arundel Grand Maitre de fa Maifon; le Chevalier Haftings fut fait Pair du Royaume; & quelques autres de ceux qui s'étoient d'abord déclarez pour la Reine, furent auffi recompenfez de Charges & de Dignitez. Mais le Comte de *Suffex* (2), qui avoit commandé fon Armée, obtint un honneur inufité en Angleterre. C'eft qu'il obtint la permiffion de fe couvrir en préfence de la Reine, de la même maniere qu'on le pratique en Efpagne. Les Lettres du Grand Sceau lui furent expédiées le 2 d'Octobre.

La Reine eft couronnée.

Comme le Parlement avoit été convoqué pour le 10. d'Octobre, il

(1) ou à Laski. RAP. TH.

(2) Le nom de ce Comte étoit *Ratcliff*, Famille éteinte depuis longtems. *Courcy*, Baron de *Kingfale* en Irlande, joüit du Privilege de s'affeoir couvert en préfence du Roi, en vertu d'une Conceffion faite par le Roi *Jean* aux fameux *Courcy* Comte d'*Ulfter*, dont il defcend. Le Baron d'aujourd'hui a fait valoir cet ancien Droit de fa Famille, fous ce Regne, & fous celui du feu Roi. TIND.

étoit

étoit nécessaire que la Reine fût auparavant couronnée. La cérémonie du Couronnement se fit le 1. du même mois avec la pompe ordinaire, par l'Evêque de Winchester, qui n'oublia pas une des formalitez qui avoient été en usage avant la Reformation. Ce même jour, on publia une Amnistie, mais avec tant d'exceptions, qu'elle ne pouvoit être utile qu'à peu de personnes. Tous ceux qui avoient été arrêtez avant le mois de Septembre, en furent nommément exclus. MARIE. 1553.

Ensuite (1) parut une Proclamation, par laquelle la Reine quittoit ses Sujets, des Subsides que le dernier Parlement avoit accordé au Roi son Frere pour payer ses dettes. C'étoit par là qu'elle se préparoit à gagner la bienveillance du prochain Parlement, qu'elle vouloit faire servir à ses desseins par rapport à la Religion. Avant que le Parlement s'assemblât, l'Archevêque d'YORCK fut envoyé à la Tour, sur une accusation générale de s'être rendu coupable de divers crimes capitaux. Six jours auparavant, *Jean Vescy* (2), autrefois Evêque d'Exceter, qui s'étoit démis de son Evêché sous le dernier Regne, y avoit été rétabli par un ordre de la Reine. C'étoit en vue de fortifier le Parti Catholique dans la Chambre Haute.

Elle quitte les Sujets du Subside dû à Edouard. *Act. Publ. T. XV. p.* 335.

L'Archevêque d'Yorck est mis à la Tour.

L'Evêque d'Exceter est rétabli. *Ibid. Pag.* 340.

La Cour avoit résolu d'annuller toutes les Loix qui avoient été faites en faveur de la Reformation, & de rétablir la Religion sur l'ancien pied. Cela ne pouvoit se faire sans la concurrence du Parlement. Mais si on avoit laissé faire les élections des Députez des Communes en toute liberté, il auroit été trop difficile, pour ne pas dire impossible, à la Reine de parvenir à son but. Le nombre des Reformez étoit incomparablement plus grand que celui des Catholiques Romains, par conséquent, il n'y avoit aucune apparence que les élections lui dussent être favorables. Mais, outre les voyes ordinaires dont les Rois se servent pour avoir un Parlement à leur dévotion, on mit en pratique dans celui-ci, toutes sortes de ruses, de supercheries, & même de violences. Comme déja par avance on avoit pris soin de changer les Magistrats dans les Villes & dans les Provinces, & qu'il n'y en avoit presque point qui ne fût Catholique Romain, ou qui n'eût promis de le devenir, tout ce qui tendoit à faire élire des Députez de cette Religion, étoit appuyé. Au contraire, ceux qu'on soupçonnoit de pencher pour des Députez Protestans, étoient découragez par des menaces, par des procès, par des emprisonnemens, sur des prétextes frivoles. On alla même si loin en divers lieux, qu'on empêcha les Protestans d'assister aux Assemblées où les élections se devoient faire. Enfin, dans les lieux où il n'étoit pas possible de se servir de ces moyens directs, à cause de la superiorité du nombre des Reformez, les Sherifs étant dévouez à la Cour, faisoient ce qu'on appelle *de faux Retours*.

Moyens pour avoir un Parlement à la dévotion de la Cour.

(1) Le 4 d'Octobre. RAP. TH.

(2) *Jean Vescy*. Il se nommoit autrement *Harman*. Il aliéna plusieurs Seigneuries & Terres dependantes de son Evêché.

MARIE. 1553.

C'est-à-dire qu'ils envoyoient à la Cour les noms de certaines gens; comme s'ils eussent été légitimement élus, quoiqu'ils n'eussent eu qu'un petit nombre de voix, ou même point du tout. Comme les disputes qui naissent de ces sortes d'élections ne peuvent être décidées que par la Chambre des Communes, on peut aisément juger, qu'une Chambre composée de pareils Députez, ne manqua pas d'approuver toutes les élections qui étoient favorables à la Cour, & de rejetter toutes les autres, pour peu qu'elles fussent contestées. C'est là un des plus grands abus qu'il y ait dans les Parlemens, & qui n'est que trop fréquent, toutes les fois qu'il y a deux Partis ou Factions dans le Royaume. Par ces moyens, la Cour s'assura d'une Chambre des Communes toute disposée à faire tout ce qu'on voudroit lui suggerer, & dont les Députez avoient interêt de changer la Religion, ou tenoient toutes les Religions pour indifferentes.

Disposition de la Chambre Haute.

Pour ce qui regarde la Cambre Haute, qui ne peut être ainsi changée au gré de la Cour, selon toutes les apparences, la Reine travailla si bien à la mettre dans son parti, qu'elle n'y trouva aucune opposition. C'est une chose étonnante, que les Seigneurs qui, peu de mois auparavant, étoient tous Protestans, & parmi lesquels il ne s'étoit trouvé pour l'ordinaire que sept ou huit opposans aux Loix qui s'étoient faites sous le Regne d'Edouard pour établir la Réformation, devinrent presque tous Catholiques zèlés sous le Regne de Marie. Je ne décide point auquel de ces deux tems, ils ont dissimulé leurs sentimens, mais on ne peut s'empêcher de voir, qu'en l'un ou en l'autre, ils se sont rendus coupables d'une lâche & honteuse prévarication. Cependant, afin de trouver moins d'opposition dans cette Chambre, la Cour prit soin par avance de faire dans le Corps des Evêques, des changemens qui favorisoient ses desseins. Outre les deux Archevêques & deux Evêques qui étoient actuellement en prison, on en avoit changé six autres, comme il a été déja dit. Vrai-semblablement, tous les autres, excepté deux, étoient des gens d'un caractere à préferer leurs Bénéfices à leur Religion. Les deux que j'excepte étoient *Taylor* de Lincoln, & *Harley* de Hereford, qui même furent chassez de la Chambre dès le premier jour, pour n'avoir pas voulu se mettre à genoux pendant qu'on disoit la Messe. Telle étoit la disposition du premier Parlement qui se tint sous le Regne de Marie. Il étoit composé d'une Chambre Basse où l'on ne voyoit que des Députez choisis par la Cour, & d'une Chambre de Seigneurs, à qui la crainte, l'avarice, ou l'ambition, faisoient dissimuler leurs sentimens, ou à qui, si on en excepte un petit nombre, toute Religion étoit à peu près indifferente. Il est aisé de juger par avance, de ce qu'on doit attendre d'un tel Parlement.

Deux Evêques chassez de la Chambre.

Dans la premiere Séance, (1), qui ne dura que huit jours, on évi-

(1) Le 10 d'Octobre. RAP. TH.

MARIE. 1553.

ta de rien faire qui regardât la Religion. Le seul Acte public qui s'y fit, fut de fixer les crimes d'Etat, qu'on réduisit à ceux qui étoient contenus dans l'Acte de la vingt & cinquieme année du Regne d'Edouard III. Cet Acte paroissoit assez inutile, puisqu'on en avoit fait un semblable depuis la mort de Henri VIII. Mais comme on avoit depuis déclaré crime de Felonie, certains crimes qui n'étoient pas contenus dans l'Acte d'Edouard III., le but de celui-ci étoit d'abolir ces dernieres Loix. Il est vrai qu'on seroit tombé par là dans un autre inconvénient; c'étoit que, par cette révocation, plusieurs personnes qui étoient en prison, auroient dû être élargies. Mais l'Acte exceptoit expressément tous ceux qui avoient été arrêtez avant le mois de Septembre, comme la Reine les avoit exceptez dans son Amnistie.

Autre pour revoquer la condamnation de la Marquise d'Exceter.

Le Parlement est prorogé.

Par un Acte particulier, l'Acte d'*Attainder* contre la Marquise d'Exceter, exécutée sous le Regne de Henri VIII. fut révoqué; & le Comte de Devonshire, son Fils, fut rétabli dans tous ses honneurs. Après cela, le Parlement fut prorogé depuis le 21. d'Octobre, jusqu'au 24.

Le Divorce de Henri VIII. avec Catherine est cassé.

Dans la seconde Séance, les desseins de la Cour parurent plus manifestement. D'abord, le Parlement cassa la Sentence de Divorce entre Henri VIII. & Catherine d'Arragon. Cet Acte passa en moins de jours, que Henri VIII. n'avoit employé d'années à poursuivre son Divorce. Le fondement sur lequel le Parlement s'appuyoit, étoit, que le Mariage de Henri VIII. avec la Reine Catherine n'étoit pas contre la Loi de Dieu, & qu'il n'est pas permis de séparer ce que Dieu a conjoint. Que les scrupules du Roi Henri lui avoient été suggerez par des personnes mal-intentionnées, & qu'ils avoient été fortifiez par des décisions de quelques Universitez qu'on avoit corrompues par avance. Que Cranmer, Archevêque de Cantorberi, avoit témérairement entrepris de casser ce Mariage, se fondant sur les décisions de ces Universitez, & sur de fausses conjectures; & que par une présomption très condamnable, il s'étoit cru plus habile que tout le reste des Docteurs. Sur ces fondemens, le Parlement cassoit la Sentence de Divorce, & révoquoit tous les Actes qui l'avoient confirmée. Il falloit que Gardiner, principal Promoteur de cet Acte, fût doué d'un grand fonds d'impudence, pour faire parler ainsi le Parlement contre le Divorce de Henri VIII. auquel il avoit eu la premiere part, avant même que Cranmer fût connu à la Cour, qu'il avoit lui-même approuvé & conseillé, auquel il avoit assisté comme Juge. Mais c'étoit là le caractere de ce personnage.

Jalousie de la Reine contre Elisabeth.

La Princesse Elisabeth étant ainsi de nouveau déclarée illégitime, par cet Acte qui réhabilitoit Marie, trouva un grand changement dans les manieres de la Reine, qui ne lui témoigna plus aucune affection. On prétend même, qu'une autre cause secrette empêchoit Marie d'avoir des égards pour elle. C'est qu'elle sentoit quelque tendresse

MARIE. 1553.

pour le Comte de Devonshire; qu'elle avoit même quelque pensée de l'épouser : mais que ce Seigneur s'attachoit peut-être avec trop peu de ménagement, à rendre ses respects à Elisabeth.

Le Service de l'Eglise Romaine est rétabli.

Le 31. d'Octobre, la Chambre Haute présenta aux Communes un projet d'Acte pour casser les Loix d'Edouard sur la Religion, & au bout de six jours, les Communes le renvoyerent avec leur approbation. Par cet Acte, il étoit ordonné qu'après le 20. de Decembre, toute forme de Service public cesseroit, excepté celui qui avoit été en usage à la fin du Regne de Henri VIII. Cela fait voir combien l'esprit de Gardiner agissoit dans le Parlement, puisque cet acte suivoit précisément le plan qu'il avoit proposé.

Acte en faveur des Ecclésiastiques.

On fit ensuite un autre Acte, qui décernoit des peines très-rigoureuses contre ceux qui maltraiteroient les Ecclésiastiques, soit à l'occasion de leurs Sermons, ou à cause du nouveau Service qui venoit d'être ordonné. Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui profaneroient le Sacrement de l'Eucharistie, ou qui abattroient les Croix, les Crucifix, ou les Images.

Bill des Communes rejetté.

La Chambre des Communes vouloit en même tems faire un Acte contre ceux qui refuseroient de communier, ou d'assister régulierement au Service divin. Mais la Chambre Haute ne jugea pas à propos d'aller si loin tout d'un coup.

Acte contre les Assemblées.

Peu de tems après, le Parlement renouvella un Acte du dernier Regne, qui défendoit de s'assembler au nombre de douze ou au dessus, à dessein de changer la Religion établie par autorité publique, & déclaroit les contrevenans coupables de Felonie, c'est-à-dire, dignes de mort. Cet Acte étoit directement contraire à celui que ce même Parlement avoit fait pour fixer les crimes d'Etat, par l'Acte d'Edouard III. Mais le prétexte de la Religion couvroit tout.

Autre pour le Duc de Norfolck.

Dans cette même Séance, on révoqua l'Acte d'*Attainder* passé contre le Duc de Norfolck sous Henri VIII., sous prétexte qu'on n'y avoit pas observé toutes les formalitez nécessaires.

C'est là ce qui se fit de plus remarquable dans ce premier Parlement, qui, en peu de jours, renversa ce qui avoit été fait sous le Regne d'Edouard VI. par rapport à la Religion. On n'osa pas encore toucher aux Loix de Henri VIII., parce qu'il s'y trouvoit des difficultez, dont il falloit premierement convenir avec le Pape.

Condamnation de Jeanne Gray, & de Cranmer.

Le 3. de Novembre, le Parlement étant encore assemblé, *Jeanne Gray*, *Guilford Dudley* son Epoux, deux autres Fils du Duc de Northumberland, & Cranmer Archevêque de Cantorberi, furent amenez devant leurs Juges. Ils se déclarerent coupables, & reçurent Sentence de condamnation en qualité de Traitres. (1)

(1) On devoit avoir rapporté, que *Cranmer* en appella aux Juges, pour leur faire déclarer avec quelle repugnance il avoit signé l'Acte d'exclusion de la Reine. Si cette Princesse lui pardonna cette Trahison, il se peut qu'il devoit ce pardon à

MARIE 1553.

La Sentence donnée contre Cranmer le rendoit incapable de posseder aucun Bénéfice, & par consequent, l'Archevêché de Cantorberi étoit vacant. Mais deux raisons obligerent la Reine à passer par-dessus les regles ordinaires, & à laisser Cranmer, tout condamné qu'il étoit en possession de sa Dignité. La premiere étoit, qu'ayant dessein de rétablir le Clergé dans tous ses Privileges, elle vouloit que le Prélat fût dépouillé de son Caractere d'une maniere canonique; ce qui ne pouvoit se faire jusqu'à ce que les Loix de Henri VIII. fussent abolies. La seconde, que par un raffinement d'amour propre, elle voulut faire grace à Cranmer du crime de Leze-Majesté, afin de faire croire qu'elle ne prétendoit pas venger ses propres injures. Mais en même tems, elle le destinoit à la mort comme Hérétique, aussi-tôt qu'il y auroit des Loix faites sur ce sujet, comme si elle n'agissoit que par un pur zèle de Religion. On se contenta donc de mettre les revenus de l'Archevêque en sequestre, & de tenir Cranmer en prison, en attendant le tems propre pour le faire exécuter.

Négociation de Commendon en Angleterre.

Depuis que Marie étoit sur le Trône, elle ne paroissoit occupée que des affaires dont je viens de parler, & dont le Public étoit à peu près informé. Mais dans le même tems, elle formoit des projets secrets, qu'on ne vit éclore que quand ils furent sur le point de l'exécution. La nouvelle de la mort du Roi Edouard ne fut pas plutôt répandue dans le monde, que la Cour de Rome conçut l'esperance de réunir l'Angleterre à son Siege, & qu'elle commença même à y travailler. Le Cardinal *Bandini*, Légat auprès de l'Empereur à Bruxelles, envoya comme de son chef en Angleterre, *Commendon*, qui fut ensuite Cardinal, pour sonder les dispositions de Marie. Commendon n'étant point connu en Angleterre, se cacha aisément sous un autre nom, & s'étant rendu à Londres, il trouva le moyen d'avoir une Audience secrette de la Reine. C'étoit dans le tems qu'elle étoit nouvellement arrivée dans cette Capitale, puisque cet Envoyé y vit l'exécution du Duc de Northumberland qui se fit le 22. d'Août. Dans cette Audience, la Reine dit à Commendon, que son dessein étoit de rétablir l'autorité du Pape en Angleterre. Elle le pria même de demander de sa part au Pape, qu'il lui plût d'y envoyer le Cardinal Polus en qualité de Légat. Mais elle lui fit entendre, que si ce secret étoit divulgué, il étoit dangereux que le dessein n'avortât. Le Pape ayant communiqué au Consistoire l'intention où il étoit d'envoyer le Cardinal Polus en Angleterre, trouva d'abord de grandes oppositions. Les Cardinaux craignoient de commettre l'honneur du St. Siege, en envoyant un Légat sans qu'il fût solemnellement demandé. Mais le

La Reine demande Polus pour Légat.

son Appel; je veux dire, si elle oublia effectivement cette Trahison: car d'avoir ôté la vie à ce Prélat dans la suite, la question subsiste, savoir si cette injure ajoutée au Divorce de sa Mere, ou sa Religion, furent la principale cause du ressentiment de la Reine. TIND.

MARIE. 1553.

Pape leur ayant fait entendre, qu'il en savoit plus sur cette affaire qu'il n'avoit dessein de leur en communiquer, ils consentirent à ce qu'il proposoit.

Projet du Mariage de Philippe Prince d'Espagne avec Marie.

Dans le même tems, l'Empereur pensoit au Mariage de Philippe son Fils avec Marie. Gardiner étoit du secret, soit qu'il en eût formé lui-même le premier projet, ou que l'Empereur le lui eût simplement communiqué. Quoi qu'il en soit, ce Prélat ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à le faire réussir. La nouvelle de la nomination de Polus pour Légat *à Latere* en Angleterre, fut également fâcheuse à l'Empereur & à Gardiner. Commendon avoit sans doute divulgué à Rome, que la Reine s'étoit informée de lui, si ce Cardinal ne pourroit point se marier. Cela donna lieu de croire qu'elle avoit dessein de l'épouser. L'Empereur en ayant été informé, & comprenant que la présence de Polus pourroit porter obstacle au dessein qu'il méditoit, résolut de faire ses efforts pour empêcher cette Légation, ou du moins, d'y apporter autant de retardement qu'il seroit possible. D'un autre côté, Gardiner ne pouvoit penser qu'avec un extrême chagrin, que Polus viendroit lui enlever l'Archevêché de Cantorberi, auquel il aspiroit lui-même, & peut-être la faveur de la Reine. En effet, il étoit dangereux pour lui, que si ce Cardinal, qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, venoit à s'insinuer dans les bonnes graces de la Reine, comme il y avoit assez d'apparence, il ne se servît de son crédit pour le ruïner. Il falloit donc trouver quelque expédient pour le tenir éloigné; & il n'y en avoit point de plus naturel, que de faire entendre à la Reine, que le zèle de ce Cardinal pour le St. Siege, gâteroit les affaires de la Religion en Angleterrre. Qu'il falloit auparavant ménager le Peuple, pour le porter à reconnoitre l'autorité du Pape, contre lequel il étoit extraordinarement prévenu. Que d'ailleurs, Polus n'étoit pas assez ennemi des Protestans; & que l'état de la Religion en Angleterre ne demandoit pas qu'on se conduisît par les maximes de ce Cardinal, qui ne convenoient nullement aux conjonctures où l'on se trouvoit. D'un autre côté, l'Empereur, qui croyoit avoir interêt de tenir Polus éloigné, écrivoit les mêmes choses à la Reine, & lui représentoit, que ce Cardinal ruïneroit ses affaires, quelques bonnes intentions qu'il eût d'ailleurs. Enfin, il lui fit proposer son Mariage avec Philippe, & fit appuyer sa proposition de toutes les raisons les plus propres à la persuader. Sur toutes choses, il lui fit représenter, que s'agissant de rétablir la Religion en Angleterre, elle ne pouvoit se passer d'un secours étranger, ou du moins d'une Alliance qui inspirât de la crainte à ceux qui voudroient s'opposer à ses desseins. Que celle de l'Empereur & de l'Espagne, lui étoit sans doute la plus avantageuse, d'autant plus que la France pouvant former des projets en faveur de la jeune Reine d'Ecosse qui devoit épouser le Dauphin, étoit interessée à faire naitre des occasions de troubles en Angleterre, & à les fo-

Cause du retardement de Polus.

L'Empereur fait proposer à la Reine, le Mariage de Philippe.

MARIE. 1553.

Elle l'approuve.

menter. Marie goûta beaucoup cette proposition, qui lui fut faite, selon les apparences, vers le commencement du mois de Novembre. Outre le zèle de Religion qui pouvoit obliger Gardiner à seconder les desseins de l'Empereur, il y voyoit pour lui un avantage considerable. C'est que par là, il s'assuroit la possession de son crédit, puisque Philippe lui seroit redevable de son Mariage. Cependant, il falloit continuer à tenir Polus éloigné, jusqu'après la conclusion du Mariage de la Reine; & c'est ce que l'Empereur fit, premierement par autorité, en le retenant dans ses Etats contre sa volonté; ensuite, il fit ensorte que la Reine lui envoya un Exprès pour lui faire entendre, que l'interêt de la Religion demandoit qu'il ne vînt pas si-tôt en Angleterre, où l'on n'étoit pas encore disposé à reconnoitre l'autorité du Pape.

Polus est retenu en Allemagne.

Conseils opposez donnez à la Reine par Polus & par Gardiner.

Pendant que le Légat fut ainsi retenu en Allemagne ou dans les Païs-Bas, il fit divers efforts pour obtenir la liberté de continuer son voyage: mais ce fut toujours inutilement. Il ne savoit à quoi attribuer la rigueur dont on usoit envers lui, & peut-être n'en fut-il jamais bien éclairci. Cependant, il avoit un grand commerce de Lettres avec la Reine au sujet de la Religion; mais les conseils qu'il lui donnoit, étoient combattus en secret par l'Empereur & par Gardiner. Il étoit d'avis que, sans garder tant de ménagemens, il falloit tout d'un coup reconcilier le Royaume au St. Siege. Gardiner croyoit au contraire, qu'il falloit faire le Mariage avant que de parler de la réunion, afin que la consideration d'une si grande Alliance arrêtât ceux qui auroient envie de remuer. Au reste, il regardoit, & vouloit faire regarder le Cardinal, comme un homme simple, qui n'ayant que des vues fort courtes sur la Politique, étoit d'un fort petit usage pour les Conseils du Cabinet. Polus regardoit de son côté, Gardiner comme un homme mal propre à diriger les affaires de Religion, parce qu'à son gré, il se reposoit trop sur ses intrigues & sur le bras de la Chair. Le peu d'estime qu'ils avoient l'un pour l'autre, se tourna enfin en une inimitié ouverte.

Les Communes présentent à la Reine une Adresse contre son Mariage.

Quelque secret qu'on eût cru tenir le projet du Mariage de la Reine, la Chambre des Communes en reçut quelques avis. Elle en fut si allarmée, qu'elle députa son Orateur avec vingt de ses Membres, pour aller prier la Reine de n'épouser point un Prince étranger. Cette Députation fit comprendre à la Reine, qu'elle ne tireroit plus rien de la Chambre Basse, si elle ne lui donnoit pas satisfaction sur sa demande. Mais comme elle n'avoit pas ce dessein, elle prit le parti de casser le Parlement le 6. de Décembre. Gardiner se servit avantageusement de cette conjoncture, pour tirer de l'Empereur des conditions qu'il n'en auroit pu attendre sans cela. Il lui représenta, que ce Mariage étoit tellement contraire à l'inclination des Anglois, qu'il y avoit tout à craindre s'il ne se resolvoit à deux choses absolument nécessaires. La

La Reine casse le Parlement.

L'Empereur accorde tout ce qu'on lui demande par rapport au Mariage.

MARIE. 1553. premiere étoit qu'il consentît que le Traité de Mariage entre la Reine & Philippe contînt des conditions si avantageuses à l'Angleterre, qu'elles fussent capables de fermer la bouche à ceux qui auroient envie de s'y opposer. La seconde, d'employer une grosse somme d'argent à gagner les gens dont on auroit besoin pour contenir le Peuple, & ceux qui pouvoient le plus aisément le porter à la revolte. L'Empereur ne doutant point que Gardiner ne fût entierement dans ses interêts, approuva son avis, & lui laissa, pour ainsi dire, la carte blanche, par rapport aux conditions du Mariage. De plus, il le laissa maitre de disposer de douze-cens-mille écus (1) qu'il promit d'envoyer en Angleterre. Ces particularitez furent rendues publiques dans un petit Livre en forme de Requête, à la Reine, sous le nom des Anglois fugitifs refugiez à Strasbourg. L'Auteur du Livre ajoutoit encore, que Gardiner refusoit toute Justice dans la Cour de la Chancelerie, à ceux qui ne vouloient pas s'engager à seconder les desseins de la Reine.

Disposition de la Convocation du Clergé.

Pendant que le Parlement étoit assemblé, la Convocation tenoit ses Séances, selon la coutume. On ne sait point, si quelques Evêques sacrez du tems d'Edouard, se trouverent dans la Chambre Haute du Clergé. S'il y en avoit, ce ne pouvoit être qu'un petit nombre, & même de ceux que les Seigneurs avoient bien voulu admettre dans leur Chambre, c'est-à-dire, des gens de la complaisance de qui on croyoit pouvoir tout attendre. Pour ce qui regarde la Chambre Basse, on avoit pris soin de n'y députer que des gens dévouez au parti de la Cour; de sorte qu'il ne s'y trouva que six Députez, qui voulussent ou qui osassent s'opposer à la décision qui s'y fit en faveur de la Transsubstantion (2). Ces six Députez demanderent une dispute règlée sur ce sujet, & on la leur accorda. Mais trois d'entre eux se désisterent, prévoyant bien ce qui en devoit arriver. Les trois autres se tinrent fermes, & la dispute se fit. Mais, au-lieu de raisons de la part des Catholiques Romains, ce ne furent que huées, injures, menaces, & des interruptions continuelles quand leurs adversaires vouloient proposer leurs argumens; après quoi, on publia qu'ils avoient été vaincus. C'est du moins de cette maniere que les Protestans en parlent.

Le Dogme de la Transsubstantiation est établi.

Dispute sur les matieres de Religion.

Les Reformez sont maltraitez.

1554. Dès le commencement de l'année 1554. on vit arriver à Londres de la part de l'Empereur, une magnifique Ambassade dont le Comte

Ambassade de l'Empereur pour

(1) L'Argent fut emprunté par l'Empereur, de quelques Villes Libres d'Allemagne; & lorsqu'elles en presserent le payement environ un an après, l'Empereur s'excusa sur ce qu'il étoit obligé de marier son Fils: ajoutant, qu'il esperoit d'être remboursé par l'Angleterre, *qui étoit alors*, disoit-il, *achetée & vendue par un Prélat intrigant, & par un Parlement corrompu.* (Echard, I. 764). Si cette Histoire est vraye, la Politique de l'Empereur étoit aussi mauvaise, que la conduite du Prélat & du Parlement. TIND.

(2) On trouve dans le Recueil des Actes Publics, environ 160. Présentations à des Bénéfices, un peu avant le tems de la tenue du Parlement. Cela marque les changemens qui se faisoient parmi le Clergé inferieur. RAP. TH.

d'Egmont

d'Egmont (1) étoit le Chef, pour règler les conditions du Mariage. La Reine chargea Gardiner de cette négociation, ou plutôt, du soin de faire dresser le Traité, puisque, selon les apparences, on étoit déja convenu de tout avant que les Ambassadeurs arrivassent. Cet habile Politique s'étoit proposé deux fins principales. La premiere, de faire inserer dans le Traité, des conditions telles que le Parlement pût les approuver. La seconde, de faire ensorte qu'en aucun cas, l'Angleterre ne tombât point sous le Gouvernement des Espagnols. L'Empereur lui passa tout ce qu'il voulut, dans la pensée, sans doute, que le Prince son Fils sauroit bien dans la suite trouver les moyens d'éluder l'observation des articles dont il se sentiroit trop gêné. Pour se convaincre que ce Monarque étoit dans cette pensée, il n'y a qu'à considerer, qu'un Prince aussi habile que lui, n'auroit pas dépensé douze-cens-mille écus pour procurer à son Fils le simple Titre de Roi d'Angleterre. En effet, on verra que par le Traité, Philippe ne pouvoit absolument prétendre que cela seul. Selon les apparences, Gardiner n'en pensoit pas moins. Mais il s'agissoit d'éblouïr le Parlement par des conditions avantageuses à l'Angleterre; & quoiqu'il affectât un grand zèle pour les interêts de la Nation, il est assez vraisemblable qu'il se mettoit peu en peine de ce qui arriveroit après sa mort. Cependant, il s'acquit par là une haute reputation, le Public attribuant à sa prudence & à sa capacité, les conditions de ce Mariage, qui sembloient mettre l'Angleterre à couvert des entreprises de Philippe. Voici les principaux articles de ce Traité, qui fut signé le 12. de Janvier 1554., peu de jours après l'arrivée des Ambassadeurs.

MARIE. 1554. le Mariage.

Qu'en vertu de ce Mariage, Philippe jouïroit du Titre de Roi d'Angleterre, conjointement avec Marie, tant que le Mariage subsisteroit; sauf toutefois, les Droits, les Coutumes, les Privileges du Royaume d'Angleterre. Il étoit aussi convenu, que la Reine seule auroit la disposition des revenus d'Angleterre, & la nomination de tous les Emplois, Offices, & Bénéfices, lesquels seroient conferez à des Sujets naturels de Sa Majesté, & non à d'autres.

Traité sur le Mariage *Act. Publ. T. XV. pag. 398.*

Que la Reine porteroit aussi les Titres appartenans au Roi son Epoux.

(1) C'étoit ce brave Comte d'*Egmont*, qui dans la suite fut sacrifié à la vengeance & à la cruauté du Duc d'*Albe*. Il fut décapité à *Bruxelles* en 1568; & l'Ambassadeur de France, qui fut témoin de l'Exécution, écrivit, à ce qu'on prétend, au Roi *Charles* son Maitre, *Vidisse se decussum illum verticem, cujus virtute bis Gallia contremuerit (Qu'il avoit vu abattre cette tête, dont la valeur avoit fait trembler deux fois la France)*; faisant allusion aux Batailles de *S. Quentin*, & de *Gravelines*. Cette mort fit perdre patience aux habitans des Païs-Bas, qui aimoient extrèmement ce Seigneur. Les offres de *Philippe* ne les empêcherent point de combattre, jusqu'à ce qu'ils eussent entierement secoué le joug de l'Espagne. Voilà de quoi sont capables les Favoris excessivement accrédités: ils confondent si fort leurs interêts avec ceux de leurs Maitres, qu'il arrive souvent qu'on les voit périr ensemble. Tind.

MARIE. 1554. Que ſon Douaire ſeroit de ſoixante-mille livres monnoye de Flandre, de quarante gros chacune, dont 40000. lui ſeroient aſſignées ſur l'Eſpagne, & 20000. ſur le Brabant, la Flandre, le Haynaut, & la Hollande. Que le cas du Douaire arrivant, elle en jouïroit de la même maniere qu'en avoit jouï Marguerite d'Yorck, Sœur d'Edouard IV. & Femme de Charles Duc de Bourgogne.

Que les Enfans qui naitroient de ce Mariage, ſuccederoient aux biens maternels, ſelon les coutumes des Païs.

Par rapport aux biens paternels, il étoit convenu, que l'Archiduc Charles, Fils de Philippe, ſuccederoit aux Royaumes d'Eſpagne, de Naples & de Sicile, au Duché de Milan, & à tous les autres biens ou domaines ſituez en Lombardie, ou en Italie; mais qu'au défaut du Prince Charles & de ſa poſterité, le Premier-né de Philippe & de Marie ſuccederoit aux mêmes Souverainetez.

Que le Premier-né de Philippe & de Marie auroit la Bourgogne & les Païs-Bas, dont l'Archiduc Charles ſeroit exclus, comme les Enfans de Philippe & de Marie étoient exclus de l'Eſpagne & de l'Italie.

Que les Cadets, & les Filles de Marie & de Philippe, auroient leurs Appanages & portions en Angleterre, ſans préjudice pourtant de ce que Philippe leur Pere, ou l'Empereur leur Ayeul, voudroient leur donner dans les Païs-Bas, ou en Bourgogne.

Qu'en cas qu'il ne vînt que des Filles de ce Mariage, l'ainée ſuccederoit dans la Bourgogne & dans les Païs-Bas, pourvu que, du conſentement de l'Infant Charles ſon Frere, elle prît un Epoux originaire des ſuſdits Païs, ou des Etats de la Reine Mere. Que ſi elle refuſoit ou négligeoit d'exécuter cette condition, le Prince Charles conſerveroit ſes droits ſur leſdits Païs, avec l'obligation pourtant, d'aſſigner une Dot à ſa Sœur, tant ſur l'Eſpagne que ſur les Païs-Bas.

Que ſi le Prince Charles mouroit ſans poſterité, le Fils ainé de Philippe & de Marie, ou la Fille ainée, s'il n'y avoit point d'Enfans mâles, ſuccederoient, tant en Eſpagne & en Italie, qu'ailleurs.

Enfin, il étoit expreſſément convenu, que dans tous les cas ſpécifiez ci-deſſus, ceux des Enfans qui ſuccederoient tant aux biens paternels que maternels, laiſſeroient en leur entier, les Loix, Droits, Coutumes, & Privileges, des Païs qui leur écherroient en partage, & qu'ils feroient adminiſtrer le Gouvernement par des gens originaires deſdits Païs.

Clauſe annexée au Traité.

Par cette Clauſe, il étoit expreſſément convenu, qu'avant la conſommation du Mariage, Philippe jureroit ſolemnellement l'obſervation des Articles ſuivans:

Qu'il n'auroit aucun Domeſtique, qui ne fût Anglois ou Sujet de la

Reine; & qu'il n'ameneroit en Angleterre aucun Etranger, qui pût causer du chagrin aux Anglois. Que si quelqu'un de sa Suite commettoit quelque offense de cette nature, il seroit puni d'une maniere convenable. MARIE. 1554.

Qu'il ne feroit aucun changement dans les Loix, Droits, Statuts, & Coutumes d'Angleterre.

Qu'il ne tireroit point la Reine de ses propres Etats, à moins qu'elle ne le demandât expressément; & qu'il n'emmeneroit hors d'Angleterre aucun des Enfans qui naitroient de ce Mariage, sans le consentement de la Noblesse.

Que si la Reine mouroit la premiere, sans laisser d'Enfans, il ne s'attribueroit aucun droit sur l'Angleterre, ou sur ses dépendances; mais qu'il laisseroit la Succession de la Reine son Epouse, à ceux à qui elle appartiendroit.

Qu'il n'emporteroit hors du Royaume, aucuns Joyaux, ni autres choses de grand prix: qu'il n'alieneroit rien de ce qui appartenoit à la Couronne, & ne souffriroit point que personne en usurpât quoi que ce fût.

Qu'à l'occasion de ce Mariage, l'Angleterre ne pourroit être mêlée dans la Guerre entre la France & l'Espagne, mais que l'Alliance entre la France & l'Angleterre demeureroit ferme.

Qu'il ne feroit naitre aucune cause de rupture entre l'Angleterre & la France.

Remarque sur ce Traité.

Il seroit assez difficile de comprendre en quoi consistoient les avantages que l'Angleterre pouvoit tirer de ce Mariage, si, pour l'ordinaire, on ne confondoit les interêts du Souverain & de ses Ministres, avec ceux du Royaume, quoique souvent très opposez. La Cour avoit en vue de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, & pour cela, elle croyoit avoir besoin de l'assistance de l'Espagne. D'un autre côté, ce Mariage étoit avantageux au Chancelier, qui assuroit son crédit par la protection de Philippe. Mais en même tems, l'Angleterre couroit un extrême risque de tomber sous la domination de Philippe, qui vrai-semblablement ne prétendoit pas se laisser lier par des chaines de parchemin.

Le Marquis de Northampton obtient son pardon.

Le jour d'après que le Traité de Mariage fut signé, la Reine accorda des Lettres d'abolition au Marquis de Northampton (1) qui avoit été condamné avec le Duc de Northumberland.

La Reine suspend l'Acte contre les Marchands Allemans.

On a vu ci-devant, que sur la fin du Regne d'Edouard VI., la Cour avoit pris des mesures pour empêcher que la Compagnie des Marchands Allemans, nommée du *Still-Yard*, n'enlevât tout le Commerce des Draps aux Anglois, comme elle avoit fait jusqu'alors. Pour cet effet, le Parlement avoit fait un Acte par lequel il chargeoit d'une

(1) Le 13 Janvier. Rap. Th.

MARIE. 1554.

grosse imposition les marchandises que cette Compagnie recevoit, ou qu'elle envoyoit hors du Royaume ; & cet Acte avoit été renouvellé dans le premier Parlement de Marie. Mais, au commencement de cette année, la Reine, pour gratifier les Villes Hanséatiques, suspendit l'effet de ces Actes pour trois ans, & déchargea la Compagnie Allemande du payement des Taxes extraordinaires qui lui avoient été imposées, *Nonobstant tous Actes de Parlement contraires.* Ce fut là le premier effet de la liaison de la Reine avec l'Empereur.

Murmures contre le Mariage de la Reine.

Dès que le Traité de Mariage de la Reine avec Philippe fut devenu public, on n'entendit par-tout que des plaintes & des murmures. Les Protestans en particulier se crurent perdus, parce qu'ils craignirent de se voir soumis à l'Inquisition Espagnole. Mais ils n'étoient pas les seuls qui murmuroient. Indépendamment de la Religion, la plupart des gens ne pouvoient s'empêcher de craindre, que Philippe ne trouvât le moyen d'introduire en Angleterre le Gouvernement Espagnol, de la tirannie duquel on avoit des exemples tout récens, dans les Indes, dans les Païs-Bas, dans les Royaumes de Naples & de Sicile, & dans le Duché de Milan. En un mot, peu de gens pouvoient se persuader que ce fût de bonne-foi, que l'Empereur & Philippe eussent consenti aux conditions stipulées dans le Traité. Enfin, ces murmures dégénererent en une Conjuration contre la Reine, dont son Mariage fut la cause, ou le prétexte. Ce furent le Duc de Suffolck, un Gentilhomme nommé *Thomas Wyat*, & *Pierre Carew*, qui formerent ensemble le dessein de faire soulever le Royaume. Carew devoit agir en Cornouaille, Wyat dans la Province de Kent, & le Duc de Suffolck dans celle de Warwick, qui est au centre du Royaume.

Conjuration de Wyat.

Carew se conduisit si mal, que son Complot fut découvert, & un de ses complices arrêté, avant qu'il eût bien concerté ses affaires. Cela lui fit prendre la résolution de se sauver en France ; & sa fuite porta Wyat à se hâter de commencer l'entreprise, quoique le dessein des Conjurez fût d'attendre l'arrivée de Philippe, afin de couvrir leur soulevement d'un prétexte plus plausible. Wyat ayant donc résolu de pousser sa pointe, quoiqu'il ne fût pas encore bien prêt, se rendit à *Maidston* avec peu de monde, & publia qu'il prenoit les armes pour empêcher que l'Angleterre ne fût envahie. Ensuite, il marcha jusqu'à Rochester, d'où il écrivit au Sherif de la Province pour lui demander son assistance. Mais, bien loin de se ranger dans son parti, le Sherif lui fit commander de quitter les armes, & assembla du monde pour s'opposer à ses entreprises.

Cette Revolte inquietoit la Cour, qui n'avoit rien de prêt pour la dissiper, la Reine ayant congédié son Armée des qu'elle n'avoit plus eu rien à craindre. Cela fut cause qu'elle prit le parti d'envoyer à Wyat, un Héraut avec des Lettres d'abolition toutes scellées, pourvu qu'il posât les armes dans vingt & quatre heures. Mais il refusa de les

recevoir. Cependant, la Cour étoit si mal préparée, qu'elle se vit obligée de faire marcher le Duc de Norfolk (1) avec six-cens hommes seulement des milices de Londres, commandez par un Officier nommé *Bret*. Dans ces entrefaites, le Sherif de Kent, qui alloit joindre le Duc de Norfolck, ayant rencontré *Knevet* qui alloit trouver Wyat avec quelques Troupes, le mit en déroute, & lui tua soixante hommes. Ce mauvais succès allarma tellement le Chef des Rebelles, qu'il avoit déja pris la résolution de se sauver, lorsqu'un accident inesperé lui fit reprendre courage. Le Chevalier *Harper*, l'un des partisans de Wyat, ayant feint de le quitter, alla trouver le Duc de Norfolck, & sut agir si adroitement avec les Milices de Londres, qu'il leur fit prendre le parti des Rebelles, ensorte que quittant le Duc, elles allerent se joindre à Wyat. MARIE. 1554.

Avec ce renfort & les autres Troupes que Wyat avoit assemblées, & qui faisoient ensemble un Corps de quatre-mille hommes, il se mit en marche vers Londres. Il rencontra tout proche de Deptford, deux Envoyez de la Reine, qui lui demanderent de sa part ce qu'il souhaitoit. Il demanda le Gouvernement de la Tour, la Garde de la personne de la Reine, & que le Conseil fût changé selon qu'il le trouveroit à propos. Ces demandes ayant été rejettées, la Reine se rendit à l'Hôtel de Ville de Londres, & communiqua au Magistrats la réponse de Wyat. Ensuite, elle leur parla de son Mariage, & leur dit qu'en cela, elle n'avoit rien fait que par l'avis de son Conseil. Enfin, pour leur donner une preuve de la confiance qu'elle avoit en eux, elle voulut demeurer dans la Ville, quoique plusieurs lui conseillassent de se retirer dans la Tour.

Cependant, Wyat ayant continué sa marche, arriva le 3. de Fevrier au Fauxbourg de Southwarck, dans l'esperance d'entrer dans la Ville sans aucune difficulté. Mais ayant trouvé le Pont bien barricadé & bien gardé, il se vit obligé de remonter le long de la Tamise jusqu'à *Kingston*, qui est à dix milles de Londres, où il trouva le Pont rompu. Il employa quelques heures à le faire raccommoder, après quoi il passa de l'autre côté avec son Armée, qui étoit alors de près de six-mille hommes. Ensuite, il continua sa marche vers Londres, & après avoir inutilement perdu du tems à faire raccommoder un affût de Canon qui s'étoit rompu, il arriva le 5. de Fevrier à neuf heures du matin à *Hide-parck*. Le tems qu'il employa mal à propos en chemin à l'occasion de l'affût rompu, fit échouer son entreprise. Pendant ce tems-là, le même Harper, qui lui avoit rendu un si grand service en faisant revolter les Milices de Londres, s'étant dérobé de lui, s'en alla en diligence avertir la Cour, que son dessein étoit de traverser la Ville de Westminster, d'aller tout droit à la porte de Ludgate, & d'entrer

(1) Le 25. de Janvier. Rap. Th.

MARIE. 1554.

par là dans la Cité. Cet avis vint tout à propos au Comte de Pembrook & au Lord Clinton, qui ayant assemblé quelques Troupes, avoient résolu de le combattre à l'entrée de la Ville. Mais, voyant qu'il alloit s'engager dans les rues où il ne lui seroit pas possible d'étendre ses Troupes, ils jugerent qu'il valoit mieux le laisser passer, après avoir donné ordre qu'on fermât la porte par où il avoit dessein d'entrer.

Wyat est pris & & mis en prison.

Wyat, toujours entêté que les Bourgeois de Londres favoriseroient son entreprise, laissa son Canon à Hideparck avec une Garde, & entrant dans la Ville, il prit à droite du côté de *Whitehall*, & suivit la grande rue appellée le *Strand*, pour se rendre à la porte de *Ludgate*. A mesure qu'il s'avançoit, on prenoit soin de lui couper le chemin de la retraite, par des barricades, & en plaçant du monde aux avenues. Il se croyoit déja au comble de ses souhaits, lorsqu'en arrivant à la porte de la Ville, il la trouva fermée. Ce fut alors qu'il commença seulement à se désiller les yeux, & à perdre courage, comprenant bien qu'il lui seroit impossible de se retirer. Comme il revenoit sur ses pas, un Héraut d'armes s'étant présenté a lui, & l'ayant exhorté à ne pas sacrifier inutilement tant de gens qu'il menoit avec lui, il se rendit sans résistance, & fut mené en prison. Ce malheureux, qui avoit sans doute fort peu de cervelle, s'étoit imaginé follement, sans en avoir de bonnes assurances, que la Ville de Londres se déclareroit en sa faveur; & ce fut ce qui causa sa perte. S'il avoit mieux pris ses mesures, il auroit beaucoup embarassé la Reine & ses Ministres, dans un tems où le Gouvernement, tout foible qu'il étoit, avoit déja fait bien des mécontens. Mais le mauvais succès de cette entreprise affermit tellement l'autorité de la Reine, que depuis ce tems-là, elle ne trouva plus de résistance. Après la prise de Wyat, ses gens s'étant dispersez, on en prit autant qu'on voulut, & on en remplit les prisons.

Le Duc de Suffolck est arrêté.

Pendant que Wyat agissoit en Kent & à Londres, le Duc de Suffolck n'avoit fait que peu de progrès dans la Province de Warwick. On ne l'auroit pas même soupçonné, si on n'avoit pas surpris un Exprès que Wyat lui envoyoit, pour l'informer des raisons qui l'avoient obligé à précipiter l'entreprise, & pour le prier de se hâter autant qu'il seroit possible. Sur cet avis, le Comte de Huntington eut ordre de l'arrêter. Le Duc en ayant été informé, & n'ayant encore pu s'assurer que de cinquante Cavaliers, prit le parti d'aller se cacher chez un de ses Domestiques. Mais il en fut lâchement trahi, & livré au Comte de Huntington, qui le conduisit à la Tour le 11. de Fevrier. Tel fut le succès de cette Conspiration. Si elle avoit été conduite par de meilleures têtes, elle auroit pu avoir de grandes suites. Mais il ne se trouva que peu de gens un peu distinguez, qui voulussent se mettre sous la conduite de tels Chefs. Si elle n'avoit causé que la mort des principaux coupables, on pourroit dire, qu'il étoit juste qu'ils portassent la peine de leur folie. Mais elle produisit deux autres effets très

considerables, dont l'un fut fatal à une illustre personne qui en étoit innocente, & l'autre à tous les Protestans. Ce n'est pas que la Religion eût aucune part à cette Conjuration. Wyat lui-même étoit Catholique Romain, & la Reine, dans la Proclamation qu'elle publia sur ce sujet, n'en accusa point les Protestans, quoique depuis ce tems-là, il se soit trouvé des Historiens qui ont voulu les en charger. Mais, comme l'autorité de la Reine s'affermit par les mauvais succès de cette entreprise, elle l'employa toute entiere à ruïner la Reformation & les Reformez. Le Duc de Suffolck s'étant trouvé engagé dans cette Conspiration, la Cour n'avoit pas de peine à comprendre que son but avoit été de remettre Jeanne Gray sa Fille sur le Trône; & c'est ce qui fit prendre à la Reine la résolution de la sacrifier à sa sureté.

La Religion n'avoit aucune part à la Conjuration de Wyat.

Deux jours après la prise de Wyat, on fit dire à Jeanne Gray & à son Epoux, qu'ils devoient se préparer à la mort. Mais Jeanne y étoit déja toute préparée; c'est pourquoi elle reçut cette nouvelle avec beaucoup de fermeté. Cependant, le Docteur *Fecknam* qui la lui porta, & qui avoit ordre de l'exhorter à changer de Religion, s'étant imaginé mal à propos qu'elle souhaitoit d'avoir un peu de tems pour se determiner, obtint que son exécution fût differée de trois jours. Mais elle lui témoigna qu'en cela, il ne lui avoit pas fait plaisir. Elle avoit bien compris que la jalousie du Gouvernement ne permettoit pas qu'on la laissât vivre; & dans cette pensée, elle avoit employé tout son tems, depuis qu'elle étoit en prison, à se préparer à la mort. Quelques-uns ont cru que, sans ce dernier attentat du Comte de Suffolck, la Reine auroit épargné sa Fille. Mais comme dans la suite, elle fit mourir beaucoup de gens pour cause de Religion, il n'y a pas d'apparence que Jeanne, qui étoit fort attachée à la Religion Protestante, eût été plus épargnée que les autres, quand même la Reine auroit pu se résoudre à lui pardonner le crime de Leze-Majesté. Quoi qu'il en soit, elle fut exécutée le 12. de Fevrier, après avoir vu passer le Corps de son Epoux, à qui on venoit de couper la tête, & qu'on alloit enterrer dans la Chapelle de la Tour. Elle témoigna jusqu'à son dernier moment, beaucoup de constance & de pieté, & un grand attachement pour la Reformation, avouant pourtant qu'elle avoit commis une grande faute, en acceptant une Couronne qui ne lui appartenoit pas. Le Duc de Suffolck son Pere fut jugé le 17. du même mois, & exécuté le 21., avec le regret d'avoir causé la mort de sa Fille.

Exécution de Jeanne Gray, de son Mari, & de son Pere.

Ensuite vint le tour de Wyat. Lorsqu'il fut amené devant ses Juges, il offrit de faire de grandes découvertes, si on vouloit lui sauver la vie. Il accusa même la Princesse Elisabeth & le Comte de Devonshire, d'avoir eu part à la Conjuration: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à mort, quoique son exécution fût differée près de deux mois, à cause de l'esperance qu'on avoit de tirer de lui

Wyat accuse Elisabeth & le Comte de Devonshire.

MARIE. 1554. Ils sont mis à la Tour.

de grands éclaircissemens. Cependant, le Comte de Devonshire fut mis à la Tour, & la Princesse Elisabeth, quoiqu'indisposée, fut amenée à Londres, & confinée à Whitehall dans une Chambre, où elle n'eut la liberté de parler à personne. Ensuite, le 11. de Mars elle fut menée à la Tour.

Plusieurs Rebelles exécutez. Pardon accordé à six-cens.

Le 14. & le 15. de Fevrier, *Bret*, qui avoit commandé les Milices de Wyat, fut pendu avec 58. autres. Quelques jours après (1), six-cens des prisonniers furent présentez la corde au cou à la Reine, qui leur pardonna. Mais cela ne fut pas capable d'effacer l'impression qu'avoient faite dans les esprits, tant de supplices pour une Conjuration où il n'y avoit point eu de sang répandu. On en rejetta la faute sur Gardiner, qu'on accusa de porter la Reine à un excès de jalousie pour son autorité, & à une rigueur outrée. Un cas qui arriva dans ce même tems, allarma aussi beaucoup le Peuple, en lui faisant comprendre que la Reine prétendoit gouverner avec un pouvoir trop étendu.

Nicolas Troghmorton est absous par les Jurez, qui sont eux-mêmes condamnez à l'amende.

Le Chevalier *Nicolas Troghmorton*, étant accusé d'avoir eu part à la Conspiration, & en ayant éte absous par les *Jurez*, ces Juges, qui n'avoient pas trouvé les preuves assez fortes pour le condamner, furent eux-mêmes condamnez à de grosses amendes. Ainsi la liberté étoit ôtée au Jurez de juger selon leurs consciences, & au-lieu d'examiner les preuves, ils n'avoient qu'à examiner quelle étoit la disposition de la Cour à l'égard des accusez, pour les condamner ou pour les absoudre. La rigueur qui fut exercée envers ces Jurez, fut fatale au Chevalier *Jean Troghmorton*, qui fut condamné sur les mêmes preuves sur lesquelles son Frere avoit été absous.

Son Frere est condamné.

Wyat décharge Elisabeth.

Le délai qu'on avoit accordé à Wyat, fit un effet tout contraire à celui que la Cour en avoit attendu. Ce malheureux, qui n'avoit accusé Elisabeth & le Comte de Devonshire que dans l'esperance de sauver sa vie, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort, les déchargea pleinement dans un second Interrogatoire. De peur même qu'on ne supprimât sa derniere déclaration, il la renouvella en présence de tous ceux qui assistoient à sa mort. Comme il n'y avoit aucune autre preuve contre eux, & que celui-là même qui les avoit d'abord accusez, les avoit justifiez étant sur le point de mourir, il ne fut pas possible de leur faire leur procès, quoique Gardiner souhaitât passionément la mort d'Elisabeth. Il y a même beaucoup d'apparence que la Reine y auroit volontiers consenti, si elle eût pu appuyer sa rigueur sur quelque apparence de Justice.

Gardinier veut faire mourir Elisabeth.

Rigueurs exercées contre Elisabeth.

Après qu'Elisabeth eut souffert une longue & rude prison, dans la Tour, on l'en tira pour la conduire à Woodstock. Ce n'étoit pas pour lui faire plaisir, mais pour l'ôter au Lord *Chandois* Lieutenant de la Tour, qui la traitoit avec trop de distinction & d'humanité (2).

(1) Le 20 de Fevrier. RAP. TH.

(2) L'Auteur ne paroît pas ici se bien accorder avec lui-même. Il vient de

On

On la mit donc à Woodstock (1) sous la garde du Chevalier *Bennefield*, qui n'ayant pas pour elle les mêmes égards, lui donna lieu de croire qu'on avoit dessein de se défaire d'elle. On prétend même que certaines gens se chargerent officieusement de la faire mourir (2), dans la pensée de faire plaisir à la Reine & aux Ministres; mais que l'exactitude avec laquelle on la gardoit, les empêcha d'avoir accès auprès d'elle. MARIE. 1554.

Les troubles que la Conjuration de Wyat avoit causez étant entierement appaisez, la Reine reprit son premier projet par rapport à la Reformation, dont la ruïne étoit résolue. Quoique cela se dût faire par l'autorité du Parlement, elle ne laissa pas d'y travailler par avance, de sa propre autorité, en vertu de son droit de Supremacie, qu'elle avoit pourtant en horreur, mais dont elle ne faisoit pas scrupule de se servir contre les Protestans. Pour cet effet, elle donna des Instructions aux Evêques, pour faire la visite de leurs Dioceses. Ces instructions, qui étoient du stile de Gardiner, contenoient un narré piquant de tous les prétendus désordres qui avoient été introduits dans l'Eglise sous le Regne d'Edouard. Ensuite, elle donna au Chancelier un ordre positif de purger l'Eglise, des Ecclesiastiques mariez. Ordres de la Reine contre les Evêques mariez. *Act. Publ. T. XV. pag.* 376. 29 Mars.

Quelques jours après (3) la Reine nomma des Commissaires, à la tête desquels étoit Gardiner, pour déposer quatre Evêques qui avoient des Femmes, savoir l'Archevêque d'Yorck, & les Evêques de Saint *David*, de *Chester*, & de *Bristol*, qui étoient tous quatre en prison (4). Deux jours après, les mêmes Commissaires eurent ordre de déposer Quatre Evêques déposez, *Ibid Pag* 370. & trois autres

dire que la Princesse avoit souffert un long & rigoureux emprisonnement dans la Tour; & il nous dit ici, que la raison qui fit qu'on la transfera de cet endroit, étoit le procedé humain & respectueux du Lieutenant. Tous les Historiens conviennent que sa prison à la Tour fut longue & rigoureuse, & que *Gardiner* avoit malignement obtenu un Ordre pour son Exécution, signé par quelques Conseillers-Privés: mais que le Lieutenant de la Tour s'étant adressé à la Reine pour savoir quel étoit son bon-plaisir, & la Reine niant qu'elle eût aucune connoissance de cet Ordre, le Lieutenant sauva ainsi la vie à cette Princesse. Si la Reine avoit d'abord destitué *Gardiner*, on l'auroit cru innocente d'un dessein si barbare: mais sa confiance qu'elle lui continua jusqu'à la mort, fit soupçonner qu'au moins elle n'auroit pas été fâchée qu'on eût obeï à l'Ordre qui ne contenoit point sa Signature, & qu'ainsi elle eût pu desavouer. Elle auroit pu en être crue, en sacrifiant quelques-uns des Conseillers interessés à cette affaire. *Elisabeth* sa Sœur sut mieux jetter de la poudre aux yeux & se servir de cet artifice pour se justifier de la mort de la Reine *Marie* d'Ecosse. Tind.

(1) Le 18 de Mai. Rap. Th.

(2) Le crime de cette Princesse étoit son attachement inviolable aux intérêts de sa Mère. Tind.

(3) Le 13 de Mars. Rap. Th.

(4) *Story*, Evêque de *Chichester*, abandonna sa Femme, & passa la Mer pour se sauver; & *Barlow*, Evêque de *Bath* & *Wells*, résigna son Bénéfice & s'enfuit. Tind.

MARIE. 1554. Sous d'autres prétextes. *Ibid.*

aussi les Evêques de *Lincoln*, de *Glocester*, & de *Héréford*, pour ne s'être pas bien comportez, & pour avoir prêché des Doctrines erronées. Le prétexte de déposer ces Evêques par un simple ordre de la Reine, étoit pris de ce que, par les Lettres Patentes du Roi Edouard qui les avoit établis Evêques, ils ne devoient jouïr de leurs Evêchez qu'autant de tems qu'ils se comporteroient bien, & qu'ainsi on ne leur faisoit point d'injustice en les déposant, puisqu'on n'étoit pas content de leur conduite. Mais la véritable raison étoit, que le Parlement devant s'assembler bien-tôt, la Cour vouloit remplir ces places par des gens qui lui fussent devouez. Quant aux autres Ecclesiastiques d'un rang inferieur, le Docteur Burnet prétend que de seize-mille qu'il y en avoit en Angleterre, plus des trois quarts furent déposez pour s'être mariez. Effectivement, on voit dans le Recueil des Actes Publics un nombre infini de Présentations à des Bénéfices, qui marquent assez les changemens qui se faisoient dans l'Eglise. Cependant, en conséquence de l'Acte du Parlement, la Messe avoit été rétablie en tous lieux, avec la Liturgie dont on se servoit à la fin du Regne de Henri VIII. Telle étoit la constitution de l'Etat & de l'Eglise, lorsque le nouveau Parlement s'assembla le 2. d'Avril 1554.

La Messe est rétablie en tous lieux.

Dispositions des Membres des Communes.

Les soins que la Cour s'étoit donnez pour avoir un Parlement à sa dévotion, n'avoient pas été moindres que l'année précédente. Ils avoient même été suivis d'un succès d'autant plus grand, que Gardiner avoit en main dequoi gagner les gens qui devoient faire les élections, & les Députez qui devoient composer la Chambre des Communes. La Cour avoit deux choses en vue; la premiere, de faire approuver le Mariage de la Reine; la seconde, de rétablir l'autorité du Pape. Pour la premiere, il ne suffisoit pas d'avoir des Députez bien disposez par rapport aux changemens qu'on vouloit faire dans la Religion; il falloit encore qu'ils fussent peu attachez au bien de leur Patrie, puisque le Mariage de la Reine mettoit évidemment l'Angleterre en danger de devenir un jour un Royaume dépendant de l'Espagne. Pour la seconde, il étoit nécessaire non seulement que la plupart des Membres des Communes fussent convaincus des Dogmes de la Religion Romaine, mais même, qu'ils fussent véritablement Papistes, c'est-à-dire, qu'ils fussent persuadez que la Religion ne pouvoit pas subsister sans Pape. Or ceux qui étoient dans ce sentiment, ne faisoient pas le plus grand nombre parmi les Catholiques Romains. Il y en avoit beaucoup plus qui, croyant la Transsubstantiation, l'Invocation des Saints, l'Adoration des Images &c. étoient pourtant persuadez que le Gouvernement d'un Pape n'étoit pas nécessaire à l'Eglise, & qui s'accoutumoient fort bien de l'abolition de cette autorité. Ce fut à faire élire des gens propres à exécuter les desseins de la Cour, ou à gagner ceux d'entre eux qui n'étoient pas assez portez à se laisser conduire, que Gardiner employa le pouvoir qu'il avoit de l'Empe-

reur & de la Reine, de promettre des pensions. Cela se fit même avec si peu de ménagement & de secret, qu'on savoit à l'égard d'un grand nombre de Députez, les pensions qui leur étoient assignées. Ce Parlement s'étant assemblé, bien loin que la Reine y trouvât de l'opposition à ses volontez, elle fut quelquefois obligée d'arrêter la Chambre des Communes, qui vouloit trop lui témoigner son zèle.

MARIE. 1554. Parlement gagné.

Le premier Acte qui se fit dans cette Séance, donna lieu à bien des réflexions: mais le but n'en fut connu que longtems après, sous le Regne d'Elisabeth, qu'un certain homme qui en étoit instruit le revela au Comte de Leicester. Le premier projet en fut présenté à la Chambre des Communes par l'Orateur. Il portoit que, comme les Loix qui déclaroient quelles étoient les Prérogatives Royales, avoient été faites en faveur des Rois, on pourroit en prendre prétexte pour en disputer la jouïssance à la Reine, parce qu'elle étoit Femme. Par cette raison, le Parlement déclaroit que la Prérogative Royale étoit attachée à la personne qui portoit la Couronne, soit qu'elle fût Homme ou Femme, & que par conséquent, la Reine n'avoit pas moins de droit qu'aucun de ses Prédécesseurs. Ce projet d'Acte excita quelques débats dans la Chambre Basse. Quelques-uns craignoient que, sous prétexte d'assurer les justes droits de la Reine, on ne voulût lui en attribuer plus qu'elle n'en devoit avoir, & que cette derniere Clause, *qu'elle n'avoit pas moins de droit qu'aucun de ses Prédécesseurs*, ne lui donnât lieu de remonter jusqu'à celui de Guillaume le Conquerant, qui avoit dépouillé les Anglois naturels de leurs biens, pour les donner à des Etrangers. Le Mariage de la Reine avec le Prince d'Espagne augmentoit encore ce soupçon, par la crainte où l'on étoit que les Espagnols n'eussent eu en pensée d'établir en Angleterre un Gouvernement despotique. Il fut donc jugé à propos de changer les termes de l'Acte d'une telle maniere, qu'il donnât à la Reine autant de droits que les Loix lui en attribuoient, sans lui donner occasion d'usurper ceux qui ne lui convenoient pas. La Cour ne s'opposa point à cette explication. Le but de Gardiner, qui étoit l'Auteur de ce Bill, n'étoit pas de rendre la Reine absolue, mais d'empêcher que, sous prétexte du Sexe, Philippe ne s'emparât du Gouvernement. L'exemple de Henri VII. fournissoit un juste sujet de craindre. Ce Prince n'eut d'abord aucune prétention à la Couronne, qu'en vertu du Mariage qu'il promit de contracter avec Elisabeth Fille d'Edouard IV. Mais dans la suite, quand il se crut assez fort, il ne voulut plus regner que de son chef, comme Héritier de la Maison de Lencastre. Philippe auroit pu faire la même chose, comme descendant de la même Maison. En cela, Gardiner avoit en vue l'interêt de la Nation, & le sien propre. Celui de la Nation étoit que Philippe n'eût aucune occasion de s'emparer du Gouvernement. Celui de Gardiner consistoit en ce que, si Philippe trouvoit le moyen de se rendre maitre en Angleterre, vrai-semblablement il met-

Acte pour confirmer les Prérogatives de la Reine.

Motif secret de cet Acte.

MARIE. 1554. Occasion de l'Acte.

troit l'administration du Gouvernement entre les mains des Espagnols; & que par conséquent, Gardiner n'y auroit que fort peu de part. Voici ce qui fit naitre à Gardiner cette pensée. Un certain homme avoit fait un projet qui contenoit un modele de Gouvernement, selon lequel il vouloit que la Reine prétendît être Reine par Droit de conquête, ou qu'elle soutînt qu'étant parvenue à la Couronne par le Droit Coutumier, elle n'étoit point astreinte aux Loix qui bornoient la Puissance Royale, parce que les Loix positives n'avoient été faites que pour les Rois & non pour les Reines. Ce projet ayant été communiqué à l'Ambassadeur de l'Empereur, il le mit entre les mains de la Reine, la priant de le lire avec attention. La Reine le lut sans doute, après quoi, elle le donna au Chancelier pour l'examiner, & pour lui en dire son sentiment. Celui-ci connut par là quel étoit le but des Espagnols, & en fit voir à la Reine les conséquences, & le péril à quoi elle s'exposeroit si elle suivoit, ou si elle souffroit même, qu'on lui donnât de semblables conseils. Enfin, il sut si bien tourner son esprit, qu'elle jetta le projet au feu. Ce n'étoit pas sans raison, que Gardiner commençoit à s'allarmer par rapport aux Espagnols. Outre que des projets tels que celui qu'on vient de voir, lui donnoient un juste sujet de les soupçonner de quelque dessein pernicieux à l'Angleterre, il voyoit encore une autre chose qui confirmoit ses soupçons. C'est que les Espagnols publioient avec beaucoup d'affectation la Généalogie de Philippe, par laquelle il paroissoit manifestement qu'il étoit issu d'une Fille de Jean de Gand Duc de Lencastre, Fils d'Edouard III. Il crut donc qu'il falloit de bonne heure rompre leurs mesures; & c'est ce qu'il entreprit de faire, par l'Acte dont je viens de parler. Mais il se garda bien de faire connoitre qu'il en fût l'Auteur, de peur de perdre les bonnes graces de Philippe.

L'Evêché de Durham est rétabli.

Dans cette Séance, on rétablit l'Evêché de Durham qui avoit été supprimé sur la fin du dernier Regne. L'Acte de suppression fut revoqué, & cet Evêché remis en son premier état.

La Sentence contre le Duc de Suffolck est confirmée, & le Traité de Mariage.

La Sentence contre le Duc de Suffolck, & les cinquante-huit hommes exécutez pour la derniere Rebellion, fut aussi confirmée.

Enfin le Parlement approuva le Traité de Mariage entre la Reine & Philippe. Mais comme Gardiner commençoit à craindre les Espagnols, il fit ensorte que le Parlement, en approuvant le Traité, expliqua plus nettement, & amplifia les Articles par lesquels la Reine seule devoit avoir le Gouvernement du Royaume.

Le Parlement est prorogé.

On n'en demanda pas davantage au Parlement pour cette Séance. Si l'on avoit voulu suivre la passion de la Chambre Basse, elle auroit fait plusieurs Actes rigoureux contre la Reformation & contre les Reformez. Mais les Seigneurs, par les directions de la Cour, laisserent tomber les Bills qui leur avoient été envoyez par les Communes sur cette matiere. Sans doute, les Ministres ne jugerent pas qu'il fût à propos de

commencer la Perſécution avant que le Mariage de la Reine fût conſommé, de peur que quelque accident imprévu ne retardât l'arrivée du Prince d'Eſpagne. Par cette raiſon, le Parlement fut prorogé (1) le 25. de Mai, juſqu'au 11. de Novembre après que la Reine eut obtenu ce qu'elle ſouhaitoit principalement, ſavoir l'approbation de ſon Mariage.

MARIE. 1554.

Diſpute ſur la Religion à Oxford.

Sur la fin de la Séance du Parlement, la Cour jugea qu'il étoit à propos d'interrompre la Convocation, pour faire tenir une nouvelle Conference à Oxford, ſur les matieres de l'Euchariſtie. Les Proteſtans ſe plaignoient publiquement de la conduite qu'on avoit tenue à leur égard, dans la diſpute publique qui s'étoit faite à Londres. Ce fut de là qu'on prit occaſion de leur tendre un nouveau piege, en ordonnant une nouvelle diſpute à Oxford, en préſence de l'Univerſité, comme ſi on avoit réſolu de leur rendre plus de juſtice. Mais c'étoit en effet, pour leur faire ſouffrir une nouvelle mortification. Si la Cour avoit eu deſſein d'agir de bonne-foi, elle n'auroit jamais d'elle-même choiſi, comme elle fit, pour Tenans de cette diſpute, de la part des Proteſtans, *Cranmer*, *Ridley* & *Latimer*, tous trois priſonniers à la Tour, & dont les deux premiers étoient ſans difficulté les plus ſavans & les plus habiles de leur Parti. Mais comme on avoit réſolu de les confondre par tout autre choſe que par des raiſons & par des argumens, on fut bien aiſe d'expoſer ces trois graves Prélats aux inſultes de leurs ennemis. On les fit donc conduire à Oxford pour y diſputer contre quelques-uns du Clergé Romain, à la téte deſquels étoit *Weſton*, Préſident de la Chambre Baſſe de la Convocation. Cette Diſpute ou Conference ſe paſſa de la même maniere que celle de Londres (2). Enfin les trois Evêques Proteſtans furent contraints de ſe taire, à cauſe qu'ils étoient continuellement interrompus & qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe faire entendre; d'où on infera qu'ils avoient été convaincus. Ceux qui ſeront curieux de voir le détail de cette diſpute, le trouveront dans l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre. Mais on ne ſe contenta pas de cauſer quelque mortification à ces trois Evêques. La diſpute, qui avoit duré trois jours, étant finie, on les ſomma de faire abjuration de leurs prétendues Erreurs; & ſur leur refus, ils furent excommuniez (3).

Cranmer, Ridley & Latimer ſont excommuniez.

Le Prince Philippe ayant été informé qu'il n'y avoit plus rien qui dût retarder la conſommation de ſon Mariage, partit de la Corogne le 16. de Juillet, & arriva le 20. à Southampton. En mettant pied à terre, il tira ſon épée hors du fourreau, & la porta nue pendant quelque tems. Cette action miſterieuſe fut diverſement expliquée. Quelques-uns diſoient, qu'il avoit voulu témoigner par là qu'il deſtinoit

Arrivée de Philippe.

(1) Le Parlement étoit alors diſſous. TIND.
(2) Le 15, 16, 17 d'Avril. RAP. TH.
(3) Le 20 d'Avril. RAP. TH.

MARIE. 1554.

son épée à la défense de l'Angleterre. D'autres croyoient qu'il avoit voulu faire entendre aux Anglois, qu'il prétendoit les gouverner par l'épée. Les Magistrats de Southampton lui ayant présenté les Clefs de la Ville, il les reçut & les leur rendit sans dire un seul mot. Cette gravité déplut aux Anglois, qui ont accoutumé de voir leurs Souverains agir avec des manieres plus affables. La Reine alla au devant de lui jusqu'à Winchester, où Gardiner bénit leur Mariage le 27. de Juillet. Ce même jour, ils furent proclamez Roi & Reine d'Angleterre, de France, de Naples, de Jerusalem, avec l'addition de beaucoup d'autres Titres. L'Empereur venoit de faire présent à son Fils du Royaume de Naples, & du Royaume de Jerusalem. Philippe n'avoit que vingt & sept ans, & Marie étoit âgée de trente-huit. Cependant, on fit débarquer beaucoup de caisses d'argent en barre, que Philippe avoit apportées avec lui, & qui faisoient sans doute la plus grande partie des douze-cens-mille écus que l'Empereur s'étoit engagé d'envoyer en Angleterre, & dont il n'avoit pas voulu se désaisir avant que le Mariage fût consommé. Cela ne servit pas peu à donner du zèle pour les interêts de la Reine, à ceux que Gardiner avoit déja gagnez par avance.

Il apporte beaucoup d'argent.

Il obtient la grace de la Princesse Elisabeth & de quelques autres.

Philippe voulant se concilier l'affection des Anglois, exerça d'abord quelques Actes de clémence qui auroient produit cet effet, si tout le reste de sa conduite y eut été conforme. Quoi qu'il en soit, il y eut quelques personnes distinguées qui profiterent de sa générosité. La Princesse Elisabeth en fut la principale. Gardiner vouloit, à quelque prix que ce fût, se défaire d'elle. Il comprenoit que si elle succedoit à Marie, son propre interêt la porteroit à renverser tout ce qui se seroit fait sous ce Regne, par rapport à la Religion. On savoit d'ailleurs que quelques ménagemens qu'elle gardât, elle étoit Reformée dans le cœur. Or, comme le dessein étoit formé de persécuter les Protestans, il y avoit quelque lieu de craindre qu'ils ne se soulevassent, en prenant le prétexte de faire valoir ses droits. La Reine elle-même n'étoit pas éloignée des sentimens de Gardiner; mais Philippe interceda pour Elisabeth, & la tira de ce danger. Ce fut d'abord, sans doute, par un motif de générosité. On a prétendu, que dans la suite, la Politique entra aussi dans les soins qu'il prit de conserver la vie à cette Princesse, & on en a donné deux raisons differentes. On a dit premierement, que quand il n'eut plus d'esperance d'avoir des Enfans de Marie, il considera que si Elisabeth n'étoit plus au monde lorsque la Reine mourroit, la Couronne seroit dévolue à la Reine d'Ecosse, qui apporteroit ce riche héritage au Dauphin. Il est bien vrai, que par le Testament de Henri VIII. la Reine d'Ecosse ne pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, qu'après la posterité de la Duchesse de Suffolck. Mais il n'y avoit aucune apparence que le Dauphin s'en tînt à ce Testament; & il pouvoit arriver qu'il joindroit la possession de l'Angleterre & de l'Irlande

Raisons de Philippe pour la demander.

à celle de la France & de l'Ecosse, ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à la Maison d'Autriche. La seconde raison qui porta Philippe à prendre soin de la vie d'Elisabeth, fut, comme on le prétend, qu'il esperoit de l'épouser, si Marie mouroit avant lui. Outre la Princesse Elisabeth, il y eut quelques autres personnes qui obtinrent leur grace par l'intercession de Philippe, savoir, dix Chevaliers & l'Archevêque d'Yorck (1). On présume que celui-ci ne demeura pas ferme dans sa Religion, parce que les autres qui furent mis en liberté étoient des gens dont la Religion s'accommodoit au tems. Vrai-semblablement, ils avoient été engagez dans le parti de Wyat, ou de Jeanne Gray. D'ailleurs, l'Archevêque d'Yorck fut laissé en repos pendant tout le reste de ce Regne.

Ce Prince déplait aux Anglois

Les manieres graves de Philippe, & son air reservé, déplaisoient beaucoup aux Anglois. Personne ne pouvoit approcher de lui ou de la Reine, qu'après avoir fait demander Audience comme faisoient les Ambassadeurs. Cela rendit la Cour entierement déserte, la Noblesse Angloise ne pouvant s'accoutumer à des manieres si opposées à ce qui se pratiquoit auparavant.

Mort du Duc de Norfolck.

Le vieux Duc de Norfolck mourut au mois de Septembre, environ un an après avoir obtenu sa liberté.

Parlement.

Le Parlement se rassembla (2) le 11. de Novembre, dans des dispositions telles que la Cour pouvoit les souhaiter. L'argent venu d'Espagne avoit produit de si grands effets, que la plupart des Députez des Communes ne demandoient que les occasions de donner à la Reine des preuves de leur zèle. La Cour en étoit si persuadée, que, quoiqu'il n'y eût encore aucune Loi pour rétablir le pouvoir du Pape, on ne laissa pas d'envoyer deux Seigneurs au-delà de la Mer, pour y recevoir le Cardinal Polus en qualité de Légat, & pour l'amener en Angleterre. Un de ces Seigneurs étoit le Lord Paget, qui ayant été un des principaux amis & confidens du Duc de Sommerset, & un des instrumens dont ce Protecteur se servit pour rétablir la Reformation sous le Régne d'Edouard, fut choisi sous celui de Marie, pour aller au-devant du Légat du Pape. Tant le changement de Regne avoit produit de changement parmi les Seigneurs. Pendant que le Légat, qui étoit en Flandre, se mettoit en chemin, on passoit dans le Parlement un Acte pour revoquer celui qui l'avoit condamné sous le Regne de Henri VIII. Cela fut fait dans trois jours, parce qu'on vouloit

La Cour envoye au devant du Légat.

Acte pour revoquer la condamnation de Polus.

(1) Le Comte de *Devonshire* jouït aussi de l'honneur de cette générosité: pour ne plus donner de jalousie, il se retira en Italie, où selon quelques-uns, il mourut de poison l'année suivante. En lui finit cette illustre Famille, dont il étoit l'onzieme Comte. Tind.

(2) C'étoit un nouveau Parlement, & le troisieme de ce Regne. Il est à observer, que dans les Lettres de Convocation la Reine supprima le Titre de *Chef suprème de l'Eglise*, qu'elle avoit toujours porté jusqu'à ce tems-là. Tind.

MARIE. 1554.

éviter l'inconvénient de voir arriver dans le Royaume, un Légat encore sujet à une Sentence de mort.

Arrivée du Légat.

Polus arriva le 24. de Novembre, & après avoir communiqué ses Pouvoirs au Roi & à la Reine, il exposa devant eux & devant les deux Chambres de Parlement, qui avoient été mandées exprès, le sujet de sa Légation. Il dit que c'étoit afin de ramener dans la Bergerie de Jesus-Christ, tant de Brebis qui s'en étoient égarées. Que le Pape, qui tenoit en Terre la place du Souverain Pasteur, étoit prêt à les recevoir, & qu'il exhortoit les Anglois à profiter d'un tems si heureux & si favorable. La Reine, qui avoit souhaité passionnément de voir l'autorité du Pape rétablie en Angleterre, fut tellement émue en cette occasion, qu'elle crut avoir senti un Enfant se remuer dans son ventre. Cette nouvelle fut d'abord publiée en tous lieux, & par ordre même du Conseil, le *Te Deum* en fut chanté dans l'Eglise de St. Paul. Quelques flateurs s'aviserent de dire, que comme Jean Baptiste avoit tressailli de joye dans les entrailles de sa Mere à l'approche de Jesus-Christ, ainsi l'Enfant dont la Reine étoit enceinte tressailloit à l'approche du Vicaire de Jesus-Christ, qui parloit par la bouche de son Légat. Les Femmes de la Reine, qui la virent entêtée de sa prétendue grossesse, l'entretinrent dans cette pensée jusques vers le milieu de l'année suivante, qu'à sa grande mortification, elle connut qu'elle s'étoit trompée.

Son discours au Parlement.

La Reine se croit enceinte.

Requête des deux Chambres pour la reconciliation avec le Pape.

Le 29. de Novembre, les deux Chambres présenterent au Roi & à la Reine une Requête, par laquelle elles les supplioient d'interceder envers le Légat afin que le Royaume fût reconcilié à l'Eglise, dont un horrible Schisme l'avoit longtems tenu séparé. Elles promettoient dans la même Requête, de revoquer tous les Actes qui avoient été faits contre le Pape. Sur cela, le Légat se rendit au Parlement & y fit un long Discours, où il étala la tendre affection que le Pape avoit pour l'Angleterre, & les graces extraordinaires que les Anglois avoient reçues de tout tems du St. Siege. Ensuite, il donna pour pénitence, la revocation de toutes les Loix qui avoient été faites contre l'autorité du Pape; & ayant donné aux deux Chambres l'absolution, qu'elles reçurent à genoux, il leva toutes les Censures.

Le Légat leur donne l'absolution.

Acte qui rétablit l'autorité du Pape.

L'Acte de Revocation, à quoi les deux Chambres s'étoient engagées, ne put être prêt qu'au commencement de Janvier. Par cet Acte, l'autorité du Pape étoit rétablie sur le même pied qu'elle étoit avant la vingtieme année du Regne de Henri VIII.; mais on y insera les cinq articles suivans, qui étoient autant de restrictions au Pouvoir Papal.

Conditions.

1. Que les Evêchez, les Eglises Cathédrales, & les Colleges, demeureroient sur le même pied qu'ils se trouvoient alors.

2. Que les Mariages contractez dans les degrez défendus seulement par les Canons, & non pas par la Loi de Dieu, seroient reputez bons & valides.

3. Que

3. Que les Collations des Bénéfices faites pendant le Schisme, seroient confirmées. MARIE. 1554.

4. Que les procédures des Cours de Justice auroient une entiere force.

5. Que les aliénations des biens d'Eglise seroient autorisées, & que les Possesseurs ne pourroient être soumis à aucune censure, ni être poursuivis pour ce sujet.

Ratifiées par le Légat.

Le Légat ratifia tous ces Articles, mais en dénonçant pourtant les Jugemens de Dieu contre ceux qui possedoient les biens de l'Eglise. Comme cet article étoit le plus important & celui qui auroit pu apporter le plus d'obstacle à la réunion, la Cour de Rome n'avoit pas été peu embarrassée à le règler. Il s'agissoit de ne pas allarmer la Noblesse, qui s'étoit enrichie des biens d'Eglise sous les deux derniers Regnes. D'un autre côté, les biens d'Eglise sont si sacrez, selon les Canons, que le Pape même ne peut pas les aliener, quelque étendu que soit son pouvoir en toute autre chose. Par conséquent, Jules III. ne pouvoit consentir à l'alienation faite en Angleterre, sans violer les Canons. Son consentement auroit même été inutile, puisqu'il auroit excedé les bornes de son pouvoir. Cependant, s'il eût voulu se tenir ferme sur la nécessité de la restitution, & faire sentir aux Anglois l'impossibilité où il se trouvoit de les en dispenser, il auroit couru risque de voir échouer l'affaire de la réunion de l'Angleterre, qu'il desiroit passionnément de terminer. C'étoit là une de ces affaires délicates, sur laquelle il falloit mettre en usage quelqu'un de ces expédiens dont la Cour de Rome manque rarement. Celui qu'elle trouva en cette occasion, fut de tromper les Anglois. D'abord, le Pape donna au Cardinal Polus un Pouvoir général, mais qui ne fut pas jugé suffisant pour calmer les inquietudes des interessez. Ensuite, il lui en envoya un autre qui l'autorisoit, *à transiger avec les possesseurs des biens d'Eglise, pour les rentes qu'ils avoient illégitimement reçues, & pour les meubles qu'ils avoient consumez, en restituant premierement, si le Légat le trouvoit à propos, les Terres qu'ils possedoient injustement.* Cette clause, *en restituant premierement, si le Légat le trouvoit à propos*, faisoit un sens très équivoque. Elle pouvoit signifier que le Légat avoit la liberté d'obliger les possesseurs à restituer, ou de les en dispenser; ou bien, qu'il avoit le pouvoir de transiger avec eux pour les rentes reçues, avant ou après la restitution des Terres. Selon les apparences, le Pape l'entendoit dans ce dernier sens, & vouloit pourtant donner lieu de croire qu'il l'entendoit dans l'autre.

Artifices de la Cour de Rome touchant les biens d'Eglise alienez.

Ce Pouvoir ayant paru insuffisant à l'Empereur & à la Cour d'Angleterre, le Pape en donna un troisieme, qui n'étoit pas moins équivoque, & qui, sous un amas de termes généraux, contenoit certaines restrictions, qui lui laissoient la liberté de faire dans la suite ce qu'il jugeroit à propos: car il ne s'agissoit en cette occasion, que de jetter de

MARIE. 1554. la poudre aux yeux des possesseurs de ces biens, & au Parlement, en leur donnant une satisfaction apparente. Voici les termes de ce dernier Pouvoir. « Qu'au-lieu qu'auparavant, il avoit donné pouvoir au » Légat de transiger avec les possesseurs des biens de l'Eglise, & de » les décharger des rentes qu'ils avoient injustement reçues, ou des » biens meubles qu'ils avoient consumez; néanmoins, afin que l'en- » tiere réduction de l'Angleterre devînt d'autant plus aisée, que le Pape » donneroit de plus grandes *esperances* de condescendance & d'accom- » modement en cette occasion, ne voulant point qu'un aussi grand » ouvrage qu'étoit le salut d'un si grand nombre d'ames, fût empêché » par aucun respect humain, & voulant imiter le bon Pere qui alla » au-devant de l'Enfant prodigue; il donnoit pouvoir au Légat, sui- » vant la confiance qu'il avoit en lui, de transiger, & d'accorder en » l'autorité du St. Siege, avec ceux d'entre les possesseurs des biens » d'Eglise pour qui la Reine intercederoit, & de leur donner une » Dispense pour en joüir à l'avenir. Sauf, toutefois, le bon plaisir & » la confirmation du St. Siege, dans les choses sur lesquelles le Légat » jugeroit qu'il faudroit le consulter, à cause de leur importance.

Ce dernier Pouvoir, bien loin de corriger ce qu'il y avoit de défectueux dans le précedent, étoit encore plus équivoque & plus inutile. Premierement, par rapport au terme de *transiger* qui étoit dans le premier, & qui se trouvoit aussi dans celui-ci, il est manifeste que le Pape n'entendoit pas par là un simple acquiescement du Légat à une possession reputée injuste, & qu'en cette occasion, une Transaction marquoit du moins quelque dédommagement préalable pour l'Eglise. Mais, de peur que le terme de transiger ne fût pas assez significatif, le Pape ajoutoit dans ce dernier Pouvoir celui d'*accorder*, qui montroit évidemment en quel sens il entendoit que se fît cette Transaction. Ainsi le simple acquiescement du Légat étoit inutile, puisque par là, il excedoit son Pouvoir, qui étoit de *transiger* & d'*accorder*. En second lieu, sous ces termes, *pour en joüir à l'avenir*, il y avoit une équivoque, puisque *à l'avenir* pouvoit marquer une joüissance perpétuelle, ou une joüissance de quelques années. Troisiemement, le Légat ne pouvoit accorder la Dispense de joüir de ces biens, qu'à ceux pour qui la Reine intercederoit; desorte qu'il dépendoit de la Reine de n'interceder pour personne. Il est même très vrai-semblable qu'elle s'en feroit fait un scrupule, puisque, comme on le verra dans la suite, elle restitua elle-même, les biens de cette nature qui étoient en sa possession. En quatrieme lieu, tout ce que le Légat pouvoit faire en cette occasion, ne servoit de rien sans la confirmation du Pape, qui pouvoit le desavouer; de sorte que ce Pouvoir n'étoit que provisionel. Enfin, la condition de consulter le St. Siege dans les choses importantes, étoit encore une expression vague, qui pouvoit donner lieu à bien des chicanes.

Jules III. mourut avant que d'avoir été informé du ſuccès de cette affaire. Mais ſi l'on en juge par les termes du Pouvoir qu'il avoit donné à ſon Légat, il n'agiſſoit pas de bonne-foi, & ſon Succeſſeur refuſa hautement de confirmer l'acquieſcement. Ce n'étoit donc qu'une illuſion manifeſte qu'on faiſoit aux poſſeſſeurs des biens d'Egliſe, puiſque, ſelon le Droit Canon, ils n'acqueroient par là aucun juſte titre. D'un autre côté, ils ne pouvoient pas les poſſeder en ſureté de conſcience, puiſque dans le tems même que le Légat conſentoit qu'ils jouïſſent de ces biens, il leur dénonçoit les Jugemens de Dieu prêts à fondre ſur leurs têtes. On demandera peut-être, comment les Anglois pouvoient ſe laiſſer abuſer par une illuſion ſi groſſiere? A cela on peut répondre premierement, que le Roi & la Reine étant dans les ſentimens de la Cour de Rome, aidoient à la fraude autant qu'il leur étoit poſſible; & que le Parlement, gagné par l'or d'Eſpagne, faiſoit ſemblant de ne pas voir ce qu'il voyoit. En ſecond lieu, que vrai-ſemblablement, les pouvoirs du Légat ne furent communiquez qu'au Roi & à la Reine, qui en parurent contens; & que le Parlement, ſans examiner ces Pouvoirs, ſuppoſa que le Légat étoit ſuffiſamment autoriſé. Je me ſuis un peu étendu ſur cette matiere, parce qu'elle eſt d'une très grande importance dans le tems préſent, & qu'il n'eſt pas impoſſible qu'elle ne le devienne encore plus dans la ſuite. Les Anglois pourront voir par là, non ſeulement, qu'il n'eſt pas poſſible que la Cour de Rome agiſſe de bonne-foi ſur cet article; mais que, quand même un Pape auroit la meilleure intention du monde pour les poſſeſſeurs des biens d'Egliſe, ſon conſentement ſeroit inutile. Ses Succeſſeurs pourroient toujours dire avec quelque fondement, qu'il auroit excedé ſon pouvoir. Quoi qu'il en ſoit, on fut content, ou on feignoit de l'être, d'autant plus que le Parlement fit une Loi, qui calma en quelque ſorte les craintes des intereſſez. Cette Loi portoit, que quiconque attaqueroit quelqu'un au ſujet de la poſſeſſion des biens d'Egliſe, ſous prétexte du Droit Eccléſiaſtique, ſeroit ſujet à la peine de la Loi *Præmunire*.

MARIE. 1554.

L'Affaire de la réunion étant terminée, & le Gouvernement étant redevenu entierement Papiſte, le Parlement fit un Acte pour renouveller ceux qui avoient été faits ſous Richard II., Henri IV. & Henri V., contre les Hérétiques. La Chambre Baſſe alloit ſi vîte, que ſi on eût ſuivi ſa paſſion, elle auroit fait tout à la fois, ce que la Cour ne vouloit faire que peu à peu. On fit dans cette Chambre divers projets d'Actes, que les Seigneurs rejetterent, de peur d'effaroucher trop les Proteſtans & de les porter au déſeſpoir. Mais il importoit peu aux Communes que leurs Bills fuſſent acceptez ou rejettez, parce que, quoi qu'il arrivât, elles donnoient toujours à la Reine des témoignages de leur zèle. C'étoit là le véritable but qu'elles ſe propoſoient.

Acte qui renouvelle les anciens Statuts contre les Hérétiques.

On fit enſuite un Acte, pour ajouter quelque choſe à celui qui avoit

Acte en faveur

MARIE. 1555.

lier, & livré au bras séculier, qui les fit brûler, Hooper à Glocester (1), & Rogers à Londres (2). Hooper souffrit pendant trois quarts d'heure; le feu, qui n'étoit pas bien allumé, lui ayant brûlé les jambes & les cuisses, & fait tomber une main, avant qu'il expirât. Ces deux exécutions furent suivies de celles de *Sanders* & de *Taylor*, deux autres Ecclésiastiques des plus attachez à leur Religion. Le supplice de Taylor eut ceci de remarquable, qu'on le mit dans un tonneau enduit de poix, & qu'avant qu'on allumât le feu, quelqu'un lui jetta à la tête une piece de bois qui le mit tout en sang. Ensuite, comme il recitoit le Pseaume 51. en Anglois, un des assistans lui donna un soufflet, en lui commandant de prier Dieu en Latin. Il se vit donc obligé de se taire, & de continuer ses devotions en lui-même, en attendant le moment qui devoit mettre fin à ses maux. Mais pendant qu'on allumoit le feu, un des Gardes, soit par impatience, soit par charité, lui perça la tête d'une halebarde, & lui épargna par là de plus grands tourmens.

De Sanders & de Taylor.

Gardiner se décharge de sa Commission sur Bonner.

Gardiner, voyant qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures, & que le supplice de ces quatre Eccésiastiques n'avoit pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis, se déchargea sur Bonner d'une Commission qui ne pouvoit que lui attirer la haine du Public. En cela il ne rendit pas un grand service aux Protestans, puisque, s'il avoit un zèle cruel, Bonner en avoit un furieux.

Etonnement universel dans le Royaume.

Cependant, ces exécutions, quoiqu'en petit nombre, ne laisserent pas de causer un étonnement universel. Il n'y avoit que les plus bigots qui en triomphoient. Tous ceux qui avoient quelque sentiment d'humanité, ne pouvoient voir qu'avec une peine extrême, qu'on fit souffrir des supplices si cruels à des gens qui n'étoient accusez d'aucun crime, & uniquement pour leurs sentimens sur la Religion. On ne pouvoit s'empêcher de considerer la difference qu'il y avoit entre la conduite des Protestans & des Catholiques Romains. Sous le Regne d'Edouard, il n'y avoit eu qu'un petit nombre de gens emprisonnez pour cause de Religion; & sous le Regne de Marie, on ne trouvoit point de supplice trop cruel pour les Protestans qui osoient persister dans leurs opinions. Les Evêques mêmes semblerent en avoir honte, puisque, dans une Assemblée solemnelle, ils déclarerent qu'ils n'avoient aucune part à ces barbaries. Ainsi, toute la haine en retomboit sur le Roi & sur la Reine, & particulierement sur le Roi, parce qu'il avoit été élevé dans un Païs d'Inquisition. Philippe en ayant été in-

Les Evêques rejeutent la persécution sur la Cour.

(1) Le 9 de Fevrier. RAP. TH.

(2) Le 4 d'Avril. RAP. TH.

Rogers fut exécuté le prémier. Il avoit une Prébende à *S. Paul*, & refusa absolument de se soumettre à l'Eglise de Rome, qu'il regardoit comme Antichrétienne. Etant attaché au poteau, il dépendoit de lui de sauver sa vie par une retractation; mais ni la crainte, ni l'esperance, ne purent lui faire abandonner sa Religion: au contraire, il dit *qu'il donnoit sa vie avec joye, en témoignage de la Doctrine qu'il avoit prêchée. Hooper* se vit offrir son pardon aux mêmes conditions, & y répondit de même. TIND.

MARIE. 1555.

formé, comprit qu'il perdroit entierement l'affection des Anglois, s'il les laissoit dans cette pensée. D'ailleurs, il ne vouloit point être la dupe des Evêques, qui vouloient se justifier à son préjudice. Il fit donc prêcher devant lui son Confesseur nommé *Alphonse*, qui, en présence de toute la Cour, chargea hautement les Evêques des cruautez dont tout le Royaume se plaignoit. Il les défia même de faire voir dans toute l'Ecriture Sainte, un seul passage qui autorisât les Chretiens à faire brûler les gens pour des matieres purement de conscience. Ce ne fut pas sans un grand étonnement, qu'on entendit un Espagnol crier contre les feux où l'on bruloit les Hérétiques, & blâmer des cruautez qui étoient si communes en Espagne. Les Evêques en furent si étourdis, que les feux demeurerent éteints pendant quelques semaines. Mais enfin, vers le milieu du mois de Mars, on les alluma de nouveau, les Evêques aimant mieux se charger de la haine publique, que de laisser les Protestans en repos. La vérité est, que la Cour n'avoit pas moins de penchant à la cruauté, que les Evêques. Mais elle vouloit les charger entierement de la haine de la Persécution, comme, de leur côté, ils auroient souhaité qu'on eût tout attribué à la Cour. Bonner, Evêque de Londres, se distingua toujours par une fureur indigne, non pas d'un Ecclesiastique ou d'un Chretien; mais d'un *Cannibale*. Depuis ce tems-là, on continua les exécutions des Protestans avec une barbarie, qui faisoit bien voir que ceux qui les ordonnoient n'étoient nullement forcez. Les Evêques condamnoient sans remission ceux qui leur étoient déferez, & les Magistrats faisoient exécuter les sentences, en aggravant même les peines ordonnées par les Loix.

Le Confesseur Espagnol de Philippe prêche contre la persécution.

Fureur de Bonner.

La persécution se renouvelle.

Sur la fin du mois d'Avril, la Princesse Elisabeth fut conduite de Woodstock à Hamptoncourt, où Gardiner, accompagné de plusieurs Membres du Conseil Privé, alla l'exhorter fort sérieusement à mériter le pardon de la Reine par une confession ingénue de ses fautes. Mais elle nia positivement d'avoir jamais rien fait qui pût justement offenser la Reine. Enfin, Philippe lui obtint un peu plus de liberté, dans une Maison de campagne où on lui permit de se retirer. Comme elle savoit bien qu'on l'épioit très soigneusement, elle évita toujours de se mêler d'aucune affaire qui pût donner quelque soupçon contre elle. Pendant tout le reste de ce Regne, elle fit son unique occupation de l'Etude, où elle fit de grands progrès. Mais ce fut pour elle une vie pleine d'amertume, puisque pour éviter les dangers à quoi elle étoit continuellement exposée, elle étoit contrainte de dissimuler ses sentimens par rapport à la Religion, d'entendre la Messe, & de se confesser souvent, sans quoi elle n'auroit pas été épargnée (1). En cela elle

Elisabeth est tirée de prison.

Elle est contrainte de dissimuler.

(1) Sa réponse à la question captieuse touchant la Présence réelle dans le Sacrement, a quelque chose d'ingénieux & de solide: *Christ étoit la Parole qui le dit; il prit le Pain & le rompit: ce que la Parole dit qu'elle à fait: c'est ce que je croi & que je prends.* TIND.

MARIE. 1555.

parut un peu moins scrupuleuse que ne l'avoit été Marie, sous le Regne d'Edouard. Mais on peut bien dire aussi qu'il y avoit bien de la difference entre le Caractere d'Edouard & celui de Marie. La crainte de la mort ne pouvoit pas obliger Marie à dissimuler sa Religion, puisqu'elle n'en fut jamais menacée; au-lieu qu'Elisabeth voyoit continuellement la mort devant ses yeux, pour peu qu'elle donnât prise sur elle.

La Reine restitue les biens d'Eglise.

Dans le tems que la Reine témoignoit ainsi son zèle pour la Religion Romaine, elle sentoit sa conscience chargée d'un fardeau qu'elle ne pouvoit plus porter. C'étoit la possession des biens des Monasteres qui avoit été adjugée à Henri VIII. Le Pape Jule III. avoit feint de consentir que les possesseurs des biens d'Eglise en conservassent la jouïssance. Mais il fit bien voir que rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, puisqu'avant même que l'affaire d'Angleterre fût finie, il publia une Bulle par laquelle il excommunioit tous ceux qui s'étoient mis en possession des biens de l'Eglise, ou des Communautez Religieuses, aussi bien que les Princes qui leur prêtoient aide ou faveur. Véritablement, Gardiner avoit tâché de calmer les inquiétudes de la Reine en lui disant que cette Bulle ne regardoit que l'Allemagne, & qu'elle n'avoit aucune force en Angleterre, jusqu'à ce qu'elle y fût autorisée. Mais il étoit facile de comprendre, qu'un simple défaut de formalité ne pouvoit pas empêcher que ce que le Pape condamnoit comme un grand crime en Allemagne, ne le fût aussi en Angleterre. Quoi qu'il en soit, la Reine, qui se croyoit proche de son terme pour accoucher, ne voulut pas s'exposer au risque de mourir excommuniée. Elle envoya querir ses Ministres (1), & leur dit qu'elle étoit entierement résolue à se défaire de tous les biens d'Eglise qui étoient en sa possession, afin qu'ils fussent employez comme le Pape le jugeroit à propos. En même tems elle leur ordonna de porter cette nouvelle au Légat, & de lui mettre en main une Liste des biens de cette nature que la Couronne possedoit encore.

Mort du Pape Jule III.

Le Pape Jule III. n'étoit plus au monde lorsque la Reine fit cette restitution. Il étoit mort quelques jours auparavant, savoir le 23. de Mars.

Marcel II. est élu.

Le Cardinal *Marcel Cervin* lui succeda le 9. d'Avril, sous le nom de Marcel II. Ce nouveau Pape se préparoit à faire une grande reformation dans l'Eglise: mais la mort le surprit pendant qu'il méditoit ce projet, 22. jours après son exaltation.

Paul IV. lui succede.

La nouvelle de la mort de Marcel II. étant arrivée en Angleterre, la Reine forma le projet d'élever Polus au Pontificat. Elle prit même quelques mesures pour y réussir: mais le 23. de Mai les Cardinaux assemblez en conclave, élurent le Cardinal *Caraffa*, qui prit le nom de Paul IV. On n'avoit pas vu depuis longtems un Pape plus altier,

(1) Le 28 de Mars. RAP. TH.

ni

ni plus entêté de son pouvoir que celui-ci. Dès qu'il se vit élevé à la Dignité Pontificale, il résolut de porter son autorité aussi haut, ou plus haut, qu'aucun de ses Prédécesseurs. Les Ambassadeurs d'Angleterre arriverent à Rome le propre jour de son élection; mais ils n'eurent audience qu'un mois après. La raison de ce délai fut, que la Reine prenant le Titre de Reine d'Irlande, le Pape ne vouloit pas le souffrir, prétendant qu'il n'y avoit que le Pontife Romain qui fût en droit d'ériger de nouveaux Royaumes. Comme les Ambassadeurs n'avoient pas le pouvoir de se relâcher sur cet article, leur Audience auroit été longtems differée, si le Pape ne se fût pas avisé d'un expédient. Ce fut d'ériger secretement l'Irlande en Royaume. En même tems, il fit dire aux Ambassadeurs, que sans cela il ne leur permettroit pas de donner à leur Reine cette qualité dans une audience publique. Cette difficulté étant levée, ils furent admis à l'audience du Pape, qui affecta de leur dire, que, pour donner au Roi & à la Reine d'Angleterre des marques de son affection, il avoit érigé l'Irlande en Royaume, en vertu du pouvoir qu'il avoit de créer de nouveaux Royaumes & de supprimer les anciens. Ensuite, dans les audiences particulieres qu'il leur donna, il les pressa beaucoup sur la restitution des biens d'Eglise, & leur fit entendre qu'il prétendoit qu'on rendît tout sans rien excepter. Il leur dit aussi, qu'il entendoit qu'on continuât à payer le Denier de St. Pierre, qu'il envoyeroit bien-tôt un Collecteur en Angleterre pour le recueillir, & que les Anglois ne devoient point s'attendre que S. Pierre leur ouvrît la porte du Ciel, s'ils lui retenoient son Patrimoine sur la terre. Les Ambassadeurs se contenterent de ne rien répondre, pour ne pas aigrir ce fier Pontife: mais ils n'en firent ni plus ni moins, comme en effêt, il n'avoient aucun pouvoir de rien règler sur ces articles.

MARIE. 1555.

L'Audience des Ambassadeurs d'Angleterre est differée.

Le Pape érige l'Irlande en Royaume.

Il demande la restitution des biens d'Eglise, & le Denier de St. Pierre.

Pendant que cela se passoit à Rome, le Conseil ayant été informé que les Juges de Paix, & particulierement ceux de la Province de Norfolck, usoient d'indulgence envers les Protestans, leur envoya des Instructions pour se conduire plus conformément aux intentions de la Cour. Cela fait voir que les Evêques seuls n'étoient pas coupables des rigueurs qu'on exerçoit contre les Protestans, & que la Cour n'étoit pas moins entêtée de ce zèle furieux. Dans ces Instructions on voyoit un article, par lequel on chargeoit les Juges de Paix d'entretenir des Espions dans chaque Paroisse, afin d'être instruits de ceux qui ne s'acquitteroient pas de leur devoir par rapport à la Religion. Cela ressembloit si fort à l'Inquisition, qu'on ne douta presque point qu'il n'eût été inspiré par les Espagnols, contre lesquels on conçut une forte haine, parce qu'il n'y a rien de plus contraire à l'humeur des Anglois, & au Gouvernement d'Angleterre. Malgré ces Instructions, & les ordres séveres de la Cour, les violences qu'on avoit exercées jusqu'alors causoient de si grands murmures, que Bonner lui-même,

Ordre aux Juges de Paix contre les Reformez, attribué aux Espagnols.

Bonner se relâche dans la persécution.

MARIE. 1555.

soit par crainte, ou par quelque autre raison, modera un peu sa fureur, jusques-là qu'il renvoya, sans les juger, des gens qui lui avoient été déferez comme Hérétiques. Cette conduite lui attira une Lettre sévere du Roi & de la Reine (1), dans laquelle, en lui témoignant leur surprise, ils l'exhortoient à ne se point relâcher. C'en fut assez pour renouveller la Persécution avec plus de violence qu'auparavant. *Bradfort*, qui avoit été condamné depuis quelque tems, mais dont le supplice avoit été differé, fut brûlé dans le mois de Juillet. *Ridley*, Evêque de Londres, & *Latimer*, Vieillard vénérable (2) qui avoit été Evêque de Worcester sous le Regne de Henri VIII., souffrirent le martyre au mois de Novembre. Je ne parle pas de beaucoup d'autres Martyrs qui souffrirent en divers lieux du Royaume, parce que mon dessein n'est pas de faire ici l'Histoire de l'Eglise. Il suffira de dire en

Il reçoit du Roi & de la Reine une Lettre de reproche.

La persécution se rallume.

Martyre de Bradfort, de Ridley, & de Latimer.

(1) La Reine surtout exigeoit de lui, qu'il s'aquittât de l'office de bon Pasteur; qu'il ramenât les Hérétiques, ou qu'il procedât contre eux selon la rigueur des Loix. TIND.

(2) La conduite de ces deux Prélats est comparable à ce qu'on voit de plus héroïque dans l'Histoire des prémiers Martyrs. *Ridley* fut un des plus illustres Champions de la Reformation: sa pieté, son savoir, & la solidité de son jugement, étoient admirés par ses Amis, & redoutés par ses Ennemis. La veille de son Exécution, il invita le Maire d'*Oxford*, & sa Femme, à le venir voir mourir; & tandis que cette bonne Dame fondoit en larmes, il lui parla avec une assurance capable de bannir son chagrin, dans la pensée que tant de fermeté dans une si triste conjoncture ne pouvoit être qu'un don du Ciel, qui par ses influences le fortifioit contre les approches de la mort. Il consola *Latimer* au poteau, & celui-ci étoit en état de lui rendre le même service. Il fut si peu distrait par les objets effrayans qui l'environnoient, qu'il donna toute son attention au Sermon d'un Bigot furieux, & eut tout la tranquillité qu'il faloit pour lui répondre; ce qu'il offrit de faire: mais il ne lui fut pas permis de déployer son éloquence & ses raisons, qui auroient pu ébranler son Auditoire, & donner plus d'ouvrage aux Persecuteurs. Il termina sa vie par un acte de justice, en envoyant un Placet à la Reine pour demander que les Fermiers de l'Evêché de Londres fussent maintenus dans leurs Baux, ou que leurs Reliefs leur fussent remboursez sur les Biens qu'on avoit saisis lors de son emprisonnement. C'est ainsi qu'il posseda son ame tranquille, & attentive aux devoirs de ce Monde & de l'autre. Son supplice fut long, parce qu'on avoit mal placé les fagots qui devoient le brûler; & ses jambes étoient presque consumées, avant que le feu eût attaqué les parties nobles.

Le style de *Latimer* avoit une noble simplicité. Il attaquoit les Vices avec une clarté, qui, dépouillée des ornemens d'une éloquence mondaine, trouvoit un chemin pour aller au cœur, & faisoit trembler les Grands du siecle qui l'écoutoient. Un Voleur du prémier rang restitua entre ses mains l'argent qu'il avoit volé au Public, ou dans la Trésorerie, touché qu'il fut d'un de ses Sermons sur la Restitution, ce qui l'obligea à sacrifier le gain illicite à la bonne conscience. Quel fruit un pareil Prédicateur ne feroit-il pas dans ce Siecle! Etant au poteau, il exhorta *Ridley*, qui avoit fait la même chose pour lui; & inébranlable malgré les triomphes du Papisme, il prophetisa, *qu'eux deux allumeroient une chandelle pour l'Angleterre, qui, moyennant la grace de Dieu, ne s'éteindroit jamais.* Il finit bientôt ses douleurs, & quitta une vie qui dans la corruption des derniers siecles avoit su conserver la pieté, la simplicité, & l'integrité des prémiers. TIND.

MARIE. 1555.

un mot, que, pendant le cours de cette année, on fit périr par le feu soixante-sept personnes, entre lesquelles se trouverent quatre Evêques & treize autres Ecclésiastiques.

La Reine accouche de plusieurs moles.

Dans le tems même que le Roi & la Reine écrivirent à Bonner pour l'exhorter à rallumer son zèle, la Reine se croyoit sur le point d'accoucher. Le 29 de Mai, les Courriers étoient tout prêts pour aller porter en divers lieux la nouvelle de sa délivrance. Au commencement de Juin, le bruit se répandit en divers endroits du Royaume, qu'elle avoit accouché d'un Prince. L'Evêque de Norwich en fit chanter le *Te-Deum* dans sa Cathédrale. Il se trouva même un Prêtre assez hardi pour décrire dans son Sermon, les traits du Prince nouvellement né. Mais cette prétendue grossesse n'aboutit à rien, qu'à une ou plusieurs moles dont la Reine se délivra. Ce fut un grand chagrin pour elle, & pour toute la Cour. Le Roi Philippe n'en fut pas moins consterné. Il ne s'étoit marié que dans l'esperance d'avoir des Enfans de la Reine, & d'unir par là l'Angleterre à la Monarchie d'Espagne. L'accident qui venoit d'arriver ne lui permettant pas de se flatter plus longtems de cette pensée, peut-être à cause que les Medecins lui firent entendre qu'il n'y avoit plus d'apparence que la Reine eût des Enfans, il se dégouta d'une Femme qui n'étoit ni jeune ni belle, & résolut de donner plus de soin à ses autres affaires. D'ailleurs, l'Empereur son Pere lui avoit sans doute communiqué le dessein qu'il avoit de lui ceder ses Etats. Il partit donc le 4 de Septembre pour aller en Flandre, laissant la Reine son Epouse très mortifiée du dégout qu'il avoit pris pour elle, & dont elle ne s'appercevoit que trop.

Philippe se dégoute d'elle.

Il quitte l'Angleterre.

Fausse Conspiration.

Avant le départ de Philippe, on prétendit avoir découvert une Conspiration contre la Reine. Plusieurs personnes furent arrêtées, & quelques-unes même mises à la Question: mais comme elles ne confesserent rien il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoit qu'une calomnie inventée pour animer la Reine contre ceux qu'on accusoit.

Recherche de ceux qui avoient pillé les Monasteres.

Dans le cours de cette année, on fit une rigoureuse recherche de ceux qui avoient pillé les Eglises & les Monasteres, & particulierement de ceux qui avoient été employez à en faire la visite, sous le Regne de Henri VIII. Ce fut un bon moyen pour tirer de grosses sommes de ces gens-là, qui se virent obligez d'ouvrir leurs bourses pour éviter une plus grande punition.

Parlement.

Acte qui approuve la restitution des Annates.

Bill des Seigneurs rejetté par les Communes.

Les Communes commencent à s'oppoier à la Cour.

Le Parlement se rassembla le 21 d'Octobre, sans rien faire de considerable, qu'un Acte qui approuvoit & confirmoit le désistement de la Reine par rapport aux premiers fruits, & aux Décimes. Les Seigneurs voulurent faire une Loi pour confisquer les biens de ceux que la crainte de la Persécution avoit portez à quitter le Royaume; mais les Communes en rejetterent le Bill. La plupart des Membres commençoient à n'avoir plus pour la Cour la même complaisance qu'ils avoient eue auparavant, soit que leurs pensions ne fussent plus conti-

MARIE. 1555.

nuées depuis qu'on avoit tiré d'eux à peu près ce qu'on avoit souhaité; ou qu'ils ne voulussent pas servir d'instrumens pour redonner au Clergé sa premiere autorité, qui étoit odieuse au Peuple. D'ailleurs, la plupart des gens commençoient à se lasser des cruautez qu'on voyoit exercer contre des innocens. Quoi qu'il en soit, la Reine souffrit quelques mortifications dans cette Séance. Lorsqu'elle voulut demander un secours d'argent, on dit hautement dans la Chambre Basse, qu'il n'étoit pas juste que le Peuple fût chargé de dépenses auxquelles elle auroit pu aisément fournir, si elle eût gardé les biens d'Eglise. Ainsi, ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'elle obtint un Subside médiocre. Ce Parlement, qui sembloit ne vouloir plus se laisser diriger par la Cour, fut cassé le 9 de Décembre.

Le Parlement est cassé.

Il n'est pas surprenant que la bonne intelligence entre la Reine & le Parlement fût un peu diminuée, puisque le Ministre qui avoit été jusqu'alors chargé du soin de ménager la Chambre des Communes, n'étoit plus au monde. Je veux parler de Gardiner, qui mourut au commencement de cette Séance (1), à laquelle il n'assista que deux fois. Il fut attaqué de sa derniere maladie, le même jour qu'il avoit reçu la nouvelle de la mort de Ridley & de Latimer, laquelle il attendoit avec impatience. Il n'avoit pas voulu se mettre à table pour dîner, avant que de l'avoir reçue, & il n'eut cette satisfaction qu'à quatre heures après midi. Ensuite, il dîna de bon appétit, & après le dîner, il fut attaqué d'une retention d'urine, qui en peu de jours le coucha dans le tombeau. On dit que pendant sa maladie, il sentit quelques remords de sa conduite passée, & qu'il disoit quelquefois qu'il avoit péché comme St. Pierre, mais qu'il n'avoit pas pleuré comme lui. C'étoit un homme entierement attaché au monde, qui avoit beaucoup d'esprit (2), mais qui étoit fourbe & dissimulé. Il n'employoit ses talens, qu'à chercher les moyens de soutenir ou d'augmenter son crédit. Le Pape Paul IV. lui avoit promis un Chapeau de Cardinal. On prétend encore que, pour avoir l'Archevêché de Cantorberi qui avoit été promis à Polus, il avoit tellement calomnié ce Cardinal à la Cour de Rome, que le Pape avoit résolu de le rappeller, & de le punir même, comme fauteur de l'Hérésie, parce qu'il n'approuvoit pas les moyens violens dont on se servoit pour convertir les Protestans. L'esperance que Gardiner avoit toujours eue de réussir dans ses desseins par rapport à l'Archevêché de Cantorberi, avoit été cause qu'on avoit laissé Cranmer en vie, parce que Gardiner vouloit attendre

Mort de Gardiner.

(1) Le 12 de Novembre. RAP. TH.

(2) L'Historien auroit dû parler de son Savoir, qui le faisoit distinguer entre les Gens de Lettres de son tems. Il entendoit le Droit-Civil & Canon, autant qu'aucun de ses contemporains, & passablement la Théologie; & écrivoit en Latin avec facilité & avec pureté. Peu de gens alors le surpassoient dans la connoissance de la Langue Grecque. TIND.

que Polus fût hors d'Angleterre. Quant à la Religion, quoique, selon les apparences, Gardiner fût dans les sentimens de l'Eglise Romaine, il n'avoit pas laissé de se conformer aux changemens que Henri VIII. avoit faits. Mais l'esperance qu'il conçut mal à propos que ce Monarque reviendroit enfin à ses premiers sentimens sur la Religion, lui fit faire certaines démarches qui le rendirent suspect, & lui firent perdre le fruit de sa dissimulation. Pendant le Regne d'Edouard, il ne dissimula qu'à demi; c'est-à-dire, qu'il se contenta de se soumettre exterieurement aux Loix qui se faisoient sur la Religion. Mais en même tems, il faisoit assez connoitre que ce n'étoit qu'à regret. C'est ce qui fut cause de sa déposition, ceux qui dirigeoient alors les affaires de Religion, étant persuadez que la dissimulation fait plus de mal que de bien. Sous le Regne de Marie, il n'eut plus besoin de cacher ses sentimens. Peut-être même affecta-t-il d'avoir plus de zèle qu'il n'en avoit naturellement pour la Religion Romaine, afin de se conformer à la bigotterie de la Reine. Ce fut par là qu'il acquit ses bonnes graces, & qu'il devint son principal Ministre, après avoir eu l'adresse de mettre l'Empereur dans ses interêts. Quand il vit son crédit bien établi, il se vengea de ses ennemis d'une maniere barbare. Au-lieu qu'ils s'étoient contentez de le tenir en prison, il ne put être satisfait qu'en les faisant brûler vifs. Ridley & Latimer, entre autres, éprouverent les effets de sa vengeance. Il n'auroit pas differé si longtems à se procurer la satisfaction de faire périr Cranmer dans les flammes, si son propre interêt ne l'eût engagé à lui conserver quelque tems la vie. On prétend qu'il étoit Fils de *Richard Woodwille*, Frere de la Reine Elisabeth Femme d'Edouard IV., & que ce fut par cette raison que Henri VIII. l'éleva si promptement à l'Evêché de Winchester. Au reste, le Docteur Burnet a fait voir clairement dans l'Histoire de la Reformation, que Gardiner avoit été un des principaux Auteurs du Divorce de Henri VIII. avec Catherine. Il semble que par là, il auroit dû, aussi bien que Cranmer, se rendre odieux à Marie: mais son zèle pour la Religion Romaine effaça tout. Après sa mort, la Charge de Chancelier fut exercée par Commission, jusqu'au 1 de Janvier suivant, que *Heath* Archevêque d'Yorck en fut pourvu.

MARIE. 1555.

Act. Publ. T. XV. pag. 426. 13. Novembre.

Le jour d'après que le Parlement fut cassé, la Reine reçut la Bulle de Paul IV. qui érigeoit l'Irlande en Royaume, ce Pontife présupposant que l'érection faite du tems de Henri VIII. étoit nulle & invalide. Apparemment, la Reine, qui étoit pleine de scrupules, ne fut pas fâchée que le Pape lui envoyât cette Bulle sans qu'elle la demandât.

Le Pape envoye à la Reine la Bulle d'érection de l'Irlande en Royaume.

L'absence du Roi & la mort de Gardiner n'empêcherent pas que sur la fin de l'année, on ne rallumât les feux pour brûler les Protestans. Cela fait voir que Philippe & Gardiner n'étoient pas les seuls auteurs de ces violences, & que la source en étoit dans la Reine même, qui étoit d'une bigotterie outrée.

La persécution se rallume.

MARIE. 1555. Charles Quint resigne ses Etats à Philippe, & l'Empire à Ferdinand.

Ce fut aussi sur la fin de cette même année, que Charles Quint resigna tous ses Etats à Philippe son Fils, à deux differentes reprises. L'année suivante, il quitta aussi la Dignité Imperiale, qui fut conferée à Ferdinand son Frere. Paul IV. refusa longtems de reconnoitre le nouvel Empereur, parce qu'il prétendoit que la resignation de l'Empire ne devoit se faire qu'entre ses mains.

1556. Cranmer est dégradé.

Le 21 de Mars, l'Archevêque Cranmer souffrit le Martyre, auquel il étoit depuis longtems destiné. Il avoit été déclaré Hérétique dès le mois d'Avril 1554. Mais cette déclaration n'avoit produit qu'une simple Excommunication, les Juges qui l'avoient condamné n'ayant pas le pouvoir d'aller plus avant. Enfin, au mois de Septembre 1555. il fut jugé à Oxford par deux Commissaires (1), dont l'un étoit délegué du Pape, & l'autre de la Reine. Son accusation portoit, qu'il avoit été marié deux fois; qu'il avoit entretenu secretement une Femme sous le Regne de Henri VIII., & ouvertement sous celui d'Edouard VI: qu'il avoit publié divers Livres infectez d'Hérésie: qu'il avoit abandonné la Communion de l'Eglise Romaine, & combattu la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans le Sacrement. Il ne desavoua aucun de ces faits, & sur sa confession, on le cita à comparoitre devant le Pape dans quatre-vingts jours; Citation bien inutile, puisqu'on le retenoit en prison. Le 14 de Février, *Bonner* & *Thirleby* furent envoyez à Oxford pour le dégrader. Bonner s'acquitta de sa Commission avec son insolence accoutumée, faisant à Cranmer des railleries piquantes, pendant la cérémonie. Mais Thirleby fondoit en larmes. On revêtit Cranmer d'Habits Pontificaux faits d'une grosse toile, pour le rendre ridicule, & on lui en ôta toutes les pieces une à une. Mais ce qu'il y avoit de ridicule, c'est qu'on le condamnoit pour n'avoir pas comparu à Rome, quoiqu'on l'eût toujours tenu enfermé (2).

Il signe une abjuration.

La mort devoit naturellement suivre immédiatement la Sentence des Commissaires, & la dégradation. Mais on tendit tant de pieges à la constance de ce Prélat, que, par fragilité, dans l'esperance de sauver sa vie, il se laissa porter à signer une Abjuration. Il semble que ses ennemis auroient dû être contens de l'avoir engagé dans cette foiblesse; mais ils vouloient sa mort: sans cela rien n'étoit capable de les satisfaire. La Reine, qui avoit prétendu se faire un mérite de lui pardonner ses offenses particulieres, & de n'être mue que d'un zèle de Re-

La Reine ne laisse pas de le faire brûler.

(1) *Broogs*, Evêque de *Glocester*, étoit Commissaire de *Polus*, & le Roi avec la Reine nommerent deux assistans, qui furent *Martin* & *Seory*. TIND.

(2) Sa conduite dans cette cérémonie fut uniforme & bienséante. Il n'étoit pas fâché, disoit-il, qu'on le dépouillât de toute cette pompe par où il tenoit à l'Eglise Romaine; mais il déclara que c'étoit une grande injustice de le condamner sur ce qu'il n'étoit pas allé à Rome, pendant qu'on le retenoit en prison. Il dit que le Pape n'avoit aucune autorité sur lui, & appella de cette Sentence à un Concile Général libre. TIND.

ligion, voyant que son Abjuration rompoit toutes ses mesures, leva le masque, & signa un ordre pour le faire brûler (1), nonobstant son Abjuration. Ce fut alors que Cranmer revint à lui-même, & que plein de honte & de confusion, il se retracta sur le bucher, & voulut que la main qui avoit signé cette fatale Abjuration, fût la premiere punie. Il la tint étendue dans le feu jusqu'à ce qu'elle tombât (2), après quoi on le vit encore se frapper la poitrine avec l'autre. C'est ainsi qu'il expira, en témoignant son repentir de la faute qu'il avoit faite. Son cœur fut trouvé tout entier dans les cendres, après que tout le reste de son corps eut été consumé; sur quoi on fit diverses réflexions, auxquelles je ne m'arrêterai pas. Les ennemis de la Reformation triompherent de la chute de ce Prélat, & les Protestans tâcherent de l'excuser le mieux qu'ils purent (3). Le jour même de la mort de Cranmer, Polus fut fait Archevêque de Cantorberi, c'est-à-dire, que la Reine lui mit en main les revenus de l'Archevêché; car il falloit nécessairement qu'avant cela, il fût canoniquement élu, & approuvé par le Pape, puisque l'ordre pour la restitution des revenus est daté du 21. de Mars, jour de la mort de Cranmer (4). C'est donc sans fondement qu'on a accusé Polus d'avoir hâté la mort de ce Prélat pour se mettre en possession de l'Archevêché, puisqu'il se passa près d'un mois entre l'ordre de la Reine pour faire brûler Cranmer, & l'exécution. Polus n'avoit aucun besoin de la mort de Cranmer pour se mettre en possession de l'Archevêché, qui étoit vacant depuis la condamnation de son Prédécesseur. En effet, il étoit déja véritablement Archevêque de Cantorberi avant que Cranmer mourût, puisqu'il avoit été élu en Angleterre & approuvé par le Pape, comme le porte expressément l'ordre pour lui restituer les revenus, qui est du 21. de Mars.

MARIE. 1556. Act. Publ. T. XV. pag. 431.

Il se repent & souffre la mort avec constance.

Polus est fait Archevêque de Cantorberi.

Justification de ce Cardinal sur la mort de Cranmer. Act. Publ. T. XV. pag. 432.

Tout le reste de cette année, on continua la Persécution contre les Protestans avec beaucoup de violence. Le furieux Bonner, qui étoit chargé du soin de punir les Hérétiques, ne se contentant pas de les faire brûler un à un, les envoyoit au feu par troupes, tellement que dans le cours de l'année 1556. il y en eut 85. qui moururent dans les flammes. Les femmes mêmes n'étoient pas épargnées, & la fureur des persécuteurs se répandoit sur les enfans innocens. Dans l'Isle de Guernesey, une femme enceinte ayant été condamnée à être brûlée, & la violence du feu ayant fait sortir l'enfant qui étoit dans son ventre, quelqu'un, par un sentiment d'humanité, le tira du feu pour le sauver; mais après une legere consultation, le Magistrat qui assistoit à l'exécution, le fit rejetter dans les flammes.

La persécution continue.

Horrible barbarie.

(1) Le 24 de Fevrier. RAP. TH.

(2) Tandis qu'il étoit dans le feu, il cria plusieurs fois, *Indigne main!* TIND.

(3) Il mourut à la 67e année de son âge, & à la 23e de sa Primacie. Il laissa un Fils de son nom, qui fut réhabilité l'an 5 du Regne d'*Elisabeth. (Strype).* TIND.

(4) *Polus* fut consacré le lendemain, & on lui appliqua les paroles d'*Elie*; *Tu as tué, & pris possession.* TIND.

MARIE. 1556.

La Reine rétablit quelques Monasteres, & en fonde de nouveaux.

Pendant qu'on tâchoit par ces moyens violens de détruire entierement la Religion Protestante, la Reine faisoit ses efforts d'un autre côté, pour appuyer la Religion Romaine, en relevant quelques anciens Monasteres, ou par de nouvelles fondations. Peut-être auroit-elle plus avancé l'exécution du dessein qu'elle avoit formé de rétablir les Maisons Religieuses qui avoient été supprimées, si la grande & la petite Noblesse n'en eussent pris l'allarme. Il arriva même pendant la derniere Séance du Parlement, que plusieurs Membres de la Chambre Basse, entendant faire quelque proposition sur ce sujet, porterent la main à leurs épées, en disant hautement qu'ils sauroient bien défendre leurs biens. La Reine voyant tant d'obstacles, & ne trouvant pas à propos de pousser alors cette affaire, résolut de choisir un tems plus convenable, & de n'aller que pied à pied. Cependant, elle donna la Commission à Bonner & à quelques autres, d'ôter des Regîtres Publics tout ce qui s'étoit fait sous le Regne de Henri VIII. contre les Moines & contre le Pape, & particulierement les relations des visites des Monasteres, & les renonciations des Moines à l'autorité du Pontife Romain. C'est ce qui a rendu l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là fort défectueuse; & néanmoins, malgré les soins des Commissaires, on n'a pas laissé de conserver un bon nombre de ces sortes de Pieces.

Elle fait ôter diverses Pieces des Regitres Publics.

Affaires entre la France & l'Espagne.

La Guerre se continuoit toujours entre la France & l'Espagne, sans que les Anglois y prissent aucune part. Philippe ne cherchoit qu'à faire la Paix ou du moins une Treve qui lui donnât le loisir de s'affermir sur le Trône que l'Empereur son Pere venoit de lui abandonner. La Reine son Epouse s'étoit entremise pour procurer cette Paix ou cette Treve, & avoit obtenu que les deux Rois envoyeroient leurs Ambassadeurs entre Calais & Ardres, où ils s'étoient effectivement assemblez le 21. de Mai de l'année précédente; mais ils s'étoient séparez sans rien conclure. L'élevation de Paul IV. sur le Trône Pontifical rendit la Paix encore plus difficile: c'étoit un Pape d'une fierté outrée, & qui formoit de vastes projets, quoiqu'âgé de quatre-vingts ans. On ne sauroit mieux le comparer qu'à Jule II. Il avoit deux Neveux, l'un Cardinal, & l'autre Gouverneur de l'Etat Ecclésiastique, & tous deux grands ennemis de la Famille des *Colones* qu'ils avoient résolu de ruiner, & par conséquent, du Roi d'Espagne qui la soutenoit. Pour venir à bout de leur dessein, ils persuaderent au Pape leur Oncle qu'ils avoient découvert une Conspiration contre sa personne, tramée par des Espagnols. En conséquence de cette découverte prétendue, ils ouvrirent les paquets du Duc d'Albe Gouverneur de Naples, dans lesquels ils prétendirent en avoir trouvé des preuves incontestables. Ils firent mettre le Cardinal *Colonne* en prison, & arrêter les Envoyez de Philippe & de la Reine d'Angleterre. Ensuite, ils s'emparerent de *Palliano* & de *Nettuno*, deux Villes appartenant aux *Colonnes*.

Paul IV. grand ennemi des Espagnols.

Mais leur passion ne se borna pas à si peu de chose. Peu de tems après,

après, ils engagerent le Pontife à déclarer la Guerre au Roi d'Espagne, sans avoir ni Troupes ni argent pour la soutenir. Il fut donc obligé d'avoir recours au Roi de France, qui étoit actuellement en Guerre avec Philippe. Pour cet effet, il lui proposa la conquête du Royaume de Naples, & lui offrit toutes ses forces pour exécuter ce dessein, pourvu qu'il voulut l'assister dans la guerre qu'il avoit entreprise. Cette proposition étant mise en déliberation dans le Conseil de France, le Cardinal de Lorraine l'appuya de tout son pouvoir. Ce Cardinal avoit alors un tel crédit à la Cour, qu'on n'osa presque le contredire, quoiqu'il fût aisé de comprendre, qu'une Ligue avec le Pape ne pouvoit apporter aucun avantage au Roi. Son but étoit de procurer au Duc de Guise son Frere le commandement de l'Armée qui seroit envoyée en Italie.

MARIE. 1556. Il se ligue avec la France contre l'Espagne.

Cette Ligue offensive & défensive fut donc ébauchée à Paris, & signée à Rome, où les Cardinaux de Lorraine & de Tournon s'étoient rendus pour cet effet, au commencement d'Octobre 1555. Le Pape promit de donner l'Investiture de Naples à un Fils de France, & le Roi s'engagea de son côté, à envoyer en ce Païs-là une Armée de 12000. hommes de pied, de 500. Hommes d'armes & d'autant de Chevaux-legers. Mais peu de tems après, par l'entremise de Marie, Henri II. & Philippe conclurent une Treve de cinq ans, qui fut signée le 5. de Fevrier 1556. Le Pape se plaignit beaucoup que le Roi de France l'avoit abandonné à la vengeance des Espagnols. En effet, le Duc d'Albe s'étoit approché de Rome, & avoit pris quelques Places, & entre autres *Ostie*, que les Neveux du Pape avoient négligé de munir. Dans cette extremité, le Pape & ses Neveux ne trouverent point d'autre ressource, que de tâcher de porter le Roi de France à rompre la Treve avec l'Espagne. Ce fut dans cette vue que le Cardinal *Caraffa* se rendit à Paris en qualité de Légat à *Latere*, publiant que c'étoit pour travailler à la Paix entre les deux Couronnes. Dans ce tems, le Pape combloit la Reine d'Angleterre de louanges pour avoir moyenné la Treve, l'exhortant à ne pas laisser son ouvrage imparfait, & à faire ses efforts pour changer cette Treve en une Paix ferme & durable. Cependant, le Légat fit si bien par ses intrigues, & par les promesses magnifiques qu'il fit au Roi, qu'il l'obligea enfin à rompre la Treve, sans pouvoir alleguer d'autre raison de cette rupture, sinon que le Pape étoit opprimé par les Espagnols, quoique le Pontife eût le premier déclaré la Guerre à l'Espagne.

Treve de cinq ans entre la France & l'Espagne.

Le Pape porte la France à rompre la Treve.

Au mois de Janvier de l'année 1557. le Cardinal Polus fit faire la Visite des deux Universitez. Ce fut pendant celle qui se fit à Cambridge, qu'on cita ridiculement *Bucer* & *Fagius*, deux Théologiens Allemands morts plusieurs années auparavant, à comparoitre devant les Commissaires pour rendre compte de leur Foi, & que, sur leur refus, on les condamna tous deux à être brûlez. Après cette Sentence, il vint

1557. Les os de Bucer & de Fagius sont brûlez à Cambridge.

MARIE. 1556.

La Femme de Pierre Martyr est déterrée.

un ordre de la Cour pour l'exécuter, & les deux Corps étant dans leurs cercueils, furent pendus à des poteaux & reduits en cendres. A Oxford, la Femme de Pierre Martyr fut déterrée par les ordres du Légat & enterrée de nouveau dans un fumier, parce qu'ayant été Religieuse, elle avoit rompu son vœu. Au commencement on avoit entrepris de lui faire son procès comme à une Hérétique. Mais, comme elle n'avoit jamais su parler Anglois, il ne se trouva personne qui fût en état de témoigner qu'elle avoit proferé quelque Hérésie. Si on avoit ainsi déterré tous ceux qu'on pouvoit supposer être morts Hérétiques depuis la Reformation, on auroit eu beaucoup d'affaires. Selon les apparences, on se repentoit bien d'avoir permis à Pierre Martyr de sortir du Royaume. Puisqu'on traitoit ainsi le Corps de sa Femme, que ne lui auroit-on pas fait à lui-même, s'il eut été encore entre les mains des Persécuteurs?

Les Magistrats se relâchent dans la persécution.

Les violences qu'on avoit exercées jusqu'alors tant sur les morts que sur les vivans, faisoient un effet tout contraire à celui que la Reine en avoit esperé. Il n'y avoit que les Ecclésiastiques qui persistassent dans leur fureur: mais les Magistrats commençoient à se relâcher, se faisant un scrupule de servir d'instrumens à ces barbaries. Le Conseil en ayant été informé, fit écrire des Lettres circulaires à toutes les Villes, pour les exhorter à redoubler leur zèle dans la poursuite des Hérétiques. Mais ces Lettres ne produisirent pas de grands effets.

Le Conseil les exhorte à redoubler leur zèle.

Commission de la Reine tendant à établir l'Inquisition en Angleterre.

La Reine & les Ministres, au désespoir de ce qu'ils apprenoient de tous côtez que le nombre des Protestans augmentoit au-lieu de diminuer, résolurent, selon que quelques-uns l'ont assuré, d'établir l'Inquisition en Angleterre, sur le modele de celle d'Espagne. Dans cette vue, la Reine renouvella une Commission qui avoit été expédiée dès l'année précédente, par laquelle on donnoit pouvoir à 21. Commissaires (1) de juger des crimes d'Hérésie; leur donnant sur ce sujet un pouvoir illimité, & ne leur prescrivant point d'autres règles que leur prudence, sans que personne fût excepté de leur jurisdiction. Cela fut suivi d'une Persécution, dans laquelle 79. Protestans perdirent la vie.

Le Duc de Guise marche en Italie.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Duc de Guise se rendit en Italie avec l'Armée destinée à la conquête de Naples. Il demeura quelque tems à Rome, où il ne trouva rien de prêt de ce que le Pape avoit promis; & néanmoins il entra dès le mois d'Avril dans le Royaume de Naples, où il ne fit pas de grands exploits. Peu de tems après, il en fut rappellé par le Pape, pour aller au secours de Rome que le Duc d'Albe serroit de près.

Philippe tâche de porter Marie à rompre avec la France.

D'un autre côté, Philippe, voyant que la France avoit rompu la Treve, résolut de faire tous les efforts possibles pour établir sa repu-

(1) La plûpart de ces Commissaires étoient Laïques. TIND.

tation, au commencement de son Regne. Il leva pour cet effet une Armée de cinquante-mille hommes qui devoit agir dans la Picardie, & afin de se rendre plus formidable, il mit tout en usage pour mettre la Reine son Epouse dans ses interêts, malgré ce qui avoit été stipulé dans leur Traité de Mariage, & le serment qu'il avoit fait de ne faire naitre aucun sujet de rupture entre la France & l'Angleterre. Les créatures qu'il avoit auprès de Marie lui insinuoient sans cesse, que le Roi de France n'en usoit pas bien avec elle, puisque ne se contentant pas de recevoir les Anglois fugitifs qui se retiroient en France, il donnoit même des pensions à plusieurs d'entre eux. Ces insinuations commencerent à produire quelque effet sur la Reine. Mais, pour achever de la mettre de mauvaise humeur contre Henri, on se servit d'un artifice qui réussit selon les souhaits de ceux qui l'avoient inventé, apparemment pour rendre service à Philippe. Le Docteur *Wotton* Ambassadeur d'Angleterre en France, fit venir à Paris un de ses Neveux, & lui donna les instructions nécessaires pour faire réussir le projet. Ce jeune homme s'étant adressé à un Gentilhomme du Roi, le pria de lui obtenir une Audience secrete, disant qu'il avoit une affaire très importante à communiquer à S. M. Le Roi ne voulant point lui parler, lui fit dire qu'il pouvoit s'adresser au Connêtable de Montmorenci. Dans la Conference que Wotton eut avec le Connêtable, il lui fit entendre qu'il étoit envoyé de la part des habitans de Calais, qui étoient presque tous Protestans, & qui souhaitoient de se donner à la France pourvu que le Roi voulût leur promettre de leur laisser la liberté d'exercer leur Religion. Le Connêtable ouvrit les yeux à cette proposition; il se fit expliquer les moyens dont on prétendoit se servir pour conduire cette entreprise, & les ayant trouvez bien imaginez, il dit à Wotton de revenir une autre fois pour lui parler de cette affaire. Mais, au-lieu de retourner chez le Connêtable, Wotton repassa la Mer, & fit son rapport à la Reine & aux Ministres de ce qui s'étoit passé à Paris. Cela fit juger à la Reine qu'elle n'avoit plus rien à ménager avec le Roi de France, puisqu'en pleine Paix, il formoit des projets pour lui enlever Calais par surprise. Il paroit que dès le mois de Fevrier elle avoit déja résolu de rompre avec la France, puisque par un ordre du 9. du même mois, elle fit expédier des Commissions aux Sherifs & aux Juges de Paix de toutes les Provinces, pour lever des Troupes, & pour les tenir prêtes à marcher au premier commandement. Peu de tems après, il arriva une autre chose qui lui fournit le prétexte qu'elle cherchoit de declarer la Guerre à la France.

Artifice pour achever de la déterminer.

La Reine se détermine à la Guerre.

Un nommé *Stafford*, ayant reçu secretement du secours de la Cour de France, assembla quelques Anglois fugitifs, & les ayant embarquez sur un Vaisseau, il alla vers la fin du mois d'Avril descendre en Ecosse (1).

Revolte de Stafford punie.

(1) Le 27 d'Avril. Rap. Th.

MARIE. 1557.

d'où il marcha droit à Scarborowgh, & s'empara de ce Château. Ensuite, il publia un Manifeste contre la Reine, prétendant qu'elle étoit déchue de tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur la Couronne, pour avoir introduit les Espagnols dans le Royaume. Il eut même la hardiesse de s'attribuer le Titre de Protecteur d'Angleterre. Mais le Comte de Westmorland, ayant assemblé quelques Troupes dans le Nord, reprit Scarborowgh, & y fit Stafford prisonnier avec trois de ses complices (1).

Philippe arrive en Angleterre. [illegible]

Le Roi Philippe arriva le 20. de Mai en Angleterre, où il y avoit déja huit-mille hommes prêts à passer dans les Païs-Bas. Peu de tems après son arrivée, la Reine envoya déclarer la Guerre au Roi de France par un Héraut (2). Le 17. de Juin, les huit-mille Anglois partirent sous la conduite du Comte de Pembrook, & allerent joindre l'Armée Espagnole commandée par le Duc de Savoye; après quoi, Philippe partit lui-même au mois de Juillet, pour retourner à Bruxelles.

Siege de St. Quentin [illegible]

Le Duc de Savoye, ayant feint, pendant un mois, de vouloir attaquer diverses Places de Picardie, tomba tout à coup sur St. Quentin, qui étoit une assez mauvaise Place, & n'ayant qu'une Garnison de trois-cens hommes. Tout ce que le Connêtable, qui commandoit l'Armée de France, put faire, fut de détacher l'Amiral de Châtillon son Neveu avec trois-mille hommes, pour tâcher de se jetter dans la Place. L'Amiral réussit en partie, s'étant coulé pendant la nuit, à travers les Quartiers des assiegeans. Mais au-lieu de 3000., il ne s'en trouva que [illegible]-cens qui l'eussent suivi, le reste s'étant égaré. Avec ce renfort, il défendit la Place vigoureusement, dans l'esperance que le Connêtable, quoique beaucoup plus foible que l'ennemi, feroit tous les efforts possibles pour lui envoyer du secours. Effectivement, le Connêtable ne negligeoit rien pour en venir à bout. Il fut même assez heureux pour faire entrer d'Andelot, Frere de l'Amiral dans la Place, avec cinq-cens hommes. Mais comme il s'en retournoit après avoir si bien réussi, il fut attaqué par le Duc de Savoye qui le mit en déroute, lui tua 2500. hommes & le fit lui-même prisonnier. Dans cette Bataille qui fut nommée de St. Laurent parce qu'elle se donna le 10. d'Août, jour de la fête de ce Saint, la France perdit un grand nombre de Princes & de Seigneurs, qui furent tuez ou faits prisonniers. Cette perte causa en France une telle consternation que si le Duc de Savoye eût marché droit à Paris, [illegible] rien eût pu l'empêcher d'y entrer. Mais [illegible] il retourna dans ses Lignes, & huit jours après, la Place fut emportée d'assaut, & l'Amiral fait prisonnier sur la breche.

Philippe tâche de porter Marie à rompre avec la France.

[illegible] contre le Pape, qui avoit causé la rupture de [illegible]. Toute la ressource qui resta au Roi [illegible] le Duc de Guise avec l'Armée qu'il commandoit [illegible] pas de grands progrès.

(1) [illegible]

(2) [illegible] Le 7 de Juin. RAP. TH.

Marie. 1557. *Le Pape veut rappeller Polus.* *Il est appaisé.*

Dès que le Pape avoit appris que la Reine d'Angleterre avoit déclaré la Guerre à la France, il s'étoit mis dans une terrible colere contre le Cardinal Polus, comme s'il eût dépendu de lui de l'empêcher. Dans la fureur où il étoit, il rappella tous ses Légats, afin d'avoir occasion de comprendre Polus dans ce rappel général. Mais *Carne*, Ambassadeur d'Angleterre, lui fit remontrer par quelques Cardinaux, le tort que cela feroit à la Religion. Enfin, à force de sollicitations & de remontrances, le Pape, sans revoquer son Décret, promit seulement qu'il ne le feroit point signifier à Polus, & fit entendre à l'Ambassadeur, qu'il avoit assez de penchant à laisser le Cardinal dans sa Légation, si la Reine l'en sollicitoit. Ceci se passoit avant la Bataille de St. Laurent. Mais dès qu'il fut informé de la perte de cette Bataille, & du rappel du Duc de Guise, il entra dans une nouvelle fureur contre Polus, & résolut de le sacrifier à sa vengeance. Pour cet effet, il fit venir à Rome le Cordelier *Payton* (1) Confesseur de la Reine, & l'ayant créé Cardinal, il lui mit en main un Décret par lequel il revoquoit Polus, & le nommoit lui-même pour Légat en Angleterre. Mais la Reine en ayant été informée, fit écrire à Payton, qui s'étoit déja mis en chemin, que s'il entreprenoit de mettre le pied en Angleterre, elle le feroit punir selon toute la rigueur du *Præmunire*. Cette Lettre l'empêcha de continuer son voyage. Cependant, quoique le Décret du Pape n'eût pas été signifié au Cardinal Polus, il s'abstint de faire les fonctions de Légat, ne voulant point donner un prétexte plausible de se plaindre, au fier Pontife qui le haïssoit de longue main.

Il le rappelle & nomme Payton en sa place. *La Reine défend à Payton l'entrée du Rayaume.*

Dès que le Duc de Guise eut quitté l'Italie, le Pape ne pouvant plus se défendre contre le Duc d'Albe qui le serroit de près, fit la Paix avec l'Espagne, & laissa la France dans l'embarras. Ce fut alors que, par un Article secret du Traité de Paix, Polus fut rétabli dans sa Légation.

Le Pape fait la Paix avec l'Espagne. *Polus est retabli.*

Cependant, Henri étant revenu de sa consternation, parce que Philippe ne sut pas profiter de ses avantages, le Duc de Guise eut le tems d'arriver à son secours, & d'abord, il fut fait Lieutenant Général du Roi dans tout le Royaume. D'un autre côté, Henri sollicita la Reine Régente d'Ecosse à rompre la Paix avec l'Angleterre. Cette Princesse ne demandoit pas mieux que de lui rendre ce service. Mais elle avoit contre elle un puissant Parti, qui vouloit observer la Paix. Ainsi, n'ayant pu faire prendre aux Etats la résolution qu'elle souhaitoit, elle employa un autre moyen pour réussir dans son dessein. Elle fit fortifier *Aymouth*, contre un Article exprès du dernier Traité fait avec l'Angleterre, & par là elle engagea les Anglois à s'y

Le Duc de Guise retourne en France. *Henri II. excite la Reine d'Ecosse à rompre la Paix avec l'Angleterre*

(1) Je crois que son vrai n[illegible], & apparemment il étoit Etranger. Tind.

MARIE. 1557.

d'où il marcha droit à Scarborowgh, & s'empara de ce Château. Ensuite, il publia un Manifeste contre la Reine, prétendant qu'elle étoit déchue de tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur la Couronne, pour avoir introduit les Espagnols dans le Royaume. Il eut même la hardiesse de s'attribuer le Titre de Protecteur d'Angleterre. Mais le Comte de Westmorland, ayant assemblé quelques Troupes dans le Nord, reprit Scarborowgh, & y fit Stafford prisonnier avec trois de ses complices (1).

Philippe arrive en Angleterre. La Reine déclare la Guerre à la France.

Le Roi Philippe arriva le 20. de Mai en Angleterre, où il y avoit déja huit-mille hommes prêts à passer dans les Païs-Bas. Peu de tems après son arrivée, la Reine envoya déclarer la Guerre au Roi de France par un Héraut (2). Le 17. de Juin, les huit-mille Anglois partirent sous la conduite du Comte de PEMBROOK, & allerent joindre l'Armée Espagnole commandée par le Duc de Savoye; après quoi, Philippe partit lui-même au mois de Juillet, pour retourner à Bruxelles.

Siege de St. Quentin & Bataille de St. Laurent.

Le Duc de Savoye, ayant feint, pendant un mois, de vouloir attaquer diverses Places de Picardie, tomba tout à coup sur St. Quentin, qui étoit une assez mauvaise Place, & n'ayant qu'une Garnison de trois-cens hommes. Tout ce que le Connêtable, qui commandoit l'Armée de France, put faire, fut de détacher l'Amiral de Châtillon son Neveu avec trois-mille hommes, pour tâcher de se jetter dans la Place. L'Amiral réussit en partie, s'étant coulé pendant la nuit, à travers les Quartiers des assiegeans. Mais au-lieu de 3000., il ne s'en trouva que sept-cens qui l'eussent suivi, le reste s'étant égaré. Avec ce renfort, il défendit la Place vigoureusement, dans l'esperance que le Connêtable, quoique beaucoup plus foible que l'ennemi, feroit tous les efforts possibles pour lui envoyer du secours. Effectivement, le Connêtable ne négligeoit rien pour en venir à bout. Il fut même assez heureux pour faire entrer d'*Andelot*, Frere de l'Amiral dans la Place, avec cinq-cens hommes. Mais comme il s'en retournoit après avoir si bien réussi, il fut attaqué par le Duc de Savoye qui le mit en déroute, lui tua 2500. hommes & le fit lui-même prisonnier. Dans cette Bataille qui fut nommée de St. Laurent parce qu'elle se donna le 10. d'Août, jour de la fête de ce Saint, la France perdit un grand nombre de Princes & de Seigneurs, qui furent tuez ou faits prisonniers. Cette perte causa en France une telle consternation que si le Duc de Savoye eût marché droit à Paris, on ne croyoit pas que rien eût pu l'empêcher d'y entrer. Mais, au-lieu de cela, il retourna dans ses Lignes, & huit jours après, la Place fut emportée d'assaut, & l'Amiral fait prisonnier sur la breche. Toute la France crioit contre le Pape, qui avoit causé la rupture de la Treve. Mais le mal étoit fait. Toute la ressource qui resta au Roi de France, fut de rappeller le Duc de Guise avec l'Armée qu'il commandoit en Italie, où il ne faisoit pas de grands progrès.

(1) Le 28 de Mai. RAP. TH. (2) Le 7 de Juin. RAP. TH.

Dès que le Pape avoit appris que la Reine d'Angleterre avoit déclaré la Guerre à la France, il s'étoit mis dans une terrible colere contre le Cardinal Polus, comme s'il eût dépendu de lui de l'empêcher. Dans la fureur où il étoit, il rappella tous ses Légats, afin d'avoir occasion de comprendre Polus dans ce rappel général. Mais *Carne*, Ambassadeur d'Angleterre, lui fit remontrer par quelques Cardinaux, le tort que cela feroit à la Religion. Enfin, à force de sollicitations & de remontrances, le Pape, sans revoquer son Décret, promit seulement qu'il ne le feroit point signifier à Polus, & fit entendre à l'Ambassadeur, qu'il avoit assez de penchant à laisser le Cardinal dans sa Légation, si la Reine l'en sollicitoit. Ceci se passoit avant la Bataille de St. Laurent. Mais dès qu'il fut informé de la perte de cette Bataille, & du rappel du Duc de Guise, il entra dans une nouvelle fureur contre Polus, & résolut de le sacrifier à sa vengeance. Pour cet effet, il fit venir à Rome le Cordelier *Payton* (1) Confesseur de la Reine, & l'ayant créé Cardinal, il lui mit en main un Décret par lequel il revoquoit Polus, & le nommoit lui-méme pour Légat en Angleterre. Mais la Reine en ayant été informée, fit écrire à Payton, qui s'étoit déja mis en chemin, que s'il entreprenoit de mettre le pied en Angleterre, elle le feroit punir selon toute la rigueur du *Præmunire*. Cette Lettre l'empêcha de continuer son voyage. Cependant, quoique le Décret du Pape n'eût pas été signifié au Cardinal Polus, il s'abstint de faire les fonctions de Légat, ne voulant point donner un prétexte plausible de se plaindre, au fier Pontife qui le haïssoit de longue main.

MARIE. 1557. Le Pape veut rappeller Polus. Il est appaisé. Il le rappelle & nomme Payton en sa place. La Reine défend à Payton l'entrée du Royaume.

Dès que le Duc de Guise eut quitté l'Italie, le Pape ne pouvant plus se défendre contre le Duc d'Albe qui le serroit de près, fit la Paix avec l'Espagne, & laissa la France dans l'embarras. Ce fut alors que, par un Article secret du Traité de Paix, Polus fut rétabli dans sa Légation.

Le Pape fait la Paix avec l'Espagne. Polus est retabli.

Cependant, Henri étant revenu de sa consternation, parce que Philippe ne sut pas profiter de ses avantages, le Duc de Guise eut le tems d'arriver à son secours, & d'abord, il fut fait Lieutenant Général du Roi dans tout le Royaume. D'un autre côté, Henri sollicita la Reine Régente d'Ecosse à rompre la Paix avec l'Angleterre. Cette Princesse ne demandoit pas mieux que de lui rendre ce service. Mais elle avoit contre elle un puissant Parti, qui vouloit observer la Paix. Ainsi, n'ayant pu faire prendre aux Etats la résolution qu'elle souhaitoit, elle employa un autre moyen pour réussir dans son dessein. Elle fit fortifier *Aymouth*, contre un Article exprès du dernier Traité fait avec l'Angleterre, & par là elle engagea les Anglois à s'y

Le Duc de Guise retourne en France. Henri II. excite la Reine d'Ecosse à rompre la Paix avec l'Angleterre.

(1) Je crois que son vrai nom est *Peyto*, & apparemment il étoit Etranger. TIND.

MARIE. 1557. oppoſer par la force. Cela produiſit effectivement une rupture entre les deux Nations, & même l'Armée d'Ecoſſe, ſous la conduite de d'*Oyſel*, entra dans les frontieres d'Angleterre. Mais les Etats ayant encore quelque eſperance de reparer la breche qu'on venoit de faire à la Paix ſans leur conſentement, envoyerent un ordre exprès à d'*Oyſel* de retourner ſur ſes pas, à quoi il fut contraint d'obeïr. La Régente, voyant qu'elle avoit trop peu de crédit, ſollicita la Cour de France de hâter le Mariage de la Reine ſa Fille avec le Dauphin, afin que ce Prince étant en poſſeſſion de l'Ecoſſe, fût plus maitre d'y faire ce qu'il voudroit. Henri, profitant de cet avis, envoya d'abord des Ambaſſadeurs en Ecoſſe, pour y règler avec les Etats les conditions du Mariage.

Négociation pour le Mariage du Dauphin.

Embarras de la Reine.

La Guerre qui ſe préparoit du côté d'Ecoſſe, & celle qui étoit déja commencée avec la France, embarraſſoient beaucoup la Reine, parce qu'elle manquoit d'argent. Elle voulut ſe ſervir, pour en recouvrer, de la voye des emprunts: mais cela ne produiſit aucun effet. Elle ſe vit donc obligée de convoquer un Parlement pour le 20. de Janvier, quoiqu'à regret, parce qu'elle craignoit que, pour obtenir de l'argent, elle ne fût contrainte d'accorder quelque relâche aux Proteſtans.

Philippe l'avertit de prendre garde à Calais.

Sur la fin de l'année, Philippe avertit la Reine ſon Epouſe, que la Cour de France formoit quelque projet contre Calais, & lui offrit de ſes Troupes pour les y mettre en Garniſon, ſachant que la Place étoit mal pourvue de monde. Cet avis ayant été communiqué au Conſeil, on s'imagina que c'étoit une ruſe de Philippe, pour ſe mettre en poſſeſſion de Calais, ſous prétexte d'en renforcer la Garniſon. Cela n'étoit pas entierement contre la vraiſemblance: mais ce n'étoit pourtant qu'un ſimple ſoupçon. Cependant, comme ſi c'eût été une vérité averée, les Conſeillers ne purent ſe perſuader que la France eût deſſein d'aſſieger cette Place, quoiqu'il n'y eût pas le quart des Troupes & des munitions néceſſaires. Il ſembloit que ſa ſeule reputation dût la garder. Ainſi on laiſſa tomber cet avis, ſans faire la moindre démarche pour y envoyer du ſecours, quoique le Lord *Wenworth*, qui en étoit Gouverneur, le ſollicitât fortement.

Cet avis est négligé.

On ne devoit pas moins attendre d'un Conſeil compoſé, pour la plus grande partie, d'Eccléſiaſtiques, & qui n'étoit attentif qu'à la ruïne des Proteſtans. Après avoir négligé d'envoyer un renfort à Calais, la Reine & ſes Miniſtres tomberent dans une conſternation extrême, par la nouvelle qui leur vint que cette Place étoit perdue. Le Duc de Guiſe l'avoit aſſiegée le 1. de Janvier, & après avoir d'abord emporté le Fort nommé *Newnanbridge*, qui en défendoit les avenues du côté de la terre, & enſuite le Riſban, qui pouvoit favoriſer le ſecours par mer, il avoit obligé le Gouverneur à capituler le ſeptieme jour du Siege. Dès qu'il fut maitre de la Place, il en fit ſortir tous les

1558. Siege & priſe de Calais.

Anglois comme Edouard III. en avoit chassé les François 210. ans auparavant. Ensuite, il se rendit devant Guisnes, où commandoit le Lord Gray avec une Garnison de onze-cens hommes. Mais cette Garnison se trouva tellement découragée par la perte de Calais, qu'à la premiere attaque, elle abandonna la Ville pour se retirer dans la Citadelle. Cependant, le Gouverneur s'appercevant que les François étoient occupez au pillage, fit une sortie, & les chassa hors de la Ville; mais desesperant de la pouvoir garder, il y mit le feu & se retira. Peu de tems après, les François serrerent de fort près la Citadelle, & y donnerent un assaut où la Garnison perdit trois-cens hommes. Après cela, le Gouverneur ne voyant aucun moyen de résister plus longtems, se rendit prisonnier de Guerre avec toute sa Garnison. Le Château de *Hames*, situé dans un marais presque inaccessible, auroit pu faire quelque résistance: mais la Garnison prit la fuite & l'abandonna aux François. C'est ainsi qu'au milieu de l'Hiver, & en moins de quinze jours, les Anglois perdirent tout ce qu'ils avoient conservé en France de leurs anciennes Conquêtes, par l'incapacité d'une Reine, qui n'avoit en tête qu'une seule affaire, comme si la destruction des Protestans eût seule mérité son application, & par la négligence de son Conseil: si toutefois on doit se borner à l'accuser de négligence. Ce fut là le fruit de l'Alliance entre l'Angleterre & l'Espagne, malgré le soin que Gardiner avoit pris de prévenir le mélange des interêts des deux Couronnes. L'inexécution de cet Article du Traité de Mariage, fait voir comment les autres auroient été observez, si Philippe eût eu des Enfans de la Reine, & qu'en qualité de Tuteur, il eût pu s'introduire dans le Gouvernement du Royaume.

MARIE. 1558. Ensuite de Guisnes & de Hames.

La perte de Calais fit grand bruit en Angleterre. Les Protestans en prirent occasion de décrier le Gouvernement; & les gens devouez à la Cour en étoient si confus, qu'ils n'osoient ouvrir la bouche pour justifier les Ministres. Il y avoit des gens qui les accusoient de trahison; d'autres d'incapacité, & leurs plus grands partisans ne pouvoient s'empêcher de reconnoitre leur négligence. Les deux Gouverneurs, de Calais & de Guisnes, furent les plus malheureux (1). Outre qu'ils perdirent leur reputation, les Ministres pour insinuer au Peuple que ces Places s'étoient perdues par leur faute, les laisserent en prison, sans faire la moindre démarche pour les racheter. Mais il n'y eut personne qui ressentît plus vivement cette perte, que la Reine. Après avoir perdu Calais, elle reconnut parfaitement l'importance de cette Place, qui rendoit l'Angleterre toujours redoutable à la France, parce qu'en vingt-quatre heures les Anglois pouvoient introduire de grandes Armées dans ce Royaume. La grandeur de cette perte a été encore

Chagrin de la Reine, & murmures du Peuple.

(1) Le Lord *Wentworth* fut jugé par ses Pairs, sous le Regne d'*Elisabeth*, accusé de poltronnerie & de corruption dans la reddition de la Place dont il étoit Gouverneur; & il fut renvoyé absous. TIND.

MARIE. 1558. mieux connue dans la suite. Depuis ce tems-là, si on excepte les intervalles où la France a été agitée de Guerres Civiles, cette Couronne n'a plus eu pour l'Angleterre les ménagemens qu'elle étoit obligée de garder auparavant.

Philippe presse en vain la Reine de faire un effort pour reprendre Calais.

Immédiatement après la prise de Calais, Philippe pressa vivement la Reine son Epouse de faire un puissant effort pour reprendre cette Place, avant que la France eût le tems de la reparer & de la mieux fortifier. Mais il ne fut pas possible aux Ministres, de trouver des moyens pour exécuter une pareille entreprise. Ils calculerent la dépense qu'il faudroit faire tant pour la Flotte que pour les Troupes, & ils jugerent que, vu le mécontentement universel qui étoit répandu dans le Royaume, il étoit trop dangereux de charger le Peuple d'une si grande imposition, quand même on seroit assuré de l'obtenir du Parlement. C'est ce qu'ils firent voir à Philippe, en le remerciant de son avis & de ses offres. Mais outre cette raison, il y en avoit une autre d'un grand poids. C'est que les Ministres, le Conseil & la Reine même, craignoient que le Siege de Calais ne les obligeât à se relâcher de la Persécution. Ainsi, dans la pensée où ils étoient qu'une année tout au plus suffiroit pour détruire la Reformation & les Reformez, ils jugerent à propos de remettre le Siege de Calais à un tems plus convenable.

Parlement. Subside accordé avec peine.

Le Parlement (1), qui s'assembla le 20. de Janvier, ne fit rien de considerable que d'accorder un Subside à la Reine, après que le Clergé lui en eut montré l'exemple. On se plaignoit toujours dans la Chambre des Communes, que, par les pernicieux conseils des Ministres, la Reine s'étoit épuisée, en rendant les biens d'Eglise, & par de nouvelles fondations de Monasteres.

Proposition dans la Chambre Basse qui cause de grands soupçons.

Cette affaire étant finie les partisans de la Cour proposerent de faire un Acte pour confirmer toutes les Proclamations de la Reine (2), sans s'expliquer davantage. Un des Membres s'y opposa fortement, disant, qu'un pouvoir si illimité mettroit le Royaume en danger, & qu'à ce prix-là, il ne tiendroit qu'à la Reine de changer l'ordre de la Succession par une simple Proclamation. Les Communes furent offensées du soupçon que ce Député avoit fait paroitre contre la Reine, & le firent mettre en prison. Mais, quoique la Reine parût très satisfaite de la vigueur avec laquelle les Communes avoient pris à cœur

(1) C'étoit un nouveau Parlement. L'Abbé de *Westminster*, qu'on venoit de rétablir en qualité de Chef de Monastere, & le Prieur de *S. Jean de Jerusalem*, eurent leurs Patentes, & y prirent séance. TIND.

(2) L'Auteur auroit dû dire, *les Concessions*, ou *Lettres-Patentes*; par où la Reine ne prétendoit autre chose que le pouvoir de fonder des Maisons Religieuses, autant qu'elle voudroit; & la confirmation de celles qui étoient déja fondées. Néanmoins, la proposition fut mise en avant, soit par méprise, soit à dessein, par un certain *Oxley*, qui en fut reprimandé en public; mais qui n'en essuya pas, je crois, d'autre châtiment. TIND.

ses interêts, elle comprit par là combien elles étoient éloignées de la pensée que la Princesse Elisabeth pût être privée de la Couronne. On ne sait point à quoi tendoit une proposition si générale : mais il y a quelque apparence, que les Auteurs avoient quelque vue desavantageuse à Elisabeth.

MARIE. 1558.

Dans cette Séance, *Ambroise* & *Robert Dudley*, Fils du feu Duc de Northumberland, furent rétablis dans leurs honneurs. Henri leur Frere avoit été tué au Siege de St. Quentin. Après cela, le Parlement fut prorogé depuis le 7 de Mars, jusqu'au 7 de Novembre.

Deux Fils du Duc de Northumberland sont rétablis.

Au mois d'Avril de cette année, le Dauphin épousa enfin Marie Reine d'Ecosse. Après beaucoup de difficultez, les Etats d'Ecosse accorderent au Dauphin le Titre de Roi d'Ecosse, sur la promesse solemnelle que le Roi son Pere leur fit, qu'il se borneroit au simple Titre, sans se mêler du Gouvernement du Royaume.

Mariage du Dauphin avec la Reine d'Ecosse.

Jamais la Princesse Elisabeth ne s'étoit trouvée dans un plus grand danger, que celui où elle se trouvoit alors. La santé de la Reine diminuoit à vue d'œil. Elle n'avoit pas été bien ménagée pendant sa prétendue grossesse, parce que s'étant confiée à des femmes qui ne cherchoient qu'à la flater, elle avoit négligé de consulter les Medecins, qui auroient pu prévenir les suites de cet accident. Depuis ce tems-là, elle n'eut jamais une santé ferme. Elle étoit naturellement mélancolique, & ce temperament s'étoit fortifié par les mortifications à quoi elle avoit été exposée sous les deux Regnes précedens. Dans la suite, le dégoût que le Roi son Epoux conçut pour elle, & dont elle ne pouvoit que s'appercevoir, augmenta encore son chagrin. Enfin, la perte de Calais acheva de la mettre en un tel état, qu'elle ne pouvoit plus souffrir la vue que d'un petit nombre de personnes. Son corps se ressentant de la disposition de son esprit, elle se sentoit affoiblir tous les jours. Dans cet état, elle commençoit à faire, à l'égard d'Elisabeth, les mêmes réflexions qu'Edouard avoit faites sur son sujet, c'est-à-dire, qu'après sa mort, ce qu'elle avoit établi avec tant de soin seroit infailliblement renversé. Les Evêques en étoient fortement persuadez. Quoiqu'Elisabeth se ménageât autant qu'il étoit possible, au sujet de la Religion, ils n'ignoroient pas qu'elle étoit Protestante dans l'ame, & qu'elle avoit même interêt de l'être par rapport à son avantage temporel. C'étoit pour cela que quelques-uns d'entre eux insinuoient sans cesse à la Reine, qu'il falloit se défaire d'elle. Gardiner avoit été du même avis. Il disoit souvent, que c'étoit en vain qu'on coupoit les branches, pendant qu'on laissoit subsister le tronc. Il est étonnant que cet avis n'eût pas été déja suivi. La Reine étoit extremement bigotte. Elle faisoit couler le sang humain sans aucun scrupule, quand il s'agissoit de la Religion. Ainsi, selon les apparences, elle n'auroit pas épargné sa Sœur, qu'elle ne regardoit que sur le pied de Bâtarde, si Dieu n'eût permis que la

Elisabeth se trouve dans un grand danger.

MARIE. 1558.

Politique de Philippe prévalût sur le zèle de la Reine son Epouse. Dans le tems même dont je parle, où l'esprit de Persécution empêchoit qu'on n'écoutât ni la raison, ni la justice, ni l'humanité, à quoi peut-on attribuer la conservation d'Elisabeth que tant de raisons devoient faire sacrifier à la sureté de la Religion Romaine, qu'à une protection particuliere du Ciel? Dieu, qui marque à la mer ses bornes, arrête aussi, quand il veut, la fureur des Persécuteurs, & les empêche de porter leurs mains sanguinaires sur les personnes dont il a résolu de se servir pour procurer du repos à son Eglise. Quoi qu'il en soit, contre toute apparence, Elisabeth fut conservée pendant tout le Regne de Marie, & particulierement dans ce dernier tems, où elle paroissoit être le plus en danger.

Le Roi de Suede demande Elisabeth en Mariage.

Quelque tems après que le Parlement eut été prorogé, le Roi de Suede envoya un Gentilhomme à Elisabeth, pour l'informer du dessein qu'il avoit de la demander en Mariage, & pour la prier d'y vouloir donner son consentement. Cet Envoyé lui ayant fait demander une Audience particuliere, elle ne voulut point l'accorder, sans savoir premierement ce qu'il avoit à lui dire. Quand elle en fut instruite, elle lui fit dire, qu'absolument elle ne vouloit recevoir aucune semblable proposition, que par le canal de la Reine. L'Envoyé lui fit répondre, que le Roi son Maitre agissoit en Cavalier, qui ne vouloit point épouser une Princesse sans être assuré de son consentement (1), & qu'en cela il témoignoit l'estime qu'il avoit pour elle; mais que quand elle auroit agréé sa recherche, il agiroit en Roi, en la faisant

Elle s'excuse.

(1) *Pufendorff*, Conseiller de *Suede*, avec lequel l'Abbé *de Vertot* s'accorde pour l'essentiel de la relation, dit que cet Envoyé vint de là part du Prince Héréditaire de *Suede*, du vivant de son Pere; & le Gentilhomme se flatoit d'avoir si bien avancé l'affaire, qu'il ne manquoit plus rien au Mariage, que la présence de son Maitre. Mais le vieux Roi qui étoit défiant, dans le dessein probablement d'empêcher qu'on ne se jouât de son Fils ainé, envoya son second Fils, accompagné d'un Gentilhomme nommé *Steen-Sture*, pour sonder la disposition de la Cour d'Angleterre. Ils furent reçus fort civilement d'*Elisabeth*, *qui*, selon *Pufendorff*, étoit alors sur le Trône. Ce que ces Envoyez écrivirent sur la probabilité du succès de cette affaire, n'étoit pas encore capable de satisfaire le vieux Roi: il la communiqua aux Etats de *Suede*, & obtint leur consentement au Mariage. Sur cela, le Prince Héréditaire se prépara pour se rendre en Angleterre: mais il en fut empêché par la mort de son Pere, & par la jalousie qu'il avoit de son Frere. Il renoua le fil de cette affaire après qu'il se fut affermi, & voulant s'embarquer pour l'Angleterre, le mauvais tems le découragea: après quoi il laissa à ses Ambassadeurs le soin de cette recherche, qui n'aboutit à rien. Ce Prince épousa dans la suite une Demoiselle de Campagne. L'Historien semble tomber dans un excès de rafinement, lorsqu'il soupçonne que le Gentilhomme envoyé par le Prince Héréditaire, avoit reçu sa commission des Ambassadeurs pour demander une audience à la Princesse, & que les Ambassadeurs furent gagnez par le Ministere d'Angleterre, qui les engagea à faire ce faux pas: c'est-à-dire en d'autres termes, qu'on vouloit qu'ils suivissent d'autres Instructions que celles de leur Souverain; qu'ils devinssent les dupes des Anglois, & abandonnassent les interêts de leur Maitre. TIND.

demander par ses Ambassadeurs. Mais cela ne fut pas capable de lui faire changer sa résolution. Au contraire, elle lui fit entendre, que le Roi de Suede lui feroit beaucoup de plaisir de ne penser point à elle. Il semble qu'après cette réponse, les Ambassadeurs de Suede, qui étoient arrivez à Londres, en devoient demeurer là, puisque le Roi leur Maitre ne vouloit point épouser Elisabeth sans son consentement; & néanmoins, ils ne laissérent pas de proposer le Mariage à la Reine. Cela donne lieu de soupçonner, que le Gentilhomme Suedois qui vouloit parler à Elisabeth, n'avoit pas reçu cette Commission immédiatement du Roi son Maitre, mais des Ambassadeurs, & que les Ministres mêmes de Marie les avoient induits à faire sonder Elisabeth, afin de l'engager dans quelque fausse démarche. Quoi qu'il en soit, peu de tems après, la Reine lui fit dire, qu'elle étoit contente de la réponse qu'elle avoit faite au Gentilhomme Suedois: Que le Roi de Suede la faisoit demander en Mariage par ses Ambassadeurs; mais qu'avant que de lui rendre réponse, elle sonhaitoit d'être instruite de sa volonté. Elisabeth répondit, qu'elle étoit contente de sa condition, & que si la Reine vouloit bien lui laisser la disposition d'elle-même, elle protestoit qu'elle préferoit l'état de Fille au Mariage, quand ce seroit avec le plus grand Prince du monde. Ainsi cette affaire ne fut pas poussée plus avant.

Le feu de la persécution se rallume.

Rigueur outrée de la Reine.

La perte de Calais & la tenue du Parlement, avoient donné quelque relâche aux Protestans. Mais sur la fin du mois de Mars on renouvella la Persécution avec plus de fureur qu'auparavant, La Reine même, excedant les bornes de son pouvoir, ordonna par une Proclamation, que ceux qui recevroient des Livres hérétiques, & qui ne les livreroient pas aux Magistrats sans les avoir lus, & sans les avoir montrez à personne, fussent exécutez sur le champ, selon la Loi qu'on appelle en Angleterre *Martiale*, de la même maniere qu'on avoit accoutumé d'agir en tems de Guerre contre les Rebelles. D'un autre côté, elle défendit expressément de prier Dieu pour ceux qui étoient suppliciez, & de leur dire même *Dieu vous benisse*. C'est ce qui fait dire très judicieusement à l'Auteur de l'Histoire de la Reformation, que ce n'étoit pas la conversion des Protestans qu'on demandoit, mais leur destruction. On en vit une preuve sensible peu de tems après. Un nommé *Bambridge*, condamné au feu, étant sur le bucher, & ne pouvant résister à la violence des flammes, s'écria qu'il vouloit faire Abjuration. Le Sherif, qui faisoit faire l'exécution, fit d'abord éteindre le feu, & en ayant tiré le patient, lui fit signer une Abjuration telle qu'on voulut la lui dicter. Mais bien-tôt après, il reçut un ordre de la Cour pour faire brûler le condamné, & pour se rendre lui-même à Londres, où il fut mis en prison. La fureur des Persécuteurs étoit si extrême, qu'ils ne discontinuerent pas leurs violences dans le tems même qu'ils alloient perdre leur Reine. En-

Férocité des persécuteurs.

MARIE. 1558.

viron une ſemaine avant ſa mort, on fit brûler cinq perſonnes à Cantorberi. Dans cette derniere année de la Reine, trente-neuf Proteſtans ſouffrirent le Martyre en divers lieux. Les Auteurs ne s'accordent pas, touchant le nombre de ceux qui furent livrez aux flammes pendant le Regne de Marie. Ceux qui en diſent le moins, en comptent 284. Mais d'autres aſſurent que dans les deux premieres années de la Perſécution, qui commença en 1555., on en fit mourir juſqu'à 800 (1).

Nombre des Reformez brûlez ſous le Regne de Marie.

La Reine met une Flotte en Mer ſans ſuccès. *Act. Publ. T. XV. pag.* 484.

Pendant que ces fureurs s'exerçoient en divers lieux du Royaume, la Reine, qui avoit ſur le cœur la perte de Calais, voulut faire un effort pour la reparer. Philippe lui avoit mis dans l'eſprit, qu'elle pourroit s'emparer de Breſt. Pour cet effet elle mit en Mer une Flotte de cent-vingt Vaiſſeaux, commandée par le Lord Clinton, qui alla faire deſcente au *Conqueſt* (2) & brûla cette petite Ville. Mais l'Arriere-Ban étant ſurvenu, contraignit les Anglois de ſe rembarquer après avoir perdu ſix-cens hommes. Tout le Païs étant en armes pour s'oppoſer à une nouvelle deſcente, & des Troupes fraiches arrivant ſans ceſſe dans ces quartiers-là, l'Amiral Anglois, qui n'avoit que ſept-mille hommes, ne jugea pas à propos de rien entreprendre, & ſe retira. Ce fut là le peu de fruit que la Reine tira de cet armement, qui lui avoit beaucoup coûté. Cela lui fit comprendre, que la continuation de la Guerre ne lui procureroit aucun avantage, & lui fit donner les mains à une négociation qui ſe propoſa dans le même tems, pour faire la Paix entre la France, l'Angleterre, & l'Eſpagne. Cambrai fut le lieu choiſi pour la Conference, qui commença au mois d'Octobre.

La Paix ſe négocie à Cambrai.

Parlement. La Reine demande de l'argent.

Le Parlement s'étant aſſemblé le 5. de Novembre, la Reine demanda ſon aſſiſtance pour ſoutenir la Guerre, en cas que la Paix ne ſe conclût pas. La Chambre des Communes étoit ſi peu portée à

(1) *Ferrar* Evêque de *S. Davids*, *Cardmakar* Chanoine de *Wells*, & *Philpot* Archidiacre de *Winchester*, ſouffrirent le Martyre ſous ce Regne. (*Strype*). Il doit ſans doute paroître étrange au Lecteur, que le nombre des Martyrs ſous ce Regne ne ſoit pas plus connu. Les Papiſtes ſemblent avoir fait gloire d'allumer les feux, dont ils croyoient vainement que la terreur extirperoit la Reformation : de l'autre côté, les Proteſtans ne pouvoient gueres manquer de tenir un Regître exact de leurs Martyrs, afin d'avoir un jour en main dequoi mortifier les Papiſtes, en leur faiſant voir leurs cruautez infructueuſes. Notre Auteur n'avoit pas apparemment vu un Sermon prêché lors de l'Avenement du feu Roi, dans lequel on nous aſſure que le bois manquoit preſque, à force d'avoir brûlé des Martyrs : tant le bois étoit rare en ce tems-là ! Dans celui-ci, pourvu qu'on en uſât avec un peu d'œconomie, il ſuffiroit pour brûler tous les Proteſtans de la Nation, avec les Papiſtes par-deſſus le marché. Quoi qu'il en ſoit du nombre des Martyrs, il eſt certain que cinq Evêques & vingt-un Miniſtres ſoutinrent dans les flâmes les Véritez qu'ils avoient prêchées avec ſuccès. Il en mourut un grand nombre en priſon ; & on extorqua de quelques-uns une Abjuration, par les rigueurs du Fouet & de la Torture. TIND.

(2) Juin. RAP. TH.

l'accorder, que la Reine se vit obligée de lui envoyer le Chancelier avec dix autres Seigneurs, pour lui représenter le mauvais état de ses affaires, & pour la prier de se hâter. Cette sollicitation ayant produit quelque effet, les Communes travaillerent deux jours de suite à l'affaire du Subside. Mais la mort de la Reine les tira de cet embarras.

MARIE. 1558. Le Parlement differe.

Il y avoit déja quelque tems, qu'elle étoit attaquée d'une Hydropisie, qui, s'étant beaucoup augmentée au commencement de Novembre, l'emporta enfin le 17. du même mois, à l'âge de 43. ans, après avoir regné cinq ans, quatre mois & onze jours.

Mort de la Reine,

Le Cardinal Polus la suivit seize heures après. C'étoit un Prélat d'une humeur douce & moderée, qui auroit souhaité qu'on eût suivi des Loix honnêtes & légitimes, pour ramener les Anglois à leur ancienne Croyance, & qui n'approuvoit pas qu'on employât pour cela le fer & le feu. Cela donnoit lieu à ses ennemis de le faire regarder comme ayant du penchant pour la Religion Protestante, ou du moins, comme un homme d'un temperament trop mou, pour le tems d'alors. Ni la Reine, ni Phillppe, ni le Pape, ni Gardiner, ni les Evêques qu'on avoit substituez à la place des Evêques Protestans, n'étoient pas gens à se conduire par de pareilles maximes. Aussi Polus n'étoit-il jamais consulté sur ce sujet, quoiqu'en toute autre chose, la Reine eût beaucoup de confiance en lui. Le Pape Paul IV, étoit son ennemi juré. C'etoit lui qui l'avoit empêché, par ses calomnies, de monter sur le Trône Pontifical, après la mort de Paul III., quoiqu'il eût été élu par le Conclave. Depuis ce tems-là, ne croyant pas que Polus fût capable de lui pardonner une semblable injure, il ne cessa jamais de lui rendre de mauvais offices. Enfin, quand il fut lui-même Pape, il lui donna souvent des marques de son inimitié. On prétend même que quand il le rappella de sa Légation pour mettre *Payton* en sa place, il avoit dessein de le punir rigoureusement pour avoir été trop moderé envers les Protestans. Mais Philippe & Marie prirent soin de le proteger.

& du Cardinal Polus. Caractere de ce Cardinal.

Quant à la Reine Marie, on a vu par l'Histoire de son Regne, qu'elle étoit d'une bigotterie excessive. A cela se joignoit un naturel dur & vindicatif, qu'elle tâchoit de confondre avec le zèle pour sa Religion. Mais quand il n'étoit pas possible de les unir, elle faisoit bien voir qu'elle se portoit à la cruauté, autant par naturel que par zèle. Elle eut le malheur d'être entretenue dans cette disposition, par tous ceux qui l'approchoient. Le Roi Philippe son Epoux étoit naturellement sévere. Gardiner étoit l'homme du monde le plus vindicatif. Bonner étoit un furieux; & tous les autres Evêques étoient des gens choisis parmi les Ecclésiastiques les plus cruels & les plus barbares. Ce n'étoit que par cette qualité qu'on étoit estimé digne de l'Epis-

Caractere de Marie.

MARIE. 1558.

copat. Ainsi, la Persécution que les Protestans souffrirent sous ce Regne, n'a rien qui doive sembler étrange. Le Docteur Burnet dit, que Marie avoit l'ame grande & noble. Il seroit à souhaiter qu'il eût rapporté quelque circonstance de sa vie, où cette noblesse & cette grandeur d'ame eussent particulierement paru. Pour moi, je ne trouve dans sa conduite qu'une seule bonne action. C'est qu'elle rejetta le projet que l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit présenté pour se rendre absolue, en foulant aux pieds les Loix du Païs & les Privileges du Peuple. Du reste, elle ne marqua pas beaucoup de capacité dans le Gouvernement de ses Etats. La perte de Calais seroit une tache perpétuelle à son Regne, quand même on n'y trouveroit rien de plus odieux.



C. Eisen fecit. C. A. Boucher sculp.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE DIX-SEPTIEME,

Contenant le Regne d'ELISABETH.

ELISABETH,

Reine d'Angleterre,

Vingt & troisieme depuis la Conquête.

ELISABETH. 1558.

Cambden Annales du Regne d'Elisabeth.

On cache quelque tems la mort de Marie.

LA mort de Marie, quoique prévue depuis quelque tems, ne laissa pas d'étonner les Conseillers & les Ministres. Ils étoient tous de la Religion dominante : c'étoient eux qui avoient conseillé, ou du moins approuvé la Persécution que les Protestans venoient d'essuyer; & vraisemblablement les Protestans alloient dominer à leur tour. Cela fut cause qu'ils cacherent la mort de la Reine pendant quelques heures, pour se donner le tems de déliberer sur ce

ELISABETH. 1558.

qu'ils avoient à faire. Mais, comme le Parlement étoit actuellement assemblé, il n'étoit pas en leur pouvoir de rien décider par rapport à la succession, d'autant plus qu'elle se trouvoit clairement établie dans le Testament de Henri VIII. autorisé par un Acte de Parlement, qui n'avoit jamais été revoqué. Leur déliberation n'aboutit donc qu'à informer le Parlement de la mort de la Reine. C'étoit tout ce qu'ils pouvoient faire en cette occasion. Ils en firent donner la premiere nouvelle à la Chambre des Seigneurs, qui délibera sur le champ, touchant le droit des personnes qui pouvoient prétendre à la Couronne.

La Chambre Haute en est informée. Elle délibere sur la Succession.

Si cette affaire avoit dû être décidée par le Droit Civil, ou par la Coutume, il n'y auroit pas eu peu de difficulté, tant Henri VIII. l'avoit embrouillée par ses Divorces, & par les Actes de Parlement qu'il avoit obtenus, dans lesquels les contradictions étoient manifestes. Mais en Angleterre, le Parlement, qui comprend le Roi & les deux Chambres des Seigneurs & des Communes, est le Souverain Légiflateur; & quand la force ne s'en mêle pas, personne n'a le droit de mettre en question la validité de ses Loix. Henri VIII. avoit obtenu un Acte, qui lui donnoit pouvoir de règler le rang de ses Successeurs comme il le jugeroit à propos. Il avoit placé Elisabeth après Marie sa Sœur, quoique toutes deux eussent été déclarées bâtardes. Cela suffisoit pour donner à Elisabeth un droit que le Parlement ne pouvoit lui contester, puisque c'étoit dans le Parlèment que se trouvoit la source de ce même droit, c'est-à-dire dans l'Acte qui avoit donné à Henri le pouvoir de règler sa Succession. Outre cela, personne n'ignoroit que la dissolution du Mariage de ce Prince avec Anne de Bollen, & l'Acte qui, en conséquence de ce Divorce, avoit déclaré Elisabeth illégitime, n'avoient été qu'un pur effet du caprice de ce même Roi, & de la complaisance, plutôt que de la justice du Parlement. Mais, quand même les Seigneurs auroient pensé à exclure Elisabeth de la Succession, à quelle autre personne auroient-ils pû se fixer, sans exposer le Royaume à de grands dangers? C'est ce qu'il est bon d'expliquer en peu de mots, comme une chose très importante pour la suite de ce Regne.

Deux concurrentes d'Elisabeth.

Après la mort de Marie, il y avoit trois Princesses qui pouvoient prétendre à la Couronne, savoir, *Elisabeth* Sœur de la défunte Reine; *Marie* Reine d'Ecosse, Petite-Fille de Marguerite Sœur ainée de Henri VIII.; & *Françoise* Duchesse de Suffolck, Fille de Marie Sœur cadette du même Roi. Elisabeth appuyoit son droit sur le Testament du Roi son Pere, autorisé par un Acte de Parlement. Marie pouvoit dire, qu'Elisabeth avoit été déclarée bâtarde par un Acte qui n'avoit jamais été revoqué: que jamais aucun Bâtard n'étoit monté sur le Trône d'Angleterre: que les Loix du Païs ne donnoient aux Bâtards aucune part dans la Succession de leurs Peres; que par conséquent, la Succession étoit dévolue à la Posterité de Marguerite Fille ainée de Henri VIII.

Droit d'Elisabeth. Raisons pour la Reine d'Ecosse.

VIII. On pouvoit alleguer pour la Duchesse de Suffolck, qu'Elisabeth étant bâtarde, & la Reine d'Ecosse étrangere, & n'ayant pas même été mise dans le rang de la Succession par le Testament de Henri VIII., la Couronne devoit revenir à la Posterité de Marie seconde Fille de Henri VII. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici ces diverses prétentions, puisque, selon les apparences, le Parlement qui en décida, se règla moins sur les Loix, que sur la Politique & sur les interêts du Royaume. La Reine d'Ecosse avoit épousé le Dauphin, Héritier présomptif de la Couronne de France. En adjugeant la Couronne à cette Reine, on auroit couru risque de rendre l'Angleterre sujette ou dépendante de la France. Cela seul suffisoit pour lui faire donner l'exclusion. On ne pouvoit mettre la Duchesse de Suffolck sur le Trône avec aucune sorte de couleur, puisqu'elle ne tiroit son droit que du Testament de Henri VIII., & que ce Testament n'étoit pas moins favorable à Elisabeth. Dailleurs, en faisant un tel choix, on auroit infailliblement engagé le Royaume dans une Guerre Civile. Ce fut vrai-semblablement par ces raisons, que la Chambre Haute se déclara pour Elisabeth. Il semble pourtant, qu'il devoit s'y présenter une grande difficulté. C'est que toute l'Angleterre, & en particulier les Seigneurs de la Chambre Haute, faisoient profession de la Religion Romaine, & qu'on ne pouvoit presque pas douter, qu'Elisabeth ne fût Protestante dans le cœur. Mais deux choses, sans doute, contribuerent à lever cet obstacle. La premiere, que les Evêques & les Seigneurs Catholiques se persuaderent, que quand même Elisabeth auroit envie de changer la Religion, il ne lui seroit pas facile d'en venir à bout. Ils la crurent même d'un esprit assez souple, pour se conformer aux Rites de la Religion Romaine, comme elle l'avoit fait depuis quelques années, plutôt que de se mettre en risque de causer des troubles qui pourroient lui devenir funestes. S'il faut ajouter une entiere foi au témoignage de *Cambden*, Elisabeth n'avoit pas fait difficulté de se déclarer Catholique pendant le Regne de sa Sœur. *Si est-ce néanmoins*, dit cet Historien, *qu'imitant les Mariniers battus de la tempête, elle se ménageoit tellement, qu'elle assistoit au Service divin selon la règle de l'Eglise Romaine, & qu'elle se confessoit souvent. Il arriva même, qu'étant âprement interpellée par le Cardinal Polus, elle déclara, par crainte de la mort, qu'elle étoit Catholique Romaine.*

ELISABETH. 1558.

Pour la Duchesse de Suffolck.

Raisons contre la Reine d'Ecosse,

& contre la Duchesse de Suffolck.

Annales de Cambden.

La Chambre Haute se déclare pour Elisabeth.

Cambden Préface des Annales.

La seconde raison, qui vrai-semblablement empêcha les Seigneurs d'insister sur cet article, fut, qu'encore qu'ils fissent tous profession de la Religion Catholique, ils n'étoient pourtant pas tous Catholiques. Plusieurs d'entre eux, & peut-être le plus grand nombre, n'avoient fait que dissimuler leurs sentimens pendant le Regne de Marie. Mais après la mort de cette Reine, n'y ayant plus rien à craindre, ils pouvoient parler hardiment, & s'opposer à ceux qui prétendoient exclure Elisabeth à cause de sa Religion, cette raison n'étant pas plus

ELISABETH. 1558.

forte contre elle, qu'elle ne l'avoit été contre Marie après la mort d'Edouard.

Les Communes concourent avec les Seigneurs. Elisabeth est proclamée.

Quoi qu'il en soit, la Chambre Haute s'étant déclarée pour Elisabeth, députa l'Archevêque d'YORCK aux Communes, pour leur faire part de sa résolution, à laquelle elles se conformerent avec beaucoup de promptitude & d'unanimité. Le même jour, Elisabeth fut proclamée Reine dans les lieux accoutumez, parmi les acclamations du Peuple. Les Protestans bénissoient Dieu de ce qu'il les avoit enfin délivrez de la Persécution, en faisant monter sur le Trône une Princesse qui, vrai-semblablement, devoit leur être favorable. Il est vrai que, parmi les Catholiques, il y en avoit qui regardoient la mort de Marie, & l'élevation d'Elisabeth sur le Trône, comme un coup mortel pour leur Religion: mais d'autres n'étoient pas fâchez de voir cesser ces supplices barbares qui la deshonoroient. Pour ceux qui ne faisoient pas de la Religion le principal objet de leurs pensées, ils se consoloient aisément de la perte d'une Reine sous le Regne de laquelle l'Angleterre n'avoit pas beaucoup fleuri, & qui avoit laissé perdre la seule Place qui lui attiroit la consideration de la France. Ils croyoient avoir lieu d'attendre de meilleures choses sous ce nouveau Regne.

Elle se rend à Londres.

Elisabeth ayant été informée de la résolution que le Parlement venoit de prendre en sa faveur, partit de *Hattfield* le 19. de Novembre, & se rendit à Londres, avec une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames, & une foule innombrable de Peuple qui témoignoit sa joye par ses acclamations. Elle étoit alors âgée de vingt-cinq ans, passablement belle, & ayant l'air grand, noble & majestueux. Mais ce qui la rendoit encore plus agréable au Peuple, c'étoit une certaine affabilité qui lui étoit naturelle, & qui gagnoit l'estime & l'affection de ceux à qui elle parloit. Comme elle avoit beaucoup d'esprit & de jugement, elle connoissoit parfaitement combien l'affection de son Peuple lui étoit nécessaire, puisqu'elle devoit faire le plus ferme appui de son Trône, ainsi qu'on le verra dans la suite. C'est pourquoi, bien loin de perdre cette affabilité en montant du degré de Sujette à celui de Reine, elle s'étudia au contraire à l'augmenter jusqu'à un tel point, qu'elle donna lieu à quelques-uns de l'accuser d'être un peu trop Comedienne sur cet article.

[r] *Cambden, Annales.*

Elle envoye des Ambassades en diverses Cours.

Son premier soin, après avoir reçu les complimens sur son avenement à la Couronne, fut d'envoyer des Ambassadeurs aux principaux Souverains de l'Europe, pour leur donner avis du changement qui venoit d'arriver en Angleterre. Elle choisit le Lord *Cobham* pour l'envoyer à Philippe II., qu'elle regardoit comme son ami, & qui, de plus, étoit son Allié dans la Guerre contre la France, la Paix qui se négocioit à Cambrai n'étant pas encore conclue. *Chalonner* eut ordre d'aller à la Cour Imperiale. Elle joignit le Baron de Howard d'Effingham à *Tirleby* Evêque d'Ely, & au Docteur *Wotton*, qui étoient Pléni-

potentiaires pour la négociation de la Paix. *Killigrew* fut envoyé en Allemagne, pour assurer les Princes Protestans de l'affection de la Reine. *Carne*, qui étoit toujours à Rome où il faisoit les affaires d'Angleterre depuis la mort d'Edouard VI., eut ordre de notifier au Pape la mort de Marie, & l'avenement d'Elisabeth à la Couronne. Les Rois de Suede & de Danemarc reçurent aussi de semblables notifications.

Divers Protestans mis dans le Conseil.

Consultation pour rétablir la Reformation.

Ces Envoyez étant expédiez, la Reine forma un Conseil où elle laissa treize des Conseillers de Marie, tous attachez à la Religion Romaine, auxquels elle en joignit huit nouveaux qui n'étoient pas moins affectionnez à la Religion Protestante (1). Ce fut avec quelques-uns de ceux-ci, qu'elle consulta secretement sur les moyens de rétablir la Reformation en Angleterre. Mais, avant que de parler du resultat de ces déliberations, il faut dire un mot du nouveau projet du Roi d'Espagne.

Philippe II. veut épouser Elisabeth, qui s'en défend.

Dès que ce Prince eut reçu la nouvelle de la mort de la Reine son Epouse, il ne douta presque point que l'Angleterre ne fût perdue pour lui, soit à cause du penchant d'Elisabeth pour la Religion Protestante, soit par le Mariage de cette nouvelle Reine avec quelque Prince de cette même Religion, contre laquelle il s'étoit lui-même hautement déclaré. Il n'étoit pas même sans crainte que le Roi de France, faisant valoir les droits que la Reine d'Ecosse avoit sur l'Angleterre, ne s'emparât de ce Royaume, & ne l'unît, aussi bien que l'Ecosse & l'Irlande, à la Monarchie Françoise. Ainsi, pour se délivrer de cette inquietude, & pour se conserver les avantages que son Alliance avec l'Angleterre lui procuroit, il donna ordre au Comte de *Feria*, qui étoit arrivé depuis peu à Londres pour y visiter de sa part la défunte Reine, de faire à Elisabeth les complimens accoutumez, & de lui proposer le dessein qu'il avoit de s'unir avec elle par le Mariage. Elisabeth reçut cette proposition en témoignant une estime toute particuliere pour le Roi d'Espagne, & néanmoins, en objectant l'affinité qui étoit entre eux, comme une cause suffisante pour empêcher ce Mariage. Mais l'Ambassadeur, qui avoit prévu l'objection, lui répondit sur le champ, que son Maitre se chargeroit d'obtenir une dispense du Pape. La Reine ne jugeant pas à propos de s'expliquer

(1) Les Conseillers Catholiques-Romains, continuez dans le nouveau Conseil, furent, *Heath* Archevêque d'*Yorck*, *Guillaume Pawlet* Marquis de *Winchester*, Grand-Trésorier; *Henri Fits-Allen*, Comte d'*Arundel*; *François Talbot*, Comte de *Shrewsbury*; *Edouard Stanley*, Comte de *Derby*; *Guillaume Herbert*, Comte de *Pembroke*; *Edouard* Baron de *Clinton*, Grand-Amiral; Mylord *Howard* d'*Effingham*, Chambellan; les Chevaliers *Thomas Cheney*, *Guillaume Peters*, *Jean Mason*, *Richard Sakvil*; & le Docteur *Wotton* Doyen de *Cantorberi*: auxquels furent ajoutez les Conseillers Protestans; savoir, *Guillaume Parr*, Marquis de *Northampton*; *François Russel*, Comte de *Bedford*, *Thomas Parr*, *Edouard Rogers*, *Ambroise Cave*, *François Knolls*, *Guillaume Cecil*; & peu après, le Chevalier *Nicolas Bacon*, qu'on fit Garde du Grand-Sceau. *Camden*. Tind.

ELISABETH. 1558.

sur le peu de cas qu'elle faisoit de cette dispense, congédia civilement l'Ambassadeur, pour se donner le tems de reflêchir sérieusement sur la proposition. Trois raisons principales l'empêchoient d'accepter l'offre de Philippe. Premierement, elle étoit persuadée que de tels Mariages étoient contraires à la Loi de Dieu ; & ce qui étoit arrivé au Roi son Pere dans un cas pareil, l'avertissoit assez de ce qu'elle avoit à faire. Secondement, rien n'étoit plus contraire au dessein qu'elle avoit de faire profession ouverte de la Religion Protestante, & de rétablir cette Religion en Angleterre sur le même pied qu'elle avoit été sous le Regne d'Edouard VI. Enfin, en se servant de cette Dispense pour se marier avec un Prince son Beau-Frere, elle auroit reconnu l'invalidité du Divorce du Roi son Pere avec Catherine d'Arragon, & par conséquent, elle auroit avoué qu'elle étoit née d'un adultere. Si Paul IV. pouvoit accorder une telle Dispense, Jule II. avoit pu l'accorder à Henri VIII. pour épouser Catherine d'Arragon ; d'où il suivoit nécessairement, que le second Mariage de ce Prince avec Anne de Bollen étoit nul. Mais d'un autre côté, Elisabeth avoit des raisons très fortes pour se conserver l'amitié du Roi d'Espagne. C'étoit à lui qu'elle étoit redevable de sa vie, ou du moins, de ce que la Reine sa Sœur n'avoit pas pris des mesures pour l'exclure de sa Succession. Marie n'auroit jamais pu se résoudre à laisser Elisabeth en état de pouvoir un jour monter sur le Trône, si les interêts & les sollicitations du Roi son Epoux n'eussent fortement combattu le zèle qu'elle avoit pour sa Religion. En second lieu, Elisabeth étoit informée que le Roi de France employoit tout son crédit à Rome pour la faire déclarer bâtarde, en vue de faire tomber la Couronne d'Angleterre sur la tête de la Reine d'Ecosse sa Belle-Fille. Enfin, l'Angleterre se trouvoit dans un très fâcheux état. La perte de *Calais*, de *Guisnes*, de *Hammes*, les dettes dont la Couronne étoit chargée depuis le Regne de Henri VIII., auxquelles les Gouverneurs d'Edouard VI. en avoient encore ajouté de nouvelles, & l'épuisement des Finances, donnoient à Elisabeth un juste sujet de craindre qu'elle auroit trop de peine à résister, si elle étoit vigoureusement attaquée. Ajoutons encore, qu'elle avoit la Guerre contre la France & contre l'Ecosse, sans avoir d'autre Allié que Philippe, tant Marie avoit négligé tout ce qui n'avoit pas du rapport à la Religion. Il s'agissoit donc de finir ces deux Guerres avec honneur, ce qui ne pouvoit se faire sans l'assistance de Philippe, à qui par conséquent il n'étoit pas à propos de donner aucun sujet de plainte, de peur qu'il n'abandonnât l'Angleterre dans la négociation de la Paix. Ces considerations mettoient la Reine dans un très grand embaras. Elle étoit bien résolue de n'accepter pas la proposition du Roi d'Espagne : mais la maniere de refuser étoit ce qui l'inquietoit. Quoiqu'elle alleguât des scrupules de conscience, elle avoit bien de la peine à se délivrer des importunitez

Raisons de la Reine pour rejetter ce Mariage.

Raisons de la Reine pour ménager Philippe.

du Comte de Feria, qui soutenoit toujours qu'une Dispense du Pape étoit plus que suffisante pour faire cesser ces scrupules. Il faisoit aussi entendre, que le Roi son Maitre ayant fait cette démarche de son propre mouvement, par l'estime extraordinaire qu'il avoit pour la Reine, en seroit d'autant plus choqué si sa demande étoit rejettée. Enfin, la Reine se trouvant ainsi pressée, ne trouva pas de plus sûr ni de plus prompt moyen pour se tirer de cet embarras, que de hâter l'exécution du projet qu'elle avoit formé de changer la Religion en Angleterre, comprenant bien que cela fait, le Roi d'Espagne cesseroit de l'importuner. ELISABETH. 1558. Elisabeth se détermine à rétablir la Reformation.

Cette résolution étant prise, elle fit examiner dans un Conseil secret, la maniere dont il falloit l'exécuter, les inconvéniens qui en pourroient naitre, & les moyens de les prévenir. Les plus grandes difficultez qu'on prévoyoit dans cette affaire, devoient venir ou du dedans, ou du dehors. Du dedans, par le grand nombre de Catholiques qu'il y avoit dans le Royaume, & par les oppositions des Evêques & du reste du Clergé. Du dehors, par le Pape, qui, selon les apparences, ne manqueroit pas de lancer ses foudres contre la Reine, & d'exposer le Royaume en proye au premier occupant. Cela pouvoit donner lieu de craindre, que les Rois de France & d'Espagne ne se servissent de ce prétexte pour faire la Guerre aux Anglois, comme à des Hérétiques excommuniez, & pour faire agir l'Ecosse dont le Roi de France disposoit absolument. Sur ces inconvéniens, on considera, par rapport au dedans du Royaume, qu'encore qu'il parût tout Catholique, il n'étoit rien moins en effet. Que la crainte des supplices ayant cessé, on voyoit manifestement, que le plus grand nombre des Sujets étoient portez à reprendre la Religion qu'on les avoit contraints de quitter sous le dernier Regne; mais qu'en tout cas, il ne seroit pas trop difficile d'avoir un Parlement favorable aux intentions de la Reine, en employant pour cela des moyens qui manquent rarement à réussir quand on sait s'en servir à propos. Que pour cet effet, il falloit changer les Magistrats des Villes & des Provinces, & mettre en leur place des Protestans, qui employeroient leur crédit & leur autorité pour faire élire des Députez propres à faire réussir le dessein qu'on se proposoit. Enfin, qu'il étoit absolument nécessaire de ne laisser aucun Catholique zèlé dans le Conseil, ni dans aucune Charge qui pût lui donner de l'autorité sur le Peuple. Que quand la Reformation seroit une fois établie par Autorité publique, il seroit facile de dompter le Clergé, en dégradant les Evêques, & les autres Ecclésiastiques les plus obstinez, & en changeant dans les Universitez, les Maitres & les Professeurs qui seroient trop contraires au nouvel établissement. *Camden.* Consultation touchant le rétablissement de la Reformation.

Par rapport au dehors, on considera que le Pape n'étoit nullement à craindre par lui-même, & que ses foudres ne frappoient que ceux qui vouloient bien s'y soumettre: qu'il seroit facile de le vaincre en le

ELISABETH. 1558.

méprisant, pourvu qu'on prît soin de mettre le Royaume en bon état de defense : Que veritablement, il y avoit lieu de craindre que le Roi de France ne voulût faire valoir les droits de la Reine d'Ecosse : mais que le Roi d'Espagne étoit trop prudent, pour souffrir que le Roi de France aggrandît sa Monarchie par la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande : Que de quelque côté que le mal vînt, soit de France, soit d'Espagne, Henri & Philippe seroient toujours jaloux l'un de l'autre ; & qu'on pouvoit surement compter sur le secours de l'un d'eux : Que si le Roi de France vouloit la Paix, il falloit la faire à quelque prix que ce fût, parce qu'on la feroit en même tems avec l'Ecosse : Que s'il vouloit continuer la Guerre, tout ce qu'on avoit à craindre de sa part, c'étoit qu'il ne donnât de puissans secours aux Ecossois pour attaquer l'Angleterre : Qu'il falloit donc, pour prévenir ce danger, bien fortifier les frontieres du Nord ; après quoi, une bonne Armée navale feroit courir tant de risque aux secours que la Cour de France voudroit envoyer en Ecosse, qu'il n'y avoit pas à douter qu'elle ne se lassât bien-tôt d'une Guerre si onéreuse : Que d'ailleurs, il n'y avoit point d'apparence que dans la négociation de la Paix, Philippe voulût abandonner l'Angleterre à l'ambition du Roi de France. Qu'ainsi, la Paix se faisant avec la France & avec l'Ecosse, on auroit du moins quelque tems pour se précautionner contre leurs attaques.

La Reine convoque un Parlement.

Ce fut là le resultat de ce Conseil ; après quoi, la Reine convoqua un Parlement pour le 25. de Janvier, selon la résolution qui en avoit été prise. En même tems, le Docteur *Parker* (1) fut chargé de travailler à la correction de la Liturgie d'Edouard VI., & de ne communiquer son travail qu'à certaines personnes choisies. Cependant, les Protestans commençant à s'impatienter, & à prêcher publiquement en divers lieux, la Reine en prit occasion de publier une Proclamation qui faisoit assez connoitre son dessein. Elle y permettoit de faire le Service divin en langue vulgaire, & de lire l'Ecriture Sainte. Mais elle y défendoit de traiter en chaire aucun article de Controverse, & de rien changer dans les Rites, jusqu'à ce que le Parlement en eût ordonné ce qui seroit jugé convenable. En cela, elle suivoit une route que la défunte Reine lui avoit montrée.

Proclamation sur la Religion.

Funerailles de Marie.

Les funerailles de la Reine Marie, qui se célebrerent avec beaucoup de pompe (2), firent la clôture de l'année 1558. Mais, avant

(1) Les Personnes employées à cette Revision, furent, selon *Camden*, les Docteurs *Matthieu Parker*, dans la suite Archevêque de *Cantorberi* ; *Richard Cox*, dans la suite Evêque d'*Ely*, *May*, *Bull*, *Jaques Pilkington*, dans la suite Evêque de *Durham* ; le Chevalier *Thomas Smith*, Mr. *David Whitehead*, & Mr. *Edmond Grindale*, dans la suite Evêque de *Londres*, & depuis Archevêque de *Cantorberi*. TIND.

(2) *White* Evêque de *Winchester* prêcha le Sermon des Funerailles, dans lequel il donna des louanges au dernier Regne, & fit des lamentations sur l'état présent des affaires, avec tant de liberté, qu'on trouva à propos de s'en ressentir ; & conformément à cette idée, il fut confiné dans sa propre maison. TIND.

que de passer aux évenemens de la suivante, il est nécessaire, pour les faire bien entendre, de dire quelque chose des affaires des Etats voisins.

ELISABETH. 1558.

La Guerre entre la France & l'Espagne tendoit manifestement à sa fin. Les deux Rois, également las de la Guerre, qui ne leur faisoit pas esperer de grands avantages, s'étoient tenus pendant toute la Campagne, dans une espece d'inaction, de peur de rendre la Paix trop difficile. Enfin, le Connêtable de Montmorency, qui étoit prisonnier dans les Païs-Bas depuis la Bataille de St. Quentin, ayant fait à Philippe quelques ouvertures pour parvenir à la Paix, ils convinrent ensemble des principaux Articles, après quoi les deux Rois envoyerent leurs Plénipotentiaires à *Cercamp*, & puis à Cambrai. Le principal obstacle à la Paix venoit de ce que le Roi de France vouloit garder Calais, & que Philippe & Marie vouloient absolument que cette Place leur fût rendue. Marie étant morte dans ces entrefaites, Philippe ne soutint plus les interêts de l'Angleterre avec la même ardeur qu'il avoit fait auparavant, du moins dès qu'il eut perdu l'esperance d'épouser Elisabeth. Ce fut cette esperance qui le fit encore roidir quelque tems, & qui fit differer la conclusion de la Paix jusqu'à l'année suivante.

Mezerai. Affaires de France & d'Espagne.

Le 14. de Mars de cette année, Ferdinand I. avoit été déclaré Empereur par la démission volontaire de Charles Quint son Frere, qui ne jouït que six mois du repos qu'il avoit voulu se procurer, en achevant de se décharger du soin de toutes les affaires temporelles. Il mourut le 17. de Septembre.

Mort de Charles Quint.

Comme l'Ecosse doit fournir une abondante matiere à l'Histoire d'Elisabeth, je ne puis me dispenser d'entrer dans un détail un peu circonstancié des affaires de ce Royaume. Sans une exacte connoissance de ce qui se passoit en Ecosse, on ne pourroit rien comprendre à la Politique & à la conduite d'Elisabeth.

La Reine Douairiere d'Ecosse, Mere de la Reine Dauphine, avoit obtenu la Régence de ce Royaume, par le crédit du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine ses Freres: mais elle ne l'avoit conservée que par l'appui des Protestans. Le Comte d'Aran, Chef de la Maison d'*Hamilton*, ne s'étoit démis de la Régence qu'avec peine, quoique cette démission lui eût procuré en France le Duché de Châtelleraud, & douze-mille livres de rente en fonds de terre. L'Archevêque de St. André, son Frere Bâtard, ne se lassoit point de blâmer son imprudence, & de cabaler parmi le Clergé pour susciter des affaires à la Regente. Cela fut cause, que pour rompre les mesures de ce Prélat, elle s'appuya du Parti Protestant, qui commençoit à devenir considerable. Ce moyen lui réussit: mais en même tems, elle se vit obligée de fermer les yeux aux Assemblées des Protestans, & cette condescendance augmenta considerablement leur nombre & leurs forces.

Affaires d'Ecosse.

Buchanan.

Mémoires de Melvil.

ELISABETH. 1558. Les choses demeurerent en cet état, jusqu'au tems de la rupture entre la France & l'Espagne. Comme l'Angleterre prit le parti de Philippe II., & qu'il ne fut pas possible à la Régente d'Ecosse de porter les Ecossois à déclarer la Guerre à Marie, elle conseilla au Roi de France de hâter le Mariage de la jeune Reine avec le Dauphin, & selon ce conseil, ce Mariage fut accompli au mois d'Avril de l'année 1558. Par là, la situation des affaires d'Ecosse se trouva beaucoup changée. Le Clergé, sachant quelle étoit la disposition de la Cour de France à l'égard de ceux qui suivoient la nouvelle Religion, ne douta point qu'il n'en fût appuyé, s'il entreprenoit de faire rentrer les Protestans dans le giron de l'Eglise Romaine. D'un autre côté, la Régente n'ayant plus besoin des Protestans, commençoit à leur être moins favorable. Buchanan. Pour commencer cet ouvrage, l'Archevêque de St. André, ayant fait citer un vieux Prêtre (1) qui avoit discontinué de dire la Messe, le fit brûler vif dans sa Ville Archiépiscopale, au grand regret des habitans qui en témoignerent un extrême mécontentement. Cet essai étant fait, les Evêques firent citer un Ministre nommé *Paul Messan*, à dessein de lui faire souffrir le même supplice : mais comme ils virent que le Peuple commençoit à s'émouvoir, ils renvoyerent le Jugement à une autre fois. Quelque tems après, il y eut à Edimbourg, au sujet d'une Procession qui s'y faisoit tous les ans, une espece d'émeute qui fit connoitre que les Protestans ne craignoient plus tant de lever la tête. La Régente eut encore occasion de s'en convaincre, quand elle apprit que *Messan*, qui, n'ayant point comparu au tems qu'on lui avoit marqué, avoit été condamné par défaut, trouvoit une protection ouverte & publique dans la Province de *Fyffe*. C'étoient là comme des commencemens de ce qui devoit arriver dans la suite. Enfin, quelques Gentilshommes de *Fyffe* & d'*Angus*, s'étant dispersez dans toutes les Provinces du Royaume, exhorterent les Protestans à défendre leurs vies, qu'on vouloit leur ravir sous prétexte de Religion, & leur firent voir que leur nombre étoit plus grand en Ecosse que celui des Catholiques. Cela donna lieu à une Conféderation pour laquelle ces mêmes Gentilshommes prirent de tous côtez des signatures, & qui fut la premiere qui se forma en Ecosse, pour la défense de la nouvelle Religion.

Les Protestans, se sentant plus forts depuis cette Association à laquelle on donna le nom de *Congrégation*, députerent à la Régente, pour demander qu'on fît certains changemens dans le Service divin ; à quoi les Evêques s'opposerent fortement. Mais les Députez ayant fait connoitre à la Reine, qu'un refus absolu étoit capable de mettre le feu dans toute l'Ecosse, elle tâcha d'adoucir les Evêques, en leur pro-

(1) Le Prêtre qu'on ne nomme pas ici, étoit vraisemblablement *Gautier Mills*, qui, selon *Buchanan*, fut cité devant le Corps entier des Evêques. TIND.

mettant

mettant sa protection dans un tems plus convenable. Cependant, elle permit aux Protestans de célebrer le Service divin à leur maniere, pourvu que cela se fît sans tumulte, & qu'ils s'abstinssent de prêcher dans les bonnes Villes du Royaume (1). Mais le Clergé, n'approuvant pas la circonspection politique de la Régente, s'assembla pour délibérer sur ce sujet, & résolut de poursuivre les Hérétiques à toute rigueur. Pendant que les Evêques étoient assemblez, les Protestans leur députerent *Jean Areskin*, qui fut ensuite Comte de *Marr*, pour leur demander que le Service divin se fît en Langue vulgaire : mais cette demande fut rejettée d'une commune voix. Telle étoit la situation des affaires d'Ecosse lorsqu'Elisabeth monta sur le Trône d'Angleterre, & jusqu'à la fin de l'année 1558.

ELISABETH. 1558.

Buchanan.

Au commencement de la suivante, Elisabeth conféra des Dignitez à quelques personnes qu'elle étoit bien aise de favoriser, soit à cause de leur mérite, ou parce qu'elle en attendoit des services importans. Le Comte de Northampton, qui avoit été condamné à mort sous le Regne de Marie, & qui avoit ensuite obtenu son pardon, fut rétabli dans sa Dignité. *Edouard Seymour*, Fils ainé du feu Duc de Sommerset, fut créé Comte de *Hartford*, malgré toutes les précautions que le Duc son Pere avoit prises pour faire passer ses Titres à ses Enfans du second lit. *Thomas Howard*, second Fils du Duc de Norfolck, reçut le Titre de Vicomte de *Bindon*. *Henri Carew*, Cousin de la Reine, & *Olivier St. Jean*, furent faits Barons. Tous ces nouveaux Pairs étoient Protestans, & par conséquent propres à servir aux desseins de la Reine dans la Chambre Haute.

1559. Créations de Pairs. *Cambden.*

Ces promotions étant faites, la Reine fut couronnée dans l'Eglise de Westminster, avec les cérémonies ordinaires. Le Siege de Cantorberi étant vacant, c'étoit à l'Archevêque d'Yorck à faire la cérémonie du Couronnement : mais ce Prélat & tous les autres Evêques avoient résolu d'un commun accord, de refuser leur ministere pour cette fonction, parce qu'Elisabeth s'étoit trop déclarée contre l'Eglise Romaine, tant par sa Proclamation, qu'en admettant dans son Conseil des gens qui ne passoient pas pour bons Catholiques. Il n'y eut qu'*Oglethorp* Evêque de Carlisle, qui se laissa enfin persuader de faire cette fonction, malgré les murmures de ses Confreres. Il semble que les Evêques prétendoient, que le Couronnement par le ministere d'un Evêque étoit une condition absolument nécessaire, & qu'en refusant d'en faire la cérémonie, ils pouvoient priver la Reine de sa Dignité.

Couronnement de la Reine.

Le Parlement s'étant assemblé le 25. de Janvier, *Nicolas Bacon*, Garde du Grand Sceau, en fit l'ouverture par un Discours où il étala tout ce qui se pouvoit dire à la louange de la nouvelle Reine, & blâma

Discours de Bacon. Le Parlement s'assemble.

(1) Il y a quelque difference entre *Buchanan* & *Melvil*, par rapport au tems que cette permission fut accordée aux Reformez. Rap. Th.

ELISABETH. 1559.

hautement le dernier Ministere, par rapport à la perte de Calais. Ensuite, il fit connoitre que la Reine souhaitoit qu'on travaillât sans retardement aux affaires qui regardoient la Religion, disant que la desunion sur cette matiere étoit un des maux auxquels il falloit le plus promptement remedier. Il exhorta le Parlement à prendre un milieu qui fût également éloigné des deux extrêmes, savoir la Superstition & l'Irreligion, & qui fût capable de réunir les partisans de l'une & de l'autre Religion, dans un même Culte.

Le Docteur Burnet a si bien détaillé dans son Histoire, les divers degrez par lesquels le Parlement rétablit la Reformation en Angleterre, que je crois pouvoir me dispenser d'entrer dans ce même détail, d'autant plus que cette matiere regarde principalement l'Histoire de l'Eglise. Je me contenterai donc d'indiquer ici en abregé les Actes qui furent faits dans cette Séance du Parlement, pour épargner aux Lecteurs la peine de feuilleter cette Histoire. Je remarquerai pourtant, qu'il semble que cet illustre Auteur se soit abusé, en plaçant les Actes, dont la plupart furent faits dans les mois de Fevrier & de Mars, après la Paix, qui ne fut conclue qu'au mois d'Avril. Mais cela n'est pas d'une grande importance.

Les Décimes, les Annates, & les Dixmes infeodées sont accordées à la Reine.

D'abord, afin de pressentir les dispositions du Parlement, il fut proposé dans la Chambre Basse, de rendre à la Couronne les *Décimes*, les *Annates*, & les *Dixmes infeodées*. Cette proposition y fut approuvée, & les Seigneurs y donnerent leur consentement, malgré les oppositions des Evêques.

Les Communes prient la Reine de se marier.

Le 4 de Fevrier, la Chambre des Communes fit présenter à la Reine une Adresse par laquelle elle lui représentoit, en termes fort soumis, combien il seroit nécessaire pour le bien du Royaume qu'elle pensât à se marier.

Sa réponse.

Elisabeth répondit à cette Adresse d'une maniere obligeante, en remerciant les Communes, & en leur disant, qu'elle leur savoit bon gré de ce qu'elles n'avoient pas entrepris de lui fixer le tems ni la personne. Elle ajouta, que par la cérémonie de son Sacre, elle s'étoit mariée à son Peuple, & qu'elle regardoit ses Sujets comme ses Enfans: qu'au reste, elle n'avoit aucune inclination pour le Mariage, & qu'elle seroit très contente, qu'après sa mort, on mît cette Epitaphe sur son tombeau: *Ici repose une Reine qui a regné tant d'années, & qui a vêcu & est morte Vierge.*

Acte pour établir le droit de la Reine, à la Couronne.

Hist. de la Reformat.

Quelques jours après, les Seigneurs donnerent leur consentement à un Acte par lequel Elisabeth étoit reconnue pour Reine légitime, en vertu de l'Acte passé dans la 35. année du Regne de Henri VIII. Quelques-uns trouverent étrange qu'on ne cassât point la Sentence de Divorce entre Henri & Anne de Bollen, & l'Acte passé en conséquence par lequel Elisabeth avoit été déclarée Bâtarde. Cambden fait entendre que ce fut un oubli affecté, & le Docteur Burnet rapporte les raisons qui déterminerent la Chambre Haute à garder le silence

ſur cette matiere. Premierement, que l'avenement à la Couronne purge toute ſorte de crime & de vice, ſelon la maxime reçue lorſque Henri VII. monta ſur le Trône. Mais cette raiſon n'avoit pas paru ſuffiſante à Marie, qui s'étoit trouvée dans le même cas qu'Eliſabeth, & qui n'avoit pas laiſſé de faire revoquer l'Acte qui l'avoit déclarée illégitime. La ſeconde raiſon fut, qu'on ne pouvoit revoquer cet Acte ſans porter quelque atteinte à la reputation de Henri VIII., & que la Reine avoit interêt de cacher les foibleſſes de ſon Pere, bien loin de les expoſer en public. J'avoue que cette raiſon me paroit peu convainquante: car pourquoi épargner la reputation de Henri, ſi cela ne ſe pouvoit faire ſans riſquer la ſureté de la Reine regnante? D'ailleurs, il ne s'agiſſoit pas d'expoſer aux yeux du Public des fautes qui euſſent été cachées juſqu'alors, mais des fautes connues de toute la Terre. La troiſieme raiſon étoit, qu'il pouvoit arriver qu'une recherche trop ſcrupuleuſe ſur cette matiere, rendroit le droit de la Reine plus incertain, au-lieu de le rendre moins diſputable. Ce fut apparemment la raiſon qui prévalut, quoiqu'il ſemble qu'il n'y eût pas moins de danger à laiſſer ſubſiſter la Sentence, & l'Acte dont il s'agiſſoit. C'étoit établir en faveur des Bâtards, un préjugé qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites. Que ſait-on même, s'il n'en aura pas encore quelque jour? D'ailleurs, pour épargner l'honneur de Henri VIII., on laiſſoit une tache éternelle ſur la mémoire d'Eliſabeth. Du moins, on fourniſſoit à ſes ennemis, & particulierement à la Reine d'Ecoſſe, un prétexte plauſible de lui arracher la Couronne, ſi elle en trouvoit l'occaſion. Le Docteur Burnet trouve la conduite du Parlement également Chretienne & judicieuſe. Je ſouſcris volontiers à la premiere de ces qualitez: mais les efforts continuels qu'on fit dans la ſuite pour détrôner Eliſabeth, & qui n'avoient pour fondement que la Sentence de Divorce & l'Acte fait en conſéquence, ne me permettent pas de croire qu'il y eût de la prudence à les laiſſer ſubſiſter. ELISABETH. 1559.

L'Acte pour maintenir les droits de la Reine étant paſſé, le Parlement s'appliqua aux affaires qui regardoient la Religion, & fit divers Statuts que je ne ferai qu'indiquer. Divers Statuts ſur la Religion. *Cambden.*

Le premier ordonnoit que le Service Divin ſe fît en Langue vulgaire.

Le ſecond étoit pour rendre à la Reine le droit de Supremacie dans l'Egliſe d'Angleterre.

Le troiſieme renouvelloit & confirmoit tous les Actes faits ſous le Regne d'Edouard VI., qui avoient du rapport à la Religion. Celui-ci ſeul en contenoit un grand nombre d'autres.

Le quatrieme rendoit à la Reine la nomination aux Evêchez. Par ce même Statut, on en confirmoit pluſieurs autres qui avoient été faits ſous Henri VIII. contre le Pape. On permettoit à la Reine de faire exercer ſa Supremacie par quiconque elle jugeroit à propos. De

ELISABETH. 1559.

plus, on obligeoit tous ceux qui possedoient des Charges publiques, à prêter serment qu'ils reconnoissoient Elisabeth pour légitime Reine d'Angleterre & pour Gouvernante Suprême, tant dans les choses Ecclésiastiques que dans les Temporelles; & si quelqu'un refusoit de prêter ce serment, il étoit déclaré incapable d'exercer aucun Emploi public. Enfin, il y avoit diverses peines ordonnées contre ceux qui, par paroles ou par écrit, tendroient à favoriser quelque autorité étrangere dans le Royaume.

Un cinquieme Acte établissoit l'uniformité dans le Service Divin.

Par un sixieme, le Parlement permit à la Reine de s'approprier les Terres des Evêchez vacans, pourvu qu'elle en rendît la valeur en Dixmes inféodées.

Par un septieme, il adjugeoit à la Reine toutes les Maisons Religieuses.

Par un huitieme, il étoit déclaré, que la condamnation des Evêques Romains, faite sous le Regne d'Edouard VI., étoit juste & légitime.

En un mot, dans cette même Séance, le Parlement rétablit la Religion sur le même pied qu'elle avoit été sous Edouard; & après avoir accordé un Subside à la Reine, il fut dissous le 10. du mois de Mai.

Parmi les Evêques qui se trouvoient alors en Angleterre, il y en avoit quelques-uns qui s'étoient accommodez à tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion depuis la rupture de Henri VIII. avec le Pape. De ce nombre étoient *Heath* Archevêque d'Yorck, *Tonstal* Evêque de Durham, & *Thyrleby* Evêque d'Ely, outre quelques autres. Ceux-ci prirent le parti de s'absenter du Parlement, parce que comprenant bien quel étoit le dessein de la Reine, ils n'osoient ni s'y opposer ouvertement, ni aider à rétablir la Reformation, après l'avoir si ouvertement abandonnée sous le dernier Regne. L'un & l'autre leur paroissoit également fâcheux. D'autres s'opposerent fortement aux Actes qui étoient proposez; mais leurs efforts furent inutiles. Il y eut aussi quelques-uns des Seigneurs Laïques qui tâcherent de s'opposer au torrent, & qui firent même enregîtrer leurs Protestations; mais leur nombre n'étoit pas considerable (1). Enfin, pour dire tout en un mot, la même chose arriva dans ce Parlement, qui étoit arrivée dans ceux qui s'étoient tenus sous Henri VIII., sous Edouard, & sous Marie: c'est-à-dire, que la Cour fit ordonner à peu près ce qu'elle voulut. Cela n'est pas fort étrange par rapport à la Chambre des Communes, dont les Membres peuvent être changez à chaque nouveau Parlement. Mais il y a plus de sujet d'admirer la facilité & la promptitude avec laquelle la Chambre Haute donnoit

Quelques oppositions.
Hist. de la Reformat.

(1) Le fameux *Acte d'Uniformité* passa, contre l'avis, & malgré les protestations de huit Seigneurs Spirituels, & de neuf Seigneurs Temporels. Tind.

ſon conſentement, tantôt aux Actes qui favoriſoient la Reformation, tantôt à ceux qui rétabliſſoient la Religion Romaine.

Création de la Haute Commiſſion. *Hiſt. de la Réformat.*

La Supremacie dont la Reine venoit d'être revêtue, avec la faculté de la faire exercer par autrui, donna la naiſſance à une nouvelle Cour, qui fut appellée *La Cour de la Grande Commiſſion.* Elle étoit compoſée d'un certain nombre de Commiſſaires, qui avoient enſemble le même pouvoir qui avoit été autrefois attribué au *Vicegérent*, ſous le Regne de Henri VIII.

Défenſe de prêcher ſans permiſſion.

Pendant que le Parlement avoit été occupé aux affaires de Religion, quelques Eccléſiaſtiques ayant prononcé en divers lieux des Sermons qui tendoient à renverſer les meſures qu'on prenoit pour rétablir la Reformation, la Reine, ſuivant la méthode d'Edouard & de Marie, défendit de prêcher ſans une permiſſion ſpéciale ſous le Grand Sceau. Cette défenſe émut la Chambre Baſſe de la Convocation, qui ſur cela fit préſenter à la Reine une Requête, dans laquelle elle ſoutenoit hautement les Dogmes de l'Egliſe Romaine. Cela donna lieu à une propoſition qui ſe fit, de tenir une Conference entre neuf Docteurs de chaque Parti, pour examiner les raiſons de l'un & de l'autre. Cette Conference ſe tint effectivement, au commencement du mois d'Avril. Mais les Catholiques Romains ayant fait réflexion qu'ils entreprenoient une choſe au-deſſus de leur pouvoir, en mettant en compromis les Dogmes de la Religion, ſans y être autoriſez par le Pape, refuſerent de donner leurs raiſons par écrit, quoiqu'on en fût convenu. Enfin, ils dirent nettement, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de mettre en diſpute des points déja décidez (1). Ils n'avoient pas été ſi ſcrupuleux ſous le Regne de Marie, parce qu'alors, ils ſavoient par avance le ſuccès que la Conference devoit avoir. Par là, ils fournirent aux Proteſtans un ſujet de triompher, & de prétendre que leurs adverſaires n'avoient pas oſé entrer en lice.

Conference infructueuſe ſur la Religion.

Nombre des Eccléſiaſtiques qui refuſent de recevoir la Reformation.

Pour ne pas revenir ſi-tôt à l'article de la Religion, j'ajouterai ici en deux mots, que la Reformation ayant été rétablie par autorité publique, de neuf-mille-quatre-cens Béneficiers qu'il y avoit dans le Royaume, il ſe trouva 14 Evêques, 12 Archidiacres, 15 Principaux de College, 50 Chanoines, & environ 80 Curez, qui aimerent mieux

(1) Les Points qu'on devoit diſcuter dans cette Conference, étoient, le Culte en Langue non entendue ; l'Autorité des Egliſes particulieres pour changer les Droits, les Cérémonies & le Sacrifice propitiatoire de la Meſſe. La Conference commença le 31 de Mars, dans l'Abbaye de *Weſtminſter*, en préſence du Conſeil-Privé, des deux Chambres du Parlement, & d'une multitude infinie de Peuple. Les Evêques de *Wincheſter* & de *Lincoln*, voyant que leur Cauſe couroit un grand péril, dirent que la Foi de l'Egliſe ne devoit être examinée que dans une Aſſemblée de Théologiens ; que la Reine & le Conſeil devoient être excommuniés, ayant ſouffert que la Foi Catholique fût attaquée en préſence d'une Multitude ignorante. Tind.

ELISABETH. 1559.

renoncer à leurs Bénéfices, qu'à leur Religion (1). Leurs places ayant été remplies par des Protestans, l'Angleterre se trouva toute Reformée, fort peu de tems après avoir vu brûler les Reformez. Il est tems présentement de passer aux affaires politiques.

Raisons pour faire la Paix avec la France.

Pendant que Philippe II. eut quelque esperance d'épouser Elisabeth, ses Plénipotentiaires, assemblez avec ceux de France & d'Angleterre, à Câteau dans le Cambresis, insisterent sur la restitution de Calais à la Couronne d'Angleterre. Mais, dès qu'il fut déchu de son esperance, par le changement qui se faisoit en Angleterre dans la Religion, il abandonna la defense d'Elisabeth, & fit sa Paix particuliere, ou du moins, il convint avec la France, des principaux Articles de la Paix. On prétend que dans ce Traité, par lequel la France rendoit à l'Espagne ou à ses Alliez, 198. Places en échange de trois seulement, il y avoit un Article secret, par lequel les deux Rois s'engageoient réciproquement à exterminer les Hérétiques. Cela fait, les Espagnols, de Parties qu'ils étoient auparavant, devinrent Médiateurs entre la France & l'Angleterre. Mais ils agissoient si mollement qu'il étoit facile de s'appercevoir qu'ils ne s'interessoient pas beaucoup aux affaires d'Elisabeth. La défection de Philippe obligea donc la Reine à conclure la Paix à quelque prix que ce fût, la continuation de la Guerre ne convenant nullement à la situation de ses affaires, ni aux mesures qu'elle prenoit actuellement pour changer la Religion dans son Royaume. Par le Traité, qui fut signé le 2. d'Avril, il fut convenu:

Mezerai.

Traité de Cateau.
Act. Publ. T. XV. pag. 505.

Que le Roi de France garderoit Calais & les autres Places de Picardie, conquises sur les Anglois, pendant huit ans; après quoi, il seroit tenu de les rendre à la Reine d'Angleterre.

Que dans le terme de six mois, il donneroit sept Marchands étrangers qui ne seroient point sous sa domination, pour cautions, qu'en cas que lui ou ses Successeurs refusassent de rendre ces Places au tems précis, ils payeroient à la Reine Elisabeth la somme de cinq-censmille écus d'or, comme une peine, en cas que la restitution des Places fût refusée ou differée; *& que néanmoins, soit que ladite somme fût payée, ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France, & ses Successeurs demeureroient obligez à la restitution de Calais & des autres Places, comme ils s'y engageoient par ce Traité.* De plus, que le Roi de France donneroit pour Otages à la Reine d'Angletere, *Ferry de Foix* Comte de Candale & Captal de Buch, *Louis de Ste. Maure* Marquis de Nesle & Comte de Laval, *Gaston de Foix* Marquis de Trans, *Antoine du Prat* Président au Parlement de Paris, & le Seigneur de *Nantouillet*, jusqu'à ce qu'il eût donné les Cautions promises.

Remarque sur cet Article.

Ce sont là les propres termes du Traité, dont les Historiens de

(1) Outre ceux-ci, il y avoit parmi les Protestans douze Doyens, six Abbés, & cinquante Prébendiers. TIND.

France se sont contentez de rapporter le sens prétendu, en le tournant à leur maniere. Mezerai dit, *qu'il fut arrêté, que Henri II. rendroit Calais & le Païs reconquis, ou, s'il l'aimoit mieux, la somme de cinq-cens-mille écus; ce qui étant referé à son option, il n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette Place qui étoit la clef de son Royaume.* ELISABETH. 1559.

Le Pere Daniel n'a pas non plus jugé à propos de rapporter les propres termes du Traité, lequel il n'avoit peut-être pas vu. Il s'est contenté d'en rapporter le sens, en y ajoutant une explication qui en change entierement la nature. *Elisabeth*, dit cet Historien, *n'auroit pu, sans offenser les Anglois, faire une cession absolue de Calais à la France. D'ailleurs, elle voyoit le Roi déterminé à ne vouloir point rendre cette Place. On prit un milieu, qui étoit de laisser ce Prince en possession de Calais pour huit ans, au bout desquels il s'obligeoit de le rendre, sous peine de payer cinq-cens-mille écus à l'Angleterre: Que nonobstant ce payement qui se feroit pour le refus ou délai de la restitution, les Anglois auroient droit d'employer les armes pour reprendre Calais.* C'est par ces dernieres paroles qu'il explique le sens de celles-ci contenues dans le Traité: *Que soit que cette somme fût payée, ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France & ses Successeurs seroient obligez à la restitution de Calais, ainsi qu'ils s'y engageoient par ce Traité.* Cela fait voir combien il faut être sur ses gardes contre la partialité nationale des Historiens. J'ajouterai ici sur ce même article, que Calais ne fut point rendu, que les cinq-cens-mille écus ne furent jamais payez, & que quand Elisabeth demanda Calais après le terme expiré, la Cour de France fonda son refus sur des généralitez; & non pas sur le Traité même, comme elle auroit pu le faire en supposant ce que les deux Historiens François en ont rapporté.

Un autre Article du Traité portoit, qu'il ne seroit permis ni au Roi de France, ni au Roi & à la Reine d'Ecosse, ni à la Reine d'Angleterre, de rien attenter l'un contre l'autre, ni directement ni indirectement, au préjudice de ce Traité. Que si la Reine d'Angleterre violoit cet Article, le Roi de France & le Roi & la Reine d'Ecosse seroient quittes de leurs engagemens, aussi bien que les Otages & les Cautions. Semblablement, que si la violation venoit de la part du Roi de France, il seroit tenu de rendre Calais & les autres Places, de la même maniere que si les huit années étoient expirées; & que s'il refusoit de faire cette restitution, les Cautions & les Otages demeureroient toujours obligez. Suite du Traité de Cateau.

Que les fortifications d'*Aymouth*, & toutes les autres faites en Ecosse depuis le Traité de Boulogne, seroient démolies.

Que toutes les autres prétentions du Roi de France, du Roi & de la Reine d'Ecosse, & de la Reine d'Angleterre, aussi bien que toutes leurs exceptions, demeureroient en leur entier, dans l'esperance que Dieu feroit naitre quelque bonne occasion de les terminer par une Paix.

ELISABETH. 1559.

Qu'il ne feroit permis à aucun des Princes ou Princesses nommez ci-dessus, de donner retraite ou azyle aux Rebelles des uns ou des autres, mais qu'ils se les livreroient réciproquement.

Traité avec l'Ecosse.

Le même jour, on signa un Traité entre la Reine d'Angleterre, & le Roi & la Reine d'Ecosse, dont voici les principaux Articles.

Qu'aucune des Parties n'attaqueroit les Etats dont l'autre seroit actuellement en possession, ni par soi-même ni par autrui.

Qu'elles ne donneroient aucun secours pour attaquer les Etats de l'une ou l'autre, à quelque personne que ce put être, & en quelque degré de consanguinité ou d'affinité qu'elle leur appartînt, ou de quelque qualité qu'elle fût.

Qu'elles ne recevroient point les Rebelles, les Fugitifs, les Malfaiteurs &c.

Que dans trois mois, les fortifications d'*Aymouth* & toutes les autres faites en Ecosse, depuis le Traité de l'an 1549., seroient rasées.

Que les autres droits & prétentions réciproques demeureroient en leur entier.

Que dans deux mois, on nommeroit, de part & d'autre, des Commissaires pour règler certains articles sur lesquels les Ambassadeurs de France n'étoient pas assez bien instruits.

François & Marie ratifierent ce Traité le 18. d'Avril, & le 31. de Mai, les Commissaires des deux Royaumes s'étant assemblez à *Upsalinton*, y signerent un second Traité sur les articles qui avoient été laissez indécis dans le précedent.

Elisabeth ayant conclu la Paix avec la France & avec l'Ecosse, avec plus de facilité & d'honneur qu'elle n'avoit osé l'esperer, se persuada qu'elle alloit jouïr d'une grande tranquillité. Mais elle ne tarda pas longtems à s'appercevoir qu'elle n'avoit pas eu beaucoup de sujet de se féliciter. Henri II. n'avoit fait la Paix avec elle, que parce que Philippe II. qui avoit engagé la Reine Marie son Epouse dans cette Guerre, s'étoit obstiné à ne vouloir point signer la Paix avant qu'Elisabeth eût conclu la sienne. Il importoit peu à Philippe, qu'elle trouvât de grands avantages dans la Paix, ou que le Roi de France n'observât pas le Traité qu'il feroit avec elle, pourvu qu'il parût aux yeux du Public que l'Espagne n'avoit pas abandonné l'Angleterre. C'étoit là tout ce qu'il souhaitoit; & ce fut vrai-semblablement ce qui facilita la Paix. Henri II. accorda sans doute plus qu'il n'avoit dessein de tenir, tant pour donner cette satisfaction au Roi d'Espagne, que pour achever de rompre les liens qui l'attachoient encore à l'Angleterre. Il ne tarda gueres à faire connoitre qu'il n'avoit point eu d'autre but.

Henri II. fait prendre au Dauphin & à son Epouse les armes d'Angleterre.

Des Ambassadeurs de France s'étant rendus à Bruxelles pour y voir jurer la Paix, le Secretaire d'*Ardoy* qui s'y trouva aussi de la part du Roi-Dauphin & de la Reine-Dauphine, leur donna les Titres de *Roi & Reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande*. Peu de tems après, Elisabeth

ELISABETH 1559.

Mémoires de Melvil.

beth apprit que le Roi de France avoit fait prendre les mêmes Titres à François & à Marie, & qu'ils avoient fait mettre les Armes d'Angleterre dans leur Sceau, sur leur Vaisselle & sur leurs Meubles, afin que personne ne pût ignorer leurs pretentions. *Trochmorton*, Ambassadeur d'Angleterre en France, se plaignit hautement de cet attentat: mais il eut bien lieu de connoitre par la réponse frivole qu'il reçut sur ce sujet, le peu de consideration que la France avoit pour la Reine sa Maitresse. Mezerai dit qu'on lui répondit, que c'étoit pour suivre la coutume d'Allemagne, où les Cadets prennent le Titre & les Armes du Chef de leur Maison. Cambden ajoute, que la Cour de France prétendit, que tous les Princes & Princesses, avoient droit de porter les Armes de leur Maison avec la barre. Mais, outre que François & Marie les portoient en plein, ils prenoient encore le Titre de Roi & Reine d'Angleterre. Enfin, la Cour de France, pressée sur ce sujet, répondit encore à l'Ambassadeur, que le Roi & la Reine d'Ecosse n'avoient pris les Armes d'Angleterre, que pour obliger Elisabeth à quitter celles de France. Trochmorton repliqua, que douze Rois d'Angleterre avoient porté le Titre de Rois de France, sans qu'il y eût eu aucun Traité qui les obligeât à le quitter. Mais ses raisons ne furent pas écoutées, & malgré toutes ses plaintes, François & Marie garderent le Titre qu'ils avoient pris. Cambden assure, que le Connêtable de Montmorency les porta par de bonnes raisons à le quitter; mais certainement il s'est trompé. Ainsi, quoique la Cour de France ne voulût pas dire ouvertement ce qu'elle pensoit d'Elisabeth, il étoit manifeste qu'elle la regardoit comme une Bâtarde, & qu'elle prétendoit que la Couronne d'Angleterre étoit dévolue à Marie. Aussi Elisabeth ne s'y laissa point tromper. Depuis ce tems-là, elle ne regarda plus Marie que comme une dangereuse Rivale, & les Princes de Lorraine ses Oncles, Auteurs de cet attentat, que comme ses plus mortels ennemis. La mort de Henri II. qui arriva peu de tems après, bien loin de faire évanouir le dessein de placer Marie sur le Trône d'Angleterre, ne fit que lui donner une nouvelle vigueur. Le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine étant devenus tout-puissans, sous le Regne de François II. Successeur de Henri, ne cesserent point d'inciter le jeune Roi à envoyer des Troupes en Ecosse pour se rendre maitre absolu de ce Royaume, & pour attaquer ensuite Elisabeth de ce côté-là. Mais, parce que ce projet étoit fondé sur la situation où se trouvoient alors les affaires d'Ecosse, il faut nécessairement en reprendre le récit à l'endroit où je l'ai laissé dans l'année précédente.

L'Ambassadeur d'Angleterre s'en plaint inutilement.

Cambden, Mezerai, Melvil.

Cambden Annales.

Suite des affaires d'Ecosse.

Buchanan.

Peu de tems après le Mariage de la jeune Reine avec le Dauphin, les affaires d'Ecosse commencerent à se brouiller d'une terrible maniere. Les Princes Lorrains ayant formé le projet d'attaquer l'Angleterre par l'Ecosse, jugerent qu'ils ne pourroient jamais l'exécuter, qu'après avoir rendu le Roi & la Reine absolus dans leur Royaume. Ils com-

ELISABETH. 1559. prenoient bien qu'il ne feroit pas facile de perfuader aux Etats d'Ecoffe, de fe rendre Miniftres de leur ambition en faifant la Guerre à Elifabeth, pour mettre la Couronne d'Angleterre fur la tête de leur Reine. Le nombre des Proteftans étoit déja fi grand en Ecoffe, qu'ils étoient à peu près maitres dans l'Affemblée des Etats. Par conféquent, il ne paroiffoit pas poffible de les faire entrer dans le projet de détrôner une Reine Proteftante qui rétabliffoit leur Religion en Angleterre, pour mettre fur ce même Trône une Reine Catholique, qui par là fe verroit en état de détruire la Reformation dans l'un & dans l'autre Royaume. Il étoit donc néceffaire de trouver un prétexte pour envoyer une Armée en Ecoffe, afin d'y fortifier le Parti Catholique, qui, vraifemblablement, devoit être plus prompt & plus ardent à favorifer l'entreprife. Ce fut dans cette vue qu'ils obtinrent de Henri II. un ordre à la Reine Régente, & à d'Oyfel qui commandoit les Troupes Françoifes & les Ecoffoifes entretenues par la France, de ne fouffrir point en Ecoffe d'autre Religion que la Catholique Romaine. Ils jugerent aifément, que cet ordre produiroit en Ecoffe, des Troubles qui leur fourniroient un prétexte d'y envoyer une Armée.

Mémoires de Melvil.

La Régente ayant reçu cet ordre, fe mit en devoir de l'exécuter, en publiant un Edit conforme à la volonté du Roi, ou plutôt des deux Princes fes Freres, qui, comme on le verra dans la fuite, n'avoient pas inftruit le Roi de tout le détail de leur projet. Les Proteftans firent diverfes Députations à la Régente, pour lui repréfenter que la rigueur n'étoit plus de faifon, vû leur grand nombre: mais elle ne voulut rien écouter. Dans ce même tems, la Ville de *Perth*, nommée autrement *Johnftown*, ayant embraffé publiquement la Reformation, la Régente convoqua les Etats à *Sterlyn*, & y fit citer tous les Miniftres Reformez, à deffein de les faire bannir du Royaume, par un Décret folemnel. Les Miniftres fe rendirent à Sterlyn pour y défendre leur Caufe, étant accompagnez d'une foule innombrable de Peuple fans armes, qui venoit les affifter dans leur défenfe, felon la coutume d'Ecoffe (1). La Régente, étonnée de voir une fi grande multitude, pria *Jean Areskin* de faire enforte qu'elle fe retirât, & lui donna fa parole, qu'il ne feroit rien décrété dans les Etats, contre les Miniftres. Areskin réuffit, & les Miniftres, avec tous ceux qui les avoient accompagnez, fe retirerent: mais ils ne furent pas plutôt partis, qu'ils furent condamnez par défaut, pour n'avoir pas comparu felon la fommation. Areskin fut fi outré de ce que la Régente s'étoit fervie de lui pour tromper les Proteftans, du nombre defquels il étoit lui-même, qu'il réfolut de s'en venger. Pour cet effet, il alla trouver

Buchanan.

(1) Dans les Jugemens criminels, il étoit permis aux accufez de fe faire accompagner de leurs parens & de leurs amis. RAP. TH.

la Noblesse de *Jerne*, d'*Angus*, & de *Marne*, qui s'étoit assemblée sur le bruit de ce qui se passoit à Sterlyn, & lui persuada de prendre les armes. ELISABETH 1559.

Cette nouvelle ayant été portée à Perth, le Ministre *Knox*, fameux Prédicateur, y anima le Peuple par un Sermon; après quoi, pendant que les principaux de la Ville étoient à dîner, la Canaille se jetta dans les Eglises, en brisa les Images, & détruisit entierement le Monastere des Chartreux. Les habitans de *Cupre* suivirent bien-tôt après l'exemple de Perth. La Régente voyant avec beaucoup de chagrin que son Edit étoit si mal observé, & voulant prévenir les suites qui pouvoient naitre de cette desobeïssance, résolut de châtier les habitans de Perth. Dans cette vue, elle assembla quelques Troupes, & se faisant accompagner des Comtes d'Argyle & d'Athol, elle marcha droit à Perth. Mais en approchant de cette Ville, elle apprit que le Comte de *Glencarn* étoit campé tout proche, avec sept-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre le parti d'offrir au Comte de Glencarn & à ses Conféderez, certaines conditions, qui furent acceptées. On convint entre autres articles, que les Troupes Ecossoises des deux côtez seroient congédiées (1) & que les Françoises s'éloigneroient de Perth à une certaine distance (2). Que la Reine seroit reçue avec honneur & respect dans la Ville, & qu'elle y pourroit demeurer quelques jours, à condition qu'elle n'y feroit aucun changement. Enfin, que les differens touchant la Religion seroient remis à la décision des Etats. Les Conféderez ayant licencié leurs Troupes, la Régente se rendit à Perth, & y fit entrer avec elle les Troupes Ecossoises entretenues par la France, ce que les Conféderez regarderent comme une violation du Traité (3). Mais ce ne fut pas là tout ce qui leur donna lieu de se plaindre. La Régente rétablit la Messe dans Perth, & ayant résolu de faire de cette Ville une Place d'armes, elle y laissa Garnison.

Ce fut de là que le Comte d'Argyle & *Jaques Stuart*, Prieur de St. André, Fils naturel de Jaques V., prirent occasion de se déclarer contre la Régente, & d'assembler des Troupes pour soutenir le Parti Protestant. Ils avoient depuis quelque tems embrassé la Reformation, quoique jusqu'alors ils se fussent tenus attachez à la Régente. Peu de tems après, les habitans de *St. André* & de quelques autres Villes, s'étant hautement déclarez Protestans, commirent divers excès dans les Eglises Catholiques. Cela fut cause que la Régente assembla une Armée composée de deux-mille François & de mille Ecossois, dont elle donna le commandement au Duc de Châteleraud, avec ordre

(1) On entendoit communément par les *Troupes Ecossoises*, celles qui étoient entretenues par le Royaume; Rap. Th.

(2) & par les *Françoises*, non seulement celles qui étoient venues de France, mais aussi le *Corps Ecossois* que la France entretenoit. Rap. Th.

(3) A cause de l'équivoque du terme de *Troupes Ecossoises*. Rap. Th.

ELISABETH. 1559.

d'aller châtier les habitans de Cupre qui s'étoient déclarez des premiers, après ceux de Perth. Mais le Duc ayant appris que les Conféderez marchoient à lui pour le combattre, avec une Armée fort superieure, en informa la Régente qui étoit demeurée à *Falckland*. Elle tâcha d'abord de les amuser par de nouvelles propositions, en attendant qu'elle eût renforcé son Armée. Mais les Conféderez s'étant enfin apperçus de son artifice, marcherent droit à Perth, & s'en rendirent maitres en peu de jours. Ensuite, ils s'assurerent aussi de *Scone*, de *Sterlyn*, de *Limnuch* ou *Lithquo*; & comme leur Armée croissoit incessamment, la Régente & d'Oysel se virent dans la nécessité de se retirer à Dumbar.

Mémoires de Melvil.

Cependant, la Régente avoit écrit à la Cour de France, que *Jaques Stuart*, Prieur de St. André, étoit le principal Auteur des Troubles d'Ecosse, & qu'étant Bâtard du feu Roi, il avoit dessein de s'emparer de la Couronne. Les Princes Lorrains, Freres de la Régente, avoient saisi cette occasion pour faire entendre à Henri II., que dans les Troubles d'Ecosse, il ne s'agissoit de rien moins que de la Religion, & que ce n'étoit qu'un pur prétexte dont on se servoit pour enlever la Couronne au Dauphin & à la Reine son Epouse. Par là, ils l'avoient engagé à prendre la résolution d'envoyer une bonne Armée en Ecosse, & déja il avoit ordonné de faire des levées en Allemagne. Mais le Connêtable de Montmorency ayant pénétré le dessein que ces Princes avoient d'engager le Roi dans des projets dont l'exécution paroissoit trop difficile, obtint de lui qu'il ne passeroit pas plus avant, sans être plus particulierement informé de la cause des Troubles d'Ecosse. Il ne s'agissoit que de trouver quelqu'un à qui le Roi pût se confier. Le Connêtable offrit pour cela *Jaques Melvil* Gentilhomme Ecossois, son domestique, & lui donna ses Instructions, en présence du Roi même. Ces Instructions portoient, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses Mémoires, « que le Roi avoit été informé par le Cardinal de Lorraine, » que *Jaques Stuart*, Prieur de St. André, aspiroit à la Couronne d'E» cosse, & que le Roi souhaitoit de savoir précisément si c'étoit là la » véritable cause des Troubles de ce Royaume; ou si Stuart n'avoit » point d'autre but que de maintenir la liberté de l'Ecosse. Qu'au pre» mier cas, le Roi étoit résolu de soutenir de toutes ses forces, les » interêts de la Reine sa Belle-Fille; mais qu'au second cas, il ne » vouloit point se mêler des affaires de ce Royaume, d'autant plus » que la Religion y étoit mêlée, & qu'il se trouvoit lui-même assez » empêché à régler des affaires de même nature, dans son propre » Royaume. Qu'au reste, il ne pouvoit se persuader que les Ecossois » se fussent soulevez contre la Régente, sans en avoir aucune raison; » & qu'à cause de cela, il desiroit de savoir s'il étoit vrai que la Reine » Régente leur eût manqué de parole, en quoi, & comment. Enfin, » que si d'*Oysel* ne leur étoit pas agreable, il envoyeroit un autre Com-

» mandant en sa place ». Cela fait voir que le Roi avoit été mal informé par le Cardinal de Lorraine, pour l'engager à envoyer une Armée en Ecosse; & c'étoit apparemment ce que le Connêtable vouloit lui faire toucher au doigt, par le rapport que Melvil devoit lui faire. En effet, Melvil s'étant abouché avec la Reine Régente qui étoit alors à *Falckland*, & ensuite avec le Pieur de St. André, rapportoit au Roi, de la part de celui-ci, qu'il étoit si éloigné de la pensée d'aspirer au Trône, qu'il étoit prêt à quitter l'Ecosse au premier ordre de Sa Majesté (1). ELIZABETH. 1559.

Henri II. étant mort (2) avant que Melvil fût de retour à Paris, les Conféderez d'Ecosse s'imaginerent mal à propos, qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & la plupart d'entre eux se retirerent dans leurs maisons. La Régente & d'Oysel en ayant été informez, résolurent de profiter de cette négligence, & marcherent avec quelques Troupes vers Edimbourg, dans l'esperance d'y surprendre ceux qui y étoient demeurez. Mais le Duc de Châteleraud & le Comte de Morton ayant su que les Conféderez se rassembloient avec toute la diligence possible, allerent au-devant de la Régente, & lui persuaderent de consentir à une Treve, depuis le 24. Juillet jusqu'au 1. de Janvier. Cette Treve étoit également nécessaire aux deux Partis. Les Conféderez avoient besoin de quelque tems pour se remettre en état de défense; & la Régente esperoit que dans cet intervalle, le nouveau Roi de France son Gendre lui envoyeroit de puissans secours. C'est ce qu'il fit aussi, à la sollicitation des Princes Lorrains, en faisant partir incontinent un Corps de mille hommes d'Infanterie; & en même tems, il lui donna des assurances qu'il ne tarderoit pas à lui envoyer de plus grands secours. Buchanan.

Dans ces entrefaites, le Comte d'Aran, Fils du Duc de Châteleraud, se trouvant à la Cour de France, & ayant eu des avis qu'on vouloit le faire arrêter sous quelque prétexte, s'évada, & se rendit en Ecosse. Comme il étoit, après le Duc son Pere, le plus prochain Héritier de la jeune Reine, il crut, sur quelques avis bien ou mal fondez, que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine vouloient s'assurer de lui, & peut-être lui ôter la vie, de peur que, si la Reine venoit à manquer, il ne montât sur le Trône; car il s'étoit déclaré Protestant. Il ne fut pas plutôt arrivé dans son Païs, qu'il attira le Duc son Pere dans le Parti des Conféderez, qui le mirent à leur tête. Buchanan.

Cependant, la Régente & d'Oysel s'occupoient à fortifier la Ville de *Leith*, & à la munir de toutes sortes de provisions, ayant dessein d'en faire leur Place d'armes, & d'y attendre le renfort qui devoit leur venir de France. Mais les Conféderez prétendirent que c'étoit violer la

(1) Ceci est appuyé sur le témoignage de *Melvil*, & détruit ce que *Cambden* a avancé touchant *Jaques Stuart*, qui fut ensuite Comte de *Murray*. Rap. Th.

(2) Le 10 de Juillet. Rap. Th.

ELISABETH. 1559. Treve, soit qu'ils se fondassent sur une maxime générale, ou sur quelque article particulier du dernier Traité. Quoi qu'il en soit, après s'en être plaints inutilement à la Régente, ils assemblerent leurs Troupes, & allerent faire le siege de Leith. Mais, comme ils s'étoient laissé amuser pendant quelque tems, ils arriverent trop tard, & la Place étant déja en état de défense, ils se virent contraints de lever le siege. Peu de tems après, la Régente ayant reçu de France un nouveau secours de deux-mille hommes commandez par *La Brosse*, continua les fortifications de Leith, avec encore plus d'ardeur qu'auparavant. Les Confédérez la firent encore sommer de faire cesser l'ouvrage: mais ce fut inutilement. Comme elle se sentoit assez forte, elle ne leur répondit qu'en leur envoyant un Héraut pour leur ordonner de quitter les armes. Le dépit qu'ils eurent d'avoir été ainsi abusez par la Régente, les porta enfin à faire publier, qu'ils traiteroient en ennemis ceux qui obeïroient à ses ordres. Mais ils étoient peu en état de soutenir cette bravade. La Régente, sachant qu'ils étoient à Edimbourg en petit nombre, partit avec toutes ses Troupes, au commencement de Novembre, pour les aller attaquer, & les surprit tellement par cette marche imprévue, qu'ils abandonnerent Edimbourg pour se retirer à Sterlyn. Dès qu'ils furent arrivez en cette Ville, ils envoyerent le Comte de *Maitland* à Elisabeth pour lui demander du secours, voyant bien que sans cela ils seroient infailliblement opprimez. En effet, les Troupes Françoises continuant toujours à les poursuivre, les obligerent encore à quitter Sterlyn, & à se retirer dans les montagnes, où ils se séparerent en deux Corps, pour embarasser leurs ennemis qui ne leur donnoient point de relâche. Quelque tems après, ils reçurent des Lettres du Comte de Maitland, qui leur faisoit esperer une bonne issue de sa négociation. C'est là l'origine des Troubles d'Ecosse, dont il a fallu parler un peu en détail, pour faire mieux comprendre l'interêt que la Reine Elisabeth y devoit prendre, puisqu'ils n'avoient qu'elle pour objet. Comme c'est ici un point capital dans l'Histoire de cette Reine, & que ce fut sur la connoissance des desseins qu'on formoit contre son répos, qu'elle règla sa conduite, je ne dois pas négliger d'appuyer cette vérité par le témoignage d'un Historien François qui ne peut être regardé comme suspect sur cette matiere. Voici ce que dit le Pere Daniel, dans le Regne de François II.

Buchanan.

Le P. Daniel, Hist. de France.

J'ai dit qu'avant que la Conjuration d'Amboise éclatât, la Renaudie avoit été envoyé en Angleterre par l'Amiral, pour engager Elisabeth à faire diversion en Ecosse, tandis que le Parti Calviniste se revolteroit en France, & elle connoissoit trop bien ses véritables interêts, pour négliger une si favorable occasion d'allumer, ou de fomenter la Guerre Civile dans ces deux Royaumes. Quelques bonnes mesures qu'elle eût prises pour contenir les Catholiques dans ses Etats, elle appréhendoit toujours qu'ils ne formassent un Parti contre elle, en faveur de la Reine de France qui se portoit pour Héritiere de la Cou-

Trône d'Angleterre, & qui en avoit pris les Armes avec celles d'Ecosse, lorsqu'elle n'étoit encore que Reine Dauphine : & si la France & l'Ecosse fussent demeurées tranquilles, l'Angleterre étoit en danger d'être attaquée de ces deux côtez en même tems, & troublée au dedans, par le grand nombre de ceux qui suivoient encore l'ancienne Religion. ELISABETH. 1559.

On peut voir par là, quel étoit le but des Princes Lorrains en envoyant une Armée Françoise en Ecosse. C'étoit de rendre ce Royaume tranquille, c'est-à-dire, de le rendre parfaitement soumis à la France, afin de pouvoir attaquer l'Angleterre de ce côté-là. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut bien comprendre l'Histoire d'Elisabeth. Disons présentement un mot des affaires de France.

Affaires de France. *Mezerai.*

Depuis que Henri II. eut conclu la Paix avec l'Espagne, il résolut d'abandonner entierement les affaires d'Italie & de ne s'occuper qu'à l'exécution du dessein qu'il avoit conçu, d'unir l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, à la Monarchie Françoise. La promptitude avec laquelle il fit prendre le Titre de Roi & Reine d'Angleterre au Dauphin son Fils & à la Reine d'Ecosse sa Belle-Fille, immédiatement après la conclusion de la Paix, fait voir assez clairement qu'il avoit ce projet en tête, quoiqu'il ne fût peut-être pas encore résolu sur la maniere de l'exécuter. Elisabeth, qui occupoit le Trône d'Angleterre, n'étoit qu'une Femme : elle pouvoit être regardée comme une Bâtarde : elle n'avoit aucun Allié : elle venoit de se faire des ennemis d'un grand nombre de ses Sujets, par les changemens qu'elle avoit faits dans la Religion : le Roi d'Espagne ne prenoit plus aucun interêt à ses affaires ; & le Pape ne souhaitoit rien avec tant de passion, que de la voir détrôner, & de voir remplir sa place par une Princesse Catholique. Toutes ces circonstances faisoient sans doute concevoir à Henri l'esperance de réussir dans ses desseins. Pour mieux parvenir à son but, il falloit témoigner un grand zèle pour la Religion Catholique, afin de mettre dans ses interêts les Peuples & les Puissances qui suivoient cette même Religion. Ce ne fut pas peut-être un des moindres motifs qui porterent ce Prince à renouveller la Persécution en France, immédiatement après la Paix de *Câteau*, quoique sa propre inclination, les sollicitations du Pape, les suggestions du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, & le Traité secret qu'il avoit fait avec l'Espagne, n'y contribuassent que trop.

Mort de Henri II. François II. lui succede. Les Guises gouvernent. *Mezerai.*

Ce Prince mourut le 10. de Juillet, au milieu de ses vastes projets, d'une mort imprévue & tragique, laissant, pour lui succeder, un jeune Prince incapable de gouverner par soi-même. Sous ce nouveau Regne, les deux Princes Lorrains, Oncles de la jeune Reine, furent d'abord chargez de l'administration du Gouvernement. Ils éloignerent d'abord de la Cour le Connêtable de Montmorency, & y rappellerent le Cardinal de Tournon, ennemi juré de la Religion Protestante. Dès que les affaires de la Cour furent réglées, le premier soin des Minis-

ELISABETH. 1559.

tres fut de faire ériger des Chambres de Justice, qu'on appelloit *Ardentes*, pour y faire condamner les Protestans au feu. Par là, ils mirent ceux qui avoient embrassé la Réformation, dans une nécessité inévitable, ou de se voir brûler les uns après les autres, ou de prendre les armes pour se défendre, & de donner ainsi à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient de les exterminer tous à la fois. D'un autre côté, ils envoyerent en Ecosse trois-mille hommes sous le commandement de *La Brosse*, qui avoit ordre de se joindre aux Catholiques d'Angleterre pour tâcher de détrôner Elisabeth. Ainsi, par leur ambition démesurée, ils engageoient un jeune Roi qui n'avoit pas encore dix-sept ans, à mettre le feu dans son propre Royaume, & à entreprendre en même tems la conquête de l'Angleterre, qui est de tous les Païs du monde, le plus difficile à conquerir.

Ils continuent le dessein d'attaquer Elisabeth par l'Ecosse.

Affaires des Païs-Bas. *Grotius, Annales des Païs-Bas.*

Dans le même tems, on vit naitre dans les Païs-Bas, des semences de Troubles, qui ne tarderent pas longtems à produire leurs fruits, & dont il ne sera pas inutile de dire un mot, pour en faire connoitre l'origine.

Charles Quint avoit toujours eu beaucoup d'affection pour les Provinces des Païs-Bas, où il étoit né, & il les avoit toujours gouvernées avec beaucoup de douceur. Véritablement, après la victoire de Pavie, il avoit formé le projet d'en changer le Gouvernement, & de ne faire des dix-sept Provinces, qu'un seul Etat dépendant de la Couronne d'Espagne. Il étoit incité à cela par les Espagnols, qui auroient trouvé leur avantage à le voir maitre absolu des Provinces des Païs-Bas, dont les Privileges donnoient des bornes trop étroites à l'autorité du Souverain. Mais après y avoir plus mûrement pensé, il abandonna ce projet, soit pour éviter les violences qu'il auroit fallu exercer pour l'exécuter, soit qu'il le crût impratiquable à cause de la diversité des Loix & des Coutumes de ces Provinces, dont chacune avoit fait pendant longtems un Etat à part.

Philippe II. son Fils, qui lui succeda, reprit à peu près le même dessein, & résolut de se rendre indépendant des Loix & des Privileges que ces Peuples alleguoient incessamment. Il joignit à ce projet celui d'exterminer les Protestans, qui étoient déja en fort grand nombre dans ces Provinces. Pour cet effet il obtint de la Cour de Rome l'érection de divers Archevêchez & Evêchez (1), au grand préjudice des Abbez, dont il falloit retrancher une partie des revenus pour les donner aux nouveaux Evêques. Mais, outre l'interêt des Protestans &

(1) L'Erection des nouveaux Evêchez n'étoit autre chose que l'exécution d'un projet des trois Ducs de *Bourgogne*, qui avoient regné successivement; dessein continué & recommandé par les dernieres Instructions de l'Empereur *Charles-Quint* à *Philippe* son Fils. Les dix-sept Provinces n'avoient alors que quatre Evêchez; & par cette nouvelle Erection on y en ajouta quatorze, entre lesquels étoient trois Archevêchez. *Strada*, *de Bello Belgico*. TIND.

des

des Abbez, il y avoit encore une chose à laquelle tout le monde se trouvoit interessé. C'est que Philippe avoit mis des Garnisons Espagnoles dans les principales Villes, contre les Privileges du Païs; & par là, il avoit assez ouvertement fait connoitre que son dessein étoit de le réduire à la servitude. Enfin, en partant pour l'Espagne, au mois de Septembre 1559., il laissa le Gouvernement des Païs-Bas à Marguerite Duchesse de Parme, sa Tante (1), au grand mécontentement de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, & du Comte d'Egmont, qui avoient aspiré à cette Dignité. Mais, ce qui acheva de les irriter, ce fut qu'il laissa auprès de la Gouvernante, le Cardinal de Granvelle leur ennemi, & que tout le monde regardoit comme l'Auteur des conseils pernicieux qui tendoient à priver le Païs de sa liberté. Philippe ne fut pas plutôt arrivé en Espagne, qu'il y fit brûler un grand nombre de Protestans, donnant à connoitre par ces cruelles exécutions, à quoi les Peuples des Païs-Bas devoient s'attendre dans la suite. ELISABETH. 1559.

Le Pape Paul IV. étant mort dans le cours de cette année, le Cardinal *Ange de Médicis*, Milanois, lui succéda sous le nom de Pie IV. Pie IV. Pape.

Pour bien entendre la suite de ce Regne, il est absolument nécessaire d'avoir une idée bien distincte de la situation où se trouvoient les affaires d'Angleterre, tant par rapport à la personne de la Reine, qu'à l'égard du Peuple Anglois, & des Etrangers. La merveille du Regne d'Elisabeth ne consiste pas dans de grands évenemens arrivez en Angleterre pendant qu'elle a été sur le Trône, mais dans la tranquilité dont elle sut faire jouïr ses Sujets, au milieu des attaques ouvertes & secrettes de leurs ennemis & des siens, tant étrangers que domestiques. Il faut donc connoitre ces mêmes ennemis, leurs caracteres, leurs vues, leurs forces, leurs interêts, pour pouvoir bien entrer dans les motifs de la conduite d'Elisabeth, & pour bien comprendre les maximes sur lesquelles elle établit son Gouvernement. C'est par là aussi qu'on pourra voir & admirer, avec quelle adresse elle sut se démêler des frequens embaras qu'on lui suscita, & se délivrer des pieges auxquels elle fut continuellement exposée. Il faut, pour cet effet, remarquer d'abord, que son droit à la Couronne qu'elle portoit, lui fut toujours disputé, soit ouvertement, soit tacitement; que les Catholiques en général, ne la regarderent jamais que comme une Reine *de facto*, & qu'ils crurent pouvoir en conscience contribuer à la renverser de dessus son Trône, si l'occasion s'en présentoit. Comme l'incertitude de son droit étoit le fondement sur lequel ses ennemis bâtissoient, je ne puis m'empêcher d'ajouter encore un mot à ce que j'ai dit plus haut sur cette même matiere. 1560. Etat des affaires d'Angleterre.

(1) Elle étoit Fille naturelle de l'Empereur *Charles-Quint*, & fut mariée en prémieres noces avec le Duc de *Toscane*, & ensuite avec le Prince de *Parme*, (*Strada*). TIND.

ELISABETH. 1560.

Le Parlement d'Angleterre étant composé du Roi & des deux Chambres qui représentent toute la Nation, il n'y a point d'Anglois qui ne soit obligé de se soumettre à ses Statuts, quand ce ne seroit que par cette seule raison, que chaque Sujet est censé y avoir donné son consentement, ou par soi-même, ou par ceux qui le représentent. Ce fut sur ce fondement que Marie & Elisabeth monterent sur le Trône, je veux dire, en vertu d'un Acte de Parlement, qui donnoit au Roi leur Pere le pouvoir de règler sa Succession. Mais on peut douter si des Princes étrangers, interessez dans des Actes de Parlement, sont obligez à la même soumission, lorsqu'ils croyent voir dans ces Actes une injustice manifeste à leur égard. Je n'entreprendrai point de décider cette question, qui se décide plus ordinairement par les armes que par les Loix. Je me contenterai de remarquer, qu'autrefois Edouard III. ne se crut pas obligé de s'en tenir à la décision de la Nation Françoise, qui avoit placé Philippe de Valois sur le Trône. Quoi qu'il en soit, Marie Reine de France & d'Ecosse se croyoit lézée, tant par le Statut qui avoit donné au Roi le pouvoir de troubler l'ordre de la Succession selon son caprice, que par le Testament du même Roi. Elle prétendoit, que le Roi ni le Parlement n'avoient pas été en droit de placer sur le Trône deux Filles déclarées Bâtardes par des Actes solemnels; moins encore, de passer par-dessus la Posterité de la Fille ainée de Henri VII, sans en alleguer même aucune cause, pour mettre dans la ligne de la Succession, des Bâtards, & les Enfans de la Cadette. On répondoit à ces deux Griefs, que les Anglois, en reconnoissant successivement Marie & Elisabeth pour Reines d'Angleterre, n'avoient pas suivi le caprice de Henri VIII., mais l'ordre de la Nature, & la Loi de la Succession: Que le caprice de ce Prince ne consistoit pas en ce qu'il avoit placé ses deux Filles immédiatement après Edouard son Fils, mais en ce qu'il avoit voulu exclure ces deux Princesses nées sous la bonne-foi du Mariage; mais que les ayant remises dans le rang qui leur étoit dû, il étoit rentré dans le bon chemin, & qu'il n'y avoit rien à changer à cet égard: Qu'au reste, si on n'avoit pas revoqué la Sentence de Divorce d'Anne de Bollen, & l'Acte passé en conséquence contre Elisabeth, on en avoit eu de bonnes raisons; & que, tout au plus, ce n'étoit qu'un défaut de formalité, qui ne changeoit rien à la chose même. Pour ce qui regarde le second Grief de Marie, qui consistoit en ce que Henri VIII. n'avoit fait aucune mention de la Posterité de sa Sœur ainée, il faut avouer qu'il y avoit peu d'Anglois qui ne fussent convaincus de l'injustice de ce procedé. Mais, comme le cas qui pouvoit faire naitre un differend sur ce sujet, ne se présentoit pas encore, on laissoit cette question indécise, dans l'esperance que la Reine se marieroit, & qu'elle auroit des Enfans pour lui succeder.

Passons présentement à une autre consideration, par rapport aux

Puissances étrangeres. Marie, Fille ainée de Henri VIII., monta sur le Trône sans qu'aucun Prince étranger s'avisât de lui disputer son droit; au-lieu qu'après sa mort, les principaux Souverains de l'Europe firent des efforts pour arracher la Couronne à Elisabeth. Il n'est pas bien difficile de marquer plusieurs causes naturelles de la diverse conduite des Souverains, à l'égard de ces deux Reines. La premiere est, que quand Marie monta sur le Trône, il n'y avoit aucun Prince en Europe qui pût alleguer le moindre prétexte pour lui disputer la Couronne. Il est vrai que la jeune Reine d'Ecosse étoit en France, & qu'elle étoit destinée au Dauphin: mais elle n'étoit pas encore mariée. Ce Mariage n'étoit qu'un simple projet, qui ne pouvoit même s'exécuter que dans quelques années, à cause de la jeunesse des deux Parties. Mais quand même Henri II. auroit voulu alors faire valoir les droits de cette Reine, il n'auroit pu le faire sans s'attirer sur les bras, toutes les forces de l'Empereur & de l'Angleterre. La seconde cause n'est pas moins naturelle. C'est que par les principes des Catholiques Romains, ils ne pouvoient contester les droits de Marie sans renoncer à l'autorité du Pape, puisque c'étoit un Pape qui avoit accordé la Dispense pour le Mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon. Mais Henri II. étoit entierement éloigné de cette pensée; & quant à l'Empereur Charles Quint, il avoit un interêt tout particulier à soutenir Marie, qui étoit sa Cousine Germaine. Pour le Pape, en soutenant les droits de Marie, il soutenoit les siens propres. Enfin, comme Marie étoit très attachée à sa Religion, le Pape, l'Empereur, le Roi de France, trouvoient un grand avantage dans la disposition où elle étoit à cet égard. Le Pape esperoit de voir la Religion Catholique se rétablir en Angleterre par son moyen. L'Empereur formoit déja le projet du Mariage de Philippe son Fils, avec elle. D'ailleurs, une Reine Catholique en Angleterre, le mettoit à couvert de la crainte des secours que les Protestans d'Allemagne pouvoient recevoir des Anglois. Enfin, le zèle qu'il avoit pour sa Religion, lui faisoit voir avec plaisir, que l'Angleterre alloit rentrer dans le giron de l'Église Romaine. Par la même raison, Henri II. qui faisoit brûler les Protestans en France, ne pouvoit qu'être content de les voir privez de la protection qu'ils auroient pu attendre de l'Angleterre, si ce Royaume étoit demeuré Protestant. Ainsi, tout concouroit à rendre le Regne de Marie paisible & tranquille. Ce fut aussi sans doute, ce qui engagea cette Reine à pousser la Persécution contre les Protestans, aussi loin qu'elle pouvoit aller, sachant bien qu'ils ne pouvoient esperer de secours d'aucun endroit. ELISABETH. 1560.

Mais quand, après la mort de Marie, Elisabeth se fut assise sur ce même Trône, les interêts des Princes avoient déja changé, ou changerent par cet évenement. Ce n'est pas la seule fois que la mort d'un Souverain a produit de semblables alterations dans la Politique. L'Empire & l'Espagne n'étoient plus ensemble sous la domination d'un même

ELISABETH. 1560.

Prince. Le Dauphin avoit épousé la Reine d'Ecosse, & par ce Mariage, il avoit acquis sur l'Angleterre, un droit qu'il n'avoit pas auparavant. D'ailleurs, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine étoient devenus plus puissans à la Cour de France, par l'absence du Connêtable de Montmorency qui étoit prisonnier dans les Païs-Bas. Après la mort de Henri II. ils le devinrent encore plus, & ils témoignerent par leur conduite, qu'ils n'avoient rien tant à cœur, que de mettre la Reine leur Niece sur le Trône d'Angleterre. Elisabeth n'en pouvoit pas douter, puisqu'elle voyoit François II. & Marie continuer à porter les Armes d'Angleterre, qu'ils sembloient n'avoir prises au commencement, que par obeïssance aux ordres de Henri II. D'un autre côté, Philippe II. qui ne voyoit plus aucune esperance de réussir dans le dessein qu'il avoit conçu d'épouser Elisabeth, avoit entierement abandonné les interêts de l'Angleterre, & ne paroissoit nullement disposé à soutenir ce Royaume, depuis qu'il étoit devenu Protestant. Enfin, le Pape voyoit son autorité perdue en Angleterre, sans aucune esperance de pouvoir gagner Elisabeth, qui avoit un interêt tout manifeste à maintenir ce qu'elle avoit fait. Ainsi, la France, l'Espagne, la Cour de Rome, non seulement n'avoient aucune raison qui pût les porter à soutenir Elisabeth : mais elles avoient même un interêt tout opposé. Il est bien vrai que Philippe II. n'auroit pas vu volontiers l'Angleterre & l'Irlande entre les mains du Roi de France : mais il n'auroit pas été fâché que la France se fût engagée à conquerir l'Angleterre, parce que cette conquête lui paroissant très difficile, il auroit eu le plaisir de voir affoiblir les deux Puissances qui pouvoient lui causer le plus d'embaras. D'ailleurs, son zèle pour la Religion Catholique, & les projets qu'il avoit formez par rapport aux Païs-Bas, lui auroient fait voir avec beaucoup de joye, ces deux Royaumes se mettre hors d'état de secourir ces Provinces, qui ne portoient son joug qu'avec beaucoup d'impatience. Pour le nouvel Empereur, si Elisabeth n'avoit pas beaucoup à craindre de sa part, elle n'en pouvoit aussi attendre aucune assistance. Quant aux Protestans d'Allemagne, ils vivoient alors dans une tranquillité qu'ils n'auroient pas volontiers troublée pour secourir l'Angleterre. Ils avoient éprouvé pendant le Regne de Henri VIII., que, sous prétexte de maintenir leur Religion, on avoit voulu les engager dans une Guerre qui ne convenoit nullement à leurs interêts. Ainsi, contens de l'état où ils se trouvoient, ils n'étoient pas d'humeur de s'exposer à se voir eux-mêmes opprimez pour vouloir maintenir les droits d'Elisabeth, quoique d'ailleurs, ils vissent avec plaisir une Reine Protestante sur le Trône d'Angleterre.

J'ai déja fait voir en quelle situation se trouvoient les affaires d'Ecosse. Bien loin qu'Elisabeth pût esperer quelque secours de ce Royaume, elle se voyoit dans une nécessité indispensable d'y soutenir le Parti Protestant, sachant bien que l'intention de la Cour de France

étoit de l'attaquer de ce côté-là. Outre les trois mille hommes qui avoient été déja envoyez à la Régente, on préparoit en France un renfort plus considerable, que le Marquis d'*Elbeuf* devoit conduire en Ecosse. Cela faisoit assez connoitre, que la Cour de France trouvant qu'il étoit trop difficile d'attaquer l'Angleterre par Mer, avoit pris la résolution de faire ses plus grands efforts vers les frontieres du Nord, en joignant ses Troupes à celles des Ecossois. Ainsi le dessein qu'avoit cette Cour de dompter les Rebelles d'Ecosse, n'étoit que le premier degré par où elle esperoit de parvenir à la conquête de l'Angleterre.

ELIZABETH. 1560.

D'un autre côté, l'Irlande ne causoit pas moins d'inquietude à Elizabeth. Cette Isle étoit habitée par des Irlandois naturels, & par des familles Angloises qui s'y étoient établies depuis que Henri II. en avoit fait la conquête. C'étoit un Viceroi, ou *Lord Lieutenant*, qui y commandoit au nom de la Reine; mais il s'en falloit bien que son autorité n'y fut autant respectée qu'il auroit été nécessaire pour tenir les Irlandois dans la soumission. Il y avoit parmi eux plusieurs Grands, qui véritablement reconnoissoient de bouche la Souveraineté de la Reine, mais qui se croyoient en droit de se faire eux-mêmes justice des torts dont ils prétendoient avoir raison de se plaindre. Ils se faisoient la Guerre les uns aux autres, sans se mettre beaucoup en peine des ordres du Viceroi, qui, n'ayant qu'un petit nombre de Troupes Angloises, n'étoit pas en état de se faire craindre. Toutes les fois qu'il y avoit un besoin pressant de châtier quelque revolte, ou d'empêcher que les plus puissans n'opprimassent les plus foibles, il falloit y envoyer de nouvelles Troupes d'Angleterre. Mais comme cela ne se pouvoit faire sans quelque dépense, il arrivoit souvent qu'on ne s'y déterminoit qu'à l'extremité. Ainsi, la plupart des Vicerois qu'on envoyoit en ce païs-là, se trouvant dénuez des moyens de se faire obeïr, fermoient volontairement les yeux aux excès & aux violences des Grands, de peur de commettre mal à propos l'Autorité Royale. Ils se contentoient de remplir leurs bourses pendant que leurs Emplois duroient, & laissoient à leurs Successeurs le soin de reprimer l'insolence des Irlandois. Cette conduite avoit rendu les Seigneurs du Païs si fiers & si arrogans, qu'ils ne reconnoissoient proprement l'Autorité Royale, que quand elle leur étoit nécessaire pour les proteger contre leurs ennemis. Outre l'aversion naturelle que les Irlandois avoient pour les Anglois, qui n'aidoient pas par leur conduite à se concilier leur affection, il y avoit, au tems dont je parle, une autre raison qui contribuoit à augmenter cette haine. C'étoit le changement que la Reine venoit de faire dans la Religion. Les Irlandois avoient pour le Pape un attachement proportionné à leur ignorance, qui étoit extrême. Par là, ils se trouvoient disposez à prêter l'oreille aux sollicitations des Agens de la Cour de Rome, qui ne cessoient point de leur inspirer un esprit de revolte contre

ELISABETH. 1560. de ne se laisser pas prévenir par ses Courtisans, pour distribuer les Charges & les Honneurs à des gens qui ne les méritoient pas. Elle ne craignoit rien tant, que d'avilir les Dignitez destinées à la recompense du mérite & de la vertu. Par cette sage conduite, elle évitoit de rendre mécontens des gens qui auroient pu aspirer aux Honneurs, s'ils eussent vu qu'on les prodiguoit à ceux qui ne les méritoient pas mieux qu'eux. C'étoit une maxime dont elle ne s'écarta que rarement, pendant tout le cours de son Regne. Enfin, elle se fit toujours un devoir de rendra la Justice avec impartialité. Ses plus grands Favoris éprouverent se séverité, lorsqu'ils voulurent abuser de sa bienveillance, & s'écarter de leur devoir. Il n'y a point de doute, que le grand interêt qu'elle avoit de se faire aimer de son Peuple ne contribuât à lui faire employer tous les moyens qui pouvoient la faire parvenir à ce but. Mais on ne peut pas inferer de là, comme quelques-uns l'ont fait, que toute sa conduite n'étoit que pure dissimulation, puisqu'il n'est nullement impossible que les inclinations des hommes s'accordent avec leurs interêts. Elisabeth estimoit véritablement la Religion Reformée, & son interêt demandoit qu'elle la soutînt de tout son pouvoir. Elle étoit naturellement œconome, & jamais Prince n'a eu plus qu'elle raison de l'être, dans les conjonctures où elle se trouvoit. Comme elle avoit un vrai mérite, elle l'estimoit en autrui, & par cette raison, elle ne pouvoit se résoudre à conferer les Dignitez à ceux qui ne les avoient pas méritées. Enfin, si elle se fût tant soit peu relâchée par rapport à la justice, il auroit été à craindre pour elle qu'on n'eût méprisé son sexe, & que peu à peu les Grands ne se fussent émancipez.

Ce sont là les principaux moyens qu'Elisabeth employa pour s'attirer l'affection de ses Sujets. Elle lui étoit si nécessaire qu'elle n'avoit point d'autre ressource. Sans cela, vrai-semblablement, son Regne auroit été très malheureux, vu le nombre & la qualité de ses ennemis. On doit donc, en lisant son Histoire, regarder la plupart de ses actions comme des suites & des dépendances de la maxime qu'elle s'étoit prescrite, de ne rien négliger pour se concilier l'amour de son Peuple.

Voici encore une autre maxime qui n'eut pas moins d'influence sur sa conduite, que celle dont je viens de parler. Elle se voyoit menacée de tous côtez. Le Pape, la France, & ensuite l'Espagne, ne cesserent jamais de l'attaquer, tantôt ouvertement, tantôt par des intrigues secretes. Ce n'étoit pas sans raison, qu'elle craignoit que toutes ces Puissances ne s'unissent ensemble pour la ruïner. Dans cette pensée, elle travailla de tout son pouvoir à fomenter les Troubles qui s'éleverent chez ses voisins, & particulierement en France, en Ecosse, dans les Païs-Bas, afin que ses ennemis étant occupez chez eux, se trouvassent moins en état de l'attaquer. Je n'entreprendrai point

de

de décider si cette maniere de se défendre contre des ennemis si puissans & si dangereux, étoit conforme aux règles de la Justice. Mais on ne peut disconvenir, que ce ne fût un excellent moyen par rapport à la Politique, & que sa propre défense ne l'autorisât à s'en servir, d'autant plus qu'elle n'en avoit pas même d'autre pour parer leurs coups: Aussi fit-elle un fréquent usage de cette maxime, ainsi qu'on le verra dans la suite.

ELISABETH. 1560.

J'ai cru devoir préparer le Lecteur à la suite de ce Regne par ces Réflexions, dont l'unique but est de suspendre dans son esprit les préjugez que les Historiens, de toutes Nations & de toutes Religions, ont voulu donner pour ou contre cette fameuse Reine. Ce n'est pas une petite difficulté que de fixer son jugement à cet égard, parmi toutes les contrarietez qu'on trouve dans les Historiens qui ont parlé d'elle. Les uns l'ont regardée comme la Reine la plus accomplie qu'il y ait jamais eu dans le monde. Ils ne lui ont trouvé aucun défaut. Toutes ses actions ont été fondées sur la prudence, sur la justice, & sur l'équité, & n'ont eu pour motif que la gloire de Dieu & le bien de ses Sujets. Ils ont prétendu, qu'elle avoit un amour si ardent pour son Peuple, qu'elle oublioit ses propres interêts, pour ne penser qu'à ce qui pouvoit le rendre heureux. Ils ne se sont pas contentez d'excuser quelques-unes de ses actions qui sont dignes de repréhension, mais ils les ont même, en quelque maniere, sanctifiées, en insinuant qu'elles étoient un effet de son zèle pour la gloire de Dieu & pour la Religion Protestante. D'autres l'ont noircie de toutes les calomnies qu'il est possible d'inventer. Selon ceux-ci, elle a surpassé les plus fameux Tirans, en cruauté & en barbarie. Elle a été fourbe au suprême degré, & toute sa conduite n'a été qu'une dissimulation continuée depuis le commencement de son Regne jusqu'à la fin, quoiqu'elle affectât de se parer des dehors de la Religion & de la Vertu. A ces accusations qui regardent l'administration des affaires publiques, ils ont ajouté des médisances atroces sur sa vie particuliere. Ils ont voulu la faire passer pour une femme débordée, qui ne voulut jamais se marier pour pouvoir plus librement continuer ses débauches. C'est pour tâcher d'effacer l'une & l'autre de ces impressions, & pour porter le Lecteur à suspendre son Jugement, si les préjugez de la Religion le peuvent permettre, que j'ai voulu, par avance, faire connoitre les motifs de la conduite d'Elisabeth, & les maximes par lesquelles elle s'est gouvernée & a dû se gouverner, à ne considerer que la Politique. Son but principal étoit d'affermir sur sa tête, une Couronne qui fut toujours chancelante. Pour y réussir, elle se prescrivit les maximes dont je viens de parler. Doit-on trouver étrange qu'en certaines occasions, elle ait un peu exageré la tendresse qu'elle avoit pour son Peuple, qui faisoit son unique appui? Mais on auroit sans doute lieu de s'étonner, que, par une vie débordée, & par les

Diversité de sentimens touchant Elisabeth.

ELISABETH. 1560.

autres excès dont on l'accuse, elle eût fait précisément le contraire de ce qui pouvoit lui acquerir l'amour & l'estime de ses Sujets, dont elle avoit un si grand besoin. Cela suffit, comme je me le persuade, pour dissiper une partie des nuages dont on a offusqué sa reputation. D'un autre côté, comme elle se voyoit attaquée de toutes parts par de puissans ennemis, qui tâchoient sans cesse d'inspirer un esprit de revolte à ses Sujets, quand on la verra fomenter les Troubles d'Ecosse, & donner du secours aux Huguenots de France & aux Mécontens des Païs-Bas, on ne sera point en peine de savoir à quoi attribuer cette conduite, nonobstant les flateries de quelques-uns de ses admirateurs. Qu'on applique seulement à ses actions, les deux maximes dont j'ai parlé: qu'on se souvienne de la nécessité où elle se trouvoit de ne les perdre jamais de vue; & l'on ne trouvera presque rien dans sa conduite, dont on ne puisse à peu près pénétrer le véritable motif. Après cette longue digression, que j'ai jugée absolument nécessaire, il est tems de passer aux évenemens de l'année 1560.

Traité entre Elisabeth & les Mécontens d'Ecosse.

Le Comte de Maitland, qui étoit allé en Angleterre de la part des Confédérez d'Ecosse, y conclut enfin un Traité qui fut signé à Barwick le 27 de Fevrier 1560. Elisabeth voyant les grands préparatifs qui se faisoient en France, & ne pouvant pas douter qu'ils ne fussent destinez contre l'Ecosse, crut qu'elle devoit, sur toutes choses, pourvoir à la sureté de ce Royaume, de peur que les François ne s'y rendissent trop puissans. Elle avoit lieu de craindre, que si la Reine Marie avoit des Enfans du Roi son Epoux, la France & l'Ecosse ne vinssent à ne faire qu'un même Etat, ce qu'elle avoit grand interêt d'empêcher. Elle conclut donc, avec le Comte de Maitland, un Traité qui faisoit bien connoitre ce qu'elle craignoit, par rapport à l'Ecosse. Ce Traité portoit:

Act. Publ. T. XV. p. 169.

Qu'elle prenoit sous sa protection le Duc de Châteleraud Chef des Mécontens, & tout son Parti, pour maintenir le Royaume d'Ecosse dans ses Libertez & Privileges, pendant que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Roi de France subsisteroit, & un an après.

Qu'elle s'engageoit à leur envoyer du secours & à le leur continuer, jusqu'à ce que les François fussent entierement chassez d'Ecosse.

Qu'elle ne feroit aucun accord avec la France, que sous la condition que le Royaume d'Ecosse seroit laissé dans sa liberté.

Qu'elle n'abandonneroit point les Confédérez, pendant qu'ils reconnoitroient la Reine Marie pour leur Reine, & qu'il s'efforceroient de maintenir les justes droits de la Couronne.

Que si les Anglois prenoient quelques Places en Ecosse, elles seroient, ou rasées, ou mises entre les mains du Duc de Châteleraud, à son choix, & qu'ils ne pourroient faire aucune fortification dans le Royaume.

Que le Duc & tout son Parti se joindroient aux Troupes Angloises.

Qu'ils se déclareroient ennemis de ceux de leurs Compatriotes qui serviroient la France contre l'Angleterre. ELISABETH. 1560.

Que si l'Angleterre étoit attaquée du côté du Midi, les Conféderez donneroient à la Reine un secours de deux-mille hommes de pied, & de deux-cens Chevaux; & que si c'étoit du côté du Nord, ils se joindroient, avec toutes leurs forces, à l'Armée Angloise.

Que si le Comte d'Argyle, Grand Justicier d'Ecosse, se joignoit au Parti des Conféderez, il feroit ses efforts pour réduire le Nord de l'Irlande sous la domination de la Reine d'Angleterre, selon le Traité qui seroit fait sur ce sujet, entre lui & le Viceroi d'Irlande.

Que le Duc de Châteleraud & son Parti donneroient à la Reine d'Angleterre des Otages, qui seroient gardez en Angleterre pendant tout le tems que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Roi de France subsisteroit.

Enfin, le Duc & son Parti protestoient, que leur intention étoit d'être fideles à leur Reine, dans tout ce qui ne seroit pas contraire aux Loix & aux Libertez du Royaume d'Ecosse, & qui ne tendroit pas à leur subversion.

Ce Traité fait voir, que l'unique but d'Elisabeth étoit d'empêcher que le Roi de France ne se rendît maître de l'Ecosse, sachant bien que c'étoit de ce côté-là qu'on avoit dessein de l'attaquer.

Pendant que ce Traité se négocioit, les Troupes Françoises qui étoient en Ecosse continuoient à poursuivre les Ecossois Conféderez dans les montagnes, contre le sentiment de Martigues, de la Maison de Luxembourg. Ce Seigneur, qui avoit mené le dernier Secours venu de France, avoit voulu d'abord entrer en Angleterre, se persuadant qu'à son approche tous les Catholiques se souleveroient, & le viendroient joindre. Mais la Régente, mieux instruite que lui de l'état de l'Angleterre, n'avoit pas jugé à propos de commencer l'exécution de ce dessein avec une si petite Armée. Quelque tems après, pendant que les François triomphoient de voir l'ennemi fuir devant eux, ils apperçurent du haut d'une montagne, une Flotte en Mer, qu'ils prirent d'abord pour celle du Marquis d'Elbeuf. Mais ayant ensuite reconnu que c'étoit une Flotte Angloise, ils jugerent que le secours qui venoit aux Conféderez par terre, ne devoit pas être éloigné. Cela fut cause qu'ils prirent le parti de se retirer à Leith, à dessein d'y assembler toutes leurs forces, & d'y attendre le Marquis d'Elbeuf. Ce fut pourtant en vain qu'ils attendirent ce Prince. Une violente tempête qui le surprit, dissipa sa Flotte, & le contraignit de retourner en France pour y faire radouber ses Vaisseaux. Ensuite, les Troubles qu'il y eut en France, ayant rendu nécessaires au Roi les Troupes qui alloient en Ecosse, aussi bien que celles qui y étoient déja, cette Expédition fut rompue.

Suite des affaires d'Ecosse. Cambden. Buchanan.

Les Troupes Françoises s'étant retirées à Leith, les Conféderez se

ELISABETH. 1560.

rassemblerent de tous les endroits où ils s'étoient dispersez, à dessein d'aller joindre une Armée Angloise qui marchoit à leur secours, sous le commandement du Lord Gray. Enfin, ils se rendirent à *Hadon* le 1. d'Avril, étant forts de six-mille hommes de pied & de deux-mille Chevaux, pour y attendre ce secours tant souhaité, qui s'avançoit avec toute la diligence possible. La Reine Régente, craignant d'être enfermée dans Leith, prit le parti de se retirer dans le Château d'Edimbourg, dont les Etats avoient donné le Gouvernement à *Jean Areskin*, sous la condition expresse, qu'il ne s'en déferoit que par leur ordre. Areskin y reçut la Régente avec honneur, mais en se conservant pourtant le commandement de la Place.

La Régente se retire à Edimbourg.

Peu de tems après, le Lord Gray étant entré en Ecosse avec une Armée de six ou sept-mille hommes d'Infanterie, & de douze-cens de Cavalerie, les Confédérez allerent le joindre, après quoi, ils marcherent ensemble à Leith, où l'Armée ennemie s'étoit retirée. Ce n'étoit pas un petit ouvrage, que de faire le Siege d'une Place qui avoit une Armée dans ses murailles; & néanmoins, ils ne laisserent pas de l'entreprendre, parce qu'il n'y avoit point d'autre moyen de chasser les François d'Ecosse. Pendant qu'ils furent occupez à ce Siege, le Roi de France fit tous les efforts possibles pous obtenir d'Elisabeth qu'elle retirât ses Troupes d'Ecosse. Mais elle connoissoit trop bien ses interêts, pour se laisser surprendre sur ce sujet. Lorsque *De Sevre*, Ambassadeur de France, lui en parla la premiere fois, elle répondit, qu'elle vouloit bien rappeller ses Troupes, pourvu que la France rappellât aussi les siennes, puisquelle n'avoit pas plus de droit que l'Angleterre, d'envoyer des Troupes en Ecosse. Enfin, l'Ambassadeur voyant, après beaucoup de tentatives, qu'il ne pouvoit rien obtenir, protesta, en presence de l'Ambassadeur d'Espagne, qu'en envoyant des Troupes en Ecosse, elle avoit rompu la Paix de Câteau; à quoi elle répondit sans s'émouvoir, que le Roi de France, en voulant se rendre maitre de l'Ecosse, avoit le premier violé la Paix. Peu de tems auparavant, elle avoit publié un Manifeste où elle expliquoit clairement les raisons qu'elle avoit de s'interesser aux affaires d'Ecosse: Elle y accusoit hautement le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, d'être les Auteurs des Troubles de ce Royaume, afin de pouvoir plus aisément exécuter les desseins qu'ils avoient formez contre l'Angleterre. C'étoit aussi à eux seuls qu'elle attribuoit l'injure que le Roi & la Reine de France lui avoient faite, en usurpant son Titre & ses Armes.

L'Armée Angloise entre en Ecosse.

Siege de Leith.

La France presse Elisabeth de retirer ses troupes d'Ecosse.

Gambden.

Protestation de l'Ambassadeur de France.

Manifeste de la Reine.

Avant que de Sevre eût fait sa protestation, Monluc, Evêque de Valence, étoit arrivé en Angleterre pour presser la Reine de retirer ses Troupes d'Ecosse; & il voulut même lui persuader, que François II. & Marie n'avoient pris son Titre & ses Armes que pour lui faire honneur. Une semblable raison étoit plus offensante que l'injure même.

La France offre de rendre Calais.

Enfin, Monluc, voyant qu'il ne pouvoit la détourner de la résolution qu'elle avoit prise de soutenir les Ecossois, lui dit, que le Roi de France lui rendroit Calais, si elle vouloit rappeller ses Troupes d'Ecosse. Mais elle lui répondit, qu'elle n'estimoit pas assez cette bicoque, pour l'acheter à ce prix. Cependant, elle envoya *Montaigu* à Philippe II. pour l'informer des raisons qu'elle avoit de soutenir l'Ecosse. Cet Ambassadeur avoit ordre de lui représenter, que les Guises avoient projetté d'unir l'Ecosse à la Monarchie de France, & que, pour ne pas manquer leur coup, ils avoient voulu se défaire du Comte d'Aran, qui s'étoit heureusement tiré d'entre leurs mains (1); qu'elle le prioit donc de considerer si cette union seroit avantageuse à l'Espagne.

ELISABETH. 1560.

Ambassade à Philippe II. *Cambden.*

Pendant ces négociations, le Siege de Leith se continuoit toujours, mais sans s'avancer beaucoup, à cause de la nombreuse Garnison qui étoit dans la Place. Le 15. d'Avril les François firent une sortie, & enclouerent quelques canons. Le 30. les Anglois furent rudement repoussez à un assaut. Le 7. de Mai, ils en donnerent encore un, où ils n'eurent pas un meilleur succès. Déja, la longueur & les difficultez de ce Siege commençoient à les rebuter, lorsque le Duc de Norfolck, Gouverneur des Marches du Nord d'Angleterre, leur envoya un puissant renfort, & se rendit lui-même au Camp, pour les encourager à continuer le Siege. Ils auroient pourtant eu bien de la peine à se rendre maitres de la Place, si la Conspiration d'Amboise, qui se découvrit en France dans le même tems, n'eût fait comprendre aux Princes Lorrains, que la saison n'etoit pas propre pour exécuter les desseins qu'ils avoient formez contre l'Angleterre. Ainsi, bien loin d'envoyer de nouvelles Troupes en Ecosse, ils penserent à rappeller celles qui y étoient déja, jugeant qu'ils pourroient en avoir besoin en France. Ce fut dans cette vue, que *Monluc* Evêque de Valence, & le Comte de *Randan*, furent envoyez en Ecosse avec un Plein-pouvoir du Roi pour faire la Paix. Elisabeth, en ayant été informée, y envoya aussi de sa part, le Secretaire *Cecil* & le Docteur *Wotton*, avec un semblable Pouvoir. Les Plénipotentiaires convinrent d'abord qu'ils s'assembleroient à Edimbourg, au mois de Juillet; & en attendant, ils conclurent une Treve qui devoit durer jusqu'à la fin de leurs Conferences. Pendant cette Treve, la Reine Régente d'Ecosse mourut au Château d'Edimbourg, le 10. de Juin.

Continuation du siege de Leith.

La France souhaite la Paix. *Cambden.*

Treve en Ecosse.

Lorsqu'il fut question de traiter de la Paix, les Plenipotentiaires de France ne voulurent point absolument traiter avec les Ecossois Conféderez, disant que ce seroit faire tort à l'Autorité Royale, parce que c'étoient des Rebelles. Ce refus auroit été capable de faire rompre la Conference: mais, comme des deux côté on souhaitoit de finir la

Négociation de la Paix.

(1) Ceci justifie ce que *Buchanan* a rapporté, qu'on vouloit arrêter en France le Comte d'*Aran*. RAP. TH.

ELISABETH. 1560. Guerre, on trouva enfin un expédient. Ce fut que François & Marie accorderoient certaines choses aux Confédérez, non par voye de Traité, mais comme de pures graces ; & que néanmoins, ils s'engageroient à les observer, dans le Traité qu'ils feroient avec la Reine d'Angleterre. Cela revenoit à peu près à la même chose : mais les Ambassadeurs de France préfererent cet expédient, apparemment dans la vue d'en tirer quelque avantage. La plupart des Historiens confondent, dans le Traité qui fut conclu peu de tems après à Edimbourg, deux choses qui doivent pourtant être distinguées, savoir, les Concessions de François & Marie à leurs Sujets Ecossois, & le Traité fait entre la France & l'Angleterre. Comme de ces deux choses, l'une fut observée, & l'autre demeura sans exécution, il est nécessaire d'en avoir une idée bien distincte. Voici ce qui fut promis aux Ecossois.

Traité d'Edimbourg. *Buchanan.*

Que les Troupes Françoises sortiroient d'Ecosse dans vingt jours, & se retireroient en France, sur des Vaisseaux que la Reine d'Angleterre leur prêteroit.

Que la Ville de Leith seroit rendue à l'Ecosse, & que les fortifications en seroient rasées.

Que les Ouvrages faits par les François à Dumbar, seroient démolis.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse accorderoient une Amnistie aux Confédérez, pour tout ce qui s'étoit fait depuis le 10. de Mars 1559. jusqu'au 1. d'Août 1560., & que cette Amnistie seroit approuvée & confirmée par les Etats d'Ecosse, qui s'assembleroient au mois d'Août, avec le consentement du Roi & de la Reine.

Que les François pourroient laisser soixante hommes dans l'Isle de *Keith* (1).

Act. Publ. T. XV. pag. 593.

Mais par rapport aux interêts d'Elisabeth, il fut fait un véritable Traité, duquel il sera souvent parlé dans la suite, sous le nom de *Traité d'Edimbourg*, qui portoit :

Qu'à l'avenir, le Roi & la Reine de France & d'Ecosse s'abstiendroient de prendre le Titre & la Qualité de Roi & Reine d'Angleterre & d'Irlande, & de porter les Armes de ces deux Royaumes.

Que les Patentes & autres Actes qu'ils avoient fait expédier sous ce Titre, seroient reformez, ou demeureroient de nulle valeur.

Que la satisfaction ulterieure que la Reine d'Angleterre demandoit pour l'injure qui lui avoit été faite, seroit renvoyée à une Conference qui se tiendroit à Londres, entre des Commissaires des deux Couronnes.

Que si les Commissaires ne pouvoient pas en convenir, la décision en seroit remise au Roi d'Espagne.

(1) Le Lecteur doit être naturellement en peine de savoir à quoi servoit à *François II.* & à *Marie*, de tenir en Ecosse soixante hommes Sujets de France. La raison qu'en donne *Buchanan*, est, afin qu'il ne semblât pas que la Reine eût perdu la possession de l'Ecosse. RAP. TH.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse tiendroient aux Ecossois ce qui leur avoit été promis à Edimbourg, par les Plénipotentiaires de France. ELISABETH. 1560.

Il faut remarquer, que *Buchanan* n'a rapporté, dans son Histoire, que les Articles accordez aux Conféderez Ecossois, & que *Cambden*, dans ses Annales d'Elisabeth, n'a fait mention que du Traité d'entre les Couronnes. Cela cause quelque obscurité dans les récits qu'ils font l'un & l'autre des évenemens suivans.

Le Traité par rapport à l'Ecosse est exécuté.

Après la conclusion du Traité, les François & les Anglois quitterent l'Ecosse, les Ouvrages de Leith & de Dumbar furent demolis, & l'Amnistie fut envoyée en Ecosse, & confirmée par les Etats. Ces mêmes Etats, qui s'assemblerent au mois d'Août, firent des Loix favorables à la Reformation, & les envoyerent au Roi & à la Reine, pour en avoir l'approbation, plutôt à dessein de découvrir leurs sentimens sur ce sujet, que dans l'esperance d'obtenir ce qu'ils demandoient; & néanmoins, ils firent ponctuellement observer ces nouvelles Loix. *Buchanan.*

François II. refuse de ratifier le Traité fait avec Elisabeth.

Mais, quant au Traité conclu entre les Couronnes, François & Marie refuserent de le ratifier, par une raison dont il est mal-aisé de comprendre la force. C'étoit, disoient-ils, parce que les Ecossois prenant à fausses enseignes, la qualité de fideles Sujets, avoient fait un Traité avec Elisabeth, en leur propre & privé nom, sans être appuyez de l'Autorité Royale. Si ce refus n'avoit regardé que les Articles accordez aux Ecossois, Elisabeth auroit pu croire que la Cour de France se repentoit de leur avoir tant accordé, & alors la raison alleguée auroit pu avoir quelque couleur. Mais tout ce qui regardoit les Ecossois ayant été déja exécuté, comment le prétendu attentat des Ecossois pouvoit-il rendre invalide le Traité fait sur le differend entre Elisabeth & Marie, qui n'avoit aucune relation à la conduite des Ecossois? Il étoit donc facile d'inferer, que cette mauvaise raison n'étoit qu'un prétexte dont François & Marie se servoient pour éluder ce qu'ils avoient promis dans le Traité par rapport à Elisabeth. Aussi, Elisabeth fut-elle bien convaincue par là, que les Princes Lorrains persistoient toujours dans le dessein de lui arracher la Couronne, & cette pensée ne s'effaça jamais de son esprit. Les Oncles de Marie ne prévoyoient pas alors, combien cette démarche couteroit cher un jour à la Reine leur Niece, pour la grandeur de laquelle ils témoignoient tant de passion.

Divers prétendans au Mariage d'Elisabeth. *Cambden.*

Pendant qu'Elisabeth étoit occupée aux affaires dont je viens de parler, sa Cour étoit attentive à épier ses démarches, sa conduite, ses inclinations, par rapport au Mariage. Quoiqu'elle eût déclaré au Parlement qu'elle vouloit vivre dans le Célibat, on n'ignoroit pas que ces sortes de résolutions sont sujettes au changement, d'autant plus qu'il y avoit plusieurs Princes, & quelques Seigneurs, qui ne désesperoient

ELISABETH. 1560.

pas de pouvoir la porter à changer de pensée. Charles Archiduc d'Autriche, second Fils de l'Empereur Ferdinand, le Roi de Suede, le Duc de Holstein, s'étoient déja mis sur les rangs. Le Comte d'Aran, Fils du Duc de Châteleraud, comptant que la Reine Marie n'auroit point d'enfans, & qu'il hériteroit de la Couronne d'Ecosse, se flattoit qu'Elisabeth le prefereroit à tout autre, en vue d'unir ensemble les deux Royaumes (1). A ceux-là s'en joignoient encore d'autres, qui étant Sujets de la Reine, & n'osant se déclarer si ouvertement, se contentoient de lui laisser deviner leurs pensées, ou de les lui faire connoitre par le moyen de quelqu'une de ses Dames. L'un se fondoit sur sa naissance, l'autre sur son mérite, un autre sur sa bonne mine, & sur des qualitez exterieures capables d'inspirer de tendres sentimens au beau sexe. Enfin, on l'attaquoit indirectement de tous les côtez par où on croit communément que les Femmes se peuvent laisser prendre. Le Comte d'*Arundel*, d'une noble & ancienne race, quoiqu'un peu avancé en âge, s'étoit mis dans l'esprit que la Reine épouseroit plutôt un de ses Sujets qu'un Prince Souverain, & qu'en ce cas, personne ne méritoit mieux cet honneur que lui. Le Chevalier *George Pickering* (2), ayant reçu quelque marque particuliere de l'estime de la Reine, ne desesperoit pas que ces premieres faveurs ne s'étendissent beaucoup plus loin. Mais, de tous ceux qui croyoient avoir lieu de se flater de cette esperance: il n'y en avoit aucun qui crût l'avoir à plus juste titre, que *Robert Dudley*, Fils du dernier Duc de Northumberland. La Reine le préferoit visiblement à tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, & lui donnoit tant de témoignages de l'inclination qu'elle avoit pour lui, qu'on crut pendant quelque tems, qu'elle avoit dessein de l'épouser. Dès qu'elle fut parvenue à la Couronne, elle lui donna la Charge de Grand Ecuyer, & l'Ordre de la Jarretiere. Depuis ce tems-là, elle se faisoit un plaisir de distribuer ses graces par son canal, en sorte que par la faveur dont elle l'honoroit, elle faisoit assez comprendre, qu'elle sentoit pour lui quelque chose de plus qu'une simple estime. On ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, sans y ajouter aucun autre titre, ce qui marquoit bien la préference qu'elle lui donnoit sur tous les autres Seigneurs. Cependant, quand on cherchoit dans celui-ci, le fondement de cette faveur extraordinaire, on ne lui trouvoit point de qualitez capables de faire impression sur une Reine si éclairée. Ses vices surpassant de beaucoup ses vertus, on étoit contraint de recourir à la force des astres, & à une certaine sympathie

Robert Dudley en grand crédit.

(1) *Camden* dit que ce Seigneur fut recommandé à la Reine par les Protestans, dans la vue & dans l'esperance d'unir les deux Royaumes. RAP. TH.

(2) Le Chevalier *Guillaume Pickering* le cedoit à peu de Seigneurs, du côté de la naissance. Il eut l'Ordre de la Jarretiere; & il avoit fait voir son habileté dans les Affaires publiques, pendant ses Ambassades en France & en Allemagne. TIND.

qui

qui ne se peut expliquer. Quoi qu'il en soit, il étoit à la Cour sur le pied de Favori. Il étoit instruit de toutes les affaires : les Ambassadeurs lui rendoient compte de leurs négociations : chacun s'adressoit à lui pour toutes les affaires qu'on avoit à la Cour ; & malheur à ceux qui vouloient les faire passer par un autre canal. C'étoit une faute qu'il ne pardonnoit pas aisément.

ELISABETH. 1560.

La Reine avoit encore deux autres Favoris, mais d'une autre espece que Dudley, puisque ce n'étoit que pour les affaires du Gouvernement. C'étoient *Nicolas Bacon*, qu'elle avoit fait Garde du Grand Sceau, avec toutes les prérogatives de Grand Chancelier ; & *Guillaume Cecil*. Celui ci avoit été Secretaire d'Etat sous Edouard VI., & s'étoit si bien acquitté de son Emploi, qu'il l'auroit conservé sous Marie, si sa Religion n'y avoit pas mis des obstacles. Il ne fut pourtant pas exposé aux rigueurs de la Persécution, soit qu'il sût se ménager d'une telle maniere qu'il ne donnât point de prise sur lui, ou que son mérite particulier le fit distinguer de tous les autres Protestans. C'étoit un homme d'un rare génie, d'un jugement droit, capable des grandes affaires, infatigable au travail, & d'un secret impénetrable, tendant toujours au bien & à l'avantage de la Reine, & n'ayant que ce seul objet devant les yeux. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'il conserva sa faveur pendant toute sa vie, sous une Reine qui connoissoit parfaitement ses interêts. Quand les Princes habiles trouvent de pareils Ministres, ils ne s'en défont pas aisément.

Bacon & Cecil principaux Ministres.

Dans les conjonctures où Elisabeth se trouvoit, elle avoit grand besoin d'avoir auprès d'elle des gens desintéressez, & capables de la conduire. De quelque côté qu'elle tournât les yeux hors de son Royaume, elle n'y voyoit aucun ami qui s'interessât véritablement à sa sureté. Elle avoit d'abord compté sur le Roi d'Espagne : mais le rapport que Montaigu lui fit de son Ambassade, lui fit comprendre qu'elle n'avoit rien à esperer de ce côté là. Lorsque cet Ambassadeur, après avoir parlé à Philippe II. des affaires d'Ecosse, voulut lui demander, selon ses instructions, que l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne fût renouvellée, il le trouva extrêmement froid. Philippe, en lui répondant, déplora les changemens qui s'étoient faits en Angleterre par rapport à la Religion, & témoigna qu'il y prenoit beaucoup de part. Il se plaignit qu'il avoit été informé trop tard de l'envoi de l'Armée Angloise en Ecosse ; & néanmoins, il donna pour conseil à la Reine, de ne manquer pas à faire inserer dans le Traité qu'elle feroit avec Marie, que si la France envoyoit des Troupes en Ecosse, elle auroit aussi la même liberté, & de stipuler positivement la restitution de Calais. Il ajouta, qu'il avoit jusqu'alors empêché à Rome qu'Elisabeth ne fût excommuniée, & que le Pape lui avoit promis qu'il ne feroit rien sur cette matiere, avant que de l'en avoir informé. Quant au renouvellement de l'Alliance, il répondit sechement,

Philippe II. reçoit froidement l'Envoyé de la Reine.

ELISABETH. 1560.

pas de pouvoir la porter à changer de pensée. Charles Archiduc d'Autriche, second Fils de l'Empereur Ferdinand, le Roi de Suede, le Duc de Holstein, s'étoient déja mis sur les rangs. Le Comte d'Aran, Fils du Duc de Châteleraud, comptant que la Reine Marie n'auroit point d'enfans, & qu'il hériteroit de la Couronne d'Ecosse, se flattoit qu'Elisabeth le prefereroit à tout autre, en vue d'unir ensemble les deux Royaumes (1). A ceux-là s'en joignoient encore d'autres, qui étant Sujets de la Reine, & n'osant se déclarer si ouvertement, se contentoient de lui laisser deviner leurs pensées, ou de les lui faire connoitre par le moyen de quelqu'une de ses Dames. L'un se fondoit sur sa naissance, l'autre sur son mérite, un autre sur sa bonne mine, & sur des qualitez exterieures capables d'inspirer de tendres sentimens au beau sexe. Enfin, on l'attaquoit indirectement de tous les côtez par où on croit communément que les Femmes se peuvent laisser prendre. Le Comte d'*Arundel*, d'une noble & ancienne race, quoiqu'un peu avancé en âge, s'étoit mis dans l'esprit que la Reine épouseroit plutôt un de ses Sujets qu'un Prince Souverain, & qu'en ce cas, personne ne méritoit mieux cet honneur que lui. Le Chevalier *George Pickering* (2), ayant reçu quelque marque particuliere de l'estime de la Reine, ne desesperoit pas que ces premieres faveurs ne s'étendissent beaucoup plus loin. Mais, de tous ceux qui croyoient avoir lieu de se flater de cette esperance: il n'y en avoit aucun qui crût l'avoir à plus juste titre, que *Robert Dudley*, Fils du dernier Duc de Northumberland. La Reine le préferoit visiblement à tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, & lui donnoit tant de témoignages de l'inclination qu'elle avoit pour lui, qu'on crut pendant quelque tems, qu'elle avoit dessein de l'épouser. Dès qu'elle fut parvenue à la Couronne, elle lui donna la Charge de Grand Ecuyer, & l'Ordre de la Jarretiere. Depuis ce tems-là, elle se faisoit un plaisir de distribuer ses graces par son canal, en sorte que par la faveur dont elle l'honoroit, elle faisoit assez comprendre, qu'elle sentoit pour lui quelque chose de plus qu'une simple estime. On ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, sans y ajouter aucun autre titre, ce qui marquoit bien la préference qu'elle lui donnoit sur tous les autres Seigneurs. Cependant, quand on cherchoit dans celui-ci, le fondement de cette faveur extraordinaire, on ne lui trouvoit point de qualitez capables de faire impression sur une Reine si éclairée. Ses vices surpassant de beaucoup ses vertus, on étoit contraint de recourir à la force des astres, & à une certaine sympathie

Robert Dudley en grand crédit.

(1) *Camden* dit que ce Seigneur fut recommandé à la Reine par les Protestans, dans la vue & dans l'esperance d'unir les deux Royaumes. RAP. TH.

(2) Le Chevalier *Guillaume Pickering* le cedoit à peu de Seigneurs, du côté de la naissance. Il eut l'Ordre de la Jarretiere; & il avoit fait voir son habileté dans les Affaires publiques, pendant ses Ambassades en France & en Allemagne. TIND.

qui

qui ne se peut expliquer. Quoi qu'il en soit, il étoit à la Cour sur le pied de Favori. Il étoit instruit de toutes les affaires: les Ambassadeurs lui rendoient compte de leurs négociations: chacun s'adressoit à lui pour toutes les affaires qu'on avoit à la Cour; & malheur à ceux qui vouloient les faire passer par un autre canal. C'étoit une faute qu'il ne pardonnoit pas aisément.

ELISABETH. 1560.

La Reine avoit encore deux autres Favoris, mais d'une autre espece que Dudley, puisque ce n'étoit que pour les affaires du Gouvernement. C'étoient *Nicolas Bacon*, qu'elle avoit fait Garde du Grand Sceau, avec toutes les prérogatives de Grand Chancelier; & *Guillaume Cecil*. Celui ci avoit été Secretaire d'Etat sous Edouard VI., & s'étoit si bien acquitté de son Emploi, qu'il l'auroit conservé sous Marie, si sa Religion n'y avoit pas mis des obstacles. Il ne fut pourtant pas exposé aux rigueurs de la Persécution, soit qu'il sût se ménager d'une telle maniere qu'il ne donnât point de prise sur lui, ou que son mérite particulier le fît distinguer de tous les autres Protestans. C'étoit un homme d'un rare génie, d'un jugement droit, capable des grandes affaires, infatigable au travail, & d'un secret impénetrable, tendant toujours au bien & à l'avantage de la Reine, & n'ayant que ce seul objet devant les yeux. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'il conserva sa faveur pendant toute sa vie, sous une Reine qui connoissoit parfaitement ses interêts. Quand les Princes habiles trouvent de pareils Ministres, ils ne s'en défont pas aisément.

Bacon & Cecil principaux Ministres.

Dans les conjonctures où Elisabeth se trouvoit, elle avoit grand besoin d'avoir auprès d'elle des gens desinteressez, & capables de la conduire. De quelque côté qu'elle tournât les yeux hors de son Royaume, elle n'y voyoit aucun ami qui s'interessât véritablement à sa sureté. Elle avoit d'abord compté sur le Roi d'Espagne: mais le rapport que Montaigu lui fit de son Ambassade, lui fit comprendre qu'elle n'avoit rien à esperer de ce côté là. Lorsque cet Ambassadeur, après avoir parlé à Philippe II. des affaires d'Ecosse, voulut lui demander, selon ses instructions, que l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne fût renouvellée, il le trouva extrêmement froid. Philippe, en lui répondant, déplora les changemens qui s'étoient faits en Angleterre par rapport à la Religion, & témoigna qu'il y prenoit beaucoup de part. Il se plaignit qu'il avoit été informé trop tard de l'envoi de l'Armée Angloise en Ecosse; & néanmoins, il donna pour conseil à la Reine, de ne manquer pas à faire inserer dans le Traité qu'elle feroit avec Marie, que si la France envoyoit des Troupes en Ecosse, elle auroit aussi la même liberté, & de stipuler positivement la restitution de Calais. Il ajouta, qu'il avoit jusqu'alors empêché à Rome qu'Elisabeth ne fût excommuniée, & que le Pape lui avoit promis qu'il ne feroit rien sur cette matiere, avant que de l'en avoir informé. Quant au renouvellement de l'Alliance, il répondit sechement,

Philippe II. reçoit froidement l'Envoyé de la Reine.

ELISABETH. 1560.

Il rend l'Ordre de la Jarretiere.

que cela n'étoit pas nécessaire. Ensuite, il remit le Colier de l'Ordre de la Jarretiere, entre les mains de l'Ambassadeur. Cela fit assez comprendre à Elisabeth que Philippe ne vouloit plus être de ses amis, & que les Conseils qu'il lui donnoit, & qui arriverent trop tard, étoient moins un effet de son affection pour elle, que de sa crainte que la France ne se rendît trop puissante. Quelque tems après, elle lui donna une petite mortification, en lui refusant, pour certains Anglois Catholiques, la permission de demeurer dans les Païs-Bas, & de conserver leurs biens en Angleterre. De ce nombre étoit l'Ayeule de la Femme du Comte de *Feria*, qui s'étoit marié en Angleterre, pendant qu'il y étoit Ambassadeur. Cela fut cause que ce Seigneur Espagnol fit tout ce qui fut en son pouvoir, pour aigrir Philippe contre elle. Il trouva même l'occasion de faire mettre dans les prisons de l'Inquisition, un Domestique de *Chamberlain* Ambassadeur ordinaire d'Angleterre. Il sollicita aussi beaucoup le Pape à excommunier Elisabeth : mais il ne put l'obtenir. Pie IV. vouloit plutôt tenter d'autres moyens qui lui paroissoient plus propres pour gagner la Reine, & qui ne préjudicioient en rien à l'Excommunication, qu'il étoit maitre de publier quand il le jugeroit à propos.

Elle lui refuse une grace.

Le Pape tente de gagner Elisabeth.

Ce fut dans cette vue qu'il envoya en Angleterre *Vincent Parpaglia*, Abbé de St. Sauveur, avec certaines Instructions, & un Bref pour la Reine, dans lequel il l'exhortoit de rentrer dans le giron de l'Eglise, & lui promettoit qu'il feroit au plutôt continuer le Concile Général (1). On prétend que ce Nonce avoit aussi pouvoir d'offrir à la Reine, que le Pape casseroit la Sentence de Divorce de Henri VIII. avec Anne de Bollen, & l'Acte de Parlement qui avoit été fait en conséquence : qu'il confirmeroit la Liturgie Angloise, & qu'il permettroit au Peuple d'Angleterre de communier sous les deux Especes. Mais ces offres ne furent pas capables d'ébranler Elisabeth : d'autant plus que, selon les apparences, elles n'étoient pas sinceres, du moins en ce qui regardoit la Religion. On peut remarquer par là, quelle étoit l'opinion de la Cour de Rome & de tous les Catholiques touchant la naissance d'Elisabeth, puisqu'on lui offroit comme une grande faveur, de la reconnoitre pour Fille légitime de Henri VIII.

Mais sans succès.

Divers Réglemens.

Cependant, Elisabeth s'apliquoit avec beaucoup d'attention aux affaires du Gouvernement, pour rendre ses Sujets heureux autant qu'il lui étoit possible, sachant bien que c'étoit d'eux qu'elle devoit tirer son plus grand secours, quand elle seroit attaquée, à quoi elle avoit bien sujet de s'attendre. Dans cette année, elle se vit obligée de faire changer toute la Monnoye, qui avoit été extremement alterée sous le Regne de Henri VIII., quoique jamais aucun Roi n'eut tiré tant

(1) C'étoit le fameux Concile de *Trente*, qui avoit été ouvert quelques années auparavant; mais les Sessions en avoient été interrompues par les Guerres continuelles, ou par les intrigues des Papes. TIND.

d'argent de son Peuple. S'il faut ajouter foi à ce que disoit le Cardinal Polus, ce Prince en avoit plus tiré lui seul, que tous les Rois d'Angleterre ensemble, depuis la Conquête. Le Monastere de Westminster fut changé cette même année en Eglise Collégiale. C'est là ce qui se passa de plus considerable en Angleterre pendant l'année 1560. Mais avant que de passer à la suivante, il est nécessaire de dire un mot des affaires des Païs voisins. ELIZABETH. 1560.

Celles de France avoient commencé à se brouiller, dès le commencement de l'année. Les Protestans, se voyant persécutez & condamnez au feu sans misericorde, jugerent enfin qu'il étoit tems de pourvoir à leur commune défense. Dans cette vue, quelques-uns d'entre eux, après avoir conferé ensemble, formerent une Conspiration contre le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, Ministres du Roi, & leurs ennemis déclarez. Ils n'avoient point de Chef qui parût; mais il y a beaucoup d'apparence que le Prince de Condé jaloux de ces deux Princes étrangers, avoit, parmi les Reformez, des émissaires qui leur faisoient entendre, qu'ils seroient appuyez quand il en seroit tems. Quoi qu'il en soit, un Gentilhomme, nommé *La Renaudie*, forma le dessein d'enlever les deux Princes Lorrains d'auprès du Roi, qui étoit alors à Amboise. Cette entreprise n'ayant pas réussi, on la fit passer pour une Conspiration contre le Roi même, & on fit mourir plus de douze cens personnes, ou coupables, ou seulement soupçonnées d'avoir eu part au complot. Les deux Princes Lorrains auroient bien souhaité de pouvoir, sous ce prétexte, se défaire du Prince de Condé; mais leurs mesures n'étanr pas encore assez bien prises, ils attendirent une occasion plus favorable. Quelque tems après, les Etats Généraux ayant été convoquez à Orleans, le Roi de Navarre & le Prince de Condé furent assez imprudens pour s'y rendre, quoiqu'on les eût avertis que la Cour avoit de mauvais desseins contre eux. Véritablement, le premier ne fut pas arrêté; mais on l'observa si soigneusement, qu'il lui fut impossible de s'évader. Pour le Prince de Condé, il fut mis en prison, & peu de tems après, condamné à perdre la vie par la main du Bourreau. Mais la mort de François II. qui arriva dans ce même tems (1), empêcha que l'Arrêt ne fût exécuté, & le Prince fut relâché.

Affaires de France. *Mezerai.*

Mort de François II.

Dans cette même année, Philippe II. ayant fait porter la Guerre en Afrique, contre le Corsaire *Dragut* qui s'étoit fait Roi de Tripoli, ses armes y eurent un si mauvais succès, qu'il se vit obligé de rappeller les Troupes Espagnoles qu'il avoit laissées dans les Païs-Bas. Ce fut avec beaucoup de satisfaction, que les habitans de ces Provinces virent sortir les Espagnols de leur Païs. Ils en auroient eu beaucoup plus, si le Roi avoit aussi rappellé le Cardinal de Granvelle, pour lequel ils avoient conçu une haine très violente, qui étoit toujours fomentée par

Affaires des Païs-Bas. *Grotius Annales.*

(1) Le 5 de Décembre. Rap. Th.

ELISABETH. 1560.

le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & de Horn, ennemis jurez de ce Ministre.

Suite des affaires de France. Charles IX. Roi de France.

La mort de François II. apporta beaucoup de changement à la Cour de France. Charles IX. son Frere qui lui succeda, étant encore mineur, Catherine de Medicis sa Mere eut assez d'adresse & de crédit pour se faire ceder la Régence par le Roi de Navarre, premier Prince du Sang, qui se contenta du titre de Lieutenant Général. Cependant, comme elle n'étoit pas entierement hors d'inquietude, & qu'elle craignoit qu'il ne prît envie à ce Prince de reprendre le rang que sa naissance lui donnoit, elle s'appliqua, autant qu'il lui fut possible, à fomenter les divisions qui avoient déja commencé à éclater sous le dernier Regne. Par ce moyen elle vint enfin à bout de former à la Cour & dans le Royaume, deux Partis, au milieu desquels elle se trouvoit en assurance, parce qu'ils avoient tous deux besoin d'elle. Le premier avoit pour Chefs le Duc de Guise, le Connêtable de Montmorency, & le Maréchal de St. André. On appelloit ces trois Seigneurs, *les Triumvirs*. Ils avoient pour eux tous les Catholiques du Royaume, auxquels on avoit trouvé le moyen de persuader, que ces Chefs n'avoient pour but que le maintien de la Religion Catholique. A la tête de l'autre Parti, qui n'étoit composé que de *Huguenots*, c'est ainsi qu'on nommoit les Reformez ou Protestans de France, étoient le Prince de Condé, l'Amiral de *Coligny* ou de *Châtillon*, & d'*Andelot* son Frere. Le Roi de Navarre flotoit entre les deux Partis, sans pouvoir bien se déterminer, & la Reine Régente tiroit de grands avantages de la division qu'il y avoit entre les Grands.

Les affaires de France se trouvant dans cette situation, il sembloit qu'Elisabeth n'avoit plus rien à craindre de ce coté-là. Le Successeur de François II. n'avoit plus aucun droit de se mêler des affaires d'Ecosse, qu'en qualité de simple Allié, & il ne pouvoit avoir aucune sorte de prétention sur l'Angleterre. D'un autre côté, la Reine Régente, qui n'aimoit pas beaucoup sa Belle-Fille, n'avoit garde de s'engager dans une Guerre, pour l'amour d'elle. Quand même elle auroit pu esperer de la mettre sur le Trône d'Angleterre, il n'étoit nullement de son interêt de rendre la Maison de Guise plus puissante qu'elle ne l'étoit. Enfin, les Princes Lorrains, occupez à lutter à la Cour contre leurs ennemis, n'étoient pas en état de faire valoir les droits de la Reine leur Niece. Aussi, immédiatement après la mort de François II., Marie, par le conseil de ses Oncles, quitta le Titre de Reine d'Angleterre, qu'elle avoit toujours porté depuis le Traité de *Câteau*. Mais cela n'étoit pas capable de satisfaire Elisabeth. Marie étant encore forte jeune, pouvoit se marier à quelque puissant Prince, & lui transporter ses droits. Il falloit donc, pour mettre l'esprit d'Elisabeth en repos, que cette jeune Reine déclarât solemnellement, qu'elle n'avoit pas eu droit de prendre ce Titre, sans quoi elle auroit pu le reprendre quand elle auroit voulu, une simple interruption n'étant pas

La Reine Marie quitte le titre de Reine d'Angleterre.

capable de lui faire perdre son droit prétendu. Pour le dire en passant, Elisabeth, semblable à Henri VII. son Ayeul, fut pendant toute sa vie si jalouse de la Couronne qu'elle portoit, qu'elle ne cessa jamais d'être en inquietude sur ce sujet. Dès qu'elle eut appris la mort de François II., elle envoya le Comte de Betford en France, pour y faire des complimens de condoléance & de félicitation au nouveau Roi, & le chargea de demander à Marie, qu'elle ratifiât le Traité d'Edimbourg. L'Ambassadeur s'étant acquitté de sa commission, Marie répondit, que se trouvant seule & sans Conseil, & cette affaire ne la regardant point comme Reine de France, mais comme Reine d'Ecosse, elle vouloit attendre que quelques-uns des Grands de son Royaume se fussent rendus auprès d'elle; après quoi, elle donneroit à la Reine d'Angleterre une satisfaction convenable. Cependant, comme elle savoit bien que la Reine Catherine sa Belle-Mere ne l'aimoit pas, elle quitta la Cour de France, & alla passer une partie de l'Hiver à Rheims, dont le Cardinal de Lorraine son Oncle étoit Archevêque; & ensuite, elle alla demeurer à Nancy. Pendant le séjour qu'elle fit à Rheims, elle y reçut la visite de *Martigues*, de *La Brosse*, de d'*Oysel*, & de l'Evêque d'Amiens, qui, connoissant bien les affaires d'Ecosse, & sachant qu'elle avoit dessein de retourner en ce Païs-là, crurent devoir lui donner quelques instructions. Elle en étoit sortie si jeune, qu'elle ne connoissoit point le Royaume qu'elle alloit gouverner. *Melvil* assure, qu'ils lui conseillerent de s'attacher par ses bienfaits, *Jaques Stuart* Prieur de St. André, son Frere bâtard, le Comte d'*Argyle*, le Comte de *Liddington*, le Lord *Grangy*, & de s'appuyer sur les Protestans plutôt que sur les Catholiques, parce que les premiers étoient superieurs en toutes manieres. Quelque tems après, étant en chemin pour se rendre à Nancy, elle donna audience à *Jean Lesley*, qui lui étoit envoyé par quelques-uns de ses Sujets Catholiques. Lesley dit lui-même dans son Histoire d'Ecosse, qu'il lui conseilla, selon ses Instructions, de ne se confier point au Prieur de St. André, & de se rendre à *Aberdeen*, où elle pourroit se mettre à la tête d'un Corps de Troupes Catholiques, pour rétablir la Religion sur le même pied où elle étoit avant les changemens qui s'y étoient faits. Mais elle fut assez sage pour ne pas suivre un conseil si dangereux. Le lendemain, le Prieur de St. André qui s'étoit aussi rendu en France pour lui rendre ses respects, la joignit à *Joinville*, & lui donna des conseils plus convenables à la situation de ses affaires. Il la confirma dans la résolution qu'elle avoit déja prise de retourner en Ecosse, & lui conseilla de regner à la maniere de ses Prédécesseurs, avec l'assistance des Etats, en lui assurant, que c'étoit l'unique moyen de vivre heureuse & tranquille (1). La Reine, suivant ses avis, le chargea

ELISABETH. 1560.

Elisabeth la fait presser de ratifier le Traité d'Edimbourg.

Marie élude la demande.

Negociations de Walsingh. p. 12.

Affaires de Marie.

Mémoires de Melvil.

Buchanan. Lesley.

Buchanan.

(1) *Cambden* parle tout autrement de *Jaques Stuart*. RAP. TH.
Cambden dit de lui, qu'à son retour en France par l'Angleterre, il donna avis

ELISABETH. 1560.

de retourner en Ecosse, & d'y préparer toutes choses pour sa reception. De plus, elle lui mit en main une Patente par laquelle elle donnoit pouvoir aux Etats de s'assembler, & d'ordonner ce qu'ils jugeroient convenable au bien du Royaume. Ainsi, les soins que Lesley avoit pris pour la prévenir contre Stuart, furent pour cette fois inutiles. Ce même Lesley, qui fut ensuite Evêque de *Ross*, ne contribua pas peu par ses conseils violens & par ses intrigues, aux disgraces qui fondirent enfin sur la tête de la Reine sa Maitresse. Stuart étant arrivé en Ecosse, malgré les efforts que Lesley avoit faits pour le faire arrêter prisonnier en France, délivra aux Etats la Patente dont la Reine l'avoit chargé. Comme dans ce tems-là, presque toute l'Ecosse étoit Protestante, les Etats firent usage du pouvoir général qui leur étoit attribué, pour établir la Reformation dans le Royaume, par autorité publique. Ensuite, ils ordonnerent que tous les Monasteres seroient démolis; & cet ordre fut d'abord exécuté.

Les Etats d'Ecosse établissent la Reformation. Juillet. *Buchanan.*

Pendant ce tems-là, Marie, se préparant pour son voyage d'Ecosse, envoya d'Oysel à Elisabeth, pour lui demander un saufconduit. Elisabeth répondit, qu'elle esperoit que la Reine d'Ecosse ratifieroit le Traité d'Edimbourg; après quoi non seulement elle obtiendroit le saufconduit qu'elle demandoit, mais que même, sans s'exposer aux dangers & aux fatigues de la Mer, elle pourroit passer par l'Angleterre, où elle seroit reçue avec toutes les marques d'affection qu'elle pouvoit attendre d'une bonne Sœur (1). Marie, ayant reçu cette réponse, s'en plaignit à Trochmorton Ambassadeur d'Angleterre, d'une maniere à lui faire comprendre qu'elle étoit fort choquée de ce procedé. Elle lui dit, qu'elle étoit venue en France, malgré Edouard; & qu'elle sauroit bien retourner en Ecosse, malgré tous les efforts d'Elisabeth: Qu'elle avoit un extrême chagrin d'avoir demandé une chose dont elle pouvoit bien se passer: Que ce refus, & les secours qu'Elisabeth avoit donnez aux Rebelles d'Ecosse, lui faisoient assez comprendre combien elle avoit à cœur d'entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes: Qu'elle ne pouvoit assez s'étonner, que la Reine d'Angleterre voulût empêcher sa proche Parente, &

Elisabeth refuse un saufconduit à Marie. *Camden.*

Marie en est fort offensée.

à *Elisabeth* d'arrêter *Marie* lorsqu'elle passeroit en Ecosse, Mr. *de Rapin* dit qu'il fortifia *Marie* dans la résolution de retourner en *Ecosse*. Les deux Relations peuvent être, & sont apparemment, vrayes. Si *Stuart* souhaitoit d'avoir *Marie* à la disposition de sa Faction, comme sa conduite ne permet pas d'en douter, pouvoit-il mieux en venir à bout qu'en la faisant tomber entre les mains d'*Elisabeth*, qui étoit Amie de *Stuart*, & qui outre cela avoit un interêt particulier d'avoir sa Rivale en son pouvoir, pour mettre fin à ses craintes? Avoit-il pour cela de meilleur moyen, que de l'envoyer en Ecosse avec des Forces incapables de l'y soutenir? TIND.

(1) *Buchanan* a eu tort de passer sous silence les conditions sous lesquelles *Elisabeth* vouloit bien accorder le saufconduit. RAP. TH.

très certainement son Héritiere présomptive, de retourner dans ses Etats: Qu'elle ne pouvoit avoir pour cela aucune sorte de prétexte, puisqu'elle ne pouvoit pas l'accuser de se mêler des affaires d'Angleterre, quoique le mécontentement des Anglois lui en pût fournir l'occasion. Enfin, elle ajouta, qu'elle étoit Reine aussi bien qu'Elisabeth, & qu'elle avoit des amis qui ne l'abandonneroient pas au besoin. Que pour ce qui regardoit le Traité d'Edimbourg, il avoit été fait du vivant du Roi son Epoux, & que s'il n'avoit pas voulu le ratifier, la faute en devoit être imputée à lui seul: Que, depuis qu'elle étoit Veuve, le Conseil de France, ni ses Oncles, n'avoient pas voulu se mêler des affaires d'Ecosse: Que les Ecossois qu'elle avoit auprès d'elle, n'étoient que des personnes privées, qu'elle ne pouvoit ni ne vouloit consulter dans une affaire si importante; mais qu'après avoir consulté les Etats d'Ecosse, elle rendroit une réponse convenable: Que pour cet effet, elle se hâtoit de retourner dans son Royaume, mais qu'Elisabeth vouloit lui en fermer le chemin; & qu'ainsi, elle étoit elle-même la cause du délai dont elle se plaignoit. Enfin, elle dit, qu'elle n'avoit jamais offensé Elisabeth; & pria l'Ambassadeur de lui apprendre quelle pouvoit être la cause de son chagrin. ELISABETH. 1560.

Trochmorton lui répondit, qu'il n'avoit ordre que d'entendre de sa bouche ce qu'elle avoit à répondre touchant le Traité d'Edimbourg: mais que, puisqu'elle le souhaitoit, il quitteroit pour un moment son Caractere d'Ambassadeur, pour lui dire son sentiment en qualité de Particulier. Ensuite, il lui fit entendre, que la Reine sa Maitresse se tenoit fort offensée, de ce qu'elle avoit pris le Titre de Reine d'Angleterre, & porté les Armes de ce Royaume, quoiqu'elle n'eût pas fait la même chose pendant le Regne de Marie; & qu'il laissoit à sa prudence à juger, s'il étoit possible de faire un plus grand outrage à une Tête couronnée. Marie répondit, qu'elle l'avoit fait par l'exprès commandement de Henri II. son Beau-Pere, & de François son Epoux, auxquels elle étoit tenue d'obeïr; mais qu'immédiatement après la mort de son Epoux, se trouvant maitresse d'elle-même, elle avoit quitté ce Titre & ces Armes: Que néanmoins, étant Reine, & descendue de Henri VII., elle ne croyoit pas avoir donné lieu à personne de s'offenser de ce qu'elle avoit porté les Armes d'Angleterre, puisque d'autres moindres qu'elle les avoient bien portées, sans qu'on en eût fait tant de bruit. *Cambden*, de qui ce récit est tiré, ne dit pas ce que Trochmorton repliqua. Il seroit pourtant étrange qu'il se fût rendu à des raisons si peu solides. Elisabeth ne demandoit pas seulement que Marie quittât ce Titre & ces Armes, mais encore, qu'elle déclarât, d'une maniere authentique, qu'elle n'avoit pas eu droit de les prendre. Elle prétendoit même une reparation solemnelle de cet attentat, comme il paroit par le Traité d'Edimbourg. Or Marie s'étant contentée de quitter ce Titre & ces Armes, & refusant de déclarer

Trochmorton presse Marie sur le Traité d'Edimbourg.

ELISABETH. 1560.

qu'elle n'avoit pas eu droit de les prendre, ce n'étoit rien moins que satisfaire Elisabeth, qui ne prétendoit pas qu'aucune autre personne qu'elle, eût droit de se qualifier Reine d'Angleterre. Quant à ce que Marie alleguoit, que d'autres avoient pris les mêmes Armes sans qu'on s'en fût offensé, elle entendoit par là, le Marquis d'Exceter & la Duchesse de Suffolck: mais il y avoit entre eux & Marie trois differences notables. La premiere, que ceux-là les avoient prises par la permission expresse du Roi. La seconde, qu'ils ne les portoient pas en plein, mais avec une marque de distinction. La troisieme, qu'ils ne prenoient pas le Titre de Roi ou de Reine d'Angleterre.

Soupçons d'Elisabeth.

Tout cela faisoit juger à Elisabeth, que la Reine d'Ecosse couvoit quelque dangereux dessein, & qu'en quittant le Titre & les Armes d'Angleterre, elle n'avoit eu dessein que de l'endormir, puisqu'elle refusoit d'avouer qu'elle eût eu tort de les prendre. Enfin, Marie s'étant déterminée à s'en aller en Ecosse sans saufconduit d'Elisabeth, fit prier Trochmorton de la venir trouver à Abbeville. & lui demanda ce qu'elle devoit faire pour contenter Elisabeth. Trochmorton lui répondit, qu'elle n'avoit qu'à ratifier le Traité d'Edimbourg, comme il le lui avoit déja dit plusieurs fois. Elle repliqua, qu'elle ne comprenoit pas pourquoi on la pressoit tant de ratifier un Traité qui étoit déja exécuté: Que ce qui avoit été promis aux Ecossois avoit été observé de bonne-foi: Que, par rapport au Traité & aux Armes, comme elle avoit cessé de les porter, on ne pouvoit pas l'accuser de chercher des défaites pour s'empêcher de ratifier le Traité, puisqu'un Traité exécuté n'a pas besoin de ratification : Que les Ecossois ne pouvoient pas se plaindre qu'on les eût traitez avec trop de rigueur: mais qu'elle voyoit bien que celle qui vouloit l'empêcher de retourner en Ecosse, les empêcheroit de jouïr des effets de sa clémence. Elle ajouta, qu'elle écriroit à la Reine d'Angleterre, de sa propre main; & pria l'Ambassadeur d'adoucir les choses, au lieu de les aigrir. Mais la Lettre qu'elle écrivit sur ce sujet, ne donna pas à Elisabeth la satisfaction qu'elle croyoit avoir lieu d'attendre, Comme l'usurpation du Titre & des Armes d'Elisabeth, & le refus de ratifier le Traité d'Edimbourg, ont été la baze & le fondement des differens entre ces deux Reines, & que cette affaire a une influence perpétuelle sur le Regne d'Elisabeth, il ne sera pas inutile d'ajouter quelques observations à ce qui en a été déja dit, afin de faire bien connoitre les raisons & les interêts de l'une & de l'autre.

Interêts & politique des deux Reines par rapport au Traité d'Edimbourg.

Elisabeth passoit pour Bâtarde, en France & dans tous les Païs Catholiques. C'étoit sur ce fondement que Henri II. avoit fait prendre au Dauphin son Fils, & à la Reine son Epouse, le Titre de Roi & Reine d'Angleterre, & qu'après sa mort, ils avoient continué à le porter. Elisabeth n'étoit pas si peu éclairée, qu'elle ne comprît bien que ce prétexte seroit plus que suffisant pour la dépouiller de sa Dignité, s'il

s'il arrivoit qu'il fût appuyé de la force. D'un autre côté, elle ne pouvoit pas douter que Marie & ses amis n'eussent formé ce projet. Le Titre de Reine d'Angleterre qu'elle avoit pris, le faisoit connoitre assez clairement. Il étoit donc nécessaire qu'elle travaillât à sa sureté. La Guerre Civile d'Ecosse s'étant naturellement présentée, elle avoit assisté les Mécontens, & au-lieu que la France avoit résolu de l'attaquer de ce côté-là, elle avoit donné lieu à François & à Marie de craindre qu'elle ne leur fît perdre l'Ecosse. C'est ce qui produisit le Traité d'Edimbourg. Ce Traité ne fut point ratifié pendant la vie de François II, & après la mort de ce Roi, Marie persista dans ce refus, se contentant de quitter simplement le Titre de Reine d'Angleterre. Mais ce n'étoit pas une sureté suffisante pour Elisabeth. Comme Marie avoit quitté ce Titre, sans en donner aucune raison, elle pouvoit le reprendre à la premiere occasion qui s'offriroit; & c'étoit ce qu'Elisabeth vouloit prévenir, d'autant plus que le refus obstiné de Marie donnoit lieu de croire qu'elle avoit effectivement ce dessein. ELISABETH. 1561.

Marie avoit de son côté, de fortes raisons pour éluder cette ratification qu'on lui demandoit. Elle étoit persuadée qu'Elisabeth n'étoit pas Fille légitime de Henri VIII., & que ni l'Acte de Parlement, ni le Testament du Roi son Pere, n'avoient pu lui donner un droit que la Nature lui ôtoit. Cela supposé, Marie croyoit que la Couronne d'Angleterre lui étoit dévolue, comme à la plus prochaine Héritiere de la défunte Reine; & quoiqu'Elisabeth s'en fût emparée, elle ne desesperoit pas de pouvoir la lui arracher, avec le secours de la France, de l'Espagne, du Pape, & des Catholiques d'Angleterre. Mais si en ratifiant le Traité d'Edimbourg, elle reconnoissoit qu'elle avoit eu tort de prendre le Titre de Reine d'Angleterre, & s'engageoit par serment à ne le plus porter, elle avoit lieu de craindre que ses amis n'en fussent extremement refroidis. A quoi bon donc François II. ordonna-t-il à ses Plénipotentiaires de signer le Traité d'Edimbourg, puisqu'il n'avoit pas dessein de le ratifier? Il est facile de répondre à cette question. C'est qu'il ne pouvoit qu'à ce prix retirer ses Troupes d'Ecosse, où elles étoient assiegées, ni obliger Elisabeth à rappeller les siennes. Quant à la breche qu'il faisoit à la bonne-foi, c'est de quoi la Cour de France se mettoit fort peu en peine. Or comme Marie se trouvoit alors sous la puissance d'un Mari, elle rejettoit sur lui tout ce qu'il y avoit d'irrégulier dans cette conduite.

La seconde raison que cette Reine avoit de refuser la ratification qu'on lui demandoit, étoit encore plus forte. Les Plénipotentiaires de France, qui avoient signé le Traité d'Edimbourg, avoient fait un faux pas, pour n'avoir pas été bien instruits des affaires d'Angleterre. Ils avoient souffert qu'on inserât dans le Traité cette clause générale, sans aucune modification, *Qu'à l'avenir, François & Marie s'abstiendroient de prendre le Titre de Roi & de Reine d'Angleterre.* Or Marie avoit lieu de

ELISABETH. 1561.

craindre, que ces mots, *à l'avenir*, ne fussent un piege pour la faire renoncer pour toujours à la Couronne d'Angleterre, à cause de sa Religion. Cette crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée, que les Anglois avoient assez fait connoitre, que pour ce qui regardoit la Succession à la Couronne, ils prétendoient s'en tenir au Testament de Henri VIII., qui ne donnoit aucun rang à la Posterité de Marguerite Reine d'Ecosse, & qui plaçoit la Duchesse de Suffolck immédiatement après Elisabeth. Il lui sembloit donc, qu'en ratifiant le Traité d'Edimbourg de la maniere qu'il étoit conçu, elle donneroit lieu de dire qu'elle se conformoit au Testament de Henri VIII., ce qui ne pouvoit que lui porter un extrême préjudice. Au reste, il n'y a presque point à douter qu'Elisabeth ne fût dans cette pensée, puisque dans la suite, quand Marie, pressée par la nécessité de ses affaires, offrit de ratifier le Traité d'Edimbourg, en changeant la clause dont il s'agissoit, de cette maniere, *que pendant la vie d'Elisabeth, elle ne prendroit point le Titre de Reine d'Angleterre*, Elisabeth ne fut pas contente. C'est une marque bien évidente que son intention étoit de se servir de la ratification pure & simple, pour priver Marie du droit que sa naissance lui donnoit, ou du moins, pour la tenir sous le joug, l'entretenant dans une continuelle inquiétude au sujet de sa Succession. Il y avoit donc de la mauvaise-foi dans le procédé de l'une & de l'autre de ces deux Reines. Marie en éludant la ratification du Traité sous prétexte de se mettre à couvert du dommage qui lui en pouvoit arriver, refusoit effectivement de reconnoitre qu'elle eût eu tort de prendre le Titre de Reine d'Angleterre pendant la vie d'Elisabeth, & par là, elle se conservoit tout son droit, pour s'en servir si l'occasion s'en présentoit : car ce ne fut que plusieurs années après, qu'elle offrit la modification dont j'ai parlé ci-dessus. D'un autre côté, Elisabeth, en feignant de demander seulement, que Marie renonçât au droit qu'elle s'étoit attribué à son prejudice, vouloit pourtant l'engager à ratifier une clause équivoque, qui auroit pu donner lieu de la priver de tous ses droits. On pourra s'appercevoir dans la suite, que ces remarques ne sont pas entierement inutiles.

Marie arrive en Ecosse. 21. Août.

Quoique Marie n'eût aucune sureté de la part d'Elisabeth, elle ne laissa pas de se mettre en Mer, & d'arriver heureusement en Ecosse. Quelques-uns ont dit, qu'un brouillard la déroba aux Vaisseaux Anglois qui l'attendoient sur son passage : mais ce n'est qu'une simple conjecture, dont il n'y a aucune preuve (1). Il est pourtant très vrai-semblable, que vu la situation des affaires entre elle & Elisabeth, si elle avoit été prise, elle auroit été retenue en Angleterre, du moins jusqu'à ce qu'elle eût ratifié le Traité d'Edimbourg. Elle fut reçue dans

Buchanan.

son Royaume, avec beaucoup de demonstrations de joye, de la part des Grands & du Peuple. Mais elle eut la mortification d'y voir la Refor-

(1) Il est bien vrai qu'il se leva un grand brouillard pendant son passage. Voy. *Brantome*, *Dames illustr.* P. m. pag. 130. Mais cela ne prouve pas qu'elle fut poursuivie par des Vaisseaux Anglois. RAP. TH.

mation établie par des Loix si séveres, qu'il n'y avoit qu'elle seule qui eût la liberté de faire dire la Messe dans sa Chapelle, sans aucune pompe ni éclat. Il y avoit pourtant encore quelques Seigneurs qui perséveroient dans la Religion Romaine, & qui esperant de la rétablir par le moyen de la Reine, se rendirent fort assidus auprès d'elle. De ce nombre étoient *George Gordon* Comte de Huntley, les Comtes d'*Athol*, de *Crawford*, de *Sutherland*, & quelques Evêques. Quand au Duc de Châteleraud, on ne pouvoit guerès dire ce qu'il étoit, tant sa conduite avoit été jusqu'alors équivoque. Ces Seigneurs que je viens de nommer étoient très considerables par leur naissance, par leurs richesses, & par le nombre de leurs Vassaux. Cependant, ils n'auroient peut-être pas pensé à rétablir l'ancienne Religion en Ecosse, s'ils n'eussent pas compté sur la faveur de la Reine, qui pouvoit seule contre-balancer la puissance des Protestans. Leur premier projet fut, de tâcher de détruire dans son esprit, ceux d'entre les Réformez qui avoient le plus de crédit auprès d'elle, & dans le Royaume. Jaques Stuart, son Frere naturel, étoit le principal objet de leur haine, à cause de son attachement à la Religion Protestante. D'ailleurs, la Reine en arrivant en Ecosse, l'ayant chargé de l'administration des affaires publiques, il leur auroit été trop difficile de rien entreprendre sans le trouver dans leur chemin, pendant qu'il étoit dans ce poste. Cela fut cause qu'ils n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer à lui faire perdre la confiance de la Reine. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer plus avant dans le détail de ces intrigues: il suffit d'avoir fait connoitre la situation où la Cour d'Ecosse se trouvoit alors, parce que cette connoissance est absolument nécessaire pour la suite.

Les Catholiques font des projets pour rétablir leur Religion en Ecosse.

Ils tâchent de détruire Jaques Stuart.

La fierté avec laquelle Marie avoit parlé à l'Ambassadeur d'Angleterre, avant son départ de France, non seulement ne convenoit point à la situation de ses affaires, mais elle étoit même contraire aux mesures qu'elle avoit prises, & aux projets qu'elle avoit formez avec ses Oncles. Pendant que François II. fut en vie, ces Princes avoient cru que les forces de la France seroient suffisantes pour subjuguer l'Ecosse, sous prétexte d'y extirper l'Hérésie, & qu'ensuite, en joignant ces mêmes forces à celles des Ecossois, il seroit facile d'entrer en Angleterre, & de détrôner Elisabeth, avec les secours des Catholiques Anglois. Mais la Guerre qu'ils avoient excitée en Ecosse s'étant tournée d'une tout autre maniere qu'ils ne l'avoient esperé, & la mort de François II. étant survenue là-dessus, ils comprirent qu'il falloit prendre d'autres mesures, & differer pour quelque tems l'exécution du projet qu'ils avoient formé. Ils conseillerent donc à la Reine leur Niéce, de quitter d'elle-même le Titre de Reine d'Angleterre, de retourner en Ecosse, de nouer, s'il étoit possible, une étroite amitié avec Elisabeth, de faire ses efforts pour se faire déclarer son Héritiere présomptive, & sous la couverture de cette correspondance, de tâcher de se faire un puissant Parti en Angleterre, où il

Faute de Marie en se brouillant avec Elisabeth.

ELISABETH. 1561.

n'y avoit pas faute de mécontens, pour s'en servir quand l'occasion s'en présenteroit. Toute la suite de l'Histoire fait voir que c'étoit là le plan que Marie avoit formé, & j'en donnerai ci après, des preuves convainquantes. Rien donc ne convenoit moins avec ces mesures, que de se brouiller avec Elisabeth, dont elle devoit au contraire se concilier la bienveillance afin d'en obtenir la déclaration qu'elle souhaitoit, par le moyen de laquelle elle devoit fortifier son Parti en Angleterre. Dès qu'elle fut arrivée en Ecosse, elle tâcha de reparer cette faute, en envoyant le Comte de Maitland à Elisabeth pour l'informer de son heureuse arrivée à Edimbourg, & pour lui demander son amitié. L'Ambassadeur étoit aussi chargé d'une Lettre des principaux Seigneurs d'Ecosse pour la Reine, dans laquelle, après beaucoup de complimens, ils lui faisoient entendre, que le meilleur moyen pour entretenir une parfaite intelligence entre les deux Royaumes, étoit qu'elle déclarât leur Reine son Héritiere présomptive. Elisabeth étoit tellement sur ses gardes par rapport à tout ce qui venoit de la part de Marie, qu'il n'étoit pas facile de la surprendre. Elle répondit à l'Ambassadeur, que la Reine d'Ecosse étant encore en France, lui avoit promis de lui donner satisfaction touchant le Traité d'Edimbourg, dès qu'elle seroit arrivée dans son Royaume; & qu'ainsi, elle ne pouvoit qu'être surprise de voir qu'il ne faisoit aucune mention de cet article. L'Ambassadeur excusa la Reine sa Maitresse sur le peu de tems qui s'étoit écoulé depuis son arrivée, & sur ce qu'elle n'avoit pas eu encore le loisir de penser à aucune affaire importante. Elisabeth reçut assez bien cette excuse; mais pour ce qui regardoit la Lettre des Seigneurs d'Ecosse, elle répondit nettement, qu'elle ne vouloit pas s'exposer au risque de voir ses Sujets adorer le Soleil levant. Elle ajouta d'un ton plus haut, qu'elle ne souffriroit point que la Reine d'Ecosse lui enlevât sa Couronne pendant sa vie: qu'elle n'avoit pourtant pas intention de faire aucune démarche qui pût, après sa mort, porter aucun préjudice à la Reine d'Ecosse: mais qu'il étoit juste, que de son côté Marie lui donnât une satisfaction authentique, pour avoir usurpé son Titre & ses Armes. C'est là tout ce qui se passa par rapport à cette Ambassade, de laquelle Marie tira le fruit qu'elle en avoit espéré, en ce que par là, elle eut occasion de renouer quelque commerce avec Elisabeth. Je suis persuadé que Melvil s'est trompé, quand il a dit dans ses Mémoires, que depuis le retour de Marie en Ecosse, il se forma une si étroite amitié entre les deux Reines, qu'elles s'écrivoient une fois la semaine, & qu'elles témoignoient une extrême envie de se dire de bouche, ce qu'elles se disoient par écrit. Jusqu'alors, il ne s'étoit rien passé entre elles qui pût servir à former ou à cimenter cette prétendue amitié réciproque. Au contraire, plusieurs choses contribuoient à éloigner leurs cœurs l'un de l'autre. Mais si Melvil, qui étoit alors en Allemagne, a été bien informé, on ne peut s'empêcher de penser, qu'el-

Elle lui envoye un Ambassadeur. *Buchanan. Melvil.*

Elle demande d'être déclarée son Héritiere.

Elisabeth demande qu'elle ratifie le Traité d'Edimbourg. *Négociations de Walsingh. Instructions à Norris, pag. 12.*

Elle refuse ce que Marie lui demande. *Buchanan.*

les étoient toutes deux très dissimulées. Sur la fin de l'année, Marie donna au Prieur de St. André le titre de Comte de *Murray*, & à Jean Areskin, celui de Comte de *Marr*. ELISABETH. 1561. Stuart est fait Comte de Murray. *Buchanan.*

Quoique la réponse qu'Elisabeth avoit faite l'année précedente à l'Abbé *Parpaglia*, ne fût gueres propre à faire concevoir au Pape de grandes esperances du rétablissement de l'ancienne Religion en Angleterre, il ne laissa pas, dans cette année, de nommer un Nonce pour aller notifier à Elisabeth, que le Concile de Trente qui avoit été interrompu, devoit se continuer au même lieu, & pour la prier d'y envoyer des Evêques Anglois. L'Abbé *Martinengo*, qui étoit chargé de cette commission, s'étant rendu en Flandre, & ayant fait demander à la Reine la permission de se rendre auprès d'elle, ne put jamais l'obtenir. A son défaut, le Nonce qui résidoit à Paris pria Trochmorton d'en écrire à la Reine, qui répondit sechement, qu'elle n'avoit aucune affaire avec le Pape: qu'elle souhaitoit de tout son cœur de voir assembler une Concile véritablement œcuménique; mais qu'elle ne reconnoissoit point un Concile convoqué par l'Evêque de Rome, qui n'avoit pas plus de pouvoir que les autres Evêques. Le Pape veut envoyer un Nonce à Elisabeth, *Cambden.* qui le refuse.

Après une telle réponse, Elisabeth pouvoit compter que desormais, la Cour de Rome ne la laisseroit pas en repos, d'autant plus que, depuis la mort de François II., le Roi d'Espagne s'étoit entierement éloigné d'elle, parce qu'il ne craignoit plus l'union de la Grande Bretagne à la Monarchie de France. Cette crainte étoit l'unique lien qui l'avoit tenu jusqu'alors attaché à l'Angleterre. Philippe II. s'éloigne de plus en plus d'Elisabeth.

Cependant, Elisabeth se voyant sans aucun Allié, & en danger d'être attaquée de plusieurs côtez, pensa de bonne heure aux moyens de se défendre. Elle employa toute cette année à faire des préparatifs, qui firent comprendre à ses ennemis qu'on ne la surprendroit pas aisément. Son plus grand soin fut de tenir toujours une bonne Flotte en état, sachant bien que c'étoit le meilleur boulevard de l'Angleterre. En même tems, elle fit bien munir & fortifier les Places frontieres du Nord, & particulierement *Barwick*, comme l'endroit par où elle pouvoit être attaquée avec le plus de facilité. Comme jusqu'alors, les Anglois avoient été obligez de faire venir de dehors la poudre à canon, elle craignit d'en manquer, & pour prévenir cet inconvénient, elle en fit faire dans son propre Royaume. De plus, elle augmenta la paye des Soldats, afin de les encourager à bien servir, & de se procurer la facilité d'en avoir dans le besoin, autant qu'il seroit nécessaire. Dans cette même année, elle eut le bonheur de trouver dans la Province de Cumberland, une mine de Cuivre très fin (1), qui avoit été abandonnée durant plusieurs siecles; & en même tems, on trouva aussi une grande quantité de *Calamine*, dont on se sert pour travailler le Cuivre. La Reine fait divers préparatifs pour se défendre.

(1) Près de *Keswick*, au pied de la haute Montagne de *Skiddaw*. TIND.

ELISABETH. 1561.

Parmi les soins qui regardoient la Guerre, Elisabeth n'oublioit pas les affaires de la Justice & de la Police. Elle avoit l'œil sur tout ce qui se passoit, & travailloit efficacement à reformer les Abus, & à mettre toutes choses dans un bon ordre. Quelqu'un l'ayant informée que les Receveurs du Domaine, & les Proprietaires des biens d'Eglise vendus ou donnez par Henri VIII., ne payoient pas aux Moines les pensions qui leur avoient été assignées sur ces biens lorsque les Monasteres avoient été supprimez; elle ordonna que tous les Moines qui étoient encore en vie, & qui n'avoient pas été pourvus de Bénéfices, seroient exactement payez à l'avenir, & qu'on les satisferoit pour tous les arrerages qui leur étoient dûs.

Elle fait payer aux Moines leurs pensions. *Cambden.*

Ainsi, chacun pouvant compter sur la justice & sur l'équité de la Reine, on vit renaitre en Angleterre une félicité dont on avoit été longtems privé. Le Peuple avoit d'autant plus de sujet de se louer du Gouvernement, que la Reine, sans demander de Subsides, faisoit toutes les dépenses extraordinaires des revenus de son Domaine, parce qu'elle ne prodiguoit pas son argent aux sangsues de la Cour, comme avoient fait ses Prédécesseurs. Elle avoit pour maxime, de ne faire tort à personne, mais d'être extremement ménagere de ses faveurs & de ses trésors; se souvenant toujours, que par des excès de prodigalité, plusieurs des Rois précedens, avec de très grands revenus, avoient toujours vécu dans la disette. C'étoit ce qui les mettoit dans la nécessité d'avoir souvent recours à leurs Parlemens, non pour les besoins de l'Etat, mais pour subvenir à leurs dépenses extravagantes.

Grande œconomie d'Elisabeth.

1562.

Ce n'étoit pas sans raison qu'Elisabeth travailloit avec soin à s'acquerir l'affection de ses Sujets, par le bon ordre qu'elle faisoit observer dans le Royaume, puisque dans ce même tems, on tâchoit de les débaucher & de les porter à la revolte. Les Catholiques commençoient à s'assembler, & à former des complots pour rétablir leur Religion par les armes. Elisabeth ayant eu quelques avis de ces mouvemens, voulut en connoitre l'origine; & enfin, elle trouva que c'étoit la Reine d'Ecosse qui devoit servir de prétexte à la revolte, à cause des droits qu'elle prétendoit avoir sur la Couronne d'Angleterre. La Comtesse de Lenox, née du second Mariage de Marguerite Reine d'Ecosse avec le Comte d'Angus, entretenoit un commerce secret de Lettres avec Marie. Ce fut là la premiere découverte que fit Elisabeth. Comme cette Comtesse avoit le même interêt que Marie, puisqu'elles descendoient toutes deux de la Fille ainée de Henri VII., La Reine se persuada que ce commerce secret n'étoit pas sans mystere, & cela fut cause qu'elle fit mettre le Comte & la Comtesse de Lenox à la Tour.

Elisabeth soupçonne la Comtesse de Lenox & la fait mettre en prison. *Cambden.*

Bien-tôt après, elle découvrit, qu'*Arthur de la Pole* & son Frere, descendus d'une Princesse de la Maison d'YORCK, & le Chevalier *Fortescue* qui avoit épousé leur Sœur, commençoient à former un Parti

Découverte d'un complot contre la Reine.

dans le Royaume. Sur cet avis, ils furent mis en prison, & ensuite jugez. Ils avouerent, que leur dessein étoit de se retirer en France auprès du Duc de Guise, de retourner ensuite dans le Païs de Galles avec une Armée Françoise, d'y proclamer la Reine d'Ecosse Reine d'Angleterre, & Arthur de la Pole Duc de Clarence. Ils protesterent néanmoins, que leur intention n'étoit pas de rien entreprendre pendant la vie de la Reine, & que leur projet n'étoit fondé que sur ce que certaines gens qui se mêloient de prédire l'avenir, leur avoient assuré qu'elle mourroit avant la fin de l'année. Leur propre confession les fit condamner à mort: mais la Reine leur fit grace, en faveur du sang illustre dont ils tiroient leur origine. ELISABETH. 1562.

Catherine Gray, Fille du Duc & de la Duchesse de Suffolck, & Sœur de *Jeanne Gray* décapitée sous le Regne de Marie, ne fut pas traitée avec tant de douceur que ceux dont je viens de parler, quoiqu'elle fût moins coupable, & proche parente de la Reine. Elle fut recherchée pour un crime dans la punition duquel Elisabeth fit moins paroitre son zèle pour la justice, que sa jalousie, & le desir qu'elle avoit de trouver un prétexte pour s'assurer de cette espece de Rivale qui lui causoit quelque inquietude. Catherine avoit été mariée au Comte de Pembrook (1), qui, n'ayant pu vivre avec elle, s'en étoit fait séparer par une Sentence de divorce. Ensuite, le Comte de Hartford l'épousa secretement, après quoi, il alla faire un voyage en France. Pendant qu'il étoit absent, la Reine ayant été informée de ce Mariage clandestin, envoya Catherine à la Tour, quoiqu'elle fût sur le point d'accoucher. Le Comte étant de retour, & ayant avoué qu'il étoit marié avec elle, fut aussi mis en prison dans le même lieu. Après cela, l'Archevêque de Cantorberi donna une Sentence qui déclaroit leur prétendu Mariage nul, parce qu'ils ne purent pas bien prouver qu'ils fussent véritablement mariez, & ils demeurerent tous deux prisonniers dans la Tour. Pendant qu'ils étoient en prison, le Comte trouva le moyen de visiter Catherine, qui devint enceinte. Sur cela, il fut accusé de trois crimes capitaux, savoir, d'avoir rompu sa prison, d'avoir corrompu une Princesse du Sang Royal, & enfin, d'avoir eu la compagnie d'une Femme de laquelle il avoit été séparé juridiquement; & pour chacun de ces crimes, il fut condamné à une amende de cinq-mille livres sterling. Enfin, après une longue prison, & après avoir fait divers efforts inutiles pour faire revoquer cet Arrêt, il se vit contraint d'abandonner Catherine par un Acte authentique. Mais la Reine ne put être appaisée envers cette Dame, qui mourut enfin en prison. Avant que d'expirer, elle pria le Lieutenant de la Tour de dire à la Reine, qu'elle lui demandoit pardon de ce qu'elle s'étoit mariée sans sa permission, faisant connoitre par là, qu'elle

Sévérité de la Reine contre Catherine Gray. *Cambden.*

(1) Elle avoit épousé le Fils ainé de ce Seigneur, & s'en étoit séparée avant la mort du Pere. TIND.

ELISABETH. 1562.

avoit toujours regardé le Comte de Hartford comme son véritable Mari (1). Cette rigueur excessive ne fait pas honneur à Elisabeth, puisqu'on y voit assez clairement, que le droit bien ou mal fondé que Catherine Gray pouvoit avoir à la Couronne, faisoit la plus grande partie de sa faute.

La Reine se défie des Cours de France & d'Espagne. *Cambden.*

Mais ce n'étoit pas de la Maison de Suffolck qu'Elisabeth avoit le plus à craindre. La Reine d'Ecosse étoit une concurrente bien plus dangereuse, par les puissans appuis qu'elle avoit. Ses amis pensoient toujours à la mettre sur le Trône d'Angleterre, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour exécuter leur dessein. Elisabeth eut occasion de s'en convaincre par l'avis qu'on lui donna, que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, pour mettre le Roi de Navarre dans leur parti, lui proposoient le Mariage de la Reine leur Niece, & lui promettoient de le mettre en possession du Trône d'Angleterre, par les secours du Pape & du Roi d'Espagne. Quoique ce Prince fut marié, ils ne comptoient pour rien la difficulté de faire casser son Mariage, parce que la Reine *Jeanne* sa Femme étoit Hérétique. Cela fit comprendre à Elisabeth, que les Princes Lorrains n'avoient pas perdu de vue leur premier projet, & que Philippe II. entroit dans le même complot. Sur cet avis, elle envoya *Sidney* en France, sous quelque prétexte, pour s'informer exactement des affaires de ce Royaume, & de ce qu'on y tramoit contre elle, afin de pouvoir prendre de justes mesures.

Affaires de France. *Mezerai.*

Catherine de Medicis continuoit toujours à fomenter la division entre les deux Partis, & paroissoit pencher du côté des Huguenots, qui se trouvoient les plus foibles. Comme les Guises avoient eu l'adresse de persuader aux Catholiques, que leurs differens avec le Prince de Condé ne regardoient que la Religion, elle craignoit de se voir encore une fois à leur discretion, comme elle y avoit été sous le Regne précédent, si le Parti Huguenot étoit opprimé. Par cette raison, elle encourageoit les Huguenots, & leur avoit fait accorder un Edit très favorable, qu'on appelloit l'*Edit de Janvier*. Le Duc de Guise ayant pénetré son dessein, crut qu'il étoit tems de rompre ses mesures, en engageant tout d'un coup les deux Partis à la Guerre. Il réussit dans son

(1) Il est au moins fort probable qu'ils furent mariés légitimement, dans l'Eglise du Grand *Bodmin*, dans le Comté de *Wilt*. Le Lord *Beauchamp*, Fils de ce couple infortuné, y est enterré, avec cette Inscription sur son Tombeau.

Bellocampus eram Graja genitrice, Semerus:
Tres habui natos, est quibus una soror.

Camden ne dit rien de cette prétendue séparation; il prétend au contraire, que le Comte en appella à la Sentence de l'Archevêque, & qu'il continua ses visites à sa Femme aussi souvent qu'il le put. On doit aussi remarquer, que les Descendans de ce Mariage recueillirent l'Héritage de leurs Ancêtres, sans aucun trouble de la part des autres Prétendans. TIND.

dessein,

dessein, par le moyen du *Massacre de Vassy*, qu'il fit faire sous ses yeux, sur un prétexte très leger. Alors les Huguenots, ne pouvant plus se contenir, commencerent la Guerre par la surprise d'Orleans, avec d'autant plus de fondement, que la Reine Régente avoit demandé l'assistance du Prince de Condé, pour tirer le Roi & elle de la captivité où les Guises les tenoient. ELISABETH. 1562.

Je n'entrerai point ici dans un détail de cette Guerre dont on peut voir les particularitez dans toutes les Histoires de France. Je dirai seulement, que les Huguenots étant malmenez dans la premiere Campagne, envoyerent le Vidame de Chartres à Elisabeth, pour lui demander du secours. Peu de jours après son arrivée à Londres, ce Seigneur conclut avec la Reine un Traité, par lequel elle s'engageoit à fournir aux Chefs des Huguenots une somme de cent-mille écus, & un secours de six-mille hommes de pied, dont trois-mille devoient être employez à la défense de Dieppe & de Rouen, & trois-mille devoient être mis en Garnison au Havre de Grace. Les Huguenots s'engageoient de leur côté, à mettre la Reine en possession de cette derniere Place, pour la garder jusqu'à ce qu'on lui eût rendu Calais. Le même jour que ce Traité fut signé, Elisabeth publia un Manifeste contenant les raisons qui l'obligeoient à secourir les Huguenots. Elle disoit, qu'en envoyant ses Troupes en Normandie, son intention n'étoit pas de recouvrer cette Province, quoiqu'elle fût l'ancien Patrimoine de ses Ancêtres, & qu'elle leur eût été enlevée injustement; mais pour la conserver au Roi de France pendant sa Minorité, contre l'ambition & les attentats des Princes Lorrains. Qu'elle se trouvoit d'autant plus obligée à faire ses efforts pour empêcher que cette Province ne tombât entre leurs mains, qu'il étoit manifeste, que leur dessein étoit de se saisir des Ports de ces quartiers-là, pour porter la Guerre dans ses Etats, après qu'ils auroient exterminé en France les gens de la Religion Reformée. Que par ces raisons, elle se croyoit obligée d'assister le jeune Roi, d'empêcher que ses Sujets ne fussent opprimez par la tirannie des Guises, de proteger ceux qui faisoient profession de la vraye Religion Chretienne, & de pourvoir à sa propre sureté. Ce dernier article, qui regardoit sa sureté, étoit le principal, ou plutôt le seul qui l'autorisoit à donner du secours aux Huguenots. Selon les apparences, elle n'auroit pas approuvé qu'un Prince étranger se fût servi des autres prétextes qu'elle alleguoit dans son Manifeste, pour fournir des Troupes aux Catholiques d'Angleterre, s'ils avoient pris les armes contre elle. Mais elle regardoit le Duc de Guise comme son plus mortel ennemi, & comme le principal protecteur de la Reine d'Ecosse, à laquelle il paroissoit manifestement qu'il vouloit procurer la Couronne d'Angleterre. Ce Duc se trouvoit à la tête du Parti Catholique, qui étoit infiniment plus puissant que celui des Huguenots. Il pouvoit donc très aisément arriver, que ceux-ci seroient ex-

Les Huguenots demandent du secours à Elisabeth.

Elle fait un Traité avec eux. *Cambden.*

Elle publie un Manifeste sur ce sujet. *Mezerai.*

Véritable motif de la Reine.

ELIZABETH. 1562.

terminez, ou du moins, réduits à n'oser plus lever la tête; que le Duc de Guise se rendroit maitre absolu de la Cour & du Royaume, & qu'il employeroit toutes les forces de la France à exécuter le projet qu'il avoit formé en faveur de la Reine d'Ecosse sa Niece. Il est donc aisé de comprendre qu'il étoit nécessaire pour Elisabeth, qu'elle s'opposât à l'élevation d'un ennemi si redoutable, ce qu'elle ne pouvoit mieux faire qu'en donnant du secours aux Huguenots. En entretenant la Guerre en France, elle tenoit le Duc de Guise occupé, & le mettoit hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre. Paul de Foix, Ambassadeur de France, ayant eu avis de ce Traité, la requit, en vertu du Traité de Câteau, de lui livrer le Vidame & ceux qui l'avoient accompagné: mais elle s'en excusa, & lui dit qu'elle écriroit au Roi de France sur ce sujet. Elle le fit effectivement: mais n'ayant pu rien obtenir pour ce Seigneur, elle ne se crut pas obligée de le livrer au Roi.

L'Ambassadeur de France se plaint, & ne reçoit point de satisfaction.

Les six-mille Anglois n'étant partis qu'au mois de Septembre, trouverent en arrivant que le Roi de Navarre assiegeoit Rouen. Cela fut cause qu'ils se partagerent en deux Corps seulement, dont l'un entra dans Dieppe, & l'autre fut mis en possession du Havre de Grace, selon le Traité de Londres. Le Comte de WARWICK, Général de ces Troupes, avoit été fait par la Reine, Gouverneur de cette derniere Place. Cependant, la Ville de Rouen fut prise d'assaut, & le Roi de Navarre, qui avoit été blessé à ce Siege, mourut en s'en retournant à Paris. Dans les derniers jours de l'année, se donna la Bataille de Dreux entre les Catholiques & les Huguenots, avec une perte à peu près égale des deux côtez. Le Prince de Condé & le Connêtable de Montmorency, qui commandoient les deux Armées, y furent tous deux faits prisonniers: mais le champ de bataille demeura aux Troupes du Roi. Le Prince de Condé ne pouvant plus se mettre à la tête de son Parti: l'Amiral de Châtillon se chargea du commandement de l'Armée. Il faut présentement parler de ce qui s'étoit passé en Ecosse, pendant cette année.

Les Anglois se mettent en possession du Havre de Grace. *Cambden. Mezerai.*

Prise de Rouen. Mort du Roi de Navarre.

Bataille de Dreux.

Jaques Stuart, qui avoit été fait Comte de Murray, tenoit toujours le premier rang dans la direction des affaires, moins par l'affection que la Reine avoit pour lui, qu'à cause du conseil qu'on lui avoit donné de le tenir toujours attaché à ses interêts. Il étoit en effet comme impossible que Marie, qui avoit été élevée dans une Cour très contraire à la Reformation, pût avoir beaucoup d'amitié pour le Comte son Frere, qui étoit regardé comme le Chef des Reformez. D'ailleurs, son humeur sévere ne s'accommodoit pas trop du luxe que la jeune Reine commençoit à introduire dans sa Cour. Les Prédicateurs crioient en chaire contre cette mondanité, comme très opposée à la véritable Religion. D'un autre côté, le Comte de Murray, tant pour se maintenir en crédit parmi les Reformez, que pour suivre son propre

Affaires d'Ecosse.

Buchanan.

ELISABETH. 1562.

penchant, témoignoit souvent à la Reine, que cette maniere de vivre lui feroit enfin perdre l'estime & l'affection de ses Sujets. Par là, il fournissoit à ses ennemis un prétexte d'insinuer à la Reine, que Murray vouloit la tenir dans la servitude, & qu'il ne seroit pas possible de travailler efficacement au rétablissement de l'ancienne Religion, pendant qu'il auroit la direction des affaires du Gouvernement. Mais, s'il en faut croire Buchanan, ils ne se contenterent pas d'employer des artifices secrets pour le ruïner dans l'esprit de la Reine. Cet Historien prétend, que le Duc de Châteleraud, & les Comtes de Huntley & de Bothuel, avoient comploté de le faire assassiner, & que ce complot fut découvert par le Comte d'Aran. Il ajoute, que le Duc en fut châtié par la perte de son Gouvernement de Dumbarton, & que Bothuel fut mis en prison dans le Château d'Edimbourg, d'où il trouva le moyen de se sauver.

Complot contre le Comte de Murray.

Mais ce n'étoient pas là les plus dangereux ennemis du Comte de Murray. Buchanan prétend, que le Cardinal de Lorraine écrivit à la Reine sa Niece, qu'elle devoit se défaire de ce Comte, & de quelques autres Protestans zèlez; moyennant quoi, elle pouvoit compter sur un puissant secours de la part du Pape, pour rétablir la Religion Catholique en Ecosse. Selon le même Historien, la Reine se résolut à faire ce que le Pape & le Cardinal souhaitoient, & en fit confidence au Comte de Huntley, qui l'approuva, & promit de lui aider à l'exécuter. Ce fut dans ce dessein que la Reine fit un voyage dans les Provinces du Nord, où le Comte de Huntley avoit ses Terres, & où il y avoit encore beaucoup de Catholiques. Mais dans ce même tems, Huntley voyant que, pour exécuter ce projet, la Reine alloit s'engager dans un Païs qui dépendoit à peu près de lui, forma lui-même le dessein de l'enlever, & de lui faire épouser *George Gordon* son Fils ainé. Murray ayant accompagné la Reine dans ce voyage, il se rencontra divers obstacles qui firent differer de jour en jour l'exécution du complot formé contre lui. Cependant, le Comte de Huntley & son Fils pensoient à profiter de l'occasion, pour faire ce qu'ils avoient projetté. Un jour que la Cour se trouvoit dans une petite Ville mal fermée, George Gordon parut tout proche de là avec quelques Troupes, à dessein d'enlever la Reine. Mais le Comte de Murray, par un bonheur inesperé, trouva le moyen de la mettre en sureté. Par ce service important, il effaça, pour quelque tems, de son esprit les sinistres impressions qu'elle avoit prises contre lui.

Marie veut se défaire de lui.

Le Comte de Huntley forme le projet d'enlever la Reine.

Murray la sauve.

La découverte de ce complot ne fut pas capable de faire désister le Comte de Huntley de son entreprise. Il se tenoit toujours armé, dans le dessein d'aller surprendre la Cour, où le Comte de Sutherland lui servoit d'Espion, & lui faisoit savoir ce qui s'y passoit. Mais une Lettre interceptée ayant tout découvert, Sutherland se sauva en Flandre, & le Comte de Murray ayant assemblé quelques Troupes, marcha contre

Huntley persiste dans son dessein.

ELISABETH. 1562.

Il est battu & fait prisonnier. Il meurt.

Huntley, qui l'attendit de pied ferme. Dans le combat qui se donna en cette occasion, Huntley fut battu & fait prisonnier: mais il mourut peu de jours après. George son Fils s'étant sauvé, le Duc de Châteleraud son Beau-Pere demanda sa grace avec beaucoup d'instance, &, sur quelque esperance que la Reine lui donna, il le remit entre ses mains. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût conduit à Dumbar, où il fut jugé & condamné à mort: mais la Sentence ne fut pas exécutée (1).

George Gordon son Fils est condamné à mort.

Projet du Mariage de Marie avec l'Archiduc. *Melvil.*

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, Jaques Melvil, Auteur des Mémoires que nous avons sous son nom, étoit employé à Inspruck pour pressentir la disposition de la Cour Imperiale, touchant le Mariage de la Reine Marie avec l'Archiduc *Charles*, second Fils de l'Empereur Ferdinand. C'étoit le Cardinal de Lorraine qui, en passant par Inspruck pour aller au Concile de Trente, avoit fait la premiere ouverture de ce projet, & avoit offert pour Dot, les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Cela fut cause que Maximilien, Frere ainé de Charles, en parlant à Melvil de ce Mariage, lui demanda si les Ecossois seroient disposez à servir leur Reine, pour la mettre sur le Trône d'Angleterre. On voit par là, que les Guises ne perdoient point ce projet de vue, & qu'ils étoient sans cesse occupez à chercher les moyens de l'exécuter. Il ne faut donc pas s'étonner qu'Elisabeth eût toujours l'œil sur la Reine d'Ecosse, comme sur une très dangereuse Rivale.

Mémoires de Melvil.

1563. Affaires de France. *Mezerai.*

Au commencement de l'année 1563. le Duc de Guise mit le Siege devant Orleans qui étoit la Place d'armes des Huguenots, & où *D'Andelot*, Frere de l'Amiral, s'étoit renfermé avec une bonne Garnison. La Place étoit déja aux abois, lorsque le Duc de Guise fut tué d'un coup de pistolet, par un Gentilhomme nommé *Poltrot*. Ce Duc se sentant proche de la mort, témoigna un extrême repentir d'avoir excité la Guerre, & conseilla très sérieusement à la Reine Régente de faire la Paix à quelque prix que ce fût. L'Amiral étant accusé de ce meurtre, voulut s'en justifier; mais les Parens du mort s'obstinerent toujours à l'en croire coupable. Cependant, la Paix entre le Roi & les Huguenots suivit de près la mort du Duc de Guise, sans que le Prince de Condé pensât à y faire entrer la Reine d'Angleterre qui l'avoit si génereusement assisté. Mais ce ne fut pas encore tout. Charles IX. ayant fait assieger le Havre de Grace, après avoir déclaré la Guerre à Elisabeth, les Huguenots se distinguerent dans ce Siege, pour chasser les Anglois de cette Place qu'ils leur avoient eux-mêmes livrée. Mais si par cette conduite, ils témoignerent qu'ils étoient bons François,

Les Huguenots font la Paix sans y comprendre Elisabeth.

Siege du Havre où les Huguenots servent contre l'Angleterre.

(1) *Melvil*, qui étoit alors en Allemagne, ne dit rien de la conspiration du Comte de *Huntley*. *Cambden*, qui n'a eu en vue que de noircir la reputation du Comte de *Murray*, se contente de dire dans l'année 1566, que *Murray* avoit ruïné l'illustre Maison des *Gordons*, sans dire un seul mot de cette conspiration. RAP. TH.

ils marquerent aussi qu'ils étoient de très mauvais politiques. En effet, ils ne pouvoient rien faire de plus préjudiciable à leurs interêts, ni rien qui pût être plus agreable à leurs ennemis, que de se brouiller avec l'Angleterre. Le Comte de Warwick défendit sa Place pendant quelque tems, avec beaucoup de bravoure & d'intrépidité: mais la Peste qui se mit dans la Ville, & qui lui emportoit cinquante hommes par jour de sa Garnison, le mit enfin dans la nécessité de capituler, & la Place fut rendue au Roi de France. Après la prise du Havre, il se fit une Treve entre les Couronnes. Les Troupes Angloises qui avoient servi en France, étant retournées en Angleterre, y porterent la Peste, qui y fit de grands ravages. Elle emporta plus de vingt & deux-mille personnes dans la seule Ville de Londres.

Elisabeth. 1563.

La Ville se rend.

Treve entre la France & l'Angleterre.

Cambden. Mezerai.

Peste à Londres.

La mort du Duc de Guise apporta quelque changement dans les affaires de la Reine d'Ecosse. Charles IX. s'étant fait déclarer Majeur, se gouverna par les conseils de la Reine sa Mere, qui n'aimant pas sa Belle-Fille, lui fit essuyer quelques mortifications. On discontinua le payement de son Douaire: la Garde Ecossoise fut cassée, & le Duc de Châteleraud privé de ses revenus. Le Duc de Guise avoit laissé un Fils qui étoit trop jeune pour avoir part aux affaires, & le Cardinal de Lorraine n'avoit plus le même credit qu'il avoit eu pendant la vie du Duc son Frere. Marie s'étant plainte du taitement qu'elle recevoit de la Cour de France, le Cardinal son Oncle craignit que son mécontentement ne l'obligeât à se tourner du côté d'Elisabeth. Cela fut cause qu'il lui fit proposer avec beaucoup plus d'ardeur qu'il n'avoit fait auparavant, le Mariage de l'Archiduc, se faisant fort de le faire reussir. Melvil dit pourtant dans ses Mémoires, qu'il s'étoit apperçu à la Cour Imperiale, que Maximilien, Fils aîné de l'Empereur, ne l'approuvoit pas. Qnoiqu'il en soit, Marie en reçut volontiers la proposition. Mais comme la mort du Duc de Guise avoit fort réculé l'exécution du projet qui s'étoit fait pour la mettre sur le Trône d'Angleterre, elle crut qu'il étoit nécessaire de ménager Elisabeth, en lui demandant son conseil sur le Mariage qu'on lui proposoit. Elisabeth fut allarmée du dessein d'allier la Reine d'Ecosse avec la Maison d'Autriche, ne pouvant pas ignorer, dans quelle vuë le Cardinal de Lorraine proposoit un tel Mariage à sa Niece. Elle fit donc dire à Marie, par *Randolph* son Ambassadeur, qu'ayant pour elle une tendresse de Sœur, & regardant ses interêts comme les siens propres, elle l'exhortoit à considerer, qu'une telle Alliance seroit capable de l'éloigner pour jamais du Trône d'Angleterre, puisque les Anglois ne voudroient jamais s'exposer à tomber sous la domination de la Maison d'Autriche: qu'il y avoit dans le Royaume des gens qui avoient aussi bien qu'elle des prétentions sur la Couronne, & qui pourroient lui causer de grands embaras: qu'il étoit donc de son interêt de se concilier l'affection des Anglois, par un Mariage qui ne leur causât point

La Cour de France ne prend plus à cœur les interêts de Marie. *Cambden.*

Le Cardinal de Lorraine lui propose le Mariage avec l'Archiduc Charles.

Elle demande conseil à Elisabeth;

qui tâche de l'en détourner, & de lui persuader de se marier avec un Anglois.

ELISABETH. 1563.

d'inquiétude : que s'il se trouvoit parmi eux quelque Seigneur qui fût assez heureux pour lui plaire, un tel Mariage applaniroit sans doute les difficultés qui se rencontroient dans la demande qu'elle faisoit d'être déclarée son Héritiere présomptive. C'étoit là la substance de ce que Randolph eut ordre de représenter à la Reine d'Ecosse, sans nommer pourtant le Seigneur qu'Elisabeth souhaitoit de lui donner pour Epoux. Mais il avoit une commission secrette d'insinuer au Comte de Murray & au Secretaire Lidington, qu'il croyoit qu'elle avoit jetté les yeux sur Mylord Dudley.

Embarras de Marie.

La réponse d'Elisabeth jetta Marie dans un très-grand embaras. Elle se croyoit bien pour le moins Héritiere légitime d'Elisabeth, par le droit de sa naissance : mais Henri VIII. ne l'ayant pas mise dans la ligne de la Succession, il étoit nécessaire qu'un Acte de Parlement la rétablît dans son droit. Sans cela, il étoit à craindre pour elle, que si Elisabeth mouroit sans Enfans, le Testament de Henri ne fût suivi ponctuellement. D'un autre côté, l'incertitude où elle étoit si Elisabeth voudroit faire passer cet Acte en sa faveur, & la déclarer son Héritiere, faisoit qu'elle ne pouvoit abandonner l'esperance que le Cardinal son Oncle lui donnoit, de la mettre sur le Trône d'Angleterre, par les secours du Pape, de la France, de l'Espagne, & des Catholiques Anglois. Dans cet embaras, elle prit le parti d'informer le Cardinal de ce qu'Elisabeth lui avoit fait représenter, & de la vue que cette Reine avoit de lui donner Dudley pour Epoux. Le Cardinal lui répondit, que Dudley étoit un Parti indigne d'elle, & qu'Elisabeth ne cherchoit qu'à l'amuser, en feignant de vouloir lui donner un homme qu'elle avoit dessein d'épouser elle-même. Que quant à l'espérance qu'elle lui faisoit concevoir de la faire déclarer son Héritiere présomptive, il n'y avoit pas beaucoup à compter là-dessus, puisque, quand même elle tiendroit sa parole, elle pourroit avoir des Enfans, ce qui rendroit l'Acte inutile ; ou que même elle pourroit le faire revoquer sur le moindre prétexte, & en faire passer un contraire. Qu'il étoit donc plus convenable à ses interêts, de s'assurer sur les secours de ses véritables amis, que sur une esperance incertaine.

Elle se désiste du Mariage avec l'Archiduc.

Ce conseil n'empêcha pourtant pas que Marie, après avoir mûrement examiné ce qui lui étoit proposé des deux côtez, ne se déterminât à se désister du dessein d'épouser l'Archiduc, de peur de se porter trop de préjudice en Angleterre. Mais en même tems, elle résolut d'éluder la proposition qu'Elisabeth avoit dessein de lui faire touchant Dudley, sans rompre pourtant avec elle. Il lui étoit absolument nécessaire de ménager Elisabeth, afin de pouvoir plus facilement continuer ses intrigues en Angleterre, & d'y augmenter le nombre de ses amis, qui étoit déja fort grand. Outre que tous les Catholiques étoient pour elle, il y avoit beaucoup de Protestans qui

Politique des deux Reines.

étoient persuadez qu'on ne pouvoit sans injustice lui refuser la Couronne, si la Reine mouroit sans Enfans; & le moindre mécontentement étoit capable de faire croire à plusieurs, que Marie avoit plus de droit à la Couronne qu'Elisabeth même. Tout cela causoit beaucoup d'inquietude à Elisabeth, qui craignoit que Marie n'épousât quelque Prince Catholique qui pût la mettre en état de faire valoir ses prétentions. Aussi faisoit-elle tout ce qui étoit en son pouvoir, pour la détourner d'un pareil dessein. Ce fut dans cette vue, qu'elle fit connoitre à Melvil, qui passoit par l'Angleterre en s'en retournant en Ecosse, qu'elle se sentiroit très offensée, si la Reine d'Ecosse se marioit sans prendre son avis. Elle ajouta, que leur interêt commun étant de vivre en bonne intelligence, elle avoit dessein de lui proposer deux Partis, afin qu'en se déterminant pour l'un ou pour l'autre, elle évitât la jalousie qu'un Prince étranger pourroit causer aux Anglois. Pendant tout ce tems-là, il ne fut fait aucune mention du Traité d'Edimbourg: la conjoncture n'étoit pas propre à presser cette affaire.

ELISABETH. 1563.

Mémoires de Melvil.

Françoise Brandon, Duchesse de Suffolck, de laquelle j'ai souvent parlé, mourut dans cette année. Elle s'étoit remariée à un simple Gentilhomme, nommé *Adrien Stoks*, duquel elle n'avoit point eu d'Enfans. De trois Filles qu'elle avoit eues de son premier Mariage avec Henri Gray Marquis de Dorset, & ensuite Duc de Suffolck, *Jeanne* qui étoit l'aînée, avoit été proclamée Reine après la mort d'Edouard VI., & avoit perdu la vie sur un échafaut. *Catherine* étoit à la Tour, ou peut-être étoit-elle déja morte. *Marie*, qui étoit la troisieme, avoit été donnée en Mariage à un homme si peu distingué, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on pût jetter les yeux sur elle pour la mettre en concurrence avec la Reine d'Ecosse. Ainsi, par la mort de la Duchesse de Suffolck, Marie se vit délivrée d'une Rivale qui étoit Petite-Fille de Henri VII. (1)

Mort de la Duchesse de Suffolck.

Cambden.

La Treve entre la France & l'Angleterre fut enfin convertie en une Paix, qui fut signée à Troye en Champagne, le 9. d'Avril 1564. Par ce Traité, le Roi de France & la Reine d'Angleterre conservoient en leur entier toutes leurs prétentions, sans qu'on y fit mention d'aucune en particulier, non pas même de la restitution de Calais. Il y eut seulement quelques Articles séparez qui ne furent signez que le jour suivant, touchant les Otages que la France avoit livrez à Elisabeth après le Traité de *Câteau*, & qu'elle voulut bien rendre pour une

1564. Traité de Paix entre la France & l'Angleterre.

Cambden.

(1) Dans un Parlement tenu cette même année, on fit passer un Acte pour établir & pour confirmer la Suprématie de la Reine dans les Matieres Ecclésiastiques. L'Ouvrage de la Reformation, où l'on avoit travaillé depuis plus de trente ans avec plusieurs interruptions, approchoit fort de sa perfection: les Articles de Foi de l'Eglise Anglicane étoient alors établis par la Convocation, & réduits au nombre de trente-neuf, tels qu'ils sont aujourd'hui. Tind.

ELISABETH. 1564.

somme très modique (1). Trochmorton, qui avoit été arrêté en France, sous quelque prétexte, fut mis en liberté. Après cela, Elisabeth envoya au Roi Charles l'Ordre de la Jarretiere, par le Baron de *Husdon*, qui alloit en France pour y voir jurer la Paix.

Brouillerie entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

En ce tems-là, le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas étoit entierement rompu, par les artifices du Cardinal Granvelle. Comme il prévoyoit que la Guerre alloit s'allumer dans les Païs-Bas, il vouloit en éloigner les Anglois, & pour cet effet, il avoit porté la Gouvernante à défendre l'entrée des Draps d'Angleterre. Cette défense fut cause que les Anglois établirent une Etape de Draps à *Embden*, Ville de la Frise Orientale. Mais un nouvel Ambassadeur que Philippe II. envoya en Angleterre, à la place d'*Aquila* qui y étoit mort, considerant que les Sujets du Roi son Maitre ne recevoient pas moins de préjudice de l'interruption du Commerce, que les Anglois, fit ensorte que cette affaire fut mise en négociation. Comme il s'y rencontroit de grandes difficultez, on convint de part & d'autre, que le Traité de Commerce, appellé *Le grand Entrecours*, fait du tems de Maximilien, subsisteroit jusqu'à ce que l'une des Parties avertît l'autre qu'elle ne vouloit plus le continuer en donnant quarante jours aux Marchands pour retirer leurs Effets. Cette affaire étoit très importante pour les deux Nations. Cambden dit, que de son tems, le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas alloit à plus de douze millions d'or, & que la seule traite des Draps montoit à plus de cinq millions.

La Reine visite l'Université de Cambridge.

Cette affaire étant terminée, Elisabeth alla visiter l'Université de Cambridge, où elle fut reçue avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle en témoigna sa satisfaction par un beau Discours en Latin, dans lequel elle assura l'Université de sa protection, & de l'intention qu'elle avoit d'encourager les Etudes autant qu'il lui seroit possible.

Brouillerie entre les deux Reines.

La tranquillité dont la Reine jouïssoit alors auroit été parfaite, si les soupçons qu'elle avoit conçus contre la Reine d'Ecosse ne l'eussent pas toujours tenue dans l'inquietude. C'étoit de ce côté-là qu'elle portoit toujours sa vue, comme vers l'endroit le plus dangereux. Elle consideroit, que le Mariage de cette Reine pouvoit devenir pour elle une source de soin, de chagrins, & lui attirer même de plus grands maux. Ainsi, toute sa Politique tendoit, ou à mettre des obstacles à tous les Mariages qui pourroient se présenter pour Marie, ou du moins, à faire en sorte qu'elle épousât quelqu'un dont l'Angleterre n'eût rien à craindre. Ce fut dans cette vue qu'elle lui écrivit une Lettre, où parmi beaucoup de témoignages d'amitié, elle lui donnoit des conseils au sujet de son Mariage, & lui faisoit entendre qu'elle ruïneroit ses affaires, si elle se marioit sans son con-

Mémoires de Melvil.

(1) Cette somme ainsi qualifiée, étoit pourtant de 620000 écus. TIND.

sentement.

sentement. Quelque résolution que Marie eut prise de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth, elle se sentit choquée de ce qu'elle s'ingeroit de lui donner des conseils, & même avec un air de superiorité qui se faisoit trop sentir. Cela fut cause qu'oubliant sa résolution, & ne pensant qu'à se satisfaire, elle répondit à cette Lettre d'une maniere dont Elisabeth se trouva très offensée. Mais, quelque tems après, ayant fait réflexion qu'elle rompoit elle-même ses propres mesures en se brouillant avec Elisabeth, elle lui envoya *Jacques Melvil* pour lui faire des complimens, & pour tâcher de raccommoder ce que son impatience avoit gâté. Elisabeth reçut ses complimens avec une pareille dissimulation. Après avoir témoigné à Melvil, combien elle avoit lieu d'être choquée de la Lettre qu'elle avoit reçue, elle la déchira en sa présence, témoignant qu'elle étoit bien aise de se raccommoder avec elle, & marquant pour cette bonne Sœur, une affection qu'elle n'avoit pas assurément. Son interêt ne demandoit pas qu'elle demeurât brouillée avec elle, de peur de l'engager à épouser quelque Prince qui n'eût pas assez de patience pour attendre tranquillement le tems de jouïr de sa Succession. Elle se servit donc de cette occasion pour renouveller ses instances, afin que Marie fît choix d'un Epoux qui fut propre à entretenir leur amitié, & une bonne intelligence entre les deux Royaumes. Tout cela n'aboutit qu'à étaler diverses raisons pour persuader à Marie d'accepter Mylord Dudley, quoiqu'elle ne le nommât pas. Il est pourtant très incertain, si elle avoit véritablement intention que ce Mariage se fît, ou si elle ne vouloit qu'amuser Marie, pour l'empêcher de penser à d'autres Partis. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'elle ne proposoit Dudley qui dépendoit d'elle, qu'en vue de tirer l'affaire en longueur. Cela semble se confirmer par la permission qu'elle voulut bien accorder dans la suite au Lord *Darley*, Fils de la Comtesse de Lenox, d'aller en Ecosse, quoiqu'elle n'ignorât pas que Marie avoit jetté les yeux sur ce Seigneur pour l'épouser, ainsi qu'elle le fit entendre à Melvil. En effet, Marie avoit déja pris cette résolution, non pas pour se conformer aux conseils d'Elisabeth, en épousant un Seigneur peu capable de lui causer de l'inquietude, mais parce qu'elle esperoit de tirer un avantage considerable de ce Mariage. On lui avoit souvent fait entendre, qu'il y avoit lieu de douter si elle avoit autant de droit à la Couronne d'Angleterre, que la Duchesse de Suffolck, qui avoit pour elle le Testament de Henri VIII., & que c'étoit une question qui devoit être décidée par des Jurisconsultes Anglois. C'étoit pour la tenir dans la soumission, & pour l'empêcher de faire aucune démarche qui pût déplaire à Elisabeth. Depuis que la mort de la Duchesse de Suffolck, & de Catherine sa Fille, lui eut ôté cette inquietude, on commençoit à parler sourdement des droits de la Comtesse de Lenox, Fille de Marguerite Reine d'Ecosse, & d'Archibald Douglas

ELISABETH. 1564.

Elles se raccommodent.

Politique d'Elisabeth à l'égard de Marie.

Marie prend la résolution d'épouser le Lord Darley.

ELISABETH. 1564.

Comte d'Angus son second Mari. Henri VIII. son Oncle l'avoit donnée en Mariage à Matthieu Stuart Comte de Lenox, qui s'étoit retiré en Angleterre, ainsi qu'il a été dit dans le Regne de ce Prince. Véritablement, il sembloit que la Comtesse de Lenox ne pouvoit pas avec justice, entrer en concurrence avec Marie, puisqu'elle ne venoit que du second Mariage de Marguerite, au-lieu que Marie venoit du premier. Mais on pouvoit alleguer en sa faveur, qu'elle étoit plus proche d'un degré; & il étoit à craindre pour Marie, que cette raison ne prévalût, si elle étoit appuyée par la Reine. Ainsi, pour éviter cette concurrence, elle avoit résolu d'unir les droits des deux Familles par son Mariage avec le Lord Darley Fils de la Comtesse de Lenox, & de mettre par là Elisabeth dans l'impuissance de la traverser. Par la même raison, Elisabeth avoit pris la résolution de mettre des obstacles à ce Mariage, non que le Lord Darley lui causât aucune inquietude, mais en vue de tenir toujours Marie dans la crainte & dans la soumission.

Elle attire le Comte de Lenox en Ecosse.

L'accommodement entre les deux Reines s'étant fait, comme je l'ai dit ci-dessus, Marie pensa sérieusement à exécuter son projet. Mais, comme elle étoit prévenue de la pensée qu'Elisabeth ne cherchoit qu'à l'amuser pour l'empêcher de se marier, elle crut qu'il falloit user d'adresse pour attirer le Comte de Lenox & son Fils en Ecosse. Elle commença donc par rappeller le Pere en Ecosse, sous prétexte de le rétablir dans la jouïssance de ses biens, qui avoient été confisquez pendant la Régence du Duc de Châteleraud. Elisabeth ne crut pas devoir s'opposer au retour du Comte de Lenox dans sa Patrie, puisqu'il étoit fondé sur une cause si raisonnable. Dans toute cette affaire, les deux Reines agissoient avec une égale dissimulation. Dans le tems même que Marie prenoit des mesures pour épouser le Lord Darley à l'insu d'Elisabeth, elle feignoit de vouloir se laisser diriger par ses conseils. Elle consentit même, que des Commissaires des deux Royaumes conferassent ensemble au sujet de son Mariage, quoiqu'elle n'ignorât pas que le dessein d'Elisabeth étoit de lui faire proposer Dudley, qu'elle venoit de faire *Comte de Leicester*. D'un autre côté, Elisabeth, n'ignorant pas que Marie avoit dessein d'épouser le Fils du Comte de Lenox, feignoit de ne pas s'en appercevoir, étant bien aise de lui voir fixer ses pensées sur un sujet dont elle croyoit pouvoir disposer, parce que le Comte son Pere avoit de grands biens en Angleterre. Par cette raison, elle esperoit qu'il seroit toujours en son pouvoir de rompre ou de differer ce Mariage, selon qu'elle le jugeroit à propos, son unique but étant de gagner du tems, & d'amuser la Reine d'Ecosse.

Dissimulation des deux Reines.

Dudley est fait Comte de Leicester.

Conference à Barwick au sujet du Mariage de Marie.

Quelque tems après, le Comte de Betford, de la part de l'Angleterre, & les Comtes de Murray & de Lidington pour l'Ecosse, s'étant assemblez à Barwick, le Comte de Betford, selon ses instructions,

proposa le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Comte de Leicester. Mais les deux Comtes Ecossois, qui avoient aussi leurs ordres sur ce sujet, reçurent cette proposition avec tant de froideur, que le Comte de Betford ne jugea pas à propos d'insister beaucoup là-dessus. On prétend même que le Comte de Leicester, qui avoit quelque espérance d'épouser Elisabeth, l'avoit prié de ne pas presser cette affaire. ELISABETH. 1564.

Cependant, Melvil étant retourné auprès de Marie, lui dit franchement, en lui rendant compte de sa négociation, que l'amitié de la Reine d'Angleterre pour elle, n'étoit rien moins que sincere. Cela fut cause que Marie, qui n'avoit pas déja trop bonne opinion d'Elisabeth, ne la regarda plus que comme une ennemie couverte, qui ne cherchoit rien moins que son bien, quoiqu'elle la traitât toujours de sa chere Sœur. Tantôt elle croyoit qu'Elisabeth ne lui proposoit le Comte de Leicester, que pour pouvoir l'épouser elle-même avec moins de honte, quand il auroit été accepté par une Reine; & tantôt, que cette proposition n'étoit qu'un piege pour faire couler du temps inutilement.

Marie se défie d'Elisabeth *Mémoires de Melvil.*

C'est ainsi que se passa l'année 1564. pendant laquelle l'Empereur Ferdinand I. finit ses jours, laissant Maximilien son Fils pour son Successeur, tant dans la Dignité Imperiale, que dans ses Etats héréditaires.

Maximilien II. Empereur.

Il y avoit déja quelque tems que la Reine d'Ecosse avoit auprès d'elle un Italien nommé *David Rizzo*, qui la gouvernoit absolument. Comme cette Reine changea entierement de conduite & de caractere, depuis qu'elle eut mis cet Etranger dans sa confidence, & que cet homme a été la premiere cause des Troubles d'Ecosse & des disgraces de sa Maitresse, il est nécessaire de le faire un peu connoitre.

1565. Fortune de David Rizzo.

David Rizzo, Fils d'un Musicien de Turin, s'étant trouvé au service du Comte de Moretto nommé à l'Ambassade d'Ecosse, accompagna son Maitre en ce Païs-là. Comme il entendoit bien la Musique, & qu'il avoit une belle voix de Basse, il s'insinua parmi les Musiciens de la Cour, & fut présenté à la Reine, qui manquant alors d'une Basse dans sa Musique, pria l'Ambassadeur de le lui laisser. Sa belle voix lui ayant souvent procuré l'honneur de voir la Reine & de lui parler, il sut si bien s'insinuer dans ses bonnes graces, qu'on voyoit de jour en jour augmenter sa faveur & son crédit. Enfin, le Secretaire des Dépêches Françoises étant allé faire un voyage en France, Rizzo fut choisi pour faire ses fonctions pendant son absence. Depuis ce tems-là, il poussa sa fortune si loin, qu'il devint comme Premier Ministre, rien ne se faisant à la Cour, que par son canal. Buchanan, grand ennemi de la Reine Marie, insinue assez souvent, que le crédit de Rizzo auprès d'elle, n'étoit pas borné aux affaires publiques. Il dit, qu'elle le faisoit manger à sa table, qu'elle alloit souvent manger chez lui, & que les familiaritez inusitées qu'elle avoit avec ce Favori, donnoient

Il devient Favori de la Reine.

ELISABETH. 1565.

lieu à des soupçons. En un mot, il en dit assez pour faire juger à ceux qui ajoutent une entiere foi à son récit, que la conduite de la Reine par rapport à Rizzo, n'étoit pas exempte de crime. Mais comme Buchanan peut être justement soupçonné d'avoir exageré à cet égard, il vaut mieux s'en tenir & se borner à ce que Melvil dit sur ce sujet. On ne peut pas accuser celui-ci d'avoir voulu noircir la reputation de la Reine, puisqu'au contraire, en toutes occasions, il témoigne un grand attachement pour elle, sans dissimuler néanmoins ses fautes & ses défauts. Dans le tems que Rizzo étoit le plus en faveur, la Reine avoit une parfaite confiance en Melvil, jusqu'à lui permettre, ou plutôt, à lui ordonner, de l'avertir des fautes où elle pourroit tomber. Voici ce que cet Auteur dit dans ses Mémoires, en parlant de Rizzo.

Orgueil extrême du Favori.

Son orgueil & son insolence le rendoient odieux à toute la Noblesse. Quand les Grands alloient conferer avec la Reine sur les affaires du Gouvernement, ils trouvoient toujours Rizzo dans sa Chambre. Il affectoit d'aller souvent lui parler à l'oreille quand elle étoit en conference avec eux, ou même en pleine Assemblée des Etats. D'ailleurs, il étoit extremement avide & interessé; & comme il étoit Pensionnaire connu du Pape, on avoit lieu de craindre qu'il ne tramât quelque chose pour rétablir la Religion Catholique en Ecosse.

La Reine le soutient contre tous.

Le même Auteur ajoute, qu'ayant lui-même représenté à la Reine, le tort que lui faisoient, & que lui pourroient faire à l'avenir, les faveurs dont elle combloit cet Etranger, sa remontrance fut fort mal reçue, la Reine lui ayant répondu, qu'elle ne prétendoit pas règler ses faveurs sur le caprice de ses Sujets. Il dit encore, qu'ayant remontré à Rizzo même, combien il offensoit la Noblesse par son affectation à faire connoitre le crédit qu'il avoit auprès de la Reine, il parut faire quelque attention à cet avis: mais que peu de jours après, il lui dit, que la Reine lui avoit ordonné d'agir avec elle comme il avoit accoutumé, sans se mettre en peine de rien. Ce témoignage, joint au silence de Cambden, qui ayant entrepris, dans ses Annales du Regne d'Elisabeth, de justifier la Reine d'Ecosse, ne dit rien de Rizzo, fait voir que ce Ministre ou Favori gouvernoit absolument la Reine. Ainsi, le Lord Darley étant Catholique, & Rizzo Pensionnaire du Pape, comme Melvil l'assure, il n'y a point à douter que ce ne fût par le conseil de ce Favori, que la Reine se résolut à ce Mariage. Ce fut donc pour avoir occasion d'attirer ce jeune Seigneur en Ecosse, qu'elle rétablit le Comte son Pere dans la jouïssance des ses biens. Comme cela se devoit faire dans l'Assemblée des Etats qui étoient convoquez pour le mois de Janvier, Darley demanda un congé de trois mois pour y être présent, & il l'obtint par l'intercession de *Cecil*, qui ne croyoit pas qu'il osât épouser Marie sans la permission de la Reine. Selon les apparences, on ne lui permit d'aller en Ecosse, qu'en vue de tenir la Reine occupée, & peut-être pour lui donner occasion de concevoir pour ce jeune Seigneur, qui étoit fort bien

Le Lord Darley obtint la permission d'aller en Ecosse.

fait, une passion qui l'empêchât de porter ses pensées ailleurs. Quoi qu'il en soit, il fut fort bien reçu de la Reine, qui lui donna d'abord de grandes marques de son estime, & peu de tems après, tout le monde s'apperçut qu'elle avoit dessein de l'épouser. Rizzo lia d'abord avec lui une amitié très étroite, jusques-là qu'ils couchoient ensemble dans un même lit.

ELISABETH 1565. Fevrier.

Il s'unit étroitement avec Rizzo.

Depuis que Rizzo s'étoit emparé de l'esprit de la Reine, le Comte de Murray avoit vu de plus diminuer son crédit. Cela, joint au Mariage qui alloit se faire, & à la grande union qu'il voyoit entre Darley & Rizzo, lui fit comprendre qu'il étoit tems pour lui de se retirer. Pour l'y engager d'autant plutôt, la Reine rappella tous ses ennemis à la Cour. Le Comte de Bothwel y revint de France, où il s'étoit sauvé; le Comte de Sutherland, de Flandre; & George Gordon qui étoit prisonnier à Dumbar, & condamné à mort, fut mis en liberté & prit le titre de Comte de *Huntley*, après avoir obtenu son pardon. Murray ne put voir Bothwel qui avoit voulu l'assassiner, sans sentir réveiller son ressentiment. Il l'accusa dans toutes les formes, & fit marquer un jour pour son Jugement. La Reine, selon Buchanan, fit tous les efforts possibles pour obliger le Comte de Murray à se désister de son accusation, & n'ayant pu y réussir, elle tenta de corrompre les Juges. Malgré cette puissante protection, Bothwel ne jugea pas à propos de comparoitre en Jugement, & se retira. Mais dans la suite, la Reine obtint du Comte de Murray une espece de réconciliation entre lui & Bothwel. Le même Buchanan prétend, que la Reine avoit conçu une haine si violente contre le Comte de Murray, que, conjointement avec Darley & Rizzo; elle forma le dessein de se défaire de lui, dans un voyage qu'elle fit exprès à Perth: mais que Murray en ayant eu quelque avis, alla se refugier à *Lockleven* auprès de sa Mere. Il ajoute encore, que la Reine étant à Perth, on fit courir le bruit que le Comte de Murray avoit dessein de l'enlever aussi bien que le Lord Darley, quand elle s'en retourneroit à Edimbourg. Pour rendre ce bruit plus croyable, on fit battre l'estrade sur tout le chemin, & la Reine se rendit à Edimbourg avec une précipitation capable de faire croire qu'elle se trouvoit dans un grand danger. Il faut pourtant reconnoitre ici, que Melvil parle d'un complot pour enlever le Lord Darley, comme d'une chose très réelle, quoique Buchanan la veuille faire regarder comme une pure invention: mais il ne l'attribue pas au seul Comte de Murray, puisque le Duc de *Châtelraud*, les Comtes de *Glencarn*, d'*Argyle*, de *Rothes*, étoient aussi de la partie.

Le crédit du Comte de Murray déchoit. Ses ennemis sont rappellez à la Cour. *Buchanan.*

On fait courir le bruit que Murray a dessein d'enlever la Reine.

Le Comte de Murray avoit un double interêt à mettre des obstacles au Mariage qui se proposoit, l'un particulier, & l'autre public. J'ai déja parlé du premier, qui l'engageoit à faire changer l'état de la Cour, où il ne pouvoit plus se soutenir. Le public consistoit premierement, dans le danger auquel le Mariage de la Reine avec un Sei-

Murray est contraire au Mariage de la Reine avec Darley.

ELISABETH. 1565.

gneur Catholique, pouvoit jetter la Religion Reformée. En second lieu, il étoit à craindre, que ce Mariage se faisant sans la participation de la Reine d'Angleterre, & sans prendre aucune précaution pour la conservation & le maintien de la Religion Reformée, ce ne fût une occasion de Troubles, auxquels il étoit comme impossible que la France & l'Angleterre ne prissent part, au grand préjudice du Royaume. Le Comte de Murray n'étoit pas le seul qui desapprouvât ce Mariage. Le Duc de *Châtelerand*, ennemi juré de la Maison de Lenox, les Comtes d'*Argyle*, de *Rothes*, de *Marr*, de *Glencarn*, & plusieurs autres, les uns par des interêts particuliers, les autres, par des motifs plus honnêtes, crurent qu'il étoit tems d'apporter des remedes efficaces aux maux qu'ils craignoient, en faisant une Conféderation pour s'opposer aux desseins de la Cour. Il n'est pas facile de savoir si ces Seigneurs prirent les armes avant ou après le Mariage de la Reine. Buchanan fait entendre, que ce ne fut qu'après, sur ce que la Cour avoit dessein de les opprimer. Melvil parle d'un soulevement des Seigneurs, après qu'ils eurent manqué d'enlever le Lord Darley, & ensuite il vient au récit du Mariage de la Reine. Cambden assure positivement, que, pour pouvoir célebrer le Mariage avec plus de tranquillité, la Reine se vit obligée de marcher avec des Troupes contre les Seigneurs Conféderez, & qu'elle les contraignit de se réfugier en Angleterre. Si cela est, elle les surprit sans doute, avant qu'ils eussent bien pris leurs mesures. Ce n'est pas la seule opposition qui se trouve entre Cambden & Buchanan.

Il se ligue avec quelques autres pour l'empêcher.

Ils ne peuvent réussir.

Marie fait approuver son Mariage par une Assemblée de Grands.

Quoiqu'il en soit, Marie ayant résolu son Mariage, avoit déja demandé une Dispense au Pape. Quand elle sut que la Dispense étoit accordée, elle assembla les Grands de sa Cour, parmi lesquels il n'y avoit que des gens qui lui étoient dévouez, & leur demanda conseil sur son Mariage, qui fut unanimement approuvé. On ajouta seulement, pour ne pas effaroucher le Peuple, qu'il falloit prendre des précautions pour assurer la Religion Protestante. La premiere partie de cette approbation fut acceptée avec joye; mais quant à la restriction qu'on y avoit ajoutée, il n'en fut plus parlé. Buchanan dit, que le Comte de Murray se faisoit fort d'obtenir le consentement d'Elisabeth, pourvu qu'on voulût prendre des précautions en faveur de la Religion. Mais ce n'étoit pas là l'intention de la Cour, qui comprenoit bien que ces précautions ne seroient autre chose que la garantie d'Elisabeth, ce qui ne s'accordoit ni avec les interêts de la Reine, ni avec ceux de Rizzo & des Seigneurs qui étoient nouvellement en faveur.

Le Peuple en murmure.

Cependant, le Peuple commençoit à s'émouvoir, par les secretes instigations des Seigneurs Conféderez. On agitoit dans les conversations, la question, si la Reine pouvoit se marier sans le consentement des Etats. Les uns disoient qu'on ne pouvoit pas la priver d'un droit na-

turel, dont les Sujets mêmes jouïssoient. D'autres soutenoient, que la condition de la Reine & des Sujets n'étoit pas égale, parce que la Reine, en se mariant, donnoit un Souverain à ses Sujets, ce qu'elle ne pouvoit faire sans leur approbation. Ces mouvemens firent comprendre à la Reine qu'elle devoit hâter son Mariage, pour ne pas demeurer plus longtems exposée aux embaras qu'on pourroit lui causer pendant qu'on espereroit d'y pouvoir mettre des obstacles. Elle crut pourtant, qu'elle ne pouvoit se dispenser de demander, non pas le conseil, mais l'approbation d'Elisabeth, parce qu'elle avoit interêt de la ménager, ainsi que je l'ai déja dit. Elle lui écrivit donc pour lui communiquer son dessein, comme une chose déja résolue. Elisabeth n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'elle assembla son Conseil; qui examina cette affaire avec beaucoup d'attention. Le resultat de sa déliberation fut, que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Lord Darley, étoit dangereux pour la Religion & pour le Royaume. Pour la Religion, parce que cette Reine choisissant pour son Epoux un Seigneur Catholique, il étoit à craindre que ce ne fût en vue de rétablir sa Religion en Ecosse, en quoi la Religion Protestante recevroit un grand préjudice. Par rapport à l'Etat, que Marie, unissant, par ce Mariage, les interêts des deux Maisons qui pouvoient prétendre à la Couronne d'Angleterre, paroissoit avoir dessein de se faire un puissant Parti dans le Royaume, & d'empêcher qu'on ne pût arrêter ses Cabales en lui opposant la Maison de Lenox. Par ces raisons, quelques-uns des Conseillers étoient d'avis d'envoyer promptement une Armée en Ecosse, pour y appuyer les Mécontens. Mais Elisabeth ne jugea pas à propos d'aller si vîte, d'autant plus que c'étoit un foible prétexte pour faire la Guerre à la Reine d'Ecosse, que d'alleguer que son Mariage pouvoit être dangereux pour l'Angleterre. Elle se contenta donc de faire partir en diligence Nicolas Trochmorton, pour aller faire des remontrances à Marie, & pour lui faire comprendre combien elle mettoit en risque l'esperance qu'elle avoit de monter un jour sur le Trône d'Angleterre, par ce Mariage, qui déplaisoit aux Anglois. Marie répondit, que l'affaire étoit déja trop avancée, pour qu'elle pût s'en désister. Qu'Elisabeth avoit d'autant moins de raison de désapprouver son Mariage, qu'elle n'avoit fait que suivre son conseil, en choisissant pour Epoux un Seigneur Anglois, du sang des Rois des deux Royaumes; & qui, pour la naissance, ne voyoit personne au-dessus de lui dans toute la Grande Bretagne. Trochmorton n'ayant pu rien obtenir de la Reine, dénonça au Comte de Lenox & au Lord Darley, que leur congé étant expiré, il eussent à retourner en Angleterre, ou que leurs biens seroient confisquez. Cette menace ne fut pas capable de les porter à obeïr dans une telle conjoncture: mais ils écrivirent tous deux à la Reine, d'une maniere fort soumise. Darley en particulier, lui protesta, qu'il n'accep-

ELISABETH. 1565.

Marie demande l'approbation d'Elisabeth. *Cambden.*

Avis du Conseil d'Angleterre.

Elisabeth tâche de détourner Marie de ce Mariage; mais en vain.

Elisabeth fait rappeller le Comte de Lenox & son Fils, qui s'excusent. *Buchanan.*

ELISABETH. 1565.

toit l'honneur que la Reine d'Ecosse lui faisoit, qu'en vue d'entretenir une parfaite intelligence entre les deux Royaumes.

Trochmorton encourage les Mécontens d'Ecosse. *Cambden.*

Mariage de Marie. *Buchanan.*

Mais ce n'étoit pas là la seule Commission de l'Ambassadeur d'Angleterre. Il avoit aussi ordre d'encourager les Seigneurs mécontens, & de leur faire esperer la protection de la Reine. Ce fut vrai-semblablement en cette occasion, qu'ils prirent les armes pour tâcher de mettre des obstacles au Mariage. Mais la Reine les prévint, en le faisant solemniser le 29 de Juillet, dans sa propre Chapelle, à la maniere de l'Eglise Romaine. Buchanan dit, qu'elle avoit encore deux autres raisons pour hâter la célebration du Mariage. La premiere, qu'elle craignoit les oppositions du Cardinal de Lorraine son Oncle, qui souhaitoit qu'elle fît une Alliance plus considerable. L'autre raison étoit, que Rizzo vouloit se faire honneur auprès du Pape, d'avoir donné à la Reine un Mari Catholique, sans qu'on eût pris aucune sureté pour la Religion Protestante.

Quelques Seigneurs prennent les armes, & sont contraints de s'enfuir en Angleterre.

Cependant, les Seigneurs Confréderez ayant été citez en Jugement & n'ayant pas comparu, la Reine, soit que ce fût avant ou après son Mariage, se mit à la téte de quatre-mille hommes, & en les poursuivant de lieu en lieu, elle les contraignit enfin de se retirer en Angleterre. Ils y trouverent une sure retraite, malgré le traité de l'année 1560. par lequel les deux Reines s'étoient engagées à se livrer réciproquement les Rebelles. Mais ces sortes d'Articles sont pour l'ordinaire fort mal observez. Melvil rapporte sur ce sujet, une particularité qui mérite d'être remarquée. Les Seigneurs Ecossois fugitifs, ayant député le Comte de Murray à Elisabeth pour lui demander sa protection, elle sut l'engager à reconnoître devant les Ambassadeurs de France & d'Espagne, qu'elle n'avoit aucune part à leur revolte. Mais Murrai n'eut pas plutôt lâché cette parole, qu'elle les traita de Rebelles & de traitres, & leur défendit de se présenter jamais devant elle. C'étoit pour se disculper envers les Ambassadeurs qui étoient présens: mais ce n'étoit qu'un jeu, puisque les fugitifs furent toujours en sureté dans son Royaume, & que même elle leur fit fournir de l'argent par le Comte de Betford.

Le Peuple d'Ecosse est fort mécontent.

Le Mariage de Marie avec un Catholique, le grand crédit de Rizzo, & l'interêt que beaucoup de gens prenoient au sort des Seigneurs fugitifs, produisoient parmi les Ecossois un mécontentement qui augmentoit de jour en jour, par les intrigues secretes des parens & des amis des fugitifs. Les Prédicateurs l'augmentoient encore considerablement, en faisant entendre au Peuple, que la Religion étoit exposée à un grand danger. Malgré tout cela, la Cour, qui avoit alors le vent en poupe, prit la résolution, contre toutes les règles de la Politique, & dans un tems où tout le Royaume étoit mécontent, de pousser à bout les Seigneurs fugitifs. Le plan qu'elle avoit formé étoit, de les faire dégrader, & bannir du Royaume, par un Décret des Etats. Ce fut

La Cour veut pousser les Fugitifs à toute rigueur. *Mémoires de Melvil.*

dans

dans cette vue, que les Etats furent convoquez pour le mois de Fevrier de l'année suivante. Melvil dit, dans ses Mémoires, qu'ayant représenté à la Reine les suites fâcheuses que cette rigueur pourroit avoir, elle parut d'abord y faire quelque attention; mais qu'elle se confirma dans sa résolution par deux raisons. La premiere fut l'avidité de Rizzo, qui vouloit profiter de la confiscation des biens des Bannis. La seconde, que le Cardinal de Lorraine sollicita fortement contre eux. Il avoit toujours en tête le dessein de mettre la Reine sa Niece sur le Trône d'Angleterre. Dans cette vue, il jugeoit, que comme les fugitifs d'Ecosse étoient les Chefs des Protestans, s'ils étoient une fois ruïnez, il seroit facile de rétablir la Religion Romaine en Ecosse, & ensuite, d'attaquer Elisabeth de côté-là. Rizzo, créature du Pape, agissoit sans doute par le même motif; & selon les apparences, le nouveau Roi n'étoit pas contraire à ce dessein. S'il en faut croire Elisabeth, dans ce qu'elle écrivoit à son Ambassadeur en France quelques années après, depuis que Marie eut épousé Darley, ils ne cesserent point l'un & l'autre de cabaler contre l'Angleterre. Cela supposé, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Elisabeth fomentât les Troubles d'Ecosse, afin de mettre ses ennemis hort d'état de l'attaquer.

ELISABETH. 1565.

Motifs de cette résolution.

Négociations de Walsingh. Instructions à Norris, pag. 12.

Dans cet intervalle, Elisabeth envoya en Ecosse un Gentilhomme nommé *Tamworth*, avec une Lettre écrite de sa propre main, par laquelle elle demandoit à Marie, que le Lord Darley, à qui elle ne daignoit pas donner le Titre de Roi, lui fût livré selon leurs Traitez. Marie refusa de donner audience à cet Envoyé: mais elle voulut bien recevoir la Lettre. Pendant qu'elle la lisoit en présence de quelques Seigneurs, Rizzo survint, qui la lui arracha des mains, & l'empêcha d'en continuer la lecture (1). Il jugeoit qu'Elisabeth ne demandoit le Roi, que pour obliger la Reine à faire grace aux Bannis, à quoi il ne pouvoit consentir, étant résolu de les ruïner, quoique le Comte de Murray lui eût écrit une Lettre fort soumise, dans laquelle il avoit enfermé un beau Diamant. Marie répondit à Elisabeth, qu'elle n'attenteroit rien pendant sa vie contre l'Angleterre, *à condition qu'elle seroit déclarée son Héritiere présomptive, par Acte de Parlement.* Quant aux Seigneurs fugitifs, elle la prioit de la laisser en liberté de faire à leur égard ce qu'elle jugeroit à propos, puisqu'elle ne se mêloit point de ce qui se passoit en Angleterre.

Marie reçoit mal un Envoyé d'Elisabeth. *Cambden.*

Buchanan.

Lettre de Marie à Elisabeth.

Pendant que Rizzo s'occupoit à prendre des mesures pour exécuter ses projets, la Reine prenoit pour son nouvel Epoux, un dégoût extrême, qui devint bien-tôt public, parce qu'elle ne se donna pas la peine de le cacher. Elle ne se contentoit pas de lui causer en particulier des mortifications sensibles, elle voulut même que tout le monde

La Reine Marie prend une grande aversion pour le Roi.

(1) *Buchanan* dit que lorsqu'elle eut lu la moitié de la Lettre, *Rizzo* se leva, & lui dit, *de n'en pas lire davantage, qu'elle avoit assez lu, & qu'elle devoit s'arrêter.* Tind.

ELISABETH. 1565.

fût informé du peu de cas qu'elle faisoit de lui. Au commencement de leur Mariage, elle avoit fait mettre dans les Actes publics, & sur la Monnoye, le nom du Roi avant le sien : mais bien-tôt après, elle voulut que le sien précedât celui du Roi, & fit même ôter celui-ci de la Monnoye. Cependant, elle continuoit avec Rizzo ses familiaritez scandaleuses, sans aucun ménagement, s'il en faut croire Buchanan. Melvil n'en dit pas tant sur cette matiere; mais, outre qu'il en fait assez entendre, il le suppose manifestement, sans quoi il n'y auroit aucune liaison dans ce qu'il rapporte. Quant à Cambden, qui a pris à tache de justifier en toutes occasions la Reine Marie, il ne parle presque point de Rizzo; & pour ce qui regarde l'aversion de la Reine pour le Roi son Epoux, il accuse le Comte de Murray, qui étoit alors fugitif en Angleterre, de l'avoir excitée par ses Lettres & par ses amis. Il prétend que Murray prit occasion du changement ordonné par la Reine par rapport aux Actes & à la Monnoye, pour semer la dissension entre eux, marquant ainsi pour cause du dégoût de la Reine, ce qui en étoit l'effet.

Sa conduite avec Rizzo est scandaleuse. *Buchanan.*

Le Roi reçoit beaucoup de mortifications.

Il faudroit copier Buchanan, pour bien représenter toutes les mortifications que la Reine faisoit essuyer au Roi, les affronts qu'elle lui faisoit, & le peu de ménagement qu'elle gardoit dans ses familiaritez avec Rizzo. Peut-être cet Historien exagere-t-il beaucoup. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que le Roi ne fût jaloux. La question est de savoir si la Reine donnoit lieu à cette jalousie, ainsi que Buchanan le prétend; ou si, comme Cambden l'assure, le Comte de Murray, quoiqu'absent, l'inspiroit au Roi sans aucun fondement, par ses Lettres & par ses amis. Melvil, qui peut être regardé comme un témoin non suspect, suppose manifestement la jalousie du Roi, sans dire un seul mot de la cause, & l'on peut comme assurer, que s'il eût cru la Reine entierement innocente, il n'auroit pas manqué à la disculper. Il ajoute, que les amis des Seigneurs fugitifs profitant de la dissension qu'ils voyoient entre le Roi & la Reine, & de la disposition où le Roi se trouvoit à l'égard de Rizzo, le porterent à prendre la résolution de se défaire de ce Favori, afin de faire cesser par sa mort, la poursuite des Fugitifs, qui n'avoient proprement que lui pour Partie. Cela semble appuyer ce que dit Buchanan, puisque Melvil suppose la jalousie du Roi, & que les amis des Fugitifs ne firent que se servir de la disposition où ce Prince se trouvoit. D'un autre côté, il semble que Cambden à eu raison de dire, que les amis du Comte de Murray inspirerent au Roi le dessein de se défaire de Rizzo. Mais on verra tout à l'heure, que, par les amis des Seigneurs fugitifs, Melvil n'à pas entendu les amis particuliers du Comte de Murray, mais plutôt ceux des autres Seigneurs refugiez comme lui en Angleterre.

Mémoires de Melvil.

Le Roi rappelle

Le Roi ayant pris sa résolution, & ayant consulté quelques-uns de

ses Domestiques sur les moyens de l'exécuter, la Reine, qui en fut informée, s'emporta contre lui d'une maniere qui lui fit encore mieux comprendre combien elle s'interessoit pour cet indigne Favori. Comme le dessein étoit découvert, le Roi craignit pour sa propre vie, & ne sachant quel parti prendre, il demanda conseil au Comte de Lenox son Pere, qui fut d'avis de rappeller secretement les Seigneurs fugitifs, afin de s'appuyer de leur secours contre les entreprises de Rizzo. Ce fut alors vraisemblablement, que le Roi fit savoir à ces Seigneurs, qu'ils pouvoient retourner en Ecosse, soit qu'il ne leur donnât que des esperances générales de quelque revolution qui leur seroit avantageuse, ou qu'il les instruisît de ses desseins les plus secrets.

ELISABETH 1565. secretement les Fugitifs. *Buchanan.*

Dans les mois de Juillet de cette même année, se fit la fameuse Entrevue de Bayonne, dans laquelle les deux Cours de France & d'Espagne résolurent ensemble de faire tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques, ainsi qu'il parut dans la suite. Il y a beaucoup d'apparence que la Reine Elisabeth ne fut pas oubliée en cette occasion.

Entrevue des deux Cours de France & d'Espagne à Bayonne.

Le Pape Pie IV. étant mort au mois de Décembre, celui qui lui succeda prit le nom de Pie V. Je reviens aux affaires d'Ecosse, qui sont très importantes pour éclaircir l'Histoire d'Elisabeth.

Les Membres des Etats d'Ecosse se rendoient de jour en jour à Edimbourg, au commencement de l'année 1566. A mesure qu'ils arrivoient, Rizzo les sollicitoit ouvertement, pour obtenir la condamnation des Seigneurs fugitifs, malgré les fortes instances de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui conjuroit la Reine de leur faire grace, ou du moins, de differer leur Jugement. Bien loin que ces instances fissent aucun effet sur son esprit, elles contribuoient au contraire à la confirmer dans sa résolution, parce qu'elle regardoit Elisabeth comme une ennemie contre laquelle elle devoit se précautionner. Ces Seigneurs étant les Chefs des Protestans, il y avoit apparence que la Reine d'Angleterre ne demandoit leur grace, que pour s'en faire de puissans amis quand ils seroient de retour dans leur Patrie. Mais c'étoit là précisément ce que la Reine & Rizzo vouloient empêcher à quelque prix que ce fût, sachant bien que leurs projets seroient trop difficiles à exécuter, quand ces Seigneurs seroient en Ecosse. C'étoit pour cela qu'il falloit leur ôter toute esperance de retour.

1566. Les Etats d'Ecosse s'assemblent. *Buchanan. Melvil.* Rizzo sollicite contre les Fugitifs.

Cependant, le Roi consultoit avec le Comte de *Morton* & avec quelques autres amis, sur les moyens de se défaire de Rizzo. Enfin, sa mort fut résolue, après que le Roi eut signé un Ecrit par lequel il s'en déclaroit l'Auteur. Ce furent le Lord *Ruthwen* & le Bâtard de *Douglas* (1), qu'il employa pour faire le coup; Morton s'étant contenté de le conseiller, sans vouloir y prêter sa main, & on l'exécuta de cette maniere. La Reine étant à table, & Rizzo dans sa Chambre,

Le Roi fait assassiner Rizzo dans la Chambre de la Reine. *Buchanan.*

(1) Il étoit Fils du Comte d'*Angus*, Pere de *Marguerite Douglas*, Comtesse de *Lenox*, Mere du Roi. TIND.

ELISABETH. 1566. *Melvil.*

le Roi y monta par un degré dérobé, & se tint quelque tems appuyé sur son fauteuil. Peu de tems après, le Lord Ruthwen & le Bâtard de Douglas y entrerent tout armez, & accompagnez de quelques-uns de leurs complices, les autres ayant été postez en divers endroits du Palais, pour empêcher le secours. Tous ces gens-là entrerent d'une maniere si brusque, que la table en fut renversée. La Reine ayant démandé à Ruthwen quel étoit son dessein, il ne daigna pas lui répondre: mais s'adressant à Rizzo, il lui commanda d'un ton absolu, de sortir de la Chambre, disant que la place qu'il occupoit ne lui convenoit pas. Il semble par là, que Rizzo étoit assis à table avec la Reine. Quoi qu'il en soit, Rizzo voyant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, saisit tout tremblant la robe de la Reine, comme pour se mettre sous sa protection, & la Reine faisoit de son côté tous les efforts possibles pour se mettre entre lui & les Conjurez. Mais le Roi l'ayant embrassée par le milieu du corps, en lui disant qu'elle n'avoit rien à craindre, l'empêcha de s'exposer au danger, & en même tems de couvrir Rizzo. Pendant ce tems-là, le Bâtard de Douglas ayant pris l'épée qui étoit au côté du Roi, la tira du fourreau, & l'enfonça dans le corps de Rizzo, qui fut d'abord trainé dans une autre Chambre où on acheva de lui ôter la vie. La Reine étoit alors enceinte d'environ cinq mois, & l'on peut bien juger que ce ne fut pas sans faire courir beaucoup de risque au fruit qu'elle portoit, qu'on commit cette action en sa présence.

La Reine est mise en arrêt.

Rizzo étant mort, on donna des Gardes à la Reine, qui trouva pourtant le moyen de dire à Melvil, d'aller promptement chez le Prévôt d'Edimbourg, lui dire qu'il assemblât le Peuple pour venir la dégager. Melvil s'étant acquitté de sa commission, le Prévôt répondit, qu'il feroit ses efforts pour servir la Reine: mais qu'il ne falloit pas beaucoup attendre du Peuple, qui étoit trop mécontent du Gouvernement. Quelques-uns pourtant ayant paru en armes devant le Palais, le Roi se mit à la fenêtre, & leur ayant dit que c'étoit lui qui avoit fait tuer Rizzo, il leur ordonna de se retirer; à quoi ils obeïrent sur le champ (1).

Buchanan.

Justification du Comte de Murray contre les accusations de Cambden. *Mémoires de Melvil.*

Cependant, la Reine ne doutant point que le meurtre de Rizzo n'eût été commis en faveur des Seigneurs fugitifs, & qu'ils n'arrivassent bien-tôt en Ecosse, fit dire à Melvil par une de ses Dames, qu'il tachât de prévenir le Comte de Murray, & qu'il le priât de sa part de ne se joindre pas à ses ennemis, moyennant quoi, il pouvoit s'assurer de sa parfaite reconnoissance. Murray & les autres Seigneurs fugitifs arriverent effectivement deux jours après la mort de Rizzo, ayant été avertis par avance du changement qui devoit arriver à la Cour.

(1) *Buchanan* dit, qu'il y eut un grand tumulte dans la Ville, & que les Bourgeois prirent les armes: mais selon *Melvil*, ce tumulte ne fut pas considerable. RAP. TH.

Cambden tire cette conjecture de la prompte arrivée des Fugitifs, qu'il falloit bien que le meurtre de Rizzo se fût fait en faveur du Comte de Murray, qui devoit être condamné deux jours après par les Etats. Mais il paroit au contraire, par les Mémoires de Melvil, que les amis particuliers du Comte de Murray n'eurent aucune part à cette action, puisqu'il ne se crut pas obligé à aucune reconnoissance envers ceux qui l'avoient commise. Voici ce que cet Auteur dit sur ce sujet, & qui fait voir, que la conséquence que Cambden tire contre le Comte de Murray, de la prompte arrivée des Fugitifs, n'est pas juste. *A l'arrivée du Comte de Murray, qui ne tarda que jusqu'au Lundi suivant, je m'acquittai de la commission que la Reine m'avoit donné pour lui, avec tout le soin possible. Mais l'entrevue qu'il eut lui-même avec la Reine fit plus d'effet sur son esprit, que toute autre chose n'auroit pu faire. Elle lui dit en l'embrassant & en le baisant: Ah! mon Frere, si vous aviez été ici, vous n'auriez pas souffert qu'on m'eût traitée avec tant de barbarie. Cela le toucha si fort, qu'il ne put retenir ses larmes. Il savoit bien que ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Rizzo, n'avoient eu pour but ni son rétablissement, ni le bien de leur Patrie, mais leurs propres interêts; & par cette raison, il se crut moins obligé de prendre leur parti.* Y a-t-il rien de plus opposé à la conséquence de Cambden? Cet Historien veut que Rizzo ait été tué pour faire plaisir au Comte de Murray, & pour prévenir la condamnation dont il étoit menacé, sans faire aucune mention des autres Seigneurs fugitifs, comme si leurs amis n'eussent eu aucune part à cette action. Cependant, Melvil, qui étoit alors présent à la Cour, & qui a écrit long-tems avant lui, dit positivement que les amis des autres Seigneurs fugitifs furent les seuls Auteurs du meurtre, & que ceux du Comte de Murray n'y eurent aucune part. C'est par de semblables traits, & par un déchainement perpétuel contre Murray, que Cambden a défiguré l'Histoire d'Ecosse de ce tems-là, & en même tems, celle d'Angleterre, dans ce qu'elle a de commun avec ce Royaume voisin. ELIZABETH. 1566.

Pendant qu'on gardoit la Reine en prison, l'Ecosse se trouvoit dans une véritable Anarchie: mais cela ne dura pas. Le Roi commença bien-tôt à se repentir de s'être livré à des conseils si violens, & la Reine qui s'en apperçut, sut si bien le cajoler, qu'elle lui persuada d'abandonner les meurtriers de Rizzo (1). Ce coup imprévu les étonna, d'autant plus qu'ils voyoient, contre leur attente, que le Comte de Murray ne vouloit pas se joindre à eux. La Reine saisissant une occasion si favorable, leur fit proposer un accommodement, à quoi ils consentirent volontiers, dans l'impuissance où ils se voyoient de se soutenir. Mais elle eut l'adresse de faire dresser un projet d'accommodement conçu d'une telle maniere, qu'il fallut souvent y faire des

Le Roi abandonne les meurtriers, *Melvil.*

qui se voyent obligez de traiter avec la Reine.

(1) *Buchanan* n'explique pas bien ceci, & par là, il laisse une grande obscurité dans son récit. RAP. TH.

ELISABETH. 1566.

La Reine les trompe, & se sauve à Dumbar.

changemens, avant qu'on en pût convenir. Cela se faisoit en vue de gagner du tems, & pour donner à la Reine le loisir de prendre les mesures nécessaires pour se tirer de captivité. Quand le projet fut fait à la satisfaction des Parties, elle représenta au Roi, que si elle le signoit étant prisonniere, il ne seroit d'aucune force, & par ce moyen, elle se fit ôter la Garde. Mais, au-lieu de signer l'Ecrit, elle trouva le moyen de s'évader, & de se retirer à Dumbar, où elle emmena aussi le Roi (1). En se retirant, elle fit ordonner de sa part à Melvil, de faire tous ses efforts pour entretenir le Comte de Murray dans ses bonnes dispositions; & Melvil dit, que Murray & ses amis lui donnerent des assurances de leur constante fidelité pour la Reine.

Elle reprend son autorité & pardonne aux Fugitifs.

Marie étant arrivé à Dumbar, & ayant repris son autorité, accorda des Lettres de Pardon au Comte de Murray; & ensuite, les Comtes d'Argyle, de Rothes, & de Glencarn obtinrent la même faveur. Pour le Duc de Châteleraud, il s'étoit retiré d'avec eux, avant qu'ils fussent contraints de s'enfuir en Angleterre. Toute la colere de la Reine s'étoit tournée contre les meurtriers de Rizzo: mais *Morton*, *Ruthwen*, & *Douglas*, s'étant sauvez en Angleterre, elle ne put punir que quelques-uns de leurs complices, qui furent exécutez. Buchanan assure, qu'elle fit ôter le corps de Rizzo du lieu obscur où il avoit été enterré, & qu'elle le fit mettre dans le Tombeau des Rois, à côté de Magdeleine de France, Fille de François I. Il est facile de juger que l'action violente que le Roi venoit de commettre, accrut beaucoup la haine que la Reine avoit déja conçue contre lui. Elle se contraignit pendant qu'elle fut prisonniere: mais dès qu'elle se revit en liberté, elle lui causa des mortifications capables de lui faire perdre patience. Buchanan entre sur ce sujet dans un grand détail, ce qu'il rapporte se trouve, à peu près, confirmé par Melvil. Celui-ci dit, que la Reine ne pouvoit plus souffrir la vue du Roi; qu'elle le fuyoit par-tout; & que ce Prince, se trouvant abandonné de ses Parens & & de ses amis qu'il avoit lui-même abandonnez, & n'ayant presque plus d'accès auprès de la Reine, étoit toujours seul, & dans un état digne de pitié. Enfin, la Reine, qui avoit résolu de faire ses couches à Sterlyn, y voyant arriver le Roi, se retira sans lui dans le Château d'Edimbourg, pour y attendre son terme.

Les meurtriers de Rizzo se sauvent en Angleterre.

La Reine fait paroitre sa haine pour le Roi.

Mémoires de Melvil.

Le Comte de Bothwel est en grand crédit. *Ibid.*

Dès ce tems-là, le Comte de Bothwel commençoit à tenir dans le cœur de la Reine, la place que Rizzo y avoit occupée. Comme ce nouveau Favori s'appercevoit que la Reine avoit beaucoup d'égards pour le Comte de Murray, qui lui avoit donné depuis peu des preuves convainquantes de sa fidelité, il s'unit avec le Comte de Huntley, & avec *Jean Lesley* Evêque de Ross, pour le perdre. Dans ce dessein, ils

(1) *Buchanan* dit, qu'elle le contraignit d'aller avec elle: mais dans l'état où elle se trouvoit, il ne lui étoit gueres possible d'user de force, & par conséquent, il est beaucoup plus vrai-semblable qu'il la suivit volontairement. RAP. TH.

firent entendre à la Reine, qu'il avoit dessein de faire revenir le Comte de Morton & les autres meurtriers de Rizzo, pour former un Parti contre elle, pendant qu'elle seroit en couche : mais elle ne voulut pas le croire, & Melvil acheva de la détromper. Ainsi Murray étoit toujours en butte à ses ennemis, auxquels la Reine, pour son propre malheur, ne donnoit que trop d'accès auprès d'elle.

Elisabeth découvre les desseins de Marie par le moyen d'un Espion.

Elisabeth étant parfaitement instruite de ce qui se passoit à la Cour d'Ecosse, n'étoit pas fâchée de voir sa bonne Sœur, c'est ainsi qu'elle appelloit Marie, prendre une route si contraire à ses véritables interêts, en se confiant à des gens qui ne pouvoient que la ruïner. Elle savoit que Marie ne pouvoit abandonner le projet qu'elle avoit formé de la chasser du Trône, & que le Pape, le Cardinal de Lorraine, & les Cours de France & d'Espagne, prenoient grand soin de l'entretenir dans cette disposition. Ainsi, afin de mieux pénetrer ses secrets, elle avoit envoyé en Ecosse un nommé *Ruxby* (1), qui, feignant d'être fugitif d'Angleterre, & de haïr mortellement Elisabeth, s'étoit insinué dans les bonnes graces de Marie, & lui avoit peu à peu arraché des secrets importans, dont il avoit donné avis à *Cecil* Secretaire d'Etat. Ces découvertes ayant confirmé Elisabeth dans ses soupçons, furent cause qu'encore qu'elle eût publié une Proclamation pour ordonner aux Seigneurs d'Ecosse fugitifs de sortir de ses Etats, elle les fit assurer en secret de sa protection, ayant dessein de se servir d'eux quand l'occasion s'en présenteroit, pour causer à Marie des embaras qui l'empêchassent de penser à l'Angleterre.

Elle fait assurer les Ecossois fugitifs de sa protection.

L'Espion est découvert.

Cependant, Robert Melvil, Ambassadeur d'Ecosse en Angleterre, ayant découvert que *Ruxby* étoit un Espion de Cecil, en donna avis à la Cour d'Ecosse, qui le fit arrêter avec tous ses Papiers, parmi lesquels on trouva des Lettres de Cecil en chiffre (2). Il fut gardé avec tant de soin, que personne ne put savoir pourquoi il étoit en prison. Peu de tems après, Elisabeth envoyant *Kiligrew* en Ecosse pour quelques affaires, lui ordonna de demander qu'on lui livrât Ruxby comme un Rebelle fugitif. Marie, feignant d'ignorer ce que Ruxby étoit venu faire en Ecosse, répondit, qu'elle étoit prête à le livrer à celui que la Reine sa Sœur voudroit charger de le recevoir. Mais Elisabeth ayant su qu'il avoit été arrêté, & en soupçonnant bien la raison, ne parla plus de cette affaire. Ainsi, ces deux Reines, parmi les démonstrations d'amitié qu'elles se donnoient mutuellement, se regardoient

Les deux Reines se regardent comme ennemies.

(1) Cet homme devoit paroître zèlé pour le droit de *Marie* à la Couronne d'Angleterre, & l'informer de l'amitié que plusieurs Catholiques avoient pour elle, lesquels n'osoient traiter avec l'Ambassadeur d'Ecosse qui étoit Protestant ; mais que lui *Ruxby* seroit le Médiateur entre Sa Majesté, & ceux pour qui il parloit. *Melvil*, p. 68. TIND.

(2) Ce n'étoit qu'une Lettre où le Secretaire d'Etat *Cecil* promettoit à *Ruxby* de le recompenser, & le chargeoit de continuer ses soins. *Melvil*, p. 69. TIND.

ELISABETH. 1566.

pourtant l'une l'autre comme de véritables ennemies, & ce n'étoit pas sans fondement. Marie travailloit en secret, par ses Emissaires, à débaucher les Sujets d'Elisabeth, & à leur inspirer un esprit de revolte. Elisabeth favorisoit, de son côté, les Mécontens d'Ecosse, & leur faisoit entendre, qu'ils trouveroient toujours en elle une puissante protection.

Naissance de Jaques Fils de Marie. *Buchanan. Melvil.* Elisabeth en a du chagrin.

Dans ces entrefaites, la Reine d'Ecosse accoucha d'un Prince, le 19 de Juin, & d'abord elle envoya Jaques Melvil à Elisabeth, pour lui en porter la nouvelle, & pour la prier de vouloir être la Marraine de l'Enfant qui venoit de naitre. Melvil dit dans ses Mémoires, que le Secretaire Cecil ayant porté cette nouvelle à la Reine qui étoit alors au Bal, les danses finirent incontinent, & la Reine demeura sur sa chaise, la tête panchée, sans dire mot: qu'une de ses Dames lui ayant demandé le sujet de cette tristesse soudaine, elle lui répondit, que la Reine d'Ecosse étoit Mere d'un Fils; mais que pour elle, on ne pouvoit la regarder que comme un tronc inutile. Cela n'empêcha pas, que le lendemain, quand elle donna audience à l'Envoyé, elle ne parût plus ajustée & plus gaye qu'à l'ordinaire, témoignant une extrême joye de ce que la Reine sa bonne Sœur étoit heureusement délivrée. Dans cette audience, Melvil voulut lui insinuer, qu'en cette conjoncture, elle ne pouvoit mieux témoigner l'interêt qu'elle prenoit à ce qui regardoit la Reine d'Ecosse, qu'en la déclarant son Héritiere présomptive, elle lui répondit froidement, que cette affaire étoit entre les mains des Jurisconsultes, & qu'elle souhaitoit que son droit se trouvât bien fondé.

Les amis de Marie tâchent de dissiper les soupçons d'Elisabeth.

Pendant que Melvil fut à Londres, les principaux partisans de Marie jugerent qu'il étoit absolument nécessaire de dissiper les soupçons que les avis de Ruxby avoient pu donner à la Cour d'Angleterre: Que pour cet effet, il seroit bon que cette Reine écrivît deux Lettres, l'une à son Ambassadeur ordinaire, pour être montrée à Elisabeth, l'autre au Secretaire Cecil (1), & on lui en envoya les modeles. Ces Lettres furent effectivement écrites. Dans celle que Marie écrivoit à son Ambassadeur, elle protestoit, qu'elle n'attendoit rien que de l'amitié de sa chere Sœur. Elle ordonnoit à l'Ambassadeur de n'écouter aucune proposition des Mécontens, & de les ménacer de les découvrir s'ils faisoient aucun complot qui vînt à sa connoissance. L'autre Lettre, adressée au Secretaire d'Etat, contenoit à peu près les mêmes protestations. *Ces Lettres*, ajoute Melvil, *dissiperent tellement les soupçons de la Cour d'Angleterre, que mon Frere y fut souffert comme auparavant. Par là, le nombre des partisans de la Reine d'Ecosse fut tellement augmenté, que déja plusieurs Provinces étoient prêtes à se revolter, les Officiers ayant été déja nommez par les Nobles.*

Desseins de Marie.

(1) Les deux Lettres étoient écrites à *Melvil*. La Reine devoit en voir une, & *Cecil* l'autre. On peut les lire à la page 73. des Mémoires de *Melvil*. TIND.

Cet

Cet aveu d'un homme, qui, selon les apparences, étoit bien informé, puisqu'il étoit Frere de l'Ambassadeur ordinaire, fait voir quels étoient les desseins de Marie. Croira-t-on que l'Ambassadeur entreprît de faire revolter la Noblesse & les Provinces d'Angleterre contre le gré de la Reine sa Maitresse, ou à son insu? Il y a dans les Mémoires de Melvil divers passages semblables, qui font connoitre que Marie & ses amis étoient dans de continuels mouvemens pour lui faire des partisans en Angleterre, & pour les tenir disposez à prendre les armes contre Elisabeth, quand on le jugeroit à propos. Il ne faut donc point s'étonner, si Marie refusoit de ratifier le Traité d'Edimbourg. Cette ratification auroit découragé ses partisans en Angleterre, & dans les autres Païs. Elisabeth n'ignoroit pas à quoi Marie tendoit. C'étoit en un mot, à la renverser de dessus son Trône, si elle en pouvoit trouver les moyens. C'étoit par cette raison, qu'elle la pressoit avec tant d'instance pour la porter à faire la fausse démarche de ratifier le Traité, afin de rompre ses mesures. D'un autre côté, dans le tems même que Marie faisoit à sa bonne Sœur des protestations d'amitié, & qu'elle la prioit d'être Marraine de son Fils, elle tâchoit de la faire tomber dans un piege, en voulant lui persuader de la faire déclarer son Héritiere. Elle savoit bien que si elle pouvoit obtenir cet avantage, son Parti, qui étoit déja fort grand en Angleterre en deviendroit plus nombreux & plus puissant. Mais elles connoissoient assez bien l'une & l'autre leurs interêts, pour ne pas donner dans les pieges qu'elles se tendoient réciproquement. Ainsi, Marie ne ratifia jamais le Traité d'Edimbourg, & Elisabeth ne la déclara jamais son Héritiere. On peut pourtant présumer avec assez de fondement, que si Marie ne se fût pas perdue par un autre endroit, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, elle auroit causé à Elisabeth des embarras dont, tout habile qu'elle étoit, elle auroit eu de la peine à se tirer.

ELISABETH. 1566. Desseins de Marie.

Les deux Reines se tendent mutuellement des pieges.

Dans l'intervalle entre les Couches de Marie & le Baptême du Prince, on vit cette Reine traiter le Roi son Epoux avec un si grand mépris, & lui faire des affronts si sanglans, qu'on ne parloit d'autre chose dans toute l'Ecosse. Buchanan ne se contente pas de s'étendre beaucoup sur cette matiere: mais il parle encore des amours de la Reine avec Bothwel, d'une maniere à faire comprendre qu'elle avoit perdu toute honte, & qu'elle ne se soucioit plus de ménager le Public. On pourroit croire que Buchanan, ennemi de cette Reine, a beaucoup exageré, si ce qui arriva dans la suite ne confirmoit trop manifestement ce qu'il a rapporté sur ce sujet. Cambden n'a rien dit des amours de la Reine avec Bothwel, & n'a parlé que legerement de sa haine pour le Roi, sous le nom d'une simple dissention entre eux, parce que c'étoient des choses directement contraires au but qu'il s'étoit proposé, de la justifier en tout. Melvil se trouve embarrassé sur cette matiere. Il n'a pas osé tout dire: mais la suite & la liaison de ses Mémoires demandant

Marie maltraite beaucoup le Roi son Epoux. *Buchanan.*

Elle vit d'une maniere scandaleuse avec Bothwel.

ELISABETH. 1566.

nécessairement qu'il dît quelque chose des amours de la Reine, il se contente de faire entendre en divers endroits, qu'en ce tems-là Bothwel étoit tout-puissant à la Cour & qu'il gouvernoit absolument l'esprit de la Reine. Il n'a pas été si retenu par rapport à l'aversion que la Reine avoit conçue pour le Roi, puisqu'il ne feint point de faire connoitre qu'elle étoit extrême.

Baptême du Prince.

Le Baptême du Prince devant se célébrer à Sterlyn, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Savoye, qui devoient tenir l'Enfant sur les fonts, s'y rendirent, & la Cour y fut fort grosse. C'étoit le Comte de Bethford, qu'Elisabeth y envoya pour tenir sa place. Le Prince fut nommé *Jaques*, & la Reine obtint, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, qu'on le baptisât à la maniere de l'Eglise Romaine, ayant dessein de l'élever dans la Religion Catholique. Pendant que la Cour fut à Sterlyn, le Roi fut exposé à des indignitez inouïes, n'ayant pas osé s'y montrer à cause de la disette extrême où il se trouvoit reduit, pendant que Bothwel y paroissoit avec une magnificence Royale au grand scandale de tout le monde. Mais, sans m'arrêter à ce qu'en a dit Buchanan, puisqu'on a voulu le rendre suspect, je me contenterai du témoignage de Melvil. *La Reine*, dit cet Auteur, *étant à Sterlyn, me parut fort triste, & se plaignit à moi du meurtre de Rizzo, comme d'un outrage qui ne pouvoit s'effacer de son esprit. Je tâchai de la consoler, & de lui persuader de rappeller les Bannis, afin de se procurer un gouvernement paisible. J'avois déja gagné quelque chose sur elle, & Bothwel s'en étant apperçu, se hâta de faire revenir le Comte de Morton pour s'appuyer de son secours, ayant déja résolu de tuer le Roi, pour pouvoir epouser la Reine.* Il ajoute encore, que le Comte de Bethford, étant sur le point de s'en retourner en Angleterre, le pria de dire de sa part à la Reine, *que pour sa propre gloire, elle devoit vivre d'une autre maniere avec le Roi son Epoux.* Melvil s'acquitta de sa commission, mais sans aucun succès. Ces témoignages confirment bien mieux ce que Buchanan rapporte, que le silence de Cambden ne le peut combattre.

Le Roi souffre beaucoup de mortifications.

Marie refuse de ratifier le Traité d'Edimbourg, *Cambden. Mémoires de Walsingh. Instructions à Norris.*

Après la cérémonie du Baptême, le Comte de Bethford, suivant les ordres qu'il avoit reçus d'Elisabeth, pressa la Reine d'Ecosse de ratifier le Traité d'Edimbourg. Jusqu'alors, elle n'avoit employé que des prétextes & des défaites pour éluder cette demande: mais en cette occasion, elle parla plus franchement. Elle répondit, qu'il y avoit dans ce Traité, un Article conçu en termes ambigus, lequel elle ne pouvoit ratifier sans se porter trop de préjudice : Que néanmoins, elle offroit d'envoyer des Commissaires sur les frontieres, pour convenir avec ceux de la Reine d'Angleterre d'un nouveau Traité par lequel elle s'engageroit à ne prendre ni le Titre de Reine d'Angleterre, ni les Armes de ce Royaume, pendant la vie d'Elisabeth & de sa Posterité. Ainsi la difficulté fut enfin dénouée, & véritablement, Elisabeth ne pouvoit pas, avec justice, lui demander davantage. Cependant, elle prit cette

& offre d'en faire un autre moins ambigu.

réponse pour un refus. Cela prouve assez clairement, comme il me le semble, ce que j'ai dit ailleurs, qu'Elisabeth avoit dessein de se servir de cette ratification pure & simple, si Marie avoit été assez imprudente pour la donner, contre Marie elle-même, & de faire voir par là, qu'elle n'avoit aucune prétention sur la Couronne d'Angleterre. Il est très apparent, que la plupart des Anglois Protestans, après avoir été si cruellement persécutez sous le Regne précedent, ne demandoient qu'un prétexte pour exclure une Princesse Catholique de la Succession à la Couronne.

ELISABETH. 1566. Dessein d'Elisabeth.

La Cour d'Ecosse étant retournée à Edimbourg après le Baptême du Prince, le Roi y fut traité d'une maniere si outrageante, qu'il résolut enfin de se retirer à Glasgow auprès du Comte son Pere, qui avoit quitté la Cour pour n'être pas témoin des indignes traitemens qu'on faisoit au Roi son Fils. Lorsqu'il fut sur le point de partir, des Officiers de la Reine vinrent lui enlever toute sa Vaisselle d'argent, & lui en donnerent d'autre qui n'étoit que d'étain. Il étoit à peine à un mille d'Edimbourg, qu'il se sentit attaqué d'un mal très violent, qui étoit un effet du poison qu'on lui avoit fait prendre avant son départ (1). Il acheva pourtant d'aller jusqu'à Glasgow, où les remedes & la force de son temperamment lui firent surmonter la violence du mal, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. Pour ne pas interrompre le fil des affaires d'Ecosse, j'ai parcouru tout de suite ce qui se passa de plus important dans ce Royaume pendant l'année 1566. Il faut présentement passer à d'autres matieres.

Marie traite le Roi indignement. Il se résolut à se retirer.

Il quitte Edimbourg étant déja empoisonné. *Buchanan. Melvil.*

Il résiste au poison.

Au commencement de cette même année, Charles IX. avoit envoyé Mr. de Rambouillet en Angleterre avec deux Coliers de l'Ordre de St. Michel, dont il prioit Elisabeth d'honorer deux Seigneurs de sa Cour, à son choix. Elle choisit le Duc de Norfolck & le Comte de Leicester, & honora le porteur de l'Ordre de la Jarretiere. Mais il ne faut pas se laisser tromper par ces marques exterieures d'estime & d'amitié réciproque, entre les deux Cours. Tout cela n'étoit rien moins que sincere. Elisabeth avoit rompu les mesures de la Cour de France, en chassant les François d'Ecosse. De plus, elle étoit regardée comme le Chef & la Protectrice des Protestans, dont la perte avoit été résolue dans la Conference de Bayonne. Ainsi, selon les apparences, ce n'étoit que pour l'endormir, que la Cour de France lui donnoit cette marque équivoque de son estime. Elisabeth n'ignoroit pas que cette Cour, qui étoit très bigotte, & où la Reine d'Ecosse avoit de si puissans amis, n'avoit aucune affection pour elle. Supposé même qu'elle n'eût reçu aucun avis de la résolution prise à Bayonne, qui étoit pourtant sue ou devinée par les Huguenots de France, elle ne pouvoit jamais se fier à cette Cour.

Charles IX. donne à Elisabeth des marques de son estime. *Cambden. Annales.*

(1) *Cambden* ne dit pas un mot de cet empoisonnement. Rap. Th.

ELISABETH. 1566.

Le Comte d'Arundel quitte l'Angleterre.

Dans cette année, le Comte d'Arundel se retira du Royaume, avec la permission de la Reine, sous prétexte d'aller changer d'air pour recouvrer sa santé. On crut que le véritable motif de sa retraite étoit, le chagrin de ne voir plus aucune apparence à son Mariage avec la Reine, dont il s'étoit vainement flaté (1).

La Reine va visiter l'Université d'Oxford.

Peu de tems après qu'Elisabeth eut reçu la nouvelle de la délivrance de la Reine d'Ecosse, elle alla visiter l'Université d'Oxford, où elle fut reçue de la même maniere qu'elle l'avoit été à Cambridge. Elle y témoigna aussi par ses discours, & par ses manieres affables, une estime extraordinaire pour cette Université. Jamais Prince n'avoit eu plus qu'elle, l'art de se concilier l'amour de ses Sujets par des expressions tendres & affectionnées, qui paroissoient partir du fond de son cœur (2).

Complot pour faire nommer la Reine d'Ecosse Héritiere d'Elisabeth

Annales de Cambden.

Malgré tout cela, il se préparoit un terrible orage contre elle. La Reine d'Ecosse ayant accouché d'un Prince, ses partisans commencerent à se réveiller, & ne craignirent point d'agir tout ouvertement, pour la faire déclarer Héritiere présomptive de la Reine. Le Parlement s'assembla au mois de Novembre, dans cet esprit. Ceux qui dirigeoient cette affaire étoient les principaux amis de la Reine d'Ecosse, & n'avoient qu'elle seule en vue : mais tout le monde se couvroit du prétexte du bien public. Entre les Seigneurs, il y en avoit qui, voyant Elisabeth sans Mari, & la Reine d'Ecosse portée à faire divorce avec le sien, se flatoient de pouvoir épouser l'une ou l'autre. Dans cette vue, ils se tenoient derriere le rideau, & faisoient agir leurs amis, afin de frapper leur coup plus à propos. Enfin, la partie étant faite, il fut proposé dans la Chambre Haute, de présenter une Adresse à la Reine, pour la prier de se marier, ou de nommer la personne qui devoit lui succeder. Parmi les raisons qu'on alleguoit pour appuyer cette proposition, il y en avoit de contradictoires : mais tout étoit bon pour ceux qui avoient formé le projet, pourvu qu'ils pussent engager le plus grand nombre à faire cette démarche. Pour gagner ceux qui n'avoient que le bien public en vue, on leur disoit, que si la Reine mouroit sans Enfans, le Royaume seroit exposé à de grands Troubles, parce qu'il n'y avoit encore rien de règlé touchant la Succession à la Couronne. On faisoit craindre aux Protestans zèlez, que la Reine d'Ecosse ayant des prétentions à la Couronne, on couroit risque de voir revenir le tems du dernier Regne, si la Reine ne prenoit pas un Epoux pour se donner un Successeur avec la bénédiction de Dieu. Plusieurs donnoient

(1) D'autres Seigneurs Anglois allerent dans le même tems en *Hongrie*, pour faire la Guerre aux Turcs. Les principaux étoient le Chevalier *Jean Smith*, Fils de la Sœur de *Jeanne Seymour* Mere du Roi *Edouard VI*; *Henri Champernoon*, *Philippe Batshide*, *Richard Greenville*, *Guillaume Gorges*, *Thomas Cotton*, &c. *Cambden*. TIND.

(2) Elle remercia l'Université de son Adresse, par un Discours Latin. *Cambden*. TIND.

dans ce panneau, se persuadant que la Reine qui avoit tant d'affection pour ses Sujets, se rendroit à leurs desirs & se resoudroit enfin à se marier, & ils esperoient par là de voir le Royaume dans une parfaite tranquillité. Personne ne parloit pour la Reine d'Ecosse; & c'étoit pourtant elle seule que les Chefs du complot avoient en vue. Ils savoient bien, que la Reine avoit pris la résolution de ne pas s'engager dans le Mariage. On croyoit même qu'elle ne pouvoit le faire sans courir risque de la vie, & que ses Medecins le lui avoient déclaré (1). Mais, feignant d'ignorer cela, ils vouloient qu'on la pressât de se marier, afin de tirer de son refus un prétexte de l'obliger à nommer la personne qui devoit lui succeder. Ce ne pouvoit être que la Reine d'Ecosse, n'y ayant plus personne qui pût lui disputer son droit. La Duchesse de Suffolck, & ses deux Filles aînées, n'étoient plus au monde. La troisieme étoit toute contrefaite, & avoit pour Mari un homme d'une condition fort médiocre. Je ne sai même si elle étoit encore en vie. Quant aux Enfans que *Catherine Gray*, la seconde de ces trois Sœurs, avoit laissé du Comte de Hartford, Elisabeth les avoit fait déclarer Bâtards par une Sentence juridique. Par conséquent, ils ne pouvoient pas prétendre au Trône. Pour les droits de la Comtesse de Lenox, Marie avoit pris soin de les unir aux siens propres, par son Mariage avec le Lord Darley. Il falloit donc, ou appeller à la Succession, quelqu'un descendu par Femmes de la Maison d'Yorck, à quoi la Reine ni le Parlement n'auroient pas volontiers consenti; ou nommer *Marie Stuart* pour remplir le Trône après la Reine. La cabale fut si forte dans la Chambre Haute, que quelques-uns des Seigneurs furent d'avis, qu'il ne suffisoit pas de prier la Reine, mais qu'il falloit lui imposer la nécessité de se marier; & qu'en cas de refus, le Parlement devoit malgré qu'elle en eût (2), pourvoir à la Succession. Enfin, il fut résolu de lui envoyer *Bacon* Garde du Grand Sceau, pour la prier, au nom de la Chambre, de prendre un Epoux, & pour lui en représenter les raisons.

ELISABETH. 1566.

La Chambre Haute presse la Reine de se marier.

Les esprits étoient encore plus agitez dans la Chambre Basse. On y soutenoit ouvertement, que puisque la Reine ne vouloit pas se marier, il falloit la contraindre de nommer la personne qui devoit lui succeder: qu'en négligeant une précaution si nécessaire, elle faisoit voir que sa prétendue affection pour son Peuple n'étoit qu'une pure dissimulation, puisqu'elle préferoit son propre interêt à celui de tout le Royaume. Qu'elle ne pouvoit refuser ce qu'on lui demandoit, que par la crainte qu'elle concevoit par avance de la personne qui seroit

Les Communes sont encore plus échauffées.

(1) *Hude*, Medecin de la Reine la dissuada de se marier, sous pretexte de quelque défaut naturel. *Camden*. Tind.

(2) Les Comtes de *Pembroke* & de *Leycester* agirent ouvertement; & le Duc de *Norfolk* usa de plus de précaution, pour déclarer son sentiment: mais ils se soumirent, & obtinrent leur pardon. Tind.

ELISABETH. 1566.

nommée, & que cette crainte ne convenoit qu'à des femmelettes qui se remplissent l'esprit de vaines frayeurs (1).

Embaras de la Reine.

La Reine prit du tems pour répondre aux Seigneurs, & affecta d'ignorer ou de faire peu d'attention à ce qui se passoit dans la Chambre des Communes. Elle étoit pourtant très mortifiée de ce que ses ennemis avoient eu assez de crédit pour tourner contre elle les deux Chambres du Parlement, & de voir que ceux qu'elle avoit le plus favorisez, s'étoient laissé gagner pour agir si directement contre ses interêts. Comme elle n'ignoroit pas qu'un très grand nombre de ses Sujets n'étoient pas trop bien convaincus de la justice de son droit par rapport à la Couronne, elle comprenoit bien que nommer la Reine d'Ecosse pour son Héritiere présomptive, c'étoit véritablement augmenter & fortifier les droits de cette dangereuse Rivale. Elle n'avoit parmi les Princes Souverains, ni aucun Allié, ni aucun véritable ami. Au contraire, elle ne pouvoit pas douter, que le Pape, la France, & l'Espagne, ne prêtassent volontiers leur secours pour lui arracher sa Couronne. Toute sa ressource ne consistoit que dans l'affection de son Peuple, dont elle voyoit les Representans liguez, s'il faut ainsi dire, contre elle, pour la forcer à faire une démarche si contraire à ses véritables interêts. Il n'est pas aisé de deviner à quoi elle se seroit déterminée, si les Seigneurs se fussent obstinez à vouloir obtenir ce qu'ils avoient demandé, & s'ils eussent eu la concurrence des Communes. En attendant qu'elle pût mieux pénetrer dans les intrigues qui faisoient agir le Parlement, elle se servit d'un expédient qui lui réussit, remettant à prendre d'autres mesures selon celles que ses ennemis pourroient prendre. Cet expédient fut, qu'elle fit dire aux deux Chambres, de lui envoyer chacune trente Députez pour recevoir sa réponse. Voici le Discours qu'elle fit à ces Députez pour leur faire connoitre sa pensée, ou plutôt pour la déguiser, & pour ne rien répondre à leur demande.

Elle se fait envoyer des Députez des deux Chambres.

Discours de la Reine aux Députez.

Puisque souvent les paroles des Princes pénetrent bien avant dans les cœurs, comme dans les oreilles des hommes, soyez attentifs à ce que je vais vous dire. Comme j'ai toujours aimé la vérité toute nue & toute simple, j'ai aussi estimé que vous la chérissez de tout votre cœur: mais je me suis trompée. J'ai reconnu que la dissimulation s'est fourrée parmi vous, sous le masque du zèle pour le bien public, & sous le prétexte spécieux de pourvoir à ma Succession. Quelques-uns d'entre vous ont été d'avis de m'obliger à répondre positivement, si je voulois accorder ou refuser au Parlement la liberté de déliberer sur la nécessité de nommer un Successeur, & de pourvoir par ce moyen à la tranquillité publique. Si je l'eusse accordée, ils étoient au comble de leurs souhaits, & ils auroient triomphé de moi. Si je l'eusse refusée, ils auroient excité contre moi la haine de mes Sujets, ce que, jusqu'à présent, mes plus grands ennemis

(1) *Bell* & *Monson*, grands Jurisconsultes, insisterent sur ces points & sur d'autres, avec *Dutton*, *Paul Wentworth*, &c. *Camden*. TIND.

n'ont pu faire. Mais leur prudence les a trompez : ils n'ont pas bien pris leur tems. Ils ont trop avancé leurs desseins, sans penser à l'évenement. Par cette maniere d'agir, j'ai aisement découvert qui sont ceux qui ont été équitables envers moi, & ceux qui ne l'ont pas été, & j'ai reconnu que votre Assemblée est composée de quatre sortes de gens. Les uns sont les auteurs de la trame. D'autres ont servi d'acteurs pour persuader leurs compagnons par de douces paroles, & par des raisons apparentes. Quelques-uns se sont laissé conduire, & ont donné leur approbation à ce qu'on leur a fait regarder comme juste. D'autres enfin, étonnez d'une si grande audace, sont demeurez dans le silence, & ce sont les plus excusables. Estimez-vous que je néglige votre sureté, laquelle vous fondez sur un Successeur, ou que je veuille envahir votre liberté? Certes je n'y ai jamais pensé. Mais j'ai cru qu'il falloit vous empêcher de tomber dans la fosse où vous alliez vous précipiter. Chaque chose a sa saison : vous aurez peut-être après moi, un Souverain plus prudent ; mais vous n'en aurez point qui vous aime plus que moi. Je ne sai si je verrai encore une fois de telles Assemblées : mais prenez garde de ne pas abuser de la patience de votre Reine. Tenez néanmoins pour certain, que j'ai bonne opinion de la plupart de vous, & que je vous aime de tout mon cœur comme auparavant (1). ELISABETH. 1566.

Il n'est pas facile de comprendre ce que la Reine vouloit faire entendre au Parlement, en disant qu'elle ne savoit si elle verroit à l'avenir de telles Assemblées. Ce sont des termes ambigus, qui peuvent avoir divers sens. D'ailleurs, ils sont enchassez dans un endroit où ils n'ont pas beaucoup de liaison avec ce qui précede, ou avec ce qui suit. Quoi qu'il en soit, avec cette espece de *galimathias*, elle renvoya les Députez des deux Chambres, & le Parlement fut incontinent prorogé, de peur de lui donner lieu d'examiner cette réponse, dont, selon les apparences, il n'auroit pas été fort content. Mais au fond, ce n'étoit qu'un remede palliatif, qui n'étoit pas capable d'appaiser la

(1) Au-lieu de la substance de ce Discours, que notre Auteur a traduit de *Camden*, le Traducteur Anglois en a donné au Lecteur l'Original, tel qu'on le trouve dans l'Appendice de la Vie d'*Elisabeth*, au second Tome de l'*Histoire Complete*, p. 664. Si Mr. *de Rapin* avoit vu cet Original, il n'auroit pas dit, comme il a fait, qu'elle prononça ce Discours en présence de trente Députez de chaque Chambre ; car la Reine le fit aux deux Chambres, le dernier jour de la Séance, 2 de Janvier 1566. L'erreur de notre Auteur vient de ceci : Il y avoit encore des gens qui ne pouvoient s'empêcher d'insister avec beaucoup de chaleur sur l'article du Mariage de la Reine, & sur la Succession à la Couronne. La Reine sur cela ordonna un peu avant la rupture du Parlement, qu'on lui envoyât trente Membres de chaque Chambre. Elle tâcha de les adoucir ; & après leur avoir fait des reproches, elle les détourna de leur résolution, & leur promit de ménager les choses non-seulement avec le soin d'un Monarque, mais encore avec la tendresse d'un Pere. Il semble ici que Mr. *de Rapin* ait pris ces trente Membres de chaque Chambre, pour des Députez. Voyez *Camden*, p. 400. de l'*Histoire Complete* Vol. II. *Echard* l'Archidiacre dit que le Discours étoit si touchant, qu'il étouffa toutes les émeutes. Tind.

ELISABETH. 1566.

fermentation déja excitée parmi le Peuple (1). S'il donnoit à la Reine le tems de prendre d'autres mesures, il en donnoit aussi à ses ennemis pour mieux dresser leurs batteries. Vrai-semblablement, cette affaire auroit été remise sur le tapis au prochain Parlement, si, dans cet intervalle, la Reine d'Ecosse ne se fût pas perdue elle-même par sa mauvaise conduite, & n'eût pas diminué sensiblement son Parti en Angleterre. C'est ce que je ferai voir tout à l'heure, après avoir dit un mot, pour finir l'année 1566, de ce qui se passoit dans les Païs-Bas.

Affaires des Païs-Bas. *Grotius, Annales des Païs-Bas.*

Depuis que Philippe II. avoit quitté ces Provinces, en 1559, pour aller résider en Espagne, le mécontentement des Grands & du Peuple s'étoit tellement accru, qu'il n'étoit pas possible que les affaires de ce Païs-là demeurassent plus longtems dans la situation où elles étoient. Ce mécontentement général avoit plusieurs causes, savoir, I. la persuasion où le Peuple se trouvoit, que le Roi avoit formé le dessein d'abolir les Libertez & les Privileges du Païs, pour y établir une Domination déspotique. II. L'érection des Evêchez, qui diminuoit beaucoup le pouvoir & les revenus des Abbez, à quoi un grand nombre de familles se trouvoient intéressées. III. L'Inquisition qu'on avoit dessein d'établir dans ces Provinces, & qui n'étoit gueres moins détestée par les Catholiques, que par les Protestans mêmes. IV. La défense d'assembler les Etats. V. Le projet que le Roi avoit fait d'exterminer les Protestans, qui se trouvoient déja en fort grand nombre dans le Païs. VI. Enfin, les interêts des Grands, qui comprenoient assez combien l'exécution des desseins du Roi leur devoient être funeste. Ce fut en vain que, durant plusieurs années, ils demanderent à la Gouvernante, qu'elle assemblât les Etats, pour prévenir les maux dont ils prévoyoient que leur Païs alloit être bien-tôt affligé: cette demande fut constamment rejettée. Cette rigueur avoit enfin obligé le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, le Comte de Horn, & divers autres Seigneurs, à se retirer du *Conseil d'Etat*, & à écrire au Roi que le Cardinal de Granvelle s'étoit rendu si odieux, qu'il y avoit tout à craindre, s'il demeuroit plus longtems dans les Païs-Bas. Philippe ne jugeant pas à propos de leur accorder directement le rappel du Cardinal, lui conseilla pourtant de se retirer. Dès que Granvelle se fut éloigné, les Grands allerent reprendre leurs places dans le Conseil.

Cependant l'Inquisition étant généralement abhorrée, les Peuples commencerent à s'émouvoir, & à témoigner qu'ils vouloient se délivrer de ce joug. Les Grands appuyerent cette résolution par deux motifs. Premierement, parce qu'ils comprenoient que l'Inquisition ne pouvoit qu'être funeste à la Liberté. En second lieu, parce qu'ils étoient

(1) La Reine, environ ce même tems, fit mettre en prison à la Tour un certain *Thornton*, Docteur en Droit de *Lincoln's Inn*, sur la plainte que lui fit la Reine *Marie* d'Ecosse, qu'il avoit mis en question son droit à la Couronne d'Angleterre. *Camden.* TIND.

informez,

informez, que le Roi avoit pris de terribles résolutions contre eux, à cause de ce qui s'étoit passé au sujet du Cardinal de Granvelle. Sur cela ils formerent une Conféderation contre l'établissement de l'Inquisition, & Louis, Comte de Nassau, Frere du Prince d'Orange, alla présenter une Requête à la Gouvernante sur ce sujet, étant accompagné de quatre-cens hommes. Ce fut à cette occasion que les Protestans reçurent le nom de *Gueux*. La Gouvernante n'ayant pas le pouvoir d'accorder ce qu'on lui demandoit, les Protestans prirent d'eux-mêmes la liberté de prêcher publiquement, & la Gouvernante se vit contrainte de le souffrir, & enfin, de le permettre expressément. Depuis ce tems-là, Philippe ne regarda plus les Peuples des Païs-Bas, que comme des Sujets rebelles; & la plupart de ceux-ci ne le considererent plus que comme un Souverain injuste & cruel, qui aspiroit à se rendre maitre de leurs biens, de leurs corps, & de leurs ames. Je ne m'engagerai point plus avant dans le détail de ces affaires. Il suffit d'avoir marqué, en peu de mots, l'origine des Troubles des Païs-Bas, dont j'aurai à parler quelquefois dans la suite. Je retourne aux affaires d'Ecosse, qui touchoient l'Angleterre de plus près.

1567. Observation sur la mort tragique du Roi d'Ecosse.

Je vais présentement entrer dans le recit d'un évenement qui a été rendu obscur, tant par les préjugez de la Religion, que par les interêts du Prince d'Ecosse dont j'ai rapporté depuis peu la naissance. Ce Prince étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, après la mort de la Reine Elisabeth, crut qu'il étoit de son devoir de faire quelques efforts pour justifier la Reine sa Mere d'un crime horrible dont elle fut accusée pendant sa vie, je veux dire, d'avoir fait mourir le Roi son Epoux. Vrai-semblablement, il employa la plume de *Cambden*, pour parvenir à son but.

La Reine en est accusée par quelques uns, & disculpée par d'autres.

Tout le monde convient que Henri Stuart Roi d'Ecosse, Epoux de la Reine Marie, fut assassiné au commencement de l'année 1567. On ne peut pas nier que ce meurtre n'ait été commis par le Comte de Bothwel, ou par ses ordres, que ce Comte ne fût alors en grand crédit auprès de la Reine, & qu'elle ne l'ait épousé peu de mois après la mort tragique du Roi son Epoux. Cela, joint à la haine qu'elle avoit conçue contre le Roi, forme un fâcheux préjugé contre elle. D'un autre côté, presque tous les Auteurs Catholiques Romains qui ont parlé de ce meurtre, ont tâché d'en justifier la Reine, & de le rejetter sur le Comte de Murray. Il semble qu'ils ont pris ce parti avec d'autant plus de fondement, que Cambden, Auteur Protestant, dans ses Annales du Regne d'Elisabeth, a entrepris ouvertement la défense de Marie, & a fait regarder le Comte de Murray comme l'Auteur non seulement de ce crime, mais même de tous les Troubles arrivez en Ecosse, depuis le Mariage de cette Reine avec François II.

Nécessité d'éclaircir ce fait.

Quelqu'un demandera peut-être, où est la nécessité d'éclaircir ce fait dans une Histoire d'Angleterre? Je répons, qu'elle est absolue,

ELISABETH. 1567. parce que sans cela on ne pourra rien comprendre à la conduite d'Elisabeth, ou l'on s'en fera une fausse idée. Il est donc de l'interêt de l'Histoire, & de la vérité, de faire connoitre distinctement le fondement de la Politique d'Elisabeth, & la véritable cause des évenemens qui seront racontez dans la suite. Ce fait est comme le pivot sur lequel tournent toutes les affaires d'Angleterre & d'Ecosse, pendant plusieurs années. Ceux qui, sous prétexte de l'éclaircir, ont travaillé à l'obscurcir autant qu'ils ont pu, ont bien senti combien la vérité étoit contraire à l'idée qu'ils ont voulu donner des affaires de ce Regne. Ainsi, pour en donner une véritable connoissance, il est absolument nécessaire de suivre une route tout opposée.

Cambden. Pour réussir dans ce que je me propose, je ne pourrai me dispenser d'entrer dans un assez grand détail des affaires d'Ecosse. Des Auteurs graves, & d'une reputation déja établie, ont pris à tâche de déguiser les faits qu'ils ont rapportez, en les tronquant, en les alterant, en supprimant des véritez essentielles, en supposant des choses qui n'ont pas même la moindre vrai-semblance. Leur opposer un simple récit qui ne contînt que la vérité toute nue, ce ne seroit pas le moyen de satisfaire le Lecteur, qui se trouveroit toujours dans l'embaras de savoir à qui il doit ajouter le plus de foi. Il est donc nécessaire de donner des preuves de ce que je vais dire; & en matiere de faits, il n'y en a point de meilleures, que les liaisons que ces mêmes faits ont les uns avec les autres, & les témoignages de gens non suspects. Mais il est comme impossible de faire remarquer en quoi la vérité a été alterée, à moins que de s'engager dans quelques raisonnemens, qui véritablement ne conviennent pas toujours à l'Histoire, mais qui, en cette occasion, me paroissent indispensables.

Témoignages de trois Historiens. Trois Historiens, qu'on peut regarder comme originaux, ont rapporté ce qui s'est passé en Ecosse pendant le Regne d'Elisabeth, savoir, *George Buchanan*, *Guillaume Cambden*, & *Jaques Melvil*. Quelques remarques sur ces trois Auteurs, aideront à mettre le Lecteur au fait.

Buchanan. Buchanan, Ecossois & Protestant, étoit un homme d'un grand savoir, & fort estimé par tous les Savans de l'Europe. S'il n'avoit pas écrit l'Histoire d'Ecosse, il n'auroit eu, peut-être, ni ennemis ni envieux. Mais comme, dans le récit de diverses affaires qu'il y a eu fort fréquemment entre l'Angleterre & l'Ecosse, il n'a pas été toujours d'accord avec les Historiens Anglois, il s'est formé en Angleterre un préjugé contre lui, comme s'il avoit pris à tâche de falsifier tout ce qui pouvoit être à l'avantage des Anglois. Les autres Nations auroient pris peu de part à ce different, si ce que Buchanan a dit contre la Reine Marie Stuart, dans la partie de son Histoire qui la regarde, n'avoit soulevé contre lui tous les Catholiques, de quelque Nation qu'ils soient. Il a eu pour but de faire voir que cette Reine a été l'unique cause des

Troubles d'Ecosse, & en particulier, qu'elle a fait ôter la vie au Roi son Epoux, & son Histoire est remplie de divers faits circonstanciez qui ont une liaison manifeste entre eux, & qui tendent tous au but qu'il s'est proposé. Il ne cite point de témoignages pour confirmer ce qu'il dit, parce qu'il écrivoit dans le tems même que les choses se passoient, ou peu après. D'un autre côté, il étoit créature du Comte de Murray, & passoit pour un homme vindicatif. C'est principalement sur ces préjugez qu'on a voulu décrier son Histoire, sans pourtant que personne ait entrepris expressément de le relever sur aucune des particularitez essentielles qu'il a rapportées. ELISABETH. 1567.

Cambden, Auteur Anglois & Protestant, a écrit ses Annales du Regne d'Elisabeth, sous le Regne de Jaques I., Fils de la Reine Marie. C'étoit un homme savant dans les Antiquitez d'Angleterre, & si je ne me trompe, il étoit Roi d'Armes. L'Histoire d'Angleterre lui est redevable de plusieurs bons Ouvrages, qui ont beaucoup contribué à l'éclaircir. Mais il paroit clairement, qu'en écrivant les Annales d'Elisabeth, il a eu pour unique but de faire l'Apologie de la Reine d'Ecosse, sous prétexte qu'on ne peut écrire l'Histoire d'Elisabeth, sans entrer dans un détail circonstancié des affaires d'Ecosse. Il dit beaucoup de bien d'Elisabeth, lorsque Marie n'y est pas interessée. Mais dans les endroits où il faut nécessairement mettre ces deux Reines en opposition, il le fait si adroitement, qu'il donne à connoitre qu'Elisabeth étoit dans le tort. Il n'en est pas de même dans les endroits où il peut louer ou excuser Marie, sans blesser Elisabeth; car alors, il ne fait pas difficulté de faire passer la premiere pour un modele de vertu. Il passe absolument sous silence tout ce qui peut faire du tort à sa reputation, ou se contente de refuter tout ce dont elle a été accusée, par un simple récit directement opposé, sans en donner aucune preuve. Ainsi, en lisant les Histoires de Cambden & de Buchanan, on diroit que ces deux Historiens parlent de deux differentes Reines, qui ont regné dans un même tems en Ecosse. Le but de Buchanan a été de noircir la reputation de Marie, & celui de Cambden, de faire par-tout son Apologie ou son Eloge. Aussi, Cambden, qui a écrit le dernier, a-t-il pris soin d'avertir ses Lecteurs, qu'on ne doit ajouter aucune foi à Buchanan, parce qu'il étoit créature du Comte de Murray, que sa plume étoit vénale, & que ses Ecrits ont été censurez par les Etats d'Ecosse. Il prétend même, qu'avant sa mort, il se repentit de sa malignité: mais à son ordinaire, il n'appuye d'aucune preuve ce qu'il avance, & ne releve Buchanan sur aucune circonstance remarquable, sinon, comme je l'ai déja dit, en faisant un récit contraire. Après avoir ainsi écarté le témoignage de cet Historien Ecossois, il ajoute, *que pour lui, il se propose, afin que les deux Parties soient ouïes, de rapporter l'affaire,* (la mort du Roi) *sans aucun mêlange d'amour ni de haine, autant qu'il peut l'avoir appris par des Ecrits qui su-* Cambden.

ELISABETH. 1567.

rent, au même tems, mis en lumiere, mais aussi-tôt supprimez en faveur du Comte de Murray, & en haine de la Reine, ou par des Lettres d'Ambassadeurs, ou d'autres personnes dignes de foi. Il faut remarquer qu'il ne rapporte dans ses Annales, aucun passage de ces Livres supprimez, qu'il n'en fait connoitre ni les Titres ni les Auteurs, & qu'il ne nomme point les Ambassadeurs ni les personnes dignes de foi, sur le témoignage desquels il appuye son récit. Il ne rapporte qu'une seule Piece dont je parlerai en son lieu, qui porte toutes les marques possibles de fausseté. Ainsi, après avoir averti qu'on ne doit point croire Buchanan qui a écrit ce qui s'est passé de son tems, & sous ses yeux; il veut qu'on le croye, lui qui n'a écrit que plus de quarante ans après l'évenement, sur sa simple parole, & sur les témoignages de gens & de Livres que personne ne connoit (1).

Récit de Cambden touchant la mort du Roi.

Après ce préambule, il entre en matiere, & pour raconter la mort du Roi, il commence par donner le caractere du Comte de Murray, & le représente comme un homme possedé d'une ambition démesurée, & aspirant à la Couronne. On a déja vu que c'étoit là l'accusation intentée contre lui auprès de Henri II., par la Reine Douairiere, & par le Cardinal de Lorraine, & dont *Melvil* l'a pleinement justifié. Cambden ajoute, que, dans cette vue, Murray fit tous les efforts possibles pour empecher la Reine de se marier, & que n'ayant pu réussir, il prit les armes contre elle, & fut enfin contraint de se retirer en Angleterre. Que pendant son absence, par ses Lettres & par ses amis, il sema la division contre le Roi & la Reine; & que, pour empêcher la condamnation qu'on alloit prononcer contre lui, le Comte de Morton, son ami, persuada au Roi de faire assassiner Rizzo Secretaire des Dépêches Françoises. Que le Roi reconnoissant la grandeur de sa faute, conçut une telle haine contre Murray, qu'il voulut le faire tuer: mais que celui-ci en étant averti, se reconcilia d'abord avec Bothwel, & résolut avec lui de tuer le Roi, dans la vue d'en rejetter le crime sur la Reine, de lui faire perdre l'affection de ses Sujets, & de ruïner, en même tems, le Comte de Bothwel, afin de se saisir du Gouvernement.

Remarques sur ce récit.

C'est là la substance du Roman que Cambden à forgé pour disculper la Reine, & pour rejetter le meurtre du Roi sur le Comte de Murray. J'appelle ce récit un Roman, parce qu'effectivement il est impossible de le lier avec les évenemens de l'Histoire d'Ecosse, dont il a plu à cet Auteur d'omettre les principales circonstances. Par exemple, il ne dit rien de la faveur où Rizzo étoit auprès de la Reine, ni du grand crédit que cet homme avoit à la Cour; non plus que des

(1) Plusieurs croyent que *Cambden* n'a rien écrit dans ses Annales, touchant les affaires d'Ecosse, que ce qui lui a été dicté ou ordonné par Jaques I. Il faut donc entendre ici par *Cambden*, le véritable Auteur des Annales, quel qu'il soit. RAP. TH.

amours de la même Princesse avec Bothwel: & néanmoins, dans son récit même, il faut nécessairement suppofer ces deux faits. Sans cela, comment peut-on comprendre, que, pour sauver l'honneur & les biens du Comte de Murray, il fût nécessaire d'ôter la vie à un Secretaire des Dépêches Françoises, si ce Secretaire n'avoit pas été en grand crédit auprès de la Reine? Tout de même, pourquoi falloit-il que Murray ruïnât Bothwel, pour usurper le Gouvernement, si celui-ci ne l'eût pas eu déja entre les mains? On voit bien que, sans cela, le récit de Cambden n'a ni liaison ni fondement. Enfin, cet Auteur n'ignoroit pas que la Reine d'Ecosse avoit été publiquement accusée de la mort du Roi son Epoux; que toute l'Ecosse & toute l'Angleterre en étoient remplies, & que cela passoit pour un fait constant dans les deux Royaumes. Est-ce donc par un simple récit opposé, que, quarante ans après, on peut renverser des faits d'une notorieté publique, s'il faut ainsi dire, sans donner la moindre preuve de ce qu'on avance? Mais, pour confirmer ce que je viens de dire à l'égard de Cambden, je n'ai qu'à faire remarquer, que les Mémoires de Melvil, écrits avant les Annales de Cambden, mais qui n'ont paru que longtems après, sont entierement opposez à ce que cet Auteur a écrit sur ce sujet, & s'accordent parfaitement avec l'Histoire de Buchanan, à quelques circonstances près. ELISABETH. 1567.

Melvil est le troisieme Auteur dont j'ai à parler. C'étoit un homme d'une Qualité distinguée, qui fut employé en diverses Ambassades, & qui eut part à ce qui se passoit à la Cour d'Ecosse. Il paroit même par ses Mémoires, qu'il étoit bien avant dans la faveur de la Reine, puisqu'elle l'avoit choisi pour lui donner des avis sur sa conduite, & pour l'avertir de ses défauts. Un Souverain ne peut gueres donner de plus grandes marques d'estime à un Sujet. Si Buchanan n'a pas parlé de lui dans son Histoire, c'est qu'apparemment, il ne l'aimoit pas. Melvil, de son côté, a donné, dans ses Mémoires, un portrait de Buchanan, qui, en rendant justice à son esprit & à ses vastes connoissances, ne donne pas une trop grande idée des qualitez de son cœur. Cela suffit pour faire comprendre qu'il n'a pas copié cet Historien, & qu'il n'y a eu aucune intelligence entre eux. Il a écrit ce qui s'étoit passé sous ses yeux, depuis l'année 1563. qu'il retourna dans sa Patrie, jusques bien avant dans le Regne du Roi Jaques. Par conséquent, on ne peut pas dire qu'il ait été mal informé. Il peut encore moins être suspect aux partisans de la Reine, puisqu'on voit dans ses Mémoires, qu'il fut toujours attaché aux interêts de cette Princesse. Aussi parle-t-il toujours d'elle avec beaucoup de circonspection, se contentant de faire entendre en deux mots, certaines choses que Buchanan a dévelopées sans scrupule. Il n'a pourtant pas jugé à propos de dissimuler les faits principaux, parce que ces mêmes faits servent de fondement à ses Mémoires, qui sans cela n'auroient aucune liaison. Remarque sur les Mémoires de Melvil.

ELISABETH. 1567.

Il n'a pas écrit pour disculper la Reine, ni pour l'accuser, mais uniquement pour instruire son Fils de ce qui s'étoit passé de son tems. Si l'on compare ses Mémoires avec l'Histoire de Buchanan & avec les Annales de Cambden, on sera aisément convaincu, qu'il est impossible de les accorder avec ce que Cambden a écrit, & qu'au contraire, ils sont conformes dans les faits principaux que Buchanan a rapportez. Toute la difference qui s'y trouve, c'est que Melvil a éclairci beaucoup de choses que Buchanan n'a pas bien sues; & que, d'un autre côté, celui-ci s'étend beaucoup plus sur tout ce qui peut porter coup contre la Reine, au-lieu que Melvil passe sur ces endroits fort legerement. Il fait connoitre par là qu'il n'en parle qu'à regret, & seulement autant que la liaison de ses Mémoires le demande.

Après ces observations sur trois Historiens, dont deux qui ont été contemporains, ont vu passer sous leurs yeux ce qu'ils racontent, & s'accordent ensemble dans tous les faits principaux & essentiels, sans avoir écrit de concert, & sans que l'un d'eux au moins, puisse être soupçonné d'avoir voulu déguiser la vérité; & dont le troisieme a écrit quarante ans après, & se trouve directement contraire aux deux premiers, sans appuyer son récit d'aucum témoignage, ni d'aucun Auteur connu; il me semble qu'on ne peut pas me blâmer, si je prens les deux premiers pour Guides, préferablement au dernier.

La Reine fait porter le Prince au Château d'Edimbourg. *Buchanan.*

Pendant que le Roi prenoit des remedes pour lui aider à résister au poison, la Reine tira le jeune Prince son Fils de Sterlyn, & le fit porter à Edimbourg, quoique ce fût au milieu de l'Hiver (1). Peu de tems après, elle apprit que le Roi avoit pris la résolution de se retirer en Espagne, & qu'il y avoit même déja un Vaisseau Anglois tout prêt pour le recevoir dès qu'il seroit en état de supporter la fatigue du voyage. Cette précaution lui faisant craindre qu'il n'échapât, & que par sa retraite, il ne rompît toutes les mesures qu'elle avoit prises avec Bothwel, elle témoigna qu'elle avoit dessein de se reconcilier avec lui. Dans cette vue, elle lui écrivit quelques Lettres tendres & affectionnées, pour le convaincre de sa bonne foi. Enfin, elle alla le voir à Glasgow, & sut si bien le cajoller, qu'elle lui persuada de retourner à Edimbourg, en litiere. Melvil ne parle point du voyage de la Reine à Glasgow: mais il suppose nécessairement une reconciliation, puisqu'il parle du retour volontaire du Roi à Edimbourg (2). Dès qu'il y fut arrivé, on le logea dans une maison écartée, tout proche des murailles de la Ville, sous prétexte qu'il seroit trop incommodé du bruit qui se faisoit dans le Palais. Pendant quelques jours, la Reine lui rendit des visites fort fréquentes, & fit même porter son

Le Roi veut se retirer en Espagne.

La Reine le caresse, & lui persuade de retourner à Edimbourg.

Buchanan. Melvil.

(1) *Melvil* ne parle pas de ce voyage: mais il le suppose dans la suite, quand il dit que la Reine livra le Prince au Comte de *Marr*, pour pouvoir retirer le Château d'Edimbourg d'entre ses mains. RAP. TH.

(2) Ses termes sont: *Le Roi fut ensuite amené à Edimbourg.* Melvil, p. 78. TIND.

lit dans une Chambre au-dessous de celle du Roi. Enfin, elle n'oublia rien pour lui persuader qu'il ne lui restoit plus rien sur le cœur contre lui. Dans ce tems-là, le Comte de Murray ayant reçu la nouvelle que sa Femme étoit à l'extremité, d'une fausse couche, demanda la permission de l'aller voir, & partit effectivement, malgré les instances que la Reine fit pour l'arrêter. Cette circonstance sert également à Buchanan & à Cambden. Le premier en infere, que le Comte de Murray n'avoit aucune part au meurtre du Roi qui fut tué la nuit suivante, puisqu'il s'absenta le jour avant l'exécution. Cambden en tire une conséquence tout opposée, en disant, que le motif de son départ étoit d'empêcher qu'on n'eût du soupçon contre lui. Buchanan & Melvil assurent, que beaucoup de gens savoient qu'on avoit dessein de tuer le Roi: mais que personne n'osoit l'en avertir, parce qu'il redisoit tout à la Reine, ou à quelques-uns de ses Domestiques qui le trahissoient. Cela n'empêcha pourtant pas qu'enfin, le Comte d'Orkney, Frere uterin du Comte de Murray, n'en avertît ce Prince, qui l'ayant redit à la Reine, elle fit appeller le Comte d'Orkney pour l'examiner; mais il nia tout en sa présence.

ELIZABETH. 1567.

Le Comte de Murray quitte la Cour.

Enfin, le tems pris pour l'exécution étant arrivé, la Reine quitta le Roi pour aller mettre au lit une de ses Domestiques qui s'étoit mariée ce jour-là. J'omets une infinité de circonstances, par lesquelles Buchanan insinue que la Reine étoit du complot. En effet, ces circonstances seroient autant de preuves, si elles étoient confirmées par quelque Auteur non suspect. Mais comme Melvil n'en parle point, j'aime mieux les passer sous silence. Quoi qu'il en soit, le Roi fut étouffé cette même nuit, avec un de ses Domestiques qui couchoit dans sa Chambre. Dès qu'il fut mort, on porta son corps dans un jardin d'une maison voisine, où on porta aussi ses deux pantoufles. Ensuite on mit le feu à quelques barils de poudre qu'on avoit mis dans la Chambre où la Reine avoit fait porter son lit, & la maison fut renversée. On voulut d'abord persuader au Peuple qui accouroit au bruit, que la violence de la poudre avoit porté le Roi dans le jardin. Mais comme on voyoit les deux pantoufles auprès de lui, que sa chemise n'étoit pas endommagée par le feu, & qu'on voyoit quelques marques livides autour de son cou, les gens ne furent pas si crédules. Dès la même nuit, le bruit se répandit dans la Ville, que les Comtes de Morton & de Murray avoient fait assassiner le Roi, & ce bruit se répandit incontinent jusqu'aux frontieres d'Angleterre. Cambden infere de là, qu'il falloit bien que le Comte de Murray eût part à ce meurtre, puisqu'il en fut d'abord accusé par la voix publique. Mais cette voix publique consistoit sans doute en quelques gens qu'on avoit apostez pour faire répandre ce bruit. Melvil assure au contraire, que les gens de la Cour se disoient à l'oreille, que c'étoit Bothwel qui avoit fait tuer le Roi, & qu'on l'avoit étouffé ou étranglé avec une serviette. Il ajoute, que dès le lendemain,

Mort tragique du Roi. *Buchanan.*

On fait courir le bruit que le Comte de Murray a tué le Roi. *Cambden.*

Bothwel en est accusé. *Melvil.*

ELISABETH. 1567.

Bothwel l'ayant rencontré, lui dit que la foudre étoit tombée sur la maison où le Roi logeoit, & l'avoit emporté dans un jardin, où il le pria de l'aller voir. Melvil y alla, & trouva qu'on l'avoit déja porté dans une Chambre, où l'on fit beaucoup de difficulté de le laisser entrer (1). Buchanan ajoute, que la Reine se fit apporter le corps sur un banc renversé, & qu'après l'avoir quelque tems consideré sans aucune démonstration de joye ni de tristesse, elle le fit enterrer auprès de Rizzo, dans le Tombeau de la Maison Royale. Il est étonnant, que Cambden, qui a entrepris d'ôter toute créance à Buchanan, n'ait pas entrepris en même tems, de le relever sur aucune des circonstances que cet Historien rapporte, quoiqu'elles soient en fort grand nombre, & très flétrissantes pour la Reine.

Le Roi est enterré auprès de Rizzo. *Buchanan.*

Le Comte de Murray, quoique malade, & malgré le bruit qui s'étoit répandu sur son sujet, se rendit à la Cour deux jours après, & y parut la tête levée. Cela fait voir qu'il ne craignoit pas les accusations de ses ennemis; & en effet, il ne fut jamais recherché pour ce crime. La Reine n'ayant gardé la Chambre que quelques jours, reprit sa maniere de vivre ordinaire, ayant toujours le Comte de Bothwel avec elle.

Murray retourne à la Cour.

Conduite scandaleuse de la Reine.

Cependant, le Peuple murmuroit extraordinairement de ce qu'on ne faisoit aucune perquisition touchant la mort du Roi, dont il accusoit hautement le Comte de Bothwel. Ces murmures étoient si publics, que Bothwel ne put se dispenser de faire quelque démarche, pour faire voir qu'il vouloit se justifier. Il alla donc, accompagné de quelques amis, trouver le Duc d'Argyle Grand Justicier du Royaume, & le requit de faire des informations touchant le meurtre du Roi. Sur sa requête, on commença une procedure, & à prendre les dépositions de quelques personnes : mais cela cessa tout d'un coup. La Cour se contenta de faire publier, qu'on donneroit une certaine recompense à quiconque découvriroit les Auteurs de la mort du Roi. Mais comme tout le monde étoit persuadé que la Reine & Bothwel en étoient coupables, personne ne fut assez hardi pour les accuser. Il auroit été trop dangereux de faire une pareille démarche. On ne laissoit pourtant pas de publier des Libelles & des Chansons, où Bothwel étoit toujours accusé. Cela fut cause qu'il fit afficher en divers endroits, qu'il offroit de se battre contre quiconque oseroit soutenir cette accusation. On lui répondit par une autre Affiche sans signature, qu'on acceptoit le defi, pourvu qu'il marquât un lieu neutre pour le combat : mais cela n'eut aucune suite.

Bothwel tâche en vain de se justifier. *Buchanan.*

La Reine, comprenant enfin que les plaintes & les murmures du Peuple pourroient avoir de fâcheuses suites, souhaita d'avoir entre ses mains le Château d'Edimbourg, dont la garde avoit été confiée au Comte de Marr par les Etats. Ce Seigneur se fit beaucoup solliciter pour

La Reine se fait livrer le Château d'Edimbourg & livre le Prince au Comte de Marr.

(1) Il dit lui-même, qu'il ne put pas seulement y jetter l'œil. TIND.

faire

faire ce que la Reine souhaitoit. Mais enfin, jugeant qu'on n'étoit pas éloigné d'une Guerre Civile, il voulut bien livrer cette Forteresse, pourvu qu'on lui permît de mener le jeune Prince à Sterlyn dont il étoit aussi Gouverneur. Il crut qu'il lui seroit plus avantageux d'être maitre de la personne du Prince, que du Château d'Edimbourg; & la Reine consentit à cet échange.

ELISABETH. 1567.

Jusqu'alors, on s'étoit contenté de publier, sans beaucoup de ménagement, les soupçons qu'on avoit conçu contre Bothwel, sans qu'il parût aucune Partie contre lui. Mais enfin, le Comte de Lenox, voyant que la Reine ne faisoit aucune diligence pour faire punir le crime qui venoit de se commettre, lui écrivit pour lui demander justice contre Bothwel, l'accusant d'avoir fait assassiner le Roi son Fils. Cette Lettre mit la Reine dans un extrême embaras. Elle ne pouvoit refuser à un Pere la satisfaction qu'il demandoit, particulierement dans un cas où il s'agissoit de la mort d'un Roi qui avoit été son Epoux. Je ne rapporterai point ici tous les artifices dont elle se servit pour éluder cette poursuite, & pour faire absoudre Bothwel, parce que Buchanan, qui en a donné le détail, peut être suspect. Je me contenterai de transcrire ce que Melvil dit sur ce sujet.

Le Comte de Lenox demande justice de la mort du Roi.

Chacun en accusoit le Comte de Bothwel, & ceux qui osoient en parler plus librement, disoient pour assuré que c'étoit lui. Cela l'obligea enfin à faire assembler un nombre de Commissaires pour l'examiner. Mais comme il eut assez de crédit pour n'y faire entrer que des gens qui dépendoient de lui, l'affaire fut décidée à son avantage. Il disposoit de la destinée de chacun, & distribuoit la bonne & la mauvaise fortune comme il le trouvoit à propos: de sorte que personne n'osa opiner que selon son bon-plaisir. Ce pas étant fait, il demeura toujours le plus grand Favori à la Cour.

Bothwel est déchargé. *Mémoires de Melvil.*

C'est là un fâcheux témoignage contre la Reine, d'un homme qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir voulu la calomnier. Non seulement elle ne pouvoit se défaire d'un homme accusé publiquement d'être le meurtrier du Roi son Epoux, mais encore, elle en faisoit son Ministre & son Favori. Quand même elle l'auroit cru innocent, c'étoit renoncer à toutes les Loix de la bienséance, à quoi une femme ne se porte gueres, à moins qu'elle n'y soit contrainte par une violente passion. Mais c'est peu de chose, par rapport à ce qu'elle fit encore dans la suite.

Le bruit, que la Reine avoit dessein d'épouser le Comte de Bothwel, s'étant répandu de la Cour dans tout le Royaume, le Lord Herris se rendit à Edimbourg. Il prit si bien son tems, qu'il aborda la Reine en l'absence de Bothwel, & s'étant jetté à ses pieds, il lui remontra franchement, qu'elle se couvriroit d'une honte éternelle, si elle épousoit le meurtrier de son Mari. La Reine feignant d'être surprise, lui répondit, qu'elle ne savoit d'où il avoit puisé cette nouvelle; & ajouta d'un air fort froid, que jusqu'alors, son cœur ne lui avoit rien dit en

Représentations inutiles faites à la Reine, sur ce qu'elle veut épouser Bothwel.

ELISABETH. 1567.

faveur de Bothwel. Peu de jours après, Melvil reçut une Lettre d'Angleterre, sur le même sujet, mais conçue en termes beaucoup plus forts que la remontrance du Lord Herris, & il la fit voir à la Reine, qui l'accusa de l'avoir lui-même forgée. Melvil lui répondit, que la Lettre étoit véritablement de celui dont le nom étoit au bas, & qu'elle ne contenoit rien que ce qu'il avoit eu lui-même dessein de lui représenter, selon son devoir. Ainsi la Reine, en prenant la résolution d'épouser Bothwel, ne péchoit pas par ignorance, puisqu'elle étoit parfaitement instruite de l'opinion du Peuple par rapport à l'auteur de la mort du Roi.

La Reine se fait enlever par Bothwel qui la mene à Dumbar. *Melvil. Buchanan.*

Peu de jours après, elle fit un voyage à Sterlyn pour y voir le Prince son Fils. Si l'on en croit Buchanan, c'étoit pour tâcher, sous quelque prétexte, de le tirer d'entre les mains du Comte de Marr, qui refusa nettement de le lui livrer. En s'en retournant à Edimbourg, elle rencontra le Comte de Bothwel accompagné d'une suite de gens armez, qui l'enleva, & la conduisit à Dumbar. Melvil, qui étoit présent à cette action & qui fut lui-même arrêté, dit que Bothwel prit seulement le cheval de la Reine par la bride, & n'ajoute pas un mot qui puisse faire juger que la Reine parût surprise de cette violence, ni qu'elle fit le moindre semblant de résister. Il dit au contraire, que le Capitaine *Blackwater*, qui se saisit de lui, lui assura que tout se faisoit du consentement de la Reine.

Bothwel se fait séparer de sa Femme. *Buchanan.*

Dès que Bothwel fut arrivé à Dumbar, il se fit séparer de sa Femme, Fille du Comte de Huntley, laquelle il n'avoit épousée que depuis six mois. Ce Divorce fut ordonné par deux Sentences, l'une donnée par la Cour Ecclésiastique, & l'autre par la Cour Laïque, & toutes deux, à la requisition de la Comtesse de Bothwel. Dans la premiere Procedure, qui fut faite à ce sujet devant l'Archevêque de St. André, Bothwel fut accusé d'avoir eu un commerce criminel avec une Parente de sa Femme ; & sur son aveu, l'Archevêque prononça la Sentence de Divorce (1). Dans la seconde, sa Femme l'accusa d'adultere, & comme il ne le nia pas, le Mariage fut cassé. Il fallut se servir de ces deux moyens, à cause des maximes differentes que les deux Cours suivoient par rapport aux Causes qui pouvoient faire casser un Mariage. Ce procès fut commencé & fini dans moins de dix jours. Selon les apparences, le Comte de Huntley, grand ami de Bothwel, engagea lui-même sa Fille à demander le Divorce. C'est Buchanan qui rapporte ce que je viens de dire ; & Melvil assure qu'il ne sait pas comment ce Divorce fut ordonné, parce qu'ayant été relâché, il avoit quitté Dumbar. Cela fait voir du moins, qu'il n'avoit pas lu l'Histoire de Buchanan, quand il écrivoit ses Mémoires, & qu'il ne copioit pas

(1) Quelques-uns ont dit qu'il avoit une Bulle qui l'absolvoit de cet inceste. Si cela est, il ne voulut pas la faire valoir, afin de donner lieu à la cassation du Mariage. RAP. TH.

cet Historien, quoiqu'ils se trouvent conformes dans les principaux faits. ELISABETH. 1567.

Bothwel s'étant ainsi séparé de sa Femme, mena la Reine à Edimbourg, & dès le jour suivant, elle se rendit en personne au Tribunal de la Justice, où elle déclara qu'elle étoit dans une liberté entiere. C'étoit pour prévenir l'objection qu'on auroit pu tirer de sa captivité, pour faire casser le Mariage qu'elle avoit dessein de contracter avec Bothwel. Ce Mariage étoit si odieux dans toutes ses circonstances, qu'il étoit bien difficile de trouver quelque prétexte pour en diminuer l'horreur. Le seul moyen que la Reine & Bothwel purent trouver, ce fut de rendre les Seigneurs de la Cour complices du même crime. Pour cet effet, Bothwel les ayant invitez à diner, leur présenta & leur fit signer un Ecrit qui portoit : *Qu'il étoit de l'interêt de la Reine d'épouser le Comte de Bothwel, parce qu'il avoit beaucoup d'amis dans la Province de Lothian & sur les frontieres, & que par conséquent, personne n'étoit plus capable que lui d'y faire observer un bon ordre : Qu'après tout, la Reine ne pouvoit pas faire autrement, puisque le Comte l'avoit déja enlevée, & avoit couché avec elle contre sa volonté.* Un des artifices de Cambden, entre plusieurs autres, est de parler de cet Ecrit ou approbation des Grands d'une maniere fort vague, & de l'alterer entierement, sous prétexte d'en rapporter la substance. De plus, il en parle avant que d'avoir rapporté l'enlevement de la Reine, afin de faire regarder cet enlevement comme une suite & une dépendance de l'approbation des Grands; au-lieu que c'est tout le contraire, comme on le voit par l'Ecrit même rapporté par Melvil. Quoi qu'il en soit, le Mariage fut célebré à la maniere des Protestans, par l'Evêque d'Orkney, qui voulut bien prêter son ministere pour une action si odieuse.

Mariage de la Reine avec Bothwel.
Buchanan.
Mémoires de Melvil.

Quelque soupçon que la Reine eût donné contre elle par sa négligence à punir les auteurs de la mort du Roi, il y avoit eu pourtant jusqu'alors des gens qui doutoient qu'elle en fût coupable. Mais quand on la vit épouser publiquement le Comte de Bothwel, il ne se trouva presque plus personne qui osât entreprendre sa défense. Il ne lui fut pas difficile de s'appercevoir du changement qui s'étoit fait dans les cœurs de ses Sujets, tant leur mécontentement étoit public. Cela fut cause qu'elle résolut de se fortifier du secours des Grands, en formant avec eux une Ligue pour sa propre défense, & pour celle de son nouvel Epoux. Tous ceux qui dépendoient de Bothwel, signerent volontiers cette Ligue : mais ce n'étoit pas en cela que consistoit la difficulté. Il y avoit un autre Parti très considerable qu'il falloit gagner, sans quoi la Ligue de la Cour auroit été peu puissante. Pour cet effet, la Reine & Bothwel crurent qu'il falloit commencer par le Comte de Murray, afin qu'il donnât le branle à tout le reste. On lui présenta donc la Confédération à signer. Mais il répondit, que pour l'obliger à servir la Reine, il n'étoit nullement nécessaire de lui faire signer cet Ecrit ; & que

La Reine & Bothwel font signer une Ligue à quelques Seigneurs.
Le Comte de Murray refuse de la signer.
Buchanan.

ELISABETH. 1567.

pour ce qui regardoit le Comte de Bothwel, puisque la Reine avoit souhaité qu'il se reconciliât avec lui, il tiendroit exactement tout ce qu'il avoit promis. Cependant, craignant, après ce refus d'être exposé au ressentiment de la Cour, il demanda la permission de se retirer à St. André: mais voyant que la Reine en faisoit quelque difficulté, il la pria de lui permettre d'aller passer quelque tems en France, à quoi elle voulut bien consentir, & il partit peu de jours après (1). Cambden n'a eu garde de parler de la cause qui obligea Murray à se retirer en France: cela s'accorde trop mal avec son systême. En effet, si ce Seigneur s'étoit associé avec Bothwel pour faire tuer le Roi, comment auroit-il quitté la Cour dans un tems où, bien loin d'y avoir rien à craindre, il auroit pu tout esperer du grand crédit de son prétendu ami?

Il se retire en France.

Conféderation pour faire punir les meurtriers du Roi, & pour faire dissoudre le Mariage de la Reine.

Cependant, toute l'Ecosse se plaignoit hautement de ce qu'on ne tiroit aucune vengeance de la mort du Roi, & de voir la Reine mariée avec celui que tout le monde regardoit comme le meurtrier. Le Roi de France même écrivit à *Du Crocq* son Ambassadeur, pour lui en témoigner son étonnement, & sa lettre fut montrée à divers Seigneurs. Enfin, les Comtes d'*Argyle*, de *Morton*, de *Marr*, d'*Athol*, de *Glencarn*, & le Baron de *Boyd*, s'étant assemblez à Sterlyn, y signerent une Conféderation, dont le but étoit de faire punir les meurtriers du Roi, & de faire dissoudre le dernier Mariage de la Reine. Ils esperoient de le pouvoir faire d'autant plus aisément, qu'ils avoient lieu de croire que la Reine même ne seroit pas fâchée d'être contrainte, vu les indignes traitemens qu'elle recevoit déja de son nouvel Epoux. Melvil assure, qu'on la vit un jour demander un couteau pour se le plonger dans le sein, ne pouvant plus endurer ses brutalitez.

La Reine & Bothwel se retirent à Dumbar.

Comme les Conféderez ne doutoient point que les habitans d'Edimbourg ne favorisassent leur entreprise, ils avoient projetté d'investir cette Ville, afin que la Reine & Bothwel, qui s'y trouvoient sans Troupes, ne pussent point s'évader. Mais Bothwel, ayant été averti de leur dessein, sortit de la Ville, & se rendit à *Bothwick*, emmenant la Reine avec lui. Ils furent poursuivis par les Conféderez: mais ce fut inutilement, la Reine & Bothwel s'étant déja retirez à Dumbar. Ce coup étant manqué, les Conféderez marcherent à Edimbourg qui leur ouvrit ses portes, malgré les efforts du Comte de Huntley, de l'Archevêque de St. André, & de l'Evêque de Ross, qui se virent même obligez de se retirer dans le Château, d'où *Balfour*, que la Reine en avoit fait Gouverneur, leur donna le moyen de se sauver ailleurs. Il fit aussi entendre aux Conféderez, qu'il ne vouloit point se dessaisir du Château, & que son intention étoit de demeurer neutre.

Edimbourg se déclare pour les Conféderez. *Buchanan.*

La Reine & Bothwel marchent vers Edimbourg.

Pendant ce tems-là, la Reine & Bothwel assembloient des Troupes à Dumbar, avec toute la diligence possible. Mais les Conféderez se

(1) *Melvil* ne parle pas de cette Ligue. Il dit seulement que le Comte de *Murray* se retira en France, sans en expliquer le sujet. RAP. TH.

Buchanan. Melvil.

trouvoient dans un extrême embaras. Ils n'avoient point d'argent; Balfour refusoit de leur donner de l'artillerie & des munitions; & à cause du mauvais succès de l'entreprise de Bothwick, une partie de leurs Troupes les avoit quittez. Ainsi, après plusieurs consultations, ils avoient comme résolu d'abandonner leurs projets, & de se retirer chacun chez soi. La Reine & Bothwel, ayant été informez de leur état, se mirent incontinent en marche vers Edimbourg, dans l'esperance de les surprendre, avant qu'ils eussent pris aucune résolution.

Les Conféderez vont à sa rencontre. *Buchanan.*

Cette nouvelle ayant été portée aux Conféderez pendant la nuit, aulieu de prendre le parti de se sauver, ils résolurent d'aller à la rencontre de la Reine, & de décider l'affaire par un combat. Cette résolution arrêta tout court leurs ennemis, qui, voyant les affaires tourner tout autrement qu'ils ne l'avoient esperé, leur laisserent passer l'*Esca* sans opposition, après quoi les deux Armées se trouverent fort proche l'une de l'autre. Ce fut alors que la Reine s'apperçut que ses Troupes ne la servoient pas de bon cœur, & qu'il n'y avoit dans son Armée que peu d'Officiers & de Soldats qui voulussent combattre pour sa querelle. Cette connoissance lui inspirant beaucoup de crainte, elle souhaita de parler au Baron de *Grangy* (1), l'un des Chefs des Conféderez, qui commandoit un petit Corps plus avancé que le reste de l'Armée. Grangy étant allé la trouver, lui dit franchement, qu'il n'y avoit aucune esperance d'accommodement, à moins qu'elle ne se séparât de Bothwel, qui passoit pour le meurtrier du feu Roi, & qui, de plus, étoit marié à une autre Femme: mais qu'à cette condition, les Conféderez lui rendroient le respect & l'obeïssance qu'ils lui devoient.

Elle craint d'être abandonnée de ses Troupes. *Mémoires de Melvil.*

La Reine lui ayant démandé si elle pouvoit se fier à sa parole, il retourna au Camp des Conféderez, & en apporta un plein-pouvoir pour traiter avec la Reine sous cette même condition. Alors Bothwel, se voyant sans ressource, prit le parti de se retirer à Dumbar, & la Reine se mit entre les mains du Lord Grangy, qui la conduisit à l'Armée Conféderée.

Elle capitule avec les Conféderez, & se met entre leurs mains.

Les Chefs la reçurent avec plus de respect qu'elle n'en avoit attendu: mais ils eurent beaucoup de peine à retenir leurs Soldats, qui lui causerent de grandes mortifications. Enfin, on la conduisit à Edimbourg, & on la logea dans la maison du Prévôt, où on mit une Garde, en sorte qu'elle y étoit véritablement prisonniere. Apparemment, les Chefs n'étoient pas encore bien résolus sur ce qu'ils devoient faire à son égard: mais elle leur fournit elle-même l'occasion de se déterminer. La même nuit qu'elle fut arrivée à Edimbourg, elle corrompit un Soldat de sa Garde, & lui donna une Lettre pour Bothwel, pleine d'expressions tendres & affectionnées, où elle l'appelloit *son cher Cœur*, & lui promettoit de ne l'abandonner jamais. Cette Lettre étant tombée entre les mains des Seigneurs Conféderez, leur fit prendre la résolution de se précautionner mieux contre elle.

Elle est menée à Edimbourg & mise en arrêt.

(1) *Guillaume Kirvade*, Laird ou Seigneur de *Grangy*. Tind. [illegible])

ELISABETH. 1567.

& ensuite en prison à Lochlewen.

& leur fournit un prétexte de la renfermer dans le Château de *Lochlewen*, sous la garde de la Mere du Comte de Murray.

La Reine se plaignit beaucoup de ce traitement, & écrivit à Grangy, pour lui reprocher qu'on ne lui tenoit pas ce qui lui avoit été promis. Grangy lui répondit, qu'il n'avoit pas attendu ce reproche pour se plaindre lui-même; mais qu'on lui avoit fait voir une Lettre écrite de sa propre main, qui lui avoit fermé la bouche. Il finissoit sa Lettre en lui disant, qu'il ne pouvoit rien faire pour elle, que lui conseiller de ne penser plus à un homme qui étoit marié à une autre Femme, & qui étoit accusé d'avoir fait tuer son Mari. La Reine, en lisant cette Lettre, répandit un torrent de larmes.

On intercepte une Cassette de Bothwel avec divers papiers.

Mais, une chose qui arriva peu de jours après, lui fut encore plus préjudiciable. Bothwel étant arrivé à Dumbar, envoya un homme à Balfour Gouverneur du Château d'Edimbourg, pour recevoir de lui une Cassette qu'il lui avoit donnée en dépôt. C'étoit une Cassette d'argent que François II. avoit donnée à la Reine, & dont elle avoit fait présent à Bothwel. Balfour la livra au Messager: mais, s'il en faut croire Buchanan, il en fit donner avis aux Seigneurs Conféderez, qui l'enleverent à celui qui la portoit. Quoi qu'il en soit, elle tomba entre leurs mains. Ils l'ouvrirent, & y trouverent quantité de Vers & de Lettres d'amour, & parmi ces Lettres, quelques-unes qui contenoient tout l'ordre de la Conspiration contre le feu Roi, & la maniere dont elle devoit s'exécuter. Mais ce ne fut pas tout: Buchanan dit, qu'on y trouva encore trois Contracts de Mariage de la Reine avec Bothwel, dont l'un étoit écrit de la propre main de la Reine, avant la mort du Roi; un autre étoit écrit de la main du Comte de Huntley, dans l'intervalle entre la mort du Roi & le troisieme Mariage de la Reine; & le troisieme étoit un Contract dans les formes, fait au tems des nôces. Apparemment, les deux premiers n'étoient que des modeles, supposé que Buchanan dise la vérité: car Melvil ne parle ni de la Cassette, ni des Contracts. Cambden dit pourtant en une autre occasion, qu'on produisit contre la Reine, certaines Vers, & certaines Lettres d'amour: mais il ne dit rien de la Cassette dont parle Buchanan.

Bothwel se retire aux Orcades.

La captivité de la Reine, & l'enlevement de ses papiers, ayant fait connoitre à Bothwel, qu'il ne faisoit pas bon pour lui en Ecosse, il se retira dans les Isles Orcades, où il fit quelque tems le métier de Pirate, soit pour subsister, soit pour se venger des Ecossois.

On oblige la Reine à ceder la Couronne au Prince. *Buchanan. Melvil. Cambden.*

Cependant, les Chefs des Conféderez, ayant conferé ensemble sur leurs affaires, avoient consideré, que s'ils remettoient la Reine en possession du Gouvernement, ils ne pourroient plus prendre confiance en ses promesses, ni aucune bonne sureté contre elle. Ils conclurent de là, qu'il falloit absolument lui ôter l'administration; & pour cet effet, ils lui envoyerent le Comte de *Lindsey*, pour la porter à resigner la Couronne au Prince son Fils. Cambden dit, que pour l'obliger

à faire cette démarche, on la menaça de la mettre en Justice pour le meurtre du Roi son Epoux, pour son incontinence, & pour avoir violé sa parole au sujet de la Religion; & Melvil assure, que le Comte de Lindsey avoit ordre de la menacer, s'il le jugeoit nécessaire. La Reine fut fort surprise de cette proposition: mais jugeant bien qu'il ne lui étoit pas libre de refuser ce qu'on lui demandoit, & qu'un refus obstiné pourroit lui attirer de plus grandes disgraces, elle y donna son consentement. Ce fut même avec d'autant moins de difficulté, que quelques-uns des Confédérez, & Trochmorton, Ambassadeur d'Angleterre, lui firent dire en secret, que tout ce qu'elle signeroit étant en prison, ne seroit d'aucune valeur, & qu'elle pourroit le revoquer quand elle seroit en liberté. Les Seigneurs Confédérez voulurent bien consentir qu'elle nommât elle-même un ou plusieurs Régens pour gouverner le Royaume, pendant la Minorité du Prince. Elle nomma le Comte de Murray (1), soit de son propre choix, soit qu'on lui eût insinué que c'étoit celui qu'on souhaitoit d'avoir pour Régent; & en cas qu'il refusât la Régence, elle lui substitua le Duc de Châteleraud, le Comte d'Argyle, & quelques autres Seigneurs. Ensuite, on lui fit signer tous les Actes nécessaires pour la resignation de la Couronne, & après en avoir donné avis au Comte de Murray qui étoit en France, on fit les préparatifs pour l'Inauguration du nouveau Roi, qui n'étoit âgé que d'un an. La resignation de la Reine fut signée le 24. de Juin, & le jeune Roi fut inauguré le 29. du même mois, par l'Evêque d'Orkney.

ELIZABETH. 1567.

Melvil. Cambden.

On lui permet de nommer un Régent.

Elle nomme le Comte de Murray.

Peu de tems après, certains Seigneurs, qui n'étoient pas du nombre des Confédérez, s'assemblerent au Château d'Hamilton, pour déliberer sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture. Les Confédérez en ayant eu avis, leur envoyerent Jaques Melvil, Auteur des Mémoires dont j'ai déja parlé, pour leur demander dans quelle intention ils s'étoient assemblez. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient que trouver étrange, qu'on eût procedé au Sacre du Roi sans les y appeller, puisqu'ils n'avoient pas moins de zèle que tous les autres Seigneurs, pour le bien de la Patrie; & qu'ils croyoient avoir lieu de craindre qu'on n'eût de mauvais desseins contre eux, puisqu'on avoit pris des résolutions si importantes sans les consulter: qu'à cause de cela, ils s'étoient assemblez, non dans l'intention d'offenser personne, mais uniquement, à dessein de pourvoir à leur propre sureté. Melvil dit, que les plus sensez des Confédérez furent d'avis d'admettre ces Seigneurs dans leurs déliberations, mais que les autres conclurent à les en éloigner, & que cet avis prévalut, au grand préjudice du Royaume. En effet, ce fut de ce petit nombre de Seigneurs assemblez à Hamilton, que prit son origine un Parti qui se déclara enfin pour la Reine, & qui servit à entretenir longtems les Troublrs dans le Royaume.

Il se forme un Parti pour la Reine.

Buchanan. Melvil.

(1) *Melvil* dit qu'elle demanda que le Lord *Murray* fût premier Régent. p. 85. TIND.

ELISABETH. 1567.

Divers motifs des Conféderez.

Les Chefs des Conféderez n'avoient pas tous les mêmes vues. Il y en avoit parmi eux, qui n'agissoient que pour leurs interêts particuliers, & qui vouloient se servir de la conjoncture où ils se trouvoient, pour ruïner leurs ennemis. D'autres, en signant la Confédération, n'avoient eu pour but que d'ôter le scandale que le Mariage de la Reine causoit, de se défaire de Bothwel, de remettre ensuite la Reine en possession du Gouvernement, & peut-être, de resserrer son autorité par le moyen des Etats. Ceux-ci sachant que le Comte de Murray étoit en chemin pour retourner en Ecosse lui envoyerent Jaques Melvil pour l'instruire de l'état des affaires, & pour l'exhorter à se comporter avec beaucoup de moderation, & sur toutes choses, à éviter une entiere rupture avec la Reine. Ils lui firent représenter, que son propre interêt le demandoit ainsi, parce qu'il seroit bien plus maitre de son propre Parti pendant qu'il laisseroit quelque esperance à la Reine, que s'il mettoit les affaires de cette Princesse dans un tel état, que ses ennemis n'eussent plus rien à craindre de sa part. Murray comprit qu'effectivement, cette conduite lui seroit avantageuse, & promit de suivre leur conseil. Mais il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il se laissa gagner par les violens du Parti, qui l'engagerent à mettre les affaires hors d'état d'être jamais rétablies. C'est là l'idée que donne Melvil de la conduite du Comte de Murray.

Le Comte de Murray arrive, & maltraite la Reine.

Peu de jours après son arrivée, il alla voir la Reine, & au-lieu de la consoler, comme il l'avoit fait l'autre fois lorsqu'elle étoit en arrêt à Edimbourg, il l'accabla d'injures & de reproches. Cela lui causa la plus sensible douleur qu'elle eût jamais ressentie; car jusqu'alors, elle avoit esperé que le Comte de Murray trevailleroit à la rétablir.

Il est reconnu pour Régent.

Il invite les Hamiltoniens à se rendre aux Etats.

Ils refusent.

Cependant, les Conféderez ayant prié ce Seigneur d'accepter la Régence, il feignit d'avoir du penchant à la refuser, & demanda quelques jours pour se déterminer; mais ce n'étoit qu'une pure grimace; & enfin, il l'accepta. Avant que les Etats, qui avoient été convoquez en son absence, s'assemblassent, il écrivit aux *Hamiltoniens*, c'est ainsi qu'on nommoit les Seigneurs assemblez au Château d'Hamilton, pour les prier de se rendre aux Etats, afin de concourir avec les autres, à ce qui seroit jugé nécessaire pour le bien du Royaume; mais ils refuserent de s'y trouver. On parla pendant quelque tems, d'un accommodement: mais il s'y rencontra des difficultez insurmontables. Buchanan en rejette toute la faute sur les Hamiltoniens, & Melvil, au contraire, sur le Parti violent des Conféderez, auquel le Régent s'étoit joint. Tout ce qu'on peut conjecturer sur ce sujet, c'est que ceux qui avoient procuré l'Assemblée du Château d'Hamilton, avoient en vue de servir la Reine, & ne cherchoient pour se déclarer, qu'un prétexte, que le Comte de Murray leur fournit, peut-être trop imprudemment. Quoi qu'il en soit, ce Seigneur n'ayant pas jugé à propos de differer la tenue des Etats, pour attendre un accommodement avec les Hamiltoniens, qui lui paroissoit encore trop éloigné, la Régence

Il est reconnu pour Régent.

lui

lui fut confirmée par un Décret qui fut signé de plus de deux-cens Seigneurs ou Gentilshommes des plus qualifiez, tant Catholiques que Protestans.

ELISABETH. 1567.

Le premier soin du nouveau Régent fut, d'ôter le Gouvernement du Château d'Edimbourg à *Balfour* qui s'étoit rendu suspect, & de le donner au Lord Grangy. Cependant les Hamiltoniens, à la tête desquels le Comte d'Argyle s'étoit allé mettre, se plaignoient hautement de ce qu'on les avoit négligez, & refusoient de reconnoitre le Comte de Murray pour Régent. Il n'étoit pas difficile de comprendre que, sous ce prétexte, leur but étoit de former un Parti pour la Reine. En effet, quelque tems après, ils s'assemblerent à Dumbarton, & y signerent une Ligue dont le but étoit de remettre la Reine en liberté, & en possession du Trône. Douze Seigneurs (1), dont le Comte d'Argyle & l'Archevêque de Saint André étoient les premiers, signerent cette Ligue. Mais le Comte d'Argyle se détacha bientôt après de ce Parti, & se rendit aux Etats. Ce Seigneur qui changeoit souvent de Parti, ne demeura pas longtems dans celui qu'il venoit d'embrasser. Pour ce qui regarde le Duc de Châteleraud, il étoit alors en France, occupé à ses affaires particulieres. Cette Ligue ne fut pas d'abord fort redoutable au Régent: mais elle le devint dans la suite, parce que tous les méconteņs du Parti du Roi s'y joignoient l'un après l'autre, n'étant pas facile au Régent de contenter tout le monde.

Il donne le Gouvernement du Château d'Edimbourg à Grangy.

Ligue en faveur de la Reine.

Pendant le reste de l'année, le Régent se fit remettre entre les mains toutes les Places du Royaume, & distribua les Charges & les Gouvernemens selon qu'il le jugea nécessaire pour maintenir la tranquillité publique, Il prit soin sur toutes choses, de faire rendre la Justice avec exactitude & sans partialité. Melvil ne le blâme que d'une chose: c'est de n'avoir pas assez ménagé les Hamiltoniens. Mais il faut considerer, qu'il penchoit lui-même manifestement vers ce Parti. La Reine le consideroit & l'aimoit, & par conséquent il étoit naturel qu'il souhaitât son rétablissement. Il fait assez comprendre dans ses Mémoires, qu'il désiroit de tout son cœur qu'elle fût remise en possession du Trône; & c'est ce qui l'a obligé à blâmer ceux qui s'y opposoient.

Le Régent se met en possession de toutes les Places.

La connoissance des affaires d'Ecosse est si absolument nécessaire pour bien entendre les motifs de la conduite & de la politique d'Elisabeth, qu'on ne doit point trouver étrange que je sois entré dans un si grand détail de ce qui s'est passé dans ce Royaume. La suite justifiera, comme je l'espere, cette longue digression. Je reviens présentement aux affaires d'Angleterre.

Le terme pour la restitution de Calais étant expiré, Elisabeth envoya en France *Smith* Secretaire d'Etat, & *Winter* Grand Maitre de

Elisabeth demande la restitution de Calais.

(1) Ils n'étoient qu'onze. *Melvil*, p. 88. TIND.

ELISABETH. 1567. *Annales de Cambden.* La France la refuse.

l'Artillerie navale, pour demander cette Place au Roi, selon le Traité de *Câteau.* Mais rien n'étoit plus éloigné de la pensée du Roi de France. Il nomma des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs d'Angleterre, comme s'il se fût agi d'examiner de nouveau à qui cette Place devoit appartenir, & que le Traité de Câteau ne dût être compté pour rien. Le Chancelier de l'Hôpital, qui étoit à la tête de ces Commissaires, fit sur ce sujet un long Discours, dont il suffit de rapporter la substance, pour faire connoitre combien les raisons sur lesquelles il appuyoit le refus de rendre Calais, étoient mal fondées. Il dit:

Raisons alleguées par le Chancelier de France.

Que si les Anglois avoient droit de demander Calais, ils n'en avoient pas moins de demander Paris, puisqu'ils avoient acquis & perdu l'une & l'autre de ces deux Villes par la Guerre (1).

Que le droit qu'ils prétendoient sur Calais étoit nouveau: mais que celui du Roi de France sur cette même Ville, avoit commencé avec la Monarchie.

Qu'encore que les Anglois l'eussent possedée pendant plus de deux cens ans, la proprieté en étoit toujours demeurée au Roi de France, aussi bien que celle des Duchez de Guienne & de Normandie, qu'ils avoient longtems détenus par la force des armes: Que par cette raison, on ne pouvoit pas dire que la France eût conquis Calais & ces deux Duchez, mais seulement, qu'elle avoit recouvré ce qui lui appartenoit.

Que la Prescription n'avoit pas lieu entre les Souverains, mais que leur droit demeuroit toujours dans sa force, selon la Loi des douze Tables, qui portoit, qu'on pouvoit éternellement reprendre son bien d'entre les mains de son ennemi.

Qu'encore que les Anglois eussent entrepris la derniere Guerre pour recouvrer Calais, ils ne s'étoient pas souvenus de cette Place dans le Traité de Troye, & que par là ils avoient reconnu qu'ils n'y avoient plus aucune prétention.

Que la clause inserée dans le Traité de Troye, par laquelle chacune des deux Couronnes se reservoit ses droits & ses exceptions, ne regardoit que de menus droits, & non pas la restitution de Calais, qui étoit un des articles les plus importans.

Que les prétendus attentats commis en Ecosse par le feu Roi François II., ne pouvoient pas porter de préjudice aux droits de Charles IX. son Successeur: Que véritablement, cela pouvoit avoir lieu entre des Particuliers; mais qu'il en étoit tout autrement à l'égard des Rois.

Que le feu Roi en donnant du secours à la Reine d'Ecosse sa Femme, n'avoit fait que ce que les Anglois avoient eux-mêmes fait en se saisissant du Havre de Grace; sous prétexte de conserver cette Place au Roi.

(1) Il y avoit un Traité exprès pour *Calais*, & il n'y en avoit point pour Paris. RAP. TH.

Que de plus ils avoient prêté de l'argent au Prince de Condé; & que par ces deux attentats, ils avoient perdu les droits qu'ils prétendoient avoir sur Calais. ELISABETH. 1567.

Que quand Dieu avoit permis que les François recouvrassent Calais, il avoit retabli les bornes naturelles entre les Royaumes de France & d'Angleterre, selon l'expression du Poëte Latin,

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

Enfin, que s'il se trouvoit quelqu'un qui fût assez hardi pour oser proposer au Roi la restitution de Calais, il mériteroit non seulement la mort, mais des peines plus grandes que celles des Enfers.

Réponse de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Smith répondit, qu'il ne daignoit pas s'arrêter à faire voir la foiblesse des raisons que le Chancelier venoit d'alleguer, parce qu'il ne pouvoit se persuader que ce fût sérieusement qu'on voulût fonder le refus de rendre Calais sur des raisons si peu plausibles: Qu'il y avoit un Traité exprès fait sur ce sujet, duquel le Chancelier n'avoit fait aucune mention, comme s'il avoit oublié que c'étoit sur ce Traité, signé, ratifié, & juré par le Roi de France, que la demande de la Reine d'Angleterre étoit fondée: Qu'il ne prétendoit pas non plus s'amuser à combattre des maximes qui, si elles étoient admises, rendroient tous les Traitez entre les Souverains absolument inutiles: mais qu'il se contenteroit de répondre à deux objections qui étoient les plus spécieuses. Par rapport au Traité de Troye, il somma quelques-uns des Commissaires qui avoient assisté à la conclusion de ce Traité, de dire s'il n'étoit pas vrai, qu'on étoit convenu, que la restitution de Calais étoit comprise dans la reservation générale, & que la raison qu'ils alleguerent pour empêcher que la Ville de Calais ne fût pas nommément reservée, fut, que les huit années n'étoient pas encore expirées. Quant au Havre de Grace, il dit, que les Anglois n'y étoient pas entrez par force, mais qu'ils y avoient été appellez par les habitans, & par le Peuple de Normandie. Enfin, que pour ce qui regardoit l'argent prêté au Prince de Condé, le Roi de France lui-même avoit reconnu que c'étoit pour son service, puisque c'étoit pour payer les Landsquenets qui menaçoient de piller le Royaume. Mais toutes ces raisons furent fort inutiles, puisque la France avoit résolu de ne pas rendre Calais. J'observerai ici en passant, que le Chancelier de France n'employa pas, pour éluder la restitution de Calais, les raisons prises du Traité même de Câteau, comme il auroit pu le faire avec fondement, si ce Traité avoit été conçu dans les termes ou de la maniere dont les Historiens de France l'ont rapporté.

Raisons d'Elisabeth pour dissimuler.

Ce ne furent pas les raisons du Chancelier qui empêcherent Elisabeth de faire valoir ses droits sur Calais, mais la situation de ses affaires, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre une Guerre contre la France. Son intention n'étoit pas d'attaquer, mais de se défendre, &

ELISABETH. 1567.

de se maintenir sur le Trône malgré les efforts de ses ennemis. Ce fut là son unique soin, pendant tout le cours de son Regne. C'étoit par cette raison qu'elle feignoit quelquefois de vouloir se marier, quoique selon les apparences, elle n'en eût aucune envie. Le premier qu'elle leurra de cette esperance, ce fut l'Archiduc Charles d'Autriche, le même qui avoit été proposé à la Reine d'Ecosse par le Cardinal de Lorraine. Cette feinte alla si loin qu'elle envoya le Comte de Sussex en Ambassade à l'Empereur Maximilien, pour règler les conditions du Mariage, l'Empereur lui ayant envoyé de son côté, le Comte de *Stolberg*, pour l'entretenir dans ces bonnes dispositions. Le Comte de Sussex demeura cinq mois à Vienne pour cette négociation, y étant allé sous prétexte de porter à l'Empereur l'Ordre de la Jarretiere. Mais il étoit accompagné du Baron de *North*, créature du Comte de Leicester, qui avoit ordre de son Patron, de traverser la négociation autant qu'il lui seroit possible, en faisant entendre indirectement à la Cour Imperiale, que la Reine n'avoit pas dessein de conclure, quelque mine qu'elle en fît. L'Empereur trouva dans la suite, que celui-ci étoit mieux informé que l'Ambassadeur, qui, craignant que la Reine n'épousât le Comte de Leicester, faisoit tous ses efforts pour ajuster tous les differens, & pour lever les difficultez. La principale consistoit dans l'article de la Religion, touchant lequel il s'agissoit de chercher des expédiens qui satisfissent les deux Cours. L'Empereur se relâchoit autant qu'il étoit possible, & le Comte de son côté faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour lever cet obstacle. Ils étoient déja convenus, que l'Archiduc auroit le Titre de Roi d'Angleterre, & la Tutele des Enfans, si la Reine mouroit la premiere. Quant à la Religion, après que l'Empereur eut souvent & inutilement demandé une Eglise publique pour l'Archiduc, il s'étoit relâché jusqu'à consentir qu'il se contenteroit d'avoir une petite Chapelle dans l'enceinte du Palais Royal, où aucun Anglois ne seroit reçu; & que s'il survenoit quelque trouble à cette occasion, il interromproit, pendant quelque tems, l'exercice de sa Religion, & assisteroit avec la Reine, au service de l'Eglise Anglicane. Mais cette affaire ayant été débattue au Conseil d'Angleterre, la Reine fit savoir au Comte de Sussex, qu'elle ne pouvoit pas même accorder cela. Ainsi, la négociation fut rompue, quoique sans éclat, avec des marques d'estime & d'amitié que l'Empereur & la Reine se donnerent mutuellement. Pour le dire en passant, cette difficulté sur la Religion étoit un moyen que la Reine employa toujours pour rompre toutes les négociations qui se firent au sujet de son Mariage. Aussi n'entra-t-elle jamais en traité sur cette matiere, qu'avec des Princes Catholiques, parce qu'elle étoit assurée de rompre la négociation quand elle jugeroit à propos. Quant aux Princes Protestans qui se présenterent pendant qu'elle fut en âge d'être mariée, elle prit soin de leur faire entendre d'abord, qu'ils n'avoient

Marginal notes: Négociation de son Mariage avec l'Archiduc. — La négociation se rompt. — Remarque sur ce sujet.

rien à esperer. Cette conduite confirme le soupçon qu'on a toujours eu, qu'elle avoit pris une résolution fixe de ne se soumettre jamais au joug du Mariage, quoique ses affaires l'obligeassent quelquefois à feindre des sentimens opposez.

ELISABETH. 1567. Politique d'Elisabeth.

Dans cette année, on vit arriver à Londres des Ambassadeurs de Jean Basilowits, Grand Duc de Moscovie. Leur Commission publique étoit, de confirmer & renouveller les faveurs que le Czar leur Maitre avoit accordées aux Marchands Anglois, associez sous le nom de *Societé de Moscovie*. Mais les Ambassadeurs étoient accompagnez d'un Anglois nommé *Jenkinson*, qui avoit fait un long séjour en ce Païs-là, & qui étoit chargé de quelques ordres secrets. Le dessein du Czar étoit de faire avec Elisabeth, une Ligue offensive & défensive, avec obligation réciproque de se donner mutuellement un azyle, en cas que l'un ou l'autre fût chassé de ses Etats. Ce Prince, qui étoit un grand Tiran, vouloit pourvoir de loin à sa fureté, dans la crainte où il étoit que ses Sujets ne fussent pas toujours d'humeur de souffrir sa tirannie. La Reine lui fit une réponse ambiguë, dont il n'eut pas lieu d'être satisfait; & néanmoins, il ne laissa pas, deux ans après, d'accorder aux Marchands Anglois des privileges qui ont beaucoup contribué à faire fleurir le Commerce qu'ils font en Moscovie.

Ambassade de Moscovie. *Cambden.*

Dans ce même tems, ou à peu près, il y eut en Irlande quelques Troubles causez par la revolte de *Shane O Neale*, Seigneur très puissant dans le Nord, mais qui finirent par la mort du Rebelle qui fut tué par ses propres gens.

Troubles en Irlande.

Le Duc de Norfolck, qui étoit un de ceux qui étoient le plus avant dans la faveur de la Reine, perdit dans cette même année la Duchesse sa Femme, & par cette perte, il se vit malheureusement en état de former des projets qui causerent enfin sa ruïne.

Mort de la Duchesse de Norfolck.

Les affaires des Païs-Bas avoient beaucoup changé de face pendant cette année. Les Grands s'étoient divisez, & plusieurs avoient trahi la Cause commune. Le Prince d'Orange s'étoit retiré dans ses Gouvernemens, le Comte de *Horn* dans sa maison, & le Comte d'Egmont étoit demeuré auprès de la Gouvernante, qui, profitant de cette division, avoit revoqué tout ce qu'elle avoit été contrainte d'accorder aux Reformez. Ensuite elle avoit fait venir quelques Troupes d'Allemagne, & levé quelques Régimens Wallons. Peu de tems après, Philippe II. résolut d'envoyer le Duc d'Albe dans les Païs-Bas avec une Armée d'Espagnols naturels, pour y châtier les Grands & le Peuple. A cette nouvelle, le Prince d'Orange s'étant retiré en Allemagne, le Duc d'Albe entra dans le Païs à la tête de son Armée, sans rencontrer aucune opposition. Dès qu'il fut arrivé à Bruxelles, la Duchesse de Parme lui remit le Gouvernement, & alors ce Duc exerça des cruautez dont il n'est pas nécessaire de faire le détail, parce qu'elles sont connues de tout le monde. Les Comtes d'Egmont & de Horn

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

ELISABETH. 1567. perdirent la vie par la main du Bourreau, pendant que *Montigny* souffroit le même supplice en Espagne, & tous les biens du Prince d'Orange furent confisquez.

Affaires de France.

D'un autre côté, la Cour de France, sous prétexte de craindre le Duc d'Albe qui devoit côtoyer les frontieres, avoit fait une levée de six-mille Suisses, à dessein d'exterminer les Huguenots, pendant que le Duc d'Albe en feroit autant dans les Païs-Bas, selon ce qui avoit été concerté à Bayonne. Il est aisé de voir, que, dans une telle conjoncture, Elisabeth ne pouvoit pas tenter de se faire rendre Calais. C'étoit beaucoup pour elle, si elle pouvoit éloigner les flammes qui menaçoient l'Angleterre. Cependant, le Prince de Condé, après avoir à peine échapé aux embuches de la Cour, rassembla les Huguenots, avec le secours de l'Amiral, & il s'en fallut peu qu'il ne réussît dans le dessein qu'il avoit formé d'enlever le Roi à Meaux. Ce coup étant manqué, il alla bloquer Paris. Enfin, le 10 de Novembre, il se donna, aux portes de Paris, un combat où le Connêtable de Montmorency fut tué. Cette action n'ayant rien décidé, le Prince marcha au devant de Cazimir Comte Palatin, qui lui amenoit un secours de trois-mille hommes de pied, & de six-mille-cinq-cens Chevaux. Dès le mois de Septembre, *La Noue*, l'un des Chefs des Huguenots, s'étoit emparé d'Orleans. Ainsi, tous les Païs voisins de l'Angleterre, l'Ecosse, la France, & les Païs-Bas, étoient en trouble & en confusion, pendant que les Anglois, par la sage conduite de leur Reine, jouïssoient d'une profonde tranquillité.

1568. Elisabeth s'interesse pour les Huguenots de France.

Ce n'étoit pourtant qu'aux dépens de son propre repos, qu'Elisabeth assuroit celui de son Peuple. Elle avoit à craindre, & du dedans & du dehors, & par conséquent, elle étoit obligée de faire une attention continuelle tant aux affaires étrangeres qu'aux domestiques, afin de prévenir les desseins de ses ennemis. L'état où les Huguenots se trouvoient en France, lui causoit de l'inquietude. Leurs ennemis étoient aussi les siens; & comme il y avoit peu d'apparence qu'ils pussent résister aux Catholiques qui étoient cent contre un, & appuyez de l'Autorité Royale, elle craignoit qu'après qu'ils seroient exterminez, l'orage vînt fondre sur l'Angleterre. Il n'y avoit presque pas à douter, que la Guerre qu'on faisoit à la fois aux Protestans de France & des Païs-Bas, ne fût le fruit des Conseils mutuels des Cours de France & d'Espagne, & que la ruïne de la Religion Protestante ne fût le principal objet que ces deux Cours avoient en vue. Elisabeth crut donc qu'il étoit absolument nécessaire de faire connoitre au Roi de France, qu'elle s'interessoit à la conservation des Huguenots, quelque raison qu'elle eût de se plaindre de leur conduite à son égard. Dans cette vue, elle donna ordre à Norris son Ambassadeur auprès de Charles IX. d'interceder fortement en leur faveur, & de faire entendre, qu'elle connoissoit assez bien ses interêts, pour ne pas souffrir

qu'on les ruïnât entierement. Ces menaces, de la part de l'Angleterre, la fermeté des Huguenots, & les secours qu'ils trouvoient en Allemagne, produisirent un bon effet, & leur procurerent la Paix. Mais ce n'étoit qu'une fausse Paix, dans laquelle la Cour n'avoit pour but que de les tromper, & qui, à cause de cela, fut nommée dans la suite, *La Paix boiteuse*, ou *mal-assise*. Catherine de Medicis sachant bien qu'on ne tarderoit pas longtems à reprendre les armes, voulut prendre les devants, pour empêcher Elisabeth d'assister les Huguenots. Ce fut dans cette vue, qu'elle commença dès-lors à proposer, en termes couverts, à l'Ambassadeur d'Angleterre, le Mariage d'Elisabeth avec le Duc d'Anjou, qui n'étoit âgé que de dix-sept ans. Je parlerai ailleurs de suites de ce projet. ELISABETH. 1568.

Dans ce même tems, Philippe II. donnoit à Elisabeth des marques du chagrin qu'il avoit conçu contre elle, en releguant son Ambassadeur dans un Village. D'un autre côté, un Marchand Anglois nommé *Hawkins*, qui étoit allé trafiquer dans le Golfe du Mexique, avec cinq Navires, en vertu du Traité fait entre Charles Quint & Henri VIII., fut insulté & pillé par une Flotte Espagnole qui lui enleva ses marchandises, avec trois de ses Vaisseaux. Elisabeth fut extremement sensible à ces outrages, d'autant plus que les Marchands murmuroient hautement, & demandoient qu'on déclarât la Guerre à l'Espagne. Mais elle ne jugea pas à propos de faire alors aucune démarche pour témoigner son ressentiment, de peur de s'engager plus avant que la situation de ses affaires ne le permettoit. Elle avoit d'autant plus de sujet de ne pas s'engager dans une Guerre de cette nature, qu'en ce même tems, les affaires d'Ecosse, qui la touchoient de plus près, prenoient une nouvelle face, & pouvoient avoir, à son égard, des suites très importantes.

Brouillerie entre Philippe II. & Elisabeth. *Cambden.*

La Reine Marie étoit prisonniere à *Lochlewen*: mais cela n'empêchoit pas qu'elle n'eût encore un assez grand Parti, composé de tous les Catholiques & des ennemis & envieux du Comte de Murray, ou de ceux qui étoient en crédit auprès de lui. Véritablement, la plupart de ces gens-là se soucioient peu de la Reine; mais ils croyoient qu'elle pouvoit leur fournir un prétexte plausible d'agir contre le Régent, & c'étoit ce qui les faisoit déclarer pour elle. D'un autre côté, il se trouvoit, dans le Parti même du Régent, qu'on appelloit le Parti du Roi, des gens qui ne s'y étoient engagez qu'en vue de ruïner Bothwel, qu'ils haïssoient & qu'ils craignoient. Ceux-ci se persuadoient, que s'ils pouvoient se défaire de lui, les choses reviendroient dans leur état naturel, & que la Reine pourroit épouser quelque Prince qui feroit refleurir l'Ecosse. Grangy, qui étoit de ce nombre, ayant été informé que Bothwel piratoit aux environs de l'Isle de *Schetland*, arma quelques Vaisseaux, & résolut de l'aller poursuivre, dans la pensée que sa mort suffiroit pour faire cesser tous les troubles. Il fut assez heureux pour le

Affaires d'Ecosse.

Grangy poursuit Bothwel, qui se sauve en Danemarc, où il est mis en prison. *Buchanan.*

ELIZABETH. 1568. *Melvil.*

rencontrer. Il lui donna la chasse, & l'obligea enfin à se faire échouer sur la côte, & à se sauver à terre, dans une Chaloupe. Mais son Vaisseau fut pris avec ses Domestiques, de qui on prétendit avoir appris beaucoup de choses, par rapport au meurtre du feu Roi, qui ne faisoient pas honneur à la Reine. Mais on ne peut gueres compter sur ces sortes de bruits publics. Bothwel ayant eu le bonheur d'échaper, mais ne sachant plus de quel côté se tourner, prit enfin le parti de se retirer en Danemarc, où il fut arrêté, & mis en prison. Il y vêcut encore dix ans, dans une misere extrême qui lui fit perdre l'esprit. Cambden assure, qu'avant sa mort, *il protesta religieusement, que la Reine n'avoit eu aucune part au meurtre du Roi son Epoux.* Mais à son ordinaire, cet Auteur ne dit point d'où il a tiré cette particularité (1).

Plusieurs Ecossois abandonnent le Régent.

Bothwel n'étant plus à craindre, tous ceux qui ne s'étoient déclarez contre la Reine, qu'à cause de la haine qu'ils avoient pour lui, abandonnerent le Parti du Roi, les uns en secret, les autres ouvertement. Le Comte de Lidington & le Baron de Boyd furent du nombre de ceux qui feignirent de demeurer attachez au Régent, pour avoir plus d'occasion de rendre service à la Reine. Le Comte d'Argyle balança quelque tems, & enfin, il quitta le Comte de Murray pour se joindre à l'autre Parti.

La Reine se sauve de sa prison. *Buchanan.*

Cependant, le Régent étant allé à Glasgow, y apprit peu de jours après, que la Reine s'étoit sauvée de *Lochlewen*, & qu'elle étoit au Château d'Hamilton, distant de douze milles seulement de Glasgow. Cette nouvelle s'étant bientôt répandue en tous lieux, le Baron de Boyd, qui étoit du Conseil du Régent le quitta sur le champ pour aller trouver la Reine.

Elle marche contre le Régent.

Le Régent se trouva d'abord dans un fort grand embaras, d'autant plus qu'il apprit en même tems, que les partisans de la Reine assembloient du monde de tous côtez, & se rendoient en grosses troupes auprès d'elle. Cela lui fit comprendre, qu'il falloit ou quitter la partie, ou tenter la fortune d'un combat. Il prit ce dernier parti, & ayant assemblé des Troupes, quoiqu'en nombre fort inferieur à celles que la Reine avoit déja, il sortit de Glasgow, dans le tems que la Reine marchoit à lui pour le combattre. Melvil assure, que le dessein de la Reine n'avoit pas été d'abord de donner Bataille, n'étant sortie du Château d'Hamilton, que pour se retirer à Dumbarton; mais que l'Archevêque de St. André, & les autres Chefs de son Parti furent d'avis de combattre, parce qu'ils se confioient sur la superiorité de leur nombre, & qu'ils esperoient de gouverner au nom de la Reine, après avoir vaincu le Régent. Quoi qu'il en soit, cette Armée, forte de six-mille hommes, s'étant avancée vers Glasgow, rencontra le Régent qui n'avoit que quatre-mille hommes, & la Bataille se donna. Il n'est pas nécessaire

Mémoires de Melvil.

Bataille où la Reine est vaincue.

(1) La Reine *Marie* eut une Fille de *Bothwel*, qui fut Religieuse à *Notre-Dame de Soissons.* Recueil de *Jebb*, Tom. II, p. 610. TIND.

d'en

d'en faire ici la description (1). Il suffit de dire en deux mots, que la Reine la perdit, & que, de peur de tomber entre les mains de ses ennemis, elle s'enfuit vers les frontieres d'Angleterre. Elle choisit d'abord pour lieu de retraite le Château de *Harris*, appartenant au Lord *Maxwell*; mais peu de jours après, ne se croyant pas en sureté dans cet azyle, ni dans aucun autre endroit du Royaume, elle prit la résolution de se retirer en Angleterre. Pour peu qu'on fasse attention à ce qui s'étoit passé jusqu'alors entre Elisabeth & Marie, & aux justes raisons qu'elles avoient de se défier l'une de l'autre, & de se regarder mutuellement comme de véritables ennemies, malgré les témoignages exterieurs qu'elles se donnoient d'une amitié réciproque qui n'étoit que pure dissimulation, on ne se persuadera jamais que Marie eût cherché volontairement un azyle en Angleterre, s'il avoit été à son choix de se retirer ailleurs. Mais il n'y avoit point de milieu. Il falloit nécessairement, ou qu'elle risquât de tomber encore une fois entre les mains des Ecossois ses ennemis, ou qu'elle se livrât à Elisabeth. De ces deux dangers, l'un étoit prochain & certain; l'autre étoit encore éloigné, & n'étoit pas d'une certitude assez grande, pour lui ôter toute esperance de trouver quelque secours dans la générosité de cette Reine. Quoi qu'il en soit, sa résolution étant prise, elle envoya un de ses Domestiques nommé *Beton* à Elisabeth, pour lui demander sa protection, & la permission de se retirer en Angleterre. Cambden dit, qu'elle lui envoya par ce même homme, un diamant qu'elle en avoit reçu pour gage de son amitié, & de la promesse qu'elle lui avoit faite de l'assister de tout son pouvoir, lorsqu'elle auroit besoin de son secours. Cependant, ce même Auteur a inséré dans l'année 1582. de ses Annales, une Lettre de Marie à Elisabeth, par laquelle il paroit que ce diamant avoit été envoyé avant la Bataille de Glasgow. D'aillenrs, quoiqu'il soit possible qu'Elisabeth ait ajouté au présent de ce diamant, quelques expressions tendres & affectionnées & quelques promesses générales, il n'y a aucune apparence qu'elle ait voulu s'engager par là aussi loin que Cambden veut le faire entendre. C'est ce que plusieurs raisons me persuadent. Premierement, il est certain qu'Elisabeth ne s'étoit jamais trouvée dans des dispositions si favorables à l'égard de Marie. Secondement, un pareil engagement étoit directement contraire à son interêt, qui ne demandoit pas qu'elle prît un si grand soin de la prosperité de sa Rivale. Enfin, on ne sauroit marquer un tems où Elisabeth se soit trouvée dans un espece de nécessité de pousser la dissimulation jusqu'à ce point. Cambden ajoute, qu'Elisabeth répondit à Marie par le même *Beton*, qu'elle lui donneroit toutes les preuves d'amitié qui peuvent s'attendre d'une Sœur. Mais, comme je l'ai déja plusieurs fois insinué, il n'est pas toujours sûr de s'en rapporter au seul témoignage

ELISABETH. 1568. Elle s'enfuit vers les frontieres. *Cambden.*

Elle passe en Angleterre.

Elle envoye un homme à Elisabeth.

Réponse d'Elisabeth.

(1) *Melvil* décrit cette Bataille au long. La victoire fut dûe à la bonne conduite du Laird *Grange*. Voyez les Mémoires de *Melvil*, p. 91. Tind.

ELISABETH. 1568.

de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, avant que cette réponse arrivât, Marie, craignant d'être découverte dans sa retraite, s'embarqua sur un petit Vaisseau, & se rendit à *Wrikington* dans le Cumberland, n'étant accompagnée que des Lords *Herris* & *Fleming*, & de quelques Domestiques. Le même jour, elle écrivit à Elisabeth, pour lui donner avis de son arrivée en Angleterre. Elle lui disoit dans sa Lettre, que s'étant sauvée de sa prison, & ayant dessein de se retirer à Dumbarton, ses ennemis étoient venus à sa rencontre, pour lui disputer le passage (1), & avoient battu son Armée : que ce malheur l'avoit obligée à quitter son Royaume où elle ne pouvoit être en sureté, pour venir implorer sa protection, & qu'elle la prioit de la faire conduire en sa présence. Elle disoit aussi, dans cette même Lettre, *que ses ennemis, après avoir fait tuer à ses yeux son Domestique, avoient commis un nouveau crime dont ils prétendoient la charger, quoiqu'ils s'y fussent eux-mêmes engagez par un Ecrit signé de leurs propres mains, & scellé de leurs cachets.* C'est sans doute ce qui a donné lieu à Cambden de dire sur l'année 1567, que les Comtes de Murray & de Morton s'engagerent par écrit à soutenir Bothwel, quand il auroit tué le Roi. Si cet Ecrit, qui n'a jamais paru, étoit réellement vrai, il s'ensuivroit clairement que Marie n'ignoroit pas que Bothwel avoit fait tuer le Roi son Epoux, puisqu'elle savoit que Murray & Morton s'étoient engagez à le garantir. Mais il n'y a aucune apparence, qu'elle eût voulu faire un pareil aveu à Elisabeth. D'ailleurs, en supposant que la Lettre de Marie étoit telle que Cambden l'a rapportée, elle n'y nomme pas le Comte de Murray. Elle impute seulement à *ses ennemis*, le crime dont elle est elle-même accusée. Nous verrons dans la suite, comment elle soutint ce qu'elle avoit avancé, & de qu'elle maniere elle se défendit elle-même.

Marie arrive en Angleterre.

Elle écrit à Elisabeth.

Elisabeth refuse de voir Marie, jusqu'à ce qu'elle se soit justifiée.

Camden. Négociations de Walsingh. Instructions à Norris.

Elisabeth ayant été informée que la Reine d'Ecosse étoit en Angleterre, après avoir perdu une Bataille, lui envoya *Knolles* pour la consoler, & la fit loger dans la maison d'un Gentilhomme, où elle fut traitée en Reine. Ensuite, elle la fit conduire à Carlisle. Ce fut de là que Marie lui écrivit pour la seconde fois, selon Cambden, pour la prier de lui permettre, ou de l'aller trouver, ou de se retirer ailleurs. Cambden dit ici, *qu'Elisabeth fut émue de pitié (2) en voyant que la Reine d'Ecosse offroit de débattre sa Cause devant elle, outre qu'elle se chargeoit de convaincre ses ennemis du crime dont on l'accusoit quoiqu'innocente.* Mais cet Historien étend un peu trop ce que Marie disoit dans sa Lettre, puisqu'elle n'offroit point de convaincre ses ennemis, comme en effet elle ne l'entreprit jamais. Il n'y a pas un seul mot dans les Annales de Cambden,

(1) Le contraire paroît par le témoignage de *Melvil*, rapporté ci-dessus. RAP. TH.

(2) Les termes de *Cambden* sont: *Elle parut au moins touchée sensiblement; car, qui peut pénétrer dans le cœur des Princes? Ceux d'entre eux qui ont de la prudence, en tiennent toujours la clef*, TIND.

pour ce qui regarde la Reine d'Ecosse, sur lequel il ne faille être sur ses gardes. On va voir la pitié qu'Elisabeth eut de cette Reine. Elle lui fit dire, que, comme elle étoit chargée par la voye publique, d'avoir fait mourir le Roi son Epoux, ou du moins, de n'avoir fait aucune recherche de ce meurtre, & de garder encore à son service & dans sa Maison même, des gens accusez d'en être complices, elle ne pouvoit la voir, avant qu'elle se fût purgée d'une accusation si grave; & la pria de lui faire savoir de quelle maniere elle prétendoit s'en justifier. Sur cela, il fut convenu qu'Elisabeth écouteroit sa défense, & qu'elle la protegeroit si elle la trouvoit innocente. Il est très apparent, ou plutôt certain, qu'en cela Elisabeth n'avoit pour but que de gagner du tems, afin d'avoir un prétexte de la retenir jusqu'à ce qu'elle se fût déterminée sur ce qu'elle avoit à faire, en quoi son Conseil ne fut pas peu embarassé.

ELISABETH. 1568. *Cambden. Negociations de Walsingh.*

Divers sentimens dans le Conseil touchant Marie. *Annales de Cambden.*

Il y avoit sur ce sujet divers partis à prendre, & chacun avoit ses difficultez. Mais, comme il est assez ordinaire dans les Conseils des Princes, l'étoile par laquelle les Ministres & les Conseillers se conduisoient, n'étoit pas la Justice ou l'Equité, mais la sureté de la Reine. Dans un cas à peu près semblable, Henri IV. avoit arrêté le Fils ainé du Roi d'Ecosse, qui fut ensuite Roi lui-même, sous prétexte qu'il étoit entré dans ses Etats sans en avoir demandé la permission, & ce Prince y avoit été retenu jusqu'au Regne de Henri VI. On ne peut disconvenir, qu'un Souverain n'ait le droit d'arrêter un Prince étranger qui entre dans ses Etats sans un Saufconduit. Mais il y a des cas où un droit étendu à la rigueur, devient une extrême injustice. Tel étoit celui de Henri IV. par rapport au Prince d'Ecosse. Mais dans celui de Marie, les circonstances paroissoient encore plus favorables. C'étoit une femme, une femme vaincue par ses propres Sujets, dont elle craignoit la violence, & qui, bien loin de pouvoir être soupçonnée d'avoir quelque mauvais dessein contre l'Angleterre, n'y étoit venue que pour y chercher un azyle, & pour implorer la protection d'une Reine sa proche parente, qui avoit toujours affecté de lui donner des marques de son amitié. Ainsi, à ne regarder la faute de Marie que comme une espece de violation du Droit Public, elle ne méritoit pas qu'on la retînt en prison. Mais, comme je l'ai dit ci-dessus, ce n'est pas toujours par ces maximes que les Souverains se gouvernent. Il ne s'agissoit pas dans les déliberations du Conseil d'Angleterre, de chercher ce qui étoit le plus conforme à la justice ou à la générosité, mais ce qui pouvoit être le plus salutaire. On examina donc les divers partis qu'il y avoit à prendre à l'égard de la Reine d'Ecosse, afin de choisir celui qui seroit le plus avantageux à Elisabeth. Le prémier étoit, de l'assister pour la rétablir sur le Trône afin de faire voir par cet exemple, que des Sujets ne chassent pas leur Souverain impunément. Mais, quoiqu'Elisabeth eût interêt à cela en qualité de Souveraine, d'autres interêts plus par-

ELISABETH. 1568.

ticuliers l'empêchoient de travailler à rétablir & à rendre plus puissante, une Reine qu'elle regardoit avec raison comme une dangereuse Rivale. Par la même raison, il étoit à craindre, si elle la renvoyoit en Ecosse, quoique sans secours, que sa Faction ne se relevât, & que le gain d'une Bataille, qui n'étoit pas impossible, ne la rendît absolue. En ce cas-là, elle auroit pu rappeller les François en Ecosse, & poursuivre l'exécution des projets qui avoient été formez en France, du tems de François II. son premier Epoux. D'un autre côté, si on la renvoyoit en France, on ne pouvoit pas s'assurer qu'elle ne retourneroit point en Ecosse. D'ailleurs, si le Roi de France & les Princes Lorrains étoient maitres de sa personne, il étoit très apparent qu'ils se serviroient de son nom pour attaquer l'Angleterre, & que le Pape & le Roi d'Espagne se joindroient à eux. Il ne restoit donc qu'à la garder en Angleterre, ou libre, ou en prison. Mais c'étoit s'exposer à un danger évident, que de lui laisser sa liberté. Les droits qu'elle avoit sur la Couronne d'Angleterre, ne pouvoient manquer d'attirer à sa Cour tous les Catholiques, & tous les mécontens du Royaume, aussi bien que les Ambasseurs de France & d'Espagne, pour l'assister de leurs conseils. Que si, étant absente, elle avoit bien pu former un puissant Parti en Angleterre, combien plus sa présence pourroit-elle rendre ce Parti plus nombreux & plus puissant? Il est certain, qu'encore qu'Elisabeth & ses Ministres feignissent de trouver fort étrange que Marie eût formé des prétentions sur la Couronne d'Angleterre, ils n'ignoroient pourtant pas les fondemens de ses droits, & ils savoient parfaitement que bien des gens étoient convaincus, qu'ils étoient plus légitimes que ceux de la Reine même. Enfin, en la retenant en prison, il n'y avoit point à douter qu'Elisabeth n'excitât contre elle-même l'indignation de toute l'Europe, par cette rigueur excessive, dont tout le monde ne comprendroit pas les motifs. Ce fut pourtant le parti auquel Elisabeth se détermina par l'avis de son Conseil, & sans doute, par sa propre inclination. Il est certain, qu'outre les raisons d'Etat qui l'y engageoient, elle y étoit encore poussée par une jalousie personelle qu'elle avoit conçue contre la Reine d'Ecosse, qui étoit plus belle & plus jeune qu'elle, quoiqu'elle lui fût très inferieure à d'autres égards. Cependant, afin de couvrir, en quelque maniere, la rigueur dont on devoit user envers cette Reine, Elisabeth résolut de feindre qu'elle prenoit beaucoup de part à son infortune, & qu'elle ne desiroit rien avec tant de passion, que de se convaincre de son innocence, afin de pouvoir ensuite lui donner de puissans secours, sans craindre les reproches du Public. Mais en même tems, elle prit aussi la résolution de tirer en longueur les moyens dont il falloit se servir pour parvenir à cet éclaircissement, jusqu'à ce que le tems, & les occasions qui se pourroient présenter, donnassent lieu à d'autres mesures. Depuis ce tems-là, elle refusa constamment de prêter l'oreille

Elisabeth prend la résolution de la retenir.

Politique d'Elisabeth.

à ceux qui parloient mal de la Reine d'Ecosse: mais d'un autre côté, elle n'étoit pas fâchée qu'on répandît dans le Public diverses accusations contre elle, afin qu'on ne trouvât pas étrange que cette affaire ne pût pas s'éclaircir en peu de tems. Ainsi Cambden a eu raison de dire, qu'Elisabeth paroissoit affligée de l'infortune de la Reine d'Ecosse, & qu'elle détestoit publiquement la conduite des Ecossois. Mais il ne s'ensuit pas que ce fussent ses véritables sentimens. Son but n'étant que de tirer l'affaire en longueur, sous prétexte de travailler à la justification de sa prisonniere, il n'étoit pas à propos que, par ses discours, elle se déclarât partie contre elle. Au contraire, elle devoit faire paroitre qu'elle penchoit de son côté. Marie elle-même fut long-tems la dupe de cette Politique. Elle s'imagina, qu'Elisabeth avoit véritablement dessein de la servir. Mais s'étant enfin apperçue de cet artifice, elle voulut prendre des mesures, qui fournirent à son ennemie un prétexte plus plausible de la retenir en prison. J'ose assurer, que c'est là la véritable clef de cette affaire, qu'on n'entendra jamais bien, si on s'arrête à ce qu'en ont dit les Historiens de l'un ou de l'autre Parti.

ELISABETH 1568.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Comte de Murray convoqua les Etats d'Ecosse, pour y faire condamner ceux qui avoient pris les armes contre le Roi en faveur de la Reine. La Faction contraire, voyant qu'elle alloit être accablée par les Décrets des Etats, employa toutes sortes de moyens pour empêcher cette Assemblée. Elle demanda même du secours à la Cour de France, qui résolut d'envoyer une Armée en Ecosse sous la conduite de *Martigues*. Pendant ce tems-là, les partisans de la Reine s'assemblerent à Glasgow, pour déliberer sur les moyens d'empêcher la tenue des Etats: mais comme ils ne purent convenir de rien, le Comte d'Argyle se retira dans sa maison. Le Comte de Huntley, plus fougueux que les autres, assembla quelques Troupes, & alla se poster à *Perth*, afin de tenir le Régent en allarme, jusqu'à l'arrivée du secours de France. Mais la Guerre Civile qui se ralluma en France, ayant obligé le Roi à retenir les Troupes qui avoient été destinées pour l'Ecosse, le Comte de Huntley se vit contraint de se retirer. Cette ressource ayant manqué aux partisans de la Reine, ils s'adresserent à Elisabeth, & lui représenterent, que le Régent, par une Assemblée d'Etats hors de saison, alloit mettre les principaux Seigneurs d'Ecosse au desespoir, & offrirent de la prendre pour Arbitre des differens qu'ils avoient avec le Régent. Cette offre convenoit beaucoup à Elisabeth, parce que par là, elle pouvoit se rendre maitresse de cette affaire, & la faire durer autant qu'elle le jugeroit à propos. Elle fit donc connoitre au Comte de Murray, qu'il lui feroit plaisir de differer l'Assemblée des Etats, jusqu'à ce qu'elle fût mieux informée des raisons qui avoient porté les Ecossois à ôter à leur Reine le Gouvernement du Royaume.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Elisabeth tire un grand avantage des troubles d'Ecosse.

ELISABETH. 1568.

Mais il s'excusa de lui accorder sa demande, & fit tenir les Etats au jour assigné. Buchanan prétend, que le Comte de Lidington, qui feignoit d'être fort attaché au Régent, fit si bien par ses intrigues, que les Etats résolurent de ne punir que quelques-uns des plus coupables, & que cette indulgence contribua beaucoup à fortifier le Parti de la Reine. Les Etats s'étant séparez, le Régent leva une Armée pour poursuivre ceux qui avoient été condamnez. Il réduisit plusieurs Places à l'obeïssance du Roi, & vrai-semblablement, il auroit achevé de réduire tout le Royaume, si la Cour d'Angleterre n'avoit pas interrompu l'exécution de ses desseins.

Elle se rend arbitre des différens entre les deux Partis. *Buchanan. Cambden.*

Elisabeth trouvoit un si grand avantage à se rendre l'arbitre des affaires d'Ecosse, qu'elle n'eut garde de laisser passer l'occasion qu'on lui offroit, sans en profiter. Pour parvenir plus aisément à son but, elle fit entendre assez ouvertement, qu'elle croyoit la Reine d'Ecosse innocente; qu'elle se sentoit elle-même interessée dans cette querelle, à laquelle tous les Souverains devoient prendre part; & qu'il étoit de leur interêt de châtier des Sujets rebelles, qui pouvoient donner des exemples pernicieux à tous les autres. Enfin, elle sut si bien déguiser ses sentimens, que les amis de la Reine d'Ecosse, trompez par ces apparences, persuaderent à cette malheureuse Reine, d'offrir qu'elle nommeroit des Commissaires pour défendre sa Cause devant Elisabeth, & par là elle donna dans le piege qu'Elisabeth lui avoit tendu.

Elle requiert le Régent d'envoyer des Députez en Angleterre.

Elle n'eut pas plutôt fait cette offre imprudente, qu'Elisabeth écrivit au Comte de Murray, que la démarche des Ecossois, quand ils avoient déposé leur Reine, étoit si extraordinaire, qu'elle ne pouvoit l'approuver, à moins que, par de bonnes raisons, ils ne fissent voir qu'ils n'avoient pu faire autrement. Que si leur Reine étoit innocente, elle se sentoit obligée par toutes sortes de considerations à la proteger, & à la remettre sur le Trône: mais qu'elle vouloit bien, avant que de prendre aucune résolution, écouter ce qu'ils avoient à dire pour justifier leur conduite. Que, pour cet effet, elle souhaitoit que le Régent envoyât quelques personnes bien informées à YORCK, où elle feroit aussi aller des Commissaires de sa part, pour entendre ce que les Ecossois avoient à dire contre leur Reine. Qu'il étoit aussi nécessaire, qu'il se purgeât lui-même des crimes dont il étoit accusé. Enfin, elle lui faisoit entendre, qu'elle prendroit son refus pour une preuve authentique de l'innocence de Marie. Il falloit qu'Elisabeth parlât un peu haut, pour obliger le Régent d'Ecosse à faire une démarche si extraordinaire. D'ailleurs, il n'étoit pas moins nécessaire d'entretenir par là la Reine d'Ecosse dans la pensée qu'Elisabeth ne cherchoit qu'à la faire sortir de cette affaire à son honneur, de peur qu'elle ne revoquât le consentement qu'elle avoit déja donné. Le véritable but d'Elisabeth étoit de se procurer un prétexte pour retenir la Reine d'Ecosse, en attendant que cette affaire fût éclaircie, sachant bien qu'elle ne man-

queroit pas de moyens pour la faire durer autant qu'elle voudroit. ELISABETH 1568.
D'ailleurs, quelque semblant qu'elle fit de n'être pas assez bien instruite, elle en savoit assez pour juger que les Ecossois apporteroient d'assez bonnes preuves contre Marie, & que cela lui fourniroit un prétexte très naturel de demander de plus grands éclaircissemens. Tout cela étoit très conforme au plan qu'elle avoit déja fait, & lui donnoit le moyen de fermer la bouche aux Ambassadeurs de France & d'Espagne, qui la pressoient continuellement en faveur de la Reine prisonniere. Elle leur faisoit entendre, que son intention étoit d'assister Marie de toutes ses forces, & de la rétablir dans sa premiere Dignité: mais que la bienséance demandoit que cette Reine fût auparavant justifiée aux yeux du Public, du crime dont elle étoit accusée, & qu'on alloit travailler avec toute la diligence possible à faire éclater son innocence.

Le Régent se détermine à y aller lui-même. *Buchanan.*

Le Comte de Murray se trouva fort embarrassé touchant la réponse qu'il devoit faire à la sommation d'Elisabeth. Il étoit dangereux pour un Régent d'Ecosse, de mettre en compromis une affaire déja jugée par les Etats & honteux de répondre devant une Puissance étrangere. Mais d'un autre côté, il ne pouvoit se soutenir que par les secours de l'Angleterre, combien moins si Elisabeth prenoit la résolution de rétablir Marie sur le Trône. D'ailleurs, il craignoit qu'on ne regardât son refus comme une marque qu'il se défioit de la bonté de sa Cause. Ainsi, après avoir consulté ses amis sur un point si délicat, il résolut d'aller lui-même à Yorck, avec neuf Députez qui furent nommez pour l'assister (1). De ce nombre étoient le Comte de Morton, le Comte de Lidington, un célebre Jurisconsulte nommé *Maghil*, & *George Buchanan*, Auteur de l'Histoire d'Ecosse. Marie nomma de son côté, les Lords *Harris*, *Fleming*, *Lewistown*, Robert *Melvil*, Frere de l'Auteur des Mémoires, & l'*Evêque de Ross*. Elisabeth donna de sa part commission au Duc de Norfolck, au Comte de Sussex, & à Guillaume Sadler, pour aller entendre ce que les deux Parties avoient à dire, soit pour accuser, soit pour se défendre. Tous ces Seigneurs se rendirent à Yorck dans un même jour, qui fut le 4. d'Octobre.

Pour bien entendre ce qui se passa dans la Conference d'Yorck, & dans une autre qui se tint ensuite à Hamptoncourt, il est nécessaire de savoir ce qui se trouve sur ce sujet dans les Mémoires de Melvil. Sans cette clef, on ne peut presque rien comprendre au récit que Buchanan en a fait, & encore moins à celui de Cambden, qui a plutôt tâché d'obscurcir que d'éclaircir cette affaire. Ce que Melvil rapporte, est un secret que Buchanan & Cambden ont également ignoré.

Récit d'une affaire secrete qui se passa à la Conf.

Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc de Norfolck, qui avoit perdu sa Femme l'année précedente, avoit déja formé le projet d'é-

(1) *Melvil* en nomme dix-sept, en y comprenant sans doute, tous ceux qui accompagnerent le Régent, Il étoit lui-même de ce nombre. Rap. Th.

ELISABETH. 1568. Conference d'Yorck.

pouser la Reine d'Ecosse, avant que de se rendre à Yorck. Du moins on peut assurer, que ce Seigneur étoit le principal des partisans que Marie avoit en Angleterre. Par cette raison, il n'accepta la Commission d'aller présider à la Conference d'Yorck, qu'à dessein d'en empêcher le succès qu'Elisabeth s'en étoit promis, & de rompre ses mesures. Quelque secret que fut le plan que la Reine avoit formé, il paroit que le Duc de Norfolck l'avoit parfaitement compris, les Courtisans ayant pour l'ordinaire, une sagacité merveilleuse pour découvrir ce que le Prince veut tenir le plus secret. On prétend même, qu'il avoit donné ordre au Comte de Westmorland son Lieutenant dans le Gouvernement des Provinces du Nord, de faire tuer le Comte de Murray, lorsqu'il arriveroit sur la frontiere, & de faire enlever tous ses papiers, afin de faire perdre les preuves qu'il apportoit contre la Reine d'Ecosse : mais qu'ayant changé d'avis, il avoit revoqué l'ordre. Au commencement de la Conference, il fit naitre plusieurs incidens, pour retarder la conclusion de l'affaire pour laquelle on étoit assemblé. Mais enfin, comprenant que tous ses efforts n'aboutiroient qu'à gagner quelques jours de plus, il s'ouvrit au Comte de Lidington, qui, quoique suspect à tout le Parti du Roi, avoit accompagné le Régent en qualité de Député, & comme Secretaire d'Etat. Le Duc dit à ce Seigneur, qu'il ne comprenoit pas quelle raison avoit pu porter les Ecossois à venir accuser leur Reine devant des Commissaires Anglois ; que par là, ils faisoient un tort insigne à leur Nation, & qu'ils en seroient un jour responsables. Lidington lui répondit, qu'il étoit ravi de le voir dans ces sentimens : que pour lui, il avoit fait tous ses efforts pour empêcher le Régent de faire cette démarche : que *Grangy* y avoit aussi travaillé, & tous deux inutilement : que s'il avoit accompagné le Régent, ce n'avoit été que dans l'esperance de réussir mieux en Angleterre ; & qu'il le prioit de parler lui-même au Régent, pour le dissuader d'accuser le Reine. Le Duc de Norfolck ayant connu par là, que la démarche du Comte de Murray n'étoit pas approuvée de tous ceux de son Parti, & qu'on lui avoit même déja fait des remontrances sur ce sujet, espera qu'en lui parlant lui-même, il pourroit en obtenir quelque chose. Il s'ouvrit donc à lui en secret, & après lui avoir représenté ce qu'il avoit déja remontré à Lidington, il ajouta, qu'il se trompoit beaucoup, s'il croyoit qu'Elisabeth eût dessein de prononcer sur le differend que lui & tout son Parti avoient avec la Reine d'Ecosse ; mais que son unique but étoit de se servir d'eux pour faire ses propres affaires : que s'il vouloit s'en convaincre, il n'avoit qu'à demander, qu'elle s'engageât par un Ecrit signé de sa propre main, à prononcer aussi-tôt que les preuves auroient été produites, & à soutenir le Parti du Roi d'Ecosse, en cas que la Reine sa Mere fût trouvée coupable. Il ajouta, que la Reine ne s'engageroit jamais à donner cette assurance par écrit, & qu'il pourroit connoitre par là, qu'elle ne cherchoit qu'à

Mémoires de Melvil.

les

les amuser. Enfin il sut si bien tourner l'esprit du Régent, qu'avant que de se séparer, ils convinrent que quand on le sommeroit de produire ses preuves, il demanderoit préalablement un engagement de la Reine tel que celui que le Duc lui avoit insinué. Le Comte de Murray ne fit confidence de cette convention qu'au Comte de Lidington & à Jaques Melvil, qni l'approuverent beaucoup. ELISABETH. 1568.

A la prochaine Séance, le Régent ayant été pressé de produire ses preuves contre la Reine d'Ecosse, répondit de la maniere dont il étoit convenu avec le Duc de Norfolck; ce qui surprit tout le monde, hormis ceux qui étoient du secret. Il fut donc résolu d'écrire à la Reine pour l'informer de cette nouvelle difficulté qui étoit survenue, & pour lui demander si elle vouloit donner au Régent d'Ecosse, l'engagement qu'il démandoit. Sa réponse fut, qu'elle trouvoit fort étrange qu'on ne se fiât pas à sa parole, & qu'on lui demandât un Ecrit signé de sa propre main, & qu'elle prioit le Comte de Murray de lui envoyer deux Députez pour l'instruire de ses raisons. Le Régent choisit pour cela le Comte de Lidington & *Maghill*, au grand étonnement des autres Députez, qui ne pouvoient concevoir qu'il eût voulu confier cette Commission au Comte de Lidington, si suspect à tout le Parti.

Peu de tems après, la Reine pria le Régent de se rendre lui-même à Londres avec les autres Députez, à quoi il consentit. Quand ils furent arrivez, elle nomma d'autres Commissaires pour conferer avec eux, savoir, *Nicolas Bacon*, *Cecil*, le Comte de Leicester, l'Amiral, & Guillaume Sadler. Apparemment, elle soupçonnoit le Duc de Norfolck de quelque prévarication, & ce soupçon n'étoit pas mal fondé. Elle souhaitoit passionément d'avoir en son pouvoir les preuves dont on prétendoit se servir pour appuyer l'accusation intentée contre la Reine d'Ecosse, par plusieurs raisons. Premierement, pour fermer la bouche à ceux qui murmuroient de ce qu'elle ne faisoit aucun effort pour rétablir cette Reine. En effet, il étoit manifeste, que si Marie étoit coupable du crime dont on l'accusoit, elle étoit indigne de sa protection. Secondement, ayant ces preuves en main, non seulement elle se rendoit maitresse de cette affaire, mais elle pouvoit encore faire regarder tous les délais comme autant de faveurs pour Marie, qui, selon les apparences, n'oseroit plus la presser de prononcer. La haine & la jalousie pouvoient aussi y entrer pour une troisieme raison, Elisabeth se faisant un secret plaisir de la mortification de sa Rivale. Dans les premieres Conferences qui se tinrent à Hamptoncourt, les Commissaires Anglois presserent extraordinairement le Comte de Murray de produire ses preuves contre la Reine d'Ecosse. Il répondit, que ce n'étoit qu'avec un extrême regret qu'il pouvoit se résoudre à accuser la Reine sa Sœur, & qu'il ne se porteroit jamais à cette extremité, à moins que ce ne fût pour procurer un bien effectif & réel à toute l'Ecosse: que, pour cet effet, il de-

ELISABETH. 1568. mandoit, que la Reine d'Angleterre s'engageât par écrit, à soutenir le Parti du Roi, en cas que la Reine sa Mere fût trouvée coupable.

L'affaire étant en cet état, & le Comte de Murray demeurant toujours obstiné, il arriva que le Comte de Morton fut informé de la convention qu'il avoit faite avec le Duc de Norfolck, par quelqu'un à qui Marie en avoit fait confidence (1). Ce fut alors que ce Seigneur connut le véritable motif de la conduite du Régent, qui lui avoit paru jusqu'alors incompréhensible, puisqu'il refusoit d'accuser la Reine, quoique ce ne fût que pour cela qu'il étoit venu en Angleterre. Il communiqua ce secret à quelques-uns de ses Collegues, & ils résolurent d'en informer le Secretaire Cecil. On ne sait point ce qui se passa depuis entre Cecil & le Comte de Murray; mais on peut présumer par les suites, que celui-ci se laissa engager à agir d'une maniere tout opposée à l'engagement qu'il avoit pris avec le Duc de Norfolck.

A la premiere Séance qui se tint après cette découverte, les Commissaires Anglois ayant demandé qu'on produisît les preuves contre la Reine d'Ecosse, & le Régent l'ayant refusé, tous les Ecossois à l'exception de Lidington, furent d'avis de les produire. Alors *Wood*, Secretaire du Régent, faisant le zèlé pour son Maitre, dit, que ce n'étoit point par un esprit de chicane, comme on l'imputoit au Régent, que les preuves n'étoient pas produites; mais parce que la Reine d'Angleterre refusoit l'assurance qu'on lui demandoit: Que cette assurance étant donnée, il livreroit incontinent l'accusation & les preuves qu'il avoit toutes prêtes, & en même tems, il tira les papiers de sa poche, & les fit voir à tout le monde. Mais, pendant qu'il tenoit ces papiers élevez pour les faire voir, l'Evêque d'Orkney se jetta dessus, les lui arracha sans beaucoup de peine, & les livra aux Commissaires Anglois. Il est clair, que Murray s'étoit laissé gagner par les Ministres d'Elisabeth, & qu'on ne prit ce tour là, que pour sauver en quelque maniere la parole qu'il avoit donnée au Duc de Norfolck. Avec cette clef, il sera facile d'entendre ce que Buchanan & Cambden ont rapporté touchant les Conferences d'Yorck, que je ne ferai que toucher legerement, parce que ces deux Historiens ayant ignoré les secretes intentions du Duc de Norfolck, & les motifs de la conduite du Regent, ce qu'ils en ont rapporté ne peut pas beaucoup servir à l'éclaircissement de l'Histoire.

Récit de la Conference d'Yorck, selon Cambden & Buchanan. A la Conference d'Yorck, les Envoyez de Marie furent ouïs les premiers. Ils protesterent, que la démarche qu'ils faisoient ne pourroit porter aucun préjudice aux droits de l'Ecosse, puisque la Reine

(1) Le Duc de *Norfolck*, par le moyen d'un homme affidé, avoit averti la Reine; elle le dit à un de ses Confidens, qui en fit le rapport au Comte de *Morton*. Melvil, p. 96. TIND.

Elisabeth n'avoit aucun droit de se mêler des affaires de ce Royaume. Ensuite, ils déduisirent au long les injures qui avoient été faites à la Reine d'Ecosse par ses propres Sujets, & demanderent qu'Elisabeth lui aidât à se rétablir sur le Trône. Le Comte de Murray répondit, que Bothwel avoit fait assassiner le Roi: qu'il avoit enlevé la Reine de son consentement; qu'il l'avoit publiquement épousée: qu'ensuite, elle avoit cedé la Couronne au Prince son Fils: que cette cession avoit été confirmée par les Etats; & qu'il n'étoit pas en son pouvoir de rien changer à ce que les Etats avoient ordonné. Les Envoyez de Marie repliquerent, que le Mariage de la Reine avec Bothwel n'étoit pas une cause suffisante pour la déposer, parce que Bothwel avoit été absous juridiquement: que d'ailleurs, il étoit manifeste que Bothwel n'avoit été qu'un prétexte dont les Rebelles s'étoient servis pour agir contre la Reine, puisqu'il n'avoit tenu qu'à eux de se saisir de lui; mais qu'ils l'avoient laissé échapper, parce que c'étoit la Reine seule qu'ils cherchoient. Ensuite, ils firent voir que la cession de la Couronne étoit un Acte forcé, puisqu'il n'avoit pas été au pouvoir de la Reine de la refuser.

ELISABETH. 1568. *Buchanan.*

Cambden.

Les deux Parties ayant été ouïes sur ces points généraux, les Commissaires Anglois déclarerent qu'ils ne pouvoient admettre la Protestation contre l'incompétence de la Reine, à cause du droit de Souveraineté qu'elle avoit sur le Royaume d'Ecosse. Par rapport à la réponse du Régent, ils dirent, que la Reine les ayant commis pour entendre ce que les Députez d'Ecosse avoient à dire contre leur Reine, ils ne pouvoient recevoir pour valable la décision des Etats, parce qu'il s'agissoit de savoir s'ils avoient eu raison de décider de la maniere qu'ils l'avoient fait; ce qui ne se pouvoit connoitre, qu'après avoir examiné les raisons sur lesquelles leur décision étoit appuyée. Ensuite, ils marquerent le 7. d'Octobre pour examiner ces preuves.

Buchanan.

Dans cette même Séance, le Duc de Norfolck, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, somma le Régent d'Ecosse de rendre hommage à la Reine, pour le Royaume d'Ecosse. Mais le Comte de Lidington prit la parole, & soutint que le Royaume d'Ecosse ne devoit aucun hommage à l'Angleterre; que si les Rois d'Ecosse l'avoient autrefois rendu, ce n'avoit été que pour le Comté de Huntington, & pour quelques autres Terres qui étoient tombées depuis entre les mains des Anglois (1).

Ce fut entre cette Séance & celle qui avoit été fixée au 7. d'Octobre, que le Comte de Murray convint avec le Duc de Norfolck de ce qui a été rapporté ci-dessus. Le Comte de Lidington ouvrit celle-ci par un Discours qu'il adressa au Régent & aux Députez d'Ecosse, où il

(1) Il ajouta, que le Royaume d'Ecosse étoit plus libre que l'Angleterre même n'avoit été en dernier lieu, lorsqu'elle payoit au Pape le Denier de S. Pierre. *Melvil*, p. 94. Tind.

ELISABETH. 1568. *Annales de Cambden.*

eur dit: *Qu'il étoit évident que, par le pouvoir que la Reine d'Angleterre avoit donné à ses Commissaires, elle ne s'étoit proposé que d'engager les Ecossois à déchirer la reputation de la Reine Mere de leur Roi. Qu'ils pensassent donc, & qu'ils pensassent bien mûrement à quoi ils s'exposoient, & combien ils attireroient sur eux le ressentiment de la Reine, de ses parens, de ses amis, & l'indignation de toute l'Europe, en mettant son honneur en risque dans cette procedure publique, devant des Anglois, de tout tems ennemis de l'Ecosse: comment, quand le Roi seroit parvenu à sa Majorité, ils pourroient lui rendre compte d'une accusation si insolente, & si honteuse pour le Roi, pour sa Mere, & pour toute la Nation Ecossoise. Que par ces raisons, il lui sembloit qu'il falloit se désister d'une accusation si odieuse; ou que si on vouloit passer plus avant, il étoit du moins nécessaire que la Reine d'Angleterre s'engageât expressément à les défendre contre ceux qui voudroient à l'avenir, les inquieter sur ce sujet.* Il finit en disant, *que c'étoit là un avis qu'il se croyoit obligé de leur donner, en qualité de Secretaire d'Ecosse.*

Il est aisé de comprendre, que le but de ce Discours étoit de fournir au Régent un prétexte de se désister de l'accusation, selon qu'il en étoit convenu avec le Duc de Norfolck. Il étoit venu d'Ecosse à dessein d'accuser la Reine, étant muni de toutes les preuves dont il s'étoit proposé de se servir: mais par la suggestion du Duc de Norfolck, il avoit changé de pensée. Il falloit donc trouver un prétexte à ce changement, & c'étoit ce prétexte que Lidington lui fournissoit, en lui mettant devant les yeux des raisons assez plausibles. Cambden & Buchanan se sont trouvé embarassez à donner la raison du changement subit du Comte de Murray. Le premier veut insinuer, que l'engagement qu'il demandoit à Elisabeth, n'étoit qu'une chicane pour couvrir la défiance où il étoit de la justice de sa Cause. Il dit, que les Commissaires Anglois le pressoient beaucoup de donner des preuves de l'accusation, qui jusqu'alors ne paroissoit fondée que sur quelques Lettres de la Reine, d'autant plus suspectes, que Lidington leur avoit fait entendre en secret, qu'il avoit lui-même souvent contrefait son écriture. Mais je crois que Cambden auroit été fort embarassé à prouver, qu'on fût entré à Yorck dans aucun détail de l'accusation. Buchanan, aussi peu instruit du secret que Cambden, quoiqu'il fût du nombre des Députez Ecossois, prétend que c'étoit par un pur scrupule, que le Régent faisoit difficulté d'accuser la Reine sa Sœur devant des Etrangers.

Conference de Hamptoncourt.

La Conference d'Yorck s'étant rompue & ayant été transferée à Hamptoncourt devant de nouveaux Commissaires, ainsi qu'il a été déja dit, le Régent, ou Wood son Secretaire, se laissa arracher des mains l'accusation avec les Pieces justificatives. Cette démarche étant faite, on marqua un jour aux Ecossois pour expliquer leurs preuves en détail. Le Régent s'y soumit, & demanda que les Envoyez de la Reine d'Ecosse fussent présens, afin qu'ils pussent faire leurs objections, &

Annales de Cambden.

que les faits en fussent mieux éclaircis. Mais ce jour-là étant arrivé, les Envoyez de Marie produisirent une Revocation en forme de leur Pouvoir, & une recusation des Commissaires Anglois, à moins que les Ambassadeurs de France & d'Espagne ne leur fussent adjoints. Marie demandoit de plus, que le Comte de Murray fût mis en prison, disant, qu'elle pouvoit le convaincre d'être auteur de la mort du Roi.

Cette revocation, faite dans un tems critique où l'on étoit sur le point d'examiner les preuves produites contre Marie, donna lieu de soupçonner, qu'elle ne se croyoit pas en état de répondre pertinemment. Pendant qu'on lui avoit fait esperer que l'affaire n'en viendroit point jusqu'à la production & à l'examen des preuves, elle avoit laissé un Plein-pouvoir à ses Envoyez. Mais dès qu'elle se fut apperçue qu'Elisabeth, au-lieu de la servir, comme elle l'avoit esperé, cherchoit à mettre en évidence ce qui étoit capable de la diffamer, elle crut qu'il étoit absolument nécessaire d'éviter un pareil examen. C'est par cette raison, qu'elle revoqua le Pouvoir de ses Envoyez, qu'elle recusa les Commissaires Anglois, & qu'elle demanda une condition impossible, sachant bien que les Ambassadeurs de France & d'Espagne ne recevroient point une Commission d'Elisabeth, & que cette Reine ne souffriroit pas qu'ils se mêlassent de cette affaire. Enfin, elle attendit à offrir de prouver que le Comte de Murray étoit coupable de la mort du Roi, jusqu'à ce qu'elle eût revoqué les Pouvoirs de ceux qui auroient dû l'accuser en son nom. Tout cela donne lieu de juger, qu'elle craignoit l'issue de cet examen, quoiqu'il semblât par les Lettres qu'elle avoit écrites à Elisabeth, qu'elle souhaitât avec beaucoup d'ardeur d'avoir occasion de faire paroitre son innocence devant elle.

Politique d'Elisabeth.

Elisabeth ne se mit pas beaucoup en peine de ces Actes. Son dessein n'étoit pas de juger la Reine d'Ecosse, mais de tirer de son accusation, & des preuves qu'on produiroit contre elle, un prétexte de la retenir, jusqu'à ce que l'affaire fût bien éclaircie, étant bien résolue de ne trouver jamais assez d'éclaircissement ni pour ni contre, & de témoigner pourtant, qu'elle seroit bien aise de la trouver innocente. Je dis seulement témoigner, puisqu'assurément elle étoit ravie d'avoir en main des preuves propres à faire voir, en cas de besoin, qu'elle ne pouvoit pas bien la justifier. Elle joua ce jeu pendant un assez long tems.

On procede à l'examen des preuves. *Buchanan.*

Enfin, quoique Marie eût recusé les Commissaires Anglois, ils ne laisserent pas de proceder à l'examen des preuves. Le Comte de Murray produisit les Confessions de ceux qui avoient été suppliciez pour avoir eu part au meurtre du Roi. Ensuite, il lut le Décret des Etats, qui confirmoit le transport que la Reine avoit fait au Roi son Fils. Enfin, il fit apporter la fatale Cassette que Bothwel avoit voulu tirer du Château d'Edimbourg, & fit voir les Lettres, les Vers, les Contracts dont j'ai déja parlé ailleurs, C'est ce que Buchanan, qui étoit

ÉLISABETH. 1568. Cambden.

présent, atteste (1). Mais Cambden, sans entrer dans aucun détail, se contente de dire, *que le Comte de Murray s'efforça de prouver par des conjectures, par des dépositions de quelques témoins, par des Vers, & des Lettres d'amour, de la main de la Reine, comme il l'affirmoit, qu'elle avoit fait tuer le Roi son Epoux. Mais on ne fit aucune attention aux Vers, ni aux Lettres, parce qu'elles étoient sans date, sans signature, & sans suscription.*

L'Histoire de Buchanan étoit publique, lorsque Cambden écrivit ses Annales. Ce premier Auteur atteste, qu'on trouva dans la Cassette, des Lettres contenant tout l'ordre de la Conspiration contre le Roi, & de l'enlevement de la Reine, outre les Contracts dont j'ai déja parlé. Cambden s'arrête à des Vers & à des Lettres d'amour, & insinue même qu'elles étoient supposées. S'il avoit écrit le premier, il auroit pu supposer qu'on ne lui contesteroit rien. Mais ayant écrit quarante ans après Buchanan, il falloit, comme il me le semble, ou nier positivement les faits rapportez par cet Historien, ou les expliquer. Ainsi, en ne les relevant point, il a fait voir qu'il n'avoit rien de bon à y opposer. Il ajoute encore, que Murray présenta aux Commissaires un Livre composé par Buchanan, intitulé *La Découverte*, où tout ce qui s'étoit passé à la mort du Roi étoit rapporté en détail, avec les preuves justificatives: mais que les Commissaires n'y ajouterent aucune foi, *parce que l'Auteur faisoit trafic de sa plume.* Quant aux dépositions de ceux qu'on avoit fait mourir, il dit dans un autre endroit, que tous, jusqu'au dernier soupir, déchargerent la Reine. Ici, il avoue qu'on produisit contre elle les dépositions de ces mêmes gens, & n'y répond pas un seul mot. Il ajoute pourtant, qu'Elisabeth fut très contente, que ces accusations eussent laissé quelque flétrissure sur l'honneur de la Reine d'Ecosse. Mais si les Commissaires n'ajouterent aucune foi aux preuves des accusateurs, comme il veut l'insinuer, il ne pouvoit rester aucune flétrissure sur Marie, qui, au contraire, auroit été pleinement justifiée (2).

Elisabeth ne veut rien prononcer.

Cet examen étant fini, Elisabeth s'abstint de prononcer ni pour ni contre, ainsi qu'elle l'avoit résolu. Cependant, comme les partisans de Marie tâchoient d'exciter des Troubles en Ecosse, & que la présence du Régent étoit nécessaire dans ce Royaume, Elisabeth en prit occasion de renvoyer la conclusion de cette affaire à un tems plus convenable. Ainsi, elle obtint tout ce qu'elle avoit souhaité, c'est-à-dire, un prétexte de retenir Marie, en attendant que l'affaire fût en état de recevoir un plus grand éclaircissement; & en même tems, des preuves qui devoient vrai-semblablement empêcher cette Reine & ses amis, de solliciter une décision. Buchanan assure, qu'elle fit

(1) Ces Lettres & ces Vers se trouvent dans l'Histoire tragique de Marie Reine d'Ecosse, avec les Contracts & les dépositions des témoins. RAP. TH.

(2) On peut voir sur ce sujet, les Mémoires de l'Etat de France sous *Charles IX.* in 8. à Middelbourg 1579. Tom. I. Pag. 81-144. RAP. TH.

dire aux Députez d'Ecosse, que jusques-là, elle ne voyoit rien de blâmable dans la conduite des Ecossois. Cambden dit au contraire, qu'elle détestoit leur insolence. Melvil ajoute, qu'elle fit dire à Marie, qu'elle étoit persuadée qu'on l'avoit accusée à tort, & qu'elle ne pouvoit assez détester l'insolence de ses accusateurs: qu'au reste, cette accusation ne seroit jamais publiée. La difference qu'il y a entre Cambden & Melvil, c'est que celui-ci ne rapporte cela que pour faire voir jusqu'où alloit la dissimulation d'Elisabeth, & que Cambden en prétend inferer qu'elle la croyoit innocente. Au reste, rien n'empêche que ce qui a été rapporté par ces trois Auteurs ne soit également vrai, parce que le plan qu'Elisabeth avoit formé étoit de laisser la chose indécise, & de faire esperer sa faveur aux deux Partis. Buchanan dit, qu'avant la fin des Conferences, Murray offrit de se justifier touchant le meurtre du Roi, devant les Envoyez de Marie: mais que ceux-ci jugerent à propos de laisser tomber cette accusation. Ils ne pouvoient gueres faire autrement, puisque, quand même ils auroient pu esperer de le convaincre, leur pouvoir étoit revoqué.

Murray découvre à la Reine son intelligence avec le Duc de Norfolck. *Mémoires de Melvil.*

Il lui montre des Lettres interceptées. *Buchanan. Cambden.*

Complots découverts.

Quoique, selon que Melvil le rapporte, Elisabeth eût dit qu'elle ne vouloit plus voir le Comte de Murray, elle ne laissa pas d'avoir plusieurs Conferences secretes avec lui. Ce fut dans ces Conferences qu'il l'informa de tout ce qui s'étoit passé entre lui & le Duc de Norfolck, & lui fit voir des Lettres de Marie, qui avoient été interceptées en Ecosse, où elle se plaignoit en termes fort durs, du traitement qu'elle recevoit depuis qu'elle étoit en Angleterre. De plus, elle faisoit entendre à ses partisans, que ce qui s'étoit passé à Yorck & à Hamptoncourt ne devoit pas les décourager, & qu'elle attendoit un puissant secours de quelque endroit qu'elle ne vouloit pas faire connoitre. Ces Lettres, jointes à ce qui se découvrit dans le même tems, que le Pape travailloit à exciter une revolte en Angleterre, par le moyen d'un Marchand Florentin nommé *Ridolfi*, & aux fréquentes Conferences que le Comte de Lidington avoit avec le Duc de Norfolck qui étoit devenu fort suspect, obligerent Elisabeth à faire transferer la Reine d'Ecosse au Château de *Tutbury*.

Marie est transferée à Tutbury. *Mémoires de Melvil.*

Le Duc de Norfolck étoit si animé contre le Comte de Murray, qu'il avoit résolu de le faire tuer lorsqu'il s'en retourneroit en Ecosse. Mais Trochmorton les ayant reconciliez, le Duc se désista de son dessein. Melvil assure, que Murray avoit promis à Elisabeth, de lui envoyer les Lettres que ce Duc lui écriroit, & qu'il exécuta sa promesse (1).

(1) *Melvil* dit qu'après leur reconciliation, *Murray* découvrit tout à la Reine, entre autres, son dessein d'épouser la Reine d'Ecosse, & de donner sa Fille au jeune Roi. Le Duc avoit fait donner par la Reine à *Murray*, qui manquoit d'argent, deux-mille livres sterling, dont il fut caution, & qu'il fut ensuite forcé de payer. *Melvil*, p. 99. Trad.

ELISABETH. 1568. Affaires de France. *Mezerai.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Cour de France pensoit à exécuter le dessein qu'elle avoit formé, de faire enlever le Prince de Condé dans sa Maison de Noyers. La Paix qu'elle avoit accordée aux Huguenots, n'avoit eu pour but que de les endormir. Par bonheur pour le Prince, il en fut averti assez à tems pour pouvoir se sauver à la Rochelle. Ce coup étant manqué, on recommença la persécution contre les Huguenots, avec plus de fureur qu'auparavant. Le Roi leur défendit l'exercice de leur Religion, & bannit tous leurs Ministres. Cela fut cause qu'ils demanderent du secours à Elisabeth, qui leur envoya cent-mille écus d'or, avec un beau train d'Artillerie. Elle comprenoit bien que c'étoit une suite des conseils tenus à Bayonne, & que si elle laissoit opprimer les Huguenots, le feu ne tarderoit pas à s'étendre jusqu'en Angleterre. Ce qui la confirmoit encore dans cette pensée, c'étoit que le Duc d'Albe agissoit de la même maniere dans les Païs-Bas, & faisoit assez connoitre qu'il avoit dessein de détruire entierement la Religion Protestante dans ces Provinces, & d'y rendre le Roi absolu. Le Prince d'Orange avoit amené une Armée d'Allemagne, pour tâcher d'arrêter l'exécution de ce dessein; mais, faute d'argent pour la payer, il se vit contraint de se retirer parmi les Huguenots de France. Ce désastre ayant obligé un grand nombre de Familles Flamandes à se refugier en Angleterre, la Reine les établit dans plusieurs bonnes Villes du Royaume, où elles ne contribuerent pas peu à faire fleurir le Commerce (1).

Elisabeth assiste les Huguenots. *Cambden.*

Grotius, Cambden.

Plusieurs habitans des Païs-Bas se retirent en Angleterre.

Brouillerie entre Elisabeth & Philippe II. *Annales de Cambden.*

Sur la fin de l'année, il arriva un accident qui brouilla la Reine avec le Roi d'Espagne & avec le Duc d'Albe. Des Marchands de Genes, & de quelques autres Villes d'Italie, ayant une grosse somme d'argent en Espagne, & ayant résolu de le faire passer dans les Païs-Bas, obtinrent un Passeport du Roi d'Espagne, & firent mettre l'argent sur quelques Vaisseaux de Biscaye. Ces Vaisseaux ayant été attaquez sur leur route, par des Pirates François, se retirerent, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, dans les Ports de *Plymouth*, de *Falmouth*, & de *Southampton.* Dès que la Reine en fut informée, elle fit écrire aux Magistrats de ces Villes, de bien traiter les Espagnols, & de leur donner main-forte, si les Pirates vouloient entreprendre quelque chose contre eux. L'Ambassadeur d'Espagne lui ayant fait entendre que l'argent, qui étoit sur ces Vaisseaux, appartenoit au Roi son Maitre, en obtint une permission de le faire mettre à terre. Son dessein étoit de le faire transporter par terre, à quelque Port plus voisin des Païs-Bas. Mais dans ce même tems, le Cardinal de Châtillon, qui étoit alors en

(1) Ils s'établirent à *Norwich*, *Colchester*, *Sandwich*, *Maidstone*, & *Southampton* : ce qui fut fort avantageux à l'Angleterre; car ils furent les prémiers qui apprirent à la Nation l'art de faire des Serges, des Cadis, * & autres Etoffes de laine & de lin de cette nature. *Cambden*, TIND.

* *Bayettes* & *Sayettes*, dans l'Anglois. TRADUCT. DE TIND.

Angle-

Angleterre, informa la Reine que l'argent appartenoit à des Particuliers, & que le Duc d'Albe devoit s'en emparer pour lui aider à continuer la Guerre. Cela même lui fut confirmé par d'autres gens. Ainsi, pour ôter ce moyen au Duc d'Albe, elle se saisit de l'argent sous le nom d'emprunt, & donna des cautions pour le payement. Quelque tems après, le Duc d'Albe demanda l'argent, & la Reine répondit qu'elle le rendroit exactement dès qu'on lui auroit fait voir, par de bonnes preuves, qu'il appartenoit au Roi d'Espagne. Sur ce refus, le Duc fit saisir les effets des Anglois, & mettre en prison les Marchands de la même Nation qui se trouvoient dans les Païs-Bas, & la Reine en fit autant à l'égard des Flamans. Peu de jours après, elle publia une Proclamation sur ce sujet, à laquelle l'Ambassadeur d'Espagne répondit par un Ecrit imprimé. Mais ne se contentant pas de cette réponse, il fit semer dans Londres des Libelles fort insolens, qui n'épargnoient pas la réputation de la Reine (1). Cela fut cause qu'on lui donna des Gardes, qui furent ôtez deux jours après. La Reine se plaignit au Roi d'Espagne, de l'insolence de son Ambassadeur: mais elle n'en put obtenir aucune satisfaction.

1569. Complot contre Cecil & occasion de ce complot. *Annales de Cambden.*

Ce differend entre la Reine & Philippe II. fut bien-tôt suivi d'une brouillerie qu'il y eut à la Cour. Entre tous les Ministres & Conseillers d'Elisabeth, il n'y en avoit point qui fût si sincerement attaché aux interêts de sa Maitresse, que *Cecil*, qui exerçoit la Charge de Secretaire d'Etat. Tous les autres avoient des interêts particuliers, auxquels ils tâchoient d'accommoder ceux de la Reine & du Public. Mais Cecil n'avoit en vue que ceux de la Reine seulement, & par là, il s'étoit mis dans un grand crédit auprès d'elle. Aussi étoit-ce à lui principalement qu'elle communiquoit ses plus secretes pensées, par rapport au Gouvernement de l'Etat. Plusieurs des Conseillers Privez s'étoient engagez dans le Parti de la Reine d'Ecosse: c'est-à-dire, qu'ils souhaitoient qu'on lui assurât la Couronne d'Angleterre, si Elisabeth mouroit sans Enfans. Ils jugeoient, que c'étoit une chose conforme au Droit, à la Justice, aux Loix du Royaume; & ils prétendoient, que c'étoit l'unique moyen de prévenir les Troubles qui pourroient arriver après la mort de la Reine. Mais Elisabeth trouvoit, qu'en pensant aux avantages publics, ils ne faisoient pas assez d'attention à sa propre sureté. Marie ne prétendoit pas seulement être Héritiere présomptive d'Elisabeth: on ne pouvoit pas ignorer que ses prétentions ne s'étendissent beaucoup plus loin, & que beaucoup de gens ne fussent persuadez que ses droits étoient préferables à ceux de la Reine. Si donc on la nommoit pour succeder à Elisabeth, ce ne pouvoit être qu'en vertu du droit que sa naissance lui donnoit, & non pas en conséquence du Testament de Henri VIII., qui ne faisoit aucune mention d'elle; au-lieu que bien des gens croyoient qu'Elisabeth ne tiroit son droit

(1) Sous le nom controuvé de l'*Oriane* d'*Amadis*. TIND.

ELISABETH. 1569.

que du Testament. Ainsi, en suivant cette route, on auroit mis les droits des deux Reines dans une opposition très desavantageuse à Elisabeth. Par conséquent, il étoit à craindre pour elle, que cette nomination n'accrût le nombre des partisans de Marie, & qu'enfin on ne fit des efforts pour la placer sur le Trône avant le tems assigné. Tous ceux qui étoient mécontens du Gouvernement, trouvoient que le Royaume gagneroit beaucoup par ce changement. Les Catholiques le souhaitoient de tout leur cœur, & parmi les Protestans même, il y en avoit plusieurs à qui il étoit indifferent que l'une ou l'autre des deux Reines fût sur le Trône, parce qu'ils ne se faisoient pas un grand scrupule de se conformer à tous les changemens qui pourroient se faire dans la Religion, comme il étoit arrivé plusieurs fois. Il étoit donc d'une grande conséquence pour Elisabeth d'empêcher que Marie ne fût nommée pour lui succeder. Ainsi, elle ne pouvoit qu'avoir de grands égards pour ceux qu'elle voyoit sincerement attachez à ses interêts particuliers. Entre ceux-là, Cecil étoit le principal, & c'étoit aussi celui que les partisans de Marie regardoient comme son plus dangereux ennemi, d'autant plus qu'il avoit fait souvent paroitre son penchant pour la Maison de Suffolck, avant la mort de la Duchesse de ce nom. Ce fut là le véritable motif d'un complot qui se fit au commencement de l'année 1569. pour ruiner ce Ministre. Le Duc de Norfolck, le Marquis de Winchester, les Comtes de Northumberland, de Westmorland, d'Arundel, de Pembrook, & plusieurs autres, entrerent dans cette espece de Conspiration. Ils accuserent Cecil d'avoir été cause que la Reine avoit retenu l'argent d'Espagne, & de l'avoir par là engagée dans le risque très apparent d'avoir avec l'Espagne, une Guerre qui ne pouvoit qu'être très préjudiciable au Commerce. Ils se flatoient, que sur cette accusation, la Reine feroit mettre le Secretaire en prison, après quoi ils ne doutoient pas qu'ils ne trouvassent assez de moyens pour achever de le perdre.

La Reine soutient son Ministre.

Mais la Reine étant trop habile pour ne pas connoitre quel étoit leur but, & le motif de leur complot, leur imposa silence d'une maniere à leur ôter toute esperance de réussir, ni alors ni à l'avenir. On verra bientôt dans quelle vue on avoit projetté de priver la Reine de ce Ministre.

La brouillerie, qui étoit survenue entre la Reine & le Roi d'Espagne, ayant obligé les Marchands Anglois à envoyer leurs marchandises à Hambourg, le Duc d'Albe defendit aux habitans des Païs-Bas, tout commerce avec l'Angleterre. Ensuite, afin d'être informé des contraventions à cette défense, il tint certains Espions dans les Ports de mer. De ce nombre étoit un Anglois Catholique nommé *Story*, qui étoit très actif à découvrir le commerce secret que divers Particuliers faisoient encore avec les Anglois, malgré les défenses: mais cette activité lui couta cher. Quelque tems après, ayant été attiré dans un Vaisseau où on lui dit qu'il y avoit des marchandises de contrebande, & des Livres de Religion, on le mena en Angleterre, où il

Story Anglois est enlevé des Païs-Bas. *Cambden.*

languit en prison durant quelques années, & où enfin il fut condamné à mort. ELISABETH. 1569.

Espece de Guerre entre l'Angleterre & l'Espagne.

Les Marchands Anglois ne furent pas mieux traitez en Espagne, que dans les Pais-Bas. Philippe y fit saisir tous leurs effets, en représailles de l'argent qui avoit été arrêté en Angleterre. Mais il ne se contenta pas de cela. Pour mieux se venger d'Elisabeth, il tâcha de corrompre le Duc de Norfolck pour exciter une Rebellion en Angleterre, & le Comte d'Ormond, pour en faire autant en Irlande: mais ces deux Seigneurs en informerent la Reine. D'un autre côté, quoiqu'il n'y eût point de Guerre déclarée entre l'Angleterre & l'Espagne, les Anglois, sous prétexte du tort qui avoit été fait à leurs compatriotes, couroient sus à tous les Vaisseaux Marchands qui étoient de la domination de Philippe. Ils causerent tant de dommage à ses Sujets par ces courses continuelles, que la Reine, craignant de se voir engagée dans une Guerre formelle, se crut obligée de les arrêter par une Proclamation.

Elisabeth fait Alliance avec le Czar. *Cambden.*

Pendant que le Commerce d'Angleterre souffroit en Espagne, & dans les Païs-Bas, il étoit sur le point de se perdre entierement en Moscovie, par l'avidité des Marchands Anglois qui avoient irrité le Czar contre eux. Mais la Reine y envoya promptement *Randolph*, qui sut si bien ménager l'esprit de ce Prince, qu'il en obtint divers Privileges pour les Négocians Anglois (1). Peu de tems après, le Czar envoya un Ambassadeur à la Reine, pour lui proposer une Alliance personelle. Quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'honneur pour elle à s'allier avec un tel Prince diffamé par ses cruautez, elle jugea pourtant à propos pour l'utilité de ses Sujets, de faire un Traité avec lui, par lequel ils s'engageoient réciproquement à se donner un azyle, en cas que l'un ou l'autre fût chassé de ses Etats.

Projet de marier le Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecosse, fait à l'insu d'Elisabeth.

Pendant qu'Elisabeth traitoit avec l'Ambassadeur du Czar, il se faisoit en Angleterre des complots qui auroient pu lui devenir funestes, s'ils n'eussent pas été prévenus. Quelques-uns des principaux partisans de la Reine d'Ecosse, les mêmes qui avoient voulu perdre Cecil,

(1) Il leur accorda une exemption de tous Droits de Douane, avec la permission de vendre leurs Manufactures dans tous ses Etats, & de les transporter en *Perse* & en *Medie* par la Mer *Caspienne*. (Les Marchands des autres Nations n'avoient pas la permission d'aller plus loin que *Moscow*.) Alors les Anglois entreprirent de transporter leurs marchandises sur des Bateaux faits d'un seul arbre, en remontant la Riviere *Dwina*, jusqu'à *Wologda*, de là par terre pendant sept journées jusqu'à *Teraslaw*; & pendant trente jours & trente nuits, en descendant le *Wolga* jusqu'à *Astrachan*, où ils bâtissoient leurs Navires: d'*Astrachan* ils traverserent la Mer *Caspienne*, & marcherent par les vastes Deserts de l'*Hyrcanie* & de la *Bactriane* jusqu'à *Tevenn* & à *Casbin*, Ville de Perse, dans l'esperance de découvrir à la fin le *Cathay*: mais les Guerres entre les Turcs & les Persans, & les brigandages qu'exerçoient les Barbares, découragerent les Marchands de Londres de continuer cette glorieuse entréprise. *Cambden*. TIND.

ELISABETH. 1569. avoient formé le projet de la marier avec le Duc de Norfolck. Le Comte de Leicester même étoit du complot : mais selon les apparences, ce n'étoit que pour se rendre maitre du secret, & pour découvrir tout à la Reine. Il n'y a presque point à douter, que ceux qui avoient entrepris cette affaire, n'y eussent été poussez par le Duc de Norfolck même, quoiqu'il laissât agir ses amis, sans se découvrir. Voici quel étoit le motif, ou le prétexte de ce complot. On disoit, qu'Elisabeth n'ayant pas dessein de se marier, il pouvoit arriver que la Reine d'Ecosse épouseroit un Prince étranger & Catholique, & qu'en ce cas, la Religion Protestante seroit exposée à un grand danger, puisqu'il n'étoit pas impossible que le jeune Roi son Fils mourût avant elle. Qu'il étoit donc nécessaire de penser de bonne heure à donner à Marie un Epoux Protestant, afin de la tenir en bride, en cas qu'elle voulût entreprendre quelque chose contre la Religion quand elle seroit sur le Trône d'Angleterre. On ajoutoit, qu'il n'y avoit point de Seigneurs Anglois plus dignes de cet honneur que le Duc de Norfolck, qui avoit embrassé de bonne-foi la Religion Protestante. Mais, pour arrêter l'ambition du Duc, en cas qu'il voulût la porter trop loin, on vouloit qu'il donnât sa Fille en Mariage au Roi d'Ecosse, afin de l'interesser à la conservation de ce Prince. Tel étoit le plan qu'on avoit formé, qui ne paroissoit avoir rien de criminel, d'autant plus qu'on étoit convenu, qu'il ne seroit exécuté qu'avec l'approbation de la Reine. Mais il y a beaucoup d'apparence, que ceux qui dirigeoient cette affaire portoient leur vue plus loin. En effet, s'ils ne se proposoient que le bien & l'avantage du Royaume, pourquoi vouloient-ils cacher leur projet à la Reine, jusqu'à ce qu'ils eussent si bien pris leurs mesures, qu'il lui fût impossible d'en empêcher l'exécution ? Quoi qu'il en soit, sans m'arrêter à examiner si ce fut le Comte de Murray qui inspira le premier au Duc de Norfolck la pensée de ce Mariage, ainsi que Cambden l'assure contre toute apparence (1), la Reine d'Ecosse fut informée du dessein par l'Evêque de Ross, qui étoit fort actif dans tout ce qui la regardoit. En même tems, on lui promettoit de la rétablir sur le Trône d'Ecosse, & de la faire déclarer Héritiere présomptive d'Elisabeth, sous les conditions suivantes.

Conditions de ce Mariage.

Que par rapport à la Succession à la Couronne d'Angleterre, elle n'attenteroit rien au préjudice de la Reine Elisabeth ou de sa Posterité.

Qu'elle consentiroit à une Ligue offensive & défensive entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse.

Qu'elle confirmeroit l'établissement de la Religion Protestante en Ecosse.

Qu'elle accorderoit une Amnistie à tous ceux qui avoient agi ou porté les armes contre elle.

(1) *Melvil* semble insinuer, que le Duc fut le premier qui en parla. p. 98. TIND.

Qu'elle revoqueroit la cession de ses droits sur le Royaume d'Angleterre, qu'elle avoit faite au Duc d'Anjou Frère du Roi de France. ELIZABETH. 1569.

Qu'elle épouseroit le Duc de Norfolck.

Marie ne se fit pas beaucoup solliciter pour accepter l'offre qu'on lui faisoit, avec les conditions annexées. Il n'y eut que la Ligue, sur laquelle elle fit quelque difficulté, parce qu'elle vouloit, avant que de s'y engager, consulter le Roi de France. Elle nia d'avoir fait aucune cession au Duc d'Anjou; & néanmoins, elle offroit de faire en sorte que ce Prince y renonceroit, si on le souhaitoit pour une plus grande sureté.

Il est facile de s'appercevoir, que ceux qui proposoient ces conditions avoient pris beaucoup de soin pour se mettre à couvert de la poursuite des Loix, puisqu'elles paroissoient assez justes en elles-mêmes, & avantageuses aux deux Royaumes. Mais elles supposoient le rétablissement de Marie sur le Trône d'Ecosse, & sa nomination pour succeder à la Couronne d'Angleterre. C'étoit ce qui devoit s'exécuter avant toutes choses; après quoi, on laissoit à sa bonne-foi, l'exécution de ce qu'elle promettoit de sa part. C'étoit en cela que consistoit l'artifice.

Dès qu'on eut le consentement de Marie, on sonda divers Seigneurs & Gentilshommes, qui, n'appercevant point le venin du projet, l'approuverent, mais à condition que rien ne se feroit sans le consentement de la Reine. On le communiqua aux Rois de France & d'Espagne, qui en furent très contens, quoiqu'il soit manifeste, qu'ils n'auroient pas eu sujet de l'être, s'ils avoient cru que les conditions seroient ponctuellement exécutées. La démarche de ceux qui avoient formé un tel projet, sans avoir consulté la Reine, fait bien voir, que leur dessein étoit de mettre l'affaire en un tel état, qu'il ne fût pas en son pouvoir d'en empêcher l'exécution, quand on la lui proposeroit. Le Duc de Norfolck se croyoit si assuré du succès, que le Comte de Northumberland lui ayant fait connoitre que *Leonard Dacre* avoit dessein d'enlever la Reine d'Ecosse (1), il pria le Comte de l'empêcher, dans la crainte où il étoit qu'on ne la menât en Espagne. On pousse ce projet.

Cette affaire ayant passé par tant de mains, & n'étant presque plus secrete, le Duc de Norfolck craignit avec raison que la Reine ne s'offensât de ce qu'elle n'en avoit pas été informée, & pour ne pas achever de l'irriter, il pria le Comte de Leicester de lui en parler. Leicester promit de le faire dès qu'il en trouveroit l'occasion, & cependant, il remettoit la chose de jour en jour; de sorte que tout le monde en étoit instruit, hormis la Reine, qui, selon les apparences, feignoit de n'en savoir rien. Cependant, elle voulut bien fournir au Duc une occasion de lui découvrir son secret, en lui disant un jour, qu'il étoit dange- Elisabeth en est informée.

(1) Elle étoit alors en prison à *Whinfield* dans le Comté de *Derby*, sous la garde du Comte de *Shrewsbury*. TIND.

ELIZABETH. 1569.

reux de se reposer sur un oreiller trop mou : mais il ne fit pas semblant d'entendre ce qu'elle vouloit lui dire, aimant mieux que le Comte de Leicester lui en parlât le premier, parce qu'il le croyoit de ses amis (1). Mais on prétend que ce Comte n'avoit agi dans cette affaire, que pour le faire tomber dans le précipice, parce qu'il le regardoit comme un concurrent dangereux dans la faveur de la Reine. Quoi qu'il en soit, la Cour étant à *Tichfield*, le Comte de Leicester feignit de se trouver fort mal & la Reine étant allée le voir, il témoigna une crainte & un embaras, dont elle s'apperçut aisément, & dont même elle lui demanda la cause. Enfin, après lui avoir demandé pardon de lui avoir caché trop longtems un secret dont il devoit l'avoir instruite, il lui découvrit tout ce qui s'étoit passé au sujet du Mariage du Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecosse. Ensuite, la Reine fit appeller le Duc dans une Gallerie, & après lui avoir reproché son imprudence & sa témerité, d'avoir pensé à ce Mariage sans avoir daigné lui communiquer son dessein, elle lui ordonna de se désister de ce projet. Le Duc avoua qu'on lui avoit fait cette proposition, & qu'il y avoit consenti : mais il témoigna en faire si peu de cas, qu'il dit à la Reine, que ses revenus n'étoient gueres moindres que ceux du Royaume d'Ecosse, épuisé par les Guerres Civiles ; & que quand il se trouvoit dans son Jeu de paume de Norwich, il se croyoit égal à certains Rois. Enfin, il promit à la Reine de ne plus penser à ce Mariage. Cependant, comme dans la suite, il s'apperçut qu'elle ne le regardoit plus de même œil qu'auparavant, que le Comte de Leicester lui étoit contraire, & que les Courtisans l'évitoient, il se retira de la Cour sans prendre congé de la Reine, & se rendit à Londres. Ce même jour, l'Evêque de Ross ayant fait instance auprès de la Reine pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse, elle lui répondit avec chagrin, que sa Maitresse n'avoit qu'à se tenir en repos, si elle ne vouloit voir voler les têtes de ceux en qui elle se confioit le plus.

Elle défend au Duc de penser à ce Mariage.

Il promet de s'en désister.

Cette affaire étant entierement divulguée, la Reine chercha de tous côtez, à s'éclaircir des particularitez que le Comte de Leicester pouvoit avoir ignorées. Comme elle savoit que le Duc avoit eu de fréquentes Conferences avec le Comte de Murray, elle envoya *George Carry* (2) en Ecosse, pour prier Murray de lui donner tous les éclaircissemens qui dépendroient de lui. Pendant ce tems-là, le Duc ayant été secretement averti par quelque Emissaire du Comte de Leicester, que la résolution étoit prise de le faire arrêter, se retira dans la Province de Norfolck. Ensuite, s'étant repenti de cette démarche précipitée qui pouvoit faire naitre des soupçons contre lui, il reprit le chemin de la Cour, après avoir écrit à la Reine pour lui demander

Il quitte la Cour.

Il y retourne.

(1) *Cecil*, à qui *Leycester* disoit tout, conseilla au Duc d'en parler à la Reine elle-même. *Cambden.* TIND.

(2) *George Carry* étoit Fils du Lord *Hunsdon*. TIND.

pardon, & à ses amis, pour les prier de parler à la Reine en sa faveur. Quelques jours après, la Reine reçut d'Ecosse des Lettres qui l'instruisirent de certaines choses qu'elle n'avoit pas sues, & qui lui firent signer un Ordre pour mettre le Duc de Norfolck à la Tour. Ensuite, l'Evêque de Rols, qui avoit le Caractere d'Ambassadeur de la Reine d'Ecosse, fut examiné, & *Ridolfi* Marchand Florentin fut mis en arrêt dans la maison de Walsingham. On arrêta le Lord *Lumley*. Le Comte de Pembrook eut ordre de ne pas sortir de chez lui; & tous les autres qui avoient eu part au projet du Mariage du Duc de Norfolck, furent bannis de la Cour, excepté le Comte de Leicester. Les Comtes de Northumberland & de Westmorland firent leurs soumissions au Comte de Sussex, Lieutenant des Marches du Nord. Tous ces Seigneurs tâcherent de s'excuser, sur ce qu'ils n'avoient approuvé le projet du Mariage du Duc de Norfolck, que sous la condition expresse qu'il ne se feroit qu'avec le consentement de la Reine.

ELISABETH. 1569.

Il est envoyé à la Tour.

Les complices sont disgraciez.

Elisabeth ne jugea pas à propos de publier tout ce qu'elle savoit de cette affaire, dans laquelle les plus grands Seigneurs du Royaume se trouvoient interessez. D'ailleurs, depuis quelque tems, elle avoit reçu quelque avis qu'il y avoit une Conspiration prête à éclater, & par conséquent, il pouvoit y avoir beaucoup de danger à user d'une trop grande rigueur dans une pareille conjoncture. Les Comtes de Northumberland & de Westmorland, tous deux très puissans dans le Nord, avoient eu ensemble diverses Conferences dont la Reine avoit été avertie, & qui furent cause qu'elle leur ordonna de se rendre à la Cour. Ils s'en excuserent sous quelque prétexte: mais la Reine leur envoya des ordres encore plus précis, afin de les mettre dans la nécessité d'abandonner leur entreprise, ou de les engager dans une Rebellion ouverte, avant qu'ils eussent bien pris leurs mesures. Ce second ordre produisit l'effet qu'elle en avoit attendu. Les deux Comtes se sentant coupables, & n'osant se mettre entre les mains de la Reine, prirent les armes, & assemblerent des Troupes.

Conspiration & revolte des Comtes de Northumberland & de Westmorland.

Le but des Revoltez étoit de délivrer la Reine d'Ecosse, quoiqu'ils ne fissent aucune mention d'elle, dans le Manifeste qu'ils publierent. Ils disoient seulement, que leur dessein étoit de rétablir l'ancienne Religion, de chasser les mauvais Conseillers d'auprès de la Reine, & de faire rendre justice au Duc de Norfolck & autres Seigneurs emprisonnez ou disgraciez. En même tems, ils écrivirent des Lettres circulaires aux Catholiques, pour les inviter à venir se joindre à eux. Mais la plupart envoyerent à la Reine les Lettres qu'ils avoient reçues (1), soit qu'ils ne fussent pas d'humeur à troubler la Paix du Royaume, ou que la prison du Duc de Norfolck les eût découragez. Cependant, les Rebelles s'étant rendus à Durham, y brûlerent les Bibles en Anglois, & les Livres de la Liturgie en la même Langue, & y firent dire la Messe

Ils publient un Manifeste.

(1) Avec ceux qui les avoient apportées. *Cambden.* TIND.

ELISABETH. 1569.

publiquement. Ensuite, ils marcherent à *Chifford-more*, où ils firent la revue de leur Armée, qui se trouva forte de quatre-mille hommes de pied, & de six-cens Chevaux. Leur principale intention étoit de délivrer la Reine d'Ecosse, dans la pensée de la mettre à leur tête: mais à la premiere nouvelle de cette Revolte, elle avoit été conduite à Coventry, Ville forte dans le milieu du Royaume, & dont les Rebelles n'auroient pu se rendre maitres sans faire un Siege dans toutes les formes, à quoi ils n'étoient nullement préparez. D'ailleurs, en marchant de ce côté-là, ils se seroient engagez dans un Païs dont les habitans n'étoient pas pour eux.

Marie est transférée à Coventry.

Les Rebelles se dispersent & les Comtes se sauvent.

Pendant ce tems-là, on levoit des Troupes pour la Reine, en divers endroits. Le Comte de Sussex avoit déja sept-mille hommes; le Lord Clinton étoit à la tête de douze-mille, & le Comte de Cumberland avec le Lord Scroop se trouvoient proche de Carlisle, ayant un bon Corps de Troupes, outre la Garnison qu'ils avoient fait entrer dans cette Place. Ainsi, les Rebelles ne voyant point croitre le nombre de leurs Troupes, jugerent à propos de se retirer vers les frontieres du Nord, où ils se rendirent maitres d'un Château. Mais peu après, craignant d'être envelopez, ils se disperserent. Le Comte de Northumberland alla se cacher en Ecosse (1). Le Comte de Westmorland se sauva dans les Païs-Bas, où il passa le reste de sa vie, subsistant d'une petite pension que le Roi d'Espagne lui donnoit. Les Rebelles étant ainsi dissipez, on en fit pendre quelques-uns pour l'exemple (2). Quarante autres qui s'étoient sauvez hors du Royaume, furent mis hors de la protection des Loix, & leur condamnation fut ensuite confirmée par le Parlement. De ce nombre furent le Comte de Westmorland, la Comtesse de Northumberland, & Ratclif Frere du Comte de Sussex. La Reine fit grace à tous les autres qui étoient demeurez dans le Païs. Quelque tems avant que cette Rebellion éclatât, le Duc d'Albe avoit envoyé à la Reine *Ciappin Vitelli*, fameux Capitaine, pour lui demander l'argent qu'elle avoit arrêté, & dont j'ai parlé ci-devant. Mais sa Commission étoit si bornée, qu'il fallut écrire au Duc d'Albe pour avoir un Pouvoir plus ample. Le véritable but de cette Ambassade étoit, d'avoir en Angleterre un Chef expérimenté pour commander les Rebelles, & les Troupes que le Duc d'Albe devoit envoyer à leur secours. Lamothe Gouverneur de Dunkerke, déguisé en Matelot, avoit déja visité & examiné divers Ports d'Angleterre, ainsi qu'il l'avoua depuis. Mais la Reine rompit toutes ces mesures, en obligeant les deux Chefs des Rebelles à prendre les armes plutôt qu'ils ne l'avoient résolu.

Quelques-uns sont punis.

La Reine fait grace aux autres.

Revolte de Dacre.

Cette Rebellion fut bien-tôt suivie d'une autre, dont *Leonard Dacre*,

(1) Il fut livré à *Murray*. Cambden. TIND.

(2) Soixante-six furent exécutez à Durham; plusieurs autres à Yorck & à Londres. *Cambden*. TIND.

Gentilhomme

Gentilhomme du Nord (1), fut le Chef. Il avoit à la Cour quelques affaires, qu'il y sollicitoit actuellement lorsque la premiere Revolte éclata. A la premiere nouvelle qui s'en répandit, il alla offrir ses services à la Reine, qui les accepta, parce qu'elle savoit qu'il avoit beaucoup de crédit dans les Provinces septentrionales. Après avoir reçu une Commission de la Reine pour lever des Troupes, il écrivit aux Comtes de Northumberland & de Westmorland, que les Troupes qu'il assembleroit en vertu de sa Commission, seroient à leur service. Il leur fit même esperer des secours étrangers, ainsi que certains Ambassadeurs qui étoient à Londres le lui avoient assuré. Son principal dessein étoit d'enlever la Reine d'Ecosse: mais la précaution qu'on avoit prise de l'envoyer à Coventry, lui fit manquer son coup. Ainsi, se trouvant à la tête de trois-mille hommes, après qu'il se fut saisi de quelques Châteaux, il résolut d'attendre de pied ferme le Comte de Hunsdon, qui marchoit droit à lui avec la Garnison de Barwick. Le Combat se donna sur le bord d'une petite Riviere nommée *Gelte.* Dacre y combattit en brave homme: mais ayant été vaincu, il se sauva en Flandre, où il mourut. La Reine fit grace à tous ceux qui avoient suivi ce Rebelle.

Il est battu & il se sauve en Flandre.

Mouvemens en Irlande.

Dans le même tems, il y eut aussi des mouvemens en Irlande, auxquels il parut que le Roi d'Espagne avoit quelque part, puisqu'il avoit envoyé en ce Païs-là un Officier nommé *Jean de Mendoça*, pour les fomenter. Mais ils furent assez aisément appaisez (2).

Le Duc de Norfolck demeure en prison.

Il est incertain si le Duc de Norfolck eut part aux soulevemens qu'il y eut cette année en Angleterre. Plusieurs circonstances pouvoient former un préjugé contre lui. Premierement, comme la plupart des soulevemens demandent nécessairement quelques préparatifs, on pouvoit juger que les Rebelles se préparoient dans le tems même que le Duc de Norfolck & ses amis disposoient toutes choses pour obtenir de la Reine son consentement au Mariage projetté. C'étoit dans cette esperance qu'il avoit empêché que Dacre ne tentât d'enlever la Reine d'Ecosse, comme il en avoit formé le dessein. En second lieu, tous les mouvemens des Rebelles n'avoient pour objet que la délivrance de Marie, & la plupart des amis de cette Reine perdirent courage, quand ils surent que le Duc de Norfolck étoit à la Tour. Enfin, les Rebelles mêmes disoient dans leur Manifeste, qu'ils avoient

(1) Fils de *Guillaume* Lord *Dacre*, de *Gillesland.* La cause de son chagrin étoit celle-ci. Le Fils de son Frere étant mort en bas âge, il échut à ses Nieces un grand héritage. Elles furent fiancées à deux Fils du Duc de *Norfolck*, leur Beaupere. *Dacre* fit un Procès à ses Nieces, & cette affaire prenant un mauvais tour pour lui, il trama des complots, & tâcha inutilement de mettre en liberté la Reine d'Ecosse. *Cambden.* TIND.

(2) Ils furent soulevez par *Edmond* & *Pierre Boteler*, ou *Buttler* Freres du Comte d'*Ormond*, qui ayant été envoyé sur les lieux, persuada à ses Freres de mettre bas les armes. *Cambden.* TIND.

ELISABETH. 1569.

pris les armes pour le tirer de prison. Mais d'un autre côté, il est certain que ce Seigneur ne fut jamais recherché sur ce sujet, & que la Reine se contenta de le tenir en prison jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante. Il semble qu'on peut inferer de là, qu'il n'y avoit aucune preuve contre lui. Mais peut-être, la Reine ne trouva-t-elle pas à propos de faire connoitre au Peuple, que les principaux Seigneurs du Royaume avoient part à cette Conspiration.

Affaires d'Ecosse.

J'ai laissé sur la fin de l'année précedente, le Comte de Murray en Angleterre, où il avoit joué divers personages bien opposez. Dès qu'il fut arrivé en Ecosse, il fit assembler à Sterlyn tous les Seigneurs du Parti du Roi, pour leur communiquer ce qu'il avoit fait en Angleterre, & sa conduite fut approuvée.

Le Duc de Châteleraud étoit arrivé de France à Londres, peu de tems avant le départ du Comte de Murray. Il demanda d'abord à Elisabeth, son secours & sa protection pour obtenir la Régence d'Ecosse, comme étant le plus proche parent du jeune Roi. Mais la Reine connoissoit trop bien ses interêts, pour donner dans un tel piege, & pour favoriser ce Seigneur, dont la conduite avoit toujours été fort équivoque, & qui, selon les apparences, n'avoit pas pris à la Cour de France, des sentimens favorables au Parti du Roi. Le Duc n'ayant pu obtenir ce qu'il demandoit, laissa partir le Comte de Murray, & ne se rendit en Ecosse que quelque tems après lui. Il y porta une Patente de la Reine Marie, par laquelle il paroissoit que, selon une nouvelle sorte de Droit inconnu jusqu'alors, elle l'avoit adopté pour son Pere, & qu'en cette qualité, elle lui confioit la Régence du Royaume. Le Comte de Murray, apprenant que le Duc prenoit la qualité de Régent en vertu de cette Patente, assembla incontinent une Armée, pour l'obliger à se soumettre au Gouvernement, ne voulant point souffrir qu'on reconnût en Ecosse d'autre autorité que celle du Roi. Depuis la défaite & la fuite de la Reine, son Parti étoit devenu si foible, que le Duc de Châteleraud ne se trouvoit pas en état de résister. Toute sa ressource ne consistoit que dans la réussite du projet qui se formoit alors en faveur du Duc de Norfolck, après quoi, il ne doutoit pas qu'il ne gagnât l'avantage sur le Comte de Murray. Mais, comme il ne dépendoit pas de lui de hâter l'exécution de ce qui se projettoit en Angleterre, il se vit contraint de se réduire à faire des efforts pour gagner du tems, en proposant un accommodement. Il comprenoit bien que la voye des armes ne pouvoit pas lui être favorable, dans la conjoncture où il se trouvoit. Il fit donc agir ses amis auprès du Régent, & il fut convenu entre eux, qu'il se rendroit à Glasgow, qu'il reconnoitroit l'autorité du Roi & renonceroit à celle de la Reine, moyennant quoi on lui accordoit certains avantages qu'il avoit demandez. Malgré cet accord, il fit encore naitre des difficultez pour parvenir à son but. Mais le Régent ne se payant point de

tous ses détours, se mit en marche avec son Armée, à dessein de l'aller attaquer. Alors le Duc, n'ayant point d'autre ressource, se vit contraint d'aller trouver le Régent, étant accompagné du Lord *Herris*. Peu de jours après, le Regent ayant assemblé à Glasgow les Seigneurs du Parti du Roi, il fut résolu de publier une Proclamation, par laquelle on offroit à tous ceux qui jusqu'alors avoient refusé de reconnoitre l'autorité du Roi, de les recevoir à venir faire leurs soumissions, & de les rétablir ensuite dans la joüissance de leurs biens. Mais les Comtes d'Argyle & de Huntley refuserent d'accepter ces conditions, étant très mécontens de ce que le Duc de Châteleraud s'étoit allé mettre entre les mains du Comte de Murray. Dans le même tems, la Reine Marie écrivoit Lettre sur Lettre à ses partisans, pour les exhorter à tenir ferme, & leur faisoit esperer une prompte & heureuse revolution dans ses affaires. Elle étoit alors dans l'attente du succès des projets qui s'étoient faits par rapport à son Mariage avec le Duc de Norfolck. ELIZABETH. 1569.

La Proclamation que le Régent avoit fait publier n'ayant pas eu le succès qu'il en avoit attendu, & personne ne se présentant pour accepter la faveur qui étoit offerte, il partit pour Edimbourg, amenant avec lui le Duc de Châteleraud, & le Lord Herris. Il avoit attendu jusqu'alors à les presser de faire leur soumission au Roi, parce qu'il avoit souhaité que ce fût une affaire générale. Mais enfin, voyant que les partisans de la Reine ne se hâtoient pas de profiter de la grace qu'on leur offroit, il voulut les exciter par l'exemple du Duc de Châteleraud qui étoit le Chef du Parti, & le somma d'exécuter l'accord dont on étoit convenu à Glasgow. Le Duc se voyant pressé, chercha des défaites, & dit qu'il n'avoit pas prétendu traiter pour lui seul, mais pour tout le Parti de la Reine: qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des autres Seigneurs du même Parti, & sans que la Reine l'approuvât. Sur cela, le Régent lui ayant demandé ce qu'il avoit intention de faire si la Reine n'approuvoit pas la Convention de Glasgow, il répondit, qu'il ne se croyoit engagé à rien. La conjoncture du complot du Duc de Norfolck, du succès duquel il attendoit incessamment la nouvelle, lui faisoit juger qu'il ne risquoit pas beaucoup en parlant ainsi. Cependant, le Régent se voyant ainsi amusé, l'envoya en prison au Château, avec le Lord Herris. Le Duc de Châteleraud est mis en prison.

C'est là le récit que fait Buchanan de la cause & de l'occasion de l'emprisonnement du Duc de Châteleraud, récit que la conjoncture des affaires rend très vrai-semblable. Mais il a plu à Cambden, & à ceux qui l'ont copié, de dire seulement, que le Régent ayant convoqué à Edimbourg, une Assemblée de Seigneurs de l'un & de l'autre Parti, pour travailler à un accommodement, le Duc de Châteleraud & le Lord Herris furent les premiers à s'y rendre, & qu'il les fit mettre en prison. C'est ainsi que Cambden a tronqué & défiguré l'Histoire

ELISABETH. 1569.

d'Ecosse, pour donner quelque couleur à ses invectives contre le Comte de Murray. Je vais rapporter un autre exemple, ou de sa prévention, ou de sa mauvaise-foi. Je l'ai reservé jusqu'à cette occasion, quoiqu'il soit hors de sa place, parce qu'il auroit été impossible de convaincre le Lecteur de ce que j'avance, s'il n'avoit pas été premierement instruit de tout ce qui a été déja rapporté touchant les affaires de la Reine d'Ecosse. J'espere qu'on me pardonnera cette espece de digression.

Examen d'une Piece inserée dans les Annales de Cambden.

Cambden, immédiatement après avoir rapporté en très peu de mots la mort du Roi Henri Darley, dans l'année 1567, & après avoir insinué que le Comte de Murray en étoit le véritable Auteur, dit, que le même Murray pressa beaucoup la Reine d'épouser le Comte de Bothwel, à quoi elle consentit enfin, après beaucoup de difficultez. Après cela, il ajoute tout d'une suite.

« J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le » Comte d'Argyle, qui étoient les principaux de tous les Seigneurs » d'Ecosse, protesterent *tôt après*, selon que je l'ai tiré de l'Ecrit ori- » ginal signé de leurs propres mains, lequel ils envoyerent à la Reine » Elisabeth.

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion envers la Reine, de laquelle ils usurpent l'autorité, la calomnient ouvertement, l'accusant d'être coupable de l'assassinat de son Mari; Nous protestons & attestons publiquement ce qui suit. Au mois de Septembre de l'année 1566. la Reine étant à Craghmil, les Comtes de Murray & de Lidington reconnurent en notre présence, que les Comtes de Morton, de Lindsey, & de Raven, n'avoient assassiné David Rizzo à autre fin, que pour sauver le Comte de Murray qui devoit être banni ce même jour. Partant, que pour ne sembler être ingrats, ils desiroient que le Comte de Morton & les autres Bannis à cause de cet assassinat, fussent rappellez. Mais ils représenterent, que cela ne se pouvoit faire, si la Reine n'étoit, par un Divorce, séparée de son Mari, & promirent de le faire, si nous y donnions notre consentement. Après cela, le Comte de Murray promit à moi Comte de Huntley, que je rentrerois dans l'héritage de mes Ancêtres, & aurois l'éternelle faveur des Bannis, si je favorisois ce Divorce. Puis nous nous transportames vers le Comte de Bothwel, pour le faire pareillement consentir à cela. Et finalement vers la Reine, laquelle le Comte de Liddington, au nom de tous, pria instamment de remettre le ban aux Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven. Il exagera avec des paroles fort outrageantes les fautes du Roi, & les offenses qu'il avoit commises contre la Reine & le Royaume; & montra, que la Reine & le Public avoient grand interêt que ce Divorce se fît au plutôt, le Roi & la Reine ne pouvant vivre ensemble en Ecosse en sureté. Elle répondit, qu'elle aimoit mieux se retirer en France pour un peu de tems, jusqu'à ce que son Mari reconnût les fautes de sa jeunesse, ne voulant point qu'on fît aucune chose au préjudice de son Fils, ni à son propre deshonneur. Le Comte de Liddington lui répondit:

Nous qui sommes de votre Conseil, nous y pourvoirons. Mais, dit-elle, je vous défens de rien faire qui puisse flétrir mon honneur, ou offenser ma conscience. Que la chose demeure en son entier, jusqu'à ce que Dieu y remedie d'enhaut. Je crains bien que ce que vous estimez être mon bien, ne tourne à mon mal. Peu de jours après, le Roi ayant été assassiné d'une maniere exécrable, nous tenons pour très certain, par le témoignage interieur de nos consciences, que les Comtes de Murray & de Liddington ont été auteurs, machinateurs, & conseillers de ce parricide, quels que puissent être ceux qui l'ont commis. ELISABETH. 1569.

Cette Atteſtation, comme il eſt facile de le remarquer, s'accorde parfaitement avec le plan que Cambden s'eſt formé dans les Annales de la Reine Eliſabeth, ſavoir, de diſculper la Reine d'Ecoſſe du crime d'avoir fait tuer le Roi ſon Epoux, & d'en accuſer le Comte de Murray. Mais en même tems, elle eſt directement contraire au témoignage de Melvil, témoin oculaire, qui, dans ſes Mémoires, n'a pas dit un ſeul mot qui puiſſe donner lieu de ſoupçonner qu'on crût le Comte de Murray coupable de ce meurtre. Il faut donc, ſi cette Atteſtation eſt vraye, que les Mémoires de Melvil ne ſoient qu'un tiſſu de fables, ce que perſonne de bon-ſens ne croira jamais. Mais, pour faire voir que cet Ecrit eſt ſuppoſé, il eſt bon de l'examiner en détail, & d'y faire quelques remarques qui en feront voir la fauſſeté.

Cambden dit d'abord: *J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le Comte d'Argyle, qui étoient les principaux Seigneurs d'Ecoſſe, proteſterent tôt après.*

Ce *tôt après*, ne peut être de moins que deux ans entiers, comme je le ferai voir dans la ſuite.

Selon que je l'ai tiré d'un Ecrit original ſigné de leurs propres mains.

Cambden n'a pas ajouté à cet Ecrit les ſignatures de ces deux Seigneurs, peut-être, parce qu'il n'a pas ſu le rang que chacun devoit tenir. Il ſemble pourtant, que, dans une Atteſtation, la ſignature eſt une choſe eſſentielle.

Lequel ils envoyerent à la Reine Eliſabeth.

En ſuppoſant la vérité de cette Atteſtation, elle ne peut avoir été envoyée à la Reine Eliſabeth que vers la fin de l'année 1568. tout au plutôt, lorſque le Comte de Murray alla à Yorck pour y accuſer la Reine devant des Commiſſaires Anglois. Cette remarque fait connoitre l'artifice de Cambden, qui ayant négligé exprès de mettre la date à cet Ecrit, le place dans ſes Annales au commencement de l'année 1567. immédiatement après la mort du Roi, comme ſi dans ce même tems Murray eût été accuſé d'avoir fait tuer ce Prince; au-lieu que ce ne fut qu'après la fuite de la Reine en Angleterre, qu'elle s'aviſa de rejetter ce crime ſur lui. Ce n'eſt donc pas par pure négligence, que Cambden a évité de mettre une date à cette Atteſtation.

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion

ELISABETH. 1569. pris les armes pour le tirer de prison. Mais d'un autre côté, il est certain que ce Seigneur ne fut jamais recherché sur ce sujet, & que la Reine se contenta de le tenir en prison jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante. Il semble qu'on peut inferer de là, qu'il n'y avoit aucune preuve contre lui. Mais peut-être, la Reine ne trouva-t-elle pas à propos de faire connoitre au Peuple, que les principaux Seigneurs du Royaume avoient part à cette Conspiration.

Affaires d'Ecosse. J'ai laissé sur la fin de l'année précedente, le Comte de Murray en Angleterre, où il avoit joué divers personages bien opposez. Dès qu'il fut arrivé en Ecosse, il fit assembler à Sterlyn tous les Seigneurs du Parti du Roi, pour leur communiquer ce qu'il avoit fait en Angleterre, & sa conduite fut approuvée.

Le Duc de Châteleraud étoit arrivé de France à Londres, peu de tems avant le départ du Comte de Murray. Il demanda d'abord à Elisabeth, son secours & sa protection pour obtenir la Régence d'Ecosse, comme étant le plus proche parent du jeune Roi. Mais la Reine connoissoit trop bien ses interêts, pour donner dans un tel piege, & pour favoriser ce Seigneur, dont la conduite avoit toujours été fort équivoque, & qui, selon les apparences, n'avoit pas pris à la Cour de France, des sentimens favorables au Parti du Roi. Le Duc n'ayant pu obtenir ce qu'il demandoit, laissa partir le Comte de Murray, & ne se rendit en Ecosse que quelque tems après lui. Il y porta une Patente de la Reine Marie, par laquelle il paroissoit que, selon une nouvelle sorte de Droit inconnu jusqu'alors, elle l'avoit adopté pour son Pere, & qu'en cette qualité, elle lui confioit la Régence du Royaume. Le Comte de Murray, apprenant que le Duc prenoit la qualité de Régent en vertu de cette Patente, assembla incontinent une Armée, pour l'obliger à se soumettre au Gouvernement, ne voulant point souffrir qu'on reconnût en Ecosse d'autre autorité que celle du Roi. Depuis la défaite & la fuite de la Reine, son Parti étoit devenu si foible, que le Duc de Châteleraud ne se trouvoit pas en état de résister. Toute sa ressource ne consistoit que dans la réussite du projet qui se formoit alors en faveur du Duc de Norfolck, après quoi, il ne doutoit pas qu'il ne gagnât l'avantage sur le Comte de Murray. Mais, comme il ne dépendoit pas de lui de hâter l'exécution de ce qui se projettoit en Angleterre, il se vit contraint de se réduire à faire des efforts pour gagner du tems, en proposant un accommodement. Il comprenoit bien que la voye des armes ne pouvoit pas lui être favorable, dans la conjoncture où il se trouvoit. Il fit donc agir ses amis auprès du Régent, & il fut convenu entre eux, qu'il se rendroit à Glasgow, qu'il reconnoitroit l'autorité du Roi & renonceroit à celle de la Reine, moyennant quoi on lui accordoit certains avantages qu'il avoit demandez. Malgré cet accord, il fit encore naitre des difficultez pour parvenir à son but. Mais le Régent ne se payant point de

tous ses détours, se mit en marche avec son Armée, à dessein de l'aller attaquer. Alors le Duc, n'ayant point d'autre ressource, se vit contraint d'aller trouver le Régent, étant accompagné du Lord *Herris*. Peu de jours après, le Regent ayant assemblé à Glasgow les Seigneurs du Parti du Roi, il fut résolu de publier une Proclamation, par laquelle on offroit à tous ceux qui jusqu'alors avoient refusé de reconnoitre l'autorité du Roi, de les recevoir à venir faire leurs soumissions, & de les rétablir ensuite dans la joüissance de leurs biens. Mais les Comtes d'Argyle & de Huntley refuserent d'accepter ces conditions, étant très mécontens de ce que le Duc de Châteleraud s'étoit allé mettre entre les mains du Comte de Murray. Dans le même tems, la Reine Marie écrivoit Lettre sur Lettre à ses partisans, pour les exhorter à tenir ferme, & leur faisoit esperer une prompte & heureuse revolution dans ses affaires. Elle étoit alors dans l'attente du succès des projets qui s'étoient faits par rapport à son Mariage avec le Duc de Norfolck. ELIZABETH. 1569.

La Proclamation que le Régent avoit fait publier n'ayant pas eu le succès qu'il en avoit attendu, & personne ne se présentant pour accepter la faveur qui étoit offerte, il partit pour Edimbourg, amenant avec lui le Duc de Châteleraud, & le Lord Herris. Il avoit attendu jusqu'alors à les presser de faire leur soumission au Roi, parce qu'il avoit souhaité que ce fût une affaire générale. Mais enfin, voyant que les partisans de la Reine ne se hâtoient pas de profiter de la grace qu'on leur offroit, il voulut les exciter par l'exemple du Duc de Châteleraud qui étoit le Chef du Parti, & le somma d'exécuter l'accord dont on étoit convenu à Glasgow. Le Duc se voyant pressé, chercha des défaites, & dit qu'il n'avoit pas prétendu traiter pour lui seul, mais pour tout le Parti de la Reine: qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des autres Seigneurs du même Parti, & sans que la Reine l'approuvât. Sur cela, le Régent lui ayant demandé ce qu'il avoit intention de faire si la Reine n'approuvoit pas la Convention de Glasgow, il répondit, qu'il ne se croyoit engagé à rien. La conjoncture du complot du Duc de Norfolck, du succès duquel il attendoit incessamment la nouvelle, lui faisoit juger qu'il ne risquoit pas beaucoup en parlant ainsi. Cependant, le Régent se voyant ainsi amusé, l'envoya en prison au Château, avec le Lord Herris. Le Duc de Châteleraud est mis en prison.

C'est là le récit que fait Buchanan de la cause & de l'occasion de l'emprisonnement du Duc de Châteleraud, récit que la conjoncture des affaires rend très vrai-semblable. Mais il a plu à Cambden, & à ceux qui l'ont copié, de dire seulement, que le Régent ayant convoqué à Edimbourg, une Assemblée de Seigneurs de l'un & de l'autre Parti, pour travailler à un accommodement, le Duc de Châteleraud & le Lord Herris furent les premiers à s'y rendre, & qu'il les fit mettre en prison. C'est ainsi que Cambden a tronqué & défiguré l'Histoire

ELISABETH. 1569.

d'Ecosse, pour donner quelque couleur à ses invectives contre le Comte de Murray. Je vais rapporter un autre exemple, ou de sa prévention, ou de sa mauvaise-foi. Je l'ai reservé jusqu'à cette occasion, quoiqu'il soit hors de sa place, parce qu'il auroit été impossible de convaincre le Lecteur de ce que j'avance, s'il n'avoit pas été premierement instruit de tout ce qui a été déja rapporté touchant les affaires de la Reine d'Ecosse. J'espere qu'on me pardonnera cette espece de digression.

Examen d'une Piece inserée dans les Annales de Cambden.

Cambden, immédiatement après avoir rapporté en très peu de mots la mort du Roi Henri Darley, dans l'année 1567, & après avoir insinué que le Comte de Murray en étoit le véritable Auteur, dit, que le même Murray pressa beaucoup la Reine d'épouser le Comte de Bothwel, à quoi elle consentit enfin, après beaucoup de difficultez. Après cela, il ajoute tout d'une suite.

« J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le » Comte d'Argyle, qui étoient les principaux de tous les Seigneurs » d'Ecosse, protesterent *tôt après*, selon que je l'ai tiré de l'Ecrit ori- » ginal signé de leurs propres mains, lequel ils envoyerent à la Reine » Elisabeth.

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion envers la Reine, de laquelle ils usurpent l'autorité, la calomnient ouvertement, l'accusant d'être coupable de l'assassinat de son Mari; Nous protestons & attestons publiquement ce qui suit. Au mois de Septembre de l'année 1566. la Reine étant à Craghmil, les Comtes de Murray & de Lidington reconnurent en notre présence, que les Comtes de Morton, de Lindsey, & de Raven, n'avoient assassiné David Rizzo à autre fin, que pour sauver le Comte de Murray qui devoit être banni ce même jour. Partant, que pour ne sembler être ingrats, ils desiroient que le Comte de Morton & les autres Bannis à cause de cet assassinat, fussent rappellez. Mais ils représenterent, que cela ne se pouvoit faire, si la Reine n'étoit, par un Divorce, séparée de son Mari, & promirent de le faire, si nous y donnions notre consentement. Après cela, le Comte de Murray promit à moi Comte de Huntley, que je rentrerois dans l'héritage de mes Ancêtres, & aurois l'éternelle faveur des Bannis, si je favorisois ce Divorce. Puis nous nous transportames vers le Comte de Bothwel, pour le faire pareillement consentir à cela. Et finalement vers la Reine, laquelle le Comte de Liddington, au nom de tous, pria instamment de remettre le ban aux Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven. Il exagera avec des paroles fort outrageantes les fautes du Roi, & les offenses qu'il avoit commises contre la Reine & le Royaume; & montra, que la Reine & le Public avoient grand interêt que ce Divorce se fît au plutôt, le Roi & la Reine ne pouvant vivre ensemble en Ecosse en sureté. Elle répondit, qu'elle aimoit mieux se retirer en France pour un peu de tems, jusqu'à ce que son Mari reconnût les fautes de sa jeunesse, ne voulant point qu'on fît aucune chose au préjudice de son Fils, ni à son propre deshonneur. Le Comte de Liddington lui répondit:

Nous qui sommes de votre Conseil, nous y pourvoirons. Mais, dit-elle, je vous défens de rien faire qui puisse flétrir mon honneur, ou offenser ma conscience. Que la chose demeure en son entier, jusqu'à ce que Dieu y remedie d'enhaut. Je crains bien que ce que vous estimez être mon bien, ne tourne à mon mal. Peu de jours après, le Roi ayant été assassiné d'une maniere exécrable, nous tenons pour très certain, par le témoignage interieur de nos consciences, que les Comtes de Murray & de Liddington ont été auteurs, machinateurs, & conseillers de ce parricide, quels que puissent être ceux qui l'ont commis. ELISABETH. 1569.

Cette Atteſtation, comme il eſt facile de le remarquer, s'accorde parfaitement avec le plan que Cambden s'eſt formé dans les Annales de la Reine Eliſabeth, ſavoir, de diſculper la Reine d'Ecoſſe du crime d'avoir fait tuer le Roi ſon Epoux, & d'en accuſer le Comte de Murray. Mais en même tems, elle eſt directement contraire au témoignage de Melvil, témoin oculaire, qui, dans ſes Mémoires, n'a pas dit un ſeul mot qui puiſſe donner lieu de ſoupçonner qu'on crût le Comte de Murray coupable de ce meurtre. Il faut donc, ſi cette Atteſtation eſt vraye, que les Mémoires de Melvil ne ſoient qu'un tiſſu de fables, ce que perſonne de bon-ſens ne croira jamais. Mais, pour faire voir que cet Ecrit eſt ſuppoſé, il eſt bon de l'examiner en détail, & d'y faire quelques remarques qui en feront voir la fauſſeté.

Cambden dit d'abord: *J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le Comte d'Argyle, qui étoient les principaux Seigneurs d'Ecoſſe, proteſterent tôt après.*

Ce *tôt après*, ne peut être de moins que deux ans entiers, comme je le ferai voir dans la ſuite.

Selon que je l'ai tiré d'un Ecrit original ſigné de leurs propres mains.

Cambden n'a pas ajouté à cet Ecrit les ſignatures de ces deux Seigneurs, peut-être, parce qu'il n'a pas ſu le rang que chacun devoit tenir. Il ſemble pourtant, que, dans une Atteſtation, la ſignature eſt une choſe eſſentielle.

Lequel ils envoyerent à la Reine Eliſabeth.

En ſuppoſant la vérité de cette Atteſtation, elle ne peut avoir été envoyée à la Reine Eliſabeth que vers la fin de l'année 1568. tout au plutôt, lorſque le Comte de Murray alla à Yorck pour y accuſer la Reine devant des Commiſſaires Anglois. Cette remarque fait connoitre l'artifice de Cambden, qui ayant négligé exprès de mettre la date à cet Ecrit, le place dans ſes Annales au commencement de l'année 1567. immédiatement après la mort du Roi, comme ſi dans ce même tems Murray eût été accuſé d'avoir fait tuer ce Prince; au-lieu que ce ne fut qu'après la fuite de la Reine en Angleterre, qu'elle s'aviſa de rejetter ce crime ſur lui. Ce n'eſt donc pas par pure négligence, que Cambden a évité de mettre une date à cette Atteſtation.

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion

ELISABETH. 1569.

envers la Reine, de laquelle ils usurpent l'autorité, la calomnient ouvertement, l'accusant d'être coupable de l'assassinat de son Mari.

On ne peut pas dire, que le Comte de Murray eût usurpé l'autorité de la Reine, qu'après qu'il eut été déclaré Régent, ni que la Reine ait été accusée publiquement d'avoir fait tuer le Roi, qu'à la Conference d'Yorck, ou plutôt à celle de Hamptoncourt, c'est-à-dire au mois d'Octobre ou de Novembre de l'année 1568. Or en ce tems-là, les deux Factions étoient toutes formées. Murray étoit à la tête de l'une, Huntley à la tête de l'autre. Ainsi, en supposant la vérité de cet Ecrit, quel jugement peut-on faire de l'Attestation d'un ennemi juré contre son ennemi? Pour ce qui regarde le Comte d'Argyle, Buchanan assure qu'il s'étoit peu auparavant retiré dans sa maison; de sorte qu'il n'est pas apparent qu'il se soit joint au Comte de Huntley pour former cette Attestation, dans le tems qu'on peut supposer qu'elle a été écrite. Si la date y étoit, on pourroit en parler avec plus d'assurance.

Nous protestons & attestons publiquement ce qui suit. Au mois de Septembre, de l'année 1566.

Cette maniere de commencer, marque qu'il y avoit déja du tems que ce qu'ils vont dire s'étoit passé.

La Reine étant à Craghmill, les Comtes de Murray & de Liddington reconnurent, en notre présence, que les Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven n'avoient assassiné David Rizzo à autre fin, que pour sauver le Comte de Murray qui devoit être banni ce même jour.

J'ai déja fait voir par le témoignage de Melvil, que le Comte de Murray, bien loin de reconnoitre que Rizzo avoit été tué pour l'amour de lui, ne voulut point se ranger dans le parti des meurtriers, & qu'il demeura constamment attaché à la Reine. D'ailleurs, le Comte d'Argyle, Auteur de cette Attestation, étoit alors fugitif aussi bien que Murrray, & ne devoit pas être moins condamné que lui. Cependant, il parle ici de cette affaire comme s'il y étoit étranger, quoiqu'il fût le plus considerable de ceux qui devoient être bannis, & que Melvil assure, que c'étoit pour l'amour de lui & des autres qui avoient pris les armes contre la Reine, Murray excepté, que Rizzo avoit été tué.

Partant, que pour ne sembler être ingrats, ils desiroient que le Comte de Morton & les autres Bannis fussent rappellez.

Que fait ici le Comte de Liddington, qui ne fut jamais mêlé dans l'affaire de Rizzo, & en quoi pouvoit consister son ingratitude, si les Bannis n'eussent pas été rappellez?

Mais ils représenterent, que cela ne se pouvoit faire, si la Reine, par un Divorce, n'étoit separée de son Mari.

Rizzo avoit été tué par les ordres du Roi, & en sa présence, & uniquement, selon l'Auteur de l'Attestation, pour sauver le Comte de

Murray. Il s'agissoit de faire rappeller les meurtriers qui avoient été bannis pour ce meurtre fait par ordre du Roi, & ces Bannis ne peuvent être rappellez par la Reine qui est la seule offensée, à moins qu'elle ne fasse Divorce avec le Roi. Qu'on examine bien cette conséquence, & l'on ne se persuadera jamais que les Comtes de Huntley & d'Argyle fussent assez mal-habiles pour raisonner d'une maniere si pitoyable. Au mois de Décembre (1) de l'année 1566., c'est-à-dire environ le tems du Baptême du Prince, le Roi n'étoit regardé que comme un *Zero*, & se trouvoit exposé à toutes sortes d'insultes de la part de la Reine.

Et promirent de le faire, si nous y donnions notre consentement.

En ce tems-là, le Comte de Murray n'avoit aucun crédit à la Cour. C'étoit Bothwel qui gouvernoit tout. Je ne sai pas sur quel pied étoit Liddington. Cependant, on représente ici Murray & Liddington comme devant être les principaux Agens dans l'exécution du projet du Divorce de la Reine, & n'ayant besoin pour cela que du simple consentement des Comtes de Huntley & d'Argyle. Il n'y a là aucune vrai-semblance.

Après cela, le Comte de Murray promis à moi Comte de Huntley, que je rentrerois dans l'Héritage de mes Ancêtres, & aurois l'éternelle faveur des Bannis, si je favorisois ce Divorce.

L'Auteur de l'Attestation a confondu les tems. Murray n'ayant alors aucun pouvoir, ne pouvoit pas faire une pareille promesse au Comte de Huntley. Bothwel seul étoit en état de la faire & de l'exécuter. D'ailleurs, il n'est pas vrai-semblable que la Reine, en rappellant à la Cour le Comte de Huntley qui avoit été condamné à mort, lui eût encore retenu l'Héritage de ses Ancêtres qui avoit été confisqué.

Puis nous nous transportames chez le Comte de Bothwel, pour le faire consentir à cela.

Ceci renverse toute l'Histoire d'Ecosse. On fait Murray & Liddington Auteurs du projet de Divorce de la Reine, & le Comte de Bothwel comme devant simplement y consentir, quoiqu'il soit certain qu'il étoit alors tout-puissant auprès de la Reine, qui l'épousa fort peu de tems après.

Et finalement, vers la Reine, laquelle le Comte de Liddington pria instamment au nom de tous, de remettre la peine de l'exil aux Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven. Il exagera les fautes du Roi, avec des paroles fort outrageantes, & les offenses qu'il avoit commises contre la Reine & contre le Royaume. Il montra que la Reine & le Public avoient grand interêt que ce Divorce se fît au plutôt, le Roi & la Reine ne pouvant plus vivre ensemble en sureté.

(1) L'auteur avoit mis, *au mois de Septembre.* Sur quoi Mr. *Tindal* dit en cet endroit, & deux fois dans la page suivante, *Septembre*, au lieu de *Decembre*: qu'il » croit, que c'est une erreur: Que *Cambden*, dont l'Auteur a pris cette Protestation, » dit le mois de Décembre: Que le Roi *Jaques* fut batisé le 15 Décembre 1566 ».

ELISABETH. 1569.

Quelqu'un pourra-t-il bien comprendre, que, pour porter la Reine à faire grace à des gens qui avoient tué son Favori en sa présence, & par les ordres du Roi son Epoux, il fallut exagerer les fautes du Roi, & faire voir à la Reine la nécessité qu'il y avoit de faire divorce avec lui?

La Reine répondit, qu'elle aimoit mieux se retirer en France pour un peu de tems, jusqu'à ce que son Mari reconnût les fautes de sa jeunesse, ne voulant point qu'on fit rien *au préjudice de son Fils, ni à son propre deshonneur.*

L'Auteur de cette Attestation représente la Reine, au mois de Décembre (1) 1566., comme étant dans l'oppression, & parlant de se retirer en France, jusqu'à ce qu'il plût au Roi de s'amender. Cela seul suffiroit pour faire voir que cette Piece est supposée: car il n'est pas vraisemblable que les Comtes de Huntley & d'Argyle ayent parlé de cette maniere.

Le Comte de Liddington lui répondit: Nous qui sommes de votre Conseil, y pourvoirons. Mais, dit-elle, je vous défens de faire rien qui puisse flétrir mon honneur, ou offenser ma conscience. Que la chose demeure en son entier, jusqu'à ce que Dieu y remedie d'enhaut. Je crains bien que ce que vous croyez être pour mon bien, ne tourne à mon mal.

L'artifice de ce discours qu'on fait faire à la Reine, consiste en ceci: C'est que la Reine ayant défendu à tous ces Seigneurs, de rien faire par rapport à son Divorce, Murray & Liddington ne trouverent point d'autre moyen pour faire rappeller les Bannis, que de faire assassiner le Roi; comme si le Roi seul étoit un obstacle invincible au rappel des Bannis, qui avoient tué Rizzo par ses ordres & en sa présence. J'avoue que ce raisonnement me paroit incompréhensible.

Peu de jours après le Roi ayant été assassiné d'une maniere exécrable.

Ce qui vient d'être rapporté se passoit au mois de Décembre (2) 1566, selon cet Ecrit, & le Roi fut tué au mois de Février 1567, c'est-à-dire, environ trois mois après. Comment peut-on supposer, que les Comtes de Huntley & d'Argyle pussent ainsi se méprendre, & appeller *peu de jours* (3), un intervalle d'environ trois mois?

Nous tenons pour certain, par le témoignage intérieur de nos consciences, que les Comtes de Murray & de Liddington, ont été les auteurs, les machinateurs, & les conseillers de ce parricide.

La conséquence que l'Auteur de cet Ecrit a voulu tirer, que les Comtes de Murray & de Liddington ont été les auteurs du meurtre du Roi, de ce qu'ils avoient projetté le Divorce de la Reine, lui ayant paru, sans doute, sujete à de fortes objections, il semble l'abandonner en partie,

(1) C'est ici le second endroit où l'Auteur avoit mis *Septembre*, au lieu de *Décembre*.

(2) Il y avoit encore ici, *Septembre*. Sur quoi Mr. *Tindal* dit: que c'est « ce qui » rend la chose pire; car en ce cas, le peu de jours feroient cinq mois: mais que » c'est une erreur, comme il vient de le remarquer ».

(3) L'Auteur avoit dit: *un intervalle de cinq mois*, & deux lignes au dessus *environ cinq mois;* ce qui s'accordoit avec la fausse date du mois de *Septembre*. Cette première faute corrigée mettoit dans la nécessité de corriger les autres.

en

en la fondant uniquement sur le témoignage intérieur des consciences des Comtes de Huntley & d'Argyle. ELIZABETH. 1569.

Quels que soient ceux qui l'ont commis.

Il étoit de notorieté publique, que c'étoit Bothwel qui avoit fait tuer le Roi, & Cambden lui-même ne fait pas difficulté de l'avouer, en l'associant pourtant au Comte de Murray. Mais l'Auteur de l'Attestation n'a osé le nommer, parce que c'étoit blesser sensiblement l'honneur de la Reine, qui, peu de mois après, avoit épousé le meurtrier.

Je n'ajouterai plus qu'une remarque, qui me paroit décisive pour faire voir la supposition de cette Piece. Le Comte de Liddington n'a jamais été accusé que dans ce seul Ecrit, d'avoir fait tuer le Roi Henri. D'un autre côté, bien loin d'être regardé comme un ennemi de la Reine, il étoit au contraire très suspect au Parti du jeune Roi & du Comte de Murray, & ce n'étoit pas sans fondement. Ce que Melvil rapporte de lui, à l'occasion des Conferences d'YORCK & de Hamptoncourt, fait voir manifestement, qu'il ne demeuroit dans le Parti du Régent, que pour trouver des occasions de favoriser la Reine. Buchanan confirme le témoignage de Melvil, dans un Livre intitulé *le Caméléon*, dans lequel il prétend faire voir, que Liddington trahissoit le Parti du jeune Roi; & dans son Histoire, il lâche beaucoup de pareils traits contre lui. Or comment se persuadera-t-on, que les Comtes de Huntley & d'Argile, Chefs du Parti de la Reine, ayent ignoré que Liddington travailloit en secret pour eux? S'ils ne l'ont pas ignoré, il n'est nullement vrai-semblable que dans le tems même que ce Seigneur étoit à YORCK ou à Hamptoncourt, & ayant de fréquentes Conferences avec le Duc de NORFOLCK, pour empêcher que le Comte de Murray n'accusât la Reine, ces deux Chefs de Parti ayent publiquement accusé leur ami secret d'avoir fait tuer le Roi: d'autant plus, qu'il n'y avoit pas le moindre fondement à cette accusation. Mais il est très possible que l'Auteur de l'Attestation ait ignoré les intrigues secretes de Liddington, & que voyant qu'il étoit du nombre de ceux qui accompagnerent le Régent à YORCK, il ait cru qu'il n'y avoit point d'inconvénient de les joindre ensemble dans une même accusation.

Quoi qu'il en soit, quand même cette Attestation seroit aussi vraye qu'il y a de l'apparence qu'elle est supposée, elle ne pourroit pas servir de preuve pour appuyer ce que Cambden avance au sujet du Comte de Murray, parce qu'il seroit toujours vrai qu'elle viendroit de deux de ses plus mortels ennemis (1). Je reviens à ce qui se passoit en Ecosse dans l'année 1569.

(1) Malgré tout ceci, Mr. *Jebb*, dans la Préface de son Recueil de Pieces pour & contre *Marie* Reine d'*Ecosse*, attaque notre Auteur sur ce qu'il dit que cette Protestation est une fausseté; & il veut faire entendre qu'elle fut remise aux Com-

ELISABETH. 1569.

On donne avis au Régent des desseins du Duc de Norfolck.

Peu de tems après que le Duc de Châteleraud eut été arrêté, le Régent assembla les principaux de la Noblesse à Perth, pour leur communiquer certaines Lettres qu'il avoit reçues, sur lesquelles il étoit nécessaire de consulter ensemble. La premiere étoit d'un ami d'Angleterre, qui lui donnoit avis de la Conspiration qui se faisoit en faveur du Duc de Norfolck, pour lui faire épouser la Reine d'Ecosse, & lui disoit en même tems, que cette Conspiration se trouvoit en un tel état, que toutes les forces de la Grande Bretagne n'étoient pas capables d'en empêcher le succès: que par cette raison, il lui conseilloit de penser de bonne heure à ses affaires.

Marie demande que son Mariage avec Bothwel soit cassé. *Buchanan.*

La seconde Lettre étoit de la Reine Marie, & adressée aux Etats d'Ecosse. C'étoit pour demander qu'ils fissent examiner la validité de son Mariage avec le Comte de Bothwel, ajoutant, que s'il s'y trouvoit quelque défaut essentiel, elle vouloit bien consentir qu'il fût dissous. Comme Bothwel étoit encore plein de vie en Danemarc, il falloit nécessairement que le Mariage qu'il avoit contracté avec la Reine fût cassé, avant qu'elle pût épouser le Duc de Norfolck. C'étoit par cette raison, qu'elle souhaitoit d'engager les Etats d'Ecosse à en poursuivre la dissolution, feignant de n'y donner qu'un simple consentement, quoiqu'elle ne pût s'en passer.

Demandes d'Elisabeth aux Etats d'Ecosse pour Marie. *Buchanan. Cambden.*

La troisieme Lettre étoit de la Reine Elisabeth aux mêmes Etats, pour leur demander une de ces trois choses en faveur de Marie. La premiere, *qu'elle fût rétablie sur le Trône comme elle y avoit été avant son abdication.* La seconde, *qu'elle fût associée au Roi son Fils.* La troisieme, *qu'elle pût demeurer en Ecosse avec certains honneurs qui ne fussent point préjudiciables à l'autorité du Roi.* Cambden, qui en ceci se trouve d'accord avec Buchanan, veut faire regarder ces demandes d'Elisabeth comme un effet de sa pitié pour la Reine d'Ecosse. Mais où étoit la pitié, que de proposer aux Etats trois choses si disproportionnées entre elles, & de leur laisser la liberté du choix? Elle savoit bien qu'ils rejetteroient les deux premieres; & que quand même la troisieme seroit acceptée, il ne s'y trouveroit que trop de difficultez, avant qu'on en pût convenir. Ainsi, ce que Cambden regarde comme un effet de la pitié d'Elisabeth, n'étoit en effet, qu'une suite du plan qu'elle avoit formé de tirer l'affaire en longueur, sous le prétexte spécieux de favoriser sa prisonniere.

On ne répond rien à Marie.

Les Seigneurs Ecossois assemblez à Perth, jugerent qu'il ne falloit pas répondre à la Lettre de Marie, sous prétexte qu'elle parloit aux Etats comme si elle eût été encore leur Reine, ce qu'ils ne vouloient point reconnoitre. Elle fit tout son possible pour applanir cette difficulté: mais tous ses efforts ne servirent qu'à les affermir encore plus dans leur résolution. Ils n'avoient garde de vouloir travailler à facili-

missaires de la Reine *Elisabeth* à *Yorck*, & reconnue par le Comte de *Murray* & les autres Députez d'*Ecosse*. Je laisse au Lecteur à juger ce qui en peut être. TIND.

ter le Mariage de la Reine avec le Duc de Norfolck, en faisant casser celui qu'elle avoit contracté avec Bothwel. Marie, qui ne savoit pas qu'ils fussent si bien instruits de ses secrets, se plaignit beaucoup de ce qu'ils faisoient difficulté de faire rompre un Mariage qui leur avoit servi de prétexte pour prendre les armes contre elle. Mais on ne fit pas beaucoup d'attention à ses plaintes. ELISABETH. 1569.

Quant aux demandes d'Elisabeth, les Seigneurs résolurent de rejetter les deux premieres, & d'accepter la troisieme, si Marie vouloit bien s'en contenter; & ils envoyerent leur réponse à la Cour d'Angleterre, par un jeune Gentilhomme. Mais Elisabeth, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, leur écrivit, qu'elle souhaitoit qu'on lui envoyât un homme de plus de poids, pour conferer avec elle sur une affaire si importante. Cela fut cause que les Seigneurs lui députerent *Robert Petcarn*.

Réponse des Seigneurs Ecossois à Elisabeth. *Buchanan.*

Pendant que cet Envoyé étoit en chemin, le Régent, voyant que la faction de la Reine se renforçoit de jour en jour, par l'esperance que le projet du Duc de Norfolck donnoit à tout le Parti, jugea qu'il étoit nécessaire de s'assurer de la personne du Comte de Liddington. Ce Seigneur, en feignant de demeurer attaché au Parti du Roi, servoit la Reine de tout son pouvoir, & comme il avoit beaucoup d'esprit & de capacité, il portoit bien plus de préjudice au Régent en suivant son Parti exterieurement, que s'il se fût ouvertement déclaré pour la Reine. Ainsi, le Régent l'ayant attiré à Sterlyn sous quelque prétexte, le fit arrêter, & conduire prisonnier à Edimbourg. Mais Grangy étant survenu avec une partie de la Garnison du Château, l'enleva, & promit de le faire comparoitre en Justice, quand il en seroit requis. Cette démarche éclatante rendit Grangy très suspect à tout le Parti du Roi (1).

Le Régent fait arrêter le Comte de Liddington,

qui est enlevé par Grangy.

Cependant, le Duc de Norfolck ayant été mis à la Tour dans ces entrefaites, sans avoir rien fait de ce qu'il avoit projetté, tous les desseins de Marie, tant en Ecosse qu'en Angleterre, s'en allerent en fumée. Peu de tems après, les Comtes de Huntley & d'Argyle s'accommoderent avec le Régent, & se soumirent à l'autorité du Roi. Par là, la Faction de la Reine se trouva comme éteinte, pendant quelque tems. Cela fait voir combien cette Reine & ses Partisans avoient compté sur le Duc

La faction de Marie s'affoiblit beaucoup en Ecosse. *Buchanan.*

(1) *Melvil* dit que *Grangy* enleva Liddington avec le consentement du Parti du Roi, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence. *Melvil* étoit intime ami & grand admirateur de *Grangy*. RAP. TH.

Melvil dit que le Régent fit dire à *Grange* (ou *Grangy*) que les Seigneurs l'avoient forcé à se saisir de *Lidington*. Ainsi *Grangy* le mit en liberté dans la croyance où il étoit, qu'on l'avoit arrêté contre la volonté du Régent, & que ce dernier en seroit bien-aise. Que si au contraire le Régent en avoit du déplaisir, ce seroit une marque certaine de sa dissimulation. *Mémoires* de *Melvil*, pag. 101. de l'Anglois. TIND.

ELISABETH. 1569.

de Norfolck. Je vais finir cette année, en disant un mot de ce qui s'étoit passé en France & dans les Païs-Bas.

Affaires de France. *Mezerai.*

La Guerre se continua en France pendant toute l'année 1569. Le 13. de Mars, se donna la Bataille de *Jarnac*, dans laquelle le Prince de Condé fut tué. D'Andelot, Frere de l'Amiral, ne lui survécut pas longtems. Quelque tems après, le Duc de Deux-Ponts mena en France une Armée au secours des Huguenots: mais il y mourut au mois de Juin, laissant le commandement de ses Troupes au Comte de *Mansfeldt*, qui se joignit à l'Amiral. Avec ce renfort, l'Amiral alla faire le Siege de Poitiers, & fut contraint de le lever au mois de Septembre. Au mois d'Octobre, les Huguenots perdirent la Bataille de *Montcontour*. Cette défaite obligea l'Amiral à demander un prompt secours à Elisabeth, qui lui prêta quelque argent sur les Joyaux de la Reine de Navarre, qu'on lui envoya en engagement. Elle permit aussi qu'on levât une Compagnie de cent Gentilshommes pour aller servir dans l'Armée des Huguenots (1). La Campagne finit par la prise de *St. Jean d'Angely*, dont le Roi se rendit maitre avant la fin du mois d'Octobre.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

Le Duc d'Albe continuoit toujours ses violences dans les Païs-Bas. Il y avoit établi l'Inquisition, & fait recevoir le Concile de Trente, aussi bien que les nouveaux Evêques, qu'on avoit refusé jusqu'alors de reconnoitre. Le *Conseil de Sang* agissoit toujours avec fureur. Les Privileges des Villes, des Universitez, des Provinces, furent remis à la discretion du Roi. Enfin, le Duc d'Albe ordonna qu'on payât au Roi la centieme partie des revenus, ensuite la vingtieme partie des immeubles, & la dixieme des effets mobiliaires, à chaque fois qu'ils seroient vendus. Quelques-uns des Magistrats des Villes, ayant eu la hardiesse d'appeller au Roi de ces Ordonnances, en furent séverement châtiez. Enfin, ces Provinces n'étant plus regardées par les Espagnols, que comme un Païs de conquête, tout le monde y étoit réduit au désespoir.

1570. Le Comte de Northumberland est arrêté en Ecosse. *Cambden.*

Au commencement de la nouvelle année 1570., le Comte de Murray ayant été informé que le Comte de Northumberland étoit caché en Ecosse, trouva le moyen de se saisir de lui, & l'envoya en prison à *Lochlewen*. Cambden dit, qu'il offrit de livrer ce Seigneur à Elisabeth, pourvu qu'elle lui livrât la Reine d'Ecosse: mais il n'y a aucune apparence à cela. Marie étoit mieux gardée en Angleterre, qu'elle n'auroit pu l'être en Ecosse, & Murray n'ignoroit pas les raisons qu'avoit Elisabeth de ne la relâcher jamais.

Le Comte de Murray est assassiné.

Peu de jours après, ce Seigueur fut assassiné d'un coup de pistolet, par un homme de la Maison d'Hamilton, qui prétendit qu'il n'avoit eu

(1) Ils étoient commandez par *Henri Champernoon*, qui avoit mis cette Devise sur ses Armes: *Finem det mihi Virtus*. On voyoit entre les Volontaires, *Gautier Rawleigh*, Jeune-homme qui commença alors à faire parler de lui. *Camden.* Tind.

en vue que de venger une injure particuliere. Mais il parut bientôt, que c'étoit par la direction de la Faction de la Reine (1). Dès le lendemain, les *Scots* & les *Carrs*, grands partisans de la Reine, entrerent à main armée en Angleterre, & mirent la frontiere à feu & à sang. Comme ils n'avoient aucun sujet particulier de faire cette invasion, il est aisé de juger qu'ils y furent poussez par les Chefs de la faction de la Reine, qui voulurent tenter de donner par là une nouvelle face aux affaires. Voici quel étoit leur plan.

ELISABETH. 1570. *Buchanan. Melvil.* Quelques Ecossois vont ravager les frontieres d'Angleterre.

La Faction de la Reine étoit ruïnée, & sans apparence qu'elle pût jamais se relever, parce que le Comte de Murray pouvoit toujours s'assurer du secours de l'Angleterre en cas de besoin. Cela fut cause que les Chefs de cette Faction, qui ne s'étoient soumis au Roi qu'à regret, formerent de nouveaux projets. Ils regardoient l'étroite union qu'il y avoit entre l'Angleterre & l'Ecosse, comme une forte digue, capable d'arrêter toutes les entreprises qu'ils pourroient faire en faveur de Marie, & par cette raison, ils résolurent de la rompre, à quelque prix que ce fût. Pour y réussir, ils jugerent qu'il falloit avant toutes choses, ôter la vie au Comte de Murray, afin que le Royaume se trouvât pendant quelque tems dans une espece d'Anarchie, comme il arriva effectivement. Cela fait, ils espererent, qu'en faisant provoquer les Anglois sur leurs frontieres, ils les porteroient à se venger de tous les Ecossois sans distinction; que cela feroit renouveller l'ancienne haine entre les deux Nations, & qu'ainsi, toute l'Ecosse se trouveroit réunie contre l'Angleterre: qu'alors on pourroit surement y faire venir des secours de France & d'Espagne, & reprendre le projet d'attaquer l'Angleterre par la frontiere d'Ecosse, pendant que les Catholiques agiroient de leur côté dans le dedans du Royaume. L'Ambassade du Lord *Seaton* au Duc d'Albe, & la Bulle du Pape dont je parlerai tout à l'heure font voir assez clairement que c'étoit là leur dessein, quoiqu'il ait plu à Cambden de faire regarder l'invasion des frontieres d'Angleterre, comme un pur caprice des *Scots* & des *Carrs*.

Motifs de cette invasion.

Immédiatement après la mort du Comte de Murray, Grangy mit en liberté le Comte de Liddington, qui d'abord employa toute son industrie pour empêcher que le Parti du Roi ne procedât à l'élection d'un nouveau Régent. Il faisoit entendre, qu'on ne verroit jamais l'Ecosse tranquille, à moins qu'on n'élût un Régent qui fût approuvé par les

Le Comte de Liddington est mis en liberté. Il travaille pour la Reine.

(1) Cela fut exécuté par *Jaques Hamilton*, qui, après la Bataille de *Langside*, avoit été condamné à être pendu. S'étant échapé, il jura de se venger: ce qu'il fit à *Linlithgow*, le 23 de Janvier 1570. Il paroît que le Régent en fut informé, & qu'il ne voulut pas prendre la peine de faire chercher le Meurtrier dans la maison. Il s'enfuit en France, où l'on dit qu'une grosse récompense lui étant offerte, s'il vouloit assassiner l'Amiral de *Coligny*, il la refusa; disant, que quoiqu'il eût eu assez de résolution pour venger ses propres injures, il ne commettoit jamais de meurtre pour de l'argent. Tind.

ELISABETH. 1570.

deux Partis, & que par conséquent, il étoit nécessaire d'assembler les Grands de l'un & de l'autre, afin qu'ils en pussent convenir ensemble. Il y avoit dans ce qu'il disoit une apparence de bien. Mais il savoit bien qu'il ne seroit pas facile d'assembler tous les Grands dans un même lieu, & que quand même ils seroient ensemble, ils ne s'accorderoient jamais sur le choix. Cependant cela servoit à gagner du tems, dans l'esperance que la Reine Elisabeth, en voulant venger l'injure qu'elle avoit reçue, mettroit tous les Ecossois au desespoir, & les réuniroit tous contre elle. Il réussit dans la premiere partie de son projet, & par ses intrigues, il fit en sorte que l'élection d'un Régent fut differée. Mais il ne fut pas si heureux dans la seconde. Elisabeth & son Conseil étoient trop habiles, pour donner dans le piege qu'on leur tendoit. Au contraire, plus ils virent qu'on faisoit d'efforts pour réunir tous les Ecossois dans un même Parti, plus ils jugerent qu'il étoit nécessaire de travailler à les tenir divisez, rien n'étant plus avantageux à Elisabeth, que de fomenter le trouble & la division dans ce Royaume, jusqu'à ce qu'elle pût prendre d'autres mesures.

Elisabeth évite le piege qu'on lui tend.

Selon ce projet, elle envoya Randolph en Ecosse, pour se plaindre de l'invasion qui avoit été faite en Angleterre. Mais, au-lieu de s'en prendre à toute la Nation, comme les auteurs de l'invasion l'avoient esperé, elle fit dire en même-tems par son Ambassadeur, qu'elle savoit bien que ceux qui gouvernoient l'Ecosse n'avoient aucune part à l'insulte faite aux Anglois, & que, par cette raison, elle vouloit bien distinguer les innocens d'avec les coupables: Qu'elle demandoit pourtant une satisfaction convenable, & que si ceux qui avoient le Gouvernement en main n'étoient pas en état de la lui procurer, elle leur offroit le secours de ses Troupes: Que s'ils le refusoient, elle feroit marcher une Armée en Ecosse, non pour attaquer toute la Nation Ecossoise, mais seulement pour punir ceux qui, de gayeté de cœur, & sans avoir été provoquez, avoient insulté les Anglois. Comme c'étoit alors un tems d'Anarchie, n'y ayant point encore de Régent, on remit à répondre à l'Ambassadeur jusqu'au mois de Mai, que les Etats seroient assemblez. Randolph n'insista point à demander une réponse plus prompte. Il se contenta d'exhorter les Ecossois à la concorde, pendant qu'en secret, il travailloit à fomenter leurs divisions, & à les empêcher de se réunir. C'est ce que Melvil fait voir clairement dans ses Mémoires. Cependant, Elisabeth fit préparer une Armée qu'elle avoit dessein d'envoyer en Ecosse, tant pour venger ses Sujets, que pour y soutenir le Parti du Roi, & pour faire élire un Régent qui ne fût pas contraire aux interêts de l'Angleterre.

Elle se plaint des Infracteurs de la Paix & non de toute la Nation.

Mémoires de Melvil.

Quoique les Chefs de la Faction de la Reine vissent bien qu'Elisabeth ne donnoit point dans le piege qu'ils lui avoient tendu, ils ne laisserent pas de faire tous leurs efforts pour la provoquer, & pour l'animer contre toute la Nation, par des Libelles & des calomnies qu'ils pre-

Libelles publiez en Ecosse contre Elisabeth, qui évite le piege.
Buchanan.

noient soin de publier. Mais tous leurs artifices ne furent pas capables de lui faire changer de route. Cependant, son Armée, qui devoit être commandée par le Comte de Sussex, se préparoit avec toute la diligence possible.

ELISABETH 1570.

Pendant ce tems-là les partisans de Marie ayant repris courage depuis la mort du Comte de Murray, tenoient de fréquens Conseils sur la situation de leurs affaires. Leur but étoit de gagner du tems, en attendant un secours que *Verac* (1) Envoyé de France leur faisoit esperer. Ils en attendoient aussi un autre des Païs-Bas; & comme ces secours ne pouvoient pas être prêts aussi-tôt qu'ils le souhaitoient, ils tâchoient d'amuser le Parti du Roi par des propositions d'accommodement. Mais ceux-ci refuserent constamment de rien conclure, avant l'Assemblée des Etats.

Grangy met les prisonniers en liberté. *Buchanan.*

Dans cet intervalle, le Lord Grangy mit en liberté le Duc de Châtelleraud, le Lord Herris & les autres prisonniers, & par là, le Parti de la Reine se trouva considerablement renforcé. Il falloit pourtant qu'il fut encore assez foible, puisqu'il ne se trouvoit en état d'agir que par des négociations. Quoi qu'il en soit, les Chefs de ce Parti résolurent de s'assembler à *Lithquo* sous le nom d'Etats, puisque n'y ayant point de Régent, il leur sembloit qu'ils n'avoient pas moins de droit que l'autre Parti, de convoquer les Etats. Dans cette Assemblée, ils chercherent inutilement les moyens d'engager l'Angleterre à rompre avec toute la Nation Ecossoise. Elisabeth étoit trop sur ses gardes de ce côté-là, pour qu'il fût facile de la surprendre. Enfin, voyant qu'ils ne pouvoient réussir, ils crurent qu'ils devoient par précaution tâcher de se rendre maitres d'Edimbourg. Mais, comme cela ne se pouvoit faire par la force, ils prierent les Magistrats d'Edimbourg, de leur permettre d'aller tenir les Etats dans leur Ville. Cela leur fut accordé, après bien des difficultez: mais les habitans d'Edimbourg firent une garde si exacte, que le projet des partisans de la Reine échoua. Pendant ce tems-là, il y eut entre les deux Partis, diverses négociations qui n'aboutirent à rien.

Le parti de Marie tient ses Etats,

& tâche en vain de s'emparer d'Edimbourg.

L'armée Angloise s'approche.

Bien-tôt après, la nouvelle qu'on reçut que le Comte de Sussex étoit arrivé à Barwick, fit séparer l'Assemblée d'Edimbourg. Les Chefs avoient déja envoyé des Députez à Elisabeth, pour tâcher de détourner l'orage dont ils étoient menacez, & pour gagner du tems, en attendant le secours de France. Ils lui offrirent même de la prendre pour arbitre, & ils furent tellement secondez par les Ambassadeurs de France, qu'elle voulut bien consentir à servir de Médiatrice pour accorder les deux Partis. Mais elle prétendit que l'affaire pour laquelle elle envoyoit une Armée en Ecosse, étoit une affaire à part, indépen-

Elisabeth accepte d'être Médiatrice entre les deux partis; *Cambden.*

Sans préjudice de la punition

(1) Mr. de *Thou* le nomme *Verac*, & en parle comme d'un Envoyé des *Guises*, & non pas du Roi de France. Les Anglois & Ecossois l'appellent *Virac*, & en parlent comme d'un Envoyé du Roi. RAP. TH.

ELISABETH. 1570. dante des differens qu'il y avoit entre les deux Partis, parce qu'il s'agissoit uniquement de châtier les infracteurs de la Paix, qui n'étoient avouez ni de l'un ni de l'autre, sans pourtant qu'aucun des deux fût en état de lui faire avoir satisfaction. Ainsi le Comte de Sussex ne reçut point de contre-ordre. Dès que ce Général fut arrivé à Barwick, le Duc de Châteleraud lui envoya Melvil, pour savoir de lui, s'il avoit dessein de se joindre à l'un des Partis, ou de travailler à leur reconciliation. Melvil dit dans ses Mémoires, que dans les Conferences qu'il eut avec le Comte de Sussex, il s'apperçut que ce Seigneur avoit ordre véritablement de favoriser le Parti du Roi; mais qu'il ne pousseroit pas à bout celui de la Reine. Il infere, que son but principal étoit d'entretenir les Troubles en Ecosse; & cela est très apparent.

des coupables de l'invasion.

Desseins d'Elisabeth.

Le Comte de Sussex entre en Ecosse.

Il punit les infracteurs de la Paix.

L'Armée Angloise étant entrée en Ecosse au mois d'Avril, ravagea les Terres des *Scots* & des *Carrs*, & de tous ceux qui avoient eu part à l'invasion, qui s'étoit faite en Angleterre. Cambden dit qu'en cette occasion, il y eut plus de trois-cens maisons de brûlées, & environ cinquante Châteaux. Melvil ajoute, que le Comte de Sussex fit attaquer & prendre les Châteaux de *Hum* & de *Fast*, appartenant au Baron de *Hum*, afin d'obliger ce Seigneur, qui avoit été jusqu'alors dans une espece de neutralité, à se déclarer pour le Parti de Marie de peur que la balance ne penchât trop du côté du Roi. Cette conjecture est fondée sur le plan que la Faction de la Reine avoit de réunir toute l'Ecosse dans un seul Parti, & sur l'interêt qu'avoit Elisabeth d'empêcher cette réunion.

Les Etats du Roi s'assemblent. Buchanan.

Au commencement du mois de Mai, les Etats convoquez au nom du Roi, s'assemblerent à Edimbourg. Leur premier soin fut de députer *Robert Petcarn* à Elisabeth, pour se la rendre favorable, & pour lui faire entendre, qu'ils étoient disposez à élire un Régent qui ne lui fût pas suspect.

Siege de Glasgow.

Pendant que ce Député étoit en chemin, les partisans de Marie assiegerent le Château de Glasgow, qui se défendit mieux qu'ils ne l'avoient esperé. Le Comte de Sussex en ayant été informé, détacha *Drury* Gouverneur de Barwick, avec mille hommes de pied, & deux cens Chevaux. A l'approche de cette troupe, les assiegeans se retirerent, & se disperserent dans les montagnes. Cependant, Drury s'étant joint à un Corps d'Ecossois Royalistes, ravagea les Terres des Hamiltons, & prit le Château du même nom, appartenant au Duc de Châteleraud.

Elisabeth demande une suspension d'armes. Buchanan.

Dans ces entrefaites, Petcarn étant retourné d'Angleterre, rapporta aux Etats, qu'Elisabeth avoit trouvé fort étrange, que depuis la mort du Comte de Murray, on ne l'eût point informée de l'état des affaires d'Ecosse: que l'ignorance où elle étoit à cet égard, l'avoit tenue en suspens, touchant la conduite qu'elle devoit tenir: qu'enfin, fatiguée par de continuelles sollicitations, elle avoit consenti qu'il se tînt

entre

entre les deux Partis une Conference, dont elle vouloit bien être la Médiatrice, à condition qu'ils s'abstiendroient tous deux des voyes de fait, & qu'ils laisseroient les choses dans l'état où elles se trouvoient: qu'elle prioit donc les Etats d'observer cette condition, & de differer l'élection d'un Régent, jusqu'à ce qu'on eût vu quel étoit le succès de la Conference. Cette demande embarassa beaucoup les Etats. Ils ne pouvoient plus longtems demeurer sans Chef; & néanmoins, ils n'osoient desobliger la Reine d'Angleterre, qui étoit seule en état de les soutenir. Cela fut cause qu'ils prirent le parti d'élire un *Entreroi*, qui pouvoit être revoqué sans conséquence; & le choix tomba sur le Comte de Lenox, qui étoit alors en Angleterre. Peu de tems après, ils reçurent une Lettre d'Elisabeth, qui leur faisoit savoir, qu'elle consentoit qu'ils élussent un Régent, & leur recommandoit le Comte de Lenox, qui fut élu sur le champ.

ELISABETH. 1570.

Les Etats élisent un *Entreroi*.

Le Comte de Lenox est élu Régent.

Cependant le Comte de Huntley ayant reçu d'Espagne de l'argent & des munitions, s'étoit remis en campagne, & avoit muni le Château de *Brechin*. Peu de tems après, le Comte de Lenox arriva en Ecosse, & dès que les Etats se furent séparez, il résolut d'aller recouvrer ce Château, qui étoit d'une assez grande importance. Il assembla pour cet effet ses forces à *Lithquo*, & fit demander de l'Artillerie & des munitions à Grangy Gouverneur du Château d'Edimbourg, qui les lui refusa, sous prétexte qu'il ne vouloit pas servir d'instrument à repandre le sang de ses compatriotes. Grangy étoit proprement du Parti de la Reine; mais il avoit d'autres vues que les autres du même Parti. Son projet étoit de se mettre à la tête d'un troisieme, auquel il prétendoit que les deux autres se réuniroient, pour faire rendre la Couronne à la Reine sous certaines conditions. C'est ce qui fut cause de sa ruïne, comme on le verra dans la suite. Jaques Melvil Auteur des Mémoires que j'ai souvent citez, étoit dans les mêmes sentimens, comme il le fait bien connoitre en plusieurs endroits: mais apparemment, il attendoit que l'occasion fût plus favorable pour se déclarer.

Le Régent prend Brechin & dissipe les troupes du Comte de Huntley.

Cambden.

Le refus de Grangy n'empêcha pas que le Régent ne se rendît maitre de Brechin, & qu'il ne contraignît le Comte de Huntley de se sauver dans les montagnes, où il n'étoit pas facile de le poursuivre. Peu de tems après, le Parti de la Reine obtint une Treve, à la sollicitation d'Elisabeth, qui ne cherchoit qu'à tirer l'affaire en longueur; comme, de leur côté, les partisans de la Reine tâchoient de gagner du tems, pour attendre les effets des promesses du Duc d'Albe. Quelque tems auparavant, ils lui avoient envoyé le Lord *Seaton*, pour lui demander du secours, & il leur avoit promis dix-mille hommes. Mais les affaires qui lui survinrent dans les Païs-Bas, l'empêcherent de leur tenir sa parole.

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, on formoit en Angleterre des complots pour délivrer la Reine prisonniere. Monluc,

Complots en Angleterre pour délivrer Marie.

ELISABETH. 1570. Cambden.

Evêque de Valence, s'étoit rendu à Londres, & sollicitoit la liberté de cette Reine avec de grandes instances. L'Ambassadeur d'Espagne n'étoit pas moins actif pour le même sujet. Le zèle de la France & de l'Espagne pour Marie étoit d'autant plus suspect à la Reine, que dans le même tems, le Pape fit afficher de nuit, en plusieurs endroits de Londres (1), par un nommé *Felton*, une Bulle datée de l'année précedente, par laquelle il excommunioit Elisabeth & délioit ses Sujets du serment qu'ils lui avoient prété. D'un autre côté, on découvrit que certains Gentilshommes de la Province de Norfolck avoient résolu de prendre les armes, & d'exciter une revolte dans ces quartiers-là. Cette Conspiration ayant été découverte, les auteurs furent arrêtez. Mais la Reine fit grace à tous, excepté à trois, du nombre desquels furent *Jean Trochmorton*, & *Felton* qui avoit affiché la Bulle (2). Peu de tems après, elle apprit encore, que deux Fils du Comte de Derby avoient comploté d'enlever la Reine d'Ecosse de sa prison. Comme *Jean Lesley*, Evêque de Ross, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur de cette Reine étoit le principal promoteur de tous ces complots, il fut jugé à propos de le remettre en arrêt. Il n'y avoit pas longtems qu'il en avoit été tiré, y ayant été mis pour avoir eu beaucoup de part à la Conspiration du Comte de Northumberland. Malgré les justes soupçons que toutes ces machinations pouvoient causer à la Reine contre le Duc de Norfolck, qui étoit régardé comme le Chef du Parti de Marie, elle ne laissa pas de mettre ce Seigneur en liberté (3). Mais ce ne fut qu'après qu'il eut témoigné un grand repentir de sa faute, & protesté de bouche & par écrit, qu'il ne penseroit plus au Mariage de la Reine d'Ecosse.

Bulle contre Elisabeth affichée à Londres.

Conspiration découverte.

Exécutions.

L'Evêque de Ross est arrêté.

Le Duc de Norfolck est mis en liberté.

Raisons d'Elisabeth pour tenir Marie en prison.

Il n'étoit pas bien difficile à Elisabeth de comprendre, que c'étoit uniquement la Reine d'Ecosse qui lui causoit tous ces embaras. S'il n'avoit été question que de la mettre en liberté pour se procurer du repos, elle l'auroit fait volontiers. Mais, quoique les partisans de cette Reine, & ceux qui sollicitoient en sa faveur, prétendissent qu'ils n'agissoient que par un pur motif de compassion, & qu'ils fissent beaucoup valoir l'injustice dont on usoit à son égard en la tenant en prison, Elisabeth n'ignoroit pas que leurs vues s'étendoient beaucoup plus loin. Le Pape, l'Espagne, la Maison de Lorraine, le Duc d'Albe, les Catholiques Anglois, Ecossois & Irlandois, ne se bornoient pas à tirer cette malheureuse Reine de sa captivité: leur but étoit de la mettre

(1) A la porte du Palais de l'Evêque de Londres. *Cambden*. TIND.

(2) *Jean Felton* n'étoit pas celui des trois Rebelles de *Norfolck*, qui fut exécuté: celui-ci fut pris n'ayant pas voulu s'enfuir; il fut mis en Justice, & avoua hardiment, qu'il avoit affiché la Bulle: pour lequel crime il fut pendu près de l'endroit même où il l'avoit affichée; & s'acquit par-là le glorieux titre de Martyr. TIND.

(3) Il eut sa propre Maison pour prison, sous la garde indulgente du Chevalier *Henri Newil*. TIND.

fur le Trône d'Angleterre. Par conséquent, il y avoit plus de danger pour Elisabeth, à la relâcher, qu'à la tenir enfermée. Mais elle ne jugeoit pas à propos de publier ce qu'elle pensoit; comme de leur côté, ses ennemis prenoient un extrême soin de tenir leurs desseins cachez. Elle continua donc à feindre qu'elle ne souhaitoit rien avec plus de passion, que de trouver les moyens de remettre Marie sur le Trône d'Ecosse, pourvu que cela se pût faire sans danger pour l'Angleterre. Ce fut dans cette vue, qu'elle lui envoya *Cecil* pour lui faire certaines propositions captieuses, qui ne tendoient qu'à éblouïr le Public. Marie ayant ouï ces Propositions, y fit une réponse générale, s'excusant d'en donner de particulieres à chaque Article, sans le consentement des Chefs de son Parti en Ecosse, auxquels elle souhaita qu'on les communiquât, afin qu'ils y répondissent ce qu'ils trouveroient à propos. Voici la substance de ces propositions, & des réponses qu'on y fit en Ecosse.

Propositions envoyées à Marie par Elisabeth, *Cambden.*

I. Que la Reine d'Ecosse ratifiera le Traité d'Edimbourg, & renoncera au droit qu'elle prétend sur la Couronne d'Angleterre, pendant la vie de la Reine Elisabeth, & de sa Posterité.

Avec les réponses des partisans de Marie.

Réponse. *Consenti.*

II. Qu'elle ne fera, ni ne renouvellera aucune Alliance, avec quelque Puissance que ce soit, au préjudice de l'Angleterre.

Rép. *En renonçant à l'Alliance de la France, la Reine se privera de son Douaire, & la Nation Ecossoise perdra beaucoup. Il faut donc que la Reine d'Angleterre recompense ces pertes par quelque autre chose.*

III. Qu'elle ne recevra aucunes Troupes étrangeres dans le Royaume d'Ecosse.

Rép. *Consenti, avec cette restriction, A moins qu'elle ne soit pas en état, avec ses propres forces, de reprimer les rebellions de ses Sujets.*

IV. Qu'elle n'entretiendra aucune intelligence avec les Anglois, ou avec les Irlandois, sans le consentement de la Reine d'Angleterre.

Rép. *Consenti, pourvu que la Reine d'Angleterre s'engage à la même chose à l'égard des Ecossois.*

V. Qu'elle livrera les Anglois ou Irlandois rebelles.

Rép. *S'il y a en Ecosse des Anglois ou des Irlandois rebelles, il faut les demander à ceux qui ont pris les armes contre leur Reine.*

VI. Qu'elle dédommagera les Anglois des frontieres, des pertes qu'ils ont souffertes par la derniere invasion.

Rép. *On nommera de part & d'autre, des Commissaires pour examiner les dommages soufferts des deux côtez.*

VII. Qu'elle fera poursuivre & punir selon les Loix, les meurtriers du Roi Henri & ceux du Comte de Murray.

Rép. *Consenti.*

VIII. Qu'elle donnera le Roi son Fils en Otage.

Rép. *Son Fils n'est pas en son pouvoir.*

ELISABETH. 1570.

IX. Qu'elle ne se mariera avec aucun Anglois, sans l'aveu de la Reine d'Angleterre, ni avec aucun autre, qu'avec l'approbation des Etats d'Ecosse.

Rép. *C'est une chose indigne d'une Reine, que de s'astreindre à ces conditions.*

X. Que les Ecossois ne passeront point en Irlande, sans la permission de la Reine d'Angleterre.

Rép. *Consenti, pourvu qu'il ne soit pas permis aux Irlandois de passer en Ecosse, sans la permission de la Reine d'Ecosse.*

XI. Qu'elle donnera six Otages, tels que la Reine d'Angleterre les demande.

Rép. *Consenti, pourvu que le Duc de Châtelleraud, les Comtes de Humley, d'Argyle, d'Athol en soient exceptez.*

XII. Que si elle entreprend quelque chose contre la Reine Elisabeth, elle sera déchue du droit qu'elle prétend sur la Couronne d'Angleterre.

Rép. *Consenti, à condition qu'en pareil cas, la Reine d'Angleterre sera sujette à quelque peine équivalente.*

XIII. Que les Châteaux de *Hum* & de *Fadst* demeureront encore trois ans entre les mains des Anglois.

Rép. *Cela ne se peut accorder. Au contraire, la Reine d'Angleterre est requise de rendre ces Châteaux au Baron de Hum.*

XIV. Qu'on remettra entre les mains des Anglois, quelque Place de la frontiere de Gallway ou de Cantyr afin d'empêcher les Ecossois de molester l'Irlande.

Rép. *Livrer des Places aux Anglois, ce seroit entretenir une Guerre perpétuelle en Ecosse.*

XV. Que tous ces Articles seront approuvez & confirmez par les Etats.

Je ne trouve point de réponse à cet Article.

Observation sur les propositions & sur les réponses.

Il seroit très aisé, en examinant ces Propositions en détail, de faire voir que quelques-unes ne servoient qu'à faire croire qu'Elisabeth vouloit agir avec moderation, & de bonne foi: que d'autres n'étoient que des pieges pour surprendre la Reine d'Ecosse: enfin, qu'il y en avoit dont l'exécution étoit impossible. L'intention d'Elisabeth n'étoit donc que d'amuser le tapis.

D'un autre côté, les Réponses à ces Propositions n'étoient pas plus propres à procurer un accommodement entre les deux Reines. Ceux qui avoient dressé ces Réponses, avoient prétendu, que Marie traitât avec Elisabeth en termes égaux, comme elle auroit pu faire si elle avoit été sur son Trône à Edimbourg: mais ce n'étoit pas la pensée des Anglois. Marie étoit prisonniere en Angleterre, & il s'agissoit de la relâcher & de la rétablir sur son Trône. Elle acceptoit ces conditions pour obtenir ces deux grands avantages: mais en même tems,

on lui faisoit dire, qu'elle prétendoit qu'Elisabeth s'engageât à des conditions semblables ou équivalentes. C'étoit dire proprement, que sans cela, elle ne vouloit point accepter ce qu'on lui offroit. Rien ne pouvoit être plus agreable à Elisabeth, puisque c'étoit un moyen assuré pour faire durer la négociation. Si Marie avoit accepté ces Propositions sans aucune restriction, elle auroit peut-être embarassé le Conseil d'Elisabeth. Du moins, il se seroit vu obligé de chercher des moyens pour faire naitre des obstacles dans l'exécution, & par là elle auroit mis la Cour d'Angleterre manifestement dans le tort. ELISABETH. 1570.

Il est certain qu'Elisabeth n'avoit aucune envie de relâcher sa prisonniere, sous quelque condition que ce pût être. C'étoit une Rivale très dangereuse, lors même qu'elle étoit en prison; combien plus, si elle se fût trouvée en liberté? Depuis qu'elle étoit retournée en Ecosse, après la mort de son premier Mari, elle n'avoit jamais cessé d'entretenir des intelligences en Angleterre pour tâcher de porter les Anglois à la revolte. C'est ce qui se voit très clairement dans les Mémoires de Melvil. Le malheur qu'elle eut de tomber entre les mains d'Elisabeth, ne lui fit point discontinuer ses pratiques. D'un autre côté, le projet de son Mariage avec le Duc de Norfolck, la Conjuration du Comte de Northumberland, les intelligences de ses partisans avec les Cours étrangeres, ne tendoient qu'à la mettre sur le Trône d'Angleterre, pendant la vie même d'Elisabeth. Enfin, il étoit manifeste, que le Pape, l'Espagne, les Princes Lorrains, les Catholiques Anglois, tous les Irlandois, & une partie des Ecossois, travailloient à faire réussir ce dessein. Quelle imprudence n'y auroit-il pas eu à la mettre en liberté, afin qu'elle fût mieux en état de faire valoir ses prétentions? Il est vrai, que depuis la mort de François II. elle avoit quitté le Titre de Reine d'Angleterre, & qu'elle protestoit, qu'elle ne prétendoit à la Couronne de ce Royaume, qu'après Elisabeth & sa Posterité. Mais, pour qu'une simple protestation puisse servir de sureté, il faut premierement bien établir la bonne-foi de la personne qui proteste. Ici c'étoit tout le contraire, toutes les démarches de Marie ayant fait connoitre qu'elle ne se désistoit nullement de ses prétentions. Ainsi, sa simple protestation n'étoit qu'une parole, à laquelle il étoit trop dangereux de se fier. Certainement, cette Reine ne fut malheureuse, que pour avoir eu des amis trop passionnez, qui, par toutes leurs démarches, la poussoient de plus en plus vers le précipice. Mais cela n'est pas étonnant. Ce n'étoit pas pour l'amour d'elle qu'ils agissoient, mais pour leurs propres interêts & pour ceux de la Religion Romaine, à quoi elle servoit de prétexte. Jaques Melvil, qui n'étoit pas ennemi de Marie, remarque dans ses Mémoires, que les deux Partis lui nuisoient également, l'un agissant directement contre elle, l'autre en la servant avec trop d'ardeur. Il ajoute, que celui de la Reine se flatoit sans aucun fondement, de détruire le Parti contraire qui étoit sou-

ELISABETH. 1570.

Disposition de la Cour de France à l'égard de Marie.

tenu par l'Angleterre. La raison qu'il en donne est très forte. C'est qu'il n'y avoit aucune apparence que le premier pût jamais tirer de grands secours de la Cour de France, qui ne craignoit rien tant que de voir les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse sur une tête. Il rapporte sur ce sujet une particularité, qui peut beaucoup servir à faire connoitre la situation où se trouvoient les affaires de cette Reine. Robert Melvil, au retour de son Ambassade d'Angleterre, mit entre les mains de Marie, un Ecrit signé de vingt & cinq Comtes ou autres Seigneurs Anglois, par lequel ils s'engageoient à la mettre sur le Trône d'Angleterre. Marie envoya ce Papier au Cardinal de Lorraine son Oncle, & lui demanda en même tems, les secours nécessaires pour exécuter ce dessein. Mais le Cardinal lui-même dissuada la Reine Catherine de Medicis de penser à cette entreprise, en lui faisant voir le préjudice que la France recevroit de l'union des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse. Pour empêcher même, que la chose ne s'exécutât par d'autres moyens, ils en informerent la Reine Elisabeth, qui feignit toujours d'ignorer ce que la Cour de France lui avoit appris. Melvil assure, qu'il avoit su cela de la propre bouche de la Reine d'Ecosse, qui le lui avoit dit dans un tems qu'elle étoit mécontente du Cardinal. Il est donc manifeste, que les empressemens des amis de Marie lui étoient préjudiciables. Mais sur-tout, ceux qui entretenoient la Guerre en Ecosse, ne faisoient qu'assurer les affaires d'Elisabeth, qui par là se trouvoit à couvert du côté qu'elle avoit le plus à craindre: au-lieu que si les Ecossois s'étoient réunis ensemble, ils en auroient été plus considerez, & sans doute, Elisabeth auroit plus ménagé sa prisonniere. C'étoit sur ce principe que Grangy & Melvil travailloient à procurer un accommodement entre les deux Partis, en quoi ils tâchoient de rendre à Marie un service très réel. Mais il n'étoit pas facile d'obliger des gens passionnez, à sacrifier leurs passions & leurs interêts au bien du Public. Le Conseil d'Angleterre, profitant de ces dispositions, ne cessa jamais de fomenter les Troubles d'Ecosse, sous prétexte de vouloir les appaiser, jusqu'à ce qu'Elisabeth eût interêt de les faire finir. C'est ce que Melvil fait voir manifestement dans ses Mémoires: mais il seroit trop long d'en rapporter les preuves. Ainsi Marie se trouvoit dans un état pitoyable, par les mauvais conseils qu'on lui donnoit, & qu'elle avoit l'imprudence de suivre avec trop d'ardeur. L'Evêque de Ross, son Agent à Londres, homme fort zèlé pour sa Religion, mais dont les vues n'étoient pas assez étendues, lui faisoit un tort extrême par sa passion, & par les soins qu'il se donnoit pour fomenter le mécontentement des Anglois Catholiques. Comme Elisabeth avoit de bons Espions, elle n'ignoroit pas que cet Ambassadeur prétendu entroit dans tous les complots qui se faisoient contre elle, d'où elle ne pouvoit qu'inferer, qu'il agissoit conformément aux inclinations & aux ordres de sa Maitresse.

Dès que ce Prélat eut en main les Articles qu'on avoit proposez à Marie, il en envoya des Copies au Pape, aux Rois de France & d'Espagne, au Duc d'Albe, & fit entendre à toutes ces Puissances, que Marie seroit enfin contrainte de les accepter, si on ne faisoit quelque vigoureux effort en sa faveur. Mais ses sollicitations ne produisirent aucun effet. Le Roi d'Espagne ne s'occupant alors que de son Mariage avec Anne d'Autriche sa Niece, Fille de l'Empereur Maximilien, renvoyoit au Duc d'Albe le soin de secourir la Reine d'Ecosse. Mais ce Duc étoit lui-même assez occupé dans les Païs-Bas. La Ville de Bruxelles ayant refusé de payer le centieme denier, les gibets étoient déja préparez pour punir ceux qui avoient osé desobeïr, lorsqu'il apprit que le Prince d'Orange levoit une Armée en Allemagne. Ainsi, bien loin de penser à secourir la Reine d'Ecosse, il ne travailla qu'à se préparer à la Guerre qu'il voyoit prête à s'allumer dans les Païs-Bas, & dans laquelle vrai-semblablement, il devoit avoir sur les bras les habitans de ces Provinces, aussi bien que les Allemans.

ELISABETH. 1570. L'Evêque de Ross sollicite en vain les Puissances en faveur de Marie.

Affaires des Païs-Bas.

Pour ce qui regarde la Cour de France, outre qu'elle n'eut jamais une réelle intention de mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de la Reine d'Ecosse, mais seulement de causer des embaras à Elisabeth, elle commençoit à former des projets qui ne lui permettoient pas de prendre ouvertement le parti de Marie. Quoique le Roi eût remporté plusieurs victoires sur les Huguenots, il voyoit avec chagrin que c'étoit toujours à recommencer, & que ces gens là aimant mieux mourir les armes à la main que sur des buchers ou sur des gibets, il seroit trop difficile de les détruire par la force ouverte. Il résolut donc, pour parvenir plus aisément à son but, de les endormir par une Paix qu'il leur accorda au mois d'Août de cette année. Depuis ce tems-là, son unique soin fut de dissimuler ses sentimens, & de leur faire accroire, qu'ils n'avoient plus rien à craindre de sa part. Pour les mieux convaincre qu'on n'avoit plus la pensée de les exterminer, Catherine de Medicis proposa le Mariage du Roi son Fils avec Elisabeth, qui répondit en deux mots, qu'il étoit trop grand & trop petit. Ce projet n'ayant pas réussi, Catherine lui proposa le Duc d'Anjou son second Fils, comme un Parti plus convenable. Ce n'étoit donc pas une conjoncture favorable pour la Reine d'Ecosse, puisque la Cour de France ne pouvoit rien entreprendre ouvertement en sa faveur, sans rompre ses propres mesures.

Projet de la Cour de France contre les Huguenots.

Propositions de Mariage à Elisabeth.

Le Secretaire Cecil fut créé Baron *de Burghley*, au commencement de l'année 1571. Personne n'avoit mieux mérité que lui de recevoir cette marque de distinction, qui étoit très considerable sous une Reine qui ne conferoit les Dignitez qu'avec beaucoup de circonspection.

1571. Cecil est fait Baron de Burghley.

J'ai déja dit plusieurs fois, qu'Elisabeth avoit résolu de ne se déclarer publiquement pour aucune des deux Factions d'Ecosse, mais de faire

ELISABETH. 1571.

durer la négociation autant qu'il feroit possible, afin d'avoir toujours un prétexte de retenir Marie en prison. On va voir une suite de cette résolution, dans la conduite qu'elle tint pendant l'année 1571. Quoique, dès le mois de Juin de l'année précedente, elle eût donné les mains à une Conference entre les deux Partis, dont elle devoit être Médiatrice, six mois s'étoient écoulez sans qu'on en eût parlé davantage. Enfin, Elisabeth ayant résolu de faire négocier son Mariage avec le Duc d'Anjou, ne douta pas qu'en cette occasion, la Cour de France ne la sollicitât fortement en faveur de la Reine d'Ecosse. Ce fut donc pour se procurer un subterfuge, qu'elle fit enfin tenir cette Conference aux mois de Fevrier & de Mars, afin de pouvoir répondre au Roi de France, que l'affaire de cette Reine étoit en termes d'accommodement, bien résolue pourtant, de faire en sorte que la Conference ne produisît aucun fruit.

Conference à Londres entre les deux Partis d'Ecosse.

Le Comte *de Morton*, *Petcarn*, & quelques autres, furent envoyez d'Ecosse à la Conference qui devoit se tenir à Londres, pour y soutenir la Cause du Roi. Les Evêques de Ross & de Gallway, avec le Baron de Lewington, y assisterent pour Marie; & la Reine nomma sept de ses Conseillers Privez pour entendre les raisons des uns & des autres. Ceux-ci requirent d'abord le Comte de Morton & ses Collegues, d'expliquer nettement les raisons qui avoient porté les Ecossois à déposer leur Reine, & à donner la Couronne au Prince son Fils. Les Députez Ecossois répondirent par un long Mémoire, dans lequel ils posoient en fait, que la Reine avoit fait tuer le Roi son Epoux par le Comte de Bothwel, & qu'ensuite, elle avoit épousé le meurtrier. Que, pour justifier leur conduite à l'égard de la Reine, il y avoit deux questions à examiner, l'une de fait, & l'autre de droit. Que pour la premiere, ils s'en tenoient aux preuves que le Comte de Murray en avoit données à Hamptoncourt, devant des Commissaires Anglois, & que la Reine d'Angleterre avoit en son pouvoir. Que ce Comte avoit fait voir avec tant d'évidence, que Marie étoit coupable du crime dont elle étoit accusée, qu'ils croyoient inutile de repéter les mêmes choses, à quoi même ils ne se résoudroient qu'avec une peine extrême. Quant à la question de droit, qui consistoit à savoir si les Ecossois avoient le pouvoir de déposer leurs Rois qui se rendoient indignes du Trône, ils soutenoient que c'étoit un droit indubitable, dont la Nation Ecossoise avoit conservé la possession depuis le commencement de la Monarchie. Ils appuyoient ce principe de divers préjugez tirez de l'Histoire d'Ecosse, & de celles de quelques autres Païs comme d'Espagne & de Danemarc.

Elisabeth tire l'affaire en longueur.

Elisabeth, suivant toujours le plan qu'elle s'étoit fait de ne pas se déclarer, répondit en peu de mots au Mémoire des Ecossois, qui lui fut communiqué, qu'elle n'étoit pas bien convaincue de la justice de leur conduite, & les pria de conferer avec ses Ministres, afin de chercher avec eux quelque expédient pour accommoder cette affaire. Mais

ils

ils répondirent, qu'il étoit inutile de chercher des expédiens, puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir de consentir à la diminution de l'autorité du Roi. Sur cela, Elisabeth fit faire aux Agens de Marie une proposition, qu'elle savoit bien qu'ils n'accepteroient pas. C'étoit, de lui livrer les principaux de leur Parti en ôtage, avec quelques Places en Ecosse. En effet, ils la rejetterent hautement, & en firent d'autres, que les Commissaires Anglois rejetterent à leur tour. Enfin ceux-ci demanderent aux Ecossois, qu'ils donnassent le jeune Roi d'Ecosse en ôtage; à quoi ils répondirent, qu'ils n'avoient pas pouvoir de s'engager à cela. Cambden dit là-dessus, que les Agens de Marie se moquerent de ce subterfuge, disant, *que les Députez ne manquoient pas de pouvoir, puisqu'un même crime rend égaux tous ceux qui en sont complices.* ELISABETH. 1571.

Enfin, Elisabeth ayant admis les Députez d'Ecosse à son audience, demeura d'accord avec eux, que cette affaire ne pouvoit être terminée que par les Etats du Royaume. Ensuite, elle les pria de faire en sorte, qu'il se tînt une autre Conference en Ecosse, pendant la tenue des Etats qui devoient s'assembler au mois de Mai. Elle les retint pourtant encore quelque tems, voulant savoir, avant leur départ, si la Reine d'Ecosse voudroit consentir à cette Conference. Mais, bien loin d'y donner son consentement, elle se plaignit beaucoup de ce que ses Envoyez avoient souffert que son droit fût mis en question, & revoqua leurs Pouvoirs. Elle ordonna pourtant à l'Evêque de Ross, de résider toujours à Londres, en qualité de son Ambassadeur. Cela donna de grands soupçons à Elisabeth, qui savoit bien que cet Evêque étoit le principal promoteur des complots qui se faisoient contre elle: mais elle n'osoit le refuser, de peur de donner lieu de dire, qu'elle ne reconnoissoit point Marie pour Reine, & de donner par là quelque atteinte à sa prétendue impartialité. Enfin, les Députez d'Ecosse partirent le 8. d'Avril, après avoir séjourné six semaines à Londres sans aucun fruit. Aussi n'étoit-ce pas l'intention d'Elisabeth, que cette Conference produisît un accommodement. Quand cela ne paroitroit pas manifestement par toute sa conduite, on pourroit aisément s'en convaincre par une Lettre que Cecil écrivoit en ce même tems à *Walsingham*, Ambassadeur en France, dans laquelle il lui disoit franchement, que, par cette Conference, on n'avoit eu pour but que de gagner du tems. Une autre Lettre écrite à Walsingham par le Comte de Leicester, sur la même matiere, fait encore bien connoitre la Politique d'Elisabeth. Ce Comte lui disoit, que la Reine demeuroit d'accord, que Marie étoit indigne de porter le Sceptre: mais qu'elle avoit de la peine à se persuader, que ses Sujets fussent en droit de la déposer: Que par cette raison, elle demeuroit en suspens, ne pouvant se résoudre, ni à rétablir cette Reine, ni à défendre la Cause des Ecossois, parce qu'elle ne la croyoit pas entierement juste. Pendant cette prétendue incertitude, Marie demeuroit toujours en prison.

La Conference est rompue.

Politique d'Elisabeth.

ELISABETH. 1571. Affaires d'Ecosse. Surprise de Dumbar.

La Treve entre les deux Partis d'Ecosse étant expirée pendant la Conference de Londres, ou un peu après, le Comte de Lenox fit surprendre la Ville de *Dumbar*, qui étoit jusqu'alors demeurée entre les mains des partisans de la Reine. *Verac*, Ambassadeur de France, y fut pris & envoyé à St. André, d'où on voulut bien permettre qu'il s'en allât. Mais il n'en fut pas de même de l'Archevêque de St. André, qui ayant été fait prisonnier dans la même occasion, & envoyé à Sterlyn, fut condamné à être pendu. Il étoit accusé d'être complice de la mort du feu Roi, par un Prêtre qui lui fut confronté, auquel, pour toute défense, il demanda ce que méritoient les Prêtres qui reveloient les Confessions. On prétend, que Cardan ayant été en Ecosse pour le guérir d'une grande maladie, lui dit après lui avoir rendu la santé, qu'il avoit bien pu par le secours de ses remedes, le tirer de ce danger; mais qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'empêcher qu'il ne finît sa vie sur une potence.

L'Archevêque de St. André est pendu.

Les Ministres d'Elisabeth l'engagent à faire négocier son Mariage avec le Duc d'Anjou.

Les affaires d'Ecosse n'étoient pas les seules qui occupoient alors Elisabeth. Il y en avoit une autre qui ne la tenoit pas moins en inquietude, à cause de ses difficutez, & des suites qu'elle pouvoit avoir. Ses Ministres, sachant que ses ennemis étoient dans un perpétuel mouvement, & qu'après avoir manqué un coup, ils formoient incontinent quelque autre entreprise, craignoient qu'enfin sa prudence ne se trouvât courte. On voit dans les Négociations de Walsingham, une Lettre d'un Secretaire d'Etat qui lui disoit, que, pendant qu'on travailloit à l'affaire de la Reine d'Ecosse, ses amis pensoient à l'enlever, & qu'on en avoit à la Cour quelques avis confus. Le Comte de Leicester écrivoit au même Ambassadeur, que les partisans de cette Reine étoient plus fiers qu'ils ne l'avoient jamais été, & que, selon les apparences, cette fierté étoit fondée sur l'esperance qu'ils avoient conçue du succès de quelque nouvelle entreprise. Les Ministres jugeoient donc, qu'il n'y avoit qu'un Mariage qui pût mettre la Reine à couvert de tant de Conspirations qui se renouvelloient tous les jours. Une Alliance avec quelque puissant Prince, devoit naturellement produire un bon effet, à cause des secours qu'on pourroit en tirer en cas de besoin; outre qu'elle inspireroit de la crainte aux ennemis de la Reine. D'un autre côté, ils concevoient que s'il plaisoit à Dieu de bénir ce Mariage, la naissance d'un Prince ôteroit à la Reine d'Ecosse un grand nombre de ses partisans. Sur ce principe, ils ne cessoient point de représenter à Elisabeth, les raisons qui devoient la déterminer au Mariage. Enfin, soit qu'elle se rendît à ces raisons, ou que ce fût pour se délivrer de leurs importunitez, elle leur fit entendre, qu'elle ne se trouvoit embarassée que par la difficulté de trouver un Parti qui lui convînt. Ce choix, en effet, n'étoit pas facile à faire. Il falloit prendre pour Epoux, ou un Prince Protestant, ou un Catholique. Mais, cnmme deux motifs principaux l'engageoient à se marier, savoir, pour faire une Alliance consi-

derable, & pour avoir un Successeur; en prenant un Protestant, le premier de ces motifs n'étoit pas rempli, parce qu'il n'y avoit point de Prince de cette Religion, dont l'Alliance pût être assez avantageuse à l'Angleterre. En se déterminant pour un Catholique, il n'y avoit point de choix à faire, puisqu'il n'y avoit que le seul Duc d'Anjou, Frere du Roi de France, qui pût lui convenir. Mais ce projet avoit ses difficultez. La Reine faisoit entendre, qu'en se mariant, elle ne prétendoit pas se donner un Maitre, non pas même un égal, puisqu'elle vouloit tenir seule les rênes du Gouvernement, & ne communiquer à son Epoux, que les honneurs exterieurs de la Royauté. En second lieu, elle ne prétendoit pas, que les Catholiques d'Angleterre tirassent aucun avantage de son Mariage avec un Prince de leur Religion. Mais il n'y avoit aucune apparence que le Duc d'Anjou voulût s'assujettir à ce que la Reine souhaitoit, ni dissimuler sa Religion, pour jouïr du simple Titre de Roi, qui ne suffisoit pas pour remplir son ambition. Cependant, les Ministres souhaitoient avec tant d'ardeur que la Reine se mariât, qu'enfin, ils la firent consentir à entrer en négociation avec la France sur ce sujet. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'elle ne donna son consentement, que dans la pensée qu'il seroit en son pouvoir de rompre la négociation quand elle le jugeroit à propos, par les difficultez qu'elle y feroit naitre. Elle ne découvrit pourtant pas ses sentimens à ses Ministres. Burghley crut pendant quelque tems, qu'elle agissoit tout de bon. Le Comte de Leicester n'en avoit pas tout à fait la même opinion, & ne savoit ce qu'il en devoit croire. Quoi qu'il en soit, on fit entendre à la Reine, que Catherine de Medicis ayant bien compris les raisons qui lui avoient fait rejetter la proposition de son Mariage avec Charles IX., avoit insinué, que le Duc d'Anjou lui conviendroit mieux. On lui dit de plus, que ce jeune Prince n'étoit nullement bigot, & qu'il ne seroit pas impossible de le porter à se ranger dans la Communion de l'Eglise Anglicane. Il ne s'agissoit donc plus que de ménager les choses d'une telle maniere, qu'il parût que la Cour de France faisoit les premieres avances, après quoi, on pourroit commencer à traiter. Ce fut dans cette vue que, dès le mois d'Août de l'année 1570, le Chevalier Norris fut rappellé de son Ambassade de France, pour faire place à *François Walsingham*, qui fut sans doute, jugé plus propre à bien ménager cette affaire; outre que c'étoit une créature du Lord Burghley, qui souhaitoit passionnément le Mariage.

ELISABETH. 1571.

Walsingham est envoyé en Ambassade en France.

Walsingham demeura tout le reste de l'année, & une partie de la suivante, à Paris, sans qu'on lui fit aucune ouverture sur ce sujet; & néanmoins, on parloit beaucoup de ce Mariage. Il en informa la Cour d'Angleterre; & bien-tôt après, il reçut une Instruction du Lord Burghley, portant, que si quelque personne considérable lui parloit de ce Mariage, il pouvoit répondre, que sur le bruit qui en couroit de-

ELISABETH. 1571.

puis quelque tems, il avoit pris soin de s'informer de la disposition où la Reine se trouvoit à cet égard, & qu'il avoit appris, qu'ayant principalement en vue le bien de son Peuple, elle avoit résolu de se marier, si elle trouvoit un Parti sortable. Quelque tems après, le Lord *Buckhurst* ayant été envoyé à Paris, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, le Roi Charles, & la Reine Catherine sa Mere, s'ouvrirent à lui sur ce sujet; & dès-lors on commença à entrer en négociation. Mais comme ce projet ne fut point exécuté, je me contenterai, sans entrer dans le détail de la négociation, d'indiquer ici les véritables causes de la rupture.

On commence à négocier le Mariage.

Charles IX. & Elisabeth dissimulent également.

Raisons d'Elisabeth.

Il est comme certain, que ni Elisabeth, ni la Cour de France n'avoient aucune envie de conclure ce Mariage, quoiqu'il semblât qu'on le faisoit négocier sérieusement des deux côtez. Elisabeth trouvoit deux avantages dans cette feinte négociation. Le premier étoit, que par là, elle amusoit ses propres Ministres qui la pressoient fortement de se marier. Le second, que ses ennemis croyant qu'effectivement ce Mariage alloit se conclure, devoient naturellement demeurer dans l'inaction. En effet, il n'y avoit point d'apparence qu'on pensât à l'attaquer dans un tems où on la voyoit sur le point de s'unir étroitement avec la France. Il falloit donc, pour mieux amuser ceux qui auroient pu former des complots contre elle, témoigner quelque ardeur pour ce Mariage, de peur que si elle agissoit dans cette affaire avec quelque nonchalance, on ne pénétrât ses plus secretes pensées.

Raisons de Charles IX.

D'un autre côté, la Cour de France n'avoit proposé ce Mariage, que pour amuser Elisabeth, & avec elle, tous les Protestans de l'Europe, mais particulierement les Huguenots. Selon toutes les apparences, Charles IX. avoit déja conçu le barbare complot qu'on vit éclore l'année suivante. Mais ce n'étoit que le commencement d'un plus vaste projet, qui étoit, de détruire généralement tous les Protestans, & de tomber sur Elisabeth elle-même lorsqu'elle y penseroit le moins. Le Pape & le Roi d'Espagne étoient entrez dans ce dessein, & ne feignoient d'être allarmez de ce qui se négocioit à Paris, que pour mieux faire tomber dans le piege ceux qu'on avoit dessein de surprendre. Il falloit donc que la Cour de France parût souhaiter ce Mariage avec passion, & qu'elle se relâchât, autant qu'il étoit possible, mais sans rien conclure, sur l'article de la Religion. Ainsi, les difficultez qu'Elisabeth fit naitre dans cette négociation, servirent merveilleusement aux desseins de la Cour de France, en ce qu'elles lui donnerent lieu de faire des avances capables d'en imposer au public, & de faire juger qu'elle n'avoit aucun mauvais dessein contre la Religion Protestante. Par ce moyen, elle ôtoit toute sorte de soupçon & à la Cour d'Angleterre, & aux Huguenots. En effet, il n'étoit gueres possible de deviner, que, dans le tems même que le Roi & la Reine sa Mere témoignoient tant d'ardeur pour faire réussir le Mariage proposé, ils pensassent à exterminer tous

les Huguenots du Royaume. Ils prenoient même un grand soin d'eloigner ce soupçon, par l'extrême dissimulation dont ils usoient à leur égard, en feignant de prêter l'oreille aux Chefs des Huguenots, & d'avoir en eux une parfaite confiance. Cependant, malgré toutes les précautions dont la Cour de France usoit pour cacher ses desseins, elle ne laissoit pas, pendant toute la négociation, de donner de grands soupçons à Elisabeth, par les fortes & fréquentes instances qu'elle faisoit pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse. Elisabeth ne pouvoit rien comprendre à cette maniere d'agir. Il lui sembloit, que le Roi de France lui ayant fait proposer le Mariage avec le Duc d'Anjou, & une étroite Alliance entre les deux Couronnes, auroit dû être entierement dans ses interêts; au-lieu qu'elle lui voyoit prendre à cœur ceux de Marie, qui étoient directement opposez. Elle découvrit même en ce tems-là, que la France entroit secretement dans les projets de Marie, ce qu'elle ne pouvoit accorder avec le dessein du Mariage & de l'Alliance. Cela fut cause qu'elle fit entendre assez souvent au Roi & à la Reine sa Mere, qu'elle se trouvoit offensée de leur conduite. Mais on répondoit à cela par des protestations d'amitié, d'estime & de consideration pour elle, & on s'excusoit sur ce que Marie étant Reine Douairiere de France, on ne pouvoit moins faire que de solliciter en sa faveur. Charles ne faisoit pas même difficulté d'avouer en secret, que ce qu'il faisoit n'étoit que pour la forme, afin qu'il ne parût pas qu'il abandonnoit entierement cette malheureuse Reine. On trouvera peut-être étrange, que ce Prince ne poussât pas sa dissimulation jusqu'à déclarer ouvertement, qu'il ne se soucioit plus des interêts de Marie: mais cette Politique auroit tout gâté. Le but de la Ligue de Religion étoit d'exterminer tout d'un coup les Huguenots, afin que n'ayant plus à craindre aucune diversion en France, on pût porter les armes Catholiques en Angleterre. Si donc on avoit pu obtenir le rétablissement de Marie sur le Trône d'Ecosse, soit par un Traité, ou par des sollicitations, ou par d'autres moyens, on auroit trouvé de grandes facilitez à envahir l'Angleterre de ce côté-là, pendant qu'on auroit excité des soulevemens dans le dedans du Royaume. C'étoit là le plan qui avoit été formé dès le commencement du Regne d'Elisabeth. Pour attaquer l'Angleterre du côté de la Mer, il auroit fallu faire des dépenses prodigieuses, outre qu'une telle entreprise étoit sujette à de grands inconvéniens, ainsi que Philippe II. l'éprouva dans la suite. Il n'y avoit donc que l'Ecosse qui pût fournir un passage: mais il falloit pour cela que ce Royaume fût gouverné par des gens affectionnez à la Religion Catholique. C'étoit là le but de toutes les intrigues, ou publiques ou secretes, pour le rétablissement de la Reine d'Ecosse. Je suis persuadé que ceux qui ont fait entendre, que la pitié pour cette Reine faisoit agir ses amis en sa faveur, n'ont pas eu une juste idée de ces mouvemens extraordinaires

ELISABETH. 1571.

qu'on se donnoit sans cesse pour elle. Je ne veux pourtant pas nier qu'entre ceux qui la servoient, il ne s'en trouvât quelques-uns qui agissoient par ce motif: mais ce n'étoit pas là la pensée de ceux qui dirigeoient les affaires. Dans l'intention de ceux-ci, le rétablissement de Marie n'étoit qu'un moyen pour exécuter de plus grands projets.

On ne peut convenir sur l'article de la Religion.

Il est donc certain, que la Cour de France ne pensa jamais sérieusement à conclure le Mariage proposé; & selon les apparences, la Reine elle-même n'y étoit pas plus disposée, quoique ses Ministres fissent tous les efforts possibles pour la déterminer. Comme elle avoit d'abord déclaré, par la bouche de Walsingham, qu'elle n'accorderoit point au Duc d'Anjou l'exercice de sa Religion, la Cour de France ne crut pas risquer beaucoup en faisant quelques avances par rapport à cet article, puisqu'elle étoit comme assurée d'y trouver un sujet de rupture, aussi bien qu'un prétexte continuel de faire durer la négociation autant qu'elle le jugeroit nécessaire. Le Duc d'Anjou se réduisit donc par degrez, à se contenter d'avoir une petite Chapelle en quelque endroit secret du Palais, pour y faire ses dévotions; & l'Ambassadeur de France à Londres eut ordre de protester, que le Duc ne pouvoit se contenter de moins, & de demander une réponse positive dans dix jours. Jusqu'alors, la Reine avoit refusé de consentir que le Duc eût aucun exercice de sa Religion: elle avoit même prétendu qu'il l'accompagneroit quand elle iroit à sa Chapelle, & qu'il assisteroit au Service. Il s'agissoit donc de répondre à cette proposition du Duc, qui vrai-semblablement devoit être la derniere. Mais, pendant qu'elle déliberoit sur cette réponse, l'Ambassadeur de France fit voir à quelque personne distinguée de la Cour, des Lettres qu'il avoit reçus de Paris, par lesquelles il paroissoit que la Cour de France n'insistoit pas sur cet article, aussi fortement qu'on vouloit le faire accroire. D'un autre côté, le Lord Burghley fut informé par un François de consideration, que si la Reine se tenoit ferme, la Cour de France cederoit enfin. De plus, Walsingham écrivoit de Paris, que le Duc de Montmorency avoit opiné dans le Conseil, qu'il seroit bon de ne faire aucune mention de la Religion, dans le Traité de Mariage; ce qui étoit la même chose que de laisser cet article à la disposition de la Reine. Toutes ces insinuations étoient autant de pieges que la Cour de France tendoit à la Reine, pour la porter à refuser un article qui paroissoit si équitable, & afin qu'il parût que la rupture ne venoit point du côté du Duc. Elle s'y laissa surprendre, & dans sa réponse, elle ne se désista point de ses prétentions.

L'obstination d'Elisabeth faisant comprendre au Roi de France, qu'il pouvoit faire encore un pas plus avant, il fit proposer de laisser l'article de la Religion indécis. Mais Elisabeth ne voulut pas y consentir, disant, que ce seroit un moyen infaillible pour la brouiller avec son Epoux. Enfin, la Cour de France alla jusqu'à se contenter,

que la Reine promît par un Ecrit signé de sa main, que le Duc d'Anjou ne seroit pas poursuivi selon les Loix d'Angleterre, s'il exerçoit sa Religion secretement dans une Chapelle privée. Sur cela, Elisabeth, après beaucoup de difficultez, consentit enfin à ceci. ELISABETH. 1571.

Que si le Duc d'Anjou vouloit bien s'engager à l'accompagner quand elle iroit à sa Chapelle, & à ne pas refuser les instructions de l'Eglise Anglicane, elle vouloit bien consentir, qui ni lui-même, ni aucun de ses Domestiques, ne fussent point contraints contre leur conscience à se conformer à la Religion Anglicane, jusqu'à ce qu'ils fussent autrement persuadez. De plus, que ni lui ni ses Domestiques, du nombre desquels on conviendroit, ne seroient inquietez pour avoir observé des Cérémonies Ecclésiastiques differentes de celles qui étoient autorisées par les Loix, pourvu qu'elles ne fussent pas contraires à la Parole de Dieu, & que cela se fît dans un lieu secret, pour la satisfaction de leurs consciences, & de telle maniere, que les Sujets n'en pussent prendre occasion de violer les Loix Ecclésiastiques du Royaume. Ce ne fut qu'avec peine, que l'Ambassadeur de France obtint que ces mots, *contraires à la Parole de Dieu*, fussent changez en ceux-ci, *contraires à l'Eglise de Dieu.*

Il est aisé de comprendre, que, dans le tems même qu'Elisabeth paroissoit se relâcher un peu sur cet article, elle y ajoutoit des restrictions qui demandoient de l'explication, & qui lui laissoient une porte ouverte pour se dédire, en cas qu'on l'eût prise au mot. On peut donc inferer de là, qu'elle n'insistoit tant sur l'article de la Religion, que parce qu'elle le jugeoit propre à s'en servir pour rompre la négociation. Aussi voit-on dans les Mémoires de Walsingham, que le Comte de Leicester & le Lord Burghley s'étoient enfin convaincus qu'elle n'avoit aucune envie de se marier.

L'affaire étant en ces termes, Charles IX. fit dire à la Reine, par La Mothe Fenelon son Ambassadeur, qu'il trouvoit sa réponse fort dure, & qu'il la prioit de lui envoyer quelque personne de confiance, pour achever de règler avec lui tout ce qui regardoit le Mariage. Elisabeth répondit, qu'elle ne pouvoit passer à aucun autre article, sans savoir premierement, si l'intention du Roi & du Duc étoit d'accepter celui qu'elle avoit proposé par rapport à la Religion. Ainsi, l'affaire en demeura là. Charles feignit toujours d'attendre cette personne de confiance qu'il avoit demandée; & la Reine prétendit, qu'elle attendoit que la Cour de France acceptât l'article touchant la Religion, tel qu'elle l'avoit envoyé. Cette négociation dura depuis le mois de Mars, jusqu'au mois de Septembre, sans que sa rupture alterât la bonne intelligence entre les deux Cours. Au contraire, Charles fit remercier la Reine de ce qu'elle avoit agi avec beaucoup de franchise, & sans plus parler du Mariage, il souhaita de faire une Ligue défensive avec elle. Elisabeth l'accepta volontiers. Comme elle n'avoit aucun Allié, il étoit de son interêt de s'unir avec la France, tant pour détacher cette Cou- La négociation se rompt.

ELISABETH. 1571.

ronne des interêts de la Reine d'Ecosse, que pour intimider le Pape, le Roi d'Espagne & les Catholiques Anglois, par cette Alliance. Mais elle ignoroit que le but de Charles n'étoit que de l'amuser & d'endormir les Huguenots, dont la ruïne étoit résolue, quoiqu'il affectât de les caresser, & de vouloir se servir d'eux pour exécuter les prétendus projets qu'il formoit contre l'Espagne. Quoi qu'il en soit, Elisabeth envoya en France, le Secretaire *Thomas Smith*, pour y négocier cette Ligue, conjointement avec Walsingham.

La Reine d'Ecosse se tourne du côté de l'Espagne. *Annales de Cambden.*

Pendant qu'on traitoit à Paris le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou, & que des deux côtez, on affectoit de publier qu'il feroit bien-tôt conclu, la Reine d'Ecosse se trouvoit dans une fâcheuse situation, parce qu'elle voyoit bien que la France alloit être perdue pour elle. Cela l'obligea sans doute à se tourner du côté de l'Espagne, pour tâcher d'en tirer les secours dont elle avoit besoin. Dans cette vue, elle envoya *Ridolfi* au Pape & au Roi d'Espagne, pour les instruire de l'état de ses affaires. En même tems, elle écrivit au Duc de Norfolck, & lui envoya en chiffre la Copie des Lettres qu'elle écrivoit à Rome & à Madrid, en lui recommandant Ridolfi comme un homme de confiance, auquel elle le prioit de donner des Lettres de créance. Le Duc ayant reçu ces Lettres, les fit déchiffrer par *Higford* son Secretaire, qui en avoit la Clef, après quoi, il lui ordonna de les jetter au feu. Mais soit que Higford eût été déja gagné par la Cour, ou qu'il eût conçu le dessein de trahir son Maitre, il cacha tous ces Papiers sous les nattes de sa Chambre.

Elle employe Ridolfi Florentin.

On engage le Duc de Norfolck dans les interêts de Marie.

Ridolfi, qui étoit un Agent secret du Pape, fit tout ce qu'il put pour persuader au Duc de Norfolck d'entreprendre la défense de la Reine d'Ecosse. Il lui représenta, qu'il y avoit en Angleterre un grand nombre de mécontens qui seroient ravis de l'avoir pour Chef, & que, par ce moyen, il pourroit se venger des injures qu'il avoit reçues, & de la longue prison où il avoit été détenu. Il lui fit esperer de puissans secours de la part du Pape & du Roi d'Espagne; ajoutant, qu'en cela, il ne feroit aucun tort à Elisabeth, puisqu'il ne s'agissoit que d'obtenir son consentement, pour qu'il pût épouser la Reine d'Ecosse, & pour l'obliger à tolerer la Religion Catholique en Angleterre. Dans le même tems, l'Evêque de Ross faisoit souvent dire au Duc, par *Parker* l'un de ses confidens, que par le moyen de ses amis qui étoient en très grand nombre, il lui seroit aisé de surprendre la Reine, de se rendre maitre de sa personne, & de la retenir aux arrêts, jusqu'à ce qu'il eût épousé la Reine d'Ecosse, & pourvu à la sureté de la Religion Catholique. Mais le Duc rejetta le projet de l'Evêque de Ross, & refusa même de donner à Ridolfi les Lettres de créance qu'il lui demandoit pour les Cours de Rome & de Madrid, & pour le Duc d'Albe. Mais, quoiqu'on ne sache pas bien le détail de toutes les démarches du Duc de Norfolck dans cette affaire, il est pourtant certain qu'il ne s'y engagea que trop avant

Le Duc garde des mesures, mais il reprend le projet d'épouser Marie.

avant, dans l'esperance d'épouser la Reine d'Ecosse. Avec tout cela, on ne sauroit bien comprendre par quels moyens il prétendoit venir à bout de son entreprise, ni ce qu'il avoit dessein de faire, après avoir épousé la Reine d'Ecosse. Il est pourtant aisé de juger, que le Pape & le Roi d'Espagne, qui faisoient agir Ridolfi & l'Evêque de Ross, ne se seroient pas avisez d'employer le Duc de Norfolck, s'ils n'eussent pas eu des assurances de sa part, qu'il se conformeroit à leurs intentions.

Les intrigues de Ridolfi sont en partie découvertes.

Ridolfi, ayant conferé avec le Pape & avec le Duc d'Albe, informa un Domestique de la Reine d'Ecosse, nommé *Baillif*, de ce qu'il avoit négocié, & comme cet homme devoit passer en Angleterre, il le chargea de diverses Lettres, pour la Reine d'Ecosse, pour l'Ambassadeur d'Espagne, pour l'Evêque de Ross, & pour le Duc de Norfolck. Baillif ne fut pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il fut arrêté. On lui enleva son paquet, qu'on envoya d'abord au Baron de *Cobham*, Gouverneur des cinq Ports. Mais l'Evêque de Ross ayant été informé de cet accident, sut si bien tourner le Baron de Cobham qui étoit partisan secret du Duc de Norfolck, que les Lettres furent changées, & qu'on en mit à leur place d'autres qui ne contenoient rien d'important ni de criminel, & qui furent envoyées à la Cour. Cela n'empêcha pas que Baillif ne fût appliqué à la question, où il avoua que les véritables Lettres étoient entre les mains de l'Evêque de Ross. Mais ce Prélat avoit déja pris soin de se défaire de tous les Papiers qui pouvoient lui nuire, & de les envoyer au-delà de la mer avec son Secretaire. Ainsi on ne trouva rien chez lui de ce qu'on cherchoit; & néanmoins, il fut arrêté, & donné en garde à l'Evêque d'Ely (1).

La Cour découvre les desseins du Duc de Norfolck.

Peu de tems après, la Cour fit une nouvelle découverte, qui fut funeste au Duc de Norfolck. L'Ambassadeur de France voulant faire toucher quelque argent en Ecosse aux partisans de la Reine (2), s'adressa au Duc de Norfolck, qui le fit mettre entre les mains de *Higford* & de *Parker*, pour le remettre à un nommé *Brown*, qui devoit le faire tenir à *Lowther* & à *Bannister*, & ceux-ci avoient ordre de l'envoyer au Lord *Herris*. Brown qui n'étoit pas du secret, ayant reçu cette somme bien empaquetée, & ayant connu par le poids, que c'étoit de l'or, au-lieu qu'on avoit voulu lui faire accroire que c'étoit de l'argent, alla la porter à un Secretaire d'Etat. Le Paquet ayant été ouvert, on y trouva une Lettre en Chiffre que La Mothe Fenelon écrivoit à Verac Ambassadeur de France en Ecosse. Sur cela, Higford, Secretaire du Duc de Norfolck, ayant été arrêté, confessa d'abord, que cette somme lui avoit

(1) Il fut conduit peu de tems après dans l'Isle d'*Ely*. Les Chevaliers *Thomas Stanley* & *Thomas Gerard*, avec *Rolston*, furent envoyez à la Tour. *Henri Howard*, qui avoit ambitionné d'être Archevêque d'*Yorck*, fut, sur un soupçon, mis sous la garde de l'Archevêque de Cantorbery. *Cambden*. Tind.

(2) *Cambden* dit que l'argent fut envoyé à l'Ambassadeur de France, par la Reine *Marie*. Tind.

ELISABETH. 1571.

été remise par l'Ambassadeur de France. Il découvrit aussi le lieu où étoient cachez les Papiers venant de la Reine d'Ecosse, que le Duc son Maitre lui avoit fait déchiffrer & transcrire. C'en fut assez pour faire arrêter le Duc de Norfolck, qui fut conduit à la Tour, le 17. de Septembre. On trouva sur lui un long Mémoire en Chiffre daté du 7. de Fevrier de cette même année, dans lequel la Reine d'Ecosse lui disoit, qu'on lui conseilloit de se retirer plutôt en Espagne qu'en France, à cause du Mariage du Duc d'Anjou avec Elisabeth, dont on parloit beaucoup. Elle ajoutoit, que quand elle seroit en Espagne, elle feindroit de vouloir épouser D. Jean d'Autriche: mais que le Duc ne devoit pas s'en allarmer, parce qu'elle se reservoit pour lui. Enfin, après avoir parlé d'Elisabeth en termes fort offensans, elle prioit le Duc de faire partir Ridolfi pour Rome, & de lui donner des Instructions (1).

Il est mis à la Tour.

Le Duc avoue une partie de ce dont on l'accuse.

Le Duc de Norfolck ayant été interrogé, avoua, que depuis un an, il avoit reçu quatre Lettres en Chiffre de la Reine d'Ecosse, & qu'il y avoit répondu: mais il dit que ce n'étoit que pour la remercier de sa bienveillance, & pour l'exhorter à ne dépendre que de la Reine. Il dit de plus, que l'Evêque de Ross l'ayant pressé d'écrire au Duc d'Albe par Ridolfi, il l'avoit refusé, & n'avoit pas voulu lui donner aucune Instruction sur l'affaire qui le faisoit aller à Rome. Il avoua encore, qu'il avoit aidé à faire tenir à Verac une Lettre de l'Ambassadeur de France résidant à Londres. Quant aux Papiers qu'il avoit reçus de la Reine d'Ecosse par Ridolfi, il dit qu'ils avoient été brûlez, comme il le croyoit effectivement. Ensuite on fouilla sa maison, & on y trouva le Chiffre dont la Reine d'Ecosse & lui se servoient, & les Papiers qui avoient été cachez par le Secretaire. Quelques-uns des complices qui avoient été arrêtez, avouerent tout ce qu'ils savoient, sans qu'il fût nécessaire de les appliquer à la question.

Consultation touchant l'Evêque de Ross.

Pendant qu'on ramassoit des preuves contre le Duc de Norfolck, pour lui faire son procès, le Conseil délibera sur ce qu'il y avoit à faire touchant l'Evêque de Ross. Il prenoit la qualité d'Ambassadeur de la Reine d'Ecosse, & vrai-semblablement, il avoit été reconnu pour tel, Elisabeth n'ayant pas jugé à propos de refuser à Marie la

(1) Ce Mémoire, selon *Cambden*, ne fut point trouvé parmi les Papiers du Duc, parce que lui ayant été envoyé par la Reine *Marie*, avec la copie des Lettres qu'elle envoyoit à *Rome* & à *Madrid*, il donna ordre qu'on brûlât ce Mémoire avec le reste des Papiers. Mais *Higford*, dès qu'il fut pris, le remit au Conseil avec les Lettres: c'étoit le Plan des Projets de la Reine *Marie*. Le Duc de *Norfolck*, croyant que *Higford* l'avoit jetté au feu, nia d'abord tout ce que *Higford* avoit avoué: mais lorsque le Conseil produisit au Duc la confession de *Higford*, & celle de quelques autres Personnes arrêtées, avec la copie des Lettres, ce Seigneur fut fort surpris de voir que tout cela n'avoit pas été brûlé. On arrêta aussi les Comtes d'*Arundel* & de *Southampton*, les Lords *Lumley*, *Cobham* &c. qui avouerent tout ce qu'ils savoient. *Cambden*. TIND.

qualité de Reine, ni d'avouer ouvertement qu'elle étoit prisonniere. Ainsi, le cas qui se présentoit étant fort extraordinaire, les Juges du Royaume furent consultez sur trois questions (1). La premiere, si un Ambassadeur convaincu d'avoir conspiré contre le Prince auquel il est envoyé, doit être maintenu dans ses prérogatives. Les Juges répondirent, que, selon le Droit des Gens, il en étoit déchu. La seconde fut, si un Prince déposé peut donner à son Procureur, ou Agent, le Titre d'Ambassadeur. La réponse portoit, que le droit d'envoyer des Ambassadeurs n'appartenoit qu'à des Souverains, & qu'un Prince *légitimement* déposé ne pouvoit pas conferer ce Caractere. Il faut remarquer, qu'Elisabeth n'avoit pas reconnu que Marie eût été légitimement déposée. La troisieme question fut, si un Prince venu dans les Etats d'un autre Prince, & qui y est détenu en prison, peut y avoir un Agent, & si cet Agent peut prendre le Titre d'Ambassadeur, quoiqu'on lui ait notifié qu'il ne sera plus reconnu pour tel. Les Juges répondirent, qu'un Prince avoit le droit de chasser un Ambassadeur de ses Etats, s'il ne se contenoit pas dans les bornes de son Emploi: mais que néanmoins, les privileges des Ambassadeurs ne devoient pas être violez (2).

Il est mené devant le Conseil.

Ces questions étant ainsi décidées, l'Evêque de Roff fut amené devant le Conseil & accusé d'avoir entrepris de troubler la tranquillité du Royaume. Il refusa d'abord de répondre, en faisant valoir les privileges des Ambassadeurs. Mais dans la suite, voyant quon ne faisoit pas beaucoup d'attention à cette défense, & qu'on commençoit à lui produire des témoins, il dit, que, par une coutume inviolable qui avoit force de Loi, les Anglois & les Ecossois ne pouvoient pas servir de témoins les uns contre les autres. Sur cela, on examina si cette coutume devoit avoir lieu ailleurs que sur les frontieres, principalement, dans un cas où il s'agissoit de la sureté de la Reine & du Royaume. Enfin, l'Evêque fut envoyé à la Tour, & quelque tems après, on l'interrogea sur vingt & trois articles, à chacun desquels il répondit en détail: mais Cambden n'a pas jugé à propos de rapporter l'Interrogatoire ni les Défenses. Il dit seulement en général, que l'Evêque excusa la Reine sa Maitresse, sur ce qu'étant en prison & à la fleur de son âge, on ne devoit pas trouver étrange qu'elle fit des efforts pour se sauver: que le projet de son Mariage avoit été fait par les avis de plusieurs Seigneurs Anglois, dont quelques-uns étoient

Ses défenses.

Il est envoyé à la Tour, & y est examiné.

(1) Ce n'étoit pas l'affaire des Juges, ainsi on ne les consulta pas, mais de savans Jurisconsultes, savoir, *Daniel Lewis*, *Valentin Dale*, *Guillaume Drury*, *Guillaume Aubney*, & *Henri Jones*. Cambden. Tind.

(2) Il semble qu'on ait omis la réponse à la prémiere partie de la Question, qui est ainsi rapportée par *Cambden* : « Si un Prince n'a point perdu sa Couronne » de droit, il peut avoir un Agent: mais de savoir si cet Agent peut être regardé » comme Ambassadeur, cela dépend de la teneur de ses Lettres de Créance ; & un » Prince a le droit &c. ». Comme dans le Texte. Tind.

ELISABETH. 1571.

Membres du Conseil Privé : que véritablement, le Duc de Norfolck avoit promis de ne penser plus à ce Mariage ; mais que cette promesse n'étoit pas capable de rompre un engagement anterieur à ce serment (1). Enfin, il tâcha de justifier sa propre conduite, sur ce qu'étant Ambassadeur, il étoit obligé de servir la Reine sa Maitresse, de tout son pouvoir. Il ajouta, qu'il n'avoit proposé au Duc de Norfolck de se saisir de la personne de la Reine, que pour l'éprouver, & il refusa de nommer les Grands qui avoient promis leur secours pour exécuter ce dessein. Il dit seulement, que par ordre de la Reine sa Maitresse, il avoit consulté le Comte d'*Arundel*, *Lumley*, *Trocbmorton*, & *Momaigu*, sur la demande que faisoit la Reine d'Angleterre, qu'on lui livrât le Roi d'Ecosse. C'est là tout ce que Cambden rapporte, de la défense de l'Evêque de Ross. Mais il y a quelque apparence, que la crainte de la mort dont il étoit menacé, lui fit découvrir certaines choses que Cambden n'a pas jugé à propos de publier, comme on en verra quelque indice dans la suite.

La Reine fait informer la Cour de France, de l'affaire du Duc de Norfolck.

La prison du Duc de Norfolck faisant grand bruit en France & ailleurs, Elisabeth en fit communiquer les raisons à Charles IX. par *Kiligrew*, qu'elle envoyoit à Paris pour soulager Walsingham qui étoit malade. Ce nouvel Ambassadeur dit de sa part à la Reine Mere, qu'il y avoit environ deux ans, que la Reine d'Ecosse, sans lui en avoir donné aucune connoissance, avoit voulu épouser le Duc de Norfolck, & que par cette raison, le Duc avoit été mis à la Tour, sans être pourtant privé de la jouïssance de ses biens : Qu'ensuite, le Duc avoit promis avec serment, de ne penser plus à ce Mariage ; & que la Reine d'Ecosse, tant par ses Lettres que par le ministere de ses Agens, s'étoit engagée à la même chose : Que néanmoins, ils avoient toujours continué leurs pratiques, comme il étoit aisé de le prouver par leurs propres Lettres : Que, sous couleur de n'avoir pour but que de délivrer la Reine d'Ecosse, ils avoient projetté de la mettre sur le Trône d'Angleterre, en excitant un soulevement dans le Royaume, & en y faisant venir des Troupes étrangeres : que leurs Lettres, & les témoignages de leurs complices, prouvoient cela clairement : Que la Reine d'Ecosse avoit expressément ordonné à ses Agens, de cacher ses desseins à la Cour de France, parce qu'elle s'étoit entierement dévouée à l'Espagne, ayant même pris la résolution de faire transporter son Fils en ce País-là, & d'épouser D. Jean d'Autriche.

Dans la situation où la Cour de France se trouvoit, elle ne fit pas beaucoup d'attention aux plaintes d'Elisabeth contre la Reine d'Ecosse. Mais le Parlement d'Angleterre prit extremement à cœur les interets

Statut pour

(1) Si *Bothwel* a vécu dix ans en Danemarc, comme *Cambden* le dit en un autre endroit, on ne comprend pas comment la Reine *Marie* avoit pu s'engager par serment à épouser le Duc de Norfolck en 1570, puisque *Bothwel* étoit encore en vie. RAP. TH.

de la Reine, & pour prévenir les dangers auxquels ces complots l'exposoient, il fit un Statut très remarquable. Dans ce Statut, il condamnoit à de grandes peines ceux qui attenteroient quelque chose, soit contre la personne de la Reine, ou pour lui enlever quelque partie de sa Souveraineté: ceux qui lui feroient la Guerre, ou qui exciteroient les autres à prendre les armes contre elle: ceux qui oseroient avancer que la Couronne appartenoit à un autre plus légitimement qu'à elle: ceux qui diroient qu'elle étoit Infidele, Hérétique, ou Schismatique: ceux qui usurperoient ses Droits ou son Titre, pendant sa vie: ceux qui affirmeroient, que le Parlement n'a pas le droit de règler & de restreindre la Succession à la Couronne. Enfin, le Parlement déclara coupables de Haute Trahison (1), ceux qui recevroient des Bulles ou des Mandats du Pape, & ordonna la confiscation des biens & la prison perpétuelle, contre ceux qui porteroient dans le Royaume des *Grains bénits*, des *Agnus Dei*, ou autres telles choses consacrées à Rome. Il fut aussi ordonné, que tous les fugitifs seroient rappellez, pour venir faire leurs soumissions au Gouvernement, & que tous les transports frauduleux de leurs biens seroient annullez. On proposa aussi de faire un Acte pour déclarer, que si à l'avenir, la Reine d'Ecosse trempoit dans quelque Conspiration, on agiroit contre elle, comme contre la Femme d'un Pair du Royaume. Mais la Reine empêcha qu'on ne fit cet Acte, se contentant d'avoir fait connoitre à sa Prisonniere à quoi elle s'exposeroit, si elle continuoit ses pratiques.

ELISABETH 1571. maintenir les droits de la Reine.

Suite des affaires d'Ecosse.

Avant que de voir la suite des découvertes qu'on venoit de faire, il est nécessaire de parcourir ce qui s'étoit passé en Ecosse, depuis le retour du Comte de Morton. Au commencement du mois de Mai, le Parti de la Reine se rendit maitre d'Edimbourg, par le secours du Lord Grangy qui le favorisoit, quoiqu'il prétendit garder le Château pour le Roi. Ce coup étant fait, les Chefs de ce Parti y convoquerent leurs Etats composez de gens de leur Faction, & dans le même tems, le Comte de Lenox convoqua les Etats du Parti du Roi, dans un des Fauxbourgs de la même Ville. Ces deux Assemblées ne firent autre chose que de se condamner réciproquement, & comme si elles se fussent donné le mot, elles résolurent chacune à part, de se rassembler au

(1) L'Acte porte: *Si quelqu'un, durant la vie de la Reine, soutient dans un Livre manuscrit ou imprimé que quelque Personne que ce soit a droit de succeder à la Reine, à la réserve de ses propres Enfans naturels sortis de son Corps &c.* Quelques Personnes regarderent cela comme trop rigoureux, sur ce que la nomination d'un Héritier établiroit le repos de la Nation. Il est vraisemblable que l'on fit bien des railleries sur la Clause, *à la réserve des Enfans naturels sortis de son corps*: parce que dans le Droit, on nomme *Enfans-naturels* ceux qui sont nez hors de légitime Mariage. *Cambden* dit qu'il se souvient qu'étant fort jeune, il entendoit dire publiquement, que le mot de *naturel* avoit été inseré dans l'Acte par le Comte de *Leycester*, dans le dessein un jour de faire reconnoitre un de ses Bâtards pour Fils-naturel de la Reine. TIND.

ELISABETH. 1571.] mois d'Août, savoir, les Etats du Roi à Sterlyn, & ceux de la Reine à Edimbourg. Ces résolutions s'étant exécutées dans le tems marqué, ceux qui étoient à Edimbourg formerent le projet d'aller enlever les Grands du Parti contraire, qui se tenoient à Sterlyn sans aucune précaution. Melvil assure, que ce fut Grangy son ami qui en conçut le dessein, qui en fit le plan, & qui donna les directions nécessaires pour faire réussir l'entreprise. Il vouloit lui-même se mettre à la tête: mais ses amis ne voulurent pas permettre qu'il s'exposât au danger. C'est ce même Grangy, que Melvil veut faire regarder comme un homme neutre, & n'ayant uniquement en vue que le bien de sa Patrie. Ce projet fut exécuté avec tant de conduite & de bonheur, que le Régent & le Comte de Morton furent d'abord faits prisonniers. Selon les apparences, peu de Grands du Parti du Roi auroient échapé, si les soldats victorieux ne se fussent pas amusez au pillage. Mais, pendant qu'ils se dispersoient dans la Ville, le Comte de Marr sortit du Château avec sa Garnison, & les contraignit de se retirer. Dans ce desordre, le Comte de Morton eut le bonheur de se sauver; mais le Régent fut emmené, & tué de sang froid en chemin par un homme aposté, malgré l'Officier qui l'avoit en garde. Peu de jours après, le Comte de Marr fut élu Régent, à la grande mortification du Comte de Morton qui avoit aspiré à cette Dignité, & qui avoit été appuyé par l'Ambassadeur d'Angleterre.

Buchanan. Melvil.

Le Comte de Lenox est tué, & le Comte de Marr est élu Régent.

Observation sur les factions d'Ecosse.

Pour bien comprendre la situation des affaires d'Ecosse, il est nécessaire de considerer, qu'encore qu'il ne parût que deux Partis dans ce Royaume, savoir celui du Roi & celui de la Reine, il y en avoit pourtant cinq, parce qu'il y avoit autant de sentimens dans l'un & dans l'autre, ce qui faisoit que les Membres d'un même Parti n'alloient pas tous au même but. Les uns étoient absolument attachez à la Reine, & avoient pour but principal de rétablir la Religion Catholique. Les autres tenoient violemment le parti du Roi & de la Religion Protestante. Le nouveau Régent, ainsi que son Prédécesseur, souhaitoit de réunir les deux Factions & travailloit à faire en sorte que tout le monde se soumît au Roi; à quoi il esperoit de réussir, en accordant aux partisans de la Reine, toutes les faveurs qu'ils pouvoient raisonnablement attendre. Grangy & ses amis avoient formé le même plan de réunir les deux Factions, mais de telle sorte, que le Royaume fût gouverné au nom de la Reine. Enfin le Comte de Morton, qui étoit pensionnaire à la Cour d'Angleterre, étoit à la tête d'un cinquieme Parti, qui, bien que rangé exterieurement dans celui du Roi, ne cherchoit qu'à traverser ceux qui travailloient à réunir les deux Factions. C'étoit là proprement le Parti d'Elisabeth, ou du moins, celui qu'elle favorisoit le plus, quoiqu'elle affectât la neutralité. Elle se servoit pour le fortifier, du ministere de Randolph son Ambassadeur, homme d'un grand génie, & très propre à l'Emploi qu'il exerçoit. Rien ne pouvoit être plus

préjudiciable à l'Angleterre, que la réunion des deux Partis à laquelle on travailloit, de quelque maniere qu'elle se fit. Il étoit à craindre, qu'après cette réunion, ceux qui favorisoient la Reine Marie ne se rendissent trop puissans dans les Etats, & n'y fissent prendre des résolutions contraires aux interêts d'Elisabeth & de l'Angleterre. Ainsi, la division entre les Ecossois étoit encore un bien pour Elisabeth, jusqu'à ce que les affaires eussent pris une autre face. Mais, comme le Comte de Marr, nouveau Régent n'étoit pas un homme à se laisser diriger comme elle le souhaitoit, elle prenoit ses mesures par avance, pour faire au Comte de Morton un Parti capable d'être opposé au Régent, si la nécessité le demandoit. Tel étoit l'état des affaires d'Ecosse dans l'année 1571. Il faut voir présentement ce qui se passoit en France. ELISABETH. 1571.

Pendant toute cette année, la Cour de France usa de la dissimulation la plus outrée, pour attirer les Huguenots dans ses pieges. Il n'y avoit de faveurs à la Cour, que pour eux. Le Roi feignoit de craindre le Duc d'Anjou son Frere, & d'être mécontent des Guises, qui, selon qu'il l'avouoit, le tenoient dans une honteuse captivité. Outre cela, il employa deux moyens très efficaces pour tromper l'Amiral. Le premier fut, de feindre qu'il avoit véritablement intention de faire la Guerre à l'Espagne, & qu'il vouloit lui en confier la conduite. Le second fut, de conclure le Mariage de la Princesse Marguerite sa Sœur, avec le Roi de Navarre. Après cela, l'Amiral & les Huguenots ne douterent plus que le Roi n'eût de très bons sentimens pour eux, d'autant plus qu'ils le voyoient travailler avec ardeur à conclure le Mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, & ceder par rapport à la Religion, autant qu'il étoit possible. Affaires de France. *Mezerai.* Dissimulation de Charles IX.

Dans ce même tems, le Prince d'Orange tâchoit de mettre les Peuples des Païs-Bas en mouvement, ayant résolu de tenter quelque chose, pendant que les armes du Roi d'Espagne étoient occupées ailleurs contre les Infideles. Les Rois de Suede & de Danemarc lui ayant refusé du secours, il en fit demander à Elisabeth, qui n'osa lui en donner, quoiqu'elle n'ignorât pas les intelligences que le Duc d'Albe entretenoit en Ecosse & en Angleterre, avec les partisans de Marie. Elle fit même défendre ses Ports aux Vaisseaux de Hollande & de Zélande, qui agissoient contre l'Espagne. Dans cette extremité, le Prince d'Orange envoya le Comte Louis son Frere au Roi Charles IX., qui le combla de caresses, & lui fit même une fausse confidence du prétendu dessein qu'il avoit de faire la Guerre à Philippe. Mais tout cela n'étoit que pour le tromper. Pendant ce tems-là, le Comte de la Marck, ayant assemblé vingt & quatre Vaisseaux, faisoit aux Espagnols tout le dommage qu'il pouvoit. C'étoit à cela qu'avoient abouti les efforts du Prince d'Orange, pendant cette année. Affaires des Païs-Bas. *Grotius.*

Le 6. de Janvier 1572., le Duc de Norfolck comparut en Juge- 1572.

ELISABETH. 1572.

Le Duc de Norfolck est condamné à mort.

ment devant les Pairs du Royaume (1). Son accusation portoit 1. qu'il avoit tenté de priver la Reine de la Couronne & de la vie, & de s'emparer lui-même du Trône par les secours des Etrangers. 2. Qu'à l'insu de la Reine, il avoit traité de son Mariage avec la Reine d'Ecosse, quoi qu'il n'ignorât pas qu'elle avoit usurpé le Titre de Reine d'Angleterre, & qu'elle en avoit pris les Armes. 3. Qu'il lui avoit prêté une somme d'argent considerable. 4. Qu'il avoit fourni de l'argent pour l'entretien des Comtes de Northumberland & de Westmorland, qui étoient bannis du Royaume, & declarez ennemis de la Patrie. 5. Qu'il avoit écrit au Pape, au Roi d'Espagne, au Duc d'Albe, & leur avoit demandé du secours pour délivrer la Reine d'Ecosse, & pour rétablir la Religion Romaine en Angleterre. 6. Enfin, qu'il avoit donné du secours au Lord Herris, & à d'autres Ecossois ennemis de l'Angleterre.

On peut dire qu'en général, le Duc se défendit très mal sur la plupart de ces articles. Mais il ne lui étoit pas facile de désavouer ce que ses propres Lettres, & les confessions de ses Domestiques & de ses Complices, prouvoient contre lui. D'ailleurs, une Lettre que l'Evêque de Ross avoit écrite de sa prison à la Reine d'Ecosse, & qui avoit été interceptée, faisoit bien voir clairement, que le Duc avoit conçu des desseins pernicieux contre le Gouvernement. Cambden n'a pas jugé à propos de rapporter ce que la Lettre de l'Evêque prisonnier contenoit. Il y a pourtant apparence qu'elle portoit coup, puisque le Duc voulut voir si elle étoit écrite de la propre main de ce Prélat. Lorsqu'il s'en fut convaincu par ses propres yeux, il se réduisit à la défense que l'Evêque avoit déja employée, savoir, que le témoignage d'un Ecossois contre un Anglois n'étoit pas valable. En cela ils prétendoient tous deux sans fondement, tirer avantage d'une coutume qui s'étoit introduite sur les frontieres des deux Royaumes, où, s'agissant presque toujours des déprédations qui se faisoient des deux côtez, le témoignage de l'une des Nations contre l'autre n'étoit pas reçu, parce qu'elles étoient Parties. Mais cette coutume n'étoit pas assez générale, pour pouvoir servir au Duc dans le cas dont il s'agissoit. Le fort de sa défense fut, qu'on ne pouvoit pas regarder comme un crime de Haute Trahison, le dessein qu'il avoit eu d'épouser la Reine d'Ecosse, ni tirer de ce projet cette conséquence, qu'il eût eu intention de s'emparer du Trône. Les Avocats de la Reine répondirent, que toutes les circonstances de cette affaire, & toutes les démarches du Duc faisoient voir manifestement, que son intention ne se bornoit pas à épouser simplement une Reine dépouillée de sa Dignité, & confinée dans une prison : mais que, par les mesures qu'il avoit voulu prendre avec les Puissances étrangeres, il paroissoit bien, qu'en épousant cette Reine, il

(1) *George Talbot* Comte de *Shrewsbury* fut nommé Grand Sénéchal (*Stewart*) d'Angleterre, pour ce jour-là ; & il s'assit à la tête de 25. autres Pairs. *Cambden*. TIND.

avoit

avoit prétendu faire valoir les droits qu'elle s'attribuoit sur la Couronne d'Angleterre. Enfin, après un long examen, il fut condamné par les Pairs, comme coupable de Haute Trahison : mais la Sentence ne fut exécutée qu'au mois de Juin. ELISABETH. 1572.

Créations de Pairs.

Dans cet intervalle, la Reine fit *Guillaume d'Evereux*, Comte d'Essex. Il étoit descendu par Femmes de la noble Famille de *Bourchier*, qui avoit longtems possedé ce même Titre. Dans le même tems, le Baron de *Clinton* Grand Amiral fut créé Comte de *Lincoln*, & quatre autres (1) reçurent le Titre de Barons, afin qu'ils pussent avoir place dans la Chambre Haute.

Statut à l'occasion du Duc de Norfolck.

Le Parlement, ayant appris qu'il y avoit des complots formez pour délivrer le Duc de Norfolck, fit un Statut qui ordonnoit la peine de mort contre ceux qui attenteroient de délivrer un prisonnier condamné pour crime de Haute Trahison. Le même Acte ordonnoit la prison perpétuelle & la confiscation des biens, si celui qu'on entreprendroit de délivrer étoit seulement accusé de Haute Trahison, quoiqu'il ne fût pas condamné (2).

Le Duc est exécuté.

Enfin, la Reine, après avoir longtems balancé, signa un Ordre pour faire exécuter le Duc de Norfolck, le 5. de Juin. Il avoua une partie de ses fautes, il s'excusa sur les autres dont il avoit été accusé, & en général, il reconnut qu'il avoit été justement condamné. Mais il déclara, qu'il n'avoit jamais eu la pensée de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, & qu'il mouroit Protestant. Il étoit Fils du Comte de *Surrey*, qui avoit été décapité dans les derniers jours du Regne de Henri VIII. pour avoir pris les Armes d'Angleterre, sans la permission du Roi. Tous ceux de cette Maison avoient été fort attachez à la Religion Catholique, excepté celui-ci, qui avoit embrassé la Protestante au commencement du Regne d'Elisabeth. Puisqu'il déclara qu'il mouroit dans cette Religion, je ne vois pas qu'on puisse, avec raison, douter de sa bonne foi. Mais qui peut savoir jusqu'où son ambition l'auroit poussé, s'il eût vu plus de jour à réussir dans ses projets? Du moins, on ne peut disconvenir, que ceux qui le faisoient agir ne crussent avoir lieu de compter sur lui. Au reste, si quelqu'un doutoit que le but de cette Conspiration fût de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, il pourroit s'en convaincre par le témoignage de *Hiérôme Catena*, dans la Vie du Pape Pie V. Bien loin de justifier le Pape sur ce sujet, l'Auteur lui fait une grande gloire d'en avoir été le Promoteur, & d'a-

(1) Savoir, *Jean Pawlet* de *Basing*, Fils du Marquis de *Winchester*; *Henri Compton*, *Henri Cheney* & *Henri Norris*. Cambden. Tind.

(2) Avant le Procès fait, confiscation de biens pendant la vie du Coupable, & une prison aussi longue que la Reine le jugeroit à propos. Si on avoit commencé son Procès, il encouroit la peine de Mort : s'il étoit condamné, il encouroit la peine du Crime de Haute-Trahison. Cet Acte ne devoit être en viguenr que durant la vie de la Reine. Tind.

ELISABETH. 1572.

voir envoyé Ridolfi en Angleterre, pour exciter les Anglois à se revolter contre Elisabeth.

Elisabeth fait interroger la Reine d'Ecosse. *Cambden.*

Deux jours après la mort du Duc de Norfolck, Elisabeth envoya deux de ses Conseillers Privez à la Reine d'Ecosse, non pas pour l'accuser criminellement, comme Cambden l'assure, mais pour l'informer de ce qui s'étoit trouvé à sa charge dans le procès du Duc & de ses complices, & pour lui dire que la Reine seroit bien aise qu'elle pût se justifier. C'étoit principalement, pour lui faire connoitre qu'on étoit instruit de ses intrigues, & que c'étoit par cette raison qu'elle avoit été plus étroitement resserrée, & réduite à un plus petit nombre de Domestiques. On étoit aussi bien aise de lui faire comprendre, qu'on avoit de bons espions, & qu'on savoit bien que ce n'étoit pas simplement pour lui procurer sa liberté, que tant de Puissances s'employoient pour elle, mais plutôt pour la mettre sur le Trône d'Angleterre (1). Pour cet effet, les deux Conseillers lui représenterent, que premierement, elle avoit pris le Titre de Reine d'Angleterre, & qu'ensuite, elle avoit toujours refusé de ratifier le Traité d'Edimbourg, par lequel elle s'étoit engagée à le quitter. En second lieu, qu'elle avoit voulu se marier avec le Duc de Norfolck à l'insu de la Reine, & qu'il y avoit lieu de croire que c'étoit en vue de la détrôner, puisqu'elle avoit voulu se servir de forces étrangeres pour tirer le Duc de prison. 3. Qu'elle avoit eu beaucoup de part à la Revolte du Nord. 4. Qu'elle avoit assisté les Rebelles en Ecosse & dans les Païs-Bas. 5. Qu'elle avoit envoyé Ridolfi au Pape & au Roi d'Espagne, pour les solliciter à envahir l'Angleterre. 6. Qu'elle avoit reçu des Lettres du Pape, par lesquelles il l'assuroit de sa protection. 7. Qu'elle avoit procuré la Bulle qui déclaroit les Sujets de la Reine déliez de leur serment de fidelité. 8. Enfin, qu'elle avoit souffert que ses Agens dans les Païs étrangers, lui donnassent publiquement le Titre de Reine d'Angleterre. Tous ces faits n'étoient que trop vrais: mais comme il n'étoit pas facile de la convaincre qu'elle eût agi dans l'intention qu'on lui attribuoit, ce fut sur cela qu'elle se retrancha dans sa réponse, qui portoit en substance:

Réponse de Marie.

Que si elle avoit pris le Titre de Reine d'Angleterre, ce n'avoit été que par l'ordre du Roi de France son Epoux, & qu'elle l'avoit quitté après la mort de ce Prince: qu'elle avoit même déclaré, & qu'elle déclareroit encore, qu'elle ne prétendoit pas se l'attribuer pendant la vie d'Elisabeth & de sa Posterité: Qu'en voulant épouser le Duc de Norfolck, elle n'avoit eu aucun dessein de nuire à Elisabeth, & qu'au contraire, elle avoit cru que ce Mariage seroit avantageux à l'Angleterre: Que si elle n'avoit pas renoncé à ce Mariage, c'étoit parce qu'elle avoit

(1) Ceux qui furent envoyez à la Reine d'Ecosse pour lui rapporter les sujets de plainte qu'on avoit contre elle; étoient *Guillaume* Lord *de Lawarr*, le Chevalier *Rodolphe Sadler*, le Docteur *Wilson*; & *Thomas Bromley*. TIND.

donné sa parole au Duc (1) : Qu'elle s'étoit cru obligée, par le devoir d'un amour conjugal, d'avertir ce Seigneur du péril où il se trouvoit, & de l'exhorter à se sauver : Qu'elle n'avoit eu part à aucune rebellion, & qu'au contraire, elle avoit toujours été prête à découvrir tout ce qui étoit venu à sa connoissance, s'il avoit plu à Elisabeth, de la voir & de l'entendre : Qu'elle n'avoit pas assisté les Anglois rebelles, mais simplement recommandé la Comtesse de Northumberland au Duc d'Albe : Qu'ayant appris que Ridolfi étoit bien auprès du Pape, elle l'avoit employé pour des affaires qui ne regardoient pas l'Angleterre : Qu'elle n'avoit employé personne pour se sauver, mais qu'elle auroit volontiers accepté les services qu'on auroit voulu lui rendre pour cela, & que c'étoit dans cette vue qu'elle avoit donné son Chiffre à *Rolston* & à *Hall* : Que les Lettres qu'elle avoit reçues du Pape, ne contenoient que des matieres de pieté & de consolation : Qu'elle n'avoit point procuré la Bulle, mais qu'en ayant vu une Copie, elle l'avoit jettée au feu après l'avoir lue : Que si quelques-uns la traitoient de Reine d'Angleterre dans les Païs étrangers, elle ne pouvoit pas l'empêcher : Qu'elle n'avoit jamais demandé de secours au Pape ou au Roi d'Espagne pour envahir l'Angletere, mais qu'elle avoit imploré leur assistance pour se rétablir dans son Royaume : Enfin, que si on vouloit la mettre en Justice, elle demandoit, que ce fût devant le Parlement, comme Princesse du Sang Royal d'Angleterre. ELISABETH. 1572.

Ces réponses font voir que Marie convenoit assez des faits, & qu'elle ne nioit que l'intention qu'on vouloit lui attribuer. Mais d'un autre côté, quoique cette intention ne pût pas être bien prouvée, son simple desaveu n'étoit pas capable de convaincre qu'elle ne l'eût jamais eue, ni d'effacer les soupçons qu'on avoit contre elle. Quoi qu'il en soit, comme on n'avoit pas dessein de la mettre en Justice, l'affaire en resta là : mais Elisabeth demeura toujours persuadée, que les grands mouvemens que Marie & ses amis se donnoient, avoient pour but de la renverser de dessus le Trône.

La négociation de la Ligue défensive entre la France & l'Angleterre se continuoit toujours à Paris, avec une extrême dissimulation de la part de Charles IX. Ce Prince insistoit sur des difficultez qui n'auroient pas dû l'arrêter, puisque son unique intention étoit de se servir de cette Ligue pour surprendre les Huguenots ; mais cela lui étoit utile pour mieux cacher ses desseins. Il feignoit de craindre beaucoup la puissance de l'Espagne, & que c'étoit l'unique cause qui l'obligeoit à se liguer avec l'Angleterre. Les difficultez de cette Ligue consistoient en deux choses. La premiere, qu'Elisabeth vouloit que les deux Parties s'engageassent réciproquement à se donner du secours, en cas que l'une d'elles fût attaquée, quand même ce seroit

Négociation de la Ligue défensive avec la France. *Lettres & Négociations de Walsingham.*

Difficultez de cette négociation. Premiere.

(1) Puisque *Bothwel* étoit en vie, comment pouvoit-elle donner sa parole au Duc de *Norfolck* ? Rap. Th.

ELISABETH. 1572.

pour cause de Religion. Mais Charles disoit, qu'il ne pouvoit admettre cette clause, de peur d'offenser ses Sujets, & toutes les Puissances Catholiques. Il vouloit bien pourtant consentir que cet Article fût exprimé d'une maniere plus générale, qui auroit pourtant le même sens, savoir, que les deux Parties se défendroient mutuellement, si l'une d'elles étoit attaquée pour quelque cause que ce pût être. Les Ambassadeurs d'Angleterre objectoient, qu'il n'y avoit que la seule cause de Religion qui fît craindre à l'Angleterre d'être attaquée, au-lieu que la France avoit une infinité de differends avec d'autres Etats, & qu'ainsi la condition ne seroit pas égale. Pour lever cette difficulté, Charles offroit d'écrire à Elisabeth, une Lettre de sa propre main, dans laquelle il déclareroit, qu'il entendoit que la cause de Religion étoit comprise dans cette clause générale. Mais les Anglois n'étant pas contens de cette sureté, vouloient que du moins on en fît un Article séparé, qui fût scellé des Grands Sceaux de France & d'Angleterre. A cette occasion, Charles se recrioit beaucoup sur l'injure qu'on lui faisoit, de le croire capable de manquer à sa parole, disant, qu'il préferoit son honneur à sa propre vie. Walsingham, l'un des Plénipotentiaires d'Angleterre, étoit si prévenu en faveur de ce Prince, qu'il le croyoit un parfait honnête-homme. Il écrivit même au Lord Burghley, qu'il ne doutoit point que la sureté ne fût suffisante. Enfin, après beaucoup de contestations sur cette matiere, Elisabeth voulut bien se contenter de la Lettre que Charles offroit.

Seconde difficulté.

La seconde difficulté consistoit, en ce que le Roi de France vouloit absolument comprendre la Reine d'Ecosse dans le Traité, à quoi Elisabeth ne vouloit pas consentir. Elle trouvoit fort étrange, que le Roi de France prît si fort à cœur les interêts de la Reine d'Ecosse, dans une telle conjoncture. Marie faisoit tous les efforts possibles pour la détrôner; le but de la Ligue entre la France & l'Angleterre étoit, de se défendre mutuellement contre les attaques de leurs ennemis; & dans ce même tems, la France travailloit avec ardeur à faire relâcher la Reine d'Ecosse, c'est-à-dire à la mettre en état d'exécuter ses desseins. Cette conduite étoit incompréhensible à Elisabeth, & lui causoit beaucoup de soupçons. Cependant, comme elle croyoit cette Ligue nécessaire pour sa sureté, elle laissa passer bien des choses qui lui donnoient lieu de se défier de la bonne-foi du Roi de France. On ne trouva point de moyens pour surmonter la difficulté qu'il y avoit sur ce sujet, qu'en inserant dans le Traité, une clause ambiguë qui portoit, *que les deux Parties maintiendroient les Loix présentes d'Ecosse.* Elisabeth entendoit par là, le Gouvernement présent & actuel de ce Royaume, sous l'autorité du Roi; & Charles entendoit le Gouvernement qui avoit précedé sous l'autorité de la Reine, ne regardant pas comme légitime celui qui subsistoit actuellement. Mais en même tems, il faisoit entendre, qu'il ne souhaitoit qu'on employât ces

termes qui pouvoient recevoir un double sens, que pour se mettre à couvert du blâme d'avoir abandonné la Reine d'Ecosse. En cela Elisabeth croyoit gagner beaucoup, puisqu'il n'étoit fait aucune mention de Marie dans le Traité. Ces deux difficultez étant applanies, la Ligue fut signée à Blois dans le mois d'Avril. Elle portoit en substance: ELISABETH. 1572.

Que Charles & Elisabeth se défendroient mutuellement, contre tous ceux qui les attaqueroient, sous quelque prétexte que ce fût.

Traité de Ligue défensive entre la France & l'Angleterre.

Que la Ligue subsisteroit jusqu'à un an après la mort de l'un ou de l'autre.

Que la Partie requise seroit tenue d'envoyer à la requerante, un secours de six-mille hommes de pied, ou de cinq-cens Lances faisant quinze-cens Cavaliers, à son choix, avec huit Vaisseaux de Guerre montez de douze-cens Soldats, le tout aux dépens de la Partie requerante.

Qu'il ne seroit rien innové en Ecosse, & que les deux Couronnes contractantes s'efforceroient de maintenir ce Royaume en Paix, selon les Loix présentes, sans y souffrir l'abord d'aucunes Troupes étrangeres.

Ambassades réciproques. *Cambden.* *Négociations de Walsingham.*

Quelque tems après, Elisabeth envoya le Comte de Lincoln en France, pour y voir jurer le Traité, & le Maréchal de Montmorency se rendit à Londres pour le même sujet. Elisabeth jura la Ligue le 17. de Juin, & honora le Maréchal de l'Ordre de la Jarretiere. Pendant que ce Seigneur fut à la Cour d'Angleterre, il ne cessa point de solliciter fortement pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse, à laquelle cet empressement faisoit plus de mal que de bien. D'un autre côté, la Reine avoit ordonné au Comte de Lincoln, de faire voir au Roi de France une Lettre interceptée de la Reine d'Ecosse, adressée au Duc d'Albe, par laquelle il paroissoit, qu'elle se mettoit entierement sous la protection du Roi d'Espagne. Le Maréchal de Montmorency voulut aussi remettre sur le tapis le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou: mais il n'insista pas beaucoup sur ce sujet. Vrai-semblablement, il n'avoit pas ordre de presser beaucoup cette affaire, vu ce qui arriva en France, immédiatement après son retour. Je veux parler du Massacre de la St. Barthelemi, où l'on égorgea l'Amiral de Châtillon, & tous les Huguenots qu'on avoit attirez à la Cour sous prétexte des nôces du Roi de Navarre avec la Princesse Marguerite, Sœur du Roi Charles. Il n'est nullement nécessaire de parler ici en détail de cette horrible action, qui est connue de tout le monde. Il suffira de remarquer en un mot, qu'elle fit connoitre aux moins clairvoyans, que la Cour de France de ce tems-là étoit la plus perfide qu'il y eût jamais eu dans le monde.

Massacre de la St. Barthelemi. *Mezerai.* *Walsingham.*

Ce Massacre jetta tous les Protestans de l'Europe dans une extrême consternation, sur-tout, quand on sut qu'il avoit été hautement approuvé à Rome. Les Princes Protestans d'Allemagne commencerent à prendre des précautions pour se défendre, dans la pensée que c'étoit

Suites de ce massacre.

ELISABETH. 1572.

le commencement d'une partie faite pour détruire leur Religion dans toute la Chretienté; & les Suisses résolurent dans une Diete, de ne donner plus de Troupes à la France. Mais la Cour d'Angleterre y fit une particuliere attention, ne doutant point que ce ne fût une suite de la Ligue de Bayonne, & que l'orage ne dût bien-tôt tomber sur l'Angleterre. Walsingham, qui avoit paru si plein d'estime pour Charles IX., écrivoit Lettre sur Lettre, pour avertir qu'on ne devoit plus se fier à lui, quoiqu'il redoublât ses protestations d'amitié envers la Reine, & les assurances qu'il observeroit religieusement le dernier Traité.

Charles IX. ménage beaucoup Elisabeth.

Lettres de Walsingham.

Ce n'étoit pas sans raison, que ce Prince vouloit encore ménager Elisabeth. Quoiqu'il eût fait massacrer un nombre infini de ses Sujets Huguenots, il voyoit ceux qui restoient encore, sur le point de prendre les armes, pour se mettre à couvert de sa barbarie. La Ville de la Rochelle, qui étoit comme leur boulevard, avoit refusé d'ouvrir ses portes aux Troupes du Roi. Quelques-uns avoient déja pris les armes en Languedoc, & en d'autres Provinces; & selon les apparences, Charles alloit entrer dans une nouvelle Guerre, où il auroit à faire à des gens desesperez. Dans la crainte où il étoit qu'Elisabeth n'assistât les Huguenots de toutes ses forces, il n'y avoit point de dissimulation dont il n'usât pour tâcher de l'en détourner. Lorsqu'elle lui faisoit représenter par son Ambassadeur, qu'après l'action qu'il venoit de faire, elle ne pouvoit plus prendre aucune confiance en lui, il tâchoit de s'excuser le mieux qu'il pouvoit. Tantôt il disoit, que ce Massacre s'étoit fait à son insu: tantôt, qu'il y avoit été obligé, pour prévenir une Conspiration que l'Amiral avoit formée contre lui, contre la Reine sa Mere, & contre ses Freres. Cependant, dans le tems même qu'il témoignoit le plus d'envie de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth, il prenoit des mesures secretes pour lui susciter des embaras, tant en Angleterre qu'en Ecosse. Depuis le Massacre de la St. Barthelemi, le Pape avoit envoyé un Légat en France; le Duc de Savoye, grand partisan d'Espagne, étoit arrivé à Paris; & la crainte que Charles avoit feint d'avoir des desseins de Philippe II., s'étoit entierement évanouïe. Il y avoit même une étroite union entre les deux Rois. D'un autre côté, Walsingham donnoit de fréquens avis, que le Duc de Guise avoit de secretes Conferences avec les Ecossois, & que la Reine Mere faisoit venir souvent chez elle, à des heures indues, l'Evêque de Glasgow, Ambassadeur de Marie. Tout cela faisoit assez comprendre à Elisabeth & à son Conseil, qu'on ne devoit pas compter sur l'amitié de la France, quoiqu'on l'eût recherchée avec ardeur.

Défiance d'Elisabeth.

Les affaires se trouvant dans cette situation, il n'étoit pas facile pour la Reine de se déterminer au parti qu'elle devoit prendre. Elle soupçonnoit bien qu'il y avoit quelque complot formé contre elle; mais elle n'en étoit pas assurée. D'un côté, elle craignoit que la France

& l'Espagne ne se fussent liguées contre elle; mais elle ne pouvoit comprendre comment elles pourroient s'accorder ensemble, leurs interêts étant directement opposez. Avec tout cela, elle consideroit, que Charles IX. se laissoit gouverner par les Princes de Lorraine qui avoient d'autres vues que lui, & qui regardoient moins le bien & l'avantage de la France, que leurs interêts particuliers. D'ailleurs, un zèle de Religion outré, pouvoit le faire passer par-dessus son véritable interêt. Dans cet état d'incertitude, elle crut qu'elle ne devoit prendre aucune autre résolution que de se tenir sur ses gardes, en faisant des préparatifs, comme si elle devoit être bien-tôt attaquée, & de répondre à la dissimulation du Roi de France, par une semblable dissimulation, en lui faisant pourtant connoitre, qu'il ne seroit pas facile de l'endormir. Ainsi, chacun feignant de son côté, il n'y eut jamais de si fortes ni de si fréquentes protestations d'amitié entre Charles & Elisabeth, que dans les premiers mois qui suivirent le Massacre de la St. Barthelemi. Chacun disoit de son côté, que sa plus forte passion étoit d'observer inviolablement la Ligue, quoique Charles n'eût aucun besoin des secours d'Elisabeth, & qu'Elisabeth ne pût plus compter sur l'amitié d'un tel Allié. Il n'étoit gueres possible qu'ils s'aimassent réciproquement. Charles regardoit Elisabeth comme la Protectrice de la Religion qu'il cherchoit à détruire, & Elisabeth ne pouvoit le regarder que comme un Prince sans honneur & sans foi, & comme un ennemi juré de la Religion qu'elle professoit. Malgré tout cela, Charles ne laissa pas de proposer de renouveller la Ligue avec un nouveau serment, & le Mariage d'Elisabeth avec le Duc d'Alençon son plus jeune Frere. Enfin, pour donner à Elisabeth une marque sensible de sa prétendue amitié, il la pria d'être Marraine d'une Princesse dont la Reine sa Femme accoucha dans le mois d'Octobre. Elisabeth répondit à la premiere proposition, que le Traité de Blois n'ayant pas été violé de sa part, elle ne voyoit aucune nécessité de le renouveller, ou de le confirmer par un nouveau serment. Sur le Mariage du Duc d'Alençon, elle s'exprima d'une telle maniere, qu'elle laissa indécis, si elle se détermineroit à l'accepter, ou à le refuser. Quant à la priere que le Roi lui faisoit d'être Marraine de la Princesse sa Fille, elle répondit, qu'encore que ses propres Sujets, & divers Princes étrangers la détournassent de s'allier spirituellement avec un Prince qui étoit ennemi juré de la Religion Protestante, elle vouloit bien pourtant lui donner une preuve du desir qu'elle avoit d'entretenir leur Alliance mutuelle, autant qu'il dépendroit d'elle. Ainsi, ce n'étoit que dissimulation des deux côtez. Mais je ne sai si Elisabeth peut bien être excusée, de n'avoir pas refusé ce dernier article, pour témoigner au moins l'horreur qu'elle avoit de l'action que Charles venoit de commettre. Quoi qu'il en soit, tout le reste de l'année se passa en protestations réciproques d'une sincere amitié, mais en même tems, dans

ELISABETH. 1572.

Charles IX. & Elisabeth dissimulent également.

Charles propose de renouveller la Ligue, & le Mariage du Duc d'Alençon avec Elisabeth.

Il la prie d'être Marraine de sa Fille.

Réponse de la Reine.

Dissimulation d'Elisabeth.

ELISABETH. 1572.

une défiance mutuelle. Charles craignoit qu'Elisabeth ne secourût les Huguenots, & que par là, toutes les mesures qu'il avoit prises ne se trouvassent rompues. Elisabeth vouloit, avant que de prendre aucune résolution, voir un peu plus clair dans les desseins de ses ennemis, & pour cet effet, il étoit nécessaire qu'elle entretînt, du moins exterieurement, quelque correspondance avec le Roi Charles. Cependant, les Huguenots ne savoient quel jugement porter d'elle. Ils se voyoient sur le point d'être accablez, vu les grandes forces avec lesquelles le Roi se préparoit à les attaquer; & dans ce même tems, ils voyoient Elisabeth, qui faisoit leur seule ressource, devenir la Marraine de l'Enfant de leur Persécuteur & de leur Bourreau. Mais ce n'étoit pas les interêts des Huguenots qu'elle avoit principalement en vue: son zèle pour la Religion Protestante fut toujours subordonné à son interêt particulier.

Jugement des Huguenots sur son sujet.

Le Comte de Northumberland, qui, après avoir été arrêté en Ecosse, avoit été livré à la Reine, fut décapité dans cette conjoncture, où Elisabeth croyoit ne pouvoir prendre trop de précautions pour pourvoir à sa fureté (1).

Le Comte de Northumberland est décapité.

Il faut présentement dire un mot des affaires d'Ecosse, auxquelles la Reine faisoit toujours beaucoup d'attention. La découverte de la Conspiration du Duc de Norfolck avoit beaucoup affoibli le Parti de Marie. Quelques-uns l'avoient abandonné: d'autres étoient sur le point d'en faire autant. S'ils s'y tenoient encore attachez, ce n'étoit que pour obtenir des conditions avantageuses en le quittant. Grangy, Gouverneur du Château d'Edimbourg, le Comte de Liddington, le Baron de Hum, Robert Melvil, & quelques autres qui étoient dans le Château, affectoient encore une espece de neutralité, & un grand zèle pour le bien de la Patrie. Mais ils faisoient consister ce bien dans une certaine union des deux Partis, qui ne portât aucun préjudice à la Reine prisonniere. C'est-à-dire, qu'ils vouloient que l'autorité du Roi fût abrogée, & que si on ne pouvoit convenir que l'Etat fût gouverné au nom de la Reine, comme en effet il étoit trop difficile de parvenir à ce point, du moins, on mît le Gouvernement entre les mains d'un certain nombre de Régens choisis par les deux Partis, sans

Affaires d'Ecosse.

(1) *Thomas Percy* Comte de *Northumberland* fut livré pour une somme d'argent au Lord *Hunsdon*, Gouverneur de *Berwick*. Ce fut *Morton* qui le trahit, le même qui avoit été extrèmement redevable au Comte pendant son Exil en Angleterre. Ce Seigneur fut décapité à *Yorck*. Il mourut cette même année deux hommes de considération, dans un âge fort avancé. *Guillaume Pawlet* Trésorier d'Angleterre, à laquelle Charge il eut pour Successeur *Cecil* Lord *Burleigh*. *Pawlet* étoit Marquis de *Winchester*, Comte de *Wiltshire*, & Baron de *S. Jean de Basing*. Il vit, avant que de mourir, cent-trois personnes qui descendoient de lui. L'autre étoit le Chevalier *Guillaume Petre*, Secretaire de *Henri VIII*, d'*Edouard VI*, de *Marie* & d'*Elisabeth*. Il fit de grands dons au College d'*Excester* à *Oxford*, où il avoit reçu son éducation. *Cambden*. TIND.

faire

faire aucune mention ni de la Reine ni du Roi. Par là, ils auroient conservé en leur entier les droits de la Reine, & rompu les mesures du Parti contraire. Selon les apparences, Jaques Melvil, Auteur des Mémoires, étoit dans les mêmes sentimens, quoiqu'il voulût être regardé comme neutre, & qu'en cette qualité il fût employé des deux côtez, pour servir de Médiateur. Ceux de ce Parti n'osoient pourtant découvrir entierement leur pensée: mais ils se flatoient qu'étant maitres du Château d'Edimbourg, pour peu qu'ils reçussent de secours d'ailleurs, ils se verroient en état de soutenir leurs prétentions. Ils employerent tout l'Hiver de l'année 1572. en diverses négociations en France & dans les Païs-Bas, pour obtenir ce secours dont ils avoient besoin. On leur en faisoit esperer des deux côtez: mais ce n'étoient que des promesses, qui n'étoient suivies d'aucun effet. La Cour de France n'osoit se découvrir, de peur de porter du préjudice au grand dessein qu'elle exécuta peu de mois après. Ce fut par cette raison qu'elle consentit enfin, qu'il ne fût point parlé de la Reine d'Ecosse dans le Traité de Blois. Elle se contenta de convenir avec les Ambassadeurs d'Angleterre, que les deux Couronnes envoyeroient des Plénipotentiaires en Ecosse, pour accommoder les differens entre les Ecossois, ou pour les obliger à quitter les armes. En effet, Charles IX. nomma *Du Crocq*, qui avoit été souvent envoyé en Ecosse, pour aller travailler à cet accommodement, & le fit passer par l'Angleterre, avec ordre de demander fortement à Elisabeth qu'elle envoyât la Reine d'Ecosse en France. De plus, il le chargea de certaines Instructions qu'il devoit communiquer de bouche à la Reine prisonniere. Elisabeth trouva cette démarche bien extraordinaire, dans un tems où le Traité de Ligue étoit sur le point d'être conclu. Ainsi, soupçonnant quelque mystere dans cette conduite, elle refusa nettement à Du Crocq la permission de voir Marie, & même de continuer son voyage d'Ecosse, jusqu'à ce que la Ligue fût signée.

La Cour de France se rend suspecte à Elisabeth par rapport à l'Ecosse. *Lettres de Walsingham.*

Peu de jours après, elle fit une découverte qui augmenta beaucoup ses soupçons. Le Lord *Seaton* Ecossois, qui se disoit Ambassadeur de Marie auprès du Duc d'Albe, avoit fait un voyage à Paris, & y avoit eu diverses Conferences avec le Roi & avec la Reine Mere. Ensuite, étant retourné à Bruxelles, il en étoit parti peu après, pour l'Ecosse. Mais la tempête l'ayant obligé d'aborder au Port de *Harwich*, il s'étoit déguisé en Matelot, & avant qu'on eût découvert qui il étoit, il avoit traversé l'Angleterre, & s'étoit rendu à Edimbourg, où il avoit souvent conferé avec Grangy & avec les autres Seigneurs qui étoient dans le Château. Mais comme il n'avoit pu emporter ses Papiers, ils furent trouvez dans le Vaisseau, & on découvrit par là, qu'il avoit ordre d'encourager ceux du Château d'Edimbourg à tenir bon, & de leur faire esperer un prompt secours. On sut aussi qu'il avoit été chargé, quelque tems auparavant, par les Ecossois du Parti de la Reine, de

Les soupçons d'Elisabeth augmentent.

ELISABETH. 1572.

dire au Duc d'Albe, qu'avec un médiocre secours, ils seroit facile d'enlever le jeune Roi, & de l'envoyer en Espagne. Enfin, Elisabeth apprit, que Grangy & ses Compagpons, qui avoient commencé à négocier leur accommodement avec le Comte de Marr, n'en vouloient plus entendre parler, depuis qu'ils avoient vu le Lord Seaton. Tout cela, joint aux instances que Du Crocq avoit faites pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse, & la permission de lui parler, fit juger à Elisabeth & à son Conseil, que cet Envoyé n'alloit pas en Ecosse pour y appaiser les Troubles, mais plutôt pour les fomenter. Cela étoit d'autant plus croyable, qu'il avoit dit lui même, que son pouvoir ne s'étendoit qu'à exhorter les Ecossois à la Paix. Il y auroit donc eu de l'imprudence à le laisser conferer avec Marie, ou continuer son voyage d'Ecosse.

Elle prend de nouvelles mesures par rapport à l'Ecosse.

J'ai dit ci-dessus, que la Cour d'Angleterre ne cherchoit pas moins que celle de France, à perpétuer les Troubles d'Ecosse, & cela étoit vrai pendant la Régence du Comte de Lenox, parce que le Parti de la Reine étoit alors fort puissant, & qu'il étoit à craindre que les deux Factions ne se réunissent au préjudice de l'Angleterre. Mais depuis la mort du Duc de Norfolck, ce n'étoit plus la même chose. Le Parti de la Reine s'étant considerablement affoibli, le Conseil d'Angleterre crut qu'il étoit tems de faire finir les Troubles d'Ecosse, en contentant à-peu près, ceux du Château d'Edimbourg, pour les obliger à se soumettre au Roi, & à lui livrer cette Place. C'étoit dans cette vue que le Comte de Marr, du consentement d'Elisabeth, avoit entamé avec ceux du Château, une négociation qui avoit été rompue par l'arrivée du Lord Seaton.

Négociation du Régent d'Ecosse avec le parti de la Reine. *Mémoires de Melvil.*

La Ligue entre la France & l'Angleterre s'étant conclue peu de tems après, le Comte de Marr jugea que l'occasion étoit favorable pour réprendre la négociation avec ceux du Château, & pour cet effet, il leur fit offrir par Jaques Melvil, des conditions très avantageuses. Melvil insinue, que le Régent n'étoit porté à cet accommodement, que pour délivrer l'Ecosse du joug des Anglois. Il ajoute encore, que Grangy se faisant un scrupule de demander des conditions pour rendre la Paix au Royaume, se remit à la discretion du Régent, qui jura la Paix en secret, devant deux ou trois personnes seulement. Mais les Mémoires de Walsingham font voir que Melvil n'étoit pas bien informé, puisque cet accommodement se fit avec l'approbation d'Elisabeth, & qu'il y eut même des Articles signez, dont *Smith* Secretaire d'Etat envoya la Copie à Walsingham à Paris.

Mort du Régent. Octobre. *Lettre de Walsingham.*

Ce projet fut renversé par la mort du Comte de Marr. Il étoit allé à Edimbourg à dessein d'y prendre des mesures pour faire approuver ce Traité, qui étoit encore secret, & c'étoit le Comte de Morton qu'il falloit principalement engager à le signer. Dans cette vue, il alla lui rendre visite à sa maison de *Dalkeith*, où il fut honorablement reçu &

traité magnifiquement. Mais avant que la fête fût finie, il se sentit attaqué d'un mal très violent, qui ne lui permit qu'à peine de se rendre à Edimbourg, où il mourut (1). Plusieurs soupçonnerent qu'il avoit été empoisonné. Quoi qu'il en soit, le 24. de Novembre, le Comte de Morton fut élu Régent, par l'appui des partisans qu'Elisabeth avoit en Ecosse.

ELISABETH. 1572.

Le Comte de Morton est élu Régent.

Rien ne pouvoit être plus avantageux à Elisabeth, que de voir la Régence d'Ecosse entre les mains d'un homme qui dépendoit d'elle, & qu'elle pouvoit faire agir à peu près comme elle le souhaitoit. Mais d'un autre côté, la Cour de France, où les Guises étoient alors tout-puissans, comprenant que par l'élevation du Comte de Morton, elle alloit entierement perdre l'Ecosse, résolut de mettre tout en usage pour ruïner ce nouveau Régent, & pour soutenir ceux qui tenoient encore le Château d'Edimbourg. En effet, ce n'étoit que par là qu'elle pouvoit encore se conserver quelque influence sur ce Royaume. Le Duc de Guise, qui dirigeoit tout, voyoit bien que si on laissoit le Comte de Morton en repos, il ne manqueroit pas, avec le secours des Anglois, d'opprimer entierement le Parti de la Reine, & de fermer pour jamais l'entrée de l'Ecosse aux François. Il fut donc résolu d'y envoyer *Verac*, avec de l'argent pour subvenir aux nécessitez de ceux du Château, sous prétexte de travailler à y appaiser les Troubles. Mais Verac n'ayant pu être assez-tôt prêt, cet argent fut mis entre les mains du Frere de Grangy, qui avoit été envoyé en France pour y solliciter du secours. En même tems, on travailloit avec ardeur à gagner les Comtes d'Argyle & d'Athol, & on fit dire au Duc de Châtelleraud, que si Grangy pouvoit tenir bon jusqu'à la Pentecôte, il seroit puissamment secouru par le Pape, par l'Espagne, & par la France. C'étoit ce que Walsingham, qui avoit de bons Espions à Paris, avoit souvent écrit à la Cour d'Angleterre. Il n'étoit donc plus de l'interêt d'Elisabeth d'entretenir la division entre les Ecossois. Au contraire, il falloit que la Faction de la Reine fût détruite, avant que les mesures qu'on prenoit en France & dans les Païs-Bas, pussent avoir leur effet. On verra bien-tôt qu'elle ne négligea pas ses interêts.

Il est dévoué à l'Angleterre.

La Cour de France tâche de le ruïner.

Elle envoye Verac en Ecosse. *Lettre de Walsingham.*

Pendant toute cette année, la Reine d'Ecosse & ses partisans compterent beaucoup sur les secours du Duc d'Albe, & néanmoins, ils n'avoient rien à esperer de ce côté-là. Depuis le commencement de l'année, jusqu'au tems du Massacre de Paris, ce Duc avoit eu tant d'affaires sur les bras, qu'il ne lui avoit pas été possible de penser sérieusement à celles de la Reine d'Ecosse, quoiqu'il ne manquât pas de bonne volonté pour faire du mal à Elisabeth. Le Comte de la Marck, que la Reine avoit chassé de ses Ports pour ne pas rompre avec l'Espagne, s'étoit emparé de *la Brille* en Hollande, & par ce coup imprévu, il avoit donné un nouveau courage à ceux qui souhaitoient de se voir délivrez

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

(1) Il alla à Sterling. *Melvil.* Tind.

ELISABETH. 1572.

de la Domination Espagnole. Peu de tems après, toute la Province de Hollande avoit secoué le joug, & Flessingue, avec quelques autres Villes de Zélande, avoit suivi cet exemple. Le Duc de Medina-Celi, qui fut ensuite envoyé d'Espagne avec une Flotte, fut battu par les Conféderez, qui lui enleverent la plupart de ses Vaisseaux. Enfin, pendant que le Duc d'Albe étoit occupé à reduire les Villes revoltées en Hollande, la nouvelle qu'il reçut que la Ville de Mons avoit été surprise par le Comte Louis de Nassau, le contraignit de quitter la Hollande pour aller tâcher de recouvrer cette Place. Cependant, le Prince d'Orange entra dans les Païs-Bas à la tête d'une Armée qu'il avoit levée en Allemagne. D'un autre côté, Charles IX. envoya au Comte de Nassau un Corps de cinq-mille hommes de pied, & de cinq-cens Chevaux, commandée par Genlis, qui fut battu par le Duc d'Albe, à qui le Roi lui-même avoit donné avis de la marche de ce secours, destiné uniquement à endormir les Huguenots. La Tragédie qui se joua en France peu de tems après, ayant dessillé les yeux au Prince d'Orange, il se vit contraint de congédier son Armée, comprenant bien que le Roi de France, qui avoit promis de contribuer à son entretien, ne lui tiendroit pas sa parole. Pendant ce tems-là, le Duc d'Albe étoit occupé au Siege de Mons, qui ne se rendit que le 19. de Septembre. Après ce Siege, ses Troupes, sous le commandement de *Frideric de Tolede* son Fils, furent employées à prendre Zutphen, Naerden, & quelques autres Places. On peut voir par là, que, pendant le cours de cette année, le Duc d'Albe ne fut pas en état d'envoyer une Armée en Ecosse, quoique les partisans de Marie s'en flatassent toujours. L'esperance que Marie mettoit dans le secours d'Espagne lui fut très préjudiciable, parce que ses intrigues ayant été découvertes, Elisabeth en fut plus attentive à faire finir les Troubles d'Ecosse. D'ailleurs, le Roi de France se refroidit un peu, quand il vit que cette Reine se jettoit entre les bras du Roi d'Espagne.

1573. Dissimulation de Charles & d'Elisabeth. *Walsingham.*

Quoique Charles IX. & Elisabeth n'eussent que de la défiance l'un de l'autre, ils ne laissoient pas d'entretenir une étroite correspondance, capable de tromper ceux qui ne connoissoient pas les interêts des deux Cours. Ce n'étoit des deux côtez, que protestations d'amitié, & assurances de vouloir observer inviolablement le Traité de Blois. Au commencement de l'année 1573, Elisabeth envoya le Comte de Vorcester à Paris, pour y tenir sur les Fonts la Princesse Fille de Charles IX. qui fut nommée Elisabeth. Elle avoit donné pour instruction à son Ambassadeur, de ne se laisser point persuader d'assister à la Messe, dans la cérémonie du Baptême, & qu'en cas qu'on insistât la-dessus, il priât la Reine de Navarre de sa part, de présenter l'Enfant en son nom.

On propose encore à Elisabeth le mariage du

Peu de tems auparavant, la Reine Catherine lui avoit envoyé le Comte de *Rais* son Confident pour lui proposer encore une fois le Ma-

riage du Duc d'Alençon son troisieme Fils. Mais ce n'étoit pas le seul motif de cet envoi. Le Comte de Rais avoit ordre d'épier ce qui se passoit en Angleterre, où le Comte de Mongommery & quelques autres Refugiez François équipoient une Flotte pour secourir la Rochelle, qui, après avoir été longtems bloquée étoit enfin assiegée dans les formes. C'étoit le Duc d'Anjou qui commandoit au Siege, ayant avec lui le Duc d'Alençon son Frere & toute la Noblesse Catholique de France. Elisabeth répondit sur la proposition du Mariage, qu'elle vouloit bien entrer en traité sur ce sujet, pourvu que l'article de la Religion fût premierement règlé, sans quoi il étoit inutile d'en parler davantage.

ELISABETH. 1573. Duc d'Alençon.

Réponse de la Reine.

Dans ce même tems, Mongommery ayant mis à la voile pour aller secourir la Rochelle, l'Ambassadeur de France se plaignit de ce qu'on l'avoit laissé partir, & de ce que les Marchands Anglois avoient fourni des vivres aux assiegez. On lui répondit, que ceux qui étoient sortis des Ports d'Angleterre étoient des gens sans aveu, & portant de faux Pavillons, & que si on pouvoit les attraper, on les feroit severement châtier. Quant aux Marchands, que c'étoient des gens qui cherchoient le gain là où ils esperoient de le trouver, & que ne pouvant envoyer leurs denrées en aucun autre Port de France, depuis qu'on avoit lâché la bride au Peuple pour égorger ceux qu'il lui plaisoit, il n'étoit pas fort étrange qu'ils les eussent envoyées à la Rochelle, où ils pouvoient les vendre avec sureté Vrai-semblablement, la Cour d'Angleterre avoit connivé à l'armement de Mongommery, qui pourtant n'eut aucun effet, & à l'envoi des vivres aux Rochellois. Ce fut là tout le secours qu'elle donna aux Huguenots, dans la triste situation où ils se trouvoient. Elle avoit pris la résolution d'éviter une rupture avec la France, soit qu'elle esperât de la mettre dans ses interêts par cette conduite, ou pour faire croire au public, qu'il y avoit entre elle & le Roi Charles plus d'union qu'il n'y en avoit effectivement. C'étoit sans doute pour rendre ses ennemis, tant étrangers que domestiques, moins ardens à former des complots contre elle.

Plaintes de la France touchant les secours donnez à la Rochelle. *Ibid.* éludées par la Reine.

Nous allons voir enfin terminer les Troubles d'Ecosse. Le Comte de Morton, nouveau Régent, ayant de bons avis de ce qui se passoit à la Cour de France, & sachant qu'il y avoit été résolu d'assister puissamment la Faction de la Reine, après la prise de la Rochelle, crut qu'il devoit profiter de cet intervalle pour prévenir ses desseins. Il fit donc proposer à Grangy par Jaques Melvil de renouer la négociation commencée avant la mort du Comte de Marr. Grangy & ses Compagnons en firent d'abord difficulté, parce qu'ils attendoient de France le secours qui leur avoit été promis par le Lord Seaton. Cependant, pour ne pas donner lieu de dire qu'ils s'opposoient directement à la Paix, & pour tâcher de gagner du tems jusqu'à la Pentecôte, Grangy répondit, qu'il vouloit bien accepter les mêmes conditions qui lui

Fin de la Guerre d'Ecosse.

Mémoires de Melvil.

Négociations de Walsingham.

Melvil.

ELISABETH. 1573. avoient été offertes par le Comte de Marr, pourvu que tout le Parti de la Reine fût compris dans le Traité. Le Régent, qui étoit mieux informé que Grangy ne pensoit, jugea aisément que cette réponse ne tendoit qu'à faire trainer l'accommodement, par les difficultez qu'il y auroit à contenter tant de monde. Il refusa donc de traiter avec tout le Parti, & offrit à Grangy & à ses Compagnons, de leur donner toute la satisfaction qu'ils pouvoient raisonnablement attendre; mais son offre fut rejettée. Cela fut cause qu'il se tourna du côté du Duc de Châteleraud, & des Comtes de Huntley & d'Argyle. qui ne furent pas si scrupuleux que ceux du Château d'Edimbourg. Ils traiterent pour eux-mêmes & pour tous ceux qui dépendoient d'eux, c'est-à-dire pour presque tout le reste du Parti de la Reine, sans se mettre en peine des interets de Grangy & de ses associez. Ils comprenoient bien qu'ils ne pouvoient gueres plus compter sur le secours de France qui étoit trop incertain, vu la Guerre Civile qui affligeoit ce Royaume. Le Traité qu'ils firent avec le Régent, assisté de *Drury* & de *Kiligrew* Ambassadeur d'Angleterre, portoit en substance:

Melvil.

Annales de Cambden.

Qu'ils se soumettroient au Roi, & se conformeroient à la Religion établie dans le Royaume. Que si quelqu'un violoit cet Article, il seroit déclaré Traitre.

Que les Sentences données contre les *Hamiltons* & les *Gordons* seroient annullées, à l'exception néanmoins de celles qui regardoient les meurtres des Comtes de Murray & de Lenox, à l'égard desquelles la Reine d'Angleterre ordonneroit ce qu'elle jugeroit à propos.

Que la Reine d'Angleterre s'engageroit par un Acte public, à faire ensorte que les Hamiltons & les Gordons ne seroient point poursuivis pour les meurtres des Comtes de Murray & de Lenox, sans son consentement exprès.

Les Etats du Royaume s'étant assemblez peu de tems après, confirmerent cet accord par leur Autorité.

Mémoires de Melvil.

Dès que Grangy avoit eu avis de l'accommodement qui se négocioit entre le Régent & les Chefs du Parti de la Reine, il avoit tâché d'y mettre des obstacles, en offrant de rendre le Château d'Edimbourg dans six mois. Mais comme le Régent étoit instruit mieux que Grangy ne pensoit, il lui fut facile de comprendre, que cette offre ne tendoit qu'à gagner du tems jusqu'à ce que le secours de France fût arrivé. Enfin, quand Grangy sut que les Chefs du Parti de la Reine étoient sur le point de signer leur Traité, il offrit de rendre le Château sur le champ, pourvu qu'il lui fût permis de le remettre entre les mains du Comte de *Rothes*. Mais le Régent ne jugea pas à propos de mettre dans cette Forteresse un Gouverneur du choix de Grangy. D'ailleurs, toutes les démarches de ceux du Château, & les détours dont ils usoient pour éviter de se dessaisir de cette Place faisoient assez connoitre, qu'ils ne cherchoient pas l'accommodement de bonne-foi. Ainsi, sans les mé-

nager davantage, il les fit déclarer Traitres, & se prépara tout de bon à les assieger. Melvil dit sur ce sujet, qu'il ne sait pas de quelle rage le Régent étoit possedé, de vouloir avoir par un Siege, une Place qu'on offroit de lui rendre volontairement & sur le champ. Il est en effet peu vrai-semblable, que le Comte de Morton eût voulu s'exposer aux difficultez d'un tel Siege, s'il avoit pu avoir la Place sans cela. Mais ce que Melvil attribue à la fureur du Régent, se peut, avec beaucoup plus d'apparence, attribuer aux chicanes de ceux du Château, qui tâchoient de gagner du tems en attendant le secours qui leur avoit été promis. On voit dans les Négociations de Walsingham, diverses Lettres de la Reine, du Lord Burghley, du Secretaire Smith, dans lesquelles ils accusent Grangy & ses Compagnons d'une folle présomption, & d'une invincible opiniâtreté, en ce qu'ils entreprenoient seuls d'entretenir les Troubles en Ecosse. Melvil, intime ami de Grangy, donne tout un autre tour à cette affaire, & en jette tout le blâme sur le Régent (1).

ELISABETH. 1573.

Quoi qu'il en soit, le Comte de Morton n'ayant pas beaucoup de Troupes & manquant d'Artillerie & de Munitions, parce que l'Arsenal public étoit dans le Château d'Edimbourg, eut recours à la Reine Elisabeth. J'ai déja fait voir de quelle conséquence il étoit pour l'Angleterre, que les Troubles d'Ecosse fussent terminez avant que la France fût en état de s'en mêler. Par cette raison, Elisabeth ne balança point à faire avec le Régent, un Traité qui portoit eutre autres choses:

Cambden.

Qu'elle envoyeroit au Régent, un secours de Troupes, d'Artillerie, & de Munitions, pour faire le Siege du Château d'Edimbourg, conjointement avec les Ecossois.

Traité d'Elisabeth avec le Régent.

Qu'on n'accorderoit point de Capitulatiou aux assiegez, que du consentement mutuel du Régent & du Général Anglois.

Que quand le Château seroit pris, il seroit mis entre les mains du Roi d'Ecosse.

(1) *Melvil* rapporte, qu'ayant dit au Régent que *Grangy* avoit pris la résolution, pour son honneur, de traiter pour tout le Parti, le Régent lui répondit, qu'il ne vouloit pas traiter avec tous, à cause que de cette maniere leur Faction seroit aussi forte que jamais; Outre cela, que comme les Troubles avoient été cause de beaucoup d'injustices & d'extorsions, il aimoit mieux qu'on en fît porter la peine aux *Hamiltons* &c. à cause que leurs Biens étoient plus considerables que ceux de *Grangy* & de la Garnison du Château; & qu'ainsi il se mettroit en possession de plus de Terres en récompense de ses peines. *Melvil* ayant rapporté à *Grangy* la résolution du Régent, *Grangy* insista toujours à traiter en Corps; & *Morton* entendant cela, parut approuver l'attachement de *Grangy* à son honneur & à sa réputation, & fit semblant de vouloir traiter avec ceux du Château. Il remercia *Melvil* de la peine qu'il avoit prise, le pria de se retirer, lui disant que sans perdre tems il proposeroit l'affaire à la Noblesse de son Parti, qui, selon qu'il en étoit persuadé, seroit fort contente de tout ce qu'il feroit; qu'il l'envoyeroit chercher de nouveau, pour dresser le Traité & le mettre par écrit. *Morton* prit un autre parti, & envoya aux *Hamiltons* leur offrir un accommodement, qu'ils accepterent, comme il est dit au Texte ci-dessus. *Melvil*, p. 120. TIND.

Que les prisonniers qu'on y feroit, seroient gardez pour en faire justice, après en avoir préalablement averti la Reine d'Angleterre.

En conséquence de ce Traité, Elisabeth fit marcher Drury en Ecosse, avec quinze-cens hommes & un train d'Artillerie, en quoi elle violoit manifestement le Traité de Blois, qui portoit, *qu'on ne souffriroit point l'abord d'aucunes Troupes étrangeres en Ecosse.* Mais, comme elle avoit découvert par les papiers du Lord Seaton, que la France avoit dessein de violer ce même article, elle crut sans doute qu'il y auroit de la simplicité à se laisser prévenir. Quoi qu'il en soit, le Château fut assiegé, & les assiégez se défendirent durant un mois en desesperez. Mais enfin, l'eau leur ayant manqué, ils se virent contraints de se rendre à discretion, si l'on en croit les Anglois & les Ecossois du Parti du Roi. Melvil assure au contraire, qu'ils capitulerent, & qu'on ne leur tint pas la Capitulation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Lord Grangy (1), Jaques Kirkald (2) son Frere, & quelques autres, furent condamnez à être pendus, & que la Sentence fut exécutée. Le Comte de Liddington mourut en prison, ayant lui-même, selon quelques-uns, avancé sa mort par le poison. Le Baron de Hum, & Robert Melvil, furent relâchez. C'est ainsi que finit la Guerre Civile d'Ecosse, & que les ennemis d'Elisabeth perdirent toute esperance de l'attaquer de ce côté-là. Par tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur ce sujet, on a pu aisément comprendre, combien ce qui se passoit en Ecosse étoit de conséquence pour Elisabeth. Aussi fit-elle toujours une attention toute particuliere aux affaires de ce Royaume, où elle sut ménager ses interêts avec une Politique très raffinée, qui fut suivie d'un heureux succès.

Siege & prise du Château d'Edimbourg.

Grangy est pendu. *Cambden. Melvil.*

Verac est arrêté à Scarborowgh & envoyé à Londres. *Walsingham.*

Dans le tems que les Chefs du Parti de la Reine d'Ecosse étoient sur le point de signer leur Traité, il arriva que *Verac*, qui étoit envoyé en Ecosse pour encourager le Parti à tenir bon, fut obligé par la tempête à relâcher dans le Port de Scarborowgh. Le Président des Marches du Nord en ayant été informé, donna ordre qu'on le conduisît à Londres, sans vouloir écouter les raisons qu'il alleguoit pour l'éviter, prises de son Caractere. On sut depuis, qu'aussi-tôt qu'il s'étoit vu arrêté, il avoit brûlé tous ses Papiers. L'Ambassadeur de France fit grand bruit, de ce qu'on avoit empêché Verac d'aller en Ecosse. Mais

(1) *Melvil* rend à *Grangy* un témoignage bien singulier. Il rapporte, qu'il entendit *Henri II*, Roi de France, dire de *Grangy* en le montrant: *Voilà un des plus vaillans hommes du siécle.* Le Connêtable de France ne vouloit jamais lui parler que chapeau bas. *Cambden* dit que cent hommes de la Parenté des *Kirkalds* offrirent de se rendre Vassaux à jamais du Régent, de lui payer un Tribut annuel de 3000 Marcs, & deux-mille livres d'Ecosse d'entrée, s'il vouloit donner la vie à *Grangy*. Il étoit, selon *Melvil*, doux & traitable comme un Agneau, dans son domestique; & terrible comme un Lion, dans le Champ de bataille. *Le Roi Jaques*, lorsqu'il fut en âge, fit ramasser ses os & les ensevelit honorablement. Il rétablit ses Héritiers dans les biens du Défunt. TIND.

(2) Mr. De Thou le nomme *Kirkad.* RAP. TH.

on lui répondit que la Reine n'avoit eu aucun avis de l'envoi de cet Ambassadeur, & que si elle l'avoit su, elle auroit donné ordre qu'on lui rendît les honneurs dûs à son Caractere. Qu'au reste, il avoit été conduit à Londres sur l'ordre général qu'avoit le Président du Nord, d'en user de même envers tous les Etrangers qui aborderoient en ce Païs-là, à moins qu'ils ne fussent bien connus pour Marchands. ELISABETH 1573.

L'Ambassadeur ne fut pas trop content de cette réponse : mais il eut encore moins de sujet de l'être de celle qu'il reçut peu de tems après à la demande qu'il faisoit avec beaucoup d'instance, qu'il lui fût permis de parler à la Reine d'Ecosse en particulier. Cette demande avoit été souvent réïterée, sans succès. Enfin, la Reine, fatiguée de ses importunitez, lui dit nettement, qu'elle n'ignoroit pas les intrigues du Roi de France & de la Reine sa Mere en faveur de la Reine d'Ecosse, ni leurs dispositions à l'égard de l'Angleterre : que néanmoins, elle avoit toujours inviolablement observé le dernier Traité (1), & qu'elle l'observeroit encore, aimant mieux que la rupture vînt de la part de la France, que de la sienne : que s'il falloit enfin en venir là, elle ne doutoit pas qu'elle ne se trouvât en état de se défendre, étant bien assurée de l'affection de ses Sujets : qu'elle avoit même de la peine à en retenir quelques-uns qui offroient de secourir la Rochelle à leurs dépens, & d'entretenir pour six mois en Gascogne, une Armée de vingt-mille hommes de pied, & de deux-mille Chevaux.

Elisabeth parle ouvertement à l'Ambassadeur de France.

Enfin, sur ce que l'Ambassadeur demandoit qu'il fût permis à Verac de continuer son voyage, & de se rendre en Ecosse, la Reine y consentit, après quelques délais affectez. Mais, pendant qu'elle faisoit naitre des obstacles sur ce sujet, elle fit venir une Lettre du Comte de Morton, qui lui disoit, que la venue de Verac en Ecosse lui seroit très desagréable, aussi bien qu'au Duc de Châteleraud & au Comte de Huntley, avec lesquels il étoit parfaitement uni : que par cette raison, il croyoit que l'Envoyé feroit bien de s'épargner la peine de ce voyage. Pendant qu'on disputoit à Londres sur cette matiere, le Château d'Edimbourg se rendit, & par là le voyage de Verac devint entierement inutile. La Reine Catherine de Medicis, tout habile qu'elle étoit ne put s'empêcher de faire un faux pas, en découvrant à Walsingham, que le dessein de la Cour de France étoit de fomenter les Troubles d'Ecosse. Sur ce que l'Ambassadeur se plaignoit fortement des intrigues de la France par rapport à l'Ecosse, elle protesta, que le Roi son Fils & elle ignoroient ce dont il parloit, *& que leur intention n'avoit jamais été que de persuader aux Ecossois de s'accorder ensemble, & de reconnoitre la Reine Marie pour leur Souveraine.* C'est cela précisément, repliqua l'Ambassadeur, ce dont la Reine ma Maitresse se plaint, puisque c'est violer directement le Traité de Blois. La Reine s'appercevant qu'elle

Catherine de Medicis se découvre trop sans y penser à *Walsingham.*

(1) Apparemment elle avoit quelque défaite pour excuser l'envoi de ses Troupes en Ecosse. RAP. TH.

ELIZABETH. 1573.

en avoit trop dit, changea de discours, & se plaignit de ce qu'on arrêtoit Verac en Angleterre; à quoi Walsingham répondit de la même maniere qu'on avoit répondu à La Mothe à Londres.

Elisabeth se trouve fort tranquille. *Cambden.*

L'Ecosse se trouvant paisible, sous l'autorité du jeune Roi, & d'un Régent dévoué à l'Angleterre, Elisabeth se vit délivrée d'une grande inquietude. Le rappel du Duc d'Albe du Gouvernement des Païs-Bas, fut encore pour elle une augmentation de bonheur. Le Commandeur de Requesens, qui succeda au Duc d'Albe, trouvant qu'il avoit assez d'affaires sur les bras, refusa de se mêler de celles d'Angleterre & d'Ecosse, & ainsi Elisabeth n'eut plus rien à craindre de ce côté-là. Ses ennemis n'ayant plus d'accès en Ecosse, & l'Angleterre ne pouvant être attaquée que par Mer, elle se trouva, pendant quelques années, dans une assez grande tranquillité. D'ailleurs, la France n'étoit pas en état de faire contre elle aucune entreprise considerable tant par le défaut de forces maritimes, qu'à cause de la Guerre Civile qui désoloit ce Royaume.

L'Evêque de Roff est chassé. *Ibid.*

Cependant, Elisabeth voulant aussi pourvoir à sa sureté du côté de ses propres Sujets, chassa d'Angleterre l'Evêque de Roff, auteur & promoteur de tous les complots qui s'étoient faits contre elle. Il se trouva heureux d'en être quitte à si bon marché, & s'étant retiré en France il ne discontinua point ses pratiques, quoiqu'avec peu de succès. Il y écrivit une Histoire d'Ecosse, depuis les premiers tems, jusqu'à l'année 1561. Ce qu'il a dit du Comte de Murray sur la fin de son Histoire, parlant des premiers Troubles d'Ecosse, & que Cambden a pris soin de copier, fait assez connoitre ce qu'on auroit pu attendre de lui, s'il l'eût continuée jusqu'à la fin de la Guerre.

La France presse la Reine sur le Mariage.

Quoiqu'Elisabeth eût répondu à la proposition qui lui avoit été faite touchant son Mariage avec le Duc d'Alençon, qu'il falloit que l'article qui regardoit la Religion fût premierement règlé, Catherine de Medicis ne laissoit pas de la faire presser sur ce sujet. Elle faisoit entendre, que la Cour de France se relâcheroit sur ce point, sans dire pourtant, jusqu'où elle avoit dessein de se relâcher. De plus, elle lui faisoit écrire par le Duc d'Alençon, qui étoit alors au Siege de la Rochelle, des Lettres qui témoignoient son empressement pour faire réussir ce Mariage. Enfin, on le pressa tant de permettre à ce Prince de l'aller voir, qu'elle y consentit, pourvu qu'il ne s'offensât pas, s'il se voyoit obligé de s'en retourner sans avoir rien fait. Mais le Siege de la Rochelle, qui fut plus long qu'on ne l'avoit cru, empêcha le Duc de profiter de cette permission.

Siege de la Rochelle levé.

Ce Siege, qui duroit dupuis si longtems, fut enfin levé le 25. de Juin, après que la Ville eut souffert trente-mille coups de canon, neuf grands Assauts, outre plus de vingt moindres, & les effets de soixante mines. Le Duc d'Anjou y perdit plus de douze-mille hommes de son

Armée. La nouvelle qu'il reçut, qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & que les Ambassadeurs de ce Royaume étoient en chemin pour venir lui offrir la Couronne, lui fournirent un prétexte pour abandonner son entreprise, dont, peut-être, il ne seroit pas sorti à son honneur; & la levée du Siege procura la Paix aux Huguenots, qui avoient bien de la peine à se soutenir. Charles IX. craignoit le Duc son Frere, & la Reine Mere l'aimoit avec passion. Cela causa entre le Roi & la Reine sa Mere une desunion qui, vrai-semblablement, fut funeste au Roi. Il lui tardoit de voir son Frere en chemin pour aller en Pologne, & la Reine trouvoit toujours quelque nouveau prétexte pour l'empêcher de partir. Enfin, Charles conçut un tel soupçon de tout ces délais, qu'il ne put s'empecher de menacer la Reine sa Mere, qui se vit enfin contrainte de laisser partir ce cher Fils, & le Roi voulut l'accompagner une partie du chemin. Mais il ne put aller aussi loin qu'il l'avoit résolu, à cause d'une maladie dont il fut attaqué, & dont il ne releva jamais. Elisabeth ayant appris que le Roi de Pologne étoit parti, & que Charles étoit malade, ne jugea pas à propos de recevoir la visite du Duc d'Alençon, avant que de voir un peu plus clair dans les affaires de la Famille Royale de France. Elle lui écrivit donc, pour le prier de differer son voyage, & lui en donna pour raison, que les Anglois ne verroient pas de bon œil, un Prince venant du Siege de la Rochelle, & portant à son côté, une épée teinte du Sang de leurs Freres.

ELISABETH. 1573. Le Duc d'Anjou est élu Roi de Pologne.

La Paix est accordée aux Huguenots.

Affaires de France.

Cambden.

Elisabeth refuse la visite du Duc d'Alençon.

Dans cette année, *Guillaume d'Evereux*, Comte d'Essex, eut la permission d'aller en Irlande, pour y conquerir un certain Païs à ses dépens. Mais son entreprise n'eut pas un heureux succès, parce qu'il fut traversé en secret, par le Comte de Leicester son ennemi (1).

Le Comte d'Essex va en Irlande.

La Lettre qu'Elisabeth avoit écrite au Duc d'Alençon n'ayant pas été capable de le rebuter, il fit de nouvelles instances pour obtenir la permission d'aller en Angleterre, à quoi la Reine ayant enfin consenti, elle lui envoya un Saufconduit. Mais dans ces entrefaites, la Reine sa Mere l'ayant soupçonné d'avoir dessein de supplanter le Roi de Pologne son Frere, en cas que le Roi vînt à mourir, fit en sorte que le

1574. Le Duc d'Alençon est arrêté. *Mezerai.*

(1) Au commencement de l'année 1573, mourut *Guillaume* Lord *Effingham*, Garde du Sceau-Privé, Fils du second lit de *Thomas Howard* Duc de *Norfolck*, surnommé *le Belliqueux*. *Effingham* fut fait Grand Amiral par la Reine *Marie*, & ensuite Chambellan; dans laquelle qualité il servit la Reine *Elisabeth*, & eut pour Successeur *Charles* son Fils, qui peu de tems après fut fait Chambellan & Grand-Amiral tout ensemble. Peu de tems après, mourut aussi *Renaud Grey* Comte de *Kent*, que la Reine avoit élevé de simple Particulier à la Dignité de Comté de *Kent*, après que le Titre eut demeuré éteint pendant cinquante ans. Son Frere lui succeda au Titre. *Jean Cajus*, fameux Medecin né à *Norwich*, & élevé à *Padoue* & à *Cambridge*, mourut environ ce tems-là, & fut enterré au College de *Gonvil & Cajus*, auquel il avoit fait de grands dons, avec cette Inscription sur son Tombeau: FUI CAIUS. *Cambden.* TIND.

Roi lui donna des Gardes, aussi bien qu'au Roi de Navarre qui étoit accusé de lui avoir inspiré ce dessein. Quoi qu'il en soit, la Reine Mere, voyant le Roi proche de sa fin, crut devoir prendre cette précaution pour assurer la Couronne au Roi de Pologne, qui étoit absent.

Mort de Charles IX.

Effectivement, Charles IX. mourut le 30. du mois de Mai, à l'âge de vingt & cinq ans. Le genre de sa mort fut si extraordinaire, qu'il donna lieu, non seulement aux Protestans, mais aux Catholiques mêmes, de la regarder comme un effet de la vengeance divine, pour l'horrible Massacre qui avoit été fait par ses ordres. Le sang sortoit à gros bouillons par tous les conduits de son corps, & rejaillissoit même à travers ses pores. La Reine Mere sut si bien prendre ses mesures, que, s'étant fait donner la Régence du Royaume par le Roi mourant, elle tint tout en bride jusqu'à l'arrivée du Roi de Pologne, qui succeda au Roi son Frere, sous le nom de Henri III. Il arriva en France le 5. de Septembre: mais il ne se rendit à Paris, que vers le milieu du mois de Fevrier de l'année suivante.

Henri III. lui succede.

Mariage du Comte de Lenox. *Cambden.*

Il ne se passa rien de considerable en Angleterre, pendant l'année 1574 (1). La seule chose que Cambden a remarquée dans ses Annales, c'est le Mariage de Charles Comte de Lenox, Oncle du Roi d'Ecosse, avec *Elisabeth Cavendish* Fille de la Comtesse de Shrewsbury, Comme ce Mariage s'étoit fait à l'insu de la Reine, elle fit mettre en prison, les Meres des deux Epoux.

Affaires des Païs Bas. *Annales de Grotius.*

Dans les Païs-Bas, les Confederez se saisirent de *Middelbourgh* en Zélande. Mais d'un autre côté, Louis Comte de Nassau, qui menoit une Armée au Prince d'Orange son Frere, perdit une Bataille sur la Bruyere de *Moker* proche de Nimegue, & y fut lui-même tué, avec Henri son Frere, & Christophle Comte Palatin. Dans cette même année, les Troupes Espagnoles s'étant mutinées, surprirent & pillerent Anvers, où elles firent un butin prodigieux. Le Gouverneur des Païs-Bas, pour éviter de plus grands maux, se vit obligé de leur accorder l'impunité.

1575. Affaires de France. *Mezerai.*

Dès que Henri III. fut arrivé en France, il fut résolu dans son Conseil, de faire la Guerre aux Huguenots, quoiqu'ils n'en eussent donné aucun sujet; & bien-tôt après on recommença les hostilitez contre eux. Cependant, comme Henri craignoit que la Reine d'Angleterre n'assistât ceux qu'il avoit dessein d'exterminer, son premier soin fut de renouveller avec elle, la Ligue de Blois, après s'être informé d'elle-même si la clause qui comprenoit une défense mutuelle, comprenoit aussi la cause de Religion. Elisabeth lui répondit que c'en étoit le véritable sens, comme elle pouvoit le prouver par la Lettre du Roi défunt

(1) Cette année, la Reine, pour empêcher l'excès du luxe dans les habits, ordonna par une Proclamation, que chacun dans quatorze jours portât des habits tels qu'elle commença d'en porter à sa Cour. Le luxe dans les bâtimens commença à s'introduire environ ce tems-là. *Cambden.* TIND.

qu'elle avoit en ſon pouvoir. Elle ajouta que s'il étoit attaqué pour cauſe de Religion, & qu'il lui demandât du ſecours en vertu du Traité, elle ſeroit toujours prête à le lui donner. Véritablement, elle ne riſquoit pas beaucoup en faiſant cette offre, étant bien perſuadée que ce Prince ne ſe ſerviroit pas de Troupes Angloiſes pour faire la Guerre aux Huguenots. D'ailleurs, par les termes de la Ligue, elle n'étoit pas obligée de lui envoyer des Troupes, puiſque bien loin d'être attaqué, c'étoit lui qui attaquoit. Cependant, la réponſe d'Eliſabeth à Henri auroit pu donner aux Huguenots de ſiniſtres impreſſions contre elle, ſi en ſecret elle n'eût pas fourni de l'argent au Prince de Condé, pour en payer l'Armée que le Prince Cazimir, Comte Palatin, levoit pour eux en Suiſſe & en Allemagne.

Trouble ſur la frontiere d'Ecoſſe. *Annales de Cambden.*

L'Angleterre fut aſſez paiſible pendant l'année 1575. Il arriva ſeulement un accident ſur les frontieres d'Ecoſſe, ou *Forſter* & *Carmichael* (1), l'un Anglois & l'autre Ecoſſois, qui avoient quelque commandement en ces quartiers-là, étant entrez en Conference, chacun à la tête d'une Troupe de ſa Nation, ſe querellerent, & en vinrent aux mains. Les Anglois furent battus, *Heron* y perdit la vie de leur côté, & *Forſter* ayant été fait priſonnier, fut mené au Comte de Morton, qui le traita fort civilement: mais il le garda quelque tems, de peur que s'il le relâchoit ſur le champ, il n'excitât des Troubles ſur la frontiere. Enfin, l'ayant mis en liberté, il tira parole de lui, qu'il retourneroit dans ſa priſon au premier avertiſſement. Eliſabeth trouva la conduite du Régent d'Ecoſſe fort étrange, & prit d'abord cette affaire avec beaucoup de hauteur: mais Morton trouva le moyen de l'appaiſer, en lui faiſant toutes les ſoumiſſions qu'elle voulut exiger de lui. Cette année fut la derniere du Duc de Châteleraud (2).

1576. Mort du Comte d'Eſſex en Irlande.

L'année 1576. ne fournit pas plus de matiere pour l'Hiſtoire d'Angleterre, que la précedente. On y trouve ſeulement, que le Comte d'Eſſex mourut en Irlande (3), & que le Comte de Leiceſter épouſa ſa Veuve en ſecret, & à l'inſu de la Reine, quoiqu'il fût ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le Mari. Il étoit toujours en faveur auprès

(1) *Foſter* étoit Gardien de la Marche intérieure, & Gouverneur de *Berwick*. *Carmichel* étoit Gardien de *Liddesdale* en Ecoſſe. *Cambden*. TIND.

(2) *Jaques Hamilton* Duc de *Châteleraud*, & Comte d'*Arran*, étoit Petit-fils de *Jaques II* Roi d'Ecoſſe, par ſa Mere. Il fut nommé Tuteur de *Marie* d'Ecoſſe, Gouverneur & Héritier préſomptif du Royaume durant la Minorité de la Reine, lorſqu'il la remit entre les mains des François. Il fut créé Duc de *Châteleraud* en France. *Cambden*. TIND.

(3) Ce Seigneur ayant été réduit à abandonner ſon entrepriſe en Irlande, retourna en Angleterre, après avoir diſſipé ſon bien. Il y menaça ouvertement *Leyceſter*, qu'il ſoupçonnoit de lui avoir rendu de mauvais offices. Celui-ci trouva le moyen de le renvoyer en Irlande, avec le vain Titre de *Comte-Maréchal d'Irlande*. Le chagrin lui cauſa un flux de ſang dont il mourut, âgé de 36 ans. Après quoi *Leyceſter* ayant rompu avec la Dame *Douglas Sheffield*, (on ne ſait ſi c'etoit

ELISABETH. 1576. de la Reine, qui étoit si fort prévenue pour lui, que personne n'osoit lui dire ce qu'on en pensoit. Ce fut une des plus grandes foiblesses d'Elisabeth, que d'avoir donné son estime à un homme qui la méritoit si peu.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

Comme il est nécessaire pour la suite de l'Histoire, de savoir ce qui se passoit dans les Païs voisins de l'Angleterre, je ne puis me dispenser d'en dire un mot, moins pour instruire les Lecteurs de choses qui sont assez connues, que pour leur en rafraichir la mémoire.

Louis de Zuniga, Commandeur de Requesens & Gouverneur des Païs-Bas, mourut cette année. Après sa mort, le Conseil d'Etat administra seul les affaires de ces Provinces, en attendant un nouveau Gouverneur. Ce Conseil étoit composé de gens du Païs, & d'Espagnols naturels. Peu de tems après, il arriva que les Troupes Espagnoles se mutinerent, & résolurent de piller la Ville de Bruxelles. Les Magistrats, allarmez du danger où la Ville se trouvoit, s'adresserent au Conseil d'Etat, qui déclara Rebelles les Soldats mutinez, quoique divers Membres du Conseil favorisassent les Séditieux. En effet, peu de tems après, la petite Ville d'*Alost* fut pillée, sans que le Conseil d'Etat voulût faire aucune diligence pour châtier les auteurs de cet attentat, ou pour prévenir un semblable malheur qui ménaçoit les autres Villes. Cela fut cause que quelques Seigneurs Brabançons assemblerent à Bruxelles une Troupe de Bourgeois, & ayant investi le lieu où le Conseil d'Etat tenoit ses Séances, ils en chasserent les Membres qui étoient soupçonnez de favoriser les mutins, & mirent en leurs places, des gens plus affectionnez au bien du Païs. Ce nouveau Conseil d'Etat ainsi composé se joignit aux Conféderez, qui avoient déja pris les armes pour maintenir leurs Privileges, & ils firent ensemble une Ligue pour se délivrer des Troupes Espagnoles. Alors *Hierôme de Roda*, Espagnol, l'un de ceux qui avoient été chassez du Conseil, se mit à la tête des soulevez, & fit venir les Troupes Espagnoles qui étoient en Hollande, auxquelles les Allemandes se joignirent. Ce Corps devenu par là très considerable, pilla Maltricht & Anvers, sans qu'il fût possible de l'empêcher.

Le Prince d'Orange qui étoit en Hollande, voyant les affaires des Païs-Bas réduites à ce point, offrit au Conseil d'Etat, ses Troupes, sa Personne, & les secours des Provinces de Hollande & de Zélande, qui commençoient à faire comme un Etat à part, sous son Gouvernement. Ce fut sur cette offre, que le Conseil d'Etat résolut d'entrer en Traité avec la Hollande & la Zélande. Les Conferences se tinrent à Gand, où, d'un consentement unanime, excepté celui de la Province de Luxem-

Pacification de Gand.

sa Femme, ou sa Concubine) fit l'amour à la Veuve du Comte d'*Essex*, Fille du Chevalier *François Knolles*, qu'il épousa deux fois, prémierement en secret, & ensuite publiquement, pour la satisfaction du Beau-pere qui avoit des scrupules sur la validité des prémieres épousailles. *Cambden.* TIND.

bourg, se forma l'Union des Provinces des Païs-Bas qui fut appellée l'*Union*, ou *la Pacification de Gand*, pour la défense de leurs Loix & leurs Privileges. Cela n'empêcha pas qu'on ne voulût toujours reconnoitre l'autorité du Roi d'Espagne, à condition qu'il gouvernât selon les anciennes Loix. Cette Union étant ainsi formée, on démolit par-tout les Citadelles que le Duc d'Albe avoit fait construire pour brider les habitans du Païs. Quelque tems après, l'Association fut jurée par le Clergé & par la Noblesse, approuvée solemnellement par le Conseil d'Etat, & publiée dans Bruxelles. Par là, Philippe II. perdit presque toute son autorité dans les Païs-Bas, n'ayant plus que le simple Titre de Souverain, à moins qu'il ne voulût se réduire aux droits dont ses Prédécesseurs avoient joui, ce qui étoit fort éloigné de son intention. ELISABETH. 1576.

Affaires de France. *Mezerai.*

La France n'étoit pas plus tranquille, que les Païs-Bas. Le Duc d'Alençon avoit assemblé une Armée contre le Roi, en faveur des Huguenots. D'un autre côté, le Prince de Condé, avec les Troupes que le Prince Casimir avoit levées en Allemagne, entra en France, & se joignit au Duc d'Alençon. Ainsi, les Huguenots que la Cour avoit résolu d'exterminer, se trouvoient en état de vendre cherement leurs vies, ayant à leur tête, le Frere du Roi, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & une Armée de trente-mille hommes. Mais la Reine Mere eut l'adresse de rompre toutes leurs mesures. Elle leur fit faire des propositions de Paix, & pendant la négociation, elle trouva le moyen de semer la jalousie entre eux, & de leur débaucher le Duc d'Alençon & le Prince Palatin. Enfin, elle les fit consentir à une Paix, qui, toute avantageuse qu'elle leur paroissoit, fut pourtant pour eux un coup mortel, puisqu'elle desunit leurs forces. Ce Traité de Paix fut conclu le 9. du mois de Mai, & enregistré six jours après au Parlement de Paris. Les Huguenots n'en avoient jamais obtenu aucun qui leur fût si avantageux, depuis le commencement des Troubles. Au mois d'Octobre, le Duc d'Alençon se rendit à la Cour, où la Reine sa Mere acheva de le détacher du Parti des Huguenots. Ce fut alors qu'il prit le Titre de Duc d'Anjou, que le Roi son Frere avoit porté avant qu'il fût sur le Trône.

Commencement de Ligue.

La Paix ne fut pas plutôt signée, que, suivant la bonne-foi dont la Cour de France faisoit profession depuis quelque tems, elle prit de nouvelles mesures pour ruiner les Huguenots. Les Traitez & les Sermens n'étoient alors comptez pour rien, & n'étoient regardez que comme des pieges permis pour surprendre les Hérétiques. Le Cardinal d'Este, Légat du Pape, & D. Jean d'Autriche qui alloit prendre possession du Gouvernement des Païs-Bas, se rendirent à la Cour de France, & eurent diverses Conferences sur ce sujet avec le Roi, la Reine Mere, & le Duc de Guise. Celui-ci étoit regardé comme le Chef du Parti Catholique, & c'étoit par cette raison que le Légat prenoit avec lui des mesures, dont le Roi n'étoit pas trop bien instruit. Le moyen qui leur

ELISABETH. 1576. sembla le plus propre pour parvenir à leur but, fut d'unir ensemble plusieurs Associations qui s'étoient faites en diverses Provinces par les Catholiques zèlez, & d'en former une Association générale contre les ennemis de l'ancienne Religion. C'est ce qui fut nommé *la Sainte Union*, ou simplement *la Ligue*. *Humieres* fut le premier qui la fit signer en Picardie, d'où elle se répandit ensuite dans tout le Royaume. Le Pape en fut le principal promoteur; le Roi d'Espagne fit gloire d'en être appellé le protecteur; & le Duc de Guise, qui avoit en vue de s'en faire déclarer le Chef, l'appuya de tout son pouvoir. La Reine Mere y donna volontiers les mains, non par un zèle de Religion, mais parce que les Huguenots l'avoient menacée de lui faire rendre compte de son administration pendant sa Régence. Enfin, le Roi lui-même, séduit par de mauvais Conseils & par sa propre molesse, s'abandonna au torrent, & laissa croitre ce mal qui devoit un jour le ruïner.

Lorsqu'on avoit négocié la derniere Paix, les Huguenots avoient demandé avec instance la convocation des Etats Généraux, se persuadant, qu'outre qu'il y auroit un bon nombre de Députez de leur Religion, ils auroient encore pour eux ceux du Parti du Duc d'Alençon, & plusieurs autres qui n'étoient pas contens du Gouvernement. Mais lorsqu'on fit les élections des Députez, le Duc d'Alençon avoit déja changé de lui Parti. D'ailleurs, la Cour, par ses intrigues & par son argent, trouva le moyen de faire élire un grand nombre de Députez contraires aux Huguenots. Ainsi, les États s'étant assemblez à Blois, au lieu de faire des propositions favorables à la Religion Reformée, furent sur le point de demander au Roi la confirmation de la Ligue, & de le prier de lui donner le Duc de Guise pour Chef. Mais le Roi, qui avoit déja conçu une extrême jalousie contre le Duc de Guise, résolut de rompre ce coup. Pour cet effet, il se déclara lui-même Chef de la Ligue, & après l'avoir signée de sa propre main, il la fit signer aux Grands de la Cour, & l'envoya dans les Provinces, afin que chacun en fît autant. Peu de tems après, les Etats lui ayant fait une députation, pour le prier de ne souffrir point dans le Royaume, d'autre Religion que la Catholique, il répondit que c'étoit là son intention, & que si jamais il étoit contraint, par la nécessité; de promettre le contraire, même avec serment, il ne tiendroit sa parole que jusqu'à ce qu'il eût des forces suffisantes pour pouvoir se retracter. Ainsi les Huguenots se voyoient forcez à se défendre jusqu'à la derniere goutte de leur sang, sans pouvoir esperer de voir finir leurs maux par aucun Traité, puisque le Roi même déclaroit, qu'il n'en feroit jamais aucun avec eux, que pour les tromper.

1577. Affaires des Païs-Bas. *Grotius.* D. Jean d'Autriche se rendit dans les Païs-Bas au commencement de l'année 1577., l'esprit rempli de vastes projets. C'étoit un Prince d'un grand génie, & d'une ambition proportionnée à sa naissance. La qualité de Sujet étoit pour lui un fardeau dont il auroit bien voulu se

se décharger. Toutes ses vues tendoient à devenir Souverain. Son premier projet avoit été de se faire Roi de Tunis : mais cela ne lui ayant pas réussi, il avoit conçu le dessein d'épouser la Reine d'Ecosse, & de parvenir par ce Mariage, à la Souveraineté de toute la Grande Bretagne. Cambden assure qu'il savoit cela de la bouche d'*Antonio Perez*, qui lui avoit dit de plus, que ce projet avoit été communiqué au Pape Gregoire XIII. qui l'avoit approuvé, mais qu'on l'avoit caché au Roi Philippe. C'étoit apparemment, le sujet des Conferences que D. Jean avoit eues à Paris, avec le Duc de Guise. Ainsi, ce Prince, en arrivant dans les Païs-Bas, avoit deux grands desseins en tête: le premier, de subjuger entierement ces Provinces: le second, de se rendre maitre de l'Ecosse & de l'Angleterre. Elisabeth n'ignoroit pas le premier; mais le second étoit encore un secret pour elle.

La Pacification de Gand avoit été communiquée à la Cour d'Espagne, & Philippe, cedant au tems, avoit jugé à propos de la confirmer par un Edit. Ainsi, lorsque D. Jean d'Autriche fut arrivé dans les Païs-Bas, il se vit contraint de la signer, avant que d'être reconnu pour Gouverneur. Cela fut suivi d'une Assemblée qui se tint à *Marche en Famine*, où il fut résolu de publier un Edit qui fut qualifié de *Perpétuel*, pour faire sortir les Troupes Espagnoles des Païs-Bas, en conséquence de la Pacification de Gand. Philippe approuva encore cet Edit, & les Espagnols furent envoyez en Italie, toutes les Places demeurant entre les mains des Etats. Jusques-là, D. Jean s'étoit vu contraint de dissimuler: mais quelque tems après, il leva le masque, en se saisissant par surprise, du Château de Namur. En même tems, il fit solliciter les Troupes Allemandes qui étoient demeurées dans le Païs, en attendant qu'on leur payât leurs arrérages, de lui livrer les Places où elles étoient en Garnison. Mais il fut prévenu par les Etats, qui trouverent le moyen de gagner ces Troupes avant lui. Les Etats attribuerent cette rupture à l'ambition de D. Jean, & ils en porterent leurs plaintes au Roi, à qui D. Jean écrivit aussi de son côté, que les cabales du Prince d'Orange l'avoient contraint de pourvoir à sa propre sureté. Quoi qu'il en soit, les Etats de Brabant appellerent le Prince d'Orange à leur secours, & lui donnerent la Surintendance de leur Païs, en lui conferant le Titre de *Ruart*. Cette démarche excita la jalousie du Duc d'Arschot & de quelques autres Seigneurs Brabançons, qui, pour ruïner le crédit du Prince d'Orange, proposerent aux Provinces Confédérées, d'élire un Gouverneur Général, sous prétexte qu'elles auroient un même Chef. Le Prince d'Orange sentit bien le coup qu'on lui portoit: mais, pour ne pas donner lieu à une funeste division des forces des Confédérez, il ne s'opposa point à cette élection. Le choix tomba sur l'Archiduc Matthias, Frere de l'Empereur Rodolphe II., & le Prince d'Orange fut déclaré son Lieutenant. On insera pourtant dans la Patente de l'Archiduc, certaines conditions

Matthias est élu Gouverneur des Païs-Bas.

ELISABETH II. 1577.

qui, en lui laissant le titre & les honneurs de Gouverneur, conservoient toute l'autorité aux Etats. Cela fait, Mathias s'étant évadé de la Cour de l'Empereur son Frere, ainsi qu'on le prétendit, se rendit dans les Païs-Bas, où il fut installé dans sa Charge. Ensuite, les Etats déclarerent la Guerre à D. Jean, qui n'avoit pas attendu cela pour s'y préparer, en faisant venir d'Italie, des Troupes qui étoient déja en chemin.

Les Etats déclarent la Guerre à D. Jean.

Ce fut alors seulement qu'Elisabeth s'apperçut qu'elle devoit faire attention à ce qui se passoit dans ces Provinces, parce que, dans le même tems, le Prince d'Orange l'informa du dessein qu'avoit D. Jean d'épouser la Reine d'Ecosse, & les Etats lui envoyerent des Ambassadeurs pour lui demander quelque secours. Ainsi, voyant que les desseins du Gouverneur des Païs-Bas s'étendoient plus loin qu'elle n'avoit cru, elle ne balança point à prêter aux Etats une somme de cent-mille livres sterling qu'ils lui demandoient. Cambden parle en cet endroit, d'un Traité par lequel la Reine s'engageoit à donner aux Etats un secours de mille Cavaliers bien montez, à condition que le Commandant de cette Troupe seroit admis dans les déliberations du Conseil d'Etat, & qu'on n'y résoudroit rien sans son consentement. Mais Grotius ne parle point de ce Traité, dans ses Annales des Païs-Bas. Il dit seulement, que dès ce tems-là, Elisabeth s'interessa tellement dans les affaires des Provinces Conféderées, qu'elle ne souffroit point que les Etats prissent aucune résolution importante sans lui en donner avis. Elle avoit en effet un grand interêt à faire en sorte que la Guerre, qui ne faisoit que commencer dans les Païs-Bas, s'y continuât de telle maniere, que D. Jean d'Autriche ne fût pas en état d'exécuter les projets qu'il avoit faits par rapport à l'Angleterre. Ces projets n'étoient pas une chimere inventée par le Prince d'Orange, pour engager Elisabeth à la défense des Païs-Bas. *Famianus Strada* en parle positivement dans son Histoire. Il dit même, que Gregoire XIII. avoit envoyé un Nonce à D. Jean, avec une somme de cinquante-mille écus, pour l'employer à l'Expédition projettée contre l'Angleterre; mais qu'il se vit obligé de s'en servir pour faire la Guerre aux Etats. Cependant, dans le tems même qu'Elisabeth prêtoit de l'argent aux ennemis de Philippe II. pour lui faire la Guerre, elle lui écrivit, qu'elle ne pensoit nullement à rompre l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne; qu'au contraire, elle ne fournissoit de l'argent aux Confederez, qu'en vue de lui conserver ces Provinces, & pour empêcher que le desespoir ne les engageât à se jetter entre les bras de la France. Selon les apparences, Philippe ne se payoit pas d'une semblable raison: mais il feignit d'en être content, pour ne pas engager Elisabeth à en faire davantage.

Ambassade des Etats à Elisabeth.
Desseins de D. Jean d'Autriche.
Grotius.
Elisabeth prête de l'argent aux Etats.
Elle a interêt de secourir les Païs-Bas.
Strada, Guerres de Flandres.
Sa Lettre à Philippe II.
Grotius.
Cambden.

Dans ce même tems, les affaires de France se trouvoient dans une triste situation. Ce qui s'étoit passé aux Etats de Blois, ne pouvoit

Suite des affaires de France.
Mezerai.

qu'exciter une Guerre Civile dans ce Royaume. Les Huguenots, voyant que la résolution étoit prise de les exterminer, firent une Contre-ligue, dont le Roi de Navarre fut déclaré Général, & le Prince de Condé nommé pour son Lieutenant. Le précedent Edit de Pacification ayant été revoqué, selon qu'il avoit été résolu dans les Etats, les hostilitez recommencerent de part & d'autre, mais avec beaucoup de desavantage pour les Huguenots, qui se trouvoient extremement foibles. Cependant, comme cette Guerre donnoit trop de crédit au Duc de Guise, dont la puissance causoit au Roi une extrême jalousie, Henri jugea qu'il étoit de son interêt d'accorder la Paix aux Huguenots. Depuis ce tems-là, ce Prince se plongea dans les voluptez, & fit des dépenses si excessives, qu'il en perdit l'estime & l'affection de ses Sujets. Le Prince Lorrain sut bien profiter des avantages que la conduite du Roi lui procuroit, ainsi qu'on le verra dans la suite.

1578. Desseins du Pape & de Philippe II. contre l'Irlande. *Annales de Cambden.*

Pendant qu'Elisabeth assistoit les Confédérez des Païs-Bas, sous prétexte de les empêcher de se donner à la France, Philippe lui rendoit ce bienfait, en tâchant de faire revolter l'Irlande. C'étoit un projet formé depuis quelque tems, en faveur du Pape Gregoire XIII., qui vouloit procurer à *Jaques Buoncompagno* son Fils, la Couronne de ce Royaume. *Stuckley*, Anglois fugitif, en étoit le premier Auteur, & Philippe II. s'étoit chargé de fournir ce qui seroit nécessaire pour le faire réussir. Dans l'année 1570, Stuckley s'étoit retiré auprès de Pie V. & lui avoit persuadé qu'il seroit très facile de brûler la Flotte d'Angleterre, & de conquerir ensuite l'Irlande; & pour cet effet, il demandoit qu'on lui donnât le commandement d'une Flotte, & de trois-mille Soldats Italiens. Ce projet, qui n'avoit pû alors s'exécuter, fut repris sous le Pontificat de Gregoire XIII. qui fut leurré de l'esperance de faire tomber la Couronne d'Irlande sur la tête de son Fils bâtard. Comme Stuckley n'ignoroit pas, qu'outre la Flotte Royale, Elisabeth pouvoit, dans le besoin, armer un bon nombre d'autres Vaisseaux, il avoit proposé de faire freter par des Flamans, des François, des Italiens, autant de Vaisseaux Anglois qu'il seroit possible, & de les envoyer en quelque voyage de long cours. Ensuite, il devoit aller attaquer la Flotte Royale qui se trouvoit alors assez foible, & tâcher de la brûler, dans les Ports où elle étoit dispersée. Cela fait, il se proposoit d'aller faire descente en Irlande, où il ne doutoit pas que les Irlandois naturels ne se joignissent à lui, & après en avoir chassé les Anglois, il devoit y faire proclamer Roi, le Fils du Pape. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que Philippe II. comptât sur le succès de cette entreprise: mais il esperoit sans doute, de faire à Elisabeth une diversion qui l'empêcheroit de secourir les Rebelles des Païs-Bas, ou du moins, lui feroit comprendre, qu'elle devoit garder plus de ménagemens avec lui. Quoi qu'il en soit, le Pape, après avoir conferé à Stuckley des Titres honorables pris du Royaume

ELISABETH. 1578.

d'Irlande (1), comme s'il en eût été déja le maitre, lui donna quelques Vaisseaux, & huit-cens Soldats Italiens payez par le Roi d'Espagne. Stuckley partit de Cività-vecchia, & arriva heureusement à Lisbonne, à dessein de continuer son voyage & son entreprise. Mais le Roi D. Sebastien, qui étoit alors sur le point de passer en Afrique pour faire la Guerre aux Maures, lui persuada de l'accompagner dans son Expédition, & obtint pour cela le consentement de Philippe. Peu de tems après, ils périrent tous deux à la Bataille d'*Alcazar*, & Philippe, abandonnant le projet de conquerir l'Irlande, ne pensa qu'à s'assurer la Couronne de Portugal, après la mort du vieux Cardinal Henri qui succeda au Roi D. Sebastien.

Suite des affaires des Païs-Bas. *Cambden. Annales de Grotius.*

La Guerre étant commencée dans les Païs-Bas, il se forma en Angleterre certaines Troupes ou Compagnies de Volontaires, pour aller servir les Etats, avec le consentement, ou du moins la connivence de la Reine (2). D'un autre côté, une partie des Troupes Espagnoles qui avoient été congédiées à l'arrivée de D. Jean d'Autriche, étoient déja retournées dans les Païs-Bas, & de plus, *Alexandre Farneze*, Fils d'Octavio, avoit amené à D. Jean un Corps considerable d'Italiens. Avec ces forces, D. Jean obtint à Gemblours, sur l'Armée des Etats, une victoire signalée, qui fut suivie de la prise de plusieurs Places. Quelque tems après, Philippe II. offrit la Paix aux Etats: mais comme c'étoit sous des conditions bien differentes de la Pacification de Gand, & qu'il ne parloit pas de rappeller D. Jean d'Autriche, ses offres furent rejettées.

Divisions dans les Païs-Bas.

Les affaires des Etats se trouvoient pourtant dans une fâcheuse situation. La jalousie entre les Grands, & la diversité des Religions, causoient des Troubles très dangereux dans cette Republique naissante. Le Duc d'Anjou & le Prince Casimir offroient également du secours aux Etats, qui ne savoient de quel côté se tourner. Mais dans ce même tems, il leur arriva un bonheur à quoi ils ne s'étoient pas attendus. Ce fut, que la Ville d'*Amsterdam*, qui jusqu'alors avoit tenu le parti du Roi, résolut de se joindre à la Conféderation, & par-là ce Parti fut considerablement renforcé. D'un autre côté, ce qui se passa bientôt après, dans la même Ville, accrut beaucoup les soupçons & les défiances des Catholiques. Ceux qui en avoient été bannis pour cause

(1) Le Pape le fit Marquis de *Lemster*, Comte de *Wexford* & de *Caterlaugh*, Vicomte de *Morough*, & Baron de *Ross*. Ce *Stuckley* étoit un Fanfaron dissipé, qui, après avoir mangé son bien, s'enfuit en Irlande, où se trouvant frustré de l'esperance qu'il avoit eue de devenir Sénéchal ou Bailly de *Wexford*, publia plusieurs choses injurieuses contre la Reine. Il quitta ensuite l'Irlande, & s'enfuit en Italie, où il se refugia auprès de *Pie V*. Cambden. TIND.

(2) Les principaux étoient, *Jean North*, Fils ainé du Lord *North*; *Jean Norris*, Fils puîné du Lord *Norris*; *Henri Cavendish*, & *Thomas Morgan*, Colonels. *Norris*, Général des Anglois, combattit avec beaucoup de valeur à la prémiere Bataille, & eut trois chevaux tuez sous lui. *Cambden*. TIND.

de Religion, y ayant été rappellez, trouverent le moyen d'en chasser les Magistrats, & de faire mettre le Gouvernement de la Ville entre les mains des Reformez. La même chose se fit à *Haarlem*, à *Utrecht*, & en quelques autres Villes; & cela donna lieu aux Catholiques de soupçonner, que, sous prétexte de maintenir la Liberté, on n'eût dessein de bannir du Païs l'ancienne Religion, contre la Pacification de Gand. Cela fut cause que, pour prévenir l'exécution de ce projet, les Catholiques proposerent de donner le Gouvernement de l'Etat au Duc d'Anjou, Prince attaché à sa Religion, & sur lequel ils esperoient que le Prince d'Orange n'auroit pas le même pouvoir que sur Matthias. Le Prince d'Orange ne jugeant pas à propos de s'opposer à cette proposition, de peur de fortifier les soupçons des Catholiques, le Duc d'Anjou fut déclaré par les Etats, *Protecteur de la Liberté Belgique*.

Le Duc d'Anjou est élu Protecteur de la Liberté Belgique.

Cependant, les Reformez craignant que l'arrivée du Duc d'Anjou ne produisît quelque changement desavantageux à leur Religion, présenterent une Requête aux Etats, par laquelle ils demandoient d'être admis à exercer les Emplois publics, aussi bien que les Catholiques. Cette demande leur fut accordée, à condition que les Catholiques jouïroient du même privilege en Hollande & en Zélande: mais ces deux Provinces, sans s'opposer directement à cette résolution, trouverent pourtant le moyen d'éluder la condition qu'on y avoit ajoutée. De là nâquirent de grandes divisions parmi les Confédérez. Les Catholiques ne vouloient rien ceder dans les Provinces où ils étoient maitres, puisque la Hollande & la Zélande n'éxécutoient pas ce qui avoit été ordonné; & les Reformez vouloient se saisir par force, de ce qui leur avoit été accordé par les Etats.

Les divisions continuent.

Pendant que ces differens diminuoient sensiblement l'union entre les Provinces Confédérées, il arriva que les habitans de Gand chasserent de leur Ville tous les Prêtres Romains, & que, sans vouloir obeïr à l'Archiduc & au Prince d'Orange, qui leur ordonnoient de les rappeller, ils prirent diverses précautions pour se défendre en cas qu'on voulût les contraindre d'obeïr. D'un autre côté, les Peuples d'Artois & du Haynaut refusoient de souffrir des Reformez dans leur Païs, & prétendoient même qu'on devoit employer la force pour ranger les Gantois à leur devoir. Mais le Prince d'Orange s'opposoit fortement à toutes les voyes de fait, à cause du danger manifeste qu'il y avoit à tourner les armes des Conféderez contre eux-mêmes, dans le tems que D. Jean d'Autriche se préparoit à faire un effort considerable pour les ruïner. En effet, peu de tems après, il entreprit de forcer l'Armée des Etats dans son propre Camp, qui étoit bien retranché: mais il fut vaillamment répoussé. Cette entreprise ne lui ayant pas réussi comme il l'avoit esperé, il fit de nouvelles propositions de Paix, en vue d'endormir les Etats, en attendant l'arrivée d'un Corps de Troupes considerable qu'on lui amenoit. Par cette même raison, les Etats voulurent

Les Gantois augmentent la division.

ELISABETH. 1578. bien entrer en négociation pour gagner du tems, parce qu'ils attendoient le Prince Casimir qui leur amenoit une Armée, & le Duc d'Anjou qui étoit déja sur les frontieres du Haynaut, avec huit-mille hommes. D. Jean ayant reçu le premier le secours qu'il attendoit, rompit la négociation, & recommença les hostilitez, étant à la tête de trente-mille hommes de pied, & de seize-mille de Cavalerie. Le Prince Casimir étant aussi arrivé peu de tems après, l'Armée des Etats se trouva forte de soixante mille hommes, pendant que le Duc d'Anjou s'emparoit en Haynaut, de la petite Ville de *Binck*. L'Armée de Casimir étoit principalement payée par la Reine, qui avoit interêt d'empêcher que D. Jean ne se rendît trop puissant dans les Païs-Bas, quoique, feignant d'ignorer ses desseins, elle trouvât d'autres prétextes pour justifier les secours qu'elle donnoit aux Etats.

Les divisions entre Gand & les Provinces d'Artois & de Haynaut, rendirent le grand armement des Etats inutile. Quelques-unes de leurs Troupes, se plaignant qu'on ne leur payoit pas exactement leur solde, quitterent tout à coup l'Armée, & s'emparerent de *Menin*. Peu de tems après, le Colonel *Montigny* suivit leur exemple, avec tout son Régiment, & se mit à la tête de tous les déserteurs. Ensuite, il alla joindre les Troupes d'Artois, & faire des Courses dans la Province de Flandre. Alors les Gantois, voyant leurs voisins devenus si puissans, & en état de leur faire la Loi, appellerent le Prince Casimir à leur secours, & s'engagerent à payer ses Troupes. Ce Prince ayant accepté leurs offres, & s'étant rendu à Gand, le Duc d'Anjou refusa de se joindre à l'Armée des Etats, à moins que le Prince Palatin n'y retournât avec ses Allemans; & comme il ne put l'obtenir, il s'en retourna en France, laissant à ses Troupes la liberté de se joindre à celles de Montigny. Ainsi ces deux Princes, qui n'étoient allez dans les Païs-Bas que pour secourir les Provinces Conféderées, ne servirent qu'à ruïner leurs affaires, en entretenant les divisions entre les habitans. Quelque tems après, Casimir fit un voyage en Angleterre, apparemment pour justifier sa conduite auprès d'Elisabeth, qui lui avoit fourni de l'argent pour lever & pour entretenir son Armée.

Mort de D. Jean d'Autriche. *Ibid.* *Camden.*

D. Jean d'Autriche n'eut pas le tems de profiter des Troubles qui s'étoient élevez dans les Païs-Bas, étant mort le 1. d'Octobre. On avoit déja fait contre lui une Conspiration, pour laquelle deux Anglois, savoir *Ratcliff* & *Gray* avoient été exécutez (1). Mais il ne put

(1) *Egremond Ratcliffe*, Fils du second lit du Comte de *Sussex*, qui s'étoit comporté avec beaucoup de violence dans la Rebellion du Nord, & qui alors servoit sous *D. Juan d'Autriche*, fut accusé par les Fugitifs d'Angleterre d'avoir été envoyé secretement pour assassiner Don *Juan*; sur quoi il fut pris & mis à mort, avec *Grey* son Complice. Les Espagnols ont publié, qu'à sa mort il avoua qu'on l'avoit mis hors de la Tour, à dessein qu'il commît cet assassinat; mais les Anglois qui étoient presens ont nié qu'il eût rien avoué de tel. *Cambden*. TIND.

éviter le poison que le Roi son Frere lui fit donner, s'il en faut croire certains Auteurs. Après sa mort, le Prince de Parme se chargea du commandement de l'Armée, en attendant les ordres de la Cour d'Espagne. Son principal soin fut de fomenter la division entre les Flamans & les habitans du Haynaut & de l'Artois, à quoi il réussit selon ses souhaits.

Le Duc d'Anjou presse son Mariage avec Elisabeth. *Cambden.*

Pendant que le Duc d'Anjou étoit dans les Païs-Bas, il envoya en Angleterre un Gentilhomme nommé *Bacqueville*, pour renouer la négociation de son Mariage avec la Reine. Le Roi de France y envoya aussi Rambouillet pour le même dessein, souhaitant beaucoup de se délivrer de ce Frere qui lui causoit de l'inquietude, parce que c'étoit un esprit leger, qui se laissoit aisément conduire par des gens qui n'avoient pas toujours en vue son propre interêt. La Reine reçut ces Envoyez avec tant de bienveillance, que tout le monde crut qu'elle avoit véritablement dessein de se marier. Il est assez difficile de savoir, si, étant alors âgée de quarante-cinq ans, elle pensoit sérieusement à épouser le Duc d'Anjou qui n'en avoit que vingt; ou si, se faisant une espece d'honneur d'être recherchée en Mariage, elle n'avoit en vue que d'amuser ce Prince. Pour moi, je suis persuadé que ce n'étoit qu'un effet de sa Politique, afin que le bruit se répendant dans le monde qu'elle alloit épouser le Duc d'Anjou, ses ennemis en fussent moins ardens à poursuivre les desseins qu'ils avoient formez contre elle. J'entens les desseins particuliers qui pouvoient regarder sa vie, puisqu'il n'y avoit alors aucune apparence qu'elle dût être attaquée ouvertement, ni par consequent, aucune raison pressante qui pût la déterminer à ce Mariage. Elle n'avoit rien à craindre du côté de l'Ecosse. La France n'étoit pas alors en état de faire aucun effort considerable contre l'Angleterre. Le Roi d'Espagne n'étoit attentif qu'à prendre des mesures pour se procurer la Couronne de Portugal. Enfin, les affaires des Païs-Bas se trouvoient dans une situation qui ne permettoit pas à D. Jean d'Autriche d'exécuter ses vastes projets. Ainsi, selon les apparences, ce n'étoit que la Politique qui faisoit agir la Reine en cette occasion. Mais, avant que de rapporter le succès de cette négociation, il faut necessairement donner une connoissance générale de ce qui se passa en Ecosse pendant l'année 1578.

La Reine reçoit bien son Envoyé.

Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Le Comte de Morton gouvernoit toujours ce Royaume, en qualité de Régent, mais de telle maniere, qu'il se faisoit tous les jours de nouveaux ennemis. S'il en faut croire Melvil, il étoit avare & orgueilleux. Il cherchoit des prétextes contre les gens riches, pour les dépouiller de leurs biens, & ne pouvoit souffrir auprès de lui que ceux qui étoient toujours prêts à l'encenser. Elisabeth, qui avoit interêt de maintenir la tranquillité en Ecosse sous le gouvernement d'un homme sur qui elle pût compter, craignit qu'enfin la mauvaise conduite du Régent ne la privât de cet avantage. Cela fut cause qu'elle envoya Ran-

ELISABETH. 1578.

dolph en Ecosse sous prétexte de féliciter le Roi, qui étoit alors âgé de onze à douze ans, sur les progrès qu'il faisoit dans les Etudes. Mais la principale affaire de l'Ambassadeur étoit, d'inspirer au Comte de Morton un peu plus de moderation, & de le porter à vivre en bonne intelligence avec les Comtes d'Argyle & d'Athol, & avec quelques autres Seigneurs qui étant mécontens, pourroient enfin exciter des Troubles dans le Royaume. Le Régent reçut cet avis en bonne part: mais n'ayant pas su en profiter, il fut lui-même l'unique cause de sa ruine.

Le Roi avoit pour Gouverneur, *Areskin*, Fils ou Frere du feu Comte de Marr, & quatre Précepteurs, du nombre desquels étoit *George Buchanan*. Le Comte de Morton ayant imprudemment mécontenté ces gens-là, ils trouverent le moyen de le mettre mal dans l'esprit du jeune Roi. Cela ne leur fut pas fort difficile, vu l'âge du Prince, l'accès continuel qu'ils avoient auprès de lui, & les fréquentes occasions que le Régent leur donnoit de faire remarquer sa mauvaise conduite. Quand ils eurent à peu près disposé l'esprit du Roi comme ils le souhaitoient, ils firent venir à la Cour, les Comtes d'Argyle & d'Athol, qui avoient déja pris secretement des mesures pour exécuter le coup qu'ils préparoient. Ces deux Seigneurs n'eurent pas beaucoup de peine à persuader au Roi, de se défaire de ce Régent incommode, & de prendre lui-même les rênes du Gouvernement, en lui promettant de l'assister dans l'exécution de ce dessein. Cela se fit si promptement, que le Comte de Morton, qui n'en avoit rien soupçonné, ne se trouva pas en état de l'empêcher. Les Etats du Royaume, qui s'assemblerent dans ce même tems, confirmerent par leur autorité, ce que le Roi avoit fait, & lui nommerent un Conseil composé de douze Seigneurs, du nombre desquels étoit le Comte de Morton. Mais, au-lieu de prendre sa place dans ce Conseil, il feignit d'être entierement dégouté de la Cour, & se tint dans sa maison, où il ne paroissoit occupé que du soin de cultiver ses jardins.

Le Roi prend en main le Gouvernement.

Demandes du Roi d'Ecosse à Elisabeth. *Cambden.*

Le jeune Roi ayant pris le Gouvernement entre ses mains, envoya d'abord une Ambassade à Elisabeth pour l'en informer. En même tems, il lui fit demander les biens du feu Comte de Lenox son Ayeul, & que l'Alliance entre l'Angleterre & l'Ecosse fût renouvellée. Le caractere d'Elisabeth & de son Conseil n'étoit pas de se conduire par des motifs de générosité, mais plutôt, d'user d'artifice pour tirer de chaque affaire qui se présentoit, le plus d'avantage qu'il étoit possible. Rien n'étoit plus équitable, que ce que le Roi d'Ecosse demandoit. La Comtesse de Lenox son Ayeule, qui venoit de mourir en Angleterre(1), avoit

(1) *Marguerite Douglas* Comtesse de *Lenox*; Fille de la Sœur ainée de *Henri VIII*, Veuve de *Matthieu Stuart* Comte de *Lenox*, & Ayeule de *Jaques I* Roi de la Grande-Bretagne, après avoir survécu à huit des ses Enfans, mourut dans sa grande année climacterique; & fut ensevelie à *Westminster*, d'une maniere somptueuse, aux dépens de le Reine. *Cambden.* TIND.

joui

jouï jusqu'à la fin de sa vie, du bien que Henri VIII. son Oncle lui avoit assigné en la mariant au Comte de Lenox. Le même Roi avoit aussi donné au Comte son Epoux certaines Terres, pour soutenir l'honneur qu'il avoit d'être Mari d'une Princesse du Sang Royal. Qui pouvoit donc être leur plus légitime Héritier, que le Roi d'Ecosse leur Petit-Fils. Cependant, le Conseil d'Angleterre prétendit que cette Succession pouvoit lui être disputée par *Arbelle Stuart*, Fille de Charles Stuart Frere Cadet du feu Comte de Lenox, sous prétexte qu'elle étoit née dans le Royaume; quoiqu'en Angleterre, les Princes du Sang ne puissent pas être regardez comme étrangers, en quelque lieu qu'ils soient nez. Ce n'étoit pas que la Reine eût dessein de priver absolument le Roi d'Ecosse de cette Succession; mais elle vouloit par là le tenir dans la soumission, en lui faisant entendre, qu'on pourroit se servir de la même raison pour le priver du droit de succeder à la Couronne d'Angleterre, & qu'il auroit besoin d'elle pour surmonter les difficultez qui pourroient se présenter sur ce sujet. Par cette raison, elle fit mettre les biens demandez en sequestre, entre les mains du Lord Burghley. Quant au renouvellement de l'Alliance entre les deux Couronnes, elle nomma des Commissaires pour traiter sur ce sujet, avec les Ambassadeurs d'Ecosse. Ces Commissaires requirent d'abord les Ambassadeurs de faire des propositions, qui répondissent à la reconnoissance que le Roi leur Maitre devoit avoir pour la Reine, qui l'avoit placé & maintenu sur le Trône aux dépens de son argent, & du sang de ses Sujets. Les Ambassadeurs répondirent, qu'ils n'avoient pouvoir que de renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes, en y ajoutant seulement un article pour la defense de la Religion Protestante, qui avoit été reçue en Ecosse depuis le dernier Traité. Les Anglois, voulant faire regarder cette Alliance comme très avantageuse au Roi d'Ecosse, proposerent à leur tour, qu'en recompense des bienfaits que ce Prince avoit reçus & recevoit tous les jours de leur Reine, & des avantages que cette Ligue devoit procurer à l'Ecosse, il s'engageât à ne contracter aucune Alliance avec d'autres Princes ou Etats, & à ne se point marier, sans le consentement de la Reine d'Angleterre. Mais les Ambassadeurs rejetterent absolument cette proposition.

ELISABETH. 1578.

Eludée.

Cependant, le Comte de Morton, qui avoit des intelligences dans Sterlyn où le Roi faisoit sa résidence, s'étant présenté la nuit à la porte de cette Ville, avec une Troupe de gens armez, elle lui fut ouverte, & il entra sans aucune opposition. Ensuite, il marcha droit au Palais du Roi, dont il se rendit maitre, & après en avoir chassé ses ennemis, il reprit le poste qu'on lui avoit fait quitter malgré lui. Le Comte d'Athol, qui avoit été fait Grand Chancelier, mourut peu de tems après, & plusieurs crurent, qu'on avoit avancé sa mort par le poison. Il faut présentement retourner aux affaires d'Angleterre.

Le Comte de Morton reprend son autorité. *Cambden.*

Le Prince Casimir ne quitta la Cour d'Elisabeth, que vers le milieu 1579.

ELISABETH. 1579.

du mois de Fevrier. Il y avoit été honoré & careſſé d'une maniere extraordinaire, la Reine ayant témoigné qu'on lui feroit plaiſir de rendre le ſéjour de ce Prince en Angleterre, auſſi agréable qu'il ſeroit poſſible. Avant qu'il partît, elle lui donna l'Ordre de St. George, & lui attacha elle-même la Jarretiere à la jambe. Ce n'étoit pas ſans raiſon, qu'elle le careſſoit. Il avoit toujours un Corps conſiderable de Troupes, prêt à ſecourir les Proteſtans; & ce n'étoit pas un petit avantage pour elle, que de pouvoir compter ſur lui, en lui fourniſſant de l'argent. Dans la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient, rien n'étoit plus digne de ſon attention, que d'empêcher la ruïne des Proteſtans de France & des Païs-Bas, puiſque ſa ſureté dépendoit de leur conſervation. Le Prince Palatin étoit un inſtrument dont elle ſe ſervoit pour entretenir dans ces Païs-là, des Troubles qui la faiſoient dormir en repos. Lorſqu'il fut arrivé dans les Païs-Bas, il trouva que ſa Cavalerie avoit accepté un paſſeport du Duc de Parme, pour pouvoir ſe retirer en Allemagne avec ſureté, parce que n'étant pas payée, elle ne vouloit, ni ſervir plus longtems, ni demeurer dans ce Païs.

Simié, Envoyé de France, avance les affaires du Duc d'Anjou. *Ibid.*

Dans ce même tems, la Reine étoit occupée à une affaire qui demandoit toute ſon attention: c'étoit la négociation de ſon Mariage avec le Duc d'Anjou. Outre Rambouillet & Bacqueville, qui étoient depuis quelque tems en Angleterre pour ce ſujet, le Roi de France y avoit encore envoyé *Simié*, homme habile & très propre pour une telle négociation. Eliſabeth avoit beaucoup d'eſprit & de bon-ſens, & connoiſſoit parfaitement ſes propres interêts: mais elle n'étoit pas exempte de toutes les paſſions de ſon ſexe. Simié ayant bien-tôt connu ſon caractere, ne s'amuſa pas à ſolliciter les affaires du Duc d'Anjou par des raiſons d'Etat & de Politique: elle en ſavoit plus que lui ſur cette matiere. Mais il ſut ſi bien prendre le chemin le plus propre pour gagner ſon cœur, qu'il ſe fit écouter mieux que le Duc d'Anjou n'auroit fait lui-même. Tout le monde étoit ſurpris de la voir ſi fort changée, & des progrès que le Duc d'Anjou avoit faits par le moyen de Simié. On croyoit même que cet Agent s'étoit ſervi de quelque mauvais moyen, tant il avoit eu l'art de ſe rendre agreable, ſi toutefois, il n'étoit pas lui-même trompé par la Reine. Sur toutes choſes, il prenoit un extrême ſoin de détruire le Comte de Leiceſter, n'ayant pas les mêmes raiſons que les Courtiſans Anglois, de ménager ce Favori. Ce fut lui qui découvrit à la Reine le Mariage clandeſtin de Leiceſter avec la Veuve du Comte d'Eſſex, & cette découverte la mit dans une ſi grande colere, qu'elle fut ſur le point de l'envoyer à

Leiceſter eſt grand ennemi de Simié.

la Tour (1). Leiceſter étoit au deſeſpoir, de ſe voir ainſi braver par cet Etranger. On dit même, qu'il avoit corrompu un Soldat aux

(1) Cela ſeroit arrivé, ſi *Suſſex*, quoiqu'Ennemi mortel de ce Seigneur, n'eût généreuſement diſſuadé la Reine, & ne lui eût fait entendre qu'aucun homme ne doit être attaqué à l'occaſion d'un légitime Mariage. *Cambden.* TIND.

Gardes, qui s'étoit engagé à le tuer. Il est du moins certain, que la Reine craignant que les Envoyez de France ne reçussent quelque affront, les prit sous sa protection spéciale, & fit publier des défenses de leur causer aucun déplaisir. Il arriva peu de tems après, que la Reine étant dans un bateau sur la Tamise, avec les trois Envoyez de France (1), il fut tiré du bord, un coup de pistolet qui blessa un des Rameurs. L'homme qui avoit tiré fut pris sur le champ, & on le menaça de l'appliquer à la question: mais il se défendit avec tant d'ingénuité, que la Reine fut persuadée de son innocence. Elle prit occasion du pardon qu'elle accordoit à cet homme, de faire valoir l'affection qu'elle avoit pour ses Sujets, en disant, qu'elle ne pouvoit croire d'eux, ce qu'un Pere ne pouvoit croire de ses Enfans.

ELISABETH. 1579.

Coup de pistolet tiré dans le bateau de la Reine.

Peu de tems après, le Duc d'Anjou arriva en Angleterre *incognito*, n'étant accompagné que de deux de ses Domestiques. Il se rendit à la Cour, sans être connu de personne, & après avoir eu quelques entretiens secrets avec la Reine, il s'en retourna en France. Deux mois après, la Reine donna ordre à quelques-uns de ses Conseillers les plus affidez, d'examiner ensemble les avantages & les desavantages qui pourroient provenir de son Mariage avec le Duc d'Anjou, & de lui en faire leur rapport.

Le Duc d'Anjou rend visite à Elisabeth *incognito*. *Cambden*.

Pendant qu'Elisabeth étoit attentive à se concilier l'amitié du Roi de France, le Duc de Guise ourdissoit une trame capable de lui causer un jour beaucoup d'embaras. Comme l'Angleterre ne pouvoit être commodément attaquée que du côté d'Ecosse, ce Duc, qui n'avoit pas perdu de vue le projet que le feu Duc son Pere & le Cardinal son Oncle avoient formé, pensoit aux moyens d'en applanir les difficultez, en brouillant Elisabeth avec le Roi d'Ecosse. Il se servit pour cela d'*Esme Stuart* Baron d'Aubigny, qui se rendit en Ecosse, sous prétexte de rendre ses respects au Roi, comme son proche parent. Il étoit Fils de Jean Stuart, Frere Cadet de Matthieu Comte de Lenox, Ayeul paternel du jeune Roi. Ce Seigneur, qui étoit habitué en France, où sa Maison possedoit la Terre d'Aubigny, s'étant rendu auprès du Roi, sut si bien s'insinuer dans ses bonnes graces, qu'en peu de tems, il devint son Favori. Il y avoit aussi dans le même tems, un autre jeune homme d'une Branche de la même Maison de Stuart, distingué par le nom d'*Oghiltry*, qui étoit fort aimé du Roi. Ces deux Favoris s'unirent étroitement ensemble pour ruïner le Comte de Morton, tant pour leur propre interêt, qu'à cause que, pour exécuter les desseins du Duc de Guise, il falloit se défaire de ce Seigneur qui étoit trop attaché aux interêts de l'Angleterre. Pour exécuter leur projet, ils persuaderent au Roi d'aller visiter quelques-unes des Provinces de son Royaume, sachant bien que le Régent avoit des affaires qui l'empêcheroient

Esme Stuart tâche de brouiller Jaques avec Elisabeth. *Melvil. Cambden.*

Stuart d'Oghiltry autre Favori de Jacques. *Melvil.*

Les deux Favoris ruïnent le Comte de Morton dans l'esprit du Roi.

(1) *Cambden* dit qu'il n'y avoit dans le Bateau avec la Reine, que *Simié*, avec le Comte de *Lincoln*, & *Hatton* son Chambellan. TIND.

ELISABETH. 1579.

de l'accompagner. Le Comte de Morton, qui n'avoit aucun soupçon contre ces jeunes gens qui sembloient ne s'occuper qu'à des bagatelles, ne s'opposa point au dessein du Roi. Pendant ce voyage, les deux Favoris inspirerent au Roi une haine excessive contre le Régent, & une envie démesurée de se délivrer de lui. On verra bien-tôt les effets que cette haine pruduisit: mais il faut auparavant dire un mot de ce qui s'étoit passé dans les Païs-Bas.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

L'Armée des Etats étant beaucoup affoiblie par la retraite des Troupes Allemandes, le Prince de Parme assiegea Mastricht, pendant que des Plénipotentiaires des deux Partis négocioient la Paix à Cologne. Mais cette négociation ne servit qu'à desunir de plus en plus les Confédérez. Depuis ce tems-là, plusieurs Seigneurs les abandonnerent. Montigny se rendit à l'Armée du Prince de Parme, avec l'Armée qu'il commandoit. L'Artois & le Haynaut firent leur Traité particulier, & quelques autres Provinces se remirent aussi sous la domination du Roi d'Espagne. Le Prince d'Orange, voyant cette défection, fit de nouveaux efforts pour unir encore plus étroitement les Provinces qui persistoient dans la résolution de secouer le joug de Philippe. Il y réussit enfin, & fit signer la fameuse *Union d'Utrecht*, entre la Hollande, la Zélande, la Frize, & Utrecht, dont on peut voir les articles dans les Histoires de ce Païs-là. Gand & Ypre se joignirent ensuite à l'Union, & le Prince d'Orange fut fait Gouverneur de Flandre. Cependant, le Prince de Parme se rendit maitre de Mastricht, après quoi il congédia la plus grande partie des Troupes Espagnoles & Italiennes, comme il s'y étoit engagé. Cette bonne-foi lui fit acquerir *Malines*, *Lisle*, & *Valenciennes*.

Union d'Utrecht.

1580. Défense d'augmenter la Ville de Londres. *Cambden.*

La Ville de Londres s'accroissant excessivement, au préjudice des autres Villes du Royaume, la Reine crut qu'il étoit nécessaire de remedier à cet inconvénient. Elle publia donc au commencement de l'année 1580. une Proclamation qui défendoit de bâtir aucune nouvelle maison, à une moindre distance que de trois milles, à peine de prison, & de confiscation des matériaux. Il seroit à souhaiter pour l'Angleterre, que cette défense eût été ponctuellement exécutée jusqu'à présent, puisque cette Ville s'est tellement aggrandie, qu'elle est devenue une tête monstrueuse d'un corps d'une médiocre grandeur, avec lequel elle n'a point de proportion.

Seminaires d'Anglois à Rome & à Rheims.

Mais il y avoit un mal encore plus pressant, auquel il n'étoit pas moins nécessaire de remedier. C'étoit d'empêcher les Seminaires Anglois établis dans les Païs étrangers, d'envoyer des Prêtres en Angleterre pour y prêcher la revolte & la sédition, sous prétexte d'administrer les Sacremens aux Catholiques. Les Prêtres, qui avoient été chassez d'Angleterre au commencement de ce Regne, avoient établi un College à Douay, par les soins de *Guillaume Allen* natif d'Oxfort, qui fut ensuite Cardinal. Pendant que le Duc d'Albe fut Gouverneur

des Païs-Bas, ce fut dans ce College que se formerent tous les complots dont j'ai déja parlé, en faveur de la Reine d'Ecosse. Mais le Commandeur de Requesens ayant chassé des Païs-Bas tous les Anglois fugitifs, les Membres du College de Douay se retirerent, partie à Rheims, partie à Rome, où ils établirent des Seminaires, sous la protection du Pape & du Cardinal de Lorraine qui étoit Archevêque de Rheims. C'étoient ces deux Maisons, qui fournissoient des Prêtres aux Catholiques d'Angleterre. Pendant que la Cour crut que ces gens-là ne faisoient qu'administrer les Sacremens en cachette à ceux de leur Religion, elle feignit de n'y prendre pas garde. Mais on découvrit enfin, qu'ils prenoient soin de répandre des maximes pernicieuses qui pouvoient produire de fâcheux effets. Ils soutenoient, que le Pape avoit le droit de déposer les Rois, & qu'Elisabeth ayant été excommuniée & déposée par la Bulle de Pie V., ses Sujets n'étoient plus tenus de lui obeïr. Quatre de ces dangereux Emissaires furent condamnez à mort & exécutez, pour avoir eu la hardiesse de soutenir publiquement, que la Reine avoit été légitimement privée de la Couronne (1).

ELISABETH. 1580.

Quatre Prêtres exécutez.

Cela n'empêcha pas que de ces deux Seminaires, on ne continuât toujours à envoyer en Angleterre, des boutefeux, auxquels se joignirent *Robert Personny*, & *Edmond Campian*, Jésuites, qui furent les premiers de cet Ordre employez à precher les dangereuses maximes dont j'ai parlé ci-dessus. Ils avoient obtenu du Pape une Bulle datée du 14. d'Avril 1580. par laquelle il déclaroit que la Bulle de Pie V. lioit Elisabeth & les Hérétiques pour toujours: mais que les Catholiques étoient dispensez d'y obeïr, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable pour l'exécuter. Ces deux Jésuites avoient feint d'être Protestans, & avoient eu même des Emplois dans l'Université d'Oxfort. Ensuite, s'étant retirez hors du Royaume, ils y retournoient de tems en tems, déguisez, tantôt en Ministres, tantôt en Soldats, ou de quelque autre maniere, & parcouroient les maisons des Catholiques, sous prétexte de les instruire & de les consoler, mais en effet, pour leur inspirer la sédition & la revolte. Ils eurent même la hardiesse de provoquer les Ministres Protestans à la dispute, par des Ecrits imprimez (2). Tout cela étant venu à la connoissance de la Reine, elle fit publier une Proclamation, qui enjoignoit à tous ceux qui avoient des Enfans au-delà de la mer, de donner leurs noms dans dix jours, & de les rappeller dans un mois (3), avec défense de leur fournir de l'argent après ce tems-là. La même Proclamation défendoit à tous

Premiers Jésuites en Angleterre.

Proclamation qui ordonne de rappeller les enfans, des Païs étrangers.

(1) Ils se nommoient *Hanse*, *Nelson*, *Maine*, & *Sherwood*. Tind.

(2) *Campian*, tout de même que les autres, publia ses *Decem Rationes*, pour la défense de la Communion Romaine. Le Docteur *Whitaker* y fit une Réponse. *Cambden*. Tind.

(3) Après les dix jours, & dans l'espace de quatre mois. Tind.

ELISABETH. 1580.

les Sujets, de loger ou d'entretenir des Jésuites, ou des Prêtres sortis des Seminaires de Rome ou de Rheims, sur peine d'être punis comme séditieux & rebelles.

Autre menaçante.

Peu de tems après, on fit courir divers Livres imprimez qui faisoient connoitre, que le Pape & le Roi d'Espagne avoient formé le dessein de subjuguer l'Angleterre, & d'y rétablir la Religion Catholique, & qui exhortoient les Catholiques Anglois à favoriser l'exécution de ce dessein. Sur cela, la Reine fit publier une autre Proclamation dans laquelle elle disoit, qu'elle n'ignoroit pas les pratiques de ses ennemis; mais qu'avec la grace de Dieu, & l'assistance de ses fideles Sujets, elle se trouvoit en état de resister aux attaques tant du dedans que du dehors. De plus, que comme les complots qui se tramoient n'étoient pas seulement contre sa personne, mais encore contre tout le Royaume, elle ne prétendoit pas être cruelle aux bons, en supportant les méchans; & que, par cette raison, ceux qui à l'avenir ne se contiendroient pas dans les bornes de leur devoir, ne devoient attendre d'elle aucune grace.

Descente des Espagnols en Irlande.

Les menaces qu'on avoit faites de la part du Pape & du Roi d'Espagne, n'étoient pas tout-à-fait vaines, puisqu'il parut dans cette même année, qu'il y avoit un complot formé contre l'Irlande. Arthur Gray, Viceroi de cette Isle, eut avis que sept-cens Espagnols ou Italiens, envoyez par le Pape & par Philippe II., y étoient descendus sans opposition, étant conduits par un Italien nommé *San Josepppe*, & y avoient d'abord construit un Fort, qu'ils avoient nommé *le Fort del Oro*. Le Comte d'Ormond, qui n'étoit pas loin de ces quartiers-là, y étant accouru avec des Troupes, y fit quelques prisonniers, qui déclarerent qu'ils avoient apporté des armes pour cinq ou six-mille hommes, qui devoient se joindre à eux à dessein de chasser les Anglois de l'Isle. Le Comte n'ayant pas assez de Troupes pour assieger le Fort, se contenta de l'investir, en attendant le Viceroi qui s'étoit mis en marche pour le venir joindre. Peu de tems après, le Fort fut assiegé dans les formes, & contraint de se rendre le cinquieme jour, à discretion. Cet heureux succès fut souillé par la cruauté des Anglois, qui, sous prétexte qu'ils auroient trop de peine à garder tant de prisonniers, passerent les Espagnols au fil de l'épée, & firent pendre tous les Irlandois.

Retour de Drack de son voyage au tour du Monde.

Cette même année fut fameuse par le retour de *François Drack*, de son Voyage autour du Monde. Il avoit navigé en Amerique dans les deux Mers du Nord & du Sud, & y avoit amassé une prodigieuse quantité d'or & d'argent qu'il avoit enlevé aux Espagnols. A son retour, qui fut au mois de Novembre, la Reine le fit Chevalier, & voulut dîner sur le Vaisseau qui avoit fait ce grand Voyage. Ensuite, elle donna ordre qu'il fût conservé à Deptford, & qu'on y mît certaines Inscriptions, pour laisser à la Posterité, la mémoire de cette navigation (1).

(1) Il partit de *Plymouth* le 13 de Décembre 1577, & rentra dans le même

ELISABETH. 1580. Plaintes de l'Ambassadeur d'Espagne contre Drack.

Bernardin de Mendozza, Ambassadeur d'Espagne, fit de grandes plaintes contre Drack. Il demanda qu'il fût puni pour ses déprédations, & pour avoir eu la hardiesse de naviger dans des Mers qui étoient de la domination du Roi d'Espagne, & que tout l'argent qu'il avoit pillé sur les Espagnols leur fût rendu. On lui répondit, que les Mers des Indes étoient communes à toutes les Nations de l'Europe, & que les Anglois ne reconnoissoient en aucune maniere la proprieté que le Roi d'Espagne s'en attribuoit, ni le don prétendu d'un Pape, qui n'avoit eu aucun droit de disposer des Païs & des Mers qui ne lui appartenoient pas : Que Drack seroit toujours prêt de répondre en Justice, quand on voudroit l'attaquer : Que pour empêcher qu'il ne détournât l'or & l'argent qu'il avoit apporté, la Reine l'avoit fait mettre en sequestre, en vue de satisfaire le Roi d'Espagne, s'il pouvoit prouver qu'ils appartinssent à lui ou à ses Sujets; quoique les frais à quoi elle étoit obligée pour défendre l'Irlande contre les attaques des Espagnols, montassent à beaucoup plus. La Reine ne laissa pourtant pas de rendre dans la suite, une partie de ces trésors.

Réponse de la Reine.

Mort du Comte d'Arundel.

Henri Fitz Allen, Comte d'Arundel, mourut cette année. Il fut le dernier de cette illustre Maison, qui avoit fleuri en Angleterre durant plus de trois-cens ans. Une de ses Filles avoit épousé Thomas Howard Duc de Norfolck, & ce fut par ce Mariage que le Titre de Comte d'Arundel passa dans la Maison de Howard.

Affaires de France. *Mezerai.*

La Guerre de Religion s'étoit renouvellée en France, au mois de Janvier, & fut terminée au mois de Novembre, par un sixieme Traité de Paix.

Philippe II. s'empare du Portugal.

Cette même année, Philippe II. s'empara du Trône de Portugal, vacant par la mort du Roi Henri. D. Antoine, Prieur de Crato, Fils naturel de D. Louis Frere du dernier Roi, voulut disputer cette Couronne au Roi d'Espagne ; mais les forces de ces deux Compétiteurs étant trop inégales, D. Antoine ne fit que de vains efforts.

Affaires d'Ecosse.

Les Affaires d'Ecosse commençoient à causer quelque inquietude à Elisabeth, parce qu'elle savoit que les deux Favoris du Roi Jaques travailloient de tout leur pouvoir à le détacher des interêts de l'An-

Port le 3 de Novembre 1580. Lorsqu'on eut halé le Navire, le même jour, des Ecoliers de *Winchester*, attacherent au grand-mât des Vers à la louange de *Drake*. Apparemment, ce sont les Inscriptions dont parle notre Historien. Voici deux de ces Vers :

Plus ultra Herculeis inscribas, Drace, *Columnis*,
Et magno, dicas, Hercule major ero.

Cambden. Tind.

(1) Depuis le tems de *Richard Allen*, descendu des *Albany*, anciens Comtes d'*Arundel* & de *Suffex*. Il prit sous le Regne d'*Edouard I* le Titre de Comte, sans aucun Acte de Création ; mais en vertu de ce qu'il possedoit le Château & Seigneurie d'*Arundel*. Cambden. Tind.

ELISABETH. 1580.

gleterre. Le premier point de leur projet étoit, d'achever de ruïner le Comte de Morton, qu'ils avoient déja détruit dans l'esprit du Roi. Le second, d'engager le Roi à épouser une Femme Françoise. Le troisieme, de le porter, après son Mariage, à déclarer le Duc de Guise son Lieutenant Général. Les avis que la Reine recevoit sur ce sujet n'avoient pas besoin de preuve, puisqu'elle savoit depuis longtems, le dessein qu'on avoit de l'attaquer du côté de l'Ecosse, & que ce qui se tramoit à la Cour du Roi Jaques, étoit tout-à-fait propre à faire réussir ce projet. Elle voyoit d'ailleurs, que les deux Favoris, dont l'un étoit entierement dévoué à la Maison de Lorraine, gagnoient de plus en plus l'affection & la confiance du Roi, qui se faisoit un plaisir de les combler de bienfaits. Aubigny avoit été fait Comte, & puis Duc de *Lenox*, & Jaques Stuart avoit été honoré du Titre de Comte *d'Aran*. Sur les avis qu'elle avoit reçus, elle crut qu'il falloit commencer par ouvrir les yeux au jeune Roi, par rapport aux complots de ses Favoris, ou le mettre dans la nécessité de faire connoitre qu'il les approuvoit, ce qui ne pouvoit que produire un grand mécontentement parmi le Peuple d'Ecosse. Pour cet effet, elle envoya *Bowes* en Ecosse, avec ordre d'accuser le Duc de Lenox en présence du Roi & de son Conseil, d'avoir, avec la Cour de France, & particulierement avec le Duc de Guise, des intelligences qui tendoient à la ruïne de l'Ecosse & de l'Angleterre. Le Conseil d'Ecosse, dirigé par le Duc de Lenox, ne jugea pas à propos de recevoir cette accusation : mais le Roi envoya en Angleterre, le Baron de Hum, pour justifier son Favori auprès de la Reine, qui refusa de lui donner audience. Rien ne pouvoit être plus agreable aux Favoris, que la mesintelligence qui commençoit à se former entre leur Maitre & la Reine d'Angleterre. Pour ne lui donner pas le tems de se refroidir, un jour que le Comte de Morton assistoit au Conseil, le Comte d'Aran l'accusa d'avoir été complice de la mort du feu Roi. Sur cette accusation, il fut d'abord arrêté, mis en prison dans le Château d'Edimbourg, & ensuite transferé à Dumbarton.

Additions à l'Histoire de la Réformat. Cambden.

Aubigny est fait Duc de Lenox, & Stuart Comte d'Aran.

Elisabeth envoye Bowes en Ecosse pour accuser le Duc de Lenox.

Il est mal reçu.

Le Comte de Morton est mis en prison. *Mémoires de Melvil.*

1581. Randolph est envoyé en Ecosse. *Annales de Cambden.*

Il ne peut rien obtenir, ni du Roi ni des Etats.

Elisabeth, ayant appris la disgrace du Comte de Morton, & comprenant que son attachement pour l'Angleterre en étoit l'unique cause, fit partir incontinent Randolph pour aller solliciter en sa faveur. Mais l'intention des Favoris étant plutôt d'aigrir les esprits que de les adoucir, son intercession fut inutile. Randolph, voyant le Roi tellement obsedé qu'il n'étoit pas possible d'en rien obtenir, demanda audience aux Etats qui étoient alors assemblez. Il leur représenta, combien une bonne union avec l'Angleterre leur étoit nécessaire; ce que la Reine sa Maitresse avoit fait pour l'Ecosse, depuis la naissance du Roi; quelle affection elle avoit toujours témoignée à ce Prince, & avec quel soin & quelle dépense elle avoit toujours protegé ses Sujets fideles. Que, malgré tout cela, le Duc de Lenox faisoit tous ses efforts

pour

pour semer la discorde entre les deux Royaumes, & avoit déja si fort avancé son ouvrage, que le Roi ne regardoit plus la Reine d'Angleterre sa bonne parente, que comme une ennemie. Les Etats écouterent sa harangue, & lui firent une réponse générale, qui lui fit comprendre qu'ils étoient dirigez par la Cour. Ainsi, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir ni du Roi ni des Etats, il se mit à cabaler parmi les Grands, pour les porter à prendre les armes, pendant qu'Elisabeth faisoit marcher des Troupes vers la frontiere. Tout cela n'ayant pu se faire sans que le Roi & les Favoris en fussent informez, le Gouvernement de Sterlyn fut ôté au Comte de Marr, soupçonné d'être trop bon ami des Anglois, & le Roi fit publier un ordre à tous ses Sujets propres à porter les armes, de se tenir prêts à marcher au premier commandement. Mais comme Elisabeth n'avoit en vue que d'intimider le Roi d'Ecosse, & non pas de lui faire la Guerre pour l'amour du Comte de Morton, elle fit retirer ses Troupes. Vrai-semblablement, les mouvemens qu'Elisabeth se donna pour sauver la vie au prisonnier, hâterent au contraire sa mort, puisque bien-tôt après, il fut condamné à mort & décapité. Il avoua que le Comte de Bothwel lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de se défaire du Roi; mais il nia d'avoir eu aucune part au meurtre. Il dit aussi, qu'il avoit eu dessein de mener le Roi en Angleterre, afin qu'étant élevé parmi les Anglois, il trouvât moins de difficulté à obtenir la Couronne de ce Royaume après la mort de la Reine. Randolph, voyant qu'Elisabeth n'avoit pas intention de soutenir les Grands d'Ecosse, qu'il avoit gagnez, se retira sans prendre congé.

ELISABETH. 1581.

Il tâche d'exciter une revolte en Ecosse.

Jaques prend des précautions.

Le Comte de Morton est décapité. *Cambden.*

Le Comte de Morton n'étant plus en vie, les deux Favoris se rendirent de plus en plus maitres de l'esprit du Roi, & du gouvernement du Royaume, sans se mettre en peine des murmures du Peuple, qui ne pouvoit se voir, sans chagrin, à la merci de deux jeunes têtes, sans capacité & sans expérience. Le Duc de Lenox avoit quelques bonnes qualitez: mais il n'avoit aucune connoissance des affaires d'Ecosse, & d'ailleurs, il étoit Catholique, & passoit pour un homme dévoué au Duc de Guise. Cela donnoit lieu de craindre, qu'il n'eût formé des projets pernicieux à la Religion & à la Liberté de l'Ecosse. Le Comte d'Aran étoit un Athée, & un des plus méchans hommes du monde, s'il faut ajouter une entiere foi au témoignage de Melvil. Il feignoit d'être ami du Duc de Lenox; mais il travailloit à le ruïner, en lui donnant des conseils capables de lui faire perdre l'estime & l'affection des Grands & du Peuple. D'un autre côté, il faisoit entendre sous main aux Ministres, que la Religion Reformée couroit grand risque, si l'on ne prenoit soin de s'opposer de bonne heure aux desseins pernicieux du Duc de Lenox. Par ces voyes sourdes, il fit si bien, qu'il rendit le Duc odieux à tout le Royaume.

Les deux Favoris se rendent odieux.

Leur caractere. *Mémoires de Melvil.*

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, la Cour de France

On convient

ELISABETH. 1581. des conditions du Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou. *Cambden.*

pressoit fortement le Mariage du Duc d'Anjou avec Elisabeth. Enfin, la Reine étant convenue avec *Simié* des principaux Articles; Henri III. envoya en Angleterre une honorable Ambassade, composée du Prince Dauphin, du Maréchal de Cossé, du Président Brisson, & de quelques autres personnes de distinction. Ces Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de pompe & de magnificence, & la Reine nomma, pour traiter avec eux, le Lord Burghley Grand Trésorier, le Comte de Lincoln Amiral, les Comtes de Sussex, de Betford, de Leicester, Christophle Hatton, & François Walsingham, qui avoit été fait Secretaire d'Etat à la place de Thomas Smith, qui étoit mort depuis peu. Comme tout étoit à peu près règlé, on dressa d'un commun accord, les Articles suivans, qui devoient être redigez en forme de Traité, après qu'ils auroient été approuvez par le Roi de France & le Duc son Frere.

Articles.

Que le Mariage seroit consommé six semaines après les ratifications du Traité.

Que le Duc d'Anjou, & ses Domestiques qui ne feroient pas Anglois, auroient le libre exercice de leur Religion, dans leurs maisons, en certain lieu qui leur seroit marqué.

Que le Duc d'Anjou ne feroit aucun changement dans la Religion reçue & établie en Angleterre.

Qu'après la consommation du Mariage, il porteroit le Titre de Roi d'Angleterre, & que néanmoins, l'Administration du Gouvernement demeureroit entre les mains de la Reine seule.

Sur la demande faite par le Duc, de pouvoir être couronné & de porter le Titre de Roi d'Angleterre, en cas qu'il vînt à être Tuteur des Enfans qu'il pourra avoir de la Reine, il a été convenu, que la Reine proposera l'affaire au Parlement, & qu'elle appuyera la demande.

Que tous les Actes se feroient au nom du Roi & de la Reine, comme du tems de Philippe & de Marie.

Que la Reine feroit assigner au Duc, par le Parlement, une pension honorable, pour en disposer à sa volonté.

Qu'elle lui feroit assigner une pension annuelle, pour en jouir en cas qu'il la survêcût.

Que le Duc assigneroit à la Reine, un Douaire de quarante-mille écus par an sur le Duché de Berri, & qu'il l'en mettroit incontinent en possession.

Qu'à l'égard des Enfans qui naitroient de ce Mariage, on se règleroit par les Conventions suivantes, qui seroient confirmées par le Parlement d'Angleterre & par les Etats Généraux de France, savoir:

Que tous les Enfans, tant mâles que femelles, auroient droit de succeder à l'hérédité maternelle, chacun en son rang, selon les coutumes d'Angleterre.

Que si la Couronne de France venoit à écheoir au Duc d'Anjou ou à ses enfans, & qu'il y eût deux mâles, l'ainé succederoit à la Couronne de France, & le cadet à celle d'Angleterre. ELISABETH. 1581.

Que s'il n'y avoit qu'un mâle, il succederoit aux deux Couronnes, & qu'il seroit tenu de résider en Angleterre, huit mois en deux ans.

Que si le Duc ne parvenoit point à la Couronne de France, ses Enfans hériteroient de son Appanage.

Que s'il survivoit à la Reine, il auroit la Tutele de ses Enfans, savoir, des mâles jusqu'à dix-huit ans, & des filles jusqu'à quinze.

Que s'il mouroit avant que le tems de la Tutele fut passé, ce seroit au Parlement à en disposer.

Après ces Articles qui regardoient les Enfans, & qui devoient servir de règle pour la Succession à la Couronne, il étoit encore convenu:

Que le Duc ne pourvoiroit aucun Etranger, des Charges & Offices du Royaume d'Angleterre.

Qu'il n'emmeneroit point la Reine hors du Royaume, sans qu'elle & les Grands y consentissent expressément.

Que si elle mouroit sans Enfans, il ne pourroit prétendre aucun droit sur l'Angleterre.

Qu'il ne transporteroit point les Joyaux de la Couronne hors du Royaume.

Qu'il feroit garder les Places par des Anglois, & qu'il n'en ôteroit point les munitions de Guerre ou de bouche.

Qu'il se feroit un Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre, avec les ratifications convenables.

Par un Article separé & signé à part, il fut convenu, que la Reine ne seroit point tenue de consommer le Mariage, avant qu'elle & le Duc d'Anjou se fussent réciproquement éclaircis & satisfaits sur certaines choses, & qu'ils en eussent donné avis au Roi de France dans six semaines. On ignore sur quel sujet il étoit nécessaire de prendre cette précaution.

Le Duc d'Anjou est fait Souverain des Provinces conféderées des Païs-Bas.

Philippe II. est déclaré déchu de la Souveraineté.

Dès l'année précedente, les Etats des Païs-Bas avoient commencé à négocier avec le Duc d'Anjou, sur l'offre qu'ils lui faisoient de lui donner la Souveraineté des Provinces Conféderées, & cette négociation avoit été si fort avancée, qu'on étoit déja convenu des conditions. Dès que le Prince d'Orange fut comme assuré du succès de cette affaire, il fit ensorte que les Etats déclarerent le Roi d'Espagne déchu de la Souveraineté de ces Provinces, & l'on attendoit à toute heure le Duc d'Anjou, pour prendre possession de sa nouvelle Dignité, & pour s'opposer au Prince de Parme qui assiegeoit Cambrai. Le Duc arriva effectivement au mois d'Août avec une Armée de vingt & cinq mille hommes, & contraignit le Prince de Parme de lever le siege, & de se retirer à Valenciennes. Il fit son entrée à Cambrai le 18. d'Août, & en fut déclaré Prince, après avoir prêté le serment.

ELISABETH. 1581 Elisabeth fait naitre des difficultez sur son Mariage.

Dans cet intervalle, Elisabeth fit connoitre qu'elle avoit changé de pensée par rapport à son Mariage, ou qu'elle n'avoit jamais sérieusement résolu de le consommer. Il ne s'agissoit que de trouver un prétexte pour le rompre, ou du moins pour en differer la consommation, jusqu'à ce que le tems amenât quelque occasion plus favorable. Dans cette vue, elle envoya en France, *Jaques Sommer* Secretaire du Conseil, pour demander que, conformément au dernier Article des Conventions matrimoniales, on travaillât incessamment à conclure une Ligue offensive & défensive, entre la France & l'Angleterre. Henri III. répondit, que dans les Conventions, il n'étoit fait aucune mention d'une Ligue *offensive*, & qu'il étoit prêt à en signer une *défensive*. Sommer repliqua, que la Ligue dont il étoit parlé dans les Conventions, ne pouvoit être censée qu'*offensive*, puisqu'il y avoit déja une Ligue défensive conclue en 1572., qui n'ayant pas été violée, n'avoit pas besoin qu'on la renouvellât. Sur cela, Elisabeth envoya le Secretaire Walsingham à Paris, pour faire valoir cette difficulté, & pour en ajouter encore d'autres. Cet Envoyé dit donc au Roi, que quand la Reine sa Maitresse avoit pris la résolution de se marier, elle n'avoit eu en vue que la satisfaction de son Peuple, qui souhaitoit de lui voir des Héritiers: que, pour cet effet, elle avoit préferé le Duc d'Anjou à tout autre Prince, à cause de ses qualitez personnelles, & de la noblesse de son extraction: que néanmoins, elle ne pouvoit se résoudre à consommer le Mariage, avant que d'avoir un peu mieux connu les sentimens de ses Sujets, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être avisée trop tard: qu'elle apprenoit avec douleur, que plusieurs gens de bien dans son Royaume, ne regardoient pas ce Mariage de bon œil, & que, par cette raison, elle croyoit qu'il étoit nécessaire d'en differer la consommation, quoiqu'elle eût toujours la même estime pour le Duc d'Anjou. Que d'ailleurs, depuis la conclusion des Articles, il étoit arrivé des choses qui demandoient qu'elle fît plus d'attention à l'engagement où elle étoit entrée. Que ce Prince ayant accepté la Souveraineté des Païs-Bas, étoit tombé dans la disgrace du Roi son Frere, & que cette nouvelle Dignité ne pouvoit qu'engager l'Angleterre dans une Guerre contre l'Espagne, puisqu'il n'étoit pas possible que ce Prince fût en Guerre, sans que la Reine son Epouse y fût aussi. Qu'elle croyoit donc cette conjoncture peu propre pour consommer le Mariage, & qu'il étoit à propos de le differer jusqu'à ce que le Duc se fût débarassé de la Guerre qu'il avoit sur les bras, & que la Ligue *offensive* & *défensive* entre la France & l'Angleterre fût conclue, ainsi qu'on en étoit convenu. Henri, connoissant bien que ce n'étoit qu'une défaite, répondit en deux mots, qu'il étoit prêt à renouveller la Ligue *défensive*, & qu'il ne refuseroit pas de traiter touchant une Ligue offensive, dès que le Mariage seroit consommé.

Le Duc d'Anjou

Ceci se passoit pendant que le Duc d'Anjou étoit dans les Païs-Bas

Après qu'il eut fait lever le Siege de Cambrai, & pris Câteau en Cambresis, les Etats le presserent de joindre ses Troupes à leur Armée, afin de profiter d'une occasion si favorable. Mais l'approche de l'Hiver lui fournit un prétexte de renvoyer ses Troupes en France, afin de pouvoir aller en Angleterre pour y solliciter lui-même ses affaires. Il y arriva au mois de Novembre, & y fut reçu de la Reine avec tant d'honneur & de caresses, qu'il se crut comme assuré d'un heureux succès. Un jour même qu'on célebroit l'anniversaire du Couronnement, la Reine étant en conversation avec lui, tira sa bague de son doigt, & la mit elle-même au doigt du Duc; & cela fit croire à tout le monde qui étoit présent, qu'elle venoit de lui donner sa parole (1).

ELISABETH 1581. arrive en Angleterre. Il y est bien reçu. La Reine lui donne sa bague.

Cependant, on murmuroit hautement à la Cour & à la Ville, contre ce Mariage. *Walsingham*, *Hatton*, & quelques autres des Confidens de la Reine, en faisoient plus de bruit que les autres. Ses Dames les plus favorites ne cessoient point de lui représenter tous les dangers qui pouvoient lui arriver, aussi bien qu'à tout le Royaume, & s'efforçoient, par leurs exhortations mêlées de larmes, de la détourner de cette résolution. Je ne sai si je me trompe dans le soupçon que j'ai, que ce n'étoit qu'une Comedie qu'on jouoit par les ordres secrets de la Reine, pour lui fournir un prétexte de se dédire. On voit rarement les Ministres, les Courtisans, les Favoris, s'opposer si ouvertement & si publiquement aux volontés du Souverain, s'ils ne sont pas assurez d'en être approuvez. Quoi qu'il en soit, la Reine ayant passé une nuit entiere sans se coucher, parmi les soupirs & les larmes des Dames qui la servoient, alla dès le matin, trouver le Duc dans sa chambre, & lui parla en secret. Dès qu'elle se fut retirée, on vit ce Prince jetter à terre la bague qu'elle lui avoit donnée, & la ramasser incontinent, en faisant des plaintes ameres sur l'inconstance des Femmes & sur la legereté des Anglois.

Elle se dédit tout à coup.

La conduite d'Elisabeth dans tout ce qui regarde ce Mariage, eut quelque chose de si extraordinaire, qu'on ne sait à quoi s'en tenir quand on veut tâcher de deviner sa pensée. S'il ne s'agissoit ici que d'une simple négociation tirée en longueur, & rompue sur le point de la conclusion, il n'y auroit pas lieu de s'en étonner. Rien n'étoit plus conforme au carectere de cette Reine, j'ose dire, à ses interêts. Mais la signature des Conventions matrimoniales forme une difficulté qui n'est pas aisée à lever. Il n'y a gueres d'apparence que cette sage Politique eût voulu jouer jusqu'à ce point, un Prince Frere du Roi de France, & qui pouvoit lui-même devenir Roi, puisque Henri n'avoit point d'Enfans. Cela est d'autant plus difficile à croire, qu'on ne voit point qu'il y eût alors aucune nécessité pour elle de pousser la

Remarque sur la conduite de la Reine.

(1) Entre les Assistans étoit *Ste Aldegonde* Gouverneur d'Anvers, qui en écrivit la nouvelle aux Païs-Bas. La Ville d'Anvers témoigna sa joye, par des feux & par le bruit des cloches. *Cambden.* Tind.

ELISABETH. 1581.

dissimulation jusques-là. Pour moi, je ne vois point de moyen plus naturel pour expliquer cette conduite extraordinaire, qu'en disant, qu'au commencement de cette négociation, elle n'avoit en vue que d'amuser le Duc d'Anjou; qu'ensuite, elle se laissa gagner, & qu'elle signa les Conventions de bonne-foi, dans la résolution de les accomplir: mais qu'après les avoir signées, elle se repentit de s'être engagée si avant, & qu'elle aima mieux faire un affront au Prince, que de tenir ce qu'elle avoit promis. Ce fut alors qu'elle poussa la dissimulation aussi loin qu'elle pouvoit aller, en témoignant une estime extraordinaire pour ce Prince, & en travaillant en même tems à le dégouter de ce Mariage. Voici deux faits qu'il est bien difficile de concilier, si on ne suppose ce que je viens de dire. Le premier est, que, pendant le séjour du Duc à sa Cour, elle fit couper le poing à un homme qui avoit fait une Satire contre leur Mariage (1). Ensuite, elle fit publier un espece de Manifeste, pour rendre compte au Public, que le Duc d'Anjou n'avoit aucun mauvais dessein contre la Religion Protestante, & qu'il n'avoit rien demandé pour les Catholiques. Le second fait est bien opposé au premier. C'est qu'elle prit le tems que le Duc étoit auprès d'elle, pour faire supplicier *Edmond Campian* Jésuite, & trois autres Prêtres, convaincus d'avoir voulu exciter des Troubles dans le Royaume, & d'avoir opiniâtrément soutenu que la Reine étoit légitimement déposée. Il est aisé de comprendre, que si elle avoit eu pour le Duc d'Anjou l'estime & l'affection qu'elle lui témoignoit exterieurement, elle auroit du moins différé le supplice de ces gens-là jusqu'après son départ. Mais sans doute, elle avoit dessein de lui faire entendre, qu'il ne trouveroit pas dans son Mariage les agrémens qu'il croyoit avoir lieu d'esperer. Quoi qu'il en soit, de quelque maniere qu'on explique toutes ses démarches, il me semble qu'on ne peut pas bien l'excuser, ou d'avoir signé les Conventions, ou d'avoir ensuite manqué de parole.

Les Catholiques s'exposent à la séverité de la Reine. *Cambden.*

Quel que pût être le dessein de la Reine dans cette négociation, il est certain qu'elle fit un extrême tort aux Catholiques d'Angleterre, qui ayant conçu de grandes esperances de ce Mariage, se hâterent trop de les découvrir. Dès qu'on sut dans le monde que les Articles étoient signez, l'Angleterre se trouva tout à coup, comme inondée de Prê-

(1) Jean *Stubbs*, de *Lincoln's Inn*, publia un Livre contre ce Mariage intitulé: *Gouffre, où l'Angleterre sera engloutie par le Mariage avec un Prince de France.* Surquoi l'Auteur, & *Guillaume Page* qui en dispersoit les Exemplaires, furent pris & condamnez à perdre la main droite: ce qui fut exécuté sur un Echafaud à *Westminster*, en frappant avec un marteau le couperet qu'on leur mit sur le poignet. Il me souvient, dit *Cambden*, qu'étant présent à l'Exécution, je vis *Stubbs* qui, après sa main droite coupée, ôta son chapeau avec sa gauche, & dit à haute voix: *Dieu conserve la Reine!* Mais les Spectateurs demeurerent dans le silence, soit qu'ils eussent de l'horreur de ce châtiment, ou de la compassion pour le Patient, ou de l'aversion pour le Mariage de la Reine. TIND.

tres Romains, de Jésuites, & d'autres Catholiques, qui espéroient d'y être à couvert sous la protection du Duc d'Anjou. Entre ces gens-là, il y en avoit d'assez imprudens pour débiter ouvertement les maximes les plus outrées touchant la puissance du Pape, crime alors irrémissible, parce qu'il tendoit à dépouiller la Reine de sa Dignité, & faire revolter ses sujets contre elle. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, que le zèle excessif & l'imprudence de quelques-uns des Catholiques, ait attiré sur tout le Corps, des rigueurs auxquelles la Reine ne se seroit pas aisément portée, s'ils se fussent contentez de vivre en repos, & d'exercer leur Religion en secret, sans s'attaquer au Gouvernement. Ce qui leur fit encore plus de tort, ce fut que quelques-uns d'entre eux avouerent, qu'ils étoient venus en Angleterre avec pouvoir de délier séparément chaque Particulier, du serment dont la Bulle de Pie V. avoit délié toute la Nation en Corps. ELISABETH. 1581.

Dans cette année, D. Antoine, Prieur de Crato, qui prétendoit au Royaume de Portugal, & qui s'étoit fait couronner à Lisbonne, en ayant été chassé par les armes du Roi d'Espagne, se vit obligé de se retirer en France. Ensuite il alla trouver Elisabeth, qui pourvut à sa subsistance, & lui fit esperer de plus grands secours.

D. Antoine de Portugal se retire en France, & puis en Angleterre. *Cambden.*

Le Parlement s'étant assemblé au commencement de l'année 1582. pendant que le Duc d'Anjou étoit encore en Angleterre, fit des Loix très séveres contre les Catholiques. Premierement, il déclara coupables de Haute Trahison, tous ceux qui tâcheroient de corrompre les Sujets pour les détourner de la fidelité qu'ils devoient à la Reine. La même Loi déclaroit coupables du même crime, ceux qui feroient des efforts pour leur faire abandonner la Religion établie dans le Royaume; ceux qui se feroient reconcilier à l'Eglise Romaine, & ceux qui les reconcilieroient; & condamnoit à un an de prison & à une amende de deux-cens marcs, ceux qui assisteroient à une telle reconciliation. Par un autre Acte il fut ordonné, que ceux qui s'absenteroient de l'Eglise de leur Paroisse, les jours destinez au service divin, seroient condamnez à une amende de deux-cens Marcs, pour chaque mois d'absence. Il faut remarquer, que jusqu'alors, on s'étoit contenté d'exiger dans le même cas, un shelling pour chaque Dimanche, au profit des pauvres. Cela fait voir qu'avant ce tems-là, les Loix contre les Catholiques n'étoient pas trop rigoureuses; il est même certain qu'on ne les exécutoit pas à la rigueur. Mais le zèle indiscret de ceux qui ne voulurent pas se contenter de cet avantage, fut cause que tous les Catholiques en furent privez.

1582. Loix contre les Catholiques.

Le Duc d'Anjou, & ceux qui l'avoient accompagné en Angleterre, pouvoient assez comprendre par là, dans quelle contrainte ils vivroient, si le Mariage s'accomplissoit. Selon les apparences, les démarches de la Reine & du Parlement envers les Catholiques, ne contribuerent pas peu à consoler ce Prince, & peut-être à le dégouter d'un Païs si

Le Duc d'Anjou quitte Elisabeth.

ELISABETH. 1582.

opposé à la France. Il est même très vrai-semblable, que c'étoit dans cette vue que tout cela se faisoit en sa présence. Il partit au mois de Février, après avoir reçu de la Reine beaucoup de marques d'estime & d'affection, dont la plus réelle fut une bonne somme d'argent qu'elle lui fournit pour lui aider à soutenir la Guerre dans les Païs-Bas. La Reine l'ayant conduit jusqu'à Cantorbery, lui donna plusieurs Seigneurs Anglois pour l'accompagner jusqu'à Anvers (1), où, bien-tôt après, il reçut la Couronne Ducale de Brabant. Par tous ces témoignages d'estime & d'amitié, & par tous les honneurs que la Reine lui fit rendre, elle vouloit, en quelque maniere reparer les mortifications qu'elle lui avoit fait essuyer pendant son séjour en Angleterre. Il y a beaucoup d'apparence, que ce séjour ne lui fut pas avantageux, & qu'il ne servit qu'à faire connoître la médiocrité de son génie, & de ses autres qualitez.

Il est couronné Duc de Brabant.

Etat incertain d'Elisabeth.

Elisabeth étoit trop habile, pour ne pas comprendre, que sa conduite dans la négociation de son Mariage, n'étoit rien moins qu'obligeante pour le Roi de France. Ainsi, elle voyoit bien que, quand même il n'y auroit eu que cette seule raison, elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur son amitié. D'un autre côté, elle n'ignoroit pas combien le Roi d'Espagne étoit irrité, de ce que des Corps entiers de Troupes Angloises servoient dans l'Armée des Etats des Païs-Bas, sous le commandement de Norris. Quoiqu'on qualifiât ces gens-là de Volontaires, c'est-à-dire de gens sans aveu, & qui servoient à leurs dépens, il étoit aisé de juger qu'ils n'étoient pas là en si grand nombre, sans le consentement tacite ou exprès de leur Reine. D'ailleurs, il n'étoit gueres possible à Elisabeth, de cacher les secours d'argent qu'elle avoit donnez au Prince Palatin & au Duc d'Anjou, pour entretenir leurs Armées. Philippe II. étoit le plus puissant Prince de l'Europe, & la conquête du Portugal venoit de le rendre encore plus formidable, particulierement aux Anglois. Il étoit appuyé du Pape, & il n'avoit que trop d'influence dans le Conseil du Roi de France. Mais Elisabeth n'avoit aucun ami sur qui elle pût compter. Le Duc de Guise travailloit actuellement à lui enlever le Roi d'Ecosse; les Irlandois ne demandoient qu'une occasion favorable pour se revolter; & les Anglois Catholiques étoient sans cesse excitez à la rebellion, par les Emissaires du Pape. On peut ajouter encore un grand nombre de Protestans partisans de la Reine d'Ecosse, qui n'attendoient que l'occasion de faire paroitre l'affection qu'ils avoient pour elle. Les Ministres d'Elisabeth ne pouvoient penser, sans frayeur, à toutes ces choses. Ils craignoient toujours, que quelque orage furieux ne vînt fondre sur l'Angleterre. C'étoit cette crainte qui avoit produit, premiere-

(1) Ce Prince fut accompagné par le Comte de *Leycester*, par les Barons *Charles Howard*, *Hunsdon*, *Willoughby*, *Windsor* & *Scheffield*; & par les Chevaliers *Philippe Sidney*, *François Russel*, *George Bourchier*, &c. *Cambden*. Tinament

ment, la Ligue défensive avec la France, & ensuite le projet du Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou, les Ministres jugeant qu'il étoit comme impossible qu'elle pût se soutenir, sans quelque puissante Alliance. ELISABETH. 1582.

Cependant, soit qu'Elisabeth se crût en état de prévenir le danger, ou de pouvoir le repousser, elle ne prenoit que peu de précautions, se reposant entierement sur l'affection de ses Sujets. C'étoit là sa meilleure, ou, pour mieux dire, sa seule ressource. Aussi étoit-ce la toucher à un endroit bien sensible, que de tâcher de les débaucher, pour leur faire perdre l'estime & l'affection qu'ils avoient pour elle. C'est à cela qu'il faut attribuer les expressions pleines de tendresse dont elle se servoit en parlant de son Peuple, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Il faut pourtant convenir, que ce n'étoit pas seulement par des paroles, & par des démonstrations exterieures, qu'elle se concilioit l'amour de son Peuple, mais principalement, par des effets très réels. Qu'on parcoure toute l'Histoire d'Angleterre, on n'y trouvera point de Regne sous lequel la Justice ait été administrée avec tant d'impartialité, où les Sujets ayent joui plus tranquillement de leurs Privileges, où ils ayent été plus exempts de Guerres étrangeres & domestiques; où ils ayent été moins chargez d'impôts & de charges extraordinaires, en un mot, où le Royaume ait été plus florissant. La Reine ne faisoit aucune dépense inutile, & ses Finances étant régulierement administrées, le Peuple n'avoit aucun sujet de se plaindre, puisque tout ce qu'il donnoit étoit employé pour son propre bien.

Elle se repose sur l'affection de son Peuple,

& se la concilie par de bons moyens.

Mais ce n'étoit pas seulement dans le Royaume même, que la Reine travailloit à rendre ses Sujets heureux: ses soins s'étendoient aussi au dehors. Dans cette année, elle envoya un Ambassadeur à Frideric II. Roi de Danemarc (1), sous prétexte de lui porter l'Ordre de la Jarretiere. Mais le principal motif de cette Ambassade étoit, d'engager ce Prince à se désister de certains droits que les Vaisseaux Anglois lui payoient en passant le *Sund*, en quoi néanmoins, il ne lui fut pas possible de réussir. Frideric reçut le Collier de l'Ordre avec reconnoissance, mais sans vouloir pourtant s'engager à prêter le serment ordinaire, parce qu'il s'en étoit aussi dispensé en recevant l'Ordre de St. Michel du Roi de France.

Elle envoye l'Ordre de la Jarretiere au Roi de Danemarc. *Cambden.*

Quoique Henri III. n'eût pas lieu d'être content d'Elisabeth, il ne laissa pas de la faire avertir que le Duc de Guise tramoit quelque chose en faveur de la Reine d'Ecosse, & qu'il devoit faire embarquer en Normandie, quelques Troupes qui étoient destinées ou pour l'Ecosse, ou pour l'Angleterre, quoiqu'il feignît de vouloir les envoyer en

Henri III. avertit Elisabeth des desseins du Duc de Guise.

(1) Ce fut *Pelerin Bertie*, que la Reine, fort réservée à conferer des honneurs, avoit eu beaucoup de peine à faire Baron de *Willoughby d'Eresby*, quoique la Mere de ce Seigneur fût Fille unique de la Duchesse de *Suffolck*, & Héritiere du Lord *Willoughby*. Cambden. Tind.

ELISABETH. 1582.

Flandre. Cela fut cause qu'elle rappella *Mildmay* qui avoit été envoyé pour traiter avec la Reine d'Ecosse, ou du moins, pour en faire le semblant.

Elle fait attention aux affaires d'Ecosse.

Comme il n'y avoit aucune apparence, que le Duc de Guise voulût attaquer directement l'Angleterre, & qu'au contraire, tout conduisoit à faire juger que son dessein étoit d'exécuter quelque chose en Ecosse, ce fut aux affaires de ce dernier Royaume qu'elle donna toute son attention. Elles se trouvoient alors dans une violente convulsion. Quelques personnes d'une grande distinction, entre lesquelles se trouvoient les Comtes de *Marr*, de *Lindsey* de *Gawry* (1) indignez de voir le Royaume gouverné par un jeune Prince de quinze ans, & par deux Ministres étourdis qui n'avoient aucune expérience, ni rien moins en vue que le bien du Royaume, conspirerent ensemble de se saisir de la personne du Roi, & de lui ôter ses deux Favoris. Pour cet effet, ayant épié le tems qu'ils étoient tous deux absens de la Cour, & que le Roi s'occupoit à la chasse aux environs d'Athol, ils le firent inviter par le Comte de Gawry, à passer quelques jours dans sa Maison de Huntington, & quand il y fut, ils s'assurerent de sa personne. C'est ce qu'on appella la Conspiration de *Ruthwen*, parce que Ruthwen étoit le nom de Famille du Comte de Gawry. Par la même raison, les Seigneurs qui étoient de cette Conspiration, furent appellez *les Seigneurs de Ruthwen*. Le Comte d'Aran, l'un des deux Favoris du Roi, assembla quelque monde, & voulut tenter d'aller délivrer son Maitre, mais il fut repoussé, & contraint d'aller chercher une retraite dans la Maison de Ruthwen, où le Comte de Gawry le reçut, & lui sauva la vie: mais il le retint prisonnier. Le Duc de Lenox ayant appris ce qui s'étoit passé, se retira promptement à Dumbarton dont il étoit Gouverneur, & le Roi fut mené à Sterlyn, libre en apparence, mais prisonnier en effet.

Conspiration de Ruthwen en Ecosse. *Cambden. Melvil.*

Les deux Favoris sont chassez.

Jaques avoue la Conspiration.

Cette nouvelle étant parvenue à Elisabeth, qui, selon toutes les apparences, n'avoit pas ignoré le dessein des Conjurez, elle fit partir sur le champ, *Henri Carew*, pour aller offrir ses services au Roi d'Ecosse. Mais ce Prince, intimidé par ceux qui le tenoient en leur pouvoir, répondit, que tout s'étoit fait de son aveu, & qu'il étoit très content des Seigneurs qui étoient auprès de lui. Melvil assure pourtant, que le Roi trouva le moyen de dire à Carew en secret, le contraire de ce qu'il lui avoit dit en public. Le Roi de France envoya aussi *La Mothe Fenelon* en Ecosse, pour tâcher de soutenir le parti des Favoris, sachant bien que ceux qui avoient arrêté le Roi, étoient tous partisans de l'Angleterre. La Mothe avoit aussi ordre d'informer le Roi, que la Reine sa Mere, qui jusqu'alors avoit refusé de le reconnoitre pour Roi, consentoit à l'associer à la Royauté.

Melvil.

La Reine Marie consent à s'associer son Fils. *Cambden.*

Lettre de Marie

Peu de tems après, la Reine Marie écrivit à Elisabeth, pour tâcher

(1) *Guillaume Ruthwen*, venoit d'être créé Comte de *Gawry*. Cambden. TIND.

de l'intereſſer à la délivrance du Roi ſon Fils. Mais le tour qu'elle prenoit pour obtenir cette grace, n'étoit gueres propre à produire cet effet, puiſque ſa Lettre n'étoit qu'un tiſſu de reproches ſur la barbarie dont on uſoit envers elle.

à Eliſabeth. *Annales de Cambden.*

Reformation du Calendrier.

Dans cette année, le Pape Gregoire XIII. publia ſa Bulle pour la reformation du Calendrier, & ordonna qu'on retrancheroit tout d'un coup dix jours de cette même année. Comme l'Angleterre & les autres Etats Proteſtans ne voulurent point ſe ſoumettre à cette Ordonnance, parce qu'elle émanoit de l'autorité du Pape, il commença dès-lors à y avoir une difference de dix jours dans les dates, les uns comptant le premier du mois, lorſque les autres comptoient le dixieme. Cette difference ſubſiſte encore en quelques endroits, & particulierement en Angleterre, où l'on ſe ſert toujours de l'ancienne maniere, en y ajoutant pourtant la nouvelle (1)

1583. Eliſabeth feint de vouloir relâcher la Reine d'Ecoſſe.

Cambden prétend, que la Lettre de Marie toucha ſenſiblement Eliſabeth, & que la pitié qu'elle eut de cette Reine affligée, fit qu'elle conſulta ſon Conſeil, pour ſavoir ſous quelles conditions elle pouvoit être relâchée. On verra tout à l'heure, que cette démarche ne marquoit rien moins que l'envie de la mettre en liberté. Il y a bien plus d'apparence qu'elle ne cherchoit qu'à l'amuſer, & qu'en lui faiſant eſperer ſa délivrance, elle n'avoit pour but que d'arrêter les complots continuels qui ſe faiſoient en ſa faveur, & de ſe délivrer elle-même des ſollicitations dont elle étoit ſans ceſſe importunée. Quoi qu'il en ſoit, quelque tems après avoir reçu ſa Lettre, elle lui envoya *Beal* l'un des Secretaires du Conſeil, avec certains Articles fondez ſur l'offre que Marie faiſoit d'aſſocier ſon Fils à la Royauté. Par conſéquent, ils ſuppoſoient un accord préalable entre eux : mais jamais la conjoncture n'avoit été moins favorable pour négocier cet accord, puiſque le Roi Jaques étoit captif entre les mains des partiſans d'Eliſabeth. Voici ces Articles, avec quelques obſervations, qui ſerviront à faire comprendre quel étoit le but d'Eliſabeth, en feignant de vouloir relâcher ſa priſonniere.

(1) $\frac{10}{20}$ d'Août. Rap. Th.

365 jours & 6 heures font la révolution annuelle du Soleil, & onze minutes de plus; ainſi l'on gagne un jour en 132 ans. Or depuis l'an 325 que l'on tint le Concile de *Nicée*, juſqu'à l'an 1582, on avoit gagné dix jours. Sur cela le Pape *Gregoire XIII* ordonna que l'on compteroit le 5 d'Octobre, le 15; & pour prévenir une pareille erreur à l'avenir, il voulut que l'on retranchât trois jours tous les 400 ans, ce qui revient à peu près à un jour tous les 132 ans & cela devoit ſe faire en retranchant le Biſſextile de chaque centieme année, qui auroit dû l'être ſelon la Correction *Julienne*: mais chaque quatre-centieme année devoit être toujours Biſſextile. Quoique ce ſoit la plus exacte maniere de compter, les Anglois & les Suedois, par une certaine bizarrerie, conſervent l'ancienne maniere. De-là vient que l'on nomme *Vieux* & *Nouveau Style*, les Comptes, qui different à préſent d'onze jours, & que l'on marque ainſi, $\frac{1}{11}$ de Juillet 1729. Tind.

ELISABETH. 1583. Conditions proposées.

I. Que la Reine d'Ecosse & le Roi son Fils promettroient de ne rien entreprendre au préjudice de l'Angleterre.

Il est aisé de comprendre, que la généralité de cet Article demandoit une grande explication.

II. Qu'elle desapprouveroit comme injuste, tout ce qui avoit été fait par François II. son premier Epoux, & qu'elle ratifieroit le Traité d'Edimbourg.

La premiere partie de cet Article étoit bien générale, & pouvoit donner lieu à beaucoup de chicanes. Quant à la seconde, il faut remarquer, que Marie ne pouvoit ratifier le Traité d'Edimbourg, qu'avec la restriction qu'elle avoit offerte. Ainsi, en lui proposant de ratifier ce Traité purement & simplement, on lui tendoit un piege, on la mettoit dans la nécessité de rejetter cet Article.

III. Qu'elle découvriroit toutes les Conspirations contre la Reine Elisabeth, qui étoient venues à sa connoissance, & qu'elle les condamneroit.

C'étoit l'accuser d'avoir eu part à ces Conspirations, & vouloir le lui faire avouer, ce qui étoit trop dur pour Marie. C'étoit tout ce qu'elle auroit pu faire, si elle avoit été bien convaincue de la bonne-foi d'Elisabeth, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence.

IV. Qu'elle ne machineroit rien contre le Gouvernement d'Angleterre, spirituel ou temporel.

Marie étoit Catholique, & les Loix d'Angleterre excluoient les Catholiques de toutes les Charges. Ainsi, si elle eût passé cet Article sans explication, on auroit pu en inferer, qu'elle s'excluoit elle-même de la Succession d'Elisabeth.

V. Qu'elle ne s'attribueroit aucun droit sur la Couronne d'Angleterre, pendant que la Reine Elisabeth seroit en vie; & qu'après la mort d'Elisabeth, elle soumettroit ses prétentions à la décision du Parlement.

C'étoit là encore un piege qu'on tendoit à Marie, en voulant lui faire reconnoître que son droit étoit douteux, quoiqu'elle soutînt, & eut toujours soutenu, qu'il étoit inconteſtable.

VI. Qu'elle confirmeroit ces Articles par serment, afin de prévenir l'objection qu'on pourroit tirer de ce qu'elle n'étoit pas en liberté.

VII. Que le Roi son Fils les ratifieroit par serment & par écrit.

Afin que le Roi d'Ecosse pût ratifier ces Articles, il falloit premierement qu'il convînt d'une maniere authentique, qu'il n'étoit que Roi associé par la Reine sa Mere, ce qui n'étoit pas alors en son pouvoir, puisqu'il étoit entre les mains des Seigneurs de Ruthwen, qui ne reconnoissoient en aucune maniere l'autorité de Marie.

VIII. Que pour assûrer l'exécution de cet Article, la Reine d'Ecosse livreroit des Otages à la Reine d'Angleterre.

Cet Article étoit encore sujet à beaucoup de difficultez, sur le nombre & sur la qualité des Otages.

Il est donc manifeste, qu'Elisabeth ne fit proposer ces Articles à Marie, que pour l'amuser, & le Public avec elle, dans un tems où il n'étoit pas possible d'entrer même en négociation sur ce sujet; outre qu'il n'y en avoit presque pas un seul qui ne fût captieux, & qui ne fût sujet à des discussions que la Cour d'Angleterre auroit pu faire trainer autant qu'elle auroit voulu. Cambden dit, que les Ecossois du parti de l'Angleterre s'opposerent de tout leur pouvoir à cet accommodement, soutenant que c'étoit un effet des intrigues de la Cour de France. Il est vrai, que si les conditions proposées eussent été avantageuses à Marie, il est assez vrai-semblable qu'Elisabeth auroit fait agir les Ecossois pour s'opposer à la conclusion du Traité. Mais cela n'étoit pas nécessaire, puisqu'elle avoit pris assez de précautions pour empêcher Marie de les accepter. ELISABETH. 1583.

Il faut présentement continuer à rapporter ce qui se passa en Ecosse, dans cette même année. Si l'on se bornoit à ce que Cambden en a dit, on n'en auroit qu'une idée très imparfaite. C'est un des endroits où cet Historien a jugé à propos d'abreger beaucoup son récit, de peur de faire quelque tort à la reputation du Roi Jaques, en faveur duquel il a écrit les Annales d'Elisabeth. Mais par bonheur, nous avons les Mémoires de Melvil, qui nous donnent beaucoup plus de lumieres sur ce sujet.

Le Duc de Lenox voyant le Roi entre les mains des Seigneurs de Ruthwen, & le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir former un Parti assez fort pour le délivrer, se retira en France, où il mourut bien-tôt après. Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Cependant, les Seigneurs du Ruthwen, qui n'avoient eu pour but que d'ôter au Roi ses deux Favoris, voyant que l'un étoit en prison & l'autre en France, trouverent à propos de faire assembler les Etats, où le Roi se trouva présent. Il y déclara, que tout ce qu'ils avoient fait avoit été fait de son aveu, & qu'il étoit content d'eux. Il écrivit la même chose au Synode général des Eglises d'Ecosse; & sur cela, les Etats & le Synode approuverent, par des Actes authentiques, tout ce qui s'étoit passé. Cela fait, on cessa d'observer le Roi, qui demeura dans une entiere liberté.

Peu de tems après, le Roi convoqua dans la Ville de St. André une Assemblée de la Noblesse, devant laquelle il déclara, qu'encore qu'on l'eût arrêté contre son gré, il reconnoissoit pourtant qu'on l'avoit fait pour une bonne fin : qu'il ne prétendoit poursuivre ni rechercher personne sur ce sujet, & qu'il feroit bien-tôt publier une Amnistie. Pour faire voir qu'il ne lui restoit rien sur le cœur, il alla rendre visite au Comte de Gawry, qui se jettant à ses pieds, lui demanda pardon, & l'obtint très aisément.

Tout étant ainsi tranquille, le Roi nomma douze Conseillers pour lui aider à gouverner son Etat. Mais peu de tems après, son affection

ELISABETH. 1583.

pour le Comte d'Aran s'étant réveillée, il souhaita de le voir, & comme tous ses Conseillers s'y opposoient unanimement, il protesta qu'il le renvoyeroit dans vingt & quatre heures : mais il tint mal sa parole, puisqu'il le garda pour toujours. En peu de tems, ce Favori se rendit tellement maitre de son esprit, qu'il ne souffrit plus qu'aucun autre que lui se mêlât des affaires publiques, & le Conseil des douze n'étant plus consulté, se dissipa de lui-même. Dès que le Comte d'Aran se vit parfaitement rétabli, il fit entendre au Roi, qu'il avoit fait une fausse démarche en ne châtiant pas l'insolence des Seigneurs de Ruthven, & le porta enfin à changer de résolution à leur égard (1). Ainsi, au-lieu de l'Amnistie qu'il avoit promise, il fit publier une Proclamation qui enjoignoit aux Complices de la Conjuration de Ruthven, de venir demander pardon de leur crime. Chacun comprit aisément la difference qu'il y avoit entre cette Proclamation & l'Amnistie promise. Le Roi étant libre, avoit déclaré, que ceux qui l'avoient arrêté n'avoient eu aucune mauvaise intention contre lui, & sur ce fondement, il leur avoit promis leur pardon. Mais par la Proclamation, il les regardoit comme coupables, & les obligeoit à se remettre à sa clémence, dans un tems où il se laissoit gouverner par un de ces mêmes Favoris contre lesquels ils avoient conspiré. C'en fut assez pour obliger ces Seigneurs à se retirer, les uns dans leurs maisons, les autres en Angleterre, pour y attendre une autre occasion de ruïner leur ennemi (2).

Lettre d'Elisabeth au Roi d'Ecosse. *Cambden.*

Elisabeth ayant été informée de la conduite du Roi d'Ecosse, & du danger qu'il y avoit que le Comte d'Aran ne ruïnât entierement le Parti Anglois, écrivit au Roi pour lui en représenter les conséquences, & mêla dans sa Lettre, quelques reproches de ce qu'il avoit manqué à sa parole. Elle lui disoit de plus, qu'elle avoit dessein de lui envoyer le Secretaire Walsingham, pour lui parler de sa part. Jaques fit une réponse assez fiere, & se justifia de n'avoir pas exécuté sa promesse, sur ce qu'on la lui avoit arrachée pendant qu'il étoit captif. Cette excuse pouvoit avoir lieu, par rapport à ce qu'il avoit dit aux Etats : mais elle étoit insuffisante, puisqu'il avoit dit la même chose à la Noblesse, étant en pleine liberté. Quoiqu'il en soit, il promit à la Reine de ne rien précipiter avant l'arrivée de Walsingham. Pendant cet intervalle, le Favori fit essuyer tant de mortifications au Comte de Gawry, qu'il l'obligea enfin à quitter la Cour. Walsingham étant arrivé, communiqua au Roi, dans deux audiences secretes, les conseils que la Reine

Elle lui envoye Walsingham.

(1) *Aran* fit entendre au Roi, que ce lui seroit un étrange embaras, que de démêler tant d'avis differens. Il le pria de se divertir à la Chasse, & au Vol de l'Oiseau ; & lui dit, que lui *Aran* assisteroit au Conseil, & rapporteroit au Roi le résultat des opinions. Il le fit deux ou trois fois ; mais à la fin, il ne rapporta d'autre opinion que la sienne propre, & fit entendre au Roi, que l'avis de tout le Conseil étoit qu'il prît le parti de la rigueur. *Melvil*, p. 139. TIND.

(2) *Cambden* tourne toute cette affaire à l'avantage du Roi, en passant sous silence toutes les particularitez rapportées par *Melvil*. RAP. TH.

lui donnoit sur la conduite de ses affaires. Mais comme ces conseils tendoient à la ruïne du Comte d'Aran, l'Ambassadeur ne rapporta que peu de satisfaction. ELISABETH. 1583.

Dès le commencement de l'année, le Duc d'Anjou se trouvant trop gêné par les conditions que les Etats lui avoient imposées, avoit tenté de se rendre maitre, en un même jour, d'Anvers, & de sept ou huit autres Villes des Païs-Bas. Mais ayant manqué son coup, il se vit contraint de se retirer à Dunkerque, & de là en France. Cependant, les affaires des Etats se trouvoient dans une triste situation. Le Prince de Parme fit de grands progrès pendant cette année, & il y avoit beaucoup d'apparence qu'il réussiroit enfin à réduire les Provinces Confédérées à rentrer sous l'obéïssance du Roi d'Espagne.

Entreprise du Duc d'Anjou sur les Païs Bas, manquée. *Annales de Grotius.*

Henri III. se conduisoit en France d'une maniere si extraordinaire, qu'il s'attiroit de plus en plus le mépris de ses Sujets. Il affectoit en public une dévotion outrée, pendant qu'en particulier, il se plongeoit dans les voluptez les plus criminelles. Philippe II. profitant de l'indolence dans laquelle Henri vivoit, par rapport à ses affaires les plus importantes, tâchoit par toutes sortes de voyes de lui causer des embaras qui l'empêchassent de prendre en main la défense des Païs-Bas, qui témoignoient beaucoup de penchant à se donner à la France. Il tenta d'abord de porter le Roi de Navarre à prendre les armes, & promit son secours & sa protection aux Huguenots. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, il s'adressa au Duc de Guise, qui accepta les secours que Philippe lui offroit, pour se venger des mortifications qu'il recevoit tous les jours de la part des Mignons du Roi.

Affaires de France. *Mezerai.*

Soit que les avis que la Reine Elisabeth avoit fait donner au Roi d'Ecosse, eussent fait un bon effet sur l'esprit de ce Prince, ou que les remontrances de Melvil, comme il l'insinue lui-même dans ses Mémoires, eussent fait quelque impression sur lui, il parut résolu à faire cesser les poursuites contre les Seigneurs de Ruthwen. Dans cette vue il convoqua la Noblesse à Edimbourg, pour terminer cette affaire par l'avis des Grands, de la maniere qu'il l'avoit d'abord projetté, en faisant publier une Amnistie. Mais le Comte d'Aran, homme hardi & entreprenant, renversa ce projet malgré le Roi même. Quand les Grands furent arrivez à Edimbourg, il alla parler à chacun en particulier, & leur fit entendre, que l'intention du Roi n'étoit que de faire approuver sa conduite à l'égard des Seigneurs de Ruthwen, après quoi il vouloit leur faire grace, quand ils auroient reconnu qu'ils ne tenoient cette faveur que de sa clémence. Les Grands, voyant qu'il ne s'agissoit que de sauver l'honneur du Roi, & croyant que les fugitifs n'en recevroient aucun préjudice, promirent au Favori de faire ce que le Roi souhaitoit. Ainsi, quand le Roi les pria de lui donner leur conseil sur cette affaire, ils répondirent, que leur sentiment étoit, qu'il agissoit avec beaucoup de bonté, en ouvrant aux fugitifs une voye pour obtenir leur pardon,

1584. Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

ELISABETH. 1584. Çela fait, le Comte d'Aran lui fit entendre, que si, après cette déclaration, il faisoit publier une Amnistie, sans que les fugitifs se déclarassent coupables, il offenseroit la Noblesse en ne suivant pas son avis, & feroit un extrême tort à sa propre Dignité. Ainsi, les fugitifs n'obtinrent rien d'avantageux, quoique le Roi n'eût convoqué cette Assemblée que pour les favoriser.

La déclaration de la Noblesse mit les Seigneurs de Ruthwen au desespoir. On vouloit les forcer à demander pardon d'une chose que le Roi avoit approuvée, comme faite pour son service. Ils ne pouvoient pas même s'assurer d'obtenir leur grace, puisque le Roi s'étant dédit une fois, ils ne pouvoient plus prendre confiance en lui. Le Comte d'Aran ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, en devint plus fier & plus insolent, & persécuta tous ses ennemis d'une telle maniere, qu'il les porta enfin à faire une nouvelle Conspiration contre lui. Quoique le Comte de Gawry lui eût sauvé la vie, & qu'il eût obtenu du Roi son pardon particulier, il ne le laissa point en repos jusqu'à ce qu'il l'eût mis dans la nécessité de demander la permission de sortir du Royaume. Il s'étoit déja rendu à *Dundée*, à dessein de se retirer en Angleterre, lorsqu'il apprit que les Comtes de *Marr*, d'*Angus*, & de *Gleams*, qui s'étoient retirez en Irlande, étoient sur le point d'entreprendre quelque chose contre le Favori. Cette nouvelle le fit demeurer en Ecosse, & enfin, il entra lui-même dans la Conspiration, sans bouger pourtant de Dundée. Les Conjurez avoient si bien pris leurs mesures, qu'étant arrivez inopinément en Ecosse, ils se saisirent d'abord de Sterlyn.

Cependant, la Cour ayant reçu auparavant quelques avis confus de cette Conspiration, & ayant su que le Comte de Gawry en étoit, avoit donné ordre de l'arrêter, & cet ordre fut exécuté dans le tems même que les Conjurez se rendoient maitres de Sterlyn. Cette prise les découragea. Comme le Comte de Gawry étoit proche parent du Roi, ils s'imaginerent qu'il s'étoit fait prendre exprès, & dans la pensée qu'ils étoient trahis, ils abandonnerent leur entreprise & se retirerent hors du Royaume. Il en couta la vie au Comte prisonnier, qui ayant été mené à Edimbourg, y eut la tête tranchée. Ainsi le Comte d'Aran se maintint toujours dans son poste, malgré les efforts de ses ennemis. Il étoit extremement odieux à tout le Royaume, parce qu'il étoit méchant, Athée, & d'une avidité insatiable. Il y avoit encore une autre chose qui donnoit beaucoup à penser aux Ecossois. C'étoit, que depuis quelque tems, le Roi entretenoit avec la Reine sa Mere, des intelligences secretes qui faisoient craindre qu'il ne se laissât engager dans des desseins pernicieux à l'Etat & à la Religion. Il avoit accepté secretement l'association qu'elle lui avoit offerte, & l'on voyoit qu'il n'y avoit que des gens connus pour partisans de la Reine, qui eussent accès auprès de lui. Il couroit même un bruit sourd, qu'il avoit dessein

sein de se déclarer Catholique, & qu'il commençoit à prêter l'oreille aux propositions de la Cour de France ou plutôt du Duc de Guise.

ELISABETH. 1584.

Tout cela n'étoit que trop capable de causer de l'inquietude à Elisabeth. Elle craignoit qu'on n'engageât le Roi d'Ecosse à prendre une Femme Françoise, & qu'un tel Mariage ne produisît de mauvais effets pour l'Angleterre. Pour tâcher donc de prévenir les maux qui pouvoient lui arriver de ce côté-là, elle envoya *Davison* en Ecosse, sous prétexte d'excuser l'azyle qu'elle avoit donné aux fugitifs d'Ecosse, quoique le Roi les lui eût fait demander, en vertu du Traité d'Alliance conclu entre les deux Royaumes. Mais le principal motif de l'envoi de Davison étoit, de tâcher de mettre le Comte d'Aran dans les interêts de la Reine. Cette voye étoit meilleure & plus prompte, que de soutenir les Mécontens d'Ecosse, auxquels il falloit toujours fournir de l'argent, sans pouvoir s'assûrer du succès de leurs entreprises. D'ailleurs, la Reine couroit risque d'aliener entierement le Roi Jaques. Ce Prince avoit de l'esprit: mais comme il étoit jeune, sans expérience, & trop dépendant de ses Favoris, il étoit à craindre qu'il ne se laissât entrainer dans des Projets préjudiciables aux deux Royaumes, pour faire les affaires d'autrui. Davison réussit parfaitement dans la négociation dont il étoit chargé par rapport au Comte d'Aran, & par des moyens qui ne sont pas difficiles à deviner, il sut l'engager à se laisser diriger par la Reine. Avant qu'il s'en retournât en Angleterre, il fut convenu entre les deux Cours, que le Comte de Husdon pour l'Angleterre, & le Comte d'Aran pour l'Ecosse s'assembleroient sur la frontiere pour y faire un Reglement propre à entretenir la bonne intelligence entre les deux Royaumes. Ce fut sous ce prétexte que ces deux Seigneurs confererent ensemble, & qu'avant que de se séparer, ils firent un Traité secret, par lequel le Comte d'Aran s'engageoit à empêcher que le Roi d'Ecosse ne se mariât dans l'espace de trois ans. Elisabeth prétendoit, qu'elle avoit dessein de donner pour Femme à ce Prince une Princesse du Sang Royal d'Angleterre, qui n'étoit pas en âge d'être mariée. Ce fut du moins le prétexte dont on colora ce Traité.

Elisabeth envoye Davison en Ecosse pour gagner le Comte d'Aran.

Davison réussit.

Dans ces entrefaites, le Lord *Gray*, jeune Seigneur Ecossois, s'introduisit si avant dans les bonnes graces du Roi Jaques, que le Comte d'Aran en ayant conçu de la jalousie, trouva le moyen de l'éloigner en le faisant envoyer en Ambassade à Elisabeth. Gray ne fut pas plutôt en Angleterre, que la Reine le gagna par ses caresses & par ses liberalitez. Depuis ce tems-là cet Ambassadeur feignit d'être passionément dans les interêts de la Reine Marie, & par ce moyen, il lui arracha des secrets dont Elisabeth sut bien profiter. Le Comte d'Aran ayant eu quelque avis de cette intrigue, en informa le Roi, afin de perdre son concurrent; mais comme apparemment, il ne put donner aucune preuve de ce qu'il avançoit, Gray étant de retour en Ecosse fut fort bien reçu du Roi, & n'épargna rien à son tour pour ruïner le C

Elisabeth découvre les secrets de Marie par le moyen de Gray Ambassadeur d'Ecosse.

Melvil.

ELISABETH. 1584.

Découverte d'une Conspiration.

* Annales de Cambden.

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, on formoit en Angleterre des complots en faveur de la Reine prisonniere. Mais des Lettres interceptées, écrites à cette Reine par François Trochmorton, ayant commencé à découvrir la Conspiration, Trochmorton fut arrêté. Incontinent, le Lord *Paget* & *Charles Arundel* se retirerent en France, & y publierent, que les Catholiques étoient cruellement persécutez en Angleterre, qu'il ne leur étoit pas possible d'y demeurer sans courir risque de la vie: que la Cour avoit par-tout des Espions, non seulement pour observer les Catholiques, mais encore pour leur tendre des pieges: qu'on jettoit dans leurs maisons de fausses Lettres de la Reine d'Ecosse, afin de les obliger, ou à les porter aux Secretaires d'Etat, ou à se rendre coupables en les cachant. Il n'y a point de doute, que la Reine n'eût des Espions pour observer la conduite des Catholiques: elle n'avoit que trop de sujet de se défier de leur fidelité. Il n'est que trop possible que, parmi ces Espions, il n'y eût des gens qui, pour faire valoir leurs services, tendoient des pieges aux Catholiques. Ceux qui se chargent de ces sortes d'emplois, de quelque Religion qu'ils soient ne sont pas pour l'ordinaire du nombre des plus honnêtes gens. Mais la conduite des Catholiques avoit rendu ces précautions nécessaires, étant d'une très grande importance pour la Reine, de savoir ce qui se passoit parmi eux. On répandoit dans le Royaume divers Livres, tant imprimez que manuscrits, dans lesquels la Reine étoit extraordinairement diffamée. On l'accusoit d'avoir fait mourir plusieurs Catholiques sans cause, après leur avoir fait donner la torture, pour leur faire confesser des crimes dont ils étoient innocens. On exhortoit les femmes qui la servoient, à lui faire le même traitement que Judith avoit fait à Holopherne, & à se rendre dignes, par cette action, des éloges de l'Eglise, dans tous les siecles à venir (1). Ces Livres, & ce qu'on avoit découvert encore depuis que Trochmorton avoit été mis en prison, firent juger qu'il y avoit quelque Conspiration prête à éclore.

La Reine blâme la sévérité des Juges.

Cambden.

Cependant la Reine, voulant faire connoitre que ce n'étoit pas pour leur Religion que quelques Catholiqnes avoient été suppliciez, envoya chercher les Juges du Royaume, & les reprit aigrement de ce qu'ils avoient poussé la rigueur trop loin, dans les tourmens qu'ils avoient fait souffrir à ces gens-là. C'étoit, selon les apparences, pour leur fournir l'occasion de se justifier de cette accusation, par une Apologie qui fut rendue publique. Ils soutenoient dans cet Ecrit, qu'ils n'avoient jamais fait souffrir personne pour la Religion, mais à cause des machinations contre la Reine & contre l'Etat: Que véritablement, *Campian*, Jésuite, avoit été appliqué à la question, mais avec si peu de violence, qu'il avoit marché un moment après, & signé lui-meme sa Confession: Que *Brian*, l'un

Ils se justifient.

(1) L'Auteur de ces Livres ne fut jamais découvert, mais le soupçon tomba sur *Gregoire Martin*, de l'Université d'*Oxford*, savant dans les Langues Grecque & Latine. *Carter*, qui les avoit fait imprimer fut exécuté à mort. *Cambden*. Tin.

de ses complices, ayant opiniâtrément refusé de dire ou d'écrire le nom de celui qui avoit écrit les Papiers qui avoient été trouvez sur lui, on avoit été contraint de défendre qu'on lui donnât à manger, jusqu'à ce qu'il le demandât par écrit. Cependant la Reine, voulant ôter à ses ennemis tout sujet de la décrier dans les Païs étrangers, défendit de donner la torture à qui que ce fût, & se contenta de faire transporter hors du Royaume, soixante & dix Prêtres qui étoient en prison, & dont quelques-uns étoient condamnez à mort. De ce nombre furent quelques Jesuites (1), qui dans la suite ne lui témoignerent pas beaucoup de reconnoissance de la grace qu'elle leur faisoit. Peut-être en effet, n'étoit-ce pas tant par un motif de clémence qu'elle agit en cette occasion, que pour séparer deux choses qu'on affectoit toujours de confondre, savoir, la Religion & les crimes contre l'Etat, sous prétexte que la plupart des Conspirateurs étoient Catholiques.

On découvre que l'Ambassadeur d'Espagne est de la Conjuration.

Avant que Trochmorton fût arrêté, il avoit envoyé un petit coffre plein de Papiers, à Mendozze Ambassadeur d'Espagne, & la Cour en avoit été avertie. Il nia tout, à son premier Interrogatoire: mais au second, il confessa qu'étant allé aux Eaux de Spa, il y avoit eu diverses Conferences avec *Jeney* & *Englefield*, deux Anglois fugitifs, sur les moyens d'envahir l'Angleterre: Que depuis son retour, *Morgan*, autre fugitif retiré en France, lui avoit fait savoir, que les Princes Catholiques avoient formé le projet d'enlever la Reine d'Ecosse, & d'employer à cela le Duc de Guise: qu'il ne s'agissoit plus que de savoir, sur quel secours on pouvoit compter de la part des Catholiques Anglois: que pour mieux prendre leurs mesures, *Charles Paget*, sous le faux nom de *Mois*, avoit été envoyé dans la Province de Sussex, où le Duc de Guise avoit fait dessein de faire descente: Que lui Trochmorton avoit communiqué ce projet à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui avoit témoigné qu'il en étoit déja informé, & lui avoit indiqué les Ports qui seroient les plus propres à faire descente: que de plus, il avoit instruit cet Ambassadeur des noms des Grands auxquels il pourroit s'ouvrir, parce qu'étant personne publique, on ne prendroit pas garde à lui de si près: enfin, qu'il avoit conferé avec lui sur les moyens d'enroller secretement des Soldats en Angleterre, afin de les avoir prêts quand les Troupes étrangeres seroient arrivées.

Il est mandé au Conseil.

Il se défend mal.

Sur cette déposition, l'Ambassadeur d'Espagne fut prié de se rendre au Conseil, où on lui déclara tout ce que Trochmorton avoit déposé contre lui. Comme il ne se crut pas sans doute assez innocent pour se justifier de ces accusations, il prit le parti d'user de recrimination contre la Reine, & de lui faire des reproches touchant l'argent d'Espagne dont elle s'étoit emparée, & les secours qu'elle avoit donnez au Duc d'Anjou. Ensuite, il parla contre les Ministres, disant, que par leurs

(1) *Gaspar Heywood*, *Jacques Boisgrave*, *Jean Heart*, & *Edouard Rishton* étoient les principaux. *Cambden*. TIND.

ELISABETH. 1584.

La Reine le fait sortir du Royaume.

mauvais conseils, ils travailloient sans cesse à semer la discorde entre la Reine & le Roi d'Espagne. Peu de jours après la Reine lui fit ordonner de sortir du Royaume, à quoi il obeït promptement, se trouvant trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Il ne laissa pourtant pas, quand il fut en France, de faire de grandes plaintes, comme si en Angleterre on avoit violé le Droit des Gens à son égard. Cependant, la Reine envoya *Waad* en Espagne, pour informer le Roi de ce qui s'étoit passé, & pour lui dire qu'elle recevroit volontiers un autre Ambassadeur de sa part. Mais Philippe ne voulut pas donner audience à cet Envoyé, qui refusa aussi à son tour de communiquer au Premier Ministre l'ordre dont il étoit chargé.

Elle en fait informer Philippe qui refuse de donner audience à l'Envoyé.

Trochmorton est exécuté.

Quand on fit le procès à Trochmorton, il nia tout ce qu'il avoit confessé dans son Interrogatoire, disant, qu'il l'avoit inventé pour éviter d'être mis à la question. Mais après qu'il eut été condamné à mort, sur le témoignage de ses propres Lettres qu'il avoit écrites à la Reine d'Ecosse, & des Papiers qu'on avoit trouvez dans ses coffres, il avoua tout, & en donna même une déclaration encore mieux circonstanciée que celle qu'il avoit donnée d'abord. Avec tout cela, lorsqu'il fut sur la potence, il desavoua encore tout ce qu'il avoit avancé.

Elisabeth renoue la négociation avec la Reine d'Ecosse,

Elisabeth, ne pouvant pas douter que ses ennemis ne fussent dans de continuels mouvemens pour lui faire perdre la Couronne & pour la mettre sur la tête de la Reine d'Ecosse, vivoit toujours en inquietude, & dans la crainte que quelqu'un de ces complots ne vînt enfin à réussir. Ainsi, pour tâcher de s'éclaircir un peu mieux des desseins de ses ennemis, elle feignit de vouloir reprendre la négociation qui avoit été commencée avec la Reine d'Ecosse. Ce fut dans cette vue qu'elle lui envoya *Waad* à son retour d'Espagne, pour lui faire savoir qu'elle étoit prête à renouer le Traité qui avoit été interrompu, & qu'elle lui envoyeroit bien-tôt *Mildmay* pour ce sujet. Mais en même tems, elle lui fit entendre, que ce ne seroit qu'à ces deux conditions, savoir, qu'elle obtiendroit du Roi son Fils, qu'il accordât aux Seigneurs de Ruthwen l'Amnistie qui leur avoit été promise, & qu'elle arrêteroit les complots de l'Evêque de Glasgow son Ambassadeur en France.

& lui envoye Waad,

& puis Beal.

Ce fut dans ce même tems, qu'arriva la surprise de Sterlyn, la prison du Comte de Gawry, & la fuite des Conjurez en Angleterre. Cela fut cause qu'Elisabeth envoya *Beal* à la Reine d'Ecosse, pour la prier d'interceder envers le Roi son Fils, pour les fugitifs, & de vouloir bien l'informer des desseins du Duc de Guise, ainsi qu'elle l'avoit promis à Waad. Marie répondit, qu'elle n'avoit rien promis que sous la condition qu'elle seroit mise en liberté : qu'elle intercederoit volontiers pour les fugitifs d'Ecosse, pourvu qu'il en revînt quelque avantage à elle-même & au Roi son Fils, & que les coupables reconnussent leur faute. Elle ne desavoua pas qu'elle n'eût prié le Duc de Guise de

Réponse de Marie.

faire ses efforts pour la délivrer : mais elle dit qu'elle ne savoit rien de ses desseins, & quand même elle en seroit instruite, elle ne les découvriroit pas, à moins qu'elle ne fût assurée de recouvrer sa liberté. Elle pria Elisabeth de la traiter avec plus d'humanité, & demanda qu'on conclût un Traité avec elle, avant que de traiter avec les Ecossois. Enfin, elle ajouta, que comme le Roi de France avoit reconnu & reçu son Ambassadeur conjointement avec celui de son Fils, comme Princes associez, il plût à Elisabeth de faire publier cette association en Ecosse.

La négociation est rompue.

Elisabeth n'avoit garde de la servir dans ce qu'elle souhaitoit : son but n'avoit été que de tirer d'elle une sollicitation en faveur des fugitifs d'Ecosse, & une information touchant les desseins du Duc de Guise, sous l'esperance incertaine d'un accommodement dont elle la flatoit. Mais voyant qu'elle n'en pouvoit rien tirer, elle laissa là cette négociation, comme inutile. Cependant la réponse de Marie lui ayant fait savoir que le Roi d'Ecosse avoit accepté l'association, elle craignit qu'on ne tramât quelque dangereux complot en Ecosse. Ce fut principalement ce qui lui fit prendre la résolution de gagner le Comte d'Aran à quelque prix que ce fût, à quoi elle réussit, comme je l'ai déja dit ci-devant.

Autres complots découverts. Cambden.

Peu de tems après, Elisabeth découvrit encore, que ses ennemis ne discontinuoient point leurs pratiques. Un certain Jésuite Anglois, nommé *Creichton*, allant par Mer en Ecosse, & le Vaisseau sur lequel il étoit étant attaqué par des Corsaires, déchira des papiers qu'il avoit sur lui, & les jetta dans la Mer. Mais par un accident fort extraordinaire, il arriva que le vent empêcha tous les morceaux de tomber dans la Mer, & les reporta dans le Vaisseau, ou quelqu'un prit soin de les ramasser tous. Ces morceaux ayant été mis entre les mains de Waad, il se donna la peine de les coller sur un autre papier, avec beaucoup de travail & de patience, & par là on découvrit un complot formé par le Pape, le Roi d'Espagne & le Duc de Guise, pour envahir l'Angleterre. Cela fut cause que, par les soins du Comte de Leicester, il se forma en Angleterre, une Association générale composée de gens de toutes conditions, qui s'engagerent par serment, à poursuivre jusqu'à la mort, ceux qui attenteroient quelque chose contre la Reine.

Association générale en faveur de la Reine.

Marie fait faire des propositions à Elisabeth. Cambden.

La Reine d'Ecosse n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que les complots de ses amis étoient découverts, puisque l'Association marquoit assez qu'on croyoit Elisabeth en danger. Dans la crainte où elle étoit de ne pouvoir éviter les effets de cette Association, si l'on venoit à découvrir qu'elle eût part à ces complots, elle fit de nouveaux efforts pour se tirer de captivité. Ce fut dans cette vue, qu'elle envoya *Nau* son Secretaire à Elisabeth, pour lui porter ces propositions :

Offres de Marie.

Que si on la mettoit en liberté, elle offroit de contracter avec la

Reine d'Angleterre une amitié très étroite : de renoncer au Titre de Reine d'Angleterre, & de ne prétendre jamais à la Couronne de ce Royaume pendant qu'Elisabeth seroit en vie : de signer l'Association: de faire une Ligue défensive avec l'Angleterre, sans préjudice de l'Alliance entre la France & l'Ecosse, à condition qu'il ne se feroit rien en Angleterre à son desavantage, avant qu'elle-même & le Roi son Fils fussent ouïs dans le Parlement: de demeurer en Angleterre, jusqu'à ce qu'elle eût donné des ôtages : de ne rien changer dans la Religion établie en Ecosse, à condition qu'elle auroit le libre exercice de sa Religion : d'oublier toutes les injures qu'elle avoit reçues des Ecossois, pourvu que tout ce qui avoit été fait pour la rendre infame, fût aboli: de recommander au Roi son Fils, des Conseillers disposez à entretenir une bonne intelligence avec l'Angleterre: de procurer le pardon aux fugitifs, pourvu qu'ils se reconnussent coupables: de ne traiter d'aucun Mariage pour le Roi son Fils, à l'insu d'Elisabeth: Elle demandoit de son côté, que le Traité se fît avec elle & avec le Roi son Fils conjointement, & promettoit de le faire ratifier par le Duc de Guise. De plus, qu'on se hâtât de conclure, de peur que quelque accident n'apportât quelque obstacle au Traité. Enfin, elle prioit Elisabeth de lui donner quelque marque de son estime, en lui accordant un peu plus de liberté.

Remarque sur ce sujet.

Si Marie avoit fait ces propositions dans un autre tems, peut-être Elisabeth y auroit-elle fait quelque attention. Mais dans cette conjoncture, elles ne firent qu'augmenter ses soupçons, puisqu'il étoit manifeste que c'étoit un effet de la peur que l'Association & la découverte des complots avoient inspirée à la prisonniere. Cambden prétend, contre toute apparence, qu'Elisabeth étant contente de ces conditions, fut sur le point de mettre Marie en liberté, mais qu'elle en fut empêchée par les clameurs des Ecossois. C'est de là qu'il prend occasion de produire une longue invective contre les Presbyteriens & contre leurs Ministres, & de les accuser d'insolence, de mépris pour la personne du Roi, & de rebellion contre les Loix. C'est encore à ce propos qu'il parle de la condamnation des Ecrits de Buchanan, qui ne fait rien à cette affaire. Enfin, il veut faire regarder la Religion Presbyterienne, comme l'unique cause des obstacles qui se rencontroient à la délivrance de Marie, malgré les bons sentimens qu'Elisabeth avoit pour elle. Cela n'est pas fort étrange : c'étoit un style à la mode en Angleterre, sous le Regne de Jaques I., à qui on faisoit sa cour en déclamant contre les Puritains. J'avoue pourtant qu'il n'est pas entierement contre la vrai-semblance, qu'en cette occasion, Elisabeth ait même fait agir les Ecossois pour former les oppositions dont Cambden parle ici. Mais il n'y a pas la moindre apparence, que dans un tems où elle voyoit ses ennemis bandez contre elle, pour placer Marie, toute prisonniere qu'elle étoit, sur le Trône d'Angleterre, elle ait eu véritablement intention de lui

accorder sa liberté, pour la mettre mieux en état d'exécuter ses desseins. C'est une adresse de Cambden, que de prendre la feinte d'Elisabeth pour une véritable intention, afin d'insinuer par là, qu'elle croyoit Marie innocente des complots qui se faisoient continuellement. Mais il se coupe lui-même, en disant peu après, que Marie se voyant déchue de toute esperance d'accommodement, se livra enfin à des Conseils pernicieux, & qu'elle écrivit au Pape & au Roi d'Espagne, pour les prier *de hâter l'exécution du projet, quoi qu'il lui en dût arriver*. Il est donc manifeste qu'il y avoit déja un projet formé, qu'elle en étoit instruite, & qu'elle s'étoit déja livrée à ces Conseils pernicieux, avant le tems dont Cambden parle. Mais Elisabeth, mieux informée que Marie ne pensoit, sachant qu'on avoit déja pris des mesures pour l'enlever, la tira d'entre les mains du Comte de Shrewsbury, pour la donner en garde à *Drugeon Drury*, homme vigilant s'il en fut jamais. Cambden dit, que le Comte de Leicester, voulant tout d'un coup délivrer Elisabeth de l'inquietude que la Reine d'Ecosse lui causoit, corrompit des gens pour faire assassiner la prisonniere; mais que comme on n'osa leur donner un ordre pour avoir la permission de l'approcher, la vigilance de Drury empêcha qu'ils ne pussent avoir accès auprès d'elle. Si cela marque la scéleratesse du Comte de Leicester, & peut-être, dans l'intention de Cambden, celle d'Elisabeth elle-même, on y voit aussi en même tems, combien on jugeoit la Reine d'Ecosse dangereuse, puisqu'on croyoit ne pouvoir, que par sa mort, assurer la vie d'Elisabeth. Il n'y a donc aucune apparence, qu'Elisabeth pensât alors à la mettre en liberté. Le même Auteur dit, que pour faire perdre à Elisabeth l'affection qu'elle avoit pour la Reine d'Ecosse, on lui fit entendre que la résolution étoit prise de lui ôter la Couronne, pour la mettre sur la tête de Marie; qu'il s'étoit tenu un Conseil, où le Cardinal *Allen* pour les Ecclésiastiques Anglois, *Englefield* pour les Laïques, & l'Evêque de Ross pour la Reine d'Ecosse, tous trois autorisez par le Pape & par le Roi d'Espagne, étoient convenus, qu'il falloit se défaire d'Elisabeth, déposer le Roi Jaques, donner à Marie pour Epoux un Seigneur Anglois Catholique, faire élire ce Seigneur Roi d'Angleterre, & faire assurer la Couronne à ses Enfans. Il ajoute, que Walsingham chercha soigneusement quel pouvoit être ce Seigneur Anglois, & que le soupçon tomba sur Thomas Howard, Frere du feu Duc de Norfolck.

Marie est mise sous la garde de Drury.

Pendant cette année, les affaires des Provinces Confédérées des Païs-Bas allerent toujours de mal en pis, le Prince de Parme leur enlevant de tems en tems quelques Places. Enfin, comme pour achever de les reduire à l'extremité, Dieu permit que le Prince d'Orange fût assassiné par un Bourguignon nommé *Balthazar Gerard*. Philippe son Fils ainé étant alors entre les mains du Roi d'Espagne, & élevé dans la Religion Catholique, les Etats donnerent le Gouvernement de la

Affaires des Païs-Bas. *Grotius, Annales des Païs-Bas.*

ELISABETH. 1584.

Hollande & de la Zélande, à Maurice son second Fils âgé de dix-huit ans. Cependant, le Prince de Parme profitant de la consternation des Etats, mit le Siege devant Anvers. Dans la fâcheuse situation où les Etats se trouvoient réduits, voyant bien qu'il ne leur étoit plus possible de se soutenir par leurs propres forces, ils délibererent s'ils se donneroient à la France ou à l'Angleterre, & enfin, ils se déterminerent pour la France. Mais Henri III. avoit alors sur les bras, des affaires qui ne lui permirent pas d'accepter leurs offres. Ainsi, se voyant rebutez de ce côté-là, ils se virent contraints de s'adresser à la Reine d'Angleterre. Nous verrons dans l'année suivante, le succès de cette négociation (1).

Affaires de France.

Les Troubles qui avoient si longtems agité la France, & qui sembloient un peu appaisez, se renouvellerent par la mort du Duc d'Anjou, qui arriva dans le mois de Juin. Comme le Roi n'avoit point d'Enfans, & qu'on le croyoit même incapable d'en avoir, le Duc de Guise se mit en tête de s'emparer du Trône, comme descendant de Charlemagne. C'est du moins ce dont plusieurs l'ont accusé, non sans beaucoup d'apparence. Mais comme Henri de Bourbon, Roi de Navarre, étoit devenu le premier Prince du Sang, depuis la mort du Duc d'Anjou, il falloit trouver un prétexte pour l'éloigner du Trône, sans quoi il n'auroit pas été possible au Duc de Guise d'exécuter son projet. Ce prétexte ne fut pas difficile à trouver, puisque le Roi de Navarre faisoit profession de la Religion Reformée. Ainsi le Duc de Guise, couvrant son ambition du voile de la Religion, prétendit qu'il n'avoit pour but que de maintenir la Religion Catholique, qui auroit couru trop de risque si un Huguenot fût monté sur le Trône. Le Roi, qui connoissoit bien son dessein, fit tous les efforts possibles pour porter le Roi de Navarre à changer de Religion; & le Duc, voyant qu'on travailloit à rompre ses mesures, renouvella la Ligue, premierement à Paris, & ensuite dans les Provinces. Par ce moyen, il se mit en état d'avoir une Armée toute prête au premier besoin. Les Peuples étoient assez aveugles & assez stupides, pour s'imaginer qu'il n'avoit pour objet, que la conservation de la Religion Catholique. Cependant, ce Prince ayant eu avis que le Roi vouloit le faire arrêter, se retira dans son Gouvernement de Champagne, où le dernier jour du mois de Décembre, il signa une Ligue particuliere avec le Roi d'Espagne, qui, sous prétexte de Religion, ne cherchoit qu'à

(1) Pendant le cours de cette année, *Charles Nevil*, dernier Comte de *Westmorland* de cette Maison, finit sa vie dans un miserable Exil. Outre six Comtes de *Westmorland*, il sortit de cette Famille deux Comtes de *Salisburi* & de *Warwick*, un Comte de *Kent*, un Duc de *Bedford*, un Baron de *Ferrars d'Osley*, les Barons de *Latimer*, les Barons d'*Abergavenny*, une Reine, cinq Duchesses, sans compter les Comtesses & les Baronnes, un Archevêque d'*Yorck*, & un grand nombre de Gentilshommes d'un moindre rang. *Cambden*. TIND.

fomenter

fomenter les Troubles en France. Mais comme le Duc ne vouloit pas qu'il parût qu'il aspiroit à la Couronne, le Traité portoit, que le Cardinal de Bourbon seroit élevé sur le Trône, après la mort de Henri III., & que, pour parvenir à ce but, le Roi d'Espagne fourniroit cinquante-mille écus par mois. Ainsi, par le moyen du Duc de Guise, Philippe II. alluma en France un feu qui dévora longtems ce Royaume, & qui empêcha les François de penser à l'acquisition des Païs-Bas. ELISABETH. 1584.

Dès le commencement de l'année 1585, Elisabeth découvrit une Conspiration, dont *Guillaume Parr* étoit l'Auteur. C'étoit un Gentilhomme du Païs de Galles, Membre de la Chambre Basse du Parlement, & qui avoit déja signalé son zèle pour la Religion Catholique, en s'opposant seul à un Bill contre les Jésuites, qui étoit en déliberation dans cette Chambre. Il avoit parlé en cette occasion avec tant de passion & de violence, que la Chambre l'avoit fait mettre en prison, d'où il étoit sorti peu de jours après, & avoit repris sa place. Il étoit à peine en liberté, qu'*Edmond Newill* (1), qui prétendoit être Héritier du Comte de Westmorland mort depuis peu dans les Païs-Bas, l'accusa d'avoir conspiré contre la Reine; sur quoi il fut envoyé à la Tour. Il avoua, qu'il avoit eu dessein de tuer la Reine, & qu'il y avoit été induit par Morgan, Anglois Catholique refugié en France: qu'il avoit entretenu des intelligences avec des Jésuites, des Nonces du Pape, & des Cardinaux: que pour mieux tromper la Reine, & pour se procurer un libre accès auprès d'elle, il étoit retourné de France en Angleterre, & lui avoit découvert la Conspiration: qu'ensuite, s'étant repenti de ce mauvais dessein, il quittoit son poignard, toutes les fois qu'il alloit lui parler, de peur d'étre tenté de faire son coup: mais qu'enfin, le Livre d'*Allen*, où ce Cardinal soutenoit qu'il étoit non seulement permis, mais honorable, d'ôter la vie aux Princes excommuniez, lui étant tombé entre les mains, il l'avoit lu, & s'étoit senti violemment poussé à poursuivre son premier dessein: que Newill son accusateur étant venu diner chez lui, lui avoit proposé d'entreprendre quelque chose pour délivrer la Reine d'Ecosse; à quoi il avoit répondu, qu'il avoit en tête un plus grand dessein: que peu de jours après, Newill étant venu le voir, ils avoient résolu de tuer la Reine, quand elle iroit se promener à cheval, & qu'ils avoient fait serment l'un & l'autre sur les Evangiles, de garder le secret: mais que, dans ces entrefaites, Newill ayant reçu la nouvelle de la mort du Comte de Westmorland, l'avoit accusé, dans l'esperance de se procurer par là, la jouïssance de la Succession de ce Comte, à laquelle il prétendoit. Sur cette confession, il fut condamné à mort, & exécuté. 1585. Conspiration de Parr. *Annales de Cambden.*

Cette Conspiration fut cause que le Parlement prit des précautions Le Parlement

(1) Il avoit des prétentions sur l'Héritage des *Newils* Comtes de *Westmorland*, & sur le Titre de Lord *Latimer*, comme le plus proche Héritier mâle. TIND. L'Auteur l'avoit nommé *Henri Newill*. La correction est de Mr. *Tindal*.

ELISABETH. 1585.

confirme l'Association.

Statut contre la Reine d'Ecosse.

extraordinaires pour pourvoir à la fureté de la Reine & du Royaume. Premierement, l'Association générale y fut reçue, approuvée, & confirmée par un Acte qui passa d'un consentement unanime. Le même Statut ordonnoit, que vingt-quatre Commissaires choisis & nommez par la Reine, seroient autorisez pour faire des enquêtes touchant ceux qui entreprendroient d'exciter quelque Rebellion dans le Royaume, qui attenteroient à la vie de la Reine, ou qui s'attribueroient quelque droit sur la Couronne d'Angleterre: Que la personne par laquelle ou pour laquelle il se feroit quelque attentat, seroit par cela même incapable de succeder à la Couronne: qu'elle seroit pour jamais privée de son droit, & poursuivie jusqu'à la mort, si les vingt-quatre Commissaires la déclaroient atteinte & convaincue de ce crime.

Il n'étoit pas possible de méconnoitre là-dedans la Reine d'Ecosse, en faveur de laquelle se faisoient tous ces complots. Aussi est-il très apparent, que dès-lors on commençoit à se déterminer à la faire mourir, les deux Reines ne pouvant plus subsister ensemble. C'étoit du moins le sentiment du Conseil d'Angleterre. Marie ne douta point que cette Loi ne fût faite contre elle. Peut-être en auroit-elle prévenu les funestes effets, si elle eût pu prendre la résolution de renoncer à toutes les intelligences qu'elle avoit dans le Royaume & dans les Païs étrangers. Mais elle n'eut pas assez de prudence pour prendre ce sage parti, ou peut-être, pour éviter les pieges qu'on lui tendoit; ni assez de discernement pour appercevoir qu'elle ne servoit que de prétexte à ses prétendus amis, pour exécuter d'autres projets.

Autre contre les Papistes.

Le Parlement ne se contenta pas de ce Statut rigoureux, pour assurer la vie de la Reine. Il en fit encore un autre, qui ordonnoit à tous les Prêtres Catholiques, de sortir du Royaume dans quatre jours (1), & déclaroit coupables de Haute Trahison, ceux qui y seroient trouvez après ce tems-là, & que ce seroit un crime de Felonie (2), que de les recevoir ou de les receler. Le même déclaroit encore, que ceux qui étant entretenus dans des Seminaires étrangers, ne retourneroient pas en Angleterre dans six mois, & ne feroient pas leur soumission devant un Evêque, ou deux Juges de Paix, seroient regardez comme convaincus du crime de Haute Trahison. Que même, une telle soumission seroit estimée nulle, si la personne qui l'auroit faite, s'approchoit de la Cour plus près que de dix milles, pendant l'espace de dix ans. Que ceux qui, directement ou indirectement, envoyeroient de l'argent aux Etudians ou autres de ces Seminaires, seroient punis de bannissement perpétuel, & de confiscation de tous leurs biens. Que les Pairs du Royaume qui violeroient ce Statut, seroient sujets pour ce crime au Jugement de leurs Pairs. Que tous ceux qui auroient connoissance de quelque Prêtre Papiste ou Jésuite, caché dans le Royaume, & qui

(1) Dans quarante jours. *Cambden*. TIND.

(2) C'est ainsi qu'on qualifie tous les Crimes capitaux qui sont au-dessous de celui de *Trahison* ou *Crime d'Etat*. TIND.

ne le découvriroient pas dans quatre jours, seroient mis en prison, & punis d'une amende à la discretion de la Reine. Que les gens soupçonnez d'être Prêtres ou Jésuites, & qui refuseroient de se soumettre à l'examen, seroient emprisonnez jusqu'à ce qu'ils eussent obeï. Que ceux qui envoyeroient leurs Enfans à des Colleges ou à des Seminaires Papistes, seroient condamnez à une amende de cent livres sterling. Que ceux qui y ayant été envoyez, ne retourneroient pas dans l'année, seroient incapables de recueillir aucune Succession. Que les Gardiens des Ports, qui permettroient de passer la Mer, à d'autres qu'à des Négocians, sans un congé exprès de la Reine, signé de six Membres du Conseil, seroient dépouillez de leurs Charges. Que les Maitres de Navires, qui recevroient des Passagers sans un semblable congé, seroient punis par la confiscation de leurs biens, condamnez à un an de prison, & déclarez incapables d'exercer à l'avenir la Navigation. ELISABETH. 1585.

C'est là le Statut le plus rigoureux qui fut fait contre les Catholiques, sous le Regne d'Elisabeth. Mais ils n'avoient à se plaindre que d'eux-mêmes, ou plutôt du zèle inconsideré de quelques-uns d'entre eux, qui ne cessoient point de tramer des complots contre la Reine, pour tâcher de placer la Reine d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre. Ce Statut même ne fut pas capable de les arrêter, jusqu'à ce qu'enfin, ils porterent leur zèle jusqu'à ce point, qu'il fallut que l'une des deux Reines pérît, pour sauver la vie à l'autre.

Le Comte d'Arundel est arrêté en voulant sortir du Royaume.

Philippe, Comte d'Arundel, Fils ainé du Duc de Norfolck, avoit reçu de puis trois ans, une marque sensible de la bonté de la Reine, en ce qu'elle lui avoit rendu les biens de son Pere, & l'avoit rétabli dans son honneur. Mais dans la suite, il avoit embrassé la Religion Catholique, & après avoir été cité deux fois devant le Conseil, pour répondre à certaines accusations qu'on avoit intentées contre lui, il avoit reçu ordre de se tenir dans sa maison, sans en sortir. Six mois après, il fut mis en pleine liberté, & il alla reprendre sa place dans la Chambre Haute du Parlement: mais dès le premier jour, il se retira, pour n'être pas obligé d'assister au Sermon. Comme il étoit extremement attaché à sa Religion, il résolut de sortir du Royaume, pour pouvoir l'exercer sans contrainte, & avant que de partir, il écrivit à la Reine une Lettre qui ne devoit lui être rendue qu'après son départ. Cette Lettre contenoit des plaintes, de ce que son innocence étoit opprimée. Il disoit que, pour éviter les disgraces qui étoient tombées sur les têtes de son Ayeul & de son Pere, & pour pouvoir servir Dieu avec liberté, selon les mouvemens de sa conscience, il avoit pris la résolution de quitter le Royaume, sans se départir néanmoins de la fidelité qu'il devoit à sa Souveraine. Mais ayant été trahi par quelqu'un de ses Domestiques, il fut arrêté comme il étoit sur le point de s'embarquer, & conduit à la Tour.

Le Comte de

Henri Perci, Comte de Northumberland, Frere de celui qui avoit

ELISABETH. 1585 Northumberland se tue lui-même.

été décapité, se trouvoit dans la meme prison, ayant été accusé d'avoir eu part à la conspiration de Trochmorton, & d'avoir entretenu un commerce de Lettres avec le Lord Paget & avec le Duc de Guise. Dans le Mois de Juin de cette année, il fut trouvé mort dans sa chambre, étant percé de trois balles de pistolet au-dessous de la mamelle gauche. Comme il étoit seul dans sa chambre, qu'il avoit fermée sur lui au verrou, il fut aisé de juger qu'il s'étoit tué lui-même.

Elisabeth est menacée de plusieurs endroits.

Le calme dont Elisabeth avoit joui durant quelques années, commençoit à se changer en orages qui la menaçoient de tous côtez. Ce changement ne pouvoit être attribué qu'à trois causes principales. La premiere étoit, la puissance du Duc de Guise, qui n'étoit gueres moins grande que celle du Roi de France même. On peut compter pour la seconde, l'état florissant de Philippe II. qui, après avoir acquis le Portugal, se voyoit sur le point de réduire à son obéïssance les Provinces revoltées des Païs-Bas. La troisieme étoit l'esperance dont les ennemis d'Elisabeth se flatoient, de pouvoir débaucher le Roi d'Ecosse, & de se servir de lui pour attaquer l'Angleterre. Je ne parle point de la Cour de Rome, ni des Anglois Catholiques, qui se trouvoient toujours dans les mêmes dispositions, en sorte qu'il n'y avoit rien de nouveau à cet égard. La Reine d'Ecosse étoit toujours la pierre d'achoppement. C'étoit elle qui servoit de fondement à toutes les machinations. On vouloit la délivrer de sa captivité, pour mettre sur sa tête les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse, & pour rétablir, par son moyen, la Religion Catholique dans les deux Royaumes. Tel étoit le plan des ennemis d'Elisabeth. Elle ne pouvoit pas l'ignorer, puisqu'ils l'avoient suivi depuis le commencement de son Regne; comme de son côté, elle avoit donné toute son attention à rompre leurs mesures. Mais elle avoit eu jusqu'alors, des avantages qui commençoient à lui manquer. C'étoit premierement, la jalousie entre les Couronnes de France & d'Espagne, qui n'avoit permis ni à l'une ni à l'autre de l'attaquer ouvertement. Secondement, les Huguenots de France avoient été assez puissans pour se défendre, & pour mettre la Cour hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre. En troisieme lieu, pendant que les affaires des Confédérez dans les Païs-Bas avoient été florissantes, elles avoient tellement occupé les forces de l'Espagne, qu'il n'avoit pas été possible à Philippe II. de penser sérieusement aux affaires étrangeres. Mais, dans le tems dont je parle, la situation des affaires étoit entierement changée. Celles de France prenoient un train qui ne laissoit plus lieu à Elisabeth d'appuyer sa sureté sur la jalousie entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, ce fondement étant devenu trop foible. Le Duc de Guise, son ennemi mortel, étoit plus puissant en France que le Roi même, & de plus, il étoit soutenu par le Roi d'Espagne. Il y avoit beaucoup d'apparence que les Huguenots seroient entierement opprimez, & que les Païs-Bas seroient bien-tôt remis

sous le joug du Roi d'Espagne ; après quoi, il n'y avoit plus à douter que l'Angleterre ne fût attaquée. Il falloit donc qu'Elisabeth pensât de bonne heure à prévenir le danger qui lui pendoit sur la tête, ou qu'elle se résolût à soûtenir seule les efforts de ses ennemis. La prudence vouloit qu'elle travaillât premierement à éviter l'attaque qu'on lui préparoit, sans négliger pourtant les moyens de la soutenir, si elle s'y trouvoit forcée. Voici donc le plan qu'elle forma, comme il sera facile de s'en convaincre par la suite. Premierement, elle résolut de faire des Alliances, s'il étoit possible, avec les deux Couronnes du Nord, & avec les Protestans d'Allemagne, quand ce ne seroit que pour donner de la jalousie à ses ennemis. Secondement, d'assister puissamment les Conféderez des Païs-Bas, afin d'entretenir une diversion au Roi d'Espagne en ce Païs-là. En troisieme lieu, de donner du secours aux Huguenots de France, pour empêcher qu'ils ne fussent trop aisément opprimez, sachant bien que le Duc de Guise ne seroit pas en état de rien entreprendre contre elle, pendant que la Guerre Civile le tiendroit occupé en France. Enfin, elle jugea qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour rompre les mesures de ses ennemis, que de tâcher, s'il étoit possible, d'avoir le Roi d'Ecosse en son pouvoir, ou à ce défaut, d'exciter en Ecosse, des Troubles qui ôtassent à ce jeune Prince la liberté de former des projets préjudiciables à l'Angleterre. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'en ce même tems, la mort de la Reine d'Ecosse fut résolue, puisque la vie de cette Reine étoit le fondement de tous les complots qui se faisoient contre Elisabeth, tant au dedans qu'au dehors. Du moins, si cette résolution n'étoit pas prise absolument, il est très vrai-semblable, qu'Elisabeth & son Conseil se déterminerent à n'épargner plus Marie, dès que la nécessité des affaires demanderoit qu'on la sacrifiât à la sureté publique. J'avoue que ce n'est qu'une conjecture, mais elle est appuyée sur la situation où les affaires d'Elisabeth se trouvoient en ce tems-là. ELISABETH. 1585. Ses projets pour se soutenir.

Pour exécuter le premier point de ce projet, *Thomas Bodley* fut envoyé en Allemagne & en Danemarc, pour tâcher d'engager les Princes Protestans à faire une Ligue défensive avec l'Angleterre. Il avoit ordre, entre autres choses, de découvrir au Roi de Danemarc, que le Duc de Lorraine ayant recherché Elisabeth en Mariage, lui avoit fait valoir les droits qu'il avoit sur la Couronne de Danemarc, comme Fils d'une Fille de *Christierne II.* J'ignore quel fut le succès des négociations de Bodley : mais comme Elisabeth étoit extremement ménagere de son argent, il y a quelque apparence qu'elle n'employa pas les moyens les plus propres pour mettre les Princes Allemans dans ses interêts. Je parlerai bien-tôt du second & du troisieme article du projet qu'Elisabeth avoit formé, qui regardoient la France & les Païs-Bas. Quant au quatrieme par rapport à l'Ecosse, on en trouve l'explication dans les Mémoires de Melvil, si toutefois on peut ajouter une entiere Elle envoye un Ambassadeur en Allemagne.

ELISABETH. 1585.

foi à cet Auteur, qui paroit fort prévenu contre Elisabeth.

Elle tâche de rompre le projet du Mariage du Roi d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Le Roi d'Ecosse, ayant résolu de se marier, avoit jetté les yeux sur la Fille ainée du Roi de Danemarc, qui, en ayant eu quelque avis, résolut d'envoyer une Ambassade en Ecosse, sous prétexte d'y proposer une Alliance entre les deux Royaumes, & pour donner lieu en même tems au Roi Jaques de proposer son Mariage. Melvil prétend, qu'Elisabeth ayant été avertie de ce projet, prit la résolution de faire ses efforts pour le faire échouer. Ce n'étoit pas que ce Mariage ne convînt au Roi d'Ecosse; mais il convenoit à Elisabeth que ce Prince ne se mariât pas, à moins qu'il ne voulût prendre de sa main une Femme Angloise: ou plutôt, elle souhaitoit de l'avoir entre ses mains, avant qu'il fût marié.

Elle lui envoye Edouard Wotton. *Melvil.*

Elle lui écrivit donc, que, pour entretenir toujours une bonne intelligence avec lui, elle avoit dessein de lui envoyer un Ambassadeur qui résideroit à sa Cour, non pour lui parler d'affaires, mais pour le divertir & pour lui tenir compagnie: que pour cet effet, elle avoit jetté les yeux sur *Edouard Wotton*, qui étoit un homme d'esprit, & qui avoit beaucoup voyagé, jugeant qu'il seroit très propre à l'entretenir agreablement, & qu'elle esperoit qu'il auroit beaucoup de plaisir dans sa conversation. Melvil, qui fut chargé d'aller recevoir cet Ambassadeur, se ressouvint qu'il l'avoit vu autrefois à Paris, chez le Docteur *Wotton* son Oncle, Ambassadeur d'Angleterre, & que, tout jeune qu'il étoit alors, il avoit tendu au Connêtable de Montmorency, un piege où cet habile Ministre s'étoit laissé prendre (1). Il en avertit le Roi, qui n'y fit aucune attention. Au contraire, il mit cet Ambassadeur de tous ses plaisirs, & en fit comme une espece de Favori.

Affaires d'Ecosse.

L'Ambassade de Danemarc étant arrivée en Ecosse, Wotton & quelques-uns des Ministres du Roi firent en sorte que les Ambassadeurs reçurent tant de mortifications, qu'ils furent sur le point de s'en retourner très mal satisfaits. Mais Melvil les ayant instruits de l'état des affaires, leur persuada de prendre patience; & en effet, le Roi s'étant desabusé de certaines impressions qu'on lui avoit données contre le Roi de Danemarc, les renvoya plus contens. Peu de tems après, il envoya *Pierre Young* (2) son Aumônier au même Prince, pour le remercier de son Ambassade, & pour l'informer qu'il lui envoyeroit bien-tôt des Ambassadeurs. Le véritable motif du voyage de *Young* étoit de voir les deux Princesses Filles du Roi de Danemarc, & d'informer le Roi son Maître de leurs qualitez.

Pendant ce tems-là, la faveur du Comte d'Aran diminuoit sensiblement, par l'adresse du Lord Gray son Concurrent, qui savoit mieux ménager l'esprit du Roi. D'ailleurs. Wotton contribuoit, autant qu'il pouvoit, à la ruïne du Favori, parce qu'outre qu'Elisabeth n'en avoit plus besoin depuis qu'elle avoit gagné le Lord Gray, c'étoit un homme

(1) Voyez vers la fin du Regne de Marie, où il a été parlé de ce piege. RAP. TH.
(2) L'Auteur l'avoit nommé *Patrice*. Mr. *Tindal* corrige cette faute, d'après les *Mémoires* de *Melvil*.

ELISABETH. 1585.

sur lequel elle ne pouvoit pas beaucoup compter. Un accident qui arriva sur la frontiere, fit encore un tort extrême au Comte d'Aran. Le Lord *Ferminhurst*, qui avoit épousé sa Niece, s'étant abouché avec le Lord *Russel* (1) Anglois, sur des affaires qui regardoient les deux Royaumes, un Anglois surpris en larcin excita, entre les deux Escortes, une querelle dans laquelle le Lord Russel fut tué. L'Ambassadeur d'Angleterre fit grand bruit de cette affaire, prétendant que le Comte d'Aran avoit fait exciter cette querelle par son Neveu, pour engager les deux Royaumes à une rupture. Sur ses plaintes, le Comte d'Aran fut mis aux arrêts dans sa propre maison, & Ferminhurst envoyé en prison, où il mourut bien-tôt après.

Le Lord Russel tué sur la frontiere d'Ecosse. *Cambden. Melvil.*

Elisabeth, ayant été informée de ce fait, en demanda une reparation authentique. Jaques ne la refusoit pas, mais il prétendoit qu'il ne pouvoit rien décider sur ce sujet, avant que d'avoir des preuves. Cela n'étoit pas facile, à cause de la coutume dont j'ai déja parlé en un autre endroit, qui ne permettoit pas de recevoir le témoignage des Anglois contre les Ecossois, ou des Ecossois contre les Anglois, touchant ce qui se passoit sur la frontiere. Cette difficulté étant cause que l'affaire tiroit en longueur, & le Comte d'Aran ayant été tiré des arrêts, Elisabeth en prit occasion de permettre aux fugitifs d'Ecosse refugiez en Angleterre, de retourner dans leur Patrie. Wotton, étant instruit des intentions de la Reine, travailla de son côté à corrompre diverses personnes de la Cour d'Ecosse, & à les mettre dans les interêts d'Elisabeth. Si l'on en doit croire Melvil, les gens en qui le Roi prenoit le plus de confiance, étoient de ce nombre. Ainsi, Wotton se voyant si bien appuyé, forma le projet de surprendre le Roi dans le Parc de Sterlyn, & de le mener en Angleterre. Ce coup lui ayant manqué, il résolut de forcer la Garde du Château, & déja il avoit préparé tout ce qui étoit nécessaire pour exécuter ce dessein; mais le Roi en ayant eu quelque avis, rompit ses mesures, en partant brusquement de Sterlyn. Alors Wotton se voyant découvert, se retira secretement sans prendre congé. C'étoit là l'homme qu'Elisabeth avoit envoyé au Roi Jaques pour le divertir.

La Reine en demande reparation.

Elle permet aux Ecossois fugitifs de rentrer en Ecosse.

Wotton veut enlever le Roi d'Ecosse. *Melvil.*

Il manque son coup & se sauve.

Mais tout le danger n'étoit pas passé. Jaques étoit environné de gens qui étoient d'intelligence avec les Fugitifs, & qui l'empêchoient de prendre aucune précaution pour sa sureté. Ces Seigneurs fugitifs étoient déja rentrez en Ecosse, où ils avoient assemblé un Corps de trois-mille hommes, & marchoient droit à Sterlyn où le Roi étoit retourné, sans qu'on eût pris à la Cour aucune précaution pour les arrêter dans leur marche. Cette négligence, causée par les Traitres que le Roi avoit auprès de lui, donna aux Mécontens la facilité d'arriver aux portes de Sterlyn, où le Roi se trouva tellement surpris, qu'il se vit obligé de se mettre entre leurs mains: mais le Comte d'Aran eut le tems de se sau-

Les Fugitifs retournent en Ecosse.

Ils se rendent maitres de la personne du Roi.

(1) Fils du Comte de *Bedfort* & Gardien des Marches interieures. Tind.

ver. Les Mécontens, ayant le Roi en leur pouvoir, le traiterent avec tant de respect & de soumission, qu'ils lui persuaderent enfin, qu'ils n'étoient pas ses ennemis, comme on avoit voulu le lui faire accroire.

& sont rétablis.

Il avoua, qu'il avoit été séduit par les conseils pernicieux du Comte d'Aran, & consentit que les Bannis fussent rétablis dans la possession de leurs biens. Par cette revolution, Elisabeth eut la satisfaction de voir le Roi d'Ecosse dirigé par des Conseillers dont elle n'avoit rien à craindre, au-lieu qu'auparavant, elle étoit dans une inquietude perpétuelle, par rapport aux affaires de ce Royaume.

Négociation pour le Mariage du Roi.

Peu de tems après le Colonel Stuart étant allé à Copenhague, y commença une négociation pour le Mariage du Roi avec une des Princesses de Danemarc.

La Souveraineté des Païs-Bas est offerte à Elisabeth qui la refuse.

Pendant ce tems-là, les affaires des Provinces Confédérées des Païs-Bas se trouvoient dans une situation si dangereuse, que les Etats ne pouvoient plus esperer de pouvoir résister au Roi d'Espagne, s'ils n'étoient puissamment secourus. Henri III. n'ayant pas voulu accepter la Souveraineté que les Etats lui avoient offerte, ils s'adresserent à Elisabeth, qui la refusa aussi, de peur de s'engager dans une affaire trop embarassante. Elle comprenoit que la Guerre qu'il faudroit soutenir contre l'Espagne pour conserver cette acquisition, l'engageroit dans des dépenses extraordinaires qu'elle n'auroit pas la liberté de moderer comme elle voudroit. Elle aima mieux, pour suivre le plan qu'elle avoit formé, donner aux Etats un secours considerable, afin de continuer une diversion au Roi d'Espagne, d'autant mieux que ce secours pourroit être augmenté ou diminué, selon la situation de ses affaires.

Traité de la Reine avec les Etats.

Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à leur fournir cinq mille hommes de pied, & mille de Cavalerie, sous le commandement d'un Général Anglois. Il fut convenu, qu'elle payeroit ces Troupes pendant la Guerre, à condition que cette avance lui seroit remboursée après la fin de la Guerre, savoir, dans la premiere année de la Paix, ce qui auroit été avancé pour la premiere année de la Guerre, & le reste dans quatre ans. Que pour la sureté de son payement, on lui remettroit ***Flessingue*** & ***Ramequens***, en Zélande, & ***la Brille*** en Hollande: Que les Gouverneurs qu'elle mettroit dans ces Places, n'auroient aucune jurisdiction sur les habitans: Que l'argent étant remboursé, ces Places seroient rendues, non au Roi d'Espagne, mais aux Etats: Que le Général Anglois, & deux autres qu'elle nommeroit, auroient séance dans le Conseil d'Etat, & qu'il ne se feroit ni Paix ni Treve sans un consentement mutuel: Que si la Reine mettoit une Flotte en mer, les Etats seroient obligez d'y joindre un pareil nombre de Vaisseaux, sous le commandement de l'Amiral Anglois. Enfin, que les Ports de l'un & de l'autre Païs seroient ouverts aux deux Nations.

Le Comte de Leicester Général des Troupes Angloises.

Ce Traité étant conclu, la Reine nomma pour Général des Troupes auxiliaires, le Comte de Leicester, pour qui elle avoit toujours beaucoup d'affection: mais il ne se rendit aux Païs-Bas, que vers

la fin de l'année. Quelque tems après, elle publia un Manifeste, où elle alleguoit pour raison du secours qu'elle donnoit aux Provinces Confédérées, que l'Alliance entre les Rois d'Angleterre & les Souverains des Païs-Bas n'étoit pas tant entre leurs personnes, qu'entre leurs Etats réciproques. Elle inferoit de là, que, sans violer cette Alliance, elle pouvoit secourir les Peuples des Païs Bas, opprimez par les Espagnols. ELISABETH. 1585. Manifeste de la Reine.

Cependant, comme elle jugeoit bien que cette raison ne satisferoit pas le Roi d'Espagne, & qu'il regarderoit sans doute ce secours extraordinaire donné à ses Sujets revoltez, comme une déclaration de Guerre, elle résolut de le prévenir. Pour cet effet, elle mit en mer une Flotte de vingt & un Vaisseaux de Guerre montez de deux-mille-troiscens Soldats, outre les Matelots, pour aller porter la Guerre dans l'Amerique, où les Espagnols ne s'attendoient à rien moins. Cette Flotte étoit commandée par le Comte de Carlisle, qui avoit sous lui, le fameux Chevalier *Drake* (1). Les Anglois s'emparerent d'abord de *St. Jaques*, l'une des Isles du Cap Vert. Ensuite, ils allerent à l'Isle de *St. Domingo* ou *Hispaniola*, & se rendirent maitres de la Ville Capitale. Après y avoir passé tout le mois de Janvier de l'année 1586. ils allerent attaquer *Carthagene*, & s'en rendirent maitres. Enfin ils brûlerent les Villes de *Saint Antoine* & de *Ste. Helene*, dans la Floride. Une violente tempête ayant séparé la Flotte, dans le tems qu'elle alloit entreprendre de nouvelles Expéditions, elle ne put plus se rejoindre qu'en Angleterre, où elle apporta un butin qui fut estimé plus de soixante-mille livres sterling: mais sept-cens Anglois périrent dans cette Expédition (2). Elle envoye une Flotte contre les Espagnols en Amerique. Expédition de cette Flotte.

Dans ce même tems, *Jean Davis*, Anglois, cherchoit une route du côté du Nord, pour aller par un plus court chemin aux Indes Orientales. Les glaces l'ayant empêché de passer, il roda longtems dans la Mer du Nord, & trouva par hazard, sous le Cercle Polaire, un Détroit qui porte encore son nom, mais qui n'étoit pas ce qu'il cherchoit. Détroit de Davis trouvé dans le Nord. *Cambden.*

Avant que de quitter l'année 1585., il est nécessaire de rapporter ce qui s'etoit passé en France. Depuis que le Duc de Guise eut fait son Traité avec le Roi d'Espagne, il employa toutes sortes de moyens pour corrompre les François, & pour les attirer à son parti. Son but étoit de se saisir de la Couronne, soit avant, soit après la mort de Henri III. Il ne pouvoit pas esperer que le Roi, qui le haïssoit mortellement, favorisât son dessein; & d'un autre côté, il n'avoit pas le moindre prétexte pour prétendre à la Couronne, que sa prétendue Affaires de France. *Mezerai.*

(1) *François Drake* étoit Amiral de la Flotte; & *Christophle Carlisle*, Général des Forces de Terre. *Cambden.* Tind.

(2) *Rodolphe Lane*, que *Gautier Rawleigh* avoit laissé dans la Virginie, retourna en Angleterre avec *Drake*, & fut le premier qui y porta le Tabac. *Cambden.* Tind.

ELISABETH. 1585.

descendance de la Maison de Charlemagne. En ce cas même, le Duc de Lorraine, Chef de sa Maison, auroit dû lui être préferé. Il falloit donc, pour faire valoir un droit si extraordinaire, que la passion du Peuple, & le zèle de Religion, suppléassent à tout; sans quoi, il n'y avoit pas la moindre apparence, que, de sang froid, les François voulussent placer sur le Trône, après la mort du Roi, un étranger au préjudice du Roi de Navarre qui étoit descendu de S. Louis. Pour réussir dans son projet, le Duc de Guise commença, par le moyen de ses Emissaires, à décrier le Roi comme fauteur d'Hérétiques, & à réveiller le zèle des Catholiques contre les Huguenots, & en particulier, contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé, qui faisoient profession de la Religion Reformée, après l'avoir publiquement abjurée. Cependant, comme le Duc de Guise ne jugeoit pas à propos de découvrir ses desseins, il publia un Manifeste, sous le nom du Cardinal de Bourbon, dans lequel il prétendoit faire voir que la Couronne appartiendroit à ce Cardinal après la mort du Roi. Ce n'étoit pas qu'il eût envie de le mettre sur le Trône: mais c'étoit assez d'abord, que d'en éloigner le Roi de Navarre. Cela fait, sous prétexte d'empêcher que le Trône ne fût occupé par un Hérétique, il se saisit de diverses Places, prétendant néanmoins, que c'étoit pour le service du Roi & pour le bien du Royaume.

Mezerai.

La vie que le Roi menoit depuis quelque tems, lui avoit fait perdre l'estime de la plupart de ses Sujets. Les Intrigues du Duc de Guise, qui le faisoit passer pour un fauteur d'Hérétiques, parce qu'il appuyoit le droit de la Maison de Bourbon, contribuoient encore à le ruiner dans l'esprit du Peuple. Enfin, la Cour de Rome, le Clergé, les Moines, étoient pour le Duc de Guise, & le servoient de tout leur pouvoir. Ainsi le Roi, se trouvant hors d'état de résister, se vit contraint d'abandonner le Roi de Navarre, de publier un Edit contre les Huguenots, & de s'unir avec le Duc pour les exterminer. Il eut même le chagrin de ne pouvoir se dispenser de lui donner le commandement de son Armée.

Elisabeth donne du secours aux Huguenots. *Cambden.*

Le Roi de Navarre & les Huguenots se voyant ainsi attaquez, rassemblerent toutes leurs forces pour se défendre. Mais ces forces étoient si peu considerables, par rapport à celles de leurs ennemis, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils pussent longtems résister. Le Prince de Condé, ayant voulu secourir le Château d'*Angers* qui étoit assiegé, se trouva tout-à-coup envelopé de Troupes ennemies, & contraint de se dérober de son Armée pour se sauver, & de passer en Angleterre. Elisabeth le reçut avec beaucoup de bonté, & comme elle savoit que les ennemis des Huguenots étoient aussi les siens propres, elle promit au Prince de lui donner du secours. Ce n'étoit pas sans raison qu'elle s'interessoit aux affaires des Huguenots, puisque la Ligue ne prétendoit pas se borner à leur destruction, mais qu'elle avoit pour but de

ruïner la Religion Protestante dans toute l'Europe, & particulierement en Angleterre. On en avoit vu, dans cette même année, une preuve bien sensible. Gregoire XIII. étant mort au mois d'Avril, Sixte V. qui lui succeda, lança d'abord les foudres de l'Eglise contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, les qualifiant non seulement d'Hérétiques & de Relaps, mais encore, de génération bâtarde. Il étoit aisé de juger par là, combien ce Pape favorisoit les desseins du Duc de Guise; & la Reine d'Angleterre pouvoit inferer de là combien elle avoit sujet de craindre, si ce Duc se voyoit un jour sur le Trône de France, étant soutenu du Pape & du Roi d'Espagne. Ce fut par cette raison, qu'elle fournit cinquante-mille écus au Prince de Condé, pour lui aider à soutenir la Guerre, & lui prêta dix Vaisseaux, avec quoi il dégagea la Ville de la Rochelle qui étoit bloquée.

1586. Elisabeth se plaint du pouvoir donné par les Etats au Comte de Leicester.

Grotius, *Annales des Païs-Bas.*

Le Comte de Leicester s'étant rendu en Hollande, au commencement de l'année 1586, y fut reçu comme un Ange tutelaire (1). Les Etats, sous prétexte de témoigner leur reconnoissance à Elisabeth, déclarerent ce Seigneur, Gouverneur & Capitaine Général de Hollande & de Zélande, & des Provinces-Unies, & lui donnerent un pouvoir presque absolu (2). Il y a beaucoup d'apparence, qu'en cela, leur but étoit d'engager la Reine plus avant qu'elle ne se l'étoit proposé. Elle avoit refusé la Souveraineté qu'on lui avoit offerte, & l'on vouloit la lui donner en quelque maniere malgré qu'elle en eût, en revêtant son Général d'un pouvoir qui le rendoit presque Souverain. Mais Elisabeth ne fut pas la dupe de cet artifice. Elle se plaignit aigrement aux Etats de cette espece de supercherie, & fit en même tems une forte reprimande au Comte de Leicester, de ce qu'il avoit accepté cet honneur, sans l'avoir premierement consultée. Elle lui disoit, qu'en cela, il avoit directement agi contre son intention, puisqu'elle avoit déclaré par son Manifeste, qu'elle vouloit bien assister ses voisins opprimez, mais qu'elle ne prétendoit pas s'attribuer aucun pouvoir sur eux. Les Etats s'excuserent en répondant, que la nécessité de leurs affaires les avoit obligez à déferer ce pouvoir au Comte de Leicester, afin qu'il fût mieux en état de remedier à leurs divisions, qui les mettoient dans un danger continuel de périr. Qu'ils ne pouvoient revoquer l'autorité qu'ils avoient donnée à son Général, sans de grands inconvéniens; & qu'au reste, ils ne s'étoient pas dépouillez du Pouvoir Souverain. Le Comte de Leicester appaisa la Reine par

(1) Il partit d'Angleterre avec une Suite magnifique, accompagné du Comte d'*Essex*, des Lords *Audley* & *North*; des Chevaliers *Guillaume Russel*, *Artus Basset*, *Thomas Shirley*, *Guillaume Waller*, *Gervais Clifton*, & autres Chevaliers, avec une Troupe choisie de 500 Gentilshommes. *Cambden.* Tind.

(2) Il étoit accompagné d'une Garde magnifique, & traité par tout le monde d'*Excellence*. Sur quoi il se comporta comme s'il avoit été véritablement Souverain. *Cambden.* Tind.

ELISABETH. 1586.

ses soumissions. Enfin, elle consentit que la Patente subsistât: mais elle fit entendre aux Etats, qu'ils se flatoient vainement de l'engager à accepter la Souveraineté de leur Païs, & que son intention étoit de s'en tenir aux bornes qu'elle s'étoit elle-même prescrites: c'est-à-dire, de ne s'engager qu'à les secourir autant que ses affaires le lui permettroient.

Projets ambitieux du Comte de Leicester.

Le Comte de Leicester, homme plein d'orgueil & d'ambition, ne se vit pas plutôt revêtu du pouvoir excessif qu'on lui avoit déferé, qu'il commença sourdement à former des projets pernicieux à la Liberté du Païs qu'il étoit allé défendre. C'est du moins ce dont tous les Historiens Hollandois l'accusent. Ils prétendent, que son dessein étoit de se rendre Souverain, ou Dictateur perpétuel, des Provinces dont on lui avoit confié le Gouvernement. Il y travailla par divers moyens, qui produisirent, en ce Païs-là, un mécontentement universel contre lui. Enfin, après une Campagne où il ne fit pas de grands exploits, il s'en retourna en Angleterre, pour y prendre des mesures propres à lui faciliter l'exécution de ses projets, & apparemment, pour engager la Reine à le favoriser.

Il retourne en Angleterre.

Elisabeth propose une Ligue au Roi d'Ecosse. *Annales de Cambden.*

Pendant que la France & les Païs-Bas étoient en trouble, Elisabeth pourvoyoit sagement à sa propre sureté, & à celle de son Royaume. Ce n'étoit pas seulement en assistant les Huguenots & les Provinces des Païs-Bas, mais encore, en prévenant les dangers qui pouvoient venir du côté d'Ecosse, en cas que le Roi d'Espagne & le Duc de Guise se vissent jamais en état de l'attaquer. La conjoncture lui étoit tout-à-fait favorable. Le Roi d'Ecosse n'avoit plus autour de lui, que des gens affectionnez à la Religion Reformée & aux interêts de l'Angleterre. Il ne falloit donc pas laisser échaper cette occasion d'unir étroitement les deux Royaumes, cette union étant d'une extrême conséquence pour Elisabeth. Ce fut aussi dans cette vue, qu'elle envoya Randolph au Roi Jaques, pour lui représenter, que les ennemis de la Religion Protestante se liguant ouvertement ensemble pour la détruire, il étoit de l'interêt des Etats Protestans de s'unir aussi pour leur commune défense. Que l'Angleterre & l'Ecosse étoient comme le rempart de la vraye Religion, & que l'union des forces de ces deux Royaumes étoit le seul moyen capable de la soutenir. Que pour cet effet, elle croyoit qu'il étoit de leur commun interêt, de faire une Ligue pour la défense de leur Religion, contre tous ceux qui s'efforceroient de la ruiner, du moins en Angleterre & en Ecosse. Pour mieux engager le Roi à faire ce que la Reine souhaitoit, Randolph lui fit entendre, que comme ses revenus étoient extremement diminuez, à cause des Troubles qui avoient si longtems affligé son Royaume, la Reine vouloit bien lui accorder une Pension pour lui aider à soutenir sa Dignité. Jaques donna volontiers son consentement à ce qu'on lui proposoit; mais à condition, qu'il ne se feroit rien en Angleterre, au préjudice du droit

qu'il avoit de succeder à la Couronne de ce Royaume, & que cet Article, avec celui de la Pension, seroit inseré dans le Traité. Randolph lui répondit, qu'il ne croyoit pas que cela fût possible. Que pour ce qui regardoit l'Article de la Pension, s'il étoit mis dans le Traité, il sembleroit que la Reine se rendroit tributaire de l'Ecosse, à quoi elle ne consentiroit jamais. Que pour l'Article de la Succession, la Reine ne pouvoit s'y engager par un Traité public, sans la concurrence du Parlement, & que la discussion de cette affaire pourroit retarder trop longtems le Traité, & peut-être, faire naitre de grandes difficultez, à cause de la Religion de la Reine Marie sa Mère: mais qu'il ne doutoit pas qu'elle ne voulût bien le satisfaire sur ces deux points, par le moyen de deux Articles secrets. Jaques s'étant contenté de cet expédient, *Desneval*, Ambassadeur de France, fit tous les efforts possibles pour le détourner de cette Ligue. Il lui représenta, que, dans le Traité qui se projettoit, Elisabeth n'avoit pour but, que de se mettre à couvert des attaques de ceux qui s'étoient liguez pour délivrer la Reine Marie. Que c'étoit une chose étrange, qu'il pensât à s'unir avec une Reine qui tenoit sa Mere en prison, contre ceux qui travailloient à la tirer de captivité. Il ajouta, que le Roi son Maitre ne pourroit regarder cette Ligue, que comme une violation expresse de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse. Jaques lui répondit, que les malheurs & les disgraces de la Reine sa Mere ne venoient que de ses propres amis, qui, sous prétexte de la servir, n'avoient pour but que d'exécuter leurs propres projets. Que pour ce qui regardoit l'Alliance entre la France & l'Ecosse, il ne comprenoit pas pourquoi il la violeroit, puisque la France ne prétendoit pas l'avoir violée, en faisant une Ligue défensive avec l'Angleterre, sans lui en avoir rien communiqué.

ELISABETH. 1586.

Oppositions de l'Ambassadeur de France.

Réponse du Roi.

Jaques s'étant déterminé à ce que la Reine souhaitoit, les Plénipotentiaires des deux Royaumes s'assemblerent à BARWICK, & y signerent un Traité d'Alliance & d'étroite amitié entre les deux Couronnes.

Le motif du Traité étoit, que les Puissances, qui se disoient Catholiques, s'étant liguées ensemble pour détruire la Religion Protestante, non seulement dans leurs propres Etats, mais encore chez les Etrangers; il étoit aussi nécessaire, que les Protestantes s'unissent pour la défendre. Que pour cette cause, la Reine d'Angleterre & le Roi d'Ecosse convenoient des Articles suivans:

Traité de Ligue entre Elisabeth & Jaques. *Cambden.*

I. Que par ce Traité, ils s'engageoient à défendre la Religion Evangelique, contre tous ceux qui voudroient l'attaquer dans l'un ou dans l'autre Royaume.

II. Que cette Alliance seroit offensive & défensive, contre ceux qui voudroient empêcher l'exercice de la susdite Religion, dans quelqu'un des deux Royaumes, nonobstant tous autres Traitez & Alliances.

III. Que si l'un des deux étoit attaqué, l'autre ne donneroit aucun

ELISABETH. 1586.

secours direct ou indirect à l'assaillant, quelque Alliance ou Traité qu'il eût fait avec lui auparavant.

IV. Que si l'Angleterre étoit attaquée en quelque endroit éloigné de l'Ecosse, le Roi d'Ecosse fourniroit à la Reine d'Angleterre deux-mille hommes de Cavalerie, & cinq-mille hommes de pied, aux frais de la Reine, depuis le jour que ce secours entreroit en Angleterre; & qu'en semblable cas, la Reine envoyeroit au Roi d'Ecosse six-mille hommes de pied, & trois-mille Cavaliers.

V. Que si l'Angleterre étoit attaquée en quelque endroit qui ne fût pas éloigné de l'Ecosse de plus de soixante milles, le Roi d'Ecosse assembleroit toutes ses forces, & les joindroit à celles de la Reine, pour poursuivre les ennemis, pendant trente jours, ou, si la nécessité le requeroit, pendant autant de tems que les Vassaux d'Ecosse sont tenus de fournir des Troupes au Roi pour la défense du Royaume.

VI. Que si l'Angleterre étoit envahie, le Roi d'Ecosse empêcheroit que les habitans du Comté d'Argyle ne passassent en armes dans le Royaume d'Irlande.

VII. Que le Roi & la Reine se livreroient réciproquement tous les Rebelles qui auroient attenté quelque chose contre l'un ou l'autre des deux Royaumes, ou du moins, qu'ils les chasseroient de leurs Etats.

VIII. Que dans six mois, ils envoyeroient des Commissaires sur les frontieres, pour regler & terminer tous les differens entre les deux Nations.

IX. Qu'aucun des deux ne feroit aucun Traité, au préjudice des Articles contenus dans celui-ci, sans le consentement de l'autre.

X. Que ce Traité seroit ratifié des deux côtez, par des Lettres Patentes.

XI. Que ce Traité ne dérogeoit en rien aux précedens faits entre les deux Royaumes, ou à ceux que les deux Couronnes pouvoient avoir faits auparavant avec d'autres Princes ou Etats, excepté dans ce qui concernoit la Religion. A l'égard de cet Article qui regardoit la Religion, il étoit convenu, que cette Alliance & Ligue offensive & défensive demeureroit ferme & inviolable.

XII. Que le Traité seroit confirmé par les Etats d'Ecosse, dès que le Roi auroit atteint l'âge de vingt & cinq ans; & que pareillement, la Reine le feroit confirmer par les Parlemens d'Angleterre & d'Irlande.

Observations sur les Annales de Cambden.

Peu de tems après la conclusion de cette Ligue, on découvrit en Angleterre une Conjuration qui couta la vie à la Reine d'Ecosse. Comme c'est ici un des évenemens les plus importans de ce Regne, il est nécessaire d'entrer dans un assez grand détail. Mais il est fâcheux qu'on ne puisse le tirer que des Annales d'Elisabeth écrites par Cambden, Auteur très suspect pour tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse. Dans tous les Regnes précedens, il n'y a point d'évenement remarquable dont on ne trouve quelque trace dans le Recueil des Actes Publics,

& ſur lequel ce Recueil ne puiſſe fournir quelque éclairciſſement. Mais pour ce qui regarde celui-ci, on a fait main-baſſe ſur tous les Actes qui ont du rapport à la Reine Marie, ſans y en laiſſer un ſeul. D'un autre côté, Jaques I. Fils de cette Reine, ayant ſuccedé à Eliſabeth, il ne s'eſt point trouvé d'Anglois qui ait oſé écrire, ſous ſon Regne, la vérité de ce qui s'étoit paſſé ſous le précedent, pendant que la mémoire en étoit encore récente. Cambden a été le ſeul qui a entrepris de publier les Annales du Regne d'Eliſabeth, moins pour faire connoitre les évenemens de ce Regne, que pour les déguiſer dans tout ce qui regarde la Reine Marie, & pour donner un tour d'innocence à tout ce qui avoit flétri la reputation de cette Reine pendant qu'elle étoit en vie. C'eſt ce qui paroit manifeſtement dans le récit qu'il a fait du meurtre du Roi Henri Stuart ; & par là il a donné lieu de préſumer, qu'il n'a pas été plus fidele dans ce qu'il a dit du Jugement & de la mort de Marie. Il aſſure pourtant, qu'il a ſuivi les Mémoires d'*Edouard Parker* (1) Greffier de la Reine, de *Thomas Whealer* Notaire Public & Audiencier de la Cour de Cantorbery, & de quelques autres perſonnes dignes de foi, qu'il ne nomme pas. Je ne ſai ſi les Mémoires dont il parle ont jamais été publics, ou ſi on peut encore les trouver. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Annales de Cambden que le récit ſuivant eſt tiré, faute d'un autre Hiſtorien moins partial.

Conjuration contre la Reine.

Gilbert Gifford, (2) Docteur en Théologie du Seminaire de Rheims, *Robert Gifford* (3) & *Hodgeſon*, Prêtres Anglois, avoient mis dans l'eſprit à un de leurs Compatriotes, nommé *Savage*, que ce ſeroit une œuvre méritoire que de tuer Eliſabeth, & lui en avoient fait faire le vœu, pendant les fêtes de Pâque de cette année 1586. (4) Dans ce même tems, *Ballard*, Prêtre Anglois du même Seminaire, qui étoit allé en Angleterre malgré les défenſes, s'en retourna en France, où il eut diverſes Conferences avec *Mendozze* & avec le Lord *Paget*, ſur les moyens d'envahir l'Angleterre. Comme le principal motif de la Conſpiration étoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'ôter la vie à Eliſabeth, mais il falloit encore avoir des forces toutes prêtes pour délivrer Marie, & pour la placer

(1) L'Auteur le nommoit *Etiene*. Mr. *Tindal* donne le véritable nom, d'après *Cambden*.

(2) *Cambden* le nomme le Docteur *Gifford*, tout court. Tind.

(3) *Cambden* nomme ce Prêtre, *Gilbert Gifford*. Tind.

(4) Ils écrivirent en même tems une eſpece de Lettre Paſtorale aux Catholiques-Romains Anglois, pour les exhorter à ne point troubler le Gouvernement, ni attenter quoi que ce fût contre la Reine : mais d'avoir recours ſeulement aux *Larmes*, aux *Prieres*, aux *Veilles* & aux *Jeunes*, les ſeules armes que les Chrétiens puiſſent oppoſer à la Perſécution, ſans encourir aucun blâme. Ils firent auſſi courir le bruit, que *George Gifford*, un des Gentilshommes Penſionnaires de la Reine, avoit juré qu'il tueroit la Reine, & avoit reçu pour cela une ſomme d'argent du Duc de *Guiſe*. Tout cela étoit pour amuſer la Reine & ſon Conſeil. *Cambden*. Tind.

ELISABETH. 1586.

sur le Trône d'Angleterre. Ces deux projets ne pouvoient pas être séparez. Ballard étoit accompagné d'un nommé *Mawde*, qu'il croyoit de ses amis, & qui étoit pourtant un Espion du Secretaire Walsingham.

Environ la Pentecôte, Ballard fut renvoyé en Angleterre par les Conjurez, pour tâcher de gagner des gens propres à faciliter l'exécution du projet. Ils lui firent connoitre, qu'il trouveroit à Londres un Gentilhomme, nommé *Babington*, auquel il pourroit se confier. Ce Babington, qui étoit un Catholique zèlé, ayant été depuis peu en France, y avoit été gagné par l'Evêque de Glasgow Ambassadeur de Marie, & par *Morgan* fugitif Anglois. Il étoit tellement prévenu en faveur de la Reine d'Ecosse qu'on le crut en état de tout entreprendre. Par cette raison, il avoit été recommandé à cette Reine, sans qu'il en sût rien. Ainsi, dès qu'il fut de retour en Angleterre, elle lui écrivit, & depuis ce tems-là, il avoit été employé à lui faire tenir les Lettres qui lui venoient de France, jusqu'à ce qu'elle fut mise sous la garde d'*Amias Pawlet* & de *Drugeon Drury*. Alors Babington, redoutant la vigilance de ces nouveaux gardiens, ne voulut plus se charger ni des Lettres qui lui étoient adressées, ni de ses Réponses.

Ballard étant retourné en Angleterre, y vit Babington, & lui communiqua le dessein qui se tramoit d'envahir l'Angleterre, de délivrer la Reine d'Ecosse, & de la placer sur le Trône. Babington répondit, qu'il doutoit beaucoup que ce projet pût réussir pendant qu'Elisabeth seroit en vie. Sur cette réponse, Ballard lui communiqua encore le vœu que Savage avoit fait ; à quoi Babington repliqua, que c'étoit beaucoup risquer, que de commettre l'exécution de ce dessein à un seul homme ; qu'il en falloit au moins six : & il s'offrit pour être de ce nombre. (1) Ensuite, ils confererent ensemble sur les moyens d'introduire une Armée étrangere dans le Royaume, sans quoi ils jugeoient que la mort même d'Elisabeth leur seroit inutile.

Lettre de Marie à Babington.

Peu de jours après, Babington reçut, par les mains d'un Inconnu, une Lettre de la Reine d'Ecosse qui lui reprochoit son silence, & le prioit de lui envoyer le paquet qui avoit été remis à *Morgan* par le Secretaire de l'Ambassadeur de France. Babington lui fit réponse, & après avoir excusé son silence par la crainte que lui causoit l'extrême vigilance de Pawlet & de Drury, il lui communiquoit le complot qu'il avoit fait avec Ballard. Dans une seconde Lettre que Marie lui écrivit le 27 de Juillet, elle louoit beaucoup le zèle qu'il témoignoit pour la Religion Catholique, & l'exhortoit à ne rien entreprendre, jusqu'à ce que le secours étranger fût prêt. Outre cela, elle lui donnoit divers avis pour l'exécution du projet, comme, de faire venir se-

(1) *Cambden* ne dit rien de semblable. Il ne pouvoit pas même être un des six, vû qu'il marquoit dans sa Lettre à la Reine *Marie*, que pendant que les six Personnes exécuteroient la Tragédie, comme il l'appelloit, lui, avec cent hommes de plus, seroit à portée de la mettre en liberté. TIND.

cretement

cretement en Angleterre les Comtes de Northumberland & de Westmorland, & le Lord Paget. (1) Elle lui indiquoit un moyen pour l'enlever, & le chargeoit de promettre, de sa part, de bonnes recompenses aux six hommes. ELISABETH. 1586.

Cependant, Babington avoit gagné quelques autres personnes, du nombre desquelles étoit *Polley* Espion de Walsingham, qui, par son moyen, étoit informé de jour en jour, de ce qui se passoit parmi les Conjurez. Il apprit par là, que les six qui s'étoient engagez à tuer la Reine, étoient, *Savage, Babington* (2), *Charnock, Abington, Maxwell* (3), & *Barnewell*, & qu'ils s'étoient fait peindre tous six dans un même Tableau, avec certaines Devises qui marquoient obscurément leur dessein (4). Il trouva même le moyen de faire voir ce Tableau à la Reine, qui n'y reconnut que *Maxwell* (5). Elle conserva pourtant si bien l'idée de leurs visages, que peu de tems après, étant à la promenade dans son jardin, & ayant apperçu *Barnewell*, elle le regarda fixement, après quoi elle dit à son Capitaine des Gardes, *ne suis-je pas bien gardée, n'ayant pas un seul homme armé auprès de moi ?*

Cinq autres s'engagent à tuer la Reine.

Babington avoit tant d'impatience de voir les secours étrangers prêts à partir pour l'Angleterre, qu'il fournit de l'argent à Ballard qui s'étoit chargé d'aller en France pour les hâter. Mais comme il n'étoit pas facile d'obtenir des passeports, Barbington trouva le moyen de s'introduire auprès du Secretaire Walsingham (6), qui le connoissant déja pour ce qu'il étoit, le reçut fort civilement, & témoigna qu'il faisoit beaucoup de cas de lui. Encouragé par cette reception favorable, il demanda un passeport pour lui-même & un autre pour Ballard, sous un nom supposé, & assura que, par le moyen des connoissances qu'il avoit à Paris, il pourroit découvrir beaucoup de secrets touchant la Reine d'Ecosse. Walsingham loua beaucoup son zèle, & se chargea de lui procurer une bonne recompense, s'il rendoit quelque service considerable à la Reine. Il lui fit aussi esperer les passeports qu'il avoit demandez.

Polley n'étoit pas le seul de qui Walsingham apprenoit les secrets de la Conspiration. Gifford, qui avoit été employé à corrompre *Savage*, ayant été envoyé en Angleterre pour affermir ce scélerat dans sa résolution, servoit en même tems à faire tenir des Lettres à la Reine d'Ecosse, & à renvoyer ses Réponses. Pour s'assurer de sa fidelité, on le

Gifford découvre tout à Walsingham.

(1) Et qu'ils entreroient dans cette Cabale, sous prétexte qu'ils craignoient les Puritains. *Cambden*. TIND.

(2) *Tilney*. Cambden. TIND.

(3) *Tichburn*. Cambden. TIND.

(4) Les six furent représentez, avec *Babington* au milieu. L'Ame de la Devise étoit : *Quorsum hæc alio properantibus*. TIND.

(5) *Cambden* dit qu'elle ne connut aucun de ces visages, à la réserve de *Barnewell* qui étoit souvent venu lui parler pour l'affaire du Duc de *Kildare*. TIND.

(6) Par le moyen de *Polley*. TIND.

ELISABETH. 1586.

chargea d'abord de feuilles de papier blanc pliées & cachetées en forme de Lettres, & comme on connut par la Réponse, qu'elles avoient été rendues, on se servit de lui sans scrupule. Quelque tems après, Gifford, soit par un remords de conscience, ou dans l'esperance d'être bien recompensé, alla trouver Walsingham, & lui découvrit tout ce qu'il savoit. Le Secretaire lui fit un fort bon accueil, & lui promit de s'employer pour lui auprès de la Reine, & de lui faire obtenir une bonne recompense. Ensuite, après l'avoir instruit de ce qu'il avoit à faire, il l'envoya au lieu où la Reine d'Ecosse étoit gardée, & lui donna une Lettre pour *Amias Pawlet*, dans laquelle il le prioit de permettre que le porteur tentât de corrompre un de ses Domestiques pour faire tenir des Lettres à la Reine d'Ecosse, & pour en retirer les réponses. Mais Pawlet ne voulut point souffrir qu'aucun de ses Domestiques servît à cette intrigue. Il indiqua seulement un certain Brasseur qu'il croyoit propre à cela, & qui effectivement se laissa corrompre. Par ce moyen, Gifford fit tenir à la Reine prisonniere, des Lettres dont Walsingham avoit déja tiré des copies, & en reçut les réponses dont on fit le même usage. Enfin, quand la Cour fut assez instruite, Ballard fut arrêté, sous prétexte qu'étant Prêtre il étoit entré dans le Royaume sans passeport. A cette nouvelle, Babington fut extremement consterné. Il revint pourtant de sa frayeur, sur ce qu'il ne paroissoit pas que Ballard eut été arrête pour la Conspiration, & qu'à la Cour il ne se disoit pas un mot qui pût faire comprendre qu'elle y fût connue. Il résolut donc de faire ses efforts pour sauver Ballard, & dans ce dessein, il alla représenter à Walsingham, que c'étoit un homme dont il devoit se servir en France pour découvrir les intrigues de la Reine d'Ecosse, & le pria de le faire mettre en liberté. Walsingham rejetta la capture de Ballard sur la vigilance des Espions qu'on employoit pour découvrir les Prêtres Romains, & les Jésuites. Il promit de faire ses efforts pour obtenir son élargissement, & fit esperer que les passeports seroient bientôt prêts. Cependant, il fit en sorte que Babington fut soigneusement observé. Enfin, Babington & tous les autres Conjurez furent arrêtez en un même tems, & ayant été examinez, chacun en particulier, ils s'accuserent les uns les autres, & découvrirent tout le complot (1).

Qui se sert de lui pour faire tenir des Lettres à Marie, & pour en avoir les Réponses.

On arrête les Conjurez.

(1) *Walsingham* avoit conduit tout lui même, jusqu'à la prise de *Ballard*, sans en informer le Conseil de la Reine; & seroit allé plus loin, si elle le lui eût permis. Sur quoi il envoya un Billet à *Scudamore* son Domestique, à qui il avoit ordonné d'avoir l'œil sur *Babington*, lui marquant de le veiller de plus près. Le Domestique lut le Billet de telle sorte, que *Babington* qui étoit assis près de lui lisoit de même; & soupçonnant que tout étoit découvert, il se leva de table, (ils soupoient alors dans un Cabaret) & laissant son manteau & son épée, il sortit de la chambre, comme pour payer l'Hôte, & se rendit avec toute la diligence possible à *Westminster*, où il changea d'habits avec *Chernock*, & se retira dans le Bois de *S. Jean*, avec lui & d'autres de la Cabale. S'étant tenus cachez pendant

J'ai déja dit, qu'il y a beaucoup d'apparence que la résolution étoit prise dans le Conseil d'Elisabeth, de faire mourir la Reine d'Ecosse, au premier prétexte qu'elle en fourniroit. Sa vie mettoit continuellement celle d'Elisabeth en danger, & l'on n'avoit que trop de sujet de s'en convaincre par les découvertes qu'on venoit de faire. Ainsi, on ne laissa pas échaper cette occasion. On prit d'abord un grand soin d'empêcher qu'elle ne fût informée de la prise des Conjurez, & on lui envoya pour l'en instruire, un Officier nommé *Gorge*, qui prit son tems pour la lui annoncer, lorsqu'elle montoit à cheval pour aller à la chasse. Elle voulut d'abord rentrer dans son appartement : mais on ne le lui permit pas, jusqu'à ce qu'on en eût enlevé tous les papiers, qui furent envoyez à la Cour. On arrêta dans le même tems, *Nau* & *Curle* ses Secretaires, l'un François, & l'autre Ecossois, & sans qu'elle pût leur parler, on les fit conduire à Londres. Mais, afin d'avoir des preuves encore plus convainquantes contre elle, on se servit d'un moyen, qui réussit comme on l'esperoit. Gifford ayant découvert qu'il avoit remis divers papiers importans de la Reine d'Ecosse à l'Ambassadeur de France, on lui fit une affaire supposée qui n'avoit aucun rapport à la Conjuration, & pour laquelle il fut banni du Royaume. Avant que de partir, il alla trouver l'Ambassadeur, & l'ayant informé de la Sentence donnée contre lui, il lui laissa un papier coupé d'une certaine maniere, & lui recommanda de ne donner les papiers de la Reine d'Ecosse, qu'à celui qui lui porteroit un papier semblable qui s'ajustât en tout sens avec celui-là. Il laissa le second papier à Walsingham, qui, par ce moyen, fit retirer tout ce que l'Ambassadeur avoit en son pouvoir (1).

ELISABETH. 1586.

On enleve à Marie tous ses papiers.

Ses deux Secretaires sont arrêtez.

Artifice pour retirer des papiers de Marie, des mains de l'Ambassadeur de France.

La Cour étant ainsi suffisamment informée de toutes les particularitez de la Conspiration, fit faire le procès à quatorze des Conjurez, qui furent tous condamnez à mort, & avouerent tout (2). On prit soin, avant leur exécution, de faire des Actes authentiques de toutes leurs Confessions. Nau & Curle, Secretaires de Marie, ayant été examinez, avouerent qu'ils avoient écrit les Lettres en Chiffre qui avoient été trouvées dans le cabinet de la Reine leur Maitresse, ou qui avoient été interceptées par le moyen de Gifford. Cambden insinue en cet en-

Exécution des Conjurez.

dix jours, ils furent à la fin découverts près de *Harrow on the hill*, dans des Granges & en habits de Païsans. *Cambden*. Tind.

(1) *Cambden* dit que l'Ambassadeur devoit rendre les Lettres de la Reine, ou des Fugitifs, à la personne qui lui en porteroit le double : mais il ne parle d'aucuns Papiers que *Gifford* eût laissez entre les mains de l'Ambassadeur. Tind.

(2) Le 13 de Septembre, on fit le procès à sept, qui furent condamnez à la peine des Criminels de Haute-Trahison. Le lendemain, on en condamna sept autres à la même peine. Les sept prémiers furent détachez vivans de la potence, eurent les parties honteuses coupées, & les entrailles arrachées. Mais le lendemain, les autres sept, par ordre de la Reine, demeurerent pendus jusqu'à qu'ils fussent morts : après quoi ils furent detachez & éventrez. *Cambden*. Tind.

ELISABETH. 1586.

droit, que Nau avoit été corrompu par Walsingham, qui lui avoit promis une recompense, dont il se dédit dans la suite. Quoi qu'il en soit, *Wotton* fut envoyé à la Cour de France avec des Copies authentiques, attestées par divers Seigneurs, des Lettres de la Reine d'Ecosse, afin qu'il les communiquât au Roi. Selon les apparences, ces Lettres faisoient voir la part qne Marie avoit eue dans la Conjuration, & les intelligences qu'elle entretenoit avec le Roi d'Espagne & avec le Duc de Guise.

La Cour se détermine à faire juger Marie.

Enfin, la résolution étant prise de faire juger & condamner cette Reine, comme premiere cause des dangers auxquels Elisabeth étoit continuellement exposée, on délibera sur quel Statut on lui feroit son procès. Mais il n'y en avoit qu'un seul qui pût servir à cela. C'étoit celui qui avoit été fait l'année précedente, & qui la regardoit en particulier. C'étoit un cas si extraordinaire, que de faire le procès à une Reine étrangere qui n'étoit pas venue en armes dans le Royaume, mais pour y chercher un azyle en qualité de suppliante, qu'on auroit vainement cherché dans tous les anciens Statuts, quelque chose qui pût servir de fondement à une telle procedure. C'est ce qui donne lieu de présumer, que, dès l'année précedente, lorsque ce Statut fut fait, la mort de la Reine d'Ecosse étoit déja résolue, & que ce Statut devoit servir de fondement à sa condamnation. Quelques-uns pourtant ont prétendu, que le but de cet Acte n'avoit été que de la tenir en bride, & de lui faire sentir à quoi elle s'exposeroit si elle continuoit ses pratiques, & que ce fut sa faute si elle ne profita pas de cet avertissement.

Elisabeth nomme des Juges.

Ce fut donc en vertu de cet Acte, qu'Elisabeth, par une Commission scellée du Grand Sceau, nomma quarante-deux Commissaires, auxquels elle joignit cinq Juges du Royaume, pour faire le procès à la Reine d'Ecosse. Quelques jours auparavant, certains Seigneurs, tant de son Conseil que d'autres, s'étoient jettez à ses genoux, pour la supplier d'avoir pitié d'elle-même, de tout le Royaume, & de toute la Posterité de ses bons Sujets, en faisant punir la Reine d'Ecosse. Il faut remarquer, que, dans toute cette affaire, Elisabeth prétendit toujours qu'elle n'agissoit qu'à regret, & par la seule nécessité où elle se trouvoit de sauver son Peuple, qu'elle voyoit dans un extrême danger. Ainsi, la démarche de ces Seigneurs n'étoit pas inutile à ses desseins. Voici ce que portoit la Commission de la Reine.

Commission de la Reine.

Elisabeth par la grace de Dieu &c. A très reverend Pere en Christ, Thomas Archevêque de Cantorberi, Métropolitain de toute l'Angleterre, & l'un des Conseillers de notre Conseil Privé; A notre Amé & Féal Thomas Bromley Grand Chancelier d'Angleterre; A &c (1). *salut.*

(1) Les autres Commissaires étoient, le Lord *Burleigh*, le Marquis de *Winchester*, le Comte d'*Oxford*, Grand-Chambellan, le Comte de *Shrewsbury*, Comte-Maréchal d'Angleterre, le Comte de *Kent*, le Comte de *Darby*, le Comte de *Rutland*, le Comte de *Warwick*, Maitre de l'Artillerie, les Comtes de *Pembroke*,

Comme, par un Acte de Parlement tenu dans la 26. année de notre Regne, il a été ordonné que &c.

L'Article de l'Acte dont il a été parlé dans l'année précedente, étoit inseré ici.

Et comme depuis le premier jour de Juin de la 27. année de notre Regne, diverses choses ont été conçues & machinées par Marie, Fille & Héritiere de Jaques V. ci-devant Roi d'Ecosse, & Douairiere de France, prétendant avoir un titre & une qualité competente pour obtenir la Couronne de ce Royaume d'Angleterre, & par diverses autres personnes, au sçu de ladite Marie, lesquelles choses tendent à offenser notre Royale Personne, ainsi qu'on nous l'a fait entendre: Nous, voulant que ledit Acte soit en tout bien & dûment exécuté selon sa forme & teneur, & que toutes les offenses y mentionnées, avec toutes leurs circonstances & dépendances soient examinées, & qu'ensuite Sentence soit donnée selon la teneur dudit Acte; Nous vous donnons à vous tous, ou au plus grand nombre d'entre vous, pouvoir, faculté & autorité, selon la teneur dudit Acte, d'examiner toutes les choses tendantes à offenser notre Personne Royale, qui ont été machinées ou conçues, tant par ladite Marie, que par d'autres personnes, avec sa participation & sa connoissance, aussi bien que toutes leurs circonstances & dépendances. De plus, selon la teneur dudit Acte, Nous vous donnons pouvoir de prononcer la Sentence, selon qu'il vous apparoitra sur de bonnes preuves. Et partant, Nous vous mandons que vous procediez diligemment en la forme ci-dessus, à certains jours & lieux, dont vous tous, ou la plus grande partie de vous, conviendrez.*

Il faut remarquer que, parmi les Commissaires nommez dans la Commission, se trouvoient le Lord Burghley Grand Trésorier, & le Secretaire Walsingham, tous deux Ministres confidens d'Elisabeth, connus pour ennemis de la Reine d'Ecosse, & selon toutes les apparences, auteurs & solliciteurs de la résolution de lui faire son procès. Comme il étoit difficile de se persuader, qu'Elisabeth eût pris cette résolution sans la communiquer à ses Ministres & à son Conseil, & sans que son Conseil l'eût approuvée, il semble qu'elle auroit dû éviter de donner pour Juges à Marie, ses Ministres & ses Conseillers. Mais d'un autre côté, comme elle vouloit s'assurer du succès de ce Ju-

Remarque sur la qualité des Juges.

de *Leycester*, & de *Lincoln*, le Vicomte de *Montaigu*, le Lord *Howard*, Grand-Amiral d'Angleterre, le Lord *Hunsdon*, Chambellan, *Abergavenny*, *Zouch*, *Morley*, *Cobham*, Gardien de Cinq Ports, *Stafford*, *Grey* de *Wilton*, *Lumley*, *Stourton*, *Sandes*, *Wentworth*, *Mordant*, *S. Jean* de *Bletsho*, *Buckhurst*, *Compton*, *Cheney*, les Lords *François Knolles*, Trésorier de l'Hôtel, *Jaques Crosts*, Controlleur, *Christophle Halton*, Vice-Chambellan, *François Walsingham* & *Guillaume Davison*, Secretaires d'Etat, *Rodolphe Sadler*, Chancelier du Duché de *Lancastre*, *Gautier Mildmay*, Chancelier de l'Echiquier, *Amias Pawlet*, Capitaine de *Jersey*, *Jean Wolley*, Ecuyer, Secretaire pour la Langue Latine, les Chevaliers *Christophle Wray*, *Edmond Anderson*, *Roger Manhood*, *Thomas Gaudy* & *Guillaume Periam*, Juges. *Cambden*. Tind.

ELISABETH. 1586.

gement, elle voulut sans doute, que des gens d'un aussi grand poids que des Ministres & des Conseillers Privez, fussent en état d'emporter la balance, en cas qu'il se rencontrât des oppositions dans les autres Juges.

On notifie la Commission à Marie.
Sa Réponse.

Trente-six des Commissaires s'étant rendus le 9. d'Octobre (1) à *Fotheringay*, en Northumberland, où la Reine d'Ecosse étoit gardée, lui firent notifier la commission de la Reine (2). Quand elle l'eut parcourue, elle répondit, qu'elle étoit fâchée que la Reine sa Sœur eut été mal informée : Qu'elle avoit bien toujours cru que l'Association & l'Acte de Parlement de l'année précedente la regardoient uniquement, & qu'on la rendroit coupable de tout ce qui se trameroit dans les Païs étrangers : Qu'elle ne pouvoit assez s'étonner que la Reine d'Angleterre la regardât comme sa Sujette, & lui commandât de comparoitre en Jugement. Qu'elle étoit Reine Souveraine, & qu'elle ne feroit rien qui pût porter du préjudice à la Dignité Royale, à elle-même, ou au Roi son Fils : Que d'ailleurs, elle ignoroit les Loix d'Angleterre, & ne pouvoit comprendre quels étoient ses Pairs : Qu'elle n'avoit aucun Conseil, & qu'on lui avoit enlevé tous ses papiers : Qu'elle n'avoit excité personne contre Elisabeth, ni commis aucun crime ; Qu'on ne pouvoit la juger que sur ce qu'elle avoit dit ou écrit ; & qu'elle étoit bien assurée, qu'on ne trouveroit en elle rien de criminel, sinon, qu'elle avoit recommandé sa Cause aux Princes étrangers, ce qu'elle ne prétendoit pas nier.

Elle refuse de répondre.

Le lendemain, les Commissaires lui envoyerent une Copie de sa réponse, & après qu'elle eut été lue en sa présence, elle dit, qu'on l'avoit très bien conçue, mais qu'elle avoit oublié une chose fort importante. C'étoit, qu'il étoit dit dans la Commission (3), qu'elle étoit sujette aux Loix d'Angleterre, parce qu'elle avoit vêcu longtems sous leur protection : mais que tout le monde savoit, qu'elle étoit venue en Angleterre pour implorer l'assistance de la Reine sa Sœur, & qu'elle y avoit été détenue en prison : que par conséquent, elle n'avoit pas joui de la protection des Loix, desquelles même il ne lui avoit pas été possible de s'informer.

Pour le dire en deux mots, elle disputa deux jours durant, sur l'incompétence des Juges, ne voulant point reconnoitre qu'en aucun cas Elisabeth eût d'autres jurisdictions sur elle, que celle que la force lui donnoit. Elle persista même après qu'on l'eut menacée de la juger pa[r]

(1) Ils s'assemblerent le 11; & le lendemain, ils citerent *Marie* à comparoitre. *Cambden*. TIND.

(2) Ce n'étoit pas une Commission en forme, mais des Lettres de la part d'Elisabeth, qui furent envoyées à *Marie* par le Chevalier *Gautier Mildmay*, *Prol*... & *Edouard Barker*, Notaire public, envoyez par les Commissaires. *Camden*. TIND.

(3) Cela n'étoit pas dit dans la Commission, mais dans la Lettre d'*Elisabeth* à *Marie*, que les Commissaires lui remirent lorsqu'ils s'assemblerent à *Fotheringay*. Cambden. TIND.

défaut, comme une personne absente. Mais enfin, *Hatton*, l'un des Commissaires, lui fit un discours qui l'ébranla. Il lui dit que véritablement elle étoit accusée, mais qu'elle n'étoit pas condamnée : que si elle étoit innocente, elle faisoit un tort extrême à sa reputation, en se laissant condamner par défaut : que la Reine seroit très aise qu'on ne pût rien prouver contre elle, ainsi qu'il l'avoit ouï de sa propre bouche, lorsqu'il avoit pris congé d'elle.

ELISABETH. 1586. Hatton lui persuade de se défendre.

Si Marie avoit eu un Conseil auprès d'elle, on lui auroit sans doute fait comprendre, que le discours de Hatton ne tendoit qu'à l'enlacer, & à l'engager à répondre, afin qu'on pût la condamner par une Sentence contradictoire. Si elle avoit persisté dans son refus, Elisabeth auroit été peut-être bien embarassée. Quoi qu'elle eût résolu de la faire mourir, elle souhaitoit pourtant que le Public fût convaincu que c'étoit avec justice, afin d'éviter une partie du blame de cette rigueur. Mais une Sentence donnée par défaut n'auroit pas produit cet effet, puisqu'on ne pouvoit disconvenir que le refus de répondre ne fût fondé sur de très bonnes raisons. Marie résista pourtant jusqu'au 14. d'Octobre, qu'ayant fait appeller quelques-uns des Commissaires, elle leur dit, que les raisons de Hatton l'avoient convaincue de la nécessité où elle se trouvoit de faire voir son innocence. Elle ajouta, qu'elle consentoit donc à répondre devant eux, pourvu qu'on admît sa Protestation ; à quoi les Commissaires s'accorderent, sans approuver néanmoins les raisons sur lesquelles elle étoit fondée.

Suite du procès de Marie.

Immédiatement après, les Juges s'assemblerent dans la salle du Château, au nombre de trente-six, & la Reine se rendit au même lieu (1). Après qu'ils eurent pris leurs places, le Chancelier dit à Marie, qu'elle étoit accusée d'avoir machiné la ruïne de la Reine, du Royaume d'Angleterre, & de la Religion Protestante ; & qu'ils étoient commis pour examiner la vérité de cette accusation, & ses défenses. Le Chancelier ayant cessé de parler, la Reine se leva, & dit, qu'elle étoit venue en Angleterre pour y recevoir les secours qui lui avoient été promis : qu'elle étoit Reine, & non Sujette d'Elisabeth ; & que si elle comparoissoit devant eux, ce n'étoit que pour mettre son honneur à couvert. Le Chancelier ne voulut pas reconnoitre que le secours dont elle parloit lui eût été promis. Quant à la Protestation, il dit qu'elle étoit vaine, puisque la Loi sur laquelle l'accusation étoit fondée, n'admettoit point de distinction dans les personnes des infracteurs ; & conclut, que la Protestation devoit être réjettée. La Cour ordonna pourtant, qu'elle seroit inserée dans le Regître, avec la réponse du Chancelier.

(1) Au haut bout de la Chambre étoit placé un Siege de parade, avec un Dais pour la Reine d'Angleterre. Vis-à-vis au-dessous, & à quelque distance près de la solive qui traversoit la Chambre, il y avoit un Siege pour la Reine d'Ecosse ; & contre les murs des deux côtez, on avoit placé des Bancs pour les Commissaires. *Cambden.* TIND.

ELISABETH. 1586. Cela fait, le Procureur Général lut tout haut l'Acte du Parlement (1), & après avoir fait le récit de la Conspiration de Babington, il conclut, que Marie avoit violé cet Acte parce qu'elle avoit eu connoissance de la Conspiration, & qu'elle avoit même indiqué des moyens pour l'exécuter. Elle repondit, qu'elle n'avoit jamais connu Babington, qu'elle ne lui avoit jamais écrit, & qu'elle n'avoit jamais reçu de ses Lettres : Qu'elle n'avoit jamais machiné la mort de la Reine, & qu'on ne pouvoit rien prouver contre elle sur ce sujet, qu'en produisant des Lettres écrites de sa propre main, ce qui étoit impossible: Qu'elle n'avoit jamais connu Ballard, ni entendu parler de lui; & qu'en un mot, étant prisonniere, elle ne pouvoit pas empêcher les complots d'autrui.

Sur cela, on lut les Copies des Lettres que Babington lui avoit écrites, contenant un détail circonstancié de toute la Conspiration. Il semble que, puisqu'on avoit saisi ses papiers, on auroit pu lui produire les originaux des Lettres de Babington. Mais comme, apparemment, elle les avoit brûlez, on ne put se servir que des Copies que Walsingham avoit tirées lorsqu'il avoit les originaux entre ses mains. A cela Marie répondit, qu'il n'étoit nullement impossible que Babington eût écrit ces Lettres, & qu'aussi il ne s'agissoit pas de savoir s'il les avoit écrites ou non, mais si elle les avoit reçues. Pour prouver ce fait, on lut la confession que Babington avoit faite avant son exécution, dans laquelle il disoit, qu'il avoit écrit plusieurs Lettres à la Reine d'Ecosse, & qu'il en avoit reçu plusieurs de sa part. Ensuite on lut les Copies de certaines Lettres en Chiffre, écrites par Marie à Babington, & que celui-ci avoit reçues, dans lesquelles il étoit parlé des Comtes d'Arundel & de Northumberland. Alors la Reine s'écria en pleurant, *Ah malheureuse que je suis, combien de maux n'ai-je pas causez à cette Maison de Howard!* Elle ajouta que Babington avoit pu écrire ce qu'il avoit voulu : que pour ce qui regardoit ses propres Lettres en Chiffre, qu'on lui produisoit, elle n'en avoit aucune connoissance ; & qu'il avoit été très aisé à ses ennemis d'avoir le Chiffre dont elle se servoit, & d'en écrire de fausses Lettres en son nom : qu'en un mot, ces Lettres n'étoient pas de sa main : que d'ailleurs, il n'étoit pas vrai-semblable, que, pour exécuter le dessein qu'on lui imputoit, elle eût voulu employer le Comte d'Arundel qui étoit en prison à la Tour, ni le Comte de Northumberland, jeune homme qui lui étoit entierement inconnu.

(1) Il lut à *Marie* la Commission où l'Acte étoit spécifié: sur quoi elle fit sa Protestation avec beaucoup de résolution, contre cet Acte, disant, qu'il étoit fait directement contre elle, & de propos déliberé. Alors le Trésorier lui ayant répondu, que toute personne habitante dans le Royaume étoit sujette aux Loix, quelque nouvellement faites qu'elles fussent; & que les Commissaires étoient résolus de proceder selon la Loi, quelque Protestation qu'elle pût faire; elle répondit enfin, *qu'elle étoit prête d'écouter, & de répondre sur tous les faits qui regardoient la Reine d'Angleterre*. Cambden. TIND.

On

On lut ensuite les Confessions de *Savage* & de *Ballard*, qui portoient, que Babington leur avoit communiqué des Lettres qu'il avoit reçues de la Reine d'Ecosse. A cela elle répondit en jurant, que jamais Babington n'avoit reçu de Lettres de sa part.

Avant que d'aller plus loin, je ferai ici deux ou trois petites remarques. Premierement, il est surprenant qu'on eût fait exécuter *Babington*, *Savage*, & *Ballard*, avant que de juger la Reine d'Ecosse, puisqu'on vouloit se servir de leur témoignage contre elle. En second lieu, jusques-là, toute la preuve ne consistoit que dans le seul témoignage de Babington, qui avoit avoué qu'il avoit reçu des Lettres de la Reine d'Ecosse: mais comme il étoit mort, on ne pouvoit pas prouver que ce fussent ces mêmes Lettres dont on faisoit la lecture, qui n'étoient même que des Copies de Lettres en Chiffre, mises en langage commun. Ma troisieme remarque est, qu'encore que Marie affirmât par serment qu'elle n'avoit jamais reçu de Lettres de Babington, & qu'elle ne lui avoit jamais écrit, il falloit bien que Cambden fût convaincu du contraire, puisque dans le Narré qu'il fait de cette Conjuration, il parle du commerce de Lettres entre Marie & Babington, comme d'une chose certaine. Cela se confirme encore par un petit Livre intitulé *Histoire du Martyre de la Reine d'Ecosse*, imprimé à Paris en 1589. où l'Auteur, tout grand partisan qu'il étoit de cette Reine, n'a pas desavoüé qu'elle n'eût entretenu un commerce de Lettres avec Babington.

On produisit ensuite plusieurs Lettres en Chiffre de la Reine d'Ecosse, dans lesquelles elle approuvoit la Conspiration. C'étoient apparemment, celles que Walsingham avoit interceptées par le moyen de Gifford, ou celles qu'il avoit adroitement tirées des mains de l'Ambassadeur de France. La Reine répondit, qu'elle n'avoit pas écrit ces Lettres, & qu'apparemment, on s'étoit servi de son Chiffre qui étoit en France, pour les contrefaire, & en accusa Walsingham, qui pourtant s'en justifia d'une maniere dont elle parut contente (1). Mais pour prou-

(1) Sur ce qu'elle accusa *Walsingham* d'avoir supposé les Lettres, il se leva, & protestant de son innocence, il dit: *Je prends Dieu à témoin, qu'en qualité de Personne privée, je n'ai rien fait d'indigne d'un honnête-homme; & que dans les Emplois publics que j'ai eus, je n'ai rien fait d'indigne d'un homme de ma condition, & du Poste que j'occupois. J'avoue que, pour la sureté de la Reine, & du Royaume, je n'ai épargné aucun soin pour rechercher & découvrir exactement tous les complots & les machinations qui les regardoient. Si* Ballard *m'avoit offert son secours, je n'aurois pas dû le refuser: bien plus; j'aurois dû le récompenser de ses peines & de ses services. Si j'ai tâché de le gagner, pourquoi ne s'ouvroit-il pas à moi pour sauver sa vie?* *Marie* témoigna être contente de cette réponse, & le pria de n'être pas fâché de la liberté qu'elle avoit prise de lui dire ce qui lui avoit été rapporté; & qu'elle n'ajouteroit pas plus de foi à ceux qui l'avoient accusé, qu'à ceux qui la calomnioient. Les Espions, dit-elle, étoient des personnes qui méritoient peu de créance; & elle souhaitoit qu'on ne crût pas le moins du monde qu'elle eût consenti à la perte de la Reine. *Cambden.* Tind.

ELISABETH. 1586. ver qu'elle les avoit écrites, on lui produisit les Confessions de Nau & de Curle ses Secretaires, qui avoient reconnu qu'ils les avoient écrites par son ordre.

C'est là tout ce qui se passa dans la premiere Séance qui se tint le matin du 14. d'Octobre. L'après-midi, on lut les Copies des Lettres que Marie avoit reçues, dans lesquelles on l'informoit d'une Conference tenue à Paris entre *Ballard*, *Paget*, & *Mendozze*, sur les moyens d'envahir l'Angleterre, & on prouva par le témoignage de Curle son Secretaire, qu'elle les avoit reçues. Elle répondit, que cela ne prouvoit pas qu'elle eût eu dessein de faire tuer la Reine. Sur cela il est bon de remarquer, qu'elle étoit accusée de trois choses, savoir, d'avoir machiné la mort de la Reine, d'avoir voulu faire envahir l'Angleterre, & d'avoir projetté la ruïne de la Religion Protestante. C'étoit la premiere qu'elle regardoit comme la principale, & sur laquelle elle vouloit bien se défendre, comprenant bien qu'on ne pourroit, sans une injustice extrême, la condamner pour les deux autres. Pour répondre donc à la preuve tirée du témoignage de ses Secretaires, elle dit, qu'elle croyoit *Curle*, Ecossois, un honnête-homme (1) : mais qu'elle ne faisoit pas le même cas de *Nau*, François, & que celui-ci pouvoit avoir été corrompu : que d'ailleurs, il abusoit tellement de la facilité de Curle, qu'il lui faisoit écrire tout ce qu'il vouloit. Enfin, que ces Secretaires pouvoient avoir écrit dans ses Lettres des choses qu'elle ne leur dictoit pas. Que par conséquent, elle ne pouvoit être convaincue que par sa propre écriture, & non pas par celle de ses Secretaires, qui la déchargeroient assurément s'ils étoient présens.

On ne peut disconvenir qu'il n'y eût beaucoup d'irrégularité dans cette procedure, premierement, en ce qu'on avoit fait mourir trois hommes sur le témoignage desquels on prétendoit convaincre la Reine. En second lieu, en ce qu'on ne lui confronta jamais ses Secretaires qui étoient en vie, quoiqu'on se servît de leur témoignage. Cela étoit d'autant plus étrange, que par un Acte de Parlement, passé dans la 13 année de ce même Regne, il étoit expressément ordonné de confronter les temoins aux accusez.

Ce fut sans doute par cette raison que le Lord Burghley, Grand Trésorier, s'appercevant de l'embaras que causoit la réponse de la Reine, fondée sur les Loix d'Angleterre, jugea qu'il étoit à propos de faire une diversion. Il lui objecta donc, qu'elle avoit eu intention de faire enlever le Roi son Fils, pour le faire conduire en Espagne, & qu'elle avoit résolu de transporter à Philippe II. le droit qu'elle s'attribuoit sur le Royaume d'Angleterre. Il est aisé de comprendre, que la premiere de ces accusations étoit entierement hors de propos, puisqu'il ne s'agissoit pas des affaires d'Ecosse. Aussi n'y répondit-elle rien. Quant à la seconde, elle se contenta de répondre, que, par sa naissance, elle

(1) Mais non pas témoin valable. *Cambden*. TIND.

étoit Héritiere présomptive de la Reine Elisabeth, & qu'il étoit permis de ceder son droit à qui on vouloit: mais qu'enfin, tout cela ne faisoit rien pour prouver qu'elle avoit consenti au projet de tuer la Reine.

Quelqu'un lui ayant encore objecté, qu'elle avoit envoyé son Alphabet de Chiffres à certains Catholiques, ainsi que Curle l'avoit témoigné, elle ne le nia point, & se contenta de dire en deux mots, qu'il ne lui étoit pas défendu de faire ses affaires avec des gens de sa Religion. Mais ces objections ne servoient qu'à faire diversion, puisqu'aucun de ces Articles n'étoit compris dans l'accusation. Enfin, on revint encore aux témoignages des Secretaires, à quoi elle répondit comme elle avoit déja fait, & soutint toujours qu'elle n'avoit jamais connu ni Babington ni Ballard. *Mais*, dit alors le Grand Trésorier, *vous connoissez bien Morgan qui a envoyé ici Parry pour tuer la Reine, & vous lui avez assigné une pension.* A cela elle répondit, qu'elle ignoroit ce que Morgan avoit fait, mais qu'elle savoit seulement, qu'il avoit perdu son bien pour l'amour d'elle; & qu'il ne lui étoit pas moins libre de lui donner une pension, qu'il étoit permis à Elisabeth d'en donner une en Ecosse au Lord Gray, & au Roi même.

On vint ensuite aux deux autres Articles de l'accusation qui regardoient l'invasion du Royaume & la destruction de la Religion Protestante, & pour prouver que Marie avoit eu part à ces complots, on lut les Lettres qu'elle avoit écrites à *Mendozze*, à *Englefield* & à *Paget*. Elle repondit, que tout cela ne prouvoit point qu'elle eut eu aucune part à la Conspiration contre la vie de la Reine: qu'elle n'avoit rien à répondre sur le reste, & qu'elle avoit souvent déclaré à la Reine même, qu'elle tenteroit toutes choses pour se mettre en liberté. C'est ainsi que se passa la seconde Séance.

Le lendemain, la Cour s'étant rassemblée, Marie réitera sa Protestation touchant l'incompétence de ses Juges, & demanda qu'on lui donnât Copie de son enregîtrement. Elle se plaignit que toutes les offres qu'elle avoit faites pour parvenir à un accommodement, avoient été rejettées, & qu'on avoit eu bien peu d'égards pour elle, en faisant lire publiquement toutes ses Lettres, où il y avoit beaucoup de choses qui n'avoient aucun rapport à l'accusation. Alors, le Grand Trésorier prit la parole, & dit, qu'il alloit lui répondre sous deux qualitez, savoir, comme Juge, & Commissaire, & comme Conseiller privé. Que comme Juge, il lui répondoit, que sa Protestation avoit été enregîtrée, & qu'on lui en donneroit Copie. Que quant à leur compétence, elle étoit fondée sur le pouvoir qui leur avoit été conferé par des Lettres Patentes de la Reine, signées de sa main, & scellées du Grand Sceau. Que par rapport à la lecture de ses Lettres dont elle se plaignoit, on n'avoit pu se dispenser de les faire lire toutes entieres, parce qu'elles contenoient des choses tellement liées les unes avec les autres par leurs circonstances, qu'on ne pouvoit les séparer. A ces mots,

elle l'interrompit, en disant, que quand même les circonstances seroient prouvées, cela ne serviroit de rien si le fait principal ne l'étoit pas : que son integrité ne dépendoit pas de celle de ses Secretaires, puisqu'il étoit très possible qu'ils eussent été corrompus : que ces Lettres n'ayant point de suscription, pouvoient avoir été adressées à d'autres, & qu'on avoit pu y mettre beaucoup de choses à son insu ; mais que si elle avoit ses Papiers, elle pourroit mieux se défendre. Le Grand Trésorier lui répondit, qu'on ne lui objectoit que des choses qui s'étoient passées depuis le 19. de Juin dernier, sur quoi sa mémoire pouvoit lui fournir ce qu'elle jugeoit nécessaire pour sa défense. Que les Papiers ne lui serviroient de rien, puisque Babington & ses Secretaires, sans être appliquez à la question, avoient reconnu que ces Lettres venoient d'elle. Qu'au reste, ce seroit aux Juges à examiner s'ils devoient ajouter plus de foi à sa simple dénégation, qu'à leur témoignage. Il ajouta, en qualité de Conseiller Privé, qu'il étoit vrai, qu'elle avoit fait divers efforts pour se procurer la liberté, & que s'ils avoient été infructueux, c'étoit à elle, & aux Ecossois, qu'elle devoit l'attribuer. Que les Ecossois avoient refusé de donner leur Roi en ôtage, & que la derniere fois qu'on étoit entré en négociation pour lui procurer sa liberté, Morgan son Vassal avoit envoyé Parry en Angleterre, pour tuer la Reine. Marie apperçut aisément le venin de ce discours, où, sous prétexte de justifier le Conseil, le Grand Trésorier vouloit insinuer aux autres Juges, qu'elle avoit eu part à la Conspiration de Parry. Aussi s'écria-t-elle en entendant ces paroles, qu'il étoit son ennemi ; à quoi il répondit, qu'il ne l'étoit pas, mais qu'il l'étoit de tous les ennemis de sa Souveraine.

Après cela, on relut certaines Lettres qu'elle avoit écrites à *Paget*, où elle lui disoit, qu'il ne restoit plus au Roi d'Espagne aucun moyen pour réduire les Rebelles des Païs-Bas, que de mettre un Prince Catholique sur le Trône d'Angleterre. On lut aussi une Copie d'une Lettre qu'elle avoit reçue du Cardinal *Allen*, où il la qualifioit *sa Sérénissime Dame*, & lui disoit, que son affaire avoit été recommandée au Duc de Parme. Elle répondit, en ramenant toujours la question au premier Article de l'accusation, que Babington & ses Secretaires l'avoient accusée pour se sauver eux-mêmes : qu'elle n'avoit jamais entendu parler des six Assassins, & que tout le reste ne servoit de rien pour prouver le crime capital dont on l'accusoit. Qu'elle reconnoissoit le Cardinal Allen pour un vénerable Prélat, & le Pape, pour le veritable Chef de l'Eglise ; & qu'elle ne pouvoit pas empêcher les Etrangers de lui donner les Titres qu'ils jugeoient à propos. Que par rapport à ses Secretaires, elle vouloit encore ajouter à ce qu'elle avoit dit sur ce sujet, que leur témoignage n'étoit pas digne de foi, parce que lui ayant prêté serment qu'ils ne découvriroient point ses secrets, ils ne pouvoient etre regardez que comme des parjures, lorsqu'ils dépo-

soient contre elle. Que Nau avoit souvent écrit autrement qu'elle n'avoit dicté, & Curle, ce qu'il avoit plu à Nau de lui inspirer. Qu'ils pouvoient avoir confessé diverses choses fausses, en vue de sauver leur vie, & dans la pensée que sa Dignité la mettroit à couvert de la peine. Qu'elle n'avoit jamais entendu parler de *Ballard*, mais bien d'un *Hallard*, qui lui avoit offert ses services, mais qu'elle les avoit réfusez, parce qu'elle savoit que c'étoit un Espion de Walsingham. Il faut avouer, qu'on donnoit à Marie un grand avantage en ne lui confrontant pas les témoins, quoique ce soit une formalité nécessaire dans les Jugemens criminels.

Enfin, on relut quelques endroits particuliers des Lettres que Marie avoit écrites à Mendozze, où il étoit fait mention du dessein qu'elle avoit de transporter au Roi d'Espagne, les droits qu'elle avoit sur la Couronne d'Angleterre. A cela elle répondit, que comme elle se trouvoit prisonniere & d'une santé fort foible, on lui avoit écrit, que ses amis jugeoient à propos que la Succession à la Couronne d'Angleterre fût établie dans la personne du Roi d'Espagne, ou de quelque Anglois Catholique: qu'on lui avoit même envoyé un Livre qui établissoit les droits de Philippe II.; Mais qu'elle n'avoit pas voulu le lire: que néanmoins, ayant perdu toute esperance de recouvrer sa liberté par toute autre voye, elle n'avoit pas cru devoir refuser un secours étranger. Quand elle eut cessé de parler, le Grand Trésorier lui demanda si elle avoit encore quelque chose à dire pour sa défense (1); à quoi elle répondit, qu'elle demandoit d'être ouïe en présence de la Reine & de son Conseil, en plein Parlement (2). Alors la Cour s'ajourna au 25. d'Octobre, à Westminster, dans la Chambre Etoilée.

La Cour s'ajourne à Westminster.

Remarque sur le récit de Cambden.

C'est ainsi que Cambden rapporte l'examen qui fut fait à *Fotheringay*, de l'accusation & des défenses de la Reine d'Ecosse. Comme on n'a pas de meilleurs Mémoires, on est comme obligé de supposer que tout ce qu'il a dit est conforme à la verité. Il n'y a pourtant que trop lieu de soupçonner, qu'il a tronqué ou alteré, en divers endroits, ce qu'il prétend avoir tiré des Mémoires du Greffier. Par exemple, on peut aisément remarquer dans ce Narré, que tout ce qu'il fait objecter à la Reine d'Ecosse est vague & général, sans entrer dans aucun détail. De tant de Lettres qui furent lues pour servir à sa conviction, il n'en rapporte aucun Extrait; de sorte qu'il semble, qu'elle étoit

(1) Avant que *Burleigh* lui eût dit cela, le Solliciteur fit faire réflexion aux Commissaires sur leur sort, celui de leurs honneurs, de leurs biens, & de leurs descendans, si le Royaume passoit aux Espagnols. Mais le Trésorier fit voir que la proprieté du Royaume d'Angleterre ne pouvoit pas être transportée: qu'il étoit transmis par Droit de Succession selon les Loix. Il demanda ensuite à la Reine *Marie*, si elle avoit quelque chose à dire de plus. *Cambden*. Tind.

(2) Sur quoi elle se leva, & confera quelque tems avec le Trésorier, *Hatton*, *Walsingham*, & le Comte de *Warwick*, qu'elle avoit tirez à part. *Camden*. Tind.

ELISABETH. 1586.

plutôt accusée d'avoir eu un commerce de Lettres avec Babington, & avec d'autres ennemis d'Elisabeth, que d'etre entrée dans le complot formé pour tuer la Reine, quoique celui-ci fût le point capital. Enfin, la partialité de cet Historien pour cette Reine en tant d'autres occasions, donne lieu de présumer qu'il ne s'est pas oublié dans cet Article principal, & qu'il a employé toute son adresse à rendre douteux le fait dont elle étoit accusée. Mais comme ce n'est qu'une conjecture, je ne prétens point insister là-dessus (1). Je me contenterai, pour éclaircir cette matiere, de faire quelques considerations sur ce fameux Jugement.

Réflexions sur ce Jugement.

Il n'y a presque point à douter, que la mort de Marie ne fût résolue, lorsqu'Elisabeth & son Conseil se déterminerent à la faire juger par des Commissaires. Mais il ne faut pas s'imaginer, que leur intention fût de la punir pour avoir attenté à la vie d'Elisabeth. S'il n'y avoit eu que cela, on ne se seroit jamais porté à cette extremité. On se seroit sans doute contenté de la mettre hors d'état de tramer à l'avenir de semblables complots, ce qui auroit été facile, en la resserrant plus étroitement. Mais il n'étoit pas aussi aisé d'empêcher, que le Pape, le Roi d'Espagne, la Maison de Guise, les Catholiques d'Angleterre, les Irlandois, les Mécontens d'Ecosse, ne la regardassent comme une Princesse à laquelle les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse appartenoient légitimement, & qu'ils ne fissent des efforts continuels pour la rétablir sur le Trône d'Ecosse, & pour la placer sur celui d'Angleterre, pendant la vie même d'Elisabeth. Quand même elle auroit été resserrée d'une maniere à ne pouvoir plus se méler elle-même dans ces intrigues, cela n'auroit pas empêché ses amis d'agir pour elle. Il n'y avoit donc que sa mort qui pût rompre leurs mesures, & mettre une fin aux complots qui se faisoient tous les jours en sa faveur. Ainsi, on pouvoit dire avec vérité, que comme la mort d'Elisabeth étoit la vie de Marie, il n'y avoit aussi que la mort de Marie qui pût sauver Elisabeth, & avec elle, la Liberté & la Religion Protestante en Angleterre. Mais comme il n'y avoit point d'apparence que Marie, qui étoit la plus jeune, sortît la premiere du monde, par une mort naturelle. il fallut avoir recours à la violence, afin de délivrer la Reine & le Royaume, du danger où ils se trouvoient. La part que Marie avoit prise à la Conjuration de Babington, & qui vrai-semblablement fut plus grande que Cambden ne le fait entendre, ne fut donc pas la cause de sa condamnation, mais le prétexte dont on se servit pour se défaire de cette Reine, sur la vie de laquelle les ennemis d'Elisabeth fondoient toutes leurs esperances. Ce furent donc les propres amis de Marie qui causerent sa disgrace, en voulant

(1) Cette conjecture est pourtant fondée sur la difference qui se trouve entre le récit de *Cambden*, & ce qu'en rapporte M. de *Thou*, L. 86. Tom. III. p. 156. & 162. RAP. TH.

la servir avec trop d'ardeur, ou plutôt, en la faisant servir de prétexte & d'instrument pour exécuter les vastes projets qu'ils formoient contre la Religion Protestante. Le Pape se flatoit de rétablir par son moyen la Religion Catholique en Angleterre, & les Catholiques Anglois la regardoient comme la seule qui pût les délivrer du joug insupportable d'une domination Protestante. Philippe II. ne voyoit point d'autre ressource, pour dompter les Peuples des Païs-Bas. Enfin, la Maison de Guise, dont les projets ambitieux sont assez connus, croyoit trouver par là un moyen infaillible pour accabler les Huguenots de France, qui soutenoient le droit du légitime Héritier de la Couronne de ce Royaume. Marie elle-même ne se prêta que trop à tous ces complots. Elle eut l'imprudence, étant prisonniere, de confondre sans cesse deux interêts qui pouvoient bien être distinguez & séparez, je veux dire, sa liberté, & ses droits sur la Couronne d'Angleterre. Par là, elle donna lieu à Elisabeth de les confondre aussi, & de la perdre elle-même, afin de conserver sa Couronne & sa propre vie.

Ce sont là les véritables motifs de la condamnation de Marie. Si on ne les regarde que du côté de la Politique, on peut dire qu'ils étoient bons & nécessaires: mais il n'arrive que trop souvent, que la Politique se trouve opposée à la Justice & à l'Equité. C'est sur cette condamnation que les ennemis d'Elisabeth ont triomphé; & en effet, c'est un sujet susceptible de beaucoup de Rhetorique. Mais si l'on considere qui sont ceux qui crierent le plus haut contre Elisabeth, on verra que c'étoient ceux-là mêmes qui vouloient la faire assassiner, pour mettre Marie sur le Trône d'Angleterre. S'ils avoient réussi dans leur dessein, leur action auroit-elle été plus juste & plus conforme aux préceptes de la Religion Chretienne? Il n'en faut point douter, si l'on en jugeoit par les principes des ennemis d'Elisabeth & de sa Religion. Mais s'il étoit permis par les Loix de la Religion, de la Justice, & de l'Equité d'ôter la vie à Elisabeth pour mettre Marie sur le Trône, & pour rétablir la Religion Catholique en Angleterre, étoit-il moins permis aux Anglois de faire mourir Marie, pour sauver leur Reine & leur Religion, de la ruïne dont elles étoient continuellement menacées? Disons plutôt, que ces maximes sont également mauvaises, & contraires à celles de la Religion Chretienne, à quelque parti qu'on les applique.

Après avoir vu les véritables motifs de la condamnation de la Reine d'Ecosse, il n'y a pas beaucoup de sujet de s'étonner des irrégularitez qui se remarquent dans son Jugement. Il ne s'agissoit pas tant de la punir de la part qu'elle avoit eue à la Conspiration, que de convaincre le Public qu'elle y avoit trempé, afin qu'on trouvât sa condamnation moins étrange, ou plutôt, qu'on se persuadât qu'elle étoit absolument nécessaire pour le salut de l'Angleterre. La Reine & son Conseil croyoient avoir des preuves suffisantes, que Marie avoit été informée

ELISABETH. 1586. de la Conjuration, qu'elle y avoit consenti, & qu'elle avoit contribué ce qui dépendoit d'elle pour la faire réussir. Cela suffisoit pour leur dessein. Ils savoient bien que le Peuple excuseroit aisément quelques irrégularitez, dans une affaire où il s'agissoit de son salut.

Puis donc que la condamnation de Marie ne peut être regardée que comme un effet de la Politique d'Elisabeth, c'est en vain qu'on met en avant les questions suivantes sur son Jugement. 1. Quelle juridiction Elisabeth avoit sur elle? 2. Si Marie pouvoit être regardée comme étant sujette aux Loix d'Angleterre, sous prétexte qu'elle avoit vêcu dix-huit ans dans ce Royaume, étant en prison? 3. Si l'on pouvoit dire, que, pendant ce tems-là, elle avoit joui de la protection des Loix, & en inferer qu'elle y devoit être assujettie? 4. Si même, cela supposé, elle a joui dans son Jugement du bénéfice des Loix d'Angleterre? 5. Si elle a été jugée par ses Pairs, selon le privilege constant & invariable des Anglois? 6. Quels pouvoient être ses Pairs? 7. Si la Commission d'Elisabeth étoit conforme aux Loix? 8. Si on a observé les formalitez requises dans un Jugement de cette nature? 9. Si l'on peut dire qu'elle ait été juridiquement convaincue par les témoignages de gens morts, & qu'il n'avoit tenu qu'à Elisabeth de laisser en vie pour lui être confrontez? 10. Si on pouvoit regarder comme valables, les témoignages de ses Secretaires encore pleins de vie, sans lui avoir été confrontez, contre des Actes exprès de Parlement? 11. Si le consentement d'une Reine prisonniere à l'invasion d'un Royaume où elle est injustement détenue, est un crime digne de mort? 12. Si les Lettres en Chiffre écrites par ses Secretaires, étoient une conviction suffisante, que tout ce qu'elles contenoient avoit été écrit par son ordre? 13. Enfin, en supposant même qu'elle eût donné un plein & entier consentement à la Conjuration, si la maniere dont elle avoit été retenue en Angleterre, si sa longue détention, si la perte de son Royaume procurée en partie par les intrigues d'Elisabeth, ne méritoient pas que ce crime fût regardé comme étant d'une autre nature que celui d'un Sujet qui conspire contre son Souverain? Je ne crois pas qu'il soit possible de justifier Elisabeth sur chacun de ces articles. Il faut donc s'en tenir à la nécessité où elle se trouvoit de perdre Marie pour se sauver elle-même, & la défendre par la Loi de la Nature, qui est la seule qu'on puisse alleguer en sa faveur.

Sentence contre Marie. La Cour s'étant rassemblée à Westminster dans la Chambre Etoilée, le 25. d'Octobre, fit venir devant elle *Nau* & *Curle*, qui confirmerent par serment leurs précedentes dépositions, après quoi la Sentence fut prononcée. Elle portoit en général, que Marie avoit violé le Statut fait l'année précedente. C'est là tout ce qui en fut divulgué. On ne sait pas si les Juges condamnerent expressément à mort la Reine d'Ecosse, ou si après avoir jugé du fait, ils voulurent laisser aux Loix & à la Reine, le Jugement de la peine que le crime méritoit. Voici tout ce qui

qui en fut publié dans la suite, par ordre de la Reine. *Que depuis le 1. de Juin de l'année 27. du Regne d'Elisabeth, plusieurs choses avoient été machinées contre le Royaume, par Antoine Babington & autres, de la science & connoissance de ladite Marie. Que pareillement, après ledit jour, ladite Marie, prétendant avoir droit sur la Couronne de ce Royaume, avoit elle-même conçu & machiné plusieurs choses qui tendoient à la ruïne de la Reine, contre la forme du Statut mentionné dans ladite Commission.*

Il est aisé de s'appercevoir par cet Extrait même, que la Sentence devoit être plus longue & entrer dans un plus grand détail, comme on le peut juger par les termes de *ladite Marie*, qui font voir qu'il étoit parlé d'elle auparavant. Mais la Reine ne jugea pas à propos d'en publier davantage. L'Auteur du Livre, intitulé *Histoire du Martyre de Marie Stuart*, dit, qu'on prit un si grand soin de cacher cette Sentence, qu'il ne lui fut jamais possible d'en recouvrer une Copie, quelques diligences qu'il fît pour cela. *Sans doute*, ajoute-t-il, *elle contenoit des mysteres qui ne devoient pas être divulguez.*

Déclaration des Juges en faveur du Roi d'Ecosse.

Le même jour que la Sentence fut prononcée, les Juges déclarerent, qu'elle ne pourroit porter aucun préjudice au Roi d'Ecosse: c'est-à-dire, que les droits de ce Prince sur la Couronne d'Angleterre demeureroient toujours en leur entier. Mais étoit-ce à eux à donner une telle décision, qui regardoit la Succession à la Couronne, à quoi même ils n'étoient pas autorisez par leur Commission? Il est aisé de voir qu'ils agissoient par la direction de la Reine qui vouloit appaiser le Roi d'Ecosse par ce moyen. Sans cela, les Juges n'auroient jamais entrepris de faire une telle déclaration, qui étoit au-dessus de leur pouvoir

Le Parlement confirme la Sentence.

Le Parlement s'étant assemblé quatre jours après, savoir le 29. d'Octobre, approuva & confirma la Sentence rendue contre la Reine d'Ecosse. Mais si ce fut sur l'étiquette ou après l'avoir diligemment examinée, c'est ce qu'il est difficile de savoir, quoique dans la suite, Elisabeth prétendit, que ce n'avoit été qu'après un long & sérieux examen. Quoi qu'il en soit, le Parlement ayant confirmé la Sentence, présenta une Adresse à la Reine pour la prier de la faire exécuter. Cette Adresse contenoit des raisons toutes tirées, non de l'atrocité du crime, mais du danger où Elisabeth & le Royaume seroient exposez, si la Reine d'Ecosse demeuroit en vie (1). La Reine fit à cette Adresse, une Réponse dont le but étoit de faire comprendre au Parlement, qu'elle étoit extremement agitée & incertaine sur ce sujet. Elle vouloit insinuer, qu'elle penchoit du côté de la clémence, mais que la grande affection qu'elle avoit pour son Peuple la jettoit dans un extreme embaras. Il étoit facile de conclure de ce discours, qu'elle vouloit être pressée, afin qu'il ne parût pas qu'elle agissoit par un motif

Il en demande l'exécution.

(1) Voyez la Requête, dans l'Appendice du Regne d'*Elisabeth*, p. 667. du second Volume de l'*Histoire Complete*, en Anglois. Tind.

ELISABETH. 1586. de vengeance. Voici cette réponse, qui fait connoitre parfaitement le caractere d'Elisabeth.

Réponse de la Reine.

Les biens que j'ai reçus de Dieu sont si grands, que je ne puis ni les reconnoitre avec assez d'humilité, ni les repasser dans mon esprit qu'avec une telle admiration, que ma langue ne peut me fournir de termes assez forts pour exprimer ma reconnoissance. Personne n'est plus redevable que moi à ce grand Dieu, qui m'a delivrée de tant de dangers. Mais sur toutes choses, je dois lui rendre graces, de ce qu'après avoir gouverné ce Royaume pendant vingt-huit ans, je trouve dans mes Sujets une même, ou plutôt une plus grande affection pour moi, que quand je suis parvenue à la Couronne. Si par malheur, je m'appercevois que cette affection fût diminuée, je pourrois bien peut-être sentir que je respire, mais je ne pourrois pas dire que je vis. Au reste, il est vrai qu'on a comploté de m'ôter la vie : mais ce qui me cause le plus de douleur, c'est que l'auteur de ce complot est une personne de mon sexe, de mon rang, de ma dignité : une personne à laquelle j'étois si éloignée de vouloir du mal, qu'après avoir su qu'elle avoit machiné diverses choses contre moi, je lui ai écrit de ma propre main, que si elle vouloit me les confesser, en secret, je les ensevelirois dans un éternel oubli. Ce n'étoit pas pour l'enlacer que je lui faisois cette proposition, puisque je savois parfaitement tout ce qu'elle auroit pu m'avouer. Mais, quoiqu'elle eût déja poussé si loin ses attentats, j'esperois que les marques de son repentir arrêteroient les complots qu'on pourroit faire pour elle & contre moi. Malgré tout cela, s'il ne se fût agi que de ma vie, & que le salut de mon Peuple n'y eut point été interessé, je le dis sans ostentation, je lui aurois volontiers pardonné. Si ce Royaume pouvoit devenir plus florissant par ma mort, ou acquerir un meilleur Souverain, je serois contente de quitter ce monde, puisque si je desire de vivre, ce n'est que pour le bien & l'avantage de mon Peuple. Ma vie a été telle, que je n'ai aucune raison, ni de craindre, ni de souhaiter la mort. J'ai passé par divers états : j'ai obeï, j'ai commandé : j'ai eu de bons & de mauvais voisins : il s'est trouvé des gens qui ont trahi la confiance que j'avois en eux : j'ai quelquefois mal placé mes biensfaits, & j'ai été souvent mal recompensée. Quand je considere ces choses, je reconnois quelle est la condition du tems présent : je prévois que celle de l'avenir ne sera pas plus heureuse, & je juge que ceux qui sortent les premiers du monde, ne sont pas les plus malheureux. Ainsi, sur toutes ces choses, j'ai déja pris ma résolution, afin qu'en quelque tems que la mort vienne, elle ne me surprenne pas.

Quant à la dernière Conspiration, je ne suis pas assez ennemie de moi-même & des anciennes Loix du Royaume, pour me persuader que le crime qui vient d'éclater ne soit pas sujet à ces Loix, quand même le Statut de l'année précedente n'auroit pas été fait. Ce Statut, quoi qu'en puissent dire les partisans de la Reine d'Ecosse, n'a pas été fait pour lui tendre un piege, mais pour lui servir d'avertissement, afin qu'elle ne s'approchât pas du danger. Mais puisqu'elle a voulu s'y précipiter, il a été jugé à propos de proceder contre elle en vertu de cette même Loi. Mais vous, gens de Justice, si subtils, si précis, si exacts à observer les formalitez exterieures des Loix, au-lieu d'en suivre le

véritable sens, vous avez été d'avis qu'il falloit la juger dans la Province de Staffort, lui faire lever la main à la Barre, & faire décider la question de fait par un Jury composé de douze personnes (1). *Est-ce là une maniere honorable de proceder contre une Reine? Pour moi, j'ai cru qu'il falloit éviter ces absurditez, & qu'il étoit plus convenable de remettre ce Jugement aux Grands, & aux Juges du Royaume. Je ne sai néanmoins, si cette précaution aura été suffisante. Tout le monde a les yeux sur nous autres Souverains, comme si nous étions sur un Théatre, & remarque jusqu'aux moindres taches qui paroissent sur nos personnes; de sorte que nous devons bien prendre garde de ne rien faire qui ne soit séant à notre Dignité. Mais vous, par ce nouveau Statut, vous m'avez poussée dans un tel détroit, que je me vois réduite à me déterminer sur la punition d'une Princesse ma proche parente, dont les criminelles pratiques m'ont causé une si sensible affliction, que c'est la véritable raison qui m'a empêchée d'assister en personne à ce Parlement, & non pas la crainte d'une trahison, comme quelques-uns l'ont soupçonné. Je ne veux pourtant pas laisser passer cette occasion de vous décharger mon cœur en peu de mots. C'est que j'ai vu de mes propres yeux, & lu un serment, par lequel quelques uns se sont engagez à m'ôter la vie dans un mois. J'apperçois par là le danger qui vous menace dans ma personne; & certes, je ne négligerai pas de le repousser. Je n'ai pas oublié l'Association que vous avez faite pour ma sureté, & dont je n'avois jamais ouï parler avant que de l'avoir vue signée de la plupart de vous. Cela m'engage à serrer d'autant plus les liens de mon affection pour vous, moi qui ne trouve de consolation que dans votre amour, & dans le bien de l'Etat. Cependant, comme l'affaire dont il s'agit est autant extraordinaire & importante, que rare en son espece, je ne crois pas que vous attendiez de moi, que je me détermine sur le champ; car j'ai accoutumé dans les choses mêmes de moindre importance, de déliberer longtems, avant que de rien résoudre. Je prie Dieu qu'il lui plaise d'éclairer mon cœur, afin que je prenne le parti le plus avantageux à l'Eglise, à l'Etat, & à la sureté de vos personnes. Cependant, de peur qu'un trop long délai ne fût capable de nous jetter dans quelque danger, je vous ferai connoitre ma résolution, dans un tems convenable. Attendez de moi toute l'affection que de bons Sujets peuvent attendre d'une bonne Reine.*

ELISABETH. 1586.

Observation sur ce discours.

Il n'est pas bien difficile d'appercevoir dans ce discours, malgré son obscurité affectée, le double but qu'Elisabeth s'y proposoit. L'un étoit de faire accroire au Public, qu'elle ne pouvoit, sans beaucoup de peine, se déterminer à faire mourir la Reine d'Ecosse: l'autre, de faire comprendre au Parlement, qu'il falloit se défaire de cette Reine, ou se résoudre à perdre la meilleure de toutes les Reines, qui étoit prête à donner sa vie pour procurer un plus grand bien à ses Sujets. Elle insistoit principalement sur la tendresse qu'elle avoit pour son Peuple,

(1) On appelle *Jury* les 12. hommes nommez pour juger la question de fait dans les Jugemens Criminels, & pour déclarer si la personne est coupable ou non. RAP. TH.

ELISABETH. 1586.

afin qu'on craignît d'être privé d'une si bonne Reine, & qu'on demandât avec ardeur la mort de son ennemie. Mais, de peur que l'affection que le Parlement avoit pour elle ne fût pas assez puissante, elle prenoit soin d'insinuer à diverses reprises, que leur propre sureté se trouvoit dans sa conservation. Elle disoit que s'il ne s'agissoit que de son seul interêt, elle ne balanceroit point à pardonner, puisque la vie ne lui étoit pas précieuse; mais que c'étoit uniquement le danger de l'Etat, qui l'inquietoit. N'étoit-ce pas dire bien clairement, que la mort de la Reine d'Ecosse étoit nécessaire pour le salut du Royaume? Elle vouloit qu'on crût qu'elle étoit combattue en faveur de Marie: mais elle n'alleguoit aucune raison pour elle. Au contraire, elle se servoit des motifs du sexe, de la parenté, pour aggraver sa faute, & expliquoit fort clairement les raisons qui pouvoient la déterminer à consentir à sa mort. Elle faisoit valoir le soin qu'elle avoit pris de ne pas souffrir qu'on ravalât sa Dignité, en la jugeant comme une personne du commun. C'étoit là toute la faveur qu'elle lui avoit accordée. Mais quelle faveur, que de lui donner des Juges parmi lesquels se trouvoient ses plus grands ennemis, des gens qui avoient déja opiné contre elle dans le Conseil, & qui avoient été d'avis de lui faire son procès? *Hatton*, l'un des Juges, la fit tomber dans un piege, en lui persuadant de se défendre; & le Grand Trésorier fit en quelque maniere l'office d'accusateur. D'un autre côté, on voit dans diverses Lettres que Walsingham écrivoit de France dans le tems qu'il y étoit Ambassadeur, que son opinion étoit, qu'il n'y auroit jamais de sureté pour Elisabeth, pendant que la Reine d'Ecosse seroit en vie. N'étoit-ce pas la favoriser beaucoup, que de lui donner de tels Juges? Enfin, à quel dessein Elisabeth disoit-elle au Parlement, qu'elle savoit certainement, que quelques-uns s'étoient engagez par serment à la tuer dans un mois? N'étoit-ce pas pour exciter les deux Chambres à prévenir ce malheur, par la prompte execution de la Sentence donnée contre Marie? Tout cela fait voir, que son but étoit d'engager le Parlement à la presser sur ce sujet, afin de se disculper en quelque maniere, envers le Public, en rejettant l'execution de la Sentence sur les instances des deux Chambres. Mais la suite le fera connoitre encore mieux.

Elisabeth prie les deux Chambres de chercher quelque autre expédient

Elles n'en trouvent point & insistent sur leur demande.

Douze jours après, la Reine envoya le Grand Chancelier à la Chambre Haute, & *Pickering* (1) aux Communes, pour les prier de chercher quelque expédient, par lequel, en sauvant la vie à la Reine d'Ecosse, on pût pourvoir à la sureté de l'Etat (2). Les deux Chambres ayant déliberé là-dessus, lui répondirent, qu'il n'étoit pas possible de pourvoir à sa sureté, pendant que la Reine d'Ecosse seroit en vie. Qu'on ne pouvoit imaginer pour cela que quatre moyens, qui étoient tous quatre insuffisans. Le premier étoit, que la Reine d'Ecosse se repentît

(1) Orateur de la Chambre des Communes. *Cambden*. TIND.

(2) Sans préjudice de la sureté de la Reine *Elisabeth*. Cambden. TIND.

sincerement : mais qu'un tel repentir n'étoit pas à esperer, puisque même elle ne vouloit pas avouer son crime. Le second, qu'elle fût gardée plus étroitement, & liée par un Serment, & par un Ecrit signé de sa main. Le troisieme, qu'elle donnât des ôtages. Mais que ces deux moyens ne suffisoient pas, puisque la Reine regnante étant morte, toutes ces précautions s'en iroient en fumée. Le quatrieme, de l'envoyer hors du Royaume. Mais que celui-ci étoit le plus dangereux : car puisqu'étant prisonniere, elle soulevoit tant de monde en sa faveur, que ne feroit-elle pas si elle étoit en liberté ? Enfin, dans la même Réponse, les deux Chambres représentoient à la Reine, que si c'étoit une injustice de refuser l'exécution des Loix au moindre des Sujets, combien plus, de la refuser à tout le Peuple qui la demandoit si justement d'une commune voix ? Ceux qui connoissent un peu quelle influence les partisans de la Cour ont ordinairement sur les deux Chambres, n'auront pas beaucoup de peine à juger, que le Parlement ne se feroit jamais exprimé de cette maniere, s'il n'eût pas cru faire plaisir à la Reine. Mais, pour mieux faire connoitre le caractere d'Elisabeth, il est nécessaire d'inserer ici sa Réponse, qui fera voir manifestement, non pas son embaras & son incertitude, comme elle le prétendoit, mais son extrême dissimulation sur cet article.

Discours de la Reine au Parlement.

O qu'il est fâcheux de marcher dans un chemin où l'on n'a que peine & travail pendant qu'on y est, & au bout duquel on ne doit trouver que chagrin & inquietude ! Je n'ai jamais été plus en doute que je le suis aujourd'hui, si je dois parler ou me taire. Si je parle sans me plaindre, je dissimulerai mes sentimens ; & si je me tais, toutes les peines que vous avez prises pour moi seront inutiles. Si je me plains, on le trouvera peut-être étrange ; & néanmoins, j'avoue que dans la proposition que je vous ai faite, j'ai eu en vue votre sureté, & la mienne propre. On auroit pu trouver d'autres moyens que ceux que vous proposez. Cela est cause que je ne puis m'empêcher de me plaindre, non pas de vous, mais à vous, puisque j'apprens par vos demandes, que ma sureté dépend de la ruine d'autrui. Si quelqu'un pense que j'aye tiré l'affaire en longueur, pour m'attirer une fausse louange de clémence, il me fait tort assurément, & celui qui sonde les cœurs & les pensées, le connoit bien. Mais on me fera encore un plus grand tort, si l'on s'imagine que les Juges Commissaires n'ont pas osé prononcer une autre Sentence, de peur de me déplaire, ou de peur d'être accusez d'avoir négligé ma sureté. Car, ou mes Ministres m'ont abusée, ou ils leur ont témoigné de ma part, que mon intention étoit que chacun agît librement selon sa conscience, & qu'on me communiquât en particulier, ce qu'on avoit dessein de publier. La grande affection que j'avois pour la Reine d'Ecosse, me faisoit souhaiter qu'il pût se trouver quelque autre moyen pour prévenir ce malheur. Mais puisqu'il paroit manifestement, que je ne puis être en sureté que par sa mort, je suis pénetrée de douleur, quand je considere, que moi qui ai fait grace à tant de Sujets rebelles, & laissé passer tant de trahisons sans m'en venger, je semble être reduite à user de cruauté envers une si grande Princesse.

ELISABETH. 1586. *Depuis que j'ai pris l'administration des affaires de ce Royaume, j'ai vu divers Libelles imprimez où l'on m'accuse de tirannie. Je félicite ces Ecrivains, de leur découverte. J'ai bien toujours cru qu'ils vouloient publier quelque chose d'étrange, comme en effet, j'ai été fort surprise de me voir accuser de tirannie. Plût à Dieu, qu'il fût aussi étrange de voir leur impieté! Mais que ne diront-ils pas, quand ils sauront que j'ai permis qu'un infame Bourreau trempe ses mains dans le sang de ma plus proche Parente? Cependant, je suis si ennemie de toute cruauté, que, pour sauver ma propre vie; je ne voudrois pas lui faire la moindre violence. En effet, je n'ai pas eu tant de soin de conserver ma vie, que je n'aye en même tems pensé à conserver la sienne; & c'est avec une extrême douleur, que je me vois hors d'état de le faire encore. Je ne suis pas si aveugle, que je n'apperçoive les dangers dont je suis environnée; ni si mal avisée, que je veuille aiguiser le couteau qui doit me couper la gorge; ni si négligente, que je n'aye aucun soin de ma vie. Je considere bien en moi-même, qu'il se trouve dans le monde des gens qui hazardent leur propre vie pour sauver celle d'un Prince: mais j'avoue franchement, que je ne suis pas de ce nombre. J'ai souvent repassé ces choses dans mon esprit. Mais comme diverses personnes ont employé leurs plumes à déchirer ma reputation, permettez-moi de me justifier moi-même, comme je le puis aisément, afin que vous connoissiez quelle est cette Femme à laquelle vous témoignez tant d'affection, & que vous craignez tant de perdre. Certainement, je me ressouviens avec une parfaite reconnoissance, du grand soin que vous avez pris de moi: mais il ne me seroit pas possible de vous marquer cette reconnoissance comme je le souhaiterois, quand même Dieu prolongeroit ma vie autant que pas une des vôtres.*

Dès que je fus assise sur le Trône, me ressouvenant des graces infinies que j'avois reçues de la bonté de Dieu, mon premier soin fut de rétablir la pureté du Culte divin & la Religion dans laquelle j'étois née, où j'avois été élevée, & dans laquelle j'espere aussi de mourir. Quoique j'aye rencontré beaucoup de difficultez au dedans, & beaucoup d'envie & de jalousie au dehors, de la part de divers Princes, qui me vouloient du mal à cause de ce changement, je n'en ai pas été découragée, sachant bien que Dieu, que j'ai eu seul en vue, pouvoit défendre, & moi & ma Cause. C'est de là qu'ont pris naissance tant d'attentats qu'on a faits contre moi, & tant de Conspirations, que je ne puis assez m'étonner de ce que je suis encore en vie. Mais Dieu, qui a été mon support, m'a secourue au-delà de mes esperances. Depuis ce tems-là, pour acquerir l'art de regner, j'ai consideré en moi-même, quelles étoient les qualitez les plus convenables aux Rois, & j'ai trouvé que ces quatre Vertus leur étoient principalement nécessaires, la Justice, la Temperance, la Sagesse, & la Valeur. Pour les deux dernieres, mon sexe ne me permet pas de me les attribuer. Mais à l'égard des deux premieres, comme plus à la portée des Femmes, j'ose dire sans vanité, que je n'en ai pas été dépourvue. J'ai agi avec une égale équité, envers les Petits & envers les Grands. Je n'ai point avancé de gens indignes. Je n'ai pas été trop crédule, & je n'ai point jugé

avec précipitation, avant que d'être instruite des droits des Parties. Je ne veux pourtant pas assurer, que plusieurs choses ne m'ayent été mal rapportées par des gens prévenus ou partiaux: car le Prince le meilleur & le plus scrupuleux ne laisse pas d'être souvent abusé, parcequ'il ne peut pas tout entendre. Mon jugement a toujours penché du côte de la vérité, autant qu'il m'a été possible; &, selon l'avis de celui qui exhortoit son ami à ne répondre jamais qu'après avoir repété l'Alphabeth, je me suis gardée de rien faire avec précipitation. ELISABETH. 1586.

Pour ce qui regarde vos conseils, je reconnois qu'ils sont exquis, prudens, & pleins de prévoyance pour ma conservation: qu'ils partent de cœurs si sinceres, & si affectionnez à mon service, que c'est à moi à faire mes efforts pour n'être point ingrate envers des gens qui méritent toute mon affection. Mais quant à votre demande, je vous conjure de vous contenter d'une réponse sans réponse. J'approuve votre avis, & j'en conçois toutes les raisons: mais excusez, je vous prie, la perplexité où je me trouve. Que mon affection vous soit agreable, aussi bien que cette réponse, si tant est que vous la regardiez comme telle. Si je dis que je ne veux pas vous accorder ce que vous me demandez, je dirai peut-être plus que je ne pense. Si je dis que je vous l'accorderai, je me précipiterai peut-être moi-même dans ma ruine. Mais je me persuade que vous ne le souhaitez pas, tant j'ai de confiance en votre sagesse, si vous considerez bien les conjonctures du tems, & les manieres des hommes.

Ce Discours, qui étoit de même nature & dans le même esprit que le précedent, n'étoit pas pour répondre à la demande des deux Chambres, comme la Reine elle-même le reconnoissoit; mais uniquement pour faire comprendre aux Anglois, quelle imprudence il y auroit à risquer la vie d'une si bonne Reine, pour sauver celle de Marie. Elle vouloit paroitre dans une grande perplexité, & ne laissoit pourtant pas de faire entendre qu'elle étoit toute résolue. En effet puisqu'elle préferoit le bien de ses Sujets à toute autre chose, & que la mort de Marie leur étoit absolument nécessaire, quel pouvoit être le sujet de ses doutes? En comparant les raisons qui la faisoient pencher du côté de la clémence, avec celles qui regardoient sa propre sureté, il ne falloit pas être fort habile pour juger de quel côté elle se tourneroit, quoiqu'elle voulût paroitre irrésolue. Ainsi, dans ce Discours, comme dans le précedent, son unique but étoit, de faire accroire au Public, qu'elle ne cedoit qu'à regret aux instances du Parlement, quoiqu'elle se gardât bien d'opposer aucune forte raison à ces instances. Mais ses actions firent encore mieux connoitre que ses discours, ce qui se passoit dans son ame. Remarques sur ce Discours.

Immédiatement après qu'elle eut rendu cette réponse sans réponse; le Parlement fut prorogé, de peur sans doute qu'il ne prît ces prétendues perplexitez au pied de la lettre, & qu'il ne cherchât des expédiens pour sauver la Reine d'Ecosse. Après la démarche qu'il avoit faite, Elisabeth n'avoit plus besoin de lui, & en faisant exécuter la Le Parlement est prorogé.

ELISABETH. 1586.

Sentence, elle pouvoit dire qu'elle ne s'étoit rendue qu'aux pressantes sollicitations des deux Chambres. Peut-être trouvera-t-on étrange que je décide ainsi d'une chose aussi difficile à connoitre, que les sentimens interieurs d'Elisabeth. Mais il me semble qu'on peut tirer, tant de ses actions que de ses paroles, des preuves très évidentes, qu'en toute cette affaire, elle agit avec une extrême dissimulation.

On informe Marie de la Sentence.

Peu de jours après la prorogation du Parlement, le Lord *Buckhur*[st] & *Beal* furent envoyez à la Reine d'Ecosse. Ils avoient ordre de l'in-former, que ses Juges l'avoient condamnée à mort, que le Parlem[ent] avoit approuvé la Sentence & en avoit demandé l'exécution, & qu'i[l] avoit jugé que si elle demeuroit en vie, la Religion établie en Angle-terre ne pouvoit pas subsister. Elle reçut cette nouvelle avec beau-coup de fermeté, & sembla même triompher de ce que la Religio[n] étoit la cause de sa mort. Elle dit ensuite, avec quelque émotio[n], qu'il n'étoit pas étrange que les Anglois, qui avoient souvent ôté la vie à leurs Souverains, traitassent de la même maniere une Princesse d[u] Sang Royal.

Elle fait paroitre beaucoup de fermeté.

L'Ambassadeur de France sollicite en sa faveur.

La Sentence est publiée dans Londres.

L'Aubespine, Ambassadeur de France, qui étoit entierement dévo[ué] à la Maison de Guise, arrêta pour quelques jours la publication de [la] Sentence, par ses sollicitations. Mais enfin, elle fut publiée dans Lo[n]-dres (1) par ordre exprès de la Reine, qui n'oublia pas de faire co[n]-noitre au Peuple, qu'elle n'y avoit consenti qu'aux pressantes insta[n]-ces du Parlement. L'Ordre de la Reine sur ce sujet, contenoit [une] espece de Préface, où elle disoit, qu'ayant été informée des machinati[ons] de la Reine d'Ecosse, les Seigneurs de son Conseil, & plusieurs aut[res] l'avoient instamment suppliée de la mettre en Justice, & de la f[aire] juger de la maniere la plus honorable: Que sur ces instances, elle av[oit] fait expédier une Commission à quarante-deux Seigneurs, dont trent[e-] six s'étoient rendus à *Fotheringay*, & qu'après un examen très exact, [ils] avoient donné leur Sentence de cette maniere: *Que Marie avoit* [violé] *le Statut fait l'année précedente*: Que le Parlement ayant examiné la Se[n]-tence & les preuves sur lesquelles elle étoit fondée, en avoit demand[é] l'exécution, malgré les frequentes instances qu'elle avoit faite pour fai[re] en sorte qu'on cherchât d'autres moyens: Qu'ainsi touchée de son pr[o]-pre interêt & de celui du Royaume, elle avoit ordonné que la Se[n]-tence fût notifiée à ses bons Sujets.

Lettre de Marie à Elisabeth.

Marie ayant reçu la nouvelle de cette publication, comprit ai[sé]-ment qu'il n'y avoit point de grace à esperer. Elle écrivit une long[ue] Lettre à Elisabeth, pour lui demander certaines graces touchant [son] Exécution, son Enterrement, & ses Domestiques (2). Mais il est

(1) Et ensuite dans tout le Royaume. *Camden*. TIND.

(2) Elle souhaita que son Corps fût enseveli en Terre sainte, sur-tout [en] France, près de sa Mere: Qu'elle ne fût point exécutée à mort en secret, [sans] la participation de la Reine *Elisabeth*, mais à la vue de ses Domestiques, cer[tains]

certain si cette Lettre fut rendue. Le Roi d'Ecosse écrivit aussi à Elisabeth, & lui envoya le Lord Gray & Robert Melvil, pour implorer sa clémence en faveur de la Reine sa Mere; mais ce fut sans aucun succès. On prétend même que le Lord Gray, qui depuis plusieurs années étoit attaché aux interêts d'Elisabeth, après l'avoir publiquement sollicitée de faire grace à Marie, lui conseilla en particulier de se défaire d'elle, disant, que quand elle seroit morte, elle ne mordroit plus.

Le Roi d'Ecosse intercede pour sa Mere.

Henri III. envoya aussi le Président *de Bellievre* en Angleterre, pour solliciter Elisabeth en faveur de la Reine condamnée. L'Ambassadeur s'acquitta de cette Commission en homme qui sembloit desirer avec beaucoup d'ardeur de réussir. Il présenta un long Mémoire qui fut rendu public, contenant les raisons les plus fortes qu'il put imaginer, pour porter Elisabeth à épargner cette Reine infortunée; & la Reine répondit à ce Mémoire, par des Apostilles à la marge de chaque article. La substance des réponses étoit, que les choses étoient venues à un tel point, qu'il falloit que l'une ou l'autre des deux Reines pérît; & qu'Elisabeth se flattoit, que le Roi de France n'avoit pas moins à cœur ses interêts que ceux de Marie. Mais s'il en faut croire *du Maurier*, dans la Préface qu'il a mise à la tête des Mémoires de son Pere, l'Ambassadeur jouoit là une Comedie dont le Public & les amis de Marie étoient les dupes. Il assure qu'il avoit ouï dire à son Pere, que Bellievre avoit des ordres secrets de solliciter la mort de la Reine d'Ecosse, quoi qu'il feignît d'être chargé du contraire (1). Cela n'est pas hors d'apparence, vu la situation où les affaires de France se trouvoient alors, & la juste crainte que le Roi avoit conçue des desseins ambitieux du Duc de Guise.

Le Roi de France envoye un Ambassadeur en Angleterre.

Ordres secrets de l'Ambassadeur.

Pendant que tout le monde étoit dans l'attente des suites de cette Sentence extraordinaire, la Cour découvrit que l'Aubespine, Ambassadeur de France, avoit corrompu deux Assassins pour tuer la Reine. Un de ces scélerats s'étant repenti, & ayant informé les Ministres de ce complot, l'Ambassadeur fut prié de se rendre à la maison du Grand Trésorier, où le Conseil s'étoit assemblé, & on lui confronta les deux témoins. S'il en faut croire Cambden, il se défendit fort mal, s'étant contenté d'alleguer le Privilege des Ambassadeurs, qui les dispensoit de rendre compte de leurs actions à d'autres qu'à leur Maitre. Le Grand Trésorier, sans approuver ni contester ce Privilege, lui fit une grave reprimande, & l'avertit de prendre garde à l'avenir de provoquer une Reine déja trop offensée, & qui étoit en droit & en pouvoir de se venger. Il faut remarquer que le Traducteur François des Annales de

1587. Conspiration de l'Ambassadeur de France contre la Reine. *Annales de Cambden en Anglois.*

qu'ils pussent rendre témoignage de sa Foi: Qu'il fût permis à ses Domestiques d'aller où il leur plairoit, sans empêchement, & de jouïr des Legs qu'elle leur avoit faits dans son Testament & Acte de derniere volonté. *Cambden.* Tind.

(1) Cela même ne fut pas si secret, qu'après la mort du Duc de *Guise Henri, III.* ne fût accusé par les Ligueurs, d'avoir fait mourir la Reine d'Ecosse. Rap. Th.

ELISABETH. 1587.

Cambden, a trouvé à propos de passer sous silence tout ce qui regarde cette Conjuration.

Le Peuple demande hautement la mort de Marie.

La conjoncture ne permettoit pas qu'on poussât plus loin la recherche des circonstances de ce complot, qui, selon les apparences, n'étoit qu'un effet du zèle outré de l'Ambassadeur pour la Maison de Lorraine. Que sait-on même si ce n'étoit pas un piege qu'on lui tendit pour le faire servir, contre son intention, à hâter l'exécution de la Reine d'Ecosse? Dès que cette affaire fut devenue publique, on entendit crier par-tout qu'il n'y avoit plus de sureté pour la Reine pendant que Marie seroit au monde. C'étoit précisément ce que la Cour souhaitoit, afin que le Peuple étant convaincu de la nécessité qu'il y avoit d'exécuter la Sentence, fit moins d'attention à ce qu'il y avoit d'extraordi naire & d'irrégulier. Combden prétend, qu'Elisabeth étoit encore e suspens, & dans une grande agitation d'esprit, ne pouvant se résoudi à faire mourir une Reine sa proche parente, sur laquelle elle n'avo aucune jurisdiction. Il ajoute qu'on trouva pourtant le moyen de déterminer, en faisant courir le bruit, que l'Angleterre alloit être e vahie par une Armée étrangere: qu'il y avoit déja une Flotte Espagn arrivée dans un Port du Païs de Galles: que le Duc de Guise étoit d le Païs d'Essex, avec une Armée: que la Reine d'Ecosse s'étoit sau de sa prison, & levoit des Troupes dans le Nord: qu'il y avoit div complots pour tuer Elisabeth, tout prêts à éclater: qu'Elisabeth ét morte, & qu'on alloit brûler Londres. Ce fut par ces artifices, se cet Historien, qu'on obtint enfin d'Elisabeth, qu'elle signât un Or pour l'exécution de Marie. Pour moi, qui suis persuadé que la mor cette Reine étoit résolue avant même qu'on la fit comparoitre en gement, je crois plutôt, que tous ces bruits étoient répandus des Emissaires de la Cour, pour épouvanter le Peuple, & pour lui comprendre, combien la mort de Marie étoit nécessaire. Il n'y a la moindre apparence que la Reine & ses Ministres se laissassent fer par de tels bruits, dont il leur étoit si facile de connoitre la seté. Mais le but de Cambden est d'insinuer qu'Elisabeth étoit vaincue de l'innocence de Marie, & que c'étoit ce qui causoi agitation.

Extrême dissimulation d'Elisabeth.

Nous voici enfin arrivez au dernier Acte de la Tragédie. On bien l'appeller ainsi par rapport à la Reine d'Ecosse, quoiqu'à l' d'Elisabeth, ce fut une véritable Comédie, ou du moins, une mulation continuée avec tant d'artifice, qu'on a de la peine à prendre qu'elle ait pu être poussée si loin. J'ai déja dit, qu'avant q sabeth fit expédier la Commission pour juger Marie, plusieur gneurs se jetterent à ses pieds pour la prier d'avoir pitié d'eux leur posterité, & de pourvoir, par la mort de Marie, à la sur la Religion & du Royaume. Ensuite, après la Sentence donnée attendit que le Parlement la sollicitât par deux diverses fois,

un reproche offensant, qu'elle refusoit la Justice à son Peuple. Pour continuer le même jeu, il falloit encore faire quelques façons après la publication de la Sentence, avant que de signer l'Ordre pour l'exécution. Tout cela fut fait: mais ce ne fut pas encore tout. Elisabeth entreprit de faire accroire au public, que l'exécution s'étoit faite malgré elle, & à son insu; & voici la maniere dont elle s'y prit pour en venir à bout.

ELISABETH. 1587.

Elle fait tomber le Secretaire Davisson dans un piege.

Davisson fut l'instrument dont elle se servit, sans qu'il en sût rien, pour jouer cette espece de Comédie. Peu de tems avant le Jugement de la Reine d'Ecosse, il avoit été fait Secretaire d'Etat, & il y a beaucoup d'apparence qu'il ne fut mis dans ce poste que pour le faire tomber dans le piege, & pour le rendre responsable de la mort de Marie. Tous ces bruits dont je viens de parler s'étant répandus dans le Public, & la Reine feignant d'en être effrayée, elle mit entre les mains de Davisson un Ecrit signé de sa main & scellé de son Cachet, par lequel elle lui ordonnoit de faire dresser un Ordre pour l'exécution de la Reine d'Ecosse, & d'y appliquer le Grand Sceau. Mais en même tems, elle lui commanda de garder cet Ordre, sans le communiquer à personne. Il falloit pourtant que le Grand Chancelier en fut instruit, à moins qu'elle n'eût tiré le Grand Sceau d'entre ses mains, pour le confier à Davisson, ce qui ne seroit pas sans exemple. Quoi qu'il en soit, dès le lendemain, elle fit dire à Davisson par *Kiligrew*; de hâter l'expédition de cet Ordre (1). Sur cela, Davisson alla trouver la Reine, & lui dit, que l'Ordre étoit déja expédié & scellé; de quoi elle se mit dans une grande colere, & lui dit, qu'il s'étoit trop hâté. Cet Ordre, qui étoit daté du 1. de Fevrier, étoit adressé aux Comtes de *Shrewsbury*, de *Darby*, de *Kent*, de *Northumberland*, pour faire exécuter la Reine d'Ecosse en leur présence. Cependant, quoique la Reine eût paru fâchée contre le Secretaire, de ce qu'il s'étoit trop hâté, elle laissa l'Ordre entre ses mains, sans lui dire ce qu'il en devoit faire. Cela le mit dans un extrême embaras, puisque dans les démarches opposées que la Reine avoit faites à l'égard de cet Ordre, elle ne lui avoit pas fait connoitre quelle étoit son intention. Dans l'incertitude où il se trouvoit à cet égard, il prit le parti de communiquer ce qui se passoit à un des Conseillers Privez, qui fut d'avis d'en informer les autres Membres du Conseil, afin de ne rien faire à la volée; & Davisson donna dans ce piege. Sur cela, le Conseil s'étant assemblé, il y fut résolu tout d'une voix, de faire exécuter l'Ordre, quoiqu'il n'y eût rien de plus aisé que d'avertir la Reine de l'embaras où l'on se trouvoit. Pour cet effet, on le mit entre les mains de *Beal*, qui prit soin d'en informer les quatre Seigneurs qui y étoient commis,

(1) Mr. *de Rapin* dit que la Reine envoya à *Davisson*, pour faire hâter l'Ordre: mais c'est une erreur. *Cambden* dit que la Reine changea de pensée, & lui envoya dire de ne pas l'expédier. Tind.

ELISABETH. 1587.

& partit pour Fotheringay avec deux Exécuteurs. Certainement, il est bien difficile de se persuader qu'une vingtaine de Conseillers Privez, parmi lesquels se trouvoient les Ministres de la Reine & ses intimes Confidens, eussent entrepris de faire exécuter cet Ordre à son insu, s'ils n'eussent pas été persuadez qu'en cela ils se conformoient à sa volonté, d'autant plus que Davisson ne leur avoit communiqué ce secret, qu'à cause de l'incertitude où il étoit touchant l'intention de la Reine (1).

Après le départ de Beal, la Reine dit à Davisson, qu'elle avoit changé de pensée. Ce devoit être là comme un coup de foudre contre le Conseil, qui avoit envoyé faire l'exécution de sa propre autorité; & néanmoins, on ne prit aucune mesure pour rappeller Beal, quoiqu'il y eût sept jours d'intervalle entre son départ & l'exécution de Marie. Mais ce qu'il y a encore de plus étrange, c'est que pendant ces sept jours, quoique la Reine eût témoigné qu'elle avoit changé de pensée, aucun de ses Conseillers ou de ses Ministres ne s'avisât de l'informer de ce qui se passoit. Cela marque assez clairement, qu'on savoit fort bien qu'elle ne vouloit pas en être informée.

La Reine d'Ecosse est décapitée.

Quoi qu'il en soit, les quatre Seigneurs, nommez Commissaires pour voir faire l'exécution, s'étant rendus à Fotheringay, avertirent d'abord la Reine Marie de se préparer à la mort, & dès le lendemain 28. de Fevrier, ils lui virent couper la tête. Je n'entrerai point ici dans le détail de toutes les circonstances de cette Tragédie. Il suffit de dire en un mot, qu'elle mourut avec beaucoup de constance, & dans un attachement inviolable à sa Religion. Le Comte de Kent lui ayant dit que sa vie seroit la mort de la Religion Protestante en Angleterre, elle triompha de cet aveu, & dit, qu'on l'avoit condamnée comme coupable d'avoir voulu faire assassiner la Reine d'Angleterre; & que néanmoins, le Comte de Kent venoit de lui dire, qu'on la faisoit mourir pour sa Religion, de quoi elle se glorifioit. S'il en faut croire Cambden, elle protesta qu'elle n'avoit rien su des pratiques de Babington, & qu'on avoit suborné ses Secretaires pour lui faire perdre la vie (2).

(1) *Cambden* dit que *Davisson* fit entendre au Conseil, que la Reine avoit ordonné que l'Ordre fût exécuté. TIND.

(2) Lorsque les Comtes lui eurent dit de se préparer à la mort, elle demanda la permission de conferer avec son Aumônier, son Confesseur, & *Melvil* Intendant de sa Maison Les Comtes ne voulurent pas lui permettre de voir le Confesseur, mais la recommanderent à l'Evêque ou Doyen de *Peterborough*; ce qu'elle ayant refusé, le Comte de *Kent*, poussé de zèle pour la Religion Reformée, lui dit ce qu'on rapporte ci-dessus. Après qu'ils furent partis, elle ordonna qu'on servît le souper de bonne heure, afin quelle eût plus de tems pour disposer de ce qui la regardoit. Elle soupa sobrement, à son ordinaire. A la fin du souper, elle but à la santé de tous ses Domestiques, qui lui firent raison à genoux, l'un après l'autre, lui demandant pardon s'ils avoient manqué à leur devoir: à quoi elle

La nouvelle de cette exécution ayant été portée à Elisabeth, elle en témoigna un extrême déplaisir. Les soupirs, les larmes, les regrets, les lamentations, furent les marques qu'elle donna de son affliction, qui paroissoit démesurée. Elle chassa les Conseillers Privés de sa présence, & ordonna qu'ils fussent examinez dans la Chambre Etoilée, & que Davisson fût poursuivi criminellement pour sa desobeïssance. Peu de jours après, elle écrivit au Roi d'Ecosse la Lettre suivante, qui lui fut portée par Carew.

ELISABETH. 1587.

Elisabeth en témoigne une grande affliction.

MON TRÉS CHER FRERE,

Lettre d'Elisabeth au Roi d'Ecosse.

Plût à Dieu que vous pussiez connoitre, sans le sentir, de quelle extrême douleur mon cœur se trouve accablé, pour le lamentable évenement arrivé contre ma volonté! Mais parce que mon cœur abhorre un si triste récit, vous l'apprendrez de mon Cousin Carew (1). *Je vous conjure d'être persuadé, que comme plusieurs gens de bien sont témoins de mon innocence, si je l'avois commandé, je ne le nierois pas. Je n'ai pas une ame assez lâche pour craindre de faire une chose juste, ou pour la desavouer après l'avoir faite. Mais, comme il est honteux aux Princes de desavouer par leurs paroles, les sentimens de leur cœur, je ne m'efforcerai jamais de déguiser mes actions, mais je les laisserai paroitre dans leurs plus vives couleurs. Sachez comme une chose certaine, que comme ceci n'est pas arrivé par ma faute, si j'avois eu intention de l'exécuter, je ne l'imputerois pas à d'autres. Mais je ne puis pas prendre*

répondit de même. Après le souper, elle lut son Testament, & écrivit au-dessous les noms des personnes à qui elle léguoit ses Meubles & ses Bijoux. Elle se coucha à son heure accoutumée, dormit pendant quelques heures; & après son réveil, elle passa le reste de la nuit en prieres. Le jour fatal étant venu, elle s'habilla comme elle faisoit les jours de Fête, & appellant tous ses Domestiques, elle fit lire son Testament en leur présence, & se retira dans sa Chapelle, où elle demeura jusqu'à ce que *Thomas Andrews* le Sherif lui vint dire de sortir. Elle parut avec un air sérieux, & le visage tranquille. Sa tête étoit couverte d'un Voile trainant; elle avoit le Chapelet à la ceinture, & un Crucifix à la main. Elle fut reçue au vestibule par les Comtes, où elle parla en peu de mots à *Melvil*, qui déploroit la fatale nécessité où il se trouvoit, d'être obligé de porter en Ecosse les funestes nouvelles du sort de la Reine sa Maitresse. Elle lui dit adieu, & se tournant vers les Comtes, les pria de permettre que ses Domestiques assistassent à sa mort. Ensuite deux Comtes & les Sherifs marchant devant elle, elle les suivit à l'Echaffaud qui étoit au bout de la Salle, sur lequel on avoit placé un Siege, un Coussin, & le Bloc couvert de drap noir. Si-tôt qu'elle fut assise, *Beale* lut l'Ordre; ce qui étant fait, le Doyen de *Peterborough* commença un long Discours touchant sa vie passée, l'état où elle se trouvoit, & sa vie à venir. Elle l'interrompit, le priant de ne prendre point tant de peine; & lui disant, qu'elle étoit résolue de mourir dans la Religion Catholique-Romaine. On ordonna ensuite au Doyen de faire la Priere: après quoi l'Exécuteur ayant demandé pardon à la Reine, ses Femmes lui ôterent les habits de dessus, & lui banderent les yeux avec un mouchoir. Elle mit sa tête sur le Bloc, & l'Exécuteur la lui sépara du corps en deux coups. Elle fut enterrée en Reine, dans la Cathédrale de *Peterborough*, où son corps est encore à présent. TIND.

(1) Il étoit son parent, du côté d'*Anne de Bollen* sa mere. RAP. TH.

ELISABETH. 1587.

sur moi, ce qui ne m'est jamais entré dans l'esprit. Le porteur de cette Lettre vous expliquera mes sentimens sur ce sujet. Je souhaite seulement que vous soyez persuadé, que personne n'a une plus sincere affection pous vous, & n'a plus vos interêts à cœur, que moi. Si quelqu'un veut vous persuader le contraire, soyez certain qu'il a moins d'affection pour vous, que pour d'autres. Dieu vous conserve longtems en bonne santé!

Davisson est jugé.

Son accusation & ses défenses.

Pendant que Carew étoit en chemin, Davisson fut cité à la Chambre Etoilée, pour répondre à l'accusation de mépris & de desobeïssance, intentée contre lui. Cette accusation portoit, qu'il avoit méprisé les Ordres de sa Reine, violé son Serment de fidelité, & négligé les devoirs de sa Charge. Que la Reine ne voulant point, par des raisons à elle seule connues, que la Reine d'Ecosse, quoique condamnée à mort, fût exécutée, avoit pourtant, pour éviter certains dangers, ordonné qu'on expédiât l'Ordre pour l'exécution, & le lui avoit confié, en lui commandant de le tenir secret: mais que lui, oubliant son devoir, l'avoit communiqué au Conseil, & l'avoit fait exécuter à l'insu de la Reine.

Davisson répondit, qu'il lui étoit extremement fâcheux de se voir accusé de mépris envers la Reine, qui l'avoit comblé de bienfaits. Qu'il aimoit mieux se déclarer lui-même coupable des crimes dont on l'accusoit, que de contester contre Sa Majesté, puisqu'il ne pourroit se justifier, sans manquer au respect & à la fidelité qu'il lui devoit. Il protesta néanmoins, qu'il n'avoit failli que par ignorance, & qu'il étoit persuadé qu'il n'avoit rien fait contre l'intention de la Reine. Quant au reproche qu'elle lui avoit fait, de s'être trop hâté dans l'expédition de l'Ordre, il dit, qu'elle lui avoit fait entendre obscurément, mais qu'elle ne lui avoit pas expressément commandé, de n'en rien dire à personne; & qu'il n'avoit pas cru violer le secret, en ne le communiquant qu'au Conseil. Par rapport à ce dont on l'accusoit encore, de n'avoir pas revoqué l'Ordre, après qu'elle lui eut dit qu'elle avoit changé de pensée, il protesta, que l'avis unanime de tous les Conseillers Privez avoit été, qu'il falloit faire exécuter l'Ordre sur le champ, de peur que la Reine & l'Etat ne souffrissent quelque préjudice d'un trop long délai.

Après qu'il eut cessé de parler, les Avocats de la Reine le presserent sur sa propre confession, & sur ce que le Grand Trésorier avoit témoigné, qu'ayant douté que la Reine eût véritablement consenti à l'exécution de l'Ordre, Davisson lui avoit affirmé que c'étoit son intention. Alors Davisson fondant en larmes, pria les Avocats de ne le pas presser davantage, & de considerer, que ce n'étoit pas à lui à disputer contre la Reine. Il ajouta, qu'il s'en rapportoit à la conscience de Sa Majesté, & qu'il se soumettoit à la censure de ses Juges. Ensuite, il se fit plusieurs Discours, dont les uns tendoient à aggraver la faute de l'accusé, & d'autres à faire voir qu'il n'avoit agi que par impru-

dence (1). Enfin, il fut condamné à une amende de dix-mille livres Sterling, & à tenir prison tout autant de tems que la Reine le trouveroit à propos. Le Baron de Lumley, dans le Discours qu'il fit en cette occasion, ne se contenta pas de blâmer Davisson, mais accusant principalement tout le Conseil, il dit, que c'étoit une chose inouïe & sans exemple, que des Conseillers Privez, au milieu du Palais de la Reine, & ayant un libre accès auprès d'elle, eussent entrepris une telle chose sans lui en parler; & que si son propre Fils étoit coupable d'une telle faute, il seroit le premier à le condamner. Mais l'intention de la Reine n'étoit pas de punir les Conseillers, qui vraisemblablement n'avoient agi que par ses ordres secrets. Aussi, pour éviter des reproches pareils à ceux que le Baron de Lumley leur avoit faits, le Garde du Sceau Privé dit à l'Assemblée, que la Reine, mue d'une juste colere, avoit d'abord ordonné que la conduite des Conseillers fût examinée à la rigueur; mais que, reconnoissant qu'ils n'avoient failli que par un excès de zèle pour elle & pour le Royaume, elle leur accordoit leur pardon. Ainsi, Davisson fut le seul sacrifié, quoique le Conseil fût encore plus coupable que lui, supposé qu'il eût agi contre l'intention de la Reine. Davisson demeura longtems en prison, sans pouvoir obtenir d'autre faveur que quelques présens d'argent, que la Reine lui envoyoit de tems en tems pour sa subsistance.

ELISABETH. 1587. Sentence contre lui.

Cambden, qui n'a pas eu en vue d'excuser Elisabeth dans tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse, a inseré dans ses Annales, une Apologie que Davisson, étant en prison, adressa lui-même au Secretaire Walsingham, sur laquelle il a laissé à son Lecteur la liberté de porter son jugement, évitant d'y faire lui-même aucune réflexion. Cette Apologie étoit conçue en ces termes.

Apologie de Davisson écrite par lui-même.

« Avant le départ des Ambassadeurs de France & d'Ecosse, la Reine » m'ordonna de lui présenter l'Ordre que j'avois dressé pour l'exécu» tion de la Reine Marie. Je le lui mis en main, & elle le signa très vo» lontiers, m'ordonnant en même tems d'y appliquer le Grand Sceau. » Elle me dit ensuite, vous montrerez ceci à Walsingham qui est déja » malade, & qui mourra sans doute, quand il le verra. Elle ajouta, » qu'elle avoit differé cette affaire, pour ne pas donner lieu de croire » qu'elle agissoit avec violence; mais qu'elle en connoissoit parfaite» ment la nécessité. Après cela, elle témoigna être fort en colere con» tre *Amias Pawlet*, & contre le Chevalier *Drury*, de ce qu'ils ne lui » avoient pas épargné cet embarras, & voulut qu'on s'informât de la » cause de leur délai.

» Le jour d'après que le Grand Sceau fut mis à l'Ordre, elle me fit

(1) Les Commissaires, qui étoient au nombre de treize, firent chacun un Discours, où ils reconnurent que la Sentence avoit été justement prononcée contre la Reine d'Ecosse: mais que *Davisson* méritoit d'être puni, pour avoit agi sans l'avis & le consentement de la Reine. *Cambden*. Tind.

ELISABETH. 1587.

» defendre par Kiligrew, de l'y mettre; & comme j'allai l'informer » que la chose étoit déja faite, elle me gronda de ce que j'avois été » si diligent, disant, qu'on auroit pu trouver d'autres moyens. Je lui » répondis, que les moyens les plus justes étoient toujours les plus » assurez. Mais craignant qu'elle ne rejettât tout le blâme sur moi, » comme elle avoit fait autrefois à l'égard de Mylord Burghley lors » de la mort du Duc de Norfolck, je découvris l'affaire au Che- » valier Hatton, en lui protestant qu'à l'avenir, je me garderois bien » de me mêler dans des affaires si délicates. Hatton en informa d'abord » le Grand Trésorier, & celui-ci, les autres Conseillers Privez, qui » furent tous d'avis de faire hâter l'exécution, se chargeant tous, comme » il étoit bien juste, de la faute, s'il y en avoit. Selon cette résolution, » Beal fut dépêché sur le champ, avec l'Ordre. Le troisieme jour » d'après, la Reine disant qu'elle étoit toute troublée à cause d'un » songe qu'elle avoit eu, je lui demandai, si elle avoit changé de pen- » sée. Elle me répondit, qu'on auroit pu trouver d'autres moyens. En- » suite, elle s'informa si j'avois eu réponse d'Amias Pawlet. Je lui fis » voir la Lettre de Pawlet, dans laquelle il disoit qu'il ne pouvoit se » charger de l'exécution, parce que c'étoit une chose injuste. Alors » elle se mit en colere, & dit, que Pawlet & ses compagnons étoient » des gens sans foi & parjures, puisqu'ils avoient promis de grandes » choses, & qu'ils refusoient de les exécuter; mais qu'elle trouveroit » d'autres gens qui s'en chargeroient pour l'amour d'elle. Sur cela, » je lui représentai combien il seroit honteux, & même dangereux, » pour Pawlet & Drury, de se charger d'une telle action: que si elle » l'approuvoit après qu'elle seroit faite, sa réputation en souffriroit » extremement; & que si elle la desavouoit, elle ruïneroit pour ja- » mais deux hommes de mérite, avec toute leur Posterité. Pour con- » clusion, le même jour que la Reine d'Ecosse mourut, la Reine » me gronda en badinant, de ce que la chose n'étoit pas encore » faite ».

Si cette Apologie est véritable, on ne peut pas demander une preuve plus convainquante de la dissimulation d'Elisabeth. Il ne s'agissoit pas de la mort de Marie, elle étoit toute résolue; mais de la maniere de sa mort. Il paroit par l'Ecrit qu'on vient de voir, qu'Elisabeth auroit sou- haité que les deux Gardes de la Reine d'Ecosse lui eussent ôté la vie, afin de pouvoir s'en disculper elle-même; ce qu'elle n'auroit pas man- qué de faire, en les faisant mourir tous deux. Il ne reste qu'un scrupule sur ce sujet: c'est qu'on ne sait ceci que par Cambden, dont le témoi- gnage ne peut pas passer pour bien certain.

Le Roi d'Ecosse témoigne d'abord beaucoup de ressentiment.

Le Roi d'Ecosse ayant reçu la nouvelle de la mort tragique de la Reine sa Mere, en marqua d'abord un très vif ressentiment. Ses pre- mieres pensées le porterent d'abord à la vengeance. Les Etats d'Ecos- se, qui étoient alors assemblez, lui promirent leur secours; & il s'y

avoit pas faute de gens autour de lui, qui l'incitoient à s'unir avec le Pape, la France & l'Espagne, pour venger un si grand outrage. D'autres lui conseilloient de ne pas rompre avec l'Angleterre, de peur d'exposer aux évenemens douteux de la Guerre, les droits certains qu'il avoit sur la Couronne de ce Royaume; d'autant plus, que les Anglois ne demanderoient peut-être qu'un prétexte pour empêcher un Prince Ecossois de monter sur le Trône d'Angleterre, & qu'il falloit bien se garder de le leur fournir. L'opinion de quelques autres étoit, qu'il devoit observer une exacte neutralité à l'égard des deux Religions, afin de se tenir toujours en état de profiter des évenemens que le tems pourroit amener. Carew étant arrivé peu de tems après, le Roi refusa de lui donner audience, & ce ne fut pas sans de grandes difficultez, qu'on le fit consentir à recevoir la Lettre que cet Envoyé lui portoit. On voit pourtant dans les Mémoires de Melvil, que certains Seigneurs de la Cour d'Ecosse avoient écrit en Angleterre, que quand on feroit mourir la Reine Marie, le Roi son Fils n'en auroit pas beaucoup de ressentiment; & en effet, Melvil assure, qu'il en fut bien-tôt consolé. Lorsqu'Elisabeth eut appris que la douleur de ce Prince commençoit à se ralentir, elle fit agir quelques-uns de ceux en qui il avoit le plus de confiance, qui lui représenterent, qu'en l'état où l'Ecosse se trouvoit, il n'y avoit pas lieu d'esperer, qu'une Guerre contre l'Angleterre pût être suivie d'un heureux succès: que s'il prétendoit s'appuyer sur un secours étranger, il pouvoit apprendre par la malheureuse expérience que la Reine sa Mere en avoit faite, combien ce secours étoit incertain. Que le Roi de France, bien loin de le favoriser, avoit interêt d'empêcher que les deux Royaumes de la Grande Bretagne ne fussent unis sous une même domination: Qu'il s'opposeroit même, autant qu'il dépendroit de lui, au succès de ses armes, de peur qu'après avoir réussi, il n'assistât le Duc de Guise qui aspiroit à la Couronne: Que le Roi d'Espagne, en feignant de le vouloir assister, ne travailleroit que pour lui-même, à cause des prétentions quoique mal fondées, qu'il avoit sur la Couronne d'Angleterre, comme descendant de la Maison de Lencastre: Que même la Reine sa Mere avoit fait un Testament, la veille de sa mort, par lequel elle l'excluoit de sa Succession, en cas qu'il persévérât dans la Religion Protestante, & nommoit Philippe II. pour son Héritier; & que ce Testament avoit été envoyé en Espagne: Qu'il ne falloit donc pas esperer de secours de Philippe, mais plutôt, le regarder comme un ennemi. Enfin, que s'il faisoit la Guerre à Elisabeth, & que le Parlement fît un Acte contre lui, il couroit risque de se voir pour jamais exclus d'une riche Succession, qui ne pouvoit pas lui manquer en cas qu'il se tînt en repos. On ajouta encore à toutes ces raisons, qu'Elisabeth avoit de l'affection pour lui; & qu'outre cela, elle se feroit un honneur & un devoir de reparer l'injure faite à la Mere, en laissant sa Couronne au

ELISABETH. 1587.

Représentations faites à ce Prince.

ELISABETH. 1587.

Il se console.

Fils, pourvu qu'il ne lui donnât point d'occasion d'en user d'une autre maniere. Ces représentations firent leur effet. Jaques comprit, qu'il avoit un grand interêt de ménager Elisabeth; & cela, joint à la Sentence donnée contre Davisson qui lui fut envoyée, étouffa tellement son ressentiment, qu'il n'en donna plus aucune marque.

La Reine envoye une Flotte contre l'Espagne

Cependant, Elisabeth ayant appris que le Roi d'Espagne faisoit de grands préparatifs pour attaquer l'Angleterre, envoya *Drack* avec une bonne Flotte, sur les côtes d'Espagne, avec ordre de bruler tous les Vaisseaux Espagnols qu'il rencontreroit. La premiere Expédition de cet Amiral fut au Port de Gibraltar (1), où il brûla plus de cent Vaisseaux chargez de vivres & de munitions, & un grand Gallion nommé *Raguse*, qui étoit rempli de riches marchandises. Ensuite, ayant tourné vers le Cap St. Vincent, il fit beaucoup de dommage aux habitans des Côtes; après quoi il se rendit à l'embouchure du Tage, où il provoqua vainement le Marquis de Ste. Croix, en pillant ou brûlant tous les Vaisseaux qu'il trouva le long des Côtes. Dès qu'il n'eut plus rien à faire de ce côté-là, il tourna le cap vers les Isles Açores, & rencontra sur sa route, une riche Caraque, nommée *le St. Philippe*, qui revenoit des Indes Orientales, dont il s'empara (2). Les vivres & les munitions que les Espagnols avoient perdues à Gibraltar, la prise du Gallion & de la Caraque, & les autres dommages qu'ils avoient soufferts, mirent Philippe dans la nécessité de differer jusqu'à l'année suivante, l'Expédition qu'il avoit projettée contre l'Angleterre. Dans le tems que Drack agissoit en Europe contre l'Espagne, *Cavendish* faisoit autant en Amerique, étant entré dans la Mer du Sud par le Détroit de *Magellan*. Il pilla sans opposition, les Côtes du Chili & du Perou, & causa beaucoup de dommage aux Espagnols en ces quartiers-là.

Les Etats des Provinces-Unies se plaignent du Comte de Leicester.

Annales de Grotius.

J'ai laissé, sur la fin de l'année précedente, le Comte de Leicester retournant en Angleterre, après avoir commencé à mettre en train le projet qu'il avoit formé de se rendre Souverain des Provinces-Unies en y fomentant le trouble & la division. Avant son départ, les Etats avoient commencé à s'appercevoir de ses desseins, & les ordres qu'il avoit laissez en partant, & que les Officiers qui dépendoient de lui exécutoient ponctuellement, acheverent de les confirmer dans leurs soupçons. Cela fut cause qu'ils envoyerent des Ambassadeurs à Elisabeth, pour se plaindre de lui : mais son crédit, & l'affaire de la Reine d'Ecosse, qui tenoit la Cour occupée, empêcherent qu'on n'expé-

(1) A *Cadiz*, avec quatre Visseaux de guerre. *Cambden.* TIND.

(2) Les Anglois eurent une si exacte connoissance, par les Livres des Marchands de leur Nation, du grand prix des marchandises des Indes, & de la maniere de conduire le Négoce dans l'Orient, qu'ils y établirent dans la suite un Commerce fort lucratif, en fondant pour cela une Compagnie de Marchands des *Indes Orientales. Cambden.* TIND.

les Ambassadeurs aussi promptement qu'ils le souhaitoient. Il arriva même dans cet intervalle, que *Stanley* & *Yorck*, qui tenoient du Comte de Leicester les Gouvernemens de Deventer & d'un Fort tout proche de Zutphen, livrerent ces deux Places au Duc de Parme. Ainsi, les Etats n'ayant plus aucune confiance en ce Général, donnerent le commandement de leur Armée au Comte Maurice de Nassau, second Fils du feu Prince d'Orange. Ils firent encore d'autres démarches qui marquoient assez clairement, qu'ayant découvert les desseins du Comte de Leicester, ils ne vouloient pas souffrir qu'il les exécutât. Dans ces entrefaites, le Duc de Parme ayant assiegé l'*Ecluse*, le Comte retourna d'Angleterre pour lui faire lever le Siege: mais il n'eut pas le bonheur de réussir. Enfin, voyant qu'on se défioit par-tout de lui, il prit la résolution d'exécuter par la force, le projet qu'il avoit formé. Pour cet effet, il voulut se rendre maitre de plusieurs Places à la fois, dans le cœur du Païs, afin de tenir tout le reste en bride. Mais l'entreprise qu'il avoit formée pour surprendre *Leiden* ayant été découverte à tems, toute correspondance entre lui & les Etats fut entierement rompue. Ainsi, la Reine se vit obligée de le rappeller, & d'envoyer en sa place le Baron de *Willoughby*, mais sans aucune autre autorité, que de commander les Troupes Angloises. Alors les Etats donnerent au Comte Maurice, la Charge de Capitaine Général.

ELISABETH. 1587.

Le Comte entreprend de se rendre maitre de plusieurs Villes.

Il est rappellé.

Cependant, le Roi d'Espagne, toujours attentif au projet d'attaquer l'Angleterre, continuoit à faire des préparatifs extraordinaires. C'étoit un dessein formé depuis qu'on avoit persuadé à la Reine d'Ecosse, de lui transporter les droits qu'elle avoit sur ce Royaume, comme étant l'unique moyen d'y rétablir la Religion Catholique. Selon la maxime reçue dans l'Eglise Romaine, qu'un Hérétique est indigne & incapable de posseder une Couronne, Philippe II. se croyoit en droit de prétendre à celle d'Angleterre, comme étant le plus prochain Prince Catholique descendu de la Maison de Lencastre. Mais, afin qu'on puisse mieux connoitre le fondement de ses prétentions, il est bon de jetter les yeux sur sa Généalogie, qui fait voir qu'il descendoit des deux Filles de Jean de Gand Duc de Lencastre, troisieme Fils d'Edouard III. C'étoit donc sur cette *descendance*, sur le Transport & sur le Testament de la Reine d'Ecosse, qu'il avoit formé le projet de conquerir l'Angleterre. Elisabeth ne l'ignorant pas prenoit de son côté, toutes les précautions possibles pour se mettre en état de défense, & chacun d'eux couvroit ses préparatifs de divers prétextes. Pour amuser Elisabeth, Philippe lui fit proposer d'être Médiatrice pour faire la Paix entre lui & les Provinces revoltées des Païs-Bas. Elisabeth connut parfaitement le but de Philippe, & pour l'amuser à son tour, elle accepta la médiation, dans l'esperance que cette négociation lui donneroit encore plus de tems pour se préparer. Elle fit donc proposer aux Etats, de faire la Paix avec l'Espagne, en leur faisant entendre, qu'ils ne pouvoient refuser

Philippe II. se prépare à attaquer l'Angleterre.

Fondement de ses droits sur l'Angleterre.

Il tâche d'amuser Elisabeth.

ELISABETH. 1587.

d'entrer en négociation, sans se charger du blâme de continuer la Guerre par pure opiniâtreté. Au reste, elle leur promettoit d'avoir leurs interêts à cœur comme les siens propres. Mais les Etats refuserent absolument d'entrer en traité, ayant reconnu par plusieurs expériences, que ces négociations leur étoient toujours fatales. Cela n'empêcha pas qu'elle n'envoyât des Plénipotentiaires en Flandre, dans la supposition que les Etats seroient contraints de s'en tenir à ce qu'elle auroit réglé pour eux evec l'Espagne, ainsi qu'elle le faisoit entendre. Trois mois s'écoulerent, avant qu'on pût convenir du lieu où se tiendroient les Conferences. Elisabeth demandoit pour conditions préliminaires, une Amnistie pour les Confédérez : que tous les anciens Privileges fussent conservez aux Villes des Païs-Bas : que l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & l'Espagne fût renouvellée : qu'on lui assignât sur quelque bon fonds, le payement de ce qui lui étoit dû par les Etats ; & que les Troupes de part & d'autre fussent congédiées. Pour ce qui regardoit la Religion, les Espagnols demandoient que le Roi en fût absolument le maitre, comme il n'empêchoit pas qu'Elisabeth ne la règlât dans son Royaume, de la maniere qu'elle le trouvoit à propos. Elisabeth n'insistoit pas beaucoup sur cet article, soit qu'elle crût que chaque Souverain avoit droit d'imposer une Religion à ses Peuples, ou que, pour amuser le Roi d'Espagne, elle feignît de se relâcher, pour ne pas porter obstacle à une négociation dont la durée ne pouvoit que lui être avantageuse. Quoi qu'il en soit, elle en étoit venue à ce point, que de se contenter que l'exercice de la Religion Reformée fût souffert pendant deux ans seulement, dans les Provinces Unies. A l'égard des Places dont elle étoit en possession, elle ne refusoit pas de les rendre, pourvu qu'on la rembourssât. C'étoit sur ces demandes réciproques, que les Espagnols prenoient soin d'éloigner la conclusion des Articles préliminaires, s'imaginant que l'esperance d'une prompte Paix empêcheroit Elisabeth de se préparer à se défendre de leurs attaques. Ils ne vouloient entrer dans aucun accommodement par rapport à la Religion ; & quant aux dépenses qu'Elisabeth avoit faites pour soutenir les Confédérez, ils prétendoient qu'elles devoient être compensées avec celles qu'elle avoit causées à leur Roi. Enfin, les préparatifs qui se faisoient contre l'Angleterre, dans tous les ports de la Monarchie d'Espagne, devinrent si publics, que cette feinte négociation se rompit sans aucun succès, après avoir duré jusqu'au mois de Mars de l'année suivante.

Négociation pour la Paix des Provinces-Unies avec l'Espagne. *Grotius.*

J'ai déja parlé des prétentions que Philippe II. avoit sur l'Angleterre & sur l'Irlande. Ferdinand le Catholique, son Bisayeul, n'en avoit pas eu de si apparentes sur les Royaumes de Naples & de Navarre, dont il s'étoit emparé, & qui faisoient encore une partie de la Monarchie d'Espagne. Mais, outre ces prétentions, Philippe faisoit encore valoir une autre chose toute propre à faire illusion au Public. C'étoit un grand

zèle pour le rétablissement de la Religion Catholique, dans les trois Royaumes de la Grande Bretagne. Par là, il avoit engagé le Pape Sixte V. à entrer dans ce projet, dont l'exécution devoit être autant glorieuse qu'avantageuse à l'un & à l'autre, & dont néanmoins Philippe devoit faire toute la dépense. Quant à Sixte, il n'avoit à contribuer de son côté, que ce que les Papes ont accoutumé de fournir en semblables occasions, savoir, des Vœux, des Prieres, & des Excommunications. Ce fut donc pour favoriser l'entreprise du Roi d'Espagne, que ce Pontife fulmina contre Elisabeth, une Bulle par laquelle il délioit ses Sujets du serment de fidelité, & donnoit ses Royaumes au premier occupant. C'étoit le Roi d'Espagne, qui étoit déja prêt à profiter de la faveur du Pape.

1587.

La Pape s'unit avec Philippe.

Bulle de Sixte V. contre Elisabeth.

Il avoit préparé en Portugal, à Naples, & en Sicile, une Flotte à laquelle on donnoit par avance le nom d'*Invincible*. Elle étoit composée de cent-cinquante gros Vaisseaux, sur lesquels on avoit embarqué dix-neuf-mille hommes, & 2630. pieces de Canon (1). Elle devoit être commandée par le Marquis de *Ste Croix*: mais cet Amiral étant mort pendant qu'on la préparoit, le Duc de *Medina Celi* fut nommé en sa place. D'un autre côté, le Duc de Parme avoit fait avancer sur les côtes des Païs-Bas, une Armée de trente-mille hommes, & préparé une grande quantité de Vaisseaux pour la transporter, à dessein de se joindre à la Flotte Espagnole, & de faire descente en Angleterre. Le projet étoit, de poster la Flotte à l'embouchure de la Tamise, pour favoriser les Troupes qui devoient marcher droit à Londres. Elisabeth, qui ne manquoit pas de bons Espions, ayant été informée de bonne heure de ces grands préparatifs, avoit pourvu à la défense de son Royaume avec beaucoup de soin & de diligence. Elle avoit équipé une Flotte considerable, qui pourtant n'approchoit point de celle d'Espagne, ni pour le nombre ni pour la grandeur des Vaisseaux, & en avoit donné le commandement à *Charles Howard* Baron d'Effingham, qui étoit très entendu dans la Marine. Il avoit pour Vice-Amiraux, *Drack*, *Hawkins*, & *Forbisher*, tous trois des meilleurs Officiers de Mer qu'il y eut alors dans le monde. D'un autre côté, *Henri Seymour*, Fils du feu Duc de Sommerset, se tenoit proche des côtes de Flandre,

Flotte d'Espagne nommée l'*Invincible*.

Préparatifs d'Elisabeth.

(1) Les Espagnols, dans le dessein de rehausser leur réputation, & d'inspirer la terreur à leurs Ennemis, publierent une Relation de cette Flotte, en Espagnol, en Latin, en François, & en Hollandois. Le Livre Espagnol tomba bien-tôt entre les mains du Grand-Trésorier *Burleigh*. Ce fut en divers passages de cet Ecrit, que *Strype* a vu des Notes que ce Seigneur y ajouta peu de tems après la défaite de la Flotte. *Strype* a inseré une Relation abregée de la Flotte Espagnole, tirée de ce Livre, dans l'Appendice des *Mémoires Originaux*, N°. LI. Le compte se réduit à ceci. Qu'il y avoit en tout 130 Vaisseaux, de 57868 tonneaux, 19295 Soldats, 8450 Matelots, 2088 Esclaves, & 2630 grandes Pieces d'Artillerie de bronze, de toute espece; sans compter 20 *Caravelles* pour le service de l'Armée, & 10 *Salues*, ou Vaisseaux d'avis à six rames. *Strype*. Tind.

ELISABETH. 1587.

avec quarante Vaisseaux Anglois ou Hollandois, pour empêcher que le Prince de Parme n'allât joindre la Flotte Espagnole. De plus, Elisabeth avoit en Angleterre, une Armée de quarante-mille hommes, dont trois-mille, sous la conduite du Comte de Leicester, étoient postez proche de l'embouchure de la Tamise. Le reste étoit auprès de la Reine, tout prêt à marcher où il seroit jugé nécessaire. Outre cela, il y avoit dans chaque Province, un Corps de Milices bien armées, sous des Chefs qui avoient ordre de se joindre à d'autres, selon que le besoin le demanderoit (1). Il est certain, qu'il n'y en a point dans le monde, plus propres à un coup de main, que celles d'Angleterre. Ainsi, quand même les Espagnols auroient fait descente, ils auroient trouvé à qui parler. Les Ports avoient été fortifiez autant que le tems l'avoit pu permettre, & il y avoit par-tout des Signaux établis pour faire connoitre les lieux où les Troupes devoient marcher. Enfin, il avoit été résolu, que si les Espagnols faisoient descente, on feroit le dégât devant eux, en sorte qu'ils ne pussent avoir pour subsister, que ce qu'ils feroient venir de leur Flotte (2). C'étoit ce que François I. avoit pratiqué en Provence contre Charles-Quint, avec un succès qui répondit à ses esperances. Ces mesures étant prises, on attendit les ennemis avec une allegresse extraordinaire, quoiqu'il semblât qu'en une pareille conjoncture, tout le monde dût être dans une extrême consternation.

Embaras de la Reine.

Cependant, Elisabeth n'étoit pas sans inquietude. Le moment qu'elle avoit toujours craint, étoit enfin arrivé. Il s'agissoit de défendre sa Couronne, sans le secours d'aucun Allié. C'étoit ce qu'elle avoit toujours tâché de prévenir, depuis le commencement de son Regne, par tous les artifices que sa Politique avoit pu lui suggerer, en fomentant les Troubles d'Ecosse, en s'alliant avec la France, en feignant de vouloir épouser le Duc d'Anjou, en donnant des secours aux Huguenots de France, & aux Mécontens des Païs-Bas, & enfin, en se défaisant de la Reine d'Ecosse. Tout cela lui avoit réussi jusqu'alors, &, quoiqu'environnée d'ennemis, elle avoit trouvé les moyens de les occuper chez eux, & de les empêcher d'attaquer directement l'Angleterre. Mais le tems étoit enfin venu, qu'il falloit exposer ses droits au risque des armes. Quoiqu'en général elle fût aimée de ses Sujets, elle n'ignoroit

(1) Pour le service de Terre, on avoit disposé le long des côtes méridionales 20000 hommes: sans compter qu'on leva deux Armées de gens choisis & bien disciplinez, l'une sous le commandement du Comte de *Leycester*, au nombre de 1000 hommes de cheval, & de 22000 de pied, qui campa à *Tilbury*; l'autre sous la conduite du Lord *Hunsdon*, au nombre de 34000 hommes de pied & de 2000 chevaux, pour garder la Personne de la Reine. *Cambden*. TIND.

(2) *Arthur* Lord *Grey*, les Chevaliers *François Knolles*, *Jean Norris*, *Richard Bingham* & *Roger Williams*, qui avoient beaucoup de bravoure & de connoissance de l'Art militaire, furent choisis pour consulter sur la conduite des Armées de Terre. *Cambden*. TIND.

pas qu'il y avoit beaucoup de mécontens dans son Royaume, & particulierement parmi les Catholiques. Elle avoit même lieu de craindre, qu'ils ne fussent d'intelligence avec le Roi d'Espagne, pour favoriser son invasion. D'un autre côté, elle n'étoit pas sans inquietude par rapport à l'Irlande, à cause de la Religion des Irlandois, & des intelligences que le Pape & Philippe II. entretenoient dans cette Isle. Mais son embaras étoit encore plus grand par rapport à l'Ecosse. Elle venoit de faire mourir le Mere du Roi Jaques par la main d'un Bourreau, & si ce Prince se laissoit transporter au desir de se venger, il n'en pouvoit jamais trouver une occasion plus favorable, puisqu'il pouvoit faire une diversion du côté du Nord, pour favoriser la descente des Espagnols à l'autre extremité du Royaume. Enfin, si elle ne pouvoit pas empêcher les Espagnols d'entrer en Angleterre, il falloit nécessairement se résoudre à une Bataille, le Païs n'étant pas propre à pouvoir y tirer la Guerre en longueur. Tout cela n'étoit que trop suffisant pour lui inspirer une crainte bien fondée, qu'elle cachoit pourtant avec un extrême soin. Si jamais elle fit paroitre de l'habileté, ce fut dans cette importante occasion. Bien loin de témoigner de l'abattement, elle prenoit soin d'encourager ses Sujets par sa contenance, par sa fermeté, par ses manieres affables, qui leur faisoient juger qu'elle n'étoit inquiete que pour eux, & que pour ce qui la regardoit, elle ne craignoit point le danger. Cependant, elle pourvoyoit à tout avec une sagesse admirable, & une liberté d'esprit qui est si rare, même parmi les plus grands hommes, & qui lui attiroit l'admiration & les louanges de tout le monde. Quelques-uns lui conseilloient de se défaire des principaux Catholiques, ou de les envoyer au-delà de la Mer. Mais elle jugea que ce seroit témoigner trop de crainte; outre qu'il y auroit eu trop d'injustice, à punir des gens sur de simples soupçons. Elle se contenta d'en faire arrêter quelques-uns, & de les faire garder dans un lieu sûr, en les informant néanmoins, que ce n'étoit qu'une simple précaution, qui, bien loin de leur être nuisible, les mettroit à couvert de la violence de leurs ennemis.

ELIZABETH. 1587.

Par rapport à l'Irlande, elle envoya ses ordres à Fitz-Williams qui étoit alors Gouverneur de cette Isle, & lui marqua distinctement toutes les précautions qu'il devoit prendre, pour empêcher les Irlandois de se soulever. Mais sur toutes choses, elle prit soin de caresser le Roi d'Ecosse, & de lui faire esperer une reconnoissance parfaite, si en cette occasion il se tenoit inviolablement attaché à la Religion Protestante, & aux interêts de la Grande Bretagne. Elle lui fit représenter, que, par rapport à l'Angleterre, il devoit regarder le Roi d'Espagne comme un dangereux Compétiteur, & que la perte de l'un des Royaumes de la Grande Bretagne ne pouvoit manquer d'entrainer la perte de l'autre. Mais son inquietude, par rapport à l'Ecosse, ne fut pas de longue durée, puisqu'elle eut bien-tôt le plaisir d'apprendre, que Jaques,

Elle caresse le Roi d'Ecosse. *Cambden.*

ELISABETH. 1588.

connoissant parfaitement ses véritables interêts, n'avoit aucune liaison avec le Roi d'Espagne, & qu'il se tenoit même sur ses gardes, de peur d'en être attaqué.

Expédition de la Flotte d'Espagne, & défense des Anglois. *Annales de Cambden.*

Le Duc de Medina-Celi partit de l'embuchure du Tage avec la Flotte Invincible, le 3. de Juin, & prit sa route vers le Nord. Peu de jours après, une tempête qui survint écarta les Vaisseaux les uns des autres, ensorte qu'ils ne purent se rejoindre ensemble qu'à la Corogne. Cet accident fut cause que le bruit se répandit d'abord dans toute l'Europe, que la Flotte Espagnole étoit entierement ruinée. Walsingham même, Secretaire d'Etat, croyoit en avoir des avis si assurez, qu'il écrivit à l'Amiral Howard, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour cette année, & qu'il pouvoit renvoyer dans les Ports, les quatre plus grands Vaisseaux de la Flotte. Mais l'Amiral lui répondit, qu'il ne pouvoit se résoudre à renvoyer ces quatre Vaisseaux, quand même il devroit les garder à ses dépens, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles plus certaines. Pour mieux s'assurer de la vérité, il profita d'un vent de Nord qui se leva, & mit à la voile avec toute sa Flotte, à dessein d'aller sur les côtes d'Espagne achever de ruïner la Flotte ennemie, qu'on lui représentoit comme incapable de résister. Mais en approchant de l'Espagne, il apprit que le dommage qu'elle avoit souffert n'étoit pas si considerable qu'on avoit voulu le faire croire. En même tems, le vent s'étant tourné au Sud, il alla se remettre dans son poste, à l'entrée de la Manche, de peur que par le même vent la Flotte ennemie ne s'avançât vers l'Angleterre.

Ce ne fut pourtant que le 12. de Juillet qu'elle partit de la Corogne, & deux jours après, le Duc de Medina-Celi détacha un Yacht pour en aller donner avis au Duc de Parme, afin qu'il se tînt prêt à le joindre. Le 19. la Flotte Espagnole entra dans la Manche, & le 20. elle parut à la vue des Anglois, qui la laisserent passer, afin de la suivre par le même vent. Cambden a inseré dans ses Annales, un Journal de ce qui se passa dans la Manche jusqu'à ce que les Espagnols se retirerent vers le Nord. Je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de copier ce Journal, qui d'ailleurs est assez obscur, & ne donne qu'une idée imparfaite de la valeur & de la conduite des Anglois. Il suffira de dire en deux mots, que, pendant que la Flotte Espagnole fut dans le Canal, l'Angloise fut toujours à ses trousses, & lui enleva même quelques Vaisseaux. De ce nombre furent un Gallion commandé par *Valdez*, qui fut envoyé à Darmouth, & un Navire de Biscaye qui portoit l'argent de la Flotte: mais les Espagnols en avoient retiré l'argent, parce que le feu s'y étoit mis.

Le 24. de Juillet, le vent étant au Nord, le Duc de Medina-Celi tourna le Cap vers la Flotte Angloise. Il y eut ce jour-là, un combat assez vif, dans lequel les Espagnols, quoique fort superieurs en nombre de Vaisseaux, n'eurent pourtant aucun avantage. La pesanteur de leurs

leurs Vaiſſeaux, & la legereté des Anglois, donnoient à ceux-ci la facilité de s'approcher ou de s'éloigner, ſelon qu'ils le trouvoient à propos, & de contre-balancer par là l'avantage que leurs ennemis avoient ſur eux. L'épreuve que les Eſpagnols firent en cette occaſion, de la valeur des Anglois, & de leur habileté dans les combats de Mer, commença ſans doute à leur donner une tout autre opinion de leur entrepriſe qu'ils ne l'avoient eue juſqu'alors. ELISABETH. 1588.

Cependant, le Duc de Medina-Celi envoyoit tous les jours quelqu'un au Duc de Parme, pour le preſſer de ſe mettre en Mer avec ſon Armée. Mais cela n'étoit pas poſſible, à cauſe des Vaiſſeaux Anglois & Hollandois qui s'étoient avantageuſement poſtez pour empêcher la jonction. Il falloit que la Flotte Eſpagnole fût arrivée proche des côtes de Flandre, pour les obliger à ſe retirer. Mais le 27. au ſoir, elle n'étoit encore qu'à la hauteur de Calais, où elle mouilla, étant toujours ſuivie des Anglois, qui ſe poſterent à une portée de canon. Ce fut là que la Flotte Angloiſe fut renforcée d'un bon nombre de Vaiſſeaux, tant de la Reine, que de divers Particuliers qui en avoient armé pluſieurs à leurs dépens (1). Alors elle ſe trouva forte de cent-quarante Navires de Guerre, ou armez en Guerre, mais petits en comparaiſon des Eſpagnols, & toutefois, ayant ſur eux l'avantage de ſe mouvoir plus aiſément, & de pouvoir ſe retirer dans les Ports d'Angleterre, en cas de néceſſité. Le Duc de Parme, qui devoit ſortir de Dunkerque & de Newport, fut encore vivement ſollicité par le Duc de Medina-Celi de ſe mettre en Mer, pour aller faire une deſcente en Angleterre, comme il avoit été réſolu. Mais, outre que les Vaiſſeaux qui l'attendoient n'avoient pas encore jugé à propos de ſe retirer, nonobſtant le voiſinage de l'Armée Eſpagnole, beaucoup de ſes Matelots avoient déſerté, & ſa Flotte étoit mal avitaillée. En un mot, il ne put, ou ne voulut pas s'embarquer.

Pendant que la Flotte Eſpagnole étoit proche de Calais, l'Amiral Anglois détacha huit Brûlots pour y aller mettre le feu. Cette vue cauſa une telle épouvante parmi les Eſpagnols, que coupant à l'inſtant les cables des anchres, ils prirent la fuite pour éviter le danger dont ils étoient menacez. Dans cette confuſion, la Galeaſſe Amirale, montée par *Hugues de Moncade*, ayant eu ſon gouvernail rompu, demeura flottante juſqu'au lendemain, qu'elle fut priſe par les Anglois, après un rude combat, dans lequel Moncade fut tué. Quoique l'Amiral Eſpagnol eût donné ſes ordres à chaque Vaiſſeau, pour que chacun reprît ſon poſte après que le danger ſeroit paſſé, & qu'il en donnât même le ſignal, il y en eut peu qui ſe miſſent en devoir d'obeïr. Ainſi

(1) Entre autres, les Comtes d'*Oxford*, de *Northumberland*, de *Cumberland*, *Thomas* & *Robert Cecil*, *Henri Brooke*, *Charles Blunt*, *Gautier Rawleigh*, *Guillaume Hatton*, *Robert Cary*, *Ambroiſe Willougbby*, *Thomas Gerard*, *Artur Gorges*, & autres Perſonnes de diſtinction. *Cambden*. Tind.

ELISABETH. 1588.

la Flotte demeura dispersée, quelques-uns des Vaisseaux ayant vogué vers le Nord, & d'autres ayant été portez vers les sables des côtes de Zélande, où ils étoient dans un grand danger. Non seulement ils avoient à se garder des bancs, mais encore des Anglois qui les chassoient à coups de canon, tellement qu'il y eut ce jour-là plusieurs Vaisseaux Espagnols desemparez, & le Gallion, nommé *Sainte Marthe*, tomba entre les mains des Zélandois. Enfin, un vent de Nord-ouest ayant poussé la Flotte sur les côtes de Zélande, où elle étoit en grand danger de périr, les Anglois cesserent de la poursuivre, pour ne pas s'exposer avec elle. Par bonheur pour les Espagnols, un vent de Sud-ouest se leva tout à propos, & les tira de cet embaras. Mais alors, connoissant l'impossibilité qu'il y avoit d'exécuter leur entreprise, ils prirent la résolution de se retirer par la Mer du Nord, en faisant le tour de l'Ecosse & de l'Irlande, d'autant plus que quelques-uns de leurs Vaisseaux avoient déja pris cette même route. L'Amiral Anglois ayant vu qu'ils tournoient le Cap vers le Nord, laissa une partie de sa Flotte pour garder les Côtes de Flandre, & les poursuivit, quoique d'un peu loin, jusqu'à ce qu'ils eurent passé la hauteur d'Edimbourg. La route qu'ils prenoient donna quelque soupçon qu'ils s'étoient assurez d'une retraite dans les Ports d'Ecosse. Cela fut cause que l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit auprès du Roi Jaques, lui fit de grandes offres, & s'engagea même à des choses qu'il n'avoit pas pouvoir de promettre, & dont il fut ensuite desavoué (1).

Cependant, la Flotte Espagnole continuant sa route, reçut encore quelque dommage par les vents contraires, qui en firent échouer plusieurs Vaisseaux sur les côtes d'Ecosse & d'Irlande. Sept-cens Soldats ou Matelots, qui s'étoient sauvez du naufrage sur les Terres du Roi d'Ecosse, furent envoyez au Duc de Parme, avec le consentement d'Elisabeth. Mais ceux qui échouerent en Irlande & qui se sauverent à terre, furent tous assommez, ou périrent par les mains des Bourreaux, le Viceroi, qui en donna l'ordre, craignant qu'ils ne se joignissent aux Rebelles. Ce fut du moins le prétexte dont il se servit pour excuser cette barbarie (2).

(1) *Ashby*, Ambassadeur de la Reine en Ecosse, fit au Roi *Jaques* les offres suivantes : Le Titre de Duc en *Angleterre ;* une Pension de 3000 livres sterling; une Garde entretenue aux dépens de la Reine; & quelques autres choses de cette nature. Si c'étoit, dit *Camden*, de son chef, ou par ordre d'autrui, c'est ce que je ne saurois dire. TIND.

(2) Aux mois de Juillet & d'Août, la Flotte Espagnole perdit quinze grands Navires, qui furent pris & brûlez, ou coulez à fond, & 4791 hommes dans le Combat qui se donna entre les Flottes Angloise & Espagnole dans la *Manche*; le long de la côte d'Irlande, au mois de Septembre, les Espagnols perdirent 17 Vaisseaux & 5394 hommes; en tout, 32 Vaisseaux & 10185 hommes. Voyez l'Appendice de *Strype*, N°. LIII. Sur ce que cette Flotte formidable disparut de la Mer, on attacha l'Ecrit suivant à la Statue de *Pasquin* à Rome: *Par...*

Philippe II. reçut la nouvelle du mauvais succès de sa Flotte, avec une fermeté heroïque. Il avoit employé trois années à la préparer avec des dépenses incroyables, & quand il apprit le desastre qui lui étoit arrivé si contraire à ses esperances, il rendit graces à Dieu de ce que la perte n'étoit pas plus grande (1).

ELISABETH 1588. Le Roi d'Espagne reçoit la nouvelle de ce mauvais succès avec fermeté.

La retraite de cette Flotte si formidable causa en Angleterre une joye universelle. Elisabeth fit rendre graces à Dieu de cette délivrance, dans toutes les Eglises du Royaume, & alla elle-même à l'Eglise de St. Paul, en grande solemnité, pour s'acquitter de ce devoir. Ensuite, elle assigna un certain revenu annuel à l'Amiral, pour le recompenser du service qu'il avoit rendu à la Patrie, & donna des pensions aux blessez. Pour les autres, leurs recompenses consisterent plus en louanges qu'en effets.

La Reine en fait rendre graces à Dieu.

Sidney, qui avoit été envoyé en Ecosse avant l'arrivée de la Flotte Espagnole, dans un tems où la Reine craignoit que le Roi Jaques ne pensât à se venger, en revint quand le danger fut passé. Il rapporta, que ce Prince avoit témoigné qu'il étoit sincerement attaché aux interêts de l'Angleterre & de la Religion Protestante, & qu'il lui avoit dit, que toute la courtoisie qu'il attendoit du Roi d'Espagne, étoit d'être mangé le dernier.

Le Roi Jaques demeure attaché aux interêts de l'Angleterre.

Le 14. de Décembre fut le dernier jour du Comte de Leicester, homme peu digne de sa fortune, s'il en faut croire la plupart des Historiens. Sa mort fit répandre des larmes à la Reine, qui ne laissa pourtant pas de faire vendre ses biens à l'encan, pour se payer des sommes qu'elle lui avoit prêtées (2).

Mort du Comte de Leicester.

Après que la Flotte Espagnole eut quitté les côtes des Païs-Bas, le Duc de Parme, voyant l'entreprise échouée, assiegea *Bergopsoom*, où il y avoit un Gouverneur Anglois, & une Garnison presque toute de la même Nation. Ce Siege acquit beaucoup de gloire au Gouverneur, qui, par sa vigoureuse défense, obligea enfin le Duc à lever le Siege (3).

Affaires des Païs-Bas.

mille annorum Indulgentias largiturum esse de plenitudine potestatis suæ, si quis certo sibi indicaverit quid sit factum de Classe Hispanicâ : quò abierit, in cælumne sublata, an ad Tartara detrusa, vel in aëre alicubi pendeat, an in aliquo mari fluctuet ? (Strype.) Cela signifie : « Que le Pape promettoit mille années d'Indulgences à » celui qui lui découvriroit ce qu'étoit devenue la Flotte d'Espagne &c ». TIND.

(1) C'est ce que raconte *Camden*. Mais selon *Antoine Coppley*, Transfuge en Espagne, *Philippe II* étoit à la Messe lorsqu'on lui porta cette terrible nouvelle. » Il jura, après que la Messe fut finie, qu'il mangeroit sa Couronne jusqu'au » dernier Chandelier, montrant celui qui étoit sur l'Autel ; & qu'il ruïneroit la » Reine, & l'Angleterre, ou se rendroit son Tributaire, lui & toute l'Espagne ». *Strype*. TIND.

(2) *Robert Dudley*, cinquieme Fils de *Jean* Duc de *Northumberland*, mourut le 4 de Septembre, à *Cornbury* dans le Comté d'*Oxford*, comme il alloit à *Kenelworth*. De-là il fut transporté à *Warwick*, où il fut enterré. *Dugdale*. TIND.

(3) Le Lord *Willoughby*, Général des Troupes Angloises, qui avoit nommé Gouverneur le Chevalier *Guillaume Drury*, quoique la Reine eût donné par des

ELIZABETH. 1588. Affaires de France. *Mezerai.*

Cette même année, si remarquable pour l'Angleterre, ne le fut pas moins pour la France. Le Duc de Guise, devenu plus puissant que le Roi, se rendit à Paris, au mois de Mai, & par la faveur du Peuple qui l'idolâtroit, il mit le Roi dans la nécessité d'en sortir, après avoir vu ce Peuple furieux tendre les chaines dans les rues, & se préparer à l'attaquer lui-même dans le Louvre. C'est ce qu'on appella *les Barricades de Paris.* Cette action insolente fut suivie d'un accord que le Roi se vit obligé de faire avec les Chefs de la Ligue, par lequel il leur mit diverses Places entre les mains. Mais dans le mois de Décembre suivant, ce Prince, comprenant qu'il étoit perdu s'il ne se défaisoit du Duc de Guise & du Cardinal son Frere, les fit assassiner tous deux à Blois, où les Etats Généraux étoient assemblez. Par là, il se délivra d'un danger présent: mais ce ne fut que pour retomber dans un autre, puisque cette action fit que la Ligue & la Ville de Paris se déclarerent contre lui.

Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Pour ce qui regarde l'Ecosse, tout y avoit été fort tranquille durant toute l'année 1588. Pendant que le Roi n'avoit auprès de lui que des Ministres & des Conseillers attachez aux interêts de l'Angleterre, il passoit pour l'ordinaire une vie douce & paisible. Ainsi, la seule chose qui l'inquieta dans cette année, ce fut son Mariage, dont il ne pouvoit venir à bout, quoiqu'il souhaitât lui-méme avec passion d'y réussir. Melvil insinue, que le Comte de *Maitland*, Grand Chancelier, qui dirigeoit alors les affaires de ce Prince, étoit gagné par Elisabeth: qu'elle donnoit des pensions à la plupart des Membres du Conseil d'Ecosse, & que son but étoit d'empêcher que le Roi ne se mariât. Il avoit envoyé des Ambassadeurs à Copenhague, pour traiter de son Mariage avec la Princesse Fille ainée de Frideric II.; mais par l'artifice de ses Ministres, le Pouvoir des Ambassadeurs étoit si borné, qu'il leur étoit impossible de conclure. D'un autre côté, pendant que ce Mariage se négocioit, un nommé *Du Bard* (1), Poëte François, Domestique du Roi de Navarre, étant allé à Edimbourg, sous prétexte d'y saluer le Roi qui avoit témoigné quelque estime pour ses Ouvrages, y proposa comme de lui-même, le Mariage du Roi avec *Catherine*, Sœur du Roi son Maitre. Il dit tant de bien de cette Princesse, que le Roi, par l'avis de son Conseil, envoya le Lord *Tunglas*,

Lettres le Poste à *Morgan*; *Willoughby*, dis-je, pour récompenser la Valeur militaire, fit Chevaliers *François Vere*, qui dès-lors commença à faire parler de lui, *Thomas Knolles*, *Nicolas Parker*, & *Jean Pooly*, à cause de leur bravoure éprouvée dans cette Guerre. *Cambden.* TIND.

(1) Comme ce nom est ainsi écrit dans les Mémoires de *Melvil*, on n'a pas cru devoir le changer. Mais il y a lieu de soupçonner qu'il a dû dire *Du Bartas*, fameux Poëte, qui fut effectivement envoyé en Ecosse par le Roi de Navarre, quoiqu'on ne puisse pas assurer que ce fût dans cette même année. (*De Thou*, Tom. 5. p. 100). RAP. TH.

Melvil le nomme *Du Bartas.* TIND.

Frere de Melvil, en France, pour la voir, sous prétexte de négocier quelque affaire avec le Roi son Frere. Le Roi de Danemarc en ayant été informé, & voyant d'ailleurs le peu de pouvoir qu'avoient les Ambassadeurs d'Ecosse, crut qu'on le jouoit, & donna sa Fille au Duc de Brunswick. Melvil attribue, non sans beaucoup d'apparence, toute cette intrigue à Elisabeth, & prétend que ce fut elle qui avertit le Roi de Danemarc de l'envoi du Lord Tungland à la Cour du Roi de Navarre. ELISABETH. 1588.

Peu de tems après, au commencement de l'année 1589. on découvrit en Ecosse, une Conspiration contre le Roi, tramée par le Comte de Huntley, & par le Comte de Bothwel Fils d'un Bâtard de Jaques V (1). Leur projet étoit de se rendre maitres de la personne du Roi, & de l'obliger à rétablir la Religion Catholique en Ecosse. On prétend qu'ils étoient excitez par des Emissaires d'Espagne. Le Roi prévint l'exécution de ce complot, par sa diligence. Il poursuivit le Comte de Huntley qui avoit pris les armes, jusqu'à ce qu'enfin, il le contraignit de se rendre à discrétion. Pour le Comte de Bothwel, il se retira dans sa maison, où il médita de nouveaux projets, dont je parlerai dans la suite. Je reviens aux affaires d'Angleterre. 1589. *Cambden.*

Jugement du Comte d'Arundel. Philippe Howard, Comte d'Arundel, Fils aîné du feu Duc de Norfolck, qui étoit prisonnier à la Tour depuis trois ans, fut enfin produit en Jugement devant les Pairs, étant accusé d'avoir conspiré contre la Reine & contre l'Etat. Cambden fait comprendre, qu'il ne fut tout au plus convaincu que d'être mal affectionné au Gouvernement, & trop attaché à la Religion Catholique. Il fut pourtant condamné à mort (2): mais la Reine lui accorda son pardon. *La Reine lui fait grace.*

Etat tranquille d'Elisabeth. Elisabeth se trouvoit alors dans une tranquillité où elle ne s'étoit jamais vue depuis le commencement de son Regne. La Reine d'Ecosse n'étoit plus au monde, & le Roi son Fils, dans l'esperance de recueillir un jour la Succession d'Elisabeth, étouffoit son ressentiment, ou plutôt, il étoit entierement consolé de la mort tragique de sa Mere. Le Roi d'Espagne n'étoit plus gueres en état de faire un nouvel effort contre l'Angleterre, depuis le malheureux succès de sa Flotte *Invincible*. Les affaires des Provinces-Unies des Païs-Bas commençoient à se rétablir, par la valeur & par la sage conduite du Comte Maurice; & celles de France se trouvoient dans une telle situation, qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Angleterre de ce côté-là. Le Duc de Guise le grand ennemi d'Elisabeth, étoit mort: son Fils étoit en prison, & le Duc de Mayenne n'étoit attentif qu'à venger la mort de ses Freres. Quant à Sixte V., quoiqu'il fût bien capable de former de grands pro-

(1) *Bothwel* étoit Fils de *Jean*, Prieur de *Coldingham*, Fils naturel de *Jacques V.* Cambden. Tind.

(2) Henri Comte de *Derby* fut fait Grand-Intendant d'Angleterre dans ce dessein. Tind.

ELISABETH. 1589.

jets, il ne pouvoit les exécuter sans le secours de quelque Puissance Catholique, & le Roi d'Espagne, qui étoit le seul sur qui il pût compter, pensoit alors uniquement à profiter des Troubles de France. Pour les Catholiques d'Angleterre, il n'y avoit aucune apparence qu'ils pensassent à remuer dans un tems où ils ne pouvoient esperer aucun secours étranger.

Elle envoye une Flotte contre l'Espagne.

Dans cet état de prosperité, Elisabeth, ne craignant plus rien ni du dehors ni du dedans, voulut faire voir au Roi d'Espagne, que les Anglois savoient aussi bien attaquer que se défendre. Mais comme elle étoit extremement œconome, & qu'une entreprise contre l'Espagne ne pouvoit que couter beaucoup, elle fit ensorte que *Drack* & *Norris* se chargerent d'en faire les frais, dans l'esperance de s'en dédommager par le butin qu'ils feroient. Ainsi elle ne fit autre chose que leur fournir quelques Vaisseaux, & leur accorder la permission de lever des Soldats & des Matelots pour cette Expédition. Drack avoit déja tâté les Espagnols en Amerique & dans la Manche, & s'étoit convaincu qu'ils étoient plus redoutables de loin que de près. Ainsi, s'étant associé avec Norris & quelques autres Particuliers, ils équiperent une Flotte, sur laquelle ils embarquerent onze mille Soldats ou Matelots (1). Les Hollandois y ayant aussi joint quelques Vaisseaux, elle se trouva forte de quatre-vingts Navires de toute espece. Drack la commandoit, & Norris étoit le Général des Troupes de débarquement. Ils prirent avec eux *D. Antoine*, qui se disoit Roi de Portugal, & qui esperoit, par le secours des Anglois, de se mettre en possession de ce Royaume, où il prétendoit avoir de grandes intelligences.

Expédition de la Flotte. *Annales de Cambden.*

Ils partirent de Plimouth, le 5 d'Avril, & peu de tems après, ils arriverent à la Corogne, & ayant fait débarquer leurs Troupes, ils attaquerent la Ville basse, & l'emporterent d'assaut. Ensuite, ils assiegerent la haute. Mais Norris ayant eu avis que le Comte d'Andrada s'avançoit avec un Corps de Troupes pour secourir la Place, leva brusquement le Siege pour aller à sa rencontre, & le Comte Espagnol ayant jugé à propos de se retirer, il le poursuivit, l'atteignit, & lui tua trois-mille hommes. Cela fait, il brûla divers Villages, & sans reprendre le Siege qu'il avoit commencé, il fit rembarquer ses Troupes. Le principal dessein des Anglois étoit, de faire leurs plus grands efforts contre le Portugal.

Pendant qu'ils voguoient vers les côtes de ce Royaume, ils rencontrerent le Comte d'Essex, qui se joignit à la Flotte avec quelques Vaisseaux qu'il avoit équipez à ses dépens, & à l'insu de la Reine. Quelques jours après, ils arriverent à *Peniche*, petite Ville de Portugal, & s'en étant rendu maîtres, ils la remirent à D. Antoine. De là, Norris prit son chemin par terre pour se rendre devant Lisbonne, Drack

(1) 11000 Soldats & 1500 Mariniers. *Cambden.* TIND.

ayant promis d'entrer dans le Tage, avec sa Flotte, & de se rendre au même lieu. L'Armée marcha soixante lieues, sans trouver rien qui l'arrêtât, & s'étant campée devant Lisbonne, elle emporta d'abord le Fauxbourg de Ste. Catherine. Mais comme DRACK n'avoit pas exécuté ce qu'il avoit promis, & que l'Armée manquoit de canon & de munitions de Guerre, il fut résolu dans un Conseil, de se retirer. Cette résolution fut prise, sur ce qu'on ne voyoit aucune apparence que les Portugais fussent disposez à se revolter contre Philippe, comme D. Antoine s'en étoit flaté; & que d'ailleurs, on n'apprenoit rien d'un secours qu'il avoit fait esperer de la part du Roi de Maroc. L'Armée ayant pris sa route vers l'embouchure du Tage, y rencontra DRACK qui avoit pris la Ville de *Cascais*, & qui s'excusa sur l'impossibilité où il s'étoit trouvé d'exécuter sa promesse. Quelques jours après, le Château de Cascais s'étant rendu, on le fit sauter avec de la poudre; & pour se dédommager des frais faits pour cette Expédition, les Anglois s'emparerent de soixante Vaisseaux chargez de bled, appartenans aux Villes Hanséatiques. Ensuite, ils allerent s'emparer de la Ville de *Vigos*, qui avoit été abandonnée, & après l'avoir réduite en cendres, ils reprirent la route d'Angleterre. Cette Expédition causa quelque dommage au Roi d'Espagne; mais elle n'apporta aucun profit à Elisabeth, & le butin qui fut fait ne fut pas suffisant pour payer l'équipement de la Flotte. Outre cela, les maladies emporterent plus de six-mille hommes. Le seul avantage qui en revint aux Anglois fut, qu'ils se convainquirent de plus en plus, de la foiblesse des Espagnols dans leur propre Païs.

ELISABETH. 1589.

Les Anglois saisissent 60. Vaisseaux des Villes Hanséatiques.

Les Villes Hanséatiques firent grand bruit, à l'occasion des Vaisseaux qu'on leur avoit enlevez dans le Tage, & envoyerent à la Reine des Ambassadeurs pour s'en plaindre. On leur répondit premierement, que par la Patente qu'Edouard I. leur avoit accordée, il étoit porté expressément, qu'elles ne transporteroient point leurs marchandises dans les Païs manifestement & notoirement ennemis de l'Angleterre. Secondement, qu'il falloit user du droit de neutralité d'une telle maniere, qu'en faisant plaisir à l'une des Parties, on n'offensât point l'autre; & que c'étoit une chose notoire, que les munitions, tant de bouche que de Guerre, portées à l'une des Puissances ennemies, étoient des marchandises de contrebande, sujettes à confiscation. En troisieme lieu, qu'elles ne pouvoient pas se plaindre avec justice de la prise de leurs Vaisseaux, puisque la Reine les avoit fait avertir de ne pas porter de munitions en Espagne ou en Portugal, si elles ne vouloient les exposer à être prises par les Anglois.

Elles s'en plaignent à la Reine.

Réponse de la Cour.

Cette affaire étoit peu considerable: mais ce qui se passoit en France dans cette même année, méritoit une tout autre attention. Le coup que Henri III. avoit fait, en ôtant le Duc de Guise du monde, ne fit que le jetter dans un plus grand embaras. Ce fut envain qu'avant que

Affaires de France. *Mezeray.*

ELISABETH. 1589.

de congédier les Etats Généraux, il jura encore la Ligue en leur présence: les Ligueurs, ne pouvant plus se fier à ses promesses & à ses sermens, acheverent de lui débaucher presque tout son Royaume. Par là, il se vit dans la nécessité d'appeller le Roi de Navarre & les Huguenots à son secours, & de s'unir avec eux contre la Ligue. C'est une chose bien remarquable, que ce Prince, qui avoit juré d'exterminer les Huguenots, & déclaré solemnellement qu'il ne leur tiendroit pas parole, si jamais la nécessité l'obligeoit à leur faire quelque promesse, ne trouva presque point d'autres Sujets qu'eux, auxquels il pût se confier. Les forces que le Roi de Navarre lui amena, & dix-mille Suisses, deux-mille Landsquenets, avec quelque Cavalerie, qui lui vinrent tout à propos, le mirent en état de faire le Siege ou Blocus de Paris, avec une Armée de trente-huit-mille hommes. Mais dans le tems qu'il se voyoit sur le point de forcer les Parisiens à rentrer dans leur devoir, un Moine Dominicain, nommé *Jaques Clement*, lui donna un coup de couteau dans le ventre, dont il mourut deux jours après. Avant que d'expirer, il nomma pour son Successeur le Roi de Navarre, Chef de la Maison de Bourbon, qui prit le nom de Henri IV.

Henri III. est assassiné.

Henri IV. lui succede.

La Ligue ne voulut point reconnoitre le nouveau Roi, il se vit même abandonné de plusieurs Grands qui avoient tenu le parti du Roi défunt, & pour pouvoir retenir auprès de lui une partie de la Noblesse Catholique, il se vit obligé de leur promettre qu'il se feroit instruire dans un certain tems, c'est-à-dire, qu'il se feroit Catholique; car c'étoit là la signification qu'on donnoit à ce mot-là. Cependant, il n'avoit ni Troupes ni argent, les Suisses & les Allemans qui avoient servi sous Henri III. menaçant de le quitter, à moins qu'il ne les payât ce qui leur étoit dû, à quoi il n'étoit pas en état de satisfaire. Dans cette extremité, il eut recours à Elisabeth, qui lui promit genereusement, des Troupes & de l'argent. En attendant ce secours, il tint ferme contre le Duc de Mayenne qui l'avoit acculé en Normandie, & qui l'attaqua même à *Arques*, quoique sans succès. Henri se trouvoit si mal à son aise, qu'il auroit suivi le conseil que quelques-uns lui donnoient, de se sauver en Angleterre, si les remontrances du Marêchal de Biron ne l'eussent pas arrêté. Enfin, le secours d'Angleterre arriva, consistant en quatre-mille hommes commandez par le Lord Willoughby, & en vingt & deux-mille livres sterling en or. Avec ce renfort, il se vit en état de s'approcher de Paris, & d'emporter un des Fauxbourgs de cette Ville. Mais le Duc de Mayenne s'y étant jetté avec son Armée, il se vit obligé de se retirer. Cependant, le Duc de Mayenne avoit fait proclamer Roi le vieux Cardinal de Bourbon, & avoit pris lui-même le Titre de Lieutenant Général du Royaume. Henri ayant quitté les environs de Paris, retourna en Normandie, où il réduisit quelques Places sous son obeïssance, après quoi il renvoya les Troupes Angloises,

Quoique

ELISABETH. 1589. Mariage du Roi d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Quoique le Roi de Danemarc eût donné sa Fille ainée au Duc de Brunswick, le Roi d'Ecosse persista dans le dessein de s'allier avec lui & lui fit demander sa seconde Fille. Frideric la lui accorda, mais à condition qu'il la lui feroit demander par une Ambassade solemnelle, avant le premier jour du mois de Mai. Mais il mourut dans cet intervalle, laissant son Successeur en âge de minorité. Cela n'empêcha pas que Jaques ne pensât sérieusement à son Mariage avec la Princesse Anne, Sœur du nouveau Roi. Mais quand il proposa au Conseil d'envoyer une Ambassede à Copenhague, on lui fit entendre, qu'il couroit risque de rompre avec la Reine d'Angleterre, s'il se marioit sans la consulter. Les auteurs de ce conseil savoient bien qu'Elisabeth feroit naitre des obstacles à ce Mariage. En effet, dans la réponse qu'elle fit au Roi, elle tâcha de lui faire sentir divers inconvéniens s'il épousoit la Princesse de Danemarc, & pour faire diversion, elle lui proposa Catherine Sœur du Roi de Navarre, qui n'étoit pas encore parvenu à la Couronne de France, & lui promit de le servir de tout son pouvoir dans cette recherche. La réponse d'Elisabeth ayant été communiquée au Conseil, il n'y eut pas un des Conseillers Privez qui ne se déclarât contre le Mariage de Danemarc. Jaques eut tant de dépit de se voir ainsi contrarié, que, par le moyen d'un de ses Serviteurs affidez, il fit ensorte que le Peuple d'Edimbourg se souleva, & menaça le Chancelier & les Conseillers Privez de les mettre en pieces, si le Mariage du Roi avec la Princesse de Danemarc ne se concluoit pas. Cette menace ayant fait peur au Conseil, on nomma sur le champ, des Ambassadeurs pour négocier ce Mariage. Mais en même tems, on prit soin d'inserer dans leurs Instructions, certaine clause qui les arrêta au premier pas de leur négociation, & les mit dans la nécessité d'envoyer en Ecosse le Lord *Donegal*, pour demander un Pouvoir plus ample, ou la permission de s'en retourner. Cet envoyé étant arrivé à la Cour dans un tems que le Chancelier en étoit absent, le Roi lui-même expédia le Pouvoir que ses Ambassadeurs demandoient, moyennant quoi le Mariage fut bien-tôt conclu. Peu de tems après, la nouvelle Reine fut mise entre les mains des Ambassadeurs, pour la mener en Ecosse: mais une tempête qui se leva pendant qu'elle étoit en Mer, la poussa sur les côtes de Norwege, où elle fut obligée de descendre à terre. Le vent demeura si long-tems contraire, que Jaques, qui avoit beaucoup d'impatience de voir sa nouvelle Epouse, ne put attendre qu'il changeât. Ainsi, s'étant embarqué sur un petit Vaisseau, il alla trouver la Reine, & passa tout l'Hiver en Norwege, ou en Danemarc, d'où il ne retourna en Ecosse qu'au mois de Mai de l'année suivante, amenant la Reine avec lui.

1590. Elisabeth se tient en état de se défendre contre

La tranquillité dont Elisabeth jouïssoit n'étoit plus en risque d'être troublée, que du côté d'Espagne. La France n'étoit pas en état de lui causer de l'inquietude; & le Roi d'Ecosse ne pensoit qu'à vivre pai-

ELISABETH. 1590. l'Espagne. *Annales de Cambden.*

siblement, en attendant la riche Succession qui le regardoit. Philippe II. étoit donc le seul ennemi qu'Elisabeth eût à craindre. Mais pour se mettre à couvert de toute surprise, elle prenoit des précautions qui ne pouvoient être plus justes, quoiqu'elles lui causassent beaucoup de dépense. Elle avoit toujours une bonne Flotte bien entretenue, & prête à se mettre en Mer au premier commandement. Les Places fortes & les Ports de Mer étoient aussi en très bon état; & tout cela lui coutoit autant que si elle eût fait actuellement la Guerre à l'Espagne. Mais elle suppléoit à tout par sa bonne œconomie, ne faisant aucune dépense qui ne fût absolument nécessaire. Cela déplaisoit beaucoup aux Courtisans affamez, qui auroient bien souhaité qu'elle eût été un peu plus liberale. Mais, quoiqu'elle sût bien qu'on la taxoit d'avarice, elle ne jugea pas à propos de changer de conduite. Par là, elle évitoit d'être importune au Parlement; & quand elle avoit besoin de quelque secours extraordinaire, elle étoit assurée de trouver un prompt acquiescement dans la Chambre des Communes, sans que cela produisît aucun murmure parmi le Peuple. Cet avantage valoit bien le plaisir de se faire donner le titre de liberale par ses Courtisans. D'ailleurs, elle étoit persuadée, que ce qu'on appelloit en elle avarice étoit une bonne & véritable œconomie. En effet, avec les revenus ordinaires de la Couronne, elle trouvoit le moyen de fournir à la dépense de sa Maison, d'entretenir une Flotte, de payer les dettes publiques, & d'assister ses voisins dans leurs nécessitez, ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit jamais fait. Au contraire, la plupart d'entr'eux, par des liberalitez mal entendues, avoient ruïné leurs Sujets pour avoir le plaisir d'enrichir un petit nombre de leurs Courtisans. D'ailleurs, Elisabeth avoit une raison particuliere d'épargner la bourse de ses Sujets, afin de se concilier leur affection, qui faisoit le plus ferme appui de son Trône. Aussi, un des principaux objets de son attention, étoit de mettre un bon ordre dans ses Finances, en vue de se trouver toujours en état de soutenir les attaques de ses ennemis tant étrangers que domestiques. Le détail où elle entra dans l'année 1590. par rapport à la Ferme de la Douane, malgré les efforts qu'on fit pour l'en détourner, fut cause que cette Ferme, qui n'étoit que de douze-mille livres sterling (1), fut portée jusqu'à quarante-deux-mille & ensuite, jusqu'à cinquante-mille. Mais sa grande œconomie n'empêchoit pas qu'elle ne sût se résoudre à se défaire de son argent, quand il étoit nécessaire. Quoique dans les deux années précédentes, elle eût prêté environ deux-cens-mille écus au Roi de France, elle lui en prêta encore soixante-mille, parce qu'elle voyoit bien de quelle conséquence la ruïne de ce Prince pouvoit être pour l'Angleterre. De plus les Garnisons de *la Brille* & de *Flessingue*, outre trois-mille hommes qu'elle entretenoit dans les Païs-Bas, lui coutoient plus de quatre-cens-mille

Sa grande œconomie.

(1) Quatorze mille, selon *Cambden*, TIND.

florins tous les ans (1), parce qu'elle étoit obligée d'en faire l'avance, jusqu'à ce que les Etats fussent en état de la rembourser. Enfin, elle payoit encore des pensions considerables à plusieurs personnes de la Cour d'Ecosse, qui avoient soin de l'avertir de tout ce qui s'y passoit, & d'entretenir le Roi dans les bonnes dispositions où il étoit depuis quelque tems à l'égard de l'Angleterre.

ELISABETH. 1590.

Affaires de France.

Pendant qu'Elisabeth jouïssoit de quelque repos, la France étoit toujours agitée, par la Guerre qui s'y continuoit entre le Roi & la Ligue. Dans le mois de Mars, le Roi gagna la Bataille d'*Yvry*, contre le Duc de Mayenne, après quoi, il alla bloquer Paris, & en emporta même les Fauxbourgs. Cette grande Ville se trouvoit déja réduite à l'extremité, lorsque le Duc de Parme arriva des Païs-Bas, & contraignit le Roi de lever le blocus. Cela fait, il s'en retourna, sans qu'il fût possible au Roi de l'engager à une Bataille.

Celles des Païs-Bas. *Grotius.*

D'un autre côté, en l'absence du Duc de Parme, le Comte Maurice, qui s'étoit déja rendu maitre de Breda par surprise, fit encore quelques progrès, qui contribuerent à mettre les affaires des Provinces-Unies dans une meilleure situation qu'elles n'étoient auparavant.

Le Duc de Mercœur s'empare de la Bretagne.

Dans cette même année, le Duc de Mercœur, de la Maison de Lorraine, se rendit maitre de la Province de Bretagne, avec le secours des Espagnols, qui s'emparerent dans cette même Province, de *Hennebond* & de *Blavet*. Cette affaire inquieta beaucoup Elisabeth, qui n'aimoit pas d'avoir les Espagnols dans son voisinage, d'autant plus, que Philippe II. pouvoit former des prétentions sur la Bretagne, pour l'Infante Isabelle sa Fille, dont la Mere étoit Fille de Henri II.

Mort de Walsingham,

François Walsingham, Secretaire d'Etat, qui avoit longtems servi la Reine avec beaucoup de zèle & de capacité, mourut dans la même année, si dénué de biens, qu'il fallut l'enterrer sans pompe (2), afin d'éviter la dépense. Randolph, de qui j'ai souvent parlé, & qui avoit été employé en diverses Ambassades, particulierement en Ecosse, suivit Walsigham de bien près.

& de Randolph.

1591. Henri IV. se trouve fort embarassé. *Mezerai.*

La Guerre Civile de France étoit alors l'affaire importante de l'Europe. On ne pouvoit plus douter que Philippe II. ne pensât, ou à faire ensorte que ce Royaume fût démembré, ou à en faire tomber la Couronne sur la tête d'Isabelle sa Fille, Petite-Fille de Henri II., malgré les oppositions de la Loi Salique. Sixte V. favorisoit ce projet de tout son pouvoir, sous prétexte d'empêcher qu'un Hérétique ne fût reconnu pour Roi de France. Si ce dessein ne fut pas exécuté, on ne doit l'attribuer qu'à la jalousie du Duc de Mayenne, qui ne prétendoit pas avoir travaillé pour autrui. Cependant, Henri IV. se trouvoit dans un très grand embaras. Les seules forces des Huguenots ne

(1) Elle payoit 125000 Florins tous les deux mois, ainsi 750000 annuellement. *Cambden*. Tind.

(2) De nuit dans l'Eglise de *S. Paul*. Cambden. Tind.

ELISABETH. 1591.

lui suffisoient pas pour lui faire surmonter tous les obstacles qu'il rencontroit, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins que de conquerir toute la France ; la Noblesse Catholique, qu'il avoit dans son Armée, ne le servoit qu'à regret. Elle avoit même mis pour condition à ses services, qu'il se feroit instruire, mais de telle maniere, que cette instruction produisît son changement de Religion. Dans cette pressante nécessité, il ne pouvoit se passer de secours étrangers, & ces secours ne pouvoient se tirer que d'Allemagne ou d'Angleterre. Elisabeth & les Princes Protestans avoient un interêt manifeste de soutenir ce Prince, pour ne pas voir la puissance du Roi d'Espagne encore augmentée par l'acquisition de la France. Mais avec tout cela, il n'étoit pas facile de leur persuader qu'ils dussent employer toutes leurs forces pour soutenir une Guerre, dont Henri devoit retirer tout le profit. Ils vouloient bien lui fournir des Troupes, mais non pas les entretenir. C'étoit à lui à trouver les moyens de subvenir à cette dépense. Elisabeth comprenoit assez, de quelle conséquence il étoit pour elle de conserver la France : mais elle prétendoit que les secours qu'elle donneroit au Roi, fussent employez à chasser les Espagnols des Provinces maritimes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie, parce que c'étoit là son interêt le plus prochain. L'interêt du Roi étoit, au contraire, de chasser ses ennemis du centre du Royaume, avant que de penser à les attaquer sur les frontieres, d'autant plus que par là il mettoit Elisabeth dans une nécessité continuelle de le secourir. Il faloit pourtant, pour avoir quelque secours d'Angleterre, s'engager à faire ce qu'Elisabeth souhaitoit. Ils convinrent donc d'un Traité, par lequel Elisabeth s'engageoit à envoyer trois-mille hommes en Bretagne & en Picardie, pour empêcher les Espagnols de s'anchrer dans ces deux Provinces, à condition qu'elle seroit rembourséе dans un an (1), de tous les frais qu'elle feroit, tant pour la levée que pour l'entretien de ces Troupes. Henri consentit à tout, pour ne pas accrocher cette négociation, quoiqu'il fût bien convaincu, qu'il ne seroit pas en pouvoir d'accomplir sa promesse dans le tems prescrit. Bien-tôt après, les trois-mille Anglois passerent, une partie en Bretagne, sous la conduite de *Norris*, l'autre en Picardie, sous le commandement de *Roger Williams*.

Elisabeth s'engage à le secourir.

Camden.

Trois-mille Anglois sont envoyez en France.

Dans ce même tems, Henri avoit négocié en Allemagne, une levée de onze-mille hommes, par le moyen de l'Electeur de Brandebourg & de Casimir Prince Palatin. Mais ce secours ne lui suffisant pas, il en fit demander un second à Elisabeth, & pour l'obtenir plus aisément, il lui fit entendre, qu'avec ce renfort, il se verroit en état d'entreprendre le Siege de Rouen. Le grand desir qu'avoit Elisabeth de voir les Villes maritimes de France hors du pouvoir de la Ligue, la fit donner dans ce piege. Elle fit donc avec Henri un second Traité, par

Elisabeth envoye encore 4000. hommes à Henri, sous le Comte d'Essex.

(1) Pourvû qu'on eût chassé l'Ennemi dans ce terme-là. *Cambden.* TIND.

lequel elle s'engageoit à lui fournir encore quatre-mille hommes, & à les payer pour deux mois, croyant que ce tems-là suffisoit pour faire le Siege de Rouen. Quand ce secours fut prêt, elle en donna la conduite au Comte d'Essex, jeune Seigneur qu'elle estimoit singulierement, & pour qui même on croyoit qu'elle sentoit quelque chose de plus qu'une simple estime, quoiqu'elle fût alors âgée de cinquante-huit ans. Le Comte d'Essex, avide de gloire, partit d'Angleterre plein d'esperance de se distinguer au Siege de Rouen : mais en arrivant en France, il trouva qu'on n'avoit pas même pensé à faire ce Siege, que le Roi étoit occupé à celui de Noyon, & qu'il avoit dessein d'envoyer les Troupes Angloises en Champagne. Cela fut cause qu'il s'en retourna en Angleterre, après avoir donné au Roi sa parole d'honneur, qu'il reviendroit le joindre dès qu'il s'agiroit d'assieger Rouen. Il laissa pourtant ses Troupes en France, sous le commandement de Williams.

Le Comte s'en retourne en Angleterre.

Elisabeth fut piquée jusqu'au vif, d'avoir été ainsi prise pour dupe. Elle écrivit à Henri, que puisqu'il avoit manqué à sa parole, il pourroit à l'avenir faire ses affaires sans elle; & que son intention étoit de rappeller toutes ses Troupes, à moins qu'il n'exécutât au-plutôt ce qu'il avoit promis. La Lettre d'Elisabeth mit Henri dans un fort grand embaras. Il avoit des avis certains que le Duc de Parme se préparoit à retourner en France; & dans une telle conjoncture, le rappel des Troupes Angloises n'auroit pu venir plus mal à propos. Il se vit donc contraint, pour contenter Elisabeth, de faire investir Rouen, par le Maréchal de Biron. Mais il tira de là une nouvelle raison pour demander à Elisabeth un nouveau secours de cinq-mille hommes, sous prétexte que les Troupes qu'elle avoit déja envoyées étoient extremement diminuées par les maladies & par les désertions. Dans ce même tems, le Comte d'Essex, ayant sçu que Rouen étoit investi, partit pour se rendre au Siege, contre les ordres exprès de la Reine, supposant que, puisqu'il avoit donné sa parole au Roi, rien n'étoit capable de le dégager. Cela mit Elisabeth en si mauvaise humeur contre le Roi & contre le Comte, qu'elle répondit fort rudement à l'Ambassadeur de France qui la pressoit au sujet des cinq-mille hommes que le Roi son Maitre demandoit, & ne lui laissa aucune esperance de les obtenir. En même tems, elle fit partir *Leyton*, Oncle du Comte d'Essex, pour lui porter un ordre exprès de revenir sur le champ, s'il ne vouloit s'exposer à une entiere disgrace. Cependant, Henri ayant appris que le Duc de Parme étoit parti de Bruxelles sur la fin du mois de Novembre, se rendit à son Armée qui étoit devant Rouen, pour presser le Siege de cette Ville, dans l'esperance de s'en rendre maitre avant l'arrivée du Duc de Parme. Peu de tems après, il envoya *Du Plessis Mornay* à Elisabeth, pour tâcher d'en obtenir le secours qu'il demandoit.

La Reine se plaint du procédé de Henri.

Il fait investir Rouen, pour la satisfaire.

Le Comte d'Essex se rend au Siege, contre les ordres exprès de la Reine.

Henri se rend au Siege, & demande à la Reine un nouveau secours.

Il lui envoye Du Plessis, *Mémoires de Du Plessis Mornay.*

ELISABETH. 1591.

qui ne peut rien obtenir.

Du Plessis, accompagné de l'Ambassadeur ordinaire, ayant été admis à l'audience de la Reine, & lui ayant fait sa proposition, elle lui répondit nettement, qu'elle ne vouloit pas être la dupe du Roi de France: qu'à l'avenir, elle ne se mêleroit plus de ses affaires, & qu'il ne devoit s'attendre à aucune assistance de sa part, qu'à celle de ses prieres: qu'il lui avoit demandé un prompt secours, pour faire le Siege de Rouen: qu'elle s'étoit hâtée de le lui envoyer; mais qu'au lieu d'executer le Traité qu'ils avoient fait ensemble, il s'étoit amusé au Siege de Noyon, & avoit laissé dépérir les Troupes Angloises, pendant qu'il avoit fait la Guerre en Champagne: qu'on avoit laissé au Duc de Parme, quatre mois pour se préparer; & qu'après cela, on lui venoit demander un prompt secours dont on auroit pu se passer si on avoit fait les choses à tems. A cela elle ajouta de grandes menaces contre le Comte d'Essex, disant, qu'il vouloit faire croire qu'il gouvernoit l'Angleterre; mais qu'il n'y avoit rien de plus faux, & qu'elle le rendroit le plus petit compagnon qui fût dans son Royaume. Qu'au reste, loin d'envoyer de nouvelles Troupes en France, elle étoit résolue de rappeller celles qui y étoient déja. Ensuite, sous prétexte d'une indisposition, elle pria les Ambassadeurs de se contenter de cette courte audience, laissant à peine à Du Plessis, le tems de répondre deux mots aux plaintes qu'elle avoit faites. Mais il avoit pourvu à cela par avance en préparant un Mémoire qu'il voulut lui présenter, & qu'elle lui dit de mettre entre les mains du Grand Tresorier. Pour conclusion, Du Plessis s'en retourna sans avoir rien obtenu, & le Comte d'Essex se vit obligé de retourner en Angleterre, où il trouva le moyen d'appaiser la Reine. Cependant, le Duc de Parme étant entré en France, & ayant été joint par le Duc de Mayenne & par le jeune Duc de Guise qui s'étoit sauvé de sa prison, fit lever le Siege de Rouen. Henri comprit aisément par la conduite d'Elisabeth, qu'elle ne vouloit pas se laisser amuser par ses artifices; & de peur de se priver d'un secours qui lui étoit si nécessaire, il travailla si efficacement à se racommoder avec elle, qu'enfin elle lui envoya encore deux-mille hommes: mais ce ne fut qu'après la levée du Siege.

Le Comte d'Essex retourne en Angleterre.

Le Duc de Parme fait lever le Siege de Rouen. *Mezerai.*

Expédition infructueuse de Thomas Howard. *Cambden.*

Pendant que ces choses se passoient, Thomas Howard, second Fils du feu Duc de Norfolck, étoit allé avec six Vaisseaux de Guerre, aux Isles Açores, pour y attendre une Flotte Espagnole qui devoit revenir des Indes. Après l'avoir attendue six mois entiers à l'Isle de Flores, il se trouva lui-même presque surpris par *Alphonse de Baçan*, qui escortoit cette Flotte avec cinquante trois Vaisseaux. Il eut le bonheur d'éviter ce danger, en se retirant d'assez bonne heure: mais un de ses Vaisseaux, qui ne fut pas assez prompt, fut pris par les Espagnols, après un rude combat (1). Les Anglois se dedommagerent de ces

(1) Le Chevalier *Richard Greenvil*, qui montoit le Vice-Amiral nommé la *Revanche*, par un trait de bravoure téméraire, ne permit pas à ses gens de ...

perte, par diverses prises, & particulierement d'un Vaisseau richement chargé qui alloit aux Indes Occidentales. On dit qu'ils trouverent sur ce Vaisseau vingt & deux mille Exemplaires d'Indulgences, pour les Espagnols de l'Amerique. ELISABETH. 1591.

Dans cette même année, la Reine fit publier deux Proclamations, dont la premiere défendoit de porter des munitions de Guerre ou de bouche dans les Païs de la domination du Roi d'Espagne. Par la seconde, qui fut publiée au mois d'Octobre, il fut expressément defendu de donner retraite à ceux qui viendroient des Seminaires Anglois de Rome ou de Rheims, ou d'un troisieme que le Roi d'Espagne avoit fondé dans ses Etats. Défense de porter des munitions aux Espagnols, & de recevoir des Prêtres des Seminaires Anglois.

La Guerre, qui se continuoit en France, tenoit toujours Elisabeth dans l'inquietude, à cause que les Espagnols s'étoient anchrez dans la Bretagne, d'où ils pouvoient aisément faire quelque entreprise sur l'Angleterre. Henri, connoissant parfaitement l'extrême envie qu'elle avoit de les dénicher de ce poste, lui demanda encore du secours pour porter la Guerre dans cette Province. Quoique l'experience eût déja fait connoitre à Elisabeth, qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur sa parole, parce qu'il ne se trouvoit pas toujours en état de faire la Guerre où il vouloit, elle ne laissa pas de faire avec lui un nouveau Traité, qui portoit: Qu'elle lui fourniroit quatre-mille hommes, avec quelques pieces de canon, & une certaine quantité de munitions: Qu'il joindroit aux Troupes Angloises, quatre-mille hommes d'Infanterie & mille Chevaux, & que cette Armée seroit employée à recouvrer la Bretagne: Que dans un an, il la rembourseroit de ses frais: Qu'il ne feroit point la Paix avec les Ligueurs, jusqu'à ce qu'ils s'engageassent à l'assister pour chasser les Espagnols du Royaume: Que l'Angleterre seroit expressément comprise dans la Paix qu'il feroit avec l'Espagne. Elisabeth exécuta de bonne-foi son engagement, en envoyant quatre-mille hommes en Bretagne, sous le commandement de Norris (1). Mais Henri, au-lieu de joindre ses Troupes aux Anglois, & de faire la Guerre en Bretagne, les fit servir en Normandie, soit qu'il se trouvât plus pressé de ce côté-là, ou qu'il n'eût fait ce Traité que pour amuser la Reine. Quoi qu'il en soit, Elisabeth conçut un chagrin extréme de se voir encore abusée. Elle écrivit souvent au Roi pour se plaindre de son procedé; mais ce fut inutilement. Dans la colere où elle étoit, elle fut sur le point de rappeller toutes ses Troupes: mais l'avis qu'elle eut, que le Duc de Parme se préparoit à faire une troisieme Expédition en France, lui fit sacrifier son ressen- 1592. Nouveau Traité avec Henri IV. *Annales de Cambden.* Henri abuse Elisabeth, qui en conçoit un grand chagrin.

la voile; & se trouvant renfermé entre l'Isle & la Flotte Espagnole, il voulut se faire un passage au travers: mais son Vaisseau fut pris, après un Combat violent qui dura quinze heures, & où il fut tué. *Cambden.* TIND.

(1) Qui avoit été rappellé pour informer la Reine de l'état des affaires en Bretagne. *Cambden.* TIND.

ELISABETH. 1592.

timent aux interêts de ce Royaume, qui étoient en quelque maniere les siens propres. Effectivement le Duc de Parme étoit sur le point de rentrer en France : mais la mort qui le surprit dans ce même tems, délivra Henri, aussi bien qu'Elisabeth, de l'inquietude qu'il leur causoit.

Affaires d'Ecosse. *Cambden. Melvil.*

L'Ecosse étoit alors troublée par le Comte de Bothwel, qui fit dans cette année une nouvelle tentative pour se rendre maitre de la personne du Roi: mais comme son dessein fut découvert avant qu'il pût l'exécuter, il se vit contraint de se sauver en Angleterre. Elisabeth en ayant été informée, écrivit au Roi, qu'elle feroit punir séverement ceux qui avoient donné retraite au Comte fugitif. Cependant, quand Jaques la fit requérir de le lui livrer, en vertu de leur Traité, elle éluda sa demande, n'étant pas fâchée de tenir toujours ce Prince dans une espece d'inquietude, qui l'obligeât à la ménager.

Expédition du Chevalier Rawleigh. *Cambden.*

Les richesses que les Flottes d'Espagne rapportoient des Indes Orientales & Occidentales, étoient un objet continuel de cupidité pour les Anglois, qui faisoient presque tous les ans, quelque tentative pour les enlever. Le Chevalier *Walter Rawleigh* étant parti cette année dans ce dessein, avec quinze Vaisseaux, rencontra proche des Isles Açores une Caraque à cinq ponts, longue de cent-soixante-cinq pieds, chargée de riches marchandises, de laquelle il se rendit maitre sans beaucoup de peine. Cette prise le dédommagea d'une bonne partie des frais qu'il avoit faits pour équiper sa Flotte. Mais les vents contraires l'empêcherent d'exécuter une entreprise plus importante, qu'il avoit projetté contre l'Amerique.

La Tamise est tarie à Londres.

Pendant l'Eté de l'année 1592. on vit arriver à Londres une espece de prodige. C'est que la Tamise demeura presque à sec sous le Pont de Londres (1), où il ne resta qu'un petit canal fort étroit, qu'on pouvoit aisément passer à cheval.

1593. Statut contre tous les Nonconformistes.

Le Parlement, qui s'assembla dans le mois de Fevrier de l'année 1593. fit un Statut qui mit dans un grand embaras non seulement les Catholiques, mais même ceux d'entre les Protestans qui s'éloignoient en certains articles des sentimens de l'Eglise Anglicane, & qu'on appelloit *Puritains*. Par ce Statut, ceux qui négligeoient d'assister au Service divin établi par les Loix, étoient sujets à certaines peines (2).

(1) Le 5. de Septembre. TIND.

(2) L'Acte portoit : Que si aucune personne au-dessus de l'âge de seize ans refusoit de se rendre à quelque Eglise, ou s'abstenoit de le faire pendant un mois, elle seroit mise en prison, d'où elle ne pourroit sortir sous caution, jusqu'à ce qu'elle se conformât & fit sa soumission, & la déclaration de sa *Conformité*, comme elle étoit portée dans l'Acte. Ceux qui contrevenoient au Statut, devoient quitter le Royaume, où ils ne pouvoient rentrer qu'avec la permission de la Reine, sur peine d'être condamnez comme pour Crime de *Felonie*, sans pouvoir jouir du Bénéfice du Clergé. Il y avoit encore un Acte fait contre les Papistes Recusans, par où il leur étoit ordonné de ne pas s'écarter à plus de cinq milles de leur ...

ainsi, non seulement il ne fut plus permis d'être Catholique Romain impunément, mais même d'être Protestant, si on ne se conformoit pas à l'Eglise Anglicane. On vit donc par là renaitre en quelque maniere le tems de Henri VIII. où il n'étoit pas permis de s'écarter tant soit peu de la Religion du Souverain; avec cette difference, que, sous Elisabeth, il n'y alloit pas de la vie, comme sous le Regne de son Pere. Il y avoit pourtant dans ce dernier Statut quelque chose de plus dur, que dans ceux qui furent faits du tems de Henri VIII. Ce Prince, tout absolu qu'il étoit, se contentoit de punir ceux qui, par quelque action exterieure, s'opposoient à la Religion établie, mais par ce nouveau Statut, on obligeoit les Sujets à faire profession ouverte de la Religion Anglicane. Elisabeth, irritée contre les Catholiques qui avoient souvent tenté de lui arracher la Couronne, & la vie même, auroit bien souhaité d'en pouvoir purger le Royaume. D'un autre côté, elle ne pouvoit souffrir les *Puritains*, les regardant comme des gens opiniâtres, qui, pour des causes très legeres, formoient un Schisme dans l'Eglise Protestante. Pendant qu'elle eut à craindre la Reine d'Ecosse, la France & l'Espagne, en un mot, pendant que ses affaires demeurerent dans une espece d'incertitude, elle laissa les Puritains en repos, de peur de les unir d'interêt avec les Catholiques. Mais elle ne se vit pas plutôt bien affermie, qu'elle prêta l'oreille aux suggestions du Clergé, qui lui représentoit les Puritains comme des séditieux qui se revoltoient contre les Loix, & qui, par leur desobeïssance, ébranloient les fondemens du Gouvernement. Ce n'est pas la seule fois, & l'Angleterre n'est pas le seul Etat, où l'on a confondu la desobeïssance en matiere de Religion, avec la revolte contre le Souverain. Il ne se trouve presque point d'Etat Chretien où la Secte dominante veuille souffrir le moindre partage, ni qu'on s'éloigne tant soit peu de ses sentimens, quand même ce seroit en secret. Oserai-je le dire? c'est principalement le Clergé qui soutient cet étrange principe d'intolerance, si peu conforme à la Charité Chretienne. La rigueur qu'on commença dès-lors à exercer en Angleterre, contre les *Nonconformistes*, a produit de terribles effets sous les Regnes suivans, & a excité des Troubles & des Factions qui ont duré jusqu'à présent, & dont peut-être on ne verra de longtems la fin.

ELISABETH. 1593.

Subside extraordinaire accordé à la Reine.

Ce même Parlement, considerant les grandes dépenses que la Reine avoit faites, tant pour défendre le Royaume contre l'invasion des Espagnols, que pour secourir le Roi de France & les Provinces-Unies des Païs-Bas, lui accorda un secours d'argent très considerable. Mais il insera dans l'Acte, qu'une somme si extraordinaire, accordée à une

meure, sur peine de confiscation de tous leurs Biens & Proprietez, les Terres comprises, dont ils seroient privez leur vie durant. Par un autre Acte, toutes les Terres Abbatiales étoient confirmées à la Couronne, & à ceux qui en avoient obtenu l'Octroi. Tind.

ELISABETH. 1593.

Remerciement de la Reine au Parlement.

très bonne Reine qui faisoit un si bon usage des deniers publics, ne seroit point tirée à conséquence (1). La Reine s'étant rendue au Parlement pour donner son consentement à cet Acte, y fit un beau Discours, où elle n'oublia pas de faire valoir son amour pour ses Sujets, & son attachement à la Religion Protestante. Elle parla en termes magnifiques de la valeur des Anglois, & fit voir combien ils étoient redoutables à toutes les Nations de l'Europe (2). Personne ne possedoit mieux qu'elle, l'art de se concilier l'affection de ses Sujets, en témoignant qu'elle avoit pour eux une estime & une tendresse extraordinaire.

Soupçons contre le Roi d'Ecosse.

Parmi tous les sujets que la Reine avoit de se féliciter de son bonheur, elle ne laissoit pas de sentir quelque inquietude par rapport à ce qui se passoit en Ecosse. Le Roi Jaques commençoit à se laisser gouverner par des gens suspects, & la Reine recevoit des avis de ce Païs-là, que les Espagnols, aidez des Catholiques, y tramoient quelque dangereux complot, & que les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Ern*, les favorisoient. Elle apprenoit de plus, que le Roi n'agissoit pas avec la vigueur nécessaire pour prévenir leurs desseins, & que par là il donnoit lieu de soupçonner, qu'il n'eût lui-même quelque penchant à ces nouveautez. Elle ne se fioit pas entierement à ce Prince. Outre qu'il se laissoit toujours conduire par ceux qu'il chargeoit de l'administration de ses affaires, elle craignoit, qu'on ne lui eût inspiré le desir de venger la mort de la Reine sa Mere, & que les protestations qu'il faisoit d'être toujours attaché à ses interêts, n'eussent pour but de l'endormir.

La Reine lui envoye un Ambassadeur.

Cela fut cause qu'elle lui envoya le Lord *Borowgh*, pour lui donner quelques conseils de sa part, & pour le prier de l'informer de ce qu'il savoit des complots des Espagnols & des Catholiques. Elle souhaitoit de plus, qu'il se montrât un peu plus sévere contre ceux qui tâchoient d'exciter des Troubles en Ecosse, & qu'il ne mît dans son Conseil, que des gens qui ne pussent être soupçonnez d'avoir de mauvais desseins.

Réponse du Roi.

Jaques répondit, qu'il feroit ce que la Reine souhaitoit, autant que ses propres interêts & les Loix de son Royaume le pourroient permettre. Mais en même tems, il fit entendre à l'Ambassadeur que ses revenus étant extremement diminuez, il s'attendoit que la Reine lui fourniroit les moyens de châtier ceux qui oseroient troubler le repos public. Il demanda encore qu'elle lui livrât le Comte de Bothwel, qui avoit deux fois attenté à sa vie, & il envoya même *Robert Melvil* à Elisabeth pour le demander expressément.

Elisabeth refuse de lui livrer Bothwel.

Mais elle refusa de le livrer, & se contenta de le faire sortir d'Angleterre, selon qu'elle y étoit obligée par le Traité de Ligue qu'elle avoit fait avec le Roi.

(1) Le Clergé fit l'avance de deux Subsides entiers, & les Laïques de trois six Quinziemes & Diziemes, payables dans un tems préfix. TIND.

(2) Elle fit ce Discours le dernier jour de la Séance, le 10 d'Avril 1593.

Bothwel, ne pouvant plus demeurer en Angleterre, retourna en Ecosse, & se retira dans sa propre maison. Peu de tems après, son Parti s'accrut tellement, par des accidens dont il n'est pas nécessaire de faire ici le détail, qu'il eut la hardiesse d'aller se présenter au Roi, sous prétexte de lui demander pardon. Jaques fut surpris de le voir: mais il le fut encore plus, quand il s'apperçut que toute sa Cour, excepté quelques-uns des Ministres, étoit dans le parti de Bothwel. Il se vit donc comme contraînt de lui accorder son pardon, à condition qu'il sortiroit du Royaume, & qu'il n'y rentreroit point s'il n'y étoit rappellé. Bothwel accepta la condition, & alla se cacher dans les frontieres d'Angleterre. Mais en se retirant, il laissa un si puissant Parti auprès du Roi, qu'enfin ce Prince se vit obligé de congédier le Chancelier, le Grand Trésorier, & quelques autres auxquels il se confioit le plus. Bothwel se préparoit à profiter de ce changement: mais le Roi rompit ses mesures, en déclarant aux Etats, qu'il avoit été forcé à lui pardonner, & en demandant leur secours pour se délivrer du joug qu'on lui avoit imposé. Les Etats s'étant déclarez pour le Roi, il rappella ses Ministres, & les amis de Bothwel furent tous chassez de la Cour.

ELISABETH. 1593. Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Dans cette même Assemblée des Etats, on fit un Décret pour maintenir l'établissement de la Religion Protestante en Ecosse. Mais comme le Roi & ses Conseillers étoient soupçonnez de favoriser les complots des Catholiques, ce Décret ne fut pas trouvé assez fort par le Peuple, qui croyoit qu'en une telle conjoncture, les Etats auroient dû prendre des résolutions plus vigoureuses. Quoi qu'il en soit, l'obstination du Roi à garder dans le Ministere & auprès de sa personne, des gens qui paroissoient n'avoir aucun zèle pour la Religion Protestante, donnoit lieu de soupçonner, qu'il se tramoit quelque dangereux complot pour la ruïner.

Le Peuple d'Ecosse soupçonne le Roi de pencher vers les Catholiques.

Ce qui se passoit en France ne causoit pas moins d'inquietude à Elisabeth, que l'inconstance du Roi d'Ecosse. Le Général Norris étoit toujours en Bretagne, avec les Troupes Angloises. On lui avoit promis de lui donner une Place dans cette Province, pour lui servir de retraite, & que le Duc d'Aumont & St. Luc iroient le joindre: mais on le laissa là longtems, sans penser à lui. Enfin, St. Luc étant arrivé, ils firent ensemble quelques petites conquêtes, trop peu considerables pour recompenser Elisabeth de l'entretien de ses Troupes, qui lui coutoient trois-mille livres sterling par semaine. Ainsi, au lieu de se servir des Anglois pour chasser les Espagnols de la Bretagne, Henri ne les employa qu'à tenir ses ennemis en bride, & à les empêcher de faire de plus grands progrès, pendant qu'il faisoit ses affaires ailleurs. Elisabeth, se voyant ainsi abusée, voulut faire revenir ses Troupes: mais le Maréchal d'Aumont lui persuada de les laisser encore, & d'y envoyer même de nouveaux renforts, sur l'esperance qu'il lui donna,

Henri IV. continue à abuser Elisabeth.

ELISABETH. 1593.

que le Roi feroit bien-tôt un puissant effort pour réduire cette Province.

Il change de Religion.

Le chagrin qu'Elisabeth concevoit du procedé de Henri à son égard, n'étoit que peu de chose au prix de celui qu'elle reçut, en apprenant que ce Prince alloit changer de Religion. A la premiere nouvelle qu'elle en eut, elle lui envoya *Thomas Wilkes*, pour tâcher de le détourner de ce dessein, s'il étoit possible: mais en arrivant, l'Envoyé trouva que la chose étoit déja faite. Cependant, Henri jugea qu'il devoit instruire Wilkes des raisons de son changement, afin qu'il en informât la Reine sa Maitresse. Tout ce qu'il dit en cette occasion aboutit à ceci (1): qu'il avoit changé de Religion malgré lui, & le plus tard qu'il lui avoit été possible: mais qu'étant enfin convaincu qu'il ne feroit jamais affermi sur son Trône, pendant qu'il demeureroit Protestant, il s'étoit déterminé à embrasser la Religion Catholique. C'étoit dire en d'autres termes, qu'ayant mis en balance, sa conscience avec sa Couronne, il s'étoit déterminé pour la derniere. Après une déclaration si expresse du peu de sincerité de sa conversion, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Elisabeth perdît beaucoup de l'estime qu'elle avoit eue pour lui, & que le Pape & les Ligueurs ne voulussent pas le regarder comme un véritable Catholique; ou plutôt, il est étrange qu'ils se soient enfin contentez de son exterieur. *Morlant*, Ambassadeur de France à Londres, ayant dit à-peu-près, à Elisabeth, ce que le Roi avoit dit à Wilkes, elle écrivit au Roi en ces termes.

Il tâche de justifier son changement. *Annales de Cambden.*

Lettre d'Elisabeth à Henri IV. *Annales de Cambden.*

Mon Dieu, quelle cuisante douleur, quelle tristesse n'ai-je pas ressenti au récit de ce que Morland m'a annoncé! Où est la foi des hommes? Quel siecle est celui-ci? Est-il possible, qu'un avantage mondain vous ait obligé à vous départir de la crainte de Dieu? Pouvons-nous attendre une bonne issue d'une telle action? Ne pensez-vous pas que celui qui vous a conservé jusqu'ici par sa puissance, vous abandonnera maintenant? Il y a multitude de dangers à faire du mal, afin qu'il en arrive du bien. J'espere pourtant, qu'un meilleur esprit vous inspirera une meilleure pensée. Je ne laisserai pas de vous recommander à la protection de Dieu, & de le prier de faire en sorte, que les mains d'Esaü ne corrompent pas les bénédictions de Jacob. Pour ce qui regarde l'amitié que vous m'offrez, comme à votre bonne Sœur, je sai que je l'ai meritée certes à un grand prix, & je ne m'en repentirois pas, si vous n'aviez pas changé de Pere. Mais d'ici en avant, je ne puis plus être votre Sœur de Pere; car j'aimerai toujours plus cherement celui qui m'est propre, que celui qui vous a adopté. Dieu le connoît, & je le prie de vous ramener dans un meilleur chemin.

Votre bonne Sœur à la vieille mode;
je n'ai que faire de la nouvelle.
ELISABETH.

(1) Le discours du Roi à *Wilkes* se trouve tout entier dans les Annales de *Cambden*. RAP. TH.

ELISABETH. 1593.

L'Affaire dont je viens de parler, n'étoit pas la seule dont Wilkes étoit chargé de parler au Roi. Il avoit ordre encore de se plaindre, de la part de la Reine, que le dernier Traité n'avoit pas été exécuté, & que le retardement de l'arrivée du Maréchal d'Aumont avoit exposé la Reine à de grandes dépenses. Henri en rejetta toute la faute sur le Maréchal, & promit positivement de marcher lui-même en Bretagne, aussi-tôt que la Treve conclue pour cette Province seroit expirée. Il ajouta, qu'en attendant, il délibereroit avec son Conseil touchant le lieu de retraite qu'il donneroit aux Troupes Angloises. Mais ce ne furent que des paroles sans effet. L'intention du Roi n'étoit pas d'employer toutes ses forces contre la Bretagne, avant que d'avoir achevé de réduire le reste de la France; mais seulement, d'employer les Troupes Angloises à faire une diversion au Duc de Mercœur, de peur qu'après s'être rendu maitre absolu de la Bretagne, il n'envoyât du secours au Duc de Mayenne. Il avoit encore moins intention de donner une Place aux Anglois dans cette Province, de peur d'avoir trop de peine à les en déloger. Tout cela causoit un extrême chagrin à la Reine; & certainement, si elle n'avoit secouru Henri que par un motif d'amitié & de générosité, comme elle vouloit le lui faire accroire, elle n'auroit pas souffert ces contraventions aux Traitez. Mais elle avoit un interêt manifeste à s'opposer aux desseins du Roi d'Espagne, qui vouloit se rendre maitre de la France, sous prétexte d'y maintenir la Religion Catholique. Henri, de son côté, connoissoit parfaitement la Politique d'Elisabeth, & c'étoit pour cela qu'il ne la ménageoit qu'en paroles, sachant bien qu'elle étoit interessée à le secourir. Enfin, le Roi d'Espagne se préparant à faire un puissant effort pour soutenir la Ligue, qui tomboit en ruïne, depuis que le Roi étoit Catholique, Elisabeth ne balança point à faire une Ligue offensive & défensive avec Henri, quelque sujet qu'elle eût de se plaindre de lui. Cette Ligue fut conclue & signée à *Melun*, au mois d'Octobre, & portoit entre autres Articles que la Paix ne se feroit point sans un consentement mutuel.

Henri donne sujet à la Reine de se plaindre de lui.

Ligue offensive & défensive entre Henri & Elisabeth.

Environ ce même tems, on découvrit en Angleterre qu'un certain homme, nommé *Hesquet*, y avoit été envoyé par des Anglois fugitifs, pour tâcher de persuader à *Ferdinand* Comte de Darby, de prendre le Titre de Roi, comme Petit-Fils de Marie Fille de Henri VII (1). En faisant cette proposition au Comte, Hesquet avoit ajouté, qu'il pouvoit s'assurer du secours de Philippe II., & que s'il refusoit de faire ce qui lui étoit proposé, ou qu'il ne tînt pas la chose secrete, il pouvoit compter qu'il ne vivroit pas longtems. Le Comte de Darby, craignant qu'on ne lui tendît un piege, dénonça Hesquet, qui fut arrêté & condamné à être pendu. Mais il mourut lui-même, quatre mois

Exécution de Hesquet: *Cambden.*

& mort du Comte de Darby.

(1) *Henri Stanley*, Comte de *Darby*, Pere de ce *Ferdinand*, venoit alors de mourir. TIND.

ELISABETH. 1593.

après, d'un poison extraordinaire qui le fit vomir jusqu'à la mort (1). Son Ecuyer fut soupçonné d'avoir fait le coup, parce qu'il s'évada dès le premier jour de la maladie de son Maitre. Les fugitifs Anglois s'imaginoient qu'il y avoit en Angleterre un si grand nombre de mécontens, qu'il suffiroit que quelque Grand Seigneur se déclarât contre la Reine, pour faire revolter tout le Peuple. Ce n'est pas la seule fois qu'en de pareilles conjonctures, les Fugitifs s'étoient flatez de ces vaines esperances.

Le Comte de Fuentes & Diego d'Ibarra gouvernent les Païs-Bas. *Grotius.*

La mort du Duc de Parme n'avoit pas entierement arrêté l'Expédition que les Espagnols avoient projetté de faire en France. Leur Armée étoit entrée en Picardie, où elle avoit pris Noyon, après quoi elle étoit retournée dans les Païs-Bas. Depuis la mort du Duc de Parme, le Comte de *Fuentes*, avec *D. Diego d'Ibarra*, étoient à la tête du Conseil, en attendant un nouveau Gouverneur. Pendant que ceux-ci administrerent les affaires des Païs-Bas, ils ne cesserent point de faire leurs efforts pour exciter des Troubles en Ecosse, en faisant esperer aux Catholiques un puissant secours de la part du Roi d'Espagne.

1594. Ils forment des complots contre l'Angleterre. *Cambden.* Ils subornent des gens pour empoisonner la Reine.

Leur projet étoit, d'envoyer une Armée Espagnole dans ce Royaume & de faire tuer ou empoisonner Elisabeth, afin que, dans la consternation où les Anglois se trouveroient après la mort de la Reine, les Troupes Espagnoles pussent entrer plus aisément en Angleterre. Pour exécuter le dessein d'ôter la vie à Elisabeth, ils avoient jetté les yeux sur *Roderic Lopez*, Juif, & sur deux Portugais. Le premier, qui étoit Medecin de la Reine, avoit promis de l'empoisonner, moyennant une somme de cinquante-mille écus. Ce complot ayant été découvert,

Lopez & ses complices sont exécutez.

les trois complices confesserent que le Comte de Fuentes & D. Diego d'Ibarra les avoient corrompus, pour les porter à faire ce mauvais coup. Lopez dit pourtant, qu'il n'avoit eu dessein que de tirer de l'argent du Roi d'Espagne, & que même, en ayant reçu un présent de quelques Joyaux, il les avoit donnez à la Reine. Mais comme il n'avoit donné aucun avis de la Conspiration, son excuse ne fut pas reçue. Lorsqu'il fut sur la potence, il s'avisa de dire, qu'il aimoit la Reine autant qu'il aimoit Jesus-Christ. Cela fit bien comprendre, qu'il n'avoit pas été condamné sans cause.

Autres gens gagnez pour tuer la Reine. *Cambden.*

Le jour d'après l'exécution de ces trois scélerats, on en fit aussi mourir un autre, nommé *Patrice Cullin*, Maitre d'armes Irlandois, qui avoit été envoyé des Pais-Bas pour tuer la Reine. On arrêta aussi *Edmond Torck* & *Richard Williams*, qui avoient été subornez par Ibarra,

(1) Il mourut dans la fleur de sa jeunesse. On trouva dans sa chambre une Effigie de cire, avec du poil au ventre, de la même couleur que ceux du défunt, que l'on crut qu'on y avoit mis exprès pour dissiper le soupçon qu'il fût mort de poison. Il eut pour Successeur *Guillaume* son Frere, qui eut ensuite un grand Procès avec trois Filles de *Ferdinand*, au sujet de la Seigneurie de l'Isle de *Man*. Cambden.

pour commettre le même crime; & on en découvrit aussi d'autres, qui avoient entrepris de mettre le feu à la Flotte. Elisabeth écrivit sur ce sujet à l'Archiduc *Ernest*, qui avoit été nommé Gouverneur des Païs-Bas, & lui demanda qu'il en punît les auteurs. Elle lui disoit encore, que, pour purger le Roi d'Espagne de tout soupçon, le moyen le plus propre étoit qu'il lui livrât les Anglois fugitifs qui étoient dans ses Etats, ou du moins, ceux qui avoient eu part à ces complots (1). Mais, prévoyant que l'Archiduc pourroit aussi lui demander *Antonio Perez* qui avoit voulu exciter des Troubles en Arragon, & qui se trouvoit alors en Angleterre, elle lui disoit, que c'étoit le Roi de France qui l'avoit envoyé à son Ambassadeur à Londres, sans qu'elle en sût rien auparavant, & qu'elle ne l'avoit jamais assisté: mais tout cela fut inutile. D'un autre côté, le Comte d'Essex reçut *Perez* dans sa maison, afin d'apprendre de lui les secrets de la Monarchie d'Espagne.

ELISABETH. 1594. Elle s'en plaint inutilement à l'Archiduc.

Ce n'étoit pas seulement en Angleterre, que les Espagnols avoient le chagrin de voir échouer leurs projets. Leurs affaires se trouvoient aussi en France dans une très mauvaise situation, depuis que Henri avoit embrassé la Religion Catholique. Les Villes & les Seigneurs, qui avoient été du Parti de la Ligue, se rangeoient en foule sous l'obeïssance du Roi, & tout le Peuple tendoit manifestement à secouer le joug Espagnol. Le 22. de Mars, la Ville de Paris fut livrée au Roi par le Comte de Brissac, & le Duc de *Feria*, qui étoit dedans, se vit obligé de prendre un passeport du Roi, pour se retirer à l'Armée du Duc de Guise, avec ses Troupes Espagnoles. Ce fut alors seulement que Henri pensa tout de bon à chasser les Espagnols de la Bretagne, où ils étoient maitres de plusieurs Places. Le Maréchal d'Aumont ayant été chargé de la conduite de cette Guerre, se servit utilement des Troupes Angloises, qui s'y distinguerent beaucoup par leur valeur, jusques-là, que la Reine se vit obligée d'écrire à Norris de n'être pas prodigue du sang de ses Sujets. Martin Forbisher, fameux voyageur, fut tué à un Siege. Quelque tems après, la Reine rappella Norris pour l'envoyer servir en Irlande.

Henri IV. se rend maitre de Paris.

Guerre de Bretagne. *Cambden.*

Les affaires d'Ecosse causoient toujours de l'inquietude à Elisabeth. On lui faisoit entendre de ce Païs-là, que la Cabale Espagnole étoit puissante à la Cour, qu'on y tramoit quelque chose contre la Religion Protestante, & que le Roi sembloit pencher du côté des Catholiques. Tout cela causant à la Reine de grands soupçons, elle prit la resolution d'envoyer le Lord *Zouch* en Ecosse, tant pour s'éclaircir de la vérité, que pour y fortifier le Parti Anglois, & pour instruire le Roi quelques de ses véritables interêts. Cet Ambassadeur représenta au Roi, de la part de la Reine, que le dernier Decret des Etats n'étoit pas

Inquietude d'Elisabeth par rapport à l'Ecosse.

Elle envoye un Ambassadeur au Roi.

(1) Savoir, *Hugues Owen*, *Thomas Throgmorton*, le Jesuite *Holt*, *Gifford*, & *Worthington* &c. TIND.

ELISABETH. capable de reprimer l'audace des Catholiques Romains, qui affectoient
1594. de faire publiquement l'exercice de leur Religion, & qui entretenoient,
Réponse du Roi. presque ouvertement, des intelligences avec le Roi d'Espagne. Jaques
répondit, qu'il agiroit selon que les Loix du Royaume le permetto
que s'ils refusoient de se soumettre aux Loix, il les poursuivroit
les armes, pourvu que la Reine, qui avoit le même interêt que
contribuât aux frais de la Guerre. L'Ambassadeur n'étant pas cont
de cette réponse, le pressa beaucoup pour l'obliger à procurer d
Loix contre les Catholiques, plus séveres que celles qui étoient al
Autre plus forte. en vigueur. A cela Jaques répondit avec émotion, que la Reine n'a
rien à lui commander, & que ce n'étoit pas à elle à lui prescrire la m
niere dont il devoit gouverner son Royaume. Ensuite, il dema
qu'elle lui livrât Bothwel, qui s'étoit retiré en Angleterre.

Affaires d'Ecosse. *Cambden. Melvil.* Mais Elisabeth étoit bien éloignée de lui donner cette satisfa
Au contraire, ce fut elle, vrai-semblablement, qui fournit à Bot
les moyens de rentrer en Ecosse, & de se mettre à la tête de quatre
hommes, avec lesquels il s'empara par surprise de la Ville de Le
Ensuite, il publia un Manifeste qui portoit, que des gens danger
pour l'Etat & pour la Religion, ayant trouvé le moyen de se faire
mettre dans le Conseil du Roi, donnoient lieu, par leur conduite,
croire qu'ils avoient formé des complots contre la Religion Eva
lique: Que depuis quelque tems, on voyoit les Prêtres Romains
rir de village en village, & y dire la Messe publiquement: Qu'ils
soient leurs efforts pour animer le Peuple contre les Anglois,
d'engager les deux Nations dans une Guerre qui ne pouvoit q
pernicieuse à l'Ecosse: Que pour arrêter des complots si danger
il avoit pris les armes avec la concurrence de divers Seigneurs & G
tilshommes, pour chasser du Royaume ces pernicieux Conseillers
pour leur faire rendre compte de leurs actions: Que la chose pre
d'autant plus, que les Espagnols étoient sur le point d'envahir le Ro
me: Que par ces raisons, il exhortoit les Ecossois à s'unir ave
pour prévenir de plus grands maux, & pour obtenir du Roi qu
vorisât un si juste dessein. Il écrivit la même chose au Synode Ge
ral des Eglises, assemblé à Dumbar, & aux Ambassadeurs d'Anglet
Quand on considere le rapport qu'il y a entre le Manifeste de Both
& ce que le Lord Zouch avoit représenté au Roi, on ne peut gu
s'empêcher de soupçonner qu'Elisabeth avoit part à cette entrep

Cependant, le Roi ayant assemblé des Troupes, se mit en ca
s'opposer aux desseins de Bothwel, qui ne laissa pourtant pas de c
cher à sa rencontre. Mais le Rebelle ayant eu d'abord quelque dés
tage dans un combat, & ne se voyant pas soutenu, prit l'épouv
& se retira vers les frontieres. Elisabeth, en ayant été informée, f
blier des défenses de le recevoir en Angleterre. Cette démarche
très agréable au Roi d'Ecosse, qui avoit craint qu'elle ne se mit

de le foutenir. Quoique l'entreprife de Bothwel n'eût pas réuffi, elle ne laiffa pas de produire un très bon effet. Jaques, ayant compris par là combien Elifabeth pourroit lui caufer d'embaras s'il venoit à rompre avec elle, prit enfin le parti de changer de conduite, de peur que fes vains projets n'aboutiffent enfin à lui faire perdre la Couronne d'Angleterre. Il affembla donc les Etats, & fit enforte que les Seigneurs Catholiques, qui avoient paru trop affectionnez au Roi d'Efpagne, furent bannis du Royaume. Ils firent d'abord quelques efforts pour fe maintenir : mais enfin, ils fe virent contraints d'obeïr. Alors les Etats firent de nouvelles Loix contre les Catholiques, & formerent même une Affociation femblable à celle qui s'étoit faite en Angleterre, quelques années auparavant. Un nommé *Greham Feintry*, zèlé partifan d'Efpagne, qui voulut encore tâcher d'exciter des Troubles, fut puni du dernier fupplice.

ELISABETH, 1594. Jaques prend le parti de changer de conduite.

Le changement du Roi d'Ecoffe, & la vigueur avec laquelle il agit en cette occafion, firent perdre aux Catholiques l'efperance qu'ils avoient conçue de le mettre dans leurs interêts. Cela fut caufe qu'ils formerent de nouveaux projets, pour faire tomber la Couronne d'Angleterre fur la tête de quelqu'un de leur Religion, ou du moins, qui ne fut pas trop zèlé pour la Religion Proteftante. Ceux d'Angleterre jettoient les yeux fur le Comte d'Effex, parce qu'ils avoient remarqué qu'il n'approuvoit pas les Loix qni avoient été faites contre eux. Mais les Anglois, qui s'étoient retirez dans les Païs-Bas, étoient pour l'Infante *Ifabelle* Fille de Philippe II. Ils publierent même une Généalogie, pour faire voir, que le Roi d'Ecoffe étant hérétique, la Couronne étoit dévolue au Roi d'Efpagne ; d'où ils inferoient, qu'il pouvoit en difpofer en faveur de l'Infante fa Fille. Ce n'étoit pas là un fimple projet, fondé fur la paffion des Catholiques Anglois : Il eft certain, qu'encore que Philippe II. eût d'affez grandes affaires fur les bras, puifque le Roi de France lui avoit déclaré la Guerre, il fe propofoit de faire des efforts extraordinaires, pour procurer à fa Fille la Couronne que les Anglois fugitifs lui offroient. La renommée de fes préparatifs s'étendoit déja dans toute l'Europe, & avoit commencé à produire de fâcheux effets en Irlande, où le Comte de *Tyrone* s'étoit revolté, dans l'efperance des fecours que le Roi d'Efpagne lui avoit fait efperer. Cela fut caufe qu'Elifabeth fe prépara auffi de fon côté à défendre fes Etats, & qu'elle envoya un bon renfort de Troupes à Norris qui étoit déja en Irlande.

1595. Projets pour procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante d'Efpagne. *Cambden.*

Préparatifs de Philippe II.

Rebellion du Comte de Tyrone en Irlande.

J'ai déja dit que Henri IV. avoit déclaré la Guerre à l'Efpagne, en quoi il auroit fait une très grande faute s'il avoit pu l'éviter, vu le miferable état où la France fe trouvoit. Mais Philippe II. foutenant toujours la Ligue de tout fon pouvoir, il avoit affez déclaré la Guerre à Henri, quoiqu'il prétendît qu'il ne faifoit pas la Guerre à la France, mais pour la France. Quoi qu'il en foit, Henri fe trouvoit indifpenfa-

blement obligé de soutenir une Guerre contre l'Espagne; & en ce cas-là, il crut qu'il valloit encore mieux attaquer Philippe directement, que de se mettre sur la défensive. Mais comme la France se trouvoit comme épuisée d'hommes & d'argent, il ne lui étoit pas facile de se mettre en état de soutenir seul cette Guerre, & d'en sortir à son honneur. Il eut donc recours à Elisabeth. C'étoit là sa seule ressource dans ses pressans besoins, & peut-être ne s'étoit-il engagé à rompre ouvertement avec l'Espagne, que dans l'esperance de tirer de puissans secours d'Angleterre. Dans cette vue, il écrivit à la Reine, que le rappel de Norris & de ses Troupes avoit rompu toutes ses mesures, & qu'il s'étoit attendu au contraire, qu'elle lui donneroit de plus grands secours depuis qu'il avoit déclaré la Guerre à l'Espagne. Elisabeth lui répondit, qu'elle louoit la résolution qu'il avoit prise d'attaquer les Etats du Roi d'Espagne : que c'étoit un très bon moyen pour éviter d'en être lui-même attaqué, & qu'elle s'en étoit bien trouvée. Quant aux Troupes qu'elle avoit rappellées de Bretagne, qu'il ne pouvoit pas s'en plaindre avec justice, puisque non seulement elles y avoient demeuré plus longtems que leur Traité ne portoit, mais même, malgré l'infraction manifeste du même Traité, & la violation de sa parole: Qu'il avoit positivement promis de donner la Ville de *Morlaix* aux Anglois pour lieu de retraite, dès qu'on s'en seroit rendu maitre : mais que cette Place ayant été prise au prix du sang des Anglois, le Maréchal d'Aumont avoit frauduleusement fait inserer dans la Capitulation, qu'on n'y recevroit personne qui ne fut Catholique, afin de frustrer les Anglois de leur attente : Qu'il ne devoit donc pas s'étonner, si elle ne vouloit pas plus longtems être sa dupe, puisqu'elle ne pouvoit plus compter, ni sur sa parole, ni sur les Traitez : Que d'ailleurs, elle avoit besoin de ses Troupes en Irlande, où elle avoit à craindre une revolte générale des Irlandois. Il est certain, que Henri n'avoit pas agi avec Elisabeth d'une maniere qui pût l'encourager à lui donner de grands secours. Aussi n'y avoit-il que la crainte où elle étoit que l'Espagne ne profitât trop de la foiblesse de la France, qui la tînt encore un peu attachée aux interêts de Henri, pour qui elle n'avoit pas la même estime qu'elle avoit eue autrefois. On peut dire aussi, que depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne de France, il n'avoit fait aucune démarche qui tendît à conserver l'amitié d'Elisabeth.

Henri IV. demande encore du secours à Elisabeth.

Elle se plaint de lui, & lui refuse sa demande.

Dans la situation où la Reine se trouvoit, ne pouvant pas beaucoup compter sur l'amitié du Roi de France, & regardant comme inutile toute la dépense qu'elle pourroit faire en sa faveur, elle résolut de garder ses Troupes & son argent, pour défendre ses propres Etats, en cas qu'il prît envie à Philippe II. de les attaquer. Elle n'avoit proprement rien à craindre pour l'Angleterre, que du côté de l'Ecosse: mais la nouvelle qu'elle reçut, que le Roi Jaques étoit remis dans le bon chemin, la tira hors d'inquietude. Ce Prince, comprenant que le Roi

Parfaite union entre Elisabeth & le Roi d'Ecosse. *Cambden.*

d'Espagne n'en vouloit pas moins à l'Ecosse qu'à l'Angleterre, connut enfin, que le meilleur moyen pour rompre ses mesures, étoit de vivre en bonne union avec Elisabeth. Aussi, pour faire voir qu'il avoit dessein d'entretenir cette union, il publia une Proclamation qui défendoit, sous de très rigoureuses peines, aux Ecossois des frontieres, de faire aucun tort aux Anglois; & la Reine en fit publier une semblable. Depuis ce tems-là, il vécut avec Elisabeth dans une bonne intelligence, que rien ne fut capable d'alterer, comprenant bien que c'étoit le meilleur moyen pour parvenir à la Couronne d'Angleterre. ELISABETH. 1595.

Edmond Torck & *Richard Williams*, qui avoient été arrêtez l'année précedente, ayant été accusez & convaincus d'avoir voulu tuer la Reine, furent exécutez au mois de Fevrier. Ils avouerent qu'Ibarra leur avoit promis quarante-mille florins, s'ils exécutoient ce qu'ils avoient entrepris. Yorck & Williams sont exécutez.

Lorsque Henri IV. avoit déclaré la Guerre à l'Espagne, il avoit formé le projet d'entrer dans les Païs-Bas, & d'y faire de grandes conquêtes: mais il eut bien-tôt lieu de s'appercevoir que ses mesures n'avoient pas été assez justes. Dès le mois d'Avril de l'année 1595., *Ferdinand de Velasco*, Connêtable de Castille, étoit arrivé dans la Franche-Comté avec une Armée de dix-huit-mille hommes, & menaçoit le Duché de Bourgogne. Cela mit Henri dans la nécessité d'aller lui-même en ce Païs-là, & d'y mener la plus grande partie de ses Troupes. Pendant qu'il étoit ainsi occupé en Bourgogne, le Comte de Fuentes qui commandoit dans les Païs-Bas après la mort de l'Archiduc Ernest, entra dans la Picardie, & se rendit maitre du *Catelet*. Ensuite il assiegea *Dourlens*, battit les François qui venoient au secours de la Place, & la prit d'assaut. Henri ayant reçu ces fâcheuses nouvelles, envoya promptement *Chevalier* en Angleterre, pour demander un secours de Troupes, afin de défendre la Picardie, selon le Traité de Ligue qu'il avoit fait avec la Reine. Dans les Instructions qu'il avoit données à son Envoyé il lui ordonnoit de faire en sorte que ce secours fût prêt dans quinze jours après la date: mais Chevalier en avoit employé douze à faire son voyage. La Reine repondit qu'elle ne manqueroit pas à faire passer un Corps de Troupes en Picardie, aussi-tôt qu'elles pourroient être prêtes, pour garder Calais, Dieppe, & Boulogne. En effet, l'unique motif du Traité qu'elle avoit fait avec Henri, avoit été d'empêcher que les Espagnols ne se rendissent maitres de ces Places maritimes: mais elle n'avoit pas prétendu s'engager à défendre les Places de cette Province, éloignées de la Mer, auxquelles elle prenoit peu d'interêt. Ce n'étoit pas là ce que le Roi demandoit, n'ayant aucune envie de mettre les Anglois dans ces Places. Il prétendoit, que, sans aucune distinction, la Reine lui envoyât un Corps de Troupes pour lui aider à chasser les Espagnols de toute la Picardie. Dans le même tems des Députez de la Province de Bretagne, arriverent à Londres, Henri IV. se trouve dans un grand embarras. *Mezerai. Cambden.* Il demande du secours à Elisabeth.

ELISABETH. 1595.

pour demander du secours à la Reine, sans specifier ni le nombre de Troupes dont les Bretons avoient besoin, ni à quoi on vouloit les employer, & sans leur offrir un lieu de retraite : mais la Reine rejetta bien loin leur demande.

Progrès des Espagnols en France.

Henri envoye Lomenie en Angleterre.

Après la prise de Dourlens, les Espagnols assiegerent Cambray, & se rendirent maitres de cette Place importante. Henri se voyant ainsi pressé, envoya *Lomenie* Secretaire d'Etat à Elisabeth, pour lui demander un prompt & puissant secours. Il avoit fait son compte en se liguant avec elle, de l'engager de faire la Guerre à l'Espagne dans le Royaume de France, en sorte qu'il sembloit qu'elle étoit tenue de lui envoyer des Troupes & de l'argent, toutes les fois qu'il en auroit besoin, quoique leur Traité ne portât rien de semblable. Mais Elisabeth n'avoit pas cette intention, n'étant pas d'humeur de faire passer ses Troupes en France, dans un tems où ses propres Etats étoient menacez; ni de faire la Guerre à l'Espagne, d'une maniere que toute la perte fût pour elle, & tout le profit pour Henri. Ainsi, elle fit entendre à l'Ambassadeur, qu'elle ne pouvoit accorder ce que le Roi lui demandoit. Lomenie, chagrin du mauvais succès de sa négociation, lui parla avec beaucoup de hauteur, & l'accusa en face d'être la cause de la perte de Cambray, pour n'avoir pas envoyé en Picardie le secours qui lui avoit été demandé. Il ajouta, qu'il paroissoit bien qu'elle se réjouïssoit des malheurs de la France; mais qu'elle pourroit bien s'en repentir, & se mettre, par une semblable conduite, en état d'être forcée à faire la Paix avec l'Espagne à quelque prix que ce fût (1). Elisabeth se sentit fort choquée de ses menaces, & de la hauteur avec laquelle Lomenie lui parloit. Cependant, comme les affaires du Roi de France étoient alors en très mauvais état, elle ne jugea pas à propos de lui ôter toute esperance d'obtenir du secours dans un autre tems. Elle répondit pourtant à Lomenie d'une maniere convenable à sa Dignité, mais moins rude qu'elle n'auroit fait dans une autre conjoncture. Ensuite, quand il voulut lui faire demander une seconde audience, elle lui fit dire qu'elle informeroit le Roi de France, par le moyen de l'Ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui, des raisons qu'elle avoit de garder ses Troupes & son argent.

L'Ambassadeur menace la Reine.

Froideur d'Elisabeth pour Henri.

Le refus d'Elisabeth choqua beaucoup le Conseil de Henri, où les Ligueurs n'avoient déja que trop de pouvoir. Plusieurs lui conseilloient de faire la Paix avec l'Espagne, sans comprendre l'Angleterre, parce qu'aussi bien il ne pouvoit esperer aucun secours d'Elisabeth. Il sembloit à les entendre, qu'elle se fût engagée à envoyer des Troupes au Roi, toutes les fois qu'il en demanderoit, & qu'elle violât ses promesses. C'étoit bien là, sans doute, ce qu'on avoit eu en vue en faisant la Ligue: on avoit compté de la mener comme on voudroit, & on ne pour-

(1) Selon *Cambden*, *Lomenie* dit, qu'elle obligeroit par sa conduite le Roi de France à faire la paix avec l'Espagne. TIND.

pas y réussir. C'étoit ce qui mettoit le Conseil du Roi en mauvaise humeur contre elle. D'alleurs, ce Conseil, composé pour la plus grande partie des plus mortels ennemis de la Religion Protestante, & dont quelques-uns avoient été des plus zèlez Ligueurs, ne regardoit pas Elisabeth comme une amie qu'il fallût ménager pour l'avenir, mais comme une amie à tems, dont il falloit tirer tout ce qu'on pourroit. Ce n'étoit donc pas sans raison, qu'Elisabeth se défioit du Roi de France, depuis que, pour obtenir son absolution du Pape, il s'étoit soumis à des bassesses indignes d'un Roi, & à des conditions qui tendoient à la ruïne des Protestans, faisant voir par là, qu'il ne les regardoit plus comme ses amis. Il n'étoit donc pas à propos pour elle d'assister puissamment un tel ami, qui ne l'étoit plus que de nom: c'est pourquoi elle prit le parti de lui laisser démêler ses affaires, comme il le jugeroit à propos, sans s'en embarasser beaucoup. D'ailleurs elle ne pouvoit esperer de ce côté-là, qu'une simple diversion aux forces d'Espagne, diversion qui, selon les apparences, ne devoit durer qu'autant que l'interêt de la France le demanderoit. La conduite que Henri avoit tenue à son égard, ne lui donnoit lieu d'attendre rien au-delà, puisqu'il avoit laissé les Espagnols tranquilles dans la Bretagne, quoique ce fût de ce côté-là qu'elle eût le plus à craindre. En effet, dans le mois de Juillet de cette année, les Espagnols, qui s'étoient anchrez dans la Bretagne, firent une descente en Cornouaille, où ils brûlerent quelques Villages (1). Quoique cette Expédition fût peu considerable, elle ne laissoit pas d'obliger Elisabeth à se tenir sur ses gardes, & à faire voir la nécessité qu'il y avoit pour elle de déloger l'ennemi commun, de cette Province. Mais ce n'étoit pas l'interêt de l'Angleterre, qui faisoit agir les François.

ELISABETH 1595.

Les Espagnols font une descente en Angleterre.

Ce n'étoit pas de la Reine seulement que le Roi de France se plaignoit, après la perte de Cambray. Il accusoit aussi les Etats des Provinces-Unies d'avoir manqué à l'Alliance qu'ils avoient faite avec lui, en laissant prendre une Ville de cette importance, & il les menaça de faire la Paix sans eux. Les Etats, voyant combien la Guerre entre la France & l'Espagne leur étoit avantageuse, appaiserent le Roi, en lui envoyant une bonne somme d'argent, deux Régimens, & une grande quantité de Grain.

Henri IV. se plaint des Etats, *Annales de Cambden.*

qui lui envoyent de l'argent & des troupes.

La démarche des Etats fut cause qu'Elisabeth leur fit dire, que, puisqu'ils avoient assez d'argent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient sans doute assez pour payer leurs dettes, & qu'elle vouloit être remboursée de ce qu'elle avoit avancé pour eux. Elle ajoutoit, que s'ils ne lui donnoient pas une prompte satisfaction, en lui payant

Elisabeth leur demande son payement.

(1) Ils brûlerent l'Eglise de *S. Paul*, éloignée des maisons, avec *Mousehole*, *Neulin*, & *Pensence*, trois Bourgades habitées par des Pêcheurs; le tout, sans tuer ni blesser aucun homme. Ce furent les seuls Espagnols qui eussent jamais mis le pied en Angleterre, pour y commettre des hostilitez. *Cambden.* TIND.

ELISABETH. 1595.

une partie de la dette, & lui assurant le reste dans un certain tems; elle prendroit des mesures convenables pour obtenir son payement. Les Etats, se voyant ainsi pressez, employerent les prieres & les soumissions pour l'appaiser. Ils lui représenterent, que l'état où ils se trouvoient ne leur permettoit pas de la satisfaire. Mais comme leurs excuses ne produisoient pas un grand effet, ils firent valoir le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligez à la paye qu'après la fin de la Guerre. Elle répondit à cela, que, dans le tems qu'elle les avoit assistez, ils étoient réduits à un pitoyable état, & qu'elle avoit témoigné sa bonté & sa générosité, en ne demandant d'être rembourſée qu'après la Paix, parce qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils pussent être en état de payer avant ce tems-là. Mais que, puisqu'ils se trouvoient assez riches pour prêter de l'argent au Roi de France, il étoit manifeste qu'il étoit en leur pouvoir de la rembourser. Qu'ainsi, cet Article du Traité, sur lequel ils s'appuyoient, devoit naturellement s'expliquer de cette maniere, qu'ils ne seroient pas en état de le faire avant la fin de la Guerre. Il y eut sur ce sujet de grandes contestations, & même quelque aigreur: mais enfin, l'affaire fut accommodée pour un tems, à ces conditions: Que les Etats s'engageroient à payer à l'avenir les Troupes Angloises qui étoient à leur service, & de joindre un certain nombre de Vaisseaux à la Flotte de la Reine, s'il arrivoit qu'elle fût attaquée par les Espagnols.

Accommodement pour un tems.

Plaintes des Villes Hanséatiques.

Elisabeth eut encore un choc à soutenir de la part des Villes Hanséatiques, qui se plaignirent à la Diete de l'Empire, de ce que les Anglois leur avoient enlevé leurs Grains en Portugal, & de ce qu'elles étoient privées en Angleterre des Privileges qui leur avoient été accordez par Edouard I. Cette affaire ayant été poussée plus vivement quelques années après, j'aurai occasion d'en parler en un autre endroit.

Seconde expédition de Rawleigh en Amerique. *Cambden.*

Le Chevalier Rawleigh fit cette année, à ses propres frais, une seconde Expédition en Amerique, dont il ne tira pas de grands profits. La Reine fit aussi équiper vingt & six Vaisseaux pour aller porter la Guerre en ce Païs-là, sous la conduite de *Drack* & de *Hawkins*. Mais comme les Espagnols y avoient pris de grandes précautions, les deux Amiraux Anglois n'y firent rien de considerable. Ils moururent même tous deux dans cette Expédition.

Affaires d'Irlande.

J'ai dit ci-dessus, que Norris avoit été envoyé en Irlande pour y commander les Troupes contre les Rebelles, à la tête desquels étoit le Comte de Tyrone. La jalousie, qui se mit entre ce Général & le Lord Russel Viceroi d'Irlande, fut cause que les Anglois ne firent pas de grands progrès en ce Païs-là. Le Comte de Tyrone obtint même une Trêve, sur l'esperance qu'il donnoit qu'il quitteroit les armes, & qu'il se soumettroit à la Reine. Mais il n'en faisoit que semblant, afin de pouvoir attendre tranquillement le secours qu'il avoit lui venir d'Espagne. Cette Guerre se continua pendant quelques

années : mais je n'ai pas dessein d'entrer dans le détail des affaires d'Irlande, qui demanderoient une Histoire à part. D'ailleurs, la maniere dont les Historiens en parlent est si confuse, & les noms Irlandois, tant des personnes que des lieux, sont si barbares & si difficiles à retenir, qu'on a bien de la peine à se faire une idée nette de cette Guerre. ELISABETH. 1595.

Quelque résolution qu'Elisabeth eût prise de ne se mêler plus des affaires de France, elle se vit pourtant contrainte de prendre d'autres mesures, à cause des grands succès que les armes Espagnoles eurent dans ce Royaume. Le Cardinal Albert d'Autriche, qui avoit succedé à Ernest son Frere dans le Gouvernement des Païs-Bas, y arriva au commencement de l'année 1596. Il fit d'abord de grands préparatifs, comme s'il avoit eu dessein de secourir *La Fere*, que le Roi de France tenoit bloquée depuis quelque tems, & qu'il assiegea enfin dans les formes. Mais tout à coup, après avoir jetté quelque secours dans la Place assiegée, l'Archiduc alla se présenter devant Calais, & l'assiegea. C'étoit une Place qui avoit été autrefois d'une grande reputation, mais qui n'étoit plus ce qu'elle avoit été, soit par le changement arrivé dans la maniere d'assieger les Places, soit qu'on l'eût négligée depuis qu'elle étoit retournée à la France. Henri, allarmé de ce Siege, envoya promptement *Sancy* en Angleterre, pour y demander du secours. Le Maréchal de Bouillon le suivit de près, & pressa tellement la Reine, qu'elle ordonna de préparer huit-mille hommes, que le Comte d'Essex devoit commander. Mais elle demanda, que si les Anglois faisoient lever le Siege de cette Place, elle fût mise entre leurs mains, puisqu'aussi bien elle étoit perdue pour la France. Le Maréchal & Sancy éluderent cette demande, en disant, qu'ils n'avoient reçu aucune Instruction sur ce sujet, comprenant bien, qu'au pis aller, le Roi aimeroit encore mieux voir cette Place entre les mains des Espagnols, que de la voir retourner au pouvoir des Anglois. Ainsi, sous prétexte que le secours de Calais pressoit tellement qu'on n'avoit pas le tems de discuter cette proposition, ils firent si bien, que la Reine donna ses ordres pour le départ de ses Troupes. Mais dans ce même tems, on reçut la nouvelle que la Place étoit prise, & qu'elle n'avoit tenu que douze jours. Ensuite, l'Archiduc se rendit encore maitre d'*Ardres* avec la même facilité. C'étoit la sixieme Place que les Espagnols avoient enlevée à la France, depuis un an. Le secours destiné pour Calais n'ayant pu être prêt assez tôt, les Troupes nouvellement levées furent congédiées : mais la Reine prêta quelque argent à Henri, sous la caution de ses deux Ambassadeurs.

1596. Progrès des Espagnols contre la France. *Mezerai.*

L'Archiduc assiege Calais.

Henri demande du secours à Elisabeth. *Cambden.*

Prise de Calais.

Cependant, la Reine ayant eu avis que le Roi d'Espagne faisoit des préparatifs pour attaquer l'Angleterre ou l'Irlande, résolut de le prévenir. Pour cet effet, elle fit équiper une Flotte de cent-cinquante Vaisseaux, parmi lesquels il y en avoit vingt & deux Hollandois (1),

Elisabeth équipe une Flotte contre l'Espagne.

(1) La Flotte Angloise étoit de 150 Vaisseaux, (non compris les *Hollandois*) 6360 Soldats, avec 1000 Volontaires, & 6772 Matelots. TIND.

ELISABETH. 1596.

& y fit embarquer sept-mille hommes. Elle en donna le commande-ment à Charels Howard comme Amiral, & le Comte d'Essex fut dé-claré Général des Troupes de débarquement.

Expédition des Anglois à Cadix. *Annales de Cambden.*

La Flotte partit de Plimouth au commencement du mois de Juin: & s'éloigna beaucoup des côtes de France & d'Espagne, de peur de donner l'allarme aux Espagnols, le dessein des Commandans étant de surprendre Cadix. Ce fut avec beaucoup de joye qu'ils apprirent d'un Maitre de Vaisseau Irlandois qui venoit de ce Port, que tout y étoit dans une grande sécurité, qu'il n'y avoit dans la Ville qu'une médiocre Garnison, & que le Port étoit plein de Navires, tant de Guerre que Marchands, de Gallions, de Galeres, & d'autres Vaisseaux chargés pour les Indes. Cettte nouvelle leur ayant fait concevoir de grandes esperances, ils arriverent le 20. de Juin à l'Occident de l'Isle de Cadix, & à leur approche, les Navires Espagnols se retirerent vers le *Puntal*. Dès le lendemain, les Anglois les attaquerent avec beaucoup de ré-lution, & trouverent tant de résistance, que le combat dura depuis la pointe du jour jusqu'à midi. Enfin, les Espagnols desesperant de pou-voir se défendre plus longtems, prirent la résolution de faire échouer leurs Vaisseaux, & de se sauver à terre. Leur Vaisseau Amiral, nommé le *St. Philippe*, fut consumé par les flammes, avec deux autres Navires qui se trouvoient auprès de lui, les Espagnols y ayant eux-mêmes mis le feu. afin qu'il ne tombât pas entre les mains des Anglois. Le *St. Ma-thieu* & le *St. André* furent pris, & la plupart des autres échouerent à la côte.

Pendant qu'on combattoit sur Mer, le Comte d'Essex descendit au *Puntal* avec huit-cens hommes. & marcha droit à Cadix. A trois ou quatre-cens pas de la Ville, il rencontra un Corps de cinq-cens Es-pagnols, qui, dès qu'ils l'eurent apperçu, se retirerent à la Ville. Ils fu-rent poursuivis de si près, qu'il s'en fallut bien peu que les Anglois n'entrassent pêle-mêle avec eux. L'épouvante fut si grande dans la Ville qu'avant qu'on y pût prendre aucune mesure pour se défendre, les An-glois eurent le tems d'enfoncer la porte, & de se jetter dedans. Quoi-qu'ils trouvassent quelque résistance dans la rue, ils n'employerent qu'environ une demi-heure à se rendre maitres du Marché. Alors la Garnison & les habitans se retirerent dans le Château ou dans la Mai-son de Ville, & le même jour ou le lendemain, ils se virent contraints de se rendre. La Capitulation portoit, qu'ils auroient la vie sauve moyennant une somme de soixante & dix-mille ducats, pour laquelle ils donnerent quatre des principaux Bourgeois en ôtage. La Ville étant ainsi au pouvoir des Anglois, le Comte d'Essex en mit dehors tous les habitans, après quoi il fit porter sur les Vaisseaux une grande quan-tité d'argent, de munitions, & d'autres choses précieuses, outre ce que les Soldats avoient pillé.

D'un autre côté, l'Amiral Howard détacha le Chevalier *Raleigh*

p-

pour aller bruler les Vaisseaux Marchands qui s'étoient retirez dans le Canal. On offrit à l'Amiral deux millions de ducats pour les racheter: mais il rejetta cette proposition, disant, qu'il étoit venu pour brûler ces Navires, & non pas pour les rançonner. Cependant le Duc de Medina trouva le moyen de faire décharger quelques-uns de ces Vaisseaux, & fit mettre le feu aux autres, pour empêcher que les Anglois ne profitassent de leurs richesses. Outre la perte des Marchands, le Roi d'Espagne perdit deux Gallions qui furent pris par les Anglois, avec plus de cent pieces de canon de fonte verte, treize Vaisseaux de Guerre, onze Navires chargez pour les Indes, & treize autres, sans compter les munitions qu'il avoit préparées pour l'Expédition qu'il méditoit contre l'Angleterre. Les Anglois calculerent que le dommage qu'il souffrit en cette occasion, montoit à plus de vingt millions de ducats.

Le Comte d'Essex proposa dans un Conseil de Guerre de garder Cadix, & s'offrit même à y demeurer, pourvu qu'on lui laissât les munitions nécessaires. Mais son avis ne fut pas suivi, chacun ayant de l'impatience de retourner en Angleterre avec son butin. Ainsi la Flotte remit à la voile, après qu'on eut mis le feu à la Ville & à quelques Villages des environs. Pendant qu'elle faisoit route vers l'Angleterre, un vent de Nord s'étant levé, le Comte d'Essex proposa d'en profiter pour aller aux Isles Açores, attendre la Flotte qui venoit des Indes; mais on n'en voulut pas entendre parler, chacun craignant de perdre ce qu'il avoit gagné.

Mortification donnée au Comte d'Essex.

La Reine reçut ces braves gens avec beaucoup de marques d'estime, & leur témoigna sa reconnoissance du service qu'ils venoient de lui rendre. Mais en arrivant à la Cour, le Comte d'Essex y trouva un sujet de mortification, en ce qu'ayant, avant son départ, recommandé *Thomas Bodley* pour être fait Secretaire d'Etat, la Reine, sans avoir égard à sa recommandation, avoit donné cette Charge à *Robert Cecil* Fils du Grand Trésorier, qui n'étoit pas de ses amis. Peu de jours après, il eut encore le chagrin de voir que la Reine nomma *François de Were* pour Gouverneur de la *Brille*, quoiqu'il eût parlé fortement pour un autre. Cela lui fit comprendre, que son crédit commençoit à décheoir; & le chagrin qu'il en conçut l'engagea enfin dans des projets extravagans, qui lui couterent la vie.

Elisabeth demande son payement aux Etats. *Annales de Grotius.*

Le Roi d'Espagne ayant été mis pour quelque tems hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre, Elisabeth renouvella ses poursuites envers les Etats des Provinces Unies, pour être payée de ce qui lui étoit dû. Les Etats employerent, pour s'en dispenser, les mêmes raisons qu'ils avoient auparavant allequées, & qui ne furent pas mieux reçues. La Reine disoit, qu'il n'étoit pas juste que son payement dépendît d'une Paix que les Etats pouvoient differer autant qu'ils voudroient. Que d'ailleurs, le Traité qu'elle avoit avec eux portoit en ter-

ELISABETH. 1596.

mes exprès, que la Guerre ne dureroit qu'autant qu'elle le jugeroit à propos. Mais les Etats prétendoient, que cet Article n'avoit été mis dans le Traité, que pour faire honneur à la Reine. Cette contestation dura jusqu'à ce que le bruit s'étant répandu que le Roi d'Espagne faisoit de nouveaux préparatifs pour attaquer l'Angleterre, la Reine cessa peu-à-peu de presser les Etats. La vérité est, que ce n'étoit pas tant par impuissance qu'ils differoient de lui payer ce qu'ils lui devoient, qu'afin de la tenir toujours attachée à leurs interêts, par cette espece de lien. D'un autre côté, ce n'étoit pas le besoin d'argent qui obligeoit la Reine à faire de si fortes instances, mais parce qu'elle ne vouloit pas que son payement dépendît du succès des affaires de ses débiteurs. Ils se trouvoient alors en état de payer: mais elle ne savoit pas ce qui pouvoit arriver dans la suite.

Nouveau Traité entre la France & l'Angleterre. *Cambden. Mezerai.*

Lorsque le Maréchal de Bouillon étoit allé en Angleterre y demander du secours, il s'étoit fait quelque proposition d'une Alliance plus étroite entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Mais le Roi de France avoit négligé cette affaire, parce qu'il voyoit qu'Elisabeth étant beaucoup sur ses gardes, ne vouloit s'engager à lui donner des Troupes, & à lui fournir de l'argent, qu'à bonnes enseignes. Cependant les desseins & les préparatifs du Roi d'Espagne étant devenus publics, Henri crut qu'Elisabeth ne se tiendroit plus si ferme, & qu'il en pourroit tirer un meilleur parti. Dans cette pensée, il renvoya le Maréchal de Bouillon & *Sancy* en Angleterre, pour y négocier avec la Reine une Ligue offensive & défensive. Le Traité fut bien-tôt conclu, parce que la Reine craignoit que le Roi ne se vît contraint, par la mauvaise situation de ses affaires, à faire la Paix avec l'Espagne. Les principaux Articles de cette Ligue furent: Qu'Elisabeth fourniroit quatre-mille hommes, pour la défense de la Normandie & de la Picardie. Que le Roi de France en fourniroit autant pour la défense de l'Angleterre en cas qu'elle fût attaquée, à condition qu'on ne pourroit employer ses Troupes en des lieux éloignez de la Mer de plus de vingt & cinq lieues. Qu'aucune des deux Couronnes ne pourroit faire la Paix, sans le consentement de l'autre. Par un Article secret, il fut convenu, que pour cette année, Elisabeth ne fourniroit que deux-mille hommes seulement. Il est très vraisemblable qu'Elisabeth ne conclut cette Ligue avec la France, qu'en vue de tenir Henri engagé dans la Guerre contre l'Espagne, par le moyen du secours qu'elle devoit lui donner. Mais il n'y a point d'apparence qu'elle s'attendît à un pareil secours en cas de besoin, puisque Henri ne pouvoit lui-même se passer du secours de l'Angleterre. D'un autre côté, Henri connoissant bien que l'interêt étoit le seul motif qui avoit fait consentir Elisabeth à cette Ligue, ne se fit pas un scrupule d'agir par un semblable motif, c'est-à-dire, de se servir du secours de cette Reine, jusqu'à ce qu'il pût se tirer avec honneur de la Guerre qu'il avoit assez mal à propos déclarée à

Articles du Traité.

pagne. Il y a peu de Ligues qui ne soient appuyées sur un pareil fondement. Aussi voit-on communément, qu'elles ne subsistent pas longtems, dès que l'interêt de l'une des Parties vient à changer. Les Etats des Provinces-Unies entrerent dans cette Ligue, en y ajoutant quelques Articles qui les regardoient en particulier. Mais la jalousie qu'Elisabeth avoit conçue de leur attachement pour la France, retarda pour quelque tems la conclusion de leur Traité. Elle prétendoit, qu'ils ne devoient pas y entrer comme Souverains, mais en qualité de Villes associées qui s'étoient mises sous sa protection. Mais le Roi de France fit ensorte qu'elle se désista de cette prétention.

ELISABETH. 1596.

Les Etats entrent dans la Ligue.

Philippe II. étoit au desespoir d'avoir été prévenu par Elisabeth, & de n'avoir pu défendre ses propres Etats, lui qui de tout tems avoit été si avide de ceux d'autrui. Ainsi, ne pouvant se résoudre ni à se désister de ses projets, ni à laisser Elisabeth jouïr du plaisir que l'heureux succès de ses armes lui causoit, il prit la résolution de faire un nouvel effort, non seulement pour se venger d'Elisabeth, mais encore pour conquerir l'Angleterre. Quoique les Anglois lui eussent causé beaucoup de dommage, comme ce n'étoit qu'en un seul des endroits où il avoit fait ses préparatifs, il se crut encore en état de soutenir la gageure. Il rassembla donc tous les Vaisseaux qui lui restoient; il en fretta beaucoup d'étrangers; & par ce moyen, il eut une Flotte formidable, dans le tems même qu'Elisabeth le croyoit entierement hors d'état d'agir contre elle. Cette Flotte partit de Lisbonne, pour aller prendre les Troupes de terre à *Fariola*, après quoi elle prit la route d'Angleterre. Mais une violente tempête, dont elle fut accueillie avant que d'avoir beaucoup avancé, en fit périr plusieurs Vaisseaux, & la dispersa tellement, qu'elle devint inutile pour cette année. Ainsi Elisabeth eut le plaisir d'apprendre qu'elle étoit hors d'état de lui nuire, avant que d'avoir su qu'elle avoit mis à la voile. Cela fut cause que, pour ne se trouver pas une autre fois exposée à un semblable danger, elle prit soin de faire bien fortifier les endroits où les Espagnols auroient pu aisément faire descente, si le Ciel n'avoit pas dissipé leurs projets.

Le Roi d'Espagne fait un grand effort pour conquerir l'Angleterre. *Cambden.*

Sa Flotte est dispersée par la tempête.

La Reine se précautionne pour l'avenir.

Dès le commencement de l'année 1597, pendant un Hiver très rigoureux, le Prince Maurice gagna une Bataille contre les Espagnols, à *Turnhout*. Mais d'un autre côté, le 10. du mois de Mars, *Hernand Tellez Portocarrero*, Gouverneur de Dourlens, trouva le moyen de s'emparer d'Amiens par surprise. Cet accident troubla les négociations secretes de la Paix qui se traitoit entre Henri & Philippe, par la médiation du Pape. Elle étoit déja bien avancée, sans qu'Elisabeth en sût rien, malgré le Traité que Henri venoit de faire avec elle, dont le principal Article étoit, qu'on ne pourroit faire la Paix que d'un consentement mutuel.

1597. Bataille de Turnhout dans les Païs-Bas. *Grotius.*

Les Espagnols surprennent Amiens. *Mezerai.*

Philippe II. comptant sur une Paix particuliere avec la France, avoit

Philippe II.

ELISABETH. 1597. Forme de grands projets contre l'Irlande. *Cambden.*

résolu de faire un effort contre l'Irlande où il avoit des intellige[...], & préparoit même une Flotte pour exécuter ce dessein. Les avis [...] la Reine en eut, lui firent prendre la résolution de le prévenir, a[...] qu'elle l'avoit déja fait plusieurs fois avec succès. Pour cet effet, [...] fit équiper une Flotte de six-vingts Vaisseaux, sur lesquels elle fit e[...]barquer six-mille hommes, & en donna le commandement au Com[...] d'Essex. Le projet du Comte étoit d'aller à la Corogne, détruire l'a[...]mement qui s'y faisoit, & ensuite, d'aller attendre aux Isles Açores, la Flotte Espagnole qui devoit venir des Indes. Mais les vents co[...]traires, les tempêtes, la dissension qu'il y eut entre le Comte d'Ess[...] & le Chevalier *Rawleigh*, rompirent ces mesures, & la Flotte s'e[...] retourna en Angleterre, sans avoir rien fait de considerable. C'est [...] qui m'empêche d'entrer dans un détail inutile de cette Expéditi[...], de laquelle Elisabeth ne retira que peu d'avantage. Je dirai seulem[...] que dans le tems même que les Anglois faisoient route vers l'An[...]terre, une Flotte Espagnole, partie de *Fariola*, prenoit le mê[...] chemin, en vue d'aller faire une descente dans le Païs de Cornou[...] Mais une tempête qui se leva du côté du Nord, dispersa tellemen[...] deux Flottes, qu'elles ne purent pas même se voir l'une l'autre.

La Reine donne le commandement d'une Flotte au Comte d'Essex, Qui ne fait rien de considerable.

Il se chagrine contre la Cour.

Le Comte d'Essex étant arrivé à la Cour sur la fin d'Octobre, [...] trouva un nouveau sujet de chagrin. La Reine avoit créé l'Am[...] *Thomas Howard*, Comte de Nottingham, & avoit fait mettre da[...] Patente, que c'étoit pour les services qu'il avoit rendus à la Pa[...] en 1587. contre la Flotte d'Espagne, & ensuite, en prenant la V[...] de Cadix, conjointement avec le Comte d'Essex. Cette Patente o[...]fensa le Comte d'Essex, qui crut que la Reine lui faisoit un affront e[...] donnant à l'Amiral quelque part dans la prise de Cadix. De plus, p[...] cette création, le nouveau Comte de Nottingham devoit avoi[...] préséance sur lui, par l'Ordonnance de Henri VIII. qui donnoit [...] pas au Grand Chambellan, au Grand Connêtable, au Grand Maré[...]chal, au Grand Amiral, au Grand Sénéchal, sur tous les autres Pai[...] de même rang qu'eux (1). Mais la Reine, pour adoucir son chagri[...] lui donna la Charge de Grand Maréchal, qui lui conservoit la pr[...]séance sur l'Amiral.

Affaire des Villes Hanséatiques. *Cambden.*

J'ai déja dit que les Villes Hanséatiques avoient fait de grand[...] plaintes à la Diete de l'Empire, touchant les Grains qui leur avoi[...] été enlevez en Portugal, & touchant les Privileges qu'elles avoi[...] perdus en Angleterre. Elisabeth en ayant été informée, envoya [...] Ambassadeur à la Diete, pour répondre à ces accusations. Ce Mini[...] y représenta, que l'abus que les Villes Hanséatiques avoient fait [...]

(1) Le Chancelier, le Trésorier, le Président du Conseil, le Garde du S[...] Privé, quoique Barons, avoient le pas au Parlement sur les Ducs. Les [...] Grands-Officiers se plaçoient après le Garde du Sceau, au-dessus seulem[...] ceux de leur rang. TIND.

leurs Privileges, les avoit fait annuller sous le Regne d'Edouard VI. par un Acte de Parlement: qu'ensuite, Marie avoit suspendu pour un tems l'exécution de cet Acte, mais qu'enfin, pendant son Regne même, ces Privileges avoient été entierement abolis; de quoi il allegua diverses causes, qui ont été rapportées dans le Regne d'Edouard VI. Que pour ce qui regardoit les Navires pris en Portugal, ils étoient chargez de munitions de bouche pour les Espagnols; & que, selon le Droit de la Guerre, les Anglois avoient pu les prendre, s'emparer de ces munitions qu'on portoit à leurs ennemis & confisquer les Vaisseaux mêmes, lesquels ils avoient pourtant rendus aux Proprietaires. Cette affaire sembloit assoupie, & il ne s'en parloit plus depuis deux ans, lorsque tout-à-coup, à la sollicitation des Villes Hanséatiques, l'Empereur défendit tout commerce dans l'Empire, à la Compagnie des Marchands Anglois qu'on appelloit *des Avanturiers*. Cela fut cause que la Reine défendit de son côté, le commerce des Villes Hanséatiques en Angleterre. ELISABETH. 1597.

Cependant, le Roi de France se trouvoit assez embarassé depuis que les Espagnols étoient maitres d'Amiens, d'où ils pouvoient faire des courses jusqu'à Paris. Il résolut donc de reprendre cette Place à quelque prix que ce fût, & il en forma le Siege vers la fin du mois de Mai. En même tems, il fit sommer Elisabeth de lui envoyer quatre-mille hommes, suivant leur Traité. La Reine répondit, qu'elle étoit prête à lui envoyer ces Troupes, mais qu'il devoit pourvoir à leur subsistance, parce que les dépenses qu'elle avoit faites pour équiper une Flotte, & pour entretenir une Armée en Irlande, la mettoient hors d'état de leur fournir la paye pendant qu'elles seroient au service du Roi. Des Troupes sans argent n'accommodoient pas Henri, qui se trouvoit alors fort dépourvu de finances. Ainsi, pour engager Elisabeth à faire ce qu'il souhaitoit, il lui fit dire, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de faire la Paix, & qu'on lui avoit offert de lui rendre toutes ses Places, excepté *Calais* & *Ardres*, pourvu qu'il voulût se séparer de l'Angleterre. Il voulut lui faire accroire, que c'étoit à sa seule consideration qu'il avoit refusé de faire une Paix particuliere, quoique, dans la vérité, la surprise d'Amiens eût été la véritable cause qui en avoit fait interrompre la négociation, laquelle il n'auroit pas commencée sans en rien communiquer à Elisebeth, s'il avoit eu de la consideration pour elle. Quoi qu'il en soit, la Reine ignorant encore ce secret, lui fit dire par son Ambassadeur, qu'elle ne pouvoit se persuader, qu'un Prince tel que lui voulût violer un Traité solemnel, fait depuis si peu de tems, & confirmé par des sermens réciproques. Qu'au reste, elle le prioit de jetter les yeux sur le Traité, où il trouveroit cet Article en propres termes: *La Reine d'Angleterre envoyera en France cette année, quatre-mille hommes de pied, qui serviront le Roi de France pendant six mois. Ils le serviront aussi durant le même tems dans les années suivantes, si l'état des affaires*

Henri IV. demande du secours à Elisabeth.

Réponse de la Reine.

Henri menace de faire la Paix sans elle.

Mezerai.

La Reine justifie sa conduite par le Traité même.

de la Reine d'Angleterre le peut permettre sans qu'elle en soit incommodée, & qui on se rapportera à la conscience & à la parole de ladite Reine. Qu'il étoit donc manifeste qu'elle ne violoit pas le Traité, d'autant plus qu'elle offroit de lui envoyer des Troupes, pourvu qu'il s'engageât à les entretenir. Tout cela aboutit enfin, au but que vrai-semblablement Henri s'étoit proposé. C'est qu'au-lieu de Troupes, Elisabeth lui fournit une somme d'argent. Quand il s'agit de donner une sureté pour cette somme, Henri offrit de lui ceder Calais, moyennant qu'elle s'engageât à reprendre cette Place avec ses seules forces, dans un certain tems. C'étoit vouloir l'engager à faire une diversion bien plus avantageuse à la France, que les quatre-mille hommes qu'il avoit demandez. Il étoit même incertain si la Place auroit été prise dans le tems qu'il auroit proposé, qui vraisemblablement auroit été assez court. Mais ce n'étoit qu'un piege auquel Elisabeth n'avoit garde de se laisser prendre, d'autant plus qu'elle savoit bien que le Roi de France voyoit plus volontiers Calais au pouvoir des Espagnols, qu'entre les mains des Anglois. Mais la prise d'Amiens, qui se rendit au mois de Septembre, mit fin à cette dispute.

Elle prête de l'argent au Roi, qui lui fait une offre captieuse.

La reddition d'Amiens fit renouveller les négociations entre la France & l'Espagne, qui avoient été interrompues. Henri se conduisit en cette occasion, d'une maniere qui répondoit assez mal aux services qu'il avoit reçus d'Elisabeth, dans ses plus pressans besoins. Il attendit à l'informer que la Paix lui étoit absolument nécessaire, jusqu'à ce qu'il en eût réglé en secret les principales conditions. Il crut apparemment, que comme Elisabeth n'avoit eu que son propre intérêt en vue dans la Ligue qu'elle avoit faite avec lui, il pouvoit aussi de son côté, ne penser qu'à son propre avantage. Avec un tel principe il n'y a point d'Alliance qu'on ne croye pouvoir violer sans aucun scrupule. Il n'avoit pourtant pu agir si secretement, qu'Elisabeth n'en fût informée de ses démarches & de ses desseins. Ce fut par cette raison qu'elle assembla le Parlement, pour lui demander du secours dans une telle conjoncture, en lui faisant entendre, qu'elle étoit sur le point d'être abandonnée de son Allié, quoiqu'il feignît encore de ne vouloir point traiter sans elle. Le Parlement, comprenant qu'il étoit apparent que l'Angleterre seroit bientôt attaquée, accorda une somme très considerable, à condition que ce secours extraordinaire ne seroit point tiré à conséquence (1).

Henri IV. négocie avec l'Espagne, sans en avertir Elisabeth. *Annales de Cambden.*

Le Parlement accorde une grande somme à la Reine.

1598.

Elisabeth avoit bien su que Henri traitoit avec l'Espagne: mais elle ignoroit que la Paix fût déja comme conclue, d'autant plus qu'il l'avoit priée de lui envoyer des Ambassadeurs afin qu'il pût concerter avec eux, les points sur lesquels on devoit traiter. Elle lui envoya *Wilkes*, *Cecil*, & *Herbert*, dont le premier mourut en arrivant à

Henri fait la Paix sans ses Alliez.

(1) Le Clergé accorda trois Subsides, & les Laïques en firent de même, *Quinziemes & Dixiemes.*

Les deux autres allerent trouver le Roi qui étoit à Angers, & lui demanderent sur quel pied étoit la négociation avec l'Espagne. Henri ne répondit que par un discours général, pour leur faire connoitre qu'il avoit besoin de la Paix, & que le bien de son Peuple, qu'il préferoit à toute autre chose, le demandoit absolument. Cecil lui répondit, que la Reine sa Maitresse ne la souhaitoit pas moins: mais qu'il s'agissoit de savoir sur quel pied le Roi d'Espagne la proposoit, & si les Etats des Provinces Unies y devoient être compris. Le Roi lui dit alors, que le Roi d'Espagne offroit de lui rendre toutes ses Places, & même Calais, & qu'il ne pouvoit refuser cette offre, sans exposer son Royaume à une entiere ruïne. Il ajouta, que bien-tôt il feroit en sorte que Philippe accorderoit des conditions honorables à la Reine d'Angleterre & aux Provinces Unies.

Cambden. Grotius.

Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre aux Ambassadeurs, que la Paix entre la France & l'Espagne étoit déja faite, sans que Henri se fût mis en peine des interêts de ses Alliez. Elisabeth en ayant été informée, donna ordre à ses Ambassadeurs d'en faire des plaintes au Roi, & les Ambassadeurs des Etats reçurent aussi le même ordre de leurs Maitres. Mais Henri trouva le moyen d'éviter d'entendre lui-même des reproches qui ne pouvoient qu'être très mortifians pour lui, en nommant des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs, au-lieu de leur accorder l'audience qu'ils demandoient. Ces Commissaires & les Ambassadeurs s'étant assemblez, *Oldenbarnevelt*, l'un des Ambassadeurs des Etats, parla très fortement contre la mauvaise-foi dont on usoit à leur égard. Il somma le Roi, quoiqu'absent, de dire en conscience, si c'étoit une chose digne d'un Prince, que de se séparer de ses Alliez, sans en avoir aucune juste cause. Ensuite, pour faire honte aux Commissaires François, il lut tout haut le Traité de Ligue, & finit par ces paroles: *Que certains Rois préferoient leurs interêts particuliers à leurs Alliances, mais que c'étoit souvent à leur propre dommage; parce que si les affaires des Souverains ne s'appuyoient pas sur la bonne foi, c'étoit en vain qu'on prétendoit les appuyer sur la puissance.* Le Chancelier qui étoit un des Commissaires, répondit à l'Ambassadeur, que ce qu'il proposoit étoit digne d'une grande attention, & qu'il en feroit son rapport au Roi; protestant néanmoins, que la France ne pouvoit absolument se passer de la Paix.

Ils s'en plaignent inutilement.

Cecil parla ensuite, & dit, que n'ayant ordre que de traiter d'une Paix générale, puisque les Etats des Provinces Unies ne devoient pas être compris dans le Traité que le Roi faisoit avec l'Espagne, il ne pouvoit pas passer plus avant. Ensuite, après avoir justifié la conduite de la Reine sa Maitresse, & parlé avec beaucoup de liberté de celle du Roi de France, il demanda un délai pour pouvoir informer la Reine de ce qui se passoit. Mais sa demande ayant été éludée, il pria les Commissaires de faire souvenir le Roi, du serment qu'il avoit fait en pré-

ELISABETH. 1598.

ſence de Dieu & des hommes. Enfin, il dit que la Reine vouloit être payée des ſommes qu'elle avoit prêtées au Roi dans ſes preſſantes néceſſitez. Mais tout ce que ces Ambaſſadeurs alleguoient étoit entierement inutile, puiſque la Paix entre la France & l'Eſpagne étoit conclue, & qu'il n'y manquoit plus que la formalité de la ſigner ſolemnellement par des Plénipotentiaires qui devoient s'aſſembler *Vervins*.

La Reine eſt fort en colere.

Eliſabeth fut extremement indignée de la conduite du Roi France à ſon égard, d'autant plus qu'elle ne voyoit point d'autre qui eût pu l'obliger à négocier la Paix ſans l'en avertir, que celle faire plaiſir au Pape & au Roi d'Eſpagne. Il eſt certain que Henri au pu ſortir de cette affaire avec quelque apparence de bonne-foi, s'il feint de ne vouloir traiter que conjointement avec ſes Alliez, & qu ſuite, ſur les difficultez qui ſe ſeroient préſentées, il eût fait val néceſſité où il ſe trouvoit de faire la Paix. Mais la faiſant à leur il faiſoit voir bien clairement, qu'il préferoit les interêts du Roi d pagne à ceux de ſes anciens amis. C'étoit-là en effet ſon caractere avoit tant d'impatience de ſe voir paiſible poſſeſſeur de la Couronn France, que, pour parvenir à ce but, il ne craignit jamais de fier ſes anciens amis qui étoient hors d'état de lui nuire, à ſes mortels ennemis qui auroient pu encore lui cauſer des embaras. I avoit perſonne autour de lui, qui oſât lui reprocher une pareille duite : mais il trouva dans Eliſabeth une perſonne d'un rang égal ne ſe crut pas obligée à tant de ménagemens. Elle lui écrivit une

Elle lui écrit une Lettre fort choquante.

tre, où, après aſſez d'autres duretez, elle lui diſoit, *que ſi dans les af temporelles, il y avoit un péché contre le St. Eſprit, c'étoit ſans doute l'ing tude. Que s'il avoit obtenu des conditions avantageuſes du Roi d'Eſpagne devoit reconnoitre qu'il en étoit redevable aux ſecours qu'il avoit reçus de l gleterre; & que la Religion des Traitez & la foi des Alliances n'étoient des ges pour ſurprendre, que parmi les Méchans.* Henri ſe ſentit vivement de ce reproche; mais comme il n'avoit rien de bon à y répondre prit le parti de diſſimuler. Il s'excuſa ſur la néceſſité urgente qui l'o geoit à faire la Paix, & tâcha de perſuader à Eliſabeth, qu'auque juſqu'alors il lui avoit été à charge, il s'efforceroit de lui d ner à l'avenir des marques de ſa reconnoiſſance, en lui proc une Paix ſure & honorable, & en n'abandonnant jamais ſes inte Mais ce n'étoient que des paroles, dont la Reine ne fit pas beau de cas.

Il ſigne la Paix de Vervins ſans ſes Alliez.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, on achevoit de traiter à Vervins, de quelques Articles peu importans, qui avoient été laiſſez indécis. Mezerai avoue que la Paix auroit été conclue & ſignée en mo trois ſemaines, ſi Henri n'avoit pas voulu faire quelques façons, perſuader au Public qu'il ne vouloit pas abandonner ſes Alliez. tout cela n'aboutiſſoit qu'à tâcher d'obtenir que les Ambaſſadeurs

gleterre & des Etats fussent admis aux Conferences, sans qu'il déclarât pourtant ce qu'il vouloit faire en leur faveur. Mais Philippe, qui savoit bien qu'il ne seroit pressé que jusqu'à un certain point, demeura toujours inflexible, sans vouloir jamais donner pouvoir à ses Plénipotentiaires de traiter ni avec l'Angleterre ni avec les Etats. Enfin, après que Henri eut fait toutes les façons nécessaires pour se disculper envers le Public, il donna ordre à ses Plénipotentiaires de signer le Traité, promettant, pour toute ressource, à ses Alliez, qu'il ne le ratifieroit que quarante jours après; comme si ce tems étoit suffisant pour faire leur Paix avec l'Espagne, qui refusoit même de traiter avec eux. Cependant, il les exhortoit, je ne sai si c'étoit sérieusement ou par moquerie, à ne pas laisser échaper l'occasion qu'il leur procuroit. Cette Paix fut signée à Vervins le 2. de Mai, & ratifiée par Henri le 12. de Juin. ELISABETH. 1598.

Ce fut alors à la Reine & aux Etats, à prendre des mesures pour soutenir la Guerre contre toutes les forces du Roi d'Espagne, & ce fut dans cette vue qu'Elisabeth envoya *François de Were* aux Etats, pour leur demander quelle étoit leur résolution. Cependant, on agitoit dans son Conseil, s'il étoit à propos de faire la Paix, ou de continuer la Guerre. Le Conseil se trouvant divisé sur cette question, on y allegua diverses raisons pour & contre. Mais la Reine, qui entendoit parfaitement ses interêts, ne balança point à se déterminer pour la Guerre. Elle comprenoit, qu'en faisant une Paix particuliere, comme il lui auroit été fort facile, elle engageroit infailliblement les Etats à se remettre sous le joug du Roi d'Espagne. En ce cas-là, elle prévoyoit qu'elle se trouveroit seule, & sans aucun Allié, exposée aux attaques de Philippe II. qui ne manqueroit pas de prétextes pour rompre avec elle, & pour reprendre ses premiers projets contre l'Angleterre. Il étoit même à craindre, que le Roi de France, incité par le Pape, & par un Conseil Catholique où les anciens Ligueurs n'avoient que trop de pouvoir, ne se laissât engager dans le complot de la détrôner. Elle appréhendoit encore, qu'on ne débauchât le Roi d'Ecosse, & que ce Prince, pour parvenir plutôt à la Couronne d'Angleterre, ne se laissât éblouir par les promesses qu'on lui feroit, & n'abandonnât les interêts de la Religion Protestante. En un mot, en abandonnant les Etats, elle s'exposoit au risque de voir tomber l'orage sur sa propre tête, après avoir travaillé toute sa vie à le détourner sur ses voisins. Au contraire, en les soutenant, elle occupoit les forces du Roi d'Espagne de ce côté-là, & empêchoit ce Prince de faire des efforts considerables contre l'Angleterre. De plus, si par une vigoureuse Guerre, elle pouvoit obliger Philippe à faire une Paix qui ne portât point d'atteinte à la Liberté des Etats, elle se conservoit par là des amis qui pouvoient lui être d'un grand secours dans le besoin.

Raisons d'Elisabeth pour continuer la Guerre.

Annales de Grotius.

Ce furent là les raisons qui déterminerent la Reine à continuer la Guerre. Mais elle se garda bien de faire connoitre sa résolution aux

ELISABETH. 1598.

Etats. Au contraire, elle témoigna un grand penchant pour la Paix, sous prétexte qu'il n'étoit pas en son pouvoir de continuer une Guerre si onéreuse. Elle leur fit entendre, qu'il ne s'agissoit nullement de ses interêts, & que les vains efforts que Philippe avoit faits jusqu'alors contre l'Angleterre, faisoient bien connoitre qu'elle n'avoit rien à craindre de ce côté-là. Les Etats ne pouvant pas dissimuler comme elle, parce qu'il s'agissoit de tout pour eux, elle en prit occasion de les faire convenir, que si la Guerre se continuoit, ce n'étoit uniquement que pour les maintenir dans leur Liberté, & qu'il étoit donc nécessaire de traiter de nouveau sur ce fondement. Enfin, elle fut si adroitement, qu'elle fit avec eux de nouvelles Conventions, dont tout l'avantage se trouva de son côté. Les Etats aimerent mieux subir les conditions qu'elle voulut leur imposer, que de se voir réduits à faire une Paix qui, dans cette conjoncture, ne pouvoit que leur faire perdre leur Liberté, leur Religion, & le fruit de tous les travaux, à quoi ils s'étoient exposez depuis trente années. Les conditions du nouveau Traité furent donc:

Nouveau Traité entre Elisabeth & les Etats.

Articles du Traité.

Que les Etats donneroient à la Reine, des assurances pour la somme de huit millions de florins, à quoi toutes ses prétentions étoient fixées.

Que la moitié de cette somme seroit payée par le moyen de [illegible] cens-mille florins que les Etats lui feroient toucher tous les ans, pendant que la Guerre dureroit: mais que s'il restoit encore quelque chose de cette moitié à payer après la fin de la Guerre, les payemens annuels ne seroient que de vingt-mille florins.

Que pour ce qui regardoit l'autre moitié, & la restitution des Places qui étoient entre les mains de la Reine, on s'en accommoderoit à l'amiable, après que la Paix seroit faite.

Que pour la garde de Flessingue, de la Brille, & autres Forts, la Reine fourniroit onze-cens-cinquante hommes, qui seroient payez par les Etats, à raison de cinq-mille & cent florins tous les trois mois, outre les ustensiles & autres choses semblables qui sont ordinairement fournis aux gens de Guerre, dans les Garnisons.

Qu'à l'avenir, la Reine seroit déchargée de l'engagement où elle étoit entrée, de fournir des Troupes auxiliaires aux Etats, & que les Anglois qui servoient actuellement, ou qui serviroient à l'avenir dans les Païs-Bas, seroient entretenus par lesdits Etats, leur prêteroient serment, & obeïroient à leurs Généraux.

Que par ce moyen, la puissance du Député d'Angleterre, stipulée dans le Traité précedent, seroit abolie; la Reine se reservant néanmoins la faculté de mettre un homme dans le Conseil d'Etat.

Que quand la Reine feroit actuellement la Guerre à l'Ennemi commun, soit que cette Guerre fût offensive ou défensive, les Etats seroient obligez de joindre à sa Flotte quarante ou cinquante Vaisseaux de Guerre, & de lui envoyer cinq-mille hommes de pied, & [illegible] cens Cavaliers.

Il est aisé de voir par ce Traité, combien la Reine sut profiter de la conjoncture où les Etats se trouvoient, & de la crainte qu'ils avoient de se voir réduits à faire une mauvaise Paix avec l'Espagne, quoique, par les raisons que j'ai rapportées ci-dessus, elle eût elle-même un grand interêt de continuer la Guerre. De plus, dans le tems même que ce Traité se négocioit, le Comte de Tyrone se rendoit très redoutable en Irlande. Enfin, le Roi d'Ecosse demandoit presque ouvertement d'être déclaré Successeur présomptif de la Reine. Il faisoit semer par-tout, des Livres imprimez ou écrits à la main, par lesquels il prétendoit prouver, qu'il n'étoit pas au pouvoir de qui que ce fût de le priver de son droit. On fit même voir à Elisabeth une Lettre signée de sa propre main, qu'il écrivoit au Pape. Cambden dit, qu'on lui avoit fait signer cette Lettre par surprise: mais cet Auteur est trop suspect dans tout ce qui regarde le Roi Jaques, pour qu'on puisse s'en fier entierement à sa parole. Peu de tems après, on arrêta dans Londres, un homme nommé *Edmond Squire* (1), qui avoit entrepris de faire mourir la Reine, en empoisonnant l'arçon de la selle dont elle se servoit ordinairement quand elle alloit à cheval. Tout cela fait voir qu'elle n'avoit pas moins sujet de craindre pour elle-même que pour les Etats, & qu'elle avoit un grand interêt de les soutenir, & de leur procurer une Paix qui assurât leur Liberté.

ELISABETH. 1598.

Le Comte de Tyrone fait des progrès en Irlande.

Le Roi d'Ecosse veut se faire déclarer Successeur présomptif d'Elisabeth.

Annales de Cambden.

Il écrit au Pape.

Conspiration contre la Reine.

La mort de Philippe II., qui arriva au mois de Septembre de cette même année, calma un peu les inquietudes d'Elisabeth. Ce Prince étoit âgé de soixante & douze ans, & en avoit regné quarante-deux, dans des agitations continuelles pour aggrandir sa Monarchie. Il porta ses vues sur la France, sur l'Angleterre, sur le Portugal; & de tous ces vastes projets, le dernier fut le seul qui lui réussit. Mais il perdit sept Provinces des Païs-Bas, qui valoient bien le Royaume qu'il avoit acquis. Il mourut d'une mort épouvantable, étant mangé des poux, qui sortoient en abondance de certains ulceres dont il étoit affligé depuis quelque tems: mais il souffrit ses maux avec une constance admirable. Quelque tems avant sa mort, il avoit assigné la Souveraineté des Païs-Bas pour Dot, à l'Infante Isabelle sa Fille, en la mariant avec l'Archiduc Albert. Mais les conditions qu'il avoit annexées à ce don, faisoient bien voir que son intention n'étoit pas de démembrer ces Provinces de la Monarchie d'Espagne. Outre l'hommage qu'il s'en étoit reservé, & le droit de tenir des Garnisons dans les Citadelles d'Anvers & de Cambrai, il avoit stipulé le retour de ces Provinces à la Couronne d'Espagne, au défaut d'Héritiers descendans de la Princesse sa Fille; & on prétend qu'il l'avoit mise hors d'état d'en avoir jamais. Philippe III. son Fils fut son Successeur.

Mort de Philippe II.

Dans cette même année, il arriva une fâcheuse affaire à la Cour d'Angleterre. La Reine consultant le Comte d'Essex & l'Amiral, sur

La Reine donne un soufflet au Comte d'Essex.

(1) *Edouard*, selon *Cambden*. TIND.

ELISABETH. 1598. *Ibid.*

le choix d'un Sujet pour lui confier la Vice-royauté d'Irlande, ... du penchant pour *Guillaume Knolles*. Mais le Comte d'Essex, quoi... Neveu de Knolles, s'y opposa fortement, voulant faire donner ce... Dignité à *Carew*, afin de l'éloigner de la Cour où il lui faisoit o... brage. Il soutint son sentiment avec beaucoup de hauteur & d'ob... nation, & voyant que la Reine étoit inflexible, il lui tourna le d... avec un geste si méprisant, que la Reine, indignée de son insolen... lui donna un soufflet. D'abord, il porta la main sur la garde de s... épée, & l'Amiral l'ayant empêché de la tirer du fourreau, il di... jurant, qu'il ne pouvoit souffrir un pareil affront, & qu'il ne l'en... reroit pas même de Henri VIII. s'il étoit encore en vie; & se reti... incontinent de la Cour. Le Garde du Sceau Privé l'ayant suivi c... lui pour lui représenter l'inutilité de ses menaces, il en fit encore plus grandes, & parla de la Reine en termes très offensans. M... enfin, s'étant laissé ramener par les conseils de ses amis, la Reine vo... bien lui rendre ses bonnes graces. Peu de gens se persuaderent q... y eût de la sincerité de part ni d'autre dans cette reconciliatio... les amis du Comte d'Essex craignirent beaucoup pour lui.

Mort du Lord Burghley.

Guillaume Cecil, Baron de Burghley, Grand Trésorier, & de... plusieurs années, Principal Ministre & Confident de la Reine d... toutes ses affaires politiques, mourut cette année dans une ext... vieillesse. Le Lord *Buchurst* lui succeda dans la Charge de G... Trésorier.

1599. Affaires d'Irlande. *Hist. of Irland. Cambden.*

Les affaires d'Irlande se trouvoient dans une si fâcheuse situat... qu'il falloit y pourvoir promptement, ou s'exposer au risque de pe... ce Royaume. Depuis les avantages que le Comte de Tyrone a... remportez sur les Anglois, toute la Province de *Munster* s'étoit... voltée. Dans tout le reste de l'Isle, les originaires du Païs étoien... le point d'en faire autant, se flatant qu'avec les secours du Pape & ... Roi d'Espagne, le Comte de Tyrone les délivreroit entierement ... joug des Anglois. La Reine, ayant été informée de la situation ... affaires de ce Royaume, crut qu'il ne falloit point perdre de t... pour réduire les Irlandois à leur devoir, & fit déliberer en sa présen... dans son Conseil, sur la maniere d'exécuter la résolution qu'elle a...

Le Comte d'Essex blâme les précedens Gouverneurs d'Irlande.

prise. Le Comte d'Essex parla longtems sur ce sujet, & desappr... beaucoup la conduite de ceux qui jusqu'alors avoient gouverne... lande, disant, qu'ils s'étoient attachez à des bagatelles, au-lieu d... directement contre le Comte de Tyrone., sans lui donner aucu... lâche: que, par les Treves qu'on lui avoit de tems en tems accor... on lui avoit donné le tems de rétablir ses affaires: qu'en même t... on avoit engagé la Reine à une dépense inutile, puisque ses Tr... n'étoient pas moins payées pendant la Treve, que pendant la G... Cet avis plut beaucoup à la Reine, qui n'aimoit pas à dépense... argent sans nécessité. Quand il fut question de nommer un Vi...

la plupart des voix alloient à donner ce Gouvernement au Lord *Montjoy*. Mais le Comte d'Essex s'y opposa, parce que ce Seigneur n'avoit jamais commandé en Chef, & qu'il étoit trop attaché à l'étude, au-lieu qu'il étoit nécessaire d'envoyer en ce Païs-là, un homme actif & guerrier. Il ajouta, que pour terminer bientôt la Guerre d'Irlande, il falloit en confier la conduite à un Général qui eût de la reputation, & qui fût agreable au Peuple. En un mot, il se montra lui-même comme du doigt, de telle sorte qu'il fut choisi pour cet Emploi. Ses amis crurent lui faire plaisir, & ses envieux espererent que ce Commandement, & son absence de la Cour, leur fourniroient des moyens pour le ruïner.

Il en est fait Viceroi.

On ne sait pas bien ce que ce Seigneur rouloit dans sa tête: mais depuis quelque tems, il se rendoit fort populaire, & par ses manieres affables, il avoit mis tellement le Peuple dans ses interêts, qu'il en étoit comme adoré. Il ne lui manquoit plus que de s'attirer l'affection des gens de Guerre; & selon les apparences, c'étoit là le but qu'il s'étoit proposé, en souhaitant d'aller commander en Irlande. Mais comme il avoit des ennemis qui ne cherchoient qu'une occasion pour le perdre, c'étoit sur cela même qu'ils fondoient l'esperance de réussir. D'un autre côté, ses amis, pour vouloir le servir avec trop d'ardeur, lui rendoient de mauvais offices, en affectant de publier, qu'il étoit descendu de la Maison Royale d'Ecosse, & de celle d'Angleterre, par sa Bisayeule, qui comptoit parmi ses Ancêtres, Edmond de Langley Duc d'Yorck, & Thomas de Woodstock Comte de Glocester, tous deux Fils d'Edouard III. On prétendoit insinuer par là, qu'après la mort de la Reine, il seroit plus convenable de le placer sur le Trône, qu'un Roi étranger. On lui avoit même dédié un certain Livre, dans lequel l'Auteur combattoit les droits de tous ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne, excepté ceux de l'Infante d'Espagne. Ses ennemis, comprenant qu'il brassoit quelque complot dangereux, n'avoient garde de l'en détourner. Au contraire, ils le combloient par-tout de louanges; & en toutes occasions, ils exaltoient sa valeur, sa prudence, & son attachement à la Religion Protestante, afin de l'engager d'autant mieux à faire des démarches qui fissent plus clairement connoître ses desseins. Il avoit un esprit fort vif, & plusieurs autres belles qualitez qui le rendoient très recommandable: mais il étoit extraordinairement entêté de son propre mérite, & il regardoit tous les autres Seigneurs Anglois comme beaucoup au-dessous de lui. La Patente que la Reine lui fit expedier pour la Vice-royauté d'Irlande, lui donnoit un pouvoir beaucoup plus étendu qu'à aucun de ses Prédécesseurs. Il pouvoit faire la Guerre ou la Paix, selon qu'il le jugeroit à propos; & accorder même des pardons au Comte de Tyrone & à tous les autres Rebelles, pouvoir qui n'avoit jamais été confié à aucun autre Viceroi. Mais on fit glisser dans cette même Patente, que laissant en

Remarque sur sa conduite.

Ses amis & ses ennemis lui rendent de mauvais offices.

Caractere de ce Seigneur.

Il reçoit une Patente fort ample.

ELISABETH. 1599.

arriere toute autre affaire, il s'attacheroit uniquement à poursuivre & à ruïner le Comte de Tyrone, Chef des Rebelles. Il ne pouvoit pas se plaindre de cette clause, puisque ce n'étoit que ce qu'il avoit pro posé lui-même dans le Conseil.

Il agit en Irlande d'une maniere opposée à ses propres avis. *Cambden.*

Sur la fin du mois de Mars, le Comte d'Essex partit pour l'Irlande menant avec lui une Armée de vingt-mille hommes de pied, & treize-cens de Cavalerie. Jamais les Anglois n'avoient eu des for si considerables dans cette Isle. La Reine avoit fait ce grand effo suivant l'avis du Comte d'Essex, afin de mettre une prompte fin à Rebellion, & de terminer la Guerre dans une seule Campagne. I qu'il fut arrivé, il affecta, soit de lui-même, ou par les conseils de faux amis, de faire précisément le contraire de ce qui lui étoit donné dans sa Patente. Il donna d'abord le commandement de Cavalerie au Comte de Southampton son intime ami, contre ordres exprès de la Reine, qui étoit irritée contre ce Seigneur, p qu'il s'étoit marié sans sa permission. Ensuite, au-lieu de mar contre le Comte de Tyrone, il tourna ses armes contre quelques belles du Païs de Munster, qu'il chassa véritablement dans les boi dans les montagnes; mais ce ne fut qu'après avoir perdu lui-m beaucoup de monde. Cette Expédition peu importante le retint ces quartiers-là, jusqu'à la fin du mois de Juillet. Cependant, la R ayant été informée de cette démarche, lui écrivit en termes un durs, & lui reprocha qu'il n'avoit pas suivi ses Instructions, fon sur ses propres avis, lui commandant en même tems, de marcher l'Ulster contre Tyrone même. Il s'excusa sur ce que le Conseil lande, qui connoissoit mieux que lui les affaires de ce Royau avoit été d'avis qu'il falloit premierement nettoyer la Provinc Munster, & promit positivement de marcher au-plutôt contre le des Rebelles. Mais peu de tems après, il écrivit à la Cour, qu voyoit obligé de retourner vers Dublin, pour châtier quelques Ir dois qui infestoient les environs de cette Capitale; & en effet, il vint à bout. Mais après cette seconde Expédition, son Armée se tr tellement ruïnée, qu'il écrivit en Angleterre pour demander un fort, sans quoi il disoit qu'il étoit peu en état de faire de grands ploits dans l'Ulster. Il se mit pourtant en marche pour aller dans Province: mais son Avant-garde, composée de quinze-cens mes, & commandée par Clifford, étant tombée dans une em cade, y fut mise dans une entiere déroute.

Quoiqu'il y eût lieu de s'étonner, qu'avec une si belle Armée il rien fait de considerable, & qu'au contraire, il se vit réduit mander un renfort, la Reine ne laissa pas de lui envoyer incont quelques nouvelles Troupes. Mais peu de tems après, il fit savoir Cour, que tout ce qu'il pouvoit faire pour cette Campagne, ét se poster sur les frontieres de l'Ulster, avec treize-cens hommes d

& trois-cens Chevaux. Quand il fut arrivé en ce Païs-là, le Comte de Tyrone lui fit proposer une Conference, dont il ne voulut pas entendre parler. Cependant, peu de jours après, les deux Armées étant fort proche l'une de l'autre, le Comte de Tyrone lui envoya un Officier nommé *Hagan*, pour lui faire savoir, qu'il étoit prêt à se soumettre à la Reine, & qu'il le prioit de lui accorder une Conference, sur les bords d'une petite Riviere où ils pourroient se parler, chacun demeurant de son côté. Le Comte d'Essex y consentit, & ils confererent ensemble environ une heure, sans aucun témoin. Deux heures après, Tyrone lui fit demander une seconde Conference, en présence de quelques-uns des Hauts Officiers des deux Armées. Le Comte d'Essex lui accorda sa demande, & dans cette seconde Conference, ils convinrent tous deux, que le lendemain on commenceroit à traiter de la Paix, par des Députez des deux Partis. Cette négociation se termina par un Traité de Treve, qui se conclut assez promptement. La Treve devoit durer jusqu'au mois de Mai de l'année suivante, sous cette condition, que chacun des deux Partis pourroit la rompre, pourvu qu'il en donnât avis à l'autre, quinze jours auparavant.

ELISABETH. 1599.

Il traite avec le Comte de Tyrone,

& lui accorde une Treve.

Cependant, la Reine ayant reçu la derniere Lettre du Comte d'Essex, en fut extremement offensée. Elle ne put même s'empêcher de dire, qu'elle le soupçonnoit d'avoir de mauvais desseins. On lui conseilla de le rappeller sur le champ : mais elle craignit de le pousser trop, pendant qu'il étoit en état de faire du mal ; & néanmoins, elle lui écrivit d'une maniere fort aigre, & lui reprocha le mépris qu'il avoit eu pour ses ordres. Cette Lettre fit un tel effet sur l'esprit du Comte, qu'il prit sur le champ la résolution de passer en Angleterre, avec l'élite de ses Troupes, pour aller se venger des ennemis qu'il avoit à la Cour, se persuadant, que le Peuple se joindroit à lui. Mais le Comte de Southampton l'empêcha d'exécuter une résolution si dangereuse. La Reine ayant été informée de ce projet, fit courir le bruit, qu'on préparoit en Espagne une Flotte pour attaquer l'Angleterre, & sous ce prétexte, elle fit faire une levée de six-mille hommes. Peu de tems après, elle augmenta encore son Armée, & en donna le commandement à l'Amiral, qui n'étoit pas ami du Comte d'Essex. Mais cette terreur s'étant dissipée par les avis qu'elle eut d'Irlande, elle congédia la meilleure partie de ses Troupes.

La Reine soupçonne le Comte d'Essex.

Elle lui écrit avec aigreur.

Il forme un projet dont il est détourné.

La Reine leve des Troupes.

La nouvelle de ce qui se passoit en Angleterre, ayant fait comprendre au Comte d'Essex que la Reine avoit conçu des soupçons contre lui, il prit tout à coup la résolution d'aller se justifier, sans en demander la permission à la Reine. Il se fit accompagner du Comte de Southampton, & de plusieurs Officiers, qui, en arrivant en Angleterre, se disperserent en divers lieux. Pour lui, il ne prit que six hommes seulement, & marcha avec une extrême diligence, à dessein de se trouver au lever de la Reine, avant qu'elle fût avertie de son arrivée : mais

Le Comte va en Angleterre sans congé.

ELIZABETH. 1599.

il trouva que malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch*, Maison située à dix milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre jusqu'à nouvel ordre. Ensuite elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Treve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, &

Il se justifie mal.

que, par sa Patente il avoit le pouvoir de faire la Paix. Il répondit que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pu les lui accorder; mais qu'il avoit cru qu'une Treve pourroit contribuer à le faire venir à des conditions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission; outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre étoient tout à fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui. Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau

Il est mis aux arrêts.

Privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux exc

Il fait son apologie & se défend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des Expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt-mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en di pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec l Il passoit aussi sous silence, le Commandement qu'il avoit donné Comte de Southampton, contre la défense expresse de la Reine. Le le reste ne consistoit qu'en exclamations sur l'injustice qu'on lui de le soupçonner, faisant beaucoup valoir les services de son Pere, de ses Freres qui avoit été tué au service de la Reine, & les siens pres. Dans le même tems, ses parens & ses amis faisoient beaucoup bruit de la rigueur dont on usoit envers lui, voulant la faire regar comme excessive. Quelques-uns même complotoient de le tirer des rêts à main armée : mais il ne voulut pas y consentir.

Le Comte de Tyrone rompt la Treve, & fait des progrès.

Cependant, le Comte de Tyrone ayant appris que le Comte d sex étoit arrêté, rompit la Treve, & fit beaucoup de mal aux An habituez en Irlande. Il se flatoit de recevoir bien-tôt un grand se d'Espagne, & du Pape, qui lui avoit envoyé en présent une préte plume de Phénix. Dans cette pensée, il ne formoit pas de moi projets, que de chasser entierement les Anglois de toute l'Irland

Pa

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Essex faisoient des cabales parmi le Peuple pour l'émouvoir en sa faveur, le faisant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vu en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. En même tems, ils se déchainoient contre les Ministres, & faisoient de malignes reflexions sur la conduite de la Reine, comme si elle négligeoit entierement les affaires d'Irlande. Tout cela faisoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus les soupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offensé, elle se persuadoit aisément qu'il pensoit à la vengeance. Cela fut cause, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit assembler le Conseil dans la Chambre Etoilée, où l'affaire du Comte fut examinée, & sa conduite blâmée unanimement par tous les Conseillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procedure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoitre au Peuple que ce n'étoit pas par un pur caprice qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maison du Garde du Sceau Privé, où il se jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ses amis, des Lettres pleines d'onction & de pieté, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

ELISABETH. 1599. Les amis du Comte d'Essex cabalent parmi le Peuple.

Sa conduite est examinée par le Conseil & blâmée.

Il se jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'absence d'Albert son Frere, qui étoit allé en Espagne pour y épouser l'Infante, fit proposer la Paix à Elisabeth. Elle répondit, qu'elle y consentiroit volontiers, pourvu que les Etats des Provinces Unies y fussent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation proposée. La Reine soupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette proposition que pour l'endormir en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Espagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétendue Flotte, qui lui causoit quelque inquietude, se réduisit enfin à quelques Galeres que François Spinola, Genois, qui servoit le Roi d'Espagne, fit passer dans l'Ocean, & qu'il mena au Port de l'Ecluse.

L'Archiduc tâche d'amuser Elisabeth.

Le Comte de Tyrone profita du desordre que le Comte d'Essex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduisit toute la Province d'Ulster à son obéïssance, & il se flatoit d'être bien-tôt maitre de tout le Royaume. Pour l'encourager à continuer ses progrès, le Pape Clement VIII. lui envoya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de son Parti, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre les Turcs pour recouvrer la Terre Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui fut nommé à la Vice-royauté d'Irlande, à la place du Comte d'Essex, trouva le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit de rabattre beaucoup de leur fierté.

1600. Le Comte de Tyrone continue ses progrès.

Le Lord Montjoy est fait Lieutenant d'Irlande.

Dans ce même tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit aussi le *Cardinal Infant*, étant de retour d'Espagne, fit faire à Elisabeth de nouvelles propositions de Paix. Henri IV. les appuya de tout son pouvoir, & fit ensorte que la Reine envoya des Plénipotentiaires à Boulogne,

Conference infructueuse sur la Paix.

ELIZABETH. 1599.

il trouva que malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch*, Maison située à dix milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre jusqu'à nouvel ordre. Ensuite elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Treve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, vu que, par sa Patente il avoit le pouvoir de faire la Paix. Il répondit, que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pu les lui accorder; mais qu'il avoit cru qu'une Treve pourroit contribuer à le faire venir à des conditions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission; outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre, étoient tout à fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui. Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau Privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux excès.

Il se justifie mal.

Il est mis aux arrêts.

Il fait son apologie & se défend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des Expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle, les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt-mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en disoit pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour; mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec lui. Il passoit aussi sous [illegible], le Commandement qu'il avoit donné au Comte de Southa[illegible] contre la défense expresse de la Reine. Tout le reste ne consis[illegible] exclamations sur l'injusti[illegible] faisoit de le soupçonner [illegible] coup valoir les servic[illegible] d'un de ses Freres qui [illegible] u service de la Rei[illegible] pres. Da[illegible] parens & ses amis fa[illegible] bruit d[illegible] t envers lui, voul[illegible] comme[illegible] même complotoi[illegible] rêts à n[illegible] t pas y consen[illegible]

Le Comte de Tyrone rompt la Treve, & fait des progrès.

Cep[illegible] ne ayant appri[illegible] sex éto[illegible] fit beaucoup [illegible] habitue[illegible] cevoir bien-t[illegible] d'Espagn[illegible] voyé en P[illegible] plume de[illegible] il ne form[illegible] projets, q[illegible] nglois de[illegible]

1599.

Les amis du Comte d'Essex cabalent parmi le Peuple.

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Essex faisoient des cabales parmi le Peuple pour l'émouvoir en sa faveur, le faisant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vu en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. En même tems, ils se déchainoient contre les Ministres, & faisoient de malignes reflexions sur la conduite de la Reine, comme si elle négligeoit entierement les affaires d'Irlande. Tout cela faisoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus les soupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offensé, elle se persuadoit aisément qu'il pensoit à la vengeance. Cela fut cause, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit assembler le Conseil dans la Chambre Etoilée, où l'affaire du Comte fut examinée, & sa conduite blâmée unanimement par tous les Conseillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procedure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoitre au Peuple que ce n'étoit pas par un pur caprice qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maison du Garde du Sceau Privé, où il se jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ses amis, des Lettres pleines d'onction & de pieté, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

Sa conduite est examinée par le Conseil & blâmée.

Il se jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'absence d'Albert son Frere, qui étoit allé en Espagne pour y épouser l'Infante, fit proposer la Paix à Elisabeth. Elle répondit, qu'elle y consentiroit volontiers, pourvu que les Etats des Provinces Unies y fussent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation proposée. La Reine soupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette proposition que pour l'endormir en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Espagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétendue Flotte, qui lui causoit quelque inquietude, se réduisit enfin à quelques Galeres que François Spinola, Genois, qui servoit le Roi d'Espagne, fit passer dans l'Ocean, & qu'il mena au Port de l'Ecluse.

L'Archiduc tâche d'amuser Elisabeth.

1600.

Le Comte de Tyrone continue ses progrès.

Le Comte de Tyrone profita du desordre que le Comte d'Essex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduisit toute la Province d'Ulster à [s]on obéissance, & il se flatoit d'être bien-tôt maitre de tout le Royaume. [Po]ur l'encourager à continuer ses progrès, le Pape Clement VIII. lui [env]oya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de son [part]i, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre [les] Turcs pour recouvrer la Terre Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui [fut n]ommé à la Vice-royauté d'Irlande, à la place du Comte d'Essex, [trouv]a le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit [de ra]battre beaucoup de leur fierté.

Le Lord Montjoy est fait Lieutenant d'Irlande.

Conference infructueuse sur la Paix.

[Da]ns ce même tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit aussi le [Cardina]l *Infant*, étant de retour d'Espagne, fit faire à Elisabeth de nou[velles pr]opositions de Paix. Henri IV. les appuya de tout son pouvoir, [de sor]te que la Reine envoya des Plénipotentiaires à Boulogne,

il trouva que malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch*, Maison située à dix milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre jusqu'à nouvel ordre. Ensuite elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Treve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, vu que, par sa Patente il avoit le pouvoir de faire la Paix.

Il se justifie mal.

Il répondit, que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pu les lui accorder; mais qu'il avoit cru qu'une Treve pourroit contribuer à le faire venir à des conditions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission; outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre, étoient tout à fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui.

Il est mis aux arrêts.

Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau Privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux excès.

Il fait son apologie & se défend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des Expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle, les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt-mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en disoit pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour: mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec lui. Il passoit aussi sous silence, le Commandement qu'il avoit donné au Comte de Southampton, contre la défense expresse de la Reine. Tout le reste ne consistoit qu'en exclamations sur l'injustice qu'on lui faisoit de le soupçonner, faisant beaucoup valoir les services de son Pere, d'un de ses Freres qui avoit été tué au service de la Reine, & les siens propres. Dans le même tems, ses parens & ses amis faisoient beaucoup de bruit de la rigueur dont on usoit envers lui, voulant la faire regarder comme excessive. Quelques-uns même complotoient de le tirer des arrêts à main armée : mais il ne voulut pas y consentir.

Le Comte de Tyrone rompt la Treve, & fait des progrès.

Cependant, le Comte de Tyrone ayant appris que le Comte d'Essex étoit arrêté, rompit la Treve, & fit beaucoup de mal aux Anglois habituez en Irlande. Il se flatoit de recevoir bien-tôt un grand secours d'Espagne, & du Pape, qui lui avoit envoyé en présent une prétendue plume de Phénix. Dans cette pensée, il ne formoit pas de moindres projets, que de chasser entierement les Anglois de toute l'Irlande.

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Essex faisoient des cabales parmi le Peuple pour l'émouvoir en sa faveur, le faisant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vu en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. En même tems, ils se déchainoient contre les Ministres, & faisoient de malignes reflexions sur la conduite de la Reine, comme si elle négligeoit entierement les affaires d'Irlande. Tout cela faisoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus les soupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offensé, elle se persuadoit aisément qu'il pensoit à la vengeance. Cela fut cause, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit assembler le Conseil dans la Chambre Etoilée, où l'affaire du Comte fut examinée, & sa conduite blâmée unanimement par tous les Conseillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procedure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoitre au Peuple que ce n'étoit pas par un pur caprice qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maison du Garde du Sceau Privé, où il se jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ses amis, des Lettres pleines d'onction & de pieté, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

ELISABETH. 1599. Les amis du Comte d'Essex cabalent parmi le Peuple.

Sa conduite est examinée par le Conseil & blâmée.

Il se jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'absence d'Albert son Frere, qui étoit allé en Espagne pour y épouser l'Infante, fit proposer la Paix à Elisabeth. Elle répondit, qu'elle y consentiroit volontiers, pourvu que les Etats des Provinces Unies y fussent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation proposée. La Reine soupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette proposition que pour l'endormir en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Espagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétendue Flotte, qui lui causoit quelque inquietude, se réduisit enfin à quelques Galeres que François Spinola, Genois, qui servoit le Roi d'Espagne, fit passer dans l'Ocean, & qu'il mena au Port de l'Ecluse.

L'Archiduc tâche d'amuser Elisabeth.

Le Comte de Tyrone profita du desordre que le Comte d'Essex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduisit toute la Province d'Ulster à son obéissance, & il se flatoit d'être bien-tôt maitre de tout le Royaume. Pour l'encourager à continuer ses progrès, le Pape Clement VIII. lui envoya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de son Parti, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre les Turcs pour recouvrer la Terre Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui fut nommé à la Vice-royauté d'Irlande, à la place du Comte d'Essex, trouva le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit de rabattre beaucoup de leur fierté.

1600. Le Comte de Tyrone continue ses progrès.

Le Lord Montjoy est fait Lieutenant d'Irlande.

Dans ce même tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit aussi le *Cardinal Infant*, étant de retour d'Espagne, fit faire à Elisabeth de nouvelles propositions de Paix. Henri IV. les appuya de tout son pouvoir, & fit ensorte que la Reine envoya des Plénipotentiaires à Boulogne,

Conference infructueuse sur la Paix.

ELISABETH. 1599.

il trouva que malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch*, Maison située à dix milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre jusqu'à nouvel ordre. Ensuite elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Treve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, vû que, par sa Patente il avoit le pouvoir de faire la Paix. Il répondit, que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pu les lui accorder; mais qu'il avoit cru qu'une Treve pourroit contribuer à le faire venir à des conditions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission; outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre, étoient tout à fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui. Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau Privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux excès.

Il se justifie mal.

Il est mis aux arrêts.

Il fait son apologie & se défend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des Expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle, les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt-mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en disoit pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour: mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec lui. Il passoit aussi sous silence, le Commandement qu'il avoit donné au Comte de Southampton, contre la défense expresse de la Reine. Tout le reste ne consistoit qu'en exclamations sur l'injustice qu'on lui faisoit de le soupçonner, faisant beaucoup valoir les services de son Pere, d'un de ses Freres qui avoit été tué au service de la Reine, & les siens propres. Dans le même tems, ses parens & ses amis faisoient beaucoup de bruit de la rigueur dont on usoit envers lui, voulant la faire regarder comme excessive. Quelques-uns même complotoient de le tirer des arrêts à main armée: mais il ne voulut pas y consentir.

Le Comte de Tyrone rompt la Treve, & fait des progrès.

Cependant, le Comte de Tyrone ayant appris que le Comte d'Essex étoit arrêté, rompit la Treve, & fit beaucoup de mal aux Anglois habituez en Irlande. Il se flatoit de recevoir bien-tôt un grand secours d'Espagne, & du Pape, qui lui avoit envoyé en présent une prétendue plume de Phénix. Dans cette pensée, il ne formoit pas de moindres projets, que de chasser entierement les Anglois de toute l'Irlande.

Pendant

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Essex faisoient des cabales parmi le Peuple pour l'émouvoir en sa faveur, le faisant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vu en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. En même tems, ils se déchainoient contre les Ministres, & faisoient de malignes reflexions sur la conduite de la Reine, comme si elle négligeoit entierement les affaires d'Irlande. Tout cela faisoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus les soupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offensé, elle se persuadoit aisément qu'il pensoit à la vengeance. Cela fut cause, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit assembler le Conseil dans la Chambre Etoilée, où l'affaire du Comte fut examinée, & sa conduite blâmée unanimement par tous les Conseillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procedure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoitre au Peuple que ce n'étoit pas par un pur caprice qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maison du Garde du Sceau Privé, où il se jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ses amis, des Lettres pleines d'onction & de pieté, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

ELISABETH. 1599. Les amis du Comte d'Essex cabalent parmi le Peuple.

Sa conduite est examinée par le Conseil & blâmée.

Il se jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'absence d'Albert son Frere, qui étoit allé en Espagne pour y épouser l'Infante, fit proposer la Paix à Elisabeth. Elle répondit, qu'elle y consentiroit volontiers, pourvu que les Etats des Provinces Unies y fussent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation proposée. La Reine soupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette proposition que pour l'endormir en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Espagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétendue Flotte, qui lui causoit quelque inquietude, se réduisit enfin à quelques Galeres que François Spinola, Genois, qui servoit le Roi d'Espagne, fit passer dans l'Ocean, & qu'il mena au Port de l'Ecluse.

L'Archiduc tâche d'amuser Elisabeth.

Le Comte de Tyrone profita du desordre que le Comte d'Essex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduisit toute la Province d'Ulster à son obéïssance, & il se flatoit d'être bien-tôt maitre de tout le Royaume. Pour l'encourager à continuer ses progrès, le Pape Clement VIII. lui envoya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de son Parti, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre les Turcs pour recouvrer la Terre Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui fut nommé à la Vice-royauté d'Irlande, à la place du Comte d'Essex, trouva le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit de rabattre beaucoup de leur fierté.

1600. Le Comte de Tyrone continue ses progrès.

Le Lord Montjoy est fait Lieutenant d'Irlande.

Dans ce même tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit aussi le *Cardinal Infant*, étant de retour d'Espagne, fit faire à Elisabeth de nouvelles propositions de Paix. Henri IV. les appuya de tout son pouvoir, & fit ensorte que la Reine envoya des Plénipotentiaires à Boulogne,

Conference infructueuse sur la Paix.

ELISABETH. 1599.

il trouva que malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch*, Maison située à dix milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre jusqu'à nouvel ordre. Ensuite elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Treve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, vu que, par sa Patente il avoit le pouvoir de faire la Paix. Il répondit, que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pu les lui accorder; mais qu'il avoit cru qu'une Treve pourroit contribuer à le faire venir à des conditions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission; outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre, étoient tout à fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui. Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau Privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux excès.

Il se justifie mal.

Il est mis aux arrêts.

Il fait son apologie & se défend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des Expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle, les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt-mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en disoit pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour; mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec lui. Il passoit aussi sous silence, le Commandement qu'il avoit donné au Comte de Southampton, contre la défense expresse de la Reine. Tout le reste ne consistoit qu'en exclamations sur l'injustice qu'on lui faisoit de le soupçonner, faisant beaucoup valoir les services de son Pere, d'un de ses Freres qui avoit été tué au service de la Reine, & les siens propres. Dans le même tems, ses parens & ses amis faisoient beaucoup de bruit de la rigueur dont on usoit envers lui, voulant la faire regarder comme excessive. Quelques-uns même complotoient de le tirer des arrêts à main armée : mais il ne voulut pas y consentir.

Le Comte de Tyrone rompt la Treve, & fait des progrès.

Cependant, le Comte de Tyrone ayant appris que le Comte d'Essex étoit arrêté, rompit la Treve, & fit beaucoup de mal aux Anglois habituez en Irlande. Il se flatoit de recevoir bien-tôt un grand secours d'Espagne, & du Pape, qui lui avoit envoyé en présent une prétendue plume de Phénix. Dans cette pensée, il ne formoit pas de moindres projets, que de chasser entierement les Anglois de toute l'Irlande.

Pendant

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Eſſex faiſoient des cabales parmi le Peuple pour l'émouvoir en ſa faveur, le faiſant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vu en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. En même tems, ils ſe déchainoient contre les Miniſtres, & faiſoient de malignes reflexions ſur la conduite de la Reine, comme ſi elle négligeoit entierement les affaires d'Irlande. Tout cela faiſoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus les ſoupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offenſé, elle ſe perſuadoit aiſément qu'il penſoit à la vengeance. Cela fut cauſe, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit aſſembler le Conſeil dans la Chambre Etoilée, où l'affaire du Comte fut examinée, & ſa conduite blâmée unanimement par tous les Conſeillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procedure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoitre au Peuple que ce n'étoit pas par un pur caprice qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maiſon du Garde du Sceau Privé, où il ſe jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ſes amis, des Lettres pleines d'onction & de pieté, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

ELISABETH. 1599. Les amis du Comte d'Eſſex cabalent parmi le Peuple.

Sa conduite eſt examinée par le Conſeil & blâmée.

Il ſe jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'abſence d'Albert ſon Frere, qui étoit allé en Eſpagne pour y épouſer l'Infante, fit propoſer la Paix à Eliſabeth. Elle répondit, qu'elle y conſentiroit volontiers, pourvu que les Etats des Provinces Unies y fuſſent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation propoſée. La Reine ſoupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette propoſition que pour l'endormir en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Eſpagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétendue Flotte, qui lui cauſoit quelque inquietude, ſe réduiſit enfin à quelques Galeres que François Spinola, Genois, qui ſervoit le Roi d'Eſpagne, fit paſſer dans l'Ocean, & qu'il mena au Port de l'Ecluſe.

L'Archiduc tâche d'amuſer Eliſabeth.

Le Comte de Tyrone profita du deſordre que le Comte d'Eſſex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduiſit toute la Province d'Ulſter à ſon obéiſſance, & il ſe flatoit d'être bien-tôt maitre de tout le Royaume. Pour l'encourager à continuer ſes progrès, le Pape Clement VIII. lui envoya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de ſon Parti, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre les Turcs pour recouvrer la Terre Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui fut nommé à la Vice-royauté d'Irlande, à la place du Comte d'Eſſex, trouva le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit de rabattre beaucoup de leur fierté.

1600. Le Comte de Tyrone continue ſes progrès.

Le Lord Montjoy eſt fait Lieutenant d'Irlande.

Dans ce même tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit auſſi le *Cardinal Infant*, étant de retour d'Eſpagne, fit faire à Eliſabeth de nouvelles propoſitions de Paix. Henri IV. les appuya de tout ſon pouvoir, & fit enſorte que la Reine envoya des Plénipotentiaires à Boulogne,

Conference infructueuſe ſur la Paix.

ELISABETH. 1600.

où la Paix se devoit traiter. Mais après que les Ambassadeurs des deux Couronnes en Guerre eurent demeuré quatre mois dans cette Ville, ils se séparerent sans s'être même assemblez, à cause de la dispute qu'il y avoit pour la préséance entre l'Angleterre & l'Espagne. Après de grandes contestations sur ce sujet, Elisabeth avoit enfin consenti à une entiere égalité : mais le Roi d'Espagne ne voulut jamais démordre de ses prétentions. Si les Plénipotentiaires étoient entrez en Conférence, ils auroient d'abord rencontré un autre obstacle, qui n'auroit jamais pû être surmonté. C'est que les Espagnols vouloient faire une Paix ou une Treve particuliere avec l'Angleterre, à quoi Elisabeth n'auroit pas sans doute consenti. De plus, le Roi d'Espagne prétendoit que la Reine lui rendît les Places qu'elle tenoit des Etats en engagement. Les Ambassadeurs d'Espagne ayant pressenti les Anglois sur ces deux articles, & ayant connu qu'ils n'en pourroient pas obtenir ce qu'ils souhaitoient, se servirent du pretexte de la dispute sur la préséance, pour rompre la négociation.

Differend sur la préséance entre l'Espagne & l'Angleterre.

Bataille des Dunes gagnée par le Prince Maurice.

Le second jour de Juillet, le Prince Maurice gagna la fameuse Bataille des *Dunes* ou de *Newport*, contre l'Archiduc. Les Anglois, qui y étoient au nombre de quinze cens, sous la conduite du Colonel *de Were*, s'y distinguerent beaucoup : mais il en demeura huit-cens sur la place.

Cambden.

Elisabeth étant alors agée de soixante & sept ans, c'étoit avec un chagrin extrême que les Catholiques voyoient que la Couronne d'Angleterre alloit tomber sur la tête d'un Prince Protestant. Clement VIII. voulant l'empêcher autant qu'il dépendoit de lui, envoya en Angleterre deux Brefs dont l'un étoit adressé au Clergé Romain, & l'autre au Peuple. Par ces Brefs, il leur étoit défendu de reconnoitre, après la mort d'Elisabeth, aucun Roi qui ne promît par serment, non seulement de tolerer leur Religion, mais même de la soutenir de tout son pouvoir. Ces Brefs furent envoyez en cachette, & ne furent communiquez qu'à un petit nombre de gens, chacun craignant de s'exposer aux peines ordonnées par les Loix.

Brefs de Clement VIII. aux Catholiques Anglois.

Conspiration contre le Roi d'Ecosse.

Mais dans ce même tems, quelques-uns avoient imaginé un moyen plus prompt & plus efficace, pour empêcher que le Roi d'Ecosse ne parvînt à la Couronne d'Angleterre. Les *Ruthwens*, Fils du Comte de *Gawry* qui avoit été décapité en 1584, conspirerent contre le Roi, & l'ayant attiré dans leur maison, sous quelque prétexte, ils avoient dessein de se défaire de lui : mais il échapa par une espece de miracle. Les deux Ruthwens furent tuez, & leurs complices condamnez à mort. Ensuite, par un Décret des Etats, tous ceux qui portoient le nom de Ruthwen furent contraints de le quitter, afin que le nom de cette Famille fût aboli.

Suite de l'affaire du Comte d'Essex.

Le Comte d'Essex étoit toujours aux arrêts dans la maison du Garde du Sceau Privé, où il ne s'occupoit qu'à la dévotion. Il écrivoit de

de tems en tems à la Reine des Lettres si soumises, qu'il paroissoit avoir perdu cette extrême fierté qui lui avoit été si préjudiciable. Enfin, la Reine, contente de l'avoir humilié, lui permit de se retirer dans sa maison, sous la garde libre du Chevalier *Barclay*, qui lui fut donné pour l'observer. Selon les apparences, il auroit été bien-tôt remis en grace, la Reine faisant assez clairement connoitre sa pensée sur ce sujet: mais ses Amis & ses Domestiques le perdirent. Ils avoient fait de si fortes cabales parmi le Peuple, qu'on n'entendoit parler d'autre chose que de l'innocence du Comte d'Essex. Au-lieu que la Reine prétendoit qu'il étoit traité avec beaucoup de douceur & de moderation, on publioit, qu'il étoit injustement persécuté, & qu'on cherchoit à se défaire de lui sous de faux prétextes. Elisabeth, qui étoit extremement délicate sur cet article, & qui regardoit comme un grand malheur que le Peuple fût prévenu contre elle, voulut faire voir que le Comte avoit plus de sujet de se louer de sa moderation, que de se plaindre de sa rigueur. Pour cet effet, elle le fit comparoitre devant le Conseil, auquel elle avoit adjoint quatre Comtes, deux Barons, & quatre des Juges du Royaume. Mais elle fit connoitre à ces Commissaires, que son intention n'étoit pas qu'on le condamnât à aucune peine flétrissante, comme coupable de trahison ou de perfidie; mais seulement, qu'on le convainquît d'avoir manqué à son devoir, par un excès de vanité, & d'avoir méprisé ses ordres & ses Instructions. Le dessein de la Reine étoit de faire voir au Peuple déja prévenu, que le Comte d'Essex avoit merité un plus rude châtiment qu'une prison de quelques mois.

ELISABETH. 1600.

Il est jugé.

Lorsqu'il comparut devant ses Juges, on lui objecta premierement, le mépris qu'il avoit eu pour les ordres la Reine, en donnant le commandement de la Cavalerie au Comte de Southampton; 2. qu'il avoit fait des Chevaliers, contre les termes exprès de sa Patente; 3. qu'il n'avoit pas poursuivi le Comte de Tyrone, quoique ce fût le principal but de sa Commission; 4. qu'il avoit conferé en secret avec ce Rebelle; 5. qu'il lui avoit accordé une Treve très préjudiable aux affaires de la Reine; 6. qu'il avoit abandonné son Gouvernement, sans avoir daigné en demander la permission à la Reine. On tira aussi quelques inductions contre lui, des termes peu respectueux dont il s'étoit servi dans son Apologie, & de certains principes dangereux, contenus dans un Livre qui traitoit de la déposition de Richard II. & qui lui avoit été dédié.

Articles d'accusation.

Après qu'il eut ouï les chefs de son accusation, il se mit à genoux, & rendit graces à Dieu de tous les biens qu'il avoit reçus de sa bonté; après quoi, il reconnut que la Reine lui faisoit une grande faveur, de ne le faire pas juger dans la Chambre Etoilée. Il déclara, qu'il ne vouloit point excuser ses fautes, en tout ou en partie, ni contester contre la Reine; qu'il se reconnoissoit coupable: mais qu'il protestoit

Il se déclare coupable.

ELISABETH. 1600.

fur fon honneur, que fon cœur avoit toujours été fort éloigné de toute rebellion. Cependant, en continuant à parler, il commençoit à fe juftifier fur les articles qui formoient fon accufation. Mais le Garde du Sceau Privé l'interrompit pour lui dire, qu'il avoit pris une bonne route, de laquelle il fembloit vouloir s'écarter: qu'en extenuant fes fautes, il extenuoit auffi la clémence de la Reine; & qu'enfin, une defobeïffance manifefte étoit un mauvais moyen pour prouver qu'il avoit eu intention d'obeïr. C'étoit là un bon office que le Garde du Sceau Privé lui rendoit, en l'empêchant de s'étendre fur fa juftification. L'intention de la Reine n'étoit pas de le faire juger à la rigueur, mais feulement, de faire voir qu'il avoit été traité plus doucement qu'il ne le méritoit. Sa confeffion le conduifoit au même but, au-lieu que fa juftification auroit engagé les Juges à un examen plus rigoureux. Ainfi, foit qu'il comprît de lui-même ce qui étoit de fon interêt, ou qu'on l'eût auparavant averti de ce qu'il avoit à faire, il fe tut. Après cela, les Commiffaires ayant déliberé enfemble, furent d'avis, qu'il devoit être démis de fon Emploi de Confeiller Privé, fufpendu de la Dignité de Grand Maréchal, & de la Charge de Grand Maitre de l'Artillerie, & condamné à tenir prifon autant de tems qu'il plairoit à la Reine. On ne toucha point à fa Charge de Général de la Cavalerie, parce que la Reine l'avoit défendu, ne voulant point donner lieu de croire qu'elle n'avoit plus de confiance en lui. Elle ne voulut pas même que cette Sentence fût enregîtrée. Le Comte reçut ce châtiment avec beaucoup d'humilité, & la Reine en fut fi contente, qu'elle lui ôta Barclay, pour le laiffer dans une entiere liberté. Mais elle lui fit dire, qu'il devoit être lui-même fon propre gardien, & lui défendit de s'approcher de la Cour.

Il eft condamné à certaines peines.

Caractere du Comte d'Effex.

Depuis plufieurs années, la Reine avoit eu pour le Comte d'Effex, une eftime & une affection finguliere. Elle lui en avoit donné des marques en diverfes occafions, & particulierement par les Charges, les Emplois, & les Commandemens dont elle l'avoit honoré. Cette diftinction lui avoit tellement enflé le cœur, qu'il attribuoit uniquement à fon mérite ces faveurs extraordinaires, qui étoient un pur effet de l'inclination de la Reine. Cela fut caufe qu'il n'eut pas toujours pour elle tous les égards qu'elle avoit lieu d'attendre de lui, s'imaginant qu'elle ne pouvoit fe paffer de fon fecours. En un mot, il étoit un très mauvais Courtifan. Il n'eft pas étonnant, qu'une conduite fi peu prudente alterât l'affection de Reine; & néanmoins, il paroiffoit encore, par tous les ménagemens qu'elle avoit pour lui, que fon affection n'étoit pas tout à fait éteinte. Son deffein n'étoit que d'humilier cet efprit altier qui fembloit vouloir fe mefurer avec elle, à quoi elle croyoit avoir déja réuffi. Il fembloit qu'il avoit enfin reconnu, que l'humilité étoit le feul moyen capable de le rétablir dans le même degré de faveur où il s'étoit vu auparavant, & qu'il avoit réfolu de

suivre cette route, comme la plus sure. Immédiatement après que sa Sentence lui eut été prononcée, étant sur le point de se retirer à la campagne, il fit dire à la Reine, qu'il étoit très fâché de lui avoir déplu, & qu'il ne joüiroit d'aucun repos jusqu'à ce qu'il pût avoir le bonheur de revoir ses yeux, qui lui avoient été autrefois si favorables. Qu'en attendant cet heureux moment, comme un autre Nabuchodonozor, son habitation seroit parmi les bêtes des champs, qu'il mangeroit le foin, & qu'il seroit arrosé de la rosée du Ciel, jusqu'à ce qu'elle eût pitié de lui. Cette soumission plut beaucoup à la Reine; & néanmoins, elle répondit, qu'elle ne vouloit pas se laisser amuser par des paroles, & que comme il avoit longtems abusé de sa patience, elle voûloit aussi éprouver quelque tems son humilité. C'étoit lui faire entendre assez clairement, qu'avec un peu de patience, il viendroit à bout de l'appaiser entierement, & c'étoit en quelque maniere, le diriger dans la conduite qu'il dévoit tenir. Mais il fut assez imprudent pour ne pas profiter de cet avantage, & pour suivre les conseils interessez de ses Domestiques, qui lui conseillerent de faire demander à la Reine la continuation de la Ferme des Vins doux, qui jusqu'alors lui avoit rapporté un grand profit. La Reine, voulant éprouver son humilité, lui refusa sa demande, sachant bien qu'elle ne manqueroit pas de moyens pour reparer cette perte, quand elle le jugeroit à propos. Mais, au-lieu de recevoir ce refus avec l'humilité & la resignation dont il faisoit profession depuis sa disgrace, il donna des marques de dépit & de mécontentement, qui firent juger à la Reine, qu'il n'étoit pas encore assez souple. Sur cela, *Cuff*, son Secretaire & son Confident, lui mit dans l'esprit, que la Reine n'avoit pas seulement intention de l'humilier, mais de le réduire même à une extrême pauvreté, qui le rendroit méprisable à tout le monde. Quelques autres boutefeux seconderent le Secretaire, & lui inspirerent enfin le dessein de se remettre en crédit par la force, en se défaisant des ennemis qu'il avoit auprès de la Reine. Depuis que cette résolution fut prise, sa maison fut ouverte à tous ceux qui n'étoient pas contens de la Cour. Le Comte de Southampton, qui s'étoit retiré dans les Païs-Bas, revint en Angleterre, & le Comte d'Essex, quittant la campagne, alla demeurer dans sa maison de Londres. Dès qu'il y fut arrivé, *Meric*, son Maitre d'Hôtel, tint table ouverte pour tous ceux qui croyoient avoir lieu de se plaindre de la Reine ou de ses Ministres, & il y eut chez lui un grand abord de toute sorte de gens suspects. Enfin, toute sa conduite faisoit juger qu'il couvoit quelque grand dessein. Ses ennemis, profitant de toutes ces fausses démarches, trouverent par là le moyen d'inspirer des soupçons à la Reine, & firent ensorte qu'on mit auprès de lui des Espions, qui rapportoient à la Cour tout ce qui se passoit dans sa maison.

ELISABETH. 1600.

Il s'humilie beaucoup.

Il suit de mauvais conseils.

Il forme des projets pernicieux.

On prétend que ceux qui avoient projetté sa ruïne, sachant combien

1601.

ELISABETH. 1601.

On lui tend des pieges.

Il se perd dans l'esprit de la Reine.

il étoit fier & hautain, lui firent écrire par ses amis de la Cour, qu'il ne devoit pas témoigner tant d'impatience dans sa disgrace, & que son plus court chemin étoit de se remettre à la discretion de la Reine. Ces avis tirerent de lui des réponses conformes aux intentions de ses ennemis, & qui, étant montrées à la Reine, acheverent de le ruïner dans son esprit. Elles étoient pleines d'expressions qui marquoient son dépit & son impatience, & qui donnoient même quelque indice de ses desseins. Il disoit, que l'orage lui étoit survenu, lorsqu'il attendoit la moisson: que la Reine l'avoit réduit à une vie privée, qui ne lui convenoit point: qu'il ne se sentoit pas capable de cette vile obeïssance qu'on vouloit exiger de lui: qu'il avoit été injustement emprisonné: que les Souverains n'ont pas une puissance sans bornes, & qu'ils ne pouvoient pas moins se tromper dans leurs jugemens, que les autres hommes: qu'il avoit reçu la fleche au travers du corps: que ses ennemis triomphoient de lui, mais qu'ils ne le verroient jamais suivre leur char de triomphe. A ces expressions, qui ne marquoient rien moins qu'un repentir de ses fautes, on prit soin d'ajouter des rapports capables d'irriter la Reine, d'une maniere à ne pouvoir plus être appaisée. On lui rapporta, qu'il avoit dit, que sa vieillesse la rendoit toute difforme, & que son esprit n'étoit pas moins tortu que son corps. Cambden semble faire entendre, qu'il passe exprès sous silence, des choses encore plus offensantes contre la Reine.

Il forme le projet de se rendre maitre de la Reine.

Selon les apparences, le Comte d'Essex croyoit n'avoir plus rien à ménager, son projet étant déja formé, quoiqu'il eût bien mal pris ses mesures. Ceux qui en ont parlé le plus favorablement, ont dit, que ce projet étoit de se rendre maitre de la personne de la Reine, & de chasser ses ennemis de la Cour, comme il l'avoit vu pratiquer quelquefois en Ecosse, à l'égard du Roi Jaques. Mais il semble qu'il avoit de plus grands desseins, puisqu'il vouloit s'appuyer du secours du Roi d'Ecosse, peut-être, pour le mettre sur le Trône d'Angleterre, avant la mort de la Reine. On sut qu'il avoit écrit à ce Prince, qu'il y avoit un complot formé, pour le priver de la Succession de la Reine, & pour faire tomber la Couronne d'Angleterre sur la tête de l'Infante d'Espagne: Que pour cet effet, ceux qui avoient formé ce projet, étant tout-puissans à la Cour, avoient pris soin de faire donner les Charges les plus considerables, & les Gouvernemens les plus importans, à des partisans de l'Infante: Que le Secretaire Cecil, Fils du feu Grand Tresorier, étoit à la tête de ce Parti: qu'il y avoit fait entrer le Lord *Buckhurst* Grand Trésorier, & le Comte de Nottingham Grand Amiral: que pour mieux exécuter son projet, il avoit fait donner à des gens qui lui étoient dévouez, les Gouvernemens des Places maritimes les plus propres à favoriser les descentes: Que l'esprit de la Reine baissoit d'une telle maniere, qu'elle n'étoit plus capable de rien faire d'elle-même, & que ses Ministres obtenoient d'elle

Il écrit au Roi d'Ecosse, qu'on a dessein de le priver de la Couronne d'Angleterre.

tout ce qu'ils vouloient, avec beaucoup de facilité : Qu'il y avoit donc pour lui une nécessité absolue d'agir ouvertement, pour dissiper ce complot : que pour cet effet, il devoit au plutôt, envoyer des Ambassadeurs en Angleterre, pour demander, que la Succession de la Reine lui fût assurée : que ses ennemis, Créatures & Pensionnaires du Roi d'Espagne, fussent chassez de la Cour & du Conseil. En même tems il lui fournissoit les preuves dont ses Ambassadeurs pourroient se servir pour faire voir la vérité du complot. Enfin, il lui faisoit entendre, que ses Ambassadeurs seroient suffisamment appuyez. Cambden, qui a écrit sous le Regne de Jaques I., n'a pas jugé à propos de nous instruire de quelle maniere ce Prince reçut les propositions du Comte d'Essex : mais on peut juger qu'il ne les desapprouva pas, de ce que bientôt après, il envoya des Ambassadeurs en Angleterre, mais qui arriverent trop tard. Cet Historien ajoute, que le Comte d'Essex attira dans son parti quelques Ministres Presbyteriens, & même quelques Catholiques, en déplorant la dure condition à laquelle ils étoient réduits sous le Gouvernement tirannique de la Reine, en leur faisant esperer du soulagement à leurs maux. Ensuite il amassa des gens de Guerre, qui se logerent dans Londres & aux environs, pour être tout prêts au besoin. Cela fait, il établit un Conseil, composé du Comte de Southampton, de *Charles Danversy*, de *Ferdinand Gorge* Gouverneur du Château de Plimouth, de *Jean Davis* qui étoit un grand Mathématicien, & de *Jean Litleton*, homme de beaucoup d'esprit & de jugement, & qui n'étoit pas moins propre pour l'action que pour le conseil.

ELISABETH. 1601.

Il fait amas de gens suspects.

Tous ceux-ci s'étant assemblez dans la maison de *Drury*, le Comte d'Essex leur donna une Liste de certaines personnes de la Noblesse, qu'il croyoit à sa dévotion, contenant cent-vingt Comtes, Barons, Chevaliers ou Gentilshommes, & les pria de consulter, s'il seroit à propos de se saisir du Palais de la Reine, ou de la Tour, ou de tous les deux à la fois. Le résultat de leur déliberation fut, qu'il falloit se saisir du Palais & de la personne de la Reine, & que quand elle seroit en leur pouvoir, le Comte iroit se jetter à ses pieds, pour lui demander qu'elle chassât certaines gens de sa présence, & qu'elle les privât de leurs emplois : mais qu'avant que de rien exécuter, il falloit attendre que les Ambassadeurs d'Ecosse fussent arrivez.

Il projette de se saisir de la Reine.

Cependant, le grand abord de personnes suspectes à la maison du Comte d'Essex, quelques paroles lâchées imprudemment par quelques-uns des Conjurez, & les rapports des Espions, ayant achevé de confirmer les soupçons de la Cour, le Conseil s'assembla dans la maison du Grand Trésorier, & envoya un des Secretaires au Comte d'Essex, pour le prier de s'y rendre. Mais dans le même tems, quelqu'un fit tomber entre ses mains un billet, par lequel on l'avertissoit de prendre garde à lui. Cela fut cause qu'il répondit au Secretaire du Conseil, que se trouvant indisposé, il ne pouvoit sortir de sa maison. Immédiatement après,

Il est mandé au Conseil.

Il s'excuse d'y aller.

Il se détermine

ELISABETH. 1601.

A poursuivre son dessein.

il tint Conseil pour savoir s'il falloit poursuivre le premier dessein, de se saisir du Palais ; ou si l'on tenteroit de faire soulever les habitans de Londres ; ou enfin, s'il seroit plus à propos de prendre la fuite, puisqu'il n'y avoit plus à douter que le complot ne fût découvert. Le premier de ces projets fut jugé impratiquable, parce qu'on avoit doublé, la Garde du Palais, ce qui faisoit juger que la Cour étoit sur ses gardes. Quant au second, on raisonna longtems sur l'incertitude de l'exécution, parce qu'on ne connoissoit pas assez bien la disposition de la Bourgeoisie de Londres. Pendant ce tems-là, un des Conjurez entra, disant, qu'il venoit de la *Cité* (1), & que les habitans étoient prêts à soutenir le Comte contre tous ses ennemis. Il ajouta, que *Thomas Smith*, l'un des Sherifs de la Ville, qui avoit le commandement de mille hommes de la Milice, avoit promis de se joindre au Parti, dès qu'il paroitroit dans la Ville. Vrai-semblablement, celui qui faisoit ce rapport, qui ne se trouva pas véritable, avoit été induit à cela par quelqu'un des principaux Conjurez, qui s'étant apperçu que le Comte d'Essex commençoit à mollir, vouloit l'engager si avant qu'il ne lui fût plus possible de reculer. Il n'en fallut pas davantage pour faire prendre au Comte la résolution d'exciter un soulevement dans Londres, étant persuadé que le Peuple étoit porté à tout entreprendre pour lui. Il fut donc convenu, que dès le lendemain, le Comte, accompagné de cinq-cens hommes (2), se rendroit dans la Cité, & qu'il y feroit assembler le Conseil de Ville, pour lui demander son assistance. Que si on trouvoit les Bourgeois bien disposez, on se serviroit d'eux pour se frayer le chemin jusqu'à la Reine, ou qu'en tout cas, on se retireroit dans quelque autre endroit du Royaume.

Suivant cette résolution, les Comtes de Rutland & de Southampton se rendirent le lendemain matin à la maison du Comte d'Essex, avec trois-cens hommes ; & incontinent, les portes en furent fermées, en sorte qu'on n'en laissoit sortir personne. Mais *Ferdinand Gorge*, l'un des plus zèlez du Parti, fut plus privilegié que les autres, & sortit sous quelque prétexte. Ce fut lui, vrai-semblablement, qui découvrit à la Cour le dessein des Conjurez : car peu de tems après, la Reine fit dire au Maire de Londres, qu'il ordonnât à la Milice de la Ville, de se tenir prête à marcher au premier commandement. Dans le même tems, elle envoya le Garde du Grand Sceau, le Comte de Worcester, & Guillaume Knolles, à la maison du Comte d'Essex, où on ne les laissa entrer que par le guichet, & sans aucun de leurs Domestiques, excepté celui qui portoit le Grand Sceau. Quand ils furent dans la cour, ils y virent les Comtes d'Essex, de Rutland, & de Southampton, environnez d'une foule de gens armez ; & s'étant avancez vers eux, le Garde

La Reine envoye trois Seigneurs au Comte d'Essex, qui les retient prisonniers.

(1) Ce qu'on appelle la *Cité*, c'est la Ville de *Londres* même, entant que distinguée de la Ville de *Westminster* RAP. TH.

(2) Deux cens, selon *Cambden*. TIND.

du

du Sceau dit au Comte d'Essex, que la Reine les envoyoit pour s'informer de la cause d'une si nombreuse assemblée. Alors le Comte élevant sa voix, lui répondit, qu'il savoit certainement qu'on avoit comploté de le poignarder dans son lit, & qu'on avoit contrefait son écriture pour avoir un prétexte de le perdre: Qu'à cause de cela, il avoit assemblé ses amis pour défendre sa vie, puisque ses ennemis ne pouvoient être satisfaits s'ils ne s'abreuvoient de son sang. Pendant que le Garde du Sceau lui répondoit, que la Reine lui rendroit justice, pourvu qu'elle sut en quoi il avoit été offensé, il fut interrompu par une voix qui crioit du milieu de la troupe, *Mylord, ils vous trahissent; ils ne cherchent qu'à vous ruïner: allons, allons, le tems se passe.* Sur cela, le Comte fit signe aux Envoyez de la Reine, de le suivre; & pendant qu'ils traversoient la cour, ils entendirent un bruit confus de gens qui disoient, *qu'on les tue, qu'on foule aux pieds ce Grand Sceau.* Quand ils furent dans une Chambre où le Comte les avoit conduits, il leur dit, qu'il étoit obligé d'aller à la Cité, pour consulter avec le Maire: qu'il reviendroit bien-tôt, & qu'ils prissent un peu de patience jusqu'à son retour. En achevant ces paroles, il les quitta, fit fermer la porte sur eux, & y laissa une Garde.

ELISABETH. 1601.

Immédiatement après, il se mit en marche avec sa Troupe, & dès qu'il fut dans la Cité, il se mit à crier, *pour la Reine, pour la Reine, on en veut à ma vie.* Ensuite il prit le chemin de la maison de Thomas Smith, Sherif de la Ville, qui étoit fort éloignée. Pendant cette longue marche, il n'y eut pas un seul Bourgeois qui voulût se joindre à sa Troupe, quoique plusieurs accourussent par curiosité. Il avoit beau leur crier, *Mes amis, allez prendre les armes; sans cela, vous ne pouvez me servir:* personne ne fit le moindre mouvement en sa faveur. Enfin, il se rendit à la maison du Sherif, qui l'ayant vu venir de loin s'étoit évadé, & étoit allé trouver le Maire. La fuite du Sherif fit comprendre au Comte, qu'il avoit été abusé quand on lui avoit assuré qu'il pouvoit compter sur son secours. Pendant qu'il étoit encore dans cette maison, incertain de ce qu'il devoit faire, on vint l'avertir qu'un Roi d'Armes le proclamoit Traitre dans un des quartiers de la Ville, & que le Comte de Cumberland en faisoit autant dans un autre. A cette nouvelle, il sortit de la maison du Sherif, & en criant qu'on vouloit livrer l'Angleterre à l'Infante d'Espagne, il conjuroit les habitans de prendre les armes, pour prévenir ce malheur. Mais voyant que personne ne se mettoit en devoir de le secourir, & apprenant dans ce moment, que l'Amiral alloit marcher à la tête d'une grosse Troupe, il prit la résolution de s'en retourner chez lui. Mais en arrivant à la porte de *Ludgate*, il y trouva *Lewisson* qui s'y étoit posté avec une Troupe de Soldats, pour lui disputer ce passage. D'abord, il lui envoya *Gorge* pour le prier de le laisser passer: mais Lewisson l'ayant refusé, il se vit obligé de se détourner dans une autre rue, pour gagner l'Eglise de St. Paul. Ce fut alors,

Il marche dans la Cité pour y exciter une sédition.

Mais il ne peut réussir.

Il est proclamé Traitre.

Il veut retourner à sa maison, & y trouve beaucoup de difficulté.

que Gorge lui repréſenta, qu'il ſeroit à propos de mettre en liberté les trois Envoyez de la Reine, qui étoient enfermez dans ſon Hôtel, & il ſe fit donner cette commiſſion, dont il s'acquitta ſur le champ, & accompagna lui-même les trois Seigneurs à Whitehall. Selon les apparences, ce Gorge l'avoit trahi dès le commencement.

Cependant, le Comte d'Eſſex perſiſtant toujours dans la réſolution de retourner chez lui, trouva la rue fermée par une Chaîne, & gardée par des Soldats. Comme il ne voyoit point d'autre moyen pour paſſer, qu'en attaquant cette Garde, il donna ordre à *Blunt* de commencer l'attaque, & il le ſuivit lui-même l'épée à la main, avec beaucoup de réſolution. Mais non ſeulement il fut repouſſé, mais même bleſſé à la cuiſſe d'un coup de mouſquet, & Blunt demeura priſonnier. Cette réſiſtance le contraignit de ſe jetter dans une petite rue à gauche, pour ſe rendre ſur le bord de la Tamiſe; où ayant trouvé quelques petites barques, il ſe mit dedans avec le peu de monde qui lui reſtoit, la plupart de ſes gens s'étant diſperſez. Ce fut par-là qu'il trouva le moyen de ſe rendre à ſon Hôtel, qui étoit ſitué ſur le bord de la Tamiſe. Dès qu'il y fut arrivé, ſon premier ſoin fut de brûler quelques papiers; après quoi, il barricada ſa maiſon le mieux qu'il lui fut poſſible, eſperant toujours, que la populace de Londres prendroit les armes pour le délivrer. Peu de tems après, l'Amiral vint bloquer la maiſon tant du côté de la rue, que du côté du jardin qui aboutiſſoit à la Riviere. Enſuite, il fit ſommer ceux qui étoient dans la maiſon de ſe rendre; à quoi ils répondirent, qu'ils vouloient mourir l'épée à la main. C'étoit le ſentiment du Baron de *Sandys*, qui preſſoit beaucoup le Comte d'Eſſex de s'ouvrir un paſſage de cette maniere, en lui repréſentant, qu'au pis aller, cette mort ſeroit préferable à celle qui les attendoit ſur un échafaut. Effectivement, les aſſiegez ſembloient s'être fixez à cette réſolution. Mais tout-à-coup, le Comte d'Eſſex changea d'avis, & offrit de ſe rendre, moyennant ces trois conditions: Qu'on les traitât civilement: Que la Cauſe de chacun d'eux fût jugée ſelon les Loix: qu'on lui donnât le Miniſtre *Ashton* pour le conſoler dans ſa priſon. L'Amiral répondit, qu'il accordoit la premiere; qu'on ne devoit point douter que la Reine n'exécutât d'elle-même la ſeconde; & qu'il feroit ſes efforts pour obtenir la troiſieme. Ashton étoit un Miniſtre Preſbyterien. Cela fait, on fit entrer les Comtes d'*Eſſex*, de *Rutland*, de *Southampton*, les Lords *Sandys*, *Cromwell*, *Montaquil*, avec *Danverſy* & *Bromley*, dans des bateaux, & on les conduiſit à la Tour. Tout le reſte fut mené dans d'autres priſons. Dès le lendemain, la Reine fit publier dans Londres, qu'elle remercioit les habitans, de leur fidelité, & qu'elle leur recommandoit d'avoir l'œil à tout ce qui ſe paſſeroit dans la Ville, parce que la Conjuration étoit plus conſiderable qu'on ne l'avoit cru.

Il arrive chez lui & eſt incontinent inveſti.

Il ſe rend.

Il eſt conduit à la Tour.

Exécution de Thomas Ley.

Le 11. de Fevrier, *Thomas Ley*, créature du Comte d'Eſſex, & ami intime du Comte de Tyrone, fut pendu, pour avoir dit à un certain

Officier, que ce seroit une action glorieuse, si six hommes bien résolus alloient contraindre la Reine de délivrer le Comte d'Essex, & les autres prisonniers. Trois jours après, la Reine fit publier une Proclamation, par laquelle il étoit ordonné à tous les Vagabonds & gens sans aveu, de sortir de Londres, à peine de la vie. La Cour avoit eu des avis, qu'un grand nombre de ces sortes de gens étoient cachez dans la Ville, à dessein de faire un effort pour délivrer le Comte d'Essex, s'ils en trouvoient l'occasion. ELISABETH. 1601.

Enfin, quelques-uns des prisonniers ayant découvert tout ce qui avoit été résolu dans les Conseils les plus secrets des Conjurez, les Comtes d'Essex & de Southampton furent jugez le 19. de Fevrier. On les accusa des crimes dont je viens de parler, & leur unique défense fut, qu'ils n'avoient rien fait que pour mettre leurs vies en sureté: mais ils ne purent pas prouver qu'elles eussent été en danger. Le Comte d'Essex témoigna qu'il ne se soucioit pas beaucoup de la vie: mais le Comte de Southampton pria les Pairs d'interceder pour lui envers la Reine. Ils furent tous deux condamnez à mourir de la mort des Traitres. Les Comtes d'Essex & de Southampton sont condamnez à mort.

Le Comte d'Essex ayant reçu sa Sentence, fit de serieuses réflexions sur sa conduite, & parut fort repentant. Ashton son Ministre ne contribua pas peu, par ses exhortations & par ses remontrances, à le mettre dans cette disposition. Mais, parce que ce Ministre Presbyterien lui conseilla de déclarer tout ce qu'il savoit, & que par là vrai-semblablement on sut la part que le Roi d'Ecosse avoit eue dans la Conjuration, Cambden en parle d'une maniere à faire juger qu'il n'approuvoit pas cette conduite: *Par les persuasions de son Ministre*, dit cet Ecrivain, *le Comte d'Essex s'imagina qu'il seroit damné éternellement, s'il cachoit quelque chose de la Conspiration, & s'il ne découvroit pas tous ses complices.* On sent bien qu'un Auteur qui parle de cette maniere, a quelque interêt caché dans la déposition du criminel. Quoi qu'il en soit, le Comte d'Essex ayant souhaité de parler à quelques-uns des Conseillers Privez; le Garde du Grand Sceau, le Grand Trésorier, l'Amiral, & le Secretaire Cecil, se rendirent auprès de lui. D'abord, il demanda pardon au premier, de ce qu'il l'avoit arrêté dans sa maison, & au dernier de ce qu'il l'avoit accusé de vouloir mettre l'Infante d'Espagne sur le Trône d'Angleterre, & se reconcilia sincerement avec eux. Ensuite, il leur déclara, que pendant qu'il seroit au monde, la vie de la Reine ne seroit pas en sureté; & il leur témoigna, qu'il souhaitoit d'être exécuté dans la Tour, hors de la vue du Peuple. Il reconnut que quelques-uns de ses Amis & de ses Domestiques étoient de méchans hommes, & des pestes publiques; & souhaita de voir *Blunt* & *Cuff*, lesquels on fit venir incontinent. Dès qu'il les vit, il les exhorta à demander pardon à Dieu & à la Reine, & dit à Cuff, que c'étoit lui qui l'avoit le premier porté à prendre des résolutions si violentes. Il déclara, que *Henri Nevill*, Ambassadeur en France, avoit eu connoissance de la Conspiration. Cela fut cause qu'on rap- Le Comte d'Essex témoigne une sérieuse repentance. Il découvre tous ses complices.

ELISABETH. 1601. pella cet Ambaſſadeur pendant qu'il étoit en chemin pour retourner à Paris, & qu'on le mit en garde chez l'Amiral. Le Comte d'Eſſex dit encore, que le Lord *Montjoy*, Viceroi d'Irlande, & pluſieurs autres, en Ecoſſe, en France, dans les Païs-Bas, en étoient auſſi informez. Mais le Lord Montjoy ſe comportoit ſi bien en Irlande, depuis qu'il y commandoit, que la Reine ne fit aucun ſemblant de ſavoir ce que le Comte d'Eſſex avoit dépoſé contre lui. Enfin, ce criminel repentant déchargea entierement ſa conſcience, & ne cacha rien de ce qu'il ſavoit. *Il ne ſe contenta pas*, dit Cambden, *de déclarer ces choſes de bouche; mais, par la terreur que lui inſpiroit ſon Miniſtre, par les vives atteintes qu'il portoit à ſa conſcience, & par les peines terribles dont il le menaçoit, il fut porté à en faire un Ecrit de ſa propre main, lequel étant préſenté par ſes ennemis au Roi d'Ecoſſe, lui fit perdre toute la bonne opinion qu'il avoit eue de lui & de ſes amis.* Si le Roi Jaques n'avoit eu aucun interêt dans cette affaire, on ne comprend pas pourquoi les déclarations du Comte d'Eſſex auroient pu lui faire perdre ſon eſtime. Mais, ſelon le projet du Comte, les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe étoient déja en chemin, & le Roi Jaques parla toujours dans la ſuite de ce Seigneur, comme d'un homme qui avoit été ſon Martyr.

Il eſt décapité. Le 25. de Fevrier fut choiſi pour l'exécution du Comte d'Eſſex. Ce jour-là, la Reine parut un peu irréſolue. Elle envoya même ordre au Lieutenant de la Tour, de ſurſeoir l'exécution: mais peu de momens après, elle ordonna qu'on paſſât outre. Cette irréſolution, feinte ou véritable, a fourni une matiere abondante à des Romans, & à des Pieces de Théatre, dans leſquelles on repréſente Eliſabeth comme combattue par l'amour & par la colere, ſans ſavoir à laquelle de ces deux paſſions elle devoit obeïr. Elle étoit pourtant alors dans ſa ſoixante & huitieme année, & par conſéquent, dans un âge où les mouvemens de l'amour ne doivent pas être fort violens. Mais, ſans nous arrêter à ces bagatelles, il ſuffit de dire, que le Comte d'Eſſex mourut en bon Chretien, & en donnant des marques d'une repentance qui parut ſincere à tous ceux qui en furent les témoins. Sa tête ne fut ſéparée de ſon corps qu'au troiſieme coup: mais le premier lui avoit fait perdre toute connoiſſance. Le Maréchal de Biron ayant appris la maniere dont il étoit mort, en fit des railleries, diſant, qu'une pareille mort étoit plus digne d'un Miniſtre, que d'un Guerrier.

C'eſt ainſi que finirent les projets du Comte d'Eſſex, avec ſa vie; projets dont on n'a jamais bien pénetré le fond. Quoiqu'il ſemble qu'ils ne tendiſſent qu'à détrôner Eliſabeth, pour mettre le Roi d'Ecoſſe ſur le Trône d'Angleterre, il y a pourtant quelque apparence, qu'il ne vouloit ſe ſervir des droits de ce Prince que comme d'un prétexte pour ruïner Eliſabeth, & que la confiance qu'il avoit dans l'affection du Peuple, lui faiſoit concevoir de plus grands deſſeins. Il eſt certain que la Reine avoit donné lieu de juger qu'elle ſentoit pour ce

Seigneur, quelque chose de plus qu'une simple estime. Lorsqu'il n'avoit encore que vingt & un an, elle lui quitta tout ce qu'elle avoit prêté au Comte son Pere pour son Expédition d'Irlande, & c'est le seul pour qui elle ait jamais fait un si grand effort de liberalité. Le Comte de Leicester étant mort peu de tems après, elle fit vendre ses biens à l'encan, pour se payer des sommes qu'elle lui avoit prêtées, Avant que le Comte d'Essex lui eût rendu aucun service considerable, elle le fit Chevalier de la Jarretiere, & lui donna une place dans son Conseil Privé. Elle continua dans la suite à le distinguer de tous les autres Courtisans, non seulement par les Charges, les Emplois, & les Commandemens dont elle l'honora, mais principalement par des témoignages particuliers de sa faveur, dont tout le monde s'appercevoit aisément, & qui le faisoit regarder sur le pied de Favori. Ces faveurs produisirent leur effet ordinaire: c'est-à-dire, qu'elles le rendirent vain & orgueilleux. Il ne pouvoit souffrir que personne s'avançât à la Cour, que par son moyen, & il étoit ennemi juré de tous ceux en qui la Reine avoit quelque confiance. Il passa même jusqu'à cet excès d'orgueil, que de vouloir hautement maitriser la Reine même, & la contraindre de suivre ses avis en toutes choses. C'est ce qui attira ce malheureux soufflet, qui le porta sans doute à former le dessein d'en tirer une vengeance éclatante. En effet, ce fut depuis ce tems-là, qu'il commença à rouler dans sa tête des projets qui furent cause de sa perte, & qui auroient pû causer celle de la Reine même, tant les Souverains doivent prendre garde à ne faire point de pareils affronts à des gens d'honneur. Sa Famille étoit originaire de la Ville d'*Evreux* en Normandie, dont elle portoit le nom. Elle étoit noble & ancienne, comme on le peut inferer de ses Alliances avec les meilleurs Maisons d'Angleterre, dont quelques-unes tiroient leur origine de la Famille Royale. *Gautier* son Pere fut pourtant le premier de sa Maison honoré de la Dignité de Comte (1).

ELISABETH. 1601.

Le Comte d'Essex étant mort, on fit le procès à quelques-uns de ses principaux complices. Dans l'examen de *Blunt*, qui avoit été Maréchal de l'Armée en Irlande, on lut la confession que le Comte d'Essex avoit faite par écrit. Blunt l'ayant vûe écrite & signée de la propre main du Comte, en demeura si étourdi, qu'il ne put dire que ces paroles, en levant les yeux au Ciel: *Seigneur, tu sais de quels desseins je l'ai détourné.* Ensuite, on lut la confession de Ley qui avoit été pendu, dans laquelle il disoit que Blunt lui avoit permis d'envoyer un homme au

Quelques-uns des complices sont exécutez.

(1) Il fut décapité à l'âge de 34 ans. Il tenoit ses Biens & sa Baronie de son Mariage avec *Cecile*, Fille de *Guillaume Bourchier*, dont l'Ayeule étoit Sœur d'*Edouard IV*, & sa Bisayeule Fille de *Thomas de Woodstock*, par une des Filles de *Humphrey Bohun*, Comte de *Hereford* & d'*Essex*. Ce fut en vertu de cela, que son Bisayeul *Gautier* fut fait Vicomte de *Hereford* par *Edouard IV*, & son Pere créé Comte d'*Essex* par *Elisabeth*. Cambden. Tind.

ELISABETH. 1601.

Comte de Tyrone, & que ce Comte Irlandois avoit dit, que si le Comte d'Essex vouloit se fier à lui, il le rendroit le plus grand Seigneur d'Angleterre. Ley avoit aussi déposé, que les deux Comtes & Blunt étoient dans le même complot, & formoient les mêmes projets. Blunt se défendit mal, aussi bien que *Davers*, *Danvers*, *Cuff* Secretaire du Comte d'Essex, & *Meric* son Maitre d'Hôtel, & ils furent tous condamnez à mort. Blunt étant sur l'échafaut, dit, que depuis trois ans, il avoit reconnu que le Comte d'Essex étoit mécontent & plein d'ambition. Qu'étant tous deux en Irlande, le Comte lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de prendre avec lui l'élite de l'Armée, d'aller se saisir du Port de Milford dans le Païs de Galles, de lever des Troupes dans ces quartiers-là, & de marcher ensuite droit à Londres. Qu'il l'avoit dissuadé d'entreprendre une chose si dangereuse, & si difficile à exécuter : mais qu'il lui avoit conseillé de prendre avec lui une Troupe de gens choisis, & de se rendre maitre de la Reine, afin de faire ensuite, sous son nom, ce qu'il jugeroit à propos. *Mais*, ajouta-t-il, *quoiqu'il soit vrai, que dans nos déliberations, nous n'ayons jamais résolu de tremper nos mains dans le sang de la Reine, je ne sai si nous aurions été en état de garder tant de moderation, & si les conjonctures ne nous auroient pas obligez à la tuer.* Il déclara qu'il mouroit Catholique Romain, de telle maniere pourtant, qu'il ne mettoit sa confiance qu'au mérite de la mort de Jesus-Christ.

La Reine fait grace à plusieurs autres.

La Reine & le Conseil crurent qu'il étoit de la prudence de borner les exécutions à ce peu de personnes, à cause du nombre & de la qualité des complices. Le Comte de Southampton fut gardé en prison, & tous les autres furent seulement condamnez à des amendes, que la Reine exigea de quelques-uns, & dont elle fit grace à la plus grande partie. *Henri Newill* ne fut condamné qu'à tenir prison autant de tems que la Reine le jugeroit à propos, quoiqu'il fût prouvé contre lui, qu'il avoit eu connoissance de la Conspiration, sans en avoir rien déclaré (1).

Ambassade d'Ecosse.

Les Comtes de Marr & de Kinloss, Ambassadeurs d'Ecosse, étoient arrivez trop tard, dans le tems que le Comte d'Essex étoit déja en prison. On sait bien à quel dessein le Comte d'Essex les avoit demandez : mais on ignore quelles Instructions ils avoient du Roi d'Ecosse, par rapport à la Conspiration. Il semble pourtant, que de la proposition du Comte d'Essex, & de l'arrivée de ces Ambassadeurs dans le tems que la Conspiration fut découverte, on peut inferer que le Roi Jaques n'y étoit pas contraire. Quoi qu'il en soit, ces Ambassadeurs se bornerent à feliciter la Reine sur la découverte d'un complot si dangereux : à demander la punition d'un certain *Valentin Thomas*, qui en 1598. avoit accusé le Roi d'Ecosse d'avoir de mauvais desseins contre la Reine, & qui

Demandes des Ambassadeurs.

(1) Il paroît par ce qu'en a écrit *Winwood*, que le Chevalier *Henri Newil* étoit auprès du Comte d'*Essex* en qualité d'Espion de *Cécil* Secretaire d'Etat. TIND.

étoit encore en prison : à se plaindre qu'on avoit par finesse attiré hors d'Ecosse, deux fugitifs Anglois qui s'y étoient refugiez : enfin, à demander à la Reine qu'elle donnât au Roi son Maitre quelques Terres en Angleterre. Elisabeth, sans rien témoigner de ce qu'elle savoit, répondit, qu'elle recevoit en très bonne part la félicitation du Roi d'Ecosse, & qu'elle souhaitoit que pareille chose n'arrivât pas dans son Païs : Qu'elle n'avoit pas voulu qu'on fît mourir Valentin, afin de faire voir qu'elle n'ajoutoit aucune foi à sa déposition : Que les deux fugitifs Anglois avoient été finement ratrapez par le Gouverneur des frontieres, qui avoit fait la faute de les laisser échaper, & qu'elle s'étonnoit que le Roi d'Ecosse les redemandât, puisqu'un Prince qui protege des Sujets rebelles d'un autre Prince, instruit les siens propres à se revolter contre lui : Que pour ce qui regardoit les Terres que le Roi d'Ecosse demandoit, elle s'en tenoit à la réponse qu'elle avoit déja faite sur le même sujet : Que néanmoins, elle augmenteroit sa pension de deux-mille livres, pourvu qu'il entretînt sincerement leur amitié mutuelle, sans se laisser conduire par des gens qui cherchoient leur avantage particulier dans les calamitez publiques.

ELISABETH. 1601.

Réponse de la Reine.

Le Siege d'Ostende, qui fut commencé cette année au mois de Juillet, fournit une ample matiere aux affaires des Païs-Bas. *François de Vere*, qui en fut le premier Gouverneur pendant le Siege, & les Troupes Angloises qui servoient sous lui, s'y distinguerent d'une maniere qui fit beaucoup d'honneur à leur Nation.

Siege d'Ostende. *Grotius.*

Henri IV. se rendit à Calais au mois d'Août, comme pour voir de plus près ce qui se passoit à ce Siege, & cela causa quelque inquietude à l'Archiduc. Mais le voyage du Roi regardoit moins le Siege d'Ostende, que le dessein de conferer plus aisément avec Elisabeth, sur le projet qu'il commençoit à former contre la Maison d'Autriche. Mezerai prétend qu'Elisabeth avoit la premiere conçu ce dessein, & qu'elle desiroit ardemment de conferer elle-même avec Henri, sur un Vaisseau, entre Douvre & Calais. Mais j'ai de la peine à croire, qu'à l'âge où elle étoit, & n'ayant point d'Enfans, elle ait occupé son esprit d'un dessein de cette nature, dont l'exécution demandoit beaucoup de tems & de dépense. Je crois encore moins, qu'elle ait voulu s'exposer aux incommoditez de la Mer, pour avoir une Conference avec Henri IV. pour qui, depuis quelque tems, elle n'avoit ni beaucoup d'amitié ni beaucoup de confiance. Il y a bien plus d'apparence, que ce Prince, pensant dès-lors au projet qu'il voulut exécuter dans la suite, souhaitoit d'y engager Elisabeth. Les Historiens Anglois se contentent de dire, que la Reine ayant appris l'arrivée du Roi de France à Calais, lui envoya *Thomas Edouards* pour le complimenter; & que pour lui rendre la pareille, Henri lui envoya les Maréchaux de *Biron* & de *Lavardin*, avec le Duc d'*Aumont*, qui furent reçus avec toute sorte d'honneur & de civilité. Mezerai a dit encore, que la Reine fit voir à ces Seigneurs

Complimens réciproques entre Henri IV. & Elisabeth. *Mezerai. Cambden.*

ELISABETH. 1601.

François, la tête du Comte d'Essex qu'elle gardoit dans sa Chapelle; avec celles de plusieurs autres Rebelles. Mais Cambden avoit déja refuté ce Conte dans ses Annales, en assurant, que la tête du Comte d'Essex fut enterrée avec son corps. Il a dit seulement, que la Reine parlant au Maréchal de Biron, du Comte d'Essex, lui avoit dit, qu'elle conseilloit au Roi de France de ne pas épargner les têtes de ceux qui entreprendroient de troubler son repos.

Mécontentement des Communes touchant les monopoles.

Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Octobre, on porta des plaintes dans la Chambre des Communes, touchant divers Monopoles autorisez par des Lettres Patentes de la Reine, qui donnoient à quelques Particuliers, le privilege de vendre certaines marchandises, privativement à tous autres. La Reine ayant été informée que la Chambre regardoit ces sortes de Monopoles comme autant de breches aux Privileges des Sujets, cassa la plus grande partie des Lettres qu'elle avoit accordées, & donna Commission aux Juges du Royaume, d'examiner la validité des autres. Cette démarche, faite avant même qu'on lui eût présenté d'Adresse sur ce sujet, fut si agréable aux Communes, qu'elles lui députerent quatre-vingts de leurs Membres pour l'en remercier. Elle ne laissa pas passer cette occasion de témoigner à la Chambre la grande affection qu'elle avoit pour ses Sujets. Après avoir reçu le compliment des Députez, elle leur répondit en ces termes.

La Reine leur donne satisfaction.

Elles l'en remercient par des Députez.

MES CHERS AMIS,

Discours de la Reine aux Députez des Communes.

Je vous dois de grandes louanges, & un remerciment singulier, pour la bonne affection que vous m'avez témoignée, en me faisant connoitre l'erreur que j'avois commise, non pas volontairement, mais par ignorance. Cette erreur seroit tournée à ma honte, quoique je ne l'eusse pas mérité, puisqu'il n'y a rien dont je fasse plus de cas, que de l'amour & de l'estime de mes Sujets, si vous n'aviez pris soin de me faire connoitre les harpies qui m'ont arraché ces faveurs. J'aimerois mieux perdre l'usage de mes mains, que de les employer à signer des Privileges préjudiciables à mon Peuple. Je ne suis pas assez éblouïe par l'éclat de la Majesté Royale, pour croire que je puisse franchir les bornes de la Justice. Les Souverains qui ignorent l'art de regner, peuvent bien être abusez par le glorieux Titre de Roi, de même que les malades, par la feuille d'or qui couvre les pillules qu'on leur donne: mais je ne suis pas de ce nombre. Je sai que les Etats doivent être gouvernez, non au profit de ceux qui en ont la conduite, mais à l'avantage du Peuple qui leur est commis; & qu'il y a un Juge suprême, auquel il faut que les Souverains rendent compte. Je m'estime très heureuse d'avoir gouverné jusqu'ici sur de tels principes, & d'avoir des Sujets pour lesquels je quitterois volontiers mon Trône & ma vie même, si cela pouvoit leur être utile. Je vous prie donc de ne m'imputer point des fautes que d'autres ont faites, en me suggerant des faussetez, & que le témoignage d'une droite conscience me serve d'excuse envers vous. Vous savez bien que les Ministres des Princes sont souvent

plus

plus attentifs à leur propre bien, qu'à celui de l'Etat; qu'ils leur cachent la vérité; & que les Souverains ayant tant d'affaires sur les bras, ne peuvent pas voir tout par eux-mêmes. ELISABETH. 1601.

Confiance du Parlement aux paroles de la Reine.

Elisabeth avoit le bonheur de se faire croire, quand elle parloit ainsi, parce qu'effectivement, sous son Regne les Anglois ont été le plus heureux Peuple du monde. Ils ne voyoient point faire des complots contre leur Liberté, ni encourager ceux qui proposoient de rogner quelques-uns de leurs Privileges. La Justice étoit rendue avec impartialité, & ils ne voyoient point dissiper mal à propos les revenus de la Couronne, & les Subsides que le Parlement accordoit pour les besoins publics. Ils avoient donc lieu de croire, que la Reine les aimoit véritablement, puisqu'elle les faisoit jouïr d'une telle félicité. Quelques-uns des Successeurs de cette illustre Reine ont bien parlé de la même maniere à leurs Parlemens, & cela même est en quelque sorte tourné en coutume: mais ils n'ont pas tous obtenu la même créance, parce que ce ne sont pas les paroles qui persuadent, mais les effets. Cette affaire ne se passa pas en purs complimens réciproques. La Chambre des Communes, voulant témoigner à la Reine sa reconnoissance, lui accorda le plus grand Subside qu'elle lui eût jamais accordé depuis le commencement de son Regne. Heureux les Rois d'Angleterre, qui, par une conduite pleine de franchise & de bonne-foi, savent entretenir une telle correspondance entre eux & leur Parlement!

Continuation de la Guerre d'Irlande. *Cambden.* Secours d'Espagne au Comte de Tyrone.

La Guerre d'Irlande se continua toute cette année avec des succès plus heureux pour les Anglois, que dans les deux années précédentes. Les Rebelles reçurent pourtant un secours d'Espagne, conduit par *D. Jean d'Aguilar*, qui arriva au Port de Kingsale, & se rendit maitre de la Ville. Il publia d'abord un Manifeste, où il disoit, qu'Elisabeth ayant été légitimement déposée par le Pape, ses Sujets n'étoient plus liez par leur serment de fidelité, & qu'il étoit venu pour délivrer l'Irlande des pieges du Diable (1). Mais, bien loin de faire dans cette Isle les progrès auxquels il s'étoit attendu, il se vit incontinent assiegé dans Kingsale, par le Viceroi. Peu de tems après, le Comte de Tyrone s'étant approché des Anglois, pour faire lever le Siege, fut battu à plate-couture; après quoi le Général Espagnol se vit obligé de capituler. On lui accorda de pouvoir se retirer avec ses Troupes, en Espagne, après qu'il auroit rendu certains Châteaux dont il s'étoit emparé. Cette Capitulation fut signée le 2. de Janvier de l'année 1602. Pendant le reste de l'Hiver, le Viceroi eut contre les Rebelles divers autres bons succès, qui mirent les affaires du Comte de Tyrone dans une très mauvaise situation.

Tyrone perd une Bataille.

Les Espagnols se retirent.

1602. Flotte contre l'Espagne.

Cependant, la Reine voulant ôter aux Espagnols l'envie de faire de nouvelles entreprises sur l'Irlande, fit équiper une Flotte de huit

(1) *De la gueule du Diable*: c'étoient ses propres termes, selon *Cambden*. TIND.

ELISABETH. 1602.

grands Vaisseaux, & de quelques autres moindres, & en donna le commandement à *Richard Lewisson*, & à *Guillaume Monson.* Ces deux Commandans s'étant séparez, Lewisson rencontra trente-huit Vaisseaux Espagnols qui venoient des Indes Orientales, & les attaqua, mais sans succès. Monson l'ayant joint quelque tems après, ils allerent ensemble attaquer une grande Caraque du port de quinze-cens tonneaux, qui venoit du même Païs, & qui s'étoit retirée sous le Château de *Zizambra*, en Portugal, où elle étoit soutenue de onze Galeres commandées par Spinola. Malgré la difficulté de cette entreprise, ils ne laisserent pas d'attaquer la Caraque, & après avoir écarté les Galeres, il se rendirent maitres de ce riche Vaisseau, qui fut estimé plus d'un million d'écus, & l'emmenerent en Angleterre, n'ayant perdu que douze hommes dans le combat.

Prise d'une riche Caraque Espagnole.

Galeres prises par les Anglois.

Au mois de Septembre suivant, Spinola, avec six Galeres qu'il avoit sauvées, voulant aller en Flandre, rencontra dans la Manche quelques Vaisseaux Anglois & Hollandois, qui lui livrerent un rude combat. Deux de ses Galeres furent submergées, une fut prise, & il se retira dans le Port de l'Ecluse avec les trois autres.

Differend entre les Jésuites & les Prêtres séculiers.

Dans cette même année, il y eut en Angleterre un grand differend, entre les Jésuites & la plupart des Prêtres séculiers. Ceux-ci accusoient les Jésuites d'être l'unique cause des Loix séveres qui avoient été faites contre les Catholiques, parce qu'ils avoient trempé dans toutes les Conspirations, & qu'ils avoient même suborné des assassins pour tuer la Reine. Pendant que cette querelle étoit dans sa plus grande chaleur, la Reine eut avis que les Jésuites, ceux d'entre les Prêtres séculiers qui suivoient leurs principes & leur parti, tramoient quelque chose contre le Gouvernement. Cela fut cause que, par une Proclamation, elle les bannit du Royaume, avec défenses d'y remettre jamais le pied, sur peine de la vie. Les autres Prêtres séculiers, qui n'étoient pas du parti des Jésuites, étoient aussi soumis à la même peine, à moins qu'ils ne se liassent par un serment de fidelité.

Proclamation contre les Jésuites.

Conspiration contre Henri IV.

Ce fut aussi dans le cours de cette année, que le Roi Henri IV. fit trancher la tête au Maréchal de Biron, pour avoir conspiré avec plusieurs autres, de démembrer la Monarchie Françoise. Ce Seigneur avoit été comme son bras droit, pendant que ses affaires avoient été en mauvais état. Mais depuis qu'il avoit fait la Paix avec l'Espagne, il avoit jugé que le meilleur moyen pour se procurer du repos, étoit de gagner, par des bienfaits, les Seigneurs François qui lui avoient été le plus contraires. Cela ne se pouvoit faire sans négliger les anciens amis; & ce fut là l'unique cause de cette Conspiration, dont le Maréchal de Biron étoit le Chef. Ses complices, comme le Comte d'Auvergne & quelques autres, obtinrent aisément leur grace. Mais le Maréchal de Bouillon, qui étoit aussi du nombre, jugea qu'il étoit

Le Maréchal de Bouillon prie la Reine d'interce-

plus sûr pour lui de se retirer en Allemagne, d'où il écrivit à Elisabeth, pour la prier d'interceder pour lui. Le Roi de France lui écrivit aussi, pour lui faire part de cette Conspiration, & pour lui demander conseil sur ce qu'il avoit à faire par rapport au Maréchal de Bouillon. La Reine lui répondit, qu'elle ne pouvoit lui donner aucun conseil, avant que de savoir parfaitement, si le Maréchal étoit coupable. Elle l'avertissoit aussi, de prendre garde que ce ne fût une ruse Espagnole, pour lui faire concevoir des soupçons contre ses meilleurs Sujets. Mais Henri, ne regardant pas le Maréchal sur ce pied-là, dit à l'Ambassadeur d'Angleterre, que la Reine sa Maitresse en avoit meilleure opinion qu'il ne méritoit, puisqu'il étoit certain, qu'il étoit entré bien avant dans la Conjuration du Comte d'Essex, & qu'il ne l'avoit pas même desavoué.

der pour lui.

Les affaires du Comte de Tyrone, en Irlande, alloient toujours fort mal pour lui. Le Viceroi l'ayant poursuivi sans lui donner aucun relâche, jusques dans les endroits où il se croyoit le plus en sureté, le contraignit enfin d'avoir recours à la clémence de la Reine: mais il ne voulut point recevoir sa soumission, sans un ordre exprès de la Cour. Cet ordre étant enfin arrivé, le Comte de Tyrone vint se rendre au Viceroi, qui résolut de l'emmener avec lui en Angleterre, pour le présenter à la Reine.

Les Affaires de Tyrone vont en décadence.

Il se soumet à la Reine.

Sur la fin du mois de Janvier de l'année 1603, Elisabeth commença à sentir les premieres atteintes de la maladie qui la conduisit enfin au tombeau. On regarda d'abord comme un mauvais présage, la nécessité où elle se trouva de faire scier l'Anneau qu'elle portoit à son doigt, parce qu'elle avoit accoutumé de dire, que c'étoit avec cet Anneau qu'elle avoit épousé son Peuple. Comme elle étoit déja dans un âge fort avancé, on jugea aisément qu'elle ne releveroit pas de cette maladie. Ainsi, quelque tems avant sa mort, elle eut le chagrin de se voir abandonnée de la plupart de ses Courtisans, qui s'empresserent à l'envi à rechercher la faveur du Roi d'Ecosse son Successeur présomptif. Cela lui causa une tristesse dont il ne lui étoit pas possible de cacher la cause, d'autant plus qu'on parloit déja ouvertement de faire venir le Roi Jaques en Angleterre, avant qu'elle eût expiré. Au commencement du mois de Mars, elle fut attaquée d'un engourdissement dans ses membres, qui la rendoit immobile, & faisoit qu'elle ne pouvoit même parler qu'avec beaucoup de difficulté. Cet état étoit accompagné d'un chagrin extraordinaire, en sorte qu'elle ne pouvoit souffrir personne auprès d'elle, que l'Archevêque de Cantorberi, qui la consoloit, & qui prioit Dieu pour elle & avec elle. Enfin, lorsqu'on s'apperçut qu'elle étoit proche de sa derniere heure, le Conseil lui députa l'Amiral, le Garde du Sceau Privé, & un des Secretaires d'Etat, pour la prier de nommer son Successeur. Elle répondit avec quelque peine, qu'elle

1603. La Reine tombe malade.

Ses Courtisans l'abandonnent.

Elle en ressent un grand chagrin.

ELISABETH 1603.

Elle nomme le Roi d'Ecosse pour son Successeur.

avoit toujours dit, que son Trône avoit été un Trône de Rois, & qu'elle ne vouloit point qu'une personne vile lui succedât. Le Secretaire lui ayant représenté que ces paroles étoient fort obscures, & que le Conseil souhaitoit qu'elle déclarât plus ouvertement sa volonté: *Je veux*, dit elle, *qu'un Roi me succede; & qui sera-ce que le Roi d'Ecosse, mon plus proche parent?* Après cela, l'Archevêque l'ayant exhortée à ne penser plus qu'à Dieu: *C'est ce que je fais*, dit-elle, *& mon cœur ne s'éloigne point de lui.* Quand elle ne put plus parler, elle leva ses yeux & ses mains au Ciel, & après avoir donné quelques autres marques de sa confiance en la misericorde de Dieu, elle expira, le 24. de Mars vieux style, dans la soixante & dixieme année de sa vie, & dans la quarante quatrieme de son Regne (1).

Elle meurt.

Caractere d'Elisabeth.

Pour faire en peu de mots l'éloge de cette illustre Reine, il semble qu'il devroit suffire de faire remarquer, que sa mémoire est encore en bénédiction parmi les Anglois, dans un tems où l'on ne peut pas soupçonner que la flaterie ait aucune part à la véneration qu'ils ont pour elle. Mais Elisabeth a banni d'Angleterre la Religion Catholique, & y a rétabli la Reformation. Cela seul a été cause qu'il s'est formé sur son sujet deux Partis, qui s'accusent réciproquement, ou de flaterie, ou d'animosité. Les Protestans, considerant que cette Reine a été l'unique rempart de leur Religion, qui, sans elle, auroit été vraisemblablement ruïnée, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, & peut-être en France & dans les Païs-Bas, ne peuvent s'empêcher de lui donner de grands éloges, & se sentent portez à excuser ses défauts. Par cette même raison, les Catholiques Romains la regardent d'un autre œil, & même quelques-uns d'entre eux n'ont pas fait difficulté de la représenter avec les plus noires couleurs, & d'accompagner son nom d'épithetes très odieuses. C'est ce qui fait qu'il est impossible de lui donner un Caractere qui soit du goût de tout le monde. Je me contenterai donc de faire ici quelques réflexions, qui pourront aider à ceux qui ne cherchent que la vérité, à porter, sur cette fameuse Reine, un Jugement desinteressé, indépendamment de la passion & des préjugez des Partis.

Son habileté.

Elisabeth avoit beaucoup d'esprit & un jugement naturellement droit & solide. C'est ce qu'elle fit bien voir par toute sa conduite, depuis le commencement de son Regne, jusqu'à la fin. Rien ne marque mieux sa capacité, que l'adresse avec laquelle elle fut se démêler de tous les embaras que ses ennemis lui susciterent, sur-tout, quand on considere quels étoient ces ennemis. C'étoit ce qu'il y avoit de plus puissant, de plus fin, de plus délié, de moins scrupuleux, en Europe. Il suffit

(1) Elle regna 44 ans, 4 mois, & 8 jours. Elle est enterrée à *Westminster*. Tind.

de les nommer, pour en convaincre tout le monde. La Cour de Rome sous divers Papes, Philippe II. Roi d'Espagne, le Duc d'Albe, Henri II. & Charles IX. Rois de France, Catherine de Medicis, le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, Marie Reine d'Ecosse, tout le Clergé Romain, & en particulier, les Jesuites. Si elle avoit eu des forces proportionnées à celles de ses ennemis unis ensemble, il n'y auroit rien là d'extraordinaire: la force supplée souvent au défaut de capacité. Mais comment résista-t-elle à des ennemis si puissans & si redoutables? Ce fut par deux ou trois Maximes, qu'elle posa pour fondement de sa conduite, & dont elle ne s'écarta jamais: de se faire aimer de son Peuple: de bien ménager ses finances: d'entretenir la division parmi ses voisins. Si on y prend garde de près, elle n'avoit point d'autre moyen de se garantir. On ne peut donc disconvenir, que ce ne soit là une marque bien évidente de son habileté. Mais ce n'est pas sur cela que je dois principalement insister, puisque personne ne lui a jamais disputé cette qualité: au contraire, c'est de là que ses ennemis ont pris occasion de la décrier, en faisant regarder comme des Vices déguisez, ce que ses partisans veulent faire admirer comme des Vertus. Ils ont prétendu, que toute son habileté consistoit dans une dissimulation outrée, & dans une profonde hypocrisie. En un mot, ils ont dit que c'étoit une véritable Comedienne. Pour moi, je ne prétens pas nier qu'elle n'ait fait un grand usage de la dissimulation, tant envers les Cours de France & d'Espagne, qu'à l'égard de la Reine d'Ecosse & des Ecossois. Ce seroit vouloir nier une chose trop manifeste. Il n'y eut que la Cour de Rome, avec laquelle elle ne dissimula jamais. Je suis encore persuadé, qu'ayant tant d'interêt à se concilier l'amour & l'estime de ses Sujets, elle affecta de parler souvent, & avec exageration, de la tendresse qu'elle avoit pour eux, & qu'elle voulut persuader qu'elle faisoit, par un excès d'affection pour son Peuple, des choses auxquelles son propre interêt avoit la meilleure part. Mais la question est de savoir si, dans les circonstances où elle se trouvoit, sa dissimulation étoit blâmable. Quel tort faisoit-elle à ses Sujets, en tâchant de leur persuader qu'elle les aimoit tendrement, puisqu'elle faisoit actuellement & réellement tout ce qui étoit nécessaire pour les en convaincre? Par rapport aux Etrangers, il faut soigneusement remarquer, que sa dissimulation & ses artifices ne tendoient pas à s'emparer de leur bien, mais à conserver le sien propre. Ses ennemis ont souvent tenté de lui arracher la Couronne & la vie même. Elle a su sauver l'une & l'autre, par sa Politique & par sa dissimulation. Où est le mal de cette conduite? Peut-on sans une extrême prévention, confondre la dissimulation & les artifices qui n'ont pour but que de se conserver soi-même, avec la dissimulation & les artifices qui ne tendent qu'à surprendre les innocens & à s'emparer du bien d'autrui, & peut-on les regarder sur le même pied? Pour moi, je suis si éloigné de croire que

Sa dissimulation.

Remarque sur ce sujet.

ELISABETH. 1603.

cette sorte de dissimulation porte aucun préjudice à la réputation d'Elisabeth, que je suis au contraire persuadé, qu'elle doit faire une partie de son éloge.

Sur son avarice.

L'avarice est encore un défaut, que ses propres partisans lui ont réproché. Je ne veux pas disconvenir, qu'il n'y ait eu quelque excès dans son œconomie, & qu'en certaines occasions, elle n'ait poussé trop loin les conséquences de la Maxime qu'elle avoit établie, de ne rien dépenser qu'à propos. Mais en général, je soutiens, que les circonstances où elle se trouvoit, demandoient, sinon qu'elle fût avare, du moins, qu'elle ne se défît de son argent qu'avec la plus grande circonspection, tant pour conserver l'affection de son Peuple, que pour se tenir toujours en état de résister à ses ennemis. Au fond, à qui pouvoit-elle faire du tort par son extrême œconomie? A une douzaine de Courtisans affamez, qui auroient bien souhaité qu'elle eût prodigué ses trésors, comme le Roi son Pere l'avoit fait au commencement de son Regne. Quant au reste de ses Sujets, bien loin qu'ils eussent sujet de se plaindre de cette prétendue avarice, ils avoient lieu au contraire de s'en louer, puisqu'elle ne consistoit pas à leur ravir leur bien par des moyens illégitimes, ainsi que l'avoit fait Henri VII. son Ayeul, mais à bien ménager ses revenus, & par conséquent les leurs propres.

Calomnies répandues par rapport à sa chasteté.

On l'accuse encore de n'avoir pas été aussi chaste, qu'elle affectoit de le paroitre. Quelques-uns même prétendent, qu'il y a encore en Angleterre quelque posterité d'une Fille qu'elle avoit eue du Comte de Leicester. Mais comme jusqu'ici personne n'a entrepris de donner aucune preuve de cette accusation, on peut hardiment la mettre au rang des calomnies dont on a tâché de flétrir sa réputation, tant pendant sa vie, qu'après sa mort.

Réflexions sur la mort de la Reine d'Ecosse.

Il n'est pas aussi facile de la justifier sur la mort de la Reine d'Ecosse. C'est ici qu'il faut reconnoitre franchement, qu'elle sacrifia l'équité, la justice, & peut-être sa propre conscience, à sa sureté. Si Marie étoit coupable d'avoir fait mourir le Roi son Epoux, comme il y a lieu de le croire, ce n'étoit pas à Elisabeth à l'en punir. Aussi ne fût-ce pas pour ce crime qu'elle lui ôta la vie; mais elle se servit de ce prétexte pour la retenir en prison, sous le prétexte captieux de faire connoitre son innocence. C'étoit en cette occasion que sa dissimulation étoit blâmable. Cette premiere injustice l'engagea dans la suite, à employer une infinité de ruses & d'artifices pour se procurer un prétexte de rendre la prison de cette Reine perpétuelle. De là naquit enfin la nécessité de la faire mourir sur un échafaud. Enfin, cet excès de violence produisit encore les artifices & les dissimulations dont elle usa pour s'en justifier, & pour rejetter la faute sur un innocent. C'est là, sans doute, le mauvais endroit d'Elisabeth, qui prouve manifestement jusqu'à quel excès elle portoit la crainte de perdre cette Couronne, qu'elle sentoit toujours

chancelante sur sa tête. C'est cette crainte & cette inquietude continuelle où elle étoit sur ce sujet, qui caracterise son Regne, parce qu'elle fut la cause & le principe de presque toutes ses actions. Tout ce qu'on peut dire de plus fort pour Elisabeth, c'est que la Reine d'Ecosse, & ses amis, avoient porté les choses à un tel point, qu'il falloit que l'une des deux Reines pérît, & qu'il étoit naturel que la plus foible succombât. Mais cela n'excuse point l'injustice qu'Elisabeth avoit déja faite à Marie en la retenant en prison, injustice qui n'avoit d'autre fondement que la crainte d'Elisabeth par rapport à sa Couronne. ELISABETH. 1603.

Je viens présentement à la Religion d'Elisabeth. Je ne crois pas que jamais personne ait prétendu qu'elle n'étoit pas véritablement Protestante. Mais comme elle avoit interêt de l'être, quelques-uns en ont pris occasion de douter, si le zèle qu'elle faisoit paroitre pour sa Religion, étoit un effet de sa persuasion, ou de sa Politique. Ce qui peut avoir donné occasion à ce doute, c'est qu'il paroit assez clairement par son Histoire, qu'en secourant les Protestans de France & des Païs-Bas, aussi bien que ceux d'Ecosse, elle n'avoit que des vues temporelles, & de se garantir contre les invasions dont elle étoit menacée. Mais on ne peut pas inferer de là, qu'elle n'étoit pas bonne Protestante, ou qu'elle n'avoit point de Religion, puisqu'il n'est nullement impossible que sa Religion s'accordât avec ses interêts temporels. Tout ce qu'on peut dire à cet égard, c'est qu'il lui arriva quelquefois de faire marcher ses interêts temporels devant ceux de la Religion. Sur la Religion d'Elisabeth.

Elle a été accusée avec beaucoup d'emportement, d'avoir persécuté les Catholiques, & d'en avoir fait mourir plusieurs. Il est vrai qu'il y en a eu quelques-uns qui ont souffert la mort sous son Regne. Mais on peut soutenir hardiment, qu'aucun n'a été puni de mort, que pour avoir conspiré contre la Reine ou contre l'Etat, ou pour avoir tenté de de détruire la Religion Protestante en Angleterre, & d'y rétablir la Catholique par des moyens violens. Les Catholiques qui ont voulu vivre en repos, ont été tolerez, quoique pourtant un peu génez par rapport à l'exercice de leur Religion, mais jamais à l'égard de leurs consciences. Si cela doit être appellé persécution, quel nom donnera-t-on à ce que les Protestans ont souffert sous le Regne de Marie? Sur la persécution contre les Catholiques,

Les Presbyteriens croyent aussi avoir raison de se plaindre de l'Acte de Parlement qui fut fait sous ce Regne, qui les empêchoit de joüir de la liberté de conscience, quoiqu'ils fussent Protestans. Je n'entreprendrai point de décider s'ils avoient raison de se plaindre de cette rigueur. Je me contenterai de dire seulement, qu'il me semble qu'il y avoit en eux un peu trop d'obstination, & trop peu de charité dans leurs adversaires. & contre les Presbyteriens.

ELISABETH. 1603.

Juste éloge d'Elisabeth.

Pour rassembler en deux mots ce qui peut servir à former le Caractere d'Elisabeth, j'ajouterai, qu'elle a été une bonne & illustre Reine, ayant beaucoup de vertus & de bonnes qualitez, & peu de défauts. Mais ce qui doit, sur toutes choses, la faire estimer, c'est qu'elle a fait jouïr les Anglois d'une félicité inconnue à leurs Ancêtres sous la plupart des Rois ses Prédécesseurs. C'est là sans doute la pierre de touche, qui doit servir à faire porter un juste Jugement de ceux que Dieu a préposez au gouvernement des Etats.

SUITE

SUITE DE L'ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR THOMAS RYMER.

SUITE DE L'EXTRAIT DU XV. TOME.*

REGNE D'EDOUARD VI.

LES matieres du Regne d'*Edouard VI* peuvent être commodément divisées en quatre Articles principaux; savoir, les Affaires domestiques, les Affaires avec l'Ecosse, les Affaires avec la France, & les Affaires qui concernent la Religion.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

1547. *Edouard VI*, Fils unique de *Henri VIII*, n'étoit que dans sa dixieme année, lors qu'il succeda au Roi son Pere. Dès qu'il eut été Avenement d'Edouard VI.

* La premiere partie de l'Extrait du XV. Tome est comprise dans l'Extrait du XIV, à cause de la connexion des matières contenus dans l'Extrait du XIV. Tome. RAPIN THOYRAS.

proclamé, le Conseil fit ouvrir le Testament de *Henri VIII*, dans lequel on trouva, qu'il avoit nommé seize Personnes pour administrer les Affaires du jeune Roi, pendant sa Minorité, sous le titre d'*Exécuteurs* de son Testament, mais qui avoient proprement l'autorité de *Régens;* & qu'il avoit nommé douze autres Personnes pour leur servir de Conseil. Il donnoit pouvoir aux Exécuteurs, ou Régens, ou au plus grand nombre d'entre eux, de faire ce qu'ils jugeroient à propos: clause dont ils firent un grand usage, & qui leur donna lieu de faire des changemens auxquels *Henri* n'avoit sans doute jamais pensé. Par exemple, il n'avoit pas eu intention de donner au plus grand nombre le pouvoir d'élire un Protecteur, ni d'exclure aucun des Régens de la Commission. Cela paroît en ce qu'il avoit assujetti les deux Princesses ses Filles à la nécessité de ne pouvoir se marier sans le consentement de ceux des Exécuteurs, qui seroient alors en vie. On ne laissa pourtant pas de faire passer ces deux Articles, en vertu de la clause générale dont je viens de parler. Entre les Exécuteurs, ou Régens, l'Archevêque de Cantorbery, le Lord *Wriothesley* Grand-Chancelier, le Comte de *Hartford* Oncle maternel du jeune Roi, *Jean Dudley* Vicomte de *Lisle*, Fils d'*Edmond Dudley* qui avoit été pendu au commencement du Regne de *Henri VIII*, étoient ceux qui faisoient le plus de figure; & entre les Conseillers, c'étoient le Comte d'*Arundel*, le Comte d'*Essex*, & *Thomas Seymour*, Oncle du Roi, & Frere du Comte de *Hartford*.

Les Régens.

On s'oppose à la proposition d'élire un Protecteur.

Les Régens & les Conseillers ayant pris possession de leurs Charges, la prémiere chose qu'on proposa dans le Conseil de la Régence, ce fut d'élire un Protecteur. *Wriothesley* Grand-Chancelier s'y opposa de tout son pouvoir, & soutint que le Testament du feu Roi tirant toute sa force d'un Acte de Parlement, on ne pouvoit rien changer dans sa disposition. Outre cette raison, il en avoit d'autres plus secretes, qui n'agissoient pas moins puissamment sur lui. Prémierement, comme il étoit Grand-Chancelier, & que l'Archevêque de Cantorbery, qui le précédoit, ne se méloit gueres des Affaires politiques, il esperoit d'être le Président perpétuel de la Régence, & d'en être regardé comme le Chef. Secondement, il comprenoit bien que le but de cette proposition étoit d'élever à la Dignité de Protecteur le Comte de *Hartford*, qui étoit son Ennemi. En troisieme lieu, il craignoit que la Religion Catholique, à laquelle il étoit très attaché, ne souffrît trop de préjudice de l'autorité du Comte de *Hartford*, dont le penchant pour la Reformation étoit connu de tout le monde. Malgré ses oppositions, il fut résolu d'élire un Protecteur, & le choix tomba sur le Comte de *Hartford*; avec cette restriction néanmoins, *qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des autres Régens.* Cette Election fut appuyée sur la clause générale du Testament, dont j'ai parlé ci-dessus, que les Exécuteurs administreroient les Affaires du Gouvernement de la maniere qu'ils le jugeroient à propos; d'où on inferoit, que tout ce que le plus

Le Comte de Hartford élu Protecteur.

grand nombre des Régens trouvoient convenable, étoit conforme au Testament du feu Roi.

Dignitez conférées aux Régens.

Ce prémier pas étant fait, on alla un peu plus avant, toujours sous prétexte d'exécuter le Testament du feu Roi, ainsi qu'il en avoit expressément chargé ses Exécuteurs. Sur ce qu'on savoit qu'il avoit promis à diverses Personnes de les élever à de plus hautes Dignitez, on se crut obligé d'exécuter en cela son intention, d'autant plus qu'elle étoit favorable à plusieurs des Régens & des Conseillers. Ainsi, le Comte de *Hartford*, déja Protecteur, fut fait Duc de *Sommerset*. *Guillaume Parr* Comte d'*Essex*, fut créé Marquis de *Northampton*; le Vicomte de *Lisle* reçut le Titre de Comte de *Warwick*; le Chancelier, celui de Comte de *Southampton*; *Thomas Seymour* fut fait Baron de *Sudley*; *Riche*, *Willowgby*, & *Sheffield*, furent honorez du Titre de Barons. Pour soutenir ces nouvelles Dignitez, on aliéna certains Biens d'Eglise, qui furent distribuez aux Pairs nouvellement créez. Immédiatement après, le Protecteur fut fait Grand-Trésorier & Grand-Maréchal, & *Thomas Seymour* son Frere fut élevé à la Charge de Grand-Amiral. Tout cela se fit dans l'espace de quinze jours après la mort de *Henri VIII*; après quoi on fit les funerailles de ce Prince, & on couronna le nouveau Roi.

Le Chancelier est relégué.

Le prémier usage que le Protecteur fit de son crédit & de son autorité, ce fut d'éloigner le Chancelier, qui fournit lui-même un prétexte de le priver de sa Charge, & de le reléguer dans sa propre maison (1). Ensuite, le Duc de *Sommerset* ne se contentant pas d'avoir été élu Protecteur par les Régens, se fit expédier au nom du Roi une Patente, par laquelle il étoit déclaré Protecteur par le Roi même; & y fit inserer des clauses, qui rendoient sa Dignité indépendante des autres Régens, qui par-là ne devinrent que ses Conseillers. Ainsi, le Duc de *Sommerset* devint Maitre absolu du Gouvernement, & s'attira par-là la haine & l'envie de ses Compagnons, qui ne laisserent pas échaper l'occasion de le ruïner, comme on le verra dans la suite.

Autorité du Duc de Sommerset.

Inimitié de son Frere contre lui.

Le Protecteur ayant éloigné le Chancelier, & fait donner sa Charge à *Riche* qui lui étoit dévoué, crut s'être mis à couvert des attaques qu'il avoit le plus à craindre; & néanmoins, il ne laissa pas de trouver dans l'Amiral son propre Frere, un Ennemi très redoutable. L'Amiral étoit un Seigneur dont l'ambition n'avoit point de bornes. Il étoit offensé de ce qu'étant Oncle du Roi, il n'avoit pas été mis au nombre des seize Régens, aussi-bien que son Frere; & cette distinction entre son Frere & lui, lui étoit insupportable. Immédiatement après la mort de *Henri VIII*, il adressa ses vœux à la Princesse *Marie*: mais s'étant

(1) On peut voir au long dans l'Histoire de la Reformation du Docteur *Burnet* Vol. II. pag. 15, 16. ce que c'étoit que le crime du Chancelier, & les procédures que l'on fit contre lui. Il paroît que ce Prélat a pris tout cela des Regîtres du Conseil. WHATLEY.

bientôt apperçu que son projet étoit trop difficile à exécuter, il se tourna du côté de *Catherine Parr*, Reine Douairiere. Il épousa cette Reine si-tôt après la mort de *Henri VIII*, que si elle fût devenue enceinte, on auroit pu douter si c'étoit du Roi, ou de lui. L'élevation de son Frere à la Dignité de Protecteur acheva d'exciter sa jalousie. Il ne cessa point de cabaler contre lui, & de tenter même, pendant que le Duc étoit occupé à faire la Guerre à l'Ecosse, d'attirer le jeune Roi dans son Parti, & de l'obliger à faire certaines démarches, qui tendoient à la ruïne du Protecteur. Enfin, il se conduisit d'une telle maniere, que le Duc se vit dans la nécessité, ou d'être lui-même ruïné, ou de se défaire de son Frere, qui fut condamné à mort, & exécuté.

Ce Frere épouse la Reine Douairiere.

Le Protecteur est obligé à le faire condamner & exécuter.

Cette extrème sévérité donna de grands avantages aux Ennemis du Protecteur, qui en prirent occasion de le décrier comme un homme qui avoit sacrifié à son ambition démesurée, son propre Frere, qui au pis aller, n'avoit agi que contre lui, & non pas contre le Roi. La mort de l'Amiral ne rendit pas le Protecteur plus tranquille. Bien-tôt après, il y eut de grands Soulevemens dans divers lieux du Royaume, & particulierement dans les Provinces de Devon & de Norfolck. Ces Soulevemens étoient causés par les oppressions que le Peuple souffroit de la part de la Noblesse, à l'occasion des Terres que les Seigneurs & les Gentilshommes faisoient enfermer avec des palissades. Le Protecteur sembla en quelque maniere appuyer les plaintes du Peuple, en empêchant, autant qu'il dépendoit de lui, qu'on n'en vînt aux extrémitez avec les Revoltez. Il ne lui fut pas possible d'y réussir: mais après qu'ils eurent été battus & dissipez par le Comte de *Warwick*, il leur accorda une Amnistie, de sa propre autorité, & contre l'avis du Conseil.

Le Protecteur haï par cette raison.

Soulevemens du Peuple contre la Noblesse.

Le Protecteur accorde une Amnistie de sa propre autorité.

Cette démarche déplut beaucoup aux Grands, qui commencerent dès lors à prendre des mesures pour le ruïner. Il en fit quelques autres dans la suite, par rapport à la France & à l'Ecosse, qui firent hâter l'exécution du Complot que ses Ennemis avoient formez contre lui. Tout à coup, lorsqu'il y pensoit le moins, le Président du Conseil, & quelques autres Conseillers-Privez, se retirerent dans la maison de l'Evêque d'Ely, située dans la grande rue de *Holborne*; & protesterent qu'ils étoient obligez à faire cette démarche, parce que le Conseil n'étoit plus compté pour rien, & que le Protecteur faisoit tout à sa tête, sans prendre l'avis de personne. Toutes les précautions que le Protecteur prit pour se mettre à couvert de cette Conjuration, ne servirent qu'à fournir de nouveaux prétextes à ses ennemis. Il emmena le Roi à *Windsor*, & on lui en fit un crime. Enfin, sept autres Conseillers s'étant joints à ceux qui s'étoient déja séparez, & la Ville de Londres s'étant déclarée pour eux, le Protecteur commença à se décourager; & cela lui fit perdre encore sept autres Conseillers, qui se joignirent aux autres: de sorte qu'il ne put garder auprès de lui, que l'Archevêque de Cantorbery & *Paget*. Dès que les Conseillers se virent ainsi appuyez, ils écrivirent

On complote contre lui.

Les Grands s'assemblent.

Les Conseillers abandonnent le Protecteur.

Ils portant des

Plaintes contre lui.

au Roi, pour lui représenter les fautes & l'ambition du Duc son Oncle, lequel ils avoient déja déclaré indigne d'être Protecteur; & ils eurent la permission de se rendre à *Windsor* auprès du Roi.

Sa chute.

Ils y firent arrêter le Duc de *Sommerset*, & l'envoyerent à la Tour. Après cela, ils nommerent au Roi six Gouverneurs, du nombre desquels étoit le Comte de *Warwick*, qui eut l'adresse de s'emparer de toute l'Autorité, & de faire proprement la Charge de Protecteur, quoiqu'il n'en eût pas le Titre. Ce Gouverneur craignant que le Duc de *Sommerset* ne trouvât le moyen de reprendre son Autorité fit passer contre lui au Parlement un Acte d'*Attainder*, par lequel il fut condamné à une amende de 2000 livres sterling de revenu en fonds de Terre, & ses Biens mobiliaires furent confisquez.

Le Roi lui accorde des Lettres de Pardon.

Malgré tout cela, le Duc se soutint encore, le Roi, qui l'aimoit beaucoup lui ayant accordé des Lettres de Pardon : mais il ne reprit point son prémier poste.

Avancemens du Comte de Warwick.

Le Comte de *Warwick* se fit donner la Charge de Grand-Amiral & continua toujours à diriger les affaires du Gouvernement.

Son union avec le Comte de Dorset, qu'il fait Duc de Suffolck.

Pour mieux se soutenir dans son Poste & même pour pousser sa fortune plus loin, il s'unit étroitement avec le Lord *Gray*, Comte de *Dorset*, qui avoit épousé *Françoise Brandon*, Fille ainée du feu Duc de *Suffolck*, & de *Marie* Sœur de *Henri VIII*, Reine Douairiaire de France. Le Duc de *Suffolck* avoit eu d'un second Mariage deux Fils, qui étant morts tous deux dans le tems dont je parle, avoient laissé le Titre de Duc de *Suffolck* vacant; c'est pourquoi le Comte de *Warwick* le fit donner au Comte de *Dorset* son Ami, qui de son Mariage avec *Françoise Brandon* avoit trois Filles, savoir, *Jeanne*, *Catherine*, & *Marie*.

Ses vues pour faire tomber la Couronne à Jeanne Gray.

Le but du Comte de *Warwick*, ainsi qu'il parut dans la suite, étoit de marier un de ses Fils avec *Jeanne Gray*, Fille ainée du Duc de *Suffolck*; & de mettre *Jeanne* sur le Trône en faisant exclure *Marie* & *Elisabeth*, Sœurs du Roi. Pour mieux réussir dans ce projet, il tenta de marier *Elisabeth* avec le Roi de Danemarc; mais il y trouva des difficultés, qui l'empêcherent d'exécuter ce dessein.

Il est fait Duc de Northumberland.

Le Duc de Sommerset condamné & exécuté.

Le crédit du Comte de *Warwick* allant tous les jours en augmentant, il se fit donner le Titre de Duc de *Northumberland*; & enfin, ayant fait accuser le Duc de *Sommerset* de l'avoir voulu assassiner, il le fit condamner à mort. Ensuite, il sut si bien prévenir le jeune Roi contre son Oncle, qu'il en obtint un ordre pour faire exécuter la Sentence.

Autorité du Duc de Northumberland.

Le Duc de *Sommerset* étant mort, le Duc de *Northumberland* ne trouva plus d'opposition, & fit tout ce qu'il voulut. Il avança ses Créatures, & se rendit absolument maitre du Roi & du Gouvernement. Peu de tems après, le Roi étant tombé dans une maladie dont on prévit qu'il ne releveroit jamais, le Duc de *Northumberland* se hâta d'exécuter son projet.

Il marie son Fils à Jeanne Gray, & fait faire à Edouard un Acte

Il fit le Mariage de *Guilford Dudley* son quatrieme Fils, avec *Jeanne Gray*; & persuada au jeune Roi mourant, de faire un Acte solemnel, par lequel, en excluant *Marie* & *Elisabeth* ses Sœurs de sa

pour la déclarer son Héritiere.

Succession, il transportoit la Couronne à *Jeanne Gray*. Cet Acte étoit fondé sur ce que les deux Sœurs du Roi avoient été déclarées bâtardes sous le Regne de *Henri VIII*; & sur le danger qu'il y auroit pour la Reformation, si *Marie* montoit sur le Trône. Il fallut forcer les Juges du Royaume à dresser cet Acte, qui fut pourtant signé par tous les Conseillers-Privez. Le Roi étant fort mal, le Duc de *Northumberland*, qui souhaitoit d'avoir *Marie* & *Elisabeth* entre ses mains, leur fit expédier un Ordre de venir assister le Roi leur Frere dans sa maladie. Elles se mirent effectivement en chemin: mais ayant été informées de la mort du Roi, elles éviterent le piege qui leur avoit été préparé. *Edouard VI.* mourut le 6 de Juillet 1553, dans la seizieme année de son âge; & tout le monde soupçonna qu'on avoit avancé sa fin par de mauvais moyens.

Mort d'Edouard VI.

ACTES,

Qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1547.

Premiere Proclamation d'Edouard.

Prémiere Proclamation du Roi pour la Paix. Du 31 de Janvier 1546/7. Page 123. A Westminster.

Patentes du Comte de Hartford.

Patente du Trésorier de l'Echiquier, pour le Comte de *Hartford* Protecteur. Du 15 Fevrier. Page 124. A Westminster.

Autre, qui confere au Comte de *Hartford* le Titre de *Baron Seymour*. Du 15. Fevrier. Page 125. A la Tour de Londres.

Il est dit dans la Patente, que ce Titre lui est conferé, de peur que le nom de *Seymour* ne se perde, à cause de l'éclat des autres dignités du Protecteur. Le Roi veut que ce Titre passe aux Enfans du second lit, & à leurs descendans: ensuite à *Edouard Seymour*, Fils du Protecteur, du prémier lit; & si *Edouard Seymour* meurt sans Enfans mâles, aux Enfans que le Protecteur pourra avoir d'une troisieme Femme.

Thomas Seymour Grand-Amiral.

Autre qui confere la Charge de Grand-Amiral à *Thomas Seymour*. Du 17 Fevrier. Page 127.

Le Marquis de Dorset fait Connétable.

Autre, qui établit le Marquis de *Dorset* Grand-Connêtable pour le 19 de Fevrier seulement, jour qui précéde celui du Couronnement du Roi. Du 17 Fevrier. Page 129. A Westminster.

Lord Russel Sénéchal.

Autre, qui établit le Lord *Russel* Grand-Sénéchal, pour le 20 de Fevrier seulement, jour du Couronnement. Du 17 Fevrier. Page 130. A Westminster.

Duc de Sommerset Maréchal.

Autre qui confere au Duc de *Sommerset* la Charge de Grand-Maréchal. Du 17 Fevrier. Page 130. A Westminster.

Russel Garde du Sceau.

La Charge d'Imprimeur du Roi, en Hébreu, en Grec, & en Latin, donnée à *Reginald Wolf*. Du 19 Avril. Page 150. A Westminster.

Patente au Lord *Russel*, pour la Charge de Garde du Sceau-Privé. Du 21 Août. Page 155. Lord Russel Garde du Sceau-Privé.

Autre Patente pour la Charge de Grand-Amiral, conferée à *Thomas Seymour*. Du 30. Août. Page 157. A Westminster. Thomas Seymour Amiral.

Cette Patente fut obtenue par *Thomas Seymour*, en l'absence du Protecteur son Frere. Elle est plus ample, que la précédente du 15 Fevrier.

Patente qui accorde au Protecteur diverses Prérogatives. Du 3 Novembre. Page 164. A Westminster. Prérogatives du Protecteur.

« Qu'il sera assis seul dans le Parlement, sur un banc à la droite du » Roi.

» Qu'il jouïra de toutes les Prérogatives dont tous les autres Pro- » tecteurs ont joui, nonobstant le Statut de la 30. année du Regne de » *Henri VIII*, touchant les Préséances ».

Année 1548.

Patente qui établit le Protecteur Capitaine-Général, tant hors du Royaume, qu'au dedans. Du 11 Août. Page 173. A Westminster. Il est fait Capitaine Général.

Commission pour visiter les Universitez d'Oxford & de Cambridge, avec pouvoir aux Commissaires de supprimer un ou deux Colleges, pour en fonder un de Droit-Civil, & un de Medecine. Du 10. Novembre. A Westminster. Visite des Universitez.

Année 1549.

Pension de 166 livres 13. s. 4. deniers sterling, accordée à *Sebastien Cabot*. Du 6 Janvier. Page 181. A Westminster. Pension à Sebastien Cabot.

Patente de Grand-Amiral, pour *Jean* Comte de *Warwick*. Du 28. Octobre. Page 194. A Westminster. Comte de Warwick Amiral.

Pension de 355 livres sterling, accordée à *Othon*, Duc de *Brunswick* & de *Lunebourg* : *Durante beneplacito*. Du 24 Décembre. Page 201. A Westminster (1). Pension au Duc de Brunswick.

Année 1549.

Pouvoir donné au Lord *Riche*, Grand-Chancelier, de faire des Dénisens. Du 20 Janvier. Page 202. A Westminster. Pouvoir au Chancelier de faire des Dénisens.

(1) Nous apprenons du Chevalier *Jean Hayward*, LL.D. qui a fait l'Histoire de ce Regne au long, que peu après ceci, le Duc de *Brunswick* offrit au Roi de le servir dans ses Guerres avec dix-mille hommes, & de recherchor sa sœur aînée *Marie*. Mais le Roi lui répondit, que les Guerres venoient d'être terminées, & qu'en ce même tems il y avoit un Traité sur pied pour marier la Princesse *Marie* avec l'Infant de Portugal. WHAT.

Marquis de Northampton Grand-Chambellan.

Patente pour la Charge de Grand-Chambellan, conferée à *Guillaume Parr*, Marquis de *Northampton*. Du 4 Fevrier. Page 203. A Westminster.

Pardon pour le Duc de Sommerset.

Lettres de Pardon pour le Duc de *Sommerset*. Du 16 Fevrier. Page 205. A Westminster.

Comte de Warwick Grand Maitre d'Hôtel.

Patente de Grand-Maitre-d'Hôtel de la Maison du Roi, pour le Comte de *Warwick*. Du 20. Fevrier. Page 209. A Westminster.

Cet Officier étoit autrefois connu sous le nom de Sénéchal de la Maison du Roi. Ce fut *Henri VIII*, qui pour imiter la Cour de France, lui donna le nom de Grand-Maitre-d'Hôtel, *High Stuart of the Kings Houshold*.

Préambule de la Patente.

Voici comme on fait parler le Roi du Comte de *Warwick*, dans cette Patente.

Cujus in Religione constantiam, in bello, seditione & tumultu fortitudinem, & animum erga Nos benevolum & fidissimum semper experti sumus. Cujus commorantiam & personalem residentiam in Hospitio nostro Regio, & circa Personam nostram regiam, præsertim in hac tenerâ nostrâ ætate affectamus.

Licence à Polydore Vergile de sortir du Royaume.

Licence à *Polydore Vergile*, de sortir du Royaume & de retourner dans sa Patrie. du 2 Juin. Page 234. A Westminster.

Le Roi accorde à *Polydore Vergile*, de pouvoir conserver ses deux Bénéfices, savoir l'Archidiaconat de Bath & Wells, & le Prieuré de Nonyngton dans le Diocese de Hereford; en considération de ce qu'il a demeuré quarante ans en Angleterre, & qu'il en a écrit l'Histoire.

Licence au Duc de Sommerset au sujet de ses livrées.

Licence au Duc de *Sommerset*, de donner ses livrées à 200 personnes, Gentilshommes ou autres, outre ses domestiques ordinaires. Du 5 Juin. Page 235. A Westminster.

Année 1550.

Privilege pour imprimer les Pandectes.

Privilege accordé pour sept ans à *Laurens Torrentin*, Allemand de Nation, Imprimeur de Florence, touchant l'impression des *Pandectes*. Du 18 d'Avril. Page 255. A Westminster.

Année 1551.

Exécution du Duc de Sommerset.

Ordre pour l'Exécution du Duc de *Sommerset*, sans date. Page 295. (1).

Et de ses complices.

Autre pour l'Exécution de *Vane*, *Patrick*, *Arundel*, *Stanhop*. Du 25 Fevrier. Page 296. A Westminster.

C'étoient les prétendus complices du Duc de *Sommerset*.

Cecil Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere.

Guillaume Cecil fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere. Du 12 Avril. Page 330.

(1) Le Duc de *Sommerset* fut exécuté le 22 de Janvier 1552. WHAT.

ARTICLE

ARTICLE II.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

Henri VIII avoit expressément recommandé à ses Exécuteurs, d'employer tous les moyens possibles pour faire exécuter le Traité qu'il avoit fait avec les Ecossois, pour le Mariage de son Fils avec la jeune Reine d'Ecosse. Le Duc de *Sommerset* étant devenu Protecteur, ne crut pas devoir négliger cette affaire. Il demanda donc aux Ecossois l'exécution du Traité; & sur leur refus, il résolut de porter la Guerre en Ecosse: non pour conquérir ce Royaume; mais, selon la maxime de *Henri VIII*, pour obliger les Ecossois, par les incommoditez & les dangers de la Guerre à exécuter le Traité. Le Régent d'Ecosse & la Reine Douairiere étant absolument contre ce Mariage, avoient pris de bonne heure des précautions pour avoir du secours de France en cas de besoin. *Henri II*, qui venoit de monter sur le Trône de France, croyoit avoir interêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre ne devînt aussi Roi d'Ecosse; & les deux Princes de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, le fortifioient dans le dessein de soutenir les Ecossois, pour ne pas voir la Reine leur Niece épouser un Prince Protestant. Il semble même que dès-lors ils projettoient de donner leur Niece pour Femme au Dauphin. Quoi qu'il en soit, *Henri II*, en montant sur le Trône, avoit déclaré qu'il assisteroit les Ecossois de tout son pouvoir. C'étoit-là ce qui faisoit craindre au Protecteur d'Angleterre de s'engager dans cette affaire. Il auroit voulu s'en dispenser, sous quelque prétexte honnête. Ce fut dans cette vue, qu'il offrit aux Ecossois une condition qui n'auroit pas dû être rejettée, si le projet n'avoit pas été déja formé de marier la jeune Reine avec le Dauphin. Il vouloit bien laisser l'Ecosse en repos jusqu'à la Majorité de la Reine, à condition que pendant ce tems-là elle seroit élevée en Ecosse, sans qu'on l'engageât dans aucun Mariage. Il étoit manifeste, que dans cet intervalle, *Edouard* ou *Marie*, pouvoient mourir; & au pis aller, les Ecossois se seroient trouvez à la Majorité de leur Reine, au même état où ils se trouvoient lorsqu'on leur faisoit cette proposition, qui par conséquent devoit leur paroître avantageuse. Mais le parti violent l'emporta sur le plus moderé, & cette proposition fut rejettée avec beaucoup de fierté. Ainsi le Protecteur continua sa marche vers l'Ecosse. Il entra dans ce Royaume, & gagna contre les Ecossois une Bataille, dans laquelle ils perdirent 14000 hommes, outre 1500 Prisonniers, dont 800 étoient Gentilshommes. Après cette Victoire, le Protecteur s'empara d'Edimbourg, & fit divers autres progrès, qui auroient pu réduire l'Ecosse à une fâcheuse extrémité, ou à la nécessité d'accomplir le Traité de Mariage. Mais dans ces entrefaites, le Protecteur ayant été informé des Com-

Les Ecossois refusent d'accomplir le Traité.

Le Protecteur bat les Ecossois.

plots que l'Amiral son Frere faisoit pour le ruïner, quitta brusquement l'Ecosse pour retourner à la Cour; & par-là, il perdit tout le fruit de sa Victoire.

Après qu'il eut appaisé, par la mort de son Frere, l'orage qui s'étoit formé contre lui, il résolut de réparer sa faute, en continuant la Guerre contre l'Ecosse. Mais, ne voulant point aller commander lui-même en ce Païs-là, il donna la conduite de l'Armée au Comte de *Shrewsbury*, lequel il établit son Lieutenant, en vertu d'une nouvelle Patente du Roi, qui lui en donnoit le pouvoir.

Il établit le Comte de Shrewsbury son Lieutenant-Général.

Pendant qu'on préparoit cette Armée en Angleterre, le Régent d'Ecosse assiegeoit le Château de *Browghty*, qui avoit été pris par les Anglois dans la Guerre précédente, & il demeura trois mois devant cette Place. Comme toutes les Forces des Ecossois étoient occupées à ce Siege, les Anglois eurent le tems & l'occasion de s'emparer du Château de *Hadington*, & de le faire bien fortifier. Cette Place, qui n'étoit qu'à 12 milles d'Edimbourg, incommodoit beaucoup cette Ville Capitale.

Browghty assiégé par les Ecossois.

Mais peu de tems après, les Ecossois, ayant reçu de France un secours de 6000 hommes, commandé par *Dessé d'Epainvilliers*, ils y joignirent huit-mille hommes de leurs propres Troupes, & allerent assieger *Hadington*. Ce fut pendant ce Siege, qu'après plusieurs Conferences entre les François & les Ecossois, la résolution fut prise d'envoyer la jeune Reine d'Ecosse en France. Véritablement, cette Proposition rencontra de grandes oppositions de la part de plusieurs Grands, qui craignoient les suites d'une résolution si importante: mais le Parti de la France l'emporta. La Reine Douairiere souhaitoit passionnément le Mariage de sa Fille avec le Dauphin. D'un autre côté le Roi de France menaçoit de retirer ses Troupes, & ne vouloit continuer son secours à l'Ecosse, qu'à condition qu'on lui mettroit la Reine entre les mains. Enfin, il avoit gagné le Régent en lui offrant en France le Titre de *Duc de Châtelleraud*, avec douze-mille livres de rente en fonds de Terre. Ainsi la jeune Reine fut envoyée en France, avec les mêmes Vaisseaux qui avoient amené les Troupes Françoises.

Ils reçoivent du secours de France & assiegent Hadington.

Le Régent fait Duc de Châtelleraud, & la Reine envoyée en France.

Cependant, le Comte de *Shrewsbury* s'étant mis à la tête de l'Armée composée d'Anglois, & d'un Corps de Landsquenets qu'on avoit fait venir d'Allemagne, fit lever le Siege d'*Hadington*, & ravitailla la Place. Ensuite il s'avança plus loin en Ecosse, pour offrir la Bataille aux Ennemis: mais voyant qu'ils ne vouloient point l'accepter, il se retira. Après sa retraite, *Dessé* fit une irruption en Angleterre, & s'avança jusqu'à Newcastle, sans trouver la moindre opposition. On ne sait ce qu'étoit dévenu le Comte de *Shrewsbury* avec son Armée.

Siege de Hadington levé.

Les Ecossois ne tarderent pas longtems à se repentir d'avoir envoyé leur Reine en France. Elle ne fut pas plutôt partie, que les François commencerent à faire les maitres en Ecosse. *Dessé* traitoit les Ecossois

Les François maitres de l'Ecosse.

avec beaucoup de hauteur; & peu de tems après, on vit arriver *Monluc*, Evêque de Valence, qui venoit pour exercer en Ecosse la Charge de Grand-Chancelier. Mais sur les plaintes de la Reine Douairiere, ils furent tous deux rappellez, & la Cour de France envoya *De Thermes* à la place du prémier.

Dans l'année suivante 1549, le Protecteur mit le Comte de *Warwick* à la tête d'une Armée, pour agir contre l'Ecosse: mais il se vit obligé d'employer ces mêmes Troupes contre les Rebelles de Norfolck, qui s'étoient rendus redoutables. Cela fut cause, que n'esperant plus de pouvoir garder *Hadington*, il en fit raser les fortifications, de peur que cette Place ne tombât entre les mains des Ecossois, comme il étoit arrivé au Château de *Browghty*, dont ils venoient de s'emparer. Armée contre les Rebelles de Norfolk. Hadington rasé.

Ce fut par-là proprement que finit la Guerre d'Ecosse, de laquelle le Protecteur ne pouvoit plus esperer un succès avantageux, puisque, quand même il auroit fait de plus grands efforts, il n'auroit pu parvenir au but qu'il s'étoit proposé en commençant cette Guerre, je veux dire, à l'exécution du Traité de Mariage, depuis que la jeune Reine étoit entre les mains du Roi de France. Enfin, la Paix entre la France & l'Angleterre s'étant renouvellée en 1550, on insera dans le Traité certains Articles touchant l'Ecosse; savoir, la démolition de deux ou trois petites Places, que les Anglois tenoient encore dans ce Royaume; & il fut convenu, qu'*Edouard* ne pourroit plus faire la Guerre à l'Ecosse, à moins que les Ecossois ne lui en donnassent quelque nouveau sujet. C'est à dire, qu'indirectement, il se désista de l'exécution du Traité qui avoit été fait pour son Mariage avec la Reine d'Ecosse. Paix avec la France; l'Ecosse y est comprise.

Depuis ce tems-là, l'Ecosse fut assez tranquille. Le Duc de *Châtelleraud* étoit toujours Régent: mais il se laissoit gouverner par l'Archevêque de *S. André* son Frere bâtard, homme qui menoit une vie peu édifiante, pour un Ecclésiastique. De plus, l'Autorité du Régent étoit beaucoup diminuée, par la dépendance où il étoit de la Cour de France, qui avoit la Reine en son pouvoir, & qui lui envoyoit des ordres, comme elle le jugeoit à propos. Outre cela, la Reine Douairiere, qui étoit soutenue à la Cour de France par le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine* ses Freres, tenoit tellement le Régent en bride, qu'il n'avoit plus qu'une ombre d'autorité. C'étoit proprement la Reine Douairiere qui gouvernoit le Royaume. L'Autorité du Régent diminue.

En 1551, la Reine Douairiere n'étant pas contente d'un pouvoir emprunté, fit un voyage en France, sous prétexte d'y aller voir la Reine sa Fille, & par le crédit de ses Freres, elle obtint du Roi la Régence d'Ecosse, si elle pouvoit y faire consentir le Duc de *Châtelleraud*. Lorsqu'elle fut de retour en Ecosse, elle fit doucement entendre au Duc, qu'il lui feroit plus avantageux de lui ceder la Régence de bonne grace, que de s'y voir contraint par des ordres supérieurs. Le Duc, qui étoit déja instruit de la volonté du Roi de France, comprit aisément que ce La Reine Douairiere va en France. A son retour elle obtient la Régence.

feroit en-vain qu'il voudroit s'y oppofer; & d'ailleurs, il étoit bien aife de conferver ce qu'il poffedoit en France. Il ceda donc la Régence à la Reine, malgré les follicitations contraires de l'Archevêque fon Frere, qui fit tout ce qu'il put pour l'en détourner. Le Prélat n'ayant pu parer ce coup, cabala parmi le Clergé, pour l'engager à traverfer les deffeins de la Reine. Cela fut caufe, que pour fe foutenir contre les attaques du Clergé, elle prit le parti de s'appuyer du fecours des Reformés, qui étoient déja en fort grand nombre en Ecoffe, en leur accordant la permiffion de prier Dieu à leur maniere, dans leurs propres maifons. Par ce moyen, elle conferva la Régence, & rendit inutiles les projets de l'Archevêque.

L'Archevêque cabale contre elle.

Elle s'appuye des Proteftans.

ACTES.

Qui regardent L'ECOSSE.

Année 1547.

Sauf-conduit pour l'Evêque de Roff.

Sauf-conduit pour l'Evêque élu de *Roff.* Du 2. Mars. Page 131. A Weftminfter.

Conventions entre Edouard & quelques Ecoffois.

Conventions entre *Edouard VI*, & certains Gentilshommes Ecoffois. Du 9 Mars. Page 131. Au Château de S. André.

1. Qu'ils feront leurs efforts pour faire accomplir le Mariage: qu'ils donneront des Otages, & fe déclareront contre ceux qui veulent la Guerre avec les Anglois.

2. Que pendant la Minorité de la Reine, ils ne fouffriront point qu'elle foit mife entre les mains de la Reine Douairiere, ou du Régent, fans le confentement du Roi d'Angleterre.

3. Qu'ils livreront au Roi le Fils du Régent, qui eft entre leurs mains.

4. Que le Roi leur entretiendra 120 hommes d'Infanterie, & 40 de Cavalerie, pour la garde du Château de S. André.

5. Qu'il leur fournira de l'Artillerie & des munitions.

6. Qu'il leur accordera des Penfions.

7. Qu'il les fera jouïr de leurs Biens en Ecoffe, ou les en récompenfera en Angleterre.

Conditions propofées au Roi par le Lord d'Angus.

Conditions propofées au Roi, par *Patrick* Lord *Gray*, Seigneur d'*Angus*. Du 11. Mars. Page 142. Au Château de S. André.

1. Qu'on lui rende fon Frere qui eft en Otage.

2. Qu'on lui donne du fecours pour s'emparer de *Johnftown*.

3. Il s'engage à faire fes efforts pour faire accomplir le Mariage, & pour livrer la Reine à *Edouard*.

4. A garder *Johnftown* pour le Roi.

5. A livrer un de ses Châteaux.

6. A aider le Roi de tout son pouvoir.

Engagement des Ecossois nommez dans les Conventions du 9. Mars, relatif à ces Conventions. Du 15 Mars. Page 145. Au Château de S. André. Engagement des Ecossois.

Année 1549.

Lettres-Patentes d'*Edouard VI*, en faveur de *Patrick* Comte de *Bothwell*. Du 3 de Septembre. Page 190. A Westminster. Patentes en faveur du Comte de Bothwel.

Le Comte de *Bothwell* ayant reconnu *Edouard* pour Souverain Seigneur de l'Ecosse, le Roi le prend en sa protection, lui accorde une Pension de 3000 écus, promet de lui entretenir 100 chevaux, & de le récompenser en Angleterre, en cas qu'il perde ses Terres en Ecosse.

Année 1550.

Articles qui regardent l'Ecosse, inserez dans le Traité entre la France & l'Angleterre, sur la restitution de Boulogne. Du 24 Mars. Page 211. Dans un Champ près de Boulogne. Articles relatifs à l'Ecosse inserez dans le Traité avec la France.

Que les Forts de *Douglas* & de *Ladre* seront rendus à la Reine d'Ecosse.

Que si ces deux Places se trouvent hors du pouvoir du Roi d'Angleterre, il sera obligé en récompense de ces deux Places, de démolir *Ayton* & *Roxborowgh*, & que ces deux Places ne pourront être relevées par aucun des deux Partis. Que si le Roi d'Angleterre rend *Douglas* & *Ladre*, & que la Reine d'Ecosse veuille les raser, il sera obligé de faire aussi raser *Ayton* & *Roxborowgh*, sous la même condition, qu'elles ne pourront être relevées, ni par les Anglois, ni par les Ecossois.

Que le Roi d'Angleterre ne pourra attaquer l'Ecosse, si les Ecossois ne lui en donnent pas un nouveau sujet.

Toutes les autres prétentions de l'Angleterre, de la France, & de l'Ecosse, réservées réciproquement.

Année 1551.

Ratification de *Marie* Reine d'Ecosse, pour ce qui la concerne dans le Traité fait sur la restitution de Boulogne. XIII Kal. Maii. Page 255. A Edimbourg. Ratification de la Reine d'Ecosse.

Commission de *Marie* Reine d'Ecosse, pour traiter avec *Edouard*. Du 8 Mai. Page 263. A Edimbourg. Son Traité avec Edouard.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere d'Ecosse, retournant de France en Ecosse par l'Angleterre. Du 12. Mai. Page 264. A Westminster. Sauf-conduit pour la même Reine Douairiere.

Traité avec l'Ecosse.

Traité particulier avec l'Angleterre & l'Ecosse. A Norham, le 10 de Juin. Page 265.

1. Les Limites seront les mêmes qu'elles étoient avant la Guerre entre *Henri VIII* & *Jaques V*.

2. Les Terres disputées, sur le même pied.

3. *Barwick* libre, sans appartenir à l'un ni à l'autre des deux Royaumes.

4. La Maison & le Moulin d'*Edrington* seront rendus à l'Ecosse.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere d'Ecosse, renouvellé. Du 17 Septembre. Page 290. A Westminster.

Année 1552.

Traité avec l'Ecosse.

Traité entre l'Angleterre & l'Ecosse, sur les Terres disputées. Du 24 Septembre. Page 316. Sur ces Terres mêmes.

Ratification.

Ratification de *Marie* Reine d'Ecosse. Du 9 Novembre, Page 319. A Jedburgh.

ARTICLE III.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE.

Deux Traitez avec la France.

1547. Incontinent après la mort de *Henri VIII*, *François I* envoya un Ambassadeur à *Edouard VI*, pour le complimenter, & pour renouveller avec lui la Paix & l'Alliance faite en dernier lieu avec le Roi son Pere. Cette Ambassade produisit deux Traitez, qui furent conclus à Londres le 11 de Mars 1547.

Le prémier n'étoit qu'une confirmation de l'Alliance entre les deux Couronnes.

Le second règloit les Limites de Boulogne, pendant que cette Place demeureroit entre les mains des Anglois; & la démolition, ou la continuation de certaines Fortifications qui avoient été commencées aux environs de Boulogne, avant ou après le dernier Traité.

François I étant mort le 31 de Mars, vingt jours après la conclusion des Traitez dont je viens de parler, sans les avoir ratifiez, le Conseil d'Angleterre donna ordre à *Nicolas Wotton* Ambassadeur en France, de complimenter *Henri II*, nouveau Roi de France, & de demander la Ratification des deux Traitez conclus à Londres. Mais la Cour de France, en changeant de Souverain, avoit aussi changé de maximes & de Politique, & formé d'autres projets. Le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, qui avoient beaucoup de crédit auprès du nouveau Roi, lui persuaderent, qu'il étoit de son interêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre n'épousât la Reine d'Ecosse; que pour cet effet, il devoit soutenir les Ecossois; & que pour empêcher que les Anglois ne

fissent une diversion en France par le moyen de Boulogne, il falloit avant toutes choses, recouvrer cette Place, à quelque prix que ce fût. *Henri* ayant suivi ce conseil, refusa de ratifier les deux Traitez conclus à Londres, & desavoua l'Ambassadeur du Roi son Pere, qui les avoit signez. Par-là, non seulement il se réserva un sujet de differend au sujet des Limites & des Fortifications de Boulogne; mais il fit voir assez manifestement, en refusant de renouveller l'Alliance, qu'il avoit dessein de rompre la Paix. En effet, dès cette même année, il fit dire au Protecteur, que s'il ne faisoit pas discontinuer les Ouvrages qui se faisoient au Fort de *Bullenberg*, il tiendroit la Paix pour rompue. Il avoit été expressément convenu dans le Traité de Paix, que tous les Ouvrages commencez avant la Paix, pourroient être perfectionnez; & comme ceux du Fort de Bullenberg étoient de cet ordre, le Protecteur étoit manifestement autorisé par le Traité à les continuer. Cependant, comme une nouvelle Guerre contre la France ne convenoit nullement, ni aux projets qu'il avoit formez, ni à ses interêts particuliers, ni à ceux du Royaume, il fit discontinuer les Ouvrages commencez.

Le nouveau Roi de France refuse de les ratifier.

Cette moderation ne fut pas capable de lui faire éviter la Guerre qu'il craignoit. Dès l'année suivante, le Roi de France envoya aux Ecossois un secours de 6000 hommes, & enleva au Roi d'Angleterre la Reine d'Ecosse, qui lui avoit été promise en Mariage. Mais il ne s'arrêta pas là. En 1549, voulant profiter de l'occasion que lui fournissoient les Revoltes qu'il y avoit en Angleterre, il entra dans le Boulonnois à la tête d'une Armée, sans avoir fait déclarer la Guerre; & après s'être emparé de quelques-uns des Forts qui étoient autour de Boulogne, il assiegea cette Place. Il avoit été convenu dans le dernier Traité de Paix, que le Roi de France payeroit dans huit ans au Roi d'Angleterre, deux millions d'écus d'or; & que pendant ce tems-là, Boulogne demeureroit entre les mains des Anglois. Mais *Henri II* vouloit avoir cette Place, non-seulement avant le tems fixé par le Traité, mais même sans payer la somme stipulée dans le Traité. La seule raison qu'il alléguoit pour justifier ce procedé, étoit, que la Guerre faite par *Henri VIII* à *François I*, étoit injuste; & que par conséquent, il lui étoit permis de se servir de l'occasion qui se présentoit, pour dédommager la France de ses pertes. Mais, outre que la plus grande partie des deux millions étoit dûe à *Henri VIII* avant qu'il eût pris Boulogne; si la raison alléguée par le Roi de France devoit avoir lieu, il n'y auroit jamais aucun Traité de Paix sur lequel on pût s'assurer. Quoi qu'il en soit, *Henri II* se mettant peu en peine de ce que les Anglois ou le Public pourroient dire sur sa conduite, continua le Siege de Boulogne. Mais la Peste s'étant mise dans son Armée, il en laissa le Commandement à *Gaspar de Coligny*, qui se vit enfin obligé de changer le Siege en Blocus.

Il envoye du secours aux Ecossois, & fait emmener leur Reine.

Il assiege Boulogne.

La Peste se met dans son Armée.

Raisons du Protecteur pour éviter la Guerre.

Cette nouvelle Guerre causoit une peine extrême au Protecteur, par plusieurs raisons. Premierement, il vouloit travailler à bien établir la Réformation en Angleterre, & un tems de Guerre n'étoit gueres propre à cela. Secondement, il savoit que le Roi de France avoit promis un puissant secours aux Protestans d'Allemagne, aussi-tôt qu'il auroit recouvré Boulogne ; d'où il inferoit, que ce Monarque feroit un puissant effort dans la Campagne suivante, pour exécuter son dessein. Par conséquent l'Angleterre alloit se voir exposée à une dépense très considerable, pour soutenir cette Guerre. En troisieme lieu, les Coffres du Roi étoient vuides ; & le Protecteur craignoit une nouvelle Revolte, si on étoit obligé de fouler le Peuple. En quatrieme lieu, il ne craignoit pas moins la Noblesse, parmi laquelle il avoit beaucoup d'Ennemis. En cinquieme lieu, rien ne pouvoit être plus avantageux à la Reformation, que l'union de la France avec les Protestans d'Allemagne ; à quoi néanmoins, le dessein de conserver Boulogne étoit entierement opposé. Toutes ces raisons lui firent prendre la résolution de proposer au Conseil la reddition de Boulogne. Comme il y avoit déja un Complot formé pour le ruïner, cette proposition fut reçue avec indignation ; & ce fut de là que les Ennemis du Protecteur prirent principalement le prétexte d'agir ouvertement contre lui, ainsi que je l'ai déja dit dans l'Article des Affaires domestiques.

Le Duc de *Sommerset* étant éloigné du Conseil, le Comte de *Warwick* & le reste des Conseillers ne se trouvoient pas moins embarassez que lui, sur l'affaire de Boulogne. Le Roi de France étoit sur le point d'attaquer cette Place avec toutes ses forces, & on n'avoit fait aucun préparatif pour la défendre, quoique le Conseil se fût si souvent recrié sur l'indignité qu'il y auroit à la restituer. Il fut donc résolu de rendre Boulogne à la France ; & toute la difficulté ne consista plus que dans le point-d'honneur, qui ne permettoit pas à l'Angleterre de faire les avances sur ce sujet. Mais cette difficulté fut levée par le moyen d'un Marchand Florentin, nommé *Guidotti*, qui demeuroit à Southampton. Ce Marchand ayant été envoyé secretement à Paris, trouva le moyen de se faire charger par le Connêtable de *Montmorency*, de quelque proposition vague. Ce fut sur ce fondement, que les deux Cours envoyerent des Plénipotentiaires en Picardie, où le Traité fut bien-tôt conclu le 24 de Mars 1550. Par ce Traité Boulogne fut rendue à la France, moyennant une somme de 400000 écus d'or, payable, la moitié le jour de la restitution, & l'autre moitié avant le 15 d'Août.

Boulogne rendue à la France.

L'Ordre de la Jarretiere envoyé au Roi de France.

Traité de Mariage du Roi avec une Fille de Henri II.

L'année suivante, le Roi, par la direction du Comte de *Warwick*, envoya des Ambassadeurs à *Henri II*, pour lui porter l'Ordre de la Jarretiere. Les Ambassadeurs avoient ordre de lui proposer le Mariage de leur Roi, avec *Elisabeth* sa Fille. Cette proposition ayant été acceptée, le Traité pour ce Mariage fut signé à Angers le 19 de Juillet : mais il ne devoit s'accomplir, que quand la Princesse seroit parvenue à sa douzieme

zieme année. Plusieurs ont prétendu, que le Comte de *Warwick* n'avoit en vue que d'amuser le jeune *Edouard*, & qu'il savoit bien que ce Prince mourroit avant que le tems de consommer son Mariage fût arrivé.

ACTES,

Qui regardent la FRANCE.

Année 1547.

Commission de *François I*, pour convenir avec *Edouard VI* de la Source de la Riviere de Boulogne, & de certaines choses qui regardent les Fortifications. Du 15 Fevrier. Page 199. A la Muette. Conventions touchant Boulogne.

Traité sur les Limites de Boulogne. Du 11 Mars. Page 135. A Londres.

Autre, qui renouvelle celui du 7 de Juin, entre *François I* & *Henri VIII*. Du 11 Mars. Page 139. A Londres.

Année 1550.

Commission de *Henri II*, pour traiter de la Paix avec l'Angleterre, au lieu dont on conviendra. Du 20 Janvier. Page 202. A Fontainebleau. Commission de Henri II pour la Paix.

Traité pour la restitution de Boulogne, conclu entre Boulogne & le Fort d'Outreau, sur le bord de la Riviere de Lyane. Du 24 Mars. Page 211. Traité pour la Restitution de Boulogne.

Qu'il y aura entre les deux Couronnes, *vera, stabilis, firma, inviolabilis, sincera, perpetua, & certa pax, amicitia, confœderatio, unio, liga, & summa concordia*, &c.

Que Boulogne sera rendue à la France dans six semaines (1).

Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre 400000 écus d'or sol (2); savoir 200000 écus en prenant possession de Boulogne, & 200000 écus le 15 d'Août.

Toutes les autres prétentions de l'Angleterre contre la France, ou de la France contre l'Angleterre, réciproquement réservées.

Attestation de *François de Montmorency*, & de *Gaspar de Coligny*, que la Ville de Boulogne leur a été remise. Du 25 Avril. Page 228. A Boulogne. Attestation de la remise de Boulogne.

Ratification du Traité de Boulogne par *Henri II*, & Serment du même Roi. Du 8 Mai. Page 232. Ratification du Traité.

(1) Cet Acte découvre une lourde bévue dans l'Histoire du Chevalier *Jean Hayward*, qui fait le terme de six mois. WHAT.

(2) Le Chevalier *Jean Hayward* évalue l'écu à six chelins huit sols sterling. WHAT.

Année 1552.

Traité de Mariage d'Edouard.

Traité pour le Mariage d'*Edouard VI* avec *Elisabeth* de France, Fille de *Henri II*. A Angers, le 19 de Juillet. Page 273.

ARTICLE IV.

AFFAIRES DE RELIGION.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur cet Article, par deux raisons. La prémiere est, qu'on ne trouve dans le Recueil des Actes Publics, que peu d'Actes importans sur cette matiere. La seconde, que le changement qui se fit dans la Religion sous le Regne d'*Edouard VI*, a été si bien expliqué dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, que ce seroit perdre le tems, que d'entrer ici dans un grand détail sur ce sujet.

La mort de *Henri VIII* ayant délivré le Peuple d'Angleterre de la crainte & de la sujettion où il s'étoit trouvé sous la domination de ce Prince, les Reformés ne firent plus difficulté sous ce nouveau Regne, de faire connoitre leurs sentimens, & même de les prêcher publiquement, quoique les Loix faites sous *Henri VIII* subsistassent toujours. L'élevation du Duc de *Sommerset* à la Dignité de Protecteur, leur faisoit concevoir de grandes esperances, puisque ce Seigneur étoit entierement dans leur parti. D'ailleurs, ils avoient pour eux le Roi lui-même, les deux Archevêques, plusieurs Evêques, & autres des principaux Membres du Clergé, outre un grand nombre de Partisans parmi les Grands & parmi le Peuple. Ainsi, tout l'avantage se trouvoit de leur côté, puisqu'ils étoient appuyez du Gouvernement. Leurs Adversaires, qui ne se trouvoient pas dans une situation si avantageuse, comprenoient bien qu'ils ne pouvoient rien attendre de bon pour leur Religion. Ainsi, sans faire des efforts pour faire changer ce qui avoit été déja fait, ils bornoient leurs prétentions à empêcher qu'on ne fit de plus grands changemens. Pour cet effet, ils soutenoient qu'on ne pouvoit rien décider par rapport à la Religion sous une Minorité; car puisqu'on ne pouvoit rien faire qu'en vertu de la Suprémacie du Roi, ils prétendoient qu'il falloit attendre qu'il fût en âge de l'exercer, & de connoitre la Religion par lui-même, & non par les yeux d'autrui. Mais ceux qui gouvernoient étoient bien éloignez d'admettre cette maxime, qui pouvoit avoir des influences sur les autres Affaires du Gouvernement. Ils soutenoient que l'Autorité Royale étoit toujours la même, soit que le Roi fût majeur, ou qu'il fût mineur.

Situation avantageuse des Protestans.

Ce fut sur ce fondement, qu'ils commencerent à travailler à la Re-

formation, par une Visite générale des Eglises, avec pouvoir aux Visiteurs, d'abolir les Abus les plus grossiers, particulierement par rapport aux Images. *Bonner* Evêque de Londres, & *Gardiner* de Winchester, furent les Evêques, qui s'opposerent au Règlement que les Visiteurs avoient fait, se fondant sur la maxime dont je viens de parler, qu'on ne pouvoit faire aucun changement dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Sur ce refus, ils furent envoyés en prison, *Bonner* à la Tour, & *Gardiner* dans sa maison. Celui-ci en sortit en vertu de l'Amnistie, qui fut accordée à la fin de la premiere Séance du Parlement; mais dans l'année suivante, il fut envoyé à la Tour, toujours pour la même faute. *Bonner* fut aussi rétabli dans les fonctions de son Episcopat: mais il ne s'y maintint pas longtems. La Princesse *Marie* se plaignit aussi fort aigrement, dans une Lettre qu'elle écrivit au Conseil, des changemens qui se faisoient dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Mais le Protecteur lui fit une réponse, qui lui fit comprendre que le Roi & le Conseil ne prétendoient point se laisser conduire par ses directions, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obeïssance.

Prison de Bonner & de Gardiner.

Plaintes de la Princesse Marie sur les changemens dans la Religion.

Le Parlement, qui s'assembla le 4 de Novembre, fit quelques pas vers la Reformation, au-delà de ce qui s'étoit fait sous *Henri VIII*. Il abolit certains Actes, faits autrefois contre les *Lollards*. Il revoqua la Loi des six Articles, & confirma la Suprémacie du Roi. Il abolit les Messes privées, & rendit la Coupe au Peuple dans la Communion. Le Roi fut revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchés vacans; & par là les Elections, qui depuis quelque tems n'étoient que des momeries, puisqu'elles ne se faisoient jamais qu'au gré de la Cour, furent abolies. On resserra la Jurisdiction des Cours Ecclésiastiques; & enfin, le Parlement accorda au Roi tous les fonds destinés à l'entretien des Chantres, & tous ceux qui étoient affectez à des usages superstitieux; comme à l'entretien des Lampes, des Confréries, & autres choses de cette nature. Cet Article passa contre les oppositions de *Cranmer* Archevêque de Cantorbery, qui, prévoyant le mauvais usage qu'on en feroit, souhaitoit qu'on differât à disposer de ces fonds, jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de les employer à quelque usage utile au Public & à l'Eglise.

Le Parlement favorise la Reformation.

Le Roi, le Protecteur, & le Parlement, ayant fait connoitre de cette maniere, combien ils étoient portez à établir une véritable Reformation; plusieurs Hommes illustres d'entre les Protestans d'Allemagne se retirerent en Angleterre, pour y joüir de la liberté de Conscience, qu'ils ne pouvoient plus trouver dans leur Patrie, depuis les grands avantages que l'Empereur avoit remportez sur la Ligue de Smalcalde. De ce nombre furent, *Pierre Martyr*, *Bucer*, *Ochin*, *Fagius*, auxquels le Roi accorda des Pensions & des Bénéfices pour leur subsistance.

Protestans d'Allemagne qui se retirent en Angleterre.

Le Parlement, qui se rassembla le 24 de Novembre de l'année 1548, travailla de nouveau à l'affaire de la Reformation. Il permit le Mariage

Progrès de la Reformation par le Parlement.

Année 1551.

Traité de Mariage d'Edouard.

Traité pour le Mariage d'*Edouard VI* avec *Elisabeth* de France, Fille de *Henri II*. A Angers, le 19 de Juillet. Page 273.

ARTICLE IV.

AFFAIRES DE RELIGION.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur cet Article, par deux raisons. La prémiere est, qu'on ne trouve dans le Recueil des Actes Publics, que peu d'Actes importans sur cette matiere. La seconde, que le changement qui se fit dans la Religion sous le Regne d'*Edouard VI*, a été si bien expliqué dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, que ce seroit perdre le tems, que d'entrer ici dans un grand détail sur ce sujet.

Situation avantageuse des Protestans.

La mort de *Henri VIII* ayant délivré le Peuple d'Angleterre de la crainte & de la sujettion où il s'étoit trouvé sous la domination de ce Prince, les Reformés ne firent plus difficulté sous ce nouveau Regne, de faire connoitre leurs sentimens, & même de les prêcher publiquement, quoique les Loix faites sous *Henri VIII* subsistassent toujours. L'élevation du Duc de *Sommerset* à la Dignité de Protecteur, leur faisoit concevoir de grandes esperances, puisque ce Seigneur étoit entierement dans leur parti. D'ailleurs, ils avoient pour eux le Roi lui-même, les deux Archevêques, plusieurs Evêques, & autres des principaux Membres du Clergé, outre un grand nombre de Partisans parmi les Grands & parmi le Peuple. Ainsi, tout l'avantage se trouvoit de leur côté, puisqu'ils étoient appuyez du Gouvernement. Leurs Adversaires, qui ne se trouvoient pas dans une situation si avantageuse, comprenoient bien qu'ils ne pouvoient rien attendre de bon pour leur Religion. Ainsi, sans faire des efforts pour faire changer ce qui avoit été déja fait, ils bornoient leurs prétentions à empêcher qu'on ne fit de plus grands changemens. Pour cet effet, ils soutenoient qu'on ne pouvoit rien décider par rapport à la Religion sous une Minorité; car puisqu'on ne pouvoit rien faire qu'en vertu de la Suprémacie du Roi, ils prétendoient qu'il falloit attendre qu'il fût en âge de l'exercer, & de connoitre la Religion par lui-même, & non par les yeux d'autrui. Mais ceux qui gouvernoient étoient bien éloignez d'admettre cette maxime, qui pouvoit avoir des influences sur les autres Affaires du Gouvernement. Ils soutenoient que l'Autorité Royale étoit toujours la même, soit que le Roi fût majeur, ou qu'il fût mineur.

Ce fut sur ce fondement, qu'ils commencerent à travailler à la Re-

formation, par une Visite générale des Eglises, avec pouvoir aux Visiteurs, d'abolir les Abus les plus grossiers, particulierement par rapport aux Images. *Bonner* Evêque de Londres, & *Gardiner* de Winchester, furent les Evêques, qui s'opposerent au Règlement que les Visiteurs avoient fait, se fondant sur la maxime dont je viens de parler, qu'on ne pouvoit faire aucun changement dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Sur ce refus, ils furent envoyés en prison, *Bonner* à la Tour, & *Gardiner* dans sa maison. Celui-ci en sortit en vertu de l'Amnistie, qui fut accordée à la fin de la prémiere Séance du Parlement; mais dans l'année suivante, il fut envoyé à la Tour, toujours pour la même faute. *Bonner* fut aussi rétabli dans les fonctions de son Episcopat: mais il ne s'y maintint pas longtems. La Princesse *Marie* se plaignit aussi fort aigrement, dans une Lettre qu'elle écrivit au Conseil, des changemens qui se faisoient dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Mais le Protecteur lui fit une réponse, qui lui fit comprendre que le Roi & le Conseil ne prétendoient point se laisser conduire par ses directions, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obeïssance.

Prison de Bonner & de Gardiner.

Plaintes de la Princesse Marie sur les changemens dans la Religion.

Le Parlement, qui s'assembla le 4 de Novembre, fit quelques pas vers la Reformation, au-delà de ce qui s'étoit fait sous *Henri VIII*. Il abolit certains Actes, faits autrefois contre les *Lollards*. Il revoqua la Loi des six Articles, & confirma la Suprémacie du Roi. Il abolit les Messes privées, & rendit la Coupe au Peuple dans la Communion. Le Roi fut revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchés vacans; & par là les Elections, qui depuis quelque tems n'étoient que des momeries, puisqu'elles ne se faisoient jamais qu'au gré de la Cour, furent abolies. On resserra la Jurisdiction des Cours Ecclésiastiques; & enfin, le Parlement accorda au Roi tous les fonds destinés à l'entretien des Chantres, & tous ceux qui étoient affectez à des usages superstitieux; comme à l'entretien des Lampes, des Confréries, & autres choses de cette nature. Cet Article passa contre les oppositions de *Cranmer* Archevêque de Cantorbery, qui, prévoyant le mauvais usage qu'on en feroit, souhaitoit qu'on differât à disposer de ces fonds, jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de les employer à quelque usage utile au Public & à l'Eglise.

Le Parlement favorise la Reformation.

Le Roi, le Protecteur, & le Parlement, ayant fait connoitre de cette maniere, combien ils étoient portez à établir une véritable Reformation; plusieurs Hommes illustres d'entre les Protestans d'Allemagne se retirerent en Angleterre, pour y joüir de la liberté de Conscience, qu'ils ne pouvoient plus trouver dans leur Patrie, depuis les grands avantages que l'Empereur avoit remportez sur la Ligue de Smalcalde. De ce nombre furent, *Pierre Martyr*, *Bucer*, *Ochin*, *Fagius*, auxquels le Roi accorda des Pensions & des Bénéfices pour leur subsistance.

Protestans d'Allemagne qui se retirent en Angleterre.

Le Parlement, qui se rassembla le 24 de Novembre de l'année 1548, travailla de nouveau à l'affaire de la Reformation. Il permit le Mariage

Progrès de la Reformation par le Parlement.

Reformation de la Liturgie.

aux Prêtres, & approuva la nouvelle Liturgie dressée par son ordre; dans laquelle on avoit reformé beaucoup de choses principalement dans l'Office de la Communion. Cette Liturgie reformée est la même, dont l'Eglise Anglicane se sert encore aujourd'hui.

Quelque avantageux que fussent ces changemens, la plupart des Reformez n'étoient pas contens qu'on ne fût pas allé plus loin. Ils savoient que le Protecteur avoit beaucoup d'Ennemis, & ils craignoient que s'il venoit à tomber, sa chute n'entrainât aussi celle de la Reformation. En cela ces zèlez étoient toujours opposez à *Cranmer* qui ne vouloit avancer que peu à peu.

Marie refuse de l'admettre.

Après la Prorogation de ce Parlement, la nouvelle Liturgie fut reçue dans toutes les Eglises. Il n'y eut que la Princesse *Marie* qui refusa de l'admettre dans sa Chapelle : mais le Roi & le Conseil avoient résolu de l'y contraindre, si la puissante intercession de l'Empereur n'avoit pas fait suspendre cette résolution.

Commission pour juger les Anabaptistes.

Quelque tems après, le Protecteur & le Conseil ayant été informez qu'un grand nombre d'Anabaptistes étoient venus d'Allemagne en Angleterre, pour y semer leurs Erreurs, firent expédier au nom du Roi une Commission à *Cranmer* & à quelques autres, pour examiner & juger ces gens-là selon les Loix. Une Femme Angloise nommée *Jeanne Bocher*, plus connue sous le nom de *Jeanne de Kent*, qui s'étoit laissé séduire, fut déclarée Hérétique par les Commissaires; & comme telle, livrée au bras seculier, qui la condamna au feu. Le Roi résista longtems, avant que de se laisser porter à signer l'Ordre pour l'Exécution. Ce ne fut que par les fortes sollicitations de *Cranmer*, qu'il signa enfin en pleurant, & en disant au Prélat, qu'il en répondroit lui-même devant Dieu. Cette rigueur excessive ne fait pas honneur à *Cranmer*; aussi n'a-t'on pas manqué à la lui reprocher, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée (1). Un Hollandois de la même Secte, fut aussi puni du même supplice (2).

Une Femme de cette Secte brulée.

De même qu'un Hollandois.

(1) L'Auteur des Notes sur ce Regne, tel qu'il est dans l'*Histoire complete d'Angleterre*, Vol. II. justifie l'Archevêque de cette accusation injurieuse, par rapport à son humanité & à son naturel porté à la compassion. Il remarque, qu'il fut poussé à cela par le Conseil, selon la confession de *Fox* lui-même, que l'Auteur des Notes accuse de mauvaise volonté envers les Ecclésiastiques, d'avoir diffamé un Prélat qui fut le principal instrument de la Reformation d'Angleterre. Le feu Evêque *Burnet*, qui rapporte que *Jeanne Bocher* fut brulée pour avoir nié l'Incarnation de Jesus-Christ, & qu'elle étoit si extravagante & si fanatique, qu'elle méritoit plus d'être enfermée dans la Maison des Fous, que d'être attachée à un poteau; remarque, que les Anabaptistes qui vinrent d'*Allemagne* en ce tems-là, étoient de deux especes : que les uns rejettoient simplement le Batême des Enfans, mais que les autres avoient plusieurs opinions qui avoient été anciennement condamnées comme Hérétiques, *Jeanne Bocher* étoit de ces derniers. WHAT.

(2) Le nom de ce Hollandois étoit, *George van Parre*, selon *Burnet* Evêque de *Salisburi*. Il fut brulé pour avoir nié la Divinité de Jesus-Christ. WHAT.

Bonner, Evêque de Londres, avoit pour maxime, de s'oppofer autant qu'il lui étoit poffible, à tous les changemens qui fe faifoient dans la Religion, fe fondant fur la maxime dont j'ai parlé, touchant l'Autorité d'un Roi Mineur: mais quand la chofe étoit décidée & avoit paffé en Loi, il y acquiefçoit de bonne grace; & par-là, il ne donnoit point de prife fur lui, par rapport à fes actions publiques. Mais on favoit qu'en particulier, il affectoit de defapprouver tout ce qui fe faifoit, & de répandre des maximes très dangereufes. De quelque diffimulation qu'il ufât, il s'étoit rendu fi fufpect, que le Confeil réfolut de le mettre à l'épreuve. On lui fit donc fignifier un Ordre de prêcher un certain jour dans l'Eglife de S. Paul, & d'établir folidement dans fon Sermon, certains Points, dont celui-ci étoit le principal: *Que l'Autorité d'un Roi mineur n'étoit pas moindre que celle d'un Roi majeur*. Il prêcha comme il lui avoit été ordonné, & mêla dans fon Sermon certaines Propofitions équivoques & dangereufes, fans dire un feul mot de l'Article principal touchant l'Autorité d'un Roi mineur. Sur cela, le Roi ayant nommé des Commiffaires pour lui faire fon procès, il fut dépofé & envoyé à la Tour.

Conduite de Bonner.

Son Sermon.

Sa prifon.

La difgrace du Duc de *Sommerfet* fuivit de près la dépofition de *Bonner*, après quoi le Comte de *Warwick* ufurpa l'Adminiftration du Gouvernement. Les Partifans du Pape commençoient déja à triompher, dans la perfuafion où ils étoient que le nouveau Miniftre leur feroit favorable, & renverferoit tout ce que le Duc de *Sommerfet* avoit établi: mais leur efperance fut vaine. *Warwick*, qui faifoit fervir la Religion à fes deffeins ambitieux, trouva qu'il étoit plus à propos pour fe foutenir de fe conformer aux inclinations du Roi, & de la plus grande partie du Peuple, que d'entreprendre de les contrarier. Il maltraita même le Comte de *Southampton*, l'un des plus zèlez Partifans du Pape, qui en mourut de chagrin. Ainfi, ceux qui étoient encore attachez à la vieille Religion, eurent occafion de comprendre qu'ils ne pouvoient rien efperer du crédit du Comte de *Warwick*.

Politique de Warwick.

Le Comte de Southampton maltraité.

Dans l'année 1550, l'Evêché de Weftminfter, fondé par *Henri VIII*, fut réuni à l'Evêché de Londres, en faveur de *Nicolas Ridley*; & pour dédommager *Thyrleby* qui étoit Evêque de Weftminfter, on le fit Evêque de Norwich.

Siege de Weftminfter réuni à celui de Londres.

Etienne Gardiner, Evêque de Wincefter, qui n'étoit pas moins fufpect que *Bonner*, fut dépofé dans l'année 1551. Cette même année, la vieille Religion reçut le coup mortel, par une nouvelle Confeffion de Foi, dans laquelle la Meffe, la Préfence réelle, & la Tranffubftantiation, étoient abolies. La Princeffe *Marie* refufa abfolument de fe conformer à ces changemens, & comme elle apprit que le Roi étoit réfolu à ufer de violence à fon égard, elle forma le projet de fe retirer hors du Royaume. Elle avoit même déja pris certaines mefures pour l'exécuter, mais elle en fut empêchée (1). Il y a quelque apparence, que fi

Gardiner dépofé.

Nouvelle Confeffion de Foi rejettée par Marie.

(1) *Burnet* Evêque de *Salisburi* dit que l'Empereur époufa la querelle de *Marie*.

le Comte de *Warwick* eût déja formé le dessein de l'exclure de la Succession, il ne se seroit pas opposé à sa retraite, puisqu'elle pouvoit plus lui nuire étant dans le Royaume, que si elle en avoit été dehors.

Les Evêques de Worcester & de Chester déposez.

Dans l'année 1552, *Heath* Evêque de Worcester, & *Day* Evêque de Chester, furent déposez, parce qu'ils s'opposoient avec trop de vigueur aux progrès de la Reformation. Il semble que le Conseil avoit pris la résolution de faire tous les efforts possibles, pour ramener doucement ceux d'entre les Evêques qui étoient encore attachez à la vieille Religion; & de se délivrer par la voye de la déposition, de ceux qui seroient les plus opiniâtres. Ces dépositions ne se faisoient pas, néanmoins, sans de grandes difficultez. Depuis que le Roi avoit été revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchez, il donnoit aux Evêques des Patentes qui leur conferoient les Evêchez, *pendant leur vie naturelle.* Il falloit donc, pour déposer un Evêque, nommer des Commissaires, & trouver des crimes véritables, ou supposez, qui rendissent l'Evêque accusé digne d'être déposé. Cela fut cause que le Conseil jugea qu'il étoit à propos que le Roi ne conferât plus des Evêchez, qu'avec cette clause ou condition, *quandiu se bene gesserit.* Par-là un Evêque pouvoit être dépouillé de son Evêché, sans aucun examen, par la simple volonté du Roi. La Reine *Marie* ne manqua pas à se servir de ces mêmes Patentes pour dépouiller ceux d'entre les Evêques qu'*Edouard* avoit établis avec cette condition.

Evêques nommez par des Patentes du Roi.

L'Evêque de Durham déposé.

Tonstal, Evêque de Durham, fut aussi déposé cette même année. Mais ce fut moins à cause de sa Religion, qu'à cause de la Dignité de *Palatin*, qui étoit annexée à son Evêché & dont le Comte de *Warwick* souhaitoit d'être revêtu, comme il le fut effectivement, après que l'Evêché de Durham eut été supprimé. De ce même Evêché dépouillé du Palatinat, le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham, & l'autre à Newcastle (1).

C'est-là ce qui se passa de plus considerable par rapport à la Religion, sous le Regne d'*Edouard VI.* Ceux qui souhaiteront d'en voir

avec tant de chaleur, qu'il menaça de faire la Guerre, si l'on en usoit mal avec elle. Et comme les Marchands avoient des Effets considerables à *Anvers*, le Conseil, de peur qu'ils ne fussent arrêtez, trouva à propos de laisser tomber cette affaire. On obtint de cette Princesse, de faire dire la Messe chez elle en particulier, de sorte que cela ne donnât aucun scandale. Sur quoi *Edouard* ferma les yeux, avec beaucoup de regret. WHAT.

(1) Le prémier devoit avoir 2000 Marcs de revenu, & le dernier 1000. Il y avoit aussi un Doyen & un Chapitre à renter à *Newcastle;* mais la mort du Roi mit un obstacle à cette affaire; & *Marie* étant montée sur le Trône, l'ancien Evêché de *Durham* fut rétabli, & *Tonstal*, qui au rapport du Docteur *Burnet* en avoit été dépossedé, & enfermé à la Tour, sur une information faite contre lui pour n'avoir pas décelé un Crime d'Etat venu à sa connoissance, fut rétabli. Voyez aussi les Annales de *Stow*, où il est dit que le prétexte qu'on prit pour partager ce Diocèse, étoit sa trop grande étendue, qui faisoit qu'un seul Evêque ne suffisoit pas pour en avoir soin. WHAT.

le détail, le trouveront dans l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.

ACTES,

Qui ont du rapport à la RELIGION.

Année 1547.

Commiſſaires établis pour prendre ſoin, que les conditions ſous leſquelles les nouvelles Egliſes Cathédrales ont été fondées ſoient dûement exécutées. Du 10 Mars. Page 134. A Weſtminſter. Acte pour les nouvelles Cathédrales.

Holbech fait Evêque de Lincoln. Du 19 Août. Page 155. A Weſtminſter. Holbech, Evêque de Lincoln.

Année 1548.

L'Evêque de S. David transferé à l'Evêché de Bath & Wells, par Lettres-Patentes, en vertu de l'Acte de Parlement qui abolit les Elections. Du 3 Fevrier. Page 169. A Weſtminſter. Evêque de S. David transferé à Bath & Wells.

Penſion de 40 Marcs accordée à *Pierre Martyr*, Florentin. Du 9 Mai. Page 170. A Weſtminſter. Penſion de Pierre Martyr.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de S. David à *Robert Ferrar*. Du 1 de Juillet. Page 173. A Leighes. Ferrar Evêque de S. David.

Année 1549.

Commiſſion pour juger les Hérétiques Anabaptiſtes (1). Du 12 Avril Page 181. A Leighes. Commiſſion pour juger les Anabaptiſtes.

(1) Mr. *Le Clerc* a trouvé à propos de joindre les réflexions ſuivantes à cet Article. « Ceux, *dit-il*, qui publierent cette Commiſſion ſous le Regne *d'Edouard*, » de même que ceux qui la ſolliciterent, violerent non-ſeulement la Charité » Chrétienne, qui n'autoriſe point la punition des ſimples Erreurs de ſpeculation; » mais encore, ils manquerent aux régles ordinaires de la prudence. Car ces Ana- » baptiſtes n'étoient pas de ceux qui s'étoient rendus coupables de tant de crimes » à *Munſter*, puiſque la Patente accordoit le pardon à leur repentir; au-lieu que » les Loix civiles puniſſent ſans difficulté la Rebellion, la Polygamie, le Meurtre » & les autres crimes de cette nature, dont les Anabaptiſtes de *Munſter* étoient » coupables, quelque repentir qu'il y ait. Les perſonnes qu'on devoit juger en vertu » de ces Lettres-Patentes, étoient de celles que les Archevêques & Evêques avoient » le pouvoir de pardonner, & de leur enjoindre des Penitences, ſi elles abandon- » noient leurs ſentimens. Les Prélats revêtus du pouvoir de les pardonner, & » en cas que l'énormité du cas l'exigeât, qui pouvoient les livrer au bras ſécu- » lier, auroient dû conſiderer qu'ils pouvoient ſe trouver eux-mêmes dans les » mêmes circonſtances, ſi *Marie*, Fille ainée de *Henri VIII*, venoit à ſucce- » der à ſon Frere; ce qui pouvoit arriver aiſément, comme cela arriva en » effet. Je ne ſaurois comprendre de quelle maniere *Cranmer*, & les autres à qui

le Comte de *Warwick* eût déja formé le dessein de l'exclure de la Succession, il ne se seroit pas opposé à sa retraite, puisqu'elle pouvoit plus lui nuire étant dans le Royaume, que si elle en avoit été dehors.

Les Evêques de Worcester & de Chester déposez.

Dans l'année 1552, *Heath* Evêque de Worcester, & *Day* Evêque de Chester, furent déposez, parce qu'ils s'opposoient avec trop de vigueur aux progrès de la Reformation. Il semble que le Conseil avoit pris la résolution de faire tous les efforts possibles, pour ramener doucement ceux d'entre les Evêques qui étoient encore attachez à la vieille Religion; & de se délivrer par la voye de la déposition, de ceux qui seroient les plus opiniâtres. Ces dépositions ne se faisoient pas, néanmoins, sans de grandes difficultez. Depuis que le Roi avoit été revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchez, il donnoit aux Evêques des Patentes qui leur conferoient les Evêchez, *pendant leur vie naturelle*. Il falloit donc, pour déposer un Evêque, nommer des Commissaires, & trouver des crimes véritables, ou supposez, qui rendissent l'Evêque accusé digne d'être déposé. Cela fut cause que le Conseil jugea qu'il étoit à propos que le Roi ne conferât plus des Evêchez, qu'avec cette clause ou condition, *quandiu se bene gesserit*. Par-là un Evêque pouvoit être dépouillé de son Evêché, sans aucun examen, par la simple volonté du Roi. La Reine *Marie* ne manqua pas à se servir de ces mêmes Patentes pour dépouiller ceux d'entre les Evêques qu'*Edouard* avoit établis avec cette condition.

Evêques nommez par des Patentes du Roi.

L'Evêque de Durham déposé.

Tonstal, Evêque de Durham, fut aussi déposé cette même année. Mais ce fut moins à cause de sa Religion, qu'à cause de la Dignité de *Palatin*, qui étoit annexée à son Evêché & dont le Comte de *Warwick* souhaitoit d'être revêtu, comme il le fut effectivement, après que l'Evêché de Durham eut été supprimé. De ce même Evêché dépouillé du Palatinat, le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham, & l'autre à Newcastle (1).

C'est-là ce qui se passa de plus considerable par rapport à la Religion, sous le Regne d'*Edouard VI*. Ceux qui souhaiteront d'en voir

avec tant de chaleur, qu'il menaça de faire la Guerre, si l'on en usoit mal avec elle. Et comme les Marchands avoient des Effets considerables à *Anvers*, le Conseil, de peur qu'ils ne fussent arrêtez, trouva à propos de laisser tomber cette affaire. On obtint de cette Princesse, de faire dire la Messe chez elle en particulier, de sorte que cela ne donnât aucun scandale. Sur quoi *Edouard* ferma les yeux, avec beaucoup de regret. WHAT.

(1) Le prémier devoit avoir 2000 Marcs de revenu, & le dernier 1000. Il y avoit aussi un Doyen & un Chapitre à renter à *Newcastle*; mais la mort du Roi mit un obstacle à cette affaire; & *Marie* étant montée sur le Trône, l'ancien Evêché de *Durham* fut rétabli, & *Tonstal*, qui au rapport du Docteur *Burnet* en avoit été dépossedé, & enfermé à la Tour, sur une information faite contre lui pour n'avoir pas décelé un Crime d'Etat venu à sa connoissance, fut rétabli. Voyez aussi les Annales de *Stow*, où il est dit que le prétexte qu'on prit pour partager ce Diocèse, étoit sa trop grande étendue, qui faisoit qu'un seul Evêque ne suffisoit pas pour en avoir soin. WHAT.

le détail, le trouveront dans l'Histoire de la [illegible]
terre.

ACTES.

Qui ont du rapport à la RELIG[illegible]

Année 154[illegible].

Commiſſaires établis pour prendre ſoin, [illegible]
quelles les nouvelles Egliſes Cathédrales [illegible]
exécutées. Du 10 Mars. Page 134. A W[illegible]

Holbech fait Evêque de [illegible] Du 19 [illegible]
minſter.

Année 154[illegible]

L'Evêque de S. David transferé à l'Evêché de [illegible]
tres-Patentes, en vertu de l'Acte de Parlement [illegible]
Du 3 Fevrier. Page 169. A Weſtminſter.

Penſion de 40 Marcs accordée à [illegible]
Page 170. A Weſtminſter.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de S. [illegible]
Du 1 de Juillet. Page 173. A Leighes.

Année 1549.

Commiſſion pour juger les Hérétiques [illegible]
Page 181. A Leighes.

(1) Mr. *Le Clerc* a trouvé à propos [illegible]
Article. « Ceux, *dit-il*; qui [illegible]
» de même que ceux qui la [illegible]
» Chrétienne, qui n'autoriſe point [illegible]
» mais encore, ils manquent [illegible]
» baptiſtes n'étoient pas de ceux qu [illegible]
» à *Munſter*, puiſque la Patente [illegible]
» les Loix civiles puniſſent ſans [illegible]
» & les autres crimes de cette nature, [illegible]
» coupables, quelque repentir qu'i [illegible]
» de ces Lettres-Patentes, [illegible]
» le pouvoir de pardonner, & de [illegible]
» noient leurs ſentimens. Les Prélats [illegible]
» en cas que l'énormité de ces [illegible]
» lier, auroient dû conſiderer qu'ils [illegible]
» mêmes circonſtances, ſi *Marie*, Fille [illegible] VIII [illegible]
» der à ſon Frere; ce qui [illegible]
» effet. Je ne ſaurois comprendre de quelle [illegible]

Visite de l'Université d'Oxford.

Commission au Comte de *Warwick* & autres, pour visiter l'Université d'Oxford. Du 18 Mai. Page 183. A Westminster.

---- *Magistros, Præpositos, Præsidentes, Socios, seu Scholares quoscumque illis officiis indignos, non proficientes, Statutis Collegii, vel commodo Reipublicæ & bonarum Litterarum id exigentibus, expellendum & amovendum, & alium vel alios, in amotorum loco, præficiendum & substituendum* ----

Commission pour examiner Bonner.

Commission à *Thomas Cranmer, Nicolas Ridley, Guillaume Petre, Thomas Smith, Guillaume May*, pour examiner *Bonner* Eveque de Londres, avec pouvoir de le priver de son Evêché. Du 8. de Septembre. Page 191. A Westminster (1).

» cette Commission étoit adressée, permirent qu'on les qualifiât non-seulement de » *Cognitores, Judices*, & *Commissarii*, c'est-à-dire, d'*Examinateurs*, de *Juges*, » & de *Commissaires;* mais encore d'*Inquisitores*, *Inquisiteurs*, nom détesté » par tout le Corps des Protestans, & même par certains Catholiques : car » après cela, ils n'étoient pas en droit de se plaindre de tout ce qu'on pouvoit » faire souffrir aux Protestans de la part des Princes Catholiques, particulierement sous le Regne de la Reine *Marie*. Si l'on objecte que les Protestans » avoient la vérité de leur côté, cela ne remedie à rien ; car les Juges sous le Regne » de *Marie* ne prétendoient pas moins qu'eux la même chose ; & comme ils » étoient tout ensemble Juges & Parties, ils faisoient pendre & bruler les Protestans par provision, en attendant que Dieu décidât la question entre eux & les » Catholiques ».

Le Docteur *Burnet* remarque, qu'on n'usa point de rigueur contre cette sorte d'Anabaptistes qui avoient des sentimens singuliers sur la maniere & sur les sujets auxquels on devoit administrer le Batême quoiqu'on écrivît des Livres pour justifier le Batême des Enfans. WHAT.

(1) On voit dans l'Histoire du Docteur *Burnet*, avec combien peu de respect & de sincerité, *Bonner* porta la Commission aux Commissaires, & le mauvais langage qu'il tint à ses Accusateurs ; de sorte qu'il se comporta en homme dont la cervelle étoit troublée. Il appella ses Accusateurs *Hérétiques* ; & leur dit qu'ils le persécutoient à cause qu'ils nioient la présence de J. C. dans le Sacrement ; qu'à cause de cela même ils étoient excommuniez, & incapables de rendre témoignage dans aucune Cour. Et lorsque Mr. *Smith* le Secretaire dit à l'Accusé, qu'il avoit agi comme un Voleur & un Traitre, *Bonner* lui répondit, qu'il l'honoroit en qualité de Secretaire d'Etat ; mais qu'en qualité de Chevalier *Smith*, il lui donnoit un démenti, & le défioit. Il refusa aussi de répondre, tandis que le Chevalier *Smith* étoit présent ; & pour avoir ainsi méprisé la Cour il fut mis en prison, où persistant dans son obstination, quoiqu'on eût promis d'en user avec plus de douceur avec lui, il fut condamné à la privation de sa Prélature, jusqu'au Regne de la Reine *Marie*. Il se comportoit, dit le Docteur *Burnet*, plutôt comme un gourmand dissolu, que comme un Théologien : car il chargea tous ses Amis de lui fournir abondamment des *Poudins* & des Poires, & donna au Diable tous ceux qui ne lui en donnoient pas liberalement. De telles malédictions, ajoute l'Historien, étoient des actes bien étranges de la Jurisdiction Episcopale ; cependant ils étoient la douceur même, en comparaison de ceux qu'il donna lorsqu'il fut rétabli dans son Siege Episcopal sous le Regne suivant, & qu'il condamna un si grand nombre d'innocens au feu. Mais pour mettre la matiere de la procedure des Commissaires contre ce Prélat dans tout son jour, nous ne saurions passer sous silence l'opinion du Docteur

Autre,

Autre, qui explique quelques doutes formez sur la précedente. Du 17 Septembre. Page 192. A Hamptoncourt.

Pension de 100 livres Sterling accordée à *Martin Bucer*, Allemand. Du 26 Septembre. Page 192. A Leighes. Pension de Bucer.

Autre semblable, accordée à *Paul Fagius*. Ibid. De Fagius.

C'est ici la derniere Piece où le Roi dit, *De avisamento Ed. Ducis Sommerset*, &c. Dans les Actes suivans il dit, *De avisamento Concilii nostri*.

Année 1550.

Licence accordée au Comte de *Warwick*, de manger de la viande en tems de Carême. Du 18 Fevrier. Page 207. A Westminster. Licence de manger de la viande en Carême.

Il y en a quelques autres semblables.

L'Evêché de Westminster cedé au Roi par *Thomas Thyrleby*, pour en disposer comme bon lui semblera. Du 30 Mars. Page 219. A Westminster. Evêché de Westminster résigné au Roi.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Norwich à *Thomas Thyrleby*. Du 1 d'Avril. Page 221. A Westminster. Thyrleby Evêque de Norwich.

Autres pour transferer *Nicolas Ridley* de l'Evêché de Rochester à l'Evêché de Londres, vacant par la démission d'*Edmond Bonner*. Du 1 d'Avril. Page 221. A Westminster. Ridley transferé à Londres.

Autres, pour réunir l'Evêché de Westminster à celui de Londres. Du 1 Avril. Page 222. Siege de Westminster réuni à Londres.

Dénisation de *Jean à Lasco* Polonois, Professeur en Théologie (1). Du 7 de Juin. Page 238. A Leighes. Dénisation de Jean à Lasco.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Glocester à *Jean Hoper*. Du 3 Juillet. Page 240. A Leighes. Hoper Evêque de Glocester.

Licence de fonder un Temple à Londres pour les Allemands, avec un Superintendant, & quatre Ministres. Du 4 Juillet Page 242. A Leighes. Eglise des Augustins convertie en Temple, pour les Allemands.

Le Roi donne l'Eglise des Augustins pour en faire un Temple, & y établit *Jean à Lasco* pour Superintendant.

Canonicat donné à *Pierre Martyr*. Du 24. Octobre. Page 248. A Westminster. Canonicat donné à P. Martyr.

Burnet sur toute cette affaire. C'est que, comme on étoit résolu de déposseder *Bonner* à la prémiere occasion, la faute étoit aggravée plutôt à cause de lui, qu'il n'étoit dépouillé à cause de sa faute, que l'on n'auroit pas punie avec tant de rigueur sur un autre que lui: mais il avoit été si intraitable & si cruel qu'il en étoit devenu odieux, & qu'on n'en avoit aucune compassion. WHAT.

(1) Le Docteur *Burnet* dit que *Lasco* vint en Angleterre cette année-là avec des *Allemands* de la Confession *Helvetique*, qu'on érigea par Lettres-Patentes en Corps de Communauté, & *Lasco* fut leur Surintendant ou Inspecteur en Chef. Le Docteur ajoute, que pour un Etranger, il se mêloit trop des Affaires d'Angleterre, & qu'il écrivit contre les habits des Evêques, & contre la maniere de recevoir le Sacrement de l'Eucharistie à genoux. WHAT.

Année 1551.

Commission contre les Hérétiques.

Commission pour informer contre les Anabaptistes, & autres Hérétiques & Non-Conformistes. Du 18 Janvier. Page 250. A Westminster.

Poinet Evêque de Winchester.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Winchester à *Jean Poinet* (1) Evêque de Rochester, à la place d'*Etienne Gardiner* déposé. Du 23 Mars. Page 253. A Westminster.

Storye Evêque de Rochester.

Autres, pour conferer l'Evêché de Rochester à *Jean Storye*. Du 26 d'Avril. Page 256. A Westminster.

College fondé à Gallway.

Autres, pour changer l'Église de *S. Nicolas* de la Ville de Gallway en Irlande, en un College nommé *Le College du Roi*. Du 29 Avril. Page 258. A Westminster.

Coverdale Evêque d'Excéter.

Autres, pour conferer l'Evêché d'Exceter à *Milon Coverdale*, quoique marié. Du 14 Août. Page 283. A Westminster.

Année 1552.

Hoper Evêque de Glocester.

Lettres-Patentes pour conferer à *Jean Hoper* l'Evêché de Glocester. Du 7 de Mars (2). Page 297. A Westminster.

Cession faite au Roi, par *Jean Hoper*, de l'Evêché de Glocester. Du 26 Avril. Page 297.

Ce Siege réuni à Worcester.

Suppression de l'Evêché de Glocester, & réunion du même Evêché à celui de Worcester, en faveur de *Jean Hoper* (3), à qui le Roi le donne, *durante vitâ naturali, si tam diu se bene gesserit in eodem.* Du 20 Mai. Page 298. A Westminster.

Taylor Evêque de Lincoln.

Jean Taylor fait Evêque de Lincoln, avec la même clause. Du 18 de Juin. Page 312. A Westminster.

(1) Le Docteur *Burnet* dit que *Poinet* avoit 2000 Marcs en fonds de Terre assignez pour sa subsistance; & il remarque, que les Courtisans affamez avoient mandié les meilleures Seigneuries en divers Dioceses, de sorte qu'en plusieurs, un Evêque avoit peine à avoir dequoi vivre. WHAT.

(2) Nous apprenons du Docteur *Burnet*, la raison pourquoi la Consécration fut si longtems differée après que *Hoper* eut obtenu la Prélature du Roi. Le Docteur dit que ce Prélat avoit des scrupules sur l'habit des Evêques, & qu'il croyoit que ces vêtemens ayant été consacrez avec des cérémonies superstitieuses, ils devoient être mis au rang des *Elémens* condamnez par *S. Paul*. *Ridley*, *Bucer*, & *Pierre Martyr* écrivirent à *Hoper* pour la défense de ces vêtemens; mais il étoit obstiné, & il fut suspendu de la Prédication pendant quelque tems, jusqu'à ce que ses scrupules fussent guéris; de sorte qu'il voulut bien consentir à être consacré avec ces habits, & à les porter lorsqu'il prêchoit devant le Roi, ou dans sa Cathédrale, quoiqu'on l'en dispensât en d'autres occasions. WHAT.

(3) *Glocester* fut fait peu après *Archidiaconé* exempt, & *Hoper* fut déclaré Evêque de *Worcester* seulement. Voyez le Docteur *Burnet*. WHAT.

On trouve dans ce Recueil du Regne d'*Edouard VI*, plusieurs Cessions faites au Roi, des Monastères que vraisemblablement *Henri VIII* avoit laissé subsister (1). Monastères cédez au Roi.

(1) A l'égard des autres évenemens considerables de ce Regne, le Docteur *Nicholson*, à présent Evêque de *Londonderry*, croit que les Curieux ne sauroient mieux faire que de consulter le Journal écrit de la propre main du Roi, que l'on conserve encore dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*, d'où le savant Docteur *Burnet* l'a transcrit & publié. Voyez l'Appendice du Tome II de *l'Histoire de la Reformation*.

Le Caractere entier de ce jeune Prince, d'une grande esperance, nous a été donné par le Docte *Cardan*, qui l'écrivit après sa mort, & en Italie, où ce Prince étoit regardé comme Hérétique; de sorte qu'on ne peut pas le soupçonner de flaterie, n'ayant rien à craindre ou à esperer du Défunt. Ce Portrait est en même tems si noble & si ressemblant, que nous le traduirons ici, avant que de passer au Regne suivant.

« Toutes les graces, dit *Cardan*, se montroient dans la personne du Roi » *Edouard*. A l'égard des Langues, non-seulement il parloit correctement l'*Anglois*, le *François*, & le *Latin*; mais encore il entendoit le *Grec*, l'*Italien* & l'*Espagnol*. Il n'ignoroit pas la Logique, les Principes de la Philosophie naturelle, » & de la Musique; ayant de la disposition naturellement à apprendre toutes choses. Il avoit le naturel aussi doux que puisse l'avoir un Mortel, toute la gravité » qui convient à un Roi & les talens nécessaires à ce grand Poste. Enfin, cet auguste Enfant avoit une Education, une disposition naturelle, si extraordinaires, » & étoit d'une si grande esperance, que c'étoit comme la Merveille du Genre » humain. Ce ne sont pas ici des fleurs de Rhétorique, & des exagerations; je puis » dire que je n'en dis pas assez...... Enfin, c'étoit un merveilleux Jeune homme. » Il commença à aimer les Arts liberaux, avant que de les connoitre; & de les » connoitre avant que de pouvoir s'en servir. La Nature avoit fait un si grand effort en le formant, que non-seulement l'Angleterre, mais le Monde entier a » raison de déplorer sa mort prématurée. C'étoit bien de lui que l'on pouvoit dire » que la vie des Personnes extraordinaires est courte. Il a donné un essai de Vertu, » quoiqu'il n'ait pas assez vêcu pour en donner un modele. Lorsqu'il falloit montrer une gravité royale, il agissoit comme un homme avancé en âge, sans perdre rien de l'affabilité & de la douceur qui conviennent à la jeunesse. Il tâchoit » d'imiter les bonnes qualitez de son Pere, qui en certaines occasions en montra de » mauvaises; mais son Fils ne laissoit aucun lieu de craindre la même chose, son » esprit étant cultivé par l'étude de la Philosophie ».

Le Docteur *Cox* fut son Précepteur pour les Moeurs, pour la Philosophie, & la Théologie: Mr. *Cheek*, pour les Langues & les Mathématiques. Ce Prince avoit fait des progrès si promts, qu'avant l'âge de huit ans il écrivoit des Lettres en Latin à son Pere, à son Parrain l'Archevêque de *Canterbury*, à son Oncle le Comte de *Hertford*, & à *Catherine Parr*.

Nous ajouterons à cela le Caractere de cet excellent Roi, tel qu'il a été donné par le Docteur *Burnet* Evêque de *Salisbury*, Tom. II. de son *Histoire de la Reformation*.

« Ce Prince étoit regardé comme la merveille de son Siecle. Il étoit non seulement savant dans les Langues & dans les Arts liberaux, mais il connoissoit » aussi l'état de son Royaume. Il portoit des Tablettes, où il écrivoit les Caracteres » de tous les hommes remarquables de la Nation. Il étudioit les Fortifications, & » entendoit les Affaires des Monnoyes & des Finances. Il connoissoit tous les Ports » de ses Etats, la profondeur de l'eau, & la route par où il faloit y entrer. Il étoit

SUITE DE L'EXTRAIT DU XV TOME DE RYMER.

REGNE DE MARIE.

TROIS Articles font la principale matiere de ce Regne. Les Affaires domestiques, les Affaires de Religion, & les Affaires Etrangeres.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Jeanne Gray est proclamée.

1553. L'Acte par lequel *Edouard VI.* avoit transporté la Couronne à *Jeanne Gray*, ne fut pas capable de bien établir cette Princesse sur le Trône. Véritablement, elle fut d'abord proclamée Reine, par les ordres du Conseil, dirigé par le Duc de *Northumberland*: mais elle ne subsista que peu de jours. *Marie*, Sœur du Roi défunt, se fit un Parti dans les Provinces de SUFFOLCK & de NORFOLCK, en promettant aux

Promesses de Marie aux Protestans.

» si bien instruit des Affaires étrangeres, que les Ambassadeurs qu'on envoyoit en » Angleterre, étant de retour chez eux, racontoient des merveilles de ce Prince, » dans toutes les Cours de l'Europe. Il avoit une grande pénétration d'esprit; mais » comme il se défioit de sa mémoire, il écrivoit tout ce qu'il entendoit dire digne » de remarque, en caracteres Grecs, afin qu'on n'entendît point ce qu'il écrivoit lui-même; & le faisoit transcrire ensuite en beaux caracteres, dans un » Journal qu'il gardoit.

» Sa vertu étoit merveilleuse. Lorsqu'on lui eut donné à entendre que son pro» pre Oncle avoit comploté la mort des autres Conseillers d'Etat, il l'aban» donna. *Barnabé Fitz-Patrick* étoit Favori de ce jeune Prince, & lorsqu'il l'en» voya voyager, il lui écrivit souvent de rechercher les bonnes compagnies, d'é» viter toute sorte de débauche, & de se perfectionner dans les choses qui pou» voient le rendre capable de remplir des Emplois à son retour. Il étoit porté na» turellement à la clémence; avoit soin que ses dettes fussent bien payées, & avoit » une attention particuliere aux Placets des Pauvres & des Personnes opprimées. » Mais son zèle pour la Religion couronnoit toutes ses autres Vertus. Ce n'étoit » point un faux zèle qui le conduisoit, mais une délicatesse de conscience, fondée » sur l'amour de Dieu, & du Prochain.

» Ces qualitez extraordinaires, ornées de tant de douceur & d'affabilité, le fai» soient aimer généralement de toute la Nation. Quelques-uns l'appelloient *le* » *nouveau Josias*; d'autres, *Edouard le Saint*; d'autres, *le Phénix* qui renait des » cendres de son Prédécesseur; & tout le monde concluoit, que les péchez de l'An» gleterre devoient être bien grands, puisque Dieu privoit ce Royaume d'une bé» nédiction si singuliere dont l'esperance l'avoit flaté. Et l'on doit confesser que ces » péchés étoient si grands, que si d'un côté ils provoquerent la colere de Dieu, de » l'autre côté ils disposerent les Peuples à cette triste Catastrophe qui sera le sujet » du Regne suivant ». WHAY.

Habitans, qu'elle ne changeroit rien dans la Religion établie. Ce Parti se fortifia par le secours de la Noblesse ; & enfin, le Duc de *Northumberland* se vit obligé de se mettre à la tête d'une Armée, pour marcher contre *Marie*, dont le Parti s'augmentoit incessamment. Il n'eut pas plutôt quitté Londres, que le Conseil se déclara pour *Marie*, & la fit proclamer. D'un autre côté, l'Armée abandonna le Duc de *Northumberland*, en sorte que, dans l'esperance de sauver sa vie, il se vit obligé de faire lui-même proclamer *Marie* à Cambridge. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût arrêté & ensuite puni du dernier supplice. Il avoua en mourant, qu'il avoit toujours été Catholique dans l'ame. Mais plusieurs crurent qu'il n'avoit dit cela, que dans l'esperance d'obtenir son Pardon (1), & que véritablement les deux Religions lui avoient été toutes deux indifferentes. Il avoit fait une grande faute, de ne pas faire arrêter *Marie* & *Elisabeth*, avant qu'*Edouard* fût hors du monde. Mais il avoit esperé de les faire tomber dans ses pieges, en quoi il fut abusé. *Marie* n'étoit pas aimée, & néanmoins, tout le monde se déclara pour elle ; par la raison, qu'on craignoit de tomber encore une fois sous la domination du Duc de *Northumberland*, si *Jeanne Grai* sa Belle-fille demeuroit sur le Trône. Ainsi, on peut dire avec vérité, que ce Duc fut l'unique cause du desastre de cette infortunée Princesse, comme il avoit été l'unique auteur de son élevation. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail des mouvemens qu'il y eut en Angleterre pour placer *Marie* sur le Trône, parce que, outre que cette Histoire est assez connue, les Actes Publics n'en font aucune mention.

Marie est proclamée.

Le Duc de Northumberland est exécuté.

Le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, & d'y exterminer les Réformés, fit presque toute l'occupation de *Marie* pendant tout le cours de son Regne. Je n'en dirai pourtant rien ici, parce que j'ai dessein d'en parler dans le second Article. Ainsi, je me bornerai dans celui-ci, à certaines choses qui n'ont point de relation aux Affaires de Religion ; quoiqu'il soit néanmoins très apparent, que cette Reine bigotte rapportoit toutes ses actions à son principal dessein, dont je viens de parler. Ce fut par cette seule consideration qu'elle fut engagée à épouser *Philippe*, Prince d'Espagne, Fils de l'Empereur. On lui représenta, que puisqu'elle avoit formé le dessein de travailler sérieusement à la Conversion de ses Sujets, il étoit à craindre pour elle, que cette entreprise ne causât des Revoltes dans le Royaume ; & qu'en ce cas-là, elle ne pouvoit se passer d'une Alliance étrangere : Que celle de

Motifs qui engagent Marie à se marier.

(1) *Fox* donne du jour à ceci, en nous apprenant qu'on avoit promis le pardon à ce Duc, quand même il verroit sa tête sur le bloc, à condition qu'il se retracteroit, & iroit à la Messe. Cela est confirmé par l'Auteur de l'*Histoire d'Angleterre* en deux volumes in 8°. Il dit qu'après que le Duc se fut mis à genoux, & qu'il eut recommandé son ame à Dieu, il regarda tout autour de lui, comme s'il eut attendu sa grace : mais ne voyant venir personne, il mit son col sur le bloc, avec résignation, pour attendre le dernier coup. WHAT.

l'Empereur lui étoit d'autant plus nécessaire, que la jeune Reine d'Ecosse, qui étoit au pouvoir du Roi de France, & qui étoit destinée au Dauphin, avoit sur la Couronne d'Angleterre des prétentions qui paroîtroient assez plausibles au Roi de France, pour le porter à les faire valoir, & à profiter des Rebellions des Anglois, s'il voyoit la Reine sans Amis & sans Alliés. Ces raisons parurent si fortes à *Marie*, qu'elle résolut d'épouser *Philippe*; & ce fut *Gardiner*, premier auteur du projet, qu'elle chargea de cette Négociation. *Gardiner*, qui avoit déja pris secretement des mesures avec l'Empereur, avoit fait comprendre à ce Monarque, qu'il ne devoit point disputer sur les conditions qu'on voudroit exiger de lui; & que pour engager les Anglois à consentir à ce Mariage, il faloit nécessairement leur passer certains Articles, de l'exécution desquels *Philippe* pourroit se rendre maitre dans la suite, selon qu'il le jugeroit à propos: mais que sur toutes choses, il faloit envoyer en Angleterre une grosse somme d'argent, pour gagner les Membres du Parlement, & pour les engager à approuver le Mariage (1).

Gardiner négocie son Mariage.

La Chambre des Communes, qui avoit déja témoigné à la Reine toute sorte de condescendance par rapport à la Religion, s'émut néanmoins, au bruit qui se répandit de ce Mariage. Elle présenta une Adresse à la Reine, pour l'en détourner: mais son Adresse fut fort mal reçue, & le Parlement fut incontinent dissous (2).

Le Parlement s'y oppose & est dissous.

Le Mariage est conclu.

Au commencement de l'année 1554, l'Empereur envoya en Angleterre une magnifique Ambassade, & le Mariage fut conclu de la maniere que *Gardiner* l'avoit projetté; c'est à dire que l'Empereur accorda tout ce qu'on voulut (3).

Revolte de Wyat.

Peu de tems après, arriva la Revolte ou la Conjuration de *Wyat*. C'étoit un Gentilhomme de Kent, qui s'étant associé avec le Duc de *Suffolck*, & avec plusieurs autres Mécontens, avoit pris les armes pour s'opposer au Mariage de la Reine avec le prince d'Espagne. *Wyat* ayant assemblé une Armée s'approcha de Londres, sans trouver aucune opposition; mais s'étant mal à propos flaté que les Habitans de cette Ville capitale prendroient les armes en sa faveur, & s'étant inconsiderément engagé dans une rue où il ne pouvoit étendre ses Troupes, il

(1) Le Docteur *Burnet* dit qu'on avoit donné ordre de distribuer 400000 livres sterling pour faire réussir ce Mariage, & cela selon la prudence de *Gardiner* & des Ambassadeurs de l'Empereur. Une grande partie de cette somme fut donnée de la main à la main. L'Empereur l'avoit empruntée en partie de quelques-unes des Villes Libres d'Allemagne, & le reste fut apporté par le Prince *Philippe* lorsqu'il passa la Mer. WHAT.

(2) Ceci se passa le 6 de Décembre 1553. WHAT.

(3) L'Auteur des Remarques sur l'Histoire de ce Regne, écrite par l'Evêque *Godwin*, prouve d'après le témoignage du Chevalier *François Hastings*, qui fleurissoit sous le Regne d'*Elisabeth*, & qui avoit de bons garants de ce qu'il avance dans son Livre intitulé *Le Mot du Guet*, que le dessein secret de la Cour d'Espagne dans ce Mariage, n'étoit pas tant d'établir le Papisme, que d'annexer la Couronne d'Angleterre à la Monarchie d'Espagne. WHAT.

fut pris, & mis en prison. Cette entreprise couta la vie à *Jeanne Gray*, à *Guilford Duldey* son Epoux, au Duc de *Suffolck* son Pere (1), & à plusieurs autres. Il s'en falut bien peu, qu'elle ne fût aussi funeste à la Princesse *Elisabeth*. *Wyat*, dans l'esperance de sauver sa propre vie, l'accusa d'avoir été complice de la Conjuration : mais il s'en dédit dans la suite ; & néanmoins, comme la Reine & ses Ministres souhaitoient qu'elle se trouvât coupable, elle fut envoyée à la Tour, & traitée avec beaucoup de dureté. *Gardiner*, parlant des efforts qu'on faisoit pour détruire la Religion Protestante, disoit, que c'etoit en-vain qu'on s'attachoit à couper les branches de cet Arbre, si on n'en coupoit aussi le tronc. Par le tronc il entendoit *Elisabeth* (2).

Fatale à Jeanne Gray.

Wyat accuse Elisabeth & se rétracte.

Elle est envoyée à la Tour.

Le nouveau Parlement, qui s'assembla en 1554, approuva le Mariage de la Reine ; & le Prince *Philippe* arriva peu de tems après, avec une grosse somme d'argent, pour satisfaire aux promesses que *Gardiner* avoit faites à ceux dont il s'étoit servi pour obtenir l'approbation des deux Chambres ; & le Mariage fut consommé.

Le Mariage de la Reine approuvé par le Parlement, & consommé.

L'arrivée de *Philippe* fut favorable à *Elisabeth*, puisqu'à sa priere, la Reine se désista des desseins qu'elle avoit formés contre elle. On prétend que *Philippe* agissoit moins en cela par un motif de générosité, que par politique. Il consideroit sans doute, que si *Marie* venoit à mourir sans Enfans, la Couronne d'Angleterre pourroit venir à la jeune Reine d'Ecosse, & par conséquent au Dauphin, qui par ce moyen pourroit unir un jour toute la Grande-Bretagne & l'Irlande à la Monarchie de France. Au-lieu que si *Elisabeth* demeuroit en vie, elle seroit un obstacle à cette union.

L'arrivée de Philippe favorable à Elisabeth.

La Reine ayant cru être enceinte pendant neuf mois, se crut sur le point d'accoucher. Déja même les Couriers étoient prêts pour aller porter en divers lieux la nouvelle de sa délivrance ; mais il se trouva qu'elle s'étoit trompée (3). On prétend qu'on fit entendre à *Philippe*, qu'il n'y avoit plus d'esperance que la Reine eut des Enfans, & que ce

Marie se croit enceinte.

Philippe s'en éloigne.

(1) Les deux prémiers eurent la tête tranchée le 12 de Fevrier 1554 ; & le dernier, le 23 du même mois. Voyez l'Histoire de l'Evêque *Goodwin*, & celle du Docteur *Burnet*, auxquelles nous renvoyons pour la relation de la maniere dont ils moururent. WHAT.

(2) *Elisabeth* fut menée à la Tour par la porte des Criminels d'Etat, & gardée si étroitement, qu'il n'y avoit que des Espions qui pussent l'aborder ; on ne lui permettoit pas de se promener sur la plateforme, & de prendre l'air ; & quoiqu'on l'eût envoyée ensuite à *Woodstock* dans un tems où l'on ne pouvoit rien faire contre elle, cependant elle fut assez resserrée, & le Chevalier *Henri Bennifield* lui fit souffrir beaucoup de duretez. Voyez l'Histoire de *Burnet*. WHAT.

(3) L'Evêque *Goodwin* rapporte que la Reine avoit cette sorte d'enflure que les Medecins appellent *Môle* ; & qu'y ayant encore d'autres signes de grossesse, elle s'abandonna au caquet des Sages-femmes, & négligeant l'avis des Medecins, elle assura qu'elle sentoit remuer l'Enfant. Et quoiqu'avec le tems tout cela aboutît à une Hydropisie, le Conseil-Privé envoya le 27 de Novembre une Lettre à *Bonner* Evêque de Londres, laquelle *Hollingshead*, a mise dans sa Chronique : c'étoit pour le

fut ce qui le dégoûta d'une Epouse, qui d'ailleurs n'avoit pas beaucoup de charmes. Quoi qu'il en soit, il la quitta pour s'en aller aux Païs-Bas, ou, peu de tems après, l'Empereur son Pere lui résigna ses Etats.

Son Pere lui résigne ses Etats.

Les deux années suivantes furent toutes employées à persécuter les Reformés.

En 1558, quelqu'un des Partisans de la Cour proposa dans la Chambre des Communes, de donner aux Proclamations de la Reine la même Autorité qu'aux Actes de Parlement. Un des Membres de la Chambre s'opposa fortement à cette proposition, principalement par cette raison, qu'à ce prix-là, il ne tiendroit qu'à la Reine de changer l'ordre de la Succession, par une simple Proclamation. La Chambre s'émut à ce discours, & trouvant fort mauvais, qu'un de ses Membres soupçonnât la Reine d'une telle chose, elle envoya l'opposant en prison (1). Cela fit comprendre à la Reine, qu'il ne lui seroit pas facile de dépouiller la Princesse *Elisabeth* de ses droits. Elle en conçut d'autant plus de haine contre sa Sœur qui se trouva pendant quelque tems dans un grand danger. La Reine prévoyoit aisément, qu'*Elisabeth*, qui étoit Reformée dans le cœur, & qui avoit interêt de l'être, détruiroit tout ce qu'elle avoit elle-même bâti. Cela causoit à *Elisabeth* de terribles inquiétudes. Elle avoit pour la Reine tous les ménagemens possibles, jusqu'à dissimuler ses sentimens sur la Religion, à se confesser souvent,

Un Membre des Communes envoyé en prison.

Complaisance d'Elisabeth pour la Reine.

requerir de publier dans tout son Diocese l'heureuse nouvelle de la grossesse de la Reine, de faire chanter le *Te Deum* dans sa Cathédrale & dans les autres Eglises, & d'ordonner que tout le Clergé dans les Messes & dans le Service Divin priât Dieu continuellement que l'on pût voir une heureuse issue de ce qui avoit été commencé par sa Toute-puissance. On voit dans la même Chronique, trois Collectes dont on se servit dans cette occasion. L'Evêque ajoute qu'on faisoit de grands préparatifs de Berceaux, de Langes, & autres menues hardes, pour attendre l'Accouchement. Mais tout cela ne servit de rien; car au mois de Juin suivant, on fut détrompé, & la Nation se réveilla comme d'un songe ridicule, dont l'illusion avoit passé jusqu'au Parlement. On y passa un Acte pour donner au Roi *Philippe* le gouvernement & l'éducation de l'Enfant, si la Reine mouroit avant qu'il fût en âge de puberté. Mais, dit l'Auteur des Remarques sur l'Histoire de *Goodwin*, ce fut un grand bonheur pour l'Angleterre, que l'Héritier du Royaume, & le Royaume lui-même, pûssent se passer du Gouvernement du Roi d'Espagne & des Espagnols.

Le Docteur *Howell* dit que l'Accouchement de la Reine étoit regardé comme une chose certaine, à cause qu'elle gardoit la chambre, & que la Cour étoit remplie de Sages-femmes: Qu'il y eut des personnes châtiées pour avoir revoqué ces Couches en doute: Que les cloches sonnerent, qu'on alluma des feux de joye; & qu'on fit des Processions pour témoigner la joye de la naissance d'un Prince: Qu'il y avoit des Prédicateurs qui dans leurs Sermons s'étendoient follement à décrire la beauté du nouveau né. Il y eut des gens qui dirent qu'on avoit répandu ce bruit, par politique: & que la Reine, dans le dessein d'exclure la Princesse *Elisabeth* de la Couronne, auroit bien voulu suposer un Enfant; mais que le Roi *Philippe* n'y voulut point donner les mains. WHAT.

(1) Le nom de ce Membre du Parlement, selon le Docteur *Burnet*, étoit *Coxley*: mais dans les Notes sur l'Histoire de *Goodwin*, il est nommé *Copley*. WHAT.

&

& à faire dire la Messe chez elle. Peu de tems après, elle fut demandée en Mariage par le Roi de Suede, qui lui en fit faire la proposition, avant que d'en avoir fait parler à la Reine. *Elisabeth* se conduisit si bien dans une affaire si délicate, qu'elle ne donna aucune prise sur elle. Enfin la mort de *Marie* qui arriva au mois de Novembre 1558, delivra *Elisabeth* de ses craintes, & du danger où elle étoit continuellement exposée (1).

Elle rejette la recherche du Roi de Suede.

Mort de Marie.

ACTES,

Qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1553.

Acte par lequel la Reine remet à ses Sujets, deux Dixiemes, deux Quinziemes, & un Subside de quatre sols par livre sterling, accordés au feu Roi, pour le payement de ses dettes. Sans date. Page 334.

Remise du Subside accordé à Edouard.

Lettres de Pardon au Duc de *Norfolck* (2). Du 29 d'Août. Page 337. A Westminster.

Pardon du Duc de Norfolck.

Lettres-Patentes, qui conferent au Comte de *Shrewsbury* la Charge de Président du Nord. Du 17 de Septembre. Page 337. A Richemond.

Patente du Comte de Shrewsbury.

Divers Actes qui regardent le Couronnement de la Reine. Page 339, & 350. A Westminster.

Couronnement de la Reine.

Année 1554.

Lettres de Pardon au Marquis de *Northampton*. Du 13 Janvier. Page 350. A Westminster.

Pardon du Marquis de Northampton.

Ordre pour faire jouïr les Marchands des Villes Hanséatiques, nommez la Societé de *Still-Yard*, de tous leurs Privileges. Du 15 Janvier. Page 364. A Westminster.

Privilege de la Compagnie de Still-Yard.

Licence aux mêmes Marchands de faire transporter des Draps à la maniere accoutumée, pendant trois ans. Du 17 Janvier. Page 364. A Westminster.

Ces deux Concessions étoient directement contraires à deux Actes de Parlement; le prémier, à un Acte intitulé du *Tonnage & Pondage*, passé l'année précédente, sous le Regne de *Marie*; le second, à un Acte passé sous le Regne d'*Edouard IV*, par lequel la Compagnie Allemande de *Still-Yard* avoit été supprimée. Ce fut-là le prémier fruit du Mariage de *Marie* avec le Fils de l'Empereur.

(1) La Reine mourut d'Hydropisie, le 17 de Novembre. Elle avoit quarante-trois ans, & en avoit regné cinq, quatre mois & onze jours. WHAT.

(2) Le Duc de *Norfolk* étoit prisonnier, depuis que le Comte de *Surrey* son Fils avoit eu la tête tranchée sous le Regne de *Henri VIII*. WHAT.

Traité de Mariage de la Reine.

Traité pour le Mariage de la Reine avec *Philippe*. Page 337. La Ratification de la Reine est du mois de Mars, sans date du jour. A Westminster.

« 1. Qu'en vertu de ce Mariage, *Philippe* jouïra de tous les Titres » de *Marie*, & l'assistera dans le Gouvernement de ses Etats. *Salvis* » *tamen Legibus, Juribus, Privilegiis, & consuetudinibus eorundem Re-* » *gnorum, & etiam nominatim cauto & convento, quod D. Princeps Do-* » *mina Conthorali sua Regina Maria omnimodam dispositionem omnium* » *Beneficiorum, Officiorum, Terrarum, Redituum, Fructuum, &c. re-* » *linquet, quodque ea dabuntur Originalibus, &c.*

» 2. Que *Marie* portera les Titres de son Epoux, & que son Douai- » re sera de 60000 livres tous les ans, chaque livre faisant 50 Grosses » de Flandre; & que de cette somme 40000 livres lui seront assignées » sur l'Espagne, & 20000. sur les Païs-Bas.

Pour la Succession des Enfans.

» Pour les Biens maternels, les Fils & Filles succederont selon les » Loix & les Coutumes d'Angleterre.

» Pour les Biens paternels, on réserve à *D. Carlos*, Fils de *Philippe* » du prémier lit, les successions des Espagnes, de Naples, de Sicile, » de Milan & de tous les domaines d'Italie, en se chargeant de payer » les 40000 livres assignées à *Marie* pour son Douaire; auxquels » Royaumes & Domaines les Descendans de *D. Carlos* succederont.

» Les Enfans qui naitront de *Philippe* & de *Marie*, succederont » dans les Domaines des Païs-Bas ».

Il y avoit divers autres Articles sur ce même sujet, mais dont le detail seroit inutile, puisqu'il n'y eut point d'Enfans de ce Mariage.

Articles ajoutez & annexez au Traité.

« Que *Philippe* n'aura à son service que des Sujets de la Reine.

» Qu'il n'amenera point en Angleterre des Etrangers qui fassent » du tort aux Anglois, & qu'il punira les contrevenans.

» Qu'il ne changera rien dans les Loix & les Coutumes d'Angle- » terre.

» Qu'il ne pourra emmener la Reine hors du Royaume, à moins » qu'elle ne le demande; & qu'il n'en tirera point ses Enfans, sans le » consentement des Seigneurs Anglois.

» En cas que la Reine meure la prémiere, laissant des Enfans, » *Philippe* ne prétendra aucun droit au Royaume.

» Qu'il ne pourra point emporter les Joyaux de la Reine, ou de » la Couronne; & qu'il ne fera aucune aliénation de ce qui appar- » tient au Royaume.

» Que directement, ni indirectement, l'Angleterre ne sera point » mêlée dans les Guerres de l'Empereur contre la France ». A Westminster.

Patente à *Guillaume Howard d'Effingham*, pour la Charge de Grand-Amiral. Du 8 Avril. Page 382. Howard fait Amiral.

Proclamation pour notifier les Titres du Roi & de la Reine. Du 27 Juillet. Page 404. A Winchester. Titres du Roi & de la Reine.

Philippus & Maria, Dei gratiâ Rex & Regina Angliæ, Franciæ, Neapolis, Jerusalem, & Hyberniæ, Fidei Defensores, Principes Hispaniarum, Siciliæ, Archiduces Austriæ, Duces Mediolani, Burgundiæ, Brabantiæ, Comites Hasburgi, Flandriæ, & Tyrolis.

Année 1555.

Confirmation de certains dons faits par *Henri VIII.* à *Anne de Cleves.* Du 17 Février. Page 413. A Westminster. Dons à Anne de Cleves.

Lettres-Patentes pour établir une *Corporation* des Rois-d'Armes, Hérauts-d'Armes, & Poursuivans. Du 12 Mai. Page 522. A Hamptoncourt. Corporation des Rois-d'Armes.

Commission pour exercer la Charge de Chancelier, après la mort de *Gardiner.* Du 13 Novembre. Page 426. A Westminster. Les Sceaux en commission.

Année 1557.

Commission au Lord *Fitz-Walter*, Député en Irlande, pour faire passer certains Actes au Parlement d'Irlande. Page 455. Commission pour signer les Bills en Irlande.

Lettres-Patentes pour créer *Thomas Piercy*, Baron *Piercy*. Du 30 Avril. Page 461. A Westminster. Patentes concernant le Comte de Northumberland, & le Lord Wharton.

Autres, pour créer le même *Thomas Piercy*, Comte de *Northumberland.* Du 1 Mai. Page 462. A Westminster.

Autres pour donner au Comte de *Northumberland* & au Lord *Wharton* la Charge de Gardiens des Marches voisines de l'Ecosse. Du 2 Août. Page 468. A Richemond.

Autres, pour conferer à *François* Comte de *Shrewsbury* la Charge de Capitaine-Général dans le Nord. Du 3 Août. Page 471. A Richemond. Le Comte de Shrewsbury Capitaine-Général du Nord.

ARTICLE II.

AFFAIRES QUI CONCERNENT LA RELIGION.

Marie étant montée sur le Trône avec un applaudissement universel, à cause de la haine qu'on avoit pour le Duc de *Northumberland*, Marie manque à la parole donnée aux Protestans.

ne tint pas parole aux Habitans de la Province de Suffolck, auxquels elle avoit promis qu'elle ne changeroit rien dans la Religion, & qu'elle se contenteroit de jouïr de la liberté, pour elle-même & pour ses Domestiques, d'exercer la Religion Catholique. Le Duc de *Norforlck*, *Gardiner*, *Bonner*, furent d'abord élargis, & devinrent les principaux Conseillers & Ministres de la Reine. *Gardiner*, *Bonner*, *Heath*, *Day*, *Tonstall*, qui avoient été déposez, furent rétablis dans leurs Sieges; & ceux qu'*Edouard VI.* y avoit établis, en furent chassez. Le prémier fut revêtu de la Charge de Grand-Chancelier. Enfin, le Conseil de la Reine ne fut composé que des Partisans du Pape, les plus envenimez contre la Reformation. Par le moyen de ces Ministres, & des changemens qui se firent dans toutes les Charges de l'Etat, des Villes, & des Provinces, la Reine eut le contentement, dans le prémier Parlement qu'elle assembla, d'avoir une Chambre des Communes à sa dévotion. Rien n'est plus facile à un Souverain en Angleterre, que d'avoir un Parlement tel à peu près qu'il le souhaite, lorsqu'il n'a encore fait aucune demande pour se rendre odieux, ou pour faire soupçonner qu'il ait des desseins pernicieux à la Liberté des Sujets. Si cette vérité avoit besoin de preuves, on pourroit produire une infinité d'exemples, tant anciens que modernes, qui seroient capables de convaincre les plus incrédules.

Le Duc de Norfolck, Gardiner & Bonner élargis & faits Ministres.

Les partisans du Pape préferez en tout.

Parlement dépendant de la Cour.

Marie ayant donc trouvé le moyen d'assembler un Parlement tel qu'elle le souhaitoit, renversa tout ce qui avoit été établi par rapport à la Religion, par *Henri VIII*, & sous *Edouard VI*; & n'oublia pas de faire casser la Sentence, qui avoit dissous le Mariage de *Henri VIII*, avec *Catherine d'Arragon*. Pour tout dire en un mot, elle ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution du projet qu'elle avoit formé, de rétablir la Religion en Angleterre, sur le même pied qu'elle avoit été avant les démêlez de *Henri VIII* avec le Pape. La Chambre-Haute du Parlement, quoique composée des mêmes Seigneurs qui avoient donné leurs voix pour établir la Religion Protestante sous le dernier Regne, se livra tellement à la passion de la Reine, qu'elle surpassa même en cela celle des Communes, composée de Députés choisis au gré de la Cour. Dès le prémier jour qu'elle s'assembla, elle chassa deux Evêques, parce qu'ils ne voulurent pas assister à la Messe, quoique les Loix d'*Edouard VI* ne fussent pas encore abolies. Il est aisé de comprendre, que la Cour, appuyée d'un tel Parlement, fit beaucoup de chemin en peu de tems. On ne vit sous ce Regne, que des injustices les plus criantes contre les Protestans, & une barbarie outrée, qui ne se lassa jamais de brûler ceux qui ne voulurent pas trahir leur conscience en changeant de Religion. *Cranmer* même, Archevêque de Cantorberi, quoique, séduit par sa propre foiblesse & par l'amour de la vie, il eût signé une Abjuration, ne laissa pas d'être brûlé vif, pour contenter la haine extrême que la Reine & les Ennemis de la Reformation avoient conçue contre lui. On ne se contenta pas de

Marie renverse tout l'édifice de la Reformation.

Les Seigneurs plus portez pour le Papisme, que les Communes dévouées à la Reine.

Cruauté de ce Regne.

Exécution de Cranmer.

brûler les vivans, on fit même déterrer les morts, pour brûler leurs os. Enfin, pour n'entrer point ici dans le détail de choses qui ne sont que trop connues, je me contenterai de dire en un mot, que la barbarie à cet égard alla si loin, que les Evêques en eurent honte, & voulurent en rejetter l'excès sur le Roi *Philippe*. Mais ce Prince, qui n'étoit pas moins fin qu'eux, fit prêcher publiquement un certain Moine Dominicain son Confesseur, qui soutint hautement dans son Sermon, que ce n'étoit pas par les supplices, qu'on devoit convertir les Hérétiques. Mais tout cela n'étoit que grimaces; car le Roi, la Reine, les Evêques, & tout le reste du Clergé, n'étoient que trop d'accord pour exercer la cruauté la plus horrible. *Bonner* Evêque de Londres se distingua, pendant tout ce Regne, entre tous les autres Tigres alterés de sang. *Gardiner*, qui étoit le principal auteur de la Persécution, avoit l'adresse de charger *Bonner* de ces exécutions barbares. Mais il ne pouvoit tromper personne, puisqu'on étoit assez instruit de ses sentimens. Comme l'Histoire de ce Regne ne consiste presque que dans le détail de cette horrible Persécution, ce que je viens de dire peut suffire pour faire entendre les Actes du Recueil, qui sont en assez petit nombre par rapport aux Affaires de la Religion. J'ajouterai seulement deux choses, qui me paroissent dignes d'être remarquées.

Penchant de Marie pour le Cardinal Polus. Il est retardé dans son voyage.

La prémiere est que la Reine pria le Pape de lui envoyer un Légat, & souhaita que ce fût le Cardinal *Polus*. Le Pape l'accorda volontiers: mais comme elle avoit en quelque maniere fait connoitre qu'elle avoit du penchant à en faire un Mari, l'Empereur trouva le moyen d'arrêter le Légat dans ses Etats, & fit en sorte qu'il ne put arriver en Angleterre, qu'après que le Mariage de la Reine avec *Philippe* eut été consommé. D'un autre côté, *Gardiner* qui aspiroit à l'Archevêché de Cantorberi, & qui craignoit que *Polus*, qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, ne vînt lui ravir ce Bénéfice, aussi-bien que la faveur de la Reine, usa de toutes sortes d'artifices, pour retarder sa venue. Le Légat arriva pourtant, & reconcilia la Nation Angloise avec le Pape, après que le Parlement lui eut demandé l'Absolution à genoux.

Le Parlement demande à genoux l'Absolution du Pape.

La Cour de Rome refuse aux possesseurs des Biens d'Eglise la permission de les garder.

La seconde chose dont j'ai à parler, c'est des artifices dont usa la Cour de Rome, pour s'empêcher d'accorder aux possesseurs des Biens d'Eglise, l'assurance qu'ils pourroient continuer à en jouïr, sans être troublez. C'étoit-là un Article très important. La Reine avoit fait entendre au Pape *Jules III*, que sans cette assurance, il y avoit du danger que tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, ne fût renversé. La Cour de Rome convenoit bien, qu'il faloit nécessairement faire esperer cela aux Anglois; mais elle vouloit les tromper, & se réserver le droit de faire restituer ces Biens à l'Eglise. On avoit proposé dans le Parlement, un Bill pour rétablir l'Autorité du Pape dans le Royaume: mais on y avoit inseré cette Clause, *que les aliénations des Biens d'Eglise seroient autorisées, & que les possesseurs ne pourroient être sujets à aucune censure, ni*

être poursuivis sur ce sujet. Il faloit nécessairement, ou rejetter cet Acte, ou l'admettre avec cette Clause. Il n'y eut point d'artifice, que le Pape n'employât pour s'empêcher de consentir à cet Article. Il est vrai, qu'il donna pouvoir au Légat de le ratifier : mais avec de certaines restrictions, qui ne plurent pas aux Anglois. Ensuite, sous prétexte de reformer ce Pouvoir, il en donna un second, qui étoit sujet à plus d'objections que le prémier. Enfin il en donna un troisiéme, qui étoit encore plus équivoque. Cependant, le Légat se vit enfin obligé de ratifier l'Article, tel qu'il étoit couché dans l'Acte : mais en même tems il dénonça les jugemens de Dieu, contre ceux qui possedoient les Biens de l'Eglise. *Jules III* étant mort avant que cette affaire fût terminée, *Paul IV* qui lui succeda, refusa hautement de confirmer le consentement du Légat, disant, qu'il n'étoit pas au pouvoir d'un Pape, de permettre une telle chose. Qu'on juge après cela, s'il est possible de composer avec la Cour de Rome sur cette matiere, & si l'acquiescement d'un Pape seroit capable de mettre les possesseurs des Biens d'Eglise en sûreté. *Marie* étoit tellement persuadée que le consentement même du Pape ne suffisoit pas, qu'elle restitua tous les Biens d'Eglise qui étoient encore entre ses mains.

Le Légat ratifie la possession, & maudit en même tems les possesseurs.

ACTES.

Qui regardent la RELIGION.

Année 1553.

Commission pour juger l'Appel de Tonstal.

Commission pour juger l'Appel de *Cuthbert Tonstal* Evêque de Durham, privé de son Evêché sous *Edouard VI.* Sans date. Page 334.

Pouvoir d'accorder les Licences de prêcher.

Pouvoir à *Etienne Gardiner* Evêque de Winchester, & Chancelier, d'accorder les Licences pour prêcher. Du 29 Août. Page 337. A Westminster.

Evêché d'Exceter rendu.

Restitution de l'Evêché d'Exceter à *Jean Vesey.* Du 28 Septembre. Page 240. A la Tour de Londres.

Presentations à des Benéfices.

Diverses Présentations à des Bénéfices. Depuis la page 342 jusqu'à 350.

C'étoit pour remplir les places de ceux qu'on dépouilloit.

Année 1554.

Les Evêques mariez sont déposez.

Commission à *Gardiner*, *Tonstal*, *Bonner* & autres, pour déposer l'Archevêque d'*Yorck*, & les Evêques de *S. David*, de *Chester* & de *Bristol*, à cause qu'ils sont mariez. Du 13 Mars. Page 370. A Westminster.

Autre pour dépoſer *Taylor*, Evêque de Lincoln, *Hooper* de Worceſter, *Harlay* de Hereford. Du 15 Mars. Page 370. A Weſtminſter. Autres encore dépoſez.

Ceux-ci avoient reçu leurs Evêchez d'*Edouard VI*, avec la Clauſe, *durante vita naturali, ſi tamdiu ſe bene geſſerit*. Ainſi, ſans autre examen, on les dépoſoit, parce qu'on n'étoit pas content d'eux.

Congez d'élire pour les Evêchez de *Lincoln*, *Rocheſter*, *Hereford*, *S. David*, *Gloceſter*. Du 19 Mars. Page 374. A Weſtminſter. Congez d'élire pour d'autres.

Commiſſion pour dépoſer les Chanoines & les Prébendiers mariez. Du 29 Mars. Page 376. A Weſtminſter Prébendiers mariez dépoſez.

Confirmations des élections pour les Evêchez de *Bath & Wells*, *S. David*, *Hereford*, *Cheſter*, *Gloceſter*. Du 8 Avril. Page 383 & 389. A Weſtminſter. Confirmations d'élections d'Evêques.

Année 1556.

Ordre pour faire brûler *Thomas Cranmer* à Oxford. Du 24 Fevrier. Page 431. Ordre contre Cranmer.

Reſtitution du Temporel de l'Archevêché de Cantorberi au Cardinal *Polus*. Du 21 Mars. Page 432. A Greenwich. Reſtitution du Temporel de l'Archevêque de Cantorberi à Polus.

Commiſſion au Lord *Fitz-Walter* Député d'Irlande, de faire paſſer dans le Parlement de ce Royaume certains Actes, dont la plupart regardent la Religion. Du 1 Décembre. Page 451. A S. James. Commiſſion pour ſigner les Bills d'Irlande.

ARTICLE III.

AFFAIRES ETRANGERES.

Les trois prémieres années de ce Regne ne furent employées qu'aux Affaires de Religion. Pendant ce tems-là, la Guerre ſe continuoit entre l'Empereur & la France, ſans que l'Angleterre y prît aucune part.

1555. Depuis que l'Empereur eut remis ſes Etats au Prince ſon Fils, celui-ci ſouhaitoit de faire la Paix, ou du moins une Trève, qui lui donnât le loiſir de s'affermir ſur le Trône. La Reine *Marie* ſon Epouſe, entrant dans ſes vues, s'entremit en 1556, pour procurer la Paix ou la Trève, & obtint, que les deux Rois envoyeroient leurs Plénipotentiaires entre Ardres & Calais : mais cette Aſſemblée ſe ſépara ſans aucun fruit. L'exaltation de *Paul IV* au Trône Pontifical, rendit cette Paix encore plus difficile. Ce Vieillard, âgé de quatre-vingts ans, formoit de vaſtes projets, & ſe laiſſoit gouverner par ſes deux Neveux, qui étoient Ennemis mortels du Roi d'Eſpagne, parce qu'il ſoutenoit les *Colonnes*, leſquels ils avoient deſſein de ruïner. Ce fut donc à l'inſtigation de ces Neveux, qu'il fit une Ligue offenſive & défenſive avec la France ; contre l'Eſpagne. Cette Ligue n'empêcha pas que *Henri II* ne conclût peu de tems après avec *Philippe* une Trève de cinq ans. Mais le Pape par le moyen du Cardinal *Caraffa* ſon Neveu, qu'il lui

Congrès pour faire la Paix entre la France & l'Eſpagne.

Ligue du Pape avec la France contre l'Eſpagne.

Trève entre ces Puiſſances.

Le Pape s'en-

gage à rompre avec l'Espagne.

envoya en qualité de Légat, l'engagea à rompre la Trève, & à faire une nouvelle Ligue avec lui, pour la conquête du Royaume de Naples.

La Reine Marie se déclare contre la France en faveur de Philippe.

1557. En conséquence de cette Ligue, le Duc de *Guise* mena une Armée en Italie; mais étant arrivé à Rome, il n'y trouva rien de prêt de ce que le Pape avoit promis. Cependant *Philippe II* voyant la Trève rompue, fit tous ses efforts pour persuader à la Reine son Epouse de déclarer la Guerre à la France; & pour cet effet, il se rendit auprès d'elle & en obtint enfin ce qu'il desiroit. Cette déclaration étant faite, la Reine envoya dans les Païs-Bas un Corps de 8000. hommes, qui se joignit à l'Armée de *Philippe*, commandée par le Duc de *Savoye*. Peu de tems après, le Duc assiegea S. Quentin, & après avoir battu & fait prisonnier le Connêtable de *Montmorency* qui s'étoit approché de S. Quentin, il prit la Place d'assaut. Ce desastre obligea *Henri II* à rappeller d'Italie le Duc de *Guise*, qui ne fut pas plutôt parti de Rome, que le Pape fit sa Paix particuliere avec l'Espagne, laissant la France dans l'embaras. *Henri* se voyant ainsi pressé, engagea la Reine Régente d'Ecosse à rompre avec l'Angleterre. Mais les Ecossois n'ayant pas trouvé à propos de suivre la passion de la Régente, elle ne trouva pas de meilleur moyen que de presser *Henri II* à conclure promtement le Mariage de la Reine sa Fille avec le Dauphin, afin que son Autorité en devînt plus grande en Ecosse. Ce Mariage s'accomplit effectivement dans l'année suivante 1558.

Prise de S. Quentin.

Le Pape fait sa paix particuliere avec l'Espagne.

Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Dauphin.

Le Duc de *Guise* étant retourné en France avec son Armée, fit cesser la contestation où tout le Royaume se trouvoit depuis la Bataille de S. Quentin. *Philippe II* avertit souvent la Reine son Epouse, & son Conseil, de prendre garde à Calais. Mais ses avis furent tellement négligez, qu'au commencement de l'année 1558, le Duc de *Guise* se rendit maitre de cette Place, dans sept jours de Siege; & ensuite, de tous les Forts des environs, qui appartenoient aux Anglois. La Reine fut si sensible à cette perte, qu'elle dit, que si on ouvroit son corps après sa mort, on trouveroit Calais écrit sur son cœur. Cependant, ce fut en-vain que *Philippe* voulut l'engager à faire un effort pour recouvrer cette Place, avant qu'on l'eût mieux fortifiée, & qu'il lui offrit même un puissant secours. Le Conseil de la Reine, qui n'étoit composé que de gens acharnez à persécuter les Reformez, ne voulut jamais s'engager à cette entreprise, sous prétexte qu'on n'avoit plus besoin que d'un an, pour achever de détruire la Reformation; après quoi on pourroit plus librement s'appliquer à la Guerre.

Les François enlevent Calais aux Anglois.

Chagrin que la Reine en a.

Son Conseil peu porté à recouvrer cette Place.

Philippe n'ayant pu gagner rien de ce côté-là, persuada enfin à la Reine qu'elle pourroit réparer la perte de Calais, en s'emparant de la Ville de *Brest* en Bretagne. Ce fut dans ce dessein, qu'elle mit en mer une Flotte commandée par le Lord *Clinton*, qui alla faire descente en Bretagne, & y brula la petite Ville de *Conquest*. Mais, à l'approche de

Elle envoye une Flotte qui fait descente en Bretagne.

de l'Arriereban, & des Milices du Païs qui s'approchoient, il fit rembarquer ses Troupes, après avoir perdu six-cens hommes. Ce fut-là tout le fruit que la Reine tira de cette Expédition, dont les préparatifs lui avoient beaucoup couté. Cela lui fit comprendre, qu'elle ne tireroit jamais de grands avantages de la continuation de la Guerre, & la fit consentir à la proposition qui fut faite, de tenir un Congrès à Cambray, pour y traiter de la Paix. Cette Négociation fut commencée dans cette Ville, au mois d'Octobre, environ un mois avant la mort de *Marie*, qui arriva le 17 de Novembre, dans la 43e. année de son âge.

Congrès à Cambray.

On ne trouve dans le Recueil, que deux Actes qui puissent avoir du rapport aux Affaires étrangeres dont je viens de parler; encore sont-ils fort peu importans.

Le prémier est un Ordre pour lever des Troupes. Du 9 Fevrier. 1557. Page 456.

Ordre pour lever des Troupes

Cette date est pourtant considerable, car elle fait voir que *Marie* avoit dessein de faire la Guerre à la France, dès le mois de Fevrier, quoiqu'elle ne la fit déclarer qu'au mois de Juin de cette même année.

Le second est une Commission au Comte de *Clinton*, pour commander la Flotte destinée contre la France. Du 12 Avril 1558. P. 492 (1).

Commission au Comte de Clinton, pour commander la Flotte.

(1) C'est ici que finit le Regne de *Marie*, qui, au rapport du Docteur *Howel*, en moins de quatre ans, poussée par un zèle aveugle pour la Religion, plutôt que par son temperament, fit mourir plus de 277 Protestans, entre lesquels il y eut 5 Evêques brulez, 21 Ministres, 8 Gentilhommes, 48 Artisans, 100 Laboureurs, 26 Femmes mariées, 10 Veuves, 9 Filles, 2 Garçons, & 2 Enfans, un desquels mourut sous le fouet que lui fit donner le sanguinaire *Bonner*, & l'autre sorti du ventre de sa Mere attachée au poteau où l'on la brûloit, fut rejetté dans les flames: sans compter 64 autres, qui furent persécutez pour avoir fait profession de la vraie Doctrine, dont 7 furent fouettez, 16 périrent dans les Cachots, & furent enterrez dans des fumiers; & plusieurs croupirent misérablement en prison, dans l'attente du dernier supplice, jusqu'à l'avenement d'*Elisabeth* à la Couronne.

A l'égard du Caractere de *Marie*, on a pu le connoitre si clairement par l'Histoire ci-dessus, qu'il seroit inutile d'en dire davantage que ce qui nous a été laissé par le Docteur *Burnet*. Il rapporte, qu'elle avoit eu une éducation & des connoissances un peu au-dessus de l'ordinaire: mais qu'une Vertu incommode, & une Pieté mélancolique, sont le plus grand éloge qu'on puisse lui donner, à cause qu'elle abandonna entierement la conduite des Affaires à son Conseil, & se livra entierement aux fantaisies & aux suggestions du Clergé.

Nous finirons ce Regne, par l'excellent examen qui en fut fait par le vénérable Mr. *Matthieu Parker*, dans sa Préface de la *Justification du Mariage des Prêtres*. « Certainement, dit-il, le souvenir des choses qui arriverent sous le Regne de *Marie*, » forme une perspective bien triste. Quelles Pluyes immoderées ne tomberent pas en » une année! Quelles Chaleurs immoderées & quelle Secheresse, dans une autre! » Quelle Disette de Grains & d'autres Vivres, & par conséquent quelle Famine, » quelles Maladies, quelles Fievres & quelle Mortalité! Quels funestes accidens aux » Femmes grosses & en travail d'Enfant! Quels Incendies extraordinaires, & » qu'on n'avoit point vus pendant le Regne des autres Princes, qui ravagerent en » plusieurs endroits des Villages entiers, des Villes & des Eglises! Mais que dirai-je

SUITE DE L'EXTRAIT DU XV TOME DE RYMER.

REGNE D'ELISABETH.

Pourquoi le Tome XV. contient si peu de Pieces concernant Marie Reine d'Ecosse.

LE reste de ce XV Tome contient les Actes des 28 prémieres années du Regne d'*Elisabeth*. Cet Extrait seroit fort long, si le nombre des Pieces importantes qu'on y trouve, étoit proportionné au nombre des années, ou au nombre des Evénemens considerables arrivez pendant ce tems-là. Mais entre tous les Tomes que j'ai déja parcourus, je n'en trouve point de moins rempli, quoiqu'il ne soit pas moins gros que les précédens. Cela ne doit point surprendre, si l'on considere, que la querelle entre *Elisabeth* & *Marie* Reine d'Ecosse, est comme le pivot sur lequel tournent presque tous les Evenemens de ce Regne. Cette querelle aboutit enfin à la prison & à la mort tragique de *Marie*. Sa prison fut précédée de diverses choses, qui ne font pas honneur à sa mémoire, & que les Historiens ne peuvent passer sous silence, s'ils veulent expliquer nettement le sujet de sa longue détention. Il n'y a point à douter, qu'*Elisabeth* n'eût pris soin de conserver dans ses Archives diverses Pieces qui regardoient la Reine d'Ecosse, à l'exemple de ses Prédécesseurs qui avoient usé de la même précaution à l'égard de beaucoup d'Affaires moins importantes, comme il paroît par le vaste Recueil dont j'ai déja donné divers Extraits. Mais depuis l'année 1563, jusqu'à la mort de *Marie* en 1587, on ne trouve dans ce Recueil qu'un seul Acte qui regarde la Reine d'Ecosse. Cela donne lieu de présumer, que le Roi *Jaques I* son Fils, qui monta sur le Trône d'Angleterre après la mort d'*Elisabeth*, fit ôter des Archives tout ce qui regardoit la Reine sa Mere, afin d'ôter, autant qu'il lui étoit possible, à la Posterité la connoissance du détail de ses affaires, & de supprimer en même tems tout ce qui pouvoit contribuer à diminuer le

» du supplice du Feu, auquel on condamnoit toute sorte de gens sans distinction » d'âge ni de sexe, des Femmes grosses même? Quelles Proscriptions & quels Bannissemens de gens savans; & ceux qui s'arrêtoient dans le Royaume comment étoient-ils insultez dans les carrefours, dépouillez, réduits à la derniere misere, flétris par des Pénitences indignes, & de honteuses Retractations! Mais de plus, quels violemens, & quelles indignitez commises par des Etrangers & des Inconnus! Et pour mettre le comble aux malheurs de ce Royaume, quel deshonneur & quelle perte, que celle de *Calais*, qu'*Edouard III* avoit conquis avec tant de valeur! Jusqu'au retour de la Papauté, on avoit conservé cette Place avec beaucoup de ménagemens de Politique, & de grandes dépenses; on s'en étoit assuré la possession, utile au bien du Royaume, qui s'étoit, par ce moyen, rendu la terreur de tous les Ennemis du dehors. WHAR.

crédit des Annales d'*Elisabeth*, que *Cambden* écrivit par son ordre (1). Il est bien difficile d'imaginer une autre raison de la stérilité de ce Recueil, sur la principale affaire du Regne d'*Elisabeth*. Mais cette précaution n'a pas été capable de faire perdre la mémoire de ce qui s'est passé en Angleterre & en Ecosse, au sujet de cette fameuse Reine; divers Auteurs ayant pris soin de nous en conserver les principales circonstances. La stérilité du Recueil devroit m'engager à passer sous silence tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse, depuis qu'elle se fut retirée en Angleterre jusqu'à sa mort. Mais comme dans les Extraits précédens, j'ai entrepris de donner un petit Abregé de l'Histoire de chaque Regne, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que je ne laisse point ici un si grand vuide; d'autant plus qu'il est même comme impossible de bien entendre, sans ce secours, le petit nombre d'Actes importans qui se trouvent dans ce Tome, par rapport même aux Affaires étrangeres. La raison en est qu'il ne s'est presque rien passé sous le Regne d'*Elisabeth* qui n'ait une relation nécessaire à cette Affaire principale, ou qui n'en soit une dépendance.

Je commencerai donc cet Abregé, en donnant une idée du Regne d'*Elisabeth*, ce qui sera le prémier Article. Le 2 sera des Affaires qu'*Elisabeth* eut avec la Reine d'Ecosse. Le 3. des Affaires qu'elle eut avec le Royaume d'Ecosse, ou avec le Roi *Jaques VI*. Le 4. de ses Affaires avec la France. Le 5. de ses Affaires avec l'Espagne & les Païs-Bas. Le 6. des Affaires domestiques. Le 7. des Affaires qui regardent la Religion. J'abregerai chacun de ces Articles, autant qu'il me sera possible.

ARTICLE PREMIER.

*Idée générale du Regne d'*ELISABETH.

ELISABETH, Fille de *Henri VIII* & d'*Anne de Bollen*, avoit été déclarée bâtarde, & incapable de succeder à la Couronne, par un Acte de Parlement; aussi-bien que *Marie* sa Sœur, Fille de *Catherine d'Arragon*. Ensuite *Henri VIII*, autorisé par un autre Acte qui lui donnoit pouvoir de règler sa Succession comme il le jugeroit à propos, pourvu que ce fût par des Lettres-Patentes sous le Grand-Sceau, ou par un Testament signé de sa propre main, l'avoit règlée de cette maniere, Il avoit mis dans le prémier rang, *Edouard* son Fils. 2 *Marie*. 3. *Elisabeth*. 4 *Françoise Brandon*, Fille de *Marie* sa Sœur cadette, & du Duc de *Suffolck*. 5 *Eleonor*, Sœur de *Françoise*: & n'avoit fait aucune mention de la postérité de *Marguerite* sa Sœur ainée. *Marguerite* avoit eu pour prémier Mari, *Jaques IV* Roi d'Ecosse, qui fut

Maniere dont Henri VIII règle sa succession.

(1) Mr. *Le Clerc* a du penchant à croire que ce fut plutôt pour ôter tout crédit à l'Histoire de *Buchanan*, qui n'a point épargné *Marie Stuart*, au-lieu que *Cambden* l'a traitée avec une douceur excessive. WHAT.

Pere de *Jaques V*. De celui-ci, & de *Marie de Lorraine-Guise*, étoit née *Marie* Reine d'Ecosse, & Dauphine de France. Ce Testament étoit sujet à beaucoup d'objections & de difficultez. J'en marquerai ici les principales.

Objections contre ce Testament.

1. On prétendoit que *Henri VIII* ne l'avoit pas signé de sa propre main, à quoi il y a beaucoup d'apparence.

2. On soutenoit qu'il étoit nul, parce que le Roi n'avoit fait aucune mention de la posterité de sa Sœur ainée, & qu'il s'étoit contenté de mettre dans l'ordre de la Succession, les deux Filles de sa Sœur cadette; en quoi on trouvoit une double nullité, puisque non-seulement il préferoit les Enfans de la cadette à ceux de l'ainée, mais que même il passoit ceux-ci sous silence, sans en donner aucune raison.

3. C'étoit une question, si par le pouvoir général que le Parlement avoit donné à ce Prince de règler la Succession, il avoit prétendu lui accorder celui d'y placer des Bâtardes, sans que l'Acte qui les déclaroit telles eût été revoqué.

4. On pouvoit encore douter, si le Roi & le Parlement avoient le droit de placer des Bâtards sur le Trône, au préjudice des Enfans légitimes, ce qui n'étoit jamais arrivé.

5. En supposant même ce pouvoir illimité du Roi & du Parlement, par rapport aux Anglois; c'étoit encore une question, si cette disposition devoit avoir lieu au préjudice des Princes étrangers, qui pouvoient prétendre à la Couronne d'Angleterre. *Edouard III* & ses Successeurs, qui portoient encore le Titre de Rois de France, ne s'étoient pas cru obligez de recevoir comme une Loi, le Jugement rendu par la Nation Françoise en faveur de *Philippe de Valois*.

Elisabeth monte sur le Trône.

Malgré ces difficultez, *Elisabeth* fut proclamée Reine, & placée sur le Trône, du consentement unanime des deux Chambres du Parlement, qui se trouvoit alors assemblé. Mais ce consentement ne fut pas capable d'entrainer celui des Personnes qui s'y trouvoient interessées. Le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne, la Reine d'Ecosse, en un mot, tous les Catholiques étrangers, & la plupart des Catholiques Anglois, s'obstinerent à soutenir qu'*Elisabeth* étoit bâtarde, & que par conséquent, elle ne pouvoit être Reine légitime d'Angleterre; quoiqu'on ne fit d'abord aucune démarche ouverte pour l'empêcher de monter sur le Trône. Ce n'étoit pas sur le fondement de l'Acte qui l'avoit déclarée bâtarde, qu'on la croyoit telle. Cet Acte exigé du Parlement sur une Sentence injuste, qui n'étoit appuyée que sur un aveu qu'on avoit extorqué d'*Anne de Bollen* après sa condamnation, par la peur qu'on lui fit que l'Arrêt qui la condamnoit au feu, seroit exécuté à toute rigueur; cet Acte, dis-je, ne faisoit impression sur personne. Mais on se fondoit, sur ce que la Sentence de Divorce entre *Henri VIII* & *Catherine d'Arragon*, étoit nulle en elle même: que de plus, elle avoit été cassée par le Pape: d'où on inferoit que puis-

Les Catholiques revoquent en doute son droit de succeder à la Couronne.

qu'*Elisabeth* étoit née pendant que le prémier Mariage du Roi son Pere subsistoit encore, sa naissance ne pouvoit être censée légitime. Ce fut par cette raison, que *Marie* ne trouva point d'opposans pendant qu'elle fut sur le Trône, & qu' *Elisabeth* n'y fut presque jamais paisible. C'est encore apparemment par cette même raison, qu'*Elisabeth* ne fit point casser la Sentence de Divorce entre *Henri VIII.* & *Anne de Bollen* sa Mere. Outre qu'il n'y avoit pas lieu de craindre que cette Sentence servît jamais de fondement à une Revolte, il est certain que quand même elle auroit été cassée, le fondement sur lequel ses Ennemis s'appuyoient n'auroit pas moins subsisté.

Troubles dont Elisabeth se voyoit menacée.

Ce que je viens de dire suffiroit pour faire comprendre qu'*Elisabeth* en montant sur le Trône, pouvoit aisément prévoir qu'elle n'y demeureroit pas tranquille. Mais il est bon d'ajouter à cela quelques autres circonstances, qui contribuoient à lui faire craindre qu'elle seroit exposée à de grands orages. Prémierement, elle étoit actuellement en Guerre contre le Roi de France, qui avoit la Reine d'Ecosse en son pouvoir, & qui l'avoit mariée au Dauphin son Fils. Il étoit donc très apparent, que ce Prince ne laisseroit pas longtems dormir les prétentions que la Reine sa Belle-fille avoit sur le Royaume d'Angleterre. 2. Les deux Oncles de la Reine-Dauphine, le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine*, étoient en grand crédit à la Cour de France. 3. Le Dauphin & la Reine sa Femme étoient maitres de l'Ecosse, & pouvoient attaquer l'Angleterre de ce côté-là. 4. Véritablement, le Roi d'Espagne étoit Allié d'*Elisabeth*: mais elle ne pouvoit pas se promettre de conserver longtems cet Allié, puisque son dessein en montant sur le Trône, étoit de rétablir la Religion Protestante en Angleterre, & d'y abolir la Religion Catholique. 5. Le dessein de rétablir la Reformation ne pouvoit que lui faire, de tous les Catholiques de l'Europe, autant d'Ennemis, & lui ôter l'affection des Catholiques Anglois, qui étoient en grand nombre. 6. Elle ne pouvoit pas douter, que la Cour de Rome n'employât toutes sortes de moyens couverts & secrets, pour lui arracher la Couronne. 7. Enfin elle se trouvoit, au commencement de son Regne, sans Amis, sans Alliés, & sans argent dans ses coffres.

Caractere de cette Reine.

Ces difficultés auroient été capables d'effrayer un esprit moins ferme que celui d'*Elisabeth*. Mais elle trouva dans l'élevation de son propre génie, dans son intrépidité, dans son jugement naturellement juste & solide, & dans beaucoup d'autres qualités qu'elle avoit reçues de la Nature, des moyens pour prévenir les dangers qu'elle craignoit, & pour remedier aux maux dont elle fut effectivement attaquée. Quoique Fille, quoiqu'élevée jusqu'à l'âge de 25 ans dans un grand éloignement des Affaires; quoique sans Amis & sans Alliances étrangeres; quoiqu'elle se trouvât au commencement de son Regne, engagée dans une Guerre avec la France; quoique dans la suite, elle fût souvent,

attaquée, tantôt ouvertement, tantôt ſecretement, par les Papes, par les Rois de France, par le Roi d'Eſpagne, par les Partiſans de la Reine *Marie* en Ecoſſe, & enfin par ſes propres Sujets, dont pluſieurs ne ceſſerent jamais de conſpirer contre ſa vie; elle ne laiſſa pas de faire joüir ſes Sujets d'une félicité, que les Anglois n'avoient pas encore éprouvée ſous les Regnes précédens. C'eſt en cela proprement, que conſiſte la merveille de ſon Regne, plutôt que dans le petit nombre de grands Evenemens arrivez pendant qu'elle a été ſur le Trône. Elle parvint à ce haut degré d'honneur & de gloire, non pas en ſuivant ſon caprice, & en ſe livrant à ſes paſſions, comme avoit fait le Roi ſon Pere; mais par une exacte obſervation de certaines maximes, dont elle ne s'éloigna preſque jamais, & dont la principale étoit, de ſe faire aimer de ſes Sujets. C'étoit la toucher à l'endroit le plus ſenſible, que de faire des efforts pour lui faire perdre l'amour & l'eſtime de ſon Peuple; parce que c'étoit-là ſon unique appui, ſa ſeule reſſource.

Avant qu'*Eliſabeth* ſe fût déclarée ouvertement Proteſtante, & avant qu'elle eût rétabli en Angleterre la Reformation, que la Reine ſa Sœur en avoit banie, chacun demeura en ſuſpens à ſon égard. Si elle avoit voulu ſuivre les traces de ſa Sœur, ou du moins, proteger & favoriſer la Religion Catholique, on n'auroit pas manqué d'expédiens pour établir ſon Droit ſur la Couronne d'Angleterre. Le Pouvoir Apoſtolique eſt une ſource inépuiſable de moyens, qui auroient pu ſuppléer à tout ce qu'on trouvoit de défectueux dans ce Droit. Elle auroit pu même épouſer *Philippe II* qui la fit rechercher avec beaucoup d'empreſſement, & qui ſe faiſoit fort d'obtenir la Diſpenſe du Pape pour ce Mariage. Mais depuis qu'elle eut rétabli la Reformation, elle ne fut plus regardée par les Catholiques-Romains, que comme un Monſtre, indigne par ſa naiſſance, & par ſa Religion, de porter la Couronne. Depuis ce tems-là, le Pape, la France, l'Eſpagne, les Catholiques des Païs-Bas, ceux d'Ecoſſe & les Anglois mêmes, ne ceſſerent point de comploter contre elle, pour la détrôner. Le prétexte le plus plauſible qu'ils avoient, étoit celui de ſa naiſſance, qu'on ſuppoſoit toujours illégitime; d'où on inferoit, que la Couronne d'Angleterre appartenoit de droit à *Marie* Reine d'Ecoſſe: car, comme je l'ai déja dit, ſes Ennemis ne ſe croyoient pas obligez à reſpecter le Teſtament de *Henri VIII*, dans lequel ils croyoient voir pluſieurs nullités. Les Catholiques Anglois étoient dans le même ſentiment; & parmi les Proteſtans mêmes, il y en avoit un très grand nombre, qui, bien que préférant le Droit d'*Eliſabeth* à celui de la Reine d'Ecoſſe, étoient néanmoins perſuadez, que ſi *Eliſabeth* mouroit ſans Enfans, on ne pouvoit avec aucune couleur de juſtice refuſer la Couronne à *Marie*. Ce Sentiment étoit ſi général, que le prémier Parlement qui s'aſſembla ſous ce Regne, pria fortement *Eliſabeth*, de ſe marier afin d'éviter que le Royaume ne tombât ſous la domination d'une Reine Catholique.

Philippe d'Eſpagne la recherche.

Haine générale des Catholiques Romains contre elle.

Préjugez en faveur du droit de Marie d'Ecoſſe.

Marie Reine d'Ecosse fut donc la Concurrente perpétuelle d'*Elisabeth*. Ce fut pour la mettre sur le Trône d'Angleterre, que les Catholiques, tant Anglois qu'Etrangers, employerent toute leur industrie, sans jamais perdre ce projet de vue, pendant que cette Reine vêcut; & quand elle ne fut plus au monde, ils tenterent de gagner le Roi d'Ecosse son Fils pour le porter à faire valoir ses Droits prétendus, pendant la vie même d'*Elisabeth*. Ce projet ne leur ayant pas réussi, ils laisserent là le Roi d'Ecosse, & voulurent faire valoir les prétentions d'*Isabelle* Infante d'Espagne. On peut donc assurer, que depuis qu'*Elisabeth* monta sur le Trône, elle ne fut pas un seul moment, sans être exposée à des Complots ouverts, ou secrets, qui se multiplioient incessamment, pour lui arracher la Couronne. C'est-là la principale, ou plutôt la seule Affaire de son Regne, toutes les autres n'étant que des suites & des dépendances de celle-ci. Ce fut pour se défendre contre les attaques de ses Ennemis, & pour se maintenir sur le Trône, qu'elle fomenta les Troubles d'Ecosse, qu'elle retint en prison la Reine d'Ecosse, qui s'étoit retirée en Angleterre comme dans un Asyle, & qu'elle lui fit enfin couper la tête. Ce fut pour cela même qu'elle fit mourir le Duc de *Norfolck*, & le Comte d'*Essex*; qu'elle donna du secours aux Huguenots de France, & qu'elle soutint les interêts des Provinces-Unies des Païs-Bas. Enfin, ce fut par cette même raison, que malgré sa grande œconomie, elle prodigua ses Trésors pour secourir *Henri IV* Roi de France, contre les efforts de la Ligue. Tous ces Articles, qui sont les principaux de ce Regne, sont comme autant de lignes qui aboutissent à un même centre, je veux dire, aux Complots qui se faisoient pour ruïner *Elisabeth*, & aux mesures qu'elle prenoit pour se maintenir sur le Trône. Il ne s'agit proprement que de cela seul, dans l'Histoire de cette fameuse Reine. Il faut présentement entrer dans un détail un peu plus étendu de cette Affaire principale, ou du moins, en rapporter les principales circonstances.

Pourquoi Elisabeth la fit emprisonner & décapiter.

ARTICLE II.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la Reine d'Ecosse.*

J'AI déja dit dans l'Extrait précédent, que *Marie* Reine d'Ecosse, étant encore enfant fut transportée en France; & qu'ensuite, elle épousa le Dauphin *François*, Fils ainé de *Henri II*. Le premier but de la France dans ce Mariage, fut de tenir l'Angleterre en bride, par le moyen de l'Ecosse. Elle avoit souvent éprouvé, sous les Regnes de *Louis XI*, de *Charles VIII*, de *Louis XII*, & de *François I*, combien l'Angleterre pouvoit lui nuire; sans compter, que les Rois d'Angleterre étoient toujours à portée de faire valoir leurs prétentions sur la Couronne

Politique de la France en se liant d'interêts avec l'Ecosse.

de France, lorsqu'ils en trouveroient des occasions favorables, & ces occasions n'étoient nullement impossibles. Il étoit donc de l'interêt de la France, d'avoir toujours en main un moyen de faire une puissante diversion à l'Angleterre; & rien n'étoit plus propre à cela, que le Mariage dont je viens de parler, puisqu'il pouvoit mettre le Roi de France en état d'agir, non-seulement comme ancien Ami & Allié, mais encore comme Maitre de l'Ecosse.

Elisabeth étant montée sur le Trône d'Angleterre après *Marie* sa Sœur, *Henri II* forma de nouveaux projets. Il ne se borna plus au dessein de se défendre contre l'Angleterre, par le moyen de l'Ecosse; mais il conçut même la pensée, d'arracher la Couronne à *Elisabeth*, pour la mettre sur la tête de *Marie* sa Belle-fille, ou plutôt sur celle du Dauphin son Epoux, afin d'unir par ce moyen la Grande-Bretagne & l'Irlande à la Monarchie Françoise. Il étoit alors dans une Guerre actuelle avec l'Angleterre, & cette conjoncture étoit assez favorable à son dessein: mais il y trouva un obstacle insurmontable.

Conduite de Philippe d'Espagne à l'égard d'Elisabeth.

Philippe II étoit Allié avec l'Angleterre. C'étoit lui qui avoit engagé *Marie* son Epouse à déclarer la Guerre à la France, & par consequent, son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner *Elisabeth*. Ce n'étoit pourtant pas tant un motif d'honneur & d'équité qui le faisoit agir, que l'esperance dont il s'étoit flaté d'épouser *Elisabeth*. Pendant qu'il espera de réussir dans ce projet, ses Ambassadeurs au Congrès de Câteau en Cambresis soutinrent fortement les interêts de l'Angleterre. Toute la difficulté de la Négociation entre l'Angleterre & la France consistoit, en ce que la Reine d'Angleterre vouloit recouvrer Calais, & que *Henri II* ne pouvoit se résoudre à faire cette restitution. L'esperance, dont *Philippe II* s'étoit flaté, s'étant évanouie par les mesures qu'*Elisabeth* prit d'abord par rapport à la Religion; ce Prince en devint non-seulement froid à l'égard de l'Angleterre: mais on peut dire même, qu'il abandonna entierement ses interets. Il voulut pourtant garder les apparences, en ne signant sa Paix particulière avec la France, qu'après avoir procuré à *Elisabeth* des conditions honorables & avantageuses. Il est plus que probable, que ce Prince, qui, comme je l'ai déja dit, ne cherchoit qu'à sauver les apparences, ayant déja règlé tous les Articles qui regardoient la Paix entre la France & l'Espagne, Articles qui lui étoient très avantageux, convint avec *Henri II*, que la France feroit avec *Elisabeth* une Paix particuliere, qui paroîtroit avantageuse à l'Angleterre; mais que dans la suite, *Henri* exécuteroit comme il le trouveroit à propos, sans que l'Espagne eût droit de s'en offenser. Ainsi, *Philippe* ne vouloit autre chose, sinon, qu'il ne fût pas dit qu'il avoit abandonné l'Angleterre, après l'avoir engagée dans la Guerre qu'il avoit contre la France. Suivant ce plan, la Paix fut signée à Câteau entre la France & l'Angleterre, sous cette condition, que la France garderoit Calais pendant huit ans, & qu'après cela, elle seroit obligée de rendre

Paix de Câteau-Cambresis.

dre cette Place, avec toutes les autres qu'elle avoit conquises sur les Anglois.

Le Roi de France donne à son Fils & à sa Belle-fille le Titre de Roi & de Reine d'Angleterre.

Ce Traité ne fut pas plutôt signé, que *Henri II* fit prendre au Dauphin son Fils, & à la Reine sa Belle-fille, le Titre de *Roi & Reine d'Angleterre*, & fit mettre les Armes de ce Royaume dans leur Sceau, sur leur vaissele, & sur leurs meubles. *Elisabeth* en fit porter ses plaintes à *Henri*, qui n'y répondit que d'une maniere illusoire. Ainsi, elle ne put plus douter que l'intention de la Cour de France ne fût de lui arracher la Couronne, pour la mettre sur la tête de la Reine d'Ecosse (1). La grande faveur où les Princes Lorrains, Oncles de *Marie*, étoient auprès de *Henri*, donnoit lieu de juger, que c'étoient eux qui avoient ourdi cette trame, en faveur de la Reine leur Niece, en quoi on ne se trompoit pas. C'étoient eux effectivement, qui avoient formé ce projet, & qui l'avoient inspiré au Roi. Mais comme il n'étoit pas facile d'attaquer l'Angleterre par Mer, leur dessein étoit d'y faire passer une Armée du côté des frontieres d'Ecosse. Pour parvenir à ce but, il falloit que *Henri* se rendît maitre absolu en Ecosse, sous le nom de la Reine sa Belle-fille; & pour se rendre maitre de ce Royaume, il falloit faire naitre une occasion d'y envoyer une Armée. C'est à quoi les Princes Lorrains pourvurent efficacement, en faisant expédier un Ordre à la Régente d'Ecosse leur Sœur, de ne souffrir point dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique. Cet Ordre, que la Regente se mit en devoir d'exécuter, produisit l'effet que la Cour de France en avoit attendu. Les Protestans d'Ecosse, qui étoient déja en plus grand nombre que les Catholiques, s'unirent ensemble par une Confédération, & on prit les armes des deux côtez. Le Comte d'*Argyle*, & *Jaques Stuart* Prieur de *S. André*, qui étoit Fils-naturel de *Jaques V*, se mirent à la tête des Confédérez, & contraignirent la Régente, & *Doisel* qui commandoit quelques Troupes Françoises, & les Ecossoises que la France entretenoit, de se retirer à Dumbar. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de ces prémiers Troubles d'Ecosse: il suffira de dire en un mot, que les Princes Lorrains

Henri travaille à se rendre maitre de l'Ecosse.

Démêlez entre les Protestans & les Papistes en Ecosse.

(1) *Mezerai* rapporte, que le Chevalier *Nicolas Trochmorton*, Ambassadeur de la Reine, reçut cette réponse: Que c'étoit conformément à la coutume d'Allemagne, où les Cadets portent le Titre & les Armes du Chef de la famille. *Cambden* ajoute, que tous les Princes, & Princesses, avoient droit de porter les Armes de leur famille, avec la Barre. La même Cour se trouvant fort pressée sur cet article, dit à l'Ambassadeur, que le Roi & la Reine d'Ecosse avoient pris uniquement les Armes d'Angleterre, pour obliger *Elisabeth* à quitter celles de France. *Trochmorton* repliqua, que douze Rois d'Angleterre avoient porté les Armes de France, & cela par un droit si indisputable, que dans tous les Traitez qui avoient été faits entre les Anglois & les François, on n'avoit fait aucune difficulté là-dessus. Mais ces raisons ne furent d'aucun poids: *François II* & *Marie* garderent le Titre qu'ils avoient pris, tout le tems que *François* vêcut; quoique, comme Mr. *de Rapin* le remarque, *Cambden* ait assuré par erreur, que le Connêtable de *Montmorency* obtint d'eux qu'ils s'en départiroient. WHAT.

étant parvenus au but qu'ils s'étoient proposé, d'exciter dans ce Royaume des Troubles qui donnassent lieu d'y envoyer une Armée, *Henri II* se prépara d'abord à exécuter son projet & donna des ordres pour lever des Troupes qui devoient être transportées en Ecosse sous prétexte de soutenir la Régente. Mais ce Prince ayant été tué à un Tournoi dans le tems qu'il commençoit à prendre ces mesures, *François II* son Fils ainé lui succeda.

Mort de Henri II. François II. lui succede.

Sous ce nouveau Regne, le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine* devinrent tout-puissans, & ne voulurent pas laisser perdre cette occasion, de mettre la Reine leur Niece sur le Trône d'Angleterre. Immédiatement après la mort de *Henri II*, la Régente avoit fait une Trève avec les Confédérez, & ceux-ci s'étoient débandez, dans la pensée que la mort du Roi de France mettroit fin aux Troubles qui s'étoient élevez en Ecosse. Dans ces entrefaites, le Comte d'*Aran*, Fils du Duc de *Châtelleraut*, s'étant échapé de la Cour de France, où il prétendoit qu'on avoit de mauvais desseins contre lui, instruisit les Chefs des Confédérez, des desseins des Princes de *Lorraine*, & engagea le Duc son Pere à se mettre à la tête du Parti. Les informations du Comte d'*Aran* se trouverent confirmées par la précaution que prit la Régente, de faire fortifier *Leith*, Place qui n'est pas éloignée d'Edimbourg, pendant le tems de la Trève. Les Confédérez s'en plaignirent, & comme on ne leur donna aucune satisfaction, ils renoncerent ouvertement à l'obéïssance de la Régente. Cet acte fait dans un tems où ils étoient extrèmement foibles, engagea la Régente qui venoit de recevoir un secours de France, à marcher droit à Edimbourg, pour tâcher de les surprendre. Comme ils n'étoient pas en état de résister, ils prirent le parti de se retirer dans les Montagnes, où les Troupes de la Régente les poursuivirent, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. Ce fut pendant qu'ils étoient ainsi poursuivis, qu'ils envoyerent le Comte de *Maitland* à *Elisabeth*, pour lui demander du secours. La Reine comprit parfaitement l'interêt qu'elle devoit prendre à leurs affaires, & la nécessité qu'il y avoit de les soutenir. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à les prendre sous sa protection, pendant que le Mariage de leur Reine avec le Roi de France subsisteroit, & un an après ; & de leur donner un secours proportionné à leurs besoins. Ce secours ne se fit pas longtems attendre, & dès qu'il fut arrivé, les Anglois & les Ecossois se joignirent ensemble, & allerent assieger *Leith*. Ce Siege fut assez long, pour donner à la Cour de France le tems d'envoyer à *Elisabeth* divers Ambassadeurs, pour tâcher de la porter à retirer ses Troupes d'Ecosse, jusqu'à lui offrir de lui rendre Calais. Mais elle entendoit trop bien ses interêts, pour accepter cette proposition, qui ne tendoit qu'à donner au Roi de France la liberté de se rendre maitre en Ecosse, afin de pouvoir attaquer ensuite l'Angleterre avec plus de facilité. Ce fut sur cela principalement qu'elle appuya un Manifeste

Le dessein des Princes Lorrains à la Cour de France découvert en Ecosse.

Les Confédérez en Ecosse défaits & poursuivis dans les Montagnes.

Traité d'Elisabeth avec eux.

qu'elle publia pour faire voir la néceſſité indiſpenſable où elle ſe trouvoit, de chaſſer les Troupes Françoiſes d'Ecoſſe. La Conjuration d'Amboiſe ayant éclaté en France dans ce même tems, les Princes Lorrains ne ſe crurent pas en état de ſoutenir le projet qu'ils avoient formé par rapport à l'Ecoſſe, & réſolurent d'en remettre l'exécution à un tems plus convenable. Ainſi *François II* ayant témoigné à *Eliſabeth* qu'il ſouhaitoit la Paix, on envoya de part & d'autre des Plenipotentiaires à Edimbourg, où un Traité fut conclu.

Ce Traité, ſelon la coutume inviolablement obſervée par la Cour de France ſous *Henri II* & ſes trois Fils, ne fut fait que pour tromper *Eliſabeth*. Sous prétexte qu'il étoit contre l'honneur du Roi & de la Reine de France & d'Ecoſſe, de traiter avec des Sujets rebelles, il ne fut pas poſſible d'obtenir des Ambaſſadeurs de France, que les Confédérez d'Ecoſſe fuſſent compris dans le Traité, comme Parties. Pour lever cette difficulté, il fut convenu, qu'il ſeroit fait un Mémoire en forme de Requête, de ce que les Ecoſſois ſouhaitoient, & que le Roi & la Reine vouloient bien leur accorder; & que pour leur ſureté, on inſereroit dans le Traité entre la France & l'Angleterre, un Article par lequel le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe s'engageroient à exécuter les Articles contenus dans ce Memoire. Il ſembloit que la Cour de France n'avoit en vue, que de ménager un point-d'honneur, puiſqu'au fond, les Confédérez obtenoient ce qu'ils ſouhaitoient. Mais on verra tout à l'heure la raiſon qu'elle avoit, de ne pas mêler les interêts des Ecoſſois avec ceux d'*Eliſabeth*. Les Articles accordez aux Confédérez étoient: Traité fait à Edimbourg avec la France.

« Que les Troupes de France ſortiroient d'Ecoſſe dans vingt jours, » ſur des Vaiſſeaux que la Reine d'Angleterre leur prêteroit. Articles accordez aux Confédérez.

» Que les fortifications de Leith, & celles que les François avoient » ajoutées à Dumbar, ſeroient raſées.

» Que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe accorderoient aux » Confédérez une Amniſtie, qui ſeroit confirmée par les Etats d'E- » coſſe ».

Le Traité entre la France & l'Angleterre portoit:

« Qu'à l'avenir, le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe s'abſtien- » droient de prendre le Titre & les Armes de Roi & Reine d'Angle- » terre & d'Irlande; & que les Actes où ces Titres ſe trouvoient ſeroient » reformez, ou cenſez de nulle valeur. Contenu du Traité entre la France & l'Angleterre.

» Qu'à l'égard de la ſatisfaction ulterieure, qu'*Eliſabeth* demandoit » pour l'injure qui lui avoit été faite, on en conviendroit dans un Con- » grès qui ſe tiendroit à Londres entre des Commiſſaires des deux » Royaumes.

» Que ſi les Commiſſaires ne pouvoient pas convenir, la déciſion en » ſeroit remiſe au Roi d'Eſpagne.

» Que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe obſerveroient ponc-

» tuellement ce qui avoit été promis aux Confédérez d'Ecosse (1) ».

Les Articles promis aux Confédérez furent exécutez de point en point. Mais quand, après le retour des Troupes de France dans leur Païs, *Elisabeth* demanda la ratification du Traité d'Edimbourg, *François* & *Marie* la refuserent positivement. On voit par-là, la raison que la Cour de France avoit eue, de ne pas confondre dans un même Traité les démêlez qu'elle avoit avec les Ecossois, & ceux qu'elle avoit avec *Elisabeth*. Pour pouvoir retirer ses Troupes, qui étoient assiegées dans Leith, & pour engager les Confédérez à quitter les armes dans un tems où elle ne se trouvoit pas en état d'entretenir la Guerre en Ecosse, il faloit les contenter, & ôter par ce moyen à *Elisabeth* le prétexte de tenir une Armée dans ce Royaume. Mais quant au differend qu'elle avoit avec *Elisabeth*, il n'avoit aucune relation aux Affaires d'Ecosse. Ainsi, en refusant de ratifier le Traité d'Edimbourg, on ne couroit pas risque d'engager les Ecossois dans la querelle; & on laissoit à *Elisabeth* le soin de prendre les mesures qu'elle trouveroit à propos, pour obtenir la satisfaction qu'elle demandoit. Cependant, soit par défaut d'attention dans les Ambassadeurs de France, ou par l'ignorance où ils étoient des Affaires d'Angleterre, ou peut-être pour mieux amuser les Anglois, ils laisserent couler dans le prémier & principal Article du Traité, ce terme vague, *Qu'à l'avenir*, &c. sans fixer ce terme à aucun tems; & ce fut-là dans la suite une pierre d'achoppement, qui empêcha toujours l'accommodement entre les deux Reines, comme on le verra plus bas.

Le Roi & la Reine de France refusent de ratifier le Traité.

François II étant mort à la fin de cette même année (1560), *Charles IX* son Frere lui succeda, sous la Tutele de *Catherine de Medicis* sa Mere. Alors, les deux Princes Lorrains n'ayant plus le même credit à la Cour, & ne voyant plus qu'il y eût lieu d'exécuter le projet d'attaquer l'Angleterre par l'Ecosse, & avec les forces de la France, conseillerent à la Reine leur Niece de s'en retourner en Ecosse, & lui donnerent divers avis sur sa conduite. 1. De quitter le Titre de Reine d'Angleterre. 2. De vivre extérieurement en bonne intelligence avec *Elisabeth*, & de feindre même beaucoup d'affection pour elle. 3. De tâcher de se faire declarer Héritiere d'*Elisabeth*. 4. De tâcher de former en Angleterre un Parti, dont on pourroit faire usage dans la suite, selon que l'occasion s'en présenteroit, pour la faire monter sur le Trône d'Angleterre.

Mort de François II. Charles IX lui succede.

Conseils des Princes Lorrains à Marie d'Ecosse.

Pour exécuter la derniere partie de ce conseil, à quoi *Marie* étoit bien résolue, il faloit nécessairement qu'elle évitât de ratifier le Trai-

Pourquoi la Reine Marie ne voulut pas rati-

(1) Mr. *de Rapin* remarque, que *Buchanan* dans son Histoire a seulement rapporté les Articles accordez aux Confédérez d'Ecosse; & que *Cambden*, dans ses Annales d'*Elisabeth*, a fait uniquement mention du Traité entre les deux Couronnes. Cette omission dans les deux Ecrivains a rendu plusieurs endroits de leur Histoire fort obscurs. WHAT.

té d'Edimbourg. Pour le bien comprendre, il faut considerer, que dans le sens naturel du Traité, on ne pouvoit pas dire, que l'intention des Parties eût été d'exclure *Marie* de pouvoir prétendre, *en aucun tems*, à la Couronne d'Angleterre, sous prétexte du terme *à l'avenir*, auquel on n'avoit point fixé de bornes. Le cas pouvoit très naturellement arriver, que cette Couronne seroit dévolue à *Marie*, sans porter atteinte au Testament de *Henri VIII*. Mais aussi, il faut convenir que ce terme illimité, *à l'avenir*, pouvoit souffrir cette rigoureuse explication. *Marie* se servoit donc du prétexte de l'équivoque que ce terme vague causoit, pour se dispenser de ratifier le Traité. Rien n'auroit été plus aisé que de l'expliquer, comme elle le fit dans la suite, de cette maniere, *qu'à l'avenir*, c'est à dire, *pendant la vie d'Elisabeth & de sa Posterité elle s'abstiendroit du Nom & des Armes de Reine d'Angleterre.* Il y a beaucoup d'apparence, que si elle se fût ainsi expliquée au commencement, *Elisabeth* en auroit été contente. Mais elle n'offrit cette explication, que quand ses Affaires se trouverent en décadence. Il est donc manifeste, que sous prétexte du préjudice que l'ambiguité de cette expression, *à l'avenir*, pouvoit lui causer, elle ne cherchoit qu'à se dispenser de ratifier le Traité, & de déclarer qu'elle ne prétendroit point à la Couronne d'Angleterre, pendant la vie d'*Elisabeth*. En effet, par cette déclaration, elle auroit renoncé aux droits sur lesquels elle prétendoit se fonder pour former en Angleterre un Parti capable de détrôner *Elisabeth*, suivant le conseil de ses Oncles. Aussi, quand dans la suite, la nécessité la contraignit d'offrir l'explication dont j'ai parlé, *Elisabeth* n'en fut pas contente, parce qu'elle comprit bien que *Marie* ne s'y étoit résolue qu'à l'extrémité; ce qui la confirma dans la pensée, que toutes les défaites dont sa Concurrente avoit usé pour se dispenser de ratifier le Traité d'Edimbourg, n'avoient eu pour but que de conserver le droit de la détrôner, si l'occasion s'en présentoit. Cela fait connoitre les raisons qu'avoit *Marie*, d'éluder la ratification du Traité, sous prétexte qu'il lui étoit trop préjudiciable. Mais c'étoit en cela précisément, que consistoit une équivoque, qu'elle ne croyoit pas qu'il fût de son interêt d'éclaircir. Le préjudice pouvoit être, en ce que le terme, *à l'avenir*, pris à toute rigueur, sembloit marquer qu'en aucun tems, en supposant même qu'*Elisabeth* mourroit sans Enfans, *Marie* ne pourroit jamais porter le Titre de Reine d'Angleterre. C'étoit-là ce qu'elle vouloit qu'on entendît, sans s'en expliquer néanmoins trop clairement. Mais d'un autre côté, le préjudice pouvoit aussi consister en ce que *Marie* reconnoissant qu'elle ne pouvoit point porter le Titre de Reine d'Angleterre, pendant la vie d'*Elisabeth*, se seroit privée par-là de la facilité de former en Angleterre un Parti, qui ne pouvoit être fondé que sur ces mêmes Droits, auxquels on la pressoit de renoncer. C'étoit-là le veritable préjudice qu'elle craignoit. Or, qu'elle eût dessein véritablement de former un Parti en Angleterre

fier le Traité d'Edimbourg.

pour détroner *Elisabeth*, cela paroît manifestement par les Mémoires de *Melvil*, dont le Frere étoit Ambassadeur ordinaire d'Ecosse en Angleterre. Quand donc après la mort de *François II*, *Elisabeth* lui fit demander qu'elle ratifiât le Traité d'Edimbourg, elle éluda cette demande, en disant, qu'elle n'avoit point de Conseil Ecossois auprès d'elle, & que la Cour de France ne se mêloit plus des Affaires de l'Ecosse. Ensuite, après que par le conseil de ses Oncles, elle eut quitté le Titre de Reine d'Angleterre, elle répondit à l'Ambassadeur d'Angleterre, qui la pressoit sur le même sujet, qu'elle n'avoit pris ce Titre, que par les ordres absolus du Roi son Beau-pere, & du Roi son Epoux; & que celui-ci étant mort, elle avoit quitté ce même Titre: Qu'il étoit donc inutile de lui demander la ratification d'un Traité qu'elle avoit déja exécuté, tant dans ce point, que dans celui qui regardoit les Ecossois; & que quand elle auroit son Conseil auprès d'elle en Ecosse, elle considereroit plus mûrement cette Affaire. Mais *Elisabeth* ne se contentoit pas que *Marie* eût quitté volontairement ce Titre; elle vouloit qu'elle le fît en vertu du Traité d'Edimbourg, parce qu'autrement elle auroit pu le reprendre avec la même facilité qu'elle l'avoit quitté. Cependant, *Marie* ne put jamais se résoudre à ratifier le Traité, pendant qu'elle eut la moindre esperance de faire valoir ses Droits sur la Couronne d'Angleterre. C'est-là la source & l'origine de la querelle, qui s'émut entre les deux Reines: querelle qui, comme on voit, n'étoit pas de petite importance, & qui ne put être terminée que par la mort de *Marie*. J'ai été un peu long pour en faire connoitre la cause: mais je m'étendrai moins à en faire voir les effets. Il est néanmoins nécessaire de s'arrêter un peu à considerer les avantages que *Marie* donna continuellement à sa Rivale, par sa mauvaise conduite; & avec combien d'habileté *Elisabeth* en sut profiter.

Origine de la querelle entre les Reines d'Angleterre & d'Ecosse.

Marie veut s'en retourner en Ecosse. Elisabeth lui refuse un Sauf-conduit.

Marie ayant dessein de retourner en Ecosse, suivant le conseil de ses Oncles, fit demander un Sauf-conduit à *Elisabeth*, qui répondit, qu'elle l'accorderoit très volontiers (1), pourvu que le Traité d'Edimbourg fût auparavant ratifié; & qu'elle se tiendroit même offensée, si *Marie*, ne passoit pas par l'Angleterre, en s'en retournant dans son Royaume. *Marie*, qui n'avoit aucune envie de ratifier le Traité, fut outrée de ce refus, & parla même à l'Ambassadeur d'Angleterre d'une maniere fort fiere, disant, qu'elle étoit venue en France malgré *Edouard VI*, & qu'elle sauroit bien retourner en Ecosse contre la volonté d'*Elisabeth*. En effet, elle se hazarda de passer en Ecosse sans Sauf-conduit, & arriva heureusement à Edimbourg. Quoiqu'avant que de partir de France, elle eût paru fort en colere contre *Elisabeth*, elle ne laissa pas, pour exécuter de point en point les conseils de ses Oncles, de lui envoyer un Ambassadeur, pour l'informer de son arrivée, & pour lui

(1) Mr. *de Rapin* blâme *Buchanan*, de son injustice à ne pas rapporter les conditions sur lesquelles *Elisabeth* consentoit d'accorder le Sauf-conduit. WHAT.

demander son amitié. Mais la principale commission de l'Ambassadeur étoit de pressentir *Elisabeth*, en lui faisant entendre, que *Marie* souhaitoit d'être déclarée son Héritiere. *Elisabeth* répondit avec la même dissimulation, en témoignant beaucoup d'estime & d'affection pour sa bonne Sœur, c'est ainsi qu'elle nommoit toujours la Reine d'Ecosse; mais elle dit nettement à l'Ambassadeur, qu'elle trouvoit fort étrange qu'on lui proposât de déclarer *Marie* son Héritiere, avant que le Traité d'Edimbourg fût ratifié. Quoiqu'elle fût très offensée de ce que *Marie* éludoit, sous de vains prétextes, la ratification du Traité, elle jugea qu'il étoit à propos de dissimuler son chagrin, & de feindre une extrème affection pour *Marie*, comme *Marie* affectoit de son côté d'en témoigner autant pour elle. *Melvil* assure dans ses Mémoires, que ces deux Reines s'écrivoient mutuellement chaque semaine, dans les termes les plus tendres & les plus affectionnés. Cette dissimulation leur paroissoit nécessaire (1). *Elisabeth* laissoit esperer à *Marie*, qu'elle la déclareroit son Héritiere, afin de l'engager adroitement à ratifier le Traité d'Edimbourg. *Marie* tâchoit de son côté, par les témoignages de son amitié pour *Elisabeth*, d'obtenir d'elle la déclaration qu'elle souhaitoit, parce qu'elle croyoit que par-là la ratification du Traité deviendroit inutile. Ce n'est pas qu'elle regardât cette déclaration comme capable de la satisfaire. L'esperance de succeder à *Elisabeth*, qui n'étoit âgée que de vingt-sept ans, n'étoit pas ce qui la touchoit le plus: outre qu'*Elisabeth* pouvoit se marier & avoir des Enfans. Mais elle regardoit cette déclaration comme un moyen très propre pour fortifier le Parti qu'elle travailloit à former en Angleterre, ainsi qu'il paroît par les Mémoires de *Melvil*. D'un autre côté, *Elisabeth* ne pouvoit regarder *Marie*, que comme une Concurrente très dangereuse, qui se trouvoit appuyée en Angleterre d'un Parti assez puissant, quoiqu'abaissé, & de toutes les Puissances Catholiques de l'Europe. Elle pouvoit se marier avec quelque Prince d'une puissante Maison, en état de faire valoir ses Droits. Ce que son Mariage avec *François II* avoit produit, pouvoit donner lieu de craindre une pareille tentative, de quelque autre endroit. Aussi, quand peu de tems après, *Marie* lui demanda conseil sur le Mariage de l'Archiduc *Charles*, second Fils de l'Empereur *Ferdinand*, qu'on lui proposoit, elle lui représenta, qu'un tel Mariage lui feroit perdre pour jamais l'esperance de monter un

Marie demande à Elisabeth de la déclarer son Héritiere.

Cette demande est refusée.

Dissimulation des deux Reines.

Marie demande conseil à Elisabet sur un Mariage qu'on lui proposoit avec l'Archiduc.

(1) Mr. *de Rapin* dit dans son Histoire, qu'il écrivit après avoir fait cet Extrait des *Fœdera* de *Rymer*, qu'il ne sauroit penser que *Melvil* ne se soit trompé dans la relation qu'il donne de la correspondance de chaque semaine entre ces deux Reines, si tôt après le retour de *Marie* en Ecosse: à cause que jusques-là il ne s'étoit rien passé entre elles qui tendit à former ou à cimenter une communication & une amitié réciproques: au contraire, il s'étoit passé bien des choses qui avoient dû contribuer à les brouiller davantage ensemble. Mr. *de Rapin* dit pourtant que si *Melvil*, qui étoit en ce tems-là en Allemagne, étoit bien informé, tout le monde doit avouer que ces deux Reines étoient deux insignes dissimulées. WHAT.

jour sur le Trône d'Angleterre ; lui faisant entendre en même tems, qu'elle ne pouvoit mieux faire pour acquérir l'affection de la Nation Angloise, que d'épouser un Anglois. Elle lui insinuoit par-là, que la demande qu'elle faisoit d'être déclarée son Héritiere, dependoit des ménagemens qu'elle auroit pour elle, & pour la Nation Angloise ; mais elle se gardoit bien de s'engager positivement à la contenter. Ces deux Reines vêcurent pendant quelques années, dans cette bonne union prétendue ; mais pleine des deux côtés, d'artifice & de dissimulation. Il est tems présentement de dire un mot de ce qui fit pencher la balance du côté d'*Elisabeth*, & qui lui donna tout l'avantage sur sa Rivale. Ce fut la mauvaise conduite de *Marie*. Si cette Reine avoit pu se résoudre à suivre les meilleurs conseils : si elle avoit voulu faire usage du bon esprit que la Nature lui avoit accordé : si elle ne se fût pas soumise à ses passions : en un mot, si elle ne se fût pas perdue elle-même, il n'y a presque point à douter, qu'elle n'eût causé à *Elisabeth* des embarras dont, tout habile qu'elle étoit, elle auroit eu bien de la peine à se délivrer. En effet, malgré toutes les fautes que *Marie* commit, malgré ses disgraces, malgré la perte de sa liberté, elle ne laissa pas de lui être toujours redoutable ; jusques-là, qu'*Elisabeth* ne put assurer son repos & sa vie, que par la mort de sa Concurrente.

Marie, qui avoit été élevée dès sa plus tendre jeunesse dans une Cour galante & bigotte, en reçut aisément les impressions, & ce fut ce qui la perdit. Après le Traité d'Edimbourg, & pendant la vie même de *François II*, les Etats d'Ecosse avoient établi la Reformation dans ce Royaume, par leur autorité ; & n'avoient laissé à la Reine que la simple liberté de faire dire la Messe dans sa Chapelle, sans aucune pompe. Avant que *Marie* partît de France, ses meilleurs Amis, qui connoissoient parfaitement les affaires d'Ecosse, lui conseillerent de s'attacher au Parti des Protestans, comme le seul capable de la soutenir. Elle suivit d'abord ce conseil, & confia la principale Administration de ses affaires à *Jaques Stuart*, Prieur de *S. André*, son Frere bâtard, auquel elle donna bien-tôt après le Titre de Comte de *Murray*. Mais elle se lassa bien-tôt d'être gouvernée par ce Frere qui étoit Protestant, & dont l'humeur severe ne lui permettoit pas d'approuver certaines irrégularitez, qu'il appercevoit dans sa conduite. Enfin pour n'entrer pas ici dans un trop grand détail, je me contenterai de dire en un mot, qu'elle se livra, pour ainsi dire, entre les mains d'un certain Musicien Italien, nommé *Rizzo*, qui devint tout à coup son principal Ministre & son Favori (1).

Jaques Stuart fait Comte de Murray.

On prétend qu'aussi-tôt que *Rizzo* fut en faveur auprès de la Reine, il devint Pensionnaire du Pape, s'il ne l'étoit auparavant. Quoiqu'il

(1) Cet homme ayant été la prémiere cause des Troubles d'Ecosse, & des malheurs de sa Maitresse, nous le ferons connoitre, d'après l'Histoire de Mr. *de Rapin*. C'étoit le Fils d'un Musicien de *Turin* ; & il fut en Ecosse à la suite du Comte de

on soit, par le conseil de ce Favori, la Reine résolut de se marier avec un Catholique, & de se défaire peu à peu du Comte de *Murray*, dont la présence l'importunoit. Pour parvenir à ce but, elle commença par rappeller à la Cour certains Ennemis de *Murray*, qui en avoient été chassez; après quoi, elle jetta les yeux sur le Lord *Darley*, pour en faire son Epoux. Le Lord *Darley*, étoit Fils de *Mathieu Stuart* Comte de *Lenox*, & de *Marguerite Douglas*, Niece de *Henri VIII* par *Marguerite* sa Sœur ainée, qui étant Veuve de *Jaques IV*, avoit épousé *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*. Ainsi, le Lord *Darlei* pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, après *Marie*, sa naissance le mettant avant les Filles de la Reine Duchesse de *Suffolck*, quoique le Testament de *Henri VIII.* en eût disposé autrement. Il est donc clair, que par ce Mariage, *Marie* réunissoit les droits & les interêts des deux Branches, descendues de *Marguerite* Sœur ainée de *Henri VIII.* Comme dans la Guerre que *Henri VIII* fit à l'Ecosse, le Comte de *Lenox*

Généalogie du Lord Darley.

Moretto, qui y avoit été envoyé en Ambassade. Il entendoit non seulement la Musique, mais il avoit encore la voix si belle, qu'il se fit d'abord connoitre aux Musiciens de la Cour, & fut présenté à la Reine, qui ayant besoin pour assortir sa Musique, d'une Voix comme celle de ce Piémontois, l'obtint de l'Ambassadeur: après quoi elle l'éleva prémierement au poste de Secretaire pour les Dépêches en François, d'où il devint ensuite Prémier-Ministre. *Buchanan*, qui étoit ennemi juré de la Reine *Marie*, dit qu'elle le faisoit manger souvent à sa table, & qu'elle mangeoit aussi à celle de ce Musicien: pour insinuer, qu'il s'étoit passé entre eux des familiaritez qui n'étoient ni communes ni louables. Mais comme on peut soupçonner *Buchanan* d'avoir exageré le fait, Mr. de *Rapin* croit qu'il vaut mieux s'en tenir à ce que *Melvil* en dit. Cet Auteur ne sauroit être accusé de vouloir ternir la réputation de la Reine, car en toutes les occasions, il fait voir beaucoup de vénération pour elle, sans pourtant dissimuler ses fautes & ses défauts. Il dit donc « Que *Rizzo*, par son orgueil & par son insolence, s'étoit rendu odieux à » toute la Noblesse: Que lorsque les Grands alloient conferer avec la Reine sur » les Affaires du Gouvernement, ils trouvoient toujours *Rizzo* dans sa Chambre, » qui affectoit souvent de chucheter à son oreille lorsqu'elle étoit en conference » avec eux, ou en pleine Assemblée des Etats: Qu'il étoit de plus fort avare & » interessé. *Melvil* ajoute, qu'ayant pris lui-même la liberté de représenter à la » Reine combien elle s'étoit fait de tort & s'en feroit à l'avenir, par les graces » dont elle combloit cet Etranger, elle lui répondit, qu'elle n'avoit que faire de » l'avis de ses Sujets, dans la distribution de ses faveurs ».

Barnestable, un des seize Ecrivains qui ont parlé de *Marie* Reine d'Ecosse, recueillis en deux volumes par Mr. *Jebb*, rend à *Rizzo* le témoignage, qu'il étoit homme de grand jugement, de beaucoup de prudence & de pénétration; aussi disposé à donner des louanges & à faire réussir les conseils des honnêtes-gens, qu'il étoit prompt à discerner & à se moquer de ceux qui partoient des mal-honnêtes-gens. Il avoit seulement ce défaut qu'il chantoit d'une maniere trop molle, pour un homme; & trop souvent, pour un Conseiller du Cabinet de la Reine.

Deux autres de ces Ecrivains, savoir, le Conseiller *Blackwood* & *George Coney*, tous deux Ecossois, disent que ce *David Rizzo* étoit un Vieillard de mauvaise humeur, & laid; que c'étoit sa fidelité & sa pénétration, qui le rendoient cher à la Reine. Mr. *de Thou* dit aussi, que malgré la bassesse de son origine, la Reine le faisoit manger avec elle journellement à sa table. WHAT.

s'étoit déclaré pour lui, il avoit été banni du Royaume, & s'étoit retiré avec sa Femme en Angleterre, où *Henri* leur avoit donné des Terres, pour les récompenser de celles qu'ils avoient perdues dans leur Patrie. Ils y étoient encore, lorsque *Marie* résolut d'épouser le Lord *Darley*, leur Fils ainé. Elle trouva le moyen d'attirer en Ecosse le Pere & le Fils, du consentement d'*Elisabeth*, qui étoit persuadée qu'elle seroit toujours en état de mettre des obstacles à ce Mariage, & qui n'avoit en vue que d'amuser la Reine d'Ecosse: en quoi elle se trouva trompée. *Marie* épousa donc le Lord *Darley*, qui étoit Catholique, *Rizzo* s'étant beaucoup empressé pour faire ce Mariage, par la crainte où il étoit qu'*Elisabeth* ne réussît enfin à donner à *Marie* un Epoux Protestant. En effet, elle l'avoit beaucoup sollicitée à épouser *Robert Dudley*, Fils du Feu Duc de *Northumberland*, & avoit donné à ce Seigneur le Titre de Comte *Leycester*.

Marie l'épouse, après qu'Elisabeth lui eut recommandé pour Epoux le Comte de Leycester.

Le Mariage de *Marie* n'étoit pas approuvé par tous les Seigneurs Ecossois. Les Comtes d'*Argyle*, de *Murrai*, & quelques autres, prirent les armes pour l'empêcher (1); mais ils furent réduits à s'enfuir en Angleterre, où ils furent bien reçus. *Rizzo* se servit de cette occasion, pour achever de ruïner les Seigneurs fugitifs, qui étoient les Chefs du Parti Protestant, & fit convoquer les Etats, pour faire confisquer leurs Biens, & pour les dégrader de Noblesse. Pendant ce tems-là, la Reine avoit pris un si terrible dégoût pour le Roi son Epoux, qu'elle ne pouvoit plus le cacher. Elle lui faisoit essuyer les plus cruelles mortifications, & le traitoit avec la derniere indignité. Le Roi attribua tous ces mauvais traitemens à *Rizzo*, qui gouvernoit la Reine, & qui, comme on le prétendoit, vivoit trop familierement avec elle (2). Il rappella donc secretement les Seigneurs fugitifs, pour s'appuyer de leur crédit; & deux jours avant qu'ils arrivassent, il fit assassiner *Rizzo* dans la chambre même de la Reine, qui étoit enceinte de six mois:

Les Seigneurs Ecossois prennent les armes.

Marie traite indignement son Epoux.

Rizzo assassiné.

(1) Mr. *de Rapin*, dans son Histoire, remarque une contradiction considerable en cet endroit, entre *Buchanan* & *Cambden*. Le prémier dit que les Grands du Royaume ne prirent les armes qu'après le Mariage de la Reine, lorsqu'ils virent que la Cour avoit un dessein formé de les opprimer. Le dernier fait entendre, que la Reine fut obligée de marcher contre les Seigneurs confédérez, pour les empêcher de troubler la cérémonie du Mariage; & qu'elle les força de s'enfuir en Angleterre. Supposé que cela soit vrai, c'est une preuve qu'elle les surprit avant qu'ils eussent bien pris leurs mesures. *Melvil* commence par donner la relation de la Revolte, & ensuite du Mariage. WHAT.

(2) *Cambden*, dont le but est de justifier la Reine *Marie* dans toutes les occasions, & qui pour cette raison fait rarement mention de *Rizzo*, accuse le Comte de *Murray*, qui étoit alors en Angleterre, d'avoir semé la dissension entre la Reine & son Mari, par le moyen des Lettres que ce Seigneur écrivoit, & par ses Amis correspondans. Il rapporte, comme une raison du dégoût de la Reine pour son Mari, qu'elle en mettoit le nom après le sien, dans les Actes publics & dans les Monnoyes: ce qui, comme Mr. *de Rapin* remarque, étoit plutôt l'effet, que la cause de son dégoût. Notre Auteur a du penchant à croire que ce que *Buchanan* a dit du dégoût de

après quoi, il la fit arrêter & garder à vue (1). Elle trouva pourtant le moyen de se sauver, & de se retirer à *Dumbar*, où elle reprit son Autorité, le Comte de *Murray* son Frere lui ayant rendu en cette occasion un service signalé, par le refus qu'il fit de se joindre au Parti de ceux qui avoient assassiné *Rizzo*. Depuis ce tems-là, la Reine donna toute sa faveur & toute sa confiance au Comte de *Bothwel*, Ennemi capital de *Murray*; & conserva un tel ressentiment contre le Roi, qu'elle ne put jamais lui pardonner. Elle lui en donna des marques si évidentes, dans le tems du Batême du Prince dont elle avoit accouché, que l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit venu pour tenir le Prince sur les Fonts au nom d'*Elisabeth*, ne put s'empêcher de lui faire dire combien sa conduite étoit scandaleuse. Il la pressa aussi de ratifier le Traité d'Edimbourg; mais il ne put rien obtenir.

La Reine est arrêtée, mais trouve moyen de se sauver.

Elle fait son Favori du Comte de Bothwel.

Quelque tems après, le Roi se voyant si indignement traité, voulut se retirer à Glasgow, chez le Comte de *Lenox* son Pere. A une lieue d'Edimbourg, il commença à se trouver mal d'un Poison, qu'on lui avoit donné avant son départ: mais la force de son temperament le tira de ce danger pour le faire tomber dans un autre plus inévitable. Ce coup étant manqué, la Reine trouva le moyen d'attirer le Roi à Edimbourg, où il fut logé dans une maison proche des murailles de la Ville. Comme il n'étoit pas encore bien guéri, la Reine lui rendoit de fréquentes visites, & sembloit s'être sincerement reconciliée avec lui. Mais une nuit pendant qu'il dormoit, on fit sauter la maison, par le moyen de quelques barils de poudre qu'on avoit portez sous la chambre où il couchoit, & il fut trouvé mort dans le jardin, sans qu'il parût

Le Roi est empoisonné, mais il échape par la force de son temperament.

Mort de ce Prince.

la Reine pour l'un, & de ses familiaritez avec l'autre, est fort exageré; quoiqu'il tombe d'accord que le Roi étoit jaloux: mais de savoir si la Reine en donnoit de justes causes, selon *Buchanan*, ou si cela venoit du Comte de *Murray*, selon *Cambden*, c'est une question indécise. *Melvil*, dont on ne peut gueres soupçonner le témoignage en cette affaire, fait assez connoitre la jalousie du Roi, sans en dire la cause; & l'on doit être assuré que s'il avoit cru la Reine innocente, il n'auroit pas manqué de la justifier.

Nous laissons entierement au Lecteur la liberté d'en penser ce qu'il lui plaira, après qu'il aura consulté *N. Cousin*, Mr. *de Castelnau*, & *Adam Blackwood*, trois des Auteurs dont les Mémoires sur cette Reine ont été recueillis par Mr. *Jebb*, & qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour la décharger du soupçon d'Adultere.

(1) *Buchanan* dit que sur ceci il y eut un grand Tumulte à *Edimbourg*, & que les habitans prirent les armes. Mais *Melvil* rapporte, que ce Tumulte étoit peu de chose. De ce que le Comte de *Murray* retourna en Ecosse si-tôt après le meurtre de *Rizzo*, *Cambden* veut donner à entendre, qu'il fut commis pour l'amour de ce Comte, & de son consentement. Mais Mr. *de Rapin* fait voir, d'après les Mémoires de *Melvil*, que cette consequence est injuste; que c'étoient les Amis des autres Seigneurs, & non pas ceux du Comte, qui furent les auteurs du meurtre. Et il remarque sur le tout, que c'est par de pareils traits, d'une imagination incessamment prévenue contre *Murray*, que *Cambden* a défiguré non-seulement l'Histoire d'Ecosse, mais encore la partie de l'Histoire d'Angleterre qui y est nécessairement liée. WHAT.

sur son corps aucune meurtrissure. Tout le monde accusa le Comte de *Bothwel*, & la Reine même, de ce meurtre. Car il ne faut point ajouter foi aux fables que *Cambden* raconte sur ce sujet, dans ses Annales du Regne d'*Elisabeth*, pour faire tomber le soupçon de ce crime sur le Comte de *Murray*. Si c'étoit ici le lieu, je pourrois faire voir la fausseté de son récit, par des preuves incontestables. Après la mort du Roi, le Comte de *Murray* se retira en France, avec la permission de la Reine, de peur que *Bothwel* ne lui jouât quelque mauvais tour.

Le Comte de Murray se retire en France.

Enfin la Reine, aveuglée par sa passion, se fit enlever par le Comte de *Bothwel*, & épousa cet homme odieux, qui non-seulement avoit été soupçonné, mais qui même avoit été publiquement accusé d'avoir fait mourir le Roi. Cette action acheva de faire perdre patience aux Seigneurs Ecossois. Ils se liguerent ensemble, pour faire punir les Meurtriers du feu Roi : ils prirent les armes, & obligerent la Reine de se retirer avec *Bothwel* son nouvel Epoux à Dumbar, où elle leva des Troupes. Quand elles furent prêtes, elle marcha contre les Confédérez, qui, de leur côté, se hâterent d'aller à sa rencontre. Mais s'étant apperçue que son Armée ne la servoit pas de bon cœur, elle perdit courage, & pendant que les deux Armées étoient comme en présence, elle entra en Traité avec les Confédérez, & se livra entre leurs mains. On lui promit de lui obéir, pourvu qu'elle abandonnât *Bothwel*, qui s'étoit sauvé à Dumbar; & sous cette condition, elle fut menée à Edimbourg. Mais le même jour qu'elle y arriva, elle gagna un de ses Gardes, & écrivit à *Bothwel* une Lettre extrèmement tendre, dans laquelle elle lui promettoit de ne l'abandonner jamais. Cette Lettre, qui tomba entre les mains des Confédérez, fut cause qu'on n'eut plus de confiance en elle, & qu'on l'envoya prisonniere à *Lochlewen*. Quelques jours après, on l'obligea par des menaces à ceder la Couronne au Prince son Fils, & à nommer le Comte de *Murray* Régent du Royaume, pendant la minorité du Roi.

La Reine d'Ecosse s'enfuit avec Bothwel & l'épouse.

Ligue des Ecossois pour punir les meurtriers du feu Roi.

La Reine se livre entre les mains des Confédérez.

On l'envoye prisonniere à Lochlewen.

Elle cede la Couronne au Prince son Fils.

Le Comte de *Murray* étant arrivé de France, fit poursuivre *Bothwel*, qui s'étoit mis en Mer, & faisoit le métier de Pirate. Il s'en falut peu, qu'il ne fût pris; mais ayant trouvé le moyen d'échaper, il se retira en Danemarc, ou il fut mis en prison, & y mourut dix ans après. Cependant, il se forma en Ecosse un Parti pour la Reine, & dès que ce Parti se fut augmenté & fortifié, elle se sauva de sa prison, & alla se mettre à la tête d'une Armée qu'on lui avoit préparée. Le Régent, quoique surpris, & inférieur de beaucoup en nombre de Troupes, ne laissa pas de marcher à sa rencontre. La Bataille se donna, & les Troupes de la Reine ayant été mises en déroute, elle prit le parti de se sauver en Angleterre, ne pouvant plus demeurer en Ecosse avec sureté. *Elisabeth* ayant été informée de sa venue, la fit recevoir honorablement; mais elle refusa de la voir, jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée du crime dont elle étoit accusée, d'avoir épousé le Meurtrier du Roi son Epoux, &

Le Comte de Murray déclaré Régent.

Fuite, emprisonnement & mort de Bothwel.

Marie se sauve de prison & se met à la tête d'une Armée.

Ses Troupes étant défaites, elle se retire en Angleterre.

Reception que lui fit Elisabeth.

d'avoir été elle-même complice du meurtre. C'est à cela qu'aboutit enfin la conduite irréguliere de *Marie* : conduite qui la fit tomber entre les mains d'*Elisabeth*, d'où il ne lui fut plus possible de sortir, que par une mort honteuse. Il a falu nécessairement la faire connoitre, afin qu'on puisse mieux entendre ce qui sera dit dans la suite.

Réflexion sur la conduite de Marie.

Depuis que *Marie* fut arrivée en Angleterre, elle y fut véritablement prisonniere, quoiqu'*Elisabeth* prétendit que ce n'étoit que par bienséance qu'elle refusoit de la voir, jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée; de quoi elle feignoit de ne douter en aucune maniere. Pour mieux jouer son jeu, elle fit semblant d'être fort en colere contre les Ecossois, de ce qu'ils avoient détrôné leur Reine. Elle disoit, que par-là ils avoient fait un affront signalé, & porté un extrème préjudice, à tous les autres Souverains; qui étoient tous interessez à soutenir les droits de cette Reine déposée. Dans le même tems, elle fit entendre à *Marie*, qu'elle étoit persuadée de son innocence; mais que néanmoins, il étoit nécessaire qu'elle fût publiquement connue, afin d'autoriser le secours qu'elle avoit dessein de lui donner pour la rétablir sur le Trône. *Marie* donna dans ce piege, & se persuadant qu'*Elisabeth* avoit véritablement dessein de la servir; & qu'elle ne demandoit qu'un prétexte pour sauver les apparences, elle consentit que sa Cause fût examinée par des Commissaires Anglois. Dès qu'elle eut donné son consentement à ce fatal examen, *Elisabeth* écrivit au Comte de *Murray*, qu'elle étoit résolue d'examiner à fond la démarche des Ecossois, & que s'ils ne pouvoient prouver ce qu'ils avançoient contre leur Reine, elle l'assisteroit de toutes ses forces: Qu'elle le prioit donc, d'envoyer quelques Députez à Yorck, où elle envoyeroit ses Commissaires, de les munir des preuves qu'il avoit en main, afin qu'après un examen convenable elle pût savoir à quoi se déterminer: Que si les Ecossois refusoient de consentir à cet examen, elle regarderoit leur refus comme une conviction de l'injustice de leur Revolte. Le Régent intimidé par ces menaces, résolut d'aller lui-même en Angleterre, & de se faire accompagner de quelques autres Seigneurs, & de quelques Jurisconsultes, pour y accuser la Reine sa Sœur, & pour justifier la conduite des Etats d'Ecosse. C'étoit proprement ce qu'*Elisabeth* demandoit. Elle ne s'étoit engagée à soutenir sa bonne Sœur, qu'en cas qu'elle se trouvât innocente; mais en même tems, elle mettoit les Ecossois en train de prouver ses crimes.

Conduite artificieuse d'Elisabeth à son égard.

Lettre d'Elisabeth au Régent d'Ecosse.

Les Commissaires Anglois, à la tête desquels étoit le Duc de *Norfolck*, s'étant rendus à Yorck, le Régent d'Ecosse & les Agens de la Reine *Marie* s'y trouverent aussi. Mais le Duc de *Norfolck*, qui étoit déja Partisan secret de la Reine d'Ecosse, comprenant quel étoit le dessein d'*Elisabeth*, empêcha, par des moyens qu'il seroit trop long de rapporter, que cette Conference n'eût aucun succès. Mais *Elisabeth*, ne voulant pas perdre le fruit de son artifice, trouva le moyen d'attirer

Les Commissaires pour l'affaire de Marie s'assemblent à Yorck.

Seconde Conference tenue à Hamptoncourt.

le Régent d'Ecosse à Londres, & fit tenir une seconde Conference à Hamptoncourt, devant d'autres Commissaires Anglois, qui n'étoient pas si Amis de la Reine d'Ecosse, que le Duc de *Norfolck*. *Marie* s'étant apperçue, ou ayant été instruite des artifices d'*Elisabeth*, revoqua le pouvoir qu'elle avoit donné à ses Agens: mais cela n'empêcha pas qu'on ne procedât à l'examen de son Affaire. Le Comte de *Murray* produisit ses preuves contre la Reine sa Soeur, auxquelles personne ne fit aucune réponse; & ces preuves, qu'on avoit rédigées par écrit, furent mises entre les mains de la Reine, qui feignit néanmoins de n'y ajouter aucune foi. Elle s'emporta même contre le Régent, & les Commissaires Ecossois, & les traita de Rebelles. Mais tout cela n'étoit qu'un jeu, pour avoir occasion de dire que cette Affaire ne lui paroissoit pas assez clairement discutée, & qu'elle avoit besoin d'un plus grand éclaircissement. Ce fut sous ce prétexte, qu'elle retint la Reine d'Ecosse pendant l'espace de dix-huit ans, sans lui donner le secours qu'elle lui avoit d'abord fait esperer, & sans la convaincre du crime dont elle étoit accusée, trouvant tous les jours de nouvelles défaites, pour differer l'éclaircissement qu'elle paroissoit souhaiter.

Complots pour la liberté de Marie.

Depuis que *Marie* se fut apperçue des artifices d'*Elisabeth* pour la retenir en prison, elle se crut autorisée à tenter toutes sortes de moyens, pour se procurer sa liberté. On fit pour elle une infinité de Complots, à quelques-uns desquels elle donna les mains, & particulierement à celui qui se fit pour lui faire épouser le Duc de *Norfolck*, malgré la Reine *Elisabeth*, quoique *Bothwel* fût en vie. Il en couta la vie à ce Duc, pour avoir donné avec trop d'ardeur dans ce chimérique Projet. Tous ces divers Complots, dont aucun ne réussit, ne produisirent d'autre effet, que de faire comprendre à *Elisabeth* combien elle avoit interêt de bien garder sa Prisonniere. Car puisqu'étant en prison, elle trouvoit le moyen de faire agir tant de monde pour elle, que n'auroit-elle pas pu faire, si elle étoit demeurée paisible sur le Trône d'Ecosse, ou si même, après sa disgrace, on lui eût permis de se retirer en France?

Sort des Seigneurs qui prirent les armes en sa faveur.

Je n'ai pas dessein d'entrer ici dans le détail de tous les Complots qui se firent pour la délivrance de *Marie*, & en même tems, pour la mettre sur le Trône d'Angleterre. Il me suffira de dire en deux mots, que les Comtes de *Northumberland* & de *Westmorland* prirent les armes en sa faveur, aussi-bien que le Lord *Dacres*: qu'il en couta la vie au prémier, & que les deux autres furent obligez de s'enfuir hors du Royaume: que le Duc de *Norfolck* perdit la tête sur un échafaud: que le Pape, l'Espagne, le Duc d'*Albe*, la France, le Duc de *Guise*, servirent *Marie* de tout leur pouvoir: qu'on n'agit pas avec moins d'ardeur en Ecosse, afin de trouver l'occasion d'attaquer *Elisabeth* de ce côté-là: que le jeune Roi d'Ecosse parut, pendant quelque tems, comme gagné par les Catholiques, pour favoriser ces Complots: enfin, qu'il se fit diverses Conspirations contre la vie d'*Elisabeth*; & que rien de

tout cela ne réussit. *Lesley* Evêque de *Ross* en Ecosse, Auteur d'une Histoire de ce Royaume, qui étoit à la Cour d'*Elisabeth* en qualité d'Ambassadeur de *Marie*, avoit part à tous ces Complots. C'étoit un esprit fort brouillon, & fort emporté, qui fit plus de mal à la Reine sa Maitresse en la voulant servir, que ses Ennemis ne lui en faisoient en lui voulant nuire.

Caractere de Lesley Evêque de Ross.

Pendant toutes ces intrigues, qui durerent plusieurs années, *Elisabeth* se trouva dans des embaras continuels. Elle ne retenoit *Marie* en prison, que sur un vain prétexte qui étoit déja connu. Cette rigueur excessive étoit la cause, ou plutôt le prétexte des Complots dont je viens de parler. Il semble d'abord, qu'en mettant *Marie* en liberté, *Elisabeth* auroit pu se délivrer de tous ces embaras; mais cette démarche auroit été encore plus dangereuse. La prison de *Marie* n'étoit, comme je l'ai déja dit, que le prétexte des Complots qui se faisoient en sa faveur. Le véritable but de ses Amis étoit, de la mettre sur le Trône d'Angleterre; & en la mettant en liberté, on n'auroit fait que leur procurer plus de facilité pour exécuter leurs desseins. *Elisabeth* se voyoit donc obligée, pour sa propre sureté, de la retenir en prison. Véritablement, *Marie* offroit de ratifier le Traité d'Edimbourg, de la maniere que je l'ai déja dit, c'est à dire, à ne prétendre point à la Couronne d'Angleterre, pendant la vie d'*Elisabeth* : mais cette offre étoit trop tardive. *Elisabeth* connoissoit trop bien les desseins de ses Ennemis, pour accepter une telle proposition, qu'elle regardoit comme un piege. Sa méfiance étoit montée au plus haut degré. Elle étoit persuadée que cette affaire étoit venue à un tel point, qu'elle ne pouvoit délivrer *Marie*, sans s'exposer elle-même à un extrème danger. Aussi avoit-elle pris la résolution de la retenir toute sa vie. Il ne s'agissoit que de trouver des prétextes, pour refuser sa délivrance à la France & à l'Espagne qui la sollicitoient fortement; mais qui, par leurs empressemens ne faisoient que gâter les affaires de la Reine prisonniere, & confirmer de plus en plus *Elisabeth* dans ses soupçons & dans sa résolution. Elle n'en trouva point de meilleur, que celui qui lui avoit déja réussi. Ce fut de feindre qu'elle souhaitoit que *Marie* fût trouvée innocente. Elle fit donc connoitre, qu'elle vouloit encore une fois examiner cette affaire; & le Comte de *Morton* se rendit à Londres pour y accuser la Reine une seconde fois. Mais cela n'aboutit à rien parce qu'*Elisabeth* étoit résolue de ne trouver jamais d'assez grands éclaircissemens. Ce n'est pas qu'elle ne fût pleinement persuadée, par les preuves qu'elle avoit en son pouvoir, que *Marie* étoit coupable. Mais, comme elle n'avoit aucun droit de la condamner pour ce fait, elle n'avoit garde de la juger. Il lui suffisoit, qu'elle ne parût pas innocente. Tout cela n'étoit qu'un jeu, pour amuser les Ambassadeurs, de l'esperance que cette affaire seroit bientôt éclaircie, & qu'il y avoit apparence que *Marie* seroit pleinement justifiée; & cependant elle gagnoit toujours du tems. C'étoit par cette même raison, qu'elle feignoit de vouloir traiter avec *Marie*, & qu'elle

Raisons d'Elisabeth pour retenir Marie en prison.

lui faisoit porter des propositions d'une telle nature, que quand même *Marie* auroit tout accordé, il y auroit eu des difficultez insurmontables dans l'exécution. Enfin ces deux Reines se tendoient mutuellement des pieges continuels. *Marie* prétendoit qu'elle n'aspiroit uniquement qu'à obtenir sa liberté; pendant que ses Amis mettoient tout en œuvre pour la placer sur le Trône d'Angleterre, sous pretexte de travailler à sa delivrance. *Elisabeth*, de son côté, n'agissoit pas avec moins de dissimulation. Elle témoignoit, qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de mettre *Marie* en liberté, avec une fureté convenable pour l'Angleterre; pendant qu'elle faisoit en sorte qu'on ne pouvoit lui donner la fureté qu'elle demandoit.

Dissimulation des deux Reines.

Pendant que ces choses se passoient, on découvroit de tems en tems des Conspirations contre la vie d'*Elisabeth*. En 1584, il s'en fit une, dans laquelle l'Ambassadeur d'Espagne se trouva mêlé. Cela produisit une Association générale en Angleterre, pour assurer la vie de la Reine: & fut cause qu'on redoubla les précautions pour bien garder la Reine d'Ecosse, qui fut mise entre les mains de *Drury* (1). En 1585, une nouvelle Conspiration, tramée par un nommé *Parr*, produisit un Acte de Parlement, qui confirmoit l'Association, & ordonnoit: *Que vingt-quatre Commissaires, qui seroient nommez par la Reine, feroient des perquisitions contre ceux qui attenteroient à la vie de la Reine, ou qui s'attribueroient quelque droit sur la Couronne d'Angleterre: Que la Personne par laquelle, ou pour laquelle il se feroit quelque attentat, seroit, par cela même, incapable de succeder à la Couronne, & seroit poursuivie jusqu'à la mort, si les vingt-quatre Commissaires la déclaroient atteinte & convaincue.*

Conspirations contre la vie d'Elisabeth.

Association à ce sujet.

Commission nommée pour rechercher les Traitres.

Vraisemblablement, la résolution étoit déja prise, de faire mourir la Reine d'Ecosse, à la prémiere occasion qui se présenteroit. Les choses étoient venues à un tel point, qu'il faloit nécessairement que l'une des deux Reines pérît. Cette occasion se présenta l'année suivante. Un nommé *Babington*, ayant conspiré contre la Reine, & ayant eu des intelligences secretes avec la Reine d'Ecosse, on le fit mourir avec ses Complices, & on prit soin de prendre authentiquement leurs confessions & dépositions. Ce fut sur cela, que la résolution fut prise de faire le Procès à *Marie* & de la condamner sur le fondement de l'Acte dont je viens de parler. Je ne puis pas entrer ici dans le détail de ce Procès, qui a été donné par *Cambden*, Auteur fort suspect sur cette matiere: il suffit de dire en un mot, que de quarante-six Juges Commissaires, que la Reine avoit nommez, trente-six se rendirent à *Fotheringay*, où *Marie* étoit prisonniere, & qu'après avoir examiné les accusations & ses défenses, ils la déclarerent atteinte & convaincue du Crime contenu dans l'Acte de Parlement rapporté ci-dessus: c'est-à-dire, qu'en sa faveur, on avoit attenté à la vie de la Reine *Elisabeth*, & qu'elle ne l'avoit pas ignoré.

Procès de Marie.

Sa Condamnation.

(1) Le nom de ce Concierge étoit *Drugeon Drury*. S'il y eut jamais un homme vigilant dans le monde, c'étoit celui-là, au rapport de Mr. *de Rapin*. WHAT.

ignoré. Je ne parlerai pas non plus des artifices, dont *Elisabeth* usa pour se faire presser par divers Seigneurs, & par le Parlement même, de faire exécuter la Sentence; & pour faire croire au Public, que la Sentence fut exécutée sans son ordre. C'est un détail, qui me meneroit trop loin. Il suffit de dire en un mot, que *Marie* fut décapitée; & qu'elle fit gloire en mourant, de perdre la vie pour la Religion Catholique, supposant, qu'on ne la faisoit mourir qu'en haine de sa Religion. Son Exécution.

Voici les Actes du reste du XV Tome, qui regardent *Marie* Reine d'Ecosse.

Année 1559.

Traité conclu à Câteau en Cambresis, entre *Elisabeth*, & *François* & *Marie*, Roi & Reine d'Ecosse. Du 2 Avril 1559. Page 513. Traité avec François & Marie, Roi & Reine d'Ecosse.

« Qu'ils ne recevront point les Rebelles l'un de l'autre.

» Que les Fortifications d'Aymouth seront rasées.

» Que les prétentions ultérieures de chacune des Parties demeure- » ront en leur entier.

» Que dans l'espace de deux mois, on conviendra d'un Lieu, où les » deux Couronnes envoyeront des Plénipotentiaires, pour règler cer- » tains Articles dont on n'a pu convenir à Câteau ».

Ratification de *François* & *Marie*. Du 18 Avril. Page 519. A Fontainebleau. Ratification de François & Marie.

Commission de *François* & *Marie*, pour convenir des Articles qui ont été laissez indécis à Câteau. Du 20 Mai. Page 557. A Sterling. Commission pour les Articles non décidez

Traité entre l'Ecosse & l'Angleterre, conclu à Upsalington, sur les Articles laissez indécis à Câteau. Du 31 Mai. Page 520. Traité avec l'Ecosse.

Ce Traité ne contient que des Articles de peu d'importance.

Ratification de *François* & *Marie*, du Traité d'Upsalington. Du 18 Août. Page 539. A S. Germain. Ratification de ce Traité.

Année 1560.

Traité entre *Elisabeth* & le Duc de *Châtelleraud*, Chef des Confédérez en Ecosse. A Barwick, le 27 Fevrier. Page 569. Traité avec les Seigneurs Confédérez d'Ecosse.

Articles de ce Traité.

« 1. *Elisabeth* prend en sa protection le Royaume d'Ecosse, le Duc » de *Châtelleraud* & son Parti, pour maintenir l'Ecosse dans ses Li- » bertez, pendant que le Mariage de *Marie* avec le Roi de France » subsistera, & un an après.

» 2. Elle s'engage à leur envoyer du secours, & à le continuer jus- » qu'à ce que les François soient chassez du Royaume.

» 3. Elle ne fera point d'Accord avec la France, jusqu'à ce que les

» François & les Ecossois soient convenus que le Royaume d'Ecosse » sera [illegible] dans sa liberté.

» 4. Elle n'abandonnera point les Confédérez, pendant qu'ils re» connoitront *Marie* pour leur Reine, & qu'ils tâcheront de maintenir » les droits de la Couronne.

» 5. Si les Anglois prennent des Places en Ecosse sur la France, » elles seront rasées, ou livrées au Duc de *Châtelleraud*, à son choix; » & les Anglois ne feront aucunes Fortifications.

» 6. Le Duc & son Parti joindront leurs forces à celles d'Angleterre.

» 7. Ils seront Ennemis des Ecossois qui sont Ennemis de l'An» gleterre.

» 8. Ils ne souffriront point qu'il se fasse d'union de l'Ecosse à la » France, autre que celle qu'il y a dans le tems présent.

» 9. Si l'Angleterre est attaquée par la France, ils fourniront à la » Reine [illegible] hommes de pied, & [illegible] hommes de Cavalerie.

» 10. Si l'invasion se fait du côté du Nord, ils joindront toutes » leurs forces à celles de la Reine, à leurs frais.

» 11. Si le Comte d'*Argyle*, Lord-Justicier d'Ecosse, se joint au » Duc, il fera ses efforts pour reduire le Nord de l'Irlande sous la » domination de la Reine d'Angleterre, selon le Traité dont il con» viendra avec le Lord-Lieutenant d'Irlande.

» 12. Ils donneront des Otages, qui demeureront entre les mains » de la Reine d'Angleterre, pendant que le Mariage de la Reine d'E» cosse avec le Roi de France subsistera.

» 13. [illegible] qu'ils demeureront fideles à la » Reine [illegible] & au Roi son Epoux, dans tout ce qui ne tendra » [illegible]

[illegible] Commission de [illegible] & *Marie*, à l'Evêque de *Valence* & autres, pour [illegible], sur les Affaires d'Ecosse. Du 2 Mai. Page [illegible]. A [illegible].

[illegible] Traité d'[illegible], conclu le 6 de Juillet. Page 593.

Il n'est pas nécessaire d'en rapporter ici les Articles, puisqu'on les a [illegible].

[illegible] Ratification d'[illegible]. Du 2 Septembre. Page 601. A Westminster.

Année 1563.

[illegible] *Elizabeth* & *Marie*, sur des Articles de peu d'importance [illegible] de Septembre. Page 631.

Année [illegible]68.

[illegible] du Comte de [illegible] livres sterling, qu'E[illegible] prêtez. Du [illegible]

Il est à remarquer, que la Reine prêta cette somme au Comte de *Murray*, dans le tems que *Marie* étoit en prison à *Lochlewen*.

Année 1570.

Commission du Duc de *Châtelleraud*, & du Comte d'*Argyle*, Chefs du Parti de *Marie*, au Lord *Seaton*, pour aller traiter avec le Duc d'*Albe*, Gouverneur des Païs-Bas. Du 10 Août. Page 687. Commission des Chefs du Parti de Marie, pour traiter avec le Duc d'Albe.

Depuis ce tems-là, on ne trouve dans le Recueil aucune Piece, qui regarde les Affaires entre *Elisabeth* & *Marie*.

ARTICLE III.

*Autres Affaires d'*ELISABETH *avec l'Ecosse.*

DEPUIS l'année 1568, que *Marie* se retira en Angleterre, jusqu'en 1573, il y eut toujours deux Partis en Ecosse, l'un pour la Reine déposée, & l'autre qui se qualifioit le Parti du Roi. Celui de la Reine étoit favorisé par le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne, le Duc d'*Albe* pendant qu'il fut Gouverneur des Païs-Bas; & celui du Roi étoit sous la protection de la Reine d'Angleterre. Chacun de ces Partis se divisoit en diverses Branches, qui avoient des vues & des interêts differens. Il y en avoit une du prémier, qui feignant d'être attachée au Roi, servoit néanmoins la Reine bien plus utilement, que ceux qui se déclaroient ouvertement pour elle. Le Lord *Grangey*, ou *la Grange*, étoit à la tête de cette Branche. Comme il voyoit que la protection d'*Elisabeth* donnoit un grand avantage au Régent, qui étoit à la tête du Parti du Roi, il faisoit ses efforts pour persuader à tout le monde, que cette dépendance de l'Angleterre étoit injurieuse à l'Ecosse; & prétendoit qu'il étoit de l'interêt des Ecossois, de se réunir ensemble pour secouer ce joug, afin de pouvoir agir comme une Nation libre. *Elisabeth* s'appercevoit aisément, que sous ce prétexte, on vouloit affoiblir le Parti du Roi, & le sien propre, & engager les deux Royaumes dans une Guerre, qui pourroit fournir un prétexte de faire venir en Ecosse des secours étrangers. Par cette raison elle prenoit tout le soin possible d'empêcher cette union, & ne négligeoit rien pour fomenter la division en Ecosse, de peur qu'on ne l'attaquât de ce côté-là. Partis en Ecosse.

Il ne fut pas possible au Parti du Lord *Grangey*, qui enfin affecta de se tenir dans une espece de Neutralité, de gagner le Comte de *Murray*, non plus que le Comte de *Lenox*, qui lui succeda dans la Régence. Ainsi, pendant la vie de ces deux Régens, les divisions se continuerent en Ecosse, au grand contentement d'*Elisabeth*, qui n'avoit rien à craindre de ce Royaume pendant qu'il étoit ainsi troublé par une Guerre- Le Comte de Lenox succede dans la Régence.

» François & les Ecossois soient convenus que le Royaume d'Ecosse » sera laissé dans sa liberté.

» 4. Elle n'abandonnera point les Confédérez, pendant qu'ils re» connoitront *Marie* pour leur Reine, & qu'ils tâcheront de maintenir » les droits de la Couronne.

» 5. Si les Anglois prennent des Places en Ecosse sur la France, » elles seront rasées, ou livrées au Duc de *Châtellerand*, à son choix; » & les Anglois ne feront aucunes Fortifications.

» 6. Le Duc & son Parti joindront leurs forces à celles d'Angleterre.

» 7. Ils seront Ennemis des Ecossois qui sont Ennemis de l'An» gleterre.

» 8. Ils ne souffriront point qu'il se fasse d'union de l'Ecosse à la » France, autre que celle qu'il y a dans le tems présent.

» 9. Si l'Angleterre est attaquée par la France, ils fourniront à la » Reine 2000 hommes de pied, & 2000 hommes de Cavalerie.

» 10. Si l'invasion se fait du côté du Nord, ils joindront toutes » leurs forces à celles de la Reine, à leurs frais.

» 11. Si le Comte d'*Argyle*, Lord-Justicier d'Ecosse, se joint au » Duc, il fera ses efforts pour réduire le Nord de l'Irlande sous la » domination de la Reine d'Angleterre, selon le Traité dont il con» viendra avec le Lord-Lieutenant d'Irlande.

» 12. Ils donneront des Otages, qui demeureront entre les mains » de la Reine d'Angleterre, pendant que le Mariage de la Reine d'E» cosse avec le Roi de France subsistera.

» 13. Les Confédérez protestent, qu'ils demeureront fideles à la » Reine d'Ecosse; & au Roi son Epoux, dans tout ce qui ne tendra » pas à la subversion des Loix, &c ».

Commission pour traiter avec Elisabeth sur les Affaires d'Ecosse.

Commission de *François* & *Marie*, à l'Evêque de *Valence* & autres, pour traiter avec *Elisabeth*, sur les Affaires d'Ecosse. Du 2 Mai. Page 581. A Chenonceaux.

Traité d'Edimbourg.

Traité d'Edimbourg, conclu le 6 de Juillet. Page 593.

Il n'est pas nécessaire d'en rapporter ici les Articles, puisqu'on les a vus dans l'Abregé.

Ratification d'Elisabeth.

Ratification d'*Elisabeth*. Du 2 Septembre. Page 601. A Westminster.

Année 1563.

Traité de Carlisle.

Traité entre *Elisabeth* & *Marie*, sur des Articles de peu d'importance. A Carlisle, le 23 de Septembre. Page 631.

Année 1568.

Obligation du Comte de Murray à Elisabeth.

Obligation du Comte de *Murray*, pour 5000 livres sterling, qu'*Elisabeth* lui avoit prêtez. Du 15 Janvier. Page 677.

Il est à remarquer, que la Reine prêta cette somme au Comte de *Murray*, dans le tems que *Marie* étoit en prison à *Lochlewen*.

Année 1570.

Commission du Duc de *Châtelleraud*, & du Comte d'*Argyle*, Chefs du Parti de *Marie*, au Lord *Seaton*, pour aller traiter avec le Duc d'*Albe*, Gouverneur des Païs-Bas. Du 10 Août. Page 687. Commission des Chefs du Parti de Marie, pour traiter avec le Duc d'Albe.

Depuis ce tems-là, on ne trouve dans le Recueil aucune Piece, qui regarde les Affaires entre *Elisabeth* & *Marie*.

ARTICLE III.

*Autres Affaires d'*ELISABETH *avec l'Ecosse.*

DEPUIS l'année 1568, que *Marie* se retira en Angleterre, jusqu'en 1573, il y eut toujours deux Partis en Ecosse, l'un pour la Reine déposée, & l'autre qui se qualifioit le Parti du Roi. Celui de la Reine étoit favorisé par le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne, le Duc d'*Albe* pendant qu'il fut Gouverneur des Païs-Bas; & celui du Roi étoit sous la protection de la Reine d'Angleterre. Chacun de ces Partis se divisoit en diverses Branches, qui avoient des vues & des interêts differens. Il y en avoit une du prémier, qui feignant d'être attachée au Roi, servoit néanmoins la Reine bien plus utilement, que ceux qui se déclaroient ouvertement pour elle. Le Lord *Grangey*, ou *la Grange*, étoit à la tête de cette Branche. Comme il voyoit que la protection d'*Elisabeth* donnoit un grand avantage au Régent, qui étoit à la tête du Parti du Roi, il faisoit ses efforts pour persuader à tout le monde, que cette dépendance de l'Angleterre étoit injurieuse à l'Ecosse; & prétendoit qu'il étoit de l'interêt des Ecossois, de se réunir ensemble pour secouer ce joug, afin de pouvoir agir comme une Nation libre. *Elisabeth* s'appercevoit aisément, que sous ce prétexte, on vouloit affoiblir le Parti du Roi, & le sien propre, & engager les deux Royaumes dans une Guerre, qui pourroit fournir un prétexte de faire venir en Ecosse des secours étrangers. Par cette raison elle prenoit tout le soin possible d'empêcher cette union, & ne négligeoit rien pour fomenter la division en Ecosse, de peur qu'on ne l'attaquât de ce côté-là. Partis en Ecosse.

Il ne fut pas possible au Parti du Lord *Grangey*, qui enfin affecta de se tenir dans une espece de Neutralité, de gagner le Comte de *Murray*, non plus que le Comte de *Lenox*, qui lui succeda dans la Régence. Ainsi, pendant la vie de ces deux Régens, les divisions se continuerent en Ecosse, au grand contentement d'*Elisabeth*, qui n'avoit rien à craindre de ce Royaume pendant qu'il étoit ainsi troublé par une Guerre Le Comte de Lenox succede dans la Régence.

civile. Elle prenoit soin seulement, que le Parti du Roi conservât quelque supériorité, sans lui donner pourtant les secours nécessaires pour se rendre maitre de l'autre Parti.

Régence donnée au Comte de Marr.

Le Comte de *Lenox* ayant été tué sur la fin de l'année 1571, la Régence fut donnée au Comte de *Marr*. Celui-ci entrant dans les sentimens du Lord *Grangey*, employa toute son industrie à réunir les deux Partis. Mais il agissoit secretement, sachant bien qu'on ne manqueroit pas de mettre des obstacles à l'exécution de son dessein, s'il étoit connu. Il travailla si efficacement, qu'il engagea les principaux du Parti de la Reine, à donner les mains à une réunion, sous des conditions qui leur étoient très avantageuses. Déja même il avoit juré secretement, d'observer les Conventions qu'il avoit faites avec eux. Mais étant allé voir le Comte de *Morton* à Dalkeith, pour tâcher d'obtenir son consentement, il y fut surpris d'une maladie, dont il mourut peu de jours après. On soupçonna même qu'il avoit été empoisonné (1).

Sa négociation avec le Parti de la Reine.

Le Comte de Morton élu Régent.

Le Comte de *Morton*, qui étoit une Créature d'*Elisabeth*, fut élu Régent à la place du Comte de *Marr*, dont le projet s'évanouït avec sa vie. Jusqu'alors, *Elisabeth* s'étoit contentée de fomenter les Troubles d'Ecosse: mais craignant qu'à la fin, la réunion des deux Partis ne se fît malgré qu'elle en eût, elle crut qu'il étoit à propos de se servir du Comte de *Morton*, qui dépendoit d'elle, pour ruïner entierement le Parti de la Reine, & pour le mettre hors d'état d'appeller des secours étrangers en Ecosse. La conjoncture se trouvoit d'ailleurs très favorable, parce que le Duc de *Norfolck*, sur les projets de qui le Parti de la Reine fondoit toutes ses esperances, venoit d'être décapité. Ainsi, par la direction d'*Elisabeth*, le Régent offrit des conditions assez avantageuses aux principaux du Parti contraire, qui se voyant sans ressource, les accepterent; & par-là le Parti de la Reine se trouva privé de ses plus grands appuis. Il n'y eut que le Lord *Grangey*, Gouverneur du Château d'Edimbourg, & quelques autres qui étoient avec lui dans le Château, qui refuserent ce qu'on leur offroit, ou du moins, qui tâcherent de gagner du tems par divers artifices, en attendant un secours, qu'on leur faisoit esperer de France & des Païs-Bas. Mais le Comte de *Morton*, qui étoit mieux informé de leurs affaires qu'ils ne le pensoient, ne se laissa pas prendre à leurs pieges. Il fit un Traité avec *Elisabeth*, qui lui envoya des Troupes, de l'Artillerie & des Mu-

(1) *Melvil* insinue, que le Régent fut induit à cet Accommodement par le seul motif de soustraire l'Ecosse au joug des Anglois. Mais les Mémoires de *Walsingham* font voir que *Melvil* n'étoit pas bien informé, à cause que l'Accommodement fut terminé par l'approbation d'*Elisabeth*, & qu'il y eut des Articles actuellement signez, dont Mr. *Smith* le Secretaire envoya une copie à Paris à *Walsingham*. *Cambden*, qui dit que ce Régent étoit un homme d'un naturel fort doux, & fort affectionné à son Païs, rapporte, qu'après avoir lutté durant treize mois, tant contre les conseils turbulens de son propre Parti, que contre l'insolence de ses Adversaires, il mourut à la fin de chagrin. WHAT.

nitions, avec quoi il assiegea le Château d'Edimbourg. *Grangey* se défendit assez longtems; mais enfin, ayant été obligé de se rendre, il fut condamné à être pendu. C'est par-là que finit la Guerre-civile d'Ecosse, en 1573, *Elisabeth* n'ayant plus interêt de l'entretenir. Fin de la Guerre-civile en Ecosse.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1578, le Comte de *Morton* continua toujours à gouverner l'Ecosse en qualité de Régent, sans qu'*Elisabeth* en conçût aucune jalousie, parce qu'elle étoit bien assurée de lui. Mais enfin, *Morton* ayant eu l'imprudence de mécontenter le Gouverneur & les Précepteurs du jeune Roi, ils se liguerent contre lui pour le ruïner; & ayant mis les Comtes d'*Argyle* & d'*Athol* dans leur complot, ils persuaderent au Roi, qui n'étoit âgé que de douze ans, de se défaire du Régent, & de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Ce projet s'exécuta si promtement, qu'il ne fut pas possible au Comte de *Morton* de prévenir ses Ennemis. Les Etats du Royaume confirmerent ce que le Roi avoit fait, & lui nommerent un Conseil, composé de douze Personnes. *Morton*, dissimulant son chagrin, se retira dans sa Maison de Dalkeith, où il ne paroissoit occupé que du soin de cultiver ses Jardins. Mais peu de tems après, il trouva le moyen de se rendre maitre de la Personne du Roi, & de reprendre son prémier Poste. Le Comte de Morton éloigné de la Régence. Il reprend son prémier poste.

Il ne demeura pas longtems paisible dans la Régence qu'il avoit recouvrée. Dès l'année suivante 1579. le Roi conçut une affection démesurée pour deux jeunes Hommes de la Maison de *Stuart*, mais de deux differentes Branches. L'un étoit *Jaques Stuart d'Oghiltry*; & l'autre, *Esme Stuart* Baron d'*Aubigny*, venu depuis peu de France, où cette Branche étoit établie depuis le Regne de *Charles VII*. On prétend, que celui-ci avoit été envoyé en Ecosse par le Duc de *Guise*, pour tâcher d'y détruire le Comte de *Morton*, & pour animer le jeune Roi contre *Elisabeth*; & que l'autre étoit aussi gagné pour la même fin. Quoi qu'il en soit, ces deux Favoris dont le prémier fut fait Comte d'*Aran*, & le second Duc de *Lenox*, prirent un tel ascendant sur le Roi, qu'il ne voyoit rien que par leurs yeux. *Elisabeth* ne tarda pas longtems à s'appercevoir de l'effet que les conseils de ces gens-là produisoient sur l'esprit du Roi, puisque ce Prince commençoit à ne la regarder plus que comme une Ennemie. On prétend même, qu'on lui avoit inspiré des sentimens favorables à la Religion Catholique; qu'on avoit dessein de lui faire épouser une Françoise, & de l'engager ensuite à nommer le Duc de *Guise* son Lieutenant-Général en Ecosse. Les avis qu'*Elisabeth* recevoit de tous ces projets, lui causant de l'inquiétude, elle envoya *Bowes* en Ecosse, avec ordre d'accuser en plein Conseil le Duc de *Lenox*, de faire ses efforts pour aliéner l'esprit du Roi des interêts de l'Angleterre. Cet Envoyé fut fort mal reçu: on ne lui donna aucune satisfaction; & comme pour braver *Elisabeth*, le Comte de *Morton* Régent fut arrêté, étant accusé de Haute-Trahison. Il est supplanté par deux Favoris du Roi. Et accusé de Haute-Trahison.

Elisabeth se repentit alors d'avoir renoncé à sa maxime favorite, qui Elisabeth envoye

Randolph en Ecosse pour y entretenir des divisions.

avoit été longtems, d'entretenir des divisions en Ecosse; & voulut y revenir. Pour cet effet, elle envoya *Randolph* en ce Païs-là, sous quelque prétexte, & lui ordonna de faire des efforts pour y exciter de nouveaux Troubles. *Randolph* s'acquita de sa commission, autant qu'il lui fut possible, en cabalant parmi les Grands: mais ayant été découvert, il se vit obligé de se retirer sans prendre congé. Il en coûta la vie au Comte de *Morton*, qui fut condamné à avoir la tête tranchée. Il avoua en mourant, que son dessein avoit été d'emmener le Roi en Angleterre. Rien ne marque mieux ses étroites intelligences avec *Elisabeth*.

Le Comte de Morton décapité.

Le mal devenant de jour en jour plus grand de ce côté-là, & la Reine ayant des avis secrets, que le Duc de *Guise* avoit dessein de l'attaquer par l'Ecosse, elle se vit obligée pour le prévenir, d'en venir à des remedes violens. Je sai bien, qu'on ne pourroit peut-être pas bien prouver qu'*Elisabeth* ait eu part à la Conjuration dont je vais parler: mais du moins on ne peut disconvenir qu'il n'y ait beaucoup d'apparence. Quoi qu'il en soit, dans l'année 1582, le Roi étant allé rendre visite au Comte de *Gowry*, dans une Maison de campagne, y fut arrêté prisonnier, ses deux Favoris étant alors absens. Le Comte d'*Aran* qui n'étoit pas éloigné, ayant voulu faire un effort pour délivrer le Roi, fut pris & mis en prison. Pour le Duc de *Lenox*, il se retira dans son Gouvernement de Dumbar, d'où ensuite il s'en retourna en France. Les deux favoris étant ainsi éloignés, ceux qui s'étoient assurés de la Personne du Roi le mirent en liberté: & ce jeune Prince ayant assemblé la Noblesse, déclara devant elle, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit fait, comme tendant à son service. Mais ensuite il rappella le Comte d'*Aran*, qui se servit de son crédit pour persécuter le Parti de *Ruthwen*. C'est ainsi qu'on nommoit le Parti de ceux qui avoient arrêté le Roi, parce que le Comte de *Gowry* étoit de la Maison de *Ruthwen*. Ce fut-là le sujet d'une Lettre qu'*Elisabeth* écrivit au Roi *Jaques*, pour lui persuader de tenir une autre conduite. Elle lui envoya même le Secrétaire *Walsingham* pour lui donner ses conseils, mais ce fut avec peu de succès (1).

Le Roi arrêté chez le Comte de Gowry.

Il est remis en liberté.

Le Parti de Ruthwen persécuté.

Elisabeth envoye Davisson en Ecosse pour gagner le Comte d'Aran.

Enfin, *Elisabeth* voyant que le Comte d'*Aran*, qui étoit un homme sans Religion, pervertissoit l'esprit du Roi, & qu'il avoit même des intelligences avec les Puissances Catholiques, ne trouva point d'autre moyen pour se délivrer de ses intrigues, que de l'attirer dans son Parti par ses liberalitez; à quoi elle réussit, par le ministere de *Davisson*, qu'elle envoya exprès en Ecosse. Comme on avoit déja parlé du Mariage du Roi avec une Princesse de Danemarc, le Comte d'*Aran* promit de faire ses efforts pour l'empêcher. *Elisabeth* auroit souhaité que *Jaques* ne se fût point marié, ou du moins, qu'il eût pris une Femme Angloise. Elle avoit pour cet effet gagné la meilleure partie du Conseil

(1) *Cambden* tourne toute cette affaire à l'avantage du Roi, en passant sous silence toutes les particularitez rapportées par *Melvil*. WHAT.

d'Ecosse; & ce fut par ce même moyen, qu'elle fit consentir le Roi à faire une Ligue avec elle, pour la défense commune des deux Royaumes, & de la Religion Protestante. Après cela, la faveur du Comte d'*Aran* ne dura pas longtems; *Elisabeth*, qui ne s'assuroit pas beaucoup sur lui, ayant elle-même contribué à le ruïner. Mais il ne lui fut pas possible d'empêcher le Mariage du Roi avec *Anne* de Danemarc, *Jaques* ayant voulu absolument le conclure, malgré les opposition de son Conseil.

Alliance d'Elisabeth avec le Roi d'Ecosse.

Mariage de ce Prince.

La seule Piece qu'on trouve dans ce Tome, ayant du rapport aux Affaires d'*Elisabeth* avec le Roi d'Ecosse est la suivante.

Année 1586.

Traité d'Alliance plus étroite, entre *Elisabeth* & *Jaques VI.* A Barwick, le 5 de Juillet. Page 803.

Traité entre Elisabeth & Jaques VI.

« 1. Qu'ils feront leurs efforts pour maintenir dans les deux Royau-
» mes, la véritable & pure Religion Protestante & Evangélique.
» 2. Que cette Ligue est contre tous les Princes, qui défendent
» l'exercice de la Religion Protestante dans leurs Etats, nonobstant
» tous Traités précédens.
» 3. Qu'ils ne donneront aucune assistance, directement ni indi-
» rectement, à ceux qui attaqueront l'un ou l'autre des deux Royau-
» mes.
» 4. Si l'Angleterre est attaquée en quelque lieu éloigné de l'E-
» cosse, *Jaques* fournira un secours de 2000 chevaux, & de 5000
» hommes de pied.
» 5. Dans le mmême cas, *Elisabeth* fournira au Roi 3000 chevaux,
» & 6000 hommes d'Infanterie.
» 6. Si l'Angleterre est attaquée en quelque endroit qui ne soit pas
» éloigné de l'Ecosse de plus de 60 milles, *Jaques* assistera *Elisabeth*
» de toutes ses forces, pendant trente jours; ou en cas de besoin, aussi
» longtems que ses Vassaux sont tenus de le servir.
» 7. Il empêchera que les Vassaux du Comte d'*Argyle* n'infestent
» l'Irlande.
» 8. Le Roi & la Reine ne donneront aucun asyle aux Rebelles.
» 9. Ils ne feront point d'Alliance au préjudice de ce présent Taité,
» que d'un consentement mutuel.
» 10 Ce Traité sera ratifié dans six mois.
» 11. Tous les autres Traités précédens demeureront fermes.
» 12. *Jaques* ratifiera ce Traité, & le fera approuver par les Etats,
» dès qu'il sera parvenu à l'âge de 25 ans ».

ARTICLE IV.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la France.*

J'AI déja dit un mot du Traité conclu à Câteau, entre *Henri II* & *Elisabeth*, dans l'année 1559 : mais il est nécessaire d'en parler ici un peu plus amplement. Ce Traité ne regardoit proprement que la restitution de Calais. *Philippe II* n'avoit pas voulu signer la Paix, sans qu'il parût qu'il avoit procuré la restitution de cette Place à l'Angleterre ; & néanmoins, il y a beaucoup d'apparence qu'il se mettoit peu en peine de l'exécution de cet Article. Ce Traité portoit :

« Que le Roi de France garderoit Calais & les autres Places conquises sur les Anglois en Picardie, pendant huit ans.

» Que dans l'espace de six mois, il donneroit sept Marchands, qui ne seroient point ses Sujets, pour Cautions, que si lui ou ses Successeurs refusoient, ou differoient de rendre ces Places au tems prefix, ils payeroient à *Elisabeth* la somme de 500000 écus d'or-sol, comme une peine du refus ou du délai de la restitution : Que néanmoins, soit que ladite somme fût payée ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France & le Dauphin demeureroient obligez à la restitution de ces Places, selon leur engagement : Qu'outre cela ils donneroient certains Otages à la Reine ».

Mezerai, en parlant de ce Traité, le rapporte de cette maniere.

« Que *Henri* rendroit dans huit ans Calais & le Païs reconquis, ou s'il l'aimoit mieux, la somme de 500000 écus ».

Après quoi il ajoute : « Ce qui étant remis à son option, il n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette Place, qui étoit la clef de son Royaume ».

Le P. *Daniel* paroît un peu plus embarassé par rapport à ce Traité. Il dit bien en substance, la même chose que *Mezerai* ; mais il y ajoute de lui-même une explication, & une Clause qui ne se trouve point dans le Traité : Voici ses paroles.

« *Elisabeth* n'auroit pu, sans offenser les Anglois, faire une cession absolue de Calais à la France. D'ailleurs, elle voyoit le Roi déterminé à ne point rendre cette Place. On prit un milieu, qui étoit de laisser ce Prince en possession de Calais pour huit ans, au bout desquels il s'engageoit à le rendre, sous peine de payer 500000 écus à l'Angleterre : Que nonobstant ce payement qui se feroit pour le refus ou pour le délai de la restitution, les Anglois auroient droit d'employer les armes pour reprendre Calais ».

Je suis très persuadé que *Henri II*, en signant se Traité, n'eut jamais intention de l'exécuter, & qu'il ne donna les mains à cet Article, que pour satisfaire *Philippe II*, qui le souhaitoit. Mais la mauvaise foi

de ce Prince ne peut pas autoriser les deux Historiens que je viens de citer, à rapporter le Traité d'une toute autre maniere qu'il n'a été fait, & même avec des Additions dont il n'y a aucune trace dans le Traité même. Il est aisé de prouver que la Cour de France ne croyoit pas avoir droit de garder Calais par le Traité même, après les huit années expirées, puisque quand on lui en demanda la restitution, elle ne se servit point de cette raison pour appuyer son refus, ainsi qu'on le peut voir dans l'Histoire.

Il n'est pas nécessaire de reparler ici de ce qui donna lieu au Traité d'Edimbourg, ni du refus que fit *François II* de le ratifier, puisque cette matiere a été traitée dans le II Article. *François II* étant mort à la fin de l'année 1560, *Charles IX* son Successeur n'avoit aucun droit de se mêler des affaires du Royaume d'Ecosse. Il auroit pu néanmoins trouver un prétexte de poursuivre le projet du Roi son Frere, comme Allié de l'Ecosse, & Beau-frere de *Marie*. Mais la Reine *Catherine de Medicis*, Régente de France n'aimoit pas assez *Marie* sa Belle-fille, pour s'engager dans une entreprise aussi difficile, que de lui mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête. D'ailleurs, les Troubles qu'il y eut en France sous ce nouveau Regne, occuperent trop la Cour pour qu'elle pût travailler efficacement à exécuter un tel projet.

Deux Partis se formerent en France, pendant la Minorité de *Charles IX*, savoir, celui du Prince de *Condé*, & celui du Duc de *Guise*. Celui-ci étoit appuyé par les Catholiques, & l'autre par les Huguenots, qui étoient fort inférieurs en nombre. La Régente fomentoit la division entre les deux Partis, & pour cet effet, elle jugeoit qu'il étoit à propos de soutenir le plus foible, de peur qu'il ne fût accablé par le plus puissant; parce que si elle eût abandonné les Huguenots, elle craignoit de retomber sous la domination des Princes Lorrains, qui lui avoit été insupportable pendant le dernier Regne. Ce fut par cette raison, qu'elle fit accorder aux Huguenots l'Edit de Janvier, qui leur étoit assez favorable. Le Duc de *Guise* & le Cardinal de *Lorraine* son Frere, connoissant bien quelle étoit la pensée de la Régente, faisoient tous leurs efforts pour se rendre supérieurs, & pour lui mettre le pied sur la gorge. Dans cette vue, ils firent offrir au Roi de Navarre, qui flotoit entre les deux Partis, la Reine d'Ecosse leur Niece, avec tous ses Droits sur la Couronne d'Angleterre, & les secours du Pape & du Roi d'Espagne, pour les faire valoir. Quoique le Roi de Navarre fût marié, comme la Reine sa Femme étoit Huguenote, ce n'étoit pas une difficulté que de faire casser son Mariage, s'il eût voulu y consentir. *Elisabeth* connoissant par ce projet, dont elle fut informée, que ces Princes ne s'étoient pas désistez de leurs desseins, crut qu'il étoit nécessaire pour sa propre sureté, de les tenir occupez en France en secourant les Huguenots, qui avoient pris les armes en 1562, après le Massacre de Vassy. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à leur envoyer 6000

Partis en France.

Elisabeth soutient les Huguenots.

Traité avec eux.

hommes, dont 2000 devoient être employez à défendre Dieppe & Rouen, & l'autre moitié étoit destinée à garder le Havre-de-Grace, que les Huguenots devoient lui livrer & qu'ils lui livrerent effectivement. L'Ambassadeur de France qui étoit à Londres, fit de grandes plaintes touchant ce secours, mais fort inutilement. La Reine publia un Manifeste, dans lequel elle disoit, qu'elle n'avoit envoyé ses Troupes en France, que pour conserver ces Places au Roi, & pour empêcher que les Princes Lorrains ne s'en saisissent pour envahir l'Angleterre avec plus de facilité.

Le Havre de Grace mis entre les mains d'Elisabeth.

Quelque tems après, Rouen fut assiegé par l'Armée du Roi, & pris d'assaut, après que le Roi de Navarre eut reçu dans la Tranchée une blessure dont il mourut. La Bataille de *Dreux* suivit d'assez près la prise de Rouen. Le succès en fut à peu près égal des deux côtez, puisque les deux Généraux, savoir, le *Connêtable* & le Prince de *Condé*, furent faits prisonniers. Dans l'année suivante 1563, les Huguenots firent la Paix, sans y comprendre l'Angleterre. Bien-tôt après, le Roi fit assieger le Havre-de-Grace, & s'en rendit maitre, les Huguenots mêmes, qui avoient livré cette Place aux Anglois, ayant témoigné beaucoup d'ardeur pour la leur arracher. La prise du Havre fut suivie d'une Trève, & la Paix entre la France & l'Angleterre se conclut à Troye en 1564.

Prise de Rouen.

Bataille de Dreux.

Paix de Troye.

Depuis ce tems-là, il sembla que la Cour de France vouloit, à quelque prix que ce fût gagner l'affection d'*Elisabeth*, & qu'elle négligeoit de plus en plus les interêts de la Reine d'Ecosse. En 1566, *Charles IX* envoya deux Coliers de l'Ordre de S. Michel à *Elisabeth*, pour en gratifier deux Seigneurs Anglois à son choix. Mais cette marque d'affection n'étoit rien moins que sincere. *Elisabeth* n'y comptoit pas trop. Elle savoit que dans une Entrevue des deux Cours de France & d'Espagne à Bayonne, la ruïne des Protestans avoit été résolue, & elle ne pouvoit douter qu'on n'eût dessein de la surprendre. Elle dissimula néanmoins, & répondit aux marques d'estime que *Charles IX* lui donnoit, par des témoignages extérieurs d'une affection réciproque.

Charles tâche de gagner l'affection d'Elisabeth.

Dès l'année suivante, elle eut occasion de se confirmer dans ses soupçons, par le refus que fit *Charles IX* de lui rendre Calais: refus que le Chancelier *de l'Hôpital* ne s'avisa point de fonder sur le Traité de Câteau, mais sur d'autres raisons générales extrêmement foibles, & surtout, sur ce qu'on n'avoit fait aucune mention de cette restitution dans le Traité de Troye. *Elisabeth* ne se trouvant pas en état de recouvrer cette Place par la force des armes dissimula le chagrin que ce refus lui causoit.

Charles refuse de lui rendre Calais.

Cette même année, la Guerre-civile s'étant renouvellée en France, *Elisabeth* fit dire nettement au Roi, qu'elle ne verroit pas tranquillement opprimer les Huguenots. Cette déclaration en faveur des Huguenots, leur propre fermeté, & les secours qu'ils recevoient d'Allemagne, leur firent obtenir la Paix: mais elle ne fut pas de longue durée.

Charles ayant fait une tentative pour enlever le Prince de *Condé*, donna lieu par cette démarche de renouveller la Guerre. *Elisabeth*, qui avoit interêt de soutenir les Huguenots, leur envoya cent mille écus d'or, avec un Train d'Artillerie. La Guerre dura jusqu'en 1570, qu'elle fut terminée par une Paix trompeuse, que le Roi accorda aux Huguenots. Ce fut vraisemblablement en ce tems-là, que fut formé le projet du Massacre qui s'exécuta deux ans après. Elisabeth soutient les Huguenots.

Dans le dessein qu'avoit *Charles IX*, d'exterminer à une seule fois tous les Huguenots de son Royaume, il n'oublia rien de ce que la dissimulation la plus outrée put lui suggerer pour les endormir. Je ne parlerai ici que d'un seul Article, qui est de mon sujet, savoir, de la Négociation qu'il y eut dans l'année 1571, pour le Mariage du Duc d'*Anjou* avec *Elisabeth*. Il est plus que probable, que ni *Charles*, ni *Elisabeth*, n'avoient aucune envie que ce Mariage s'accomplît. Cependant, chacun avoit ses raisons pour faire semblant de le souhaiter. Mais la dissimulation de *Charles* ne procedoit que du dessein barbare qu'il avoit conçu, d'exterminer les Huguenots; & de les empêcher de le soupçonner, en feignant de vouloir marier le Prince son Frere avec une Reine, qui étoit regardée comme la Protectrice de la Religion Protestante. Au-lieu que la dissimulation d'*Elisabeth* n'avoit pour but, que de se garantir des pieges & des attaques de ses Ennemis. Elle se persuadoit, que pendant qu'on la verroit sur le point de s'unir avec la France par son Mariage, les Amis de *Marie* demeureroient en repos; & que par-là elle feroit cesser, du moins pour un tems, les Complots qui se faisoient continuellement pour la détrôner. Le Mariage ne réussit pas. *Elisabeth* trouva le moyen d'accrocher la Négociation, par des propositions au sujet de la Religion, qui ne pouvoient que paroître fort dures à la Cour de France. Néanmoins, *Charles* comprenant sans doute quel étoit le but de la Reine, se relâchoit d'autant plus sur cet Article, qu'elle paroissoit se tenir ferme; & par-là, il faisoit d'autant mieux donner les Huguenots dans le piege. Dessein de Charles à l'égard des Huguenots. Mariage proposé à Elisabeth.

La Négociation du Mariage s'étant rompue, on en entama une autre, pour une Ligue défensive entre la France & l'Angleterre. Cette Négociation rencontroit deux grandes difficultez. La première étoit, qu'*Elisabeth* vouloit que les deux Parties s'engageassent mutuellement, en cas qu'elles fussent attaquées, quand même ce seroit pour cause de Religion. Mais *Charles* ne pouvoit se résoudre à passer cet Article, de peur d'offenser le Pape & les Catholiques. Il offroit néanmoins de consentir, que sans nommer la Religion, on mît en général, *pour quelque cause que ce pût être*; & d'écrire à la Reine une Lettre de sa propre main, dans laquelle il déclaroit que la cause de Religion étoit comprise dans cette Clause générale: de quoi *Elisabeth* se vit enfin obligée de se contenter. Alliance d'Elisabeth avec la France.

La seconde difficulté consistoit, en ce que *Charles* vouloit absolu-

ment comprendre la Reine d'Ecosse dans le Traité : à quoi *Elisabeth* ne vouloit ni ne pouvoit consentir. L'expédient qu'on trouva pour surmonter cet obstacle, fut, de se servir d'une expression ambiguë, savoir, *que les deux Couronnes s'engageoient à maintenir les Loix présentes d'Ecosse. Elisabeth* pouvoit entendre par-là, tout ce que les Etats avoient fait contre *Marie*; & *Charles*, regardant comme nul tout ce qui avoit été fait par les Etats, pouvoit prétendre, que par les *Loix présentes*, il faloit entendre celles qui avoient précédé les Troubles d'Ecosse. Au fond, ce n'étoit que pour amuser le Public, que cette Ligue se faisoit. *Elisabeth* n'avoit pas intention de se servir du secours de la France, si on l'attaquoit pour cause de Religion ; mais elle avoit interêt qu'on le crût. D'un autre côté, *Charles* ne faisoit le difficile sur l'affaire de *Marie*, que pour sauver les apparences, de peur qu'une trop grande facilité sur ce sujet, ne fît soupçonner qu'il avoit des desseins cachez. Cette Ligue fut conclue au mois d'Avril 1572.

Massacre de la S. Barthelemy.

Le Massacre de la *S. Barthelemy*, qui fut exécuté le 24 d'Août de cette même année, découvrit enfin les desseins que *Charles* avoit tenu cachez avec tant de dissimulation. Non-seulement *Elisabeth* fut touchée du malheur des Huguenots, mais elle craignit aussi pour elle-même. *Charles IX* venoit de faire voir, qu'il y auroit de l'imprudence à compter à l'avenir sur sa bonne-foi. Le Duc de *Guise*, Cousin-germain de la Reine d'Ecosse, étoit tout-puissant à la Cour de France, il n'y avoit que trop de sujet de présumer que le Roi d'Espagne étoit entré dans cet horrible Complot, & qu'on n'en demeureroit pas là. Dans cet état d'incertitude, *Elisabeth* prit la résolution de se tenir sur ses gardes, sans faire du bruit de peur de fournir un prétexte à ses Ennemis; & de faire des préparatifs pour se défendre, en cas qu'elle fût attaquée. D'un autre côté, *Charles* qui n'avoit pas exterminé tous les Huguenots, comme il se l'étoit proposé, & qui voyoit ceux qui étoient échapez du Massacre, résolus de vendre cherement leurs vies, craignoit qu'*Elisabeth* ne leur donnât de puissans secours. Il pallia donc, le mieux qu'il lui fut possible, l'action qu'il venoit de faire, & affecta de témoigner à l'Ambassadeur d'Angleterre une estime & une affection toute particuliere pour la Reine, protestant, que son intention étoit d'observer religieusement le Traité. *Elisabeth* feignit de se laisser éblouïr par ces marques d'amitié, & y répondit par de pareilles protestations. Il sembloit, à ces marques extérieures, qu'ils avoient l'un pour l'autre une parfaite estime & une sincere affection, quoique leur défiance réciproque fût alors au plus haut dégré. Leur dissimulation alla si loin, que dans ce même tems une Fille étant née à *Charles*, il pria *Elisabeth* d'en être la Marraine, & qu'elle ne fit point de difficulté d'y consentir. Les Huguenots ne savoient que penser de la conduite de la Reine : mais elle leur laissoit croire ce qu'ils vouloient, & suivoit constamment ce que sa Politique lui suggeroit.

Dissimulation de Charles & d'Elisabeth.

Tout cela n'empêcha pas que la Reine ne permît à *Montgommery* de préparer en Angleterre un secours pour La Rochelle, qui étoit sur le point d'être assiegée. L'Ambassadeur de France fit grand bruit sur ce sujet, & on se contenta de lui répondre, que ceux qui avoient fait ces préparatifs étoient des gens sans aveu, & qu'on les puniroit si on pouvoit les saisir.

Montgommery prépare un secours pour La Rochelle.

D'un autre côté, les Troubles d'Ecosse étant sur le point de finir par le Siege du Château d'Edimbourg, *Charles* envoya *Virac* (1) en Ecosse, pour les fomenter, & pour encourager ceux du Château à tenir bon, par l'esperance d'un promt secours. Mais *Virac* ayant été obligé par la tempête de relâcher à Scarborowgh, y fut arrêté, & conduit à Londres, sous prétexte d'une défense générale de laisser passer personne sans Passeport. Par-là, le dessein de la France fut empêché, parce que son Envoyé fut retenu à Londres jusqu'à ce que la Guerre d'Ecosse fût terminée. L'Ambassadeur de France se plaignit encore de ce procedé: mais on lui répondit, que la Reine n'ayant eu aucun avis de l'envoi de *Virac* en Ecosse, n'avoit pas pu prévenir à son égard l'exécution de l'ordre général qu'elle avoit donné pour le Gouvernement des Frontieres.

Virac, envoyé par Charles en Ecosse pour y fomenter des Troubles, arrêté.

Cependant, le Roi de France faisoit assieger La Rochelle; & dans le même tems, il faisoit négocier à Londres le Mariage du Duc d'*Alençon* son second Frere, avec *Elisabeth*, qui en reçut la proposition sans repugnance, & qui donna lieu de croire qu'elle avoit du penchant à se marier, quoique jusqu'alors elle eût témoigné le contraire. Peu de tems après, le Duc d'*Anjou* qui commandoit au Siege de La Rochelle, ayant reçu la nouvelle qu'il avoit été élu Roi de Pologne, leva le Siege, & la Paix fut accordée aux Huguenots.

Siege de La Rochelle.

Autre Mariage proposé à Elisabeth.

Le Duc d'Anjou élu Roi de Pologne.

Le Roi de Pologne partit pour son Royaume, malgré les efforts que la Reine-Mere fit pour le retenir. On prétend qu'elle savoit par avance, que *Charles IX* devoit infailliblement mourir en peu de tems. C'étoit par cette raison, qu'elle ne vouloit pas que le Roi de Pologne, qui étoit de tous ses Enfans celui qu'elle aimoit le plus, risquât de perdre par son absence la Couronne de France, que le Roi son Frere lui alloit laisser. Mais *Charles* étoit si jaloux du Roi son Frere, qu'il voulut absolument le voir partir, tant il avoit peur des intrigues de sa Mere.

Peu de tems après, *Charles IX*, par le conseil de sa Mere, donna des Gardes au Duc d'*Alençon*. *Catherine* craignoit que ce jeune Prince ne supplantât le Roi de Pologne son Frere ainé, après la mort du Roi, qui effectivement arriva le 30 du mois de Mai 1574 (2). *Henri* son

Mort de Charles IX.

Henri III. suc-

(1) Les Ecrivains Anglois & Ecossois appellent cet Envoyé *Virac*, & en parlent comme d'un homme venu de la part du Roi de France. Mais Mr. de *Thou* le nomme *Verac*, & en parle comme d'un Envoyé des *Guises*. WHAT.

(2) Mr. *de Rapin*, dans sa grande Histoire, rapporte le genre extraordinaire de mort de ce Prince, que les Catholiques, aussi-bien que les Protestans, ont re-

cede au Trône.

Frere, qui étoit déja en Pologne, en ayant reçu la nouvelle, se déroba des Polonois, & s'en retourna en France, où il succeda au Roi son Frere, sous le nom de *Henri III.* Immédiatement après son arrivée en France, il fit la Guerre aux Huguenots, quoiqu'ils ne lui en eussent donné aucun sujet. *Elisabeth* n'osant se déclarer ouvertement pour eux, fournit secretement quelque argent au Prince de *Condé*, pour payer les Troupes que *Casimir* Comte Palatin levoit pour lui en Allemagne. Cette Guerre ne dura qu'un an, & fut suivie d'une Paix, qu'on accorda d'autant plus volontiers aux Huguenots, qu'ils avoient le Duc d'*Alençon* Frere du Roi à leur tête, & de bonnes Troupes Allemandes.

Il fait la Guerre aux Huguenots.

Commencement de la Ligue Catholique.

Les Huguenots font une contre-Ligue.

Ce fut pendant cette Paix, que le Duc de *Guise* commença à former la fameuse Ligue Catholique, qui causa tant de maux à la France, & qui obligea les Huguenots à s'unir étroitement ensemble pour leur commune défense, sous la conduite du Roi de Navarre, prémier Prince du Sang Royal, après le Duc d'*Alençon*.

Autre Mariage proposé à Elisabeth.

En 1578, le Duc d'*Alençon*, qui avoit pris le Titre de Duc d'*Anjou*, fut élu Protecteur de la Liberté Belgique; & immédiatement après, il envoya en Angleterre un Gentilhomme nommé *Baqueville*, pour négocier son Mariage avec *Elisabeth*. Cet Envoyé fut fort bien reçu, & il parut que la Reine n'étoit pas éloignée de consentir à ce Mariage. La Négociation fut continuée avec ardeur dans l'année 1579, la Reine paroissant toujours disposée à conclure, pourvu qu'on pût s'accorder sur l'article de la Religion. Le Duc alla même lui rendre une visite *incognito*, mais il ne fit qu'un très petit séjour en Angleterre. Enfin dans l'année 1581, on convint des conditions du Mariage, à la satisfaction de la Reine. Mais les Articles étoient à peine signez, qu'*Elisabeth* fit naitre une difficulté, en demandant que la France conclût avec elle une Ligue offensive: à quoi le Roi ne voulut point consentir, avant que le Mariage fût consommé. Cependant, le Duc d'*Anjou* s'étant rendu en Angleterre, fut reçu de la Reine avec beaucoup de caresses. Elle lui donna même un jour une Bague, qu'elle portoit à son doigt. Tout le monde crut que le Mariage alloit s'accomplir. Mais tout à coup la Reine changea d'avis, & feignit que c'étoit à cause des oppositions de divers Seigneurs de son Conseil, qu'elle avoit apparemment elle-même excitez à murmurer contre son Mariage. Le Duc partit au commencement de l'année 1582, comblé d'honneurs & de présens, quoique fort chagrin de n'avoir pas réussi dans l'affaire qui l'avoit amené en Angleterre. Il se rendit à Bruxelles, où il fut couronné Duc de *Brabant*.

Elle envoye des Vaisseaux & de l'argent au Prince de Condé, qui dégage La Rochelle.

Depuis ce tems-là, *Elisabeth* n'eut que peu d'Affaires avec *Henri III*; excepté qu'en 1585, ce Prince ayant été contraint par la Ligue de faire la Guerre aux Huguenots, la Reine prêta 50000 écus au Prince

marqué comme un exemple de la Justice divine, pour l'horrible Massacre qui avoit été commis par son ordre. Ce Monarque rendoit le sang par tous les conduits de son corps, & même par les pores, en forme de sueur. WHAT.

de *Condé*, & dix Vaisseaux, avec quoi il dégagea La Rochelle qui étoit bloquée.

Les Actes qui regardent les Affaires d'*Elisabeth* avec la France, sont en très petit nombre.

Année 1559.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, conclu à Câteau en Cambresis le 2 d'Avril. Page 505. **Traité avec la France.**

« Que *Henri II* gardera Calais pendant huit ans, après quoi il sera » tenu de rendre cette Place à l'Angleterre.

» Qu'il donnera pour Cautions sept Marchands solvables, qui ne » seront point ses Sujets ».

Qui Mercatores se obligabunt meliore modo & formâ quibus id fieri possit, se soluturos summam quingentorum millium Coronarum aurearum de sole dictæ Serenissimæ Reginæ Angliæ, aut ejus Hæredibus & Successoribus in Regno Angliæ. Quæ quidem summa erit loco & vice pœna, casu quo dictus Christianissimus Rex, ejus Heredes & Successores, restitutiones præmissorum, virtute hujus Tractatus, prædictæ Serenissima Regina aut ejus Successoribus faciendas, adimplere recusaverint, aut plus justo distulerint. Quæ quidem pœna petita, sive soluta fuerit, sive non soluta, remanebunt nihilominus Rex Christianissimus & Delphinus, eorumque Hæredes & Successores obligati ad dictam restitutionem faciendam, secundum fidem datam, & Pacta hoc Tractatu comprehensa.

On voit par-là, qu'il n'étoit pas au choix de la France de rendre Calais, ou de payer 50000 écus; & que cette somme n'étoit que comme une peine du refus ou du délai, sans que la France en fût moins obligée de rendre Calais.

Année 1560.

Commission de *François II* & *Marie*, à *Jean de Monluc* Evêque de Valence, *Nicolas de Pelvé* Evêque d'Amiens, *Jaques de la Brosse*, *Henri Clentin* Sr. d'*Oysel*, *Charles de la Rochefoucaut* Seigneur de *Rendan*, pour traiter sur la frontiere d'Ecosse, avec les Commissaires d'*Elisabeth*. Du 2 Mai. Page 581. A Chenonceaux. **Commission de François pour traiter avec les Commissaires d'Elisabeth.**

Conventions pour la démolition du *Petit Leith*, pour l'embarquement des Troupes Françoises, & le départ des Anglois. Du 5 Juillet. Page 592. **Démolition de Leith.**

Traité d'Edimbourg. Du 16 Juillet. Page 593. **Traité d'Edimbourg.**

J'ai marqué ailleurs les Articles de ce Traité.

Année 1562.

Commission d'Elisabeth pour le secours de la Normandie.

Commission à *Ambroise Dudley* Comte de *Warwick*, pour commander le secours destiné pour la Normandie. Du 1 Octobre. Page 625. A Hamptoncourt.

Année 1564.

Traité de Troye.

Traité de Troye, entre la France & l'Angleterre. Du 11 Avril. Page 640.

Ce Traité ne contient qu'une Paix en termes généraux, chacun gardant ses droits & ses prétentions.

Autre.

Autre conclu à Troye le 12 Avril. Page 644.

« Que les Otages de France qui sont en Angleterre, seront relâchez ; » & que le Roi de France fera payer à *Elisabeth* 60000 écus ; & autres » 60000 écus six semaines après.

» Que *Trochmorton*, Ambassadeur d'Angleterre, sera relâché ».

Ratification.

Ratification de *Charles IX*. Du 12 Avril. Page 652.

Année 1577.

Commission pour examiner les Pirateries des Anglois.

Commission pour examiner les Pirateries commises par les Anglois contre les François. Du 10 Mars. Page 770. A Gorhambury.

Année 1581.

Obligation du Duc d'Anjou à Elisabeth.

Obligation de *François* Duc d'*Anjou*, pour la somme de cent-mille écus d'or-sol, chaque écu de 60 sous, qu'*Elisabeth* lui a prêtée ; savoir, le 5 de Septembre, 50000 écus en argent monnoyé ; & le 7 d'Octobre, 50000 écus, partie en argent monnoyé, partie en lingots d'or. A S. Valery, le 13 Octobre. Page 792.

ARTICLE V.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Espagne.*

J'AI déja dit, qu'immédiatement après la mort de *Marie*, *Philippe II* fit demander *Elisabeth*, se faisant fort d'obtenir une Dispense du Pape pour ce Mariage. *Elisabeth* se trouva fort embarrassée de cette recherche, non pour se déterminer sur l'acceptation ou sur le refus ; elle étoit déja résolue sur ce sujet : mais sur la maniere de s'en défendre. Outre que, selon les apparences, elle avoit déja pris la resolution de

de ne pas partager son Trône avec un Mari, elle considéroit dans le Mariage qu'on lui proposoit, une difficulté dont elle ne pouvoit qu'être choquée. C'est que par-là, elle auroit expressément condamné la conduite du Roi son Pere envers *Catherine d'Arragon*, & tout ce qui s'étoit fait en consequence. Si avec une Dispense du Pape, elle pouvoit épouser *Philippe II* son Beau-frere, *Henri* avoit pu avec une pareille Dispense, épouser *Chaterine d'Arragon*: d'où il résultoit nécessairement, que son second Mariage avec *Anne de Bollen* étoit illégitime; & que par conséquent, *Elisabeth* étoit bâtarde. Il auroit donc fallu, en acceptant la proposition de *Philippe*, se faire légitimer par le Pape & reconnoitre qu'elle ne tenoit la Couronne que de sa faveur. Mais rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, puisqu'au contraire, elle avoit pris une ferme résolution de rétablir la Reformation en Angleterre, & de faire confirmer & renouveller les Loix faites contre le Pape, sous *Henri VIII* & sous *Edouard VI*. Mais d'un autre côté, elle se trouvoit en montant sur le Trône, dans un état fort fâcheux. Elle étoit actuellement en Guerre avec la France, & n'avoit aucun autre Allié que *Philippe II*. Véritablement, la Paix se négocioit à Câteau; mais elle n'étoit pas encore conclue. *Philippe* pouvoit l'abandonner, & en ce cas-là, elle se voyoit exposée à soutenir seule une Guerre très fâcheuse, qui ne pouvoit que rompre ses mesures par rapport à la Religion, & la mettre même en risque de se voir disputer la Couronne par le Roi de France, sous prétexte des droits de la Reine d'Ecosse sa Belle fille. Il étoit donc nécessaire de ménager le Roi d'Espagne, & de ne l'irriter pas par un refus absolu. Pour se tirer de cet embaras, elle se hâta de rétablir la Reformation en Angleterre; & cela fit assez comprendre à *Philippe* qu'il n'y avoit rien à faire pour lui. Depuis ce tems-là, il n'eut plus que de la froideur pour *Elisabeth*, & s'il sembla faire quelque chose pour elle dans la Négociation de la Paix, ce ne fut que pour sauver son propre honneur.

Raisons qu'avoit Elisabeth de ne pas vouloir épouser Philippe.

Elle se détermine à retablir la Reformation.

Cette froideur alla toujours en augmentant. *Elisabeth* lui ayant envoyé un Ambassadeur pour le consulter sur les affaires qu'elle avoit avec la France, par rapport à l'Ecosse où elle avoit déja envoyé des Troupes, il ne parut point s'interesser dans cette affaire, autrement qu'en lui conseillant de stipuler la restitution de Calais, quand elle feroit la Paix avec la France. En même tems il se servit de cette occasion, pour remettre l'Ordre de la Jarretiere entre les mains de l'Ambassadeur. *Elisabeth* de son côté lui refusa une grace qu'il lui demanda, savoir, qu'il fût permis à la Famille de son Ambassadeur, qui s'étoit marié en Angleterre, de se retirer à Bruxelles, en conservant la jouïssance de ses Biens. Tout cela produisoit de jour en jour un si grand éloignement entre eux, qu'*Elisabeth* ne pouvoit s'empêcher de soupçonner *Philippe* d'entrer dans les projets du Duc de *Guise*, en faveur de la Reine d'Ecosse.

Elle envoye une Ambassade à Philippe.

Ce Prince lui renvoye l'Ordre de la Jarretiere.

Elle lui refuse une grace.

Entrée des draps d'Angleterre défendue dans les Païs-Bas.

Le commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, qui, s'il en faut croire *Cambden*, alloit à plus de douze millions d'or, étoit presque entierement tombé en 1564, par les artifices du Cardinal de *Granvelle*, qui avoit persuadé à la Gouvernante des Païs-Bas, de défendre l'entrée des Draps d'Angleterre. Cela fut cause que les Anglois établirent une Etape de Draps à Emden, dans la Frise Orientale. Mais un nouvel Ambassadeur d'Espagne, qui arriva en Angleterre, trouva le moyen de raccommoder les deux Nations. Il fut convenu, qu'on observeroit des deux côtez le Traité de Commerce, nommé le *Grand Entrecours*, fait du tems de *Maximilien I.*

Traité de Commerce renouvellé.

Les Espagnols se saisissent de quelques Vaisseaux Marchands Anglois.

En 1568, *Philippe*, je ne sai à quelle occasion, relégua l'Ambassadeur d'Angleterre dans un Village proche de Madrid. Dans cette même année, un Marchand Anglois nommé *Hawkins*, étant allé négocier en Amerique, en vertu du Traité conclu entre *Charles V* & *Henri VIII*, une Flotte Espagnole qui se trouva dans ces quartiers-là, pilla ses marchandises, & se saisit de ses Vaisseaux, sans que la Reine en pût obtenir aucune satisfaction.

Autre sujet de brouillerie avec l'Espagne.

Un nouvel accident arrivé en 1569, augmenta la brouillerie entre *Elisabeth* & *Philippe*. Des Marchands Genois ayant fait embarquer en Espagne, avec la permission du Roi, une somme d'argent pour l'envoyer dans les Païs-Bas, le Vaisseau qui portoit cet argent fut poursuivi par des Corsaires, & contraint de relâcher en Angleterre. L'Ambassadeur d'Espagne ayant dit à la Reine, que l'argent appartenoit au Roi son Maitre, elle le fit décharger, pour le faire transporter par terre à un Port plus voisin des Païs-Bas, & où il courût moins de risque dans le trajet. Mais dans ces entrefaites, elle fut informée que l'argent appartenoit à des Particuliers, & que le Duc d'*Albe* devoit s'en saisir pour les besoins de la Guerre. Cela fut cause, qu'elle retint elle-même cet argent par voye d'emprunt, & donna des Cautions pour le payement. Le Duc d'*Albe* en fit grand bruit, & fit saisir les Effets des Marchands Anglois. La Reine en fit autant à l'égard des Marchands des Païs-Bas, & donna des Gardes à l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit eu l'insolence de semer des Ecrits sur ce sujet, fort offensans pour la Reine; mais on les lui ôta deux jours après. Elle fit demander à *Philippe*, qu'il châtiât son Ambassadeur: mais elle ne put l'obtenir. Au contraire, *Philippe* fit saisir les Effets des Anglois, en Espagne. Mais les Anglois s'en vengerent, par les prises qu'ils firent sur les Espagnols. Ces représailles alloient si loin, que la Reine fut obligée de les arrêter par une Proclamation, de peur de s'engager dans une Guerre contre l'Espagne.

Philippe épouse les interêts de Marie Reine d'Ecosse.

Il parut bien l'année suivante, que *Philippe* s'interessoit beaucoup aux affaires de la Reine d'Ecosse; puisque son Ambassadeur se joignit à l'Ambassadeur de France, pour demander fortement la délivrance de cette Reine. Peu de tems après, *Elisabeth* fut informée que *Marie*, se croyant entierement abandonnée par la France, à cause du Mariage qui

se négocioit actuellement entre *Elisabeth* & le Duc d'*Anjou*, s'étoit tout à fait tournée du côté de l'Espagne, & avoit projetté de se marier avec D. *Juan d'Autriche*, Frere-naturel de *Philippe II.* Cela lui fit comprendre qu'elle devoit se tenir sur ses gardes, par rapport à l'Espagne & aux Païs-Bas.

En 1577, le Prince d'*Orange* lui apprit que D. *Juan d'Autriche*, qui étoit arrivé dans les Païs-Bas, avoit formé le projet, non-seulement de subjuguer ces Provinces, mais encore d'attaquer ensuite l'Angleterre, & d'épouser la Reine d'Ecosse. Cet avis fut cause, qu'après que les Etats eurent déclaré la Guerre à D. *Juan*, elle ne balança point à leur prêter cent-mille livres sterling (1), afin de tenir ce Prince occupé en ce Païs-là. Pour pallier cette démarche, elle écrivit à *Philippe*, qu'elle n'avoit prêté cet argent aux Etats que pour lui conserver les Païs-Bas, qui étoient prêts de se donner à la France. Mais *Philippe* ne se paya point de cette défaite.

Dessein de D. Juan d'Autriche.

Elisabeth prête de l'argent aux Etats pour lui faire la guerre.

En 1580, sept-cens Espagnols, sous le nom de Troupes du Pape, firent une descente en Irlande, où ils prétendoient se fortifier; mais ils y furent presque tous assommez.

Descente des Espagnols en Irlande.

Peu de tems après, l'Ambassadeur d'Espagne se plaignit que *Drack*, qui venoit d'arriver de son voyage autour du Monde, avoit pillé les Sujets du Roi son Maitre. On le fit quelque tems attendre; mais enfin la Reine lui fit rendre une partie du butin, que *Drack* avoit apporté.

Ils se plaignent de Drack.

Malgré les sujets que *Philippe* & *Elisabeth* avoient de se plaindre l'un de l'autre, ils ne laissoient pas d'entretenir extérieurement quelque correspondance ensemble. Le Commerce, dont leurs Sujets ne pouvoient guere se passer, faisoit que les differends entre les deux Couronnes n'étoient pas encore parvenus à une entiere rupture. D'ailleurs, *Philippe* trouvoit mieux son compte à soutenir secretement les Ennemis d'*Elisabeth*, qu'à l'attaquer lui-même à force ouverte. Il tenoit donc toujours à Londres un Ambassadeur, qui ne perdoit aucune occasion de nuire à la Reine. *Mendozze*, qui exerçoit cet emploi en 1584, entra bien avant dans une Conspiration, que *Trochmorton* & quelques au-

Mendozze Ambassadeur d'Espagne, complice d'une Conspiration.

(1) *Cambden* parle ici d'un Traité par lequel la Reine s'engageoit d'envoyer aux Etats mille hommes de Cavalerie bien montez, & cinq-mille hommes de pied, à condition que celui qui les commandoit, fût admis au Conseil des Etats, & qu'il ne se passât aucune résolution sans son consentement. Mais *Grotius* ne fait aucune mention de ce Traité, dans ses *Annales des Païs-Bas*: il dit seulement, que la Reine prenoit un interêt si grand aux affaires des Provinces-Unies, qu'elle ne vouloit pas permettre que les Etats prissent aucune résolution importante, sans lui en donner avis. On trouve cependant, qu'en 1585, il y eut un Traité avec les Etats, contenant une stipulation pareille à celle dont *Cambden* fait mention en parlant de celui-ci; & l'on verra en passant, d'après les *Fœdera*, que même en l'année 1578, il y eut un Traité avec les Etats, par lequel ils s'obligerent à ne rien déliberer d'important par rapport à la Guerre ou à la Paix, sans le consentement de la Reine ou de ses Ministres. WHAT.

tres avoient tramé, pour délivrer la Reine d'Ecosse, par le moyen d'une Armée étrangere. Il fut découvert par la Confession de *Trochmorton*, & il fut appellé devant le Conseil, où on l'informa de ce qui avoit été déposé contre lui. Au-lieu de se défendre sur l'accusation, il usa de récrimination: il se plaignit touchant l'argent que la Reine avoit retenu au Roi d'Espagne; & accusa les Ministres d'user de toutes sortes de moyens, pour fomenter la division entre le Roi son Maitre & la Reine. Sur cela, on lui ordonna de sortir du Royaume, & il se trouva fort heureux d'en être quitte à si bon marché. Incontinent après, la Reine envoya *Waad* à *Philippe* (1) pour se plaindre de son Ambassadeur, & pour dire au Roi, qu'elle en recevroit volontiers un autre. Mais il ne fut pas possible à l'Envoyé, d'obtenir Audience du Roi.

Il s'en défend mal.

La Reine le renvoye.

Philippe refuse audience à son Envoyé.

A ce sujet de brouillerie, il s'en joignit encore un autre bien plus considerable. Le Prince d'*Orange* ayant été assassiné, les Etats des Provinces-Unies, qui se trouvoient dans une situation très dangereuse, offrirent la Souveraineté de leur Païs à *Elisabeth*. Elle refusa cette offre, parce qu'elle comprit bien qu'en l'acceptant, elle s'engageroit dans une Guerre d'une très grande dépense, qu'elle ne pourroit pas moderer à sa volonté. Ainsi elle aima mieux faire avec les Etats un Traité, qui répondoit mieux en toutes manieres aux maximes de sa Politique. Par ce Traité, elle voulut bien s'engager à fournir aux Etats cinq-mille hommes de pied, & mille chevaux, & à payer elle-même ces Troupes pendant la Guerre; à condition que les sommes qu'elle avanceroit, lui seroient rendues après que la Paix seroit faite. Les Etats lui remirent, pour sureté de son payement, les Villes de *La Brille* en Hollande, & de *Flessingue* avec le Fort de *Ramekens*, en Zélande. On convint aussi, que le Général qui commanderoit les Troupes Angloises, & deux autres Personnes que la Reine nommeroit, auroient séance dans le Conseil d'Etat; & qu'il ne se feroit ni Paix, ni Trève, sans un consentement mutuel. *Elisabeth* choisit le Comte de *Leycester*, pour commander ses Troupes dans les Païs-Bas. En même tems elle publia un Manifeste, où elle donnoit pour raison du secours qu'elle envoyoit aux Provinces-Unies, que l'Alliance faite autrefois avec la Maison de Bourgogne, étoit moins entre les Souverains des deux Etats, qu'entre les Etats mêmes. Mais comme elle comprit bien que le Roi d'Espagne ne se contenteroit pas d'une semblable raison, & qu'il regarderoit ce secours comme une déclaration de Guerre, elle résolut de le prévenir. Pour cet effet elle fit équiper une Flotte, dont elle donna le commandement au Comte de *Carlisle*, qui avoit sous lui le fameux Chevalier *Drack*. Cette Flotte fit de grands ravages chez les Espagnols, en Amérique, au Cap-vert, à S. Domingue, à Carthagene, à la Floride; & revint en Angleterre, avec un butin de soixante-mille livres sterling.

Elle refuse la Souveraineté des Provinces-Unies.

Son Traité avec les Etats.

Elle nomme un Général & publie un Manifeste.

Elle envoye une Flotte contre les Espagnols en Amérique.

Le Comte de *Leycester* s'étant rendu en Hollande en 1586, les Etats

Pouvoir donné

(1) C'étoit *Guillaume Waad*, Secretaire du Conseil. Voyez *Cambden*. WHAT.

le firent Capitaine-Général, & lui donnerent un pouvoir presque absolu. La Reine crut que c'étoit un tour de souplesse pour l'engager, malgré qu'elle en eût, à accepter la Souveraineté qui lui avoit été offerte; & se plaignit aux Etats de cette espece de supercherie. Cependant, après qu'elle eut été informée de leurs raisons, elle souffrit que la Patente du Comte de *Leycester* subsistât. Mais elle leur fit entendre assez nettement, qu'elle ne s'engageoit à les secourir, que selon les termes du Traité, ou autant de fois que ses affaires le lui permettroient. Le XV Tome des Actes Publics ne va pas plus loin. au Comte de Leycester par les Etats.

ACTES,

Qui regardent L'ESPAGNE.

Année 1563.

Commission pour examiner les plaintes des Sujets du Roi d'Espagne contre les Anglois. A Westminster. Du 24 Avril. Page 639. Commission pour examiner les plaintes des Espagnols.

Année 1564.

Ordre de visiter les Archives, touchant les differends avec l'Espagne, à cause de certaines difficultez survenues dans la Négociation de Bruges. A Greenwich. Page 653. Ordre de visiter les Archives.

Année 1572.

Commission pour examiner quelles Marchandises des Anglois ont été arrêtées en Espagne, afin de recompenser les Proprietaires, des Biens des Espagnols saisis en Angleterre. A Westminster. Du 17 Fevrier. Page 715. Commission pour examiner les saisies faites par les Espagnols.

Année 1573.

Commission pour examiner quels Biens des Espagnols ont été arrêtez, depuis le 3 Janvier 1568. Ibid. Du 21 Avril. Page 720. Autre.

Année 1578.

Traité entre la Reine & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. A Bruxelles. Du 7 Janvier. Page 784. Aux conditions suivantes. Traité entre la Reine & les Etats Généraux.

« Que les Traitez, entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne, » demeureront fermes.

» Que les Etats ne feront rien d'important, par rapport à la Guerre » ou à la Paix, sans le consentement de la Reine, ou de ses Ministres » autorisez par elle.

» Que si l'Angleterre est attaquée, sous prétexte de Religion, ou » autrement, les Etats lui donneront le même secours que la Reine » leur donne.

» S'il y a de la dissension entre les Etats, ils en informeront la Rei- » ne, & s'en rapporteront à son Jugement.

» Si la Reine équipe une Flotte pour garder la Mer, les Etats lui » envoyeront 40 Vaisseaux, dont le moindre sera de 40 Tonneaux; » qui se joindront à la Flotte Angloise, & obeïront à l'Amiral Anglois » aux dépens de la Reine.

» Les Etats ne recevront aucun des Anglois Rebelles, qui leur se- » ront dénoncez. Ils ne feront aucun Traité secret, sans le consente- » ment de la Reine.

» S'ils font la Paix avec le Roi Catholique, ils feront en sorte que » la Reine y sera comprise, sous les conditions qu'elle jugera conve- » nables ».

Année 1581.

Ils demandent la protection d'Elisabeth.

Commission des Etats-Généraux, & de quelques-unes des Provinces-Unies en particulier; pour aller en leur nom demander le protection d'*Elisabeth*, & du secours contre la Tyrannie du Roi d'Espagne. Du 6 Juin. Page 793 --- 798.

Les Etats avoient déja renoncé à l'obeïssance du Roi d'Espagne.

Patentes du Comte de Leycester.

Patente générale au Comte de *Leycester*, pour commander les Forces Angloises dans les Païs-Bas. A Westminster. Du 2 d'Octobre. P. 799.

Autre.

Patente pour le même, plus spéciale. Ibid. Du 22 Octobre. P. 799.

Sidney Gouverneur de Flessingue.

Patente de *Philippe Sidney*, pour être Gouverneur de *Flessingue*. Ibid. Du 9 Novembre. Page 801.

Cecil Gouverneur de La Brille.

Autre de *Thomas Cecil*, pour être Gouverneur de *La Brille*. Ibid. Du 9 Novembre. Page 802.

ARTICLE VI.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

COMME j'entens par les Affaires purement domestiques, celles qui n'ont aucun rapport ni avec l'Ecosse, ni avec la France, ni avec l'Espagne, ni avec les Païs-Bas, ni avec la Reine d'Ecosse en particulier; je ne puis m'engager à donner ici un Abregé de ces sortes d'Af-

faires, qui n'ont aucune liaison ensemble; sur-tout étant détachées des matieres, qui ont été traitées dans les Articles précédens. Cet Abrégé seroit d'autant plus inutile, que je ne trouve rien à cet égard dans le Recueil, qui soit propre à éclaircir quelque point important de l'Histoire d'*Elisabeth*; si on en excepte les dates, qui sont toujours très utiles, ou pour mieux dire, très nécessaires. Il suffira donc, comme il me le semble, d'indiquer ce qui se trouve dans ces 28 années, pour que le Lecteur puisse comprendre à la prémiere vue de quoi il s'agit sans qu'il soit nécessaire d'expliquer les occasions & les motifs de ces sortes de Pieces.

Année 1558.

Ordre à ceux qui ont 40 livres sterling de revenu en fonds de Terre, de recevoir l'Ordre de Chevalerie. A Westminster. Du 20 Décembre Page 493. Ordre pour la Chevalerie.

Année 1559.

Le Comte d'*Arundel* fait Grand-Connêtable, pour le 14e. jour de Janvier seulement. Ibid. Du 13. Janvier. Page 494. Le Comte d'Arundel, Grand-Connêtable pour un jour.

Henri Comte d'*Arundel*, fait Grand-Sénéchal, pour le 15. de Janvier, jour du Couronnement. Ibid. Du 13 Janvier. Page 495. Le même Grand-Sénéchal pour le Couronnement.

Thomas Howard (1) fait Vicomte *Bindon*. A la Tour de Londres. Du 13 Janvier. Page 495. Thomas Howard Vicomte de Binden.

Guillaume Parr créé de nouveau Marquis de *Northampton* &c. *Quibus Titulis, injuriâ adversorum temporum, regnante Sorore nostrâ Mariâ, privatus fuerat.* A Londres. Du 13 Janvier Page 496. Guillaume Parr Marquis de Northampton.

Pouvoir au Comte d'*Arundel*, de faire des Chevaliers du Bain, pour le jour du Couronnement. A Westminster. Le 14 Janvier. Page 498. Pouvoir de faire des Chevaliers du Bain.

Commission à *Nicolas Bacon*, Garde du Grand-Seau, pour sceller toutes les Patentes, excepté celles de *Richard III*, qui n'ont point eu le consentement du Parlement. A Westminster. Du 20 Janvier. P. 501. Commission pour sceller toutes les Patentes.

Amnistie générale. Ibid. Du 15 Janvier. Page 498. Amnistie.

Autre pour l'Irlande. Du 8 Juin. Page 529. Autre.

Patente du Comte de *Suffex*, pour être Lord-Député d'Irlande. Ibid. Du 3 Juillet. Page 533. Le Comte de Suffex Lord-Député d'Irlande.

Naturalisation de *Peregrin Berty*, né à Wezel, Fils de *Richard Berty*, & de la Duchesse de *Suffolck* sa Femme. Ibid. Du 2 Août Page 538. Naturalisation de Peregrin Berty.

Ce *Perégrin Berty*, étant Fils de *Françoise Brandon*, Fille de *Marie* Sœur de *Henri VIII*, pouvoit, en vertu du Testament de ce Prince, disputer la Couronne à *Marie* Reine d'Ecosse.

(1) *Thomas Howard* étoit le second Fils du Duc de *Norfolck*. WHART.

Année 1560.

Permission au Comte de Suffex de venir en Angleterre.

Permission au Comte de *Suffex* de venir en Angleterre, & d'établir *Fitz-Williams* pour Lord-Justice d'Irlande. Ibid. Du 18 Janvier. Page 563.

Maître de Reveils, Jeux &c.

Patente pour établir un Office de Maitre de Réveils, Jeux, Mascarades. Ibid. Page 565.

Pension du Duc de Brunswick.

Pension de 375 livres sterling accordée à *Othon* Duc de *Brunswick*. Ibid. Du 2 Avril. Page 578.

Année 1561.

Commission pour examiner les Armoiries.

Commission à *Norroy* Roi d'Armes, & à d'autres, pour examiner les Armoiries dans les Provinces du Nord. Ibid. Du 27 Juin. Page 615.

Année 1565.

Patente pour faire du Soufre.

Patente accordée à ..... pour faire du Soufre; & pour extraire, de certaines plantes & racines, de l'Huile propre à préparer les Draps. Ibid. Du 29 Janvier. Page 650.

Année 1572.

Smith Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere.

Thomas Smith fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere. Ibid. Du 25 Avril. Page 707.

Cecil Grand-Trésorier.

Cecil Baron de *Burghley*, fait Grand-Trésorier. A Woodstock. Du 15. Octobre. Page 715.

Année 1573.

Comte de Shrewsbury Grand-Maréchal.

George Comte de *Shrewsbury*, fait Grand-Maréchal pour sa vie, après la condamnation du Duc de *Norfolck*. A Westminster. Du 2 Janvier. Page 717.

Année 1574.

Pardon à un Sorcier.

Pardon à un Sorcier. Ibid. Du 23 Janvier. Page 730.

Affranchissement des Esclaves.

Commission pour affranchir les Esclaves, dans les Domaines de la Reine, sous certaines conditions. A Gerham. Du 3 Avril. Page 731.

Année 1575.

Sidney fait Lord-Député d'Irlande.

Henri Sidney fait Lord-Député d'Irlande. Ibid. Du 5 Août. Page 746.

Walter

Année 1576.

Walter Comte d'*Essex*, fait Comte-Maréchal perpétuel d'Irlande. A Westminster. Du 9 Mai. Page 760.

Comte d'Essex, Comte-Maréchal perpétuel d'Irlande.

Commission pour visiter l'Université de Cambridge. Ibid. Du 13 Juillet. Page 762

Visite de Cambridge.

Année 1577.

Autre semblable pour Oxford. Ibid. Du 23 Avril. Page 773.

D'Oxford.

Protection pour *Guillaume Hearle*, allant en Ecosse pour une affaire secrete. Ibid. Du 13 Mai. Page 777.

Protection pour un Envoyé secret en Ecosse.

Sciatis quod Nos ex Prærogativâ nostrâ Regiâ, quam nolumus esse arguendam &c.

Année 1581.

Pardon à *Humphrey*, qui avoit soutenu l'Autorité du Pape. Ibid. Du 14 Juillet Page 789.

Pardon à Humphrey.

ARTICLE VII.

AFFAIRES DE RELIGION.

Elisabeth rétablit les Loix d'Edouard VI en faveur de la Reformation.

IL suffit de dire sur ce sujet, qu'aussi-tôt qu'*Elisabeth* fut sur le Trône, elle rétablit, par le moyen du Parlement, les Loix qui avoient été faites sous *Edouard VI* en faveur de la Reformation; & que l'Angleterre, de Papiste outrée qu'elle étoit peu de mois auparavant, devint tout à coup zèlée Protestante. Du moins, le Gouvernement devint tel, quoique, selon les apparences, chacun conservât dans son cœur la croyance qu'il avoit auparavant; ainsi qu'il s'étoit pratiqué sous les autres Regnes. Il seroit en effet fort étrange, que dans moins de trente ans, les Anglois eussent volontairement & sans aucune contrainte, changé quatre fois de Religion. Mais il n'est pas étonnant, que les Rois & les Reines qui ont eu des sentimens différens sur cet article, ayent porté les Parlemens à changer autant de fois; puisqu'un très grand nombre d'exemples, anciens & modernes, nous font voir manifestement, que les Rois d'Angleterre ont des moyens comme assurez, pour avoir des Parlemens à leur dévotion, pourvu qu'ils veuillent bien avoir la prudence de s'en servir. Par le moyen du Parlement, *Henri VIII* établit en Angleterre une Religion mêlée, qui n'étoit ni entierement Romaine ni entierement Protestante, & qui tenoit quelque chose de l'une & de l'autre. Ce Prince faisoit, à cet égard ce qu'il ju-

Causes des fréquens changemens de Religion dans l'Angleterre en peu d'années.

Facilité avec laquelle les Rois d'Angleterre ont des Parlemens à leur dévotion.

geoit à propos. Il ajoutoit, il retranchoit; & comme s'il eût été infaillible, il n'avoit qu'à faire connoitre ſes ſentimens, pour que le Parlement les approuvât & leur donnât force de Loi. Par la même voie, les Gouverneurs d'*Edouard VI* firent caſſer les Loix de *Henri VIII* qui ne leur étoient pas agréables, & établirent la Reformation. *Marie* a ſon tour ſe ſervit du même moyen, pour abolir la Reformation, & pour rétablir la Religion ſur le pied qu'elle avoit été avant les differends entre *Henri VIII* & la Cour de Rome. Elle fit plus, car elle porta le Parlement à faire des Loix, qui lui donnerent lieu de perſécuter cruellement les Reformez. Enfin, *Eliſabeth* trouva la même facilité à faire rétablir la Reformation par le Parlement.

Les Anglois juſtifiez d'inconſtance en fait de Religion.

Peut-on dire que les Anglois ayent ainſi changé du blanc au noir, volontairement, à chaque nouveau Regne, ſelon qu'il plaiſoit à leurs Souverains ou Souveraines? Non ſans doute: mais les ſentimens du plus grand nombre des Députez de la Chambre Baſſe étoient changez en Statuts, qui étoient cenſez conformes aux ſentimens de la Nation; & par-là, ceux qui ne les approuvoient pas, étoient obligez de feindre.

Remarque ſur les Parlemens Anglois.

Sur le pouvoir des Communes.

Le Parlement eſt un beau nom; c'eſt, dit-on, l'appui & le ſoutien de la Liberté du Peuple. Cela eſt très vrai, en certaines occaſions. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe avancer, que le pouvoir des Députez à la Chambre des Communes eſt quelquefois trop grand; puiſqu'ils ne ſont obligez, ni de recevoir des ordres de leurs Commettans, ni de rendre compte de leur Adminiſtration. Ce pouvoir étant bien ménagé par un Prince habile, peut auſſi bien ſe tourner au préjudice du Peuple, qu'à ſon avantage. Les exemples en ſont fréquens, dans l'Hiſtoire d'Angleterre. Mais ſans ſortir de mon ſujet, & de quelque côté qu'on ſe tourne, on ne peut s'empêcher de voir ce que je viens de dire, dans quelques-uns des quatre Regnes dont je viens de parler, par rapport à la Religion. Les Catholiques & les Reformez eurent également ſujet de ſe plaindre de la trop grande autorité des Parlemens, ſous le Regne de *Henri VIII*. Les Catholiques en ſentirent ſeuls les inconvéniens, ſous le Regne d'*Edouard VI*. Les Reformez eurent leur tour ſous *Marie*; & enfin ſous *Eliſabeth*, les Catholiques eurent lieu de ſouhaiter que les Députez au Parlement euſſent eu un pouvoir plus borné. Véritablement, il n'eſt pas fort étrange que la Chambre des Communes change de ſentimens & de maximes; parce qu'à chaque nouveau Parlement, il y a de nouveaux Députez, dont le plus grand nombre ſont ordinairement élus au gré de la Cour. Mais ce qu'il y a de bien ſurprenant, c'eſt que la Chambre Haute, qui n'eſt point ſujette à de pareilles alterations dans ſes Membres, ſoit ſujette à ces mêmes changemens. Sous les quatre Regnes dont j'ai parlé ci-deſſus, on vit, dans l'eſpace d'environ trente ans, les mêmes Seigneurs, ſi on en excepte quelque petit nombre qui moururent dans cet intervalle, condeſcendre à quatre changemens de Religion conſécutifs, ſelon

qu'il plaisoit aux Rois, aux Reines, & aux Chambres des Communes. Je n'ose entreprendre de deviner la raison d'une si grande inconstance; mais ces changemens ne viennent pas tous du changement des lumieres.

Efforts des Papistes pour placer Marie Reine d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre.

Les Actes de ces 28 années, qui regardent la Religion, étant peu considerables, il suffira de dire en deux mots sur cette matiere, que les Catholiques-Romains, voyant qu'*Elisabeth* s'étoit ouvertement déclarée pour la Reformation, n'épargnerent ni soins, ni peines, ni intrigues, ni argent, pour favoriser les prétentions de la Reine d'Ecosse. Ils savoient bien, que s'ils pouvoient réussir à la mettre sur le Trône d'Angleterre, elle ne trouveroit pas plus de difficulté qu'*Elisabeth*, à changer la Religion: puisqu'il ne se seroit agi que d'avoir un Parlement à sa dévotion, ce que l'expérience faisoit regarder comme très facile. De-là naquirent tant de projets d'attaquer l'Angleterre avec des forces étrangeres, ou par l'Ecosse, ou de quelque autre côté. Ceux qui formoient ces projets ne doutoient nullement que les Catholiques Anglois ne se joignissent aux Etrangers. Il falloit bien que le nombre des Catholiques fût plus grand en Angleterre, qu'il ne paroissoit extérieurement; puisque ces projets, & les Conspirations contre la vie de la Reine, ne discontinuerent point pendant tout ce Regne.

Vigilance d'Elisabeth pour déconcerter leurs projets.

La connoissance de ces dispositions tenoit toujours *Elisabeth* en inquiétude. Elle avoit toujours l'œil sur ses Sujets Catholiques, & ne négligeoit rien pour prévenir leurs desseins, & pour rendre inutile leur union avec le Pape, la France, l'Espagne, les Païs-Bas, la Reine d'Ecosse, & les Catholiques de ce Royaume. De-là vint la sévérité dont elle usa envers quelques-uns d'entre eux, qui ne pouvoient demeurer en repos. Mais cette sévérité étoit bien éloignée de celle dont *Marie* avoit usé envers les Reformés. *Elisabeth* ne fit mourir aucun Catholique pour cause de Religion; & si quelques-uns furent exécutés sous son Regne, ce ne fut que pour avoir conspiré contre la Reine, ou pour avoir tenté de bouleverser le Gouvernement, & d'abolir dans le Royaume la Religion établie. Si la Reine d'Ecosse ne se fût pas jettée, pour ainsi dire, à corps perdu dans ces sortes de projets, qui sous prétexte de la délivrer de sa prison, n'avoient pour but que de la placer sur le Trône d'Angleterre; elle n'auroit jamais souffert le prétendu Martyre dont ont a voulu l'honorer. Il y avoit dans ces projets, où ses mauvais Conseils l'entrainoient, deux matieres compliquées, que ni elle, ni ses Amis ne séparerent jamais; puisqu'ils eurent toujours en vue de détrôner *Elisabeth*, & de détruire la Religion Protestante en Angleterre. C'est une chose qui saute aux yeux, dans l'Histoire de ce Regne. Cependant il a plu à la plupart des Catholiques-Romains, de ne faire aucune attention sur la premiere de ces choses, de passer legerement sur la seconde, & de n'attribuer la mort tragique de *Marie*, qu'à la haine que la Reine & les Anglois avoient pour sa Religion.

Rigueurs d'Elisabeth à l'égard des Anabaptistes.

Il seroit à souhaiter qu'*Elisabeth* eût usé envers les Anabaptistes, qui certainement n'avoient pas conspiré contre sa vie, ou contre le Gouvernement, de la même moderation dont elle usa envers les Catholiques; & qu'elle n'eût pas porté la rigueur jusqu'à en faire brûler quelques-uns.

Je ne m'arrêterai pas plus longtems sur les Affaires de Religion; parce que les principales de ce Regne ne sont manifestement que des dépendances de celles qui regardent la Reine d'Ecosse; & que la plupart des autres, auxquelles les Actes de ce Recueil se rapportent, ne sont pas importantes, ou n'ont pas besoin d'explication. Tels sont, par exemple, les changemens qui se firent dans le Corps du Clergé, par la déposition de divers Evêques & de beaucoup d'autres Bénéficiers, dont les places furent remplies par des Reformez; un très grand nombre de Présentations à des Bénéfices, de congés d'élire pour des Evêchez, de Consentemens de la Reine aux Elections, de Restitutions du Temporel, de Bénéfices donnez en commende, & autres choses de cette nature, dont il semble que Mr. *Rymer* ait voulu faire le principal dans ce Tome XV. tant ces Actes sont en grand nombre. Ces sortes de Pieces peuvent avoir leur usage, dans une Histoire Ecclésiastique, ou dans des Annales. Mais je crois qu'il suffit d'indiquer ici ce qu'on peut trouver dans ce Tome sur ces sortes de matieres, sans m'engager à marquer tous ces Actes en particulier.

EXTRAIT DU COMMENCEMENT DU XVI TOME DE RYMER,

*Pour la dernière partie du Regne d'*ELISABETH.

MONSIEUR *Rymer*, qui avoit préparé ses matériaux pour achever le Recueil des Actes Publics jusqu'à la fin du Regne du Roi *Jaques I*, ayant été prévenu par la mort, Mr. *Robert Sanderson* s'est chargé de continuer cet Ouvrage, sur les Mémoires laissez par Mr. *Rymer* (1). Il donne, dans ce seizieme Tome, le reste des Actes du Regne d'*Elisabeth*, depuis le 2 de Novembre 1586, jusqu'à la fin de Janvier 1603.; & ceux du Regne de *Jaques I*, depuis le 28 de Mars de la même année, jusqu'au 4 de Novembre 1616. Ainsi, ce Tome contient les Actes de trente années. Je me bornerai ici à ce qui regarde le Regne d'*Elisabeth*.

(1) Mr. *Sanderson* aidoit Mr. *Rymer* à compiler les autres Volumes des *Fœdera*: c'est par rapport à cela, sans compter son savoir & son discernement, qu'il étoit l'homme le plus propre à les continuer. Il fut fait en dernier lieu Huissier des Rolles. Il dédia ce Volume au feu Roi *George I.* WHAT.

Ce Tome est beaucoup mieux rempli que le précédent, de Pieces utiles pour l'éclaircissement de l'Histoire d'Angleterre. Parmi ces Pieces, il y en a qui dépendent tellement les unes des autres, & qui ont un tel rapport avec certaines circonstances particulieres des Affaires, qu'on ne peut gueres les entendre, ou du moins les appliquer à quelque usage, sans avoir dans l'esprit les principaux évenemens auxquels elles se rapportent. A l'égard de celles-ci, je suivrai ma méthode ordinaire, en les separant en divers Articles particuliers, sur chacun desquels je donnerai un petit Abregé de l'Histoire qui sert de fondement à ces Actes. Il y en a d'autres, qui n'ont pas besoin d'explication, soit parce qu'elles sont peu importantes, ou parce qu'elles n'ont point eu de suites considerables. Parmi celles-ci, j'en choisirai quelques-unes, que je ne ferai qu'indiquer à la fin de cet Extrait. Celles qui demandent des Articles séparez, sont 1. Les Affaires d'*Elisabeth* avec l'Espagne. 2. Les Affaires avec la France. 3. Les Affaires avec les Provinces-Unies des Païs-Bas. 4. Les Affaires avec l'Ecosse. 5. Les Affaires avec les Villes Hanséatiques, & quelques autres qui regardent le Commerce des Anglois. 6. Quelques Affaires domestiques.

ARTICLE PREMIER.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Espagne, depuis* 1587. *jusqu'en* 1603.

SI je n'avois égard qu'aux Actes de ce XVI Tome qui regardent directement l'Espagne, je pourrois me dispenser d'en faire un Article à part, parce qu'ils sont en très petit nombre. Mais comme, dans la premiere Partie de ce Regne, la querelle entre *Elisabeth* & *Marie* fait la principale Affaire, quoiqu'on ne voye point d'Actes dans le Recueil sur ce sujet; ainsi dans cette seconde Partie, les Affaires d'*Elisabeth* avec *Philippe II* sont ce qu'il y a de Principal, & ce qui sert de fondement à tout le reste. *Philippe* vouloit détrôner *Elisabeth*, s'il lui étoit possible. *Elisabeth* n'en doutoit point, & c'étoit pour se défendre de ses attaques ouvertes & secretes, qu'elle étoit continuellement attentive à ce qui se passoit en Ecosse, en France, dans les Païs-Bas, & dans son propre Royaume. Il est donc nécessaire de dire un mot, pour faire connoître quelles étoient les prétentions du Roi d'Espagne, & les efforts qu'il fit pour les faire valoir.

1587. La Reine d'Ecosse avoit fait, la veille de sa mort, un Testament, par lequel elle cedoit ses Droits sur la Couronne d'Agleterre à *Philippe II*, en cas que le Roi d'Ecosse son Fils n'embrassât pas la Religion Catholique. Dès le tems que cette Reine se crut entierement abandonnée par la France, on lui avoit persuadé de transporter

La Reine d'Ecosse cede ses droits à la Couronne d'Angleterre à Philippe II.

ses Droits au Roi d'Espagne : cela même lui fut objecté dans son Procès, sans qu'elle osât le nier positivement. Ce fut aussi ce qu'elle exécuta par ce Testament, qui étoit fondé sur la maxime, qu'un Prince ou une Princesse Hérétiques ne peuvent légitimement porter la Couronne. Par cette maxime, laquelle il paroît que *Marie* admettoit dans toute son étendue, *Elisabeth* devoit être privée de la Couronne d'Angleterre, & *Jaques VI* exclus de sa Succession. C'est ce qui ne souffroit point de difficulté parmi la plupart des Catholiques, comme il parut bien clairement en France, peu de tems après, par les efforts qu'on fit pour priver *Henri IV* de ses justes Droits, sur cet unique fondement. Quant au choix que *Marie* fit du Roi d'Espagne, pour lui transporter son Droit en cas que le Roi d'Ecosse refusât de se convertir, il étoit fondé sur ce que *Philippe II* descendoit également des deux Filles de *Jean de Gand*, Duc de *Lancastre*, troisieme Fils d'*Edouard III*, dont l'une avoit été mariée avec un Roi de Portugal, & l'autre avec un Roi de Castille. En supposant donc, qu'*Elisabeth* ne pouvoit légitimement occuper le Trone d'Angleterre, tant à cause de sa naissance illégitime, qu'à cause de sa Religion, & que le Testament de *Henri VIII* étoit nul ; il s'ensuivoit nécessairement, que la Couronne d'Angleterre étoit dévolue à *Marie* Reine d'Ecosse, ainsi que je l'ai dit dans l'Extrait précedent. Mais comme elle ne pouvoit jouïr de son Droit, puisqu'elle étoit sur le point de quitter le monde, elle crut pouvoir & devoir transporter ce même Droit à *Philippe II*, qui étoit le prémier en rang de tous les Princes Catholiques qui pouvoient prétendre à la Succession de la Maison de *Lancastre*. Ce Droit auroit été indisputable pour le Roi d'Ecosse, Fils de *Marie*, s'il n'avoit pas été Hérétique. Mais cette seule qualité obligea *Marie* à passer par-dessus les Droits de la Nature, pour s'attacher uniquement aux interêts & à l'avantage de la Religion Catholique. Au reste, quand même *Marie* n'auroit pas fait ce Testament, comme il y a des gens qui le contestent, les prétentions de *Philippe II* n'en auroient pas été moins légitimes, en supposant le principe, qu'un Hérétique n'est pas digne de porter la Couronne.

Droits de Philippe à la Couronne.

Quoi qu'il en soit, ce Droit parut assez plausible à *Philippe II*, qui se crut par-là autorisé à faire un vigoureux effort pour se mettre en possession du Trône d'Angleterre. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Il n'avoit rien à craindre de la France, qui se trouvoit embarassé dans une Guerre-civile, & dont même le Parti le plus puissant étoit attaché à ses interêts. L'Empereur, qui étoit en Paix avec les Turcs, se trouvoit en état de tenir en bride les Princes Protestans d'Allemagne, en cas qu'ils voulussent donner du secours à l'Angleterre. Enfin, *Philippe* esperoit tout du Roi d'Ecosse, qui vraisemblablement devoit favoriser son entreprise, bien loin de secourir une Reine qui venoit de l'offenser si mortellement, en faisant mourir sa

Mere par la main d'un Bourreau. C'étoit aussi ce que plusieurs Ecossois lui faisoient entendre & esperer. D'un autre côté, le Pape étoit tout porté à faire ce qui dépendoit de lui pour faire réussir ses desseins. Non-seulement il les approuvoit & leur donnoit sa bénédiction, mais même, il publia dans la suite une Bulle qui fut affichée dans Londres, par laquelle il délioit les Anglois du serment de fidelité qu'ils avoient prêté à la Reine, & donnoit l'Angleterre au prémier occupant. Ce prémier ocupant devoit être le Roi d'Espagne, qui faisoit des préparatifs prodigieux dans tous les Ports d'Espagne & de Portugal, pour se mettre en état d'attaquer l'Angleterre d'une telle maniere, qu'il ne fût pas nécessaire d'en faire à deux fois. Il couvroit ces préparatifs de divers prétextes, ne voulant point faire connoitre qu'ils étoient destinez contre l'Angleterre. Mais *Elisabeth*, qui avoit de bons Espions (1), fut informée d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que c'étoit elle uniquement que ce grand Armement regardoit. Elle résolut donc de ne pas perdre un moment, pour prévenir le danger dont elle étoit ménacée. Ainsi, sans s'amuser à de vaines Négociations, elle fit équiper une bonne Flotte, dont elle donna le commandement au Chevalier *Drack*, pour aller bruler ou couler à fond les Vaisseaux qu'on préparoit dans les Ports d'Espagne. En même tems elle en donna une autre au Lord *Cavendish*, pour aller faire la Guerre aux Espagnols en Amerique.

Bulle du Pape contre Elisabeth.

Préparatifs de Philippe contre elle.

La Reine envoye des Flottes en Europe & en Amérique contre les Espagnols.

Drack fit voile directement au Port de Gibraltar (2), où se faisoit le plus grand amas de vivre & de munitions. Il y brula plus de cent Vaisseaux qui étoient déja chargez, outre un grand Galion nommé *Raguse*, plein de riches marchandises. Après cette Expédition, il remit à la voile, & entra dans le Tage, où il brula tous les Navires qu'il y rencontra. Il se rendit de là aux Iles Açores, & s'y empara d'une Caraque nommée *S. Philippe*, qui revenoit des Indes Orientales, & qui étoit richement chargée. La perte que *Philippe* souffrit en cette occasion, le mit dans la necessité de remettre l'Expédition contre l'Angleterre à l'année suivante (3). Dans le tems que *Drack* agissoit en

(1) Le Docteur *Burnet* remarque, que *Walsingham* se servoit principalement de Prêtres pour Espions; & qu'il avoit coutume de dire, *qu'un méchant Prêtre qui avoit de l'activité, étoit le meilleur Espion du monde*. WHAT.

(2) Mr. *de Rapin* semble s'être trompé ici, & dans sa grande Histoire d'Angleterre, Tome VII. Car *Cambden*, le Chevalier *Guillaume Monson* dans ses *Traitez de Marine*, *Edouard*, & tous les Historiens Anglois depuis ce tems-là, rapportent que cela fut exécuté par le Chevalier *François Drake*, non pas à *Gibraltar*, mais à *Cadiz*. WHAT.

(3) Le Docteur *Burnet*, *Histoire de son tems*, Tome I. page 513, donne une relation de la maniere dont cette Expédtion fut retardée. Si ce qu'il en dit est vrai, c'est, assurément un des morceaux des plus curieux de l'Histoire d'Angleterre. Il tenoit cela des deux Fils du fameux *Boyle* Comte de *Cork*, qui avoit alors beau-

Europe, le Lord *Cavendish* faisoit voile vers le Détroit de Magellan. Il entra par-là dans la Mer du Sud, & pilla les Côtes du Chili & du Perou, d'où il emporta un grand butin.

Philippe continue ses préparatifs.

1588. Tout cela ne fut pas capable de faire désister *Philippe* de son projet. Il continua son Armement avec encore plus d'ardeur qu'il ne l'avoit commencé, résolu de conquerir l'Angleterre, à quelque prix que ce fût. Pendant qu'il se préparoit avec une dépense incroyable, il tâchoit d'amuser *Elisabeth*, & de lui faire accroire qu'il ne pensoit qu'à vivre en Paix. Ce fut dans cette vue qu'il fit proposer aux Etats des Provinces-Unies un Traité dont il voulut bien consentir qu'*Elisabeth* fût la Médiatrice. Le piege étoit trop grossier, pour que la Reine s'y laissât surprendre. Elle feignit néanmoins de ne pas l'appercevoir, & accepta la Médiation. Pour ce effet, elle envoya des Plénipotentiaires en Flandre; & parce que la durée de la Négociation lui étoit avantageuse, ses Ambassadeurs faisoient entendre assez ouvertement, qu'elle contraindroit les Etats d'en passer par ce qu'elle jugeroit raisonnable, & qu'elle se relâcheroit beaucoup par rapport à la Religion. Mais tout cela n'étoit que pour amuser le tapis; comme le Roi d'Espagne de son côté n'avoit point d'autre but que celui-là; car dans le même tems, il hâtoit ses préparatifs autant qu'il lui étoit possible. La Reine, de son côté, ne négligeoit rien pour se mettre en état de défense. Ainsi, la Négociation se rompit, avant même que d'avoir commencé, trois mois s'étant écoulez, avant qu'on pût convenir du lieu où se tiendroit le Congrès. Il étoit tems de cesser de feindre, puisque la Flotte d'Espagne étoit sur le point de partir pour aller envahir l'Angleterre.

Il tâche d'amuser Elisabeth, & fait proposer un Traité de Paix à la Hollande.

Malheureux suc-

Le succès de cette Flotte, à laquelle on avoit donné par avance le

coup de part aux Affaires d'Irlande; & ce Prélat est persuadé que c'étoit un trop grand mystere d'Etat, pour être communiqué à *Cambden*, ou pour être publié par lui dans le tems que les Instructions lui furent mises entre les mains pour écrire l'Histoire de ce Regne. Voici l'Histoire en abregé. Lorsqu'il paroissoit impossible d'empêcher l'exécution d'un si grand dessein, & que l'on n'avoit pas des forces prêtes pour s'y opposer, un Marchand de Londres en vint à bout par ce moyen. Il étoit bien instruit des revenus & des dépenses de l'Espagne, de tout ce qu'elle pouvoit lever; & sachant que ses fonds étoient si fort en arriere qu'il lui étoit impossible de pourvoir sa Flotte de vivres & de l'équiper autrement que par le moyen de son crédit sur la Banque de Gênes; ce Marchand se mit à écrire dans toutes les Villes de Commerce, & leur envoya une quantité assez grande de remises sur cette Banque: de sorte qu'il pût en tirer tant d'argent, qu'il n'y en eût pas assez pour avitailler la Flotte d'Espagne. Il garda tout cet argent mort entre ses mains, jusqu'à ce que le tems d'avitailler la Flotte fût passé; & il compta que ce lui seroit une perte de 40000 livres sterling: Il conduisit cette affaire avec tant de secret, & un si heureux succès, que la Flotte ne put point se mettre en Mer de toute cette année. Ce fut à ce prix, dit le Prélat, que ce Marchand sauva la Nation dans ce tems-là. WHAT.

nom

nom d'*Invincible*, est si connu que ce seroit perdre le tems, que d'en donner ici un détail. Il suffit de dire en un mot, que la Flotte étant entrée dans la Manche, y souffrit beaucoup de dommage de la part des Anglois, qui en prirent ou détruisirent plusieurs Vaisseaux; & qu'enfin elle fut obligée d'aller faire le tour de l'Ecosse, pour pouvoir se retirer en Espagne.

cès de la Flotte nommée l'invincible.

1589. Dès l'année suivante, *Elisabeth* fit équiper une Flotte, qui, après la jonction des Hollandois, se trouva forte de 84 Vaisseaux de toute espece. *Drack* en étoit Amiral, & le Chevalier *Norris* y étoit pour commander les Troupes de débarquement. Ils menoient avec eux D. *Antoine* qui se qualifioit Roi de Portugal; & le projet étoit, de le mettre sur le Trône de ce Royaume. Le Roi de Maroc avoit promis du secours & de l'argent à D. *Antoine*, qui lui avoit envoyé un de ses Fils en Otage : mais il manqua de parole. Cela fut cause en partie, que l'entreprise échoua. *Norris* ayant mis ses Troupes à terre, marcha jusqu'aux portes de Lisbonne, sans opposition : mais faute d'Artillerie & de munitions, il fut obligé de se retirer, & d'aller rejoindre *Drack*, qui s'étoit arrêté à l'embouchure du Tage, où il avoit pris *Cascais*. Pendant que la Flotte étoit dans le Tage, elle s'empara de soixante Navires chargez de grain, appartenant aux Villes Hanséatiques. Cette Affaire eut des suites dont je parlerai ailleurs. En se retirant, la Flotte Angloise prit & brûla Vigos.

Expédition en faveur de Don Antoine Roi de Portugal.

Prise de Cascais, de Vigos & de 60 Vaisseaux appartenant aux Villes Hanséatiques.

En 1591., la Reine envoya six Vaisseaux de guerre aux Açores, sous la conduite du Lord *Howard*, pour atteindre la Flotte Espagnole qui revenoit des Indes. Mais l'Amiral Anglois se trouva lui-même surpris par une nombreuse Flotte des Ennemis, & eut bien de la peine à l'éviter, avec la perte d'un de ses Vaisseaux.

Expédition du Lord Howard contre la Flotte Espagnole.

1592. L'année suivante, le Chevalier *Walter Rawleigh* conduisit quinze Vaisseaux en Amerique, & enleva aux Espagnols une grande Caraque chargée de riches marchandises : mais les vents contraires l'empêcherent de faire de fort grands progrès en ce Païs-là.

Celle du Chevalier Walter Rawleigh.

Le Duc de *Parme*, Gouverneur des Païs-Bas, étant mort en 1593, le Comte de *Fuentes* & D. *Diego d'Ibarra* prirent soin des Affaires de ce Païs-là, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. Pendant leur Administration, ils formerent le projet d'envoyer une Armée Espagnole en Ecosse; & dans le même tems de faire tuer ou empoisonner *Elisabeth*. Ils avoient gagné un Medecin de la Reine, Juif de Nation, nommé *Lopez*, un Maitre-d'Armes Irlandois, & quelques autres scélérats. Leurs Complots ayant été découverts, la Reine s'en plaignit à l'Archiduc *Ernest*, qui venoit d'être nommé Gouverneur des Païs-Bas: mais elle ne put obtenir aucune satisfaction. Au contraire, quelques-uns des complices, qui s'étoient sauvez, furent bien reçus à Bruxelles & à Madrid.

Complot des Espagnols contre la vie de la Reine.

1594. Dans le même tems, on tentoit fortement le Roi d'Ecosse

pour l'engager à se joindre au Roi d'Espagne, afin de détrôner *Elisabeth*; & ce Prince sembla pendant quelque tems, donner quelque esperance qu'il entreroit dans ce projet. Mais enfin ayant mieux connu ses véritables interêts, il ferma l'oreille à tous ces Complots, & parut fortement attaché au Parti de la Reine. Ce dessein n'ayant pas réussi, Philippe se mit en tête de procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante *Isabelle* sa Fille, en lui transportant tous ses Droits. Pour cet effet il fit publier une Généalogie, par laquelle il paroissoit manifestement, qu'il descendoit des deux Filles de *Jean de Gand* Duc de *Lancastre*. Quelque mauvais succès qu'eût eu sa Flotte Invincible, il espera de mieux réussir cette fois, en évitant certains défauts qui avoient fait échouer la prémiere Expedition. Les préparatifs, qui se faisoient en Espagne, produisirent en Irlande la Revolte du Comte de *Tyrone* à qui *Philippe* avoit promis du secours. Cette revolte causa beaucoup de chagrin à la Reine, parce que depuis ce tems-là, jusqu'à la fin de sa vie, elle fut toujours obligée d'entretenir un bon Corps de Troupes en Irlande.

Philippe transporte ses droits à la Couronne d'Angleterre à sa Fille.

Revolte du Comte de Tyrone.

Pendant l'année 1595, les Espagnols eurent de grands avantages contre *Henri IV*, qui leur avoit déclaré la Guerre; & dans ce même tems, *Philippe* continuoit avec ardeur ses préparatifs pour attaquer l'Angleterre. Mais *Elisabeth* le prévint encore une fois, en envoyant sur les Côtes d'Espagne une nombreuse Flotte, dont les Hollandois fournirent 22 Vaisseaux. Le Lord *Howard* en étoit Amiral, & le Comte d'*Essex* commandoit 7000 hommes qu'on y avoit embarquez. Cette Flotte étant arrivée à Cadix, où elle n'étoit point attendue, y brula dans le Port divers Vaisseaux chargez, & prit deux Galions, avec plus de 100 pieces de canon de fonte. Outre ces deux Galions qui étoient richement chargez, le Roi d'Espagne perdit en cette occasion, 13 Vaisseaux de Guerre, 11 Navires chargez pour les Indes & 13 autres, sans compter les munitions, qu'on avoit amassées pour s'en servir contre l'Angleterre. De plus, le Comte d'*Essex* ayant mis ses Troupes à terre, s'empara de Cadix; mais il ne fut pas trouvé à propos de garder cette Place, & la Flotte reprit la route d'Angleterre, avec un très grand butin. La perte que le Roi d'Espagne fit en cette occasion, fut estimée vingt millions de ducats.

Autre Expédition d'une Flotte Angloise.

Cela n'empêcha pas que *Philippe* ne persista dans son dessein de conquérir l'Angleterre. Comme ce n'étoit qu'en un seul des endroits où il faisoit ses préparatifs, que la Flotte Angloise lui avoit causé du dommage, il fit rassembler tout le reste à Lisbonne, & fit partir sa Flotte de ce Port, dans le tems qu'*Elisabeth* s'attendoit le moins à être attaquée, & qu'elle n'avoit rien de prêt. Par bonheur pour elle & pour l'Angleterre, une violente tempête accueillit la Flotte Espagnole, pendant qu'elle étoit à la voile, & la rendit inutile.

Philippe fait de nouveaux préparatifs contre l'Angleterre.

Sa Flotte est dispersée par une tempête.

Tant de pertes consécutives mirent enfin Philippe hors d'état d'exé-

cuter ses vastes desseins. Ce Prince mourut en 1598, après avoir signé la Paix de *Vervins* avec la France. *Philippe III* son Fils, qui lui succeda, ne jugea pas à propos de persister dans le projet du Roi son Pere, par rapport à la Conquête de l'Angleterre. Il se contenta d'envoyer en 1601 un secours au Comte de *Tyrone*, afin de susciter des embaras à *Elisabeth* en Irlande. D. *Jean d'Aquila*, qui commandoit ce secours, étant arrivé au Port de Kingsale, s'empara d'abord de la Ville de ce nom : mais il y fut incontinent assiegé par le Viceroi d'Irlande. Le Comte de *Tyrone* voulut secourir la Place, & perdit une Bataille ; après quoi les Espagnols capitulerent, & se retirerent dans leur Païs.

Traité de Philippe avec la France. Mort de ce Prince.

Son Fils envoye du Secours aux Rebelles d'Irlande.

Kingsale pris & repris. Défaite des Rebelles.

En 1602, *Elisabeth* mit en mer huit Vaisseaux de guerre, qui enleverent une Caraque Espagnole estimée un million d'écus, dans un Port de Portugal, où elle étoit soutenue de onze Galeres commandées par *Spinola* Genois.

Prise d'une riche Caraque Espagnole.

1603. Ce fut-là la derniere Expédition qui se fit sous ce Regne, contre l'Espagne. *Elisabeth* mourut l'année suivante.

Il n'y a dans cette Partie du Tome XVI, que trois ou quatre Actes qui regardent directement les Affaires entre l'Angleterre & l'Espagne.

Le prémier est un Ordre au Maire de Londres, de chercher certains Effets appartenant aux Espagnols, qui sont cachez dans la Ville. Du 14 Août 1590. Page 82.

Ordre de chercher certains Effets appartenant aux Espagnols & cachez dans Londres.

1592. Lettre du Roi de Maroc à la Reine. Page 155.

Il s'excuse de ce qu'il n'a pas répondu plutôt à la Lettre que la Reine lui avoit écrite, pour le requérir de renvoyer le Fils de D. *Antoine* Roi de Portugal, puisqu'il ne veut pas prêter l'argent pour lequel cet Otage lui avoit été envoyé. Il ne donne aucune réponse positive sur ce sujet : mais il dit, que si la Reine veut fournir ce qu'elle a promis, & le contenter, il ne doute pas que l'affaire ne réussisse.

Lettre du Roi de Maroc à la Reine.

Les autres Actes ne sont que des Commissions pour agir contre l'Espagne, par Terre & par Mer. Du 28 Mai 1593. Page 208. Du 9 Mai 1595, page 273. Du 1 Août 1599, page 380.

Commissions contre l'Espagne.

ARTICLE II.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la France.*

1587. Lorsqu'*Elisabeth* fit condamner à mort la Reine d'Ecosse, la France étoit divisée en deux Partis, celui du Roi, & celui de la Ligue. Celui-ci avoit véritablement le Duc de *Guise* pour Chef, quoique le Roi en eût prit le Titre, & se trouvoit fortement appuyé par le Roi d'Espagne. Le Duc de *Guise* étoit devenu si puissant, que le Roi avoit tout à craindre de son ambition. D'un autre côté le Duc ne pouvoit

Partis en France.

parvenir au but qu'il s'étoit proposé, d'usurper la Couronne de France, que par la mort ou par la déposition du Roi ; & le Roi ne pouvoit gueres se délivrer du danger où il se trouvoit, qu'en reprimant le pouvoir excessif du Duc de *Guise*, ce qui n'étoit pas facile. Il y avoit donc en France deux interêts très opposez, quoique les deux Chefs couvrissent leurs desseins, autant qu'il leur étoit possible. Ces deux interêts contraires parurent manifestement, lorsque la Reine d'Ecosse fut condamnée à mort en Angleterre. Comme il y eut un intervalle de quelques mois entre la Sentence & l'Exécution, *Henri III* eut le tems d'envoyer le Président de *Bellievre* à *Elisabeth*, pour la solliciter en faveur de *Marie*. L'interet de la Religion, celui des Souverains en général, la qualité qu'avoit *Marie* d'être Belle-sœur du Roi & Reine Douairiere de France, sembloient demander cet office de *Henri III*. Mais cette même Reine étoit Cousine-germaine du Duc de *Guise*. Si elle demeuroit en vie, elle pouvoit monter sur le Trône d'Angleterre par la mort d'*Elisabeth*, à quoi ses Amis tendoient continuellement ; & en ce cas-là, le Parti du Duc de *Guise* se seroit tellement fortifié, qu'il auroit été impossible au Roi de lui résister. Il est donc manifeste, que l'interêt particulier du Roi demandoit que cette Reine fût ôtée du monde. Aussi *Du Maurier* nous apprend, dans la Préface de ses Mémoires, qu'il avoit ouï dire à son Pere, que le Président de *Bellievre*, envoyé en apparence pour solliciter en faveur de *Marie*, avoit un ordre secret de hâter son Exécution autant qu'il lui seroit possible (1). D'un autre côté, *L'Aubespine*, qui étoit Ambassadeur ordinaire de France à Londres, & qui étoit une Créature du Duc de *Guise*, faisoit tous les efforts possibles pour empêcher cette Exécution. Il parut même qu'il avoit corrompu deux Assassins pour tuer *Elisabeth*, & que l'un d'eux le découvrit. *Cambden*, de qui on tient cette circonstance, ajoute, que l'Ambassadeur ayant été appellé devant le Conseil se défendit fort mal, & qu'il se retrancha seulement sur les Privileges des Ambassadeurs, qui n'étoient pas obligez de rendre compte de leurs actions à d'autres qu'à leurs propres Maitres. Pour moi je suis persuadé, que comme en ce tems-là *Elisabeth* cherchoit tous les moyens possibles pour convaincre le Peuple de la nécessité de se défaire de *Marie*, on avoit détaché ces deux hommes à l'Ambassadeur, pour lui tendre des pieges, afin d'animer le Peuple par la considération du danger où la Reine se trouvoit continuellement. Mais j'avoue que ce n'est qu'une conjecture. Je remarquerai seulement, que le Traducteur François des Annales de *Cambden* a jugé à propos de supprimer dans sa Traduction, tout ce que je viens de rapporter touchant *L'Aubespine*.

Intercession de Henri III, en faveur de la Reine d'Ecosse.

Complot pour assassiner Elisabeth.

Comme *Elisabeth* ne commença qu'en 1591, à s'interesser forte-

(1) Mr. *de Rapin*, dans une Note sur son Histoire, dit que cela ne fut pas tenu si secret, qu'après la mort du Duc de *Guise*, *Henri* ne fût accusé par les Ligueurs d'avoir contribué à la mort de la Reine d'Ecosse. WHAT.

ment dans les Affaires de France, je ne ferai qu'indiquer ici en peu de mots ce qui se passa dans ce Royaume jusqu'à ce tems-là, & qui donna occasion à la Reine de donner des secours considerables au Parti que la Ligue vouloit opprimer.

Le Duc de *Guise* devenant de jour en jour plus puissant, entra dans Paris au mois de Mai de l'année 1588, & contraignit le Roi d'en sortir, après avoir vu le Peuple en fureur tendre les chaines dans les rues, & pousser des barricades jusqu'aux portes du Louvre. Il étoit si peu en état de punir cette insolence, que pour se soutenir, il se vit obligé de s'accommoder avec la Ligue, ou plutôt avec le Duc de *Guise*, & de mettre plusieurs Places entre ses mains. Mais dans le mois de Décembre suivant, ayant attiré le Duc de *Guise* & le Cardinal son Frere à Blois, où il avoit assemblé les Etats, il les y fit poignarder.

1589. Cette action acheva de lui faire perdre l'affection de ses Sujets Catholiques, dont la plupart étoient engagez dans la Ligue; en sorte qu'il se vit obligé de faire des levées en Suisse, & d'appeller à son secours le Roi de Navarre son Héritier présomptif, qui étoit à la tête des Huguenots (1). Avec ces forces, il entreprit de bloquer Paris, & vraisemblablement, il s'en seroit rendu maitre: mais il fut assassiné par un Moine Jacobin, nommé *Jaques Clément*, à S. Cloud, où il avoit pris son quartier. Henri III assassiné.

Après la mort de *Henri III*, dernier Prince de la Maison de Valois, *Henri de Bourbon* Roi de Navarre prit le Titre de Roi de France, sous le nom de *Henri IV*. Mais comme il étoit Huguenot, les Ligueurs refuserent de le reconnoitre. Les Catholiques mêmes qui avoient servi le feu Roi contre la Ligue, ne voulurent s'engager à lui obeïr, qu'à condition qu'il se feroit instruire, c'est-à-dire, selon le sens qu'ils donnoient à ce terme, qu'il embrasseroit la Religion Catholique. Il éluda néanmoins, pendant quelques années, sa prétendue Conversion, sous prétexte qu'il ne refusoit pas de se faire instruire; mais que cette instruction n'emportoit pas nécessairement un changement de Religion. Henri IV lui succede.

1590. Cependant, ce Prince se trouvoit dans un extrême embaras. Il étoit sans Alliez & sans argent. Le Parti de la Ligue qui lui étoit opposé, étoit très puissant, & appuyé par le Roi d'Espagne. Les Huguenots qui lui étoient dévouez, étoient foibles; & les Catholiques qui le servoient, menaçoient de l'abandonner, s'il n'exécutoit pas sa promesse dans le sens qu'ils lui donnoient. Cela n'empêcha pas qu'il ne se roidît contre les difficultez, & qu'il ne donnât bien des affaires

(1) Mr. *de Rapin*, dans l'Histoire dont nous venons de parler, fait une Remarque sur cet endroit, si juste & si bien adaptée, que nous ne saurions la passer sous silence. C'est que ce Prince, qui avoit fait un Serment si solemnel d'exterminer les Huguenots, & qui avoit déclaré qu'il ne vouloit leur tenir aucune parole en cas qu'il fût obligé de la leur donner, ne trouva gueres d'autres Sujets qu'eux en qui il pût se confier. WHAT.

au Duc de *Mayenne*, Frere du feu Duc de *Guise*, qui étoit à la tête de la Ligue. Il gagna contre lui la Bataille d'*Ivry*, & incontinent, il alla bloquer Paris: mais le Duc de *Parme*, qui arriva des Païs-Bas avec une Armée, le contraignit de se retirer. Peu de tems après, le Duc de *Mercœur*, de la Maison de Lorraine, se rendit maitre d'une grande partie de la Bretagne, par les secours des Espagnols, qui en même tems se fortifierent dans *Hennebond* & dans *Blavet*, Places maritimes de cette Province.

Le Duc de Mercœur se rend maitre de la Bretagne.

1591. Jusqu'alors, *Elisabeth* avoit regardé avec assez de tranquillité les Troubles qui s'étoient élevés en France, parce qu'il lui sembloit qu'ils lui étoient avantageux. Mais quand elle vit les Espagnols ancrez dans la Bretagne, Province voisine de l'Angleterre, & d'où ils pouvoient aisément l'attaquer, & qu'elle fut informée que le dessein de *Philippe II* étoit de mettre l'Infante *Isabelle* sa Fille sur le Trône de France, sous prétexte qu'elle étoit Petite-fille de *Henri II*; elle jugea qu'il étoit de son interêt de soutenir *Henri IV*, de peur qu'il ne se trouvât pas en état de résister à tant d'Ennemis si puissans. *Henri IV*, de son côté, ne pouvoit se passer d'un secours étranger; & ce secours ne pouvoit lui venir que des Protestans d'Allemagne, ou de l'Angleterre. Mais quelque interêt qu'eussent *Elisabeth* & les Princes d'Allemagne d'empêcher que la France ne tombât entre les mains de la Maison d'Autriche, qui n'étoit déja que trop puissante; il y avoit, pour faire Alliance avec eux, des difficultez qu'il n'étoit pas facile de surmonter. Les Allemands vouloient bien lui fournir des Troupes: mais il faloit qu'il s'engageât à les payer; & il n'avoit point d'argent, puisque la Ligue étant répandue dans tout le Royaume, il ne pouvoit que bien difficilement lever des Impôts dans quelques-unes des Provinces qui lui étoient affectionnées. A l'égard d'*Elisabeth*, véritablement, il pouvoit esperer qu'elle lui fourniroit des Troupes, & qu'elle se chargeroit de leur entretien, dans l'esperance d'être remboursée de ses avances, quand il seroit un jour maitre du Royaume. Mais d'un autre côté, elle prétendoit tirer un avantage présent des secours qu'elle vouloit bien lui fournir, & que ces secours servissent à chasser les Ligueurs & les Espagnols, des Provinces maritimes voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie & la Picardie. Ce n'étoit pas-là l'interêt du Roi. Au contraire, son but étoit de chasser les Ennemis du centre du Royaume, & de les pousser vers les frontieres. Ces difficultez étoient capables de renverser les esperances qu'il pouvoit concevoir de ces secours étrangers, s'il eût voulu s'obstiner à disputer sur ces points avec les Puissances qui lui offroient des Troupes. Mais dans l'état fâcheux où il se trouvoit, il crut qu'il lui étoit permis de s'éloigner un peu des maximes de la justice & de la bonne-foi. Il accepta donc les secours que l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin lui offroient, & il voulut bien s'engager

à entretenir ces Troupes, sans savoir trop bien d'où il tireroit de l'argent pour accomplir son engagement. Il en usa de même avec *Elisabeth*. Il fit avec elle un Traité, par lequel elle s'engageoit à lui fournir 3000. hommes, pour empêcher les Espagnols de faire de plus grands progrès en Bretagne & en Picardie, & à entretenir ces Troupes, à condition qu'elle seroit remboursée de ses avances dans un an. *Henri* promit tout ce qu'elle voulut, quoiqu'il fût bien convaincu qu'il ne lui seroit pas possible de tenir sa parole. Peu de tems après les 3000 Anglois arriverent en France, une partie en Bretagne, sous le commandement de *Norris*, & l'autre en Picardie, sous la conduite de *Williams*.

Traité d'Elisabeth avec Henri IV.

Ces 3000 hommes, & 11000 que le Prince d'*Anhalt* amenoit d'Allemagne, ne suffisant pas pour donner au Roi la supériorité qu'il souhaitoit, il eut encore recours à *Elisabeth*; & pour obtenir plus aisément un nouveau secours, il lui fit entendre, que si elle vouloit lui envoyer encore 4000. hommes, il se verroit en état d'assieger Rouen; & promit positivement, de quitter toute autre affaire, pour s'attacher à ce Siége. Le grand desir qu'avoit la Reine de voir Rouen hors du pouvoir de la Ligue, la fit donner dans ce piege. Elle fit avec *Henri* un nouveau traité, par lequel elle s'engageoit à lui envoyer encore 4000 hommes, pour être employés au Siege de Rouen, & de les payer pendant deux mois, dans l'esperance, que ce tems suffiroit pour prendre la Ville. Elle mit le Comte d'*Essex* à la tête de ce nouveau secours, auquel les Troupes de *Williams* se devoient joindre. Mais le Comte, en arrivant en France, trouva qu'on n'avoit pas même pensé à faire le Siege de Rouen: que le Roi assiegeoit *Noyon*, & qu'il avoit dessein de faire servir les Anglois en Champagne. *Elisabeth* conçut un extrême dépit de ce procedé. Elle fit dire au Roi, qu'elle ne prétendoit pas être sa dupe, & qu'elle alloit rappeller toutes les Troupes qu'elle avoit en France. Cette déclaration mit *Henri* dans un embaras d'autant plus grand, qu'il venoit de recevoir des avis certains, que le Duc de *Parme* se préparoit à retourner en France, pour y soutenir la Ligue. Une rupture avec la Reine d'Angleterre n'auroit jamais pu venir plus mal à propos, que dans une telle conjoncture. Quoiqu'en traitant avec *Elisabeth*, il n'eut pas eu intention d'assieger Rouen, il se vit pourtant contraint de faire investir cette Ville, & il se rendit lui-même au Siege, pour tâcher de le finir avant l'arrivée du Duc de *Parme*, qui s'étoit mis en marche sur la fin du mois de Novembre. Pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, il fit une nouvelle tentative, pour obtenir encore 5000 hommes de la Reine. Il lui envoya même *Du-Plessis-Mornay*, pour la presser sur ce sujet. Mais dans la courte Audience que *Du-Plessis* obtint de la Reine, elle lui dit nettement, que le Roi son Maitre l'avoit abusée: qu'au-lieu d'assieger Rouen, selon sa promesse, il s'étoit amusé au Siege de

La Reine lui envoye un nouveau secours, sous la conduite du Comte d'Essex.

Plaintes d'Elisabeth contre Henri IV.

Il assiege Rouen pour la contenter.

Henri lui demande un nouveau secours.

Noyon, & qu'il avoit fait la Guerre en Champagne: que par-là, il avoit donné quatre mois au Duc de *Parme*, pour se préparer: que si ses Affaires alloient mal, il ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, & qu'elle n'étoit pas d'humeur à être sa dupe. Peu de tems après, le Duc de *Parme* arriva, & fit lever le Siége de Rouen.

Le Duc de Parme fait lever le Siege de Rouen.

1592. *Henri* connoissant parfaitement combien *Elisabeth* souhaitoit d'être délivrée du voisinage des Espagnols, qui s'étoient ancrés en Bretagne, se servoit encore de ce moyen pour l'amuser. Il feignit de vouloir tout de bon s'occuper à chasser le Duc de *Mercœur* & les Espagnols de cette Province. Quoique l'expérience eût déja fait connoitre à *Elisabeth* qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur ses promesses, elle ne laissa pas de faire avec lui un nouveau Traité, par lequel elle s'engagea à lui fournir encore 4000 hommes, avec de l'Artillerie & des munitions, pour faire la Guerre dans la Bretagne; à condition, qu'il joindroit à ces Troupes 4000 hommes de pied François, & 1000 chevaux, & que ses avances lui seroient remboursées dans un an. Ce Traité ne fut pas mieux exécuté que les précedens. *Henri*, au-lieu d'envoyer ses forces en Bretagne, fit servir les Troupes Angloises en Normandie, soit qu'il fût plus pressé de ce côté là, ou que son intention fût de laisser la Bretagne pour la fin, afin de tenir toujours *Elisabeth* enchainée par cet endroit, à cause de la jalousie que les Espagnols lui causoient. Pour cette fois, *Elisabeth* fut sur le point de rappeller toutes ses Troupes, tant étoit grand le dépit qu'elle avoit de se voir ainsi abusée. Mais les avis qu'elle eut, que le Duc de *Parme* se préparoit à retourner en France une troisieme fois, lui firent sacrifier son ressentiment aux interêts de *Henri*, ou plutôt aux siens propres, puisque la France ne pouvoit tomber entre les mains de *Philippe* sans que l'Angleterre se trouvât dans un grand danger.

Elisabeth fait un nouveau Traité avec Henri.

Ce Prince trompe encore la Reine.

1593. pour appaiser *Elisabeth*, qui étoit dans une extrême colere, *Henri* lui promit positivement, de penser serieusement à la Brétagne. Mais les efforts qu'il fit de ce côté-là furent très médiocres, son intention n'étant que de se servir des Anglois qui étoient dans cette Province, pour tenir les Espagnols en bride, & pour les empêcher d'y faire de plus grands progrès. Il comprenoit bien, que la Reine ne se résoudroit pas facilement à abandonner la Bretagne.

Il change de Religion.

Dans cette même année, *Henri* changea de Religion; & pour justifier ce changement, il dit à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il l'avoit fait le plus tard qu'il avoit pu; mais qu'il avoit été enfin convaincu qu'il ne seroit jamais paisible sur le Trône de France, pendant qu'il demeureroit Protestant. La Reine lui écrivit sur ce sujet une Lettre extrêmement forte, mais qui ne produisit aucun effet: la chose étoit déja faite (1). Cependant elle se plaignit fortement de ce qu'il n'avoit

(1) *Elisabeth* envoya aussi *Thomas Willes*, pour essayer de le dissuader d'embrasser le Papisme. Le Lecteur peut voir dans les Annales de *Cambden*, le Dis-

pas

pas donné aux Anglois dans cette Province, une Place maritime pour leur retraite, comme il s'y étoit engagé. *Henri* se disculpa le mieux qu'il lui fut possible ; mais ses raisons auroient peut-être fait un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit, si la Reine n'eût pas appris que le Roi d'Espagne alloit faire un grand effort pour soutenir la Ligue, qui tomboit en décadence depuis que *Henri* étoit Catholique. Cela fut cause que pour son propre interêt, elle fit avec *Henri* une Ligue offensive & défensive, avec la clause ordinaire, que la paix ne se feroit que d'un consentement mutuel.

Elisabeth fait un autre Traité avec lui.

1594. Quelque tems après, *Henri* se rendit maitre de Paris; & ensuite il ordonna au Maréchal d'*Aumont*, d'aller faire la Guerre au Duc de *Mercœur* en Bretagne. Le Maréchal fit quelques Conquêtes dans cette Province, avec le secours des Troupes Angloises, commandées par le Chevalier *Norris*. Mais au-lieu de contenter ces Troupes, il leur fit voir que son intention n'étoit pas de leur tenir ce que le Roi leur avoit promis. Il assiegea la Ville de *Morlaix*, qui leur avoit été promise pour un lieu de retraite, & accorda aux Assiegez une Capitulation, par laquelle il s'engageoit à ne mettre dans la Ville qu'une Garnison Catholique. *Elisabeth*, indignée de ce procedé, rappella *Norris* avec ses Troupes, & les envoya servir en Irlande.

Guerre en Bretagne.

Depuis que *Henri* avoit commencé à voir ses Affaires en meilleur état, il avoit déclaré la Guerre au Roi d'Espagne, qui se préparoit de son côté à faire de puissans efforts, pour soutenir la Ligue chancelante. *Henri* qui se voyoit assez peu en état de continuer la Guerre, parce que la France étoit épuisée d'hommes, & d'argent, s'adressa encore une fois à *Elisabeth*. Il se plaignit de ce qu'elle avoit rappellé *Norris*, dans un tems où il lui étoit le plus nécessaire, & demanda de nouveaux secours. La Reine se plaignit à son tour, de l'inexécution de tous les Traitez, & lui refusa sechement sa demande. Elle n'avoit plus pour lui la même estime qu'elle avoit eue auparavant; & néanmoins, la crainte qu'il ne succombât, la tenoit encore attachée à ses interêts.

Henri déclare la Guerre à l'Espagne.

Il demande du secours à Elisabeth, qui lui refuse sa demande.

Les progrès que les Espagnols firent peu de tems après, mirent *Henri* dans un nouvel embaras. Le Connêtable de Castille s'étant rendu dans la Franche-Comté avec une Armée, & menaçant le Duché de Bourgogne d'une invasion, *Henri* se vit obligé d'aller en personne au secours de cette Province. Pendant ce tems-là, le Comte de *Fuentes* entra dans la Picardie, y prit le *Catelet* & *Dourlans*, & battit les François qui vouloient secourir cette derniere Place. Ces mauvaises nouvelles obligerent *Henri* à demander à *Elisabeth* du secours pour défendre la Picardie, selon le Traité de Ligue.

Embaras de Henri.

Henri s'adresse encore à Elisabeth.

La Reine répondit, qu'elle envoyeroit un Corps de Troupes en

cours du Roi sur ce sujet, qu'il adressa à *Wilkes*; & de quelle maniere l'acquisition d'une Couronne l'emporta sur sa Conscience. WHAT.

Picardie, aussi-tôt qu'il lui seroit possible, pour garder *Calais*, *Dieppe* & *Boulogne*, selon le but du Traité, qui étoit d'empêcher que les Espagnols ne se rendissent maitres des Places maritimes de cette Province. Mais le Roi n'avoit pas intention de donner ces Places en garde aux Anglois: il craignoit d'avoir trop de peine à les leur arracher, s'ils y étoient une fois; & il prétendoit que la Reine étoit obligée de lui aider, non seulement à défendre les Places maritimes, mais aussi toute la Province. Dans le même tems, des Députez de Bretagne se rendirent à Londres, pour demander du secours à la Reine, sans spécifier le nombre de Troupes qu'ils demandoient, ni à quoi on vouloit les employer; sans offrir un lieu de retraite aux Anglois: & enfin sans être autorisez par le Roi. Ainsi leur demande fut rejettée.

Progrès des Espagnols en France

Henri envoye Lomenie en Angleterre, qui menace la Reine.

Pendant ce tems-là, les Espagnols assiegerent Cambray. *Henri* ne sachant comment sauver cette Place, envoya Monsieur *de Lomenie* à la Reine, pour lui demander un promt secours: mais elle le refusa tout net. Ce refus mit l'Envoyé en si mauvaise humeur, qu'il parla fort fierement à la Reine, l'accusant d'être la cause de la perte de Cambray, & la menaçant, que le Roi feroit la Paix sans elle. *Elisabeth*, offensée de la hauteur avec laquelle il lui parloit, le renvoya sans vouloir lui donner une seconde Audience. Depuis quelque tems, elle n'avoit plus que de la froideur pour *Henri*; & certainement, elle n'avoit pas lieu de se louer de sa maniere d'agir envers elle. Sous prétexte qu'elle avoit interêt à le soutenir, il trouvoit fort mauvais qu'elle ne voulût pas s'abandonner à sa conduite, & faire tout ce qu'il jugeoit à propos. Mais elle étoit trop habile, pour ne pas connoitre que ce Prince n'avoit rien moins en vue, que l'interêt de l'Angleterre.

Froideur d'Elisabeth pour Henri.

1596. Il sembloit qu'*Elisabeth* avoit pris la résolution de ne se mêler plus des Affaires du Roi de France: mais de nouveaux évenemens lui firent prendre de nouvelles mesures. L'Archiduc *Albert*, qui avoit succedé à *Ernest* son Frere dans le Gouvernement des Païs-Bas, s'étant approché de La Fere qui étoit assiegée par les François, jetta quelque secours dans la Place; après quoi il alla se présenter devant Calais, & en fit le Siege. *Henri*, à son ordinaire, eut recours à *Elisabeth*. Il lui envoya d'abord Mr. *de Sancy*, & ensuite le Maréchal *de Bouillon* pour lui demander un promt secours. La Reine ne le refusa pas: mais elle demanda, que si elle faisoit lever le Siége de Calais, cette Place lui fût mise entre les mains, puisqu'aussi-bien elle étoit perdue pour la France. Les Ambassadeurs éluderent cette demande en disant qu'ils n'avoient point d'Instruction sur ce sujet. Cela n'empêcha pas que la Reine ne donnât ses ordres pour lever des Troupes, avec toute la diligence possible. Mais avant que ce secours pût être prêt, Calais se rendit, n'ayant tenu que douze jours. Ardres eut bien-tôt après le même sort.

Nouveaux progrès des Espagnols en France.

Siege de Calais.

Henri a encore recours à Elisabeth.

Prise de Calais & d'Ardres.

La Reine fait une nouvelle Ligue avec Henri & avec les Etats des Provinces-Unies.

Les progrès des Espagnols en Picardie, firent également craindre à *Henri* & à la Reine, quelque fâcheuse alteration dans les Affaires de France; d'autant plus que le Peuple n'étoit pas encore bien affermi dans l'obéïssance du Roi. Cette crainte produisit une nouvelle Ligue, par laquelle *Elisabeth* s'engageoit à fournir 4000 hommes, pour la défense de la Normandie & de la Picardie. *Henri* s'obligeoit de son côté, à envoyer 4000 hommes à la Reine, en cas qu'elle fût attaquée; quoiqu'en ce cas-là, il se seroit sans doute trouvé peu en état d'exécuter sa promesse. Les Etats des Provinces-Unies entrerent dans cette nouvelle Ligue, & il fut expressément convenu dans le Traité, que la Paix ne se feroit qu'avec le consentement des trois Alliez.

Henri négocie une Paix particuliere avec l'Espagne.

1597. Malgré ce nouveau Traité, & tous les secours que *Henri* avoit reçus de la Reine en diverses occasions, il ne laissa pas d'entamer une secrete Négociation avec le Roi d'Espagne, par la Médiation du Pape, sans en rien communiquer, ni à la Reine, ni aux Etats. La Négociation étoit déja bien avancée, lorsqu'elle fut interrompue par la surprise d'Amiens, dont les Espagnols s'emparerent. Cet accident qui retardoit le Paix, causa beaucoup de chagrin au Roi, qui ne voulant point laisser cette Place entre les mains de ses Ennemis, résolut de la reprendre, à quelque prix que ce fût. Il l'assiegea donc dans la même année, &

Il somme Elisabeth de lui envoyer du secours, & menace de faire la Paix sans elle.

pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, il fit sommer *Elisabeth* de lui envoyer 4000 hommes suivant leur Traité. La Reine répondit, qu'elle étoit prête à envoyer ces Troupes, pourvu que le Roi pourvût à leur subsistance. Mais le Roi, mécontent de cette condition, menaça ouvertement la Reine de faire la Paix sans elle, & déclara, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de la faire, puisqu'on lui avoit offert de lui rendre toutes ses Places à l'exception de Calais. Il vouloit par-là lui faire entendre, que ce n'étoit qu'à sa considération, qu'il avoit refusé de faire la Paix.

Elle justifie sa conduite.

Sur cela elle lui écrivit, qu'elle ne pouvoit se persuader, qu'un Prince tel que lui, voulût violer un Traité solemnel, fait depuis si peu de tems, & confirmé par son serment: Que pour elle, bien loin de manquer à sa promesse, elle faisoit plus que ce à quoi elle étoit engagée; & que pour l'en convaincre, elle le prioit de jetter les yeux sur le Traité, où il trouveroit cet Article. *La Reine envoyera cette année en France quatre-mille hommes de pied, qui serviront le Roi pendant six mois. Ils le serviront aussi pendant le même tems dans les années suivantes, si l'état des affaires de la Reine le peut permettre, sans en être incommodée; de quoi on se rapportera à la conscience & à la parole de ladite Reine.* Cependant, pour engager *Henri* à continuer la Guerre, elle voulut bien lui prêter quelque argent. Lorsqu'elle demanda quelque sûreté pour son payement, *Henri* offrit de lui livrer Calais; pourvu qu'elle s'engageât à reprendre cette Place, dans un certain tems dont on conviendroit. C'étoit encore un nouveau piege qu'il lui tendoit; car comme vraisemblablement, le tems dont il parloit auroit été assez court, son but n'étoit que d'engager la Reine à faire

une puissante diversion aux Espagnols, pour lui donner à lui-même le tems de reprendre Amiens, sans crainte d'être troublé dans ce Siege. La Reine ne se laissa point surprendre à cette offre : mais elle ne laissa pas de prêter l'argent, sous la caution du Maréchal *de Bouillon*, & de Mr. *de Sancy*. Peu de tems après, le Roi se rendit maitre de la Place qu'il assiegeoit.

Siege & prise d'Amiens.

Henri fait un Traité séparé à Vervins avec l'Espagne.

Reproches de ses Alliez.

Après la prise d'Amiens, *Henri* renouvella la Négociation avec l'Espagne, sans en informer ses Alliez; & la conclut enfin à *Vervins*, sans leur intervention, *Philippe II* n'ayant jamais voulu souffrir qu'ils y envoyassent leurs Plénipotentiaires. Avant qu'elle fût signée, *Henri* eut à essuyer de fâcheux reproches de la part de la Reine & des Etats-Généraux : mais cela ne lui fit pas changer sa résolution. Il ajouta même en quelque maniere l'insulte à la fraude, en voulant leur faire regarder comme une grande condescendance pour eux, la parole qu'il voulut bien donner de lui-même, sans qu'on l'en priât, d'attendre quarante jours à ratifier le Traité de Vervins, pour leur donner le tems de faire leur Paix avec l'Espagne. C'étoit se moquer ouvertement, que de prétendre que ce terme suffisoit pour règler des Affaires d'une si grande importance, avec un Prince qui n'avoit pas même voulu permettre que leurs Ambassadeurs assistassent au Congrès. *Mezerai* avoue, que la Paix étoit déja faite dans ses principaux Articles, avant que les Ambassadeurs des deux Couronnes s'assemblassent à *Vervins*; & que le Traité auroit pu y être conclu en moins de trois semaines, si le Roi n'avoit pas voulu faire accroire au Public, qu'il n'avoit pas fait la Paix à l'insu de ses Alliez.

Depuis la Paix de Vervins, jusqu'à la mort d'*Elisabeth*, il n'y eut plus d'Affaire considerable entre la France & l'Angleterre.

Les Actes qui regardent la France dans cette prémiere Partie du XVI. Tome, sont en grand nombre : la plupart roulent sur les plaintes de la Reine, touchant l'inexécution des Traitez.

Année 1589.

Serment de Henri IV aux Seigneurs Catholiques.

Serment de *Henri IV* aux Seigneurs Catholiques, après la mort de *Henri III*. Du 2 Août. Page 19. Au Camp de S. Cloud.

Il promet de maintenir la Religion Catholique, au péril de sa vie; de se faire instruire par un Concile Général ou National, & de se conformer à ses décisions.

Leur Serment au Roi.

Serment des Seigneurs Catholiques au Roi. Ibid.

Ce Serment est relatif au Serment du Roi, & sous les conditions &c. Au Camp de S. Pierre.

Lettre de Créance de Henri.

Lettre de Créance de *Henri IV* à *Elisabeth*. Du 23 Août. Page 20. A Dieppe.

Lettre de *Henri IV* à M. *de Buzenval*, son Ambassadeur auprès d'*Elisabeth*. A Dieppe, le 27 Août. Page 22.

Lettre de Henri à son Ambassadeur.

Il lui fait part de quelques mouvemens qu'il doit faire, & ajoute ce Postcript.

En arrivant en cette Ville, j'ai appris que la Reine étoit à la Rye. Je ne vous saurois dire l'aise que j'en ai reçu, car j'avois résolu de passer pour être une semaine avec elle, & avoir cet heur de lui baiser moi-même les mains.

Propositions de Mr. de *Beauvoir-la-Nocle* au Conseil d'Angleterre, touchant les secours que *Henri IV* demande. Page 23.

Propositions de l'Ambassadeur de France au Conseil d'Angleterre.

1. Il demande une bonne somme pour payer ses Troupes, tant Allemandes que Françoises.
2. Soixante milliers de poudre, & 2000 boulets de canon.
3. Une Ligue offensive & défensive, & que la Reine exhorte les Puissances Protestantes à y entrer.
4. Qu'on cherche les moyens de former une telle Ligue.
5. Que la Reine fasse en sorte que le Roi soit secouru d'une bonne Armée d'Allemagne.
6. Que la somme que la Reine envoyera soit de cent-mille écus.

Lettre de Messieurs *de Beauvoir* & *de Fresnes*, Ambassadeurs de France, au Lord *Burghley* Grand-Trésorier. Page 24. A Londres.

Lettre des Ambassadeurs de France au Grand-Trésorier.

Cette Lettre contient les Propositions du Roi, pour faire une Ligue avec les Puissances Protestantes.

Lettre de *Henri IV* à la Reine. Page 29.

Lettre de Henri à la Reine.

Il lui dit qu'il envoye à *Beauvoir* la Relation de ce qui s'est passé à l'attaque des Fauxbourgs de Paris, où le Lord *Willougby* & les Troupes Angloises ont fort bien fait.

Année 1590.

Décisions de la Sorbonne contre *Henri III*. Du 7 Janvier. 1589. Page 32 (1). A leur College.

Décisions de la Sorbonne contre Henri III.

(1) Les relations des fureurs & de l'insolence des Ligueurs contre leur Souverain, en cette occasion, furent arrachées des Regîtres à l'entrée de *Henri IV* dans Paris; par où l'on a perdu la mémoire de quantité de leurs mauvaises actions. Mais si le Lecteur consulte *Jean de Bussieres*, Tom. 4. pag. 287, & le Journal *De justâ Henricii III abdicatione*, Lib. 4. c. 38. il y trouvera que ces Rebelles non-seulement lui refusoient le Titre de Roi, mais qu'ils regardoient comme un crime capital d'avoir son Portrait, à moins que ce ne fût avec les postures & l'équipage les plus ridicules & les plus honteux, dans lesquels il plaisoit aux Peintres de le représenter. Ils l'appelloient Hérétique, Tyran, & tout ce qu'il y a de plus injurieux; ils abattoient ses Armes & ses Statues, qu'ils mettoient en pieces, & les trainoient dans les rues: tandis que les Prêtres l'accusoient de Magie, persuadant à leurs Auditeurs de faire la Guerre à ce *Bélial*, & de ne lui donner aucun quartier, non plus qu'à ses Amis. Le Royaume enfin étoit si malade, que rien ne pouvoit le guérir qu'une bonne saignée de sang François. Plusieurs firent des Ana-

Mémoire de Roger Williams.

Mémoire de *Roger Williams*. Page 86.

Il fait voir, par l'état où se trouvoit le Royaume de France, que la Reine a interêt de conserver la Bretagne, & d'envoyer 8000 hommes dans cette Province, ou dans les Païs-Bas, pour faire diversion au Duc de *Parme*.

Année 1591.

Lettre de Créance & Instructions d'Edmond Yorck.

Lettre de Créance pour *Edmond Yorck*, Envoyé en France. Page 89. A Richemond.

Instructions à *Edmond Yorck*.

Ces Instructions regardent principalement la Bretagne, & entre autres choses, *Yorck* avoit ordre de présenter au Roi certains Articles, dont il est parlé dans la Réponse suivante.

Reponse de Henri IV.

Réponse du Roi aux Articles présentez par le Sr. d'*Yorck*. Au Camp devant Chartres.

1. Article. Quelles forces le Roi joindra aux Anglois? Où se fera la jonction? En quel Port les Anglois descendront?

Réponse. *Le Roi demande* 3000 *hommes, & fait état d'y en avoir autant lui-même. La descente se pourra faire à Brest, à Graville, à Cherbourg, au choix des Anglois.*

2. Article. Quel ordre on donnera pour les vivres, & à quel prix?

Réponse. *Les Anglois seront traitez comme les François. Quant à la boisson, comme le Païs n'en peut pas fournir, il sera peut-être nécessaire d'en faire venir d'Angleterre.*

3 Article. Quel Port ou Havre on peut donner, propre à recevoir des Vaisseaux de 200 tonneaux?

Réponse. *Sur ce que la Reine a fait dire, qu'elle étoit disposée à envoyer* 25 *ou* 30 *Navires, à condition qu'on la remboursera, le Roi offre le Port de Brest, & la Ville & le Bourg pour retraite aux Anglois, n'osant donner le Château, de peur d'offenser les Catholiques. Qu'il croit que le Port de Relanor est très commode, & qu'il offre de le donner si on peut le reprendre, & consent que ce soit la prémiere entreprise.*

4 Article. Quelle assurance le Roi donnera pour le remboursement de la levée, du transport, & de la paye des Troupes?

Réponse. *Le Roi a envoyé à la Nocle, son Ambassadeur en Angleterre, un Plein-pouvoir pour règler cet Article, & pour passer toutes Obligations & Contrats.* Du 4 Mars Page 92.

Instructions à Roger Williams au sujet des Troupes envoyées en France.

Instructions à *Roger Williams*, envoyé à Dieppe avec 600 hommes, pour garder la Place. Page 94.

Le principal point de ces Instructions est, que *Willams* ne doit point exposer les Troupes Angloises sans que les Françoises ayent aussi part au danger, du moins hors de la Place.

Lettre de Henri pour demander du secours.

Lettre de *Henri IV.* à *Elisabeth*, pour lui demander du secours. Du 21 Mai. Page 96. A Buhy.

Autre,

Autre, en lui envoyant Mr. *de Reaulx*. Du 3 Juin. Page 98. Autre.

Il lui donne avis de la prise de Louviers. Il la prie de laisser *Williams* en France, & de renforcer son Régiment. Il lui dit, qu'il n'a pas donné ordre à son Ambassadeur de demander le Comte d'*Essex* pour commander les 4000 hommes : mais que sachant combien elle l'estime, il auroit été bien aise qu'elle se fût déterminée d'elle-même à ce choix.

Traité entre *Henry IV*. & *Elisabeth*. A Greenwich, le 25 Juin. Page 103. Traité entre Henri & Elisabeth.

« 1. Que la Reine envoyant 3400 hommes en Normandie, outre » les 600 hommes qui y sont déja sous la conduite de *Williams*, le Roi » se charge de toute la dépense, tant de la levée, que du transport & » solde des Soldats, Officiers, & Général, suivant la Cédule signée » par les Commissaires de France & d'Angleterre.

» 2. Que pour le payement de ces 4000 hommes, & de 3000 qui » doivent être envoyés en Bretagne, & des autres sommes que le Roi » doit à la Reine par diverses Obligations, le Roi consent que la Rei» ne jouisse des revenus de Rouen, & du Havre-de-Grace, quand » ces deux places seront reprises, jusqu'à l'entier payement.

» 3. Le Roi promet de payer, après que les Troupes Angloises au» ront servi deux mois, la solde chaque semaine ; & faute de payement » elles pourront se retirer.

» Le Roi s'oblige à faire homologuer au Parlement & à la Cham» bre des Comtes séant à Tours, ces Articles touchant l'argent ».

Instructions au Chevalier *Henri Unton*, allant en Ambassade en France. Page 103. A Greenwich. Instructions au Chevalier Unton.

Ces Instructions ne contiennent rien de fort important. Seulement le dernier Article porte : « Que la Reine étant avertie que le Roi » de France néglige ses Sujets Protestans, & donne tous les Gouverne» mens aux Catholiques; si l'Ambassadeur trouve que cela soit vrai, » il prendra quelque occasion d'en parler au Roi, de la part de la » Reine ».

Lettres du Grand-Trésorier au Chevalier *Unton*. Du 3 Août. Page 109. A Easthorsley. Lettre du Grand-Trésorier à Unton au sujet de la Guerre de Bretagne.

Il lui dit que la Reine ayant appris que les Troupes du Roi avoient quitté la Bretagne, a donné ordre à *Norris* de s'approcher de la Mer, pour s'embarquer avec ses Troupes sur les Vaisseaux qu'elle lui envoyera. Il ajoute, qu'il ne voit point d'autre Moyen d'empêcher cela, sinon, que le Roi envoye promptement du secours en Bretagne.

Lettre d'*Elisabeth* à *Henri IV*. sans date. Page 111. Lettre d'Elisabeth à Henri IV.

Elle lui reproche, qu'il l'a abusée, en faisant avec elle un Traité pour lui faire envoyer 4000 hommes en France, sous prétexte d'assieger Rouen ; & qu'ensuite, il s'est amusé au Siege de Noyon. Elle lui dit franchement, que le retardement de ses affaires les plus urgentes lui a fait plus de tort, que l'activité de ses Ennemis ; & lui en donne

quelques exemples. Enfin elle déclare, qu'à l'avenir, elle gardera ses Troupes pour quelque meilleure occasion, & qu'elle n'est pas d'humeur de les exposer pour faire plaisir à l'Ennemi commun.

Mémoire présenté par Norris au Prince de Dombes.

Mémoire présenté par le Chevalier *Norris* au Prince de *Dombes*; contenant les raisons qui l'empêchent de consentir à faire passer les Troupes Angloises de la Basse-Bretagne dans le Haut-Païs. Du $\frac{15}{25}$ Août. Page 112.

Autre Lettre du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier au Chevalier *Unton*. Du $\frac{18}{28}$ Août. Page 114. A Cowdrain.

Cette Lettre contient les plaintes de la Reine sur l'inexécution du Traité, & marque la résolution qu'elle a prise de rappeller ses Troupes, si le Roi n'envoye point du secours en Bretagne.

Autre Lettre de la Reine à Henri IV.

Lettre de la Reine à *Henri IV*, sans date. Page 116.

Elle lui dit nettement, que si le Prince de *Dombes* quitte la Bretagne, les Anglois n'y demeureront pas une heure après lui; & qu'elle ne veut pas sacrifier ses Troupes, si ce Prince ne demeure en Bretagne, & s'il n'a pas de plus grandes forces.

Autres Lettres de la Reine & du Grand-Trésorier.

Autres Lettres de la Reine & du Grand-Trésorier à l'Ambassadeur, sur le même sujet. Page 117. Du 22 Août. A Chichester.

Cartel d'Unton au Duc de Guise.

Cartel de défi du Chevalier *Unton*, Ambassadeur de la Reine, au Duc de *Guise*. Page 118.

Le Duc de *Guise* ayant mal parlé de la Reine *Elisabeth*, *Unton* lui donne le démenti, & le défie à pied ou à cheval avec telles armes qu'il voudra choisir. Il lui dit, qu'il est d'aussi bonne Maison que lui. Qu'il lui a déja envoyé deux Cartels semblables, sans en avoir eu aucune réponse; & que s'il ne répond pas à celui-ci, il le publiera par-tout pour un poltron.

Autre Lettre du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 2 Septembre. Page 119. A Lichfield.

Il lui dit que la Reine est très mécontente de ce que le Comte d'*Essex* a quitté le Camp pour suivre le Roi; & que si le Roi ne fait pas voir comment il aura les moyens de payer les Troupes Angloises, après les deux mois expirez, elle les rappellera.

Autres Lettres du même au même.

Autre sur le même sujet. Du 13 Septembre. Page 120.

Autre du même, au même. Du 20 Septembre. Page 121. A Odyham.

Il lui dit, que la Reine est mécontente de ce qu'il ne s'est pas opposé au voyage qu'a fait le Comte d'*Essex* pour aller conférer avec le Maréchal de *Biron*, ayant même fait un chemin de neuf lieues, quoique le Maréchal n'en ait fait que trois, & dans un tems où le Maréchal avoit manqué à sa parole. Que pour appaiser la Reine, il faut nécessairement que le Comte d'*Essex* retourne en Angleterre, & qu'il laisse à *Leighton* le commandement de 2500 hommes qui demeureront en France.

Lettre de la Reine à Unton.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 26 Septembre. Page 122. A Sutton.

Elle lui témoigne son mécontentement de la Conference du Comte d'*Essex* avec le Maréchal de *Biron*, sur le Siege de Gournay. Que cela étoit directement contraire à ses ordres. Qu'elle n'approuve pas non plus, que l'Ambassadeur soit allé à Louviers pour faire sa cour au Roi, dans le tems qu'elle a tant de sujet de se plaindre. Elle lui ordonne de se retirer quelque-part proche de Rouen : que si le Roi y vient, il pourra aller le trouver ; & que s'il se conduit autrement, elle le rappellera.

Lettre du Grand-Trésorier au même.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 24 Septembre. Page 123. A Farnham.

Il dit que la Reine n'a point changé d'avis ; qu'elle veut rappeller ses Troupes, puisque le Roi lui manque de parole, & qu'on ne sait pas même comment il les payera, lors que les deux mois seront expirez. Qu'elle a ordonné au Comte d'*Essex* de retourner en Angleterre, & que tous ses Amis doivent l'exhorter à obeïr. Que sur l'avis qu'*Unton* vouloit aller trouver le Roi à Louviers, elle avoit donné ordre d'expédier des Lettres pour son rappel. Que s'il étoit déja à Louviers, elle lui commandoit d'en partir incessamment, ne voulant point que son Ambassadeur fît honneur à un Prince qui se moquoit d'elle. Que pour achever de mécontenter la Reine, l'Ambassadeur de France a présenté un Mémoire pour demander que le Comte d'*Essex* avec ses forces suivît le Roi en Champagne : demande qui ne pouvoit se faire plus mal à propos.

Lettre de Hacqueville à la Reine.

Lettres de Mr. *de Hacqueville* à la Reine. Au Siege de Gournay. Du 4 Octobre. Page 134.

Il lui dit que le Comte d'*Essex* est du Siege de Gournay, où il fait merveilles ; que son Ambassadeur y est aussi ; & que s'il lui plaisoit d'envoyer encore 2000 hommes, ce secours avanceroit beaucoup les affaires du Roi. Qu'on attend le Roi avec l'Armée d'Allemagne.

Copie des Articles envoyée à Unton.

Copie des Articles dont il a été parlé ci-dessus envoyée à *Unton*. Page 125, voyez page 103.

Lettre du Grand-Trésorier au même.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 12 Octobre. Page 126. A Richemont.

Il lui dit, que le Comte d'*Essex* étant sur le point de s'embarquer, la Reine lui a permis de retourner à sa Charge. Qu'elle est toujours très mécontente de ce que le Roi lui a manqué de parole touchant le Siege de Rouen, & sans même lui en avoir fait la moindre excuse. Qu'elle commence à s'appaiser, sur ce que l'Ambassadeur de France doit lui communiquer des Lettres du Roi contenant ses raisons, lesquelles seroient venues plus à propos dans un autre tems.

Autre du même, au même. Page 128.

Il dit, que la Reine n'est nullement contente des raisons du Roi, qui ne sont que de pures défaites ; & qu'afin que le Roi ne s'imagine pas qu'elle doive se payer de semblables raisons, elle a ordonné qu'on

lui comuniquât celles qu'elle a d'être mécontente. Elle lui ordonne de représenter au Roi, combien il a mal tenu sa parole par rapport à la Bretagne.

Lettre de George Williams à la Reine.

Lettre du Chevalier *George Williams* à la Reine, sans date. Page 131.

C'est un recit de l'Audience qu'il a eue de *Henri IV*, sur les affaires dont il étoit chargé, savoir, les plaintes de la Reine au sujet du délai du Siege de Rouen, avec les réponses du Roi, qui s'engage enfin à faire ce Siege, & demande à la Reine certaines choses.

Il est à remarquer, que *Williams* ayant demandé au Roi, par quel moyen il payeroit les Troupes Angloises, comme il s'y étoit engagé; le Roi se vit obligé d'avouer que cela lui étoit impossible, puisqu'il n'avoit pas 500 écus dans ses coffres: que si la Reine retiroit ses Troupes, les Allemands l'abandonneroient aussi, & qu'il seroit inutile de parler davantage du Siege de Rouen. Il dit de plus, qu'il se confessoit coupable en plusieurs points, & que le mécontentement de la Reine l'affligeoit très sensiblement.

Instruction à Grove.

Instruction à *Thomas Grove*, employé à garder l'entrée de la Seine, pendant le Siege de Rouen. Page 137.

Lettre du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 1 Décembre. Page 137. A Westminster.

Il lui donne avis, qu'on envoye à Dieppe 400 Pioniers, 50 Mineurs, 25 Lasts de poudre, & sept bandes de vieux sodats tirez des Païs-Bas.

Lettre de la Reine au Prince d'Anhalt.

Lettres de la Reine au Prince d'*Anhalt*. Du 3 Décembre. Page 138. A Westminster.

Elle le prie d'attendre avec patience le payement des Troupes Allemandes promis par le Roi, & de continuer de servir au Siege de Rouen.

Lettres du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*, du 4 Décembre. Page 139. A Westminster.

Il lui dit, que la Reine est fort contente de ce qu'il n'a pas fait esperer de plus grands secours de sa part, ni au Roi, ni au Prince d'*Anhalt*.

Autre du même, au même. Du 6 Décembre. Page 141. A Whitehall.

Il lui dit, qu'absolument, la Reine ne veut plus rien fournir au Roi. Qu'il fera bien d'avertir secretement le Roi, de ne pas presser si fortement la Reine, & d'avoir plus de consideration pour elle. Que la Reine a permis au Comte d'*Essex* de partir, mais avec ordre de retourner, s'il n'y a pas esperance de prendre Rouen dans un tems raisonnable.

Lettre de la Reine à Henri IV.

Lettre d'*Elisabeth* à *Henri IV*, sans date. Page 142.

C'est une Lettre fort seche, où elle se plaint qu'il l'a abusée par des promesses frivoles.

Du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 15 Décembre. Pag 143. A Westminster.

Il lui dit, que la Reine est fâchée contre lui, de ce qu'il presse si fort le secours demandé par le Roi de France. Qu'elle le croit d'intelligence avec le Comte d'*Essex*, & le Comte avec le Roi. Qu'elle trouve fort étrange, que le Roi lui demande 5000 hommes pour donner Bataille au Duc de *Parme*, qui doit être dans 15 jours proche de Rouen; comme si 5000 hommes pouvoient être prêts en si peu de tems, & au milieu de l'Hiver. Qu'elle ne veut point que le Comte d'*Essex* prenne le commandement d'un si petit Corps de Troupes, & qu'elle a été sur le point de le rappeller.

Lettre du Conseil à *Unton*. Du 23 Décembre. P. 145. A Whitehall. Du Conseil à Unton.

On le requiert de conseiller au Comte d'*Essex*, de retourner promtement en Angleterre, de solliciter le Roi à lui donner cet avis.

Mémoire contenant les raisons de la Reine, pour n'envoyer plus des Troupes en Normandie. Page 149. Raisons de la Reine pour n'envoyer point de Troupes en Normandie.

Ces raisons sont toutes fondées sur ce qu'on a vu ci-dessus.

Nouvelles Conventions touchant la Bretagne. Page 151. Conventions touchant la Bretagne.

« La Reine étant informée, que le Roi négocie une Paix avec ses » Sujets rebelles, consent d'envoyer un secours en Bretagne & en » Normandie, aussi-tôt qu'elle aura des assurances que le Roi ne fera » point la Paix, sans que ses Sujets s'obligent à l'assister pour chasser » les Espagnols de France, ou du moins, à ne leur donner aucun se- » cours. Qu'elle sera comprise dans la Paix. Qu'apres ces assurances, » & après que le Roi aura envoyé 2000 fantassin & 1000 chevaux » en Bretagne, & que les Provinces-Unies seront prêtes à y envoyer » le secours qu'elles ont promis, elle donnera ordre qu'il y ait 4000 » Anglois dans cette Province. Qu'avant le transport des Anglois, » le Roi s'engagera à leur donner un Port de Mer, & une Ville mu- » rée, pour pouvoir s'y retirer & y faire venir leurs recrues. Que le » Roi aura 4000 fantassins & 1000 chevaux en Bretagne. Que 7 » canons avec la poudre & les boulets qui sont à Dieppe, seront » transportez en Bretagne. Que dans 4 Mois le Roi s'engagera à » rembourser la Reine dans un an, pour ces 4000 hommes, & pour » les canons & munitions ».

Année 1592.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 19 Fevrier. Page 154. A Westminster. Lettre de la Reine à Unton.

Elle lui fait savoir, qu'elle a donné ses ordres pour envoyer en France 1600 hommes; & lui ordonne de prier le Roi de sa part, d'épargner les Troupes Angloises, plus qu'il n'a fait par le passé.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 13 Mars. Page 156. Du Grand-Trésorier au même.

Il dit que la Reine est très mécontente du Roi, par rapport à Rouen.

& à la Bretagne ; & qu'elle envoye *Wilkes* en France, avec des Instructions qu'il a ordre de lui communiquer.

Autre de la Reine au même.

Lettre de la Reine au même, sur le même sujet. Du 16 Mars. Page 157. A Westminster.

Mémoire du Duc de Montpensier.

Mémoire présenté à la Reine, par un Envoyé du Duc de *Montpensier*. Page 157.

Il demande 5000 hommes, & promet beaucoup de choses. Il semble qu'on ne fit pas beaucoup d'attention à ce Mémoire.

Lettre de Henri IV à l'Ambassadeur d'Angleterre.

Lettre de *Henri IV* à l'Ambassadeur d'Angleterre. Au Camp devant Rouen. Du 28 Mars. Page 159.

Il le prie de solliciter le secours d'Angleterre, vû les desseins du Duc de *Parme*, connus par des Lettres interceptées.

A la Reine.

Lettres de *Henri IV* à la Reine. Au Camp de Varycarville. Du 1 Mai. Page 160.

Il lui fait part de l'heureux succès qu'il a eu contre les Ennemis à *Yvetot*, & dit qu'ils ne peuvent éviter la Bataille.

Instruction à Burnham.

Instruction à *Burnham*, qui doit conduire 2000 Fantassins Anglois & 100 chevaux, des Païs-Bas en France. Page 165.

Lettre du Prince de Dombes au Grand-Trésorier.

Lettre du Prince de *Dombes* au Grand-Trésorier. Du 26 Mai. Page 165.

Il lui apprend qu'il a été défait par le Duc de *Mercœur*, & demande un nouveau secours

Du Grand-Trésorier à Unton.

Lettre du Grand-Trésorier à *Unton*. Du 27 Mai. Page 165.

C'est sur les mauvaises nouvelles venues de Bretagne. Il lui dit, qu'il aimeroit mieux que Paris & Rouen ne fussent jamais recouvrez, que de perdre la Bretagne.

Autre.

Autre du même, au même. Du 6 Juin. Page 166.

Il lui dit, que la Reine envoye des armes & de l'argent en Bretagne ; & lui ordonne d'insister sur la demande d'un Port de Mer.

Réponse de la Reine au Mémoire de l'Ambassadeur de France.

Réponse de la Reine au Mémoire présenté par M. *de Sancy*, Ambassadeur de France.

« Qu'elle apprend, que le Roi est en négociation avec ses Sujets » rebelles, & qu'il veut bien leur rendre tous leurs Gouvernemens. » Que si, comme on l'assure, ils demandent que le Roi d'Espagne » soit compris dans le Traité, elle ne conçoit pas par quelle raison » elle n'y doit pas aussi être comprise.

» Sur la demande de 6000 hommes, & de 100 chevaux d'Artil» lerie pour la Bretagne, de 1200. hommes pour suivre le Roi dans » l'Ile de France, de 8 ou 10 Vaisseaux de guerre dans la Garonne, » & tout cela aux dépens de la Reine, elle la trouve si étrange, qu'elle » ne pourroit se persuader qu'elle vînt du Roi, si Mr. *de Sancy* n'étoit » pas suffisamment autorisé ».

Réponse des Commissaires Anglois.

Réponse des Commissaires Anglois, au Mémoire des Ambassadeurs de France. Page 168.

Cette Réponse contient les conditions sous lesquelles la Reine offre d'envoyer 4000 hommes en Bretagne. Ce sont à peu près les mêmes que ci-dessus, à la page 151.

Instruction pour le Chevalier *Norris*. Page 173. Instruction pour le Chevalier Norris.

Le Chevalier *Norris* ayant proposé à la Reine, d'envoyer 1000 hommes de plus en Bretagne, outre les 4000, moyennant quoi il se faisoit fort de prendre un certain Port de Mer, & voulant bien se charger de la paye de ces 1000 hommes pour 2 mois; la Reine y consent, & ordonne que ses Vaisseaux favorisent l'entreprise. Elle lui ordonne aussi de faire ses efforts, pour qu'après les 2 mois, le Roi se charge de l'entretien de ces mille hommes.

Mémoire du Chevalier de *Norris*, sur les Affaires de France. Page 174. Mémoire de ce Chevalier sur les affaires de France.

Il dit, que le Duc de *Parme* ne s'est pas éloigné de Rouen pour abandonner le secours de la Place, mais pour aller au-devant de ses Reistres.(1); & en donne les raisons.

Il doute que le Roi soit en état de prendre Rouen, & fait voir le fâcheux état où il se trouvera, s'il est contraint de lever le Siege, ou s'il ne peut pas contraindre le Duc de *Parme* de donner Bataille.

Que quoique le Roi promette, il ne lui est pas possible d'envoyer du secours en Bretagne, & que la conservation de cette Province dépend absolument des secours de la Reine.

Année 1593.

Raisons données par le Conseil-Privé de la Reine aux Ambassadeurs de France, pour lesquelles elle se veut dispenser à l'avenir de donner aucun secours au Roi de France. Fevrier. Page 194. Raisons de ne plus envoyer de secours au Roi de France.

Comme cette Piece est assez longue, je l'abregerai autant qu'il sera possible. Elle est nécessaire, parce qu'elle contient un Abregé de ce que la Reine avoit fait pour le Roi de France, & de la maniere dont il y avoit répondu jusqu'alors.

« En Septembre 1589, Mrs. *de Beauvoir* & *de Fresnes* s'engagerent » pour le Roi, à payer à la Reine 20000 livres sterling, plus 2000 livres, plus 383 livres pour les munitions, en tout 22383 livres sterling, qui sont encore dûes.

» En Octobre de la même année, les mêmes s'engagerent pour la » somme de 15700 livres sterling.

» Au mois de Mai 1590, autre Obligation de Mrs. *de Beauvoir* & » *de Suldagne*, pour payer dans le mois de Novembre suivant, au Maire » de Londres, 2100 livres, qui n'ont pas été payées.

» Autre de Mr. *de Beauvoir*, en Septembre 1590, pour 10000 livres, payables au mois de Juin suivant.

(1) Le mot de *Reistres* est l'ancien mot, pour dire la Cavalerie Allemande.

» Plus, la Reine a envoyé en Normandie des munitions & de l'ar- » tillerie pour 2600 livres.

» On prétend que le Roi n'est pas en état de payer : mais il a bien » payé les autres Etrangers qui sont à son service.

» Les Anglois n'ont jamais eu en France aucune Place de retraite, » quoiqu'on l'ait souvent promise, ce qui en a fait périr un grand » nombre.

» Le Roi s'étoit engagé à payer les 4000 Anglois, deux mois après » leur arrivée en France, ce qu'il n'a pas exécuté, & ces Troupes ont » toujours demeuré à la charge de la Reine.

» On doit se souvenir, combien de tems le Comte d'*Essex* & ses » Troupes demeurerent aux environs de Dieppe, sans être employées, » quoique le Roi eût promis de commencer le Siege de Rouen, im- » médiatement après leur arrivée. Par-là, le Duc de *Parme* eut le tems » de marcher en France, & de faire lever le Siege de Rouen.

» Au mois de Juin 1592, on fit de nouvelles Conventions, & la » Reine voulut bien s'engager à envoyer 4000 hommes & 1000 che- » vaux en Bretagne, aussi-tôt qu'elle sauroit que le Roi y auroit envoyé » 2000 hommes & 1000 chevaux, & que les Etats des Provinces- » Unies y auroient envoyé ce qu'ils avoient promis : mais ce fut à con- » dition que le Roi entretiendroit ces Troupes, & leur donneroit une » Ville murée pour retraite. Mais ayant envoyé ses Troupes avant que » le Roi eût exécuté sa promesse, elle n'a pu depuis obtenir le lieu » de retraite qui lui avoit été promis, quoique le Roi n'en manquât » pas.

» Depuis ce tems-là, la Reine ayant envoyé de nouvelles Troupes, » tant d'Angleterre que des Païs-Bas, pour servir en Bretagne, elles » ont été laissées en Normandie, en Anjou, & dans le Maine. Le Duc » d'*Aumont* n'est pas allé en Bretagne avec 4000 hommes & 1000 che- » vaux, & le Sr *de S. Luc* ne s'y est pas rendu, comme il avoit été pro- » mis. Par-là, les Forces Angloises ont été obligées de quitter la Bre- » tagne, & de se retirer dans les Païs voisins, en attendant les ordres » du Duc d'*Aumont*. Ainsi cette dépense est devenue inutile.

» L'Ambassadeur de France ne pouvant rien alléguer contre ces faits, » on le prie de faire en sorte qu'à l'avenir on ne promette plus rien, » ou qu'on exécute mieux les promesses ».

Lettre de l'Ambassadeur de France à Henri IV.

Lettre de l'Abassadeur de France à *Henri IV*. Du 18 Mars. Page 199. A Londres.

Il lui donne avis, que sur ce qu'on a dit à la Reine que le dessein du Roi étoit de bloquer seulement Rouen, elle a donné ordre à *Yorck*, au péril de sa vie, de ne pas débarquer ses Troupes, avant que d'être assuré qu'on assiegera Rouen.

Lettre du Duc de Mayenne à Guyonelle.

Lettre du Duc de *Mayenne* à *Guyonelle*. A Noyon sur la Mer. Du 21 Mars, Page 199.

B

Il lui ordonne de le venir joindre avec toutes les Troupes de son Gouvernement, pour se trouver à la Bataille qui se doit donner.

Récit d'une Conference entre *Henri IV* & quelques Princes, &c. au sujet des Huguenots. Page 210.

Conference au sujet des Huguenots.

Le Roi, dans cette Conference, prit le parti des Huguenots, & parla fortement au Cardinal de *Bourbon* sur cette matiere.

Depuis ce tems-là, on ne trouve plus d'Acte important qui regarde la France. Il est étonnant qu'on n'ait pas trouvé les Traitez de Ligue offensive & défensive, conclus en 1595 & 1596.

ARTICLE III.

*Affaires d'*ELISABETH *avec les Provinces-Unies.*

Plaintes des Etats contre le Comte de Leicester.

LE Comte de *Leycester*, à qui les Etats des Provinces-Unies avoient donné plus de pouvoir que la Reine n'avoit souhaité, abusa bientôt de ce pouvoir exorbitant. Il tenta de se rendre maitre du Païs, en se saisissant à la fois des plus grandes Villes, ainsi que le Duc d'*Anjou* avoit fait avant lui. Ce Complot, qui fut découvert à tems, fut cause que, sur les plaintes des Etats, la Reine le rappella, & nomma en sa place *Peregrin Berty*, Baron de *Willougby*: mais on ne donna pas à celui-ci le même pouvoir, qu'on avoit donné au Comte de *Leycester* (1).

Rappel de ce Seigneur.

Union entre les Etats & la Reine.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1595, les affaires entre la Reine & les Etats ne furent pas considerables. Ils vivoient ensemble dans une bonne union, les Etats ayant toujours pour la Reine beaucoup de respect & de condescendance; mais soutenant néanmoins leurs Droits & leur Liberté avec vigueur, lorsque les Ambassadeurs de la Reine, ou ses Commissaires qui avoient entrée au conseil d'Etat, vouloient abuser de leur Commission. Cette bonne intelligence fut un peu troublée dans l'année 1595. *Henri IV* s'étant plaint fortement de la négligence des Etats, qui, selon lui, avoit causé la perte de Cambray, & menaçant de faire la Paix sans eux, ils crurent qu'il étoit nécessaire de l'appaiser, en lui envoyant deux Régimens, une grande quantité de grain, & en lui prêtant quelque argent. Sur cela, la Reine demanda aux Etats le payement de ce qui lui étoit dû, disant, que puisqu'ils avoient assez d'argent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient aussi assez pour payer leurs dettes. Les Etats alléguoient pour eux le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligez de la rembourser qu'après la fin de la Guerre. Mais elle répondoit, que cet Article n'avoit été inseré dans le Traité, que par la raison qu'on ne croyoit pas qu'ils fussent en état de payer pendant la Guerre : mais que puisqu'ils

Henri IV. se plaint des Etats.

Ils lui envoyent un secours d'hommes & d'argent.

La Reine demande aux Etats ce qu'ils lui doivent.

(1) Mr. *de Rapin* remarque dans sa grande Histoire, que ce Seigneur n'avoit d'autre Commission que de commander les Troupes Angloises. WHAT.

étoient assez riches pour pouvoir payer avant la Paix, elle vouloit être remboursée. Cette affaire produisit quelque aigreur : mais enfin, elle fut accommodée pour un tems, par l'engagement où les Etats entrerent de payer à l'avenir les Troupes Angloises, & de décharger la Reine de cette avance.

L'affaire est accommodée pour un tems.

La Reine renouvelle sa demande.

1596. Cependant la Reine renouvella sa demande l'année suivante, avec encore plus d'instance: mais sur les avis qu'elle reçut, que le Roi d'Espagne se préparoit pour faire un grand effort contre l'Angleterre, elle laissa peu à peu tomber sa demande.

Les Etats entrent dans un Traité entre la France & l'Angleterre.

Ce fut dans cette même année, que la Reine fit un nouveau Traité de Ligue offensive & défensive avec *Henri IV*. Les Etats y entrerent aussi; mais ce ne fut pas sans difficulté. La Reine prétendoit qu'ils ne pouvoient y être compris en qualité de Souverains, mais seulement comme des Villes associées, sous sa protection. Ce ne fut qu'aux instances pressantes du Roi de France, qu'elle se relâcha sur ce point.

Raisons que la Reine avoit de continuer la Guerre avec l'Espagne.

1598. La Paix de Vervins qui se fit sans la participation de la Reine & des Etats, obligea la Reine à prendre de nouvelles mesures. Il s'agissoit de savoir si elle devoit faire une Paix particuliere avec l'Espagne, ou continuer la Guerre conjointement avec les Etats. Le prémier de ces deux partis auroit été facile à prendre & à exécuter. *Philippe* auroit sans doute laissé la carte blanche à la Reine, si elle avoit voulu abandonner les Etats. Mais les suites d'une telle Paix pouvoient être funestes à l'Angleterre. Par-là, les Etats se seroient vus contraints de se soumettre à l'Espagne, & la Reine se seroit trouvée sans Amis & sans Alliez, & obligée de soutenir seule la premiere querelle que *Philippe* auroit voulu lui faire. Elle jugea donc, sans balancer, qu'il étoit de son interêt de continuer la Guerre, & de s'unir encore plus étroitement avec les Etats. Mais elle se garda bien de faire connoitre qu'elle eût pris cette résolution. Au contraire, elle fit représenter aux Etats, qu'elle se trouvoit peu en état de soutenir une Guerre si onereuse, & qu'elle avoit beaucoup de penchant pour la Paix. Les Etats, allarmez de cette déclaration, firent tous les efforts possibles, pour la porter à continuer la Guerre. Ils ne pouvoient pas dissimuler comme elle, parce qu'il s'agissoit de tout pour eux; & que s'ils étoient abandonnez de l'Angleterre, ils ne pouvoient éviter de retomber sous la domination de l'Espagne. *Elisabeth* ne disconvenoit pas, qu'ils ne se trouvassent dans un grand danger : mais elle se servoit de cela même, pour leur faire comprendre qu'il s'agissoit de leur interêt, & non pas du sien. Ainsi elle les fit convenir, que si la Guerre se continuoit, ce ne seroit uniquement que pour les maintenir dans leur Liberté. Elle inferoit de-là, qu'il faloit faire un nouveau Traité suivant ce principe, & il ne fut pas possible aux Etats de s'en défendre. Il se conclut donc un nouveau Traité, où tout l'avantage se trouvoit du côté de la Reine; & c'étoit-là tout ce qu'elle avoit en vue dans cette Négociation.

La mort de *Philippe II*, qui arriva environ un mois après la signature de ce Traité, donna quelque relâche aux Alliez. Il sembla même que la Cour d'Espagne souhaitoit la Paix, puisque l'Archiduc *Albert* en fit la proposition, immédiatement après son retour d'Espagne. Mais il parut dans la suite, que ce n'étoit qu'un piege pour diviser les Alliez: & la Conference qu'il y eut à Bruges sur ce sujet fut infructueuse, ou plutôt, elle ne fut pas même commencée. Les Espagnols ayant pressenti les Plénipotentiaires Anglois touchant une Paix separée, & ayant connu qu'il n'y avoit pas lieu de l'esperer, se tinrent fermes sur l'article de la préséance que l'Espagne prétendoit sur l'Angleterre, & la Conference se rompit avant qu'on pût s'assembler.

Voici les Actes qui regardent les Provinces-Unies.

Année 1587.

Patentes pour conferer des Gouvernemens dans les Provinces-Unies.

Trois Patentes pour conferer le Gouvernement de *Flessingue* & de *Rammekens* à *Philippe Sidney*; *La Brille*, vacant par la démission de *Thomas Cecil*, à *Thomas Burgh*; la Charge de Trésorier des Troupes Angloises dans les Païs Bas, à *Thomas Shersey*. 1. 6. 27 Fevrier. Pages 2. 4. 5. A Westminster.

Lettres du Comte d'Ostfrise à la Reine.

Lettres du Comte d'*Ostfrise* à *Elisabeth*. Du 15 Juin. Page 6 A Auric.

Il se plaint en termes extrèmement forts, qu'il est persécuté par les Hollandois, qui troublent le Commerce de ses Sujets, & qui les pillent, sous prétexte qu'il favorise les Espagnols, de quoi il se défend. Il les accuse eux-mêmes, de fournir à l'Espagne les Marchandises dont elle a besoin. Il prie la Reine de le proteger, &c.

Ordre d'expédier des Protections &c.

Ordre au Grand-Chancelier d'expedier toutes les Protections nécessaires, pour ceux qui servent dans les Païs-Bas sous le Comte de *Leycester*. Du 26 Juin. Page 9. A Westminster.

Patente pour le Lord Willougby.

Patente qui confere le Commandement des Troupes Angloises dans les Païs-Bas, à *Peregrin Berty*, Baron de *Willougby*, après le rappel du Comte de *Leycester*. Du 10 Novembre. Page 13. A Westminster.

La Reine dit qu'elle a rappellé le Comte de *Leycester*, pour l'avoir auprès d'elle, & pour se servir de ses conseils.

Année 1590.

Revue des Troupes Angloises dans les Païs-Bas.

Ordre à..... de faire une Revue générale des Troupes Angloises, & de requérir les Etats de nommer des Commissaires pour y assister. Du 4 Janvier. Page 31. A Richemont.

Le Conseil lui envoye certaines instructions qu'il doit communiquer au Conseil d'Etat, afin qu'il y ajoute ce qu'il jugera convenable.

Réponse des Etats à Bodley.

Réponse des Etats-Généraux à *Bodley*, Conseiller de la Reine. Du 4 Janvier. Page 33. A La Haye.

Ils lui disent, que son Mémoire les a extrèmement surpris, puisqu'il est notoire que toutes leurs résolutions tendent au bien du Païs. Qu'ils n'attendoient point un semblable Mémoire de lui, qui est engagé avec eux par serment. Que le College des Etats-Généraux est le prémier College de l'Etat, & qu'il devoit les traiter avec plus de respect. Enfin ils lui déclarent, par forme d'avertissement, qu'ils agissent en vertu du pouvoir qu'ils ont de leurs Principaux, & qu'ils ne sont pas tenus de rendre compte à personne de leur pouvoir, ni de leurs affaires.

Lettre des Ministres de Westfrise à la Reine.

Lettre des Ministres de *Westfrise* à la Reine. Janvier. Page 34.

Ils la félicitent sur la destruction de la Flotte Espagnole.

Serment des Ministres.

Formulaire du Serment, que les Ministres doivent prêter dans les Villes respectives. Page 39.

Remontrance aux Etats-Généraux.

Remontrance du Conseil d'Etat aux Etats-Généraux. Du 20 Fevrier. Page 42.

C'est sur les projets de la prochaine Campagne.

Mémoire touchant le Gouvernement des Provinces-Unies.

Mémoire sur le Gouvernement des Provinces-Unies A La Haye, le 28 Fevrier. Page 44.

Vraisemblablement, ce Mémoire fut fait par *Bodley*, qui étoit fort animé contre les Etats-Généraux.

Il tâche de faire voir, que le Gouvernement des Provinces-Unies, tel qu'il est depuis le départ du Comte de *Leycester*, est contraire au Traité fait avec la Reine. Il en montre les inconvéniens, & le préjudice que la Reine & le Païs même en reçoivent : que les Etats-Généraux usurpent toute l'Autorité. Il insinue, que le meilleur moyen pour remédier à tout, seroit de rétablir l'Autorité de Lieutenant-Général, qu'avoit le Comte de *Leycester*; à moins que la Reine ne voulût, comme tout le monde le desire, accepter la Souveraineté des Provinces-Unies

Lettre des Etats-Généraux au Conseil de la Reine.

Lettre des Etats-Généraux au Conseil de la Reine. Du 28 Fevrier. Page 50. A La Haye.

Ils se plaignent d'une Lettre écrite par le Conseil aux Magistrats de Flessingue, pour leur ordonner de permettre à certains Marchans Anglois d'envoyer des habits, &c. pour être distribuez, tant dans les Villes cautionnaires, qu'autres, sans payer aucun droit : à quoi les Etats ne peuvent consentir, & ils en disent les raisons. Ils se plaignent encore d'un Ordre envoyé au Gouverneur de La Brille, d'arrêter, pendant toute une marée tous les Vaisseaux qui passent : à quoi ils prient le Conseil de pourvoir, vû les dommages que les Marchands en reçoivent.

Autre à la Reine.

Lettre des Etats-Généraux à la Reine. Du 24 Mars. Page 54. A La Haye.

Ils lui remontrent, qu'il y a déja un an qu'ils lui ont envoyé des Ambassadeurs, pour se plaindre des torts faits à leurs Sujets par les Anglois pour 600000 florins. Que la Reine leur ayant promis de leur envoyer quelque Personne de distinction pour régler cette affaire avec eux, ils n'ont vu arriver personne depuis ce tems-là ; que les Mar-

chandises n'ont pas été rendues, & que les déprédations continuent: sur quoi ils demandent satisfaction.

Lettre du Conseil d'Angleterre à ..... Du 7 Avril. Page 55. A Greenwich. Lettre du Conseil d'Angleterre touchant Ostende.

On lui ordonne de requérir les Etats, de ne retirer plus des Troupes de la Garnison d'Ostende.

Lettres des Etats-Généraux au Conseil d'Angleterre. Du 30 Avril. Page 57. A La Haye. Lettre des Etats au Conseil.

C'est une Apologie des Etats. Il est très apparent que *Bodley*, ou quelque autre, tâchoit de semer la dissension entre la Reine & les Etats. Ils s'étonnent de n'avoir encore vu personne de la part de la Reine, pour régler les affaires dont ils se sont plaints.

Lettre du Conseil d'Angleterre à *Bodley*, touchant les plaintes des Etats-Généraux. Du 8 Mai. Page 61. A Greenwich. Lettre du Conseil à Bodley.

Le Conseil ne répond rien de positif. Il s'en rapporte à la Personne que la Reine doit envoyer. Il dit, que la mort du Secretaire *Walsingham* est cause du délai, parce qu'il avoit gardé les Lettres des Etats, sans les communiquer au Conseil.

Lettre de la Reine, qui autorise N... à promettre sa protection à la Ville de *Groningue*, si elle veut secouer le joug de l'Espagne, & se joindre aux Provinces-Unies. Du 12 Mai. Page 63. A Greenwich. Lettre de la Reine touchant l'Union de Groningue.

Instruction de *Phillipe II*, à D. *Guillhem de S. Clément*, sur la Négociation de la Paix avec les Provinces-Unies, par la Médiation de l'Empereur. Du 16 Mai. Page 66. A Aranjuez. Instruction de Philippe II. pour la Négociation de la Paix.

Il dit, que de peur que la Négociation ne se rompe dès l'entrée, il faut remettre l'affaire de la Religion à la fin; & qu'il doit avertir l'Empereur, qu'il n'y a rien à moderer sur cet Article.

Déclaration de la Reine, touchant les Provinces-Unies. Du 27 Mai. Page 66. A Greenwich. Déclaration de la Reine au sujet des Provinces-Unies.

Elle desavoue entierement ceux qui, sous prétexte de lui rendre service, ont tâché de semer de la dissension entre elle & les Etats. Elle déclare que son intention est, que tant ses Sujets qui sont au service des Etats, que ceux des Etats mêmes, obeïssent au Gouvernement, tel qu'il est établi.

Lettre de la Reine à *Thomas Bodley*, pour l'autoriser à se joindre à *Thomas Wilkes*, Envoyé de la Reine en Hollande, dans les affaires qui lui sont commises. Du 18 Juin. Page 72. A Greenwich. Lettre de la Reine à Bodley.

Apparemment, *Wilkes* étoit la Personne de distinction, attendue depuis longtems.

Lettre de la Reine à *Bodley*, touchant les prétentions des Etats, pour 44 de leurs Navires qui ont aidé à saisir les grains des Allemands dans le Tage. Du 24 Juin. Page 73. A Greenwich. Autre touchant les prétentions des Etats-Généraux.

La Reine ne trouve pas les prétentions des Etats raisonnables.

Discours sur l'importance de la Ville de Groningue, & combien Importance de

la Ville de Groningue. il feroit facile de s'en emparer sans beaucoup de frais. Page 74.

Lettre d'Elisabeth en faveur de Norris. Lettre de la Reine à *Bodley*, & à *Wilkes*. Du 11 Août. Page 82. A Greenwich.

Elle leur ordonne de recommander *Edouard Norris* aux Etats, pour être Gouverneur d'Ostende.

Ordre de faire une invasion en Flandre. Autre aux mêmes. Du 10 Septembre. Page 84.

Elle leur ordonne de presser les Etats de faire, sans retardement, une invasion en Flandre, pendant que le Duc de *Parme* est en France.

Année 1594.

Appointemens de Bodley. Assignation de 40 chellings par jour à *Thomas Bodley*, envoyé de nouveau en Hollande. Du 4 Mai. Page 241.

Année 1598.

Traité entre la Reine & les Etats-Généraux. Traité entre la Reine & les Etats-Généraux. Page 340. Du 16 Août. Ratification des Etats. Du 20 Septembre.

« Ils se déclarent débiteurs envers la Reine, de la somme de huit-» cens-mille livres sterling, & promettent de payer la moitié de cette » somme pendant la Guerre, par le moyen de 30000 livres sterling » chaque année. Si la Paix se fait avant l'entier payement des 400000 » livres, les payemens se continueront par 20000 livres sterling seu-» lement, par an. Quant au payement de l'autre motié, on en con-» viendra après que la Paix sera faite.

» Il y a certaines autres conditions, par rapport aux Troupes ».

ARTICLE IV.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Ecosse.*

QUOIQUE le XV Tome des Actes Publics ne s'étende pas plus loin que le mois de Novembre 1586, & que la Reine d'Ecosse ne fut exécutée qu'au mois de Fevrier 1587, je n'ai pas laissé de parler de cette mort dans l'Extrait précédent, pour ne pas laisser une queue à cet Article.

1587. Aussi-tôt que *Marie* fut morte, *Elisabeth* envoya *Carew* son Cousin (1) au Roi d'Ecosse, avec une Lettre, dans laquelle elle lui faisoit entendre que c'étoit contre sa volonté, que la Sentence contre Ressentiment de la Reine sa Mere avoit été exécutée. *Jaques* jetta d'abord feu & flamme.

(1) *Carew* étoit Parent de la Reine par la Mere de cette derniere, *Anne de Bollen*. Ce fut *Robert Carew*, Fils de Mylord *Hunsdon*, qui fut Gouverneur de *Berwick*. WHAT.

Il sembla vouloir prendre les partis les plus desesperez, pour venger la Reine sa Mere: mais sa colere ne fut pas de longue durée. *Elisabeth* trouva le moyen de l'appaiser; prémierement, en lui sacrifiant *Davisson* Secretaire d'Etat, qu'elle accusoit, contre la vérité, d'avoir outrepassé ses ordres, en délivrant celui qu'elle lui avoit fait expédier pour l'Exécution. Il seroit trop long de parler en détail de cette affaire. Il suffit de dire en un mot, que la Reine fit tomber le Secretaire dans ses pieges, & qu'ensuite, elle lui en fit porter la peine. C'est, selon moi, le plus mauvais endroit de la vie d'*Elisabeth*. Le second moyen qu'elle employa pour appaiser le Roi d'Ecosse, fut de lui faire représenter par ses propres Ministres qu'elle avoit pris soin de mettre dans ses interêts, qu'en se gendarmant contre elle, il couroit risque de se priver pour jamais de l'esperance de monter sur le Trône d'Angleterre: au-lieu que si elle le voyoit dans d'autres dispositions, elle se feroit un devoir de réparer le tort qu'elle avoit fait à la Reine sa Mere, & lui assûreroit sa Succession. *Jaques* se rendit à ces raisons, & depuis ce tems-là, il parut tellement consolé, qu'il ne fut plus parlé de la mort de *Marie*.

Jaques d'Ecosse au sujet de l'exécution de sa Mere.

Moyens qu'Elisabeth employe pour l'appaiser.

Jaques s'appaise.

1588. Cela n'empêcha pas qu'*Elisabeth* ne soupçonnât toujours le Roi d'Ecosse, de couver secretement le desir de se venger. Ce soupçon s'accrut considerablement, lorsque la Flotte Invincible fut sur le point de paroître sur les Côtes d'Angleterre. Elle craignit que *Jaques* ne se fût laissé gagner par le Roi d'Espagne: & sa crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'elle savoit que *Philippe II* avoit un Parti en Ecosse, & que ce Parti étoit fort alerte, pour favoriser les desseins des Espagnols. Elle envoya donc, dans cette délicate conjoncture, un Ambassadeur au Roi d'Ecosse, pour le prier de ne pas favoriser les Espagnols; & en même tems, pour l'assurer de son affection, & du dessein qu'elle avoit de lui procurer après sa mort la Couronne d'Angleterre. Cet Ambassadeur fit même esperer au Roi, que la Reine lui accorderoit une Pension considerable: mais on prétend qu'il fit cette offre sans ordre de la Reine. Le caractere d'*Elisabeth* donne assez lieu de croire, qu'elle avoit donné ordre à son Ambassadeur d'offrir, comme de lui-même, & sans s'engager positivement, tout ce qu'il croiroit capable d'empêcher que le Roi d'Ecosse ne saisît cette occasion pour venger la mort de sa Mere. Quoi qu'il en soit, il parut que *Jaques* n'avoit pris aucun engagement avec l'Espagne. Il en assura l'Ambassadeur, & écrivit même à la Reine sur ce sujet, une Lettre dont elle fut très contente.

Inquietude d'Elisabeth.

Elle envoye un Ambassadeur à Jaques.

J'ai parlé mal à propos, & par une pure méprise, dans l'Extrait précédent, du Mariage du Roi d'Ecosse, qui ne fut conclu qu'en 1589. Mais comme je n'en ai dit qu'un mot en passant, ce que j'ajouterai ici sur la même matiere, ne peut être regardé comme une répétition inutile.

Mariage de Jaques.

Le Roi d'Ecosse ayant dessein de se marier dès l'année 1585, avoit jetté les yeux sur la Princesse, Fille ainée de *Frederic* Roi de Danemarc. Ce Prince en ayant eu quelque avis secret, envoya une Ambassade en Ecosse, sous prétexte de renouveller l'Alliance entre les deux Royaumes, afin de donner au Roi *Jaques* une occasion de proposer ce Mariage. Mais en ce tems-là, le Comte d'*Aran* Favori du Roi, qui avoit été déja gagné par *Elisabeth*, & *Wotton* Envoyé de la même Reine, qui étoit devenu une espece de Favori du Roi, firent tous les efforts possibles pour semer la mesintelligence entre les deux Rois, jusqu'à faire essuyer des affronts aux Ambassadeurs Danois. Cependant, dans la suite, *Jaques* ayant été mieux conseillé, témoigna plus de civilité aux Ambassadeurs; mais sans leur parler du Mariage. Le Comte d'*Aran* & *Wotton* agissoient par les directions d'*Elisabeth*, qui souhaitoit d'empêcher que le Roi ne se mariât, ou du moins qu'il épousât une Angloise. Si l'on en peut croire *Melvil*, elle avoit même tramé un Complot pour se faire livrer le Roi d'Ecosse, & c'étoit dans ce dessein qu'elle lui avoit envoyé *Wotton*. Quoique le Roi n'eût pas proposé son Mariage, il n'en avoit pas perdu la pensée. Peu de tems après, il envoya un de ses Aumôniers à Copenhague, pour remercier le Roi de son Ambassade, & pour lui assurer, qu'il lui en envoyeroit bien-tôt une semblable. Le but secret de cet envoi étoit, que l'Aumônier pût voir les deux Princesses, Filles du Roi de Danemarc, & en faire rapport à son Maitre.

Cette affaire traîna quelque tems, par les artifices d'*Elisabeth*, qui après la chûte du Comte d'*Aran*, avoit gagné le Comte de *Maitland* Grand-Chancelier, & la plupart des Membres du Conseil d'Ecosse. Cependant, comme le Roi vouloit absolument ce Mariage, on ne put se dispenser d'envoyer une Ambassade en Danemarc, pour le proposer. Mais le Pouvoir des Ambassadeurs fut si borné, que *Frederic* ne sut quel jugement faire d'une proposition si peu autorisée. Dans ce même tems, un nommé *Dubard* (1) Poëte François, s'étant rendu à Edimbourg sous quelque prétexte, parla au Roi de la Princesse *Catherine*, Sœur du Roi de Navarre. Il en fit de grands éloges, & fit entendre, que cette Princesse conviendroit parfaitement au Roi d'Ecosse, & qu'il ne doutoit point qu'il ne fût aisé de l'obtenir du Roi son Frere. *Jaques*, enflammé par le récit des belles qualitez de *Catherine*, envoya le Lord *Tungland* au Roi de Navarre, sous quelque prétexte, afin que cet Envoyé pût la voir, & lui en faire son rapport. *Melvil* prétend, qu'*Elisabeth* donna avis au Roi de Danemarc de l'envoi du Lord *Tungland*

(1) Le nom de ce François étant ainsi orthogrophié dans les Mémoires de *Melvil*, Mr. *de Rapin* n'a pas trouvé à propos de s'écarter de son Auteur: mais il croit que ce doit avoir été *Du Bartas*, Poëte célebre, & Homme d'Etat, qui fut envoyé effectivement en Ecosse par le Roi de Navarre, mais il n'est pas certain que ce fût cette même année. *De Thou*, Tom. 5. 100. WHAT.

en

en France. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Danemarc, n'étant pas content des propositions trop vagues qu'on lui avoit faites de la part du Roi d'Ecosse, donna sa Fille ainée au Duc de *Brunswick*.

1589. Cela ne rebuta point le Roi d'Ecosse, qui, pour ne pas manquer son coup une seconde fois, fit demander positivement au Roi de Danemarc, la Princesse *Anne* sa seconde Fille. *Frederic* l'accorda; mais à condition qu'il la feroit demander par une Ambassade solennelle, avant le mois de Mai. Ce Prince mourut avant que l'Ambassade d'Ecosse partît, laissant sa Couronne à *Christian* son Fils qui étoit en Minorité. La mort de *Frederic* ne fit pas désister *Jaques* de son projet. Mais quand il voulut proposer à son Conseil d'envoyer une Ambassade en Danemarc, on lui représenta, qu'il offenseroit mortellement *Elisabeth*, s'il se marioit sans lui communiquer son dessein. Il falut donc se résoudre à consulter la Reine, qui ne manqua pas, selon que le Conseil l'avoit bien prévu, de s'opposer à ce Mariage, & d'en faire remarquer divers inconvéniens. En même tems, elle proposa au Roi la Sœur du Roi de Navarre, & offrit de l'appuyer dans cette recherche. La réponse de la Reine ayant été lue devant le Conseil, il n'y eut pas un des Membres qui ne l'approuvât. Mais le Roi, qui sentit sans doute d'où venoient tous ces obstacles, fit agir le Prévôt d'Edimbourg, qui excita dans la Ville une sédition, & fit ensorte qu'on ménaça le Chancelier & les Conseillers de les assommer, si le Mariage du Roi avec la Princesse de Danemarc ne se concluoit pas au plutôt. Ces menaces obligerent le Conseil à consentir que le Roi envoyât des Ambassadeurs en Danemarc. Mais par les artifices du Chancelier, leur Pouvoir étoit si borné, qu'étant arrivez à Copenhague, ils se virent obligez d'envoyer le Lord *Donégal* au Roi, pour le prier, ou de les rappeller, ou de leur donner un Pouvoir plus ample. Cet Envoyé arriva auprès du Roi, dans un tems où le Chancelier & la plupart des Ministres étoient absens. Ainsi, le Roi profitant de cette conjoncture, expédia lui-même le Pouvoir que ses Ambassadeurs demandoient, & le Mariage fut bien-tôt conclu, à sa grande satisfaction. On peut connoitre par là, quelle influence avoit *Elisabeth* dans le Conseil du Roi d'Ecosse.

Peu de tems après, la nouvelle Reine fut mise entre les mains des Ambassadeurs d'Ecosse: mais en allant trouver le Roi son Epoux, une tempête la contraignit de relâcher à un des Ports de Norwege. Le vent demeura si longtems contraire, que *Jaques*, impatient de voir sa nouvelle Epouse, s'embarqua sur un petit Vaisseau, avec peu de suite, & se rendit auprès d'elle. Il passa tout l'Hiver en Norwege, ou en Danemarc, & ne se rendit en Ecosse qu'au mois de Mai de l'année suivante, 1590.

Le Roi va au-devant de son Epouse en Norwege.

Depuis que le Roi fut de retour en Ecosse, la Cour & le Royaume furent toujours pleins de divisions & de troubles. Ce Prince étant d'un naturel facile, se laissoit aisément prévenir par ceux en qui il avoit de la

Caractere de ce Prince.

confiance. Comme d'ailleurs il étoit naturellement inconstant, il changeoit souvent de Ministres & de Favoris, selon les impressions qu'on lui donnoit. Il y avoit toujours deux Factions en Ecosse, celle d'*Elisabeth*, & celle du Roi d'Espagne. Quand la prémiere avoit le dessus, elle tenoit le Roi dans une espece de servitude, ainsi qu'on l'a vu dans l'Affaire du Mariage. Mais le malheur du Roi étoit, qu'il ne pouvoit se délivrer de ce joug, qu'en se livrant au Parti d'Espagne, qui étoit bien plus dangereux. Car le but d'*Elisabeth* n'étoit que de prévenir en Ecosse, des changemens qui pouvoient lui devenir préjudiciables: au-lieu que celui des Espagnols étoit, d'animer le Roi contre les Anglois, afin de pouvoir attaquer *Elisabeth* par l'Ecosse. Aussi, dès que le Roi témoignoit quelque penchant pour ce Parti, la Reine, ou ses Emissaires qu'elle avoit en Ecosse, ne manquoient jamais à lui susciter des troubles & des embaras, pour l'obliger à demeurer dans le chemin d'où il paroissoit vouloir s'éloigner.

Factions en Ecosse.

Le Comte de Bothwell tâche de se rendre maitre de la personne du Roi.

Dans l'année 1592, le Chancelier & les autres Ministres étant de la Faction d'Espagne, le Comte de *Bothwell*, Fils d'un Bâtard de *Jaques V*, qui avoit été accusé de Sorcelerie, & qui s'étoit sauvé de prison, entreprit de se rendre maitre de la Personne du Roi, prétendant que ses Ministres le tenoient captif dans sa propre Cour. Il s'en falut peu qu'il n'exécutât son dessein. Il s'étoit déja rendu avec son monde à la porte de la Chambre du Roi: il y avoit mis le feu, & avoit tâché d'enfoncer celle de la Reine: Mais le Roi ayant été secouru, il fut obligé de se retirer. Ce crime lui ayant été pardonné par le moyen de ses Amis, il tenta une seconde fois d'exécuter la même entreprise, pendant que le Roi étoit à *Falckland*. Il avoit de si grandes intelligences à la Cour, qu'il trouva le moyen de se rendre à l'improviste dans le Palais, où le Roi se vit obligé de se barricader dans sa Chambre, jusqu'à ce qu'ayant enfin été secouru, *Bothwell* & ses Amis furent contraints de s'enfuir, & le Comte se sauva en Angleterre. Je n'oserois pas assûrer que cela se fit par la direction d'*Elisabeth*, ou de ses Ministres. Mais comme le Ministere d'Ecosse ne lui étoit pas alors favorable, il y a beaucoup d'apparence que Bothwell esperoit d'être soutenu, ou par la Reine même, ou par le Parti qu'elle avoit en Ecosse.

Elisabeth soupçonnant l'Ecosse, envoye un Ambassadeur au Roi.

1593. *Elisabeth* prenant occasion de ces Troubles, envoya un Ambassadeur au Roi, pour lui dire, qu'elle avoit des avis certains que les Espagnols tramoient quelque chose en Ecosse: qu'ils avoient gagné les Comtes d'*Angus*, de *Humley* & d'*Errol*; & que comme il ne pouvoit pas ignorer cela, elle le prioit d'y mettre ordre, & de l'informer des machinations qui se faisoient contre elle en Ecosse. *Jaques* répondit à l'Ambassadeur, d'une maniere assez ambiguë, & demanda, que puisque la Reine souhaitoit qu'il poursuivît les Seigneurs que l'Ambassadeur avoit nommez, il faloit qu'elle contribuât aux frais de la Guerre. Il demanda aussi, qu'elle lui livrât *Bothwell*, selon leur Traité;

& bien-tôt après, il lui envoya un Ambassadeur pour le demander plus expressément. La Reine repliqua, que par le Traité, elle n'étoit obligée à contribuer aux frais de la Guerre, que contre des Etrangers. Que par raport aux Rebelles, il étoit à son choix, par le même Traité, ou de les livrer, ou de les chasser de ses Etats. Que comme *Bothwell* s'étoit retiré en Angleterre à son insu, & qu'elle ne savoit pas où il étoit, tout ce qu'elle pouvoit faire étoit de défendre à ses Sujets de le recevoir. C'est ce qu'elle exécuta dans la suite, par une Proclamation; & *Bothwell* ne pouvant plus demeurer en Angleterre, alla se cacher en Ecosse.

Elisabeth refuse de rendre Bothwell.

Mais peu de tems après, le Parti de *Botwell* s'accrut tellement, par le moyen de la Faction opposée aux Ministres, qu'il eut la hardiesse d'aller se présenter au Roi, sans y avoir été appellé, & s'étant jetté à ses pieds, il lui demanda humblement pardon. Le Roi n'avoit pas intention de lui pardonner : mais à son grand étonnement, il s'apperçut que toute la Cour, à l'exception de ses Ministres, étoit du parti de *Bothwell*, & qu'il ne lui seroit pas aisé de le faire arrêter. Il se vit donc contraint de lui accorder sa grace, à condition qu'il sortiroit du Royaume. *Bothwell* accepta la condition; mais il laissa un si puissant Parti à la Cour, & dans le Royaume, que le Roi se vit dans une absolue nécessité de congédier le Grand-Chancelier, le Grand-Trésorier, & quelques autres de ses Ministres. C'étoit pour lui un état bien violent; aussi n'y demeura-t-il pas longtems. Il assembla les Etats, & leur ayant déclaré qu'il avoit été forcé à pardonner les crimes de *Bothwell*, il les pria de soutenir son Autorité, & de le tirer de la servitude où il se trouvoit. Les Etats s'étant déclarez pour lui, il rapella ses Ministres, & chassa de la Cour tous ceux qui étoient du Parti contraire.

Bothwell obtient sa grace du Roi.

Chûte du Parti de Bothwell.

Cependant, afin d'appaiser en quelque manière le Peuple, qui étoit très mécontent des Ministres, & qui les soupçonnoit de tramer quelque chose en faveur des Catholiques, les Etats firent un Decret pour confirmer l'établissement de la Religion Protestante en Ecosse. Mais, par les intrigues des Ministres, ce Decret étoit si peu capable d'assurer la Religion, qu'il ne fit que confirmer le Peuple dans ses soupçons. Il se plaignoit, que dans une telle conjoncture, où il paroissoit manifestement qu'on avoit dessein de renverser la Religion, on se servoit de remedes lénitifs, au-lieu de punir rigoureusement les auteurs de ces Complots. *Elisabeth* étant bien instruite de ce qui se passoit en Ecosse, envoya au Roi le Lord *Zouchy*, pour lui représenter les inconvéniens qui pouvoient naitre de sa négligence à punir ceux qui machinoient de perdre la Religion, ou plutôt, de la protection qu'il leur donnoit. Le Roi répondit d'abord, à son ordinaire, qu'il feroit ce qui conviendroit le mieux aux interêts de son Royaume; & qu'il vouloit bien poursuivre les Seigneurs que la Reine soupçonnoit, pourvu qu'elle contribuât aux frais de la Guerre. L'Ambassadeur n'étant pas

Le Roi soupçonné d'être favorable aux Papistes.

La Reine lui envoye un Ambassadeur.

Réponse du Roi.

content de cette réponse, & continuant à le presser de faire ce que la Reine souhaitoit, il répondit avec émotion, que ce n'étoit pas à la Reine à lui prescrire la maniere dont il devoit gouverner son Royaume. En même tems, il demanda qu'elle lui livrât *Bothwell*, qui s'étoit retiré en Angleterre.

Retour de Bothwell en Ecosse.

Elisabeth voyant le Roi obstiné à soutenir ses Ministres & la Faction d'Espagne, fournit vraisemblablement à *Bothwell* les moyens de rentrer en Ecosse. Quoi qu'il en soit, il se mit à la tête de 400 hommes, & s'empara de *Leith*, Place qui n'est pas éloignée d'Edimbourg. Il publia là un Manifeste, qui contenoit précisement les mêmes choses que le Lord *Zouchy* avoit représentées au Roi, savoir : Qu'il y avoit dans le Royaume un Parti Espagnol, qui faisoit ses efforts pour y rétablir la Religon Catholique, & pour animer les Ecossois contre les Anglois, afin d'exciter une Guerre entre les deux Royaumes. Que les Catholiques alloient déja la tête levée, & faisoient dire la Messe publiquement. Que les Espagnols étoient sur le point d'envahir le Royaume, & qu'on ne pouvoit éviter les maux dont on étoit menacé, qu'en délivrant le Roi des pernicieux Ministres, qui étoient les Auteurs de ces pernicieux Complots. *Jaques* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre d'où naissoit l'insolence & la confiance de *Bothwell*. Mais pour ne pas paroître plier sous les efforts de ceux qui vouloient le gouverner, il leva des Troupes, il marcha contre le Rebelle, & l'obligea encore une fois à se retirer en Angleterre. Dès qu'*Elisabeth* en fut avertie, elle fit publier sur la frontierre, des défenses très rigoureuses de recevoir *Bothwell*, & de lui donner aucun asyle. Cette démarche fournit au Roi l'occasion de se raccommoder avec elle. Il avoit enfin compris, combien elle pouvoit lui causer d'embaras, s'il s'obstinoit à favoriser ses Ennemis; & quel risque il couroit, en suivant cette route, de perdre la Couronne d'Angleterre. S'étant donc résolu à contenter *Elisabeth*, il changea de Ministres, il assembla les Etats, il fit faire de nouvelles Loix en faveur de la Religion Protestante, & il se fit en Ecosse une Association générale pour le maintien de la même Religion. Ensuite les Seigneurs du Parti Catholique & Espagnol furent bannis du Royaume. *Elisabeth* fut très contente de toutes ces démarches, & l'Ecosse demeura tranquille jusqu'à l'année 1600, que les Fils du Comte de *Gawry* qui avoit été décapité, firent contre le Roi une Conspiration, dont il n'échapa que par une espece de miracle. Mais cela n'est pas mon sujet, puisque ni l'Angleterre, ni *Elisabeth*, n'y eurent aucune part.

Son Manifeste.

Jaques change de conduite.

Conspiration du Comte d'Essex contre la Reine.

Dans l'année 1601, le Comte d'*Essex* ayant formé une Conspiration contre la Reine, écrivit au Roi d'Ecosse, que les Ministres de la Reine, dont le Secretaire *Cecil* étoit le principal, formoient le projet de l'exclure de la Succession à la Couronne d'Angleterre. Il lui disoit, qu'il étoit tems qu'il demandât par une Ambassade solennelle, d'être

déclaré Héritier & Successeur présomptif d'*Elisabeth*; & que ses Ambassadeurs seroient appuyez. On ne sait pas bien si le dessein du Comte d'*Essex* étoit de placer le Roi d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre, avant la mort d'*Elisabeth*: mais il est très apparent que *Jaques* le crut ainsi, par ces trois raisons. Prémierement, parce que *Cambden*, qui a écrit les Annales d'*Elisabeth* par ordre de ce Prince, n'a pas parlé clairement sur cette maniere, quoiqu'il pût en être bien informé. Secondement, le Roi *Jaques* étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, appelloit le Comte d'*Essex* son Martyr. Troisiemement, l'Ambassade d'Ecosse, que le Comte avoit demandée, arriva en Angleterre: mais les Ambassadeurs ayant été informez en chemin, que le Comte d'*Essex* avoit manqué son coup, & qu'il étoit en prison, n'eurent garde de parler de la Succession. La Reine, quoique bien instruite, feignit de tout ignorer; & les deux Cours vécurent en bonne intelligence jusqu'en 1603, que la Reine en mourant nomma le Roi d'Ecosse pour son Successeur.

ACTES.

Qui regardent L'ECOSSE.

Année 1588.

Lettre de *Jaques VI* à *Elisabeth*. Du 4 Août. Page 18. A Edimbourg. Lettre de Jaques VI. à Elisabeth.

Il lui offre ses Forces contre les Espagnols. Il la remercie des offres qu'elle lui a fait faire par son Ambassadeur, & la prie de les exécuter promtement. Il ajoute, qu'il ne prétend pas secourir les Anglois comme un Prince étranger, mais comme un Compatriote, & comme un Fils d'*Elisabeth*.

Réponse d'*Elisabeth*. Page 18. Réponse d'Elisabeth.

Elle lui envoye un homme pour lui faire connoitre ses intentions, & ne dit pas un mot des offres. Elle lui dit, que la Flotte Espagnole ayant été battue, a été portée par le vent vers les côtes d'Ecosse, où elle espere que les Espagnols ne trouveront aucune faveur; à moins que les Seigneurs Ecossois, qui leur ont promis de la protection au nom du Roi, ne soient eux-mêmes protegez. Elle le prie de ne le pas souffrir; & que par là il gagnera l'affection des Anglois.

Année 1589.

Lettre du Roi d'Ecosse, apparemment au Lord *Husdon*; Gardien des Marches d'Angleterre. Du 22 Octobre. Page 27. A Leith. Autre Lettre de Jaques.

Il lui donne avis du voyage qu'il va faire en Norwege, & qu'il

laisse au Lord *Hamilton* la charge de pourvoir à la tranquillité des frontieres.

Lettre du Conseil d'Ecosse.

Lettre du Conseil d'Ecosse à *Elisabeth*. Du 6. Novembre. Page 28. A Edimbourg.

Année 1590.

Autre.

Autre du même à la Reine. Du 2 Janvier. Page 30. A Edimbourg.

Ces deux Lettres ne tendent qu'à assurer la Reine de la disposition du Conseil à faire entretenir la Paix sur les frontieres, selon les ordres du Roi.

Autre.

Lettre du Conseil d'Ecosse à la Reine. Du 31 Janvier. Page 36. A Edimbourg.

C'est pour l'informer de l'avis qu'a rapporté un Vaisseau Ecossois venant des Canaries, qu'on faisoit de grands préparatifs en Espagne.

Lettre de Jaques écrite de Norwege au Conseil.

Lettre du Roi d'Ecosse, écrite de Norwege aux Seigneurs de son Conseil. Du 19 Février. Page 41.

Cette Lettre contient quelques ordres pour sa reception, lorsqu'il arrivera en Ecosse avec la Reine.

Autre.

Autre aux mêmes, sur le même sujet. Du 4 Mars. Page 51. A Copenhague.

Il leur ordonne de plus, de retenir en prison les Espagnols pris, avec *Colvill* leur Pilote.

Proclamation en faveur des Danois.

Proclamation du Roi d'Ecosse, en faveur des Danois qui ont accompagné la Reine. Sans date. Page 59.

Instructions du Roi d'Ecosse, &c.

Instructions du Roi d'Ecosse, à ses Ambassadeurs envoyez en Allemagne. Sans date. Page 68.

Ces Instructions tendent à avancer la Ligue Protestante.

Réponse du Roi de Danemarc aux Ambassadeurs d'Ecosse.

Réponse du Roi de Danemarc aux Ambassadeurs d'Ecosse. Du 29 Juillet. Page 81.

Il dit qu'il approuve la Ligue Protestante, & qu'il fera ses efforts pour la faire réussir.

Année 1591.

Proclamations contre Bothwell, & contre Hume.

Proclamation du Roi d'Ecosse contre *François Bothwell*. Page 100.

Autre, qui ordonne aux Habitans des Marches, de prendre les armes, & de se rendre à Edimbourg, pour marcher contre *Hume* & *Bothwell*. Du 2 Août. Page 108. A Edimbourg.

Proclamation du Roi d'Ecosse, contre *Alexandre Hume*. Page 107. A Edimbourg.

Association de la Noblesse Ecossoise.

Association de quelques Seigneurs Ecossois, pour ôter d'auprès du Roi, les Personnes de basse naissance qui le gouvernent. Page 109. Sans date.

Les noms de ces Seigneurs associez ne sont pas souscrits.

Autre Association de divers Seigneurs & Gentilhommes, qui s'engagent à servir le Roi contre *Hume & Bothwell*. Du 6 Août. Page 110. Autre.

Les noms des Associez se trouvent ici souscrits.

Relation de *Jaques Hudson* à son retour d'Ecosse. Page 148. Relation de Hudson touchant l'Ecosse.

Il parle de l'état de la Cour d'Ecosse, du pouvoir que la Reine a sur le Roi son Epoux, des desseins de *Bothwell* & autres, de la pauvreté du Roi. Il donne un assez mauvais caractere de l'habileté de ce Prince.

Année 1592.

Articles proposez par le Gardien des Marches du Nord d'Angleterre, pour entretenir la Paix sur les frontieres. Page 183. Paix sur les frontieres.

Déclaration du Comte de *Bothwell*, contenant son Apologie. Page 186. Apologie de Bothwell.

Divers témoignages contre les Comtes d'*Angus* & d'*Errol*, touchant leurs intelligences avec l'Espagne. Page 190. & 194. Dépositions contre les Comtes d'Angus & d'Errol.

Année 1593.

Instructions de l'Ambassadeur d'Angleterre en Ecosse, à *Nicholson* son Secretaire, en l'envoyant à la Cour. Page 219. Instructions de l'Ambassadeur d'Angleterre, &c.

Ce qu'il y a de plus important dans ces Instructions, c'est que la Reine étoit d'intelligence avec *Bothwell*, & qu'elle travailloit à lui obtenir la permission de demeurer en Ecosse.

Requête de l'Assemblée Générale Ecclésiastique d'Ecosse, touchant les Comtes de *Huntley*, d'*Angus* & d'*Errol*, excommuniez. Page 222. Requête de l'Eglise d'Ecosse.

Réponse du Roi aux divers Articles de la Requête. Du 10 Octobre. Page 224. Réponse du Roi.

Il paroît par cette Réponse, que le Roi favorisoit les trois Comtes.

Instructions au Lord *Zouchy*, allant en Ambassade en Ecosse. Page 225. Instructions au Lord Zouchy.

Le Roi d'Ecosse étant alors gouverné par la Faction d'Espagne, avoit fait faire un Decret aux Etats, par lequel les Comtes de *Huntley*, d'*Angus* & d'*Errol*, avoient la liberté de sortir du Royaume, en jouïssant de leurs Biens. La Reine trouvant ce Decret trop favorable aux trois Comtes, & tendant à introduire les Espagnols en Ecosse, ordonne à son Ambassadeur d'en dire les raisons au Roi. Ces raisons font voir combien la Reine se défioit du Roi & de son Conseil.

Si le Roi répond d'une maniere ambiguë, la Reine ordonne à *Bowes* son Ambassadeur ordinaire, de s'adresser au Conseil, & d'y publier les raisons qu'elle a de se plaindre du Roi & de ses Ministres, & de ce qu'il permet par rapport à la Religion. Le Lord *Zouchy* doit ajouter, qu'on ne doit pas s'imaginer que la Reine entende assez mal ses interêts, pour souffrir qu'on fasse des menées en Ecosse pour y in-

troduire les Espagnols, afin d'attaquer l'Angleterre de ce côté-là, & que pour l'empécher, elle employera les moyens que Dieu lui a mis en main.

Si le Roi objecte, que la Reine a elle-même sollicité en faveur des trois Comtes; l'Ambassadeur doit répondre, que *Robert Melvil* n'a pas bien rapporté ses paroles. Qu'elle a seulement dit, que le Roi pouvoit leur faire grace, s'ils reconnoissoient leur faute, & donnoient des suretez pour l'avenir; mais non pas à la simple intercession de leurs Amis.

Autres Instructions au même.

Autres Instructions au Lord *Zouchy*. Page 229.

Il lui est ordonné de tâcher de faire un Parti en Ecosse, contre le Roi & ses Ministres; & d'assurer les Confédérez, qu'ils seront soutenus par la Reine.

Année 1564.

Audience du Lord Zouchy, &c.

Récit de l'Audience du Lord *Zouchy*, & de sa Conference avec le Roi d'Ecosse. Page 230.

L'Ambassadeur se plaignit, que le Roi amusoit la Reine, dans l'Affaire des trois Comtes; & le Chancelier reprocha, que la Reine, protegeoit *Bothwell*. Le Roi s'emporta plusieurs fois, & dit, que la Reine le regardoit comme son Lieutenant & vouloit lui apprendre à gouverner son Royaume. L'Ambassadeur fait entendre, que le Roi & le Conseil sont très mal disposez envers la Reine. Il rend compte de quelques menées qu'il a faites, & dit que le Lord *Humbleton* lui a promis de garder Dumbarton pour la Reine, moyennant qu'elle lui envoye 100 lasts de poudre.

Proclamation contre les trois Comtes.

Proclamation du Roi contre les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*. Du 9 Mars. Page 238. A Edimbourg.

Cette Proclamation n'est qu'une suite du Decret des Etats, dont il a été parlé ci dessus; & favorisoit les trois Comtes, sous prétexte de les punir.

Réponse du Roi d'Ecosse à l'Ambassadeur d'Angleterre.

Réponse du Roi d'Ecosse à l'Ambassadeur d'Angleterre. Page 240.

Qu'il poursuivra les trois Comtes, à condition que la Reine lui livrera *Bothwell*, ou le chassera de ses Etats, & qu'elle lui fournira quelque argent.

Instructions à Bowes.

Instructions à *Robert Bowes*, Ambassadeur en Ecosse. Page 242.

Il doit dire au Roi, que si la Reine voit qu'il agisse sincerement, elle ne lui refusera pas quelque argent. Qu'elle ne protegera point *Bothwell*; mais que son avis est, qu'il faut le laisser en repos pendant qu'on poursuivra les trois Comtes, de peur de lui donner lieu de se mettre en défense.

Instructions pour les Commissaires du Roi, à l'Assemblée Générale. Leurs Propositions.

Instructions pour les Commissaires du Roi à l'Assemblée Générale de l'Eglise d'Ecosse. Page 244.

Propositions faites par les Commissaires à l'Assemblée Générale. Page 247.

Réponse

Réponse du Synode d'Edimbourg. Page 248. Réponse du Synode.

Ces trois Actes n'ayant point de rapport aux Affaires d'Angleterre, je ne fais que les indiquer.

Lettre menaçante des Comtes d'*Angus*, de *Huntley*, & d'*Errol*, aux Magistrats d'Aberdeen. Du 9 Juillet. Page 256. Lettre des Comtes de Huntley, d'Angus, &c.

Mémoire de ce que *Lock* doit dire au Comte de *Bothwell*, de la part de la Reine. Page 257. Mémoire de ce que Lock doit dire à Bothwell.

1. Qu'elle n'approuve point la conduite peu respectueuse qu'il a tenue envers le Roi. 2, Qu'elle accepte ses offres, & celles de ses Compagnons, de pourvoir à la sureté du Roi, en s'opposant aux Seigneurs Papistes; & qu'ils peuvent s'assurer qu'elle ne les abandonnera pas.

Instructions au Comte de *Sussex*, allant en Ecosse pour tenir sur les Fonts, au nom de la Reine, le Prince, Fils du Roi. Page 259. Batême du Prince d'Ecosse.

C'est proprement pour l'informer de ce qu'il doit répondre, en cas qu'on lui parle des Affaires de *Bothwell*, & des trois Comtes.

Mémoire sur la célébration du Batême du Prince d'Ecosse. Le 30 Août. Page 263. Au Château de Sterling.

Année 1596.

Proclamation du Roi d'Ecosse, pour informer ses Sujets des desseins du Roi d'Espagne pour attaquer l'Angleterre; & pour leur ordonner de se tenir prêts à marcher, &c. Du 2 Janvier. Page 286. Proclamation du Roi d'Ecosse au sujet du Roi d'Espagne.

Année 1597.

Relation de *Robert Bowes*, Ambassadeur en Ecosse, touchant les Affaires de ce Royaume. Page 304. Relation touchant les Affaires d'Ecosse.

1. Il parle d'abord du Batême de la Princesse, célébré le 28 de Novembre.

2. Des Comtes d'*Angus* & d'*Errol*, & fait entendre, qu'il y a une Conspiration pour introduire le Papisme & les Espagnols dans le Royaume, & que les Ministres du Roi en sont.

3. Il fait un détail des differends du Roi avec l'Eglise d'Ecosse.

Articles proposez de la part du Roi, au Synode d'Edimbourg. Page 309. Articles proposez au Synode d'Edimbourg & d'Aberdeen; & leurs Réponses.

Réponse du Synode. Page 310.

Articles proposez au Synode d'Aberdeen.

Ces trois Actes peuvent donner quelque connoissance des differends entre le Roi & l'Eglise.

Lettre de la Reine, à son Ambassadeur en Ecosse. Du 27 Avril. Page 312. A Westminster. Lettres de la Reine à Bowes.

Elle lui ordonne, de se plaindre des excès commis par les Ecossois

sur les frontieres ; & de dire au Roi qu'elle prendra des mesures pour venger ses Sujets.

Autre au même. Du 7 Juin. Page 318.

Elle lui ordonne de dire au Roi, qu'elle ne veut plus être amusée.

Lettre du Roi d'Ecosse à Elisabeth.

Lettre du Roi d'Ecosse à *Elisabeth*. Page 322.

Cette Lettre contient des excuses, de ce qui s'est passé sur les frontieres.

Année 1598.

Autres.

Lettre du Roi d'Ecosse à *Elisabeth*. Page 336.

Il rend graces à la Reine de tous ses bienfaits, & lui donne avis des grands préparatifs qui se font en Espagne.

Autre du même à la Reine. Du 30 Juillet. Page 338.

Il se justifie de certaines calomnies inventées contre lui, & prie la Reine de surseoir l'exécution du Calomniateur, jusqu'à ce qu'elle ait de ses nouvelles.

Année 1599.

Lettre de Bowes à la Reine.

Lettre de *Guillaume Bowes*, Ambassadeur extraordinaire en Ecosse. Du 31 Mai. Page 373.

Cette Lettre contient une Relation de l'Audience que l'Ambassadeur eut du Roi d'Ecosse.

Histoire de Valentin Thomas.

1. Touchant *Valentin Thomas*. On peut recueillir de cette Relation, que *Valentin Thomas* avoit informé la Reine de quelque dessein du Roi d'Ecosse contre elle, & qu'il avoit offert de le prouver au péril de sa vie. La Reine ne le croyant pas, ou feignant de ne le pas croire, le fit accuser d'avoir calomnié le Roi d'Ecosse : mais elle ne le fit pas juger. Il semble que le Roi craignoit ce Jugement, & que *Valentin Thomas* ne donnât des preuves trop fortes de ce qu'il avoit avancé. La Reine le connoissoit bien ; mais elle ne jugea pas à propos de pousser cette affaire, & se contenta de tenir *Valentin* en prison. *Jaques*, à son arrivée à Londres en 1603, fit pendre cet homme.

2. Cette Relation fait un détail des plaintes faites au Roi par l'Ambassadeur, & des sujets que le Roi en avoit donnez par sa conduite.

3. Il parle des efforts que fait le Parti Espagnol & Papiste ; & dit, que le bon Parti est beaucoup plus nombreux.

Année 1602.

Lettre d'Elisabeth au Roi d'Ecosse.

Lettre d'*Elisabeth* au Roi d'Ecosse. Page 427.

Elle le remercie des avis qu'il lui a donnez, touchant les préparatifs des Espagnols, & de ses offres sur ce sujet.

Lettre de Créance du Roi d'Ecosse à la Reine, pour le Comte de *Marr*, & pour l'Abbé de *Kinloss*, ses Ambassadeurs. Du 18 Fevrier. Page 427. A Holyrood.

Lettre de Créance du Roi d'Ecosse, à la Reine

Le Comte d'*Essex* fut exécuté le 25 de Fevrier, apparemment avant l'arrivée des Ambassadeurs d'Ecosse à Londres.

ARTICLE V.

*Affaires d'*ELISABETH *avec les Villes Hanséatiques; & quelques autres qui regardent le Commerce.*

Villes Hanséatiques.

Histoire de la Societé du Stil-Yard.

DES le XII Siecle, plusieurs bonnes Villes situées sur la Mer, & qui à cause de cela furent nommées *Hanséatiques*, avoient fait une Societé pour la sureté de leur Commerce. Elles avoient divers comptoirs, ou Bureaux, dont l'un des principaux étoit à Londres, où il s'étoit formé une Compagnie de Marchands Allemands, appellée la Societé du *Stil-Yard*, à laquelle *Edouard I* avoit accordé de grands Privileges. Cette Compagnie s'étoit rendue si puissante, que peu à peu, elle s'étoit emparée de presque tout le Commerce des Draps (1). En 1552 sous le Regne d'*Edouard VI*, il fut prouvé, que dans l'année précédente, elle avoit envoyé cinquante-mille pieces de Drap hors du Royaume, & que tous les Marchands Anglois ensemble n'en avoient debité que onze-cens pieces. Sur les plaintes qu'en firent les Marchands Anglois, le Parlement revoqua tous ces Privileges, à cause du dommage que la Nation Angloise en recevoit. Mais *Marie*, qui monta sur le Trône l'année suivante, ayant pris la résolution d'épouser *Philippe* Fils de l'Empereur, sursit l'exécution de cet Acte pour trois ans, & ordonna que durant ce tems-là, la Compagnie du *Stil-Yard* joüiroit de ses anciens Privileges. Après ce tems-là, les Privileges de cette Compagnie ne furent plus considerez, soit qu'il se fit un nouveau Statut, ou que ce fut en vertu de celui qui avoit été fait sous *Edouard VI*. Les Villes Hanséatiques firent quelques efforts pour recouvrer ce qu'elles avoient perdu, mais ce fut inutilement.

Les Villes Hanséatiques se plaignent de ce que leur Grain a été saisi dans le Tage.

En 1589 (2), sous le Regne d'*Elisabeth*, un nouvel accident augmenta le chagrin des Villes Hanséatiques. La Flotte Angloise, commandée par le Chevalier *Drack*, étant entrée dans le Tage, y rencontra soixante Navires chargez de Bled, appartenant aux Villes Hanséatiques. Elle se saisit du Grain, & rendit les Vaisseaux aux Marchands. Les Villes Hanséatiques s'en plaignirent à la Reine, qui répondit, que la Neutralité qu'elles affectoient ne les autorisoit pas à

Réponse de la Reine.

(1) Voyez le Statut 19 de *Henri VII*, Chap. 23. Voyez aussi *Acta Regia*, Vol. I. pag. 192. Tom. III. pag. 406. & la *Vie d'Edouard VI*, écrite par le Chevalier *Jean Hayward*. WHAT.

(2) Voyez les Annales de ce Regne par *Cambden*. WHAT.

envoyer à ses Ennemis des Marchandises de contrebande, telles qu'étoient des munitions de bouche ; d'autant plus, qu'elles avoient été averties de ne pas le faire. Que quand même elles jouïroient de tous les Privileges qu'elles avoient autrefois obtenus d'*Edouard I*, la Patente même originale leur défendoit expressément de porter des Marchandises aux Ennemis notoires de l'Angleterre

Ces Villes n'ayant pu obtenir la restitution de leurs Grains, en porterent leurs plaintes à la Diete de l'Empire ; & la Reine y envoya un Ambassadeur, pour y représenter ses raisons. Le Roi de Pologne s'interessa aussi dans cette affaire, à cause de la Ville de Dantzick, qui étoit sous sa protection. Enfin, l'Empereur défendit tout Commerce dans l'Empire, à la Compagnie Angloise nommée des *Marchands Avanturiers*, qui avoit des Comptoirs considerables à Stade, à Embden, à Breme, à Hambourg, à Elbing. La Reine fit beaucoup d'efforts pour conserver le Commerce des Anglois en Allemagne, & il y eut sur ce sujet diverses Négociations. C'est-là la matiere d'un assez grand nombre de Pieces, qui se trouvent dans le commencement du XVI Tome des Actes Publics

Le Commerce défendu dans l'Empire aux marchands Anglois.

Elisabeth eut aussi quelques differends avec le Roi de Danemarc, touchant la Pêche & le Commerce ; & avec les Villes de Cologne & d'Augsbourg. Un des grands sujets de plaintes contre les Anglois étoit, que quand ils prenoient quelque Vaisseau Espagnol, ils confisquoient tout ce qui s'y trouvoit, soit que les Marchandises appartinssent à des Espagnols, ou à des Marchands des autres Nations.

Voici quelques Actes qui se trouvent dans le Recueil, sur ces matieres.

Année 1587.

Lettre des Magistrats de Cologne à la Reine.

Lettre des Magistrats de Cologne à la Reine, pour lui demander la restitution de certaines Marchandises appartenant à des Marchands de Cologne, prises sur des Vaisseaux Portugais. Du 29 Juillet. Page 10.

Année 1590.

Du Roi de Danemarc.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine, touchant le Péage d'Helsingbourg, Du 24 Juillet. Page 80. A Colding.

Année 1591.

Autre.

Lettre du même, pour se plaindre de certains excès commis par les Anglois contre les Danois. Du 4 Juillet. Page 105. A Copenhague.

Il menace d'user de représailles, si la Reine ne lui donne pas une satisfaction convenable.

Lettre de *Casimir* Comte Palatin du Rhin, à la Reine. Du 27 Juillet. Page 106. A Heidelberg. Lettre du Comte Palatin du Rhin.

Il lui dit, qu'il s'employera volontiers auprès de l'Empereur pour faire rétablir les Anglois à Stade, quand il sera mieux instruit de la cause de ce differend.

Lettre de *Christian* Electeur de Saxe, à la Reine, sur le même sujet. Du 12 Août. Page 111. A Waltheim. De l'Electeur de Saxe.

Autre, des Magistrats d'Elbing à la Reine sur leurs differends avec les Villes Hanséatiques. Du 31 Octobre. Page 135. A Elbing. Des Magistrats d'Elbing.

Année 1592.

Lettre de *Sigismond* Roi de Pologne, sur la confirmation de l'établissement des Marchands Anglois à Elbing. Du 20 Janvier. Page 154. A Varsovie. Du Roi de Pologne.

Mémoire de *Paul Knibbius*, Ambassadeur de Danemarc, présenté à la Reine, contenant les plaintes des Marchands Danois contre les Anglois. Page 169. Mémoire de l'Ambassadeur de Danemarc.

Lettre des Magistrats de Hambourg, sur une affaire semblable. Page 171. Lettre des Magistrats de Hambourg.

Autre de la Ville d'Elbing, sur la résidence des Marchands Anglois dans cette Ville. Du 3 Décembre. Page 179. A Elbing. Autre de la Ville d'Elbing.

Année 1593.

Lettre des *Fuggers* Marchands d'Augsbourg, sur des Marchandises enlevées sur un Vaisseau Espagnol. Du 15 Avril. P. 204. A Augsbourg. D'Augsbourg.

Lettre de l'Empereur *Rodolphe* à la Reine, en faveur des *Fuggers* d'Augsbourg. Du 26 Août. Page 218. A Prague. De l'Empereur.

Il dit, qu'il ne peut refuser sa protection aux *Fuggers*, les raisons de la Reine n'étant pas valables.

Année 1595.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine. Du 8 Juillet. Page 278. A Copenhague. Du Roi de Danemarc.

Il dit, qu'encore qu'il ait sujet de se plaindre des pêcheurs Anglois, il veut bien leur permettre de pêcher sur les côtes d'Islande, à l'exception de l'Ile de Westmon... reservée pour la Cour.

Année 1597.

Lettre de la Ville d'Embden à la Reine. Du 8 Octobre. Page 323. De la Ville d'Embden.

Les Magistrats d'Embden disent, qu'ils n'ont aucune part au plain-

tes faites par les Villes Hanséatiques, quoique leur Ville soit comprise dans l'Edit de l'Empereur, qui défend le Commerce aux Anglois.

Du Duc de Sleswick. Lettre du Duc de *Slesfwick* à la Reine. Du 1 Décembre. Page 327. Du Château de Gottorp.

Il dit, que c'est à regret qu'il ne peut se dispenser d'obeïr à l'Edit de l'Empereur, concernant les Marchands Anglois.

Des Magistrats de Groningue. Lettre des Magistrats de Groningue à la Reine. Du 31 Octobre. Page 326.

Ils offrent de recevoir les Marchands Anglois dans leur Ville.

Année 1598.

Differends entre les Marchands Anglois & Danois. Diverses Lettres, &c. sur quelques differends entre les Marchands Anglois & Danois. Pages 344, 347, 350, 352.

Lettre de la Ville d'Embden à la Reine. Lettre de la Ville d'Embden à la Reine. Du 10 Novembre. Page 353.

Les Magistrats accordent aux Anglois la liberté du commerce dans Embden, & demandent certaines graces à la Reine.

Harangue d'un Ambassadeur Danois. Harangue d'un Ambassadeur de Danemarc à la Reine, sur les excès commis par les Anglois contre les Danois. Page 355.

Année 1599.

Commissions pour les plaintes des Danois. Commission de la Reine pour examiner les plaintes des Danois. Du 3 Janvier. Page 362. A Westminster.

Autre semblable, pour examiner les plaintes des François. Ibid.

Proclamation pour la sureté du Commerce. Proclamation qui règle la maniere dont doivent se conduire, à l'égard des Etrangers, les Commandans des Vaisseaux qui ont la permission de courir sus aux Espagnols. Du 8 Fevrier. Page 364. A Westminster.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine. Lettre du Roi de Danemarc à la Reine du 24 Juillet. Page 379. A Copenhague.

C'est sur le même sujet que les précédentes.

Année 1600.

De la Reine au Roi. Lettre de la Reine au Roi de Danemarc. Fevrier. Page 395. A Richemont.

Elle le prie de n'empêcher point les Anglois de pêcher en haute Mer.

Lettre des Commissaires de Danemarc. Lettres des Commissaires de Danemarc, envoyez à Embden pour règler les Affaires du Commerce avec les Anglois. Du 8 Mai Page 396. A Embden.

Ils disent, qu'ils ont attendu à Embden pendant un mois les Commissaires Anglois, & que n'ayant pas de leurs nouvelles, ils s'en retournent en Danemarc.

Année 1601.

Lettre des Magiſtrats de Stade, à.... Du 3 Février. Page 408. A Stade. Lettre des Magiſtrats de Stade.

Ils rappellent les Marchands Anglois à Stade.

Année 1602.

Lettre du Duc de *Brunſwick* à la Reine. Du 26 Fevrier. Page 427. A Hambourg. Du Duc de Bruſwick.

Il la prie de favoriſer les Députez de Stade, qui vont en Angleterre pour y régler les affaires du Commerce.

Inſtructions aux Ambaſſadeurs Anglois, qui vont traiter avec les Danois ſur le Commerce Page 429. Commerce avec le Danemarc.

Proclamation contre les Pirates Anglois, qui, ſous prétexte de ſervir la Reine, pillent les Vaiſſeaux des Etrangers. Du 19 Mars. Page 436. A Richemont. Proclamation contre les Pirates.

Lettre de la Reine, au Roi de Danemrc, Page 478. Lettre de la Reine au Roi de Danemarc.

Cette Lettre contient des plaintes des excès commis par les Danois contre les Anglois.

Commiſſion de la Reine à ſon Ambaſſadeur en Danemarc, d'offrir ſa Médiation ſur les differends entre le Roi de Danemarc, & le Prince *Charles* de Suede. Du 15 Mai. Page 440. A Greenwich. Elle offre ſa Médiation entre la Suede & le Danemarc.

Lettre du Roi de Danemarc, à la Reine. Du 29. Mai. Page 441. A Cronenberg. Lettre du Roi de Danemarc à la Reine.

Ce ſont de nouvelles plaintes contre les Anglois.

Lettre de la Reine, au Roi de Danemarc. Du 15 Juillet. Page 451. Sur le même ſujet. A Greenwich. Réponſe d'Eliſabeth.

Lettre de l'Empereur au Baron de *Munkwitz*. Du 3 Août. Page 458. A Prague. Lettre de l'Empereur au Baron de Munkwitz.

Il approuve ce que le Baron a fait pour parvenir à un Traité entre la Ville de Stade & les Anglois; & le nomme pour ſon Commiſſaire, conjointement avec le Duc de *Holſtein-Sleſwick*, avec pouvoir de s'aſſembler à Breme avec les Plénipotentiaires Anglois.

Lettre de l'Empereur à *Jean-Adolphe* Duc de Holſtein. Du 3 Août. Page 459. A Prague. Au Duc de Holſtein.

Il le nomme pour ſon Commiſſaire au Congrès de Breme.

Lettre du Roi de Danemarc, à la Reine. Du 4 Août. Page 460. A Copenhague. Du Roi de Danemarc à la Reine.

Il ſe plaint d'un Pirate Anglois.

Réponſe de la Reine. Page 462. Rép. d'Eliſabeth.

Sa Lettre à l'Archevêque de Breme.

Lettre de la Reine à l'Archevêque de Breme. Du 27 Août. Page 463. A Otelands.

Aux Villes de Stade & de Breme.

Autre aux Magistrats de Stade. Page 464.

Autre aux Magistrats de Breme. Ibid.

Traité avec les Danois.

Plein-pouvoir de la Reine à ses Ambassadeurs, pour traiter à Breme avec les Ambassadeurs de Danemarc. Du 29 Août. Page 464. A Otelands.

Congrès de Breme.

Divers autres Actes sur le Congrès de Breme. Page 466 & 472.

Il faut remarquer, que ce Congrès de Breme étoit principalement destiné à règler les differends entre l'Angleterre & le Danemarc. Mais il y avoit deux autres affaires, qui devoient aussi s'y traiter; savoir, les differends entre l'Angleterre & les Villes Hanséatiques, & les differends entre le Comte d'*Oost-Frise* & la Ville d'Embden. On ne voit point ici la fin d'aucune de ces trois affaires.

ARTICLE IV.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Entre les Affaires domestiques de cette derniere partie du Regne d'*Elisabeth*, je n'en vois point qui demande une explication particuliere, excepté celle qui regarde le Comte d'*Essex*, à laquelle quelques-uns des Actes de ce Tome XVI se rapportent.

Histoire de la Famille du Comte d'Essex.

Robert d'Evereux, Comte d'*Essex*, étoit Fils de *Walter d'Evereux*, prémier Comte d'*Essex* de cette Famille. Il gagna les bonnes graces d'*Elisabeth*, qui en toutes occasions lui donnoit des marques singulieres de son estime. Cette faveur le rendit extrêmement fier; & malheureusement pour lui, il se persuada qu'elle étoit dûe à son mérite, plutôt qu'à un *je ne sai quoi*, qui faisoit que la Reine le préféroit à beaucoup d'autres; & cela fut cause, qu'il eut moins d'obligation à la Reine de ce qu'elle faisoit pour lui. Enfin il s'imaginoit qu'on ne pouvoit se passer de lui, & cette pensée le rendoit très incommode dans le Conseil & ailleurs, parce qu'il vouloit tout emporter de haute lutte, & qu'il ne pouvoit supporter d'être contredit. Mais il ne put jamais parvenir à mettre la Reine sous le joug: au contraire elle lui donnoit de tems en tems des mortifications, pour rabattre un peu sa fierté. Lorsqu'il commandoit en France les Troupes Angloises, il se dispensa jusqu'à l'extrémité, d'obeïr aux ordres de la Reine qui le rappelloit en Angleterre, & il falut qu'elle employât toute son Autorité pour le faire revenir. Cela fut cause qu'elle prit de plus grandes précautions, pour lui faire connoître, que quelque affection qu'elle eût pour lui, elle ne prétendoit point qu'il la gouvernât. A son retour de l'Expédition de Cadix, où il avoit rendu de grands services, il trouva que la Reine avoit pourvu *Robert Cecil*, Fils du Grand-Trésorier, de la

Sa fierté.

Charge

Charge de Secretaire d'Etat, quoiqu'il eût recommandé *Thomas Bodley* pour cette place. Cela produisit entre le Comte & *Cecil* une inimitié mortelle, qui fut très préjudiciable au premier.

Sa haine contre Cecil.

Dans l'année suivante 1597, le Comte ayant eu le commandement d'une Flotte pour agir contre l'Espagne, eut un grand démêlé avec le Chevalier *Walter Rawleigh*, qui fut traité avec beaucoup de hauteur, & qui se vit obligé de plier, parce qu'il étoit sous son commandement: mais à son retour, il lui rendit de mauvais offices, & se joignit au Parti de *Cecil*. Peu de tems après, le Comte d'*Essex* reçut une nouvelle mortification. La Reine fit l'Amiral *Howard* Comte de *Nottingham*; & dans l'énumeration qu'elle faisoit dans sa Patente, des services que l'Amiral avoit rendus à la Couronne, elle lui attribuoit la prise de Cadix. Le Comte d'*Essex* en fut extrèmement choqué, & son chagrin fut d'autant plus grand, que l'Amiral étant fait Comte, devoit avoir le pas sur lui, par l'Ordonnance de *Henri VIII* (1). La Reine, pour l'appaiser, lui confera la Charge de Grand-Maréchal, qui lui conservoit la préséance sur le Comte de *Nottingham*.

Son démêlé avec Rawleigh.

Et avec Howard.

En 1598, le Comte de *Tyrone*, qui s'étoit revolté en Irlande, faisant beaucoup de progrès dans cette Ile, il fut résolu d'y envoyer un nouveau Gouverneur. La Reine & le Comte d'*Essex*, ne se trouvant pas d'un même sentiment sur le choix d'un Sujet, le Comte parla & agit avec tant de fierté en cette occasion, que la Reine lui donna un soufflet. Le Comte se plaignit & menaça: mais enfin, ses Amis le ramenerent à son devoir, & la Reine lui rendit ses bonnes graces. Mais cet affront demeura profondement gravé dans son cœur.

Son insolence à l'égard de la Reine.

Peu de tems après les Affaires d'Irlande devenant de jour en jour plus mauvaises, la Reine assembla son Conseil pour faire choix d'un Gouverneur. Le Comte d'*Essex* blâma beaucoup la négligence des Gouverneurs précédens, & dit que tout le mal venoit de ce qu'ils ne s'étoient pas attachez à poursuivre les Rebelles en tous lieux; que c'étoit ce qui avoit fait durer la Guerre, & causé de grandes dépenses à la Reine: ajoutant, que l'unique moyen de finir bientôt cette affaire, étoit d'envoyer en Irlande un Général qui eût de l'expérience & de la réputation, & qui ne laissât aux Rebelles aucun moment de repos. Enfin il parla de telle maniere, qu'il fit assez comprendre qu'il vouloit s'indiquer lui-même, sans se nommer. La Reine le fit donc Viceroi d'Irlande, & lui donna une Patente beaucoup plus ample qu'à aucun de ses Prédecesseurs. Quand il fut en Irlande, il agit d'une maniere tout opposée aux avis qu'il avoit donnez dans le Conseil. Quoiqu'il eût une Armée très considerable, il ne fit rien d'important, & demanda toujours de nouveaux secours. Au-lieu d'attaquer directement le

Il est fait Viceroi d'Irlande.

Sa conduite dans ce Païs.

(1) Qui donnoit le pas au Grand-Chambellan, au Grand-Connêtable, au Grand-Maréchal, au Grand-Amiral, au Grand-Sénéchal, sur tous les Pairs de même rang qu'eux. WHAT.

Comte de *Tyrone*, il mena son Armée d'un autre côté, & ne marcha contre le Rebelle, que quand ses Troupes diminuées furent hors d'état de faire de grands progrès. Il eut même des Conferences secretes avec le Comte de *Tyrone*, & lui accorda une Trève très préjudiciable à l'Angleterre. La Reine commençant à le soupçonner, lui écrivit avec quelque aigreur. Cette Lettre lui fit d'abord prendre la résolution de passer en Angleterre, avec l'élite de son Armée: mais la Reine qui en fut avertie à tems, fit lever des Troupes en Angleterre, pour s'oppo-ser à ses desseins. Cela lui fit tenir bride en main ; & néanmoins, il ne laissa pas de retourner en Angleterre, sans en avoir demandé la permission, & de se faire accompagner d'un assez grand nombre dOfficiers, qui se disperserent en arrivant. Il n'en garda que six pour l'accompagner à la Cour, où après une Audience assez froide de la Reine, il fut arrêté, & mis sous la garde du Garde du Sceau-Privé. On l'interrogea, & il se défendit fort mal; & néanmoins, la Reine, ne laissa pas de lui conserver sa bienveillance, n'ayant autre dessein, en le tenant aux arrêts, que d'humilier sa fierté. Mais les efforts que ses Amis firent pour émouvoir le Peuple en sa faveur, furent cause que la Reine ordonna qu'il fût jugé dans la Chambre Etoilée (1), afin de faire voir au Peuple, qu'elle n'agissoit pas injustement à son égard. Ce Jugement, selon la direction de la Reine, ne fut pas des plus rigoureux, quoiqu'on lui ôtât quelques-unes de ses Charges. La Reine voulut bien lui laisser l'esperance d'obtenir sa grace, & le fit mettre en liberté. Le Comte parut fort humble pendant quelque tems, & il se jetta dans la dévotion. Mais la Reine qui le connoissoit bien, voulant faire une plus longue épreuve de son humilité & de sa repentance, il ne put supporter si longtems sa disgrace. Il se livra aux conseils de ses Amis & de ses Domestiques, qui lui firent entendre que la Reine avoit dessein de le ruïner entierement, & lui firent prendre des mesures pour se délivrer du prétendu danger où il se trouvoit. Ceux qui ont parlé le plus favorablement de ses desseins, on dit que son projet étoit de se rendre maitre de la Personne de la Reine, & de chasser ses Ennemis de la Cour. Mais la Lettre qu'il écrivit au Roi d'Ecosse, marque quelque chose de plus. Quoi qu'il en soit, son rétablissement dans sa prémiere faveur se faisant trop longtems attendre, il tint sa maison ouverte à tout ce qu'il y avoit de Mécontens, & particulierement au Comte de *Southampton* son intime Ami, que la Reine n'aimoit pas. Ensuite, il prit la résolution de faire soulever la Ville de Londres, s'imaginant que le Peuple prendroit les armes, aussi-tôt qu'il voudroit lui-même lui en inspirer la pensée. Pour exécuter ce Complot, il assembla chez lui ses Amis, au nombre de trois ou quatre cens hommes. Dans ce même tems, la Reine, qui étoit mieux instruite de ses desseins

Il revient en Angleterre sans permission.

Son humilité.

Il a dessein de se rendre maitre de la personne de la Reine.

La Reine lui

(1) *Cambden* dit que l'Audience ne se donna pas dans la Chambre Etoilée, mais dans la propre Maison du Concierge. WHAT.

qu'il ne le pensoit, lui envoya le Garde du Grand-Sceau, avec deux autres Seigneurs du Conseil, pour lui demander la raison de cette Assemblée d'hommes armez. On fit entrer ces trois Seigneurs par le guichet, & on laissa leur suite dehors. Dès qu'ils furent entrez, le Comte d'*Essex* les mena dans une chambre, & les enferma sous la clef, laissant une Garde à la porte. Immédiatement après, il se mit en marche avec tout son monde, & entra dans la Cité, en criant, qu'on en vouloit à sa vie, & priant le Peuple de prendre les armes. Mais comme il ne trouva personne qui voulût se déclarer pour lui, il se vit contraint de retourner à son Hôtel, où il fut incontinent investi, & enfin obligé de se rendre à discretion, avec tous ceux qui étoient dans la maison. Il fut décapité le 25 de Fevrier de l'année 1601, & il mourut avec beaucoup de constance. Le Comte de *Southampton*, quoique condamné, fut gardé en prison. Quelques-uns des Complices furent exécutez, & la Reine fit grace de la vie à tous les autres.

envoye trois Seigneurs qu'il retient prisonniers.

Il est pris dans son Hôtel, & décapité.

Voici présentement les Actes qui regardent les Affaires domestiques, dans lesquelles je ferai entrer celles qui regardent l'Eglise, parce que ce n'est pas la peine d'en faire un Article à part.

Année 1586.

Patente pour dénizer *Horace Palavicin*, Genois. Du 2 Novembre. Page 1. A Westminster.

Horace Palavicin dénizé.

Le Roi fait des Dénizens, & le Parlement naturalise.

Horace Palavicin étoit employé par la Reine, dans ses Négociations avec les Princes d'Allemagne.

Année 1587.

Acte par lequel la Reine accepte un Subside de trois sous par livre, à elle accordé par le Clergé, outre les six sous déja accordez. Du 9 Mars. Page 5. A Westminster.

Subside du Clergé à la Reine.

L'acceptation de ce Subside, accordé sans l'intervention du Parlement, ne fit pas tant de bruit, que celui qui fut accordé de la même maniere à *Charles I.*

Année 1589.

Commission à *Martin Forbisher*, pour commander certains Vaisseaux destinez pour les Mers du Nord & du Sud. Du 30 Août. Page 23. A Westminster.

Commission à Forbisher.

Bénéfices en Commende accordez à l'Evêque d'Oxford. Année 1591, 15 Décembre. Page 30. A Westminster.

Bénéfices accordez à l'Evêque d'Oxford.

Protection très particuliere, pour le Lord *Patrick Dunsanye*, Irlan-

Protection con.

tre des Créanciers.

dois, & *Jean Mathews* de Londres, contre leurs Créanciers. Du 10 Mai. Page 95. A Westminster.

De notre Prérogative Royale, contre laquelle nous ne voulons point qu'on dispute, ni qu'on la mette en question, &c.

Lettre du Duc de Brunswick à la Reine.

Lettre de *Guillaume* Duc de Brunswick, à la Reine. Du 23 Décembre. Page 145. A Harbourgh.

C'est pour demander la Pension du feu Comte d'Oost-Frise son Oncle, mort le 29 de Septembre.

Autre.

Lettre d'*Othon* Duc de Brunswick, à le Reine. Du 24 Décembre. Page 147. A Harbourgh.

Il demande la même Pension pour son Fils, Neveu du feu Comte *Jean* d'Oost-Frise, par sa Sœur unique. Il appelle le feu Comte d'Oost-Frise, *Cliens & Pensionarius Regiæ vestræ Majestatis.*

Année 1592.

Commission pour faire la recherche des Papistes, Jésuites, Prêtres &c.

Commission à l'Evêque de Londres & autres, pour faire la recherche des Papistes, Jésuites, Prêtres, &c. qui sont venus dans le Royaume, depuis la 31e. année du Regne de la Reine, & pour découvrir les Faux-Monnoyeurs. Du 15 Avril. Page 204. A Westminster.

Année 1595.

Arundel fait Comte de l'Empire.

Patente, par laquelle l'Empereur *Rodolphe II* fait *Thomas Arundel* Comte de l'Empire. Du 14 Décembre. Page 284. A Prague.

Année 1596.

Lettre de la Reine à l'Empereur.

Lettre de la Reine à l'Empereur. Du 13 Mars. Page 289. A Richemont.

Elle se plaint de ce que l'Empereur a fait Comte de l'Empire, *Thomas Arundel*, qui, bien que d'une naissance illustre, n'est Fils que d'un Chevalier. Elle dit, que la Noblesse Angloise en est offensée, & qu'elle-même a d'autant plus de sujet de s'en plaindre, que cela s'est fait à son insu, & que c'est une chose sans exemple : c'est pourquoi, elle lui a défendu de prendre ce Titre, & de paroître à la Cour.

Réponse de l'Empereur.

Réponse de l'Empereur à la Reine. Du 5 Août. Page 301. A Prague.

Il lui dit, qu'il trouve étrange que la Reine soit offensée de ce qu'il a fait pour *Arundel*; & que pour lui, il ne trouve pas mauvais que ses Sujets soient honorez de Titres, par d'autres Principes. C'est pourquoi, il la prie de rendre ses bonnes graces audit *Arundel* (1).

(1) Ce Seigneur fut fait Comte de l'Empire, à cause qu'il s'étoit signalé contre les Turcs en Hongrie, quoiqu'il fût bien jeune. Ce Titre devoit passer à tous ses Enfans des deux sexes, jusqu'à la troisieme génération, avec tous les Privileges qui y sont attachez. Mais à son retour en Angleterre, il y eut une grande dispute

Commiſſion Eccléſiaſtique, pour faire obſerver les Loix faites ſur la Religion, & ſur la Diſcipline Eccléſiaſtique. Du 16 Juin. Page 291. A Weſtminſter. Commiſſion Eccléſiaſtique.

Année 1597.

Autre Commiſſion ſemblable. Du 10 Octobre. Page 324. A Weſtminſter. Autre.

Année 1598.

Approbation de la Reine, des Conſtitutions faites par la Province de Cantorberi, dans le Synode tenu le 25 Octobre 1597. Du 18 Janvier. Page 329. A Weſtminſter. Conſtitutions de la Province de Cantorberi.

Ces Conſtitutions ſont inſerées dans cet Acte.

Année 1599.

Patente qui établit le Comte d'*Eſſex* Gouverneur d'Irlande, avec un pouvoir très ample. Du 12 Mars. Page 366. A Weſtminſter. Comte d'Eſſex Gouverneur d'Irlande.

Commiſſion au Comte de *Nottingham*, pour commander toutes les Troupes en-deçà de la Trente. Du 10 Août. Page 383. A Nonſuch. Comm. de Nottingham Général des Troupes.

Commiſſion Eccléſiaſtique contre les Schiſmatiques. Du 24 Novembre. Page 368. A Weſtminſter. Commiſſion contre les Schiſmatiques.

C'étoit principalement, pour faire obſerver l'Acte d'uniformité dans les matieres de Religion.

Année 1601.

Autre Commiſſion ſemblable. Du 3 Fevrier. Page 400. A Weſtminſter. Autre.

Proclamation contre le Comte d'*Eſſex*, & ſes Complices. Du 9 Fevrier. Page 409. A Weſtminſter. Proclamation contre le Comte d'Eſſex & ſes Complices.

Le Comte d'*Eſſex* avoit été arrêté le jour auparavant. Ainſi cette Proclamation ne regarde proprement que ſes Complices cachez.

Commiſſion pour compoſer avec les Complices du Comte d'*Eſſex*, accuſez & non condamnez, ou même qui ne ſont pas accuſez. Du 28 Avril. Page 422. A Weſtminſter. Commiſſion pour compoſer avec eux.

Autre ſemblable, ſur le même ſujet. Du 5 Mai. Page 423. A Weſtminſter. Autre.

entre les Pairs du Royaume, pour ſavoir ſi une pareille Dignité, donnée par un Prince étranger, devoit être reçue dans le Royaume, par rapport au rang ou à toute autre Prérogative; & la négative l'emporta. Sur quoi le Roi *Jaques I* le créa Lord *Arundel de Wardour;* & c'eſt de lui que le Seigneur d'*Arundel* d'aujourd'hui deſcend en droite ligne. Voyez l'*Abregé Anglois* (*British Compendium*) imprimé pour Mr. *Betteswortb*. WHAT.

Année 1602.

Défense de bâtir de nouvelles maisons à Londres.

Proclamation qui défend de bâtir de nouvelles maisons à Londres, & à trois milles aux environs. Du 20 Juin. Page 448. A Greenwich.

Pardons aux Complices d'Essex.

Pardons à divers Complices du Comte d'*Essex*. Du 26 Juillet. Page 452 & 457. A Greenwich.

Proclamation contre les Prêtres & Jésuites.

Proclamation contre les Prêtres & Jesuites. Du 5 Novemb. Page 473. Il est ordonné aux Prêtres & Jésuites étrangers, de sortir du Royaume; & défendu aux Anglois qui en sont sortis, d'y retourner.

Année 1603.

Autre.

Commission pour agir contre les Jésuites, & contre les Prêtres, venus des Séminaires étrangers. Du 24 Janvier. Page 489. A Westminster.

ACTES détachez, ou omis dans les Articles précédens.

Année 1589.

Lettre de la Ville de Geneve à la Reine.

Lettre des Syndics de Geneve, à la Reine. Du 23 Août. Page 20. A Geneve.

Ils lui représentent le triste état de leur République, attaquée par le Duc de Savoye; & la prient de les secourir de quelque somme d'argent.

Année 1590.

Du Land-Grave de Hesse.

Lettre de *Guillaume* Landgrave de Hesse, à la Reine. Du 12 Mai. Page 62. A Cassel.

Il dit qu'il fera ses efforts pour faire réussir le projet d'une Ligue Protestante, qui lui a été communiqué par *Horace Palavicin.*

De l'Electeur de Saxe.

Autre semblable, de *Christian* Electeur de Saxe. Du 5 Juin. Page 67. A Dresde.

Réponse de Philippe à la proposition de l'Empereur au sujet de la Paix avec les Provinces-Unies.

Réponse de *Philippe II* à la proposition de l'Empereur, qui offre sa Médiation pour la Paix avec les Provinces-Unies. Du 16 Mai. Page 64. A Aranjuez.

Il accepte la Médiation. Que comme les Hérétiques maintiennent que les Peuples sont tenus de se conformer à la Religion de leurs Souverains, il veut qu'il en soit de même à son égard.

Instructions à son Ambassadeur.

Instruction de *Philippe II* à D. *Guilhem de S. Clement*, Ambassadeur auprès de l'Empereur. Du 16 Mai. Page 65. A Aranjuez.

Il lui ordonne de continuer ses bons offices en faveur des Catholiques de France. De ne pas permettre qu'on admette aux Conferences aucun Ambassadeur du Prince de Béarn, avec le Titre qu'il prend, &c.

Lettre d'*Eder Bassa* à la Reine, écrite de Salé, le 26 Juin. Page 74. Lettre d'Eder Bassa à la Reine.

C'est sur un differend entre la Porte Ottomane & la Pologne, appaisé à la consideration d'*Elisabeth*.

Année 1591.

Lettre du College des Cardinaux, aux Parisiens. Du 16 Octobre. Page 129. A Rome. Du College des Cardinaux aux Parisiens.

Ils leur apprennent la mort de *Gregoire XIV*, arrivée la nuit du 15 au 16 Octobre, & les exhortent à demeurer attachez au S. Siege.

Année 1592.

Lettre de *Philippe-Louis*, Comte Palatin, à la Reine. Du 13 Novembre. Page 177. A Neubourg. Du Comte Palatin à la Reine.

C'est sur les differends entre les Lutheriens & les Reformez du Palatinat. Il se plaint, que l'Electeur a pris le parti des derniers.

Articles accordez entre *Henri IV*, & les Troupes Allemandes commandées par le Prince d'*Anhalt*. Pages 180 & 182. Accord entre Henri IV & les Troupes Allemandes.

Année 1593.

Lettre de la Reine à l'Empereur *Rodolphe II*. Du 21 Avril. Page 206. A Londres. Lettre de la Reine à l'Empereur.

Elle se justifie de l'accusation d'avoir excité les Turcs contre lui.

Lettre de *Frederic-Guillaume*, Administrateur de l'Electorat de Saxe. Du 29 Juillet. Page 213. De l'Administrateur de Saxe à la Reine.

Il dit, qu'il fera tout ce que *Perking* son Ambassadeur lui a recommandé de sa part.

Lettre d'*Ernest* Duc de Brunswick, à la Reine. Du 7 Août. Page 214. A Zell. Du Duc de Brunswick.

Il dit, qu'il n'a point ajouté foi aux Libelles qui se publient pour accuser la Reine d'avoir excité les Turcs contre l'Empire, & qu'il les a défendus dans ses Etats.

Lettre de *Frederic* Electeur Palatin, à la Reine. Du 18 Août. Page 215. A Heidelberg. De l'Electeur Palatin.

C'est proprement une réponse à celle du Comte *Philippe-Louis*, marquée ci-dessus.

Année 1594.

Propositions de l'Empereur à la Diete de Ratisbonne, pour engager les Princes Allemands à défendre la Hongrie & l'Autriche, contre les attaques des Turcs. Du 11 Juin. Page 249. Propositions de l'Empereur à la Diete.

Relation de la Négociation de *Christophle Perking*, Ambassadeur de la Reine auprès de l'Empereur. Juin. Page 252. Négociation de Perking à la Cour de l'Empereur.

Le ſujet de cette Ambaſſade étoit, 1. de juſtifier la Reine ſur un certain Mémoire, qu'on prétendoit que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople avoit préſenté au Grand-Vizir, & qui avoit été envoyé à l'Empereur. *Perking* déſavoua ce Mémoire, ſoutint qu'il avoit été ſuppoſé, écrivit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Conſtantinople, & l'Empereur parut content.

Le 2. point étoit ſur la Paix entre les Princes Chretiens. *Perking* témoigna que la Reine étoit prête d'y contribuer de tout ſon pouvoir.

Le 3. ſur un Libelle contre la Reine, réimprimé à Prague. L'Empereur l'a fait ſupprimer.

Année 1595.

Thomas Wilford établi Maréchal-Prévôt.

Commiſſion au Chevalier *Thomas Wilford*, pour l'établir Maréchal-Prévôt, avec pouvoir de faire pendre ceux qui ſeront convaincus du ſoulevement. Du 18 Juillet. Page 279. A Weſtminſter.

Réflexion ſur ſa Commiſſion.

Ces ſortes de Commiſſions, qui ne portent aucun préjudice au Peuple ſous de bons Princes, peuvent être d'une terrible conſéquence en certaines occaſions. Il en couta cher au Comte de *Strafford*, ſous le Regne de *Charles I*, pour avoir uſé d'un ſemblable pouvoir dans ſon Gouvernement d'Irlande.

Année 1597.

Lettre du Prince de Suede à la Reine.

Lettre de *Charles*, Prince de Suede, à la Reine. Juillet. Page 320. A Nikoping.

Il ſe juſtifie de pluſieurs calomnies publiées contre lui, & en particulier, de l'accuſation qu'il aſpire à la Couronne.

Année 1598.

Autre.

Autre du même, ſur le même ſujet. Octobre. Page 348.

Année 1600.

Rawleigh fait Gouverneur de Jerſey.

Patente qui établit le Chevalier *Walter Rawleigh*, Gouverneur de l'Ile de Jerſey. Du 26 Août. Page 398. A Weſtminſter.

Année 1602.

Maniere de juger les Pirates.

Commiſſion au Comte de *Notingham*, & autres, pour règler avec les Commiſſaires de France, la maniere de juger les Pirates. Du 26 Janvier. Page 425. A Weſtminſter.

FIN DU TOME SEPTIÉME.